University of St. Michael's College
3 1761 08051768 3

LE PROPAGATEUR

LE

PROPAGATEUR

BULLETIN BI-MENSUEL

DU CLERGÉ ET DES FAMILLES

DIRECTEUR

L. J. A. DEROME

TOME TROISIEME

1892-93

ADMINISTRATEURS :

CADIEUX & DEROME, MONTREAL

1603, rue Notre-Dame, 1603

AU commencement de la nouvelle année le PROPAGATEUR offre à ses amis ses souhaits sincères de bonheur et de prospérité. Que cette année qui commence leur soit favorable ! Qu'ils réussissent dans leurs entreprises ! Que leurs aspirations légitimes soient satisfaites !

Que ceux qui sont chargés d'enseigner la véritable doctrine reçoivent les lumières de celui de qui vient toute science !

Que ceux qui ont des familles inspirent à leurs enfants les idées religieuses et patriotiques qui en feront de bons et utiles citoyens !

Que ceux qui luttent pour l'existence se souviennent que la probité est la pierre fondamentale de l'édification des fortunes !

Que ceux qui sont appelés à siéger dans les conseils de la nation aient l'esprit de sagesse et d'intelligence pour bien administrer la chose publique.

Que les pauvres, les malades, les infirmes, tous les déshérités d'ici-bas, souffrent leur maux avec patience et résignation ! Qu'ils se souviennent sans cesse qu'au delà de nos horizons bornés il y a les horizons infinis, et que ceux qui ont péniblement parcouru le champ aride des douleurs humaines trouveront des plaines fertiles, séjour du repos final et des éternelles félicités!

Que les riches et les heureux du siècle soient généreux, bons et charitables ! Que le pauvre ne frappe pas en vain à leur porte, qu'ils ne lui refusent pas les miettes qui tombent de leur table ! Qu'ils soulagent les misères de leurs frères qui souffrent ! Qu'ils donnent à ceux qui n'ont rien ! Qu'ils se souviennent qu'au delà de cette vie il y a la récompense promise ! Qu'ils n'oublient pas que ceux qui auront pratiqué la charité seront conduits par Lazare dans le sein d'Abraham !

LE PROPAGATEUR.

BULLETIN

20 décembre, 1892.

*** Il est arrivé dernièrement en Angleterre deux évènements qui contrastent singulièrement avec les persécutions d'autrefois. Je veux parler de la remise du pallium à l'archevêque de Westminster et de l'élection de Mr Knill, catholique pratiquant, comme Lord maire de Londres.

Je rends compte plus bas de ces deux évènements significatifs et remarquables.

***

*** L'élection annuelle du Lord-Maire de Londres a eu lieu à la St-Michel, 29 septembre. L'élection a lieu à cette date en vertu d'une des anciennes coutumes catholiques conservées par la protestante Angleterre. Cette année le choix est tombé sur un catholique *pratiquant*, Mr Stuart Knill, quoiqu'il ait déclaré franchement qu'il briserait avec les traditions et que, contrairement à l'usage suivi par ses prédécesseurs, il aurait son chapelain catholique et qu'il n'assisterait pas officiellement aux cérémonies religieuses protestantes à St-Paul de Londres, à St-Laurent, etc.

Cette élection d'un catholique qui ne craint pas de s'affirmer indique que la tolérance religieuse a fait d'immenses progrès en Angleterre, et qu'il est loin le temps où nos coréligionnaires étaient traqués comme des bêtes fauves.

Il existe cependant encore certaines inhabilités dont sont frappés les catholiques et quelques charges supérieures qui ne peuvent pas leur être confiées. Ces derniers vestiges des temps de persécution disparaîtront bientôt, il faut espérer. Il y avait un catholique dans le dernier ministère Salisbury, Mr Matthews, et il y en a deux dans le ministère Gladstone ; ce sont lord Ripon, ministre des Colonies, et sir Charles Russell, procureur-général. La chambre des Lords compte plusieurs catholiques parmi ses membres et des emplois publics très importants sont aussi confiés à des catholiques.

Espérons aussi qu'avant longtemps des jurisconsultes catholiques feront partie du conseil privé. C'est le désir ardent des catholiques du Canada, surtout depuis les *singuliers* jugements de ce haut tribunal dans l'affaire Guibord et dans la question des écoles du Manitoba.

Mr Knill est le 2ème lord maire catholique de Londres. Son prédécesseur catholique, élu il y a deux ou trois ans, a été Mr Keyser, d'origine Belge. Malheureusement il n'était pas doué d'une grande fermeté, car il suivit l'usage des lords-maires en acceptant un aumônier *officiel* protestant et en assistant *officiellement* aux cérémonies religieuses protestantes auxquelles les lords-maires assistent en cette qualité. " Cela " dit un journal, " ne lui attira que le mépris, comme il ar- " rive chaque fois que, par respect humain, on commet une lâcheté analogue."

Le 9 novembre, jour de l'entrée en fonctions du nouveau lord-maire, la procession et le banquet traditionnels ont eu lieu. Malgré les efforts de l'association anti-papale de Londres, la procession n'a pas été troublée.

Contrairement à l'usage suivi, le premier ministre, Mr Gladstone, n'a pas assisté au banquet. Dans sa lettre d'excuse il félicite le lord-maire de son courage en affirmant hautement ses croyances religieuses. Le gouvernement était représenté par lord Kimberley, secrétaire d'état pour l'Inde.

***

*** Le 16 août, un délégué spécial du pape, l'archevêque de Trébisonde a remis le pallium à Mgr Vaughan, archevêque de Westminster. Cette cérémonie qui a été très solennelle et à laquelle assistaient trente évêques, un nombreux, clergé, plusieurs ambassadeurs et des représentants de la noblesse catholique anglaise, a eu lieu à Londres dans l'oratoire de Brompton.

C'est la première fois depuis l'année 1556 qu'une semblable cérémonie a lieu en Angleterre. Les prédécesseurs de Mgr Vaughan, les cardinaux Wiseman et Manning avaient reçu le pallium à Rome même. C'est sous le règne de Marie Tudor qu'eut lieu la dernière remise de pallium et c'est le cardinal Pole ou Poole qui en fut investi. Ce cardinal, né en 1500, mourut en 1558. Sa tête fut mise à prix par Henri VIII à qui il reprochait son apostasie. Après la mort de ce prince,

sa fille Marie rétablit le catholicisme et le cardinal Pole reprit l'exercice de ses fonctions.

***

*** Plusieurs catéchismes en France ont été déférés au conseil d'Etat pour les faire condamner à cause de leurs dispositions concernant le devoir électoral, les droits de l'église, le mariage civil et le divorce. La persécution, qui ne perd aucune occasion de s'affirmer, a honteusement réussi, et les catéchismes d'Aix, de Reims et de Luçon ont été condamnés au mépris des droits sacrés de l'Eglise, du bon sens et même du concordat qui est la loi qui régit en France les rapports entre le pouvoir civil et le St-Siège. Le conseil d'Etat, à la dévotion de la Franc-maçonnerie, de la Juiverie, et de tous les persécuteurs qui déshonorent le beau pays de France, a prononcé les déclarations d'abus et ordonné la suppression des passages incriminés, passages qui ne sont que la reproduction de l'enseignement du St-Siège et de la doctrine catholique.

***

*** La corruption a été l'ordre du jour dans la dernière campagne électorale aux Etats-Unis et elle a fait son œuvre néfaste. Plusieurs millions de piastres ont été jetées en pâture à l'électorat. Les deux grands partis qui se disputaient le pouvoir l'ont employée sur une vaste échelle.

Le mal est tellement grand et ses conséquences sont tellement funestes que les honnêtes gens des deux partis sont épouvantés. Ils demandent avec instance une législation sévère pour extirper ce mal *social* qui a déjà de si profondes racines.

Un républicain éminent, Mr Chauncey M. Depew, vient, dans une assemblee publique, de jeter le cri d'alarme. Il demande avec instance à Mr Cleveland et à son parti d'édicter des peines sévères contre la corruption et il lui promet la plus cordiale co-opération du parti adverse.

***

*** Mr W. E. Russell l'homme sympathique par excellence et le grand ami des Canadiens français des Etats-Unis, a été élu de nouveau gouverneur du Massachusetts. La popularité de cet homme est telle que dans un état où les républicains sont maîtres, il a réussi, lui démocrate et partisan de Cleveland, a obtenir une majorité dépassant 2000 voix. Cette victoire est d'autant plus éclatante qu'elle a été gagnée le jour même où le parti démocrate se faisait battre dans le même état dans la lutte pour la présidence. Mr Russell n'est encore qu'un jeune homme à peine âgé de trente et quelques années et ses partisans jettent déjà les yeux sur lui pour une prochaine élection présidentielle. Les Canadiens-français du Massachusetts, républicains comme démocrates, ont tous voté pour lui tant sa popularité est grande parmi eux. Nous nous réjouissons bien sincèrement de ses succès et nous lui en souhaitons de plus éclatants dans un avenir prochain.

***

*** Le premier ministre de la Province de Québec, Mr de Boucherville, a donné sa démission et un nouveau cabinet a été formé par Mr Taillon, ex-ministre sans portefeuille et député de Chambly. Mr Taillon a gardé dans son cabinet tous les anciens ministres, moins Mr de Boucherville. On ne sait pas encore si Mr Taillon va apporter des modifications au programme politique de son prédécesseur. Comme ministre sans portefeuille, Mr Taillon n'avait pas de traitement En devenant ministre salarié il est obligé de se faire réélire. En conséquence une nouvelle élection va avoir lieu dans Chambly. La nomination se fera le 29 décembre et la votation aura lieu le 5 janvier. Le ministère de Boucherville a duré un an moins quelques jours.

***

*** Sont nommés :

1° Sénateurs : Messieurs J. A. Bernier, pour Manitoba ; Auguste Réal Angers, pour Québec; Mackenzie Bowell, pour Ontario et Clarence Primrose pour la Nouvelle-Ecosse. Monsieur Bernier est natif de la province de Québec. Il a pratiqué comme avocat à St-Jean. Il remplace Mr Girard. Mr Angers est nommé pour la division de la Vallière en remplacement du Dr A. H. Paquet. Mr Bowell

remplace feu Mr Alexander. Mr Primrose succède à Mr Grant décédé dernièrement

2° Coroner conjoint à Montréal, Mr Edmond McMahon, avocat, ancien journaliste et greffier de la cour de Police.

3° Membre du Conseil de l'Instruction publique, monsieur Thomas Chapais, M. C. L. Il remplace le juge Bossé qui a donné sa démission.

4° Juge en chef de la Cour Suprême Mr le juge S. H. Strong. Il est né en Angleterre en 1825 et il a été admis au barreau du Haut Canada en 1848. Lorsque j'ai annoncé cette nomination, à la page 549, elle n'était pas encore faite.

***

*** Sont décédés dernièrement :

1° Camille Rousset, historien éminent et membre de l'Académie Française où il avait remplacé Prévot-Paradol. Il était âgé de 71 ans. Comme Xavier Marmier, son collègue à l'Académie, Mr Rousset était un franc catholique.

2° Mgr Vérius le plus jeune évêque catholique du monde. Il n'avait que 32 ans et il comptait trois années d'épiscopat. Il était le premier apôtre de la Nouvelle-Guinée.

3° Mgr Haïs, évêque de Kœnig-Graetz en Bohême.

4° Dom Paul Piolin, savant bénédictin, à l'âge de 76 ans. Il avait fait sa profession monatisque il y a 51 ans. Son principal ouvrage est une savante histoire de l'Eglise du Mans.

5° Mgr Dumont, évêque de Tournay, en Belgique.

6° L'Hon. Richard Bellamy, membre de l'ex-conseil législatif du Nouveau-Brunswick. Avant de faire partie du conseil législatif il avait représenté le comté de York dans l'assemblée Législative. Il était libéral.

7° L'Hon William Ross, ancien ministre de la milice dans le cabinet McKenzie.

8° Sir Adams G. Archibald, ancien lieutenant gouverneur de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, et de la Nouvelle-Ecosse. Il est né à Truro, N. E, le 18 mai 1814 Il a été ministre provincial à la Nouvelle Ecosse, et ministre fédéral dans la première administration MacDonald. Il a représenté Colchester aux Communes du Canada.

***

*** Sont élus :

1° Député fédéral d'Assiniboine-Est, Territoires du Nord-Ouest, Mr W. W. Macdonald, conservateur. Il remplace Mr Dewdney nommé lieutenant-gouverneur de la Colombie anglaise. Mr Macdonald est né dans le comté de Missisquoi, province de Québec, en 1844. Il est cultivateur.

2° Député fédéral de St-Jean, N. B., Mr John A. Chesley, conservateur indépendant. Il remplace Mr Charles N. Skinner qui a donné sa démission.

3° Député fédéral de Kent, N. B, Mr McInerney, conservateur indépendant. Il remplace le Dr Léger décédé dernièrement. Ses adversaires étaient deux Acadiens français. Mr J. O. Leblanc, libéral, et Basile Johnson, conservateur.

Depuis le décès du Dr Léger, les Acadiens du Nouvean-Brunswick n'ont plus de représentant de leur race dans la chambre des Communes.

5° Député local de Wallace, Territoires du Nord-Ouest, Mr J. Isinger, conservateur. Il remplace Mr J. Reaman, décédé. Mr Reaman était membre de l'administration Cayley. Cette élection a été la cause de la démission de Mr Cayley qui se trouvait avec une minorité de deux voix. Il a été remplacé par Mr Haultain son prédécesseur immédiat à la tête de l'exécutif.

6° Député local de Queen, Nouveau-Brunswick, le procureur-général Andrew George Blair, premier ministre, libéral. Mr Blair avait été battu aux dernières élections générales qui ont eu lieu il y a quelques semaines.

7° Député local de Matane, Québec, Mr L. F. Pinault, libéral. Mr Pinault a été déclaré élu lors du décompte des bulletins devant le juge Larue. Mr Boulay, l'adversaire de Mr Pinault avait la majorité des voix, mais le juge a mis de côté tous les bulletins sur le dos desquels les sous-officiers rapporteurs avaient inscrit le numéro d'ordre du votant au lieu d'y mettre leurs initiales. De cette manièreMr Boulay a perdu les 27 voix de majorité qu'il avait dans le bureau de votation No 12 l'un des bureaux de Sandy Bay. Sa majorité réelle de 10 voix s'est trouvee changée en une minorité de 17 voix.

Il y a quelques années une chose semblable, suivie du même résultat, est arrivée dans le comté de Verchères. Mr Brillon, candidat conservateur, avait une majorité réelle de 36 voix ; mais lors du décompte, tous les votes du village de Varennes, où il avait une majorité d'une cinquantaine de voix, furent mis de côté et son adversaire, Mr Bernard, libéral, fut déclaré élu.

ALBY.

PARTIE LEGALE(1)

Redacteur : ALBY

FRAIS DE DERNIERE MALADIE.

QUESTION.—Ma sœur, qui est morte dernièrement et dont je suis légataire universel, était mariée en communauté de biens. Elle a eu une longue maladie qui a exigé des dépenses considérables consistant en honoraires de médecins, achats de remèdes, payements des gardes-malades etc. Son mari prétend que je dois payer seul tous ces frais, Je prétends, au contraire, que toutes ces dépenses sont à la charge de la communauté. Qu'en dites-vous ? *Montréal.*

RÉPONSE.—Toutes les dépenses qui ont été ainsi faites pendant la vie de votre sœur sont à la charge de la communauté de biens qui existait entre elle et son mari. Si, comme vous en avez le droit, vous renoncez à la communauté pour vous en tenir aux reprises matrimoniales que votre sœur avait droit d'exercer, vous êtes déchargé de l'obligation de contribuer au payement de ces dépenses. Si, au contraire, vous acceptez la communauté, vous êtes tenu de contribuer à ce payement.

Les comptes de médecins, d'apothicaires, etc. sont considérés comme les comptes ordinaires de nourriture et d'entretien. Ils tombent dans cette catégorie de dépenses que le mari est obligé de faire pour sa femme d'après l'article 175 du code civil. En vertu de cet article le mari est obligé de fournir à sa femme, *tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon sesfacultés et son état*

NOMINATION DE NOTAIRE.

Mr Gourouvapa-Soucéapoullé, notaire à Villenour (Indes françaises) est nommé notaire à Pondichéry, en remplacement de M Chanemougapoullé, décédé.

(*La Croix*).

NOTE ÉDITORIALE.—En France et dans les colonies françaises, les notaires sont nommés par le gouvernement. Ils ne peuvent exercer leur ministère que dans un territoire déterminé. Ici, au contraire, les aspirants au notariat sont admis à la pratique de la profession par la chambre des notaires. L'action du gouvernement se borne à l'enregistrement, au bureau du régistraire de la province, de la commission des notaires et des certificats de prestation des serments d'allégeance et d'office. (S. R. P. Q. art. 3832).

Les notaires peuvent instrumenter dans toute la province ; ils ont juridiction concurrente. (Id. art. 3607).

BARBIERS. RESPONSABILITE, C. C. Art. 1815.

En avril dernier, dans la cause de

CARDINAL,
vs
THOUIN,

la cour des Magistrats de Montréal, présidée par le juge Barry, a jugé :

Que les barbiers sont responsables des effets de leurs clients, déposés dans leurs boutiques pendant qu'ils s'y font raser, etc.

Par son action, Cardinal réclamait la valeur d'un parapluie déposé par lui dans

(1) Aux correspondants. Il est impossible de répondre à toutes les questions. Nous sommes, en conséquence, obligés de laisser de coté les réponses qui exigent des développements trop considérables, etc.

la boutique de Thouin et volé pendant qu'on le rasait. La cour a assimilé ce dépôt à un dépôt nécessaire comme dans le cas des aubergistes et des maîtres de pension, et elle a appliqué l'article 1815 du code civil.

NOTARIAT.

Nous lisons dans l'*Univers* du 20 septembre :

" Marseille.—La corporation des notaires, fidèle à ses usages, qui remontent " à une époque très reculée, est venue fêter, le dimanche 4, septembre, à la " cathédrale provisoire, saint Lazare, qu'elle considère comme son patron. Mgr " l'évêque, en réponse aux hommages présentés par M. Giraudy, président de " la Chambre, a dit combien il était heureux de voir les membres d'une institu- " tion si utile et si respectée confier à l'ami de Jésus les intérêts qui leur sont " confiés à eux-mêmes et s'appuyer sur Dieu pour les actes importants que l'on " sollicite de leur ministère. Il leur a promis, en retour, les faveurs célestes " pour eux et pour leurs familles.

SYSTÊME TORRENS.

On a déjà, il y a quelques années, voulu établir ici le système de régie de la propriété foncière connu comme *système Torrens* du nom de son inventeur. La chambre de Commerce de Montréal s'est même prononcée en faveur de ce système. et elle a demandé au gouvernement provincial sa mise en opération. La chambre des notaires, au contraire, s'est prononcée contre un changement aussi radical, et elle a, je crois, fait parvenir au gouvernement un mémoire contenant les raisons majeures d'opposition à un tel changement. Ce système qui a été mis en opération (1) pour la première fois dans l'Australie du sud, a été par la suite adopté par toutes les colonies australiennes.

Il a été aussi adopté par la Colombie Britannique.

Voici sur le système Torrens un article que j'emprunte à l'Univers de Paris. (2) Il en est fait bonne justice.

Le Congrès de la propriété foncière.

M. Yves Guyot, depuis qu'il n'est plus ministre, a reprisune de ses anciennes occupations, qui était de faire de l'agitation pour la vulgarisation d'un certain système de réforme de la propriété foncière. Dans ce but, il a réuni et présidé un congrès. L'idée proposée à ce congrès est l'institution de *livres fonciers* destinés à remplacer les registres actuels des conservateurs des hypothèques. Ces livres seraient à souche, et le feuillet qui en serait détaché représenterait la propriété elle-même, transmissible de la main à la main, avec moins de formalités qu'un titre de Bourse nominatif, par exemple. De même on pourrait emprunter sur la propriété en donnant le titre pour gage, etc..., etc... ; faire en un mot toutes les opérations de crédit qui seraient possibles avec un gage mobilier ordinaire. Nous avons ici même exposé ce système il y a plusieurs années. On l'appelait alors, du nom de l'Anglais qui en est l'inventeur, l'*acte Torrens*, Il avait été proposé en effet pour supprimer les contestations sur la propriété entre les colons de l'Australie, pour favoriser avant tout la colonisation sans s'arrêter aux disputes de légalité. Mais quand il fut proposé pour l'Angleterre elle-même, nos prudents voisins n'en voulurent absolument pas. C'est alors que l'idée vint de l'essayer en France, *in animâ vili*, l'inventeur, sir Robert Torrens, applaudissant aux efforts de M. Yves Guyot.

Le congrès a opposé à M. Guyot les critiques que nous avions objectées nous-mêmes. Résumons-les d'un seul mot tire d'une pratique actuelle : il existe à Paris une entreprise qui se nomme *la Bourse des Immeubles* et qui fait sa publicité dans les *Petites Affiches*. La Bourse des Immeubles, voilà qui dit tout. Le mot est plus vif qu'il n'est exact, le système des livres fonciers le rendrait rigoureusement exact. Le tripotage, l'agio, la spéculation, le prêt sur gage, le jeu et l'usure, s'abattraient sur cette proie nouvelle de la propriété immobilière. Pour en avoir une idée, considérons que les jeux effrénés et démoralisa-

(1) En 1856.
(2) Numéro du 30 octobre 1892.

teurs de la Bourse portent sur une masse de valeurs qui représentent 80 milliards, et que la propriété immobilière représente en chiffres ronds 100 milliards de plus, c'est-à-dire 180 milliards. C'est l'agio couvrant la France entière. C'est le marché de la Bourse étendu aux marchés des foires et des tables d'auberges, entre juifs et paysans, jusqu'au fond des derniers villages.

Le congrès, composé de praticiens et de légistes, qui avaient payé vingt francs pour y entrer, s'est élevé avec énergie contre ces propositions dangereuses, présentées sous de spécieuses apparences. Mais il est à craindre que l'innovation ne réussisse mieux devant un public moins spécial. devant la foule incapable d'apercevoir le piège sous les avantages nouveaux de facilité et de rapidité de transaction qu'on lui proposera. Si l'idée devait réussir, nous aurions le plaisir et l'avantage de faire à nos frais, pour l'instruction de nos voisins d'outre-Manche, la périlleuse expérience dont ils se sont gardés eux-mêmes.

G. Bois.

MISERICORDE DE DIEU

(*suite et fin*)

Si, de l'Ancien Testament nous passons au Nouveau, nous serons frappés de la patience admirable avec laquelle le divin Maître attend les pécheurs. Voyons sa conduite à l'égard de la Samaritaine : cette femme trop célèbre par ses désordres, vit depuis longtemps dans l'oubli de ses devoirs. Le Sauveur après l'avoir attendue inutilement, comme tant d'autres, va s'asseoir sur les bords du puits de Jacob où il sait qu'elle viendra bientôt chercher de l'eau. Là il daigne converser avec elle. Il l'instruit. il lui révèle le secret de sa mission divine et ne la quitte qu'après avoir fait de son cœur endurci un cœur d'apôtre.

Voyez le dans la maison de Simon le lépreux attendant une autre brebis égarée ; c'était Magdeleine, la pécheresse publique. Longtemps il avait frappé et attendu à la porte de son cœur. Enfin, après de longues résistances, elle se rend et vient pleurer aux pieds de Jésus ses égarements et ses scandales. Et le divin Maître l'absout et la traite avec une bonté attendrissante.

N'a-t-il pas attendu le retour de l'enfant prodigue avec une patience à toute épreuve ? Chaque jour ce bon père s'en va sur les hauteurs pour voir si son malheureux fils ne reprendrait pas le chemin du toit paternel. Et, quand il revient, ce père, attendri de bonheur, lui ouvre les bras et lui fait miséricorde : *Misericordiâ motus est.*

O cœur adorable de mon Dieu ! Vous êtes un abîme insondable de miséricorde. C'est ainsi que Dieu attend encore aujourd'hui les pécheurs. Il va plus loin, il daigne les chercher. Nouveau caractère de sa grande miséricorde.

3° A peine sommes-nous séparés de Dieu par le péché que sa bonté s'occupe de notre retour : l'Ecriture est pleine d'exemples qui nous démontrent clairement cette vérité. Un pasteur, nous dit

Jésus-Christ, possède un magnifique troupeau qu'il conduit dans de gras et frais pâturages. Venant à considérer son troupeau, il s'aperçoit qu'il lui manque une brebis. Aussitôt il laisse là ses brebis fidèles pour courir à la recherche de la fugitive ; il s'empresse, il vole, il ne s'arrête que lorsqu'il l'a trouvée. Vous diriez, à en juger par la rapidité de ses pas, que ce qui lui reste n'est rien pour lui s'il ne retrouve ce qu'il a perdu : *Nonne dimittet nonagenta novem in deserto et vadit ad illam quœ perierat ?* Après l'avoir retrouvée il la charge sur ses épaules afin de lui épargner les fatigues du retour et la rapporte dans son bercail, puis se réjouit avec ses amis.

Il joint à cette parabole celle d'une femme qui, de dix drachmes en ayant perdu une, allume sa lampe pour la chercher dans tous les endroits les plus obscurs de sa maison. Et, après l'avoir retrouvée, elle témoigne la même joie que le bon pasteur d'avoir retrouvé sa brebis. Remontons au paradis terrestre.

Adam trop faible pour rejeter le présent fatal que lui fait son épouse, se laisse tromper comme elle. Le voilà pécheur. Il n'a pas eu le temps de le devenir et de cacher sa nudité, que déjà le Seigneur le cherche et l'appelle. Adam, où êtes-vous ? *Ubi es ?* Quoi, mes frères, il demande où il est ! Et ne le sait-il pas ? Le coupable aurait-il pu trouver dans le paradis terrestre une place qui ne fût connue que de lui seul ? Aurait-il pu s'y former une retraite assez sombre pour être invisible à l'œil qui voit tout ? Pourquoi donc cette façon de parler : Adam, où êtes-vous : *Ubi es ?* Dieu fait ici ce que fait un père qui ne veut pas châtier, mais qui veut corriger un enfant rebelle ; l'enfant se cache, le père cherche ; il cherche et il sait où il est. Il cherche et là où il sait qu'il n'est pas ; son agitation, ses mouvements, son air courroucé : tout cela n'est qu'une feinte de sa tendresse ; c'est un moyen d'attendre, pour mettre bas la verge, que les larmes du repentir commencent à couler. Adam, où êtes-vous : *Ubi es ?* Vous avez méprisé la défense que je vous avais faite. Je le sais, je vous ai vu. Vous êtes d'autant plus inexcusable que le précepte était plus facile ; vous le sentez, vous fuyez ma présence, où êtes-vous : *Ubi es ?* Paraissez, humiliez-vous, regrettez l'instant où vous avez prévariqué : toute la nature se plaint de votre conduite ; vous en étiez l'ornement et la gloire et vous y avez mis le désordre. Tous les êtres voudraient me venger, ma justice y consent ; mais ma bonté s'y oppose : repentez-vous, avouez votre faute, je ne m'en souviendrai plus : *Ubi es ?*

Pierre dans la cour de Caïphe n'a pas la force de confesser Jésus-Christ devant une femme ; il le renie : quelle lâcheté pour un Apôtre ! Ne mérite-t-il pas toute l'indignation de Celui qui se voit ainsi méconnu ? Néanmoins, le Sauveur, accablé sous le poids de l'insulte et de l'opprobre, ne songe qu'à reconquérir son disciple ; il lui va au-devant, et, d'un regard victorieux qui pénètre jusqu'au fond de l'âme, il le touche, le convertit et en fait pour tous les siècles un modèle de pénitence : *Conversus Dominus respexit Petrum.* Chaque jour, mes frères, Dieu fait pour nous ce qu'il a fait pour ces illustres pécheurs ; et, si nous sommes assez heureux que de retourner à lui, il nous reçoit à la pénitence et nous pardonne

sans délai, quels que soient nos crimes; car, ne l'oublions pas, il n'y en a point d'irrémissibles. En aurions-nous commis d'aussi grands que David, que Salomon, que Judas; d'aussi énormes et d'aussi nombreux que les plus grands scélérats qui ont passé sur la terre, si nous avons un repentir sincère, il nous pardonne de grand cœur.

Quelle différence entre la miséricorde de Dieu et celle des hommes ! Ceux-ci ne pardonnent guère à leurs ennemis, sans se faire quelque violence, et, quoique leur réconciliation soit sincère, ils n'oublient jamais tout à fait les injures qu'ils ont reçues. Il n'en est pas de même de vous, ô Dieu de bonté ! Vous ne vous faites violence que lorsqu'il s'agit de punir, et, vous ne punissez le pécheur, que parce que vous voulez lui pardonner. Dès le moment qu'il revient à vous, ses péchés sont à votre égard comme s'ils n'avaient jamais été, vous ne vous en souvenez plus, vous le recevez à bras ouverts. Quatrième et dernier caractère de la miséricorde divine.

4° Pour punir le pécheur de ses longues résistances et des délais qu'il a mis à son retour, Dieu devrait se montrer difficile dans les conditions du pardon, et mettre, entre la réconciliation et le repentir, les mêmes retards que le pécheur a mis entre son retour et la première sollicitation de la grâce ; mais, ô mon Dieu ! ces pensées sont les pensées de l'homme, ce ne sont pas les vôtres; votre cœur nourrit pour le pécheur des pensées de miséricorde et non des pensées d'affliction, dit Jérémie.

A peine le pécheur s'est-il décidé à rentrer dans les voies de la justice que Dieu oublie tous ses égarements. Rappelez-vous la parabole de l'enfant prodigue, c'est votre histoire : comme lui, vous avez écouté la voix du monde et des passions, et, comme lui, vous m'avez trouvé, loin de la maison de votre père, que regrets et déceptions. Pauvre prodigue ! revenez à votre Dieu, il vous attend ; vous le verrez accourir au-devant de vous, vous recevoir dans ses bras, vous presser sur son cœur. En vain diriez-vous comme le Prodigue : Mais, Seigneur, je suis bien coupable, j'ai été un voluptueux, un blasphémateur, un sacrilège, un impie, un médisant, un libertin... J'ai abusé de vos grâces et dissipé tout le bien que vous m'avez donné : *Non sum dignus vocari filius tuus.* N'importe, je veux bien oublier tout ce que vous avez été. O vous, mes ministres ! hâtez-vous de faire disparaître les haillons qui déparent l'âme de mon fils et revêtez-le de la robe de son innocence : *Citó proferte stolam primam, et induite illum.* Voilà pécheurs, comme la justice de Dieu traite ! Oh ! que vous avez bien sujet de mettre en elle votre confiance ! Mais, de peur que cette confiance ne dégénère en présomption, voyons ce que vous devez faire pour correspondre aux desseins de la miséricorde de Dieu sur vous.

II

Pécheurs, la miséricorde de Dieu vous appelle, vous devez vous rendre dociles à cet appel ; elle vous attend, il ne faut pas lasser sa patience; elle vous cherche, vous ne devez pas vous soustraire

plus longtemps à ses paternelles poursuites ; elle vous reçoit et vous pardonne, vous devez lui être reconnaissants et lui demeurer fidèles.

1° La miséricorde de Dieu nous appelle, nous devons nous rendre dociles à cet appel. Comment cela ? par une volonté qui corresponde aux empressements de sa charité et qui nous fasse dire comme saint Paul : *Domine, quid me vis facere ?* Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Ce persécuteur de l'Eglise de Dieu entend la voix du Ciel lui dire : Paul, Paul pourquoi me persécutes-tu ? Je suis ton Sauveur contre qui tourne ta rage et tes persécutions. *Ego sum quem tu perequeris* ; lui, répondit aussitôt : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? Faites-moi connaître votre volonté : *Domine, quid me vis facere ?* Après avoir connu les ordres du Seigneur, il les exécuta. Or, ce qui est arrivé une fois d'une manière si éclatante, arrive encore tous les jours en faveur des pécheurs. Dieu les appelle et les cherche lors même que, comme Saul ils le persécutent. Oui, mes chers frères, si vous voulez avouer la vérité, je suis sûr que vous conviendrez que, souvent, la voix de la miséricorde du Seigneur s'est fait entendre dans le fond de vos cœurs lors même que vous l'offensiez. Ah ! combien de fois ne vous a-t-elle pas affectueusement dit : Mon fils, ma fille, quitte ce péché, cette personne, cette occasion, ce blasphème, cette habitude d'impureté ; laisse de côté ces romans, ces chansons, ces conversations lubriques ; pardonne cette injure ? Mais vous avez été sourd, et sourd volontaire. *Vocavi et renuistis.* Vous m'avez appelé, ô mon Dieu ! et, pour ne pas entendre votre voix douce et paternelle, je me suis bouché les oreilles.

Que devons-nous faire maintenant ? Nous devons, à l'exemple de Saul, lui dire : Seigneur, que demandez-vous de moi, que voulez-vous que je fasse ? *Domine, quid me vis facere ?* Donnez-moi vos ordres et je les exécuterai.

Nous devons, comme le jeune Samuël, nous lever et dire : Parlez, Seigneur, parce que vos enfants coupables vous écoutent. *Loquere, Domine, quia audit filius tuus.* Oui, je vous écoute avec le recueillement que m'inspire votre autorité ; avec la générosité d'un fidèle et dévoué serviteur : *Loquere, Domine, quia audit servus tuus.*

2° La miséricorde de Dieu nous attend, il ne faut pas lasser sa patience. Quoi ! pécheurs, Dieu vous souffre, Dieu vous attend ; et, au lieu de profiter de sa patience et de rentrer en vous-mêmes, vous ajoutez péchés sur péchés, des actions criminelles à des pensées et à des desseins mauvais, des parjures aux mensonges, des insultes à la haine, des scandales à une conduite toute mondaine ! Il y a dix, il y a vingt, il y a trente ans que Dieu vous attend, mon pauvre frère ; il est auprès de vous et vous presse de vous convertir ; si vous ne le faites, vous abuserez de sa grâce et vous provoquerez sa justice.

Et ne dites pas : Dieu est bon, il m'attendra encore. Oui, Dieu est bon ; mais parce qu'il est bon, croyez-vous qu'il ne devra pas être juste ? Il vous attendra, et jusqu'à quel temps vous attendra-t-il ? *Usque ad messen* : jusqu'à la moisson, jusqu'au terme qu'il a

fixé ; et alors, s'il trouve en vous la dureté d'un cœur impénitent, ne doutez pas qu'il ne vous charge de chaînes, et ne vous jette dans les ténèbres extérieures, où les grincements de dents seront votre partage.

Pour ne pas voir que sa patience méprisée va se changer en fureur, il faut être bien aveugle. Sa conduite nous en donne des preuves irrécusables ; voyez si après avoir attendu, il n'ouvre pas les cataractes des cieux pour abîmer la terre dans les eaux du déluge ; voyez si, après avoir menacé Sodome, il ne fait pas pleuvoir sur ses habitants des torrents de flammes ; voyez si, après avoir longtemps ouvert les bras à Jérusalem, il ne renverse de fond en comble cette ville superbe et obstinée dans le mal, et si tous ses citoyens ne sont pas, ou massacrés ou traînés en captivité

Profitons donc de la miséricorde de Dieu qui nous attend et ne lassons pas sa patience par des délais continuels de conversion. Et ne disons plus : Je ferai, j'irai ; mais, à l'instant, mettons la main à l'œuvre pour travailler à notre conversion.

3° La miséricorde de Dieu nous cherche, pécheurs, nous ne devons pas nous soustraire plus longtemps à ses paternelles poursuites. Si, pendant que le bon Pasteur court après nous, nous prenons des sentiers détournés et nous nous éloignons de plus en plus de lui par nos péchés, si comme Augustin coupable, nous ne cessons de dire : Je me convertirai demain ; n'est-il pas à craindre qu'à force de remettre cette œuvre importante nous entendrons ces paroles désespérantes : *Quœretis me et in peccato vestro moriemini ?* Je vous ai appelé et vous avez fermé l'oreille ; je vous ai aimé et vous m'avez méprisé ; viendra le temps et le jour où vous m'invoquerez et je vous mépriserai et je me rirai de vos pleurs : *Ego quoque in interitu vestro ridebo.* Vous appellerez le prêtre que vous avez fui pendant votre vie ; mais ce prêtre sera peut-être absent, ou bien il arrivera trop tard. Et cela pourquoi ? pour que cette parole de Jésus Christ soit accomplie : *Queretis me et non invenietis.* Vous me chercherez et vous ne me trouverez pas et vous mourrez dans votre péché : *Et in peccato vestra moriemini.* O mon Dieu ! quelle folie de résister ainsi aux saintes poursuites d'un Dieu qui fait tout pour nous conduire au Ciel !

4° Enfin, lorsque la miséricorde de Dieu reçoit le pécheur et lui pardonne, ce que le pécheur doit faire de son côté c'est de lui témoigner sa vive gratitude, et de lui demeurer fidèle jusqu'à la mort. Plus de rechutes dans ses premiers désordres : il ne doit jamais oublier la charité et la patience d'un Dieu qui aurait pu le frapper et l'abîmer dans le fond des enfers pour une éternité, et qui, cependant, veut le pardonner et lui donner un trône à côté du sien dans le Ciel.

Il doit absolument renoncer aux péchés qui lui ont été pardonnés et n'être plus à la charge à la miséricorde divine, qui condamne autant les conversions inconstantes, qu'elle se réjouit de celles qui sont solides et persévérantes.

Il faut que ce pécheur gémisse le reste de ses jours d'avoir attendu si longtemps de se donner à Dieu. Tels étaient les sentiments du Roi pénitent et tels doivent être les vôtres.

Finissons et recueillons en peu de mots le fruit à tirer de ce discours. Vous avez entendu combien est grande la miséricorde de Dieu envers les pécheurs, ne vous en défiez jamais; et, quelque déréglée qu'ait été votre vie, ne désespérez pas de votre salut. La bonté de Dieu surpasse toute la malice des hommes, mais aussi n'en abusez pas; car le prophète nous apprend que la miséricorde de Dieu est pour ceux qui le craignent, et non pour ceux qui le méprisent: *Misericordia autem Domini ab œterno et usque in œternum super timentes eum.* Elle vous invite à la pénitence, rendez-vous à ses sollicitations; elle vous attend, ne lassez point sa patience; elle vous recherche, ne vous dérobez pas à ses charitables poursuites; elle vous reçoit et vous pardonne, soyez-lui reconnaissants et fidèles. Justes, espérez en la miséricorde de Dieu; mais persévérez, afin qu'elle couronne en vous ses dons, en récompensant vos mérites.

Pécheurs, espérez aussi en la miséricorde de Dieu; mais faites pénitence. Faire pénitence sans espérer, c'est le partage et la peine des démons; espérer sans faire pénitence, c'est la présomption des libertins; mais faire pénitence et espérer, c'est la consolation des pécheurs vraiment convertis, qui, après avoir profité de la miséricorde de Dieu en ce monde, le loueront et le béniront éternellement en l'autre. C'est la grâce que je vous souhaite. Amen.

LOUISE DE LA FAYETTE

A S. A. R. LA PRINCESSE BLANCHE D'ORLÉANS

(*suite et fin*)

II

Le lendemain matin, un peu avant le lever de la Reine, la plus jeune des filles d'honneur, Mlle de Fontenilles, enfant de quiuze ans, dit à Mme de Motteville, tout en l'aidant à préparer les atours de Sa Majesté:

—Savez-vous, Madame, que Mlle de la Fayette est une étrange fille? Imaginez-vous qu'hier au soir, quand elle nous a crues endormies, Mme de Vernon et moi, elle s'est relevée, s'est habillée à

moitié, et s'est mise à prier Dieu en pleurant comme une Madeleine. Je la voyais fort bien au clair de la lune, et elle me faisait peur. J'ai fini par m'endormir en la regardant; mais, plus tard, elle m'a réveillée sans le vouloir. Elle s'était recouchée, et chantait en dormant l'air de *Charmante Gabrielle;* puis elle a fait un grand soupir, et s'est écriée d'une voix de l'autre monde: Plutôt mourir, ô mon Dieu, que d'être Gabrielle! — Ne pensez-vous, pas, Madame, que la Fayette devient folle?

—Plût à Dieu que vous ne fussiez jamais plus folle qu'elle, ma mie! dit sévèrement Mme Motteville; mais, en attendant que la sagesse vous vienne, ne dites mot de ceci à personne au monde. C'est fort vilain à une fille d'honneur de la Reine d'espionner ses compagnes pendant le sommeil; et, si Sa Majesté le savait, vous seriez tancée de la belle façon. N'oubliez pas cela, Mademoiselle, et tenez-vous prête. Nous retournerons aujourd'hui à Saint-Germain: les carrosses de la Reine sont commandés pour trois heures.

Ce jour-là même, aussitôt arrivée à Saint-Germain, Mlle de la Fayette se rendit dans la chapelle du château et fit demander le P. Caussin, jésuite, depuis peu confesseur du Roi. A la grande surprise du père, elle le pria de préparer l'esprit du Roi afin qu'il consentit à ce qu'elle se retirât de la cour et entrât au monastère de la Visitation.

Le P. Caussin, dans une lettre écrite en 1638, et conservée au monastère de Chaillot, a noté heure par heure, pour ainsi dire, tous les combats que Louise de la Fayette dut livrer contre son propre cœur et les instances de ses amis. Le P. Caussin, tout le premier, eût souhaité qu'elle restât à la cour. Il espérait qu'elle modérerait par son crédit, l'excessive autorité du Cardinal ministre, et lui disait à elle-même: "Je vous regardais comme un petit grain de sable que Dieu avait placé de sa main sur le rivage, pour arrêter le débordement de cette grande mer." Il crut user de prudence en lui exagérant les difficultés de la vie religieuse. D'ailleurs il craignait que Mlle de la Fayette ne fût poussée à prendre ce parti par quelque artifice du Cardinal.

Ce fut en présence de la gouvernante des filles d'honneur de la Reine que le P. Caussin, sur l'ordre du Roi, interrogea longuement Mlle de la Fayette, et ne négligea rien pour l'effrayer du parti qu'elle voulait prendre.

—Eh quoi! lui dit-il, quitter le monde et la cour, un roi qui vous aime, et tant de belles espérances, pour prendre un voile et vous ensevelir toute vivante entre quatre murailles! Vous ne savez pas ce que c'est que de renoncer à son propre jugement, d'abandonner sa propre volonté, et de vivre à la discrétion de personnes inconnues...Vous avez été jusqu'ici à la cour comme un oiseau des Indes qui se nourrit d'ambre et de cannelle: vous n'avez reçu que des louanges, des compliments, des complaisances et de l'admiration. Vous serez bien étonnée lorsqu'on vous mettra une grosse croix sur les épaules et qu'on vous fera marcher au Calvaire plus vite peut-être que vous ne voudrez. Ne me cachez point les motifs qui vous font prendre une telle résolution: n'avez-vous point désiré

quelques faveurs du Roi qu'il ne vous ait point accordées ?...Cela vous aura peut-être piquée.

—Croyez, mon père, répondit-elle, que je suis bien éloignée de cela, et que la bonté du Roi me procure toutes les satisfactions imaginables. Si j'eusse montré de l'inclination pour le mariage, son dessein était de me trouver un grand établissement ; mais, grâce à Dieu, tout le respect que je lui ai rendu n'a jamais été pour mes intérêts ni pour ceux des miens."

Puis le P. Caussin lui représenta le bien qu'elle pouvait faire à la cour, honorée comme elle était de la confiance du Roi, et il conclut en disant qu'elle ne devait pas se retirer. Mlle de la Fayette lui répondit que sa vocation était une affaire à quoi elle avait songé très sérieusement, queDieu la lui avait inspirée dès l'enfance, et qu'elle était bien assurée de ne trouver du repos qu'en religion..

" Au reste, " ajouta-t-elle, " il m'est plus à propos de quitter le monde que d'attendre qu'il me quitte. J'aime mieux faire par vertu, à la fleur de l'âge et avec la bienveillance du Roi, ce que d'autres feraient plus tard par désespoir et par nécessité......En quittant le monde, je n'emporte qu'un déplaisir, qui est de donner de la joie au Cardinal par ma retraite."

Lorsque le P. Caussin rendit compte au Roi de son entretien avec Mlle de la Fayette, et conclut en affirmant que sa vocation lui paraissait inspirée de Dieu et que le Roi ferait bien de ne s'y point opposer, Louis XIII lui répondit, les larmes aux yeux :

—" Elle m'est bien chère ; mais si Dieu l'appelle en religion, je n'y mettrai pas d'empêchement. et si je savais que ma présence y mît quelque obstacle, je m'en irais sur l'heure."

Il commanda ensuite au P. Caussin de faire part du dessein de Mlle de la Fayette à Mme de Senecé, sa parente, dame d'honneur de la Reine, et de prendre son avis. D'ailleurs, le père et la mère de Louise vivaient ; elle n'avait pas dix-neuf ans, et ne pouvait disposer d'elle sans leur consentement. Peut-être, sans oser se l'avouer, le Roi espérait-il quelque retard, quelque obstacle au départ de Mlle de la Fayette.

Ses parents hésitèrent : partagés entre la crainte de déplaire au Roi s'ils consentaient, au Cardinal s'ils refusaient, ils laissèrent passer les jours et les semaines. Le Cardinal s'impatientait du retard ; Louise s'en attristait, et y voyait un manque d'affection. Son âme droite et naïve ne pouvait comprendre les considérations et les craintes terrestres en pareille occurrence. Pressée de rompre définitivement avec le monde, elle fit demander au Roi la permission d'aller se présenter à la supérieure du premier monastère de la Visitation. Louis XIII y consentit, à la condition qu'elle serait de retour à Saint-Germain à l'heure qu'il désigna. Il ne voulait pas de surprise. Louise de la Fayette, d'ailleurs, voulait rester ferme jusqu'au bout, sans esquiver une seule des amertumes de son sacrifice.

" La mère Hélène-Angelique Lhuilier reçut la généreuse postulante avec toute la distinction qu'elle méritait. Elle n'eut pas de peine à distinguer le trésor d'innocence et de vertu dont le Sei-

gneur gratifiait la communauté en sa personne. De son côté, Mlle de la Fayette resta saintement encouragée par les avis de cette digne supérieure, et emporta de sa visite un désir plus ardent d'en finir avec le monde.

" Quelques jours après, ayant secrètement mis ordre à tout, elle pria le P. Caussin de lui obtenir du Roi la permission définitive de quitter la cour. Le 19 mai, le père alla trouver le prince à son lever et s'acquitta de son message. Louis XIII parut étonné de cette sollicitation : " Qu'est-ce qui la presse ? " dit-il ; " qu'elle diffère " encore quelques mois : j'irai à l'armée, et cette séparation me " sera moins sensible." Mais il se reprocha aussitôt sa faiblesse. " Ne le faites pas," dit-il : " car, si je l'empêche à présent et qu'elle " vienne à perdre sa vocation, j'en aurai regret toute ma vie. " Jamais rien ne m'a tant coûté... mais il faut que Dieu soit obéi. " —Allez dire à Mlle de la Fayette que je lui donne congé : elle " peut partir quand il lui plaira."

Louise attendait avec anxiété la réponse du Roi. Aussitôt qu'elle la connut, elle entra dans la chambre de la Reine à son lever, et, prenant congé de Sa Majesté, lui dit qu'après avoir eu l'honneur d'être une de ses filles, elle allait devenir celle de sainte Marie, ne pouvant choisir une moindre maîtresse sans déroger. La Reine, attendrie jusqu'aux larmes, lui témoigna beaucoup d'affection. A l'heure même, le Roi entra. Son visage était altéré, ses yeux pleins de larmes. Mlle de la Fayette seule restait calme et sereine.

—" Eh quoi ! Sire," dit-elle, " pourquoi pleurer ce que vous avez approuvé ? pourquoi vous attrister de l'accomplissement de la volonté divine ? Après avoir été honorée de vos bonnes grâces, que pouvais-je souhaiter, sinon d'entrer en celles de Dieu ?......"

Puis elle recommanda au Roi quelques personnes de mérite, en justifia plusieurs, et ménagea quelques réconciliations.

Le Roi fit effort sur lui-même pour vaincre sa douleur :

—" Allez, lui dit-il, où Dieu vous appelle : il n'appartient pas à un homme de s'opposer à sa volonté. Je pourrais, de mon autorité royale, vous retenir à ma cour et défendre à tous les monastères de mon royaume de vous recevoir ; mais je connais cette sorte de vie si excellente, que je ne veux pas avoir à me reprocher un jour de vous avoir détournée d'un si grand bien."

Après cet entretien, elle monta en carrosse, accompagnée de quelques filles de la Reine et de leur gouvernante, qui la conduisirent au monastère de la Visitation de la rue Saint-Antoine, où elle entra le 19 mai 1637, à l'âge de dix-neuf ans et un jour. Pendant tout le trajet, elle montra une force, une générosité admirables. Jamais, au milieu des fêtes, sa beauté n'avait brillé d'un plus vif éclat ; sa physionomie radieuse contrastait si fort avec la tristesse de ses compagnes, que, selon l'expression du P. Caussin, " on eût dit autant de victimes qu'elle allait sacrifier."

Et pourtant Louise de la Fayette n'accomplit point cet acte héroïque sans de grands déchirements. Mme de Motteville raconte qu'après avoir fait ses adieux au Roi et à la Reine, elle descendit dans son appartement, dont les fenêtres s'ouvraient sur la cour du

château. Elle vit de là Louis XIII monter en carrosse, et s'écria avec émotion : Hélas ! je ne le reverrai plus ! " Mais cet attendrissement fut passager, et prouva seulement que la grâce, en triomphant de notre sensibilité, ne l'étouffe point, mais la dirige et la sanctifie.

Il faut lire, dans *l'Année sainte*, l'édifiant récit du noviciat de Mlle de la Fayette pour apprécier tout le charme, la grandeur et la grâce du caractère de cette admirable fille. La Reine et toutes les dames de la Cour venaient s'édifier et s'émerveiller près d'elle ; et Louis XIII, inconsolable de son départ, passait de longues heures à l'entretenir à travers les doubles grilles du parloir, toujours devant témoins, mais si confidemment, que le Cardinal en prit de l'ombrage. Il exila en Bretagne le P. Caussin, et essaya de faire envoyer la sœur Louise-Angélique au monastère d'Annecy. Le Roi s'était laisser enlever son confesseur ; mais il s'opposa aux menées du Cardinal quant à Mlle de la Fayette, et la jeune novice fit tranquillement profession à Paris, au mois de décembre 1638, en présence de la Reine et d'une cour nombreuse.

Elle était alors âgée de vingt ans et sept mois.

La paix et la joie régnaient depuis longtemps dans son cœur, et elle avait déjà obtenu la seule récompense terrestre qu'elle eût demandée à Dieu : le 5 septembre 1638, la France avait fêté la naissance de Louis XIV.

Et, disent les anciens manuscrits de la Visitation, " Louis XIII étant mort en l'année 1643, la Reine nous fit l'honneur de nous amener le jeune Roi, alors âgé de cinq ans, et la communauté s'assembla au chapitre pour lui baiser la main. La Reine, s'apercevant du recueillement de nos sœurs, dit à la supérieure : " Ma mère, ordonnez à nos sœurs de ne " pas se mortifier et de regarder le Roi." Puis Sa Majesté voulut que notre très honorée sœur Louise Angélique le baisât, disant à ce jeune prince : " Aimez bien cette bonne religieuse, car je " lui ai de l'obligation."

" Ensuite le Roi alla se divertir au jardin avec Mgr le duc d'Anjou. On présenta la collation à Sa Majesté, et quelques bijoux de dévotion proportionnés à son âge. La Reine entretint longtemps notre sœur Louise-Angélique, et, le lendemain, lui envoya le portrait du Roi."

Après avoir édifié son ordre par les plus aimables et constantes vertus, et consolé pendant de longues années l'exil de la reine Henriette-Marie et de sa fille Henriette d'Angleterre, la mère Louise-Angélique de la Fayette, supérieure du monastère de Chaillot, s'endormit du dernier sommeil le 11 janvier 1665. " Ses dernières paroles : " Mon Dieu, je m'abandonne à vous ! " furent l'écho de toute sa vie ; bientôt après les avoir prononcées, elle perdit connaissance, et fut admise dans la cour de ce Roi immortel pour qui son cœur avait généreusement méprisé toutes les grandeurs de ce monde."

Mme Julie LAVERGNE.

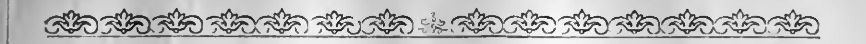

LITURGIE ROMAINE

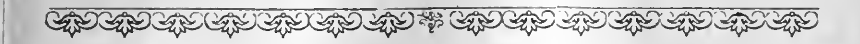

EDITIONS DE TOURS

MISSALE ROMANUM

NOUVELLES ÉDITIONS

Ces éditions, revues avec le plus grand soin, sont approuvées par la Sacrée-Congrégation des Rites.

Edition in-4, mesurant 13 x 10, imprimée en noir et rouge.

No 831.	Basane propre, tr. marbrée	$6.00
	Chagrin noir, ornements à froid, tranche dorée	8.00
	Chagrin 1er choix, rouge ou autres couleurs, ornements dorés, tranché dorée	10.00

Edition in-4o, mesurant 13 x 10, imprimée en noir et rouge.

No 581.	Basane propre, tr. marbrée	$5.00
	Chagrin, noir, ornements à froid. tranche dorée	7.50
	Chagrin, 1er choix, rouge ou autrès couleurs, ornements dorés, tranche dorée	9.00

HORÆ DIURNÆ

BREVIARII ROMANI,

ex decrets sacrosanti Concilii Tridentini restituti ; S. Pii V Pontificis maximi jussu editi ; Clementis VIII, Urbani VIII et Leonis XIII auctoritate recogniti.

ÉDITIONS NOUVELLES

Ces édititions, revues avec le plus grand soin, sont approuvées par la Sacrée Congrégation des Rites.

1 volume in-32 raisin, mesurant 5x3½, orné d'une gravure sur acier.

No 591. Chagrin, gaufré à froid, tranche dorée.................. $1.00
Chagrin, 1*er* choix, noir, tranche dorée.................. 1.25.

Edition imprimée en noir et rouge sur papier de Chine.

No 911. Chagrin, gaufré à froid, tranche dorée.................. $1.50
Chagrin, 1*er* choix, noir, tranche dorée.................. 1.75

EDITIONS DE MALINES

MISSALE ROMANUM

Edtion in-4o, mesurant 13 x 10, imprimée en noir et rouge.

No 20. Chagrin, noir, ornements à froid, tranche dorée...... $7.50

Edition petit in-4o mesurant 8 x 11, imprimée en noir et rouge.

No 30. Chagrin noir, ornements à froid, tranche dorée........ $6.00

Edition in-12, mesurant 5 x 7½, imprimée en noir et rouge.

No 40. Basane noire forte, tranche dorée...................... $2.50
Maroquin noir, No 1, souple, tranche dorée............ 3.50

MISSÆ PRO DEFUNCTIS E MISSALI ROMANO EXCERPTÆ

NOUVELLE ÉDITION

revue et approuvée

UN VOLUME IM-4o.

Basane noire, gaufrée, tranche dorée $1.50

UN VOLUME PETIT IN-4o

Basane noire, gaufrée, tranche dorée $1.25

BREVIARIUM ROMANUM

QUATRE VOLUMES

Edition in-12, mesurant 5 x 7½, imprimée sur papier chine, rouge et noir

Maroquin noir No 1, capitonnée couture sur nerf, tranche rouge sous or, coins ronds $15.00

Editiôn in-18, mesurant 4 x 6 imprimée sur papier chine rouge et noir.

Maroquin noir No 1, capitonné, couture sur nerf, tranche rouge sous or, coins ronds $12.50

Edition in-32j mesurant 3¼ x 5, imprimée sur papier chine, rouge et noir.

Maroquin noir No 1, capitonné, couture sur nerf, tranche rouge sous or, coins ronds $10.00

BREVIARIUM ROMANUM

(TOTUM)

Edition gros in-18, mesurant 4 x 6, imprimée sur papier chine, rouge et noir.

Maroquin noir, No 1, capitonné, couture sur nerf, tranche rouge sous or, coins ronds $5.00

HORÆ DIURNÆ

BREVIARII ROMANI,

ex decreto sacrosanti Concilii Tridentini restituti : S. Pie V, Pontificis maximi jussu editi, Clementis VIII, Urbani VIII et Leonis XIII, auctoritate recogniti.

Edition grand in-18, mesurant 4 x 6, imprimée en noir et rouge.

No 22. Chagrin, 1*er* choix, noir, tranche dorée......... $2.50

RITUALE ROMANUM

Pauli V, Pontificis Maximi jussu editioni cui novissima accedit Benedictionum et Instructurum appendix. Editio nova tanquam typicæ omnino conformis a Sacra Rituum congregationis approbata.

Edition in-18, mesurant 3½ x 5½, imprimée en rouge et noir.

Basane noire, forte, tranche dorée...................... $1.50
Chagrin No 1, souple, tranche dorée..................... 2.00

EDITION DUCLEE, LEFEBVRE & Cie

BREVIARIUM ROMANUM

1 vol. in-32, avec fascicules détachés, (5 x 3½).

Breviaire de voyage en caractères très lisibles : Un tout petit volume en rouge et noir, avec propre du Temps et des Saints en fascicules détachés, —très complet avec tous les offices nouveaux, les offices votifs,etc,et entièrement conforme aux derniers décrets.

Chagrin noir, tranche dorée.................... $6.00

CAHIER D'ORAISONS

POUR LES SALUTS, PRIÈRES DES QUARANTE HEURES,

ROGATIONS, Etc.—In-4o.

Demi reliure basane.. $1.00

CACHETS

Souvenirs de première Communion et Confirmation.

GRANDES GRAVURES FINES

Pl. 550.–**Baptême, Premiere Communion et Confirmation** réunis, pour filles.—1 à la feuille demi-raisin.

La douzaine $1.50

Pl. 451 –**Baptême, Premiere Communion et Confirmation** réunis, pour garçons.—1 à la feuille demi-raisin.

La douzaine $1.50

Pl. 441.–**Bapteme, Première Communion et Confirmation** réunis, pour garçons et filles.—1 à la feuille demi-raisin.

Riche ornementation gothique, sujets allégoriques et textes. Exécutés avec grand soin.—En noir.. $1.50 doz.

Pl. 443.—**Communion et Confirmation** réunies, pour garçons et filles.—1 à la feuille, demi-raisin.

Avec entourage riche contenant des vignettes allégoriques et textes. Exécutés avec grand soin.—En noir .... $1.50 doz.

Pl. 434.—**Communion,** pour garçons et filles.—1 à la feuille, demi-cavalier. (L'inscription fait mention de la Confirmation.)

Avec textes et entourage allegorique, style gothique. Gravure très soignée.—En noir .... $1.00 doz.

Pl. 448.–**Bapteme, Première Communion et Confirmation** réunis, pour filles.—2 à la feuille, demi-cavalier.

Pl. 449- Bapteme, Première Communion et Confirmation réunis, pour garçons.—2 à la feuille, demi-cavalier.

Ces cachets sont consacré au Sacré-Cœur de Jésus qui rayonne au-dessus de l'autel.—On lit sur les deux colonnes qui portent l'ornementation : Mon Cœur sera ta force... Mon Cœur sera ton refuge... En noir.. $1.00 doz.

Pl. 439.—Communion et Confirmation, réunies dans le même cachet, pour filles.—2 cachets sur la feuille, demi-cavalier.

Pl. 439 *bis.*—**Communion et Confirmation,** réunies dans le même cachet, pour garçons.—2 cachets sur la feuille demi-cavalier.

Jolie entourage, avec petits sujets et textes. Exécution soignée.—En noir .... $1.00 doz.

Pl. 437. — Communion, 4 à la feuille, 2 pour garçons et 2 pour filles.

Entourage allégorique avec textes. En noir. 80c. doz.

CACHETS DE PREMIERE COMMUNION ET DE CONFIRMATION

No	102	pour garçons.........	$12\frac{3}{4}$ x $19\frac{1}{2}$	1	à la feuille	la douzaine	$1.00
"	103	" filles..............	$12\frac{3}{4}$ x $19\frac{1}{2}$	1	"	"	1.00
"	107	" garçons et filles	12 x 18	1	"	"	0.80
"	108	" " "	$9\frac{3}{4}$ x $12\frac{3}{4}$	2	"	"	1.00
"	111	" garçons	$6\frac{1}{2}$ x 10	4	"	"	1.00
"	112	" filles.............	$6\frac{1}{2}$ x 10	4	"	"	1.00

Cachets de Première Communion (*Chromo*)

No	402	(Emblême, Hostie, Calice)...	$8\frac{1}{2}$ x 12	la douzaine	$1.50
"	403	Cachet emblématique	$8\frac{1}{2}$ x 12	"	1.50
"	406	Garçon seul........................	$8\frac{3}{4}$ x $11\frac{3}{4}$	chaque	1.00
"	407	Fille seule.......	$8\frac{3}{4}$ x $11\frac{3}{4}$	"	1.00
"	409	Garçon, scène de la commun.	$8\frac{3}{4}$ x $11\frac{1}{2}$	la douzaine	1.50
"	410	Fille, " "	$8\frac{3}{4}$ x $11\frac{1}{2}$	"	1.50

DIPLOMES

No 2,006.—Diplôme d'Agrégation.—Avec formule d'admission et consécration.—Sujet : l'Immaculée Conception, entourée de jeunes filles qui se consacrent à son service, avec ce texte : O Vierge Immaculée, vous êtes l'honneur de notre sexe, notre joie et notre espérance !...

Gravure fine avec bordure. Sur quart-jésus. En noir. $1.00 doz.

Cachets pour congrégation d'enfants de Marie.—Sujet : l'Immaculée Conception, avec formule d'admission,

Gravure en noir, teinte et filet or, 10½ x 14 la douzaine.. $1.20

Cachets pOur congrégation des Dames de Ste-Anne.— Sujet : Ste-Anne, avec formule d'admission.

Gravure en noir, teinte et filet or, 10½ x 14 la douzaine.. $1.20

IMAGES

FORMAT LIVRE DE PRIERES

VIGNETTES FINES (IN-18) DITES :

DEVOTIONS SPECIALES

SUJET PAR UNITÉ

Série gravée avec le plus grand soin. — Textes choisis, recto et verso.

COLLECTION CONSTAMMENT AUGMENTÉE ET RENOUVELÉE.

Avec dentelle, en noir, filet or........................ 60c. doz

VARIETES DE CHOIX

VIGNETTES TRES FINES

SOUS FORMES ET TITRES DIVERS.

Vignettes avec garde.

Sujets recouverts d'une garde contenant ordinairement un texte remarquable en vers et en prose.—Cette garde est ornée elle-même d'un petit sujet gravé sur acier.

Gravure fine, format in-18. Avec dentelle. En noir, avec filet or.. $1.00 doz.

Vignettes avec garde et transparent.

Les voiles Eucharistiques ou les Tenèbres lumineuses de la Foi.—Sujet transparent recouvert d'une garde illustrée contenant l'Ave Eucharistique.

Gravure fine, format in-18. Avec dentelle ; En noir, filet or.. $1.50 doz.

Feuillets doubles.

Deux pensées réunies.—Deux sujets en regard. Titre doré, texte en prose. La bordure dentelle est également double.

Gravure fine, format in-18. En noir, dorure riche. $1.50 doz.

DETAIL DES SUJETS.

No 1.—Les deux Montagnes.
" 2.—Amour à la sainte Eglise.
" 3.—Le Temps des semences et le Temps des moissons.
" 4.—Seul désir raisonnable, seul repos véritable. (Avant et après la sainte Communion.)
" 5.—Le trésor que je préfère à tout, ou Jésus et Mariedans le cœur fidèle. (En préparation.)

Cette série se continue.

PLIS.

Plusieurs sujets, avec texte, contenus dans un même pli, faisant corps, et ne tenant pas plus de place qu'une image simple.

Gravure fine, format in-18. Avec dentelle : En noir, dorure riche.. $2.00 doz.

DÉTAIL DES PLIS.

No 1.—Office de l'Immaculée Conception.
" 2.—Le Chemin de la Croix.
" 3.—Ma première communion (avec transparent.)
" 4.—Sainte amitié.
" 5.—Les Sept Œuvres de miséricorde.
" 6.—La Grâce du pauvre malade (avec le billet d'entrée pour le ciel.)
" 7.—L'Office du Sacré Cœur.
" 8.—Les degrés de la Dévotion à Marie.
" 9.—Le dogme de l'Infaillibilité rendu sensible (avec transparent.)
" 10.—Souvenir de Notre-Dame de Lourdes (avec le Petit Office de l'Immaculée Conception.)
" 11.—Ma Persévérance (avec transparent.)
" 12.—La délivrance des âmes du Purgatoire (en préparation.)

Cette série se continue.

Pieuses surprises.

Pliées en forme de lettre, et présentant un sujet nouveau à chaque développement. Titre gravé, doré et bordure dentelle.

Gravure fine, format in-18. Avec dentelle : En noir.. $2.50 doz.

DETAIL DES SUJETS

No 1.—Le Trésor inconnu (ou le Saint Cœur de Marie.)
" 2.—Itinéraire du Pèlerin (Conduite de l'âme par la Très Ste. Vierge.)
" 3.—Le Passeport pour la sainte Cité (Imitation du divin Enfant.)
" 4.—Vieille surprise toujours nouvelle, ou vérité de 6,000 ans qui presse les filles d'Eve de se faire Enfants de Marie.

L'horloge Eucharistique (Avec cadran mobile) pour faciliter l'apostolat de la prière par l'union perpétuelle au saint sacrifice. Au moyen du cadran mobile, on trouve sur cette image (à toute heure du jour ou de la nuit en France) une contrée de la terre où il est 6 heures du matin, et où s'offre le saint sacrifice de la messe.

Gravure fine format in-18. Avec dentelle : En noir, avec filet or.................................. ..... $1.00 doz.

L'horloge du Sacré-Cœur. Un mécanisme facile permet de changer le texte et donne pour chaque heure du jour une pensée pieuse.

Gravure fine, format in-18. Avec dentelle : En noir. filet or... .. $1.00 doz,

---

Outrages et Réparations. (Tous les jours offensé !.. Tous les jours consolé !...) Sujet double avec texte.

Gravure fine, format in-12. Avec dentelle : En noir, filet or, et rehaussé de couleur................ $1.50 doz.

Mystère de la Communion de Noel. Un mécanisme très simple fait apparaître dans la sainte Hostie de Noël le divin Enfant, et changer en même temps le texte de l'image.

Gravure fine, format in-18. Avec dentelle : En noir, filet or.. $1.00 doz.

PHOTOGRAPHIES DITES MIGNONNETTES

Simples, prêtes à coller....................... $1.00 le cent.

PETITS LIVRES D'IMAGES

RECUEILS FORMÉS AVEC LES PLANCHES DECOUPURES

DONT ILS PORTENT LE NUMÉRO

Livre de la Série 300

Saints désirs. (Pl. 302.)

Le divin Pilote (Pl. 303.)

Figures sensibles de la sainte communion. (Pl. 304.)

Le Ciel. (Pl. 305.)

Fruits de la dévotion à Marie (Pl. 306.)

Sainte semences et divine moisson. (Pl. 307.)

La vigne selon le Cœur de Dieu (Pl. 310.)

Moyens de transport pour le Ciel. (Pl. 311.)

Le Cœur malade aux yeux du divin Maître. (Pl. 312.)

Le Cœur guéri par la foi au divin Maître. (Pl. 313.)

Le Cœur vivant de la vie même du divin maître. (Pl. 314.)

Le petit Grain de blé dans la main de Dieu. (Pl. 315.)

Sainte Amitié. (Pl. 316.)

La Nature, la Grâce et l'enfant de Marie. (Pl. 320.)

Cartonnés avec soin, couverture en toile gaufrée, titre et tranche dorés.............................. 40c. chaque.

Livres de la Série 900

Le divin Maître, les commençants. (Pl. 912.) 1re partie.

Le divin Maître, les profitants. (Pl. 928.) 2e partie.

Offices des Enfants de Marie. (Pl. 930.)

Vie cachée du Sauveur. (Pl. 931.)

Demeure du divin Maître. (Pl. 932.)

Confiance en Marie. (Pl. 934.)

Miroir de la jeunesse. (Pl. 936.)

Le saint Rosaire (Pl. 939.)

Les Caractères du divin amour
1re partie (Pl. 942.)
2e partie (Pl. 943.)

Cartonnés avec soin, couverture en toile gaufrée, titre et tranche dorés........... .... 35c. chaque.

MEMENTO D'ORDINATION

Publication nouvelle

FORMAT IN-18

Style des anciens manuscrits

Les Ordres Mineurs	Le Diaconat
Le Sous-Diaconat	La Prêtrise

La douzaine.. 60c.

Les souvenirs d'Ordination ont toujours fait l'ornement le plus précieux et le plus touchant d'un Bréviaire.—Ils sont encore un gage d'union sacerdotale entre condisciples ordonnés le même jour.—Enfin, ils peuvent être offerts utilement à des parents ou à des amis comme sujet d'instruction, d'édification, et surtout comme demande de prières.

Les Souvenirs que nous annonçons ici, répondent à ces trois besoins, sous trois formes différentes.

Images sujet emblématiques et figures.

Dentelle couleur	$2\frac{3}{4}$ x 4	la douzaine............	30c.
"	3 x $4\frac{3}{4}$	"	40c.

Images deuil, sujet Crucifix avec la prière "O Bon et très doux Jésus."

Le cent.. $2.00

Images deuil, sujets variés.

A.................. $1.50 $2.00 $2.50 et $3.00 le cent.

IMAGES AVEC BORDURE EN DENTELLE

Chaque sujet est encadré dans une dentelle à jour ajustée à chacun.

Série 1,000

Sujet noir, 3 x $4\frac{1}{2}$ la douzaine.......................... 40c.

Série 500-600

Sujet noir avec filet or, 3 x $4\frac{1}{2}$ la douzaine...... 30c.

Serie 100

Sujet noir, $2\frac{1}{2}$ x 4 la douzaine........................ 20c.

Série 200

Sujet noir, 2 x 3 la douzaine........................ 13c.

CHROMOLITHOGRAPHIES EN DENTELLE

Feuilles de	136 sujets	@	15c.	la feuille
"	72 "	"	15c.	"
"	55 "	"	15c.	"
"	36 "	"	15c.	"
"	32, 45, 60, 80 sujets	"	30c.	"
"	32, 45, 60, 80 "	"	40c.	"
"	32, 42, 60, 100 "	"	50c.	"
"	42 sujets	"	60c.	"
"	42 "	"	75c.	"

Dentelles blanches $2\frac{1}{2}$ x $3\frac{7}{8}$ la douzaine............ 15c.
" " $2\frac{7}{8}$ x $4\frac{1}{2}$ " .... 20c.

SOUVENIRS DE PREMIERE COMMUNION

Images avec dentelle à jour appropriée au sujet

REPRÉSENTANT COMMUNIANTS GARÇON-FILLE

No 1351	Sujet noir, garçon	$2\frac{1}{2}$ x 4	la douzaine.	$0.40
" 1352	" fille	$2\frac{1}{2}$ x 4	"	0.40
" 1355	Sujet noir avec pailletage garçon	$2\frac{1}{2}$ x 4	"	1.25
" 1356	" " fille	$2\frac{1}{2}$ x 4	"	1.25
" 1359	Sujet noir, garçon.	3 x $4\frac{1}{2}$	"	0.50
" 1360	" fille.	3 x $4\frac{1}{2}$	"	0.50

IMAGES AVEC DENTELLE A JOUR EN RELIEF ET HABILLEES

REPRÉSENTANT COMMUNIANTS GARÇON-FILLE

No 65	Dentelle blanche, garçon	$2\frac{1}{2}$ x 4	la douzaine	$0.75
" 65	" " fille	$2\frac{1}{2}$ x 4	"	0.75
" 50	" dorée, garçon	$2\frac{1}{2}$ x 4	"	1.50
" 50	" " fille	$2\frac{1}{2}$ x 4	"	1.50
" 21	" blanche, garçon	3 x $4\frac{1}{2}$	"	1.00
" 21	" " fille	3 x $4\frac{1}{2}$	"	1.00
" 79	" dorée, garçon	3 x 5	"	2:00
" 79	" " fille	3 x 5	"	2.00
" 96	Relief couleur, garçon	$4\frac{3}{4}$ x $6\frac{1}{2}$	chaque	0.50
" 96	" " fille	$4\frac{3}{4}$ x $6\frac{1}{2}$	"	0.50

GRANDES ETUDES

Hauteur 26 pouces. Largeur 21 "	Sujet noir, fond teinté,	chaque.	$0.75
	" rehaut, fond teinté,	"	1.25
	" couleur, fond ciel,	"	2.50
	" " " noir,	"	2.50

SUJETS RELIGIEUX

No 5 Mater Dolorosa.
" 6 Ecce Homo.
" 9 Léon XIII.
" 10 Jésus Rédempteur du monde.
" 16 Le Sacré Cœur de Jésus.
" 17 Le Saint Cœur de Marie.
" 18 Saint Augustin.
" 20 Saint Charles-Borromée.
" 21 Saint Jean, évangéliste.
" 22 Le patriarche St. Joseph.
" 23 Saint Antoine de Padoue.
" 25 L'Immaculée Conception.
" 26 Sainte Anne.
" 29 Sainte Catherine, martyre.
" 33 Saint Vincent de Paul.
" 35 Saint Louis de Gonzague.
" 37 Marie conçue sans péché.
" 39 Sainte Rose de Lima.
" 40 Sainte Catherine de Sienne.
" 41 Sainte Thérèse.
" 43 Saint Stanislas de Kostka.
" 44 N.-D. du Rosaire avec Saint Dominique.
" 45 Saint François d'Assise.
" 48 Saint Michel Archange.
" 53 Saint François Xavier.
" 54 Sainte Madeleine.
" 56 Ange Gardien.
" 57 Saint François Xavier.
" 58 Saint François d'Assise. (Vision des plaies.)
" 62 Saint Ignace de Loyola.
" 63 N.-D. du Mont-Carmel. (Ames du Purgatoire.)
" 66 Agonie de Jésus.
" 69 Rève du Calvaire.
" 75 Jésus, Marie, Joseph.
" 92 Saint Roch.
" 93 Saint Joseph.
" 94 Jésus crucifié.
" 95 Saint Dominique.
" 99 Saint François de Sales.

" 100 Sainte Cécile.
" 103 Sainte Philomène.
" 104 N.-D. de Lourdes. (Apparition.)
" 105 Sacré Cœur de Jésus.
" 106 Très Saint Cœur de Marie.
" 109 Manifestation du Sacré Cœur.
" 112 Sainte Marguerite.

PETITES ETUDES

Hauteur 20 pouces. Largeur 14 "	Sujet noir, fond teinté	chaque.	$0.38
	" rehaut, fond teinté	"	0.75
	" couleur, fond ciel	"	1.50
	" " " noir	"	1.50

SUJETS RELIGIEUX

No 1 L'Immaculée Conception.
" 2 Jésus Rédempteur.
" 3 Mater Dolorosa.
" 4 Ecce Homo.
" 5 Saint Antoine de Padoue.
" 6 Le Patriarche Saint Joseph.
" 9 Saint Louis de Gonzague.
" 10 Saint Stanislas de Kostka.
" 11 Marie conçue sans péché.
" 13 Sacré Cœur de Jésus.
" 14 Saint Cœur de Marie.
" 17 Jésus, Marie, Joseph.
" 20 N.-D. du Mont Carmel. (Avec les âmes.)
" 24 Sainte Anne.
" 25 Sainte Thérèse.
" 30 N.-D. du Rosaire et Saint Dominique.
" 35 L'Ange Gardien.
" 37 Saint Joseph.
" 38 N.-D. de Lourdes. (Apparition.)
" 39 Saint François d'Assise.
" 43 Sacré Cœur de Jésus.
" 44 Très Saint Cœur de Marie.
" 45 Manifestation du Sacré Cœur.
" 48 Sainte Madeleine.
" 49 N. S. P. le Pape Léon XIII.
" 50 Saint François d'Assise (Vision des plaies.)

BULLETIN

12 Janvier 1893.

*** En France l'excitation causée par les révélations du scandale de Panama est plus intense que jamais. Le public est épouvanté à la vue de cette gigantesque spoliation et il se demande s'il est le jouet d'un rêve ou s'il est bien dans la réalité. On est frappé de stupeur en voyant l'audace avec laquelle opéraient les misérables qui volaient ainsi sans pitié les trop confiants actionnaires de la compagnie. Un grand nombre d'hommes publics sont compromis. Parmi eux se trouvent des sénateurs, des députés, des anciens ministres, des agents, des banquiers etc. De tous côtés les mains se tendaient pour saisir la proie. Il est considérable le nombre de ceux qui ont pris part à la curée.

Parmi les personnages compromis à divers degrés on mentionne messieurs Floquet,ex-président de la chambre des députés, Clémenceau député, Albert Grévy, sénateur, Rouvier, ancien ministre des finances etc. etc. Se voyant compromis, M. Rouvier, tout en protestant de son innocence, a donné sa démission de ministre. Il a été remplacé par M. Tirard, ancien premier ministre.

L'homme qui paraît le plus coupable dans ces fraudes est le juif allemand Cornélius Herz, actuellement réfugié en Angleterre. Ce triste personnage est grand officier de la légion d'honneur.

Plusieurs anciens directeurs et employés supérieurs de la compagnie de Panama subissent aujourd'hui leur procès devant la première chambre de la cour d'Appel de Paris. Cette cour est présidée par M. Périvier. Ces personnages sont

Prévenus :

D'avoir, conjointement et depuis moins de trois ans avant le dernier acte de poursuite à Paris, en employant des manœuvres frauduleuses pour faire croire à l'existence d'un événement chimérique et d'un crédit imaginaire, dissipé des sommes provenant d'émissions qui leur avaient été remises pour un usage et un emploi déterminé, et escroqué tout ou partie de la fortune d'autrui ;

Délits prévus et réprimés par les articles 405, 406, 408 2, 5, 59 et 62 du Code pénal.

***

*** Avant hier, le 10, avait lieu la rentrée des chambres françaises après les vacances de Noël et du jour de l'an. A la Chambre des députés M. Floquet, ex-président, a retiré sa candidature et M. Casimir Perrier a été élu Président avec une majorité de 155 voix.

Le ministère Ribot qui ne comptait qu'un mois et quelques jours d'existence a donné sa démission. Le prétexte de cette démission est la divergence d'opinions qui existait entre les ministres relativement aux poursuites à être intentées contre M. Baïhaut, ancien ministre des Travaux Publics, gravement compromis dans l'affaire de Panama. La crise a été de courte durée. Le président Carnot à chargé de suite M. Ribot de former un nouveau ministère, ce qui a été fait dans quelques instants. Cette fois-ci messieurs Loubet et de Freycinet ont été laissés de côté et remplacés par deux hommes nouveaux, messieurs Viger et Loizillon.

Le nouveau ministère est composé comme suit :

Président du Conseil : M. Ribot, ministre de l'intérieur.—M. Develle, affaires

étrangères.—M. TIRARD, finances.—M. BOURGEOIS, justice.—M. G. LOIZILLON, guerre.—M. BURDEAU, colonies et marine. —M. DUPUY, instruction publique.—M. VIGER, agriculture.—M. SIEGFRIED, commerce.—M. VIETTE, travaux publics.

***

*** L'abbé Théodore Cohen ou Kohn, juif converti, a été élu archevêque d'Olmutz en Moravie, à la place du Cardinal de Fürstenberg, mort il y a quelques semaines. L'élection a été faite par le chapitre de la cathédrale. Cette nomination au siège d'Olmutz a créé une grande sensation dans une contrée où l'agitation antisémitique est si intense.

Lorsque la nouvelle de l'élection parvint à Vienne, le Reichsrath était en séance et la surprise et l'agitation qu'elle causa furent si grandes que les procédés furent suspendus pendant un temps considérable. Le Dr Cohen, s'est converti lorsqu'il n'était encore qu'un jeune écolier et il est actuellement âgé de 47 ans.

En vertu d'un privilège spécial (1) l'élection de l'archevêque d'Olmutz se fait par le chapitre de la cathedrale. Ce chapitre est actuellement composé de seize membres. Depuis plusieurs siècles le siège d'Olmutz a toujours été occupé par des archiducs, des princes ou des membres des plus nobles familles du pays. Ce siège, dit un journal français, est le plus riche du monde entier.

Avant son élection comme prince (2) archevêque, le Dr Cohen était le directeur de la chancellerie du Consistoire d'Olmutz. Il a été professeur de droit canon.

***

*** Le Congrès eucharistique qui doit bientôt siéger à Jérusalem sera un évènement d'une importance immense. L'Orient l'attend avec une légitime impatience. L'Occident l'appelle de tous ses vœux. Le monde catholique entier en espère des fruits de salut. Le pape le bénit. C'est en effet une pensée digne d'admiration que celle de tenir ce Congrès dans la ville même où N. S. J. C. a institué le plus grand et le plus saint de tous les sacrements.

Ce Congrès sera présidé, au nom du pape, par le cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Ce choix que N. S. Père a fait d'un prélat français, indique ses prédilections pour la France, la fille ainée de l'église. A la France d'ailleurs appartenait la présidence de ce congrès car les populations de l'Orient ont toujours les yeux sur elle et, malgré les évènements, ils la regardent encore comme leur protectrice. Qui sait si le *Christ qui aime les Francs*, n'attend pas ces manifestations pour rendre à la nation privilégiée son prestige, sa gloire et sa force d'autrefois.

Le congrés va attirer des foules immenses à Jérusalem. De toutes les parties de l'Orient les patriarches, archevêques et évêques se préparent à y assister. Les pèlerinages s'organisent dans toute l'Europe. L'Amérique fournira aussi son contingent. Presque tous les pays de l'univers participeront par des représentants à cette croisade d'un nouveau genre destinée à combattre les doctrines perverses qui prévalent aujourd'hui.

(1) Le chapitre de Salzbourg a le même privilège.
(2) Les archevêques d'Olmutz, portent le titre de princes.

*** Pertes en Salaires pour les grévistes.............. $2,000,000.00
Pertes pour les propriétaires............................. $4,000,000.00
Frais de milice etc... $500,000.00
Procès civils et criminels............................ Un grand nombre
Pertes de vies... 35

Tel est le triste bilan de la fameuse grève de Homestead.

Qui est responsable de cette grève affreuse ? Sont-ce les Carnégie par leurs exactions etc ? Sont-ce les ouvriers par leurs exigences injustes ? Dieu seul le sait. Quoiqu'il en soit il y a presque toujours dans les grandes grèves des vauriens qui trouvent quelque chose à gagner à soulever les passions.

Dans toutes les grandes grèves, il y a aussi presque toujours des traîtres qui, après avoir soulevé les grévistes, les abandonnent à leur malheureux sort dès qu'ils s'aperçoivent qu'ils n'ont aucune chance de succès. Le seul fait d'exciter les travailleurs à faire une grève *injuste* n'est-il pas aussi par lui-même suffisant pour constituer une trahison ?

Un journaliste français s'écrie (1) en parlant de la grande grève de Carmaux qui s'est terminée après 80 jours de chômage et des pertes énormes.

Et, en effet, traitres, vraiment traitres sont ceux qui viennent endoctriner ces hommes de dur labeur, peu ouverts aux choses de l'esprit, très enclins naturellement à trouver le monde mal fait, les salaires insuffisants et les heures de travail trop longues.

C'est une trahison que de les arracher à la besogne, que de leur faire croire qu'ils sont le centre du monde, que la Chambre leur donnera raison, qu'ils sortiront de leur humble condition autrement que par des chances exceptionnelles, et que les conditions économiques du monde se sont modifiées pour et par eux.

Après chaque grève, l'inanité et le danger de ce moyen barbare sautent à tous les yeux ; et pourtant demain, dans quelques jours, on recommencera sur la même ritournelle, jouée par les mêmes meneurs, avec le même dénouement ! Triste humanité !

***

*** C'est avec la plus vive satisfaction et le plus légitime orgueil que nous, les Canadiens-Français de la province de Québec avons appris la ligne de conduite tenue par nos compatriotes des Etats-Unis dans l'élection du 8 novembre. Ils ont voté en masse pour les démocrates, c'est-à-dire pour le parti qui les a toujours traités favorablement dans le passé et qui est le plus disposé à leur rendre justice dans l'avenir. Leur conduite à été patriotique et ils en seront bientôt récompensés.

En rendant compte des élections, le correspondant à Chicago du journal *La Presse* de Montréal (2) écrit les lignes suivantes qui sont bien de nature à réjouir les Canadiens d'ici.

Les voici :

Pour nous, population de langue française de l'Illinois nous avons doublement le droit de nous réjouir, car nous avons à enregistrer un autre succès non moins éclatant, car nous sommes heureux de constater qu'avec la presque unanimité parmi nos compatriotes, le sympathique juge John P. Altgeld, est devenu gouverneur de l'Etat. Cette élection signifie la continuation des écoles paroissiales où les enfants de notre colonie apprendront avec la langue de ce pays celle de

(1) M. Magnard. (2) No du 15 novembre.

leurs aïeux dont nous sommes tous si fiers ; où ils seront instruits dans notre religion, où ils seront élevés comme de bons citoyens et de bons chrétiens, ayant toujours au cœur l'amour de leur patrie.

***

*** Nous devons signaler une innovation dans la rédaction des commissions des lieutenants-gouverneurs. La commission de M. Chapleau a été rédigée en français. C'est la première fois que la chose arrive depuis la cession du pays à l'Angleterre. Il est étrange cependant que l'on ne se soit pas servi de cette langue chaque fois qu'un lieutenant-gouverneur de la province française de Québec a été nommé, car la langue française est de droit sur le même pied que la langue anglaise. Nous ne devons, à aucun prix, céder lorsque nous avons des droits à faire valoir, car plus nous céderons et plus l'on exigera de nous. Ceci me remet en mémoire ce qui est arrivé en cour criminelle il y a déjà bien longtemps. C'était à Montréal. Un avocat, M. T. J. J. Loranger, plus tard juge de la cour supérieure, ayant rédigé des procédures en français, son adversaire voulut les faire mettre de côté parcequ'elles n'étaient pas rédigées en anglais suivant la coutume. Mais M. Loranger prétendit que la coutume suivie était abusive et ne pouvait pas remplacer la loi, qu'il avait droit de faire usage de sa langue maternelle et qu'il continuerait à s'en servir. Et il eut gain de cause. Cette noble conduite devrait ouvrir les yeux à nos anglomanes et les couvrir de confusion.

***

*** Sont élus :

1° Député fédéral de Hastings Nord, Ontario, M. A. W. Carscallen, conservateur. Il remplace M. Bowell, nommé sénateur.

2° Député fédéral de l'Islet, Québec, M. J. Israël Tarte, libéral. Il remplace M. Desjardins, conservateur, nommé greffier de l'assemblée législative de Québec, M. Tarte est notaire et journaliste.

3° Député fédéral de Terrebonne, Québec, M. Pierre Leclair, avocat, conservateur. Il remplace M. Chapleau nommé Lieutenant-Gouverneur de Québec.

4° Député local de Peel, Ontario, M. John Smith, libéral. Il remplace M. Kenneth Chisholm, qui a donné sa démission.

*** Sont réélus :

1° Les quatre nouveaux ministres fédéraux, Messieurs Curran, solliciteur-général ; Ives, président du Conseil privé ; Wallace, contrôleur du revenu de l'intérieur ; Wood, contrôleur des finances.

2° M. Taillon, nouveau premier ministre de la province de Québec. Il représente le comté de Chambly.

***

*** Le 7 janvier courant la *Semaine religieuse de Montréal* commençait sa 11e année de publication. Ce journal a fait sa marque dans le journalisme canadien. C'est un vaillant défenseur des droits de l'Eglise et des privilèges des communautés. Nous lui souhaitons des succès croissants.

***

*** Aujourd'hui a lieu l'ouverture de la deuxième session de la huitième Législature de Québec.

La prochaine session du parlement fédéral commencera le 26.

ALBY.

LA DERNIÈRE ROSE

A MADEMOISELLE MARY CASIMIRA DE BOGOUCHEFSKY.

I

LA JEUNE REINE

> Io vidi gia nel cominciar del giorno
> La parte oriental tutta rosata,
> Et l'altra ciel di bel sereno adorno.
> DANTE, *Purg.*, cant. XXX.

C'était au mois de juin 1774. Le marquis de Laubespine, monté sur un beau cheval et suivi d'un domestique, faisait sa promenade accoutumée dans le grand parc de Versailles, fort désert alors. Le roi Louis XV venait de mourir de la petite vérole, et toute la cour s'était dispersée pour fuir le mauvais air. Le marquis dirigea sa promenade vers Trianon, et, apercevant dans l'avenue du petit château, Antoine Richard, jardinier en chef, entouré d'une douzaine de manœuvres qui se hâtaient de ratisser les allées et d'arroser les pelouses, le marquis mit pied à terre à la grille, et sonna. Richard, le reconnaissant de loin, accourut à sa rencontre avec empressement.

—Quel bon vent vous amène, Monsieur le marquis ? Depuis la mort du Roi je n'ai vu âme qui vive. Trianon est triste comme un tombeau.

—C'est pour cela que je viens, mon pauvre Richard. Je suis sûr qu'à part la famille royale, il n'y a personne en France de plus affligé que vous de la mort du Roi, et je viens le pleurer avec vous.

Les yeux de Richard se remplirent de larmes.

—C'est vrai, dit-il, j'aimais le Roi : il était si bon pour moi ! il aimait tant les fleurs ! Plût à Dieu qu'il n'eût aimé qu'elles ! On m'a dit, Monsieur le marquis, que votre collection d'anémones avait eu sa dernière visite.

—En effet, il vint chez moi le 30 avril, le matin même du jour où il tomba malade, et je fus frappé de sa pâleur.

—Hélas ! la vie qu'il menait ne pouvait durer longtemps. Malheureux prince ! que n'est-il resté tel que je le vis pour la première fois, il y a vingt-six ans ! Il se promenait avec la Reine, le Dauphin, les Filles de France. Rien n'était plus beau que cette famille royale, si nombreuse, si unie ! Le Roi dit à Marie Leczinska, en lui présentant mon père :

—Madame, voici Claude Richard, le fils du jardinier du roi Jacques II. M. d'Ayen l'a décidé à quitter son beau jardin de St-Germain pour entrer à mon service. Il nous fera ici un jardin admirable. Je veux que le petit Trianon fasse oublier le grand, et que ce garçon-là, dit Sa Majesté en me désignant, devienne encore plus savant que son père.

La bonne Reine nous sourit et me caressa. Plus tard, quand je revins de mes voyages, elle me questionna sur les plantes que j'avais rapportées d'Afrique, et voulut voir la giroflée de Mahon, qui fleurissait en France pour la première fois. Je revis souvent cette bonne Reine, toujours affable et gracieuse, mais de plus en plus triste dans les derniers temps.

Tout en marchant, les deux interlocuteurs étaient arrivés près du labyrinthe de charmille qui séparait le parterre du jardin botanique et des serres.

—Louis XVI s'intéressera-t-il à vos collections ? demanda le marquis.

—Je ne sais : le Roi préfère sa forge aux plus beaux jardins ; mais il a de l'estime pour les sciences, et n'aime pas à rien déranger. Ce que j'appréhende le plus, ce sont les fantaisies de la jeune Reine. Elle va venir me surprendre ; je suis censé l'ignorer : c'est pourquoi vous me voyez en costume de travail. Restez, Monsieur le marquis : vous verrez notre belle souveraine prendre possession de Trianon.

—Non : ce serait indiscret ; d'ailleurs je suis en bottes, et n'oserais me présenter ainsi devant Sa Majesté. Adieu, Richard ! Venez me voir au Chesnay : vous me ferez toujours plaisir.

M. de Laubespine allait s'éloigner, lorsqu'un groupe de jeunes dames, courant et riant aux éclats, apparut tout à coup au détour de la charmille.

Marie-Antoinette était parmi elles, et son port de reine la faisait aisément distinguer. Elle avait une manière de porter la tête si fière, si noble et si gracieuse à la fois ! Ses beaux cheveux blonds, arrangés avec art, couronnaient d'une auréole dorée son front de dix-huit ans. Ses traits semblaient n'être formés que pour le sourire. Elle était alors en grand deuil, et sa robe de crêpe noir faisait ressertir la blancheur d'albâtre de ses belles mains et de son cou charmant, ce cou que la hache devait trancher quelques années plus tard ! La reine portait un gros bouquet de roses. En apercevant les deux premeneurs, elle s'écria :

—Je suis sûre que voici M. Richard !

—Aux ordres de Votre Majesté, fit le jardinier en saluant profondément.

—J'ai laissé la Majesté à Versailles, dit la Reine ; je veux ici n'être appelée que Madame. Le Roi m'a donné le petit Trianon pour y faire toutes mes volontés. J'y veux régner, mais en simple châtelaine. Arrangez cela comme vous pourrez. Quel est ce gentilhomme? dit-elle en baissant la voix et en désignant le marquis.

—M. le marquis de Laubespine, dit Richard en s'inclinant.

—Oh ! j'en ai souvent entendu dire beaucoup de bien. M. de Laubespine est grand amateur de fleurs, n'est-ce pas ?

—Oui, Madame, dit le marquis. Le feu Roi me faisait l'honneur de visiter tous les ans ma collection d'anémones.

—J'irai la voir aussi. Mais je vous engage à cultiver d'autres fleurs. Je n'aime pas les anémones : c'est une plante triste, basse, sans parfum, qui ne fleurit qu'une fois, meurt tous les ans, et a

toujours du noir dans le cœur. Je n'en veux point ici; je veux des jasmins, des orangers, des chèvrefeuilles : j'aime ce qui est vivace, abondant, parfumé. Vous verrez quels merveilleux bosquets j'aurai à Trianon ! Mais allons voir le jardin botanique et les serres : j'ai promis au Roi de ne rien détruire avant d'avoir tout examiné à fond. Venez avec moi, Monsieur le marquis ; guidez-nous, Richard.

Et elle marcha légèrement vers les serres, suivie de ses dames et du marquis, dont la figure s'était fort assombrie en entendant la Reine médire des anémones.

Marie-Antoinette trouva qu'il faisait terriblement chaud dans les serres, et ne s'y arrêta que tout juste assez pour critiquer la collection de *cereus* dont Richard était fier à juste titre, et qu'il avait rapportée à grands frais d'Espagne et d'Afrique.

Quelles horribles plantes ! s'écria-t-elle : elles sont toutes couvertes de poils, d'épines, de dards et de verrues. Quelle est celle-ci, qui ressemble à une compagnie de serpents ?

—C'est le *cereus flagelliformis*, dit Richard : ce qui veut dire " cierge en forme de fouet ".

—C'est fort agréable, dit la Reine. Et celle-ci, bossue, tordue comme Ésope ?

—C'est le*cereus monstruosus*, Madame, le " cierge monstrueux ".

—Oh ! qu'il est bien nommé ! Et celui-ci ?

—L'*opuntia horrida*, Madame.

—Quel nom gracieux ! Ne trouvez-vous pas, Mesdames, que cette plante ressemble à une certaine duchesse ? Devinez quelle, et dites-le-moi à l'oreille.

Toutes les dames vinrent dire à la Reine des noms différents, mais sans doute bien choisis, car à chaque nom nouveau elle riait aux éclats.

Le jardinier et M. de Laubespine ne savaient trop quelle contenance tenir, lorsque la Reine, se tournant vers eux, dit :

—Ah çà ! Monsieur Richard, je ne veux point vous prendre en traître : je vous avertis que je vais faire enlever ces serres-là.

—Votre Majesté aura la bonté d'y réfléchir, dit Richard d'une voix émue : ce sont les plus belles serres qui existent ; elles ont coûté plus de cinquante mille livres.

—C'est trop cher pour une prison, dit la Reine ; pour moi, je déteste tout ce qui est renfermé : des fleurs sous verre, des oiseaux en cage, me donnent envie de pleurer. Je sais qu'il faut des serres pour l'hiver, mais je ne veux pas les voir. Vous emporterez tout ce vitrage au potager, avec vos *cereus* plus ou moins *monstruosus*. Je vais avoir à Trianon un jardin anglais, un village suisse, un temple grec et un joli petit théâtre où je jouerai des opéras, et ce se sera bien plus amusant que vos cloches à melon plus grandes que nature. Ah ! voici M. Mique, l'architecte, qui m'apporte son plan. Quel plaisir ! Vite ! vite ! Monsieur Mique, montrez-nous cela !

L'architecte arrivait en effet, portant un rouleau de papier grand aigle. La Reine s'en empara, l'étendit sur la pelouse, posta ses dames aux quatre angles du papier, en leur recommandant de le

bien tenir, et se mettant à genoux avec M. Mique à côté d'elle, se fit expliquer le plan.

—J'espère, dit-elle, que vous n'avez pas oublié la rivière et les cascades ?

—Il y en aura trois, dit l'architecte ; voyez-les, Madame : deux lacs, une grotte, une petite forêt de sapins.

—Et l'étable ? où sera-t-elle ?

—Là, Madame, tout près de la laiterie.

—Je ferai du beurre, dit la Reine, du vrai beurre, et du fromage à la crème ! Et ceci, qu'est-ce donc ?

—C'est la maison du bailly, Madame ; et là, tout près du pont, le moulin.

—Aura-t-il des ailes ? demanda la Reine.

—Non, Madame : c'est un moulin à eau ; mais il aura une roue qui tournera en faisant beaucoup de bruit.

—Les moulins à eau font-ils du pain comme les moulins à vent ? dit une jeune dame.

—Ils font de la farine, Madame, répondit l'architecte en réprimant une forte envie de rire.

—Je veux faire du pain, dit la Reine, et de la galette, et il me faudra un four.

—Vous l'aurez, Madame, ainsi qu'un lavoir, une buanderie, un poulailler et une bergerie.

—Ce sera délicieux ! et nous supprimerons le jardin français !

—A Dieu ne plaise ! s'écria Mique : ce serait défigurer le chef-d'œuvre de Gabriel. Ces parterres régulers, ces arbres taillés, cette architecture végétale, encadrent si bien le petit château ! Gabriel mourrait de chagrin s'il me voyait supprimer la perspective du salon, et séparer le pavillon octogone du château par des massifs irréguliers, comme c'est la mode à présent. Voyez, Madame : j'ai tout disposé, au contraire, pour conserver les bosquets de charmille et cette grande pelouse où nous sommes, et pourtant le théâtre serait à deux pas du château. Devant les deux autres façades la Reine fera ce qu'elle voudra ; mais jamais, non, jamais ! je ne me résoudrai à rien changer à ce côté-ci, pas plus qu'à la cour d'honneur.

—Je pense que vous avez raison, Monsieur ; mais il faut me dédommager par autre chose. Je voudrais une montagne trés haute, avec des cèdres, des rochers et des précipices.

—On essayera, dit l'architecte ; mais ce sera plutôt l'affaire du jardinier que la mienne.

—Richard, dit la Reine, pourriez-vous me faire là une montagne ?

—Avec du temps et de l'argent, Madame, cela serait possible ; mais la dépense serait énorme, et il faudrait au moins trois ans.

—J'y renonce, dit la Reine. Nous resterons en plaine, mais je m'en consolerai en cultivant les plus belles fleurs du monde. Une reine de France, au lieu d'envoyer chercher à grands frais des plantes exotiques, doit veiller au perfectionnement des fleurs de son royaume. Richard, je veux que Trianon voie naître la rose et l'œillet bleus, et je vous commande de ne rien épargner pour y réussir. Il le faut absolument.

La Reine s'était levée ; elle prononça ces mots d'un air si décidé, que le jardinier s'écria :

—Vous serez obéie, Madame, non seulement comme une reine, mais comme une divinité.

Et, saluant la Reine, qui les congédiait d'un signe, M. de Laubespine et Richard s'éloignèrent en silence.

A peine furent-ils hors de vue, qu'ils s'arrêtèrent et se regardèrent avec consternation.

—Hélas ! dit Richard, mes belles serres !

—Hélas ! dit le marquis, quelle tête légère a cette jeune Reine ! Elle ne songe qu'à s'amuser. Le roi s'enferme dans sa forge et fait des serrures. Tous deux sont bons, vertueux, mais ne me paraissent guère songer aux devoirs de leur état.

—Et pourtant, lorsqu'on est venu leur annoncer la mort de Louis XV, ils sont tombés à genoux tous deux et se sont écriés en pleurant : "Mon Dieu, ayez pitié de nous ! nous sommes trop jeunes ! "

—En effet, la fille de l'impératrice Marie-Thérèse, le fils du grand Dauphin ont une terrible tâche à remplir. Le dernier règne a tout perdu : l'ivraie semée partout croît avec une rapidité effrayante. Il faudrait à la France un Charlemagne et une Blanche de Castille.

—Attendons, dit Richard, laissons croître l'arbre et attendons ses fruits. Louis XVI n'a que vingt ans, et notre charmante petite Reine n'est encore qu'une enfant. Si du moins elle me laissait mes serres !

—Si encore elle aimait les anémones ! dit le marquis.

Et ils se séparèrent tristement.

II

L'ADIEU

......Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria ....
DANTE, *Inferno*, canto v.

Le printemps avait quinze fois orné de fleurs et de verdure es bosquets du petit Trianon, et l'automne de 1789 commençait à effeuiller leur couronne. Le temps des fêtes était passé. La Révolution avait commencé son œuvre : l'anxiété, la misère, l'effroi, régnaient dans toute la France. Les frères du Roi avaient déjà passé la frontière ; on émigrait en foule, et le vide se faisait autour des royales victimes.

Rien, en apparence, ne semblait changé dans les habitudes de la famille royale : Louis XVI chassait trois fois par semaine, Madame Elisabeth allait tous les jours à Montreuil, et la Reine se promenait encore à Trianon· Mais elle y allait presque toute seule : la solitude est douce à qui doit cacher ses larmes. La Reine était loin de partager les illusions et la sécurité de Louis XVI, et, depuis le jour où elle l'avait vu revenir de l'hôtel de ville de Paris, portant à son chapeau la cocarde tricolore, ce signe de servitude envers l'émeute, Marie-Antoinette entrevoyait l'abîme.

Le 5 octobre, le Roi était allé chasser dans le bois de Meudon.

La Reine vint à Trianon et voulut s'y promener seule. Laissant ses enfants à Mme de Tourzel. Marie-Antoinette s'éloigna du château et dirigea ses pas du côté du village. Elle n'avait plus cette démarche légère, cette grâce aérienne qui charmaient jadis tous les regards. Belle, elle l'était encore,—elle le fut jusqu'à la fin ;—mais les roses de son doux visage avaient disparu, et ses yeux cernés, son front pâle, sa démarche lente et incertaine, trahissaient les angoisses de son cœur.

Elle s'assit près du lac, sous ún saule qui la cachait presque entièrement, et regarda de loin la jolie laiterie, la tour de Marlborough, la maison du bailly, toutes ces gracieuses demeures témoins des fêtes des premières années de son règne. Depuis quelques mois Marie-Antoinette y avait installé de pauvres familles, espérant ainsi se faire pardonner par l'opinion publique ce que l'on osait appeler ses profusions. Ces nouveaux hôtes avaient déjà changé l'aspect du hameau de la Reine : au lieu de fleurs, du linge, des vêtements s'étalaient aux fenêtres des chaumières, et, sur le seuil, pêle-mêle avec des poules, des chiens et des chats, quelques enfants malpropres se traînaient en jouant.

Des femmes désœuvrées causaient d'un air inquiet sous le porche de la maison du bailly, et, bien que l'éloignement empêchât la Reine d'entendre leurs paroles, il était évident que le sujet de leur entretien était triste. Un petit garçon s'approcha du groupe des femmes, et se mit à chanter d'une voix perçante ; sa mère s'élança vers lui, le frappa rudement, et, l'entraînant de force, l'enferma dansl'étable. Mais la Reine avait entendu et reconnu l'infâme chanson ; elle se hâta de rentrer dans le bois, sans avoir été aperçue.

—Mon Dieu ! se dit-elle, faut-il que les refrains ignobles dont mes ennemis font retentir les rues de Paris, soient répétés ici, et par les enfants des pauvres que je nourris ! Ce petit enfant ne sort pas de Trianon : qui donc lui apprend à m'insulter ainsi ?

En passant près du moulin, elle rencontra Marion, la jeune et belle fille d'un des jardiniers. Marion la salua en silence ; mais, ses yeux rencontrant ceux de la Reine, elle ne put se contenir, et s'écria : —Oh ! Madame, vous pleurez !...

Et, fondant en larmes, la bonne fille se jeta à genoux devant la Reine. Marie-Antoinette la releva avec bonté et lui dit :

—Ce n'est rien, Marion ; mais j'ai entendu un des enfants du village chanter une si vilaine chanson, que le cœur m'a manqué. N'est-ce pas horrible que les enfants eux-mêmes soient pervertis et insultent leurs souverains ? Où irai-je, si à Trianon même je dois entendre de pareilles infamies ?

—Madame, dit Marion, si vous vouliez punir les coupables, rien ne serait plus aisé ; mais vous ne savez que pardonner, et l'impunité encourage les méchants. Ah ! si j'étais reine !

—Eh bien ! achève ! dit Marie-Antoinette, souriant à travers ses larmes de l'air fier qu'avait pris Marion : que ferais-tu, mon enfant ?

—Si j'étais reine, je ne pardonnerais qu'au repentir ; je défendrais mon honneur ; je punirais par le feu, la corde et la roue tout crime de lèse-majesté, parce que celui qui insulte le Roi déshonore la nation. Si j'étais reine...

—Si tu étais reine, ma fille, tu serais comme moi la première sujette du Roi, et tu imiterais sa clémence, son amour pour le peuple. Va me cueillir quelques roses, Marion ; tu me les apporteras à la grotte. Que ne suis-je à ta place, petite héroïne, et toi à la mienne ! mais ce serait te faire un triste présent. Va, mon enfant, laisse-moi.

Elles se séparèrent : Marion se dirigea vers le parterre des rosiers, et la Reine alla s'asseoir à l'entrée de sa grotte favorite auprès de la petite source-

Les feuilles jaunies tombées des arbres couvraient la terre et obstruaient le cours du ruisseau. Les oiseaux étaient muets, et les pâles rayons du soleil d'automne faisaient briller çà et là quelques fleurs tardives et décolorées. Le murmure de la petite cascade qui arrose l'intérieur de la grotte, retentissait seul dans le bosquet.

Marie-Antoinette se rappelait le temps où elle avait tracé ces jardins charmants ; celui, plus heureux encore, où elle guidait les premiers pas de ses enfants sur les gazons de Trianon. C'était là qu'elle avait joui de tous les plaisirs délicats que donnent les arts et l'amitié ; là que, jeune, brillante, adorée elle recevait son frère l'empereur Joseph au milieu des fêtes...

Et quelques instants sa pensée revit ces années de bonheur, et le présent et l'avenir lui apparurent sous un aspect si sombre, que la malheureuse princesse se sentit défaillir.

Effrayée d'être seule, elle appela Marion ; mais au lieu de la jeune fille, un garçon de la Chambre, comme on les appelait, parut, une lettre à la main.

—Qu'y a-t-il, Breton ? fit-elle.

—M. de Saint-Priest envoie ceci à Votre Majesté répondit le valet, qui tremblait de tous ses membres.

Marie-Antoinette rompit le cachet, et pâlit en lisant ces deux lignes du ministre :

"La Reine est priée de revenir au château. Elle y trouvera le Roi. Les sections de Paris sont en chemin pour venir à Versailles."

—Faites atteler, dit la Reine, et prévenez Mme de Tourzel qu nous partons.

Le garçon s'inclina, partit, et, une fois hors de vue, se mit à courir à toutes jambes vers le petit château.

La Reine le suivit. Elle rencontra Marion chargée de roses.

—Donne-m'en une seule, dit la Reine : ce sera peut-être la dernière que j'emporterai de mon cher Trianon. Ma pauvre Marion, j'ai le pressentiment que je ne te verrai plus.

—Ne parlez pas ainsi, Madame ! s'écria Marion ; vous reviendrez demain. Prenez ce bouquet pour Madame Royale, je vous en supplie.

—Donne-moi une seule rose, dit la Reine ; une seule ! je le veux.

Marion, toute en pleurs, en choisit une au hasard : c'était une rose rouge. La Reine la considéra un instant, et ses larmes coulèrent.

—*Flos martyrum !* dit-elle. Dieu m'indique la voie où je vais marcher. Adieu ! Trianon, adieu pour toujours !

Elle prit la rose, donna sa main à baiser à Marion, et partit.

C'était bien au martyre qu'elle allait !

IMAGES, SUJETS DE SAINTETE, LITHOGRAPHIES

22 X 28

Prix en noir, chaque.................................... 30c.
" " couleur, chaque.................................. 50c.

SUJETS EN HAUTEUR

No 1 La Cène. (En travers.)
" 2 Sainte Thérèse de Jésus. (En pied.)
" 6 Saint Antoine de Padoue "
" 8 Notre-Dame du Mont Carmel. (En pied.)
" 9 " Bon Conseil. (En buste.)
" 18 Sainte Anne. (En pied.)
" 19 Saint Louis de Gonzague. (En pied.)
" 21 Le Sacré Cœur de Jésus. (En buste.)
" 22 Très Saint Cœur de Marie. "
" 23 Sainte Madeleine. (En pied.)
" 32 Le Patriarche St. Joseph, (d'après Murillo. (En buste.)
" 33 La Mort du Juste. (En travers.)
" 34 La Mort du Pécheur. "
" 39 Ecce Homo. (En buste.)
" 40 Mater Dolorosa. "
" 42 Saint Patrick. (En pied.)
" 47 N.-D. du Rosaire,(entourée des 15 mystères. (En pied.)
" 50 Jésus, Marie, Joseph. (En pied.)
" 54 Saint François d'Assise. (En pied.)
" 60 Saint Antoine de Padoue. (En buste.)
" 66 Saint François Xavier. (En pied.)
" 72 Saint Louis de Gonzague. (En buste.)
" 73 Sainte Rose de Lima. (En pied.)
" 74 Sainte Philomène "
" 88 Saint Thomas d'Aquin. "
" 90 Saint Dominique "
" 118 Saint Stanislas de Kostka. (En buste.)
" 121 Saint Alphonse de Liguori. "
" 126 Sainte Elizabeth. (En buste.)
" 128 Sainte Marguerite. "
" 129 Saint Roch. (En pied.)
" 155 Evêque sans titre, (pour mettre un nom à volonté.) (En pied.)
" 156 Sainte sans titre, (pour mettre un nom à volonté.) (En pied.)
" 159 Notre-Dame du Perpétuel Secours. (En pied.)
" 167 Sainte Agnès.

IMAGES LITHOGRAPHIÉES,

SUJETS EN TRAVERS 22 x 28

Prix en noir, chaque $0.40
Prix en couleur, chaque 0.75

No 1.—Le jugement dernier.
" 2.—Le Purgatoire.
" 3.—Le Paradis.
" 4.—L'Enfer.
No 7.—Le Chemin de la Croix (14 Stations).
" 9.—La Création du monde.
" 11.—Mort du fils de Dieu.
" 12.—La fin du monde.

IMAGES LITHOGRAPHIÉES,

16 X 22

Prix en couleur $0.40

No 9.—Sacré-Cœur de Jésus, (*en buste*).
" 10.—Le saint Cœur de Marie (*en buste*).

Et un grand nombre d'autres sujets

IMAGES LITHOGRAPHIÉES,

SUJETS RELIGIEUX 12 x 16

En couleur, la douzaine $1.00

IMAGES EN COULEUR

SUJETS ASSORTIS 13 x 17

Le cent $3.00

IMAGES EN CHROMOLITHOGRAPHIES.

GRANDEUR 13 X 17

Le cent $6.00

Sacré-Cœur de Jésus.
Sacré-Cœur de Marie.
Sainte-Face.
Sainte-Famille.
Sainte-Anne.
Notre-Dame du Rosaire avec mystères
Chemin de la Croix.
La mort du juste.
La mort du pécheur.
Saint-Joseph.
Saint-Antoine de Padoue.
Saint-François d'Assise.

Et un grand nombre d'autres sujets.

IMAGES EN CHROMOLITHOGRAPHIES.

SUJETS VARIES, GRANDEUR 9 x 13

Le cent $3.00

GALERIE RELIGIEUSE.

Sujets religieux en hauteur avec filet or ovale, 10½ x 14

Prix en noir, teinte et filet or ovale, la douz.... $1.50

No 5.—Sacré-Cœur de Jésus.
" 6.—Très Saint Cœur de Marie.
" 7.—Le Patriarche Saint Joseph.
" 8.—Sainte Anne.
" 11.—Saint Stanislas de Kostka.
" 12.—Saint Louis de Gonzague.
" 18.—Saint François d'Assise.
" 23.—Immaculée Conception.
" 75.—Saint Alphonse de Liguori.
" 81.—Jésus, Marie, Joseph.
" 83.—Notre-Dame du Bon-Conseil.
" 91.—Manifestation du Sacré-Cœur à la B. M. M.
" 97.—Sainte Cécile.
" 98.—Sainte Philomène.

Et un grand nombre d'autres sujets.

SOUVENIRS MORTUAIRES

CROIX NOIRE AVEC BORDURE DEUIL.

No 1.—Titre :	Spes Unica.	$1.00 *le cent.*
" 6.— "	Au ciel on n'oublie plus (pensée).	" "
" 7.— "	La Croix et le lys résument toute sa vie.	" "

IMAGES CHROMO POUR DEUIL.

No 816.—Ange priant sur tombeaux.	30	*sujets*	*à la feuille,*	*chaq.*	30c
" 820.— " " "	30	"	"	"	30c.

CANONS D'AUTEL EN CHROMOLITHOGRAPHIE.

No 408.—22 x 28	pouces.	*En feuille,*	*chaque*		$1.00
" 413.—20 x 26	"	"	"		0.75
" 417.—25 x 35	"	"	"		1.25
" 420.—25 x 36	"	"	"		1.50

CHEMIN DE CROIX

LE PETIT CHEMIN DE CROIX DES ORATOIRES,

LITHOGRAPHIES EN TRAVERS OVALE.

En noir. 9½ x 12½. Chaque.. $1.00
En couleur. 9½ x 12½. Chaque.. 2.00

EXERCICES DU CHEMIN DE LA CROIX,

LITHOGRAPHIES EN TRAVERS.

En noir. 12½ x 18. Chaque.. $1.50

MOYEN CHEMIN DE CROIX,

LITHOGRAPHIE EN TRAVERS.

En couleur. 16 x 22½. Chaque... $5.00

CHEMIN DE CROIX VIA CRUCIS,

LITHOGRAPHIE EN TRAVERS.

En noir. 22 x 28½. Chaque.. $6.50

CHEMIN DE CROIX, LA RÉDEMPTION,

LITHOGRAPHIE EN TRAVERS.

En noir. 33 x 42. Chaque.. $12.00

CHEMIN DE CROIX, LA VOIE DOULOUREUSE.

EN HAUTEUR.

Sujet noir, fond teinté. 21 x 27. Chaque.............................. $10.00

CHEMIN DE CROIX, LE GOLGOTHA.

EN TRAVERS.

Sujet noir, fond teinté. 22 x 28½. Chaque.............................. $10.00

CHEMIN DE CROIX, LE GOLGOTHA.

EN TRAVERS.

Sujet noir, fond teinté. 16 x 22½. Chaque.............................. $13.00

CHEMIN DE CROIX,

CHROMOS.

14 x 20. Chaque.. $10.00

CHEMIN DE CROIX DÉPLIANTS.

FORMAT LIVRE DE MESSE.

14 Stations gravées sur acier, entourage havane découpé, en noir, la pièce $0.75
14 Stations " " " " " en couleur " 1.50

SCAPULAIRES.

SCAPULAIRES EN FEUILLES

SUR TOILE

No 14.—	Scapulaires du M.-Carmel, 30 paires à la feuille.	$1.50	doz.
" 17.—	" " " 16 paires "	1.50	"
" 12.—	" de la Passion, 25 paires "	1.80	"
" 13.—	" de N.-D. des 7 Doul., 15 paires "	1.25	"
" 15.—	" de l'Immaculée, 25 paires "	1.50	"
" 18.—	Scapulaires de l'Apostolat du Sacré-Cœur, avec ce texte : *Adveniat Regnum tuum.*— 60 scapulaires simples à la feuille.— Imprimés en rouge........................	$1.80	doz.
	DITO.—21 à la feuille..	1.20	"

SCAPULAIRES EN FEUILLES.

(BOUASSE)

Scapulaire Immaculé, 25 paires à la feuille, la douzaine...	$1.50
" Mont-Carmel, 25 paires à la feuille, la douzaine..	1.50

SCAPULAIRES EN FEUILLES.

(TURGIS)

Scapulaires Saint Joseph, 20 paires à la feuille, la douzaine..	$1.50
" Sainte-Face, 50 scapulaires simples, "	1.00

SCAPULAIRES CONFECTIONNÉS.

Scapulaires Mont-Carmel sur drap brun, la douzaine.........	$0.30
" " " " noir, "	0.30
" de l'Immaculée-Concept. sur drap bleu, la doz...	0.30
" de la Passion, sur drap rouge, la douzaine.......	0.40
" du Sacré-Cœur, sur drap blanc, la douzaine de scapulaires simples..................	0.25
" de la Sainte-Face, sur drap rouge, la douzaine de scapulaires simples.............	0.25
" du Tiers-Ordre de St François, sur drap brun. la douzaine............................	1.50
No 216 Cinq scapulaires réunis en un seul, la douzaine......	0.75
" " " " " (grand) " "	1.00
Scapulaires du Sacré-Cœur, oval dentelés, le cent..............	1.00

CHAPELETS

CHAPELETS EN COCOTINE,

rouge, noire ou naturelle.

No	0100......	la grosse... $3.50	No	0910......	la grosse...$10.00
"	0114......	" ... 4.50	"	0900......	" ... 10.00
"	097......	" ... 5.00	"	058......	" ... 12.00
"	088......	" ... 6.00	"	0146 *bis*..	" ... 12.00
"	31$\frac{1}{6}$.....	" ... 7.20	"	0915......	" ... 15.00
"	056......	" ... 7.50	"	0932......	" ... 24.00
"	089......	" ... 7.50	"	0932$\frac{1}{2}$.....	" ... 30.00
"	0913......	" ... 9.00			

CHAPELETS EN COCOTINE

avec vues photographiques dans la croix.

No	68$\frac{1}{2}$.....	la grosse...$15.00	No	207.....	la grosse...$18.00
"	01024.....	" ... 15.00			

CHAPELETS EN COCO

No	8545......	la grosse... $7.20	No	0745......	la grosse...$18.00
"	4600......	" ... 7.50	"	4046......	" ... 18.00
"	0166......	" ... 9.00	"	4048......	" ... 18.00
"	0172......	" ... 9.60	"	8570......	" ... 21.60
"	4602......	" ... 10.00	"	0340......	" ... 24.00
"	4616......	" ... 10.00	"	8105......	" ... 24.00
"	4433 *bis*..	" ... 12 00	"	279......	" ... 30.00
"	0168......	" ... 12.00	"	0882......	" ... 30.00
"	0741......	" ... 15.00	"	8220......	" ... 30.00
"	0176......	" ... 18.00			

COURONNES FRANÇISCAINES.

Cocotine......	7 Dizaines...........	Chaque...	$0.50.
Cocotine......	7 Dizaines...........	Chaque...	0.60.

CHAPELETS DES SEPT DOULEURS.

Cocotine................	No	545...........	la grosse.............	$ 9.00
Coco......................	"	8696...........	"	18.00
"	"	8698...........	"	24.00
"	"	524¾...........	"	19.20
Os. blanc..............	"	529.............	"	18.00
"	"	535...........	"	24.00

CHAPELETS NACRÉS,

blanc, rouge et jaune.

No 0466½....	la grosse...	$10.00	No 4510......	la grosse...	$27.00
" 0466......	"	... 12.00	" 4468½.....	"	... 36.00
" 0467......	"	... 15.00	" 0596......	"	... 15.00
" 0468......	"	... 18.00	" 0597......	"	... 18.00

CHAPELETS EN COROZOS BLANCS,

avec vues photographiques dans la croix.

No 7196................. la grosse....................... $24.00

CHAPELETS IMITATIONS CORNALINE,

blanche

No 4086...... la grosse...$15.00 | No 4088...... la grosse...$18.00

CHAPELETS EN ROCAILLE

No 012...... la grosse... $3.50 | No 883...... la grosse... $5.00

CHAPELETS EN ACIER POLI

No 580......	la grosse...	$12.00	No 582......	la grosse...	$18.00
" 581......	"	... 15.00	" 590......	"	... 18.00

CHAPELETS EN COCO,

Chaine métal blanc.

No 01396...... la douz... $5.00 | No 01398...... la douz... $6.00

CHAPELETS EN IMITATION DE GRENAT,

Chaine en métal blanc.

No 0841	la grosse...	$18.00		No 01214....	la douz....	$3.00
" 024......	la douz....	1.75		" 01215....	" ...	4.00
" 025......	" ...	2.00		" 01350.....	" ...	6.00
" 026......	" ...	2.50		" 01351....	" ...	7.50
" 027......	" ...	3.50				

CHAPELETS EN CRISTAL,

Chaine métal blanc.

No 01417 *bis*..	la douz...	$6.00		No 276......	la douz...	$5.00
" 01421......	" ...	7.50		" 277......	" ...	6.00
" 01422......	" ...	9.00		" 278......	" ...	7.50

CHAPELETS EN NACRE,

Chaine métal blanc.

No 0536......	la douz....	$5.00		No 1......	la douz....	$6.00
" 0537......	" ...	6.00		" 2......	" ...	7.50
" 0539......	" ...	9.00		" 01220.....	" ...	9.00
" 0540......	" ...	12.00		" 01363....	" ...	9.00
" 0......	" ...	5.00		" 01464....	" ...	10.00

CHAPELETS EN NACRE,

Chaine argent.

@ $1.25, 1.50, 1.75, 2.00, 2.50, 3.00, 3.50, 4.00 et 4.50 la pièce.

CHAPELETS EN JAIS,

Chaine argent.

@ $0.75, 1.50 et 2.00 la pièce.

CHAPELETS EN GRENAT,

Chaine argent.

@ $1.50, 2,00 et 2.50 la pièce.

CHAPELETS EN CORNALINE ROUGE,

Chaine argent.

@ $2.50 et 3.00 la pièce.

CHAPELETS EN AMBRE,

Chaine argent.

@ $2.00, 2.50 et 3.00 la pièce.

CHAPELETS EN COCOTINE UNIE,

Sur fil.

No 3.........	la grosse...	$1.50	No 5..........	la grosse...	$3.60
“ 3.........	“ ...	2.00	“ 7..7 diz...	“ ...	7.50
“ 4..........	“ ...	2.50	“ 9..7 diz...	“ ...	12.00

CHAPELETS EN COCOTINE GUILLOCHÉE,

Sur fil.

No 3.........	la grosse...	$3.00	No 5.........	“ ...	$5.00
“ 4..........	“ ...	4.00			

CHAPELETS EN COYOLLE,

Sur fil.

No 9...... 7 dizaines......... la douzaine........ $2.00

CHAPELETS EN COCO UNI,

Sur fil.

No 1.........	la grosse....	$5.00	No 4.........	la grosse....	$9.00
“ 2.........	“	6.00	“ 5.........	la douz......	1.00
“ 3.........	“	7.50	“ 6.........	“	1.25

CHAPELETS EN COCO GUILLOCHÉ;

Sur fil.

No 2.........	la douz......	$0.90	No 5.........	la douz......	$1.25
" 3.........	"	1.00	" 6.........	"	1.80
" 4.........	"	1.25			

CHAPELETS EN COCO TAILLÉ,

Sur fil.

No 4.........	la grosse.....	$5.00	No 8.........	la grosse....	$9.00
" 7.........	"	7.50			

CHAPELETS NACRÉS,

blanc, rouge et jaune, sur fil.

No 2...........	la douz.....	$0.80	No 5..........	la douz....	$1.90
" 3...........	" ...	1.00	" 5 taillé..	" ...	2.50
" 4..........	" ...	1.25	" 6..........	" ...	2.50

CHAPELETS EN CORNALINE,

Sur fil.

Blanche No 0...	la douz...	$0.90	Rouge.. No 0...	la douz...	$1.25
Bleue... No 0...	la douz...	1.00	Blanche No 1...	la douz...	1.50

CHAPELETS EN OS,

Sur fil.

No 2 rouge...	la douz...	$0.60	No 3 blanc...	la douz...	$0.80
" 3 " ...	" ...	0.80	" 4 " ...	" ...	1.25

CHAPELETS ROUGE,

" grains de Jérusalem ", sur fil.

No 4.................. la douzaine.................. $1.25

ETUIS POUR CHAPELETS, EN PEAU

No	2......	la douz......	$1.50	No	654......	la douz......	$3.50
"	3......	"	1.75	"	655......	"	4.00
"	4......	"	2.00	"	656......	"	5.00
"	519......	"	3.00	"	669......	"	5.00
"	520......	"	3.60	"	670......	"	6.00
"	521......	"	4.00	"	671......	"	7.50
"	522......	"	5.00	"	556½....	"	7.50
"	635......	"	3.00	"	557......	"	8.00
"	636......	"	3.50	"	558......	"	8.50
"	637......	"	4.50	"	559......	"	9.00
"	638......	"	5.00	"	560......	"	10.00
"	639......	"	7.50				

ŒUFS POUR CHAPELETS,

Coco poli............	76—3.........	la douzaine.........	$1.00
" "	76—5.........	"	1.25
Coco guilloché.....	82—5.........	"	1.25

COQUILLES NACRE,

Cercles argentés.

No	4 et 4½.....	la douz...	$2.50	No	7 et 7½....	" ...	$5.00
"	5 et 5½.....	" ...	3.00	"	8 et 8½....	" ...	9.00
"	6 et 6½.....	" ...	4.00				

COQUILLES NACRE,

A griffe.

No	5 et 5½...	la douz.....	$5.00	No	7 et 7½...	la douz.....	$7.50
"	6 et 6½...	" ...	6.00	"	8 et 8½...	" ...	10.00

CHRISTS EN CUIVRE FONDU,

Sur croix ébène tour et fond cuivre.

No	Pouces			No	Pouces		
32.....	1	la grosse...	$2.50	44.....	4⅜......	la grosse...	$21.60
33.....	1⅛......	" ...	2.75	45.....	4⅞......	" ...	25.00
34.....	1¼......	" ...	3.00	46.....	5	" ...	30.00
36.....	1⅛......	" ...	4.00	47.....	5⅝......	la douz.....	3.60
38.....	2	" ...	6.00	48.....	6⅛......	" ...	4.50
39.....	2½......	" ...	7.50	49.....	6¾......	" ...	5.40
40.....	2¾......	" ...	9.00	50....	7	" ...	6.60
41.....	3	" ...	10.00	51.....	8	" ...	7.50
42....	3⅝......	" ...	12.50				

CHRISTS EN NICKLE,

Sur croix ébène, tour et fond nickle,

No	Pouces			No	Pouces		
5/0	1	la douz.	$0.60	2/0	$1\frac{1}{2}$	la douz.	$0.80
3/0	$1\frac{3}{8}$	"	0.70	1	2	"	1.00

CHRISTS EN NICKLE,

Sur croix ébène, tour nickle, fond ébène.

No	Pouces			No	Pouces		
$1\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{4}$	Chaque	$0.15	7	5	Chaque	$0.50
3	3	"	0.23	$7\frac{3}{4}$	6	"	0.60
4	$3\frac{5}{8}$	"	0.30	8	$6\frac{3}{4}$	"	0.75
6	$4\frac{5}{8}$	"	0.40				

CHRISTS EN NICKLE,

Sur croix ébène, tour et fond nickle, bouts forme trèfle.

No	Pouces			No	Pouces		
2	$2\frac{3}{4}$	Chaque	$0.30	8	7	Chaque	$1.00
4	$3\frac{3}{4}$	"	0.40	13	$9\frac{1}{2}$	"	1.50
6	5	"	0.60				

CHRISTS EN MÉTAL BLANC.

No	Pouces			No	Pouces		
7007	$1\frac{1}{4}$	Chaque	$0.07	7010	$2\frac{1}{8}$	"	0.12
7008	$1\frac{5}{8}$	"	0.09	7011	$2\frac{1}{4}$	"	0.17
7009	$1\frac{7}{8}$	"	0.10				

CHRISTS EN ARGENT.

No	Pouces			No	Pouces		
2802	$1\frac{1}{4}$	Chaque	$0.40	2805	2	Chaque	$1.00
2803	$1\frac{1}{2}$	"	0.50	2806	$2\frac{3}{8}$	"	1.20
2804	$1\frac{3}{4}$	"	0.75	2807	$2\frac{5}{8}$	"	1.50

CROIX NACRE

Avec Christ en argent.

No	Pouces			No	Pouces		
720	$1\frac{1}{8}$	Chaque	$0.30	1186	2	Chaque	$0.65
1184	$1\frac{1}{2}$	"	0.36	1187	$2\frac{3}{8}$	"	0.80
1185	$1\frac{3}{4}$	"	0.50				

CROIX NACRE,

Avec Christ et bouts en argent.

No	Pouces		
439	$1\frac{1}{2}$	Chaque	$1.00
440	$1\frac{3}{4}$	"	1.25
441	2	Chaque	$1.50
442	$2\frac{3}{8}$	"	1.75

CHRISTS PLASTIQUES,

Croix en bois pour suspendre.

14 pouces	Chaque	$0.40
24 "	"	0.60
29 pouces	Chaque	$1.25

CHRIST EN CUIVRE ESTAMPÉ,

Sur croix plate vernie, avec pied.

No	Pouces		
3/0	$7\frac{1}{2}$	la douz	$0.60
1/0	$9\frac{1}{2}$	"	1.00
1	11	"	1.50
2	12	la douz	$2.50
3	14	"	3.60

CHRISTS NICKLÉS,

Sur croix ronde, bouts nickelés, pied rond.

No	Pouces		
3868	$6\frac{3}{8}$	la douz	$2.00
3870	8	"	2.50
3874	$9\frac{5}{8}$	"	3.50
3877	12	"	4.50
3764	$13\frac{5}{8}$	la douz	$7.00
3766	15	"	9.00
3772	19	"	20.00

CHRISTS NICKLÉS,

Sur croix ronde nickelée, sans pieds.

No	Pouces		
326	$5\frac{3}{4}$	Chaque	$0.75
327	$6\frac{3}{4}$	"	1.00
328	$7\frac{3}{4}$	"	1.25
329	$8\frac{3}{4}$	"	1.50
330	10	Chaque	$1.75
331	11	"	2.00
333		"	2.50
334		"	3.00

CHRISTS DORÉS,

Sur croix ronde, bouts dorés, pied rond.

No	Pouces		
3912	13	Chaque	$1.00
3914	15	Chaque	$1.25

MÉDAILLES

MEDAILLES EN CUIVRE BLANCHI.

Vierge Immaculée............Nos 00, 0, D, 1, 2, 3, 4, 5, 32, 34, 8.
Sainte Anne...............Nos 1, 2, 3, 4, 5, 32, 33, 34*bis*, 23*bis*, 24*bis*, 8.
Saint Benoit....................Nos 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8.
Sacré Cœur.................... " 3, 5, 33.
Sainte Face..................... " 1, 2, 3, 4, 5, 33, 8.
St Joseph et ange gardien... " 2, 3, 4, 5, 8.
Congrég. Enfants de Marie.. " 3, 5, 6, 7.
Saint Roch...................... " 1, 2, 5, 32, 34, 8.
Congrégation des Sts Anges.. " 1, 2, 3, 5, 24.
N.-D. du Perpétuel secours.. " 2, 3, 5, 33.
Notre-Dame de Lourdes..... " 3, 5, 32, 34.
N.-Dame du Saint Rosaire... " 5, 34.
Saint François d'Assise...... " 3, 5, 9.
Saint Benoit Labre........... " 4, 5.
Cong. du St Enfant Jésus... " 1, 3, 5.
Précieux Sang................. " 3, 5.
Saint Louis de Gonzague... " 3, 4 ronde.
Saint Michel..................... " 3, 5.
N.-Dame des sept douleurs.. " 1, 2, 3, 4, 5, 33, 8.
N.-Dame des sept douleurs.. Jeux $0.60 la douz.
Sainte Famille.................. " 4, 5.
Sainte Philomène............. " 3.

Numéros :	00,	0,	D,	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,
Prix la grosse	$0.30,	0.35,	0.35,	0.40,	0.50,	0.60,	0.80,	1.00,	1.50,	3.00

Numéros :	8,	9,	23*bis*,	24,	24*bis*,	32,	33,	34,	34*bis*.
Prix la grosse	$5.00,	7.20,	3.50,	5.00,	5.00,	1.00,	1.70,	3.00,	2.00.

GARDE D'HONNEUR............ No 3......... la grosse......... $4.00

MEDAILLES SAINTE ANNE,

Avc Eglise de Sainte Anne de Beaupré, cuivre blanchi.

Numéros :	40,	60,	70,	80.
Prix la grosse :	$1.00,	2.00,	3.60,	7.20.

MEDAILLES DE PREMIÈRE COMMUNION.

Cuivre blanchi.

Numéros :	34,	3636,	3538.
Prix la grosse :	$3.00,	6.00,	7.50.

MEDAILLES EN MAILLECHORT

Sainte Anne et Sainte Famille...... No 35½... la grosse... $15.00
Congrégation des enfants de Marie.. No 35½... " ... 15.00

MEDAILLES EN BRONZE

Saint François d'Assise .... No 9... la grosse...... $15.00
Vierge Immaculée..................... " 10... la donz........ 2.00

MEDAILLES EN METAL BLANC

Congrégation des enfants de Marie.. No 6 feston.. la grosse..$6.00

MEDAILLES EN ARGENT,

@ $0.05, 0.10, 0.15, 0.18, 0.25, 0.30, 0.50, 0.75, 0.90 la pièce.

MEDAILLES EN ARGENT, SOUS VERRE,

(*diamentine*)

Sainte Anne et Vierge Immaculée... No 5453... la douz... $0.60
" " " " ... " 5454... " 0.75
" " " " ... " 5456... " 1.25
" " " " ... " 5458... " 2.50

MÉDAILLONS

MEDAILLONS UN CŒUR,

Cercle cuivre, verre.

No	598		$2 \times 2\frac{1}{2}$	la douz...	$1.00
No	601	Sacré-Cœur de Jésus	$3 \times 3\frac{3}{4}$	la douz...	$2.00
"	1	" "	$2 \times 2\frac{1}{2}$	"	1.80
"	1	" de Marie	$2 \times 2\frac{1}{2}$	"	1.80
"	333	" de Jésus	$2 \times 2\frac{1}{2}$	"	2.00
"	334	" "	$2 \times 2\frac{1}{2}$	"	2.00
"	1111	" "	$2 \times 2\frac{1}{2}$	"	2.00
"	1111	" de Marie	$2 \times 2\frac{1}{2}$	"	2.00
"	2	" de Jésus	$3 \times 3\frac{3}{4}$	"	3.00
"	2	" de Marie	$3 \times 3\frac{3}{4}$	"	3.00
"	3	" de Jésus	$3\frac{3}{4} \times 5$	"	4.00
"	3	" de Marie	$3\frac{3}{4} \times 5$	"	4.00
"	4	" de Jésus	$4\frac{1}{2} \times 6$	"	5.00
"	3	" de Marie	$4\frac{1}{2} \times 6$	"	5.00
"	1007	"	$3\frac{3}{4} \times 5$	"	6.00
"	1008	"	$4\frac{1}{2} \times 5\frac{3}{4}$	"	9.00
"	$1272\frac{1}{2}$	"	$5\frac{1}{4} \times 7\frac{1}{4}$	"	12.00
"	$1008\frac{1}{2}$	"	$5\frac{1}{4} \times 7\frac{1}{4}$	"	15.00
"	106	"	$6\frac{1}{4} \times 9\frac{1}{2}$	"	12.00
"	$1273\frac{1}{2}$	"	$6\frac{1}{4} \times 9\frac{1}{2}$	"	15.00

MEDAILLONS DEUX CŒURS,

Cercle cuivre, verre.

No	1 *bis*	S.-Cœur de Jésus et Marie	$2 \times 2\frac{1}{2}$	la douz...	$2.00
"	2 "	" " "	$3 \times 3\frac{3}{4}$	"	3.50
"	3 "	" " "	$3\frac{3}{4} \times 5$	"	5.00
"	4 "	" " "	$4\frac{1}{2} \times 6$	"	6.00
"	106 *bis*	" " "	$6\frac{1}{4} \times 9\frac{1}{2}$	"	15.00

MEDAILLONS SAINTE ANNE.

Plastique blanc.

No	845	$1\frac{7}{8} \times 2\frac{1}{8}$	la douz..	$0.75
"	315	$2\frac{1}{4} \times 2\frac{7}{8}$	"	1.25
No	316	$2\frac{5}{8} \times 3\frac{3}{8}$	la douz..	$2.50
"	317	$3\frac{1}{4} \times 4\frac{1}{8}$	"	4.00

No 845... Sainte-Face... $1\frac{7}{8}$ x $2\frac{1}{8}$... la douzaine...... $0.75

MEDAILLONS SAINTE ANNE,

Plastique couleur.

No 846...$1\frac{7}{8}$ x $2\frac{1}{8}$ la douz.$1.80 | No 851...$4\frac{1}{4}$ x 5 la douz..$6.00

MEDAILLONS SAINTE ANNE,

Forme étoile.

La douzaine.. $0.30

MEDAILLONS GELATINÉS,

Sujets assortis.

No	1.........	$1\frac{3}{4}$ x $2\frac{5}{8}$.........	la douzaine.........		$0.60
"	2.........	$2\frac{1}{2}$ x $3\frac{3}{4}$.........	"	....	1.25
"	3.........	$3\frac{3}{4}$ x 5	"	....	1.80

MEDAILLONS,

Cercle en cuivre perlé, verre.

No	00.........	Sainte Face...........	la douzaine.........		$0.40
"	0.........	" "	"	....	0.75
"	0.........	Sainte Anne..........	"	....	0.75
"	0.........	Sujets assorties......	"	....	0.75
"	0.........	Saint Roch............	"	....	0.75
"	0 *bis*....	"	"	....	1.20

MEDAILLONS ENFANTS JESUS,

Cercle cuivre, verre.

No	335...........	$2\frac{1}{2}$ x $3\frac{1}{2}$...............	Chaque		$0.45
"	773..	$2\frac{1}{2}$ x $3\frac{1}{2}$...............	"	....	0.45
"	752...........	$3\frac{3}{4}$ x 5	"	....	0.50
"	750...........	$3\frac{3}{4}$ x 5	"	....	0.75
"	337...........	$3\frac{3}{4}$ x 5	"	....	0.75
"	747...........	$4\frac{3}{4}$ x 6	"	....	0.60
"	745...........	$4\frac{3}{4}$ x 6	"	....	0.75
"	339..........	$4\frac{3}{4}$ x 6	"	....	0.75
"	576...........	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...............	"	....	1.00
"	593...........	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...............	"	....	1.25
"	744...........	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...............	"	....	1.25
"	743...........	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...............	"	....	1.25
"	341...........	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...............	"	....	1.25
"	742...........	$6\frac{1}{2}$ x $9\frac{1}{2}$...............	"	....	1.50

MEDAILLONS PREMIÈRE COMMUNION,

Cercle cuivre.

No	2...	Garçons ou filles...	$2\frac{1}{2}$ x $3\frac{3}{4}$...	Chaque....	$0.25
"	2138...	" " " ...	$3\frac{3}{4}$ x 5 ...	" ...	0.50
"	761...	" " " ...	$3\frac{3}{4}$ x 5 ...	" ...	0.50
"	710...	Filles....................	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00
"	711...	"	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00
"	712...	Calice.........	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00
"	713...	"	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00
"	714...	Flle.........................	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00
"	715...	Ange et Calice.........	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00
"	716...	Fille........................	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00
"	717...	Calice................ ...	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00
"	718...	"	$5\frac{3}{4}$ x $7\frac{3}{4}$...	" ...	1.00

STATUES EN BISCUIT.

Vierge-Mère, Immaculée-Conception et Saint-Joseph.

No	Pouces			No	Pouces		
3...	$1\frac{1}{4}$......	la douz...	$0.20	18...	$7\frac{1}{2}$......	la douz...	$4.00
4...	$2\frac{1}{8}$......	" ...	0.25	19...	8	" ...	4.50
5...	$2\frac{5}{8}$......	" ...	0.40	21...	$8\frac{3}{4}$......	" ...	5.50
6...	$2\frac{5}{8}$......	" ...	0.50	24...	$10\frac{1}{4}$......	Chaque ...	0.75
8...	$3\frac{3}{8}$......	" ...	0.75	26...	$10\frac{3}{4}$......	" ...	1.00
10...	$4\frac{1}{4}$......	" ..	1.00	28...	$11\frac{3}{4}$......	" ...	1.25
12...	$5\frac{1}{4}$......	" ...	1.80	30...	$12\frac{1}{2}$......	" ...	1.80
14...	6	" ...	2.50	33...	$13\frac{3}{4}$......	" ...	2.50
16...	$6\frac{3}{4}$......	" ...	3.00	36...	$14\frac{3}{4}$......	" ...	3.00

STATUES EN BISCUIT BLANC.

Vierge de Décembre.

4 pouces...	la douz......	$1.75	$5\frac{1}{4}$ pouces...	la douz......	$2.50
5 " ...	"	2.00	$7\frac{1}{4}$ " ...	"	4.00

STATUES EN BISCUIT.

Porcelaine blanche

Sainte-Anne.

$2\frac{1}{8}$ pouces...	la douz......	$0.60	7 pouces...	la douz......	$6.00
4 " ...	"	1.80	$8\frac{5}{8}$ " ...	"	9.00
$5\frac{1}{2}$ " ...	"	3.60			

STATUES EN BISCUIT.

Porcelaine blanche

Saint-Roch.

No	Pouces			No	Pouces		
7...	3	la douz....	$1.00	12...	$4\frac{3}{4}$......	la douz.....	$2.50
9...	$3\frac{1}{2}$......	" ...	1.50	16...	7	" ...	3.60
10...	$4\frac{1}{8}$......	" ...	2.00				

STATUES NICKELÉES.

Sur socle en bois verni

Sainte-Anne.

No 006.........	4 pouces.........	la douzaine.........	$4.00
" 009.........	$4\frac{3}{4}$ "	"	6.00

STATUES NICKELÉES.

En écrin

Sainte-Anne.

No 006.......................... la douzaine................ $9.00

STATUETTES BRONZÉES.

En étui

Ste-Anne, St-Joseph, Vierge Immaculée, Sacré-Cœur de Jésus

La douzaine... $0.30

STATUETTES BRONZÉES.

Avec niche tournante en nikle

Sainte-Anne, Saint-Joseph, Vierge Immaculée.

La douzaine.......... .... $1.00

BENITIERS EN BISCUIT BLANC,

Plaques variées.

No	Pouces			No	Pouces		
..	$4\frac{1}{4}$...	la douz...	$0.75	..	$6\frac{1}{2}$...	la douz...	$1.50
..	$4\frac{3}{4}$...	" ...	1.00	484/887 *a*..	$6\frac{1}{2}$...	" ...	1.80
..	$5\frac{3}{4}$...	" ...	1.25				

BENITIERS EN BISCUIT BLANC,

No	280...	6	pouces.....	Saint-Joseph lys...	la douz....	$1.50
"	139...	7	" ...	Vierge-Mère.........	" ...	2.00
"	200...	7	" ...	Vierge Immaculée	" ...	2.00
"	256...	8	" ...	Saint-Joseph lys...	" ...	3.60
"	397...	8	" ...	" avec Jésus..	" ...	3.60
"	258...	8	" ...	Vierge-Mère.........	" ...	3.60
"	257...	8	" ...	Vierge Immaculée	" ...	3.60
"	55...	6¼	" ...	Ecce Homo.........	" ...	3 60
"	229...	7	" ...	Croix..................	" ...	3.60
"	289...	7½	" ...	Croix avec couron..	" ...	4.50
"	90...	8½	" ...	Croix avec Christ..	" ...	6.00

BENITIERS EN BISCUIT,

Un Ange blanc.

No	Pouces			No	Pouces		
351...	4¾......	la douz...	$3 00	178...	7½......	la pièce...	$1.00
296...	5½......	" ...	4.50	121...	8½......	" ...	1.25
114...	6¼......	" ...	6.00				

BENITIERS EN BISCUIT,

Deux Anges blancs.

No	Pouces			No	Pouces		
295...	6	la douz...	$7.50	120...	7½......	la douz...	$12.00
157...	6½......	" ...	10.00				

BENITIERS EN BISCUIT,

Porcelaine couleur.—Un Ange.

No	Pouces			No	Pouces		
351...	4¾......	la douz...	$6.00	484 / 5030..	5½..	la douz..	$2.50
296...	5½......	" ...	9 00	484 / 4936..	6½..	" ...	4.50
				754 / 1171..	10½..	Chaque..	2.50

BENITIERS EN BISCUIT,

Porcelaine couleur.—Deux Anges.

No	Pouces			No	Pouces		
388...	5¼......	la douz...	$6.00	120 ..	7½..	la pièce..	$2.00
452...	4½......	la pièce...	0.75	484 / 5254...	6 ..	la douz..	5.00
295...	6	" ...	1.25	754 / 1172...	7½..	la pièce..	1.50
157...	6½......	" ...	1.75				

LAMPIONS

Cuivre, verre rouge.

No	2040..................................		Chaque..................	$0.75
"	2156......	Avec Sainte-Face...	"	3.00
"	2320......	" " ...	"	5.00

BULLETIN (*)

21 Janvier 1893.

*** Aujourd'hui est le centenaire d'un des plus lugubres événements que l'histoire ait enrégistrés. En effet, il y a juste 100 ans, c'est-à-dire le 21 janvier 1793, s'accomplissait sur la terre de France un épouvantable forfait. Le petit-fils de saint Louis, le roi légitime de la nation très chrétienne, Louis XVI, montait sur l'échafaud.

Traduit devant la Convention Nationale, qui était à la fois accusatrice et juge, il fut déclaré *coupable de conspiration contre la liberté publique* et condamné à mort comme un vil criminel. Il fut guillotiné à Paris, sur la place de la Concorde, alors place de la révolution. (1) Un prêtre irlandais, l'abbé Edgeworth de Firmont, assista le roi martyr. Au moment suprême, il lui adressa ces sublimes paroles qui nous ont été transmises : *Fils de saint Louis, montez au ciel.* C'est alors que le roi s'adressant à la foule s'écria : *Français, je meurs innocent ! Je pardonne à mes ennemis, et je souhaite que mon sang ne retombe pas sur la France.*

Louis XVI n'était âgé que de 38 ans et quelques mois. Il naquit à Versailles le 23 août 1754 et il monta sur le trône en 1774, succédant à son aïeul Louis XV.

Ce matin à Notre-Dame, chapelle de Notre-Dame du Sacré-Cœur, un service solennel a été célébré à l'occasion de la mort de l'infortuné Louis XVI. Une foule pieuse et recueillie y assistait, se rappelant avec horreur la sanglante journée de 1793 et priant pour le repos de l'âme du fils de nos anciens rois.

Le célébrant était un canadien-français, M. l'abbé Sentenne, curé de Notre-Dame. Il avait pour assistants un français, M. l'abbé Luche, prêtre du Séminaire, et un irlandais, M. l'abbé Fahey, vicaire de l'église Saint-Patrice. Ce dernier avait été choisi en souvenir de ce noble prêtre irlandais qui fut le confesseur de Louis XVI.

*** A la date du 8 décembre dernier, Notre Saint Père le Pape a adressé une lettre extrêmement importante aux archevêques et évêques d'Italie, et une autre lettre non moins importante, aux Italiens eux-mêmes. Ces deux lettres concernent la franc-maçonnerie, les maux dont elle est la cause et les ravages effrayants qu'elle fait dans le monde entier et notamment en Italie.

* Il y a deux erreurs à corriger à la page 676. M. Wallace est contrôleur des douanes, et M. Wood est contrôleur du revenu de l'intérieur.

(1) Ancienne place Louis XV.

Le pape rappelle les proscriptions dont la maçonnerie a été l'objet de la part des papes ses prédécesseurs, et les condamnations qu'il a prononcées lui-même. Dans la première lettre il démasque les artifices dont se sert cette organisation infernale, cette *infâme secte*, pour recruter des membres parmi les catholiques. Il conjure les évêques de se préoccuper avant tout du salut des victimes de la maçonnerie et de ne rien négliger pour les retirer de leurs erreurs et de la perdition éternelle.

Il importe, dit-il, *de relever le courage de ces hommes en leur proposant l'exemple des ancêtres, en leur rappelant que la force est la gardienne du devoir et de la dignité, afin qu'ils se repentent vraiment et qu'ils aient honte d'agir ou d'avoir agi sans virilité. Car toute notre vie est une véritable bataille, dont l'objet surtout est notre salut, et il n'y a rien de plus honteux pour un chrétien que de broncher dans le devoir par lâcheté.*

Il parle de la nécessité de la lutte contre la secte, et il rappelle aux évêques qu'il est de leur devoir d'animer les *esprits au combat par la persuasion, les encouragements et l'exemple. Pour ceux qui veulent le salut, il n'y a pas*, dit-il, *de milieu entre la lutte opiniâtre ou la mort.*

Dans la lettre aux Italiens il s'élève contre la guerre impie par laquelle la maçonnerie tente de leur ravir la foi. Il stigmatise cette guerre qu'il dit être dirigée non seulement contre la religion, mais aussi contre la patrie et la civilisation. Il fait un tableau saisissant de l'état social actuel, dû en grande partie aux sectes maçonniques et antichrétiennes.

L'ordre social, dit-il, *est généralement ébranlé jusque dans ses fondements. Livres et journaux, écoles et chaires, cercles et théâtres monuments et discours, photographies et dessins, tout conspire à pervertir les esprits et à corrompre les cœurs. Cependant les peuples opprimés et tombés dans la misère frémissent; les sectes anarchiques s'agitent; les classes ouvrières lèvent la tête et vont grossir les rangs du socialisme, du communisme, de l'anarchie; les caractères s'affaissent, et une foule de personnes, ne sachant plus ni souffrir dignement ni se relever virilement de leurs épreuves, abandonnent d'elles-mêmes lâchement la vie par le suicide.*

Il continue en donnant de sages conseils à tous sur la manière d'agir afin de ne pas tomber dans les pièges de la secte. Il les exhorte à ne pas se contenter *de se tenir sur la défensive contre elle, mais de l'affronter courageusement en opposant presse à presse, école à école, association à association, congrès à congrès, action à action.*

Le 23 décembre eut lieu au Vatican la réception de Noël accordée aux cardinaux, aux collèges de la Prélature et aux personnages de la cour pontificale. Répondant à l'adresse du Sacré-Collège, le Pape a encore parlé de la franc-maçonnerie qu'il considère comme l'un des plus grands maux qui puissent affliger l'Eglise et la société civile. Voici le discours que, dans cette occasion solennelle, il a

prononcé, dit une dépêche," avec un accent énergique et une voix " pénétrante."

La tempête sociale est furieuse et va grandissant au milieu de l'Europe contemporaine livrée aux ruines et aux désastres.

Par la vertu divine, la sainte Eglise seule reste debout en face d'une secte funeste qui ne sera jamais l'amie du peuple parce qu'elle est l'ennemie de Dieu.

Nous avons déjà élevé la voix pour la patrie qui nous est doublement chère.

Mais la franc-maçonnerie fait la guerre en tous les pays ; partout elle sape l'ordre spirituel et civil.

Devant un tel péril et en présence du douloureux avenir qui menace les sociétés, l'Eglise seule peut être le salut des Etats comme celui des individus.

Nous poursuivrons donc selon nos devoirs et nos droits, notre œuvre de salut, par la parole et avec l'autorité, le commandement et la direction qui nous appartiennent, confiant dans la vertu surnaturelle qui a été donnée au Vicaire de Jésus-Christ.

***

*** Les dépêches de Rome nous apprennent que le gouvernement italien va prendre les mesures nécessaires pour protéger les pèlerins pendant les fêtes jubilaires du pape.

S'il en est ainsi, on ne verra pas, se renouveler les tristes scènes du dernier pèlerinage français alors que la canaille attaqua les pèlerins et les molesta d'une manière indigne.

La police a besoin d'être vigilante car la canaille à Rome est toujours prêtre pour le désordre. Vous la voyez partout où il y a des manifestations religieuses à troubler. Elle n'épargne pas plus les romains que les étrangers. On en a eu la preuve le 7 août dernier. Ce jour-là un certain nombre de catholiques se sont rendus au monument de Christophe Colomb pour déposer une couronne sur le buste du grand homme. Cette démonstration religieuse et patriotique n'a pas été du goût de la radicaille impie et les manifestants ont été attaqués et poursuivis aux cris de : *à bas le pape, à bas les prêtres.* C'est à la suite de ces scènes de sauvagerie que l'association de l'*Unione Romana* a voté l'ordre du jour suivant :

Au nom de la ville de Rome, mère de la civilisation, capitale du monde, siège du Souverain Pontife ;

Au nom de l'Italie, dont l'honneur a subi une atteinte par les injures adressées au grand navigateur italien ;

Au nom de la liberté de conscience et de la liberté individuelle, toutes les deux violées et offensées, nous protestons contre les scènes sauvages qui se sont produites dimanche dernier.

C'est un nouveau et éclatant témoignage que nos ennemis veulent étouffer les droits civils des catholiques romains.

Il est plus que jamais du devoir de tout bon catholique et de tout hon-

nête homme de s'unir pour sauvegarder les droits des catholiques à Rome et maintenir leur dignité et leur honneur.

***

*** Lundi, le 16 janvier courant, N. S. P. le pape a créé, en consistoire, quatorze nouveaux cardinaux dont six Italiens, deux Prussiens, un Hongrois, un Espagnol, un Anglais, un Irlandais et deux Français.

Les six cardinaux italiens sont nos seigneurs PERSICO, secrétaire de la Propagande ; MOCENNI, substitut à la secrétairerie d'Etat ; DI PIETRO, nonce à Madrid ; GALIMBERTI, nonce à Vienne ; MALAGOLA, archevêque de Fermo, et GUARINO. archevêque de Messine.

Mgr PERSICO est bien connu dans cette province. De 1873 à 1876 il a été curé de Sillery, près de Québec.

Mgr GALIMBERTI est le premier journaliste qui reçoit le chapeau de cardinal. D'après une correspondance de Rome, adressée au *Times* de Londres, il ne partage pas les vues politiques du pape et il est un chaud partisan de la *Triple Alliance.* C'est malheureux pour la France.

Les deux cardinaux prussiens sont Mgr CREMENTZ, archevêque de Cologne, et Mgr KOPP, évêque de Breslau.

Le cardinal Hongrois est Mgr VASZARY, archevêque de Gran ou Stirgonie, Primat de Hongrie. Il est l'un des plus fermes champions des droits de l'Eglise et conséquemment l'un des plus ardents adversaires de la politique de persécution qui cherche à dominer en Hongrie. L'un des principaux articles du programme de cette politique néfaste est l'établissement du mariage civil obligatoire.

Le cardinal espagnol est Mgr SANZ Y FORES, archevêque de Séville.

Le cardinal anglais est Mgr VAUGHAN, archevêque de Westminster. Sa Majesté, la reine Victoria, a écrit au Pape pour le remercier de l'élévation de Mgr Vaughan au cardinalat. Cette démarche de la souveraine d'un pays protestant indique que le fanatisme *officiel* a bien diminué en Angleterre. " En vérité, " s'écrie le journal anglais *The Messenger*, " les temps sont changés depuis le " jour où Henri VIII apprenant que le Pape avait destiné le cha- " peau de cardinal à l'évêque Fisher, s'écriait : *Que le Pape lui en-* " *voie son chapeau, moi, j'aurai soin de lui enlever la tête pour qu'il* " *ne puisse pas le porter.*"

Le cardinal irlandais est Mgr LOGUE, archevêque d'Armagh, Primat d'Irlande.

Enfin les deux cardinaux français sont Mgr MEIGNAN, archevêque de Tours, et Mgr THOMAS, archevêque de Rouen. Nos lecteurs savent qu'autrefois nous étions sous la juridiction du siège de Rouen. C'est une raison de plus que nous avons de nous réjouir de l'honneur fait à l'éminent prélat qui occupe actuellement ce siège.

La création des nouveaux cardinaux porte à soixante et cinq le nombre des membres actuels du Sacré Collège. Le pape Sixte-Quint l'avait fixé à 70.

*** Sont décédés :

1° Mgr Laurencin, archevêque d'Anazarbe, administrateur apostolique de la Guadeloupe ; Antilles Françaises. Il était âgé de 67 ans.

2° Mgr Le Coq, évêque de Nantes et ancien évêque de Luçon. Il était âgé de 71 ans, 1 mois et quelques jours.

3° Mgr McLaclan, évêque de Galloway, Ecosse.

4° Mgr Pierre S L. M. de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Il est né le 2 juin 1811. Il a été l'un des plus fermes défenseurs des doctrines ultramontaines, et il a travaillé avec ardeur à l'établissement de la liturgie romaine en France. A l'académie ecclésiastique de Rome il a été condisciple du pape Léon XIII.

5° Le père André qui a joué un rôle dans la rébellion du Nord-Ouest en 1885. Il était le confesseur de l'infortuné Riel qu'il assista sur l'échafaud. Il est né en France en 1833.

6° Le général Benjamin F. Butler, avocat et homme d'état américain. Il est né dans le New-Hampshire, à Deerfield, le 5 novembre 1818. Il a été tour à tour démocrate et républicain, et c'est comme démocrate qu'il fut élu Gouverneur du Massachusetts en 1882. Il a servi dans la guerre de sécession et sa conduite en Louisiane lui a valu une triste réputation.

7° Rutherford Birchard Hayes, avocat et homme d'état américain. Il est né à Delaware, Ohio, le 4 octobre 1822. Il servit avec distinction dans la guerre civile, et il obtint le grade de Major Général. Il était républicain et il représenta l'Ohio au Congrès. Il fut élu trois fois gouverneur de cet état en 1867, en 1869 et en 1875. Les élections présidentielles de 1876 lui furent favorables, la commission électorale, créée par une loi spéciale pour décider qui serait président, lui ayant accordé les votes douteux. Il eut ainsi une voix de plus que son concurrent démocrate, M. Tilden. M. Hayes a été président des Etats-Unis depuis le 4 mars 1877 jusqu'au 4 mars 1881.

8° James Harrower, ancien député de Shoal-Lake à l'assemblée législative du Manitoba. Il était libéral.

9° M. P. Ryan, percepteur des douanes et ancien député fédéral de Montréal-Centre.

***

*** Le discours du trône prononcé à l'ouverture de la session de la législature de Québec, le 12 du courant, annonce que la situation financière s'est notablement améliorée. Il annonce de plus des projets de loi concernant les régistrateurs, l'agriculture, la vente des liqueurs enivrantes, la procédure civile, les chemins de fer, etc. Il fait allusion au système actuel de taxation mais il n'indique pas quels changements y seront apportés.

ALBY.

26 Janvier 1893

*** Aujourd'hui a eu lieu à Ottawa l'ouverture de la 3e session du 7e Parlement fédéral. Le discours du trône constate les progrès du pays et l'état prospère des finances. Il fait allusion à la conférence qui a eu lieu entre le Canada et Terreneuve dans le but de règler amicalement les difficultés qui ont surgi depuis quelques années ; à la nomination d'une commission pour établir la ligne-frontière entre la Colombie anglaise et l'Alaska ; au canal canadien du Sault Ste-Marie qu'il s'agit de terminer bientôt afin d'éviter les péages du canal américain, etc. Parmi les mesures annoncées se trouvent les modifications à la loi électorale, une loi relative à la preuve et une autre loi relative à la propriété foncière au Nord-Ouest.

***

*** La législature de la Nouvelle-Ecosse est en session depuis quelques jours. La principale mesure de la session concerne les mines de charbon. Elles doivent être exploitées par un syndicat américain.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

DEUXIÈME PARTIE

Que pouvons-nous savoir de Dieu à la lumière de la raison ?

La même sainte Eglise, notre Mère, tient et enseigne que par la lumière naturelle de la raison humaine, Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées ; car, depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits (1).

Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des êtres créés (2).

Qu'est-ce que nous pouvons connaître de Dieu avec certitude à la lumière naturelle de la raison ? Notre Constitution l'a déjà insinué dans son chapitre premier. Ce chapitre est, en effet, consacré à définir contre les athées et les panthéistes, l'existence et les attributs du Dieu créateur de toutes choses, dont la foi suppose la

(1) Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet, Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilis enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecter conspiciuntur (Const. *Dei Filius*, cap. 2).

(2) Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationæ lumine certo cognosci nos posse ; anathema sit (*Ibid.*, can. 1).

connaissance. Or cette connaissance de Dieu supposée par la foi est celle qui ne dépasse point la lumière de notre raison ; car il y aurait cercle vicieux à exiger comme condition de la foi, une connaissance de Dieu que la foi seule peut donner. Donc la notion fort complète que notre premier chapitre nous donne de Dieu est celle que la raison de l'homme peut comprendre et établir. Mais le concile ne s'en est point tenu à cette insinuation : au commencement de son second chapitre il a indiqué formellement quoiqu'à grands traits, la notion de Dieu que nous pouvons avoir, à la lumière de la raison. Il a résumé cette notion en deux formules assez diverses.

Une première formule se trouve dans le premier chapitre : *Dieu principe et fin de toutes choses, Deum rerum omnium principium et finem.* Une seconde : *Le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum,* se trouve dans le canon.

Nous allons d'abord rapporter les explications données, au nom de la Députation de la foi, sur le sens et la portée de ces formules ; nous verrons ensuite ce qui est de foi catholique et ce qui est seulement certain au sujet de la notion que nous pouvons nous faire de Dieu à la lumière naturelle de la raison ; nous examinerons enfin si les faits et l'expérience s'accordent sur ce point avec les enseignements de l'Eglise et avec nos conclusions.

I

La notion de Dieu marquée dans le chapitre contient deux données, savoir que Dieu est le principe et la fin de toutes choses, *rerum omnium principium et finem.* Mais ces deux données en renferment un grand nombre d'autres qu'elles supposent logiquement. Or le concile n'a pas entendu exclure ces autres données ; il a entendu au contraire les faire entrer au moins implicitement dans sa courte formule. En effet un des Pères ayant demandé qu'on insinuât que l'homme peut naturellement connaître non seulement Dieu, mais encore nos devoirs envers lui (1), Mgr Gasser lui répondit, au nom de la Députation de la foi (2), que son amendement paraissait superflu, parce qu'en disant que l'homme peut connaître Dieu, principe et fin de toutes choses, on énonçait en même temps qu'il peut comprendre et connaître ses principales obligations morales, attendu que personne ne saurait tendre vers Dieu, en tant qu'il est notre fin naturelle, comme auteur de la nature, sans connaître au moins nos principaux devoirs envers lui.

La notion de Dieu marquée dans le canon est exprimée par des termes plus nombreux. Le Dieu que la raison peut connaître y est appelé, en effet, le *Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum.* Mais il ne s'en suit pas que le concile ait entendu condamner comme

(1) *Acta Concilii Vaticani,* Col. 121, amendement 11.
(2) *Acta Concilii Vaticani.* col. 133.

hérétiques, ceux qui nierait que la raison puisse démontrer ce que chacun de ces termes affirme de Dieu. En effet, une note qui accompagnait le *Schema* de la députation de la foi a déclaré que telle ne devait point être l'intention des pères de la vénérable assemblée en ce qui regarde le terme *Créateur*. " Quand même, disait cette note (1), on lirait le mot *Créateur* dans le canon, il n'est pas pour cela défini que la création proprement dite peut être démontrée par la raison ; on a simplement retenu le terme dont l'Ecriture (2) se sert pour révéler cette vérité, sans rien ajouter pour en déterminer le sens. " A la dernière lecture du *Schema*, Mgr Gasser revint sur cette observation pour la réitérer au nom de la députation de la foi (3). Déjà à l'avant dernière lecture, il avait invoqué le même motif pour faire rejeter deux amendements qui demandaient que le canon ne se contentât pas d'appeler Dieu Créateur, mais qu'il le qualifiât de *Créateur de toutes choses* (4), comme le chapitre le qualifiait de principe et de fin de toutes choses.

Il est donc incontestable qu'en donnant à Dieu le titre de *Créateur*, notre canon ne définit pas que la raison peut démontrer par ses seules lumières que Dieu est Créateur et qu'il a tiré le monde du néant.

Mais, s'il en est ainsi pour le titre de Créateur, il en est de même, à ce qu'il nous semble, pour les autres titres, et en particulier pour le titre de Dieu *unique* que le même canon joint à celui de Créateur. Il serait, en effet, fort étrange qu'en définissant que la raison peut connaître le Dieu unique et Créateur, sans faire aucune distinction entre ces deux épithètes, le Concile ait entendu définir qu'elle peut démontrer que Dieu est unique, sans entendre définir qu'elle peut démontrer qu'il est aussi Créateur.

Ces titres de Dieu, unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, qui se retrouvent tous textuellement ou équivalamment au chapitre XIII de la Sagesse, n'ont donc pas été introduits dans notre canon pour définir ce que la raison peut savoir de Dieu, mais pour marquer à la suite du livre de la Sagesse, quelques-uns des attributs caractéristiques du vrai Dieu que la raison peut connaître.

II

Qu'est-ce donc que notre canon définit comme de foi catholique au sujet de la notion de Dieu que la raison peut nous donner ? Une seule chose, à ce qu'il semble. C'est que le Dieu véritable peut être connu avec certitude à la lumière de la raison, et par conséquent qu'à cette lumière, il nous est possible de nous former de lui une conception vraie et de nous démontrer son existence.

Le chapitre, en effet, ne définit rien, puisqu'il expose seulement, sans en faire un article de foi catholique, ce que l'Eglise admet et

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 79.

(2) A magnitudine enim speciei et creaturæ cognoscibiliter poterit *creator* horum videri (Sap. XIII, 5).

(3) *Acta Concilii Vaticani*, col. 243.

(4) *Acta Concilii Vaticani*, col. 149, amendement 47 et 48.

enseigne, *tenet et docet.* Quant au canon, il porte, à la vérité, une définition de foi catholique ; mais ce qu'il rend de foi catholique, c'est uniquement ce que les Pères du Concile ont entendu définir ; or, nous venons de le voir, il n'ont pas entendu condamner comme hérétique, un homme qui contesterait à la raison le pouvoir de démontrer avec certitude les attributs que le canon énumère ; ils n'ont condamné que les hommes qui refuseraient à la raison des lumières suffisantes pour connaître le Dieu véritable. Notre canon n'a donc pas défini comme un dogme de foi, ainsi que semblait le craindre l'auteur de la réserve 98(1) que nous avons rapportée dans un numéro précédent, il n'a donc pas défini comme un dogme de foi, que la raison naturelle suffit pour connaître avec une certitude absolue : 1° l'unité de Dieu ; 2° la vraie nature de Dieu ; 3° le mystère de la création proprement dite ou *ex nihilo.*

Mais si notre canon n'a fait un dogme de foi catholique que de cette seule vérité, le commencement du chapitre enseigne comme une doctrine certaine qu'à la lumière de la raison, Dieu peut être connu comme le principe et comme la fin de toutes choses. Ce sont donc là désormais des points qui sont certains théologiquement.

Enfin le texte de ce chapitre donne à entendre que toutes les vérités que suppose nécessairement cette notion *de principe et de fin de toutes choses*, sont accessibles à notre raison ; car il est impossible de connaître avec certitude à la lumière de la raison, Dieu principe et fin de toutes choses, sans connaître dans une certaine mesure les vérités supposées nécessairement par cette notion. Nous avons vu, en effet, qu'il existe une différence profonde entre connaître une vérité à la lumière de la révélation et la connaître à la lumière de la raison. Celui qui connait un point de doctrine à la lumière de la révélation, l'accepte sur l'autorité de Dieu, sans se rendre compte de sa vérité. Celui au contraire qui connait un point de doctrine avec certitude à la lumière de la raison, se rend compte de sa vérité ; car connaître à la lumière de la raison, c'est se rendre compte qu'il faut qu'une chose soit vraie. La certitude donnée par la lumière de la raison implique, par conséquent, la connaissance certaine non seulement de la vérité en question, mais encore de toutes les vérités nécessaires pour démontrer ou pour comprendre la vérité en question. Ainsi on ne saurait connaître à la lumière de la raison, que Dieu est la fin de toutes choses, sans avoir en même temps la connaissance de l'obligation où l'on est de conformer sa conduite à cette fin. Nous avons dit, au commencement de cet article, que cette observation a été faite en congrégation générale par le rapporteur même de la Députation de la Foi. On ne saurait guère connaître non plus que Dieu est le principe de toutes choses, sans admettre en même temps qu'il est le créateur de toutes choses, c'est-à dire qu'il a produit toutes choses de rien.

Enfin, puisque la lumière naturelle de la raison nous fait déduire toutes les conséquences logiques qui sont renfermés dans les principes dont nous voyons l'évidence, nous avons la puissance

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 228, 229.

physique (je ne dis pas la puissance morale) de déduire de ces principes toutes les conséquences qu'ils renferment logiquement. Du moment que la lumière naturelle de la raison nous peut donner une connaissance certaine de Dieu principe et fin de toutes choses nous avons donc la possibilité physique d'arriver par la même lumière à toutes les vérités qui découlent logiquement de cette connaissance. On doit incontestablement ranger parmi ces vérités toutes celles que le Concile a énumérées dans son chapitre premier sur *Dieu créateur de toutes choses* et beaucoup d'autres encore.

Le Concile du Vatican n'a point déclaré expressément que ces dernières vérités entrent dans la notion que nous pouvons avoir de Dieu à la lumière naturelle de la raison ; nos assertions par rapport à ces vérités ne sont donc pas de celles qui s'imposent à l'assentiment de tous les catholiques en vertu de la Constitution *Dei Filius* ; mais elles sont de celles qu'un théologien est en droit de déduire des principes définis ou affirmés par le Concile.

III

Il nous reste à voir si la doctrine que nous venons d'exposer n'est point en contradiction avec l'expérience. Un Père du Concile, dont nous avons rapporté les réserves, faisait cette objection : " Aucun philosophe n'a connu avec une absolue certitude et sans mélange d'erreurs *Dieu principe et fin de toutes choses ;* or la raison humaine est dans l'impuissance non seulement morale, mais encore absolue, de faire ce que n'ont pu les plus grands philosophes ; donc elle est dans l'impuissance absolue de connaître Dieu, principe et fin de toutes choses avec une pleine certitude (1). "

Mgr Gasser résolut cette difficulté, en établissant que plusieurs philosophes païens ont connu que Dieu est le principe et la fin de toutes choses ; mais il n'établit pas et il ne pouvait établir que les philosophes ont eu de Dieu la notion complète que donne le premier chapître de la Constitution *Dei Filius.* Nous avons pourtant dit que cette notion ne dépasse pas les lumières naturelles de notre raison. En effet, ce principe que la raison humaine n'a pas la puissance physique d'arriver à d'autres vérités, que celles qui ont été connues, en fait, par les grands philosophes, est un principe faux. Mgr Gasser le fit remarquer, sans s'arrêter à démontrer son assertion ; mais il suffit d'un moment de réflexion pour comprendre que ce principe est absolument inadmissible. La raison humaine avait certainement la puissance naturelle de connaître, par exemple, les lois et les applications de l'électricité que l'on a découvertes dans notre siècle. Cependant l'humanité a été longtemps avant de les soupçonner. La raison humaine a la puissance physique de connaître bien d'autres vérités que notre génération ne soupçonne pas et que découvriront les générations futures. Pourquoi donc

(1) *Acta Concilii Vaticani,* col, 224 et 725. Réserve 51-

les grands philosophes auraient-ils connu de Dieu tout ce que la raison en peut naturellement connaître ? L'ignorance et les erreurs de ces grands génies ne suppose en aucune manière une impuissance physique de la raison.

Mais, de notre côté, pouvons-nous montrer que Dieu, tel que le décrit le premier chapitre de notre Constitution, peut être connu à la lumière naturelle de la raison ? Oui et très facilement. Connaître à la lumière de la raison, c'est en effet connaître en se rendant compte par des raisons d'ordre purement naturel. Or aujourd'hui, tous les philosophes chrétiens démontrent par des raisons d'ordre purement naturel, les diverses vérités qui entrent dans la notion complète de Dieu que nous avons indiquée, absolument comme les physiciens démontrent par des expériences les lois de l'électricité qui ont été découvertes de notre temps. Cette notion complète de Dieu n'est donc pas plus au-dessus des lumières de la raison, que les lois de l'électricité.

Mais dira-t-on, la raison ne pourrait connaitre Dieu aussi parfaitement, si elle n'avait été éclairée par la révélation. Nous n'en disconvenons pas, et la Constitution *Dei Filius* nous le déclarera bientôt ; mais ce besoin de la révélation ne tient pas à une impuissance morale, que nous expliquerons en son temps.

Une dernière observation. Si les premiers principes qui sont évidents par eux-mêmes obtiennent nécessairement l'adhésion de ceux qui y pensent, et si aucun homme ne peut sérieusement en douter, il n'en est pas de même des vérités que la raison déduit de ces principes. Plus ces vérités sont complexes, plus elles se tirent de considérations multiples, plus il est facile de les ignorer ou d'en douter. Or l'existence de Dieu n'est pas un premier principe évident par lui-même ; c'est, nous l'avons vu, le résultat d'une démonstration. Quant à la notion complète de Dieu que les chrétiens admettent, elle ne peut s'établir à la lumière de la raison que par des considérations multiples et délicates. Quoique cette notion complète ne dépasse point la portée de la raison, il n'est donc pas étonnant qu'un très grand nombre d'hommes n'en saisissent point la vérité.

L'existence de Dieu connu dans l'un ou l'autre de ses attributs est au contraire très facile à démontrer. Aussi le sentiment de la plupart des théologiens est-il qu'aucun homme, en pleine possession de sa raison, n'ignore Dieu complètement et invinciblement, et que tous les peuples ont cru à la divinité.

J. M. A. Vacant,

Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

DE LA TENTATION

Les occasions dangereuses sont une des plus abondantes sources de péché ; mais ceux qui les évitent avec soin ne sont pas pour cela à l'abri de tout péril. La vie de l'homme est un combat. Tant que nous sommes sur cette terre, notre âme est pareille à une barque lancée sur une mer orageuse.

Pour elle les vents succèdent aux vents, et le calme qui suit la tempête annonce une tempête nouvelle, jusqu'à ce que s'ouvre enfin devant nous le port tranquille de l'éternité. Tantôt, du souffle de sa fureur, le démon soulève contre nous les flots de la tentation ; tantôt les accents perfides du monde cherchent à nous enchanter, pour nous précipiter dans le gouffre, vers lequel nous entraine déjà le poids de la nature perverse.

Du reste, les passions qu'une âme généreuse cherche à réprimer, sont pareilles à des animaux féroces, qui s'irritent contre les barrières dont on les environne. Un moment las ou assoupis, nos ennemis ne sont point pour cela vaincus ; bientôt ils redresseront la tête avec plus d'audace, et engageront avec plus de rage une nouvelle lutte, semblables à un lion qui trouve dans sa blessure une nouvelle fureur. Ne nous étonnons point des assauts que nous aurons à soutenir ; le Seigneur multiplie nos combats, afin de multiplier nos mérites. Dans sa juste sagesse, il ne prépare la couronne qu'à ceux qui auront légitimement combattu. " Point de triomphe sans victoire, dit saint Augustin ; point de victoire sans combat ; et point de combat sans ennemis." La tentation est le creuset qui purifie les âmes. C'est sur le champ de bataille que s'aguerrit le soldat. En face de l'ennemi, il est toujours sur ses gardes. Les tentations fortifient l'homme ; elle lui imposent l'obligation de veiller sans cesse sur lui-même et de recourir à Dieu par une continuelle prière. Quand approche l'heure du combat, une âme généreuse, loin de s'effrayer, se réjouit du triomphe qu'on lui prépare. N'est-elle pas sûre, du reste, de l'assistance divine promise à tous ceux qui la réclament, et *quand Dieu est pour nous qui sera contre nous ?*

Toutefois, la bonté du Seigneur qui nous assiste au moment même où il semble nous abandonner, ne doit point nous faire présumer de nos forces ni ralentir notre vigilance. Redisons-le encore : Dieu laisse livrés à leur faiblesse ceux qui sans nécessité restent engagés dans des occasions de chutes. *Peut-on saisir des tisons que dévore la flamme, sans voir ses vêtements consumés*, dit l'Esprit Saint : *et peut-on marcher sur des charbons ardents sans ressentir leurs brûlantes atteintes ?*

Donc, si nous voulons triompher dans la lutte, il importe avant

tout de nous soustraire au péril, en évitant les occasions dangereuses, dont nous avons traité plus haut, chapitre xxv.

Il est encore d'autres armes, dont les saints nous ont appris à faire usage dans la lutte contre les ennemis du salut. Le grand athlète saint Jérôme, s'était arraché aux séductions de Rome et avait fui loin du monde et de ses dangers. Au sein du désert, il se trouvait encore en face du démon et de sa propre nature, qui livrait à son âme généreuse les plus rudes assauts. Jérôme alors, sans perdre courage, cherchait à triompher par l'abstinence, le jeûne et les austérités corporelles. En effet, selon la remarque de saint François de Sales, le démon, voyant qu'on bat la chair, son alliée, craint et s'enfuit. A la pénitence, Jérôme unissait la prière. Tantôt se frappant la poitrine, il s'imaginait entendre le son de la trompette dernière, qui fera retentir par tout l'univers cette terrible parole : *Morts, levez-vous ; venez au jugement !* Tantôt il se jetait aux pieds de Jésus en croix et les arrosait de ses larmes.

Il est écrit en effet : *Souvenez-vous de vos fins dernières et jamais vous ne pécherez ; demandez et vous recevrez ; cherchez et vous trouverez, frappez et il vous sera ouvert.*

Un signe de croix suffit souvent pour mettre le démon en fuite ; c'est ce que disait saint Antoine à ses disciples, et c'est aussi ce qu'écrivait saint Jérôme à la vierge Démétriade. Une injure lancée à la face du démon qui, étant tout orgueil, craint fort d'être humilié, le fait reculer de honte. Va-t-en en arrière, Satan, lui dit-on, ne viens pas me conseiller le mal ! Ce que tu m'offres est coupable, bois toi-même tes poisons, ou va offrir à d'autres ces abominations ; il y en a assez qui les aiment ; pour moi, j'en ai horreur.

Saint Léonard conseille l'usage fréquent de cette invocation : *Mon Jésus, miséricorde.* D'autres recommandent celles des saints noms de *Jesus, Marie, Joseph* ; d'autres, veulent qu'on dise : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous.* Il est impossible, en effet, que le nom de Marie soit sur nos lèvres et dans nos cœurs en même temps que le péché.

Marie Egyptienne, après sa conversion, fut en proie aux plus violents assauts, pendant autant de temps qu'avait duré sa vie criminelle, c'est-à-dire pendant dix sept ans. Quand elle se sentait à bout de forces, elle se prosternait devant la divine vierge, la priant avec ferveur de l'assister et elle ne se relevait point qu'elle n'eût été consolée et fortifiée par sa maternelle protection.

Il est important aussi de ne pas s'arrêter seul dans les endroits où l'on est tenté, de ne pas rester oisif en face de soi-même, quand on est exposé à la chute. Un travail utile, entrepris promptement, une conversation agréable, une distraction sont, dans certaines circonstances, un moyen efficace de triompher du démon.

Il importe aussi de ne pas trop craindre certaines pensées importunes et involontaires ; jamais soldat peureux ne remporta la victoire. Il faut donc les mépriser, s'élever au-dessus d'elles par la confiance en Dieu, ne leur donnant jamais le temps de s'implanter dans notre imagination. C'est dès qu'elles apparaissent, qu'il faut les combattre, au moins par la diversion et le mépris ; sans

cela, elles prennent empire sur l'âme, et le combat devient plus opiniâtre et plus chanceux.

Il est bon aussi de se munir d'eau bénite et d'en asperger sa couche, avant d'aller prendre son repos. Un chrétien doit toujours porter sur soi quelque objet bénit, comme un scapulaire, une médaille et surtout un crucifix. La nuit, durant les insomnies, surtout si on est tenté, on tient à deux mains ces objets sacrés, on les colle avec amour sur ses lèvres, et on invoque les saints noms de Jésus et de Marie jusqu'à ce que le sommeil repose l'âme et le corps fatigués de la lutte.

Heureux ceux qui triomphent, ils seront couronnés. Si la vie est un combat, la palme nous attend au ciel.

Défions-nous du démon qui nous souffle à l'oreille de faire le mal, mais une seule fois. L'histoire rapporte qu'une reine d'Assyrie, Sémiramis, obtint de son mari de régner à sa place, seulement un jour. A quoi employa-t-elle ce jour de royauté ? Elle ôte au monarque complaisant son diadème, toutes les marques de la dignité royale ; et, comme il ne s'en défendait pas, pensant que la conduite de sa femme n'était qu'un jeu, il lui livre lui-même son épée. La reine alors fait trancher la tête à son mari et lui enlève la vie en même temps que la couronne. C'est l'histoire d'une mauvaise passion, d'une habitude vicieuse à laquelle on se livre un jour, espérant s'en affranchir plus tard. Malheur à qui dit : Je ne retomberai qu'une fois.

Toutefois l'homme est sujet à faillir ; si nous tombons, point de découragement. Le maréchal Desaix disait à Marengo : " La bataille est perdue ; il reste du temps pour en gagner une autre à la fin du jour." L'âme qui s'est laissée vaincre par le démon peut tenir le même langage. Relevons-nous aussitôt après une chute, et recommençons la lutte avec un courage plus grand encore.

Extrait de **Le Livre de Tous,** par l'abbé J. BERTHIER, M. S. Fort volume in-12..Prix : 40 cts

---

PARTIE LEGALE(1)

Redacteur : ALBY

ENTREPRENEURS--RESPONSABILITE—ACCEPTATION DES TRAVAUX.

Question.—Lorsqu'une maison a été donnée à l'entreprise et qu'il y a déviation dans les plans au vu et au su du propriétaire, que cette déviation n'affecte pas la solidité de l'édifice et que le propriétaire reçoit les travaux, et paye sans protestation, l'entrepreneur est-il libéré de la garantie et le propriétaire est-il déchu du droit de demander des dommages-intérêts ?

Un Propriétaire.

Réponse.—Dans ce cas le propriétaire perd son recours en dommages quoique les déviations puissent nuire à l'apparence de l'édifice :

Le principe est universellement admis que l'acceptation libère l'entrepreneur de toute obligation relativement à l'ouvrage qu'il a exécuté, à moins que cet ouvrage ne soit affecté d'un vice qui puisse en amener la perte totale ou partielle. (1 Pélissier, Traité de la Responsabilité des Architectes et des Entrepreneurs, page 71).

La cour supérieure à Montréal, Davidson, juge, a rendu le 17 Décembre 1889 un jugement important concernant la responsabilité des architectes et des entrepreneurs. Il adopte entièrement l'opinion donnée ici. Voici l'article, que les journaux ont publié dans le temps sur cette décision. Je l'emprunte à la *Presse* du 30 Décembre 1889.

JUGEMENT IMPORTANT.

L'honorable juge Davidson vient de rendre, en Cour Supérieure, un jugement très important pour les propriétaires, les entrepreneurs et les architectes, dans une cause où M. Hypolite Goné, bourgeois de cette cité était demandeur contre MM. Gilbert Migneron et J. B. Cantin, entrepreneurs-maçons.

M. Goné. par le ministère de ses avocats, MM. Girouard, de Lorimier et de Lorimier, poursuivait les entrepreneurs Migneron et Cantin pour le recouvrement de $200 de dommages que ces derniers lui auraient causés, en ne se conformant pas aux plans et devis soumis par les architectes du demandeur dans la construction de quatre cottages que le demandeur faisait construire l'an dernier sur l'avenue Laval.

Les défendeurs Migneron et Cantin avaient passé avec le demandeur un contrat pour l'exécution de tous les travaux en maçonnerie nécessaires à ces maisons, suivant plans et devis.

Le demandeur, par son action, se plaignait que les défendeurs ont construit ces maisons d'une manière toute contraire aux plans et devis, que les ouvertures des fenêtres et des portes ont été mal placées, de manière à détruire complètement la symétrie extérieure et intérieure des dites maisons et à causer une grande dépréciation dans la valeur de ces propriétés.

Les défendeurs, par le ministère de leur avocat, M. J. H. Migneron, ont plaidé qu'il y avait de fait, une déviation des murs de refend qui n'étaient pas à la place qui leur était assignée d'après les plans et devis, en sorte que les coupe-feu touchent trop, plus ou moins, aux fenêtres ; mais que ce défaut n'affecte aucunement la solidité des travaux ; que le demandeur a eu connaissance de ces déviations des murs de refend dès le début des travaux ; qu'il a fait poser sur chaque mur de refend en pierre un mur de refend en brique par un poseur de brique avec lequel il avait un contrat spécial ; qu'il n'a jamais protesté les défendeurs ; mais, au contraire, qu'il a pris possession des maisons, les travaux finis, et qu'il les a louées en mai 1888. Tous ces faits ont été prouvés à l'enquête.

Les défendeurs allèguent aussi que le demandeur Goné avait par là, abandonné tout recours qu'il pouvait ainsi avoir contre eux ; que l'intérêt public n'est pas en jeu relativement à ces déviations, vu que la solidité n'en souffre pas ; que le demandeur, étant le seul intéressé à se plaindre, avait bien le droit de renoncer tacitement ou expressément à son recours contre les défendeurs, malgré la rigueur des articles 1688 et 2259 de notre code civil qui dérogent au droit commun et qui ne déchargent les entrepreneurs et les architectes de toute garantie qu'après un laps de dix ans ; que le demandeur avait renoncé à ce recours en ne protestant pas les défendeurs quand il a eu connaissance de ces déviations, en faisant poser la brique sur les murs de refend en pierre quand il savait qu'il y avait déviation, en laissant continuer et parfaire les travaux, et en prenant possession des dites maisons lorsqu'elles furent finies.

Ces prétentions légales des défendeurs ont été maintenues par la cour qui a déclaré mal fondée et a renvoyé l'action du demandeur avec dépens.

Comme on peut le voir par cette décision la cour supérieure a jugé :

Que l'on peut, par des conventions particulières, déroger en certains cas aux articles 1688 et 2259 du code civil, et que le propriétaire qui fait bâtir peut dégager l'entrepreneur de sa responsabilité lorsque la solidité de la bâtisse n'est pas compromise.

Ceux qui administrent pour autrui. *V. G.* les tuteurs, les curateurs, les syndics d'église et autres, n'ont pas le droit de faire de semblables conventions au nom de leurs administrés.

REFUS DE SACREMENTS

Monsieur le curé des Aubiers département des Deux Sèvres, France, ayant refusé, pour des raisons dont il est seul juge, d'admettre deux petites filles à faire leur première communion, fut déféré au conseil d'Etat, institution purement administrative et non judiciaire. Le conseil d'Etat condamna injustement le curé *comme d'abus.* Cette condamnation eut lieu sans enquête préalable, sans débats contradictoires et sans même avoir donné au curé connaissance du dossier de la cause.

Munis de cette déclaration indispensable, les parents des deux petites filles intentèrent des poursuites en dommages intérêts contre le curé, devant le tribunal de Bressuire.

Ce dernier imita la procédure injuste du conseil d'Etat et, sans enquête, condamna le curé aux dommages-intérêts.

Toute cette procédure du Conseil d'Etat et du tribunal de Bressuire n'est qu'une indigne et infâme parodie de la justice. C'est un acte de plus à ajouter aux persécutions dirigées contre l'église.

Voici le texte de cette décision deshonorante pour ceux qui l'ont rendue.

Le tribunal,

Attendu que la juridiction compétente a régulièrement reconnu et constaté que l'abbé Robineau a commis un abus en refusant d'administrer la première communion à Baptistine Herisset et Constance Soulard (décret du 7 janvier 1892);

Qu'aux termes de ce décret, ce refus, dans les circonstances, constitue un procédé qui a dégénéré en un scandale public ;

Qu'il résulte de cette constatation que l'abbé Robineau a commis une faute et que le tribunal peut en apprécier la gravité sans enquête ;

Que cette faute a causé à Hérisset et à Soulard un préjudice moral et matériel évident ;

Qu'il suffit de rappeler, d'une part, que le refus abusif de l'abbé Robineau s'est produit le jour à l'église à la première communion devant un public nombreux qui attache une grande importance aux pratiques religieuses ;

Que d'autre part, les enfants, faute de n'avoir pas fait leur première communion, n'ont pu être gagés et sont restés à la charge de leurs parents toute l'année ;

Que le tribunal a, dès à présent, les éléments nécessaires pour fixer, etc.

Condamne l'abbé Robineau à payer la somme de 250 francs de dommages et intérêts à Hérisset et Soulard, chacun.

Le condamne aux dépens.

" Il est superflu, dit l'*Univers*, de faire ressortir l'énormité de la thèse contenue " dans ce jugement qui, comme on le voit, n'irait à rien moins qu'à enlever aux " prêtres, pour le transporter aux magistrats, le droit d'apprécier si les fidèles " sont ou non dans les conditions requises pour recevoir les sacrements. "

Le 7 janvier courant, la cour supérieure, à Montréal, Tellier, juge,

Re : Davignon, *vs* L'abbé Lesage.

A jugé : Que les tribunaux civils n'ont pas juridiction en matière de sacrements et que, par conséquent, ils ne peuvent pas forcer un curé à les administrer.

Dans cette cause le demandeur, paroissien de Chambly, se plaignait de son curé, prétendant qu'il avait refusé de baptiser son enfant, et il lui réclamait des dommages-intérêts.

Cette cause va être portée en appel, le demandeur espérant, sans doute, que le tribunal supérieur adoptera la doctrine des anciens parlements de France et qu'il rendra une décision semblable à celle du tribunal de Bressuire.

En effet, la plupart des dictionnaires et encyclopédies de nos jours sont plus ou moins empreints de l'esprit anticatholique, répandent dans les familles des erreurs pernicieuses et faussent l'esprit de la jeunesse. Il s'agissait de remplacer, de détrôner ces ouvrages dangereux sous le rapport de la foi. Nous obtenons ce résultat en publiant le Dictionnaire lexicographique et encyclopédique le plus complet, le plus exact, le plus au courant de la science, conçu dans l'esprit catholique et marqué au coin de la sincérité. Le *Moniteur de Rome* (si bien placé pour juger une pareille publication), a signalé et recommandé chaleureusement cette œuvre, comme devant être encouragée et propagée par le clergé, les catholiques et les conservateurs de tous les partis, et lui a prédit un brillant succès, qui s'annonce et s'accentue en réalité chaque jour.

Cette remarquable publication est accueillie dans le monde entier, comme une chose *universellement attendue*, comme la *réalisation du rêve* de *tous* les catholiques. Ce succès s'explique, si l'on considère que par l'étendue des matières, par la nouveauté des renseignements, par la forme qui leur a été donnée, par la correction du texte. Le *Dictionnaire des Dictionnaires* est l'équivalent d'une bibliothèque complète : c'est la somme des connaissances humaines, à la veille de vingtième siècle.

Il y dans ce vaste recueil environ QUATRE VINGT MILLIONS DE LETTRES, c'est-à-dire la contenu de 80 vol. in-8° ordinaires. Il est très complet, très exact, très riche pour la langue (*lexicographie*). Cette partie, traitée avec autant de méthode que d'érudition par M. Godefroy (grand prix Gobert 1883), constitue un des monuments les plus précieux pour l'histoire de notre langue. La partie *encyclopédique* ne laisse, non plus, rien à désirer : chaque science y est traitée avec autant de compétence et de précision que dans les livres spéciaux, et avec plus de sincérité, d'impartialité que dans beaucoup d'autres recueils encyclopédiques. Chaque article est mis à point, à jour ; ainsi les biographies des contemporains sont conduites jusqu'à 1891-1892.

Nous ne pouvons donner une meilleure garantie de l'exécution typographique qu'en disant qu'elle se fait avec des caractères neufs, fonte spéciale (deux cent trente mille francs), et qu'elle a été confiée au maître imprimeur Motteroz.

Aujourd'hui, cette œuvre capitale a atteint son couronnement. Les six volumes dont elle se compose ont paru. Avant très peu de temps toutes les *familles* posséderont cette bibliothèque complète, cette encyclopédie qui à la minute, fournit à l'*écrivain*, à l'*homme politique*, à l'*ecclésiastique*, au *professeur*, à l'*instituteur*, à l'*homme de loi*, à l'*officier ministériel*, au *médecin*, au *fonctionnaire*, à l'*officier*, à l'*agriculteur*, au *négociant*, au *père de famille*, à l'*écolier*, etc., le renseignement désiré, avec tous les détails nécessaires, utiles, complets ; mais sans tomber dans le fatras des compilations qui rendent les recherches si difficiles.

Le *Dictionnaire des Dictionnaires* est, de tous les ouvrages du même genre, le plus complet et le moins cher : car l'encyclopédie la plus en vogue coûte près de *huit cents francs*, et elle a le grave défaut d'être condamnée par la congrégation de l'Index ; une autre qui n'est que commencée, *cinq cents francs* ; quant aux autres dictionnaires ou bien ils ne sont que *lexicographiques*, ne contenant que la langue, n'ayant pas la *partie encyclopédique*, qui comprend l'*histoire*, la *biographie* ancienne, moderne et contemporaine, les *lettres*, les *sciences* et les *arts* ; ou bien ce ne sont que des abrégés trop incomplets sous le double rapport *lexicographique* et *encyclopédique*.

L'espace manquant pour reproduire les appréciations de la presse, il faut nous restreindre à une seule citation : On lit dans le *Moniteur de Rome* (8 nov. 1891).

« Une Œuvre colossale vient d'être terminée, et à la plus grande louange de « l'auteur... un vaillant et illustre champion des bonnes et grandes causes, Mgr « Paul Guérin, camérier de sa Sainteté...

« Le *Dictionnaire des Dictionnaires* de Mgr Guérin est la seule Encyclopédie « française, je ne dis pas seulement aussi orthodoxe que possible, mais encore la « seule vraiment othodoxe et sérieuse à tous les points de vue.

« ...En possession d'une œuvre si indispensable à tous, aujourd'hui surtout, « c'est un devoir de la recommander à tous, de la propager.

« ...Beaucoup d'évêques et cardinaux, et à leur tête le Cardinal Viraire, ont

" souscrit à cet ouvrage et ont comblé de louanges le vaillant directeur. La " presse a été unanime à le louer sans réserve..."

La rédaction, confiée aux savants, aux spécialistes et aux vulgarisateurs contemporains les plus autorisés, a été ordonnée par Mgr Guérin, d'après le plan suivant :

AGRICULTURE : Technologie agricole.— Arboriculture. — Sylviculture.— Jardins.—Fleurs. Viticulture.—Zootechnie.—Apiculture.—Pisciculture.

ARCHÉOLOGIE : Epigraphie.—Paléographie. —Numismatique.—Antiquité de tous les temps et de tous les pays.

ASTRONOMIE Mécanique céleste.—Constitution des corps célestes.—Géodésie.—Météorologie et prévision du temps.—Calendrier, etc.

ADMINISTRATION : Droit administratif.—Ecoles d'administration.—Statistiques.—Finances.—Histoire des institutions.—Législations comparées.

ARMÉE ET MARINE : Lois du recrutement.—Conseils de revision.—Organisation des armées de terre et de mer.—Avancement.—Pensions.—Administration et justice militaires.—Stratégie.—Tactique.—Marches.— Combat.— Stationnement.— Artillerie.— Fortifications.— Télégraphie.—Ecoles militaires, etc.

ARTS ET MÉTIERS : Histoire et procédés de toutes les industries du bois, de la pierre, du fer, etc.—Machines à vapeur.—Mécanique appliquée.—Résistance des matériaux, etc.

BEAUX-ARTS : Histoire des arts.—Peinture.—Gravure.—Sculpture.—Architecture.—Mobilier —Céramique.—Orfèvrerie.—Tapisserie.—Mosaïque.—Musées de l'Europe.—Musique.—Lutherie. —Monuments historiques, etc., etc.

BIBLIOGRAPHIE : Ouvrages.—Titres.—Dates et lieux de publication.—Editions.—Commentaires.—Traductions, etc.

BIOGRAPHIE : Vie des littérateurs.—Savants.—Artistes de tous les temps.—Biographie complète des *Comtemporains*, etc.

ECONOMIE POLITIQUE : Problèmes économiques.—Questions sociales.—Echanges.—Salaires.—Association.—Coopération.—*Bourses*, compensation, prime, report, dépot, etc.

GÉOGRAPHIE . Description de chaque pays, de chaque ville.—Routes.—Chemins de fer.—Population.—Commerce.—Industrie locale.—Villes d'eaux, etc.

HISTOIRE de tous les temps, de tous les peuples et de tous les lieux.—Des événements.—Des institutions.—Des actions et des partis, etc.

HISTOIRE NATURELLE : *Zoologie* : anthropologie, anatomie, physiologie du règne animal par genres, espèces et individus.—*Botanique :* classification, description, usages de chaque plante, organographie, physiologie, physique et chimie végétales.—*Minéralogie* : géologie, paléontologie, cristallographie.

LANGUE FRANÇAISE : Prononciation.—Etymologie.—Acception avec exemples.—Difficultés grammaticales et syntaxiques.—Synonymes.—Orthographe usuelle.

LÉGISLATION : Droit naturel.—Droit des gens.—Droit public et constitutionnel.—Droit civil —Droit commercial.—Droit criminel.—Procédure.—Droit international privé.—Droit rural, forestier, chasse, louveterie, pêche, etc.—Lois sur la propriété littéraire et artistique, etc.

LITTÉRATURE : Genres et composition, littéraires.—Prosodies grecque, latine, française, allemande, etc.—Mention ou analyse de tous les ouvrages littéraires de quelque importance.—Etude des langues anciennes et modernes, etc.

MATHÉMATIQUES PURES ET APPLIQUÉES : Arithmétique.—Algèbre.—Géométrie.—Topographie.—Mécanique.

MÉDECINE : Anatomie.—Physiologie.—Pathologie.—Thérapeutique.—Chirurgie.—Pharmacologie.—Diagnostic et pronostic des maladies.—Traitement.-Médecine légale.-Art vétérinaire

MYTHOLOGIE : Grecque.—Italique.—Scandinave. —Celtique. — Egyptienne.— Hindoue.—Japonaise.—Mexicaine, etc.

PHILOSOPHIE : Histoire des systèmes.—Psychologie.—Logique.— Morale.—Théodicée.—Métaphysique.

PHYSIQUE ET CHIMIE : Etude des phénomènes.—Description des corps.—Propriétés.—Applications scientifiques et industrielles.—Nomenclature, etc.

THÉOLOGIE : Dogme.–Morale.—Sacrements.—Exégèse sacrée.—Histoire ecclésiastique.—Conciles.—Hagiographie.—Hérésies.—Droit canonique.—Liturgie, etc.

TRAVAUX PUBLICS, Documents techniques et statistiques.

SAINT JOSEPH DANS LE LIVRE DE VIE

L'Ecriture sainte, en plusieurs endroits de l'ancien Testament et du nouveau, parle du *Livre de vie.* Ce Livre divin garde, avec les secrets de la Providence dans le gouvernement de ses œuvres, le nom de tous les prédestinés. Les élus *de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue* qui ont souffert avec *l'agneau immolé*, et qui ont vaincu avec le *lion de Juda,* ont leurs noms dans ce Livre. A la tête, à la première page, est écrit le grand, le saint nom de Jèsus. Jésus, fils de Dieu, fils de l'homme, est le fondement de l'ordre providentiel dans le monde. Son nom sacré est la clef de ce Livre mystérieux dont il a seul pu briser les sceaux. Il en est *l'alpha et l'omega,* c'est-à-dire la première et la dernière lettre. Sa gloire en éclaire toutes les pages, et fait resplendir de son éclat tous les noms qui y sont écrits.

Au commencement du *Livre,* après le grand nom de Jésus, se trouve le saint, le beau nom de Marie. Le nom du fils et le nom de la mère, comme la fleur et sa tige, sont unis inséparablement dans le décret divin, qui ouvre ces pages immortelles ; leurs beautés s'y confondent dans une commune lumière, leur gloire y grandit dans une mêmeproportion.

" Le premier, le chef de tous les prédestinés est Jésus-Christ : "après Jésus-Christ, la Vierge Marie occupe la première place... "Lorsque Dieu eut prévu le péché de l'homme et résolu de le gué- "rir par l'incarnation du Verbe, il prédestina d'abord Jésus-Christ, "et ensuite la Vierge sa mère à la gloire suprême. " Marie fut ainsi unie à son fils dans l'élection divine, et l'Eglise approuvant cette doctrine lui applique ces paroles des proverbes : *Le Seigneur m'a possédé au commencement de ses voies.*

Après les noms de Jésus et de Marie, qui ouvrent les pages du Livre divin, le premier, le plus grand, le plus beau qui s'offre à nos regards, c'est le nom de Joseph. Il naît de leur lumière, il brille de leur éclat, il resplendit de la clarté qu'ils lui communiquent ; et dans les grandeurs du Fils de l'homme, ainsi que dans celles de la Vierge, sa mère, le *Livre de Vie* célèbre les grandeurs de Joseph et raconte les merveilles de son obscure sainteté.

Le décret du Très-Haut, qui a placé Jésus et Marie à la tête de toutes ses œuvres, a appelé Saint Joseph à partager leur destinée et l'a uni à leur mission. C'est pourquoi le nom de l'humble ouvrier de Nazareth apparaît au sein des profondeurs éternelles, se mêle, dans le plan divin, à celui de Jésus et à celui de Marie, et reçoit à l'origine, comme à travers les âges et dans le cours des siècles, de ces deux noms sublimes, et ses splendeurs et sa beauté.

Dès lors, le décret divin qui associe le nom de Saint Joseph, dans le plan de la rédemption, aux saints noms de Jésus et de Marie, fait à ce bienheureux patriarche une place à part parmi

les saints et les élus. En effet, Saint Joseph étant mêlé à l'existence de Jésus et de Marie participe, à sa manière, à leurs grandeurs, à leur beauté. à leurs privilèges, à leurs vertus, à leur mission ; par conséquent Saint Joseph occupe un rang particulier parmi les saints, un rang exceptionnel dans le monde de la grâce et de la gloire, un rang qui lui est exclusivement personnel, et qu'aucun autre ne peut partager avec lui. Car, si c'est la gloire de Jésus d'être seul le fils unique du Père.; si c'est la gloire de Marie d'être seule la mère du Verbe fait chair, n'est-ce pas aussi la gloire de Saint Joseph d'être seul l'époux de Marie, d'être seul le père adoptif de Jésus ?

L'honneur que cette place procure à ce bienheureux protecteur est si étonnant, et la gloire dont elle le couvre est si grande, qu'après celle de Jésus et de Marie, nulle autre gloire ne peut lui être comparée.

En effet, la gloire des patriarches, des prophètes et des justes de l'ancienne loi est grande assurément ; grande est aussi dans la loi nouvelle, la gloire des apôtres, la gloire des martyrs, des vierges et des confesseurs ; et tous les élus de Dieu brillent, chacun dans l'ordre de leurs vertus, de leurs œuvres, et de leur sainteté, d'un éclat qui ravit l'admiration de la terre et des cieux : mais la gloire qui couronne ces bienheureuses phalanges est commune à tous ceux qui les composent. A côté de Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ, ne voyons-nous pas se lever toute la suite des saints Pontifes romains, ses successeurs ? A la suite de Paul, prémices de l'apostolat, ne voyons-nous pas marcher tous les apôtres qui ont prêché l'Evangile, et tous les ouvriers de Dieu qui ont enseigné la foi et converti les âmes ? Et qui dira le nombre des vierges, des confesseurs et des martyrs de tous les siècles chrétiens ? Mais, au milieu de l'assemblée des saints, comme parmi les hiérarchies angéliques, si vous cherchez l'époux de Marie et le père adoptif de Jésus, vous n'en trouverez qu'un seul ; oui, un seul, parce qu'il ne peut y avoir, au ciel et sur la terre, qu'une seule mère de Dieu, qu'une seule mère de Jésus, seul et unique médiateur de Dieu et des hommes.

C'est ainsi que Saint Joseph est distingué des autres dans l'ordre de son élection, dans l'ordre de son ministère, dans l'ordre de ses grâces, dans l'ordre de ses privilèges et dans l'ordre de sa sainteté.

Concluez donc que si le choix du Très-Haut a honoré de cette manière le glorieux époux de Marie, et lui a donné, parmi les élus, un rang tout à fait à part, qui lui fait un honneur spécial et des grandeurs exceptionnelles ; vous devez à Saint Joseph des hommages particuliers, et un culte en rapport avec les faveurs dont le Seigneur l'a comblé, et la place insigne qu'il lui a faite.

Extrait **du Nouveau Mois de Mars,** St Joseph, époux de la Vierge Marie, par le R. P. Gabriel Bouffier, de la Cie de Jésus. Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Hasley, Archevêque d'Avignon ; S. G. Mgr Besson Evêque de Nîmes ; S. G. Mgr Vigne, Evêque de Digne ; S. G. Mgr de Cabrières, Evêque de Montpellier, et S. G. Mgr Lebreton, Evêque du Puy. 1 vol. in 18 de 476 pages 50 cts.

UNE NOUVELLE MINE

LE PRÊTRE

ET SES

DÉTRACTEURS

PAR

Z. LACASSE, O. M. I.

---

1 vol. in-18 de 276 pages. Prix : chaque, 25 cts. ; la douzaine, $2.40

MATIÈRES

Causerie 1ère............Le Prêtre et ses détracteurs.
do 2me............Le Prêtre et l'histoire.
do 3me.... ....Le Prêtre et les hommes de "37".
do 4me............Le Prêtre et l'éducation.
do 5me............Le Prêtre et l'Etat enseignant.
do 6me............Le Prêtre et l'instruction pratique.
do 7me............Le Prêtre et nos collèges.
do 8me............Le Prêtre et nos spécialistes.
do 9me............Le Prêtre et les communautés religieuses.
do 10me............Le Prêtre et la politique.
do 11me............Le Prêtre et les fidèles.
ds 12me............Le Prêtre et les taxes.
do 13me............Le Prêtre et la dîme.
do 14me............Le Prêtre et les mauvaises lectures.
do 15me.. ....Le Prêtre et les Canadiens des Etats-Unis.
do 16me............Le Prêtre et les auberges.
do 17me............Le Prêtre et son vengeur.

HYACINTHE RIGAUD

A MADAME Z. SOULACRIX.

I

UN PEINTRE EN 1696

Midi sonnait à l'horloge de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Hyacinthe Rigaud finissait sa séance du matin, et un honnête bourgeois, dont il terminait le portrait, était déjà parti, rappelé chez lui par l'heure du dîner, lorsque l'unique valet du peintre vint lui annoncer qu'un roulier était en bas, apportant une caisse venue de Perpignan. Rigaud fit une exclamation de joie

"Enfin ! " s'écria-t-il en se hâtant de poser sa palette ; "enfin ! "

"Faut-il monter la caisse, monsieur ? " demanda le domestique.

"Non pas ! cela ferait de la poussière sur ma peinture. Nous déballerons dans la cour. Vite, donne-moi un marteau et un ciseau."

" Mais, monsieur, " dit Flamand, " votre dîner est prêt."

" Qu'est-ce que cela me fait ? Allons, vite, un marteau ! "

Flamand, qui cumulait les fonctions de cuisinier et de valet de chambre, eut beau assurer son maître que le dîner ne vaudrait rien s'il attendait, Rigaud, sans prendre le temps de remettre son habit, descendit en courant ses trois étages, vêtu d'une légère camisole, sans perruque et la tête couverte d'un fichu roulé, et, après avoir fait poser avec précaution, au milieu de la cour, la caisse qui avait mis un mois à venir de la capitale du Roussillon à Paris, il paya le messager, et, sans attendre que Flamand se décidât à quitter ses fourneaux, commença prestement à déclouer la caisse.

Les voisines se mirent aux fenêtres.

"Que peut-il y avoir là dedans ? " demanda à sa tante mademoiselle Babet, jeune personne aux yeux noirs, que Rigaud saluait quelquefois dans l'escalier.

" C'est un tableau, pour sûr, " dit d'un air capable mademoiselle Babonnette Brunet, vieille rentière aux lunettes bleues, qui, depuis le premier de l'an jusqu'à la Saint Sylvestre, n'était occupée qu'à espionner les voisins et à faire endêver sa nièce. " C'est un tableau ; cela vient de Perpignan, où M. Rigaud a passé les fêtes de Noël. Ce doit être le portrait de sa prétendue : nous verrons si elle est jolie."

Et, obliant leur dîner posé sur la table, la tante et la nièce, de même que leur servante Michon, grosse Auvergnate haute en couleur, se penchèrent aux fenêtres, l'une entre deux torchons étendus, les autres par-dessus les tiges grêles et les feuilles étiolées des capucines plantées devant la croisée. A l'étage au-dessus, une légion d'enfants s'était aussi mise en observation ; mais la grosse voix d'un papa se fit entendre, et proclama que les curieux qui se levaient de table seraient privés de dessert. En un clin d'œil, les fenêtres furent désertées, et la maman, pour plus de sûreté, les ferma en jetant un petit coup d'œil sur le peintre.

Le portier et sa femme, après avoir offert à Rigaud de l'aider, sur son refus se mirent à table, en laissant ouverte la porte devant laquelle il devait nécessairement passer pour remonter chez lui.

Rigaud eut bientôt fait, et, enlevant les papiers d'emballage qui protégeaient une toile soigneusement enveloppée, il ne put s'empêcher de s'écrier à demi-voix : " Qu'elle est belle ! " et une larme s'échappa de ses yeux, tandis qu'il déclouait le dernier tasseau qui fixait au fond de la caisse le portrait de sa mère. C'était elle, en effet. Il l'avait peinte à Perpignan, quatre mois auparavant, et avait prié son vieil oncle le peintre de lui envoyer le tableau dès qu'il serait convenablement séché et verni.

En apercevant le portrait, les voisines s'écrièrent : Qu'elle est vieille ! l'une avec dépit, l'autre avec étonnement, et la grosse Michon en conclut qu'il fallait dîner.

Rigaud s'apprêtait à monter la toile chez lui, lorsqu'un grand laquais d'une figure niaise et un élégant gentilhomme entrèrent dans la cour presque en même temps.

" Est-ce vous qui êtes le peintre ? " demanda le laquais à Rigaud.

" Oui, mon ami, " dit Rigaud. " Que désirez-vous ? "

" Madame a besoin de vous pour un travail pressé, " dit le laquais. " Voilà son adresse. Quand viendrez-vous ? "

" Aussitôt que j'aurai dîné," fit Rigaud. " Je vois que c'est près d'ici."

" C'est à cinq minutes, " dit le laquais : " rue de Vaugirard, la maison neuve en face de la chapelle du palais du Luxembourg. "

" Madame de Taverny peut compter sur moi. Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur ? " ajouta Rigaud en se tournant vers le gentilhomme qui examinait curieusement le portrait.

" Est-ce ici que demeure M. Rigaud, peintre ? " dit le jeune homme sans ôter son chapeau.

" C'est ici même, monsieur. "

" A quel étage ? "

" Au troisième," reprit Rigaud. " Je vais vous montrer le chemin."

Ils montèrent, et, arrivés dans l'atelier, Rigaud offrit un fauteuil au gentilhomme et s'assit en face de lui. Le visiteur le regardait d'un air surpris.

" Je désire parler à M. Rigaud, " dit-il.

" C'est moi, monseur. "

" En vérité, " s'écria le gentilhomme. " Eh bien ! monsieur, je vous avais pris pour un emballeur. Mille pardons ! "

" Je ne suis pas un grand seigneur, monsieur, " dit Rigaud ; " mais, le serais-je, peut-être bien n'en aurais-je pas moins pris la peine de déballer moi-même le portrait que voici. "

" C'est, en effet, une magnifique peinture, " reprit le gentilhomme. " On dirait un Van Dyck. Quelle est cette dame ? "

" C'est ma mère, " dit Rigaud, " et je suis bien honoré de voir mon œuvre attribuée à Van Dyck, monsieur. "

" Elle le sera par bien d'autres, soyez-en certain, " dit le gentilhomme ; " mais il ne faut pas que j'oublie de remplir ma mission. Voici ce dont il s'agit : S. A. R. Madame, ayant entendu parler avantageusement de vous par M. Le Brun, peintre du roi, vous

veut confier l'exécution d'une peinture destinée à orner un des cabinets du roi à Marly. Elle désire vous en parler elle-même, vous montrer l'emplacement ; et, à cet effet, si vous le voulez bien, je viendrai demain matin, à huit heures, vous chercher en carrosse pour aller à Marly. Est-ce convenu ? "

Rigaud le remercia, le reconduisit dans l'escalier avec de grandes révérences de part et d'autre, et rentra tout joyeux dans son atelier.

" Monsieur ne dînera donc pas aujourd'hui ? " demanda Flamand d'un air mélancolique.

" Si fait, mon garçon, " dit Rigaud, " et de bon appétit encore. Sers-moi vite, et, aussitôt que tu l'auras fait, cours me chercher le perruquier. Il faut que je fasse un bout de toilette pour aller chez madame de Taverny. "

En un quart d'heure, le modeste dîner du peintre fut expédié ; et le perruquier, entrant, ses fers à la main, se mit en devoir d'accommoder la perruque et de faire la barbe à son client.

Rigaud avait alors vingt-neuf ans ; il était grand, bien fait, et sa figure, sans être fort belle, plaisait par son expression vive et spirituelle. Grâce aux soins d'Alcindor Pirouette, il fut bientôt coiffé à la dernière mode, et se revêtit d'un habit de velours mordoré à galons d'argent. Flamand, en lui présentant sa canne et ses gants, s'écria :

" En vérité, monsieur, si madame de Taverny a des yeux, vous êtes assuré qu'elle vous verra avec plaisir. "

" M. Rigaud va chez madame de Taverny ? " dit Alcindor. " Oh ! alors, monsieur, il faut que je poudre votre perruque. "

" Pourquoi cela ? " demanda Rigaud.

" Il le faut absolument, monsieur, je vous assure. Madame de Taverny et son mari aiment la poudre, et ont été des premiers à l'adopter. Toutes les personnes qui vont chez eux se font poudrer pour leur plaire. Croyez-moi, monsieur, laissez-moi vous mettre un peu de poudre parfumée. "

" Quelle folie ! " dit Rigaud : " c'est une sotte mode, malpropre, et qui donne l'air vieux. "

" Point du tout, monsieur : cela rajeunit et adoucit tous les visages. Allons, monsieur, laissez-vous poudrer : vous serez charmant !"

Et, lui jetant un peignoir sur les épaules, Alcindor lança sur sa perruque un nuage de poudre, qui la blanchit tout d'un côté. Sa perruque une fois blanchie à dextre, il fallut la blanchir à senestre, et, pour faire prendre patience au peintre, Alcindor se mit à lui dire mille biens de madame de Tavernay.

" C'est la plus jolie personne de la paroisse Saint-Sulpice, monsieur, point coquette avec cela, sage, modeste et pieuse comme un ange. Elle a un vieux mari goutteux, fort honnête homme, mais qui n'est pas toujours commode. M. de Tavenay aime le monde et reçoit beaucoup ; mais la jeune dame se conduit si discrètement, que jamais personne n'a pu jaser sur elle. Et elle est jolie, ah ! jolie ! une blonde aux yeux noirs, avec des cheveux aussi grands qu'elle, et fins brillants, ondulés comme la mer. Si vous avez le bonheur de faire son portrait, cela vous rendra célèbre monsieur.

J'ai eu quelquefois l'honneur de la coiffer. Elle aime la poudre, monsieur, elle en met beaucoup, et s'habille comme une mère-grand, toute jeune qu'elle est. Madame de Maintenon l'estime fort et lui fait des présents. C'est elle qui l'a fait élever à Saint-Cyr et l'a mariée. M. de Taverny l'a épousée pour ses beaux cheveux, pour ses beaux yeux, veux-je dire. Elle préfère la poudre d'iris, monsieur : c'est pour cela que je vous en mets. "

" Assez, assez ! " s'écria Rigaud en s'échappant de ses mains : " vous allez me rendre semblable à un meunier. "

" Ah ! monsieur, de grâce, encore un petit coup de houppe sur l'oreille droite ! "

" Assez, assez, vous dis-je ! " s'écria Rigaud en lui jetant son peignoir. Et prenant son chapeau, il s'enfuit, poursuivi jusque dans l'escalier par l'agile Alcindor.

" Puisqu'il vous reste de la poudre, monsieur Pirouette, " lui dit Flamand, " mettez-moi-z en quelque peu, je vous en prie. "

" Bien volontiers, " dit Alcindor. Le valet endossant le peignoir, se mit à la place du maître, et tandis que le perruquier lui accommodait la toison rousse et crépue qu'il appelait ses cheveux, Flamand, selon l'invariable coutume des valets, se mit à parler des affaires de son patron.

" C'est un habile peintre, " dit-il, " et il aura bientôt plus d'ouvrage qu'il n'en pourra faire, tant ses portraits de M. Girardon et du joailler du roi sont admirés par les gens qui s'y connaissent. C'est un travailleur, qui n'est content que le pinceau à la main, et oublierait de boire et de manger si je n'étais là. Personne n'est plus régulier que lui à suivre les lois de l'Eglise ; mais pour ce qui est du ménage, il a de bien drôles de manies. Figurez-vous qu'il me défend d'épousseter ses tableaux et même de balayer son atelier ! Il prend ce soin lui-même, après avoir couvert ses peintures. Du reste, c'est un bon maître, généreux, pas fier ; je ne l'ai vu en colère qu'une fois ; mais, par exemple, il l'était bien. "

" Contre qui s'est il fâché ? " demanda le perruquier.

" Contre moi, " dit Flamand, " et je suis encore à me demander pourquoi. Imaginez-vous qu'il a dans son atelier une grande poupée qu'il appelle son mannequin. Il l'avait habillée en manière de revenant avec la courte-pointe en camelot bleu de son lit, et il avait dessiné ça sur une toile, au crayon rouge. Moi, croyant que c'était fini, un beau matin, je reprends la courte-pointe pour accommoder le lit de monsieur. En rentrant de la messe, il voit cela, et le voilà qui crie, qui frappe du pied, qui fait un sabbat d'enfer. Vite, je cours chercher la courte-pointe, je la remets sur le mannequin exactement comme elle était, et il se fâche de plus belle et me traite de grosse bête. Puis, voyant mon air étonné, il éclate de rire. Ah ! c'est un drôle d'homme ! "

Alcindor n'essaya pas de démontrer à Flamand que son maître avait eu bien raison ; et, jetant sur la tête carrée du valet le fond de la boîte à poudre, il reçut son salaire et retourna dans sa boutique, à l'enseigne du *Cœur volant*.

Pendant ce temps, Rigaud s'acheminait vers la rue de Vaugirard,

en prenant grand soin de ne pas salir ses bas de soie écrue et ses souliers à nœuds incarnats. Il passa devant l'église de Saint-Sulpice à demi construite, et dont les travaux étaient interrompus depuis 1678, faute d'argent, longea les murs de ce jardin charmant où madame de La Fayette, alors presque mourante, avait réuni tant de fois madame de Sévigné, M. de La Rochefoucauld, madame Scarron, et tracé les pages de l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre* et le roman de *la Princesse de Clèves*, et, arrivant en face des murs du Luxembourg, tourna à gauche et vit la belle maison neuve que le laquais lui avait désignée.

Il demanda au portier madame de Taverny.

" C'est au second étage, monsieur, " lui fut-il répondu. " Mais madame ne reçoit pas : elle va partir pour Versailles. "

Un carrosse tout attelé attendait dans la cour.

Le laquais qui était allé chercher Rigaud descendait l'escalier, heureusement. Il le reconnut, et l'engagea à monter. Puis, à peine entré dans l'antichambre, cet ingénu valet, s'approchant d'une porte entre-bâillée, s'écria :

" Mam'zelle Dorine, voilà le peintre que madame a fait demander pour mettre sa chambre à couleur. "

Une voix fort douce répondit :

" C'est bien. Faites entrer ce brave homme ! "

Rigaud fut pris d'une forte envie de rire ; mais il se contint, et, voulant s'amuser de la méprise, il entra de bonne grâce, salua et se tint debout près du seuil, en regardant l'agréable spectacle qui s'offrit à sa vue. Assise sur une chaise basse, et entièrement enveloppée d'un peignoir blanc comme la neige, une jeune dame, la figure cachée par un grand cornet de papier qu'elle tenait en main, se faisait poudrer par sa femme de chambre. On ne voyait d'elle que deux belles mains et une magnifique chevelure arrangée avec art. Dorine, attentive à sa besogne, ne daigna pas regarder le nouvel arrivé, et, du fond de son cornet, la jeune dame lui dit :

" Voici ce dont il s'agit, mon ami. Je vais passer quelques jours à Versailles, et il faudrait profiter de mon absence pour travailler ici. Combien vous faut-il de temps pour peindre cette chambre ? "

" Si les sujets ne sont pas trop compliqués, madame, " dit Rigaud, " dix-huit mois à deux ans pourraient suffire, à la rigueur. "

" Deux ans ! " s'écria la jeune dame, qui, d'étonnement, laissa tomber son cornet.

En apercevant l'élégant personnage qui était devant elle madame de Taverny devint rouge comme le feu, se leva toute droite, et s'écria :

" Hé ! monsieur, pardon ! je vous prenais pour le peintre ! "

" Madame, " dit Rigaud en s'inclinant, " je suis peintre, en effet, tout à vos ordres : votre laquais m'est venu chercher de votre part, et je me suis empressé de me rendre chez vous. Je suis Hyacinthe Rigaud, peintre d'histoire. "

" Monsieur, " reprit la jeune dame, " asseyez-vous, de grâce. Permettez-moi d'aller chercher mon mari. "

Elle s'enfuit toute confuse, suivie par Dorine, et, cinq minutes

après, reparut accompagnée d'un homme âgé, qui marchait avec peine, en s'appuyant sur une canne. C'était M. de Taverny, ancien colonel du régiment de Royal-Blésois. Il se confondit en excuses sur la maladresse du laquais de sa femme, et, charmé des manières courtoises et de la bonne humeur de Rigaud, il se hâta d'ajouter aux premiers compliments que le nom de M. Rigaud ne lui était pas inconnu, et que le beau portrait du joaillier Materon l'avait charmé.

“ J'ai conservé un si bon souvenir de cette peinture, monsieur, ” dit-il, “ que je projetais de vous prier de faire mon portrait et celui de madame de Taverny. Si l'insigne bêtise de ce niais de Larose ne vous a pas donné trop mauvaise opinion de ses maîtres, j'espère que vous voudrez bien nous peindre. Je désirerais placer nos portraits dans ces deux trumeaux ovales que voici, et je les voudrais peints au pastel, afin qu'ils s'accordent avec ceux de mes parents, qui furent exécutés par Vouet, du temps où il donnait des leçons de peinture au roi Louis XIII. ”

Rigaud assura M. de Taverny qu'il serait très heureux de faire ce travail, et, après avoir pris jour pour la première séance, le peintre et ses nouveaux clients se séparèrent, fort satisfaits les uns des autres.

II

MARLY-LE-ROI

Le lendemain, selon sa coutume, Rigaud alla entendre la première messe à Saint-Germain des Prés, et, en revenant chez lui, s'apprêta pour aller à Marly. A huit heures précises, un carrosse à la livrée du duc d'Orléans s'arrêta devant sa porte, et il se hâtait de descendre, lorsque M. de Marnes, le gentilhomme de la veille, lui fit dire par un laquais qu'il ferait bien d'emporter avec lui le portrait de sa mère, afin de le faire voir à Madame. Le portrait n'avait pas de cadre, et Rigaud était contrarié de le montrer ainsi ; mais, n'osant refuser, il l'enveloppa dans cette courte-pointe de camelot bleu que Flamand disait bonne à mettre à toute sauce, et, descendant le tableau avec précaution, il le posa sur la banquette de devant du carrosse.

“ A Marly ! ” dit M. de Marnes au cocher. Et le carrosse partit d'un grand train, tandis que les voisines guettaient Flamand au passage pour savoir de lui ce que son maître allait faire à Marly.

Flamand jura ses grands dieux qu'il n'en savait absolument rien, et cela lui valut la réputation d'être un garçon aussi discret qu'il était borné.

Bientôt le carrosse, gagnant les quais, franchit le Pont-Royal, suivit le cours la Reine, traversa le bois de Boulogne, beaucoup plus grand alors qu'à présent, passa le pont de Sèvres, et se dirigea vers Marly à travers les bois charmants de Ville-d'Avray et de Vaucresson. Le temps était fort beau, et la fraîcheur d'un premier jour de mai rendit le voyage d'autant plus apréable à Rigaud, que son compagnon eut l'esprit de s'endormir. Dormait-il tout de

bon ? Je n'en sais rien. Peut-être ne fit-il semblant de s'assoupir que pour échapper aux questions du peintre, fort désireux de savoir ce que lui voulait la duchesse d'Orléans. Toujours est-il qu'il laissa Rigaud jouir tout à son aise du plaisir de regarder le paysage et d'écouter les oiseaux chanteurs, et ne s'éveilla que pour dire en arrivant à la grille dorée du parc de Marly :

" Nous voici rendus à Marly, monsieur. Je vais vous montrer le chemin. "

Ils descendirent de voiture, et Rigaud, sa toile à la main, suivit son conducteur le long des allées de sable, bordées d'orangers. Bientôt ils arrivèrent au bas de la grande pelouse, au point où la vue embrassait l'ensemble du pavillon central, résidence du roi, et l'on appelait le pavillon du Soleil, et des douze pavillons du Zodiaque, à demi voilés par les charmilles.

Les arbres, taillés à mi-hauteur seulement, et dont les cimes s'épanouissaient, couronnaient d'un diadème de verdure les jardins de Marly. Les jets d'eau s'irisaient aux rayons du soleil ; tout était embaumé de jonquilles, de narcisses et de jacinthes ; d'immenses rangées de tulipes de Hollande, aux nuances éclatantes, bordaient les pelouses, et château, bosquets et fleurs se doublaient dans le miroir des bassins, où passaient, comme des esquifs animés, les cygnes aux mouvements lents et gracieux, et de ci, de là, poursuivant les libellules, quelque martin-pêcheur au plumage azuré.

Dix heures venaient de sonner. Le roi était au conseil. Les dames dormaient ou s'occupaient de leur toilette, et quelques courtisans, errant par petits groupes sous les charmilles, causaient des mille riens dont se composait en temps de paix leur vie oisive et dissipée.

" Madame est-elle revenue de la promenade ? " demanda M. de Marnes à un page qu'il rencontra.

" Son Altesse ne saurait tarder, " dit le page, " car elle est partie dès sept heures du matin, au grand déplaisir de ses dames, qui s'étaient couchées à plus de minuit. Madame les a emmenées à pied du côté de Louveciennes. Et, tenez, la voilà qui vïent ! "

Un groupe de quelques personnes parut en effet au bout de l'allée, précédé par une femme à l'allure masculine, tenant une canne à la main, et portant, au lieu de fontange, un chapeau de feutre gris. En apercevant de loin Rigaud et M. de Marnes, elle congédia sa suite, ne gardant avec elle que son vieil écuyer ; et, répondant par une inclination de tête au profond salut des nouveaux arrivés, elle leur dit, avec l'accent tudesque que vingt-cinq années de séjour en France n'avaient pu lui faire perdre :

" Suivez-moi. "

Et elle se dirigea vers le pavillon du Soleil d'un pas délibéré.

Charlotte-Elisabeth de Bavière, princesse palatine, duchesse d'Orléans, s'est dépeinte elle même dans ses Mémoires, et les témoignages contemporains ne contredisent pas le sien. Elle était laide en perfection. C'est un malheur dont jamais femme n'a pris son parti, à moins d'être une sainte, et encore est-il juste de noter que le cas ne s'est, je crois, jamais présenté. J'ai cherché en vain une sainte laide dans le martyrologe et le Bréviaire. Toutes les

saintes ont été plus ou moins belles, et saint François de Sales en donne une des raisons en disant : " Dieu et la vertu ne peuvent être dans une âme sans que le corps et le visage n'en ressentent quelque douceur. " Quant à madame la duchesse d'Orléans, elle était si laide qu'elle faisait peur aux petits enfants, et l'éclat de son rang et les flatteries des courtisans ne cachèrent pas à son esprit droit et judicieux les disgrâces de sa personne.

En Allemagne, dans sa famille, elle avait été aimée. En France, lorsqu'elle vint prendre la place de cette Henriette d'Angleterre, si charmante, si regrettée, et dont l'esprit et les grâces exquises devaient faire ressortir encore ce qui manquait à la princesse palatine, Madame ne rencontra que froideur et répulsion mal déguisées sous le respect et les compliments obligés. La fausseté, la corruption, la frivolité des courtisans, la révoltèrent. Elle ne trouva d'amitié et d'égards véritables qu'auprès du roi son beau-frère, et, s'attachant profondément à lui, fut jalouse de tous ceux qui l'approchaient, surtout de madame de Maintenon. Fière, honnête et farouche, froissée dans son amour maternel par la précoce perversité de son fils, et n'ayant nulle estime pour son mari, Madame enveloppa d'un même mépris toute la cour, toute la France, et regretta toute sa vie, sa chère Allemagne et ce Palatinat deux fois livré aux flammes par les armées de Louis IV. Se rendant bien compte qu'elle ne serait jamais aimée à la cour de France, elle voulut du moins n'être pas moquée, et, usant de l'appui du roi et des privilèges de son rang, elle se fit craindre de tous, et de son mari tout le premier.

Rigaud n'avait jamais vu Madame. La beauté du lieu où lui apparaissait ce type de laideur achevée n'était pas pour atténuer l'impression qu'il ressentit, et la princesse la devina aisément. Elle entra dans le château, et, traversant un grand vestibule rempli de serviteurs qui se rangèrent en s'inclinant sur son passage, elle entra dans un petit salon où deux tapissiers étaient occupés à poser les tentures d'été, leur commanda de s'en aller, et congédia M. de Marnes et l'écuyer, qui allèrent s'asseoir dans le vestibule.

Restée seule avec Rigaud, la princesse lui indiqua un panneau de boiserie richement encadré et placé au-dessus d'une cheminée, en face de laquelle était un grand miroir.

" Voici le panneau que vous aurez à décorer d'une peinture, monsieur, " lui dit-elle ; " il faut qu'elle soit terminée à l'automne. Considérez bien l'emplacement, pour donner à la figure que vous peindrez les dimensions convenables. On vous remettra le dessin du panneau. Avez-vous bien vu ?

" Oui, Madame, " dit Rigaud. " Quel est le sujet que je dois représenter ? "

" C'est un portrait. Le Brun m'a dit que vous y excelliez. Quelle toile avez-vous là ? "

" C'est le portrait de ma mère, " dit Rigaud en le découvrant et le posant sur la cheminée.

Madame se recula de quelques pas et l'examina un instant.

" C'est frappant de vérité, " dit elle, " ce doit être ressemblant. Aimez-vous faire des portraits de femme ? "

" Non, Madame, " dit Rigaud.

" Pourquoi cela ? "

" Parce que les dames veulent être embellies et ne tiennent pas à être ressemblantes, pourvu qu'on les fasse jolies ; et je ne sais mentir ni avec la langue ni avec le pinceau. "

" Vous n'êtes point fait pour la cour, alors, " dit Madame, " et vous ne peindrez guère que des hommes d'esprit. "

" Je n'aspire pas à autre chose, Madame. Est-ce un portrait du roi que Votre Altesse désire ? "

" Ce n'est point mon goût qui a été consulté, " dit la duchesse. " Le roi veut mettre là le portrait d'une princesse qui n'est ni jeune ni belle. Vous serez à plaindre, monsieur, d'avoir un tel modèle."

" Non, Madame, " dit Rigaud : " pourvu que cette princesse ait assez d'esprit pour ne point vouloir être peinte en joli masque, je la ferai ressemblante et je n'en ferai pas moins une belle peinture. "

" Je comprends, " dit la princesse, " je comprends : "

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

" Ce n'est pas ainsi que je l'entends, Madame," dit Rigaud : " une princesse qui ne se fait pas d'illusion sur son manque de beauté est, par cela même, une femme d'un esprit supérieur, et tout visage où rayonne l'intelligence a ses heures de beauté. C'est une de ces heures-là qu'il faut choisir, sans avoir recours aux vulgaires artifices. Quand l'âme resplendit dans le regard et le sourire, le visage le plus irrégulier du monde est agréable à regarder. "

" Devinez qui vous peindrez là ? " demanda Madame après un instant de silence.

" C'est vous, Madame, et je vois très bien comment je vous éclairerai. Veuillez vous tourner un peu. C'est cela. Je suis sûr de réussir. Quand commencerons-nous ? "

" Jeudi matin, à Saint-Cloud, " dit la princesse. " Je vous enverrai chercher chez vous. M'aviez-vous déjà vue ? "

" Non, Madame. "

" Me croyiez-vous aussi laide que je le suis ? "

" Oh ! oui, " dit naïvement Rigaud ; " mais je ne vous croyais pas si franche et si bonne. "

" Je ne suis pas bonne, " dit la duchesse, " mais j'aime les gens qui parlent selon leur pensée, et j'ai rarement occasion d'en voir. Convenons d'une chose, Rigaud : vous me direz toujours la vérité. Nos séances alors seront pour moi des heures de repos, et je vous revaudrai cela, foi de princesse. Allez : j'ai donné ordre qu'on vous serve à dîner. M. de Marnes vous montrera les jardins, si cela vous divertit, et vous fera ramener chez vous. A jeudi. "

Et, traversant le vestibule, la princesse s'achemina vers son appartement.

(*à suivre*).

Mme Julie LAVERGNE.

BULLETIN

8 février, 1893.

*** Le 19 février de grandes réjouissances et de magnifiques démonstrations religieuses auront lieu dans tout l'univers catholique. Car ce jour sera le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Notre Saint Père le Pape Léon XIII. En ce jour mémorable, la joie des fidèles ne sera malheureusement pas sans mélange, car ils ne pourront pas penser sans tristesse à la condition actuelle de la papauté. Ils feront des vœux pour que ce triste état cesse bientôt et pour l'expulsion des usurpateurs qui souillent le sol de la ville éternelle. Puisse le ciel écouter les prières ardentes qui lui seront adressées pour la délivrance du vicaire du Christ. Puisse le pape, avant de mourir, voir luire l'aurore de la liberté pour l'Eglise et le rétablissement de son pouvoir temporel !

N. S. P. le pape, Vincent Joachim Pecci, aura 83 ans révolus le 2 mars. Il est né le 2 mars 1810 à Carpineto, diocèse d'Anagni. Le 23 décembre 1837, il était ordonné prêtre et le 19 février 1843, il était sacré évêque. Elevé au cardinalat le 19 décembre 1853, il fut élu au suprême Pontificat le 20 février 1878 et couronné le 3 mars de la même année. Lors de son élection il était évêque de Pérouse, siège qu'il occupait depuis le 13 janvier 1846.

*** Dans le cours de décembre dernier, dans un grand nombre d'églises de France on a célébré des messes pour le repos de l'âme des soldats français morts au champ d'honneur au Tonkin, au Soudan et au Dahomey. Dans plusieurs endroits, les autorités civiles, judiciaires, militaires et administratives ont assisté à ces cérémonies religieuses. Ces manifestations ont excité la colère de certains libres penseurs. Le journal juif, *La Lanterne*, y a même vu un attentat à la Constitution.

Les journaux ayant annoncé que le Président Carnot devait se faire représenter au Service de la Madeleine, *La Lanterne* a poussé l'audace et l'impudence jusqu'à lancer cette proposition aussi inepte qu'effrontée :

L'intervention du président de la République en cette circonstance est absolument irrégulière.

Elle est contraire au caractère exclusivement laïque donné à notre organisation politique par le congrès de revision qui, en 1884, supprima de la Constitution la clause relative aux prières publiques.

En tant que président de la République, M. Carnot n'a pas le droit

d'associer le pays, soit personnellement, soit par délégation, à une manifestation religieuse.

Il y a là de sa part une méconnaissance de la liberté de conscience que la Constitution revisée a voulu sauvegarder.

La démarche présidentielle est donc en formelle contradiction avec la lettre et l'esprit de la loi fondamentale du pays.

L'Univers a fait bonne justice de ces absurdités.

***

*** L'ouverture du Parlement anglais a eu lieu le 31 janvier. Le discours du trône est très court. Après avoir fait allusion aux affaires de l'Ouganda et à celles de l'Egypte, Il annonce des mesures relatives au gouvernement de l'Irlande, au système d'enregistrement, à la durée des Parlements, au droit de vote, au travail, au commerce des liqueurs, etc.

Le discours a été lu par lord Herschell, président de la chambre des Lords et lord Grand chancelier.

***

*** N. S. P. le Pape a établi aux Etats-Unis une délégation apostolique permanente, et Mgr Satolli a été nommé le premier légat ou délégué.

Tous les catholiques, même ceux qui y étaient opposés dans le principe, ont accepté cet établissement avec la plus entière soumission : " *Roma locuta est, causa finita est.* Voici ce qu'a écrit à ce sujet Mgr Corrigan, archevêque de New-York, que l'on prétendait être, à tort ou à raison, l'un des plus ardents adversaires de cet établissement :

" Le Souverain Pontife, selon la définition du Concile du Vatican, a sa juridiction absolue sur le troupeau entier des fidèles. Ce pouvoir entraîne avec lui le droit de créer dans tous les diocèses du monde un délégué ou légat. Celui qui nierait ce droit rejeterait un article de foi. En conséquence, lorsqu'il a plû au Souverain Pontife de désigner un légat apostolique, il a usé de son droit. Plus encore, il ne peut venir à la pensée de personne, de douter un instant de la sagesse du Saint-Père en prenant cette détermination. Nous avons reçu cette décision, comme toutes celles provenant de cette haute source, avec les sentiments les plus complets de respect et d'obéissance. Avant que le Pape eût parlé, il pouvait y avoir quelque divergence d'opinion.

Maintenant, il n'en existe plus. Pour ma part, je reçois avec la plus grande satisfaction la nouvelle annoncée,—en admettant toujours qu'elle soit exacte."

Ce document a été transmis aux journaux par le secrétaire de Mgr Corrigan, Mr l'abbé Connelly.

La délégation qui vient d'être établie aux Etats-Unis, n'a aucun caractère civil ou politique, car elle n'est pas une nonciature. Elle n'a qu'un caractère purement ecclésiastique ou religieux.

***

*** Mr. l'abbé Maxime Decelles, actuellement curé de Sorel,

vient d'être nommé évêque de Druzipara, et coadjuteur de Mgr l'évêque de St. Hyacinthe *cum futura successione*. Il sera bientôt sacré à St. Hyacinthe.

Mgr Decelles est âgé de 44 ans moins 3 mois. Il est né à St. Damase le 30 avril 1849. Après un brillant cours d'études classiques fait au séminaire de St. Hyacinthe, il entra dans l'état ecclésiastique et il fut ordonné prêtre le 21 juillet 1872 par Mgr Charles Laroque. L'ordination eut lieu à St. Athanase. Il fut successivement vicaire à St-Denis, curé d'office à Belœil, curé d'office à la cathédrale de St-Hyacinthe, chanoine pénitencier, curé de St-Roch et en dernier lieu curé de Sorel.

***

*** Le successeur de Lord Stanley de Preston au poste de Gouverneur-Général du Canada vient d'être nommé. C'est le très honorable John Campbell Hamilton Gordon, comte d'Aberdeen. Il entrera en fonctions dans le cours du mois de juin prochain.

Notre futur Gouverneur est né le 3 août 1847. Il a fait ses études au collége Hall et à l'*University college* d'Oxford. Il est le petit fils du comte d'Aberdeen ancien premier ministre d'Angleterre. Il a déjà été Lord-Lieutenant d'Irlande, poste qui lui fut donné en 1886 par son ami intime Mr. Gladstone. Lord Aberdeen était très populaire en Irlande et il fut l'objet des plus flatteuses démonstrations lors de son départ.

***

*** Sont décédés :

1° Hippolite Féréol Rivière, ancien professeur de droit à Nancy (France), conseiller honoraire à la Cour de Cassation. Il avait 76 ans. Il est auteur de plusieurs ouvrages de droit et notamment de " *Répétitions écrites sur le droit commercial.*"

2° John Lemoine, journaliste français, sénateur inamovible et membre de l'Académie Française où il avait remplacé Jules Janin. Mr Lemoine est né à Londres en 1815.

3° Mgr Joseph Dwenger, 2ème évêque du fort Wayne, état de l'Indiana.

Il est né dans l'Ohio en 1837 et il a fait ses études à Cincinnati. Il a été ordonné prêtre à 22 ans en vertu d'une dispense du pape et il a été sacré évêque en 1872.

Le diocèse de Fort Wayne comprend la moitié de l'état d'Indiana. Il a été érigé en 1857. Antérieurement il faisait partie du diocèse de Vincennes.

4° Son Eminence le cardinal Joseph Foulon, archevêque de Lyon. Il est né à Paris le 29 avril 1823 et il a fait ses études dans sa ville natale, au petit séminaire où il a été l'élève du célèbre Mgr Dupanloup. Plus tard il a enseigné la rhétorique dans la même institution dont il est devenu ensuite directeur.

Il a été nommé évêque de Nancy et de Toul en 1867, archevêque de Besançon en 1882, archevêque de Lyon en 1887 et cardinal en 1889. A la signature du traité de Paix entre la France et l'Allemagne il eut la douleur de voir céder à cette dernière puissance une partie de son diocèse. En 1874 il fut condamné par contumace à deux mois de prison à cause d'une lettre pastorale qui eut le don d'effaroucher les oppresseurs allemands. Cette condam nation resta heureusement sans effet car il ne mit jamais le pied sur le territoire annexé.

5° James Armstrong, député fédéral de Middlesex sud, Ontario. Mr Armstrong est né à Queensbury, Nouveau-Brunswick, le 1er mars 1830. Il était député depuis 1882 et libéral en politique.

6° James Gillespie Blaine, homme d'état américain. Mr Blaine est né à Brownsville ouest, Pensylvanie, le 31 janvier 1830. Il a passé la plus grande partie de sa vie dans le Maine, son état d'adoption. Il a été instituteur et journaliste, député à la législature du Maine, député au congrès, président de la chambre des représentants et secrétaire d'état dans le cabinet du président Garfield et plus tard dans le cabinet du président actuel Harrison, Il donna sa démission l'année dernière à la veille de la campagne présidentielle.

Il fut aspirant malheureux à la candidature présidentielie en 1876, en 1880, en 1888 et enfin en 1891. Ses heureux concnrrents furent Mr Hayes en 1876, Mr Garfield en 1880 et enfin Mr Harrison en 1888 et en 1891.

En 1884, il réussit à se faire choisir comme candidat présidentiel par le parti républicain, mais, après une lutte acharnée, il fut défait par Mr Grover Cleveland.

La politique de Mr Blaine était hostile au Canada.

ALBY.

LA

FRANC-MAÇONNERIE

SYNAGOGUE DE SATAN

PAR

M[GR] LEON MEURIN. S. J.

ARCHEVÊQUE-EVÊQUE DE PORT-LOUIS

" Je sais ce que vous souffrez et combien vous êtes pauvre ; néanmoins vous êtes riche. Vous êtes calomnié par ceux qui se disent Juifs, et ne le sont pas : ils sont la Synagogue de Satan. Ne craignez rien de ce que vous avez à souffrir."
(*Apocalypse*. ch. II, v. 9.)

" Tous nos secrets maçonniques sont impénétrablement cachés sous des symboles."
(Enseignement officiel du 33e degré.)

INTRODUCTION

1. Le nombre maçonnique de trente trois rencontré dans les anciennes religions paiennes

Les degrés de la franc-maçonnerie sont, tout le monde le sait, au nombre de *trente-trois*.

Or, en étudiant les Védas des Indiens, nous avons rencontré le texte suivant :

" O Dieux, qui êtes au nombre de *onze* dans le ciel ; qui êtes au nombre de *onze* sur la terre, et qui, au nombre de *onze*, habitez avec gloire au milieu des airs, puisse notre sacrifice vous être agréable. (1)

L'Atharva-Véda enseigne que *trente-trois* esprits (*trayas-trinshad hevah*), sont contenus dans *Prajapati* (Brahme) comme ses membres.

Le Zend-Avesta, livre sacré des anciens Perses, contient la pièce suivante :

" Que les *trente-trois* Amschaspands (Archanges) et Ormazd soient victorieux et purs (2) !"

(1) *Rig-Véda, Adhyaya,* II. *Anuvaka,* XX *Sukta,* I, v. 11.
(2) *Kordah-Avesta,* III.

Nous lisons de même daus le Yaçna I, v. 33 : " J'invite et j'honore tous les seigneurs de la pureté : les *trente-trois* plus proches autour de Havani (l'Orient), les plus purs, qu'Ahura-Mazda (Ormazd) a instruits et que Zarathustra (Zoroastre) a annoncés."

Ce nombre mystérieux de *trente-trois*, dont nous ne pouvions trouver nulle part une explication, nous semblait indiquer entre les mystères de l'antiquité païenne et la franc-maçonnerie une connexion qui méritait d'être étudiée, et promettait même la découverte des secrets les plus cachés de cette société ténébreuse.

Nous ne nous sommes pas trompés.

2. Le nombre trente-trois dans la franc-maçonnerie.

Les premiers onze degrés de la franc-maçonnerie, nous le verrons plus tard, sont destinés à transformer le *Profane* en *Homme vrai*, dans le sens maçonnique ; la seconde série, du 12e au 22e degré, doit consacrer l'Homme *Pontife juif* ; et la troisième série du 23e au 33e degré, doit constituer le Pontife, *Roi juif* ou *Empereur kabbalistique.*

Les Chefs secrets de la franc-maçonnerie, les Juifs, ont été très circonspects dans la révélation graduelle de l'organisation de leur société secrète.

Pour en donner un exemple, nous citerons la France, qui, en 1722, n'a connu que les trois premiers degrés, dans lesquels, disons le de suite, est cependant contenue en germe toute la doctrine maçonnique. En 1738, on osa doubler ce nombre ; en 1758, il fut porté à deux fois onze, plus les trois premiers degrés de la troisième série de onze, c'est-à-dire, en tout, à vingt-trois degrés. Les huit derniers degrés qui manquaient encore au système parfait, ont été ajoutés seulement en 1802, après que les travaux ténébreux des loges avaient porté les fruits sur lesquels on avait compté, en faisant couler à flots le sang humain.

Paul Rosen, autrefois franc-maçon du 33e et dernier degré, donne la description de l'ouverture des séances du Suprême Conseil du 33e degré (1). il dit :

" Un Suprême Conseil doit être composé de *neuf* Souverains Grands Inspecteurs Genéraux au moins, et de *trente-trois* au plus. *Neuf*, parce que ce nombre, étant le dernier des nombres simples, indique la fin de toutes choses ; *trente-trois*, parceque c'est à Charleston, au 33° latitude nord, que le premier Suprême Conseil s'est constitué, le 31 mai 1801, sous la présidence de Isaac Long, fait Inspecteur Général par Moïse Cohen, qui tenait son grade de Spitzer, Hayes, Franken et Morin. Ce dernier le tenait, depuis le 22 août 1162, du prince de Rohan et de neuf autres maçons du Rite de Perfection, qui l'avaient chargé d'établir dans toutes les parties du monde la Puissante et Sublime Maçonnerie."

Les autorités maçonniques, comme Findel (2) et Clavel (3)

(1) *Satan et Cie*, Tournai, 1888, p. 219.

(2) *Geschichte der Freimaurerei*, Leipzig, 1870, p. 847 : Die Ordensluge des schottischen Ritus der 33 Grade. *Histoire de la franc-maçonnerie :* le Mensonge e l'Ordre regardant le rite écossais de 33 degrés.

(3) *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie*, 3 éd., 1844, p. 400.

déclarent que le Juif Morin n'avait de patente que pour l'établissement de vingt-cinq degrès, et que la publication des huit derniers degrés ne remonte pas au delà de 1801. C'est dit pour dérouter les esprits trop curieux : le système maçonnique exige absolument trente-trois degrés.

Dans le catéchisme du Maître, selon le Rite français, nous lisons (1) : " L'Assemblée générale, réunie en session et revêtu du pouvoir législatif, fixe la loi qui nous régit et qui fixe les intérêts communs de l'institution. En son absence, une commission, désignée par le nom de Conseil de l'Ordre, composé de *trente-trois* membres élus par l'Assemblée générale, administre les affaires courantes."

Les mystères de la franc-maçonnerie sont, pour la plupart, cachés sous des légendes, des emblémes, des décors, des mots sacrés, etc...

La " Chambre noire ", par laquelle doit passer le récipiendaire au grade de Rose-Croix, est éclairée par *trente-trois* lumières, portées sur *trois* chandeliers à *onze* branches (2).

Le Rite de Misraïm (d'Egypte) compte 33 degrés symboliques, 33 degrés philosophiques, 11 degrés mystiques et 13 degrés kabbalistiques.

Pour le moment, il suffit de constater, dans ce rite, la répétition du nombre 33, le nombre 11, et, ce qui nous conduit plus loin dans les mystères, la profession ouverte de la Kabbale juive.

3. Le nombre onze dans la Kabbale juive

La Kabbale ayant été nommée, notre attention s'est portée sur cette doctrine philosophique des Juifs hétérodoxes.

Là, nous avons encore retrouvé le nombre *onze*, et avec lui la clef des mystères maçonniques. Il nous suffit pour le moment de constater que l'*Ensoph* (l'Infini) est la source de laquelle, d'après la doctrine de la Kabbale, découle d'éternité en éternité, tout ce qui a existé, existe et existera. De lui émanent, en premier lieu, une Triade : la *Couronne*, la *Sagesse* et l'*Intelligence*, nommée les *Séphiroth* (nombres) *supérieures*, et en second lieu sept autres Séphiroth qui, avec les trois supérieures, constituent l'*Homme primordial* (*Adam Kadmon*). l'Ensoph et les dix Séphiroth composent " dans le ciel " le fameux nombre *onze* qui se répète dans la sphère des esprits, " au milieu des airs " ainsi que dans le monde matériel, " sur la terre ", complétant ainsi le nombre de *trente-trois*.

Les Kabbalistes tiennent beaucoup aux nombres, surtout à celui de *onze*. Un fragment inséré dans le *Zohar* (Lumière), leur livre principal, est intitule *Idra raba*, c'est-à-dire la *Grande Assemblée*, parcequ'il contient les discours adressés par *Simon-ben-Jochaï* à tous ses disciples, réunis au nombre de dix ; le maître représentant ainsi l'Ensoph au milieu des dix Séphiroth (3).

(1) Léo Taxil, *les Frères Trois-Points*, 2e vol., p. 126.
(2) Léo Taxil, *les Mystères de la franc-maçonnerie*, p. 279.
(3) Franck, *la Kabbale*, p. 126, note.

4. Le nombre onze dans les décors maçonniques.

Pour nous assurer que nous avions pénétré dans le vrai chemin qui conduit aux plus intimes mystères de la franc-maçonnerie, il nous a suffi de découvrir dans les décors maçonniques l'Ensoph avec les dix Séphiroth, la Couronne à leur tête.

Dans les " Grandes Constitutions " du Rite écossais, article 66, se trouve la description de la décoration à laquelle ont droit les membres de la Grande Loge Centrale :

" Ils portent un cordon en sautoir, blanc moiré, large de *dix à onze centimètres*, orné d'un lacet d'or de *cinq millimètres* sur chaque côté ; sur la pointe est une rosette de couleur ponceau. A ce cordon est suspendu un bijou formé de trois triangles entrelacés, surmontés d'une *couronne.* Ce bijou est en or ou doré."

Les trois triangles entrelacés représentent les neuf Séphiroth émanant de la Couronne, laquelle le surmonte et complète le nombre de dix.

Le cordon blanc large de dix centimètres représente les mêmes dix Séphiroth. On dit : dix à onze centimètres, pour avoir de quoi attacher la lisière.

La lisière en or, d'un demi-centimètre de chaque côté, complète le nombre de *onze* centimètres; elle représente l'Ensoph, (l'Infini) qui embrasse toute la création, ou, pour parler plus correctement, toute l'émanation par laquelle il s'est révélé.

La rosette sur la pointe du cordon représente la pensée ou plutôt l'action féconde de l'Infini, par laquelle il s'est révélé dans l'univers.

Le cordon porté par les " Maîtres ", 3e degré, est bleu moiré, large de *onze* centimètres ; celui des " Maîtres secrets ", 4e degré, est aussi bleu, mais liséré de noir, et large de *onze* centimètres.

La différence des couleurs au 4e et au 33e degré, indique une autre idée: ce n'est qu'au 33e degré qu'on arrive à obtenir ce que, au 4e, on pleure encore comme perdu.

Au 29e degré, il y a 7 signes, 3 attouchements et 1 attouchement général, signifiant les 7 Séphiroth inférieures, les 3 supérieures et l'Ensoph. En tout *onze.*

La Chambre du Suprême Conseil du 33e degré écossais est éclairée par *onze* lumières : un chandelier à cinq branches à l'orient, un autre à trois branches à l'occident. un troisième à une branche au nord et un quatrième à deux branches au midi. Outre le nombre mystique de *onze*, on y trouvera la date de 5312 (ère juive) ou 1312 (ère chrétienne), l'an de l'abolition de l'Ordre des Templiers.

La *batterie* du même 33e degré se fait par *onze* coups : d'abord 5, ensuite 3, 1 et 2 ; ce qui signifie les mêmes choses que les onze lumières.

Dans ces deux symboles, les lumières et la batterie, nous voyons réunis les trois mystères fondamentaux de la franc-maçonnerie :

1. Le mystère de l'*Ordre déchu des Templiers*, qui se cache der-

rière les grades inférieurs de la société secrète : voilà l'an 1312 qui crie vengeance ;

2. Le mystère de la *Synagogue déchue*, qui se cache derrière la société secrète de la franc-maçonnerie entière : voilà l'ère juive ;

3. Le mystère de l'*Ange déchu*, qui se cache derrière les dix Séphiroth, c'est-à-dire la trinité divine et les " sept anges qui sont toujours devant le trône de Dieu (1)" : voilà le nombre onze.

Trois haines conjurés contre le Seigneur et son Christ !

5. La Kabbale juive, la base dogmatique de la franc-maçonnerie

Les indications citées nous suffisaient pour considérer comme justes notre hypothèse que la *Kabbale juive est la base philosophique et la clef de la franc-maçonnerie.*

Cette découverte nous a inspiré l'idée de cet essai. Servira-t-il à ouvrir les yeux à ces milliers de francs-maçons non Juifs qui ne voient pas l'esclavage auquel les Pharisiens, les Juifs de la Kabbale, les ont réduits, et dans lequel ils les retiennent captifs par des mystères qu'ils ne leur révèlent pas même au 33e degré ?

Y trouvera-t-on l'assujettissement des peuples chrétiens et de leurs autorités politiques sous la domination des Juifs ?

6. Le paganisme incorporé dans la Kabbale juive

Ce n'est pas la synagogue orthodoxe, ni la vraie doctrine de Moïse, inspirée par Dieu même, que les Kabbalistes modernes représentent c'est le paganisme dont quelques Juifs sectaires ont été imbus, lors de la captivité de Babylone. On n'a qu'a étudier la doctrine de la Kabbale juive et à la comparer avec les doctrines philosophiques des plus anciens peuples civilisés, Indiens, Perses, Babyloniens, Assyriens, Egyptiens, Grecs et autres, pour s'assurer que partout est enseigné le même système panthéistique d'émanation. Partout on retrouve un certain principe éternel duquel émanent une première triade, et, après elle, tout l'univers, non par création, mais par émanation substantielle.

On est forcé de l'admettre, entre la philosophie kabbalistique et l'ancien paganisme, il y a une connexion intime qu'il est difficile d'expliquer d'une autre manière que par l'inspiration d'un même auteur, c'est-à-dire de l'ennemi du genre humain, de l'Esprit de mensonge.

7. Satan dans le paganisme

Dans le cours de ce petit essai nous ferons ressortir l'habileté avec laquelle cet inspirateur des anciennes doctrines païennes a réussi à séparer, d'abord l'idée des trois divines personnes connues dans l'antiquité avec plus ou moins de précision, de l'idée de leur substance commune et inséparable, en les représentant comme émanés, dans un temps plus ou moins reculé, de cette essence commune ; et ensuite, à s'introduire lui-même dans la Trinité, en

(1) Apocalypse, ch. I, v. 4—Tobie, ch. XII, v. 15.

supplantant, soit la première, soit la troisième personne, afin d'obtenir, d'une manière ou d'une autre, de la part des hommes, l'adoration divine qui a brigué en disant :

" Je monterai au ciel, j'établirai mon trône au-dessus des astres de Dieu ; je m'assierai sur la montagne de l'alliance aux côtés de l'aquilon, je me placerai au-dessus des nuées les plus élevées, et je serai semblable au Très-Haut (1)."

C'est là qu'on découvre la source empoisonnée deserreurs et des haines surnaturelles qui remplissent le paganisme ancien et moderne, ainsi que l'âme du Juif de la Kabbale et de l'adepte de la franc-maçonnerie, d'une rage indescriptible contre Dieu et contre tous ceux qui croient en Dieu.

8. Les Juifs dans l'Ordre déchu des Templiers

Usurpateur des honneurs divins, en se donnant comme une des personnes de la Sainte-Trinité, le Prince des ténèbres a su se cacher dans les anciens mystères païens, basés sur l'erreur panthéistique. Par eux il conduit l'homme à des débauches inouïes et à une scélératesse ne reculant pas devant l'effroyable attentat de détrôner la majesté divine.

Des antres païens cet Esprit du mal a su pénétrer, avec sa doctrine criminelle, dans l'esprit d'une certaine classe du peuple juif tenu en captivité à Babylone. Ligué avec ses nouveaux adeptes, connus par la tenacité extraordinaire de leur race, il a pu remuer le monde, et il le remue encore. Si les pharisiens n'ont pas hésité à crucifier le Christ, ils n'hésiteront pas non plus à persécuter les chrétiens dont la foi spirituelle est en opposition directe avec leurs espérances temporelles.

Passons sous silence les temps des Gnostiques et des grandes persécutions des premiers siècles, dans lesquelles les Juifs jouent un rôle aussi important qu'odieux, et arrêtons-nous au même âge.

Les Templiers furent corrompus en Palestine. Dans leurs réunions secrètes, ils renonçaient au Christ, et—c'en est toujours la conséquence—s'adonnaient à la débauche.

Nous n'avons plus à prouver ici ce que les Deschamps, les Pachtler et tant d'autres ont parfaitement établi sur des preuvres irréfragables. L'Ordre déchu des Templiers, d'abord par ses doctrines et ses pratiques, ensuite par les restes de ses membres dispersés, a servi de point de départ pour ce qu'on appelle aujourd'hui la franc-maçonnerie.

Le 30e degré, le grade de Chevalier Templier, est, en union avec le 18e degré, le Grade de Rose-Croix, l'essence même de la franc-maçonnerie. Les autres grades ne servent qu'à les préparer et à les cacher aux yeux des "profanes" et des frères ineptes et indignes de confiance.

9. Enchainement des haines et des mystères de la franc-maçonnerie

Les points indiqués doivent nous servir d'introduction à ce petit

(1) Isaïe, XIV, v. 13.

traité, pour montrer de prime abord au lecteur l'enchaînement des haines mystérieuses concentrées dans la franc-maçonnerie pour la continuation et l'accomplissement de l'œuvre de l'Antechrist : " car le mystère d'iniquité s'opère déjà (1) ".

Si nous avons réussi à mettre le doigt sur le ver rongeur de l'humanité, des hommes plus compétents que nous se hâteront peut-être de nous suivre et compléteront ce que nous ne pouvons qu'effleurer.

Complété, notre ouvrage deviendrait tout ensemble, un livre d'histoire nniverselle, un traité de théologie et de philosophie, et une exposition de la magie noire.

Cherchons, et nous trouverons dans l'histoire, la franc-maçonnerie ; dans la franc-maçonnerie, l'Ordre déchu des Templiers ; dans les deux ensemble, la Synagogue kabbalistique ; dans les trois ensemble, les anciens mystères païens, et enfin, dans le tout. Satan lui-même.

L'Ange déchu a séduit les anciens peuples par ses doctrines mensongères ; le paganisme a séduit le Juif hypocrite et obstiné ; le juif a séduit et corrompu l'Ordre religieux des Templiers, et trompe encore aujourd'hui la grande masse crédule des francs-maçons.

Ayant accaparé les trésors et le pouvoir civil de ce monde, le Juif fait une guerre acharnée, sans merci et sans trève, à l'Eglise de Jésus-Christ et à tous ceux qui refusent de fléchir le genou devant lui et son veau d'or.

Ceindre le front du Juif du *diadème royal* et mettre sous ses pieds le *royaume* du monde, voilà le vrai but de la franc-maçonnerie.

Nous nous berçons de l'espoir de ramener par cet ouvrage quelques-uns des esprits égarés, mais nous n'avons aucun espoir de persuader la génération perverse qui se cache sous les trente-trois plis des secrets maçonniques, et encore au-delà ; car celle-là ne saurait être convaincue par la raison ; elle n'a jamais cédé qu'à la force majeure. Probablement elle sera refoulée par un soulèvement dû à l'exaspération populaire, ou peut être par la défection et le dégoût de ceux mêmes qu'elle a réussi à subjuguer et à s'enchaîner par des serments illicites, qu'ils sont aujourd'hui, encore assez superstitieux pour croire honnêtes et valides.

Le pouvoir actuel des chefs de la franc-maçonnerie paraît toucher à sa fin ; mais il ne finira pas sans une tragédie tout à fait inouïe.

" Démasquer la franc-maçonnerie, dit Léon XIII, c'est la vaincre." Etant mise à nu, tout esprit droit et tout cœur honnête s'en détachera, et par cela même elle tombera anéantie et exécrée.

(1) Thessal., ch. II, v. 7.

LE PRETRE ET SES DETRACTEURS

Mes chers amis, vous êtes tous catholiques, vous seriez bien à plaindre si vous ne l'étiez pas, comme tels, vous connaissez le rôle que notre divin Sauveur a assigné au prêtre dans le monde : " de même que mon père m'a envoyé, je vous envoie. " Ces paroles sont bien claires, le prêtre doit continuer la mission de Jésus-Christ sur la terre et cette mission, le prêtre la remplira jusqu'à la fin des temps, en dépit de toutes les tyrannies et persécutions.

On pourra tuer *un prêtre*, on n'éteindra jamais le *sacerdoce.*

Un puissant empereur romain a voulu faire cela ; il a ordonné une persécution générale des chrétiens et dans son orgueil il se disait : j'élèverai un temple sur les ruines du nom chrétien ; quelques années plus tard, l'univers entier se convertissait à la foi catholique et des milliers d'églises furent construites sur les ruines du paganisme anéanti. Les méchants auront beau faire, le ministre de Dieu leur survivra.

Dans notre pays, quelques-uns veulent " tuer " le prêtre dans l'esprit de nos populations catholiques ; avec la grâce de Dieu ils n'y réussiront pas ; il va leur arriver ce qui est arrivé à tant de mangeurs de prêtre : Dieu va les châtier eux-mêmes, ou les punir dans leurs enfants.

J'ai intitulé cette causerie : *le prêtre et ses détracteurs.* Allez-vous croire, mes chers compatriotes, que je vais me servir envers eux des mêmes armes qu'ils emploient pour nous combattre : le mensonge et la calomnie ? non; ma religion me le défend. Pensez-vous qu'au moins, je vais rendre coup pour coup, que je vais entrer dans leur maison et dévoiler à nu leur conduite privée ? pas du tout.

Je les crois cependant vulnérables et on pourrait peut-être leur faire de larges blessures ; car si l'Esprit Saint dit que le juste tombe " sept fois par jour, " il peut se faire qu'eux tombent au moins sept fois et demie ; n'auraient-ils pas quelques petits péchés à se reprocher ? quelques distractions dans leurs prières, si toutefois ils la font ? quelques manquements de charité ? " Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même, " a dit Notre Seigneur ; auraient-ils quelquefois manqué à ce précepte ? Cependant, que nos ennemis cessent de trembler — car je vois qu'ils tremblent — en conscience je ne puis faire de telles choses. Il m'est défendu sous peine de m'exposer au feu de l'enfer, de faire connaître une de leurs fautes graves que cinq ou six personnes seulement connaissent, et qui par conséquent, n'est pas publique. D'ailleurs, quelle peine ne ferais-je à leurs enfants ! quel scandale ces révélations produiraient sur eux ! Quand je

prêche des retraites, en parlant de la charité je dis aux autres " de ne pas faire au prochain ce qu'ils ne voudraient qu'on leur fît à eux-mêmes, " car, dit St Paul, " celui qui est debout, qu'il prenne garde de tomber. " Comme il n'y a personne de parfait sur la terre, si le commandement de la charité n'était pas observé, que de turpitudes, mes chers habitants, dont vous n'avez pas-même l'idée, seraient mises à jour.

Je n'attaquerai donc pas ; je vais me tenir sur la défensive — ce que je ferai d'ailleurs jusqu'à la fin. Je veux défendre le clergé, je le ferai sans sortir de la forteresse inexpugnable où je me suis réfugié ; couvert du bouclier de son dévouement, de sa science, de sa vertu, je ne crains pas les traits empoisonnés que la malice, l'envie, la haine lancent contre lui.

Dans une prochaine visite, je franchirai les remparts et j'irai au milieu du camp ennemi *attaquer* les combattants dans leurs retranchements ; je n'irai pas dévoiler les secrets de leur vie privée, ma religion me le défend, mais j'irai les combattre dans leurs personnes *officielles*, dans le rôle que ces hypocrites assument auprès de nos populations ; nous déchirerons leurs masques et vous verrez, mes chers compatriotes, quel est le but franc-maçonnique qu'ils se proposent. Aidé de notre brave population, nous les clouerons au pilori de la honte et du déshonneur que leur auront mérité leurs infâmes calomnies.

Je veux seulement, dans cette causerie, vous démontrer par des faits, que Dieu lui-même prend la défense de son prêtre et qu'il le venge d'une manière terrible : " Celui qui touche à mon prêtre me touche à la prunelle de l'œil, " dit Notre-Seigneur : la prunelle de l'œil, si tendre ! si délicate ! Dieu la choisit pour comparaison, pour nous montrer jusqu'à quel point il est sensible, à l'égard du respect que l'on doit au clergé.

Il y a deux espèces d'hommes que le bon Dieu frappe ici-bas : ceux qui tiennent auberge malgré leur curé et ceux qui parlent mal des prêtres. Parmi tous ceux qui causent avec moi ce soir, est-ce qu'il y en a un seul qui n'ait pas un exemple à citer ?

Qu'est devenu cet aubergiste qui tenait un si mauvais règlement et contre lequel le curé a tant tonné du haut de la chaire ? Que sont devenus un tel et un tel qui ont traité leur curé de voleur ? Eux ou leurs enfants sont au pénitencier. Qu'est-il arrivé à cet homme ou à cette femme qui faisait courir tant de vilains bruits sur tel prêtre ? leur fille est disparue traînant avec elle le boulet de l'ignominie et du déshonneur qu'elle devra porter jusqu'au tombeau.

Le prêtre, à cause de ses fonctions saintes, aura un jugement si terrible à subir — plus terrible que celui de mille laïques réunis — que Dieu se réserve à *Lui seul et à ses évéques*, le droit de le punir ; il ne laissera pas impunément attaquer " la prunelle de son œil. " Vous me donnerez des nouvelles de nos mangeurs de prêtres dans cinq ans d'ici.

Lors du procès Guibord, après le fameux témoignage d'un homme trop fameux, un de nos impies a fait un calembourg (jeu

de mots) qui fit le tour des clubs où l'on a tellement bu à sa santé qu'il en est crevé ; il s'est écrié : Monsieur D, vous venez de *dessoler* l'édifice clérical....grands éclats de rire.

Quelques années plus tard, vous vous le rappelez, mes chers artisans, qui était *Jessolé ?*

Mais, le clergé n'a pas ri de son insulteur : il a gémi et prié.

Ecoutez bien le trait suivant : Dans notre province, on voulut rébâtir une église qui était trop petite, dans une certaine paroisse que je ne nommerai pas, mais que plusieurs reconnaîtront, si mon livre leur parvient ; le diable,comme toujours,arriva à l'assemblée et voulut se faire élire syndic ; il perdit son élection : il ne se tint pas pour battu, il entra dans le corps de l'un des paroissiens et l'avertit qu'il était venu pour " faire du train ; "

Ce paroissien pendant deux ans traita le curé de fou, d'homme qui ne savait pas ce qu'il faisait, etc., etc.

Vingt-trois ans plus tard, un missionnaire fut appelé auprès d'un mourant qui le suppliait d'aller le voir, même à la raquette, pour éloigner de son âme le démon du désespoir.

Le missionnaire arrive et pénètre dans un misérable réduit ; il vit sur un lit bien pauvre, quoique bien propre, un vieillard mourant, dont le moral paraissait bien torturé ; il entendit l'histoire suivante :

" J'étais riche, j'ai voulu me mesurer avec un curé ; j'ai été tordu comme un écheveau d'étoupe ; j'ai dû laisser ma belle terre et m'en venir dans cette solitude ; pendant deux ans, j'ai traité le prêtre de fou ; deux enfants me sont nés pendant ce temps-là ; mon père, regardez dans ce coin ; voyez ces deux idiots de plus de vingt ans ; ils ne savent pas encore qu'ils sont au monde. Maintenant ce n'est pas tout : mon père, voyez cette autre enfant au pied de mon lit, je croyais qu'au moins celui-ci serait ma gloire et ferait mon bonheur "......... ici le vieillard s'arrêta, les sanglots entrecoupaient sa voix ; une agitation nerveuse faisait tressaillir tous ses muscles, puis faisant un effort sur lui même, il prononça ces mots au milieu d'un râle de l'agonie.......... " et il est protestant .....et ministre protestant.......puis, ce qui me fait le plus de peine c'est qu'il vient de me dire que c'est ma faute ; qu'il a perdu la foi l'année où j'ai tant parlé contre le prêtre.

" Oui, reprit le Suisse, c'est depuis cette année-là que je suis protestant. "

Alors il se passa un spectacle bien navrant ; le vieillard réunissant ses forces, vint tomber étendu au pied de son fils et lui demanda pardon. Devant cet acte d'humilité repentante, le missionnaire éclata en sanglots, le Suisse qui n'était plus susceptible de sentiment filial—celui qui a renié Dieu, n'a plus de cœur—répondit froidement—ses yeux étaient secs. " Relevez-vous, je sais ce que j'ai à faire. "

On remit le mourant sur son lit, il regarda le missionnaire, prononça ces paroles en baisant le crucifix : Jésus ! Jésus ! est ce possible ?.....une sueur froide couvrit sa figure....puis un long souffle....puis.....plus rien ; il était mort.........

J'espère que Dieu lui a fait miséricorde, car la pénitence est sœur de l'innocence, mais n'avait-il pas raison de craindre le jugement de Celui qui, " trouve des taches dans ses anges mêmes?"

Si je ne craignais de blesser certaines familles, je vous citerais des exemples de cette sorte, mais assez et contentons-nous de ce trait *pour aujourd'hui.*

Je n'ai plus qu'un mot à dire à nos calomniateurs : Quand vous serez tombés dans l'adversité, dans le malheur que vous vous êtes attiré par votre faute ; quand vos amis qui vous adulent en ce moment, vous auront tourné le dos, nous vous assurons qu'il vous restera encore un ami : le prêtre, il sera le seul que vous ayez alors, il vous placera dans un hospice aux soins de saintes religieuses que vous aurez tant méprisées et aux prières desquelles vous devrez peut-être votre conversion. En recueillant votre dernier soupir, le prêtre recueilera votre enfant et le placera dans un asile ; il fera pour vous tout ce que Jésus ferait à sa place, pour vous qui avez passé votre vie à cracher sur lui. Oui, dites, mes bons amis à tous ces pauvres fourvoyés, à ces insulteurs de prêtres, que nous serons toujours prêts à les secourir. Quand sous les tortures du choléra, ils appelleront au secours et que leurs amis bambocheurs se sauveront, la sœur de charité sera là pour les soigner et elle essuiera de ses lèvres, de crainte qu'ils n'en soient suffoqués, les crachats qu'ils n'auront pas la force de lancer contre elle ; dites-leur que si nous ne pouvons sauver leur âme, nous soulagerons au moins leur corps, dans bien des cas au dépens de notre propre vie ; nous ferons cela, non pour mériter leur reconnaissance, mais pour faire plaisir à notre Maître qui nous l'ordonne.—Quant à leur reconnaissance, nous savons ce qu'elle sera. Pendant que nous les soignions, ces écrivains et ces mangeurs de prêtre, auront remarqué des défauts en nous,— nous en avons tous — et le premier article, écrit de leur main rétablie par la charité religeuse, sera de publier sur les toits, les imperfections qu'ils auront vues en notre conduite, pendant leur séjour dans nos maisons ; c'est la seule espèce de reconnaissance que connaissent les méchants et l'Eglise catholique y est habituée depuis plus de dix-huit cents ans.

En terminant, je vous exhorte, mes chers amis, à leur dire ceci : Dès qu'ils auront un remords, un regret de leurs fautes, qu'ils nous envoient chercher, nous serons trop heureux d'aller leur pardonner leurs péchés, pour qu'ils puissent chanter pendant l'éternité, les bienfaits du prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech.

SAINT JOSEPH DANS L'EVANGILE

PREMIER ASPECT—LE COTÉ OBSCUR.

La place que Saint Joseph occupe dans le mystère de l'Incarnation lui assigne, dans le Livre de vie, le premier rang après Jésus et Marie : ouvrons maintenant l'évangile, et cherchons dans ses pages quelle est sa gloire et quelles sont ses grandeurs.

L'évangile parle peu de Saint-Joseph ; la part que lui fait l'historien sacré est une part secondaire, et le rôle qu'il lui assigne est un rôle entièrement passif, qui le met constamment sur le fond de la scène et dans le dernier plan du tableau. Sa figure n'a jamais ni un éclat direct, ni une lumière qui lui soit propre ; elle est toujours obscure et à demi effacée.

Le narrateur le nomme, il est vrai, en première ligne, et il parle de lui en plusieurs endroits de son récit, pendant l'enfance du Sauveur ; mais, remarquez-le, sous la plume de l'auteur inspiré, Saint Joseph ne paraît nulle part pour son propre compte ; il n'est pas là pour lui, il y est pour les autres. Nulle part, il ne se montre, nulle part il n'agit, et vous n'entendez pas même une parole sortir de ses lèvres. Avec les visiteurs qui viennent à la crèche, avec l'ange qui l'avertit en songe, en voyage, en exil, au temple, à Nazareth, Joseph est toujours silencieux. Ce qu'il fait, il ne le fait que pour la Vierge, et pour l'enfant qu'elle a mis au monde ; il suit partout son épouse, il la suit comme une ombre, mais comme une ombre qui la protége et qui la couvre ; et cette ombre, semblable au nuage épais qui obscurcit les rayons du soleil, cache aux yeux des hommes les privilèges, les vertus, les grandeurs de l'auguste mère de Dieu.

Saint Joseph enveloppe des ombres de son obscure existence, non-seulement la gloire de la Vierge Marie ; mais avec elle, toute la beauté des mystères dont elle est le centre. Le Fils, qui est né de son sein miraculeux, est le fruit de la *puissance du Très-Haut*, du *Saint-Esprit venu en elle*. Le Saint-Esprit se cache à l'ombre de Saint-Joseph ; et la vertu de son opération divine disparait sous le voile du mariage, qu'humble ouvrier, il a contracté avec Marie.

Le fils de Dieu perd, à son tour, sous la tutelle de ce père d'adoption, l'éclat et les splendeurs de sa céleste origine : et le fils éternel du Père et de la Vierge sans tache ne parait plus, à côté de Saint Joseph, qu'un enfant ordinaire, que le fils obscur d'un obscur charpentier.

Enfin, Dieu le Père lui-même consent à céder les droits de sa paternité souveraine à l'artisan de Nazareth. Pendant trente ans, il en confie l'exercice à sa paternité empruntée ; et il se cache à

l'ombre de Saint Joseph qui parait en sa place, et que les hommes prennent pour le vrai père de son fils unique.

" Voilà donc Saint Joseph qui est l'ombre commune des trois " personnes, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit : *Et la vertu du Très-" Haut vous couvrira de son ombre : Et virtus Altissimi obumbrabit " tibi* : (Luc 1.) O vertu du Très-Haut ! ô grand Saint Joseph, si " toute l'adorable Trinité a voulu se cacher sous votre ombre, tous " les saints du ciel et de la terre ne seraient-ils pas trop heureux " et trop honorés d'y être cachés avec Elles et de s'y reposer."

Saint Joseph vit au milieu des plus étonnants prodiges, mais, auprès de lui, ces prodiges perdent leur éclat. Sa présence projette sur eux l'ombre qui les enveloppe, elle couvre leur lumière et les empêche de resplendir. Fidèle à sa mission silencieuse et obscure, Saint Joseph la remplit jusqu'à la fin de sa course avec une obéissance à toute épreuve. Dépositaire des secrets du Très-Haut, instrument des desseins du ciel, il veille sur la mère et sur son enfant; il garde avec une irréprochable intégrité le dépôt qui lui est confié; et quand vient l'heure où son œuvre s'achève, l'heure où les mystères qu'il a voilés vont être manifestés au monde, quand arrive le jour où l'enfant et la mère n'ont plus besoin de ses labeurs et de son tutélaire appui, alors l'ombre s'efface ; et Saint Joseph disparaît, sans même que l'historien sacré fasse mention de sa mort. Voilà Saint Joseph dans l'Evangile, vu sous son premier aspect, du côté des hommes et du côté de la terre.

— Le récit évangélique, en nous montrant St Joseph dans sa mystérieuse obscurité et dans son rôle effacé, nous révèle, à son tour, de quelle manière l'humble ouvrier de Nazareth occupe un rang à part parmi les Saints, et une place exceptionnelle dans le plan providentiel de la Rédemption. Cherchez, en effet, soit dans l'ancienne loi, soit dans la loi nouvelle, vous ne trouverez aucun ministère qui puisse être comparé au ministère de Saint Joseph. Celui-ci est unique dans son genre ; et c'est précisément cette exception qui fait la gloire de notre bienheureux protecteur, qui le distingue des autres et le signale à notre admiration.

" Dieu emploie tous les Saints à tel ministère qui lui plaît ; les " uns à instruire les peuples comme les docteurs ; les autres à les " gouverner, comme les pasteurs ; les autres à combattre pour lui, " comme les martyrs ; les autres à remplir le monde de la bonne " odeur de leur sainte vie, comme les confesseurs ; et tous, à faire " éclater sa gloire en quelque manière. Mais Saint Joseph est un " saint tout singulier qui semble prédestiné pour un ministère tout " contraire, pour cacher sa gloire, quand il n'a pas encore été temps " de la manifester au monde. Et parce que c'est un plus grand " prodige de voir la gloire de Dieu comme anéantie et enveloppée " dans les ténèbres, que de la voir éclatante dans la majesté qui " lui est naturelle; comme c'est une chose plus étonnante de voir " le soleil dans les ténèbres que dans la lumière, il semble que la " Toute-Puissance de Dieu s'est montrée plus miraculeuse dans le " seul Joseph, dont elle s'est voulu servir comme d'un voile et " d'une ombre pour cacher sa gloire dans sa naissance temporelle,

" que dans tout le reste des saints ensemble qu'elle a employés pour
" la manifester au monde. Aussi ce n'est pas sans un grand sujet
" qu'on lui donne par excellence le titre de la vertu du Très-Haut :
" *Virtus Altissimi obumbrabit tibi.* O grand Saint, qui pourrait
" connaître les grands desseins de la Providence sur vous ! Oh !
" qui pourrait discerner quel est votre caractère particulier tout
" différent du reste des saints ? Je vous regarde avec de profonds
" respects comme ces augustes ténèbres dans lesquelles la majesté
" de Dieu a voulu se cacher, comme nous dit l'Ecriture : *Posuit*
" *tenebras latibulum suum.*"

Telle est donc dans le plan divin la vocation de Saint Joseph. Seul, il a une mission différente des autres, et il remplit un ministère particulier, et d'un genre opposé. Celui qu'ils révèlent, il le cache ; celui qu'ils exaltent, il l'abaisse ; celui qu'ils glorifient, il l'obscurcit. Auprès de son père adoptif, le fils de Dieu devenu un enfant ordinaire, a vécu, comme tous les autres enfants, de la vie que lui faisait Saint Joseph. Les hommes l'ont vu, pendant trente ans, sous son humble demeure ; et l'ombre que ce père d'adoption a projetée sur sa divinité, a été tellement épaisse et profonde que plus tard, lorsque Saint Joseph n'était plus, malgré la voix de Jean-Baptiste annonçant la venue de l'Agneau de Dieu, malgré la doctrine céleste qui sortait des lèvres du Sauveur, malgré la sainteté qui brillait dans sa vie, malgré même ses miracles et son témoignage, les juifs incrédules disaient toujours : *N'est-ce pas là le fils du charpentier ?*

Continuons à étudier le ministère obscur de Saint Joseph ; et pour mieux en comprendre et la grandeur et le touchant caractère, essayons de comparer deux mystères qui s'appellent, s'unissent et se complètent. Le mystère de Dieu fait notre chair, et le mystère de l'Homme-Dieu fait notre pain ; voyons si nous ne pouvons pas, entre le mystère de l'Eucharistie et celui de l'Incarnation, établir quelques rapprochements qui nous donnent une vue toujours plus haute de la mission de Saint Joseph. Jésus est présent à l'autel, il était présent à la crèche ; il vit dans l'Eucharistie, il vivait à Nazareth ; à la crèche comme à l'autel, à Nazareth comme au tabernacle, Jésus se cache. *O Dieu*, disent nos saints Livres, *vous êtes vraiment un Dieu caché !......* Les saintes espèces sont le voile du mystère de l'Eucharistie ; Saint Joseph n'est-il pas comme le voile du mystère de l'Incarnation.

La présence des saintes espèces ôte à l'Eucharistie tout éclat divin ; la présence de Saint Joseph n'ôte-t-elle pas à l'Incarnation tout éclat divin ? La présence des saintes espèces donne à Jésus dans l'Eucharistie les apparences d'un pain ordinaire ; la présence de Saint Joseph ne donne-t-elle pas à Jésus dans l'Incarnation les apparences d'un enfant ordinaire ? La présence des saintes espèces fait à Jésus, dans le tabernacle, une vie obscure, anéantie, sans honneur, et sans apparente dignité ; la présence de Saint-Joseph ne fait-elle pas à Jésus, dans la maison de Nazareth, une vie abaissée, obscure, sans majesté et sans bonheur ?

Tel est le mystère de Saint Joseph. Qu'il est grand dans son hu-

milité! qu'il est beau dans son obscurité! quelle part magnifique il lui assigne dans le *grand sacrement* de l'Incarnation, en lui donnant à remplir une fonction si exceptionnelle! Les saintes espèces, à cause du sacrement qu'elles couvrent, sont plus précieuses à notre foi que l'or, que le marbre, que les plus beaux et les plus riches ornements du temple. Ainsi en est-il de Saint-Joseph, malgré sa vie commune et ses grossiers labeurs, à cause du ministère sublime qu'il a rempli auprès de Jésus, n'est-il pas plus grand et plus beau, aux yeux des enfants de Dieu, que tous ceux qui ont illustré l'Eglise par la fécondité de leurs œuvres, par le trésor de leurs vertus et par l'éclat de leur sainteté!

Extrait de **Saint Joseph**, époux de la Vierge Marie, par le R. P. Gabriel Bouffier de la Cie de Jésus. Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Hasley, Archevêque d'Avignon ; S. G. Mgr Besson évêque de Nîmes; S. G. Mgr Vigne, évêque de Digne; S. G. Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, et S. G. Mgr Lebreton, évêque du Puy. 1 vol in-18, de 476 pages.............................. 50 cts

UNE POUPÉE CHEZ LES SAUVAGES

Solitaire et pensif, saint Pierre se tournait les pouces dans l'antichambre du Paradis, tandis que ses clés pendaient tristement sur sa robe de laine blanche.

Vint à passer le Père nourricier du Sauveur :

" Eh bien ! mon frère, fit-il tout étonné, nous voilà inoccupé ? C'est chose rare ; on ne meurt donc pas sur la terre ? "

Saint Pierre répondit en étouffant un bâillement sous sa main :

" Presque plus, mon frère, et je vous avoue que l'inaction m'est chose pénible, quoique, après le travail que m'a donné l'influenza cet hiver, j'ai d'abord en quelque plaisir à me reposer. Vous-même, Bon Joseph, vous en avez vu de vertes, souvenez-vous-en.

" Oui, oui, on a eu à faire auprès des moribonds, répondit le saint en hochant la tête. Mais, à présent, que se passe-t-il donc en bas ?

" —Il y a que le Seigneur veut laisser les méchants se démener un peu dans le monde ; oh ! ils n'y gagnent guère, car ce qui est bon reste bon, et vous avez vu que les attentats des dynamitards ont causé déjà des malheurs. Quant aux braves gens, aux cléricaux comme ils disent là-bas, eh bien ! il y en a trop besoin en ce moment pour que le Maître les rappelle à Lui. Aussi n'ai-je à peu près.."

Le chef des Apôtres fut interrompu par un toc-toc très faible gratté plutôt que frappé à la porte.

" —Je crois que voilà un client, dit le bon saint Joseph en souriant, mais un client timide si j'en crois mes oreilles. Ça pourrait bien être le petit bossu dont j'ai assisté l'agonie il y a quelques instants.

" —Non, non, répliqua saint Pierre, je le connais, votre bossu ; je l'ai envoyé en Purgatoire il y a vingt minutes. Ce que vous entendez là, ce sont des souris ; il y en a..."

Mais il fut de nouveau interrompu : le toc-toc devenait plus pressant, et une petite voix s'y joignit qui criait :

" —Mais, ouvre donc, saint Pierre ;... on n'est pas bien du tout derrière ta porte, sais-tu ?

" —C'est un enfant, s'écria saint Joseph, tandis que son frère Pierre se dirigeait vers l'entrée, prenant une de ses gros clés dans ses mains. Adieu, mon ami, je me sauve, ayant à assister à une fête que célèbre en mon honneur l'œuvre de mon Patronage. Au revoir, et bien du plaisir avec le bébé : ce n'est pas long à juger, cela.

"—Hum ! grommela saint Pierre en introduisant sa clé dans la serrure, ça donne parfois fameusement du fil à retordre."

Comme saint Joseph se rendait à sa fête et que le portier du Paradis ouvrait sa porte toute grande, une mignonne petite fille bondit dans l'antichambre ; elle était jolie à ravir : figurez-vous un petit corps moulé comme les anges des sculpteurs italiens, vêtu d'une longue chemise qui traînait par terre (la chemise de nuit); d'énormes boucles blondes comme de l'or couvrant les épaules, des yeux bruns candides, une petite bouche rose avec des perles

pour dents, et une peau de satin blanc ; et encore nous ne disons rien des petits pieds nus, des pieds à croquer que saint Pierre considérait avec attendrissement.

Cependant la mignonne créature en question, se haussant tant qu'elle pouvait, vient regarder saint Pierre sous le nez.

" C'est toi qui es saint Pierre, dis, Monsieur le portier ? "

Et, devant le geste d'assentiment du chef des Apôtres :

" Alors, mène-moi vite, vite, voir le petit Jésus, ajouta-t-elle impatiente. J'ai si grande envie de l'embrasser !

" —Il faut attendre un petit moment pour cela, dit saint Pierre, qui tâchait en vain de prendre, un air sévère. Il faut d'abord que je te juge.

" —Qu'est-ce que c'est que ça ?

" —Un examen pour voir si tu mérites d'aller voir le petit Jésus ; tu n'as peut-être pas toujours été sage : c'est cela qu'il faut examiner.

" —Ah ! " fit la petite fille dont le minois s'allongea, et qui fourra immédiatement son poucet dans sa bouche, signe chez elle d'une grande préoccupation.

Afin de ne pas l'effaroucher, saint Pierre prit une voix plus douce et assit la fillette sur ses genoux, selon sa coutume pour juger les petits enfants.

La mignonne ne paraissait pas très effrayée ; elle regardait son juge bien en face de ses grands yeux naïfs, passait ses menottes douces dans la longue barbe blanche, touchait du bout du doigt les grosses clés, et semblait très à son aise sur les genoux du saint.

" —Voyons, commençons, dit celui-ci. Tu t'appelles ?

" —Mimi ; j'ai bien un autre nom, mais on ne s'en sert jamais pour m'appeler.

" —Oui, je sais : Noémi. Passons. Quel âge as-tu ?

" —Je sais pas.

" —Quatre ans. Heureusement que je suis plus savant que toi sur ton extrait de naissance. Voyons les péchés maintenant, mademoiselle Mimi."

Mimi se troubla quelque peu.

" —Mes péchés ? J'en ai beaucoup, saint Pierre ; on m'a dit que tu les as tous marqués sur ton grand livre.

" —On a dit vrai, et, qui plus est, je les ai retenus par cœur.

" —Alors tu sais que j'ai oublié plusieurs fois ma prière du soir ? des jours que j'avais si sommeil, saint Pierre !

" —Je sais, répondit le saint en tâchant de garder une contenance des plus graves.

" —Que j'ai été souvent très gourmande. Oh ! mais très gourmande ; six indigestions au jour de l'an, saint Pierre, rien que de marrons glacés ! On me répétait toujours ça à la maison pour me faire honte.

" —Et c'est vraiment bien laid."

Mimi prit une petite mine contrite :

" Je sais bien, saint Pierre ; et puis, c'est bon papa qui me donnait toujours beaucoup de bonbons ; il me gâtait.

" —Oui oui, beaucoup trop, grommela l'Apôtre.

" —Ecoute, saint Pierre, fit observer Mimi judicieusement, dis-moi, si tu avais été grand-père, est-ce que tu n'aurais pas gâté un peu tes petites filles ? "

Saint Pierre se gratta la tête.

" —C'est possible, murmura-t-il ; mais la question n'est pas là ; continuons l'examen de vos fautes, s'il vous plait, mademoiselle, car il me semble que nous sommes encore loin de compte."

Mimi baissa le front.

" Est-ce que tu as vu toutes mes colères, dis, saint Pierre ? soupira-t-elle. Tu sais, le jour que j'ai renversé la tasse de *quassia amara* qu'on voulait me faire boire ? Et quand j'ai donné un coup de pied à ma bonne lorsqu'elle me tirait les cheveux en me peignant ? Et quand j'ai égratigné la figure du petit Georges qui avait pris mon arrosoir ?

" —Affreux ! affreux ! répétait le saint en feignant une profonde horreur.

" —Et le jour que j'ai cassé le joli encrier de maman, et que j'ai dit que c'était le petit chien ? s'écria Mimi emportée par la violence de ses souvenirs.

" —Un mensonge ? fi donc !

" —Oh ! mais, saint Pierre, ne te fâche pas trop, reprit l'enfant en passant ses petits bras de satin blanc, autour du cou tanné de l'ancien pêcheur ; rappelle-toi que j'ai avoué tout de suite, d'abord parce que c'est laid de mentir, et puis, on allait fouetter Joujou...

" —Est-ce tout ? demanda saint Pierre, qui riait dans sa barbe.

" —Non, attends ; j'ai été très vaniteuse.

" —Ah ! ah ! fit l'Apôtre avec ironie. Si petite, est-ce possible ? Ah ! sexe futile !

" —Dis, saint Pierre, me trouves-tu jolie ? reprit l'enfant, qui prit dans ses menottes blanches la grosse tête chevelue du portier du Paradis pour qu'il la regardât en face.

" —Cette question ! fit le saint absolument interloqué. Est-ce qu'on vient ici pour se faire faire des compliments ?

" —C'est pour savoir si tu penses comme bon papa, qui ne trouvait rien de plus beau que sa petite fille.

" On est toujours jolie quand on est sage, apprenez cela, mademoiselle, répondit saint Pierre sévèrement.

" —Et qu'est-ce que tu vas faire de moi ? continua l'enfant. C'est-il très mal tout ce que j'ai commis là ? "

Saint Pierre hocha la tête :

" —Hum !... avant de répondre là-dessus, il faut voir si, à côté de tant de fautes, tu n'as pas quelques bonnes œuvres à ton appoint."

Mimi courba le front.

" —Mon Dieu, non, soupira-t-elle, j'avais pas de sous, je ne donnais aux pauvres que quand on me mettait l'argent dans la main pour eux... J'aurais bien partagé mes belles robes ou mes goûters avec les petits malheureux, mais je n'en rencontrais pas souvent...

" —Ecoute, Mimi, à mon tour de parler. J'ai écrit sur mon grand livre une bonne action que tu as faite un jour.

" —Moi ? s'écria la jeune fille en ouvrant tout grands ses yeux surpris.

" —Oui. Te rappelles-tu ta belle poupée blonde ? tu sais, celle qui avait une robe..., une robe..., voyons, aide-moi un peu, Mimi, tu vois bien que je ne me souviens plus de la couleur de sa robe."

Mimi battit des mains.

" —Bleue ! elle était bleue, saint Pierre ; comme tu as peu de mémoire !

" —Bien, elle était bleue, poursuivit l'Apôtre avec un soupir de soulagement. Tu comprends, Mimi, s'il fallait me rappeler tous ces détails, j'aurais trop à faire. Et qu'en as-tu fait de cette belle poupée ?

" —Ah ! saint Pierre, je ne l'avais que depuis huit jours, et elle était encore toute neuve, lorsqu'il vint dîner à la maison un prêtre qui avait une grande barbe comme toi, et encore plus jolie que la tienne... Ça ne te fâche pas, dis, saint Pierre ? continua la mignonne un peu inquiète parce que l'Apôtre avait hoché la tête, sans doute peu satisfait de la comparaison.

" —Non, va toujours.

" —Il nous a raconté que là-bas, très loin, dans des pays que je ne connais pas, mais que mon frère Arthur connaît parce qu'il a étudié la géographie, il y a des petits enfants sauvages qui n'ont jamais vu de joujoux ni de poupées, et qui n'ont jamais entendu parler du petit Jésus. Papa lui a donné de l'argent pour ses petits sauvages, à ce bon prêtre, maman de l'argent aussi, et puis des tas de choses qu'elle avait et qui lui servaient encore. Arthur a sacrifié sa semaine et quelques jouets ; alors, moi, j'ai abandonné au bon prêtre ma belle poupée bleue, et il l'a emportée chez ses nègres. Et je l'aimais beaucoup, ma poupée, va, saint Pierre ; si tu en avais eu une comme ça, tu aurais été bien content.

" —Ça c'est probable, répliqua l'Apôtre en souriant. Eh bien ! Mignonne, il faut que je te dise que cette poupée que tu as si généreusement offerte au missionnaire, et qui a été précieusement emportée dans le pays des infidèles, a fait le bonheur d'une masse de négrillons et de négrillonnes ; ces pauvres enfants venaient au catéchisme, attirés par la promesse de jouer ensuite avec ta poupée bleue ; ils l'écoutaient très bien, le catéchisme, et cela a fait d'eux, plus tard de bon chrétiens. Tu vois donc, Mimi, que ta gentille action a porté son fruit ; aussi, pour ta récompense, nous effacerons sur le grand livre toutes tes petites fautes : colères, gourmandise, vanité, désobéissances... et alors......

" —Tu vas me mener voir le petit Jésus ! s'écria Mimi, qui fit un tel bond de joie sur les genoux de saint Pierre que les grosses clés s'entre-choquèrent avec un énorme bruit.

" —Oui,"

Alors Mimi n'y tint plus et embrassa le bon saint à l'étouffer.

Le bon saint souriait dans sa barbe blanche, et nous croyons pouvoir affirmer que ces jugements-là ne sont pas les plus ennuyeux pour le portier du Paradis, qui est quelquefois obligé d'examiner ses clients avant de les conduire devant le Souverain juge.

Roger Dombré

PARTIE LEGALE

Redacteur : ALBY

VENTE DE BOIS—MESURAGE.

QUESTION.—Dans la vente du bois de chauffage, qui doit payer le cordage et le mesurage ?

Habitant.

RÉPONSE.—L'article 1495 du code civil déclare qu'en l'absence de conventions contraires, *les frais de la délivrance sont à la charge du vendeur.* Le cordage et le mesurage sont des parties essentielles de la livraison ou délivrance, et ils doivent, par conséquent être payés par le vendeur.

CONDAMNATION D'UN NOTAIRE— **FAUX**.

Aux dernières assises criminelles du district de Joliette, tenues il y a quelques semaines, le notaire L. L. Désaulniers, de Ste-Julienne, a été trouvé coupable du crime de faux et condanmé à une année d'emprisonnement. L'accusation portée contre lui était d'avoir fait un faux acte de cession d'un terrain dans le but de faire obtenir au cessionnaire des Lettres Patentes du gouvernement.

Le jury l'a trouvé coupable sur le témoignage donné en 1891, devant un magistrat, par le prétendu cédant maintenant décédé. Ce cédant ou prétendu cédant était le témoin principal. Ainsi ce principal témoignage n'a pas été donné *contradictoirement* devant les jurés, et cependant ils ont rendu un verdict de culpabilité. N'ayant pas assisté au procès, et ne le connaissant que par quelques notes publiées par les journaux, il m'est impossible d'en faire un compte-rendu détaillé. Il me semble cependant que les jurés ont assumé une bien lourde responsabilité.

Voici la définition du *faux* donnée par Messieurs Dandurand et Lanctôt dans leur Traité de Droit criminel, page 362.

Le faux, de droit commun, est l'offense qui consiste à faire, contrefaire ou altérer un écrit dans l'intention de frauder ou de tromper.(1)

BOODLER—VOLEUR.

Dans la cour Supérieure du District d'Iberville,

M. le juge Gill,

Re : MARCHAND, *vs* MOLLEUR.

A JUGÉ : *Que le mot boodler est synonime de voleur, et, qu'en con-*

(1) Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le gouvernement, sur le rapport favorable du juge qui a présidé au procès a gracié Mr. Désaulniers

séquence, le demandeur a droit à des dommages-intérêts contre le défendeur qui l'a traité de boodler.

L'honorable monsieur Félix G. Marchand, député du comté de St-Jean et chef du parti libéral de Québec, poursuivait monsieur Louis Molleur, son adversaire malheureux dans l'élection de mars 1892, parce qu'au cours de la lutte électorale ce dernier l'avait accusé d'être un *boodler*. Le défendeur a été condamné à payer $500.00 de dommages au demandeur.

Subséquemment M. Marchand s'est désisté du jugement parce qu'il a été rendu pendant le terme de la cour de Circuit au lieu de l'avoir été pendant le terme de la cour Supérieure.

AVOCATS.

Depuis quelque temps le journal *La Presse* fait une campagne en règle contre les avocats qui se rendent coupables d'actes dérogatoires à l'honneur professionnel. Si les accusations de ce journal sont fondées il va rendre un véritable service au pays, car la campagne qu'il a entreprise devra nécessairement avoir un bon résultat.

L'état de choses dévoilé par *La Presse*, s'il existe réellement, indique un triste abaissement des caractères. Il fait voir qu'un cours de morale professionnelle ne serait pas de trop. A la vue de ces révélations les avocats se sont émus, ils ont tenu des assemblées d'indignation et ils ont menacé de traduire en justice le journal accusateur. Ils n'ont cependant pas mis leurs menaces à exécution et le journal a réitéré ses accusations.

Les coupables, s'il y en a, devraient être chassés du corps qu'ils déshonorent et leurs noms rayés du tableau. Le barreau, comme la femme de César, doit être au-dessus de tout soupçon. Autrement il perdra son prestige et son influence.

En France les règlements du barreau sont d'une extrême sévérité. On peut en juger par cet extrait d'un article de La Croix.

Le règlement de l'ordre défend aux avocats de souscrire des billets à ordre, quelle qu'en soit la cause, d'accepter des lettres de change, de consentir un aval ou une ouverture de crédit, de recevoir d'un client à titre d'honoraires, des valeurs commerciales.

En outre, toutes les opérations financières " qui présentent quelque analogie avec le commerce, le négoce ou les jeux de bourse " leur sont formellement interdites.

Les peines disciplinaires sont : l'avertissement, la réprimande, l'interdiction temporaire et la radiation du tableau.

Cet extrait ne concerne que les faits commerciaux défendus aux avocats. Les règlements contiennent beaucoup d'autres défenses d'ordre supérieur.

PAROISSES.

Erection canonique—Erection civile. (1)

Paroisse de St. Blaise.

En décembre dernier,

Re

LÉON SAMOISETTE et al.

Appelants

&

EUSÈBE BRASSARD, et al.

Intimés.

&

J. A. GRAVEL et al.

Mis en cause.

La Cour d'Appel a confirmé le jugement de la Cour Supérieure du district d'Iberville, (Tellier, juge) rendu le 27 juin 1892.

Par ce jugement elle a décidé :

1° *Que les tribunaux n'ont aucune juridiction relativement à l'érection des paroisses.*

2° *Que l'érection canonique d'une paroisse est du ressort exclusif des autorités ecclésiastiques.*

3° *Que l'érection civile, étant un simple acte administratif, est du ressort exclusif du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.*

Ainsi les commissaires civils ne constituent qu'une commission d'enquête, destinée à éclairer le gouvernement et à le mettre en état de décider de l'opportunité d'accorder ou de refuser l'érection civile d'une paroisse.

La cour a été unanime à décider qu'elle n'avait pas le droit d'intervenir dans l'érection canonique, et que ceux qui se prétendent lésés par la décision de l'évêque n'ont de recours qu'à une autorité ecclésiastique supérieure. Quant à la non-intervention dans l'érection civile, le juge Hall s'est séparé de ses collègues. Il est d'opinion que le tribunal a juridiction.

(1) Voir le Propagateur vol. 2, page 279, et vol. 3, page 374.

HYACINTHE RIGAUD

III LES CRITIQUES. (*suite et fin*)

Vers la fin de septembre, Rigaud, ayant terminé les portraits de M. et de madame de Taverny, se rendit chez eux un matin pour surveiller les ouvriers qui devaient fixer les cadres ovales dans les panneaux ajourés des portes latérales de l'alcôve de madame de Taverny. Ces deux portraits, peints au pastel, étaient egalement ressemblants, mais n'étaient pas appréciés de même. Il n'y avait qu'une voix sur celui de M. de Taverny : on le trouvait admirable ; mais toutes les dames qui avaient vu celui de la jeune femme critiquaient, les unes le front, les autres la bouche, la robe, les mains, les yeux, enfin tout, si bien que madame de Taverny n'osait plus dire qu'elle en était contente, et que son mari lui-même finissait par le croire fort médiocre. Ennuyé de cela, Rigaud en avait parlé à la duchesse d'Orléans, et cette princesse lui dit :

" J'irai voir ce portrait demain, et je mettrai ces péronnelles à la raison. "

Rigaud avait prévenu madame de Taverny de la visite que voulait lui faire incognito madame la duchesse d'Orléans, et l'on s'était hâté de disposer l'appartement. Mais au moment où l'on venait de placer les deux portraits, Rigaud s'aperçut qu'en encadrant celui de la jeune femme, on avait effacé une partie de la jupe de satin à fleurs. Il fit enlever le tableau, ne laissant placé que le cadre et la glace, et, posant le châssis sur un fauteuil, se hâta de réparer l'accident avec quelques touches de pastel. Ennuyé de voir les ouvriers béer près de lui, il les renvoya, disant qu'il saurait bien rajuster sa peinture dans le cadre.

Il était donc à genoux devant son tableau, travaillant avec application, et M. et madame de Taverny le regardaient, pensant qu'ils seraient avertis de l'arrivée de la princesse par le bruit de son carrosse, lorsque Madame, ayant laissé sa voiture au palais du Luxembourg, s'avisa d'arriver à pied, à la main de son écuyer, un loup sur le visage et vêtue fort simplement. Elle monta l'escalier, trouva ouverte la porte de l'antichambre que les ouvriers avaient négligé de clore, et, défendant aux laquais de l'annoncer, entra sans façon, et surprit le peintre et ses clients. Coupant court aux révérences et aux compliments, elle s'écria :

" Point d'Altesse, je vous prie. Je suis une bourgeoise de Saint-Cloud, une pratique de M. Rigaud ; rien de plus. Voyons ces portraits ! Monsieur, vous êtes bien, très bien ; mais madame de Taverny est encore mieux peinte que vous. Ce portrait et son miroir, c'est tout un. Quels sont les sots qui osent critiquer un tel chef-d'œuvre ? "

" Quelques dames, amies de ma femme, " dit M. de Taverny, " trouvent que... "

" Quelques dames ? Alors les sots sont des sottes. Jalousie, monsieur, pure jalousie, pas autre chose. Voulez-vous en faire l'épreuve? Faites mettre Madame de Taverny elle-même là-haut, dans ce cadre, et montrez-la à ses bonnes amies. Elles ne la trouveront pas ressemblante. "

Toute la compagnie éclata de rire ; mais Madame assura que ce n'était pas une folie, et dit :

" Essayons. Voyons, jeune dame, vous êtes leste. Je vois une échelle double dans cette alcôve. Montez-y, placez-vous bien, fermons la porte, baissons les rideaux. et vous verrez. "

Madame de Taverny, riant de tout son cœur, obéit à la princesse, et bientôt sa gracieuse personne apparut derrière la glace encadrée, se détachant sur le fond sombre de l'alcôve.

" C'est charmant, c'est parfait ! " dit Madame ; " mais sur qui ferons-nous l'épreuve ? "

— " S'il plaît à Madame, " dit M. de Taverny, " je vais envoyer chercher nos voisines du premier étage, Mesdames de Valblanc. "

" Faites vite, " dit la princesse. " Cachez le tableau, Rigaud, et cachons-nous. "

Ainsi fut fait. La duchesse d'Orléans se mit derrière un paravent avec Rigaud et l'écuyer, et M. de Taverny, allant au-devant des visiteuses, leur dit avec force politesses :

" Mesdames, je suis confus, j'ai mille excuses à vons demander de l'indiscrétion que je commets en vous dérangeant si matin, mais on vient de mettre en place le portrait de Madame de Taverny. Je ne sais vraiment s'il peut être accepté. Daignez me donner votre avis, à quoi je tiens essentiellement. "

Les trois dames, mère et vieilles filles assez jaunes, que les bonnes langues du quartier avaient surnommées les trois Parques, regardèrent à peine le prétendu portrait, mais répétèrent en chœur la même antienne : " C'est faux, c'est maniéré, c'est froid, c'est trop bleu, c'est trop noir, ce n'est pas ressemblant du tout, mais du tout. Il faut faire retoucher et même recommencer cela, monsieur. Quant à votre portrait, monsieur, il est vivant, c'est un chef d'œuvre. On dirait qu'il va parler. "

" Grand merci, mesdames, " dit M. de Taverny en les reconduisant ; " fort de votre avis, je ferai entendre raison à ce peintre. "

" Ah ! il n'atteindra jamais Mignard, le divin Mignard, " dit madame de Valblanc ; " mais il vous a réussi, on ne peut en disconvenir. Adieu, monsieur. Mille compliments, je vous prie, à madame de Taverny. "

Et les trois Parques s'en allèrent, enchantées d'avoir montré leur compétence. Il était temps qu'elles partissent. Madame de Taverny sur son échelle, et la princesse derrière son paravent, se mouraient de rire, et M. de Taverny avait eu toutes les peines du monde à ne pas éclater. Rigaud triomphait, et ne savait assez remercier la princesse.

Ravie de l'aventure, Madame alla sur-le-champ la raconter, au Luxembourg, à mademoiselle de Montpensier ; elle l'écrivit le jour même à l'électrice de Hanovre, et en divertit Louis XIV à son souper.

Bientôt le grand roi, ayant vu le portrait de Madame, l'admira fort, et voulut lui-même être peint par Rigaud. Le duc d'Orléans, le prince de Conti, Bossuet, madame de Maintenon, tous les grands personnages de la cour suivirent l'exemple du monarque, et, reçu à l'Académie et annobli par sa ville natale, Rigaud en très peu d'années, vit son talent apprécié comme il méritait de l'être- Les

honneurs et les succès ne le rendirent pas ingrat. Quelque occupé qu'il fût, jamais il ne laissait plus de trois mois sans aller présenter ses respects à la duchesse d'Orléans. Quant à M. et madame de Taverny, il était devenu leur ami, et passait toutes ses soirées du dimanche chez eux, fort recherché par la bonne compagnie qu'ils recevaient.

IV

INVRAISEMBLABLE ET VRAI.

Madame se promenait un jour à pied comme d'habitude, dans l'allée du bord de l'eau à Saint-Cloud. Elle aperçut Rigaud qui descendait d'un carrosse de louage près de la grille du côté de Sèvres, et lui envoya dire qu'elle le recevrait tout en se promenant, et qu'il ne prît pas la peine d'aller au château. Rigaud rejoignit la princesse ; et, comme elle était de bonne humeur ce jour-là, elle l'emmena voir la grande cascade, où l'on préparait l'illumination pour la fête de saint Philippe, patron du duc d'Orléans, et, se débarrassant de sa suite, se mit à questionner le peintre sur ses propres affaires. Rigaud ayant répondu d'une manière satisfaisante à ses questions, la princesse ajouta :

“ Je vois que vous êtes déjà riche, célèbre, comblé d'honneurs. Je sais mieux que personne que vous en êtes digne, et j'ai résolu de vous bien marier. ”

“ Madame me comble, ” dit Rigaud, “ et je ne saurais lui être trop reconnaissant ; mais je ne veux point me marier. ”

“ Pourquoi cela ? ” dit la princesse. “ Je sais que vous vivez d'une façon exemplaire : vous êtes de ceux qui doivent faire souche d'honnêtes gens. ”

“ Madame, ” dit Rigaud, “ je ne me marierai point. Et à vous, si parfaitement bonne pour moi, et qui, j'ose le dire, ne jugez pas selon les maximes du monde, à vous je puis avouer pourquoi j'ai pris cette résolution. La seule femme que j'aie jamais aimée et que j'aimerai jusqu'au dernier jour de ma vie, ne peut être mienne. ”

“ Est-elle donc d'une condition supérieure à la votre ? ”

“ Oui, Madame ; et, d'ailleurs, elle est mariée. ”

“ Fi ! ” s'écria la princesse ; “ fi ! monsieur, vous aimez une femme mariée ! vous que je croyais si honnête homme ! et cette belle, sans doute, partage votre passion ? ”

“ Elle ne s'en doute et ne s'en doutera jamais, Madame. Je mourrais plutôt que de dire un mot qui pût troubler la paix de son âme. Celle que j'aime est jeune, belle et l'honnêteté même. Si un jour elle devient libre, elle saura combien je l'ai aimée ; — jamais avant. — Je l'aime comme on doit aimer. ”

“ Je sais comme on aime en Allemagne, ” dit la princesse ; “ mais en France on n'aime que soi-même, on ne recherche que les satisfactions matérielles ; on fait litière de l'honneur, du dévouement, de tout respect et de toute discrétion ; et votre duc de La Rochefoucauld, qui a écrit : *Il en est du véritable amour comme de l'apparition des esprits : tout le monde en parle, peu de gens en ont vu ;* — votre duc de La Rochefoucauld eût été plus vrai s'il eût osé dire : *Personne n'en a vu.* ”

" Si mon cœur était de cristal, Madame, " dit Rigaud, " vous en verriez. "

" Il est vrai, " dit la princesse, " que je vous ai toujours considéré comme un homme unique. Mais cette belle passion s'éteindra. Faute d'aliment il n'est point feu qui dure. Vous oublierez, et je vous marierai : je l'ai mis dans ma tête, et vous savez combien elle est carrée. "

Un bruit d'éclats de rire et les pas de plusieurs personnes qui s'approchaient interrompirent la conversation.

" C'est Monsieur qui vient par ici, avec sa troupe de fous et de folles. Laissons le champ libre à leurs ébats. Venez dans mon cabinet, Rigaud. Je veux vous consulter. Il est arrivé un accident à un de mes tableaux favoris. "

Rigaud vit alors pour la première fois ce sanctuaire où la princesse s'enfermait pendant les plus belles heures de la journée, préférant la solitude et le plaisir d'écrire à ses amis d'Allemagne aux fêtes continuelles dont Saint-Cloud, ce palais de délices, comme l'appelle Saint-Simon, était alors le théâtre. Ce cabinet était orné de plusieurs portraits des ancêtres de la princesse palatine, et leurs figures tudesques, leurs armures et leur air martial faisaient ressortir l'élégance et l'expression mélancolique d'un portrait de femme signé de Luca Giordano. Rigaud ne put s'empêcher de l'admirer et de demander à Madame quelle était cette personne.

" C'était ma belle-fille, la reine d'Espagne, " dit la princesse. " Elle ne m'aimait guère, et pourtant personne ne l'a plus pleurée que moi. Monsieur avait fait cacher ce portrait, disant que la vue l'attristait. Je l'ai pris ici. Le trouvez-vous bien peint ? "

" Oh ! oui ! " dit Rigaud, " et les accessoires, qui sont là, voilés dans l'ombre, sont bien touchants. Voyez, madame, sur un coussin de velours noir reposent la couronne et le sceptre d'Espagne, à côté d'un crucifix. Et la princesse tient à la main un lis à demi risé. ' " " Marie-Louise d'Orléans fut elle-même un lis arraché au sol natal," dit la princesse, " et sa vie fut courte et amère. C'est le destin des princesses, bien souvent. Mais, Rigaud, regardez donc : qui peut fendiller ainsi la peinture que voici ? "

Et la princesse et le peintre ne songèrent plus qu'au portrait du palatin du Rhin, Karl von Heidelberg, et se séparèrent sans reparler mariage.

Quelques semaines après, la duchesse d'Orléans vit revenir son peintre favori, en grand deuil et l'air fort triste.

" Hélas ! Rigaud, " lui dit-elle, " la dame de vos pensées est-elle morte ? "

" Non, Madame, " dit Rigaud ; " mais j'ai perdu ma mère, ma bonne mère, à qui je devais tout ce que je suis. J'avais huit ans quand mon père mourut ; et c'est elle qui la première devina ma vocation et, à force de travail et de privations, me donna les moyens de la suivre, en m'envoyant étudier à Montpellier. Depuis l'âge de quatorze ans, sauf de rares voyages en mon pays, j'ai vécu loin d'elle ; mais son souvenir, ses conseils et ses prières m'ont fait marcher droit, et jamais mère ne fut plus digne des regrets de son fils. "

" Je prends grande part à votre chagrin, mon pauvre ami, " dit la princesse attendrie. " Heureuse la mère à qui son fils peut rendre un semblable témoignage ! — Mais enfin votre mère était d'âge à vous précéder en paradis. Il ne faut point vous laisser aller au chagrin. Voyons, ne songerez-vous pas à remplacer cette affection par une nouvelle ? ne voulez-vous pas vous marier, avoir des enfants, qui diront un jour de vous ce que vous dites de votre chère mère ? "

" Rien n'est changé dans mes résolutions, Madame, " dit Rigaud. " Je vais m'éloigner de Paris et passer quelques jours à l'abbaye de la Trappe. M. le duc de Saint-Simon veut que j'essaye de faire un portrait du révérend abbé. Je ne sais si j'en viendrai à bout, car M. de Rancé ne veut point poser ; mais, en tout cas je ferai là-bas une retraite, et je n'ai point voulu partir sans prendre congé de Madame. "

" Ah ça ! " s'écria la princesse, " n'allez point vous faire trappiste, au moins ! "

" Je ne me sens nul goût pour l'état religieux, Madame, " dit Rigaud ; " je ne désire que quelques jours de calme et de silence. "

La princesse réfléchit un instant ; puis, fixant sur le visage du peintre ses yeux perçants, elle lui dit :

" Avez-vous parlé de votre départ à madame de Taverny ? "

" Je suis allé chez elle dans cette intention, Madame, " dit Rigaud, " mais elle ne m'a point reçu. M. de Taverny était couché, et avait fait fermer sa porte. Je n'ai jamais vu madame de Taverny qu'en présence de son mari. "

" Jamais ? " fit la duchesse d'un air de doute ; " jamais, monsieur ? est-ce bien vrai ? "

" Parfaitement vrai, " dit le peintre.

" Ce n'est donc pas elle que vous aimez, alors ? Hé bien ! je croyais pourtant avoir deviné. "

" Votre Altesse ne s'est point trompée, " dit Rigaud : " c'est bien elle que j'aime ; mais ce que j'aime plus que sa beauté, plus que ma vie, plus que la sienne, Madame, Dieu le sait, c'est son honneur ! "

" J'ai vu l'apparition des esprits, " dit la princesse : " je ne dirai plus que La Rochefoucauld s'est trompé. — Adieu, Rigaud. je vous admire. Priez pour moi à la Trappe, et ne vous faites pas moine, mon ami, croyez-moi ! "

Ce voyage à la Trappe de Mortagne fut pour Rigaud l'occasion de produire un de ses plus admirables chefs-d'œuvre, le portrait de l'abbé de Rancé, fait à l'insu du modèle ; et le duc de Saint-Simon raconte toutes les ruses qu'il employa pour obtenir que M. de Rancé consentît à recevoir à l'infirmerie, dont il ne bougeait plus, les longues et muettes visites de " cet officier curieux " qui le regardait si attentivement, tandis que M. de Saint-Simon lui contait mille histoires pour l'amuser.

Rentré dans l'appartement des hôtes après une de ces longues conversations, Rigaud esquissait de souvenir les traits du célèbre religieux, lorsqu'un frère convers lui apporta une lettre scellée des armes de la duchesse d'Orléans.

“ Le courrier qui a apporté cette lettre en attend la réponse, monsieur, ” dit-il ; “ il est venu à franc étrier. ”

Rigaud décacheta la lettre et n’en put lire qu’un seul mot, *Taverny :* tout le reste, rempli d’allemand, d’une orthographie inouïe et d’une écriture baroque, était incompréhensible. Rigaud porta la lettre au duc de Saint Simon.

“ Que faire ? ” lui dit-il ; “ on attend la réponse, et je ne puis lire un traître mot de cette lettre. ”

“ Ni moi non plus, ” dit Saint-Simon, “ si ce n’est la signature, que je reconnais. C’est une lettre de Madame. Voici ce qu’il faut faire : il y a ici un religieux de Strasbourg, savant antiquaire qui déchiffre tous les parchemins et papyrus du monde. Priez-le de vous lire ce grimoire et d’en faire une copie, sa règle l’obligeant au silence. ”

Le bon père Othon Bischwiller traduisit et transcrivit en belle écriture la missive de la princesse, et l’envoya au bout d’une heure à Rigaud. Elle était ainsi conçue :

“ Je vous disais bien, monsieur, que vous auriez grand tort de vous faire trappiste. M. de Taverny vient de mourir d’un accès de goutte et de plusieurs médecins. Sa bonne femme l’a soigné avec toute l’affection possible. Il n’avait point fait de testament, et, n’ayant point d’enfant, et les neveux de son mari étant gens assez rapaces, elle reste avec la petite dot que le roi lui donna lorsqu’elle sortit de Saint-Cyr. Je sais que sa pauvreté vous sera un motif de plus pour rechercher sa main. Vous êtes si au rebours des autres ! — Enfin, la voilà veuve, et elle s’est retirée au couvent des Filles-Bleues. Je l’y ai vue, je l’ai langueyée comme il faut, et j’ai mené rondement vos affaires. Elle vous estime fort ; elle ne se douterait de rien, si je n’avais parlé. C’est une personne unique en son genre, comme vous. Venez me voir à Saint-Cloud, sitôt votre retour de la Trappe. Si, une fois son deuil fini, la belle Taverny ne devient pas madame Rigaud, ce sera votre faute. J’obtiendrai du roi qu’il ratifie vos lettres de noblesse ; et le gracieux visage que vous verrez en votre logis vous dédommagera d’une trop longue attente, d’un amour comme on n’en voit guère, et du mal que vous eûtes à faire un beau portrait d’après la plus laide princesse du monde. Et sur ce, priant Dieu qu’il vous ait en sa sainte et digne garde, je demeure votre affectionnée

“ Charlotte-Élisabeth. ”

On devine la réponse du peintre. Il se maria l’année suivante, et vécut dans l’union la plus parfaite avec sa femme.

Rigaud, que l’on a surnommé le Van Dyck français, peignit cinq rois, un nombre considérable de personnages illustres, et légua à l’Académie, dont il était le directeur, le beau portrait de sa mère qui est encore au musée du Louvre.

Sa femme mourut en 1743. Rigaud l’avait soignée avec le plus grand dévouement. Obligé, quelques mois après sa mort, d’entrer dans la chambre où il l’avait vue expirer, il s’écria : “ Ah ! je vais bientôt vous suivre ! ” La fièvre le prit et l’enleva en quelques heures. Il avait quatre-vingts ans.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1er Mars, 1893, Numéro 1

HYMNE

A

SAINT-JOSEPH

O Joseph ! que tous les chœurs des cieux célèbrent votre gloire, que la voix des chrétiens chante partout vos louanges, grand Saint, qui avez mérité d'être uni par les liens les plus purs à la plus illustre des vierges.

Et quand, étonné du fruit précieux qu'elle porte en son sein, vous vous trouvez plongé dans les anxiétés du doute, un ange vous révèle qu'elle a conçu le Fils de Dieu par l'opération du Saint-Esprit.

Vous pressez dans vos bras le Seigneur qui vous est né ; vous l'accompagnez, lorsqu'il fuit en Egypte ; vous le cherchez à Jérusalem, où vous l'aviez perdu, et vous le retrouvez versant des larmes de joie.

Pour les autres saints, ce n'est qu'après la mort qu'ils reçoivent le prix de leurs travaux, et qu'ils goûtent le fruit de leur victoire ; mais vous, par un bonheur ineffable, vous jouissez de la présence de Dieu sur la terre, comme eux dans les cieux.

Trinité sainte, Majesté souveraine ! soyez propice à nos prières : par les mérites de saint Joseph, accordez-nous d'arriver au ciel, pour qu'il nous soit enfin permis de chanter le cantique éternel de la reconnaissance.

BULLETIN

Montréal, 20 février, 1893.

*** En France les bureaux de bienfaisance sont chargés de distribuer des secours aux nécessiteux. Dans un grand nombre de ces bureaux les distributeurs sont des sectaires franc-maçons, libres penseurs et autres personnages *ejusdem farinæ*. Ils refusent injustement des secours aux familles nécessiteuses qui envoient leurs enfants aux écoles congréganistes, à celles où on pratique la religion publiquement, au lieu de les envoyer aux écoles publiques c'est-à-dire aux écoles sans Dieu. En certains endroits on a poussé le fanatisme sectaire à ses extrêmes limites. Témoin le fait suivant Dans une commune un couple non marié recevait des secours du bureau de bienfaisance. Ce couple, pris de remords, résolut d'abandonner cette vie indigne et de contracter une union legitime. Ce qu'il fit aux applaudissements de tous les honnêtes gens. Quelques jours plus tard la femme s'étant présentée au bureau de bienfaisance on lui signifia qu'ayant régularisé sa position elle n'aurait plus de secours. Ainsi tant que le couple en question a vécu dans le vice, des secours lui ont été accordés, mais après sa conversion on a supprimé tout secours. Ces faits et d'autres semblables, en nombre considérable, ont été la cause d'une interpellation à la Chambre des Députés dans sa séance du 20 décembre. M. d'Allières, député, a affirmé alors que " *l'exclusion des familles catholiques est générale et que les secours du bureau de bienfaisance deviennent un instrument de tyrannie politique.*

C'est ainsi que certaines gens entendent la charité ou plutôt la philantropie, car la charité véritable n'est pas *connue dans ces quartiers là.*

***

*** Le scandale du Panama cause toujours beaucoup d'excitation en France. Quelques accusés viennent d'être atteints par la justice, mais le plus grand nombre des coupables, et ce ne sont pas les moins *tarés*, ont jusqu'ici déjoué toutes ses recherches.

Quelle est la cause de cette impuissance à découvrir les coupables ? Y a-t-il connivence des autorités ou simplement lâcheté ou apathie ? Il est bien difficile de résoudre ces questions. Ces fraudes gigantesques qui ont causé la ruine d'un grand nombre et absorbé les épargnes de plus de 800,000 obligataires et actionnaires de la compagnie méritent une punition équivalente. Espérons que tôt ou tard tous les coupables seront atteints et que la société sera vengée.

Le 9 février, M. Périvier, premier président de la cour d'Appel de Paris, chargé de juger messieurs Ferdinand de Lesseps, président de la compagnie du canal de Panama, Charles de Lesseps, et

Henri Cottu, administrateurs de la compagnie, Marius Fontane, son secrétaire général, et Eiffel, entrepreneur à son emploi, les a trouvés coupables d'escroquerie et d'abus de confiance. Il a prononcé contre eux les sentences suivantes, Ferdinand et Charles de Lesseps ont été condamnés chacun à 5 ans de prison, et Cottu, Fontane et Eiffel ont été condamnés chacun à 2 ans de la même peine. Les accusés ont aussi été condamnés à diverses amendes variant de 2000 à 5000 francs.

Les sentences surtout celle rendue contre Ferdinand de Lesseps, ont profondément impressionné le public. Il est bien triste en effet de voir le *grand français*, l'homme qui a acquis tant de gloire par le percement de l'isthme de Suez finir misérablement sa carrière dans l'effondrement de Panama.

Des ordonnances de non-lieu ont été rendues par le juge d'instruction Franqueville en faveur des accusés JULES ROCHE, député de la Savoie et ancien ministre du Commerce, THEVENET, sénateur et ancien ministre de la justice, et EMMANUEL ARÈNE, député de la Corse.

D'autres ordonnances de non-lieu (1) ont été rendues par la Chambre des mises en accusation en faveur des accusés ROUVIER, député et ancien ministre des Finances, ALBERT GRÉVY, sénateur et ancien gouverneur de l'Algérie, DEVÈS, sénateur du Cantal et ancien garde des Sceaux, et LÉON RENAUD, sénateur des Alpes Maritimes.

***

Il y a dans le monde des gens qui ne doutent de rien, et qui se croient appelés à faire de grandes choses. Leur opinion doit prévaloir partout et ils s'attribuent bien naïvement la mission spéciale de corriger les erreurs de la pauvre humanité et de la guider dans la voie qu'elle doit suivre.

Un honorable membre du Parlement anglais M. T. W. Russell, député libéral unioniste de la division irlandaise de Tyrone sud est l'un de ces êtres privilégiés. Il a plu à ce monsieur, de passage ici en janvier dernier, de donner son appréciation de la politique dans la province de Québec et de prédire que la politique en Irlande serait semblable dans le cas où le Home Rule lui serait accordé.

Cet honorable monsieur trouve la province de Québec courbée sous le joug du clergé qui la terrorise et l'empêche de donner une opinion libre sur les questions politiques. Il trouve que l'influence du clergé est contraire aux véritables intérêts de la province.

D'aprés ses prétentions qu'il faut bien accepter venant d'un penseur si *profond*, l'électorat irlandais serait une proie facile entre les mains du clergé national. Par conséquent il ne faut pas permettre qu'il y ait un *second Québec* en Irlande. Ainsi dans l'intérêt de l'électeur lui-même, il faut refuser le Home Rule à la malheureuse Irlande. Il vaut bien mieux la laisser en butte aux persécuteurs de John Bull. Il ne faut pas que les irlandais catholiques deviennent des *crétins* comme les catholiques de la pauvre province de Québec ! !

(1) *L'ordonnance de non-lieu équivaut à la déclaration de nos grands jurés : " Accusation non fondée " ou " No bill ".*

M. Gladstone ne partage heureusement pas les idées du député de Tyrone, car le 13 février courant il a présenté au parlement anglais son projet de loi relatif à l'autonomie de l'Irlande. Ce projet est un peu différent de celui qu'il a présenté en 1886 et il a beaucoup d'analogie avec l'acte constitutionnel du Canada.

L'Irlande aura deux chambres électives, savoir un conseil législatif composé de 48 membres, et une assemblée législative, composée de 103 membres. Les questions de régime intérieur seront du ressort de ce parlement. Quant aux questions générales de paix et de guerre, de traités, de commerce, de monnaie etc., elle seront du ressort du parlement Impérial. Dans ce dernier parlement l'Irlande sera représentée par 80 députés, mais ces députés ne pourront pas voter sur les questions qui ne concerneront que l'Angleterre.

Puisse ce projet du grand homme d'état devenir la loi constitutionnelle de l'Irlande !

Puisse ce malheureux pays jouir enfin de la paix et de la liberté telles que nous les possédons ici !

⁂

⁂ le 8 février, au capitole, à Washington, M. Grover Cleveland a été officiellement proclamé Président des Etats-Unis pour une période de quatre années à partir du 4 mars prochain. M. Adlai E. Stevenson a été proclamé vice-président pour la même période.

Les candidats sur les rangs pour la présidence et la vice-présidence, étaient messieurs Cleveland et Stevenson, démocrates, Harrison et Reid, républicains, et Weaver et Field, du parti du Peuple.

Voici le résultat du vote du second degré c'est-à-dire le vote donné par les 444 (1) électeurs présidentiels qui, eux, ont été élus le 8 novembre dernier avec le mandat impératif de voter pour les candidats de leur parti respectif.

ETATS.	Harrison et Reid	Cleveland et Stevenson	Weaver et Field
Alabama	—	11	—
Arkansas	—	8	—
Californie	1	8	—
Colorado	—	—	4
Connecticut	—	6	—
Delaware	—	3	—
Floride	—	4	—
Georgie	—	13	—
Idaho	—	—	3
Illinois	—	24	—
Indiana	—	15	—
Iowa	13	—	—
Kansas	—	—	10
Kentucky	—	13	—
Louisiane	—	8	—
Maine	6	—	—
Maryland	—	8	—
Massachussetts	15	—	—
Michigan	9	5	—
Minnesota	9	—	—
Mississippi	—	9	—
Missouri	—	17	—
Montana	3	—	—
Nebraska	8	—	—
Nevada	—	—	3
New-Hampshire	4	—	—
New-Jersey	—	10	—
New-York	—	36	—
Caroline du Nord	—	11	—
Dakota Nord	1	1	1
Ohio	22	1	—
Oregon	3	—	1
Pennsylvanie	32	—	—
Rhode Island	4	—	—
Caroline du Sud	—	9	—
Dakota Sud	4	—	—
Tennessee	—	12	—
Texas	—	15	—
Vermont	4	—	—
Virginie	—	12	—
Virginie Occid.	—	6	—
Washington	4	—	—
Wisconsin	—	12	—
Wyoming	3	—	—
	145	277	22

(1) 223 votes étaient suffisants pour emporter l'élection.

Ainsi les candidats démocrates ont eu une majorité de 132 voix sur les candidats républicains, et une majorité de 110 voix sur les candidats républicains et ceux du parti du peuple réunis.

M. Cleveland est né à Caldwell, comté d'Essex, N. J., en mars 1837. Il est avocat. Il a été maire de Buffalo en 1881 et gouverneur de l'état de New-York, en 1882. Il a déjà été président des Etats-Unis de mars 1885 à mars 1889. Son adversaire était James G. Blaine, mort dernièrement. Aux élections de 1888 il fut défait par M. Harrison sur qui il vient de remporter une si éclatante victoire.

La famille de M. Cleveland était très pauvre et les commencements de sa carrière furent bien pénibles. Mais à force de travail et d'énergie, unis à une probité sans tache, il est parvenu au poste de premier magistrat de son pays.

M. Stevenson est né dans le Kentucky le 23 octobre 1835. Il est avocat. Il a déjà été député au Congrès et il a occupé la charge de premier assistant maître général des postes sous la première administration de M. Cleveland.

***

*** On célébrait à Notre-Dame, hier soir, le 25*e* anniversaire du départ pour Rome du premier détachement des zouaves pontificaux Canadiens.

C'est le 19 février 1868 que 135 braves laissaient leur patrie pour voler au secours du Souverain Pontife menacé par les hordes Garibaldiennes. Le détachement était commandé par M. Joseph Taillefer et il avait pour chapelains M. l'abbé Edmond Moreau, curé actuel de Saint-Barthélemy, et M. l'abbé Eucher Lussier, aujourd'hui curé de Beauharnois. La veille du départ une foule immense remplissait l'église Notre-Dame pour assister à la bénédictions solennelle du drapeau des Zouaves. La cérémonie fut splendide et ceux qui en ont été les heureux témoins en parlent encore avec enthousiasme. La bénédiction fut faite par Mgr Bourget qui remit le drapeau entre les mains du commandant Taillefer. Mgr Laflèche, alors évêque d'Anthédon et actuellement évêque des Trois-Rivières fit le sermon de circonstance.

La cérémonie d'hier soir a été présidée par Mgr l'archevêque Fabre et elle a été une magnifique démonstration religieuse, en tout digne de l'événement mémorable de 1868. Le sermon a été fait par M. l'abbé Bourassa, fils du peintre distingué, et petit fils du grand orateur Louis Joseph Papineau.

Un grand nombre d'anciens zouaves assistaient en corps à la cérémonie. Ils étaient revêtus de leur costume de guerre et ils firent leur entrée dans l'église ayant à leur tête leur glorieux drapeau, celui-là même que l'illustre évêque Bourget a béni il y a 25 ans.

Après la cérémonie religieuse il y eut un grand banquet au cabinet de lecture. Ce banquet, auquel assistaient les zouaves et quelques invités, a été présidé par M. le Recorder de Montigny, le premier zouave Canadien.

La *Minerve* de ce matin publie deux des discours qui y ont été prononcés. Ce sont ceux de M. de Montigny et de M. le sénateur

Tassé, son rédacteur en chef. Le discours de M. de Montigny, est une magnifique défense du clergé Canadien qu'il a éloquemment vengé des injures de ses détracteurs. Le discours de M. Tassé est un brillant éloge des Zouaves.

***

*** Aux élections municipales du 1er février M. le senateur Alphonse Desjardins a été élu maire de Montréal. Sa majorité a été de 142 voix. Son adversaire était M. James McShane le maire sortant de charge.

Les maires de Montréal, depuis son incorporation comme cité en 1832, ont été Jacques Viger, Peter McGill, Joseph Bourret, James Ferrier, John E. Mills, Edouard Raymond Fabre, Charles Wilson, Wolfred Nelson, Henry Starnes, Charles Séraphin Rodier, Jean Louis Beaudry, William Workman, Charles Joseph Coursol, Françis Cassidy, Aldis Bernard, William Hales Hingston, Sévère Rivard, Honoré Beaugrand, John J. C. Abbott, Jacques Grenier et James McShane.

Six de ces anciens maires vivent encore, ce sont messieurs Starnes, Hingston, Beaugrand, Abbott, Grenier et McShane.

M. Fabre était le père de notre archevêque.

Les élections ayant été faites malgré le bref d'injonction accordé par le juge Doberty, et ordonnant de suspendre les procédés, le greffier de la cité n'a pas voulu signer la proclamation d'usage.

La cité a contesté le bref d'injonction et a obtenu gain de cause le 13 février. Le juge Loranger a cassé le bref et a déclaré que les élections étaient légales. En conséquence le greffier a proclamé immédiatement le maire et les échevins qui avaient été élus le premier février.

La cause a été inscrite en révision ce qui n'a pas empêché les nouveaux élus de prêter serment et de prendre leurs siéges.

***

*** Ont été nommés :

1° Secrétaire provincial dans le cabinet Greenway, au Manitoba, M. John D. Cameron, député de Winnipeg-Sud.

2° Sénateur pour le Manitoba, M. John Nesbitt Kirchoffer, ancien député local de Brandon, M. Kirchoffer est avocat, âgé de 40 ans et natif de la province d'Ontario.

Manitoba a droit à un quatrième sénateur à cause de l'augmentation de sa population et en vertu d'un article de sa constitution.

3° Orateur de l'assemblée législative du Manitoba, M. S. J. Jackson, député de Rockwood. L'ouverture de la session de la législature Manitobaine a eu lieu le deux février.

4° Ministre sans portefeuille dans le cabinet Taillon à Québec, M. Thomas Chapais, conseiller législatif et rédacteur en chef du *Courrier du Canada.*

5° Solliciteur général dans le cabinet Blair, au Nouveau-Brunswick, M. A. S. White, député de King. Il remplace M. A. D Richard qui a donné sa démission.

ALBY.

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

MONARCHIE

ET

RÉVOLUTION

ESSAIS ANECDOCTIQUES

PAR

A. PELLISSIER

Ancien Elève de l'École Normale, Agrégé de philosophie

Professeur de l'Université

Honoré en 1885 D'UN PRIX MONTYON *par l'Académie Française*

Eritis sicut Dii.
(GENÈSE, ch. III, 5.)

VOLTAIRE

Déchue du rang où l'avait élevée Louis XIV, humiliée dans sa politique extérieure, dans son armée, dans sa marine, dans son administration financière, la France se console par la supériorité reconnue de ses écrivains qui se donnent pour les interprètes de la raison, les guides du monde civilisé, et qui tous sont l'objet d'une admiration fanatique de la part de l'Europe et du monde civilisé.

Ils doivent cette autorité reconnue sans discussion à deux qualités diamétralement opposées : ils ont tous l'esprit très hardi, ce

qui donne satisfaction à la passion du nouveau ; ils ont tous le goût très timide et se conforment aux modèles du grand siècle avec une soumission et un respect qui contentent l'esprit de tradition et d'ordre ; ils font servir la méthode et le style des conservateurs au triomphe de la cause de la Révolution : Voltaire traduit Horace ; Mirabeau répète Démosthène.

Voilà pourquoi les écrivains français ont pour admirateurs, pour disciples et pour patrons les monarques les plus absolus, Frédéric II de Prusse, Catherine II de Russie, Joseph II d'Autriche.

Cette faveur enthousiaste des étrangers, fait un contraste blessant avec les persécutions auxquelles les interprètes de l'opinion publique sont exposés en France de la part d'une police ombrageuse. L'extension du nom de libelle aux ouvrages les plus sérieux comme " la Dîme royale " de Vauban et le " Télémaque " de Fénelon, renouvelle en les aggravant les rigueurs du pouvoir : Voltaire deux fois mis à la Bastille se décide à vivre hors de France, Diderot est enfermé trois fois à Vincennes, Raynal n'échappe à la prison que par l'exil volontaire et Beaumarchais par l'humiliation d'une amende honorable,

Mais cette contradiction entre le gouvernement et l'opinion tournait contre les pouvoirs publics ; et les auteurs jouissaient d'un tel crédit que les condamnations leur faisaient honneur et gloire aux yeux mêmes de leurs juges. Beaumarchais pour ses *Mémoires* ayant subi un blâme ; en lui lisant son arrêt, M. de Sartines, lieutenant de police, ajouta : " Ce n'est pas tout que d'être blâmé, Monsieur, il faut être modeste ".

La nombreuse et puissante légion des écrivains comporte plusieurs classifications intéressantes. Au point de vue du mérite et de l'influence, deux classes principales : le premier rang est occupé par Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot et d'Alembert ; au deuxième rang. Duclos, Mably, Condillac, Turgot, Beaumarchais, Bernardin de Saint-Pierre. Tous sont animés d'une même inspiration : réformer la société d'après les principes fournis par la raison.

Ce travail, qui se prolonge depuis 1715 jusqu'en 1789, donne naissance à des systèmes dont la progression révolutionnaire est marquée par trois périodes historiques auxquelles sont attachés les trois plus grands noms du dix-huitième siècle.

Une première période qui dure jusqu'en 1750 s'inspire de l'esprit conciliant et modéré de Montesquieu, qui propose à la France, sur le modèle de la constitution anglaise, une monarchie tempérée par un parlement.

La seconde période va jusqu'en 1765 à peu près, c'est le triomphe de Voltaire concevant pour la France une monarchie, sous le contrôle de l'aristocratie de la pensée et de la plume.

La troisième période qui s'étend jusqu'à la fin du siècle, est dominée par l'esprit démocratique de Rousseau ; elle proclame le culte de la simple nature, la souveraineté absolue et inaliénable de la Nation, et pour loi, le Contrat social.

Mais à travers ces zônes distinctes et au-dessus de toutes les dif-

férences de détail, le représentant le plus complet et le plus exact de l'esprit français au dix-huitième siècle c'est Voltaire.

Faire parler de soi, avoir un nom, conquérir de la gloire, telle est à vingt ans, la passion dominante de Voltaire. Encouragé, enivré par une vogue immédiate, il veut devenir l'oracle de l'opinion publique, l'arbître du goût en toutes choses en France et en Europe : il le veut et le fait; jamais royauté ne fut acclamée avec une pareille unanimité. Avocat éloquent et passionné de l'humanité et de la raison, Voltaire sait très habilement faire tourner ces grands intérêts de son ambition et de son amour propre. Il ne sert que les causes qui peuvent le servir : il ne respecte absolument rien, pas même la justice et la vérité ; s'il écrit, " ce n'est pas pour être vrai, c'est pour être lu ". Ainsi s'explique l'imperturbable présomption avec laquelle il multiplie des assertions péremptoires, sans nul souci des contradictions et des démentis qu'il s'inflige à lui-même. Qu'est-ce que ces vétilles pour le génie qui prétend remuer à sa fantaisie toutes les affaires de l'Europe et mener la civilisation ?

Sa nature militante se trahit dès le début, il combat, il hait tout ce qui peut faire obstacle à son triomphe. Enfant du dix-huitième siècle, il est négatif, incrédule, critique ; il sape, il bat en brèche toute autorité, même celle de Dieu, partant celle de l'Eglise. A tout propos et hors de propos, il répète " la raison n'est que d'hier " ; et sa pensée vraie, sa pensée de fond, c'est : " la raison date de moi, c'est moi qui suis la raison et la vérité ".

S'il écrit l'histoire, il y porte pour son compte personnel toute la vanité propre à son siècle. Dans le tableau vivant du passé il ne cherche que les éléments de son apothéose, il immole tous les siècles antérieurs à la gloire de son temps, il ne les étudie que pour les dénigrer et pour prouver qu'une nuit épaisse et longue a précédé la lumière qu'il apporte comme interprète souverain de la raison.

Ce but suprême, sa domination intellectuelle, est d'un tel prix qu'elle justifie à ses yeux tous les moyens et autorise tous les mensonges. Protégé de Madame de Pompadour, client favori du duc de Richelieu qu'il appelle son héros, il se fait nommer gentilhomme ordinaire du Roi, historiographe de Louis XV, membre de l'Académie française. Complaisant et bouffon de Frédéric II, il épuise en l'honneur de l'impératrice de Russie, toutes les formules de l'adulation la plus servile et la plus plate. Pour assurer et ménager son crédit, il savait mettre une sorte de circonspection dans ses plus grandes hardiesses en tout genre, et mêlait la raillerie et l'insulte même, à la flagornerie, dans les flatteries adressées à cette société spirituelle et railleuse dont il reflétait tous les goûts et toutes les passions ; à la fois très laborieux et très dissipé.

Mais, comme dans les légendes du moyen-âge, sous quelque forme que le diable se présente, son pied fourchu le trahit, de même la légèreté irrémédiable du sophiste français éclate presque à son insu, dès le début de sa carrière : à l'âge de vingt-trois ans, à la représentation de cette tragédie d'Œdipe dont le mauvais

succès pouvait briser son avenir, Voltaire dit tout haut : " Quel est donc ce jeune homme qui veut faire tomber la pièce ". En 1718, c'était déjà ce Voltaire qui écrivait soixante ans plus tard : " Un pied dans la tombe, je battrai un entrechat de l'autre jambe ".

Il avait déjà trente-trois ans et s'était fait un nom au théâtre par ses succès et par ses échecs, lorsque, pour échapper à la Bastille, il alla passer trois années en Angleterre ; c'était en 1727, au début du règne de Georges II, à l'apogée du ministère de Walpole dont la politique ne connaissait d'autre moyen d'influence que la corruption.

Les trois années que Voltaire vécut en Angleterre dans la société de Bolingbroke et des libres-penseurs lui apprirent à substituer au scepticisme libertin de Chaulieu et de la société du Temple une incrédulité fondée sur le raisonnement, d'après la philosophie de Locke, et sur l'expérience dont les découvertes de Newton attestaient la valeur scientifique. Ce scepticisme érudit niait l'importance historique du Christianisme qu'il accusait d'avoir détruit les belles œuvres de la Civilisation gréco romaine, et attribuait le prestige de la religion à la fourberie des prêtres :

> Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
> Notre crédulité fait toute leur science.

Quant il revint, à cette société avide de nouveautés il rapportait tout à la fois le sensualisme de Locke, l'attraction de Newton, les drames de Shakespeare et l'inoculation du vaccin.

Voltaire était alors devenu un réformateur ; il rentrait en France pour y ouvrir une tribune dont l'éloquence révolutionnaire allait tenir toute l'Europe attentive et presque émerveillée. Il disait plus tard à propos de son œuvre :

> J'ai fait plus pour mon temps que Luther et Calvin.

En effet, depuis 1730 jusqu'à sa mort, par ses tragédies sentencieuses et déclamatoires, par ses pamphlets d'une ironie puissante et d'une raillerie destructive, par ses lettres de toute sorte, par ses compositions historiques contre l'Eglise et le moyen-âge ; en parlant à tous les esprits de ce qui les intéressait le plus vivement à cette époque : l'homme, sa nature, ses droits, ses intérêts, Voltaire proposait avec une autorité entraînante la réforme universelle dont il se croyait l'apôtre et qui devait inaugurer le règne définitif de la Raison.

Interprète indiscutable de cette Raison, Voltaire réclamait impérieusement une rénovation religieuse, morale et sociale ; mais sans nulle pensée de réforme politique. Flatteur de Dubois, pensionné par le Roi, ami du duc de Richelieu, il s'accommodait assez bien de la monarchie absolue, pourvu qu'elle le débarrassât des superstitions religieuses.

Les *Lettres Anglaisses* sont dirigées contre Descartes et Pascal en faveur de Locke ; elles professent un déisme épicurien pâle, indé-

cis et stérile. La condamnation du Parlement en accrut le succès et souleva toutes les questions relatives à l'état social, aux mœurs, aux institutions des peuples. Voltaire supposait que, par une conséquence naturelle et logique, le gouvernement se plierait aux injonctions de la Raison souveraine et changerait suivant les nécessités du temps et des faits ; aussi son unique objectif, son ennemi personnel, ce fut le Christianisme.

Toutes ses insultes sacrilèges à la morale, à la sainteté, au patriotisme ne sont que des escarmouches accessoires et accidentelles , s'il traduit Newton c'est en vue d'opposer la science et ses calculs à Moïse, à Jésus-Christ et à l'Eglise catholique. D'ailleurs il admet avec une impertinence effrontée l'utilité sociale de la religion :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Aux hommes d'Etat il répète cette vérité pratique : " N'eussiez-vous qu'une bourgade à gouverner, vous auriez encore besoin d'une religion." Pour lui, Dieu n'est pas un être ; c'est un principe de gouvernement ; sa logique en conçoit la nécessité ; ni son esprit, ni son cœur n'en sentent la présence.

Tout comme sa religion, sa philanthropie est un calcul. Personne n'a jamais professé un dédain plus insolent pour tout ce qui n'est ni riche, ni puissant, ni instruit. Les pauvres, les petits, les ouvriers, le peuple, il appelle tout cela " canaille bonne à manger du foin ". Le peuple : " il est à propos qu'il soit guidé et non qu'il soit instruit; il n'est pas digne de l'être ; il est essentiel qu'il y ait des gens ignorants. " bêtes de somme auxquelles il faut un " joug, un aiguillon et du foin."

Il imprime même dans son Dictionnaire cet aveu trop sincère : " J'ai établi des écoles sur mes terres ; mais je les crains."
Peu importe maintenant de savoir si à sa dernière heure Voltaire s'est repenti du mal qu'il a fait.

Il est mort riche et très riche. En 1778, la fortune mobilière de Voltaire se montait environ à cent soixante mille livres de rente ; c'était un revenu d'à peu près cinq cent mille francs de notre monnaie. Il avait hérité de son père quatre mille livres de rente et avait rapidement accru sa fortune par le profit d'une édition anglaise de la *Henriade*, par cinq cent mille livres gagnées à la lotterie ; par des spéculations auxquelles ses amis de Londres l'avaient associé, par une communauté d'affaires avec Paris-Duverney, par l'agiotage sur les grains, par des prêts de toutes sortes à ses amis de la noblesse dont il tenait les comptes-courants très strictement à jour. En somme, il était cupide et plus que parcimonieux, tirant bon parti de ses libéralités apparentes, recommandant à Catherine II ses montres fabriquées à Ferney par des Suisses réfugiés, et faisant porter à Madame d'Argenson pour les mettre à la mode les bas de soie tricotés dans ses magnaneries.

En laissant de côté les détails hideux ou repoussants qui peuvent être contestés, il reste très probable que si Voltaire mourut sans recevoir les sacrements, c'est que son entourage s'y opposa.

Comme tous les chefs de parti populaire, Voltaire s'éteignit dans le vide fait autour de lui par les sectaires de son école. La tourbe révolutionnaire pratique sans pudeur la politiqne d'Agrippine, auprès du lit de Claude expirant :

> Je lui laissais sans fruit consumer sa tendresse,
> De ses derniers moments je me rendis maîtresse.

Quant à ses insultes politique à la France, elles sont si odieuses qu'elles mériteraient qu'on renversât toutes les statues qui lui ont été érigées : " Peuple fat et volage, aussi vaillant au pillage que lâche dans les combats...... Le fond de la nation est fou et absurde et sans une vingtaine de grands hommes je la regarderais comme la dernière des nations." Voltaire est prussien avec Frédéric, et russe avec Catherine II. Il a écrit : " Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche...... si j'étais plus jeune je me ferais Russe."

Voltaire est le plus exact représentant de l'esprit français à cette époque. Ni son temps ni son génie ne le destinaient à la poésie, aussi n'a-t-il excellé que dans la poésie légère. Mais sa prose est d'une qualité exquise, simple, naturelle, d'une lumière incomparable. Elle a toutes les perfections secondaires. Toutefois, il lui manque d'une manière absolue cette énergie divine, ce trait de feu, ce pathétique, ce sublime qui ne viennent pas de l'esprit, mais du cœur et que les grands sentiments seuls peuvent enfanter et nourrir.

Il ne sut jamais de quelles choses il faut rire et desquelles il ne le faut pas. Joubert a bien dit : " Voltaire a dépouillé la raison du sérieux qui fait son autorité. Il eut l'art du style familier. Ceux qui le louent de son goût confondent le goût avec l'agrément. Il égaye, il éblouit, c'est la mobilité de l'esprit qu'il flatte et non le goût. "

Vers 1750, Saint-Simon écrivait cette note dans ses Mémoires : " Ce mêmes Arouët, devenu grand poète et académicien sous le nom de Voltaire, est devenu à travers force aventures tragiques une manière de personnage dans la république des lettres et même une manière d'important parmi un certain monde." Vingt ans après on disait de lui " qu'il avait son brelan de rois quatrième ; Prusse, Suède, Danemarck et Russie." Mais ces faveurs royales étaient tout à fait intéressées : la prévoyance politique de ces princes espérait que les nouveautés fatales aux pouvoirs caducs peuvent servir au progrès des pouvoirs jeunes et qui veulent grandir.

D'ailleurs les plus grands admirateurs de Voltaire ont pris leur revanche et Frédéric écrivait à propos de son maître et ami : " Voltaire est le plus méchant fou que j'aie vu de ma vie. " Un poète populaire de notre époque, Béranger, a porté un équitable arrêt contre cette popularité " qui vous monte dessus... c'est tout simplement l'ancien métier de bouffon de cour ; amuseur de princes, amuseur de peuples, même chose."

Dans le même sentiment, un publiciste anglais éminent critique, Macaulay, a tracé d'après nature ce portrait de Voltaire : " Vol-

taire est le prince des bouffons. Sa raillerie ne connaît pas de mesure. Il gambade, il fait des grimaces et se tient les côtes, il se retrousse le nez, il tire la langue...... Il ne respecte rien...... Il ne voyait que des sujets de plaisanterie...... même dans la Cause première de toutes choses, même dans la redoutable énigme du tombeau. Plus le sujet est auguste, plus ses grimaces et ses petits cris rappellent les allures d'un singe."

Enfin à ceux qui oublient que les philosophes doivent être jugés par les conséquences de leur enseignement, il n'est pas superflu de rappeler qu'à la fin du dix-huitième siècle, le dernier représentant du voltairianisme, de cette école d'impiété iudulgente, de licence morale et de passion effrénée pour le luxe et le plaisir, c'est Danton, l'auteur des massacres de septembre.

A. PELLISSIER.

L'article qui suit est extrait de ce livre.

SAINT JOSEPH DANS L'ÉVANGILE

SECOND ASPECT — LE COTE LUMINEUX.

(*Voir Propagateur No 24*)

L'Évangile parle peu de Joseph, mais le peu qui est écrit suffit pour nous instruire, et nous met facilement sur la trace des gloires qui l'environnent. " Si l'on demande, dit Gerson, comment il se " fait que la sainte Écriture ne parle pas davantage des préroga- " tives, de la dignité, des grandeurs et des œuvres de Saint Joseph, " on peut répondre d'abord que Joseph étant l'Époux de Marie, ce " titre seul renferme la source la plus féconde, la plus intarissable " de tout ce qu'on peut dire à la louange de ce grand saint. " Un autre grand serviteur de Saint Joseph répond avec Gerson : " Quoique peu de choses aient été écrites sur Saint Joseph, nous " pouvons dire néanmoins que si on sait méditer et développer ce " qui est écrit, on trouvera et comprendra facilement ce qui est " sous-entendu."

Reprenons donc l'Évangile, méditons avec piété le peu qui est écrit, et comprenons ce qui est sous-entendu. Nous avons considéré Saint Joseph par ses dehors obscurs, du côté de la terre et du côté des hommes ; contemplons-le maintenant du côté du ciel et du côté de Dieu, nous verrons les ombres disparaître, les ténèbres se dissiper, et briller sa gloire et ses grandeurs.

Le ciel s'entr'ouvre ; quatre rayons descendent, ils enveloppent Saint Joseph, et le parent d'une incomparable beauté. Ces rayons ne sont que le reflet des merveilles qu'il a voilées. Les mystères cachés dans les abaissement de sa modeste existence projettent sur lui l'éclat de leurs grandeurs. Il a concentré toute leur lumière pour la dérober aux regards des hommes ; cette lumière l'entoure d'une splendeur céleste, et couronne son front d'une auréole sans égale dans les fastes de la sainteté.

Bien différente en effet de celle des autres élus de Dieu, la gloire de ce Saint ne vient pas uniquement de ses vertus, de son humilité si profonde, de sa virginité incomparable ; sa gloire particulière, qui lui assigne sa place d'honneur parmi les Saints vient du milieu où il est placé et du ministère qu'il a rempli. Ce milieu est le centre même des grandes œuvres divines, et sa gloire est le rayonnement de celles qu'elles répandent.

C'est d'abord le rayonnement de la gloire de Marie : Saint Joseph a couvert de ses obscurité ses grandeurs de la Vierge sans tache ; il a voilé le prodige de sa maternité et de sa virginité. Sa gloire sort de cette ombre ; les grandeurs de Marie projettent sur lui leur lumière ; et c'est son honneur incomparable d'avoir été son époux.

Le second rayon vient du Saint-Esprit : Saint Joseph a partagé avec le Saint-Esprit le titre glorieux d'époux de Marie. Enveloppant la divine mère de Jésus de ses affections virginales, il a caché aux yeux des hommes les mystérieuses opérations de la *vertu du Très-Haut.* Sa gloire sort de cette ombre ; les grandeurs du Saint-Esprit se reflètent sur lui, et c'est son honneur incomparable d'avoir été son représentant.

Le troisième rayon vient de Notre-Seigneur. L'Homme-Dieu a passé les longues années de son enfance et de son adolence sous le toit de Saint Joseph. L'humble ouvrier de Nazareth a obscurci pendant trente ans les splendeurs divines du Verbe fait chair. Sa gloire sort de cette ombre, les grandeurs du fils de Dieu se reflètent sur lui ; et c'est son honneur incomparable d'avoir été son père adoptif.

Saint Joseph, enfin, a prêté au Père céleste le concours de son obscure paternité ; il a été l'instrument silencieux du Père dans les fonctions qu'il a remplies auprès de Jésus, dans la sainte famille. Sa gloire sort de cette ombre, les grandeurs du Père se réflètent sur lui ; et c'est son honneur incomparable d'avoir été, ici-bas, son image.

Que ces titres sont beaux ! qu'ils sont dignes de toute notre admiration ! comparons-nous-les à ceux des autres saints, aux titres qui ornent leurs noms vénérés, patriarches, prophètes, apôtres, martyrs, confesseurs. Qui ne voit que la gloire de Saint Joseph surpasse celle de tous, qu'elle est unique dans le plan de la rédemption, que ses grandeurs sont sans pareilles, après celles de la Vierge Marie ; que Saint Joseph est véritablement un élu à part, un saint exceptionnel, et, que pour lui, il y a, après la Vierge son épouse, un ordre distinct, tout spécial de grâces, de privilèges, d'honneur, de vertus et de béatitude.

Et maintenant, si vous voulez savoir quel est cet ordre spécial et distinct qui est la source des grandeurs de Saint Joseph ; il faut remonter jusqu'à l'ordre éminent de l'union hypostatique du Verbe divin avec la nature humaine.

D'après le sentiment des docteurs, l'ordre de l'union hypostatique est de tous les ordres surnaturels le plus grand, le plus élevé, et le plus beau ; la théologie, parcourant et mesurant les vastes horizons du monde de la grâce, ne connaît rien de plus sublime. Un effet, l'union hypostatique est la base essentielle de tout l'ordre surnaturel, elle en est le centre nécessaire et divin, elle en est la pierre angulaire ; tout repose sur ce fondement premier, et Dieu lui-même, dans sa toute puissance, ne pouvait en placer un autre qui lui soit supérieur. Ce qui donne, d'après Saint Paul, à l'ordre prophétique dans l'ancien Testament, et à l'ordre apostolique dans le nouveau, le caractère de leur dignité suréminente qui les met au-dessus de tous les autres ordres des saints, c'est que ces deux ordres se rattachent plus directement à Notre-Seigneur ; et qu'établis sur la pierre angulaire, ils sont respectivement pour le temps auquel ils appartiennent, les fondements de l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre. Mais si tel est le privilège des apôtres et des prophètes à cause de leur adhérence à la pierre angulaire qui les met plus près que les autres du mystère de l'union hypostatique, que sera-ce donc de Saint Joseph ? Est-ce que celui qui a porté Jésus dans ses bras, qui l'a serré sur son cœur, qui l'a protégé contre ses ennemis, qui l'a nourri dans son exil, qui l'a élevé sous son toit, qui l'a entouré de sa tendresse, ne lui est pas uni davantage que ceux qui ont annoncé sa venue, ou qui ont prêché son Evangile ? Le père adoptif de l'enfant et l'époux de la mère serait-il donc d'un ordre inférieur à l'ordre de ceux qui n'ont été que les serviteurs du fils et les serviteurs de la mère ? L'Evangéliste a tranché la question ; et en unissant constamment Saint Joseph à Jésus et à Marie, il a relevé l'ordre supérieur auquel Saint Joseph appartient, et nous a appris jusqu'à quel point il y entre pour sa part, et comment il partage avec eux et par eux, dans la mesure du ministère qu'il remplit la gloire de cet ordre suréminent. C'est ainsi que tout en parlant peu de Saint Joseph, l'Evangile toutefois lui donne la meilleure part ; il le sépare des autres saints, et le place dans l'ordre le plus élevé, à côté de Jésus et de Marie.

Contemplons-le dans ces hautes régions, entouré de la lumière que répandent les quatre rayons de la gloire céleste, au sein des sublimes clartés, descendant du Père, descendant du Saint-Esprit, descendant de Jésus, descendant de Marie. Ces clartés l'environnent d'un éclat si resplendissant, le couvrent d'une majesté si haute, lui donnent une beauté si incomparable, qu'un de ses dévots serviteurs ne craint pas de dire : " *Que l'auguste Saint Joseph est la chose du monde la plus grande, la plus célèbre, la plus incompréhensible...., que ce Saint est hors d'état d'être compris par les esprits des hommes, en sorte que la foi doit nous servir de supplément pour adorer en lui ce que nous ne saurions y comprendre.* Ne cherchez donc pas à comprendre qu'il vous suffise d'admirer et de bénir. Joseph

est grand des grandeurs du Père, Joseph est grand des grandeurs de Jésus, Joseph est grand des grandeurs de Marie, Joseph est grand des grandeurs du Saint-Esprit ; il est beau de toutes ces célestes beautés réunies ; sa gloire est un mélange de ces gloires diverses qui viennent confondre leur éclat sur son front. Elle est d'autant plus brillante et plus pure qu'elle sort tout entière des grandeurs qu'il a voilées : et Saint Joseph, au milieu du nimbe divin qui l'environne, est comme le cristal sur lequel quatre soleils versent leurs rayons et qui resplendit de leurs feux.

R. P. Gabriel Bouffier.

PARTIE LEGALE

Redacteur : ALBY

SERVITUDES

Question. Les servitudes qui n'ont pas été enrégistrées dans le dèlai du statut de 1881 (44-45 Victoria, Chap. 16,) et des statuts en amendement de 1883, (46 V. C. 25), et de 1884 (47 V. C. 15,) sont-elles éteintes définitivement ? Quid du renouvellement d'enrégistrement des mêmes servitudes ?

Clerc notaire.

Réponse. Les servitudes qui n'ont pas été enrégistrées dans les délais prescrits sont éteintes définitivement à l'égard des tiers qui ont acquis la propriété sans charge de ces servitudes.

L'article 5834 S. R. P. Q., devenu l'article 2116 a. du code civil, décrête que :

A défaut d'enrégistrement, nulle servitude réelle, contractuelle, discontinue et non apparente, n'a d'effet vis-à-vis des tiers acquéreurs et créanciers subséquents dont les droits ont été enrégistrés.

En vertu de l'article 7 (1) du statut 44-45 Vict. C. 16, l'article 2172 du code civil (Art. 5844 S. R. P. Q.) est appliquable aux servitudes. En conséquence leur enregistrement doit être renouvelé dans les deux ans qui suivent la mise en vigueur des plans et livres de renvoi officiels. Le défaut de renouvellement ne profite qu'aux tiers. A l'égard des propriétaires entr'eux, et à l'égard de leurs héritiers, il n'y a pas libération. Le propriétaire du fonds dominant peut, en tout temps, faire le renouvellement.

REFUS DE SACREMENTS (2)

Action en dommages

Voici une partie du jugement rendu en Cour supérieure à Montréal, le 7 Janvier dernier par Mr. le juge Tellier

Re Davignon *vs.* Mr. l'abbé Lesage.

La Cour...

Considérant que le demandeur, par son action, réclame la somme de cinq cents piastres, pour les dommages qu'il allègue lui avoir été causés par le fait que le défendeur aurait, le 26 Juillet dernier, sans cause ni raison légales, refusé de baptiser et inscrire sur les régistres de l'état civil de la paroisse St Joseph de Chambly, l'enfant nouveau-né du demandeur ; ....

....

En ce qui tonche le prétendu refus d'administrer le sacrement de baptême à l'enfant du demandeur,

Considérant qu'il est constaté, en fait, qu'il n'a jamais été question de ce

(1) Cet article 7 n'est pas compris dans les Statuts Refondus, mais il est encore en vigueur et il est reproduit intégralement à la page 90 du "*Complément des Statuts Réfondus.*"

(1) Voir le précédent numéro, page 721.

baptême avec le defendeur, et que par conséquent, il n'y a pas eu, ni pu y avoir, de sa part, refus du sacrement de baptême ; qu'aussi à cet égard, la demande du demandeur est sans aucun fondement.

....

....

Considérant que si l'administration des sacrements est du ressort de l'autorité ecclésiastique, la participation aux sacrements est un droit qui appartient à tous les membres de la communion catholique et qui ne peut être soumis dans son exercice à des conditions ou à des exigences arbitraires ; que lorsqu'il n'y a que le refus de sacrement, sans accompagnement d'injure articulée et personnelle, il n'y a lieu qu'à l'appel simple devant l'autorité ecclésiastique compétente, dans l'ordre de la conscience et selon les règles et l'application des canons ; et que le pouvoir temporel ne devient compétent qu'autant que des injures, des outrages, l'oppression, le scandale, se joignent à ce refus, lui donnent un caractère qu'il n'a pas par lui-même et font éprouver des dommages dans les biens et les droits civils ;

Considérant que, dans l'espèce, il n'existe aucune des éventualités pouvant justifier l'action du demandeur ;

En ce qui touche le prétendu refus d'inscrire l'enfant du demandeur sur les régistres de l'ètat civil de la paroisse de St-Joseph de Chambly ;

Considérant qu'il est constaté, en fait, que le demandeur n'a jamais demandé au défendeur ni à son vicaire, d'inscrire son enfant sur les Régistres de l'Etat civil, et que par conséquent, il n'y a pas eu ni pu y avoir de leur part, refus de faire telle inscription ; qu'ainsi à cet égard, la demande du demandeur est sans fondement ;

Considérant en outre que par le code civil, de même que par les statuts et ordonnances antérieures, les curés, vicaires, prêtres ou ministres desservant les églises, congrégations ou sociétés religieuses autorisés à tenir les régistres de l'état civil, ne sont tenus que de dresser et enrégistrer les actes des baptêmes. mariages et sépultures faits par eux, dans l'exercice de leurs fonctions religieuses ; qu'ils ne sont pas des fonctionnaires civils dans le sens légal du mot ; qu'ils ne sont pas tenus d'enrégistrer la naissance des enfants dont ils ne font pas le baptême et que le législateur l'a compris ainsi, puisqu'il a imposé ce droit à d'autres personnes par une loi qui est reproduite dans l'article 53A du code civil. (1)

Considérant que le défendeur a justifiè les allégations essentielles de son deuxième plaidoyer et que le demandeur n'a pas justifié les allégations de sa demande maintient ce plaidoyer du défendeur et déboute le demandeur de sa demande et action avec dépens, etc.

AUX CORRESPONDANTS

A M. S. A., notaire, à M. Le projet de loi auquel vous faites allusion a pour but de rétablir l'article 1208 du code civil. S'il devient loi vous devrez avoir un témoin instrumentaire chaque fois qu'une partie à un acte sera incapable de le signer. La législature a commis une grande faute lorsqu'elle a amendé l'article 1208. Cet article était une sauvegarde pour les notaires dans l'exercice de leurs délicates fonctions et il inspiraît plus de confiance au public.

A M. l'abbé ......, Ste H... Oui. Si vous désirez des *citations* écrivez et je vous répondrai par lettre.

(1(L'article 53 du code civil punit d'amende de à quatre-vingt-huit piastres les contraventions aux dispositions du titre " *Des actes de l'état civil.* "

L'article 53a., ou l'article 5784 S. R. P. Q., pourvoit à l'enrégistrement de la naissance des enfants non baptisés, etc. Cet enrégistrement doit être fait au bureau du secrétaire-trésorier ou du greffier de la municipalité ou cité du domicile.

INSTALLATION D'UNE COUR

DE

FORESTIERS CATHOLIQUES

LA COUR OLIER No 326

Dimanche soir, 29 janvier 1893, à la salle des Commis-Marchands, 122 rue Saint-Denis, avait lieu l'ouverture d'une nouvelle Cour de l'ORDRE DES FORESTIERS CATHOLIQUES, sous le nom de COUR OLIER No 326, ainsi que l'élection de ses officiers dont les noms suivent :

Rév. Mr Jean FILIATRAULT, P. S. S., *Chapelain* ; Mr le Dr L. A. Geo. JACQUES, *Chef-Ranger*, M. Joseph Gariepy, *Vice-Chef-Ranger* ; M. le Dr Charles Daigle, *Médecin examinateur* ; M. Henry Martineau, *Secrétaire-Archiviste* ; M. Avila Deom, *Secrétaire-Financier* ; M. Alexandre Filion, *Trésorier* ; M. Orphir Paiement, 1*er Conducteur* ; M. Joseph Labonté, 2*me Conducteur* ; M. Jos Jean, fils et M. Chs Pageau, *Sentinelles* ; M. Jos. Jean, père, M. Hormisdas Loiselle, et M. J. B. Richer, *Syndics.*

Etaient présents : Le Rév. Mr DEGUIRE, P. S. S., curé de l'église Saint-Jacques ; le Rev. Mr Jean FILIATRAULT, P. S. S., aussi de l'église Saint-Jacques et Chapelain de la Cour Olier ; Messieurs J. P. Coutlée, D. G. C. R. et député spécialement par la Haute Cour de l'Ordre pour cette installation ; J. D. Coutlée, D. G. C. R. de la Cour Ville-Marie, F. X. Lafond, D. G. C. R. de la Cour du Sacré-Cœur ; J. T. L'Ecuyer, M. D., de la Cour Saint-Pierre ; A. L. Lévesque, D. Séguin, P. McDonald, officiers de la Cour Saint-Jacques ; un bon nombre d'amis ; et les membres de la Cour Olier. Cette Cour a été fondée par le *Dr L. A. Geo. Jacques* assisté de *Mr H. Martineau* de la maison Letendre et Arsenault, de cette ville.

Le DOCTEUR JACQUES, après avoir été élu et installé Chef-Ranger de la COUR OLIER, remercia les assistants de leur bienveillant concours et leur indiqua le but de la nouvelle société dans les termes suivants :

Mr le Curé,

Vénéré Chapelain,

Député Grand-Chef,

Bien-aimés Frères,

Messieurs,

Je suis particulièrement heureux et fier de voir la COUR OLIER de l'*Ordre des Forestiers Catholiques* prendre naissance sous de si heureux auspices et au milieu d'un concours d'âmes aussi distinguées de toutes manières que celles dont la

présence nous honore ce soir. Aussi cette jeune et humble COUR vous dit-elle par ma voix autorisée : Merci et reconnaissance à tous. Mais d'abord, s'il vous plait, merci et reconnaissance à Dieu, qui, par un pur effet de sa miséricorde, a bien voulu nous faire surgir du sein inépuisable de son Église, si fertile toujours en bonnes œuvres pour procurer la gloire de Dieu et le bien spirituel et temporel de notre pauvre humanité. Notre œuvre est certainement de Dieu, et elle restera à Dieu. La présence du prêtre à notre berceau nous le dit. Oui, mes Frères, la présence et la bénédiction du Prêtre sont un sûr garant de la présence et de la bénédiction du Bon Dieu sur notre COUR, et sur nous tous. Donc merci, mille fois merci à Dieu.

Merci encore à la Divine Providence de nous avoir donné un si puissant Patron de notre COUR dans la personne du Saint Fondateur de la Compagnie de Saint Sulpice, le si bon et si pieux Monsieur OLIER. Quelle reconnaissance nous devons à Dieu de nous avoir laissé prendre vie, en ce jour au milieu d'une paroisse dirigée par les Enfants de M. OLIER, et spécialement de nous avoir donné pour Chapelain un prêtre estimé de tous et appartenant à l'illustre Compagnie de Saint-Sulpice, le Révérend Messire Jean FILIATRAULT de l'église Saint-Jacques.

Vous savez tous, messieurs et mes Frères, quel rôle a joué M. OLIER et quel rôle il joue encore par ses enfants au milieu de nous. Dieu seul peut apprécier leur part de contribution, depuis sa naissance, au bien spirituel et temporel de cette belle cité de Marie. Fasse le ciel que par notre zèle à suivre leurs avis, et notre entière soumission à leurs ordres nous essuyons un peu de la boue que la rage du démon leur fait jeter à la figure, ainsi qu'à celle du vénérable archevêque que nous sommes si fiers d'avoir à notre tête en ce diocèse.

Merci encore à la Divine Providence de l'attention délicate qu'elle a eue, sans participation de notre part, de nous faire ouvrir cette COUR le jour de la fête d'un Saint aussi grand que Saint-François de Sales, ce maître si estimé de la vie spirituelle, à laquelle nous devons nous adouner, tout en ne négligeant pas de travailler suivant la volonté de Dieu à notre bien temporel et à ceux de nos familles.

En formant cette COUR, nous avons l'intention formelle de ne pas oublier que Dieu dans le premier commandement qu'il nous a donné a dit : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras *parfaitement*. Tous les chrétiens, et spécialement les Forestiers Catholiques sont donc obligés d'aimer le Bon Dieu, non pas seulement qu'un peu, mais *parfaitement*, c'est-à-dire autant qu'il nous en fera la grâce et nous en donnera les moyens.

Nous voulons aussi ne pas mentir à Dieu tous les jours, lorsque dans la prière qu'il a composée lui-même pour nous il nous fait dire : Que votre Nom soit sanctifié, que votre Règne arrive que votre Volonté soit faite *sur la terre comme au ciel*. Il faut donc, si nous ne voulons pas insulter Dieu chaque fois que nous la récitons, que nous travaillions de toutes nos forces, comme font les Anges et les Saints du ciel, à faire glorifier le nom de Dieu par nous et autour de nous, à faire arriver son règne dans nos cœurs, et à accomplir et faire accomplir la Sainte Volonté de Dieu en nous, par nous et autour de nous, autant qu'il nous est possible.

Dieu soit donc mille fois béni d'avoir placé notre Bel Ordre, et spécialement cette COUR, sous la direction de ses Ministres, afin qu'ils nous enseignent comment on s'y prend pour sauvegarder nos intérêts spirituels tout en ne négligeant pas nos intérêts temporels et ceux de nos familles ; afin, pour résumer, qu'ils nous empêchent de nous égarer dans la route du Ciel.

Messieurs et bien aimés Frères, j'ai laissé un peu trop tôt nos deux protecteurs, M. OLIER et Saint François de Sales. Permettez-moi à leur sujet une petite digression qui nous fera voir davantage que Dieu est avec nous en cette œuvre. M. OLIER,

tout jeune enfant, laissait déjà voir un esprit vif, une nature toute de feu. Sa digne mère Madame Olier, en conçut de vives inquiétudes pour l'avenir de son fils. Avec un esprit et une nature pareils, n'y avait-il pas à craindre qu'il ne manquât de sagesse et de modération, et qu'emporté par son caractère il ne s'écartât de la ligne droite c'est-à-dire du chemin du Ciel ? Un jour que Saint François de Sales, l'ami de la famille Olier, s'était arrêté sous leur toit, madame Olier en profita pour lui faire part de ses angoisses. Le saint Évêque de Genève, se recueilit dans une fervente prière et ayant invoqué l'Esprit de Dieu, il bénit le jeune Olier et dit à sa mère qu'elle eut à changer ses craintes en actions de grâces, parceque Dieu avait choisi cet enfant pour sa Gloire et pour le Bien de son Eglise. Vous savez tous s'il a prédit juste, et quelle gloire a procuré et procure encore à Dieu l'illustre famille de M. OLIER, et quel bien elle a fait et fait tous les jours à son Église.

Si l'Église entière doit de la reconnaissance à M. OLIER et à ses fidèles enfants, quelle ne doit pas être la nôtre, à nous surtout Canadiens-français qui leur devons tout. Qui a conçu l'idée et favorisé davantage le projet de fonder cette cité de Marie? n'est-ce pas M. OLIER ? Qui a surtout pourvu depuis des siècles aux besoins spirituels de cette Ville ? Ne sont ce pas les enfants de M. OLIER ? N'est-ce pas encore M. le Seigneur de Saint-Sulpice, le Révérend M. Colin, qui vient de nous accorder un chapelain pour cette Cour, afin d'entretenir et de fortifier en nous cette vie spirituelle sans laquelle nos œuvres seraient mortes pour l'éternité ?

Messieurs et mes bien-aimés Frères, Dieu dont le Doigt marque au cadran du temps tous les évènements qui surviennent ici-bas, petits ou grands, Dieu dis-je a eu certainement un dessein particulier de miséricorde sur nous en plaçant ainsi l'ouverture de notre chère Cour OLIER au jour de la Fête de Saint François de Sales. Il me semble que ce grand Saint bénit en ce moment cette œuvre, fille de notre Mère la Sainte Eglise, comme il bénissait autrefois le fils de Madame Olier. Et ne l'entendez-vous pas comme moi dire à la Sainte-Eglise, en lui parlant de cette Cour qui vient de lui naître, les même paroles qu'il adressait jadis à la mère du jeune enfant qui allait devenir le Fondateur de Saint Sulpice : cessez vos craintes, tendre Mère, et rendez grâces à Dieu. Cette enfant si faible, et dont la légereté du jeune âge ou la vivacité du caractère vous donne peut-être des inquiétudes pour l'avenir, cette enfant sera plus tard votre gloire et votre consolation ?

Mes Frères, Celui qui de rien a tout fait a-t-il, dites moi, perdu de sa puissance ? Ne peut-il pas sous le souffle du Saint-Esprit dirigé par l'Église, faire de cette si petite Cour une grande et bonne Fille qui deviendra la consolation de sa Mère ?

Rappelons-nous, Frères Forestiers, que l'Ordre si Catholique qui nous reçoit aujourd'hui en nous mettant à l'abri de sa constitution si chrétienne, est une société fondée dans le but d'arracher au démon les âmes qu'il cherche à entrainer au moyen des Sociétés secrètes, surtout au moyen de la Franc-Maçonnerie. Nous sommes comme chrétiens, et plus spécialement comme Forestiers, des soldats du Christ. Pour armes Dieu nous donne la Croix. Avec elle qu'avons-nous à craindre ?

La Croix en mains, le dévouement dans l'âme, et la prière au cœur nous sommes invincibles. Mais prenons bien garde de la laisser rouiller cette arme divine par la négligence, l'oubli de nos devoirs, et par ce misérable respect humain, qui est la plus fine invention du diable pour éloigner les âmes de leurs devoirs envers Dieu et envers le prochain et les attirer à lui pour les perdre à jamais.

Avec la Croix, le dévouement où le sacrifice et la prière, on a en mains le Passe-partout du Bon Dieu. Nous saurons bien avec passer à travers tous les ennemis et tous les obstacles et arriver sûrement au Ciel, dont M. OLIER et Saint François de

Sales nous indiquent aujourd'hui le chemin, et où nous attendent Jésus, Marie et tant de frères qui nous y ont précédés.

Messieurs et mes bien-aimés Frères, je ne voulais pas être long, et je m'aperçois que je le deviens. Un instant seulement et je laisse la parole à de plus dignes. Je vous dirai en deux mots quel est notre programme. C'est celui de l'Ordre entier des Forestiers Catholiques, c'est celui qui régit les 325 cours formées avant la nôtre, c'est celui que suivent les 24.000 FORESTIERS CATHOLIQUES, à la suite desquels nous voulons désormais gravir le rude sentier qui conduit à l'éternité. Ce programme a la plus noble origine, puisqu'il est descendu du ciel tout droit. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, lors de son voyage sur cette terre, qui nous l'a apporté lui-même, et nous l'a donné et conservé par son Eglise dans l'Evangile. Il se résume en deux mots, je l'ai dit déjà : *Aimez Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et le prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu.* C'est là notre programme. Nous n'y avons rien ajouté, nous n'y ajouterons jamais rien. Il est le but de la constitution de tout l'ordre des Forestiers Catholiques, où il est exprimé ainsi :

" Le but de cette organisation sera de promouvoir l'amitié, l'union et la véritable
" Charité catholique entre ses membres. L'amitié, en se portant secours les uns aux
" autres par tous les moyens honorables en leur pouvoir. L'union, en s'unissant
" pour secours mutuels en cas de maladie et en cas de mort, et en pourvoyant aux
" besoins des veuves et des orphelins des Frères défunts. La charité chrétienne, en
" faisant aux autres ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes.

Mr le Curé et Vénéré Chapelain, avant de finir, il me reste au nom de la COUR à vous demander une faveur, c'est votre bénédiction et celle de Dieu sur notre œuvre et sur tous ses membres deveuus aujourd'hui vos enfants.

Frère L. A. Geo JACQUES, M. D.
Chef Ranger de la Cour Olier.

Tous s'agenouillèrent et, au milieu d'un religieux silence, s'inclinèrent sous la Bénédiction de Dieu descendant du ciel par les mains de ses Ministres.

Mr le Curé adressa quelques paroles de félicitation et d'encouragement aux membres, les assurant du succès de leur COUR, naissant sous de si heureux auspices, s'ils restaient fidèles au programme qui venait de leur être tracé. Le Rév. Mr Filiatrault leur promit son concours pour promouvoir la partie spirituelle de l'œuvre. Et après quelques paroles d'encouragement des trois députés Grand-Chef Ranger J. P. Coutlée, J. D. Coutlée, F. X. Lafond, et des Frères Lévesque, McDonald et Séguin, la séance fut close, sous le regard de Marie, par la récitation du Sub tuum.

LE

PAROISSIEN

NOTÉ

CONTENANT : L'ORDINAIRE DE LA MESSE,
PRIÈRES POUR LA CONFESSION, ET LA COMMUNION, LE CHEMIN DE LA CROIX, LE PROPRE DU TEMPS,
LE PROPRE DES SAINTS, LE COMMUN DES SAINTS, MESSE VOTIVES,
SALUTS DU SAINT-SACREMENT, ETC.

QUATRIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE DES OFFICES NOUVELLEMENT CONCÉDÉS

1 vol. in-18 de 980 pages, relié en toile $1.00 chaque, $10.80 la doz.
demi reliure en cuir $1.35 chaque, $13.50 la douzaine.

En publiant cette quatrième édition du PAROISSIEN NOTÉ, l'éditeur espère rencontrer le désir d'un grand nombre de personnes pieuses, et surtout de celles qui s'occupent spécialement de contribuer à la solennité des offices religieux. Ce volume est de beaucoup supérieur à l'ancien, déjà si bien vu du public, tant par la perfection de l'exécution que par les matières nouvelles qu'il renferme.

D'abord, il est préférable sous le rapport de l'impression et de la correction : l'impression en est plus nette, et un certain nombre de fautes, qui s'étaient glissèes dans l'édition précédente, ont été éliminées soigneusement de celle-ci.

Mais son principal mérite consiste dans les matières nouvelles, qui en font un ouvrage indispensable à toutes les fabriques. Sans parler des intonations de tous les psaumes,—amélioration de la plus haute importance qui rencontrera certainement le vœu d'un grand nombre,—on trouvera dans ce volume tous les offices nouveaux, et de plus les messes des Lundi, Mardi et Mercredi de la Semaine Sainte. Or, la plupart de ces offices nouveaux et ces trois dernières messes ne se trouvant pas dans les Graduels et Vespéraux jusqu'ici en usage, le présent volume remplit une lacune souvent regrettable, et il devient nécessaire de le mettre entre les mains des chantres et autres personnes qui s'occupent du chant d'Eglise.

Ces diverses améliorations, qui complètent un ouvrage déjà si estimé du public, forment deux cents pages de matières nouvelles, et font espérer à l'éditeur que le soin tout particulier par lui apporté à cette édition, sera bien vu du public et contribuera, en popularisant davantage le chant liturgique, à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

LE VANNIER DE CHEVRELOUP

A SON ALTESSE ROYALE LA DUCHESSE DE PARME.

Corona senum, multa peritia :
et gloria illorum, timor Dei.
Eccli., xxv, 8.

En 1789, tout auprès de l'étang de Chèvreloup, au nord-ouest de Trianon, et sur les confins d'une vaste oseraie, s'élevait la chaumière du père Panier, maître vannier connu à trois lieues à la ronde pour son habileté à tresser de jolies corbeilles. Le brave homme était paralysé des jambes, mais il avait conservé toute l'activité de ses mains ; et son fils, qui tenait une petite boutique sur le marché de Versailles, n'était pas moins bon ouvrier que lui. La troisième et la quatrième génération des Panier se composait du petit-fils, Noël Panier ; de sa femme Babet, jeune et active ménagère, et de leurs quatre enfants, dont l'aînée, Marguerite, avait huit ans ; la seconde, Rose, six ans, et les deux petits garçons jumeaux, un peu moins d'un an.

On était à la mi-juin. Un beau matin, Babet dit à ses petites filles en achevant de les habiller :

—Margoton, Rosichon, vous allez prendre chacune un de ces paniers d'œufs, et vous les porterez chez bonne maman Berly, à la porte Saint-Antoine. Vous la prierez de ma part de les vendre avec les siens, le mieux qu'elle pourra. Ayez soin de marcher doucement, afin de ne pas casser les œufs ; suivez tout du long l'allée du Rendez-Vous, et donnez-vous garde d'aller batifoler dans les prés. Si vous êtes lasses, vous vous asseoirez, mais sans quitter vos œufs. Pataud ira avec vous, et portera un panier de fraises, que bonne maman vendra aussi. — Ici, Pataud !

Pataud, qui n'était qu'un gros chien, mais qui comprenait le français comme une personne naturelle, accourut tout joyeux. Babet lui recommanda de bien protéger ses petites maîtresses, mit dans sa gueule l'anse du panier couvert qui contenait les fraises, embrassa ses filles, et congédia la petite caravane.

Elle suivit longtemps des yeux ses fillettes, si accortes et si proprettes avec leurs cotillons rayés noir et blanc, leurs grands chapeaux de paille, leurs tabliers rouges à bavette bien épinglés, et leurs bas bleus soigneusement tirés au-dessus des petits souliers à boucles qui serraient leurs pieds mignons. Puis, quand, au détour du chemin, elles lui eurent envoyé un baiser et disparurent derrière la haie d'aubépine, la jeune mère retourna vers ses deux nourrissons.

Il faisait déjà bien chaud, et, à peine arrivée à moitié chemin, la petite Rose demanda à se reposer. Margot le voulut bien, mais à la condition qu'elles feraient encore une centaine de pas, afin d'aller s'asseoir près d'un saut-de-loup d'où l'on pouvait regarder les jardins de Trianon. — Rosichon fit un effort, mais assura qu'elle n'irait plus loin qu'après un bon quart d'heure de repos.

— Pose là ton panier, Pataud ! dit Margoton.

Pataud, qui avait hâte de visiter ses amis, les chiens du garde Berly eut quelque peine à obéir ; mais enfin il se résigna, et se coucha près des enfants.

Celles-ci regardaient la sombre allée de charmille située en face d'elles, et ne pouvaient se lasser d'admirer sa mystérieuse beauté.

— Que de fleurs dans ce gazon ! disait Marguerite. Vois donc. petite sœur, il en y a quasiment plus que d'herbe. Et comme cette belle allée est longue et paraît monter haut ! Vois-tu ce qu'il y a au bout ?

— C'est un beau petit arbre, tout rond et tout blanc, dit Rosichon.

— Ce doit être un oranger en fleur ! dit Margot.

— Oh ! fit la petite, vois donc ces papillons jaunes qui descendent du haut des arbres en tournant tout doucement ?

— C'est pas des papillons, ça ; c'est des feuilles.

— Les feuilles sont vertes, répliqua Rosichon. Je suis sûre que c'est des papillons, et si je pouvais sauter le fossé, je les attraperais bien. Mais il est trop large. Pourquoi donc n'y a-t-il personne dans ce beau jardin ?

— Peut-être que tout le monde dort encore à Trianon. Sept heures viennent de sonner. J'ai compté les coups.

— Oh ! dit la petite, si nous pouvions voir le Roi ! J'ai entendu dire à bon papa Berly qu'il se levait très matin. Tiens, regarde : voilà des dames là-bas !

En effet, au fond de l'allé, parurent deux dames vêtues de robes blanches. A mesure qu'elles approchaient en causant, les petites filles distinguaient de mieux en mieux leur beauté et leur grand air. L'une d'elles, surtout, dont la lévite de mousseline blanche était serrée par une longue ceinture violette, s'avançait avec une telle grâce, une telle dignité, qu'elle semblait, selon l'expression du duc de Saint-Simon, marcher sur des nuages. Elle donnait la main à un enfant de quatre ans, blond et beau comme un ange.

— Si c'était la Reine ? dit Rosichon tout bas.

— Oh ! fit Margoton d'un air capable, cela ne peut être : cette dame-là n'a point de couronne, et son chapeau est comme le mien, en paille !

Cette raison péremptoire ferma la bouche à Rosichon.

Les dames étaient tout près ; elles aperçurent les enfants, et la dame aux rubans violets leur dit avec bonté :

— Que faites-vous là, mes belles petites ?

— Nous nous reposons, Madame, dit Margot en se levant et faisant une révérence. Maman nous a envoyées porter des œufs et des fraises chez grand'maman Berly, pour qu'elle aille les vendre au marché de Versailles ; et, comme ma petite sœur était lasse,

nous nous sommes assises pour nous reposer un brin. C'est-y défendu de s'asseoir là ?

— Du tout, ma mignonne, dit la belle dame. Mais, puisque ta petite sœur est lasse, nous allons lui épargner le reste du chemin. Veux-tu me vendre tes œufs et tes fraises ?

— Bien volontiers, Madame. Je n'en sais pas le prix ; mais vous me les payerez en conscience, n'est-ce pas ?

— Je l'espère, ma petite. Va m'attendre au petit pont.

Marguerite et Rose ne se le firent pas dire deux fois. Elles reprirent leurs fardeaux, Pataud les imita avec empressement, et en un instant elles furent devant la porte du petit pont. La porte ne tarda pas à s'ouvrir ; la belle dame parut avec son fils et sa compagne, et, introduisant les enfants dans l'intérieur de Trianon, leur fit déposer les paniers sur un banc, et donna à chacune d'elles un écu de six livres. A la vue d'un pareil trésor, les petites filles ouvrirent des yeux et des bouches aussi ronds que les écus.

— Est-ce assez payé ? dit la dame.

— Que oui ! fit Margoton. Même que je vous donne les paniers par-dessus le marché !

— Grand merci ! fit la dame en éclatant de rire. Voyez donc, Diane, comme j'ai du bonheur ce matin ! Ces paniers sont fort jolis. Est-ce toi qui les fais, ma petite ?

— Nenni, Madame ! c'est mon grand'père. Il est bien adroit, allez, quoiqu'il ait cent ans.

— Cent ans ! est-il possible ? en es-tu bien sûre, ma fillette ?

— Certainement, Madame ! bon papa me l'a dit, et il ne ment point. Monsieur le curé de Fontenoy-le-Fleuri dit même que c'est un saint homme.

— Un saint centenaire, et qui fait des paniers ! Je veux voir cette merveille. Mène-moi chez ton bon papa, ma fillette Ne serez-vous pas ravi de voir un centenaire, Charles ? et vous, Diane ?

— J'en serai enchantée, Madame, répondit-elle en cachant un bâillement derrière son éventail.

Quant à Charles, il était si occupé à jouer avec Pataud et Rosichon, qu'il n'entendit pas la question.

Un beau mousquetaire était en faction près de là.

— M. de Varicourt, lui dit la dame, veuillez garder mes précieuses emplettes. Je reviendrai bientôt.

Il fit le salut militaire ; et la dame, faisant passer devant elle toute sa petite compagnie, ferma la porte et en prit la clef.

Au bout de dix minutes, la petite Marguerite, quittant l'allée du Rendez-Vous pour prendre le sentier de Chèvreloup, dit aux dames, qui se plaignaient déjà de la longueur du chemin :

— Voici notre maison, là-bas !

Sous un bosquet de chênes géants s'abritait la maison du vannier. Son toit de chaume était couronné d'une rangée d'iris en fleur, et les rosiers et la vigne qui tapissaient les murs, les vitres brillantes, les volets peints d'un vert gai, donnaient à cette humble demeure un air de fête et de prospérité.

— Oh ! la jolie chaumière ! dit la dame. Pas une de celles de

Trianon n'est aussi bien. Il faudra que j'amène ici l'architecte pour le faire endêver.

Les petites filles, en voyant leur logis, s'étaient mises à courir. Pataud les précédait en aboyant ; et lorsque les belles dames, que leurs souliers à talons faisaient trébucher à chaque pas dans le chemin pierreux, arrivèrent chez le vannier, Babet avait déjà préparé des sièges, et posé sur la table une nappe propre, des tasses et un pot de lait froid.

Les dames entrèrent. Babet se confondait en révérences, et le grand-père, découvrant sa belle tête blanche, leur souhaita la bienvenue en s'excusant de ne pouvoir se lever.

Les belles visiteuses s'assirent et acceptèrent du lait, qu'elles trouvèrent délicieux. La dame aux rubans violets complimenta Babet sur la gentillesse de ses fillettes.

— Elles sont jolies comme des cœurs, dit-elle. Pourquoi donc ne les amenez-vous pas à Trianon le dimanche ? La Reine se plaît à rassembler tous les enfants des environs, et à les faire danser. Ces belles petites s'y amuseraient bien. Vous irez, n'est-ce pas ?

— Nenni dà ! dit Babet en rougissant jusqu'aux oreilles. Ce n'est point aux filles d'un vannier à aller faire des faraudes comme des princesses, et les miennes sauront toujours assez tôt qu'elles sont gentes.

Et, toute honteuse d'en avoir tant dit, elle se hâta d'aller bercer un de ses poupons qui venait de se réveiller.

L'attention des dames se tourna alors vers le vénérable vieillard. Assis dans un grand fauteuil d'osier, sous le manteau de la cheminée, les jambes étendues et enveloppées chaudement, il tressait une corbeille, et un rayon de soleil, pénétrant dans la chambre par l'intervalle d'un volet entr'ouvert, semblait entourer d'une auréole ses longs cheveux blancs.

— Est-il vrai, bonhomme, que vous avez cent ans ? lui demanda la comtesse Diane.

— J'en ai même cent un, Madame, répondit le vieillard : je suis né en 1688, l'année de la seconde révolution d'Angleterre, et Dieu veuille que je puisse mourir avant d'en voir une en France !

— Quelle rêverie ! Ne vous inquiétez pas, mon brave homme. Tout va bien. Mais, dites-moi, vous avez dû voir le Roi Louis XIV ?

— Certes oui, Madame, et plus d'une fois, quand il chassait par ici. La duchesse de Bourgogne entra dans notre chaumière, un jour que la pluie l'avait surprise. C'était une aimable princesse. Elle voulut être marraine d'une de mes petites sœurs, qui venait de naître. Elle avait promis de la prendre plus tard à son service ; mais la mort vint, et faucha cette fleur royale.

— Vous n'avez pas toujours été vannier, n'est-ce pas dit la dame, surprise d'entendre parler ainsi le vieillard. Dites-nous votre histoire. Elle doit être aussi intéressante qu'un roman.

— Elle est aussi courte que ma vie a été longue, Madame. J'avais deux frères aînés, qui travaillaient avec mon père à l'état de vannier, que notre famille exerce depuis des siècles. Je voulais être prêtre, et j'étudiais au séminaire de Chartres, quand mon père

et mes frères furent enlevés en huit jours par la petite vérole. Je revins ici pour consoler ma mère et mes jeunes sœurs. La misère allait frapper à notre porte. Je me refis vannier pour gagner le pain de mes sœurs orphelines. Je les élevai et les mariai bien toutes les cinq ; et quand elles furent pourvues, je me mariai aussi. Mes deux fils aînés se firent prêtres, et je rendis ainsi à l'Église plus que je ne lui avais ôté. Le dernier de mes fils est établi à Versailles, et mon petit-fils, sa femme et ses enfants font la joie de mes derniers jours.

— Vous êtes l'un des hommes les plus sensibles et les plus vertueux que j'ai vus, mon bon père.

— Je ne suis qu'un pécheur, Madame ; mais j'ai toujours eu confiance en Dieu, et il ne m'a jamais abandonné.

— Vous travaillez donc toujours ? demanda la comtesse Diane Il me semble que vous devriez bien vous reposer.

— Je ne me repose que le dimanche, Madame et le reste du temps je travaille, afin de donner l'exemple à mes petits-enfants, et de pouvoir dire comme saint Paul : " Vous savez que mes mains m'ont suffi. "

— Vraiment, je vous admire, mon bon père. Si vous voulez, je vous ferai donner pour vous et votre famille un logement à Trianon, dans la plus jolie maison du village de la Reine, et je vous prierai d'apprendre l'état de vannier à mon fils.

— A mon âge, Madame, dit le vieillard en souriant, on n'a plus qu'un seul déménagement à faire ; et quand la main de ce jeune gentilhomme sera assez forte pour courber et tresser l'osier, les miennes seront glacées pour toujours. D'ailleurs, un enfant de condition a bien autre chose à apprendre qu'un métier de roturier.

— Ah ! dit la dame, la fortune a d'étranges retours, et je voudrais que mon fils sût gagner sa vie par le travail de ses mains. N'aimeriez-vous pas, mon enfant, apprendre à faire de jolis petits paniers ?

— Pourquoi pas, maman ? papa Roi fait bien des serrures !

A ces mots, le vieillard s'écria :

— C'est donc à la Reine de France que j'ai l'honneur de parler ? Que Dieu vous protège Madame ! Daignez me permettre de baiser votre main. Venez, mes filles, venez saluer Sa Majesté !

Avec cette grâce charmante qui surpassait en elle jusqu'à l'éclat du trône, Marie-Antoinette embrassa les enfants et leur mère, et tendit sa main au vieillard. Tandis qu'il la baisait, les larmes aux yeux, elle lui dit :

— Hé bien ? refuserez-vous encore d'être le précepteur ès-paniers du Dauphin ?

— Oui, Madame, et plus que jamais, dit le centenaire avec fermeté. Le métier du roi est dur et difficile. Monseigneur le Dauphin n'aura pas trop de toute sa vie pour l'apprendre, fût-elle aussi longue que la mienne. Que Votre Majesté pardonne à la franchise du plus âgé et du plus dévoué de ses sujets ; mais quand les rois

veulent faire la besogne du peuple, le peuple est grandement tenté de faire la besogne des rois.

— Bonhomme, s'écria la comtesse Diane, vous oubliez à qui vous parlez ?

— Je parle à la plus grande princesse du monde, Madame, et je le sais ; mais quand on a passé un siècle sur la terre, on sait aussi que le don le plus rare et le plus précieux qui se puisse offrir aux rois, c'est de leur dire la vérité.

— Je vous remercie, bon père, dit la Reine. J'admire votre franchise, et je reviendrai vous voir avec le Roi. Bénissez mon fils... je le veux.

Elle fit approcher le petit Dauphin. Le vieux vannier étendit la main et murmura les paroles latines de la bénédiction ; mais il ne put les achever : une tristesse prophétique lui serra le cœur, et les pleurs étouffèrent sa voix. La Reine, émue elle-même, se hâta de donner le signal du départ.

Marie-Antoinette et sa dame d'honneur marchèrent quelques temps en silence.

—Diane, dit la Reine, comment trouvez-vous ce vieux philosophe?

— Ennuyeux au possible, dit la comtesse. Je hais ces momies de l'ancien temps. Est-ce que vraiment, Madame, vous retournerez voir ce vieux radoteur, qui a oublié de se faire enterrer ?

— Mais oui. Je suis assurée qu'il divertira le Roi en lui contant des histoires du temps passé. D'ailleurs, une reine doit tenir sa parole, et j'ai promis.

Pauvre Reine ! elle ne put remplir sa promesse. Quelques jours après, les états généraux s'ouvrirent, et l'orage révolutionnaire éclata.

Dans la chaumière, on espérait toujours voir revenir la Reine.

— Le Roi viendra aussi ! disaient les petites filles en racontant à leur père cette belle visite, qu'il n'avait pas vue.

— Oh ! répondit Noël Panier en branlant la tête, m'est avis que le Roi et la Reine ne se promèneront plus guère. Ça va mal à Versailles, ça va encore plus mal à Paris. Les gens sont quasiment endiablés.

— N'en dites rien au vieux père : ça serait pour le tuer, s'il entendait ce que l'on dit par les rues et jusque dans la cour du château.

— Tu perds ton temps, not' femme à endimancher comme ça tes enfants tous les jours : ni le Roi ni la Reine ne viendront plus chez nous.

Au 6 octobre, l'horrible bruit de l'émeute retentit jusqu'à Trianon. Noël courut à Versailles, armé d'un gourdin, espérant seconder les défenseurs du château ; mais tout était fini. En vain le sang du brave Varicourt avait inondé le seuil de l'appartement de la Reine : le château était envahi, et toute la famille royale emmenée à Paris dans l'épouvantable appareil que l'on sait. Noël ne rentra que le soir. Sa femme, demi morte d'inquiétude, l'attendait sur le seuil, n'osant quitter le vieux père et les enfants endormis. Il lui raconta ce qu'il avait vu.

— Tiens, dit-il, j'ai voulu t'apporter un souvenir de la Reine.

Les canailles ! le croirais-tu ? ils ont vendu sur la place d'Armes ses robes, ses dentelles, jusqu'à ses petits souliers, si petits, que personne ne peut les mettre. J'en ai acheté deux, on les vendait un sou pièce. Le gâchis était si grand, que je n'ai pu avoir la paire.

Il remit à Babet deux petits souliers de soie, l'un rose et l'autre bleu. Et, les baisant comme une relique, elle éclata en sanglots.

Le vieux père l'entendit, et voulut tout savoir. Il ne dit que ces mots : " Pauvre Reine ! pauvre France ! " et depuis ce jour il ne parla plus.

Il vivait encore en 93, mais donnait si peu de signes de connaissance, que l'on parlait hardiment devant lui de toutes les tristes nouvelles qui venaient de Paris : plus rien ne paraissait l'émouvoir.

Le 21 janvier au soir, Noël revint de Versailles tout pâle, et dit à sa femme :

— Ils ont guillotiné le Roi !

Le vieux père, qui semblait dormir, se redressa, joignit les mains, et d'une voix tremblante récita le *De profundis ;* ses enfants tombèrent à genoux, et répondirent *Amen* pleurant. Il mourut dans la nuit, sans avoir dit rien plus.

Les chênes qui abritaient sa chaumière, furent coupés par l'ordre de la Convention. En les abattant brutalement, les ouvriers républicains firent tomber l'un d'eux sur la maison, qui s'écroula. Mais déjà la famille du vannier ne l'habitait plus, et s'était réfugiée à Versailles, la campagne n'étant plus sûre pour les honnêtes gens.

De tous les personnages de cette histoire, un seul vit encore ? c'est Rose Panier, devenue trisaïeule, et qui promet de vivre autant que son grand'père. — En 1867, lorsque, par ordre de l'impératrice, on rassembla au petit Trianon tout ce qu'on put découvrir d'objets ayant appartenu à Marie-Antoinette, Rose prêta les petits souliers qu'elle conservait précieusement. Appuyée au bras d'un de ses arrière-petits-fils, elle voulut visiter Trianon et revoir ces frêles débris, souvenirs de la plus infortunée des reines.

C'est là que je vis la vieille grand'mère Rosichon, encore belle à plus de 84 ans ; c'est là qu'elle me raconta l'histoire du vieux vannier, et, grâce à son récit, les solitude de Chèvreloup sont maintenant imprégnées pour moi de ce parfum que laissent sur leur passage les amis diparus à jamais.

Mme Julie Lavergne.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Mars, 1893, Numéro 2

BULLETIN

Montréal, 8 Mars, 1893.

*** On lit dans *La Croix* la dépêche suivante relative au jubilé épiscopal de Sa Sainteté.

Rome, le 19 *février* 1893.—Une dépêche ne peut peindre la journée historique, triomphale pour la Papauté, qui vient de s'accomplir ; vous en recevrez un récit complet. L'illumination est générale ; nous avons nous-mêmes voulu avoir sur notre Loggia un feu d'artifice avec les Espagnols.

Le cortège du Pape, en cette journée, était composé de 44 cardinaux de dix nationalités, de 400 évêques, dont 20 Français; de milliers de prêtres et de religieux. Soixante-mille personnes sont entrées dans la basilique et quinze mille ont dû demeurer dehors, sur la place Saint-Pierre.

La Turquie, l'Amérique et toutes les nations de l'Europe étaient officiellement représentées, excepté le Piémont.

Après la cérémonie, la Pape a exprimé sa satisfaction aux cardinaux.

*** Le congrès eucharistique dont j'ai déjà parlé dans le numéro du 15 janvier, page 674, aura lieu à Jérusalem le 15 mai et les jours suivants. Il sera présidé par Son Eminence le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Dans ce congrès seront réunis des membres de l'épiscopat de tous les rites : latin, grec, arménien, maronite, syrien, slave et copte.

La liberté et l'exaltation de la Sainte Eglise, (1) la conversion des pécheurs, la glorification de la divine Eucharistie, la réunion de l'Orient à l'Eglise Catholique, la délivrance des âmes du Purgatoire, voilà les intentions de ce grand acte. La prière, la souffrance, l'obéissance, en voilà les moyens."

La triple alliance, cette organisation néfaste qui a pour principal but l'abaissement de la France, a vu dans le congrès eucharistique une augmentation d'influence pour cette puissance. Ne pouvant pas empêcher la réunion du congrès, elle a intrigué auprès du sultan à qui elle a essayé de persuader que les Lieux Saints courent de grands dangers, et qu'il est de son intérêt d'intervenir et de retirer les autorisations qu'il a accordées. Ces machinations ténébreuses n'ont heureusement pas réussi. N. S. P. le Pape, à qui Mgr Azarian, patriarche de Cilicie, a soumis la question de la part du Sultan, l'a convaincu qu'il n'a aucune raison de s'alarmer et que le congrès n'a aucun but politique.

(1) Extrait du Programme publié par *La Croix*.

*** La commission d'arbitrage chargée de règler les difficultés de la mer de Behring s'est assemblée à Paris le 23 février. Plusieurs arbitres étant absents, la commission a ajourné ses séances au 23 mars.

Les arbitres sont au nombre de sept dont deux ont été nommés par la Grande-Bretagne, deux par les Etats-Unis, un par la France, un par l'Italie et un par la Suède. Ce sont le baron Alphonse de Courcelles (France), le marquis Visconti Venosta (Italie), M. Gram (Suède), Lord Hannan et Sir John Thompson (Grande-Bretagne), le juge John M. Harlan et le sénateur John P. Morgan (Etats-Unis.)

Les agents ou commissaires sont : L'Hon. C. H. Tupper, pour la Grande-Bretagne, et l'ex-ministre John Foster pour les Etats-Unis.

Les avocats ou conseils sont : Sir Richard Webster, M. C. Robinson et l'hon. W. H. Cross pour la Grande-Bretagne, et M. James S. Carter et le juge A. B. W. Blodgett, pour les Etats-Unis.

Les procès-verbaux, et les autres documents seront rédigés en français, qui est la langue diplomatique, mais ils seront traduits en anglais.

Le grand navigateur Vitus-Jonassen Behring à qui on doit la découverte du détroit de Behring est mort en 1741. On a dernièrement découvert ses ossements sous un amas de pierres dans une des îles aléoutiennes. Une souscription a été ouverte en Russie pour élever un mausolée et une croix sur le lieu de la découverte. Behring était danois mais il servait dans dans la marine russe.

***

*** Samedi le 4 mars a eu lieu à Washington l'installation de M. Cleveland, le nouveau président des Etats-Unis. Les cérémonies ont été très imposantes et une foule immense y a assisté.

Le même jour les divers membres du nouveau cabinet prenaient possession de leurs départements respectifs. Ces membres sont :

Mr Walter Quinton Gresham, de l'Indiana, Secrétaire d'Etat.
Mr John Griffin Carlisle, du Kentucky, Secrétaire du Trésor.
Mr Daniel S. Lamont, de New-York, Secrétaire de la Guerre.
Mr Hilary A. Herbert, de l'Alabama, Secrétaire de la Marine.
Mr Hoke Smith, de la Georgie, Secrétaire de l'Intérieur.
Mr J. Sterling Morton, du Nebraska, Secrétaire de l'Agriculture.
Mr Wilson S. Bissell, de New York, Maître Général des Postes.
Mr Richard Olney, du Massachussetts, Procureur-Général.

Le juge Gresham, le nouveau secrétaire d'Etat, est né le 17 mars 1832, dans le comté de Harrison, Indiana. Il fut admis au barreau en 1854. Comme son chef Cleveland il a connu la gêne et les privations dans son enfance, mais par son énergie, ses talents et son travail, il s'est élevé au poste éminent qu'il occupe aujourd'hui. Le juge Gresham était républicain, mais comme beaucoup d'autres républicains éminents, il a abandonné son parti dans la dernière campagne présidentielle.

John G. Carlisle, est né le 5 septembre 1835 à Covington, dans le Kentucky. Il a été instituteur et il a été admis au barreau en 1858. Il entra dans la vie publique en 1864 et il a été successivement membre de la chambre des Représentants, membre du Sénat et Lieutenant-Gouverneur du Kentucky, membre de la chambre des Représentants à Washington, président de la même chambre et sénateur des Etats-Unis. C'est un des hommes les plus éminents du parti démocrate et un véritable homme d'état.

Daniel S. Lamont est né dans le comté de Cortland, état de New-York, le 9 février 1851. Il a été journaliste et secrétaire de Mr Cleveland lorsque ce dernier était gouverneur de l'état de New-York. Comme ancien secrétaire militaire il a droit au titre de colonel.

Hilary A. Herbert est né à Lamensville, Caroline du Sud. Il est avocat. Il a servi avec distinction dans l'armée confédérée depuis le commencement de la guerre civile jusqu'à la bataille de la Wilderness où il fut blessé. Cette bataille a eu lieu le 6 mai 1864. Il est membre du Congrès depuis plusieurs années.

Hoke Smith est né en 1855. Il a été instituteur et il est avocat. On dit que sa clientèle lui donne un revenu annuel de $40,000.00 et que sa fortune s'élève à un demi-million.

John Sterling Morton est né à Adams, comté de Jefferson, New-York, le 22 avril 1832. Il a été membre de la législature du territoire du Nebraska et il devint gouverneur du même territoire en 1858. Après l'admission du Nebraska comme état de l'Union il fut plusieurs fois candidat à la charge de gouverneur mais il fut défait à chaque élection. Mr Morton a été journaliste et agriculteur.

Wilson S. Bissell est né à Rome, Comté d'Oneida, New-York, le 31 décembre 1847. Il est avocat et il a été, comme tel, l'associé du président Cleveland.

Richard Olney est l'un des plus brillants avocats du Massachusetts

Depuis la déclaration d'indépendance les Etats-Unis ont eu 23 presidents dont voici les noms, l'année de leur entrée en fonctions et la durée de leur administration.

Je copie cette liste dans la *Presse* du 8 novembre 1892.

NOMS	INTRONISÉ	A GOUVERNÉ	NOMS	INTRONISÉ	A GOUVERNÉ
George Washington..	1789	8 ans	Millard Fillmore.....	1850	2 ans 8 mois
John Adams.........	1797	4 ans	Franklin Pierce	1853	4 ans
Thomas Jefferson....	1801	8 ans	James Buchanan.....	1857	4 ans
James Madison.......	1809	8 ans	Abraham Lincoln....	1861	4 ans
James Munroe........	1817	8 ans	Andrew Johnson.....	1865	4 ans
John Quincy Adams..	1825	4 ans	Ulysses S. Grant	1869	8 ans
Andrew Jackson.....	1829	8 ans	R. B. Hayes.........	1877	4 ans
Martin Van Buren...	1837	4 ans	J. A. Garfield.......	1881	6 mois
William H. Harrison.	1841	1 mois	C. A. Arthur........	1881	3 ans 6 mois
John Tyler..........	1841	4 ans	Grover Cleveland....	1885	4 ans
James K. Polk.......	1845	4 ans	Ben. Harrison.......	1889	4 ans
Zachary Taylor.......	1849	1 an 4 mois			

*** La Législature de Québec a été prorogée lundi le 27 février. La session a duré 46 jours.

Plusieurs motions de non confiance dans le ministère Taillon ont été présentées pendant la session, mais elles ont été rejetées par de fortes majorités. Les principales de ces motions ont été faites par M. Marchand, le chef de l'opposition, M. Déchène, député de l'Islet, et M. Turgeon, député de Bellechasse.

Les élections municipales de Montréal ont été validées, le bill médical a été rejeté par l'assemblée, le bill prohibant la vente du tabac aux mineurs a échoué au conseil et le bill de réforme judiciaire a été remis à la prochaine session.

Le bill de M. Fitzpatrick, député du comté de Québec, pour reduire le traitement des députés à $500,00 par session a été rejeté par un vote de 42 contre 15. Le bill du même député pour réduire le nombre des membres de l'assembléé Législative à 65 n'a réuni que 3 votes.

La question de l'abolition du conseil Législatif est encore revenue sur le tapis. Le bill de M. Cooke, député de Drummond, qui décrétait cette suppression n'a été rejeté que par la voix prépondérante de l'orateur. Les libéraux et les députés anglais ont voté pour ce bill.

Il y a bien des divergences d'opinion sur la question du maintien ou de la suppression du Conseil. Parmi les journaux qui lui sont favorables plusieurs désirent de grands changements dans sa constitution. Ils voudraient notamment qu'au lieu d'être nommés par le gouvernement, les conseillers législatifs fussent nommés par les corps professionnels et certaines institutions. De cette manière le clergé, la magistrature, le barreau, le notariat, le collège des médecins, les banques, les chambres de commerce etc. seraient représentés par des hommes choisis dans leur sein.

La brulante question des taxes a été remise à la prochaine session.

***

*** Sont décédés :

1° Madame la duchesse de Madrid, femme de don Carlos, prétendant au trône d'Espagne. Elle était la fille du duc Charles III de Parme, et de la princesse Louise de France, fille du duc de Berry et sœur du comte de Chambord.

2° Madame Grévy, veuve de M. Jules Grévy, ancien président de la république Française.

3° Le Dr Ceccarelli, médecin ordinaire du pape. Sa Sainteté a été très affectée, en apprenant le décès de cet homme dévoué et éclairé dont les soins ont été si précieux.

4° A la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le général Pierre Gustave Toutant Beauregard, célèbre homme de guerre et ancien général des armées du sud pendant la guerre de sécession. Le général Beauregard est né en 1817 près de la Nouvelle-Orléans et il était

d'origine française. Il a servi dans la guerre du Mexique et il s'est distingué dans la guerre civile. C'est lui qui a commencé les hostilités par l'attaque et la prise du fort Sumter. Il a battu les fédéraux dans plusieurs engagements importants, notamment à Bull's Run, à Savannah et à Drury's Bluff.

5° Madame Garneau veuve du célèbre François-Xavier Garneau, notre historien national.

6° David William Gordon, député fédéral de l'île de Vancouver. Il était conservateur,

7° Le lieutenant-colonel Hewitt Bernard, avocat et ancien député-ministre de la justice. Il était le beau-frère de Sir John A. Macdonald.

8° Stanislas Drapeau, ancien fonctionnaire public et ancien journaliste. M. Drapeau s'est occupé avec zèle et dévouement de l'agriculture et de la colonisation.

9° Georges Edouard Desbarats, avocat et journaliste et ancien imprimeur de la Reine. Il s'est presque constamment occupé d'affaires d'imprimerie et il a fondé et publié un grand nombre de journaux, notamment l'*Opinion Publique* et le *Dominion Illustrated.*

***

*** Ont été nommés :

1° Juge de la Cour Suprême fédérale, le sous-ministre de la justice, M. Robert Sedgewick. Le nouveau juge est né à Aberdeen, Ecosse, le 10 mai 1848. Il a étudié le droit sous l'honorable John Sandfield Macdonald, alors premier ministre de la province d'Ontario, et il fut admis au barreau de cette province en novembre 1872. En mai 1873 il fut admis au barreau de la nouvelle-Ecosse et il exerça sa profession à Halifax dont il devint Recorder en 1885. Il a été professeur de droit et il fut nommé sous-ministre de la justice en février 1888.

2° Juge de la Cour Suprême de la Nouvelle Ecosse M. Hugh Henry, avocat d'Halifax. Il remplace le juge Hugh Macdonald, qui a donné sa démission.

3° Sous-ministre de la justice, M. E. L. Newcombe, avocat d'Halifax et ancien professeur de droit.

***

*** Est élu député local de Toronto, Ontario, le Dr George Sterling Ryerson. Il est conservateur. Sa majorité est de 592 voix sur le Dr Ogden, libéral. Chaque candidat a eu au delà de 7000 voix. Le candidat progressiste, M. Thompson, n'a eu que 592 voix.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Le verset 20 du chapitre I de l'Epître aux Romains.

La même sainte Eglise notre Mère tient et enseigne que par la lumière de la aison humaine, Dieu : rincipe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées ; car depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits. Rom. 1,20 (1)

Le concile du Vatican a cité une partie du verset 20 du premier chapitre de l'épître aux Romains, en preuve de sa doctrine sur notre connaissance naturelle de Dieu. Or, cette citation a une double importance : elle fixe la lecture de ce verset sur un point qui donnait lieu à contestation et elle en détermine, au moins en partie, le sens authentique, On peut se demander aussi si elle n'ajoute rien aux assertions émises dans le préambule du chapitre. Parcourons rapidement ces divers points.

I

Voici d'abord le contexte de ce verset, d'après saint Thomas d'Aquin et Beelen, dans leur commentaire sur l'épître aux Romains.

Saint Paul se prépare à prouver que la justification par l'Evangile a été un don gratuit de Dieu, soit pour les gentils, soit pour les juifs. Il rappelle donc que, suivant les enseignements de la Révélation, c'est la foi en l'Evangile qui sauve les juifs et les gentils. Il l'établit spécialement pour les gentils, en montrant qu'ils avaient besoin de cette foi en l'Evangile et qu'ils n'y avaient aucun droit, attendu que leur idolâtrie et leurs autres fautes appelaient sur leur tête la colère de Dieu.

“ Il est révélé (2), dit-il, que la colère de Dieu menace du ciel la souveraine impiété (l'idolâtrie) et l'injustice (les autres fautes) de ces hommes qui retiennent la vérité sur Dieu caché dans leur injustice. En effet, ce que l'on sait (naturellement) de Dieu se manifeste en eux (comme la loi naturelle qui est écrite dans leur cœur et reçoit le témoignage de leur conscience, suivant ce que dit saint Paul au chapitre suivant, en développant son raisonnement. Rom. II, 15), vu que Dieu l'a manifesté pour eux. *Car depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par notre intelligence, au moyen des êtres qu'il a faits*, ainsi que son éternelle puissance et sa divinité ; de sorte qu'ils sont inexcusables, parce qu'ayant eu connaissance de Dieu, ils ne l'ont pas glorifié, ni remercié comme Dieu ; mais ils se sont perdus dans leurs raisonnements et leur cœur irréfléchi s'est rempli d'obscurité. ”

(1) Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet Deum rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur. Rom. 1, 20 (*Constit. Dei Filius*, cap. 2).

(2) Il y a ici un parallélisme avec le verset précédent qui porte (en se servant du même verbe) que la doctrine de la justification des fidèles par Dieu est *révélée dans l'Evangile*.

Nous venons de traduire les versets 18, 19, 20 et 21, en mettant en italique, la partie du verset 20, qui est citée par notre Concile. Voici le texte original de ce passage : *ta gar aorata autou apo ktiseos kosmou toïs poiémasi naoumena katorâtaï*. Le Concile en donne la traduction latine suivante : *invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur.*

Nous appelons l'attention du lecteur sur ce détail, que le texte du Concile a séparé par une virgule le mot *intellecta* des mots *per ea quæ facta sunt.* Non point que ce soit là une lecture et une ponctuation nouvelle ; car les versions latines antérieures à saint Jérôme avaient le même texte sauf que quelques-unes, employées par Tertulien, saint Hilaire, saint Augustin, semblent avoir porté *a conditione* et *a constitutione mundi*, au lieu de *a creatura mundi :* cela résulte des nombreuses recherches que Dom Sabatier a consignées dans son savant ouvrage *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ, seu Vetus Italica*, tome III, p. 597 ; l'édition de saint Jérôme (1) et les éditions de la Vulgate publiées depuis le concile de Trente le reproduisent également. Mais, si l'on ne peut attacher une grande attention, à une virgule reproduite dans ces versions, il n'en est plus de même, lorsque cette virgule entre dans les décrets d'un concile œcuménique qui rapporte intégralement et authentiquement un texte de la sainte Ecriture. Cela est surtout vrai, si cette virgule, sans modifier en rien la doctrine formulée par saint Paul, détermine néanmoins le sens d'un membre de phrase.

Or nous croyons que la virgule sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs, détermine la signification des mots *a creatura mundi*, qui jusqu'ici était discutée.

Il s'est produit, en effet, trois opinions principales sur le sens de ces expressions. La première y voyait l'indication des créatures par qui Dieu est connu ; la seconde y voyait l'indication des créatures, au moyen desquelles nous connaissons Dieu ; la troisième y voit l'indication de la date, depuis laquelle Dieu est connu naturellement. Nous avons adopté cette troisième opinion et traduit *a creatura mundi* par *depuis la création du monde.* C'est que cette troisième opinion nous paraît seule exacte, étant donnée la ponctuation acceptée par le concile du Vatican.

La première opinion se concilie, sans doute, avec notre texte latin ; mais elle est inconciliable avec le texte grec. On ne saurait donc la suivre, bien qu'elle ait été admise par Pierre Lombard, par saint Bernard (2) et même par saint Thomas d'Aquin, dans son commentaire sur l'Epître aux Romains.

La seconde opinion a été adoptée par plusieurs Pères grecs, par saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Chysostôme, Théodoret, saint Cyrille d'Alexandrie (3). Cornelius a Lapide la suit. Franzelin, *de Deo uno*, 3e édition, p. 42, le P. Corluy, *Spicilegium dogmatico biblicum*, t. I, p. 89, M. Didiot, *Logique surnaturelle subjective*, p. 481, la préfèrent à la troisième.

(1) Migne *Patrol. lat.* t. XXIX, col. 728. (2) Voir Franzelin, *de Deo uno*, 3e édition, p. 43. (3) Voir Franzelin, *ibid.*

On leur objecte qu'avec leur interprétation, saint Paul répéterait deux fois la même pensée par ces deux expressions qui se suivent *a creatura mundi* et *per ea quæ facta sunt.* Ils conviennent qu'il ne faut pas attribuer à l'auteur sacré une pareille répétition, mais à leur avis, cette répétition n'existe pas, parce que ces deux régimes indirects ne se rapportent pas au même verbe. Suivant eux, *a creatura mundi* dépendrait de *conspiciuntur*, et indiquerait comme l'observatoire où nous nous plaçons pour voir Dieu ; *per ea quæ facta sunt* dépendrait au contraire de *intellecta* et marquerait la nature de l'argument par lequel l'intelligence déduit les perfections de Dieu. Malheureusement cette explication suppose que les mots *per ea quæ facta sunt* ne sont pas séparés du mot *intellecta.* Elle ne parait donc pas s'accorder avec le texte adopté par le concile du Vatican, qui sépare ces mots par une virgule.

Il nous semble donc que la troisième opinion qui traduit les mots *a creatura mundi* par *depuis la création du monde*, est de beaucoup préférable.

D'ailleurs les partisans modernes de l'opinion précédente ne rejettent pas absolument ce troisième sentiment ; saint Thomas le soutient en même temps que la première opinion. Tolet le préfère. Beelen le défend dans son savant commentaire sur l'Epître aux Romains, et beaucoup d'autres l'ont adopté.

Le P. Corluy nous objecte que dans le Nouveau Testament *ktisis* signifie (Marc x, 6 ; xiii, 19 ; xvi, 15, Rom. i, 25) les choses *créées* et jamais, du moins d'une manière certaine, *l'action de créer.* M. Didiot trouve notre interprétation peu vraisemblable et peu traditionnelle.

Mais le mot *ktisis* n'est pas très souvent employé dans le Nouveau Testament ; il y a des sens divers (voir Schleussner, *Novum Lexicon græco latinum in novum Testamentum*); et si dans les passages cités par le P. Corluy, il a l'acceptation de *choses créées*, il est difficile d'admettre cette acception dans notre verset, où saint Paul ajoute le mot *kosmou* au terme *ktisis ;* car cette addition est absolument inutile, si *ktisis* veut dire des choses créées, puisque *kosmos* a la même signification.

Franzelin reconnaît que les Pères ne s'accordent pas sur le sens de ces mots *a creatura mundi ;* nous avons vu d'après les textes de Dom Sabatier, que Tertulien, saint Hilaire, saint Augustin les entendaient comme nous, et même, à ce qu'il semble que leurs versions exprimaient exclusivement notre sens ; ce sens est admis par saint Thomas et par beaucoup de modernes. Il ne paraît donc point moins traditionnel que l'autre.

Enfin ce sens nous semble tout à fait conforme au contexte. Qu'on s'en souvienne, en effet, saint Paul vient de parler de la révélation que Dieu a faite de lui-même par la publication de l'Evangile ; il veut montrer qu'avant cette manifestation surnaturelle, il y avait eu pour les gentils, une manifestatton naturelle de la vérité sur Dieu. *Deus illis manifestavit.* Ce rapprochement l'amenait à dire depuis quelle date cette manifestation naturelle avait été faite par Dieu. Or, c'était depuis que les perfections de

Dieu invisibles jusque-là, *ta aorkta, invisibilia ejus*, avaient été rendues visibles, *katorataï, conspiciuntur*, c'est-à-dire depuis la création du monde.

II

En invoquant en preuve de sa doctrine, le verset que nous venons d'étudier, le saint Concile n'en a pas seulement fixé la lecture ; il en a encore donné une interprétation authentique. Il est certain désormais que ce passage de saint Paul prouve ce que la constitution *Dei Filius* affirme au sujet de notre connaissance naturelle de Dieu.

Du reste il est facile d'établir que notre verset, surtout avec le sens qu'il tire de son contexte, renferme toute la doctrine du Concile. Nous avons réduit cette doctrine à cinq points que nous avons examinés dans cinq articles. Montrons rapidement que ces cinq points sont contenus dans notre texte.

1° La déclaration du Concile porte sur ce qui est *possible* à l'homme. L'épître aux Romains va plus loin ; elle affirme, comme nous allons le voir tout a l'heure, non seulement que cette connaissance est possible à l'homme, mais encore qu'elle lui a été donnée.

2° La déclaration du Concile porte sur la connaissance qui nous est possible à *la lumière naturelle de la raison humaine*. C'est aussi cette connaissance purement naturelle, que saint Paul attribue aux hommes ; puisque ceux qui la possèdent sont des payens, qui n'ont point reçu la lumière de l'Evangile, et que, d'après l'argumentation de saint Paul, ils sont supposés dépourvus de toute foi en la révélation.

3° La déclaration du Concile marque le moyen extérieur par lequel Dieu est manifesté à la raison humaine : ce sont les *creatures, e rebus creatis*. Notre épître s'exprime de même. Elle dit que c'est à l'aide des œuvres de Dieu, *per ea quæ facta sunt*, que les païens le connaissaient, et que le monde le leur manifeste depuis la création.

4° Le Concile affirme la valeur logique de la connaissance possible en question : c'est une connaissance *certaine*. Saint Paul enseigne de même que la connaissance des païens est certaine ; car, suivant lui, elle est manifeste en eux, *manifestum est in illis, intellecta conspiciuntur*. A tout le moins, elle pourrait facilement et devrait être certaine, puisque l'idolâtrie des païens est inexcusable et coupable.

5° Enfin le Concile détermine l'objet de cette connaissance : c'est *Dieu principe et fin de toutes choses*. L'Epître de saint Paul dit plus : non seulement elle marque l'éternelle puissance et la divinité du Créateur et l'obligation de l'honorer et de le remercier ; elle indique en outre comme connu par les païens, tout ce que la nature révèle sur Dieu, *quod notum est*, tout ce que le monde manifeste à l'intelligence de ses invisibles perfections, *invisibilia ejus, intellecta conspiciuntur*.

Il est vrai que cette connaissance des païens était une connais-

sance peu réfléchie, puisqu'ils n'y ont point pris garde et l'ont altérée ; mais la faute qu'ils ont commise par cette conduite, prouve précisément qu'au jugement de l'apôtre, ils auraient pu développer et fortifier cette connaissance.

Tous les enseignements du Concile sont donc bien dans le texte de saint Paul. Du reste, la tradition l'a toujours affirmé.

III

Mais ce passage de l'apôtre renferme une assertion importante que les pères du Concile avaient évité de formuler. Cette assertion, c'est que les païens, au moins considérés en général, n'ont pas seulement été dans la possibilité de connaître Dieu ; mais qu'ils l'ont connu en réalité. Or, en citant notre verset 20, la Constitution *Dei Filius* n'a-t-elle pas fait de cette assertion une nouvelle déclaration qui s'ajoute à ses autres enseignements et les complète ? Voyons ce qu'il en est.

La pensée de saint Paul au sujet de la connaissance réelle et effective que les païens ont eue de Dieu ne semble pas douteuse.

Il la formule, en effet, de diverses manières, à cinq ou six reprises. Il affirme : 1° qu'ils retiennent la vérité sur Dieu cachée dans leur injustice, *veritatem Dei in injustitia detinent* ; 2° que ce qui est connu naturellement de Dieu leur est connu à eux, *quod notum est Dei manifestum est in illis ;* 3° que Dieu le leur a manifesté, *Deus illis manifestavit* ; 4° qu'ils ont connu Dieu naturellement, *cum cognovissent Deum* ; 5° qu'ils ont altéré la connaissance qu'ils avaient de lui, *commutaverunt veritatem Dei in mendacium* (I, 25). Par ces expressions, saint Paul entendait-il dire seulement que les gentils avaient à leur disposition le moyen de connaître Dieu ? Nous ne le croyons pas ; car ces expressions donnent plutôt à entendre que les païens ont eu du vrai Dieu une connaissance formelle quoique peu réfléchie, une connaissance spontanée qui résultait d'un raisonnement si rapide qu'ils l'apercevaient à peine. C'est ainsi, du reste, qu'un grand nombre de pères ont compris ces textes (1).

C'est bien ainsi encore que ces païens avaient une connaissance de la loi naturelle que saint Paul décrit à peu près de la même manière au chapitre second de cette même épître aux Romains.

Suit-il de là que cette affirmation que les païens ont connu Dieu est entrée dans les enseignements du Concile du Vatican ? Aucunement, car elle ne se trouve pas expressément au verset 20, le seul qui soit cité par notre concile. Dans ce verset, saint Paul se contente, en effet, d'affirmer que les perfections de Dieu se manifestent à notre intelligence par les œuvres divines ; mais il n'y dit pas que les païens ont connu Dieu, comme il l'affirme dans les versets qui précèdent et qui suivent.

Or dans le texte du concile du Vatican, ce même verset n'a pas reçu un sens plus étendu que celui qu'il avait dans l'Epître aux Romains. Il n'a donc rien ajouté aux enseignements de la Constitution *Dei Filius* ; il sert simplement de preuve à ces enseignements.

(1) Voir Franzelin, *de Deo uno*, th. VI, et Thomassin, *de Deo, Deique proprietatibus*, lib. I.

DON SARDA Y SALVANY

L'ANNÉE CHRETIENNE

OU CONSIDERATIONS

SUR LES

PRINCIPALES FETES DU CYCLE LITURGIQUE

Traduit de l'Espagnol

Par M. l'abbé A. THIVEAUD

ANCIEN DIRECTEUR DE GRAND SÉMINAIRE

1 volume in-12.. Prix : 88 cts

L'article qui suit est extrait de ce livre.

LA SEMAINE SAINTE

Le dimanche des Rameaux.— Le Jeudi Saint.— Le Vendredi Saint.— La croix, principal emblème du chrétien.—Le *Memento* du premier prêtre. —L'Eglise crucifiée.

Cette semaine porte également dans l'Église le nom de *Grande Semaine* et était appelée primitivement *la semaine des grands Mystères*. En effet, tout y est grand et mystérieux: les faits qu'elle rappelle, les cérémonies par lesquelles on en fait la commémoraison, les sentiments qu'elle inspire.

On ne peut parler dignement de la Semaine Sainte sans écrire à son sujet un livre entier. Nous nous contenterons d'indiquer ici ce qu'elle offre de plus saillant et de plus fondamental.

La Semaine Sainte s'ouvre avec le dimanche des Rameaux, belle et touchante commémoraison de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, quelques jours avant sa mort ignominieuse. Rien ne manque à cette manifestation pour être un véritable triomphe : ni l'enthousiasme populaire, ni les vêtements qui jonchaient le chemin, ni les branches de lauriers et d'oliviers qu'on agitait autour du triomphateur, ni les cantiques et les *Hosannah* sur les lèvres naïves et innocentes des enfants. La joie et l'allégresse furent mêlées aux larmes et à la tristesse. Le Sauveur, objet de cette ovation, ne put s'empêcher de pleurer sur la ville inconstante qui l'acclamait, connaissant d'avance sa versatilité et les cris si diffé-

rents par lesquels, peu de jours après, on devait demander sa mort.

Dans les cérémonies de l'Eglise se trouve retracé le double aspect de ce mystère. Les chants respirent la joie ; mais l'orgue se tait et les ornements sont violets en signe de tristesse. L'illumination est sobre et l'ornementation de l'autel est simple. J'avoue que jamais aucune cérémonie de l'Eglise ne m'a frappé comme cette allégresse pleine de mélancolie. Et puisque ce sont les enfants des Hébreux qui jouèrent le principal rôle et méritèrent par leurs chants les éloges du Rédempteur, comme la foi du peuple catholique a été poétiquement inspirée en introduisant l'usage d'après lequel les enfants se présentent aujourd'hui avec des palmes et des rameaux, pour recevoir la bénédiction de l'Eglise et pour tempérer, par leur joie enfantine, son austérité et sa sainte tristesse ?

Pour rappeler l'entrée triomphale de Jésus-Christ, l'Eglise a prescrit une procession. Durant cette procession, on ferme la porte du temple. Au retour, l'assistance s'arrête devant cette porte, et de l'intérieur, deux choristes chantent en quelque sorte la bienvenue au pacifique Triomphateur, dans un hymne dont l'air et le texte attendrissent inévitablement les auditeurs.

Ensuite, on chante la Messe, et à cette Messe, le chant de la Passion est alterné d'une façon assez dramatique par des diacres, dont l'un fait le rôle de l'historien et l'autre de Notre Seigneur Jésus-Christ. Palestrina a introduit en outre le chœur où la foule dont les voix, tantôt insolentes et cruelles, tantôt douces et tendres, interrompent la marche tranquille du triste drame, comme le chœur, chez les Grecs, interrompait l'action paisible de la tragédie.

La piété des fidèles trouvera un aliment précieux dans la méditation au jour le jour, des évènements de la Passion du Sauveur, pendant la Semaine Sainte.

Ce Diaire a été disposé d'une façon fort savante, selon l'ordre des quatre Evangiles, par l'illustre Père Louis de la Palma, dans son magnifique ouvrage, le meilleur peut-être qui ait été écrit en espagnol sur ce sujet et qui a pour titre : *Histoire de la Passion.*

Voici comment il distribue les évènements selon les différents jours.

Le *dimanche*, Jésus-Christ sort de Béthanie, de la maison de Lazare, et vient à Jérusalem, où il est reçu en triomphe. Première assemblée des Pharisiens ; retour de Jésus à Béthanie.

Le *lundi*, dans la matinée, le Sauveur retourne à Jérusalem ; il maudit le figuier stérile, et chasse les profanateurs du Temple. Il revient de nouveau à Béthanie, qui était sa résidence favorite.

Le *mardi*, il retourne à Jérusalem, en passant par le même chemin. Les disciples aperçoivent déjà desséché le figuier qui avait été maudit la veille, image terrible de la réprobation de la Synagogue. Le Sauveur parle pour la dernière fois dans le Temple aux Scribes et aux Pharisiens. Il leur jette à la face ces paroles significatives : " Jérusalem, Jérusalem, qui tues les Prophètes, etc. ". Il revient à Béthanie.

Le *mercredi*, il demeure probablement toute la journée à Béthanie. Les princes des prêtres se réunissent de nouveau. On convient de s'emparer de Jésus, sans bruit ni tumulte, si c'est possible. Judas propose de le livrer.

Le *jeudi*, dès le matin, Jésus envoie deux de ses disciples préparer l'Agneau pascal. Le soir, il mange avec eux selon le cérémonial de la loi antique. Il célèbre la Cène dans laquelle il institue le sacrifice de la Loi nouvelle, le sacrifice eucharistique, après avoir lavé les pieds à ses apôtres. Il prononce son dernier discours. Judas sort du cénacle. Jésus-Christ, après avoir rendu grâces à Dieu le Père, se dirige, selon sa coutume, vers le jardin des Oliviers. Lorsque la nuit est déjà avancée, Judas se présente à la tête de la foule. Jésus est conduit successivement à Anne et à Caïphe. Peu de temps avant le premier chant du coq, à minuit, Pierre renie Jésus-Christ. Il le renie encore peu de temps après, et il le renie une troisième fois, au point du jour, avant le second chant du coq.

Le *vendredi*, à la première heure, Jésus est conduit d'abord à Pilate, ensuite à Hérode, et encore à Pilate. C'est alors qu'eurent lieu successivement la flagellation, le couronnement d'épines et l'*Ecce homo*. Entre dix et onze heures, le juge inique se lave les mains et donne la sentence qui doit être gravée sur la croix. A onze heures, Jésus s'engage dans le chemin du Calvaire et arrive vers midi au sommet de ce monticule. C'est alors qu'a lieu le crucifiement et que commencent les trois heures d'agonie. Jésus prononce sept paroles sur la croix ; le soleil refuse sa lumière. Le Sauveur expire à trois heures. La terre tremble. A la nuit, le corps de Jésus reçoit le coup de lance ; il est descendu de la croix et mis dans le tombeau.

Le *samedi*, le Sauveur demeure dans le sépulcre. Les apôtres sont dispersés ; Marie se tient dans le recueillement avec saint Jean et les pieuses femmes. Sur le soir, celles-ci vont acheter des parfums pour embaumer le corps du Sauveur, le matin du dimanche.

Le *dimanche* matin, Jésus-Christ ressuscite selon qu'il l'avait promis : " Je ressusciterai, le troisième jour ". Ces paroles n'exigent point trois jours entiers.

La piété des fidèles recueillera les différentes circonstances de ce drame de la Passion, pour en faire, durant cette semaine, le sujet de ses méditations.

Le sentiment de douce mélancolie qui domine, durant cette semaine, dans toutes les cérémonies du culte, fait place, pour quelques instants, au matin du Jeudi Saint, à un rite qui respire l'allégresse. L'Eglise revêt les ornements blancs : elle illumine splendidement les autels ; les cloches jettent dans les airs leurs joyeuses volées au *Gloria in excelsis* ; la musique sacrée fait retentir les voûtes de ses airs de fête. C'est comme un intermède joyeux au milieu d'une semaine de tristesse. Pourquoi cela ? parce que, dans la douloureuse Passion du Sauveur, il y eut aussi quelques courts instants que l'Eglise ne peut rappeler sans que l'âme se sente pé-

nétrée d'un sentiment de douce consolation. Ces instants sont ceux où eut lieu l'institution de la sainte Eucharistie, dont nous parlerons ailleurs, parce que ce sujet demande un chapitre à part. Rappelez-vous seulement aujourd'hui que, la veille de sa mort, le Sauveur n'eut qu'une pensée, celle d'enrichir les siens du don précieux de son Corps et de son Sang. Rappelez-vous quelle leçon d'humilité précéda cette adorable institution. Le fils de Dieu, après avoir déposé son manteau et s'être ceint les reins d'un linge, lava les pieds à ces pauvres pêcheurs, recommandant ainsi la charité mutuelle et le mépris de soi-même. C'est pour cela qu'aujourd'hui quelques monarques lavent les pieds à douze pauvres dans leur palais et que les évêques accomplissent la même cérémonie dans leur cathédrale, ainsi que les abbés et les supérieurs dans leur monastère.

Après la messe et à la suite d'une procession pleine de recueillement, on dépose le Saint Sacrement dans le monument ou reposoir préparé à cet effet. Tout semble ensuite destiné à rappeler uniquement et exclusivement la mort du Sauveur. Les autels sont dépouillés de leurs ornements, les cloches demeurent silencieuses, tout prend l'aspect de la plus sombre tristesse. Le reposoir est d'ordinaire un véritable monument de la piété du peuple. A défaut des ornements précieux que l'art déploie dans les grandes cathédrales, la foi simple mais ardente des fidèles recourt à de gracieuses et naïves industries ; les flambeaux et les fleurs sont largement mis à contribution ; au milieu des branches de verdure qui entourent le tombeau du Sauveur, les oiseaux viennent interrompre, par leurs gazouillements harmonieux, le silence du lieu saint et nous transporter par l'imagination à ce jardin où Jésus a été enseveli. Tout ce que peut avoir de beau et de précieux la pieuse mère ou la dévote jeune fille, est offert avec bonheur et empressement pour orner le monument et y resplendir comme un témoignage éloquent de la foi populaire.

Les Lamentations sublimes de Jérémie résonnent le soir dans le temple, modulées sur un rythme grave, tendre et mélancolique, que la tradition nous a transmis. Quel est l'homme de cœur qui n'a pas pleuré en les entendant ? Jamais l'élégie profane ne s'est élevée à une telle hauteur sur la lyre des poètes les mieux inspirés ; jamais on n'a pleuré avec des accents plus attendris et plus triste la ruine d'une cité et la désolation de tout un peuple.

Le sentiment qui domine, le Jeudi Saint, c'est celui d'une solennité pleine de grandeur et de majesté. Le sentiment qui domine, le Vendredi Saint, est celui de la plus profonde consternation. Admirez, en passant, comment les mœurs s'accommodent entièrement à cette merveilleuse gradation de sentiments, s'inspirant en cela des pensées et de l'esprit de l'Eglise. Les affaires et les divertissements cessent ; les princes et les grands vont à pied ; le silence et le recueillement règnent dans les rues et sur les places ; la nature elle-même semble prendre part à ce deuil général. Une seule pensée s'empare de tous les cœurs et donne à toutes choses un air de gravité et de tristesse. Qui n'a vu notre peuple, en cette matinée

du Vendredi Saint, parcourant silencieusement les stations jusqu'à l'heure de l'Office divin ? Qui ne l'a vu, à la ville et à la campagne, complètement transformé et offrant un spectacle inaccoutumé ?

On dirait la sombre quiétude, l'émotion profonde qui régnaient à Jérusalem, dans ses rues et sur ses places, peu de temps après la consommation de l'horrible déïcide. Avec cette différence qu'à Jérusalem c'était la stupeur et la prostration causées par le remords au lieu qu'ici c'est l'affection pleine de suavité de la piété et de la compassion. Dans l'office de ce jour, les cérémonies plus que jamais symboliques et mystérieuses offrent un ensemble saisissant, capable d'impressionner fortement l'esprit le plus indifférent. L'Eglise revêt ses ornements noirs; les prêtres, en arrivant à l'autel, se prosternent le front sur le pavé du temple, comme aux jours de deuil les anciens juifs se prosternaient dans la poussière. Le chant est bref et lugubre, accompagné à peine par quelque instrument au son grave. Après le chant de la Passion, l'Eglise, comme si elle se trouvait au sommet sanglant du Calvaire, en présence du corps de Jésus encore palpitant sur la croix, consacre un temps assez long à prier avec effusion pour le monde entier ; pour les princes et les peuples, pour les prêtres et les séculiers, pour les hérétiques, les schismatiques et les Juifs, pour les gentils et les excommuniés, étendant à tous sa maternelle sollicitude, de même que le Christ est mort pour tous. Lisez, chrétiens, ces oraisons dont vous trouverez la traduction dans vos manuels de piété. Un protestant de beaucoup de talent et de cœur se convertit en les entendant à Rome, s'écriant comme Salomon dans le célèbre procès des deux mères : " Voilà la véritable mère; on la connaît à l'amour qu'elle " porte à tous les hommes ! Voilà la véritable Epouse du Christ, " remplie de l'esprit même du Christ " !

Ensuite a lieu l'adoration de la croix, que nos rois accompagnent de la remise de la peine capitale en faveur de quelques coupables. Belle inspiration du catholicisme !

Immédiatement après, on retire du reposoir la sainte Réserve, le Corps de Notre Seigneur, avec lequel le prêtre se communie comme aux messes ordinaires, et il termine aussitôt l'office au milieu du plus grand silence.

Les églises demeurent désertes, sans ornements ni lumières, ni fleurs, sans rien qui annonce la solennité précédente. Le peuple retourne tranquillement à ses occupations, et au soir de ce jour, il nous est difficile de concevoir que dans la matinée a été célébrée une des principales solennités du christianisme. Cependant l'Eglise conserve jusqu'à la messe du jour suivant sa même austérité et sa tristesse silencieuse. Si je voulais vous expliquer l'effet que produisent en moi, tous les ans, ces heures qui s'écoulent entre l'office du Vendredi et le *Gloria in excelsis* de la messe du Samedi, je vous dirais que je compare l'Eglise du Christ à une veuve désolée durant les premières heures de solitude et d'abattement qu'elle passe, en proie à la tristesse, dans le silence de sa demeure, immédiatement après la sépulture d'un époux chéri, lorsque résonnent encore à ses oreilles les derniers échos de la

pompe funèbre au milieu de laquelle elle l'a vu conduire à sa dernière demeure.

La croix est l'emblème principal de la Semaine Sainte. Elle doit être pareillement l'emblème de toute la vie du chrétien. Elle est en outre un livre sublime qui, durant ces jours plus que jamais, est ouvert aux yeux de tout le monde ; un livre où peuvent lire même les plus ignorants, et, à l'aide duquel ils peuvent parvenir à une science parfaite : un livre où doivent venir étudier les plus savants, sous peine de demeurer dans une profonde ignorance sur les questions qui les intéressent le plus. Connaître ce livre, c'est posséder la science la plus précieuse qui puisse illuminer et orner l'intelligence humaine. Saint Paul, le grand apôtre des nations, qui n'était point un humble pêcheur de Galilée comme ses compagnons, mais un docteur très érudit de la loi antique, avait une connaissance très étendue de tout ce qui s'enseigne dans le monde, et cependant, après sa merveilleuse conversion, il déclare ne vouloir entendre ni enseigner autre chose que ce livre dont nous nous occupons en ce moment. *Il ne voulait savoir autre chose,* disait-il, *que Jésus et Jésus crucifié.* Etudions ce livre.

Montons au Calvaire, où nous avons ajourd'hui et toujours notre place spéciale, et d'où il n'est pas permis à un bon chrétien d'éloigner son esprit et son attention, surtout dans les grandes solennités présentes.

Une obscurité effrayante enveloppe la montagne lugubre destinée, tout près de Jérusalem, aux exécutions capitales. La terre et le ciel, autour du gibet qu'on vient d'élever, donnent des preuves assez éloquentes que ce n'est point un condamné ordinaire qui agonise et expire en ce moment. On dirait que le deuil est général et que toutes les créatures y prennent part. Il a plu à un de nos auteurs classiques les plus profonds de considérer ce spectacle comme le recueillement universel de tous les êtres dans une muette contemplation de l'objet qui s'offre aux regards et qui est attaché à cette croix. Il a semblé à cet écrivain que le Père céleste avait subitement voilé les cieux et obscurci la terre, afin qu'à la faveur de cette obscurité, la sainte montagne devint un oratoire auguste, et que le divin crucifié qui y était suspendu à un gibet, fournit un sujet de saintes et salutaires méditations. Profitons de cette obscurité et de ces ombres mystérieuses ; gravissons la montagne et, au pied de la croix, en présence du Sauveur tout ensanglanté et mourant, étudions et instruisons-nous, comme en un livre ouvert devant nous. Comme autrefois sur le Sinaï, il n'est point défendu de porter son regard sur cette montagne. On peut lire sans difficulté, bien plus, on est obligé de lire. La loi de Dieu ne se présente point ici écrite sur des tables de pierre par le doigt de Dieu, mais elle y est gravée sur la chair vive du Fils de Dieu en caractères de sang, et par le fait de nos péchés. Celui qui ne sait pas au moins épeler dans ce livre doit se regarder comme voué à un désespoir irrémédiable, à moins que les larmes ne lui obscurcissent la vue et ne lui étouffent la voix.

Lisez, chrétien, et considérez que vous êtes pécheur ; ces plaies

et ce sang vous disent de qui ils sont l'ouvrage, et ce qui a mérité cette expiation et ce juste châtiment.

Lisez et considérez votre condition d'homme racheté. Voilà ce que vous coûtez, ce que vous pesez, ce que vous valez dans la balance de Dieu le Père qui, pour faire contre-poids, n'a pas dédaigné de placer en regard son propre Fils.

Lisez et considérez quelle a dû être l'immensité de l'offense que votre chute à faite à la majesté divine, puisque, pour la réparer, le Verbe éternel lui-même a voulu se soumettre à une si rude épreuve.

Lisez et considérez combien est noble et élevé le rang que vous occupez maintenant, puisque, pour vous faire entrer dans sa famille, le Fils unique de Dieu n'a pas hésité à écrire avec son sang et sur son corps votre titre de noblesse.

Lisez et considérez combien est grand et magnifique l'avenir qui vous est réservé dans le royaume des cieux, puisque pour vous le conquérir comme à la pointe de l'épée votre Rédempteur est sorti glorieusement blessé et meurtri de ce rude combat.

Lisez, enfin, et considérez ce qu'a d'épouvantable et de terrible la responsabilité que font peser sur vous ce sang répandu, ce corps décharné, cette agonie mortelle, cette croix douloureuse.

Après cela, il ne vous reste qu'à choisir entre deux extrêmes aussi distants l'un de l'autre que le ciel et la terre : ou par les mérites de cette croix être éternellement heureux et régner glorieusement avec le Christ, ou par le jugement redoutable de cette même croix, être éternellement et irrévocablement condamné par le Christ. Entendez-le bien, ô chrétien ; ou la croix et le sang de Jésus Christ vous sauveront éternellement et irrévocablement ; ou ils vous perdront éternellement et irrévocablement. Ils seront pour vous ce que vous voudrez ; ce que réclameront vos œuvres. Ayez courage, si vous êtes fidèle ; tremblez, si vous êtes pécheur ! Vous serez irrévocablement ce que vous feront vos œuvres.

Pendant trois heures, Jésus Christ a été suspendu à la croix. Le souverain prêtre y est monté comme sur un autel ; il y va consommer son grand sacrifice.

Voyez-le ; il demeure trois heures en proie aux angoisses et à l'agonie ; trois heures pendant lesquelles il semble prolonger à plaisir ses souffrances ; trois heures durant lesquelles il ne peut se résoudre à dégager sa sainte âme de son corps ; trois heures qui, en raison de ses tourments, durent lui paraître trois siècles, mais que sa charité lui fit prendre pour trois courts instants ; trois heures qu'il prolonge à dessein, savourant en apparence avec une rare jouissance, chaque goutte du calice de cette cruelle agonie.

Que ce délai prolongé ne vous effraie pas : le prêtre souverain est au moment le plus solennel de sa Messe, et sa ferveur se plaît à la prolonger. Il en fait avec bonheur les précieux *memento* avec son Père céleste.

C'est là sa *Messe*, sa messe solennelle. La croix est son autel ; son corps très saint et son âme sont l'hostie et le calice ; l'amour qui l'immole en est le sacrificateur.

En même temps sacrificateur et hostie, prêtre et victime, Jésus

Christ, à cette heure mémorable, présente à son Père éternel son corps et son sang pour prix de la rédemption du genre humain.

Cette messe a commencé lorsqu'a commencé au jardin des Oliviers la douloureuse Passion de l'Homme-Dieu. Elle se terminera lorsque Jésus, inclinant la tête, rendra le dernier soupir.

Et ces trois heures d'agonie interrompue seulement par quelques paroles d'un sens très profond, ces trois heures partagées entre le deuil du ciel et les épouvantements de la terre, ces trois heures pendant lesquelles l'auguste Victime se recueille et s'entretient intérieurement avec son Père céleste sont, ainsi que nous l'avons dit, les *Memento* de ce douloureux sacrifice.

Il sut bien le comprendre, ce bon larron qui profita de cette circonstance pour se recommander à Jésus et obtint d'être exaucé sur-le-champ. " Souvenez vous de moi, dit-il au Sauveur. " Et il mérita un souvenir spécial de l'Homme-Dieu.

Les moments que le souverain prêtre consacra à ces *Memento* vous paraissent longs ? Considérez les intentions incomparables et infinies auxquelles il célèbre sa première messe.

Mais non, ne vous perdez pas dans cette considération plus profonde et plus étendue que l'océan. Que chacun fasse une réflexion unique et sublime et qui ne peut manquer de produire une profonde impression.

" Le souverain prêtre prie pendant quelques instants, et il prie " pour moi.

" Oui, il prie pour moi, comme s'il priait pour moi seul ; car la " prière d'un Dieu n'est ni partagée, ni diminuée, bien qu'elle soit " faite pour plusieurs ; il est indifférent qu'elle soit faite pour un " seul ou pour mille. Il prie donc pour moi, comme s'il ne voyait " que moi dans l'immensité du monde et dans toute la durée des " siècles.

" Il prie pour moi qu'il voit, du haut de sa croix, dans le lointain des âges futurs qui lui sont éternellement présents.

" Il prie pour moi qu'il connaît clairement et distinctement, " comme le larron qui est à ses côtés, ou comme sa Mère qui est à " ses pieds.

" Il prie pour moi qu'il distingue entre des millions d'autres créa- " tures, qu'il appelle par mon nom, dont il connaît la physionomie, " dont il connaît le lieu et l'heure de la naissance, du baptême, " de la mort, la condition.

" Il prie pour moi qu'il aime et dont il a compassion, pour qui " il prépare des secours, dont il pardonne les injures, et dont les " noires infidélités l'affligent par anticipation.

" Il prie pour moi, il pense à moi, il me regarde, me considère. " Il faut que je sois quelque chose de bien grand, puisque sur moi " s'est portée la pensée principale de ce mourant, qui est le Fils " de Dieu " !

Ah ! il n'est pas possible de sonder toute la profondeur de cette pensée ni d'en épuiser l'infinie douceur.

Mais qu'il sera terrible au dernier jour, d'avoir cette pensée

gravée dans notre cœur et accusant notre vie d'ingratitude envers Dieu ! Un Dieu mourant a pensé à moi, et durant toute ma vie, j'ai négligé de penser à lui. Quel droit terrible aura sur moi, de ce chef, la justice divine ! Droit d'autant plus terrible que j'étais plus obligé de l'aimer !

Je dois donc choisir entre l'amour ou la haine de Dieu ; entre les éternels embrassements du Père ou l'éternelle réprobation du Juge. O Seigneur ! O Père ! O Juge ! *Souvenez-vous de moi dans votre royaume.*

Le souvenir historique de la Passion du Sauveur rappelle, en ces jours plus que jamais, à la mémoire du fidèle chrétien, les amertumes de l'Église crucifiée.

Oui, contemplons-la, sur la croix, cette Église innocente victime qui, comme son Maître, porte sur elle les iniquités de tous, et s'immole continuellement pour le salut de tous.

Le monde moderne est le Calvaire sur lequel se consomme ce nouvel et cruel déïcide. Approchons nous du théâtre de ce drame lugubre et écoutons les accusations formulées dans ce procès inique. Rien de plus révoltant ; mais rien aussi de plus instructif. La croix est un gibet ; mais elle est aussi une chaire ; et les leçons qu'on recueille à ses pieds compensent abondamment les larmes amères que l'indignation arrache aux cœurs généreux La vue du supplice et des circonstances a ici une éloquence qui, aujourd'hui surtout, mérite de ne pas passer inaperçue.

Que le monde moderne se trouve en révolte ouverte et opiniâtre contre l'Eglise, c'est dire trop peu, si on n'ajoute pas que cette révolte est une persécution. Et que personne ne taxe cette parole d'exagération. L'Église catholique, au XIXe siècle, et principalement parmi les nations de l'Europe, se trouve non plus seulement mise de côté et méprisée, non plus uniquement tolérée comme une institution génante et ennuyeuse, mais véritablement persécutée comme contraire au bien-être général, nuisible à l'intérêt public, incompatible avec ce qu'on nomme la civilisation et le progrès moderne.

Il n'est pas besoin de passer en revue les diverses nations pour nous convaincre de cette vérité. Chacun de nos lecteurs acquerra cette certitude pour son compte, avec moins de danger et moins de peine. Nous nous contenterons de relever les traits principaux du tableau ; il ajoutera le détail convenable.

Qu'a fait l'Eglise catholique pour que le monde moderne la traite de la façon indigne dont nous sommes les témoins ? Il faudrait écrire non pas seulement des articles, mais des livres, pour répondre complètement à cette question. Pour répondre, d'un mot, nous dirons qu'elle n'a fait que du bien. Examinons la question au point de vue purement humain, puisque c'est celui qu'envisagent ses ennemis, et nous constaterons qu'on n'a jamais vu plus grands bienfaits payés par une plus noire ingratitude.

Elle a eu durant plusieurs siècles l'ascendant de l'autorité et la haute direction incontestable et reconnue sur tous les pouvoirs de la terre. Et elle a toujours exercé cet ascendant et cette direction

en faveur des faibles et des opprimés. Il n'y a pas eu d'abus de pouvoir qu'elle n'ait anathématisé, pas de caprice despotique qu'elle n'ait stigmatisé, pas de mépris d'un droit public ou privé contre lequel elle n'ait protesté. Dans les siècles de sa prépondérance si calomniée, elle remplissait avec une majesté pleine de grandeur le rôle de *tribun du peuple*, et pendant que, d'une main, elle plaçait et assurait la couronne sur le front des rois, de l'autre, elle traçait la ligne sévère qui devait les contenir dans les limites du respect dû à la loi de Dieu et aux droits de la dignité humaine.

Elle a eu l'ascendant du génie et elle a répandu à pleines mains les trésors de la science au milieu des nations. Elle a créé des musées, elle a formé des bibliothèques, elle a protégé les arts ; elle a placé dans les mains de l'enfant du peuple le livre, le pinceau et le burin, avant que tout cela fût connu de ceux qui veulent aujourd'hui, à son détriment, s'attribuer le monopole de toute science et de tout progrès.

Elle eut l'ascendant des richesses et elle les employa toujours au profit des peuples, s'appliquant à consoler toutes les douleurs et à soulager toutes les misères. Elle fut la trésorière des pauvres dans le sens le plus exact et le plus noble de ce mot. Tout ce qui s'est fait dans le monde, depuis dix neuf siècles, en matière de bienfaisance publique et privée, est son œuvre. Elle peut, titres en mains, réclamer la paternité exclusive de tout.

Ajoutez à cela des bienfaits d'un ordre supérieur, bien qu'ils soient moins appréciés de notre siècle grossièrement matérialiste : le nom de Dieu connu et glorifié ; les mœurs purifiées et améliorées; la nature humaine élevée à la sainteté ; l'autorité paternelle ennoblie ; le lien conjugal sanctifié ; la femme élevée au rang de compagne de l'homme ; les chaînes de l'esclavage brisées après quarante siècles; l'établissement d'un nouveau droit international, de nouvelles lois d'humanité dans la guerre, d'un nouvel esprit dans la législation ; en un mot, une nouvelle civilisation à la place de la civilisation païenne, égoïste, oppressive, brutale, dégradante. Tout cela est son œuvre, l'œuvre de ses apôtres. Tout cela est dû à l'action lente de ses pontifes, au travail persévérant de son clergé.

Tout, en un mot, est un miracle, et un pur miracle de sa divine vertu intrinsèque.

L'Eglise est l'image de son divin fondateur. Comme celui-ci est venu principalement en ce monde pour sauver les âmes, sans dédaigner toutefois de guérir les corps, ainsi l'Eglise, dont la mission consiste à diriger les cœurs vers Dieu et à leur procurer la félicité éternelle, n'a pas jugé indigne d'elle de donner le bonheur temporel et de se constituer la protectrice efficace des intérêts matériels,

Et en échange de tout cela, que lui donne-t-on ? Comment la remercie-t-on pour tant d'abnégation et de sacrifices ?

Ah ! nous nous figurons être en ce moment sur la place de Jérusalem et entendre les cris furieux du peuple juif, lorsque nous prêtons l'oreille à ceux que profère notre siècle par l'organe de l'opinion publique, aujourd'hui la reine du monde, lorsque nous lisons les journaux, lorsque nous écoutons ses orateurs,

lorsque nous observons les machinations de ses diplomates. Ici, comme à Jérusalem, les accusations sont contradictoires et les faux témoins se réfutent les uns les autres. Écoutez-les ; qui ne les entend chaque jour ?

" L'Église, disent-ils, est l'ennemie de la liberté ; elle est l'alliée " naturelle de toutes les tyrannies. L'heure est venue pour les " peuples de se liguer contre elle, s'ils veulent être libres.

" Elle est l'ennemie des Gouvernements : elle séduit les foules ; " elle trouble les consciences ; elle soulève les masses ; elle sape " tous les pouvoirs : on ne saurait trop se tenir en garde contre elle.

" Elle est arriérée ; elle est ignorante ; elle abhorre la lumière ; " elle veut nous ramener à l'obscurantisme ; elle opprime la pensée.

" Elle veut pour elle le monopole de l'enseignement pour mieux " assujettir les intelligences ; c'est dans ce but qu'elle réclame " la liberté pour son enseignement.

" En inculquant le mépris des biens de ce monde, elle est l'en- " nemie de la prospérité des nations ; elle favorise la paresse ; elle " veut nous plonger dans un mysticisme oisif et faire du monde " un cloître.

" Elle est active, ambitieuse, elle accapare les biens terrestres ; " laissez-la faire, et tout viendra dans ses mains.

" Son temps est passé ; elle n'a aucune influence ; le Souverain " Pontificat est une momie du moyen-âge, et le Vatican en est le " Panthéon. Elle est morte.

" Il faut se tenir en garde contre elle ; elle est une conspiration " universelle contre la civilisation ; aujourd'hui plus que jamais " s'agite le monstre du cléricalisme. "

Grand Dieu ! tel est le procès contradictoire, et il n'y en a pas d'autre. Tel est le procès absurde dans lequel on condamne l'Eglise à mort, on charge la croix sur ses épaules, on la conduit au sommet d'un douloureux Calvaire, on la crucifie, on l'abreuve de fiel et de vinaigre, au milieu des blasphèmes, des sarcasmes et des railleries de la multitude séduite par ceux qui ont le plus d'intérêt à la maintenir dans de telles erreurs et dans une pareille agitation.

Telles sont les charges qui pèsent sur la tête de l'auguste victime, et pour lesquelles on la tient clouée à la croix comme une criminelle, elle. la mère du genre humain, la perpétuelle amie et la protectrice du peuple, la messagère du ciel, la fille du Très-Haut !

Ah ! oui ; elle est sur la croix, affrontant toutes les colères et supportant tous les outrages avec une résignation divine.

La foule, excitée par les Scribes et les Pharisiens, se rit de ses tristesses ; les cœurs généreux et fidèles, heureux est leur sort ! groupés au pied de la croix, recueillent les paroles de vie qui tombent des lèvres de l'Église, s'associent à ses douleurs, se montrent d'autant plus forts et courageux qu'ils la voient plus indignement combattue.

Mais... que vois-je ?... Portez vos yeux autour de cette croix ; contemplez le spectacle qu'offre le monde ; examinez si ce n'est

pas la reproduction des symptômes effrayants qui accompagnèrent le crucifiement du Sauveur.

L'Église est sur la croix : mais voyez à quel point la paix du monde est troublée ; tous les éléments de la société sont bouleversés ; le soleil de la civilisation est éclipsé par des nuages épais et sanglants ; tous les cœurs sont en proie à une vague terreur ; tout est ébranlé, bouleversé, la famille, la propriété, l'ordre public, les trônes. C'est comme le moment d'une crise terrible.

L'Église est sur la croix ; mais ses ennemis ne se tiennent point en repos pour cela ; elle les voit effrayés, comme les Pharisiens sur le Calvaire, courir ça et là, comme s'ils sentaient le sol trembler sous leurs pieds, et la terre s'ouvrir pour châtier leur iniquité.

L'Eglise est sur la croix ; mais elle demeure ferme et courageuse ; elle seule est sereine ; elle seule espère ; elle seule répand la paix et la consolation dans l'âme de ceux qui lui demeurent fidèles ; elle seule continue à être le phare destiné à éclairer l'avenir incertain ; elle seule ne subit jamais d'éclipse, ne perd jamais son éclat au milieu des ténèbres épaisses qui l'entourent.

L'Eglise est sur la croix ; mais là encore, là surtout, elle conquiert les âmes, elle soumet les volontés, elle attire les cœurs, et chaque jour quelqu'un de ses anciens ennemis vient se prosterner à ses pieds et lui dire, en se frappant la poitrine comme le Centurion : " Le catholicisme est bien réellement la religion véritable."

Ah ! laissez passer les quelques heures de ce soir du Vendredi Saint avec leurs angoisses et leurs ténèbres. L'Eglise est sur la croix, c'est vrai ; mais cette croix sur laquelle elle est attachée a été plantée et fixée par Dieu au cœur du monde, et quoi que fasse le monde pour l'arracher, quoi que tente dans le même but l'enfer avec toute sa fureur, ne craignez pas, la croix ne sera pas arrachée.

La croix, sur laquelle l'Eglise est crucifiée, est à la fois le trône du haut duquel elle règne sur le monde et l'arme au moyen de laquelle elle subjugue et brise la puissance de Satan. Dieu l'avait promis ; l'histoire de dix neuf siècles montre la réalisation de cette promesse ; l'Eglise chante en ces jours avec une magnificence pleine de grandeur : " Dieu a régné par la croix. "

Don Sarda y Salvany.

PARTIE LEGALE(*)

Redacteur : ALBY

ELECTIONS MUNICIPALES

RÈGLES D'INTERPRÉTATION.

Les élections municipales qui ont eu lieu à Montréal le premier février ont été déclarées valides par la cour Supérieure, Loranger, juge. Le jugement qui les valide a été rendu le 13 février. Ce jugement casse et annule en même temps le bref d'injonction accordé par le juge Doherty et ordonnant de suspendre les élections.

Le 27 février la cour de révision a confirmé le jugement de la cour Supérieure. Les juges siégeant en révision étaient le juge en chef Johnson et les juges Gill et Tellier.

Je reproduis ici les deux principaux considérants du jugement de la cour Supérieure parce qu'ils proclament des règles d'interprétion parfaitement justes.

Considérant qu'il est de principe, qu'une loi abrogée ne cesse d'avoir ses effets, que lorsque la loi d'abrogation a pris les siens, le bien et la sureté publics exigeant que la société ne demeure pas un moment sans la protection de la loi.

....

Considérant que dans le cas où la loi peut être douteuse, le tribunal doit en chercher l'esprit, sans égard aux termes, de manière à lui donner ses effets, suivant l'intention du législateur, et que chaque fois qu'il s'élève des doutes sur l'interprétation d'une disposition dans laquelle il s'agit de liberté, c'est en faveur de la liberté qu'on doit la déterminer ;

ACTES NOTARIÉS,

MARQUE.

QUESTION.—Dans les actes notariés, est-il nécessaire que ceux qui ne savent pas signer fassent leur marque ou croix ?

Clerc Notaire.

RÉPONSE.—Non. Il n'est plus d'usage de faire des *croix* ou *marques* dans les actes. La chose a existé autrefois, mais depuis longtemps cette coutume est tombée en désuétude.

Lorsqu'il s'agit d'un testament, il est cependant préférable que le testateur qui ne sait pas signer fasse sa marque en présence du notaire et des témoins. Voici la raison de cette manière d'agir. Le code civil, dans l'article 851, ordonne que le testament suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre soit *rédigé par écrit et signé, à la fin, de son nom ou de sa marque par le testateur.* Et l'article 855 du même code décrète que *le testament fait apparemment sous une forme et nul comme tel à cause de l'inobservation de quelque formalité, peut être valide comme fait sous une autre forme, s'il contient tout ce qu'exige cette dernière.*

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, si le testament notarié d'un

(*) A la page 19, note au bas de la page au lieu de " *d'amende de quatre-vingt-huit piastres.* lisez " *d'une amende de huit à quatre-vingts piastres.*

individu qui ne sait pas signer ne porte pas la marque du testateur et que l'inobservation d'une formalité le rende nul, il ne pourra pas valoir comme testament anglais parceque cette forme de testament exige l'apposition d'une marque. Au contraire si la marque est apposée et si les autres formalités ont été observées, le testament notarié, nul comme tel, sera valide comme testament anglais.

DONATION.

CHARGES. OBLIGATION AU MÉDECIN.

QUESTION.—Un cultivateur de St-B..., m'a donné une terre moyennant une rente viagère et d'autres prestations. L'une des charges consiste à *aller en maladie lui chercher le prêtre et le médecin et payer ce dernier*. Mon donateur a-t-il le droit de prendre un médecin de son choix, ou est-il obligé de se servir de mon médecin ? S'il se sert d'un autre médecin, suis-je obligé de le payer ?

Samuel P...

RÉPONSE—En thèse générale je crois que vous êtes obligé de payer le médecin que le donateur choisira. Il y a cependant des distinctions à faire et le donateur ne peut pas, suivant moi, vous obliger de payer les visites d'un médecin éloigné lorsqu'il y a de bons médecins dans votre paroisse. Ainsi, par exemple, il ne peut pas faire venir à grands frais un médecin de Montréal à une distance de dix lieues lorsqu'il y a des médecins recommandables chez vous. Un donateur ne peut pas ainsi augmenter considérablement les charges qui pèsent sur un donataire.

Dans les cas d'obligation au médecin il faut juger d'après les intentions présumées des contractants.

Il est évident (lorsqu'il n'y a pas d'explications) que l'on a dans la plupart des cas eu en vue les soins ordinaires du médecin de la localité ou d'une localité rapprochée et non pas les soins dispendieux d'un médecin éloigné. S'il en était autrement le donataire serait quelquefois obligé de payer des sommes énormes et hors de toute proportion avec les avantages conféres par la donation. Il y aurait alors une injustice que les tribunaux devraient réprimer.

En 1882, dans la cause de

PRINER *VS* LEGRIS,

il a été jugé

Qu'un donateur a le choix de son médecin, en cas de maladie, et que le donataire est tenu d'acquitter la note de ce médecin.

Les faits de cette cause sont rapportés dans un journal du temps. Voici l'article de ce journal :

Par acte de donation fait et passé à Terrebonne, un nommé Thomas Albert avait donné à Legris la totalité de ses biens, meubles et immeubles, à certaines conditions, entr'autres, de lui fournir curé et médecin, etc.

Il était aussi stipulé que le donateur demeurerait au domicile du défendeur, mais qu'au cas de désaccord, le donataire remplirait ailleurs les mêmes charges que chez lui.

Le désaccord survint, et Thomas Albert se choisit un autre domicile. Ce fut là qu'il requit les services du Dr Priner. Après six mois de maladie, il mourut.

Le médecin présenta sou compte à Legris pour une somme de $75. Celui-ci re-

fusa d'en faire le paiement, disant "qu'il ne le connaissait pas, qu'il n'avait jamais requis ses services, qu'il n'était pas son médecin ordinaire, et que son rentier ayant fui sans raison, et sans qu'il y eut désaccord, son domicile, il n'était pas tenu à cette obligation stipulée à l'acte : que son médecin ordinaire lui aurait chargé beaucoup moins, enfin qu'il n'y avait pas de lien de droit entr'eux, qu'il n'y avait jamais eu contrat entr'eux, " etc.

Les moyens furent développés à l'argument.

La demande soutint que s'il n'y avait pas de contrat formel entre Priner et Legris, il y avait tout au moins un quasi-contrat : que Priner avait accompli l'obligation à laquelle était tenu Legris : que celui-ci ne pouvait pas se plaindre, et que la valeur du compte ayant été prouvée, il fallait autant le lui payer à lui, médecin appelé par le donateur, qu'à un autre médecin ; que le donateur malade avait le *choix absolu* de son médecin, et qu'il pouvait toujours refuser le médecin appelé par le donataire

Cette doctrine a prevalu, et le défendeur a été condamné à payer dette et frais.

L'ERMITE DE FRANCHARD

Sedebit solitarius et tacebit.

Vers la fin de l'été de 1658, la Reine Anne d'Autriche, Louis XIV et Monsieur frère du Roi, vinrent s'installer au château de Fontainebleau, et Mademoiselle de Montpensier, au retour des eaux de Forges où elle avait accoutumé de se rendre chaque année, ne tarda pas à rejoindre la famille royale. Le cardinal Mazarin, dont la santé ne s'accommodait guère de l'air de Fontainebleau, était resté à Vincennes, et s'occupait des affaires de l'État. Quant au Roi, alors âgé de vingt ans, il ne songeait qu'à se divertir, à chasser et à danser avec les nièces du cardinal, les filles d'honneur de la Reine, et les jeunes seigneurs les plus gais du royaume.

Mademoiselle, bien qu'elle eût dépassé de six ans l'âge où les filles à marier mettent une première épingle au bonnet de sainte Catherine, était encore de belle humeur, et prenait part à tous les plaisirs. Tout en raillant Monsieur de son goût excessif pour la parure, elle prenait grand soin elle-même d'être fort bien ajustée, et ornait les assemblées de sa bonne mine et de l'éclat de sa blonde chevelure. La cour était brillante, le château retentissait du bruit des fêtes, et de joyeuses cavalcades, des chasses fréquentes animaient la forêt et réveillaient ses échos par d'harmonieuses fanfares.

Quant au meurtre qui, moins d'une année auparavant, avait ensanglanté la galerie des Cerfs, personne n'en parlait plus. Le soir, il est vrai, quelques valets poltrons évitaient d'entrer dans cette galerie, disant qu'on y entendait des bruits de l'autre monde et qu'un fantôme s'y montrait à la tombée de la nuit, mais, en revanche, belles dames et cavaliers y passaient en riant et en causant, et le tapis moelleux qui cachait les taches du parquet et amortissait le bruit des pas, semblait aussi voiler les tragiques souvenirs et imposer silence à l'écho du passé.

Un soir, au souper de la Reine, Monsieur se vanta étourdiement de connaître toutes les routes et d'avoir parcouru tous les détours de la forêt de Fontainebleau.

— Je crois que Son Altesse Royale se trompe, dit Marie Mancini : la forêt est bien grande, et j'ai entendu parler hier à M. de Vatry d'un endroit si sauvage, si affreux que l'on n'y chasse jamais, mais où il y a une chapelle où les bonnes gens de Fontainebleau vont en pèlerinage une fois l'an.

— Comment s'appelle cet endroit ? dit Monsieur.

— Ah ! je ne m'en souviens plus, reprit Mademoiselle de Mancini.

— C'est l'ermitage de Franchard, dit Madame de Motteville. Il

est situé près des ruines d'une vieille abbaye, et on y voit une roche qui pleure.

— Une roche qui pleure ! s'écria le jeune prince : il nous faut aller voir cela. Si la Reine le permet, Mesdames, j'offrirai au Roi et à vous toutes une collation demain soir, à Franchard.

— Je ne sais, mon fils, dit Anne d'Autriche, si ce ne serait point fort imprudent. L'endroit est sauvage et il doit s'y trouver des vipères. Qu'en pensez-vous, Motteville ?

— Il n'y en a point, Madame, dit madame de Motteville : j'y suis allé plusieurs fois avec mademoiselle de Mons, et d'autres personnes encore moins braves que moi, et je puis assurer à votre Majesté que de temps immémorial on n'a pas vu de serpents à Franchard. Les prières des bons religieux qui habitaient là autrefois ont délivré leur petit domaine de ces hôtes dangereux, et l'on ne court fortune d'être piqué à Franchard, que si l'on va troubler dans leur ménage les abeilles de l'ermite.

— Sur votre parole, Motteville, dit la Reine, je permettrai la collation, mais je n'irai point. Mademoiselle me remplacera pour guider et commander l'escadron des Dames et Demoiselles. Je suppose que Madame la Comtesse de Soissons fera comme moi, et restera au château ?

— Avec la permission de votre Majesté, s'il y a moyen d'aller à Franchard en calèche, dit Olympe Mancini, je m'y ferai conduire, car j'ai le plus grand désir du monde de voir l'ermite.

— En l'état où vous êtes, Madame, dit Anne d'Autriche en souriant, il se faut passer toutes ses fantaisies ; mais j'entends les violons qui préludent. Passons dans la galerie.

Et la Reine, se levant de table, dit ses grâces, lava ses belles mains, et conduite par Louis XIV, entra dans la galerie de Henri II, où le jeune Roi ouvrit bientôt le bal avec Mademoiselle, et dansa jusqu'à minuit.

*
* *

Le lendemain matin, l'ermite de Franchard, sans se douter le moins du monde des visites royales qui devaient ce jour-là troubler la tranquillité de son ermitage, s'était levé dès l'aurore et avait été entendre la messe à l'église d'Arbonne. Il visita ensuite deux ou trois malades du village, leur donna des plantes médicinales de son jardin, et de petites fioles d'un sirop qu'il fabriquait lui-même fort habilement avec des bourgeons de sapin et du miel de ses ruches, et, ayant pris congé d'eux en leur promettant une prompte guérison, il reprit le chemin de Franchard.

Les bonnes gens lui avaient offert à déjeuner, mais l'ermite les remerciant, comme d'habitude, leur fit voir qu'il avait ses petites provisions dans la poche de sa robe.

Arrivé en forêt, il s'assit près d'une source, appela les oiseaux, et se mit à couper son pain et ses poires. Dociles à sa voix, des oiseaux de toute sorte vinrent l'entourer, et becqueter le pain qu'il leur jetait, jusque sur les plis de sa robe de bure. L'ermite,

se voyant seul avec cette compagnie ailée, rejeta en arrière son capuchon, qu'il portait habituellement fort rabaissé.

L'ermite de Franchard ne paraissait pas âgé de plus de trente-cinq à quarante ans. Sa barbe et ses cheveux étaient fort noirs, et son visage basané, pensif et calme, régulièrement beau.

Il avait presque fini son frugal repas, lorsqu'une voix d'homme, qui chantait un refrain bachiqne se fit entendre à peu de distance. Les oiseaux s'envolèrent, l'ermite remit son capuchon, et un garde forestier accompagné de deux grands chiens qui fouillaient le bois, parut sur le chemin. En apercevant l'ermite, il s'écria : — Hé bonjour, frère Sylvain ! vous voilà bien tranquille et au frais, tandis que l'on vous réclame à Franchard.

— J'arrive d'Arbonne, dit le frère, qu'y a-t-il donc, Hubert ?

— Ce qu'il y a ? hé vraimennt, toute une dinanderie de vaisselle, des provisions, des mulets chargés, des tapissiers, des cuisiniers et des marmitons. On vous appelle à cor et cris pour avoir la clef de votre jardin, où l'on veut dresser une tente, une table, je ne sais quoi. Enfin le Roi doit souper à Franchard, et dès la pointe du jour les préparatifs ont commencé. Allez vite veiller à ce qu'on ne ravage pas votre domaine.

L'ermite avait pâli, et paraissait fort contrarié. — Je suis bien tenté de ne rentrer que ce soir dit-il, voici ma clef, Hubert ; voudriez-vous aller veiller à ma place sur mes pauvres ruches ?

— Non point, mon frère, personne ne m'écouterait. Il n'y a qu'un prêtre ou un ermite qui puisse en imposer à cette valetaille. La reine a bien donné l'ordre qu'on ne touche à rien sans votre permission, mais si vous n'êtes pas là, ils se lasseront d'attendre, et escaladeront vos clôtures. Allez-y, et le plus vite possible, croyez-moi.

— Hélas dit l'ermite, quel besoin ont ces grands de la terre de venir troubler ma chère solitude ? Allons puisqu'il le faut. Je vous remercie, Hubert.

Et il prit à grand pas le chemin de Franchard.

*
* *

Avant d'y arriver, il entendit le bruit que faisaient les valets et les officiers de bouche. Ils avaient déjà installé les fourneaux dans les ruines de l'Abbaye, et déballaient tout ce qui était nécessaire pour dresser une table de trente couverts, une tente élégante qui devait abriter les convives, et une autre, plus simple, destinée aux musiciens du Roi. La prairie qui entourait les ruines était si mal nivelée, si encombrée de gros quartiers de roche, que le maître d'hôtel et le tapissier du Roi avaient décidé qu'on mettrait la table dans le jardin de l'ermite. Or, ce jardin protégé contre les incursions des cerfs et des sangliers par une petite muraille de pierres séches doublée d'un treillis d'échalas haut de six pieds, était fermé d'une porte solide, et des exprès avaient été envoyés dans toutes les directions pour ramener l'ermite et le prier d'ouvrir son jardin. Dès qu'il parut, le maître d'hôtel et dix autres personnages affairés coururent à sa rencontre en réclamant la clef. —

Frère Sylvain leur ouvrit son petit enclos, les avertit de ne pas toucher aux ruches situées heureusement à l'extrémité opposée à l'entrée du jardin, et, jetant un triste regard sur les planches de légumes, d'herbes et de fleurs que l'on allait nécessairement fouler aux pieds, il se retira dans sa cellule. Mais à peine en eût-il fermé la porte qu'un valet vint y frapper. — Que voulez-vous ? dit frère Sylvain.

— Il n'y a pas assez de chaises, dit le valet, en avez-vous ?

— J'ai deux escabeaux, pas davantage, les voici.

— Oh ! si vous n'avez que ceux-là gardez-les. On ira en chercher à Fontainebleau.

Un instant après, un autre messager vint frapper : — Mon frère, où faut-il puiser de l'eau ?

— Il n'y a d'autre source à Franchard que la Roche qui pleure, là-bas, près de ce grand chêne.

— Mais, il n'en sort qu'une goutte toutes les cinq minutes, mon frère. Vous devez connaître une fontaine, dans les environs.

— Il n'y en a pas, je vous assure, à moins de prendre de l'eau dans les mares.

— Ce sera bon pour la vaisselle, mais le Roi trempe toujours son vin, les dames n'en boivent pas, et il nous faut de l'eau de source.

— Hé bien, allez au château, reprit frère Sylvain, mais de grâce laissez-moi en repos. Je ne suis pas un Moïse pour faire jaillir une source dans ce désert.

— Mais, reprit l'obstiné valet, que buvez-vous donc ?

— L'eau de la Roche qui pleure, dit l'ermite, et celle que je recueille dans ma petite citerne. Pour le moment elle est à sec. Il y a si longtemps qu'il n'a plu !

— Croyez-vous qu'il pleuve bientôt ?

— Oui, très probablemet la nuit prochaine, il y aura de l'orage.

— Bon, ce sera pour compléter nos ennuis ! dit le valet. Conçoit. on pareille fantaisie ? vouloir souper dans un pareil désert, un pays affreux, où il faut tout apporter, tandis qu'au château...... Enfin, ces princes ne savent qu'imaginer pour ennuyer leurs gens.

Il s'en alla en grommelant. Sur son rapport, le maître d'hôtel lui commanda de monter à cheval et d'aller requérir à Fontainebleau un tonnelet d'eau de source et plusieurs barils de glace. Et le messager partit d'autant plus vexé que ses compagnons préparaient leur dîner en faisant rôtir en plein air un mouton tout entier.

L'ermite s'était mis à lire dans la Fleur des Saints la vie de saint Fiacre : c'était le saint du jour, et sa vie d'ermite jardinier offrait de telles analogies avec celle du frère Sylvain, qu'il la lisait chaque année avec un nouveau plaisir, mais, cette fois, le bruit qui se faisait dans son jardin l'inquiétait et lui occasionnait bien des distractions. Il entendait les coups de maillet donnés sur les piquets de la tente, et les ordres, les contr'ordres, le bavardage et les discussions des ouvriers et des valets. — Hélas, se disait-il, ils vont faire de mon pauvre jardin une jachère. Pourvu qu'ils ne cueillent pas mes pommes et mes poires, ou, du moins qu'ils ne brisent pas les branches !

Il sortit pour y aller voir. Un vieux domestique à moustache grise, ancien soldat, se promenait le long des plates-bandes. — Rassurez-vous, mon frère, lui dit-il : la Reine, à qui madame de Motteville a beaucoup parlé de vous, m'a donné ordre de veiller à ce qu'on ne vous fasse aucun tort. Je ne puis empêcher que l'on marche sur l'oseille, mais si un de ces galopins touchait à vos fruits, je lui couperais les oreilles, vrai comme j'ai perdu un œil à Rocroy.

L'ermite le remercia et rentra dans son étroite demeure, se promettant de s'y tenir caché jusqu'à la nuit.

*
* *

La journée fut très chaude, et la brillante cavalcade qui escortait le Roi ne sortit des jardins de Fontainebleau que vers trois heures. Olympe Mancini, comtesse de Soissons, s'était mollement couchée dans une calèche basse ; toutes les autres dames, vêtues de pourpoints brodés et de longues jupes de drap de soie de couleur éclatante, coiffées de chapeaux à plumes assorties, chevauchaient avec Louis XIV. Il eût été difficile de voir plus jolie troupe. Le Roi et Monsieur, très beaux tous deux, effaçaient non seulemnnt les jeunes seigneurs qui les suivaient, mais encore l'éclat des visages féminins. Il est vrai que Marie Mancini était fort brune, ses sœurs Hortense et Marianne, encore des enfants, madame la comtesse de Soissons un peu souffrante, Mademoiselle sur le déclin, et mesdames et mesdemoiselles de Créqui, de Vivonne, de Fouilloux, etc., plutôt agréables que belles. Mais une jeune dame nouvellement arrivée à la cour, et que Mademoiselle avait amené, attirait les regards, d'abord par son costume gris et noir et son bandeau de veuve, puis par une beauté blonde des plus gracieuses. L'écuyer de Mademoiselle, Gaston de Neverly, s'occupait beaucoup de rendre des soins à cette belle, et personne n'y trouvait à redire, attendu qu'il était à marier, elle veuve, et de plus, qu'ils étaient cousins.

En arrivant sur le plateau de Franchard toute cette belle compagnie s'exclama sur la vue admirable qu'on découvrait de là. Les dames mirent pied à terre et allèrent se reposer dans le jardin de l'ermite. Un goûter composé de gâteaux, de fruits à la glace, et de chocolat d'Espagne, leur fut servi, et le Roi et Mademoiselle donnèrent l'exemple d'un appétit tout bourbonnien. Pendant le goûter les vingt-quatre violons du Roi jouèrent leurs plus agréables concertos, et lorsque Louis XIV se leva de table, Marie Mancini proposa de danser.

— Danser ici ! s'écria Mademoiselle. Oh non, c'est trop près de la chapelle ; cela scandaliserait l'ermite. Allons plutôt nous promener sous bois : allons voir la Roche qui pleure.

— Ma cousine parle d'or, dit le Roi : Pourrez-vous marcher madame ? ajouta-t-il en s'adressant à la comtesse de Soissons.

— Certainement, Sire, l'exercice à pied m'est fort bon : Mais où est donc l'ermite ?

(*à suivre*)

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

L'Ami du Clergé commence aujourd'hui sous ce titre la publication d'un travail qui, nous l'espérons, intéressera nos lecteurs et contribuera à rendre notre Revue de plus en plus digne de la faveur et de la confiance qu'on lui accorde.

Nous nous sommes toujours fait un devoir et un plaisir de signaler ici les ouvrages nouveaux qui méritaient l'attention du clergé ; et nous étions heureux aussi de répondre aux demandes de renseignements, et de dire franchement notre avis sur les livres au sujet desquels on nous consultait. Mais depuis longtemps nous pensions qu'il serait très avantageux à nos confrères, et particuliérement a ceux qui ont à composer leur bibliothèque, d'avoir d'avance et d'une façon complète toutes les indications et appréciations capables de les éclairer sur les ouvrages à lire, à acheter. D'ailleurs plusieurs de nos lecteurs nous avaient sollicités d'entreprendre ce travail et de le publier dans l'*Ami*. Nous ne nous étions pas refusés, nous nous étions presque engagés à satisfaire ce désir de nos abonnés. Il nous est enfin donné de réaliser notre projet. Le collaborateur qui a bien voulu accepter cette tâche a toute notre confiance : nous lui ouvrons nos colonnes dans une large mesure, et nous espérons que nos amis liront ses indications avec intérêt et profit.

Les notes et renseignements que l'*Ami du Clergé* nous charge de donner à ses lecteurs seront très utiles, ce nous semble, aux élèves de nos grands séminaires qui peuvent et doivent de bonne heure, et surtout dans leur dernière année de théologie, se préparer une bibliothèque et la composer de livres bien choisis. Ce choix est difficile à faire, et il est d'autant plus important que les ressources financières de nos jeunes clercs sont très restreintes ; et pour eux, par conséquent, en fait de livres, la qualité doit compenser la quantité. Sans doute leurs maitres les guideront dans cette *sélection* : mais il leur sera très avantageux d'avoir par écrit des conseils, qu'ils pourront toujours faire contrôler ; comme aussi il leur sera très utile de connaître, par des comptes-rendus désintéressés et dignes de confiance, une série de différents ouvrages parmi lesquels ils pourront choisir ceux qui conviennent le mieux à leur trempe d'esprit et à leur caractère.

Ces *notes et renseignements* s'adressent également aux prêtres déjà engagés dans les fonctions du saint ministère. Tous, et surtout les plus jeunes, sentiront inévitablement le besoin de compléter de plus en plus leur bibliothèque. A mesure qu'on s'éloigne des leçons du séminaire, et quand les difficultés se présentent plus nombreuses et plus sérieuses, et alors que l'ignorance des peuples s'accroit chaque jour, l'étude est plus indispensable, et plus que jamais il faut faire mentir le dicton : *Finis studiorum, finis laborum*. Il est donc important de rendre cette étude plus facile et plus attrayante à ceux qui seraient davantage exposés à se laisser trop absorber par les occupations extérieures du ministère. C'est par des ouvrages bien faits, qui auront parfois l'attrait de la nouveauté et de l'originalité, qu'on rattachera au travail de cabinet ceux qui seraient tentés de le négliger.—Il en doit être ainsi pour la piété : toute une collection de livres bien choisis devra faciliter et assurer la fidélité à l'ensemble des exercices de piété qui ont été au séminaire le moyen de nous sanctifier, de nous justifier, et que nous ne pourrions délaisser sans danger. *In æternum non oblivicar justificationes tuas, quia in ipsis vivificasti me.*

Mais outre ces deux obligations essentielles, le travail et la prière, dont notre catalogue doit favoriser l'accomplissement, c'est encore un devoir pour le prêtre d'éclairer les fidèles sur les livres à lire, qu'il s'agisse de leur instruction, ou plus immédiatement de leur sanctication. Quels services il rendrait à ses paroissiens, la curé qui saurait leur indiquer les livres d'etude, de piété, de lecture les plus capables de les éclairer et de les édifier suivant leurs besoins leurs conditions, leurs dispositions ! Ce serait, tout à la fois, leur épargner les inconvénients des livres moins bons, des livres superficiels et inutiles, des livres dangereux.

Ceux de nos confrères qui croiraient avoir déjà dans leur bibliothèque tous les ouvrages nécessaires à leurs études et à leurs exercices de piété, trouveront dans notre travail les renseignements sur les *nouveautés* capables de les intéresser. Il est de ces publications récentes, qui méritent l'attention du clergé, et qu'il n'est pas permis d'ignorer, soit qu'elles répondent à de nouvelles exigences des temps actuels et aident à faire face à de nouveaux besoins, soit qu'elles se distinguent, dans l'exposé de la vérité, par un cachet de bonne originalité : *non nova, sed nove*. Du reste, en signalant et appréciant ainsi les ouvrages nouveaux, nous mettrons nos

confrères au courant du mouvement intellectuel, et leur permettrons d'enrichir leur bibliothèque des livres qui méritent d'y figurer.

La bibliothèque d'un ecclésiastique peut et doit comprendre, ce nous semble, cinq ou six séries ; c'est ainsi que l'entend une librairie catholique qui vient de publier un catalogue destiné au clergé. Ce catalogue, réidgé très méthodiquement, contient dans ses 116 pages in-16, un nombre considérable de livres " dont les ecclésiastiques peuvent avoir besoin pour eux-mêmes, ou qu'ils peuvent conseiller aux fidèles."

Voici la division suivie dans ce catalogue. La première série comprend les livres de piété pour les ecclésiastiques; — la 2e série donne les livres d'étude, en réservant toutefois — pour la 3e série les ouvrages qui doivent aider le prêtre à remplir ses fonctions de prédicateur et de catéchiste —La 4e série est consacrée à une première catégorie d'ouvrages à conseiller aux fidèles ; ce sont les ouvrages de méditations, et des livres de lecture pour leur instruction religieuse et leur édification.— La 5 série renferme aussi des ouvrages destinés aux fidèles, mais particulièrement ceux qui peuvent et nous semblent devoir composer une bibliothèque paroissiale.—Nous ne renonçons pas à ajouter une 6e série pour les ouvrages d'étude et de science que j'appellerai *profanes*, parce qu'elle ne rentre pas nécessairement dans le cadre des sciences ecclésiastiques, mais qui seront pour quelques-uns de nos confrères des études d'*agrément*, et qui surtout seraient pour tous un moyen d'en imposer aux gens du monde, un moyen d'entrer en relation avec eux en nous plaçant sur leur terrain, un moyen par conséquent d'exercer une salutaire influence autour de nous.—Ces différentes séries comportant des subdivisions que nous indiquerons au moment voulu.

Pour chaque subdivision, nous aurons à inscrire un plus ou moins grand nombre d'ouvrages : nous en donnerons d'abord l'énumération, en indiquant pour chacun le titre, l'édition, le nombre de volumes, le format et le prix ; puis dans un article de critique, nous ferons connaitre, selon la mesure du possible, le contenu et la valeur des ouvrages énoncés, pour aider nos confrères à faire leur choix. Nous ne nous flattons pas que l'énumération sera complète et comprendra tous les livres qui mériteraient d'être signalés ; encore moins pouvons-nous espérer que notre appréciation de l'ouvrage sera acceptée et ratifiée par tous nos lecteurs. Un livre qui plait aux uns peut ne pas plaire à d'autres. Tant à cause de la variété que le Créateur met dans ses œuvres, que par suite de l'éducation et des habitudes, les intelligences ont des exigences différentes et des goûts divers. C'est pourquoi nous indiquons sous chaque titre plusieurs ouvrages : nous voulons donner à nos confrères la faculté de choisir, et leur laisser la responsabilité de ce choix, tout en le leur facilitant par nos comptes-rendus.

Il nous est venu à la pensée de donner aussi dans nos indications bibliographiques le nom de l'éditeur de l'ouvrage : ce serait permettre à tous de demander directement et d'avoir peut-être plus promptement l'ouvrage désiré. Mais cet avantage, si avantage il y a, nous semble infiniment moindre que l'inconvénient de la *centralisation*. Chacun constate, et les esprits sérieux déplorent cette tendance de Paris à s'emparer de tous monopoles de production ou de vente : le commerce et l'industrie de la province sont en souffrance. Il nous semble que le clergé doit s'associer aux efforts qui se font en faveur de la *décentralisation*. Que chacun de nous fasse travailler et vivre ceux qu'il connait, ceux avec qui il a des rapports plus fréquents, ceux qu'il sait être honnêtes et bons catholiques. Que sont les courtiers qui se présentent à nous, et que sont les patrons qu'ils représentent, le savons-nous ? Les personnes que nous trouvons sur place, et que nous jugeons dignes d'intérêt et de confiance, n'abuseront pas contre nous des profits que nous leur aurons permis de réaliser.

Pour ce qui regarde la question des livres, nous sommes en droit de supposer qu'il existe dans chaque ville un peu importante, au chef-lieu du département, ou au chef-lieu du diocèse, un libraire parfaitement au courant de la librairie ecclésiastique, et qui mérite en même temps la confiance des catholiques. Demandez-lui les ouvrages que vous désirez, il vous les fera parvenir très promptement, et peut-être même vous fera-t-il bénéficier d'une partie de la remise que les éditeurs accordent aux libraires : en tout cas vous aurez fait un acte de patriotisme éclairé et un acte de charité très sacerdotale.

(*Extrait de l'Ami du Clergé.*)

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1er Avril, 1893, Numéro 3.

AU LECTEUR

Notre établissement est devenu la proie des flammes dans la nuit du 20 au 21 mars et notre librairie est détruite en grande partie. Nos pertes sont énormes car presque tout notre assortiment de livres, de papeterie et d'articles religieux a été brûlé ou noirci par la fumée. L'eau a aussi beaucoup endommagé les marchandises que nous avons pu sauver des flammes.

Ce triste événement n'interrompra cependant pas notre commerce et les réparations à la bâtisse sont déjà commencées.

Nous pourrons bientôt installer le nouvel assortiment que nous attendons d'Europe. Un de nos associés, M. Giroux, partira ces jours-ci pour la France afin de faire des achats considérables.

Dans quelques semaines nous pourrons offrir à nos clients un magnifique assortiment de livres de théologie, d'histoire, de littérature, de sciences, etc.

En attendant notre nouvelle installation, nous offrons, à un rabais considérable, tout notre fond de livres, de papeterie, d'articles religieux, de tapisserie, etc.

Nous profitons de la circonstance pour présenter nos plus sincères remerciements au clergé et à nos autres clients pour leur encouragement passé.

Nous sollicitons de nouveau leur patronage.

Les nombreuses marques de sympathie qui nous ont été prodiguées dans notre malheur nous ont été très sensibles et nous en garderons une éternelle reconnaissance.

CADIEUX & DEROME.

BULLETIN

24 mars 1893.

*** Les lecteurs du *Propagateur* connaissent tous le journal la Croix publié à Paris. Ce journal est l'un des plus vaillants défenseurs des droits du St Siège et l'un des plus puissants et actifs propagateurs en France des principes religieux et de toutes les saines doctrines sociales. Il combat sans trève ni merci, avec le plus grand courage et des succès toujours croissants, toutes les pernicieuses doctrines de l'école révolutionnaire et les néfastes influences de la franc-maçonnerie, de la juiverie et de la libre pensée.

Voici le programme de ce journal qui a pour auxiliaires dans les bons combats l'Univers, le Monde et un grand nombre d'autres journaux catholiques dévoués.

PROGRAMME.

Liberté de l'Eglise et de la France.

Le Pape indépendant et arbitre entre les peuples pour assurer la paix et diminuer les charges militaires qui ruinent l'Europe.

La suppression des lois scolaires qui enlèvent aux communes et aux familles le droit de choisir les maîtres d'école.

La religion dans l'école ; la religion aux enfants des pauvres aussi bien qu'aux enfants des riches.

Les Sœurs dans les hopitaux.

Législation favorisant les intérêts du peuple et réprimant l'agiotage et la juiverie.

Lois pour assurer la prospérité de l'agriculture.

Création d'institutions économiques, de nature à améliorer le sort de l'ouvrier.

Suppression de la banqueroute que préparent nécessairement les emprunts et le gaspillage de notre argent.

Ce programme est celui qui est adopté par les catholiques pour les prochaines élections générales de la Chambre des députés.

Comme catholiques et amis dévoués de la France, notre bien aimée mère-patrie, nous applaudissons de toutes nos forces à ce programme et nous en souhaitons la prompte et définitive réalisation.

***

*** Il parait bien avéré aujourd'hui que la révolution du 14 janvier aux îles d'Hawaï est le fait des intrigues de quelques américains. Il y a peut-être quelques natifs qui y ont participé, mais ils sont en très petit nombre. Ainsi la reine Lydia Kamakeha Liliuokalani n'est descendue du trône que grâce aux étrangers qui veulent l'annexion aux Etats-Unis. Mais cette annexion qui, dans l'esprit des révoltés, devait être l'œuvre de quelques jours est indéfiniment retardée. Le nouveau président Cleveland a retiré le projet de traité qui était au Sénat américain et il envoie aux îles une commission chargée de s'enquérir de tous les faits relatifs à

la révolution, de ses causes et des aspirations des habitants. Cette commission doit surtout constater quels sont les sentiments des natifs car on prétend que l'immense majorité de ces derniers, sinon la totalité, est opposée au changement de régime. On dit que le président a agi ainsi parcequ'il est outré de la manière indigne dont on s'y est pris pour parvenir à l'annexion.

La reine Liliuokalani qui vient d'être détrônée est née à Honolulu le 2 septembre 1838 et le 10 septembre 1862 elle s'est mariée avec un américain du Massachusetts. Les îles sont actuellement gouvernées par un gouvernement provisoire sous la présidence d'un Hawaïen de naissance S. B. Dole, partisan de l'annexion aux Etats-Unis.

Les îles d'Hawaï ou Sandwich sont situées dans l'Océan Pacifique sur la route de Vancouver à Sydney (Australie) et à Auckland (Nouvelle Zélande). Elles sont au nombre de douze dont huit seulement sont habitées.

Les principales sont Hawaï, Maoui, Oahou et Kaouaï. Le siège du gouvernement est à Honolulu dans l'ile d'Oahou. Il y a deux ans la population totale était de 90,000 âmes. Sur ce nombre on comptait en chiffres ronds 35,000 Kanaques purs, 8000 Kanaques mêlés, 9000 Portugais, 15,000 Chinois et 12,000 Japonais. Le surplus de la population se composait d'Américains, d'Anglais, d'Allemands et de diverses autres nationalités.

Les missionnaires catholiques des îles sont les Pères de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus et Marie, de Picpus. Les catholiques sont pour la plupart des Kanaques, et des Portugais. Il y a un vicaire apostolique dont la résidence est à Honolulu. C'est Mgr G. P. Ropert. Il a été sacré à San Francisco le 25 septembre dernier. Les églises, chapelles et autres lieux destinés au culte sont au nombre de 100.

*** Les Irlandais de Montréal ont célébré leur fête nationale le 17 de ce mois. Le beau temps a favorisé la procession qui a eu lieu comme les autres années. La fête religieuse a été célébrée à l'église Saint-Patrice. Mgr de Montréal a officié et un religieux irlandais de New-York, le père Doyle, Pauliste, a fait le sermon de circonstance.

L'Irlande n'est malheureusement pas encore délivrée du joug de fer qui pèse sur elle depuis longtemps, mais l'heure de la délivrance est peut-être proche. En effet le bill du Home Rule a été présenté aux communes anglaises qui le voteront probablement, car la majorité de M. Gladstone est suffisante pour en assurer la passation.

Malheureusement la chambre des Lords est mal disposée et un grave conflit paraît inévitable entre les deux chambres du Parlement. De plus les fanatiques orangistes de l'Ulster paraissent déterminés à résister à l'établissement d'un gouvernement autonome et ils menacent d'avoir recours aux armes. Espérons cependant que

toutes les difficultés seront surmontées et qu'à la prochaine Saint Patrice l'Irlande se gouvernera elle-même.

Erin go bragh !

***

*** Le sacre de Monseigneur Decelles, évêque de Druzipara, coadjuteur de St Hyacinthe, a eu lieu le 9 mars dans la cathédrale de Saint Hyacinthe. Le prélat consécrateur était Mgr l'archevêque de Montréal. Le nouvel évêque avait pour assistants Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et Mgr Racine, évêque de Sherbrooke.

Le grand vicaire O'Donnell, curé de Saint-Denis, a fait le sermon.

Deux archevêques et sept évêques assistaient à la cérémonie qui a été très imposante.

L'évêque actuel, Mgr Moreau, est le quatrième évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe qui a été crée en 1852 par le pape Pie IX. Ses prédécesseurs ont été Mgr Jean Charles Prince, Mgr Joseph Larocque et Mgr Charles Larocque.

Le diocèse de Saint Hyacinthe comprend les comtés de Bagot, Iberville, Missisquoi, Richelieu, Rouville et Saint-Hyacinthe et une partie des comtés de Brome, Shefford et Verchères. La cité de St-Hyacinthe qui est la ville épiscopale, est située sur les bords de l'Yamaska, au centre d'une région agricole très prospère. Elle contient une population industrieuse, des manufactures florissantes et plusieurs établissements d'éducation et de charité. Deux chemins de fer, le Grand Tronc et une branche du Pacifique, la mettent en communication avec tous les points du pays. Elle est le chef lieu du district judiciaire de Saint-Hyacinthe et du comté du même nom. Elle doit surtout sa célébrité à son collège d'où sont sortis une foule d'hommes éminents et qui a eu pour professeurs des savants distingués comme les abbés Desaulniers et Raymond.

***

*** Les difficultés financières entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de Québec et d'Ontario n'ont jamais été réglées définitivement. Une commission d'arbitrage chargée de ce réglement a été nommée dernièrement et elle a commencé à siéger le 17 mars. La prochaine séance aura lieu le 18 avril. Les arbitres sont le juge Burbridge pour le gouvernement fédéral, le juge Casault pour le gouvernement de Québec, et le juge Boyd pour le gouvernement d'Ontario.

Les avocats des divers gouvernements sont M. Hogg, pour le gouvernement fédéral, M. Girouard, député fédéral de Jacques-Cartier, et M. Hall, trésorier provincial, pour le gouvernemeut de Québec, et MM. Irvine et Harcourt, pour le gouvernement d'Ontario.

La commission d'arbitrage a été nommée en vertu de la section 142 de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867 (1).

(1) Statut Impérial 30 et 31 Vict. Cap 3.

⁂ Les législatures de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard sont actuellement en session L'ouverture de la session a eu lieu le 8 mars dans l'île du Prince-Edouard et le 9 mars au Nouveau-Brunswick. Celle de la Nouvelle-Ecosse avait été ajournée le 1er février, mais elle a été reprise le 16 mars.

⁂ Sont décédés.

1° Aux Etats-Unis R. M. Bishop, ancien gouverneur de l'Ohio, et O. M. Hatch, ancien secrétaire d'état. M. Hatch était le grand ami du président Lincoln.

2° Madame Mowatt, femme de Sir Oliver Mowatt, premier ministre d'Ontario. Elle était âgée de 68 ans.

3° A Londres l'honorable Hugh Nelson, ex lieutenant gouverneur de la Colombie Britannique. M. Nelson est né en Irlande le 25 mars 1830. Il a été député de New-Westminster à la législature de la Colombie Britannique avant la Confédération. Il a représenté la même division aux Communes après l'entrée de la Colombie dans la Confédération. Il a été nommé sénateur en 1879 et lieutenant gouverneur en 1887.

4° M. l'abbé Joseph Nérée Gingras, curé de Saint-Gervais, à l'âge de 68 ans. M. l'abbé Gingras est l'un des prêtres qui ont été envoyés aux Illinois après l'apostasie de Chiniquy. Son apostolat fut couronné de succès et il eut la joie de ramener à la foi de leurs pères un grand nombre des nôtres qui avaient suivi Chiniquy dans son schisme.

5° Hypolite Adolphe Taine, membre de l'Académie Française et écrivain de renom. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages remplis de doctrines fatalitses.

6° Son Eminence Charles Philippe Place, Cardinal prêtre et archevêque de Rennes. Il est né à Paris le 14 février 1814. Ses études classiques étant terminées, il étudia le droit, prit ses degrés et il débuta dans la diplomatie comme secrétaire d'embassade. Quelques années plus tard il entra dans l'état ecclésiastique. Il fut successivement vicaire général, supérieur de séminaire, président de l'œuvre des Ecoles d'Orient et auditeur de Rote. Il fut nommé évêque de Marseille en 1866, archevêque de Rennes en 1878 et Cardinal en 1886.

Mgr Place suivit les errements de Mgr Dupanloup et il combattit avec ardeur dans les rangs des adversaires de la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale. Mais après la proclamation du dogme il se soumit comme tous les bons catholiques. Il a rempli les devoirs de sa charge avec zèle et énergie et l'église de France doit être fière de lui.

7° Jules François Camille Ferry, président du Sénat français et ancien premier ministre de la République. Il est né à Saint-Dié, dans le département des Vosges, le 5 avril 1832 et il a été admis au barreau en 1854. Il a été quelque temps journaliste.

Pendant sa vie publique M. Ferry a été membre du corps législatif sous l'empire, membre du gouvernement de la défense nationale, après la révolution du 4 septembre 1870, et député, ambassadeur, ministre et sénateur sous la république. Il était l'un des candidats à la présidence de la république en 1887.

Le président du sénat, M. Le Royer, ayant donné sa démission, M. Ferry a été élu pour le remplacer. L'élection a eu lieu dans la séance du sénat du 24 février dernier. Sur 229 votes le nouveau président en a eu 148.

Jules Ferry a été élevé dans la religion catholique, mais il a apostasié après son mariage. Il a été l'un des plus odieux persécuteurs des ordres religieux en France, l'un des plus fanatiques laïcisateurs et l'auteur des infâmes lois scolaires actuelles et notamment de l'ignoble *article sept* qui a eu un immense retentissement dans le monde entier.

***

*** Ont été nommés :

1° Administrateur de la Province de Québec, Sir Alexandre Lacoste, juge en chef de la Cour du Banc de la Reine. Il remplace le lieutenant-gouverneur Chapleau qui a obtenu un congé de trois mois.

2° Juge de la cour du comté de Queen's, île du Prince-Edouard, M. Macleod.

3° Juge de la cour du comté de Welland, Ontario, W. Fitzgerald, C. R. de London.

***

Dans la nuit du 20 au 21 de mars l'établissement de messieurs Cadieux et Derome est devenu la proie des flammes.

Le directeur du journal Mr. Derome a été presqu'asphyxié dans son lit, et ce n'est que par une espèce de miracle qu'il a pu s'échapper sain et sauf.

Nous sympathisons avec nos amis dans le malheur qui vient de les frapper et nous souhaitons que ce triste évènement n'abatte pas leur courage. Leur établissement redeviendra bientôt, nous l'espérons, plus prospère qu'autrefois.

La publication du journal ne sera pas interrompue.

ALBY.

LA VOIE DE LA PAIX INTERIEURE

DÉDIÉE A

NOTRE-DAME DE LA PAIX

Par le P. DE LEHEN

de la compagnie de Jésus.

1 vol. in-12... Prix : 75 cts

L'article qui suit est extrait de ce livre.

De la conduite pleine d'amour que la divine providence tient envers les hommes, et du bonheur de ceux qui se soumettent comme ils doivent à sa conduite.

Rien ne se passe dans l'univers que Dieu ne le veuille, que Dieu ne l'ordonne ; et cela doit s'entendre absolument de toutes choses, excepté le péché. Rien, dit saint Augustin, n'arrive par hasard dans tout le cours de notre vie ; Dieu intervient partout. *Je suis le Seigneur*, dit-il lui-même par la bouche d'Isaïe ; *je suis le Seigneur, et il n'en est point d'autre : c'est moi qui forme la lumière et qui crée les ténèbres, qui fais la paix et qui crée les maux. C'est moi*, avait-il dit auparavant par Moïse, *c'est moi qui fais mourir, et c'est moi qui fais vivre ; c'est moi qui blesse, et c'est moi qui guéris. Le Seigneur ôte et donne la vie*, est-il dit encore dans le cantique d'Anne, mère de Samuel, *il conduit au tombeau et il en retire ; le Seigneur fait le pauvre et le riche, il abaisse et il élève. Arrivera-t-il quelque mal*, dit Amos, *qui ne vienne du Seigneur ? Oui*, dit le Sage, *les biens et les maux, la vie et la mort, la pauvreté et les richesses viennent de Dieu.*

Vous allez dire, peut-être, que cela ne doit s'entendre que des maladies ou de la mort, du froid ou du chaud, et des autres accidents produits par des causes dépourvues de liberté, et non de ce qui dépend de la volonté de l'homme ; car, m'objecterez-vous, quand quelqu'un parle de moi, qu'il me ravit mes biens, qu'il me persécute, qu'il me frappe, comment attribuer cette conduite à la volonté de Dieu, lui qui ne veut pas que l'on me traite de la sorte, que l'on me fasse injure ; qui, au contraire, le défend ? On ne peut donc, concluez-vous, s'en prendre qu'à la volonté de l'homme, qu'à son ignorance, ou à sa malice. — C'est en vain, vous répondrai-je, que vous voudriez vous prévaloir de ce raisonnement, pour vous défendre de vous abandonner à la Providence divine ; car Dieu lui même s'est expliqué ; sur sa parole, laquelle ne peut être que la vérité même, nous devrons croire que, dans ces sortes d'événements, aussi bien que dans tous les autres, rien n'arrive que par ses ordres. Voici comment il s'exprime : *Je punirai*, disait-il à David, *je punirai, par vos propres enfants, l'adultère et l'homicide*

que vous avez commis, je ferai sortir de votre maison les instruments de ma justice, je prendrai vos femmes à vos yeux, je les donnerai à qui vous est le plus proche, et il en abusera.

Or, je vous le demande, Dieu pouvait-il se déclarer plus ouvertement l'auteur des maux qu'Absalon fit souffrir à son père ?

Cependant les Juifs aussi chancelèrent dans cette croyance, à l'occasion de leur captivité et de leurs maux, qu'ils attribuaient plutôt à leur fortune et à d'autres causes qu'à la volonté de Dieu ; mais le Prophète les reprit en ces termes : *Qui est celui qui a dit qu'une chose se fît sans que le Seigneur l'eût commandée ? Est-ce que les biens et les maux ne sortent pas de la bouche du Très-Haut ? Nous avons agi injustement, nous nous sommes attiré la colère du Seigneur, c'est pour cela qu'il est devenu inexorable.*

Si donc on noircit notre réputation, si on ravit notre bien, si on brûle notre maison, si on nous donne un soufflet ; enfin, de quelque manière que l'on nous outrage, attribuons tout à la volonté de Dieu : ce sont des coups de sa main, des mesures de sa Providence.

Cependant, me direz-vous, il y a péché dans toutes ces actions : comment donc Dieu les veut-il ? Comment y prend-il part, lui qui, étant la sainteté par essence, ne peut avoir rien de commun avec le péché ? —Je réponds qu'il faut, dans l'action de l'homme dont vous vous plaignez, distinguer deux choses : l'une, le mouvement ou l'acte extérieur, l'autre, le dérèglement de la volonté, qui s'écarte de ce que les commandements de Dieu prescrivent. Ainsi, si cet homme frappe ou s'il médit, c'est, d'une part, le mouvement du bras ou de la langue, et, d'autre part, l'intention qui accompagne ce mouvement : or, le péché n'est pas dans le mouvement, et c'est pourquoi Dieu en peut être et en est effectivement l'auteur ; car l'homme, ni aucune autre créature n'a ni l'être, ni le mouvement de lui-même, mais de Dieu, qui agit en lui et par lui. Quant à la malice de l'intention, elle est toute de l'homme, et c'est là seulement qu'est le péché, auquel Dieu n'a aucune part, mais qu'il permet pour ne pas porter atteinte au libre arbitre.

Dieu ne participe donc à nos œuvres que pour en former l'être ; il ne va pas plus loin, il reste absolument étranger à la malice qui s'y rencontre, et qui ne prend sa source qu'en nous. Il veut vous priver de votre honneur et de votre fortune, dont vous abusiez ; mais il ne participe en rien au péché du médisant ou du voleur qui vous les ravit. Un exemple va rendre la chose plus sensible : un juge, par un équitable jugement, condamne à mort un criminel ; mais l'exécuteur se trouve être l'ennemi particulier de ce criminel ; et au lieu de n'exécuter la sentence que par devoir, il le fait par haine, par esprit de vengeance... Il est évident que le juge ne trempe en aucune façon dans le péché de l'exécuteur ; il n'entend point que ce péché se commette, mais seulement que la justice se fasse. De même, Dieu ne contribue pas absolument en rien à la malice de cet homme qui vous déshonore ou qui vous vole ; sa malice est son fait particulier. Dieu veut, disions-nous, vous humilier ou vous dépouiller de vos biens pour vous délivrer

de vos vices et vous porter à la vertu, et ce dessein, digne de sa bonté, qu'il pourrait exécuter par mille autres moyens, n'a rien de commun avec le péché de l'homme qui lui sert d'instrument. Et, au fait, ce n'est pas son péché qui vous humilie, qui vous appauvrit, c'est la perte de votre réputation, la perte de votre bien ; le péché ne nuit qu'au médisant ou au voleur qui s'en rend coupable. C'est ainsi que nous devons séparer ce que Dieu opère par les hommes et ce que la volonté de l'homme y ajoute.

Saint Grégoire nous propose la même vérité sous un autre jour : un médecin ordonne une application de sangsues ; ces insectes ne sont occupés, en tirant le sang du malade, que de s'en rassasier et de le sucer, s'ils le pouvaient, jusqu'à la dernière goutte. Cependant l'intention du médecin n'est que d'ôter ce que le malade a de mauvais sang, et de le guérir par ce moyen. Il n'y a donc rien de commun entre ce que veulent les sangsues et ce que le médecin se propose en se servant d'elles. Or, Dieu se sert des hommes comme le médecin se sert des sangsues. Le malade ne se fait aucune peine de leur avidité, il ne les envisage nullement comme malfaisantes , il cherche, au contraire, à surmonter la répugnance que leur laideur lui fait éprouver, et même il protège, il favorise leur action, sachant bien qu'elles n'agiront qu'autant que le médecin le reconnaîtra utile à sa guérison. De même aussi devons-nous ne pas nous arrêter aux passions de ceux à qui Dieu a donné pouvoir d'agir sur nous, ne pas nous mettre en peine de leurs intentions malveillantes, et nous préserver de toute aversion contre eux, sachant bien que, quelles que soient leurs vues particulières, ils ne sont toujours, à notre égard, qu'un instrument de salut dirigé par la main d'un Dieu d'une bonté, d'une sagesse et d'une puissance infinies, qui ne leur permettra d'action qu'autant qu'elle nous sera utile. Notre intérêt devrait donc nous porter à accueillir plutôt qu'à repousser leurs atteintes, puisqu'elles ne sont véritablement que les atteintes de Dieu même. Et il en est ainsi de toutes créatures quelconques : elles ne sauraient agir sur nous, si le pouvoir ne leur en était donné d'en haut.

Cette doctrine a toujours été familière aux âmes vraiment éclairées de Dieu. Nous en avons un exemple célèbre dans le saint homme Job. Il a perdu ses enfants et ses biens, il est tombé de la plus haute fortune dans la misère la plus profonde, et il dit : *Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu ; que le nom du Seigneur soit béni.* Vous voyez, dit saint Augustin, que cet homme avait bien compris ce grand secret ; il ne dit pas : Le Seigneur m'avait donné mes enfants et mes biens, et le démon me les a ôtés ; mais, c'est lui qui me les avait donnés, c'est lui qui me les a ôtés, cela s'est fait comme il a plu au Seigneur, et non comme il a plu au démon. L'exemple de Joseph n'est pas moins remarquable : ses frères l'ont livré par malice, et cependant ce saint patriarche attribue tout à la providence de Dieu ; il s'en explique même à plusieurs reprises : *C'est le Seigneur*, dit-il, *qui m'a envoyé en Egypte... c'est lui qui m'a fait venir ici avant vous, pour vous conserver la vie... Ce n'est point par*

votre conseil que j'ai été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu. David, poursuivi et outragé par Séméi, ne voit également, dans la conduite de ce sujet rebelle, que l'action de cette même Providence; et lorsque, par deux fois, il arrête l'indignation de ses fidèles serviteurs, il leur dit : *Laissez-le faire, car le Seigneur lui a ordonné de maudire David. Laissez-le faire ; laissez-le me maudire, selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.* Et notre Sauveur, le Saint des saints, descendu du ciel pour nous instruire par ces paroles et par ses exemples, ne dit-il pas à saint Pierre, qui, poussé par un zèle indiscret, voulait le détourner du dessein qu'il avait de souffrir et empêcher que les soldats ne missent la main sur lui : *Ne voulez-vous pas que je boive le calice que mon père m'a donné?* Ainsi, il attribuait les outrages et les douleurs de sa Passion non aux Juifs qui l'accusaient, à Judas qui le trahissait, à Pilate qui le condamnait, aux bourreaux qui le tourmentaient, aux démons qui excitaient ces malheureux à cet horrible crime, quoiqu'ils fussent les causes immédiates de ses souffrances ; mais à Dieu, à Dieu considéré, non pas sous la qualité rigoureuse de juge, mais sous celle de père, à qui il exprime une tendre affection.

N'attribuons donc jamais ni aux démons ni aux hommes, mais à Dieu, comme à leur vraie source, nos pertes, nos déplaisirs, nos afflictions, nos humiliations ; autrement, ce serait faire, comme le chien, qui décharge sa colère sur la pierre, sans prendre garde au bras qui la lui a jetée. Ainsi, prenez garde de dire : Un tel est cause du malheur que j'ai éprouvé, il est cause de ma ruine. Vos maux sont l'ouvrage, non de cet homme, mais de Dieu ; et ce qui doit vous rassurer, c'est que ce Dieu, souverainement bon, procède à tout ce qu'il fait avec la plus profonde sagesse, et pour des fins saintes et sublimes.

Toutes ses œuvres, disent plusieurs saints docteurs, sont, eu égard aux circonstances, si accomplies, qu'elles ne sauraient l'être davantage ; et si bonnes, qu'elles ne sauraient être meilleures. Aussi devons-nous, suivant saint Basile, nous bien pénétrer de cette pensée, que nous sommes l'ouvrage d'un bon ouvrier, et qu'il nous dispense et nous distribue, avec une providence très sage, toutes choses, grandes et petites, en sorte que rien ne nous arrive contre sa volonté, rien qui soit mauvais, rien même que l'on puisse concevoir meilleur. *Les œuvres du Seigneur sont grandes,* dit le Roi-Prophète, *elles sont admirablement ordonnées selon ses volontés ;* et c'est particulièrement dans cette juste proportion entre les moyens et la fin qu'il se propose, que sa sagesse éclate. *Elle atteint avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre, et elle dispose tout avec douceur.* Elle gouverne les hommes avec un ordre admirable ; elle les mène à leur bonheur fortement, cependant sans violence, sans contrainte, avec suavité, et non seulement avec suavité, mais encore avec circonspection. *O Dieu,* dit le Sage, *comme vous êtes le dominateur souverain, vous êtes lent et tranquille dans vos jugements, et vous nous gouvernez avec une grande réserve.* Vous êtes doué d'une puissance infinie à laquelle rien ne peut résister ; cependant vous n'usez point envers nous de l'autorité

absolue de ce souverain pouvoir ; vous nous traitez avec une extrême bonté ; vous daignez, vous accommodant à notre nature, placer chacun de nous dans la condition la plus propre à nous faire opérer notre salut. Vous ne disposez même de nous qu'avec révérence, que comme de vos images vivantes et de personnes d'une noble origine, auxquelles on ne commande point d'un ton absolu, comme à des esclaves, mais avec des termes de civilité et d'honneur. Vous n'agissez sur nous, dit l'illustre Cantacuzène, qu'avec la même circonspection que l'on met à toucher un riche vase de cristal que l'on a peur de rompre. S'il faut, pour notre bien, nous affliger, nous envoyer quelque maladie, nous faire souffrir quelque perte, nous livrer à la douleur, vous y procédez avec égard, avec déférence pour notre condition. C'est ainsi qu'un chirurgien, qui est obligé de faire l'amputation d'un membre à un seigneur de marque, redouble d'attention pour ne lui faire endurer que le moins de douleur qu'il peut, et qu'autant seulement qu'il est nécessaire pour la guérison ; il ne touche qu'avec respect la partie malade, à cause de la dignité de la personne ; de même Dieu nous traite comme des créatures nobles, qui sont en grande considération devant lui ; il met, avec une grande délicatesse, l'appareil sur nos blessures, et il adoucit autant que possible l'amertume des remèdes.

Enfin, Dieu n'agit sur nous que pour des fins très nobles et très saintes, que pour sa gloire et notre propre bien, notre perfection. Souverainement bon et la bonté même, il cherche à perfectionner toutes ses créatures, en les attirant à lui, en leur imprimant les caractères et les rayons de sa divinité, autant qu'elles en sont susceptibles ; et parce qu'il nous aime infiniment et incomparablement plus que tous ses autres ouvrages, comme le plus excellent, son amour, aussi bien que sa bonté le porte à ne rien opérer autour de nous que pour notre propre avantage ; et le gant est moins ajusté à la main et le fourreau à l'épée, que ce qu'il ordonne ne l'est à notre force et à notre portée ; de telle sorte que tout puisse concourir à notre avancement, si nous voulons coopérer aux vues de sa providence.

Ne nous troublons donc point dans les adversités dont nous sommes quelquefois assaillis, puisque nous savons que, destinées à produire en nous des fruits de salut, elles sont soigneusement mises en rapport avec nos besoins par la sagesse de Dieu même, qui leur donne des bornes comme il en donne à la mer. Il semble quelquefois qu'elle va, dans sa furie, inonder des contrées entières, et cependant elle respecte les limites de son rivage, elle vient briser la fureur de ses flots contre un sable mouvant. Ainsi il n'est aucune tribulation, aucune tentation à laquelle Dieu n'ait marqué des limites, afin qu'elle serve, non pas à nous perdre, mais à nous sauver Elles entrent, en effet, d'une manière essentielle dans l'ensemble des moyens de salut qui nous sont offerts. *Dieu est fidèle*, dit l'Apôtre, *il ne nous enverra pas de tribulations au-dessus de nos forces* mais il est nécessaire qu'il nous en envoie ; si vous refusiez de les recevoir, vous seriez ennemi de vous-même ; vous êtes comme un

bloc de marbre entre les mains du sculpteur : il faut qu'il fasse sauter des éclats, qu'il taille, qu'il polisse pour en faire une belle statue. Dieu veut faire de vous son image : pensez seulement à vous bien tenir entre ses mains pendant qu'il travaille sur vous ; soyez assuré qu'il ne donnera aucun coup qui ne soit nécessaire à ses desseins, et qui ne tende à votre sanctification ; car, comme dit saint Paul, *la volonté de Dieu est notre sanctification.* C'est là la fin qu'il se propose dans toute la conduite qu'il tient à notre égard. Oh ! que n'opèrerait-il pas en nous pour son honneur et pour notre bien, si nous le laissions faire ? C'est parce que les cieux ne font aucune résistance aux impressions des intelligences qui le gouvernent, que leurs mouvements sont si magnifiques, si réglés, si utiles, qu'ils publient si hautement la gloire de Dieu, et que, par leurs influences et par la succession invariable des jours et des nuits, ils conservent l'ordre dans tout l'univers. S'ils résistaient à ces impressions, et si, au lieu de suivre le mouvement qui est donné, ils en suivaient un autre, bientôt ils tomberaient dans le plus étrange désordre, et y entraîneraient tout l'univers avec eux. Il en est de même lorsque la volonté de l'homme se laisse gouverner par celle de Dieu ; alors tout ce qui est dans ce petit monde, toutes les facultés de son âme, tous les membres de son corps sont dans la plus parfaite harmonie. Mais bientôt il tombe dans un désordre extrême, lorsque sa volonté s'écarte de celle de Dieu.

C'est, en effet, une des vérités les mieux établies, que notre perfection consiste dans la conformité de notre volonté à celle de Dieu. Plus nous sommes soumis aux desseins qu'il a sur nous plus nous avançons ; si nous résistons, nous retournons en arrière. Sainte Thérèse, l'une des lumières de son siècle, disait en parlant à ses filles : " Celui qui s'applique à l'oraison doit uniquement se " proposer de mettre tous ses soins à conformer sa volonté à celle " de Dieu. Soyez assurées, continuait cette sainte, que c'est dans " cette conformité que consiste la plus haute perfection que nous " puissions acquérir, que celui qui y travaillera avec le plus de " soin sera favorisé des plus grands dons de Dieu, fera les plus " rapides progrès dans la vie intérieure. Ne croyez pas qu'il y ait " d'autres secrets ; c'est en ce point que tout notre bien consiste. " On rapporte que la bienheureuse Soncino, très sainte religieuse de l'ordre de Saint-Dominique, fut en vision transportée dans le ciel, pour y considérer la félicité des bienheureux. Elle y vit leurs âmes mêlées parmi les chœurs des Anges, selon le degré de leurs mérites, et elle en remarqua, parmi les Séraphins, quelques-unes qu'elle avait connues sur la terre : et comme elle demandait pourquoi elles étaient élevées à un si haut degré, on lui répondit que c'était à cause de la conformité et de l'union parfaite qu'elles avaient eues de leur volonté à celle de Dieu. Or si cette conformité élève, dans le ciel, les âmes au plus haut degré de gloire, qui est celui des Séraphins, il faut nécessairement conclure qu'elle les élève ici-bas au plus haut degré de grâce, et qu'elle est le fondement de la perfection la plus sublime où l'homme puisse atteindre.

La soumission de sa volonté est en effet le sacrifice le plus agréable et le plus glorieux à Dieu que l'homme puisse lui offrir ; c'est l'acte le plus parfait de la charité, la plus noble et la plus méritoire de toutes les vertus, et il est hors de doute que par cette soumission il acquiert à chaque instant des trésors inestimables, et qu'en peu de jours il recueille plus de richesses que d'autres en plusieurs années et par beaucoup de travail. L'histoire célèbre d'un saint religieux en offre un exemple remarquable. Ce saint homme ne différait nullement des autres dans les choses extérieures, et cependant il avait atteint un si haut degré de perfection et de sainteté, que le seul attouchement de ses habits guérissait les malades. Son supérieur lui dit un jour qu'il s'étonnait fort que, ne jeûnant, ne veillant, ne priant pas plus que les autres religieux qui habitaient le monastère, il fit tant de miracles, et qu'il désirait en savoir la cause. Le bon religieux lui répondit qu'il en était encore plus étonné que lui, qu'il n'en savait point la raison ; que, s'il pouvait en deviner une, c'était qu'il avait toujours pris grand soin de vouloir ce que Dieu voulait, et que Dieu lui avait fait la grâce de perdre et de fondre tellement sa volonté dans la sienne, qu'il ne faisait rien sans son mouvement, soit dans les grandes, soit dans les petites choses. " La prospérité, lui dit-il, ne m'élève point, l'adversité ne m'abat point, car je prends tout indifféremment de sa main, sans rien examiner ; je ne demande point que les choses se fassent comme je pourrais naturellement le désirer, mais absolument comme il le veut ; et toutes mes prières tendent à ce but, que sa volonté s'accomplisse parfaitement en moi, et en toutes les créatures.— Eh quoi ! mon Père, lui dit son supérieur, ne fûtes-vous pas ému, l'autre jour, quand un de nos ennemis brûla notre grange, avec le blé et le bétail qui y étaient pour notre provision ?—Non, mon Père, lui répondit-il ; au contraire, ma coutume est de rendre grâce à Dieu dans de semblables accidents, par la ferme croyance que j'ai qu'il les permet pour sa gloire et pour notre plus grand bien : c'est pourquoi je ne m'inquiète point si nous avons peu ou beaucoup pour notre entretien, parce que je sais que, si nous avons confiance en lui, il pourra aussi bien nous nourrir avec un morceau de pain qu'avec un pain entier ; de cette manière, je suis toujours content et joyeux, quoi qu'il arrive." L'abbé, dans l'admiration d'une conformité et d'une confiance, si parfaites, cessa de s'étonner de voir ce religieux opérer des miracles.

La conformité de notre volonté à celle de Dieu ne se borne point à opérer notre sanctification ; elle a encore l'effet de nous rendre heureux dès ici-bas ; c'est par elle que l'on acquiert le plus parfait repos qu'il soit possible de goûter dans cette vie ; c'est le moyen de faire de la terre un paradis. Alphonse le Grand, roi d'Aragon et de Naples, prince très sage et très instruit, avait bien compris cette vérité ; on lui demandait quelle était la personne qu'il croyait la plus heureuse dans ce monde : " Celle, répondit le prince, qui s'abandonne entièrement à la conduite de Dieu, et qui reçoit tous les événements heureux ou malheureux comme venant de sa

main. " Dieu dit, par Isaïe : *Si tu eusses été fidèle à mes commandements, ton âme eût nagée dans un fleuve de paix.* Eliphaz disait à Job : *Soumettez-vous à Dieu, et vous habiterez un royaume de paix ; le Tout-Puissant se déclarera contre vos ennemis, et remplira votre cœur de délices.* Ce fut encore ce que chantèrent les saints Anges à la naissance du Sauveur : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Quels sont ces hommes de bonne volonté, sinon ceux qui ont une volonté conforme à celle qui est souverainement bonne, je veux dire la volonté de Dieu ? Autrement elle serait infailliblement mauvaise.

Et en effet, pour que nous jouissions de cette heureuse paix, de cette paix qui surpasse tout sentiment, il faut que rien ne s'oppose à ce que nous voulons, que tout succède selon nos vues ; et qui peut prétendre avec bonheur que celui-là seul dont la volonté est toute conforme à la volonté de Dieu ? Tout ce qu'il veut s'exécute en tout point, car rien n'arrive que Dieu ne le veuille et que lui-même par conséquent ne le veuille aussi.

Pour moi, dit l'éloquent Salvien, je crois qu'il n'est personne au monde plus heureux que les justes, à qui il n'arrive que ce qu'ils désirent. —Oui, mais ils sont humiliés, méprisés. —Ils le veulent être. —Ils sont pauvres. —Ils se plaisent dans la pauvreté : ils sont donc toujours bienheureux ; car fussent-ils dans les plus grandes amertumes, ils ne sauraient être ni plus heureux ni plus contents, dès qu'ils sont dans l'état où ils veulent être. *Tout ce qui arrivera au juste*, dit le Sage, *ne le contristera point*, n'altérera point la sérénité de son âme, parce que rien ne lui arrive contre son gré.

Ce n'est pas que dans cet état l'homme ne ressente aucune douleur; mais ce qu'il souffre se passe dans la partie inférieure, et ne s'élève pas jusqu'à celle où l'esprit repose. Il en est des âmes soumises comme de Notre-Seigneur, qui, déchiré de coups et attaché à un gibet ne laissait pas d'être bienheureux. Noyé dans l'abîme de tous les maux qu'il est possible de souffrir en ce monde, il était cependant comblé d'une joie infinie.

On ne peut toutefois disconvenir qu'il n'y ait dans notre nature une opposition, on pourrait dire inconciliable, entre l'idée de souffrance, d'humiliation, d'opprobre, ou même de pauvreté, et l'idée de bonheur. Aussi est-ce un miracle de la grâce que d'être en proie à de pareils maux, et cependant bien heureux ; mais ce miracle sera toujours infailliblement accordé aux sacrifices de quiconque voudra se dévouer à l'accomplissement en toutes choses de la volonté divine, car il est de l'honneur et de la gloire de Dieu que ceux qui s'attachent généreusement à son service soient contents de leur sort.

On me demandera peut-être comment expliquer, s'il en est ainsi, ce discours de Notre-Seigneur Jésus : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive.* Je réponds que si ce divin maître exige ici que ses disciples se renoncent et qu'ils portent la croix à sa suite, ailleurs il s'engage, et avec serment, à leur donner par un miracle de sa toute-puissance,

outre la vie éternelle, le centuple, dès ici-bas, de toutes les choses auxquelles ils renonceront pour lui plaire ; et de plus il s'oblige à soulever le fardeau de sa croix, jusqu'à ce qu'il devienne léger ; car il ne se borne point à dire que son joug est doux, il ajoute que son fardeau même est léger. Lors donc que nous n'expérimentons pas la douceur du joug de Jésus, ni l'allégement du fardeau de la croix qu'il nous impose, c'est nécessairement que nous n'avons pas encore bien pris sur nous, que nous n'avons pas complètement renoncé à toutes nos vues humaines pour ne plus apprécier les choses que par la lumière de la foi : lumière divine qui nous fait *bénir Dieu de tout*, ainsi que saint Paul nous apprend *qu'il l'exige de nous*, et qui serait le principe de cette *joie* ineffable que ce grand apôtre nous recommande d'avoir *en tout temps.*

Thaulère, pieux et savant religieux de l'ordre de Saint-Dominique, rapporte un exemple remarquable de l'application de cette doctrine. Il désirait ardemment de faire des progrès dans la vertu, et ne se fiant pas sur son savoir, il demandait à Dieu, déjà depuis huit ans, avec autant de ferveur que d'humilité, qu'il voulût bien lui faire trouver quelqu'un de ses serviteurs qui lui enseignât la voie la plus sûre et la plus prompte pour se rendre agréable à ses yeux. Un jour qu'il ressentait ce désir plus vivement encore et qu'il pressait Dieu avec une extrême ardeur de l'exaucer, il entendit une voix qui lui dit : " Sors, et va-t-en sur les marches de l'église, tu y trouveras celui que tu cherches, " Il part aussitôt ; mais arrivé au lieu indiqué, il n'aperçoit qu'un mendiant, couvert de pauvres haillons, les pieds nus et fangeux, d'un aspect digne de compassion, et qui semblait devoir être plus occupé d'obtenir des secours pour ses nécessités corporelles, que propre à donner des avis pour la conduite spirituelle. Cependant Thaulère l'aborde, en lui souhaitant le bonjour. " Je vous rends grâces de votre salutation, lui répond le mendiant ; mais je ne me souviens pas d'avoir jamais eu de mauvais jour. — Eh bien, reprend Thaulère, je souhaite que Dieu ajoute aux bons jours que vous n'avez cessé d'avoir toute sorte de bonheur.—Je vous remercie, répliqua le mendiant ; mais sachez que je n'ai jamais été infortuné, qu'il ne m'est arrivé en toute ma vie aucune disgrâce. — Plaise à Dieu, mon frère, lui dit Thaulère étonné, qu'avec tous les biens que vous possédez, vous parveniez encore à l'éternelle félicité ! Mais j'avoue que je ne pénètre pas bien le sens de vos paroles.—Je vous étonnerai bien davantage, lui répond le mendiant, si j'ajoute que je n'ai jamais été et que je ne suis point sans félicité.—Je conviens, reprit Thaulère, que votre langage me surprend ; il est fort obscur pour moi : veuillez, je vous prie, me parler clairement." Alors le mendiant s'expliqua de la sorte : " Je vous ai dit que je n'ai jamais eu de mauvais jours, et en effet, les jours ne sont mauvais que quand ils ne sont point employés à rendre à Dieu, par notre soumission, la gloire que nous lui devons ; ils sont toujours bons si nous les consacrons à le louer, quelque chose qui nous arrive ; et nous le pouvons toujours avec sa grâce. Je suis, comme vous le voyez, un mendiant infirme et réduit à une extrême pauvreté. Je chemine

par le monde sans appui, sans retraite, et j'endure bien des misères par les chemins. Que si, ne trouvant pas d'aumônes, je souffre la faim, j'en loue Dieu. Si la pluie, la grêle, les vents me tourmentent ; si, pour aller presque nu, le froid me saisit et me fait souffrir, j'en rends grâces à Dieu. Suis-je méprisé des hommes comme un pauvre misérable, j'en bénis sa majesté divine. Enfin, tout ce que je ressens de rude et de contraire aux sentiments de la nature, et soit que les hommes me fassent bon accueil et qu'ils me rebutent, tout m'est un sujet de louer Dieu, et je tiens ma volonté assujettie à la sienne, bénissant de tout son saint nom. C'est ainsi que le jour est bon pour moi ; car ce ne sont pas les adversités qui rendent le jour mauvais, mais notre impatience, laquelle provient de ce que notre volonté est rebelle, au lieu d'être toujours soumise et de s'exercer comme elle le doit à louer et honorer Dieu continuellement.

" J'ai ajouté que jamais je n'ai été infortuné, que jamais il ne m'est arrivé de disgrâce. et vous allez vous-même juger que je n'ai rien dit qui ne soit exact. N'est-il pas vrai que nous nous estimons tous très heureux lorsque les choses qui nous arrivent sont si bonnes, si favorables, qu'il nous serait impossible de rien souhaiter de mieux, de plus avantageux ? Eh bien, mon frère, tel que vous me voyez, je jouis toujours de ce bonheur. Cela vous étonne ? Cepenpendant ce que je dis est très vrai, et vous allez le comprendre. Rien ne ne nous arrive, comme vous le savez, que Dieu ne le veuille, et ce qu'il veut est toujours ce qu'il y a de meilleur pour nous. Or il suit de là que je dois m'estimer heureux, quelque chose que je reçoive de Dieu ou que Dieu permette que je reçoive des hommes. Et, en effet, comment ne serais-je pas heureux, convaincu, comme je le suis, que ce qui m'arrive est précisément ce qu'il y avait pour moi de plus favorable et de plus à propos ? "

Thaulère, tout émerveillé de la profonde sagesse de ce mendiant, le pria de lui dire comment il mettait en pratique cette admirable doctrine qui le rendait si heureux. " C'est, lui répondit-il, en vivant avec Dieu comme un fils avec un père qui aime ses enfants. Je n'oublie jamais que ce Père sage et puissant sait ce qui leur convient le mieux, et qu'il ne manque pas de le leur donner. Ainsi, que ce qui m'arrive répugne aux sentiments de l'homme extérieur ou qu'il les flatte, qu'il renferme de la douceur ou de l'amertume, qu'il procure aux yeux des hommes de l'honneur ou de l'infamie, et qu'il profite à la santé ou qu'il lui nuise, je le reçois comme une chose qui m'est alors plus convenable qu'aucune autre, et j'en demeure beaucoup plus satisfait que je ne le serais de tout ce qui pourrait m'arriver par une autre voie. C'est ainsi que tout ce qui m'arrive est bonheur, et qu'il n'est rien dont je ne rende grâces à Dieu.

—Veuillez maintenant, lui dit Thaulère, m'expliquer votre troisième réponse : que vous n'êtes point sans félicité. Cette explication, je l'avoue, ne me paraît pas facile.—Cependant j'espère, reprit le mendiant, qu'il me sera aisé de vous satisfaire. Vous conviendrez avec moi, continua-t-il, qu'on tiendrait bien heureuse

une personne dont toutes les volontés s'accompliraient sans obstacle, dont les désirs seraient toujours satisfaits. Sans doute il n'y a point d'homme qui puisse, en vivant selon les maximes du monde, arriver à cette félicité parfaite ; c'est aux habitants du ciel, consommés dans l'union de leur volonté avec celle de Dieu, qu'il est réservé de posséder une telle béatitude ; mais il faut que vous sachiez que nous sommes appelés à y participer dès ici-bas ; et c'est au moyen de la conformité de notre volonté à celle de Dieu qu'il nous est donné d'y atteindre. La pratique de cette conformité est, en effet, toujours accompagnée d'une paix délicieuse, qui est comme un avant-goût du bonheur céleste ; et cela ne peut être autrement : car celui qui ne veut que ce que Dieu veut, ne rencontre plus aucun obstacle à sa volonté ; tous ses désirs n'ayant rien que de conforme au bon plaisir de Dieu, ne sauraient manquer d'être satisfaits. Cette personne est donc bienheureuse. Or, c'est là la béatitude que je possède, c'est là ce qui fait toute ma joie. Je prends à tout ce que Dieu fait un goût particulier cent fois plus délectable que celui d'une personne dont tous les appétits sont pleinement satisfaits."

Cette explication pénétra Thaulère d'une nouvelle admiration de la haute sagesse de ce mendiant.

" Nous pouvons non seulement soulager nos maux, dit le Père du Sault, mais encore les changer en des biens inestimables par la seule pensée de la providence de Dieu, qui nous gouverne. Nous pouvons rendre nos nécessités, nos inclinations non seulement satisfaites, mais encore remplies et comblées de joie, si nous considérons le cœur et les entrailles de ce Père de miséricorde, qui n'a pas épargné son propre Fils pour notre salut, et qui proteste qu'en tout ce qu'il fait et en tout ce qu'il nous donne ou qu'il ordonne de nous, il a toujours notre bien devant les yeux, et si nous regardons aussi la charité infinie de ce Fils divin, qui s'est offert si librement pour nous jusqu'à se rassasier d'opprobres et d'ignominies aussi bien que de fiel et de vinaigre, jusqu'à s'anéantir sur un poteau infâme dans la honte et dans la douleur, pour nous acheter la gloire par ses confusions, et la joie par ses angoisses. Prenant donc des mains de ce grand Dieu les maux que nous souffrons, n'est-ce pas un beau moyen d'être toujours contents et toujours heureux au plus fort même de nos souffrances ? Saurions nous douter qu'un Dieu si plein de bonté et d'amour envers nous ne veuille procurer notre bien, et que ses coups ne nous soient des coups de grâce et de faveur, si nous savons bien les prendre ? Quel plus grand contentement à une âme bien faite que de recevoir les livrées de son Epoux et de son Roi quand il l'en veut honorer, et de l'entendre lui dire ces amoureuses paroles :

" Ma chère créature, tu sais que je suis ton Créateur, ton Sauveur et ton Dieu ; tu sais que je tiens ton cœur et ton corps entre mes mains, que je te donne l'air que tu respires et le pain que tu manges, que j'emploie les éléments, les astres et les Anges à ton service, et que c'est pour toi que j'ai créé le ciel et la terre avec tous les ornements qui les environnent. Encore n'est-ce pas assez :

6

tu sais que je t'aime jusqu'à m'être fait un ver de terre pour toi, jusqu'à être né dans une étable et mort sur une croix, chargé de toutes les peines que tu avais justement méritées par tes péchés. Et après tout cela pourrais-tu bien penser que je te voulusse du mal ? Après t'avoir lavé dans mon sang, après t'avoir nourri de ma chair, après t'avoir donné mon corps, mon âme, ma vie et ma divinité, que pouvais-tu plus attendre de moi, et quels plus grands témoignages t'eussé-je pu jamais donner de mes bonnes volontés que ceux que tu en as reçus ?

" Ne t'imagine donc pas que les afflictions que tu souffres soient les effets de ma haine, ou que je te les envoie pour t'opprimer et t'accabler sous le faix ; je te les donne avec autant d'affection que je t'ai donné l'être, et de ces mêmes mains qui se sont laissé clouer pour toi sur la croix. S'il a fallu que moi, qui suis ton Maître et ton Seigneur, je sois entré dans ma gloire par la porte des souffrances ; crois-tu t'en pouvoir ouvrir une plus assurée ? Ne vois-tu pas que les hommes achètent les biens temporels au prix de leurs sueurs et au péril de leur vie, et que les couronnes de la terre ne se donnent qu'à ceux qui ont préalablement combattu et remporté la victoire ? et penses tu que les biens éternels ne doivent pas coûter autant que les périssables, et que les couronnes du paradis ne soient aussi précieuses que celles des théâtres et des tournois ? Si tu participes à mes douleurs, tu participeras à ma joie ; et si tu es le compagnon de mes peines, tu le seras de ma gloire, et non pas autrement.

" Si je savais quelque chose de meilleur que les souffrances, ne doute pas que je ne t'en fisse part, et que je ne l'eusse voulu choisir pour moi-même, lorsque je vins habiter sur la terre parmi les hommes ; mais ne voyant rien de plus assuré et de plus avantageux pour arriver au comble de tous les biens, je te les donne de la même main que je les ai prises pour moi-même. C'est moi qui fais naître cette difficulté dans tes affaires, c'est moi qui te présente ce calice à boire, et ne t'en prends point à d'autres : cette disposition est la mienne seule ; n'accuse point la fortune, ce serait contre ta conscience : car tu sais bien que rien ne m'est casuel, et que dans mon gouvernement le hasard n'a point lieu ; n'accuse point les astres ni les éléments : ce sont des créatures innocentes que je tiens entre mes mains comme des instruments pour en faire tout ce qu'il me plaît ; n'accuse point les hommes ni les démons : leur mauvaise volonté ne peut te nuire, et leur puissance est à moi ; ils ne sauraient s'en servir qu'autant qu'il me plaît ; et, malgré leurs desseins, il faut qu'ils attendent mes ordres et mon congé lorsqu'ils la veulent employer. C'est donc à moi seul que tu dois attribuer tous les coups que tu reçois des créatures ; tes maladies, tes nécessités, tes rebuts, tes pertes viennent de Celui-là même qui t'a créée, et qui te porte écrite dans son cœur et dans ses mains. Ce sont les caresses que mon Père céleste a coutume de faire à ses meilleurs enfants ; ce sont les épines de ma couronne et les reliques de ma croix, qu'il leur distribue comme à ses favoris ; c'est dans ce calice qu'il m'a fait boire à longs traits,

et plus que tous les autres ensemble, parce que j'étais le premier et le plus chéri de ses enfants. "

Qui est-ce qui ne répondra sur le champ a ces divines paroles ? " O mon Père ! ô mon Seigneur et mon Dieu ! qu'il soit fait selon votre bon plaisir, à la bonne heure ; je n'ai rien plus à cœur que de suivre vos mouvements, votre conduite. Puisque vous voulez que je souffre, je veux aussi souffrir ; et puisque vous avez ordonné que ce fût de cette façon, et non pas de toute autre qui m'eût été plus aisée, j'y consens ; oui, mon Seigneur, j'y consens avec une parfaite conformité de ma volonté à la vôtre ; je vous bénis et je vous loue de tout mon cœur de ce qu'il vous plaît ainsi. J'ai une si grande confiance en votre bonté et en cet amour infini dont vous m'avez donné toutes sortes de preuves, qu'elle ne laisse point en mon esprit de pensées pour contredire les vôtres et pour me persuader autre chose que ce que vous me voulez. Je crois que, comme vous m'avez créée pour m'élever au comble de tous les biens, vous me conservez aussi dans ce même dessein, et que tout ce que vous me donnez, soit richesses, soit pauvreté, soit honneur, soit opprobre ; soit santé, soit maladie, je crois que tout cela n'est qu'une disposition de votre Providence, qui me conduit doucement à cette haute fin. Mais lors même que je ne serais pas créée pour un si grand bien, encore ne saurais-je avoir d'autre volonté que la vôtre ; puisque c'est en cela seul que je mets tout mon bien, et que sans cela il me semble qu'il ne peut y avoir aucun bien. C'est mon paradis que de faire tout ce que vous voulez que je fasse ; et ce me serait un enfer pire que celui des damnés que de vivre à ma guise, sans avoir eu les ordres et l'aveu de votre Majesté."

Tels sont les sentiments des âmes qui se laissent conduire à la providence de Dieu, avec cette persuasion qu'elle est la première et la principale cause de toutes les révolutions qui arrivent au monde ; que c'est elle qui règle les saisons et les années, qui nous envoie l'abondance et la stérilité, la pluie et le beau temps, l'honneur et les opprobres, et qui manie absolument tous les tenants et aboutissants de nos affaires, pour leur donner le pli et la forme qu'il lui plaît. Pourraient-elles penser que ce qui part d'une si bonne main leur puisse faire mal ? " Dieu est si bon, disent les saints Pères, qu'étant le seul qui n'a besoin de rien pour lui, il produit continuellement hors de lui une infinité de biens. Il est si magnifique, qu'il élève toutes choses à la perfection par la surabondance inimitable et inaccessible de ses libéralités. " C'est ainsi que parle saint Denis. Philon le Juif ajoute que " Dieu ne se lasse jamais de bien faire, et qu'il n'en laisse passer aucune occasion. " Que pouvons-nous donc appréhender de mauvais en ce qu'il fait ? ou plutôt, quel bien n'en devons-nous pas attendre ?

PARTIE LEGALE

Redacteur : ALBY

SOCIÉTÉS.—ENREGISTREMENT.— PÉNALITÉS.

Première question.—Quelles sont les sociétés dont l'enregistrement est requis par la loi ? Dans quel temps et dans quel endroit cet enregistrement doit-il se faire, et à quoi s'expose l'associé qui néglige de le faire ?

Un commis

Réponse.—1° Toutes les sociétés qui sont contractées *pour des fins de commerce, de manufacture ou de mécanique, ou pour la construction de chemins, écluses, ponts ou autres travaux, ou pour la colonisation, l'établissement ou la vente des terres*, (S.R. P. Q. Art. 5635) doivent être enregistrées. Cet enregistrement doit se faire au moyen d'une déclaration qui doit contenir les noms, prénoms, qualité et résidence de chaque associé ainsi que la raison sociale. Cette déclaration doit être signée par tous les associés. Si un associé est absent de la Province, la déclaration doit être signée pour lui par ses co-associés, en vertu d'une autorisation spéciale.

La déclaration doit mentionner depuis quel temps la société existe et *comporter que les personnes y dénommées sont les seuls membres de la société* (Art. 5635, § 3.)

2° La déclaration dont je viens de parler doit être enregistrée dans les soixante jours après la formation de la société. Cet enregistrement doit être fait au greffe de la Cour Supérieure du district et au bureau d'enregistrement du comté du siège des affaires sociales.

3° Si la déclaration n'est pas enregistrée dans le délai fixé, chaque associé est passible d'une amende de deux cents piastres. Les poursuites en recouvrement de ces amendes peuvent être instituées par toute personne quelconque conjointement en son nom et au nom de Sa Majesté, ou au nom de sa Majesté seule.

Deuxième question.—Est-il vrai que tous ceux qui font le commerce seuls, pour leur propre compte sont astreints aux mêmes formalités que les sociétés et sous les mêmes peines ?

Un commis.

Réponse.—Chacun est libre de faire le commerce à son gré, sans aucune entrave et sans être astreint à quelque formalité que ce soit, pourvu qu'il fasse ce commerce seul et en son seul nom.

Si, cependant, un individu, quoiqu'il fasse le commerce seul, se sert d'une raison sociale, (v. g. *Louis Mailleux et compagnie*) ou *de tout mot ou de toute phrase indiquant une pluralité de membres* (Art. 5636), il est astreint aux mêmes formalités que les sociétés,

dans les mêmes délais et sous les mêmes pénalités. Ainsi, sous peine de payer une amende de deux cents piastres, il doit, dans les soixante jours de la date de l'emploi pour la première fois de la raison sociale, faire enregistrer une déclaration au greffe de la Cour Supérieure du district et au bureau d'enregistrement du comté de sa place d'affaires. Cette déclaration doit contenir ses nom, prénoms, qualité et résidence et la raison sociale. Elle doit de plus mentionner qu'aucune autre personne n'est associée avec le déclarant.

Voici la formule officielle de cette déclaration.

Province de Québec
District de............ } ....

Je .... *de* .... *dans* .... (mettez votre qualité), *certifie par les présentes que je fais et que j'entends faire commerce comme* (épicier ou mercier, etc.), *à* .... *district de* .... *sous la raison sociale de* .... *et qu'aucune autre personne n'est associée avec moi.*

(signature)...... ....

(date)..........................

TYPOGRAPHES

On lit dans les journaux de Montréal :

JUGEMENT IMPORTANT

La cour des Magistrats vient de rendre une décision qui intéresse les typographes. Le juge Barry, considérant que la typographie est un art et qu'il faut une certaine culture intellectuelle pour l'exercer, a décidé que les typographes ne sont pas de simples ouvriers dont les gages peuvent être saisis d'avance.

Ainsi dans l'opinion de la cour des Magistrats de Montréal, le typographe n'est pas un ouvrier *operarius* dans le sens de l'article 5931 des Statuts Refondus de la Province de Québec. En vertu du cinquième paragraphe de cet article, les gages et salaires des ouvriers sont insaisissables jusqu'à concurrence des trois quarts. " *Mais,* " ajoute l'article, " *dans ce cas, la saisie-arrêt est tenante* " *aussi longtemps que l'engagement ou le contrat continue.*"

Sur cette question voyez le *Propagateur*, No du 1er novembre 1892, vol. 3, page 535.

TRIBUNAUX FRANÇAIS

LA VENTE DES JOURNAUX

Le tribunal correctionnel de Bourg a condamné à un mois de prison un vendeur de journaux, pour défaut de payement d'une somme de 400 fr. provenant de la vente d'un journal de Lyon. Ce défaut de payement a été considéré comme une escroquerie.

Cette décision est intéressante au point de vue de la jurisprudence en matière de presse. —*La Croix.*

AVIS AUX PLAIDEURS

En décembre dernier la dépêche suivante a été envoyée à la presse.

UN PROCÈS FIN DE SIÈCLE POUR UNE SOMME DE 50 FRANCS

Paris, 27 décembre 1892.—La cour d'appel vient de trancher en dernier ressort un procès qui était né avec le siècle. Le premier conflit judiciaire date, en effet, de 1801. Le comble, comme on dit, est qu'il s'agit, dans ce long débat, de la propriété d'un terrain vague situé entre les bâtiments d'une ferme et estimé au maximum de 50 francs.

Trois générations d'adversaires se sont succédées dans la lutte. Adversaires d'ailleurs bien différents. D'un côté l'opulente famille des Grignon de Montigny, alliés aux vicomtes d'Abancourt et tenant directement leurs droits sur le terrain litigieux des seigneurs de Bapaume. De l'autre, de simples paysans, MM. Leroy, mais des paysans ayant pour la terre cet amour tenace qu'à dépeint le roman d'Emile Zola.

Trois fois battus lorsqu'ils invoquaient la possession, en 1801, en 1861, en 1881, ils ne se sont pas découragés ; et, en 1884, ayant retrouvé d'anciens titres d'acquisitions, ils réclamèrent devant le tribunal de Châteaudun, la propriété du fameux terrain.

Le tribunal, puis la cour, déclarèrent qu'ils fournissaient un commencement de preuve, mais que, cette preuve n'étant pas suffisante, ils avaient à la compléter.

Infatigables, les Leroy reprirent leurs recherches. Enfin ils découvrirent, un acte d'achat du 24 mars 1743, passé par leurs auteurs devant le tabellion royal de Thiville. C'était l'arme tant cherchée ! Cette fois le tribunal de Châteaudun leur donna complètement gain de cause. Les de Montigny firent appel et saisirent la cour de Paris, qui a définitivement attribué aux opiniâtres paysans le lopin de terre d'une valeur de cinquante francs !

LE CATHOLIQUE DANS LE MONDE

ENTRETIENS FAMILLIERS

D'UN PERE AVEC SES ENFANTS SUR LA RELIGION

PAR

Jean BOSCO, Prêtre

Traduit de l'Italien

1 vol. in-12...Prix : 75 cts

Le Père de famille ou l'ami de la jeunesse, dont nous voulons parler ici, était un bon chrétien, honnête citoyen d'une ville importante de l'Italie. Il tenait de la nature un bon caractère et un goût très décidé pour l'étude, à laquelle il s'était adonné avec autant d'ardeur que de sérieux. Après avoir avec succès terminé ses cours de littérature, de philosophie et de jurisprudence, il devint un avocat célèbre, et parvint à la haute situation de Président du premier tribunal de l'Etat. Il n'en était pas moins zélé dans l'accomplissement de ses devoirs ; il trouvait moyen de lire de bons livres et des journaux respectables et s'était fait un bagage de connaissances morales et religieuses, qui lui avaient conquis l'estime et l'affection universelles. Il avait obtenu la permission de lire et de garder des livres interdits, mais il n'en voulut jamais user. — " J'ai demandé cette autorisation, disait-il, parce qu'ainsi le veut l'Eglise, mais je ne me mettrai à la lecture des ouvrages qu'Elle défend, que lorsque j'aurai épuisé tous les bons !" — Il fuyait comme la peste la mauvaise presse de tous genres, et pour ne pas rester étranger à ces connaissances indispensables à qui veut vivre dans le monde il choisissait parmi les journaux, pour les parcourir, ceux que la pureté du style et la fermeté des principes religieux recommandaient aux personnes prudentes. —Un soir, un de ses amis lui apportait une feuille où l'on censurait les préceptes de l'Eglise : " Ceci est à brûler, lui dit-il, sans hésiter, je ne veux pas de cette peste dans ma famille ; un mauvais journal dans une maison est comme une source intarissable de poison." — Il lisait au contraire avec plaisir les Saintes Ecritures l'histoire Ecclésiastique, et les auteurs les plus sûrs en matière de philosophie, de controverse, touchant aux fondements de la Foi Catholique. " Je tiens pour certain, répétait-il volontiers, que l'on ne saurait être un avocat sérieux, sans être bon chrétien ".—Il aimait son Curé, aimait à assister aux instructions du Dimanche, surtout aux catéchismes raisonnés. Il avait dans son pasteur un modèle de charité et de vie chrétienne. Ils se visitaient souvent et le sujet ordinaire de leurs entretiens était les erreurs que l'on répand au sein de la société civile sur le compte de la religion. " Comment n'être pas profondément affligé, l'entendit-on souvent s'écrier, de voir tant de grandes intelligences se perdre dans les fausses thèses de la politique, et épuiser leur talent à la diffusion des idées matérialistss, qui s'attachent exclusivement à notre pauvre corps, oublieuses de la plus noble partie de notre être, de l'âme et de son salut éternel ! "

La divine Providence lui avait octroyé une nombreuse famille, qu'il s'efforçait, avec la dernière sollicitude, d'instruire dans la foi, dans la bonne éducation et dans les lettres. " Je désire, disait-il fréquemment, que chacun de mes fils choisisse la carrière à laquelle il se sentira appelé et où il croira trouver les meilleures conditions d'une heureuse vie."

Il touchait à la cinquantaine, quand, rendu à un repos honoré par l'abandon de sa charge, il tourna toutes ses facultés au bien-être spirituel et temporel des siens.—Une grande pensée ne cessait toutefois de le poursuivre : l'avenir de ses enfants après lui !

Il avait vu avec amertume nombre de ses amis, après biens des années d'une vie honorable, se laisser fasciner par les idées du jour, tomber dans l'indifférence religieuse, et en venir parfois jusqu'à l'hostilité. Ses anxiétés grandissaient encore à la vue de tant de jeunes hommes, camarades de ses fils, tournant le dos à l'Eglise, dès leurs premiers pas dans le monde, devenant le scandale du pays, la désolation de leur propre foyer. " Dieu veuille, disait-il un jour à ses amis, Dieu veuille qu'une si profonde disgrâce ne soit le partage d'aucun de mes fils ! "

Plongé dans ces pensées un jour que ses enfants étaient tous réunis autour de lui, il en vint à leur parler en ces termes. " Je vois bien, chers enfants, que mes années s'écoulent rapides comme l'éclair : que je le veuille ou non, que j'y songe ou non, je me trouve bientôt, et vous le voyez, au terme de la vie. Il est juste que chacun paie son tribut à la nature ; on ne naît que pour mourir : et là n'est pas le sujet de mes angoisses !... Celle qui traverse mon cœur, ô mes chers fils, est de devoir vous laisser dans des temps si périlleux pour votre âge, au sein de tant de dangers qui vont assiéger vos âmes. Trompés par les séductions mondaines ne vous laisserez vous pas entraîner par cette violence à quelque excès, à quelque erreur qui puisse irréparablement compromettre votre salut ? "

Son fils aîné lui répondit au nom de ses frères : " Vos paroles, ô mon Père, sont bien faites pour émouvoir nos cœurs, et, tout jeunes que nous soyons, bien des occasions nous ont démontré que ce monde est plein de périls, mais ne craignez pas pour nous. Nous avons été solidement établis dans notre sainte Foi, par nos maîtres, Vos exemples nous en ont appris la pratique, et par la lecture des bons livres, l'assiduité aux instructions religieuses de notre Curé, nous appuyant sans cesse sur vous, nous avons confiance de persévérer dans le sentier du bien, et d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à nos âmes."

Le Père.—Il est vrai que l'éducation reçue ,l'amour et la soumission que vous m'avez toujours montrés, me donnent bon espoir pour votre avenir. Mais, quand j'aurai fermé les yeux......

Le Fils.—Que Dieu vous garde et vous conserve encore de longues années à notre amour ! ô mon cher Père. Quand il plaira au Seigneur de vous rappeler à Lui, nous garderons gravés dans le cœur vos conseils paternels et pleins d'amour, qui sont notre trésor, et nous ne cesserons de les pratiquer constamment.

P.—C'est précisément afin de vous prémunir contre les périls du temps, que j'ai retracé les grandes lignes et les fondements de notre Religion Catholique, sous forme d'entretiens familiers. Ce sera là mon testament ! et vous, en les lisant et les relisant, vous vous souviendrez de moi et des maximes que je vous aurai laissées avant de partir pour l'éternité. Ainsi, avec l'aide de Dieu, vous échappe-

rez aux embûches de vos ennemis spirituels, et vous vous garderez de ces douloureuses chutes où sont tombés tant de vos amis. Ainsi vous jouirez d'une vie heureuse et honnête.

F.—Nous vous écouterons, mon Père, avec la plus vive attention, et ce sera pour nous un bien précieux héritage, qui allégera pour nos cœurs la douleur de la vie après vous. Et si vous le permettez, nous vous ferons quelques questions pour éclairer davantage certains points qui pourraient dépasser nos intelligences.

P.—Il en sera ce que vous voudrez, chers enfants. Et comme je désire vous donner une idée claire de ce que je veux traiter ; comme aussi, il faut avant tout vous en prévenir, dans le monde vous rencontrerez des personnes ignorantes, vivant dans l'erreur, et se refusant à admettre la vérité de notre Sainte Religion, nous diviserons ces entretiens en trois parties :

Dans la première, nous traiterons des fondements de l'Eglise Catholique, à laquelle Dieu a confié le dépôt de la foi et des vérités révélées :

Dans la seconde, nous examinerons les croyances de ceux qui vivent hors de l'Eglise Catholique :

Dans la troisième, nous passerons en revue les objections et les arguments dont se servent le plus ordinairement aujourd'hui les ennemis de la foi pour la déraciner des âmes.

Et, comme toute action et toute parole doivent commencer par Dieu, et se rapporter à lui ; ainsi implorerons nous, avant tout. son aide et sa lumière.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Des fondements de la Religion Catholique et de l'Eglise de Jésus-Christ

PREMIER ENTRETIEN.—Dieu créateur—Argument métaphysique.

DEUXIÈME ENTRETIEN.—Argument physique.

TROISIÈME ENTRETIEN.—Argument moral. Croyance génerale à l'existence de Dieu.

QUATRIÈME ENTRETIEN.—Nécessité d'une Religion.

CINQUIÈME ENTRETIEN.—Nécessité d'une Révélation.

SIXIÈME ENTRETIEN.—Véracité des Livres de l'Ancien Testament.

SEPTIÈME ENTRETIEN.—Divinité des Livres de l'Ancien Testament.

HUITIÈME ENTRETIEN.—Histoire de la Religion et Prophéties relatives au Messie, depuis Adam jusqu'à David.

NEUVIÈME ENTRETIEN. — Prophéties et histoire de la Religion depuis David jusqu'au Messie.

DIXIÈME ENTRETIEN.—Prophéties vérifiées dans la personne de J.-Christ.

ONZIÈME ENTRETIEN.—L'évangile.

DOUZIÈME ENTRETIEN. - Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme.

TREIZIÈME ENTRETIEN.—Résurrection et Ascension de J.-C. Preuves certaines de sa Divinité.

QUATORZIÈME ENTRETIEN—Aperçu sur les Juifs.

QUINZIÈME ENTRETIEN.—Les Juifs attendent inutilement le Messie.

SEIZIÈME ENTRETIEN.—Propagation du Christianisme

DIX-SEPTIÈME ENTRETIEN.— Fondation de l'Eglise de J.-C.

DIX-HUITIÈME ENTRETIEN.—Du Chef visible de l'Eglise de Jésus-Christ.

DIX-NEUVIÈME ENTRETIEN. — Visibilité de l'Eglise de J.-C.

VINGTIÈME ENTRETIEN.—Caractères de l'Eglise de J.-C.

VINGT ET UNIÈME ENTRETIEN.—L'Eglise Romaine a le caractère de l'UNITÉ.

VINGT-DEUXIÈME ENTRETIEN. — Seule l'Eglise Romaine est SAINTE.

VINGT-TROISIÈME ENTRETIEN. — Seule l'Eglise Romaine est CATHOLIQUE.

VINGT-QUATRIÈME ENTRETIEN. — Seule 'Eglise Romaine est APOSTOLIQUE.

VINGT-CINQUIÈME ENTRETIEN.—La Hiérarchie Ecclésiastique.

VINGT-SIXIÈME ENTRETIEN. — Autorité des Conciles.

SECONDE PARTIE

Croyances et sectes existant encore aujourd'hui et qui, à diverses époques, se séparèrent de l'Eglise Catholique

PREMIER ENTRETIEN.—Le Mahométisme

DEUXIÈME ENTRETIEN. — Schisme des Grecs.

TROISIÈME ENTRETIEN. — Origines des Vaudois,

QUATRIÈME ENTRETIEN.–Suite du même sujet.

CINQUIÈME ENTRETIEN. — Mauvaise foi des ministres Vaudois.

SIXIÈME ENTRETIEN. — Séparation des Vaudois d'avec l'Eglise Catholique.

HUITIÈME ENTRETIEN.—Luther.

NEUVIÈME ENTRETIEN.—Incertitudes de Luther et ses sentiments envers l'Eglise Catholique.

DIXIÈME ENTRETIEN.—La Hiérarchie de Martin Luther.

ONZIÈME ENTRETIEN.—Calvin.

DOUZIÈME ENTRETIEN. — Bèze disciple de Calvin.

TREIZIÈME ENTRETIEN. — Du Schisme Anglican.

QUATORZIÈME ENTRETIEN. — Union des Anglais avec les Protestants et les Vaudois.

QUINZIÈME ENTRETIEN. — Les prédicateurs de la Réforme n'avaient pas la mission divine.

SEIZIÈME ENTRETIEN.–Eglise Orthodoxe de Russie.

TROISIÈME PARTIE

Invariabilité de la Doctrine Chrétienne

PREMIER ENTRETIEN.—L'Eglise Catholique n'a jamais rien changé aux dogmes enseignés par les Apôtres.

DEUXIÈME ENTRETIEN.—Les protestants ne peuvent indiquer un seul dogme des Apôtres qui ait été altéré par l'Eglise Romaine —Aveux convaincants de leurs propres auteurs sur ce point.

TROISIÈME ENTRETIEN.—Les définitions dogmatiques, qu'en divers temps prononce l'Eglise Catholique, sont de simples déclarations et non de nouveaux dogmes de foi

QUATRIÈME ENTRETIEN.— L'Eglise Catholique n'augmente jamais les Articles de foi.

CINQUIÈME ENTRETIEN.—LesProtestants ont renouvelé les erreurs condamnées par l'Eglise primitive.

SIXIÈME ENTRETIEN.–Continuation de la comparaison des protestants avec les anciens hérétiques.

SEPTIÈME ENTRETIEN.— Erreur fondamentale.

HUITIÈME ENTRETIEN. — Inutilité de la défense du Jugement Personnel.

NEUVIÈME ENTRETIEN.—Contradictions.

DIXIÈME ENTRETIEN.—Une conséquence involontaire.

ONZIÈME ENTRETIEN.—Une impudente audace de la Papesse Evangélique.

DOUZIÈME ENTRETIEN.—Les Variations Protestantes.

TTEIZIÈME ENTRETIEN.—Confusions protestantes.

QUATORZIÈME ENTRETIEN.—Labyrinthe où se perdent les ministres protestants

QUINZIÈME ENTRETIEN.—Calomnies contre l'Eglise Romaine.

SEIZIÈME ENTRETIEN.—Deux mots aux ministres Protestants.

L'ERMITE DE FRANCHARD

(*suite*)

— Nous le ferons appeler plus tard, dit le Roi : Allons voir cette roche à cœur tendre, cette roche qui pleure.

Ils y allèrent, puis madame la comtesse de Soissons eut fantaisie de se promener dans la gorge de Franchard, parmi les roches éboulées et les ravins fleuris d'ajoncs et de bruyère. Ses sœurs, Louis XIV et plusieurs autres personnes la suivirent et la dépassèrent bientôt dans cette course aventureuse, mais Monsieur, Mademoiselle, le comte de Neverly, madame de Chazelles, mademoiselle de Vandy et la petite demoiselle de Fouilloux, préférèrent rentrer dans le jardin de l'ermite, et firent porter des pliants sous une tonnelle couverte de vigne, d'où l'on découvrait toute la gorge de Franchard, et au delà, un grand horizon boisé. Là, tout en agitant de grands éventails pour chasser les moustiques féroces si communs dans la forêt de Fontainebleau, les dames s'amusèrent à regarder paraître et disparaître parmi les rochers de Franchard les élégants personnages de la suite du Roi. C'était parmi eux, à qui monterait le plus haut et le plus vite. Les dames rivalisaient d'intrépidité avec les gentilshommes.

— Mais je crois que la comtesse de Soissons devient folle, s'écria Mademoiselle. N'est-ce pas elle que je vois là bas, debout sur ce rocher pointu, et agitant une branche d'arbre ?

— Non, c'est Mademoiselle Hortense, dit M. Gaston de Neverly, je reconnais sa jupe couleur de rose. Mademoiselle Marie est un peu au dessous d'elle.

— Mon frère n'en est pas loin, alors, dit Monsieur, je le gagerais.

— Fi, mon cousin ! dit Mademoiselle : vous devenez mauvaise langue.

— Vous n'auriez pas bonne grâce à me gronder, ma cousine. Pas plus tard qu'hier soir je vous ai entendue dire à madame de Chazelles ici présente : que cette petite Mancini est donc insupportable de parler à l'oreille du Roi comme elle le fait ! Si j'étais à la place de la Reine, je sais bien ce qu'il lui en coûterait. Est-ce vrai, madame de Chazelles ?

— Je ne me souviens pas bien, dit la jeune dame en rougissant.

— Mentez, mentez, madame, s'écria le jeune prince, cela vous va si bien de rougir ! vrai, si vous ôtiez ce vilain bandeau, vous auriez l'air d'avoir quinze ans. Que vous êtes charmante, et que je suis content de vous avoir fait mentir !

Toute la compagnie riait, et madame de Chazelles prit le parti de rire comme les autres.

— Monsieur a très grand tort de se réjouir parce que vous avez commis un péché, madame, dit Mademoiselle, mais quand au bandeau, je suis de son avis. Pourquoi le portez-vous encore ? votre deuil est fini, archi-fini, et on sait bien que vous n'êtes pas précisément au désespoir d'être veuve ?

— Sans compter, murmura mademoiselle de Fouilloux, que je connais quelqu'un qui ne laissera pas durer trop longtemps ce veuvage.

— Que dites-vous là, Fouilloux ? s'écria la princesse : une sottise, bien sûr ; je la devine. Vous dites que madame de Chazelles se remariera. Point du tout : je compte, au contraire, qu'elle viendra habiter avec mademoiselle de Vandy, monsieur de Neverly et moi, sans compter bien d'autres personnes de mérite, l'ermitage où je veux me retirer.

— Votre Altesse Royale veut se faire ermite, et moi aussi ! s'écria Gaston de Neverly. Ah ! je le veux bien, mais, d'honneur, en voici la première nouvelle.

— Que vous êtes étourdi, monsieur ! Comment, vous avez oublié cette soirée que nous passâmes au Luxembourg, l'hiver dernier, en revenant de la foire Saint-Germain, et les beaux projets que nous fîmes avec mademoiselle de Vandy, Préfontaine et Segrais ?

— Je crois, en effet me rappeler quelque chose.....dit Neverly en ayant l'air de réfléchir : Oui, c'est cela. Il était question d'habiter la campagne toute l'année, de se promener, de faire de la musique, des vers, des peintures, des tapisseries, de danser, aussi, je crois, sans compter la chasse, le jeu, la comédie et toute espèce de divertissements honnêtes. Mais il y avait quelque chose de défendu, sous peine d'exil éternel, quelque chose.....ma foi, j'ai oublié quoi.

— Votre mémoire est courte, monsieur, puisque vous oubliez justement l'essentiel. Hé ! bien, je voulais que dans le séjour où je projette de réunir mes amis et de passer avec eux toute ma vie, je voulais qu'il ne fût jamais question ni de galanterie, ni de mariage, et que l'on vécut comme vivent des frères et des sœurs, dans le paisible et honnête commerce de l'amitié la plus pure.

— Dans quel pays sera établie cette sublime communauté ? demanda Neverly de l'air le plus sérieux qu'il put prendre.

— Mais.....à Saint-Fargeau peut être, au château d'Eu, ou à Champigny ; peu importe. L'essentiel, c'est la règle. Qu'en dites-vous, mon cousin ?

— Hélas, ma cousine, la règle est admirable, mais si vous remplissez le noviciat, je m'étonnerai, et si quelqu'un fait profession, je l'irai dire à Rome.

Mademoiselle piquée, allait répondre, lorsque mademoiselle de Vandy, pour faire diversion, s'écria :—Je viens de voir l'ermite fermer ses volets. Pourquoi donc cet incivil personnage ne vient-il pas saluer Mademoiselle ?

—C'est ce que je vais aller lui demander, si Son Altesse Royale le veut bien, dit Neverly.

— J'y veux aller moi même, dit la princesse, qui ne pouvait rester tranquille une heure de suite. Je le consulterai sur mes projets d'ermitage.

Elle se leva, Neverly lui présenta la main, et marchant d'un pas délibéré, la princesse alla frapper à la porte de l'ermite.

*
* *

— Ouvrez ! dit Neverly, ouvrez à Son Altesse Royale, Mademoiselle de Montpensier.

L'ermite ouvrit, et s'effaçant pour laisser entrer ses hôtes, referma ensuite la porte derrière eux, présenta un siège à la princesse, et se tint debout et incliné devant elle, en silence.

Les volets étaient presque fermés, et ce ne fut qu'au bout d'un instant que les yeux de la princesse, s'accoutumant à l'obscurité, distinguèrent les détails de l'ameublement de la cellule.

Elle ne contenait qu'un grabat fort étroit, une table de chêne brut, un bahut, deux escabeaux et un crucifix. Sur le rebord de la cheminée à hotte, était posé entre deux bouquets blancs une petite statuette de la Vierge, et un livre ouvert sur la table, quelques papiers et une écritoire de plomb, témoignaient des goûts studieux de l'ermite. Aux solives du plafond étaient suspendues des guirlandes de plantes séchées, et l'air de la cellule, imprégné de leur parfum, était frais et agréable à respirer.

— Je n'ai pas voulu visiter la chapelle sans vous, mon frère, dit la princesse, et, lasse d'attendre qu'il vous plût de vous montrer, je suis venue vous chercher. Pourquoi donc vous cachez-vous ainsi ? Savez-vous que c'est peu gracieux ?

— Je prie Mademoiselle de me pardonner, dit l'ermite très bas ; j'ai dit adieu au monde, j'ai choisi la vie cachée, et je suis devenu presque muet à force d'avoir gardé le silence.

Au son de la voix de l'ermite, Neverly avait tressailli. Il fit un pas en avant, et tâcha d'apercevoir le visage de frère Sylvain. Mais l'ermite avait rabattu son capuchon et se tenait dans l'ombre.

— Il y donc bien longtemps que vous êtes ici, mon frère.

— Il y a sept ans, princesse.

— Sept ans seulement ? Mais, à Fontainebleau, j'ai entendu parler de l'ermite de Franchard dans ma petite enfance.

— L'ermite qui m'a précédé ici, Mademoiselle, est mort il y a six ans, presque centenaire. J'avais passé une année avec lui. Depuis sa mort ; j'ai vécu seul.

— Et le temps ne vous dure pas ?

— Non, Mademoiselle.

— C'est étrange. Voulez-vous me conduire à la chapelle ?

— Je n'ai qu'une porte à ouvrir pour cela, dit l'ermite.

Il s'avança vers le fond de la cellule, et la porte qu'il ouvrit laissa entrer un rayon de soleil qui illumina la chambre.

La chapelle était petite, fort simple, mais tenue avec soin. A droite de l'autel, et devant une statue de Notre-Dame des Bois, brûlait une lampe d'argent.

La princesse s'agenouilla, ses deux compagnons l'imitèrent, puis,

après une courte oraison, l'ermite ayant ouvert la porte de l'extérieur, se tint près du seuil, comme s'il attendait le départ de la princesse.

Mademoiselle sortit, un peu déconcertée par le mutisme de l'ermite, et Neverly, en passant devant lui, s'approcha de son oreille, et murmura ces mots :—ou tu es Henri d'Aiguebelle, ou tu es son ombre !

L'ermite se détourna vivement, et rentra dans sa cellule sans répondre un seul mot.

*
* *

Un page du Roi venait d'entrer dans le jardin de l'ermite, porteur d'un message verbal de sa Majesté. Louis XIV ordonnait aux violons d'aller le retrouver au bas de la gorge de Franchard et il priait Monsieur et Mademoiselle de venir l'y rejoindre. Le soleil allait bientôt se coucher, et la princesse qui craignait fort d'être surprise par la nuit, hésita et fit mine de refuser l'invitation du Roi, mais Monsieur lui assura qu'il voyait fort bien l'endroit où était son frère, et qu'on y arriverait en dix minutes.

Le chemin n'était pas long, en effet, mais si accidenté que mademoiselle de Vandy tomba trois fois, Monsieur quatre, et que Mademoiselle en eût fait autant, sans l'appui du bras de Neverly. Enfin, on arriva près du jeune Roi. Les violons jouaient un passe-pied, et toute la jeunesse dansait sur le gazon, dans un petit cirque naturel formé par des rochers, vraie salle de danse construite à l'usage des fées. Les dames avaient ôté leurs chapeaux à plumes, et mis des fleurs et des papillons dans leurs cheveux. Ces jolis œillets pourprés que la forêt de Fontainebleau produit en abondance, ressortaient à merveille dans les boucles brunes de Mlles Mancini, et les blondes s'étaient couronnées de marguerites et de campanules azurées. Chaque cavalier portait à la boutonnière de son pourpoint un bouquet de fleurs semblables à celles de la belle qu'il conduisait, et les derniers rayons du soleil teintaient d'un or rosé les arbres, les rochers, les musiciens et les danseurs. Les nouveaux arrivés se mêlèrent à la danse, mais ce ne fut que pour quelques instants. Le soleil disparut sous un nuage, le crépuscule tomba rapidement, et il fallut remonter à l'ermitage par un sentier de chèvres, où l'on faisait presqu'autant de glissades que de pas.

Lorsqu'on y arriva, la nuit était close, mais la tente illuminée attendait les convives, et un souper splendide répara leurs forces et ranima leur gaîté.

*
* *

—Est-il vrai, ma cousine, demanda le Roi à Mademoiselle, est il vrai que vous avez vu l'ermite ?

—Oui, sire, et je puis assurer que c'est un ermite bien peu sociable, et qui ne dit presque rien. Il reste la tête couverte d'un vilain capuchon ; on ne voit de son visage qu'une barbe effroyable ; c'est un ours, et un ours mal léché.

— En ce cas, dit Olympe Mancini, je ne le veux point voir.

— Pourtant, dit le Roi, je serais fâché d'être venu ici sans lui faire quelque présent. Il doit être fort pauvre, cet ermite. M. de Neverly, allez le trouver, je vous prie, demandez lui ce dont il a besoin pour lui ou pour sa chapelle, je le lui enverrai demain.

Neverly s'empressa d'obéir au Roi, et, sortant de la tente, traversa le jardin ; une faible lumière éclairait la cellule de l'ermite, et filtrait entre les volets presque fermés. Neverly se haussant sur la pointe des pieds, appliqua son œil à cette ouverture, et regarda dans la cellule. L'ermite lisait à la lueur d'une petite lampe, et son capuchon, rejeté en arrière, laissait voir son visage.

— C'est lui ! se dit Neverly : je n'en puis plus douter. Il alla frapper à la porte. L'ermite éteignit sa lampe, vint ouvrir, et se tint sur le seuil sans prier M. de Neverly d'entrer.

Celui-ci fit la commission du Roi.

— Dites à Sa Majesté que je lui rends mille grâces : je n'ai besoin de rien, et la chapelle est pourvue de tout le nécessaire.

— Mais, mon frère, le Roi sera mécontent de vous si vous ne répondez à ses bontés que par un refus tout sec. Votre jardin a été gâté ; il est juste que vous en soyez dédommagé.

— Hé bien, monsieur, priez Sa Majesté de faire murer les portes de la vieille abbaye, afin qu'elle ne soit plus hantée par les vagabonds et les braconniers.

— Je le dirai, mon frère, mais de grâce, ne faites pas plus longtemps semblant de ne pas me connaître. Vous êtes Henri d'Aiguebelle, mon ami, mon compagnon d'autrefois !

Mais frère Sylvain avait déjà refermé la porte, et Neverly approchant sa bouche du trou de la serrure, lui dit : — Je reviendrai, frère Sylvain, et bon gré mal gré, je saurai tout demain.

* * *

Lorsque Neverly reprit sa place à table, le Roi ne songeait déjà plus à l'ermite. Il parlait de musique, et discutait avec la comtesse de Soissons sur la beauté d'un air que Lulli avait composé depuis peu sur des paroles de Racan.

— Je n'ai entendu cet air qu'une fois, disait le Roi, mais il m'a paru languissant et plus triste qu'il ne conviendrait aux paroles. Je crois, madame, que vous le jugez trop favorablement. Baptiste, cette fois est resté au-dessous de lui-même.

— De quel air est-il question ? demanda Neverly à Mme de Chazelles.

De celui que je vous chantai le mois dernier à Paris, monsieur.

— Sire, s'écria Neverly, permettez-moi de plaider pour Lulli. Ne le condamnez pas avant d'avoir entendu cet air chanté par Mme de Chazelles, et permettez-moi de l'accompagner.

Tirant alors de sa poche un petit luth, merveilleux instrument qu'il avait rapporté d'Italie, le jeune gentilhomme l'accorda prestement, et, sur la demande du Roi, la jeune veuve chanta d'une belle voix de contralto :

O bienheureux celui qui peut de sa mémoire
Effacer pour jamais les vains pensers de gloire,
Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs,
Et qui loin retiré de la foule importune
Vivant dans sa maison content de sa fortune,
A, selon son pouvoir, mesuré ses désirs !

....

....

Agréables déserts, séjour de l'innocence
Où loin des vanités de la magnificence
Commence mon repos et finit mon tourment:
Vallons, fleuve, rochers, plaisante solitude,
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude
Soyez-le désormais de mon contentement.

Dès qu'elle eut fini, un concert de louanges et d'applaudissements récompensa la belle chanteuse, et Neverly, se hâta d'écarter le rideau de la tente et de regarder du côté de l'ermitage. Il vit que la fenêtre en était ouverte, et le clair de lune lui montra la tête de l'ermite, qui semblait écouter encore.

Un page vint parler bas au Roi.—Mesdames, dit Louis XIV, on m'avertit que les calèches sont prêtes, et que le tonnerre commence à gronder dans le lointain. Nous ferons prudemment de retourner au château, je crois.

— Déjà, s'écria Marie Mancini : il est à peine dix heures. Ce serait très beau un orage à Franchard !

— Grand merci ! dit Mademoiselle : j'aime mieux le voir de ma chambre de Fontainebleau. Partons vite, vite. Ces grands arbres attirent la foudre, et un coup de vent suffirait pour enlever cette tente légère.

Quelques minutes après, toutes les dames étaient en voiture, le Roi et sa suite à cheval, les pages portant des torches éclairaient la marche, et tandis que carrosses et cavaliers s'éloignaient, les vingt-quatre musiciens s'entassaient dans trois carosses, les serviteurs se hâtaient d'emballer la vaisselle d'argent et d'expédier les reliefs du souper, et, tout en vidant les derniers flacons, rechargeaient les mulets et remplissaient un chariot des meubles et des ustensiles apportés le matin. Le ciel se couvrait, et ces rafales de vent qui précèdent les orages, commençaient à courber la cîme des arbres et de la forêt.

(*à suivre*)

Mme Julie Lavergne.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Avril, 1893, Numéro 4

BULLETIN

10 avril 1893.

*** Dernièrement N. S. P. le Pape a adressé aux évêques de la province ecclésiastique de Venise une lettre dans laquelle il condamne une fois de plus le mariage civil. Cette lettre a été écrite à l'occasion d'un projet de loi présenté aux chambres par le gouvernement italien. Ce projet de loi donne la prééminence au mariage civil sur le mariage religieux et en ordonne l'antériorité. Il sépare deux choses qui doivent être étroitement unies. En effet le mariage est un sacrement et le contrat ne peut pas être séparé de ce sacrement. " Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du " contrat de mariage pour les catholiques, prétend en règler la " validité, contredit la doctrine de l'Eglise, usurpe ses droits in- " aliénables, et, dans la pratique, met sur le même rang le concu- " binage et le sacrement de mariage, ou les sanctionne l'un et " l'autre comme également légitimes (1). "

Le pape attribue ce projet de loi à l'influence de la secte maçonnique qu'il traite de *secte maudite dont les desseins sont toujours et partout les mêmes, c'est-à-dire directement hostiles à Dieu et à l'Eglise.*

Voici la manière dont il juge cette législation impie :

Bref, voici le jugement que l'on doit porter sur le nouveau projet de loi dont Nous Nous occupons. Il usurpe les droits de l'Eglise, entrave son action salutaire, et en resserre toujours plus les chaînes, au grave détriment des âmes. Il lèse la juste liberté des citoyens et des fidèles, favorise et sanctionne les unions illégitimes, ouvre la voie à de nouveaux scandales et à des désordres moraux. Il trouble la paix des consciences et rend plus aigu le conflit entre l'Eglise et l'Etat ; conflit absolument contraire à l'ordre établi par le Créateur, conflit justement blâmé et déploré par tous les esprits honnêtes et dont, assurément, l'Eglise ne fut jamais la véritable cause.

***

*** Dans le cours de mars, des élections générales ont eu lieu en Espagne. Le gouvernement libéral a obtenu une grande majorité pour les deux chambres, mais sa majorité est bien plus considérable à la chambre populaire qu'au Sénat. Les parties se divisent en conservateur, libéral, républicain ou libéral avancé et Carliste. Madrid, la capitale, a élu six républicains et deux ministériels.

Parmi les républicains élus se trouve M. Salmeron, ancien président de la république.

(1) Lettre de N. S. P. le Pape Pie IX au roi de Sardaigne, en date du 19 septembre 1852.

Le sénat se compose de 180 membres à vie et de 180 membres élus.

***

*** Les Cortès du Portugal se sont réunies le deux janvier et le roi a ouvert personnellement la session.

Le 21 février le ministère a donné sa démission parce que les Cortès ne voulaient pas adopter sa politique financière. Un nouveau cabinet a été formé le 22 février.

En voici la composition :

Présidence du conseil et affaires étrangères : M. Hintze Ribeiro.—Intérieur : M. Franco Castello Branco.—Justice : M. Antenio Azevedo.—Guerre : M. le colonel Pimentel Pinto.—Finances : M. Fuschini.—Marine : M. le capitaine de vaisseau Neves Ferreira.—Travaux publics : M. Bernardino Machalo.

Le principal article du programme du nouveau gouvernement est *l'établissement de la responsabilité ministérielle.*

Quelques jours avant la chute du dernier cabinet, le ministre des affaires étrangères, Mgr de Gouveia, évêque de Bethsaïde avait donné sa démission. " Cette démission," dit l'*Univers*, " avait été " exigée par l'Angleterre qui voyait dans ce prélat le principal obs- " tacle à ses revendications relatives à la délimitation de frontière " du Maniraland au nord-est du Capland (1) "

***

*** Dans le procès de corruption touchant les affaires du Panama, qui s'est terminé le 21 mars devant la cour d'assises de Paris, trois des accusés ont été trouvés coupables. Ce sont MM. Baïhaut, ancien ministre, accusé de s'être vendu, Charles de Lesseps, accusé d'avoir acheté l'influence de Baïhaut et Blondin, accusé d'avoir servi d'intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur.

Baïhaut a été condamné à cinq ans de prison, à la dégradation civique (2) et à 750,000 francs d'amende, Blondin a été condamné à deux ans de prison et de Lesseps a été condamné à un an de la même peine.

Les jurés devaient répondre à 38 questions qui leur ont été soumises par le tribunal.

Les accusés Béral, Dugué de la Fauconnerie, Gobron, Proust, Fontane et Sans-Leroy ont été acquittés.

***

*** Le successeur de Jules Ferry à la présidence du sénat français est M.Challemel-Lacour,écrivain, journaliste et ancien ambassadeur à Londres. Il est entré en fonctions le 28 mars.

Son discours d'installation est considéré comme très important vu les circonstances dans lesquelles se trouve la France. Voici les

(1) Les possessions portugaises sur la côte orientale d'Afrique sont voisines des possessions anglaises.

(2) Voir à la Partie Légale en quoi consiste en France la dégradation civique

parties les plus saillantes de ce dicours, transmises par le télégraphe :

La France trouvera dans le sénat, la plus sûre sauvegarde contre les agitations renouvelées de temps en temps par les partis, qui espèrent les faire tourner à leur avantage.

Le sénat, pénétré des mouvements qui se manifestent maintenant dans les conditions économiques et morales de la société, a le devoir de soutenir le gouvernement dans l'accomplissement de sa tâche au sujet de ces conditions.

Quelques jours avant son élection à la présidence du sénat, M. Challemel-Lacour a été élu membre de l'académie française en remplacement de Renan.

***

*** Le 30 mars le ministère français Ribot est tombé sur une question d'alcool. Quelques jours auparavant il avait obtenu une grande majorité sur une question directe de confiance.

Par un vote de 247 voix contre 242, la chambre des députés a décidé, malgré le gouvernement que l'article de la loi des finances concernant la réforme de la vente des boissons restera partie intégrante de cette loi. Le sénat avait proposé de retrancher cet article et le gouvernement avait accepté cette proposition.

On prétend que la question des boissons n'est que le prétexte du vote donné par la chambre. La vraie cause de la chute du ministère serait le désir de la majorité d'étouffer l'affaire de Panama dans laquelle une grande partie de la représentation nationale court le risque de sombrer.

Le président Carnot a chargé M. Méline, ancien ministre de l'Agriculture et ancien président de la chambre des députés, de former un nouveau ministère. M. Méline, n'ayant pas réussi, cette tâche difficile a été confiée à M. Dupuy, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Ribot. Voici la composition du nouveau cabinet que M. Dupuy a enfin réussi à former :

M. Dupuy, premier et ministre de l'intérieur.—Paul Louis Peytral, ministre des finances.—Sénateur Eugène Guérin, ministre de la justice.—Raymond Poincarré, ministre de l'instruction publique.—Louis Terrier, ministre du commerce.—Amiral Rieunier, ministre de la marine.—Jules Develles, ministre des affaires étrangères.—François Viette, ministre des travaux publics.—Général Loizillon, ministre de la guerre.—Albert Viger, ministre de l'agriculture.

Six membres du cabinet Ribot font partie du nouveau ministère. Ce sont messieurs Dupuy, Rieunier, Develles, Viette, Loizillon et Viger. Les nouveaux ministres sont messieurs Peytral, député des Bouches-du-Rhône, Guérin, sénateur, Poincarré, député de la Meuse, et Terrier député d'Eure et Loir.

Ce cabinet est le trentième depuis l'établissement de la troisième république.

***

*** L'ouverture de la session de la législature d'Ontario a eu lieu le 4 avril. C'est la troisième session de la septième législature de cette province. Elle se tient dans les nouvelles bâtisses parle-

mentaires. Le discours du trône s'occupe surtout de questions agricoles.

***

*** La prorogation des chambres fédérales a eu lieu le premier avril. La session durait depuis le 26 janvier dernier. Cette session était la troisième du septième parlement du Canada. Le discours du trône fait allusion au tribunal d'arbitrage de la mer de Behring qui siège actuellement à Paris, au traité de commerce avec la France dont la ratification est remise à la prochaine session et à l'exposition universelle de Chicago. Le gouverneur profite de la circonstance pour faire officiellement ses adieux au Canada vu que son terme d'office expire bientôt.

C'est avec un profond regret dit-il,que je vois approcher le terme de mon séjour officiel au Canada et que je constate que selon toute probabilité,il me faudra bientôt vous quitter. Dans la prévision de cet événement, je saisis cette occasion de vous déclarer tout l'intérêt que je porte à ce qui concerne le bien-être du Canada et la sincère affection que j'éprouve pour tous les habitants de ce pays, qui n'ont jamais manqué de prouver leur loyauté à la personne ni au trône de notre souveraine, et leur amitié et leur considération envers son représentant. Toujours j'aurai le plus grand souci du bien-être et de la prospérité de ceux parmi lesquels j'ai passé cinq années de ma vie au Canada ; je demande au Tout-Puissant de vous bénir dans toutes vos entreprises.

Parmi les principaux événements de la courte session qui vient de finir je mentionnerai les divers votes de *non confiance* proposés par l'opposition : le débat sur les écoles du Manitoba, le débat provoqué par le discours que le contrôleur des Douanes, Wallace, a fait contre le *Home Rule* dans un banquet orangiste à Kingston, la remise à une autre session de la ratification du traité de commerce avec la France, le vote sur les accusations de M. Edgar contre Sir A. P. Caron, ministre des Postes, les accusations portées contre certains juges de la province de Québec par M. Tarte, député de l'Islet, etc.

Depuis plusieurs années l'adresse en réponse au discours du trône était généralement adoptée sans débats. Cette année, l'opposition est revenue à l'ancien usage et son chef, M. Laurier, a proposé une motion en amendement. Cette motion affirmait la nécessité de réduire les taxes et regrettait que cette nécessité n'ait pas été mentionnée dans le discours du trône. Cette motion qui est l'équivalent d'une motion directe de non confiance, a été repoussée par un vote de 103 voix contre 53.

Pendant le cours de la session le premier ministre est parti pour la France afin d'assister à la commission d'arbitrage chargée de régler la question de la mer de Behring.

A la veille du départ d'un gouverneur les chambres ont coutume de lui présenter une adresse, mais cet usage n'a pas été suivi cette année. Les raisons de cette abstention ne sont pas connues.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Fait de la Révélation.

I

La Sainte Eglise notre Mère tient et enseigne... que néanmoins il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même et les éternels décrets de sa volonté, au genre humain, par une autre voie, et cela par une voie surnaturelle. C'est ce que dit l'Apôtre : *Après avoir parlé autrefois à nos pères à plusieurs reprises et de plusieurs manières par les prophètes ; pour la dernière fois, Dieu nous a parlé de nos jours par son Fils.* Hebr. I, 1, 2 (1).

Après avoir rappelé que Dieu peut être connu à la lumière naturelle de la raison humaine, le Concile enseigne que néanmoins il s'est manifesté au genre humain d'une manière surnaturelle par la révélation chrétienne.

Six amendements furent proposés, en première lecture, sur le texte que nous venons de transcrire.

Deux furent adoptés sur l'avis conforme de la Députation de la Foi. Le premier demandait que l'opposition entre cette fin du paragraphe relative au fait de la révélation et le commencement du même paragraphe relatif à notre connaissance naturelle de Dieu, fut marquée par l'adverbe *attamen*, au lieu de l'être seulement par l'adverbe *autem* que portait le *schema*. Le second demandait que les paroles de l'épître aux Hébreux fussent citées formellement et textuellement, au lieu d'être simplement enchassés dans le texte, comme le *schema* le proposait (2).

Les autres amendements furent écartés. Trois d'entre eux demandaient qu'on ajoutât au texte des développements qui furent jugés inutiles (3).

Un autre amendement voulait la suppression des mots *et bonitati* dans l'indication des raisons qui avaient déterminé Dieu à révéler. Son auteur craignait que la rédaction proposée ne tranchât la question de savoir si l'élévation de l'homme à une fin surnaturelle a été un pur effet de labonté de Dieu ou si elle était demandée par sa sagesse (4). Il lui fut répondu par Mgr Gasser, au nom de la Députation de la Foi (5), que cette question n'était pas en cause pour le moment, qu'il s'agissait de la révélation de l'Ancien et Nouveau Testament et que cette révélation devait certainement être attribuée à la sagesse et à la bonté de Dieu.

Voici comment Mgr Gasser expose dans le même rapport le

(1) Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet... : attamen placuisse ejus sapientiæ et bonitati, alia, eaque surnaturali via, se ipsum ac æterna voluntatis suæ decreta humano generi revelare, dicente Apostolo : *Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis : novissime, diebus istis locutus est nobis in Filio* Hebr. I, 1, 2. (*Constitut. Dei Filus*, cb. II).

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 121, 133 et 134 ; amendements 12 et 16.

(3) *Ibid.*, col. 121, 131, 133 et 134 ; amendements 6, 14 et 15.

(4) *Acta Concilii Vaticani*, col. 121, amendement 13.

(5) *Ibid.*, col. 133. Les auteurs de cet amendement 13 et de l'amendement 15 les reproduisirent sous forme de réserves (réserves 54 et 55, à la dernière lecture ; mais le Concile ne revint point sur son vote. (*Ibid.*, col. 225 et 235.)

contenu du passage de la Constitution *Dei Filius* que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs.

“ Après sa déclaration sur la connaissance naturelle de Dieu, notre premier paragraphe passe au fait de la révélation positive et surnaturelle. En premier lieu, il marque la cause d'où descend cette révélation surnaturelle : c'est le bon plaisir de la sagesse et de la bonté de Dieu. En second lieu, il marque le moyen par lequel cette révélation nous est faite : ce moyen est une voie surnaturelle. Ensuite il propose la matière qui constitue, en général bien entendu, cette révélation surnaturelle. C'est la manifestation de Dieu lui-même et des éternels décrets de sa volonté...” Nous nous permettons d'ajouter un autre point que Mgr Gasser ne releva point, mais qui est indiqué par le Concile, c'est le sujet auquel s'adresse cette révélation : ce sujet, c'est le genre humain à qui la révélation est faite. “ Enfin, poursuit Mgr Gasser, pour confirmer cette déclaration relative au fait de la révélation et signaler en même temps le développement de cette révélation, on cite le passage de l'épître de saint Paul aux Hébreux, où il est dit que Dieu a parlé à plusieurs reprises à nos pères par les prophètes, ce qui regarde l'Ancien Testament, et que pour la dernière fois, il nous a parlé par son Fils, ce qui regarde la révélation du Nouveau Testament (1).

Ainsi les assertions qui entrent dans cette déclaration du Concile se rapportent à six points : 1° La cause du fait de la révélation ; 2° son mode ; 3° son objet ; 4° le sujet auquel elle s'adresse ; 5° le fait de la révélation de l'Ancien Testament ; 6° le fait de la révélation du Nouveau Testament.

Nous allons parcourir ces six points, en étudiant pour chacun d'eux le texte de notre Constitution.

II

1° *Cause du fait de la Révélation. — Il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de révéler, placuisse ejus sapientiæ et bonitati...revelare.* On appelle en général *révélation*, la manifestion d'une vérité. La révélation chrétienne a Dieu même pour auteur. Il en résulte que les vérités manifestées par cette révélation sont garanties par l'autorité de Dieu qui les a manifestées et qu'elles sont crues à cause de cette autorité. Notre Concile ne s'arrête pas à ce point sur lequel il reviendra en exposant la nature de la foi. Il n'insiste pas, du reste, sur cette assertion que la révélation a Dieu même pour auteur ; il se contente de la rappeler en disant que c'est Dieu qui a fait au genre humain la révélation. Il insiste davantage sur les causes qui ont déterminé Dieu à révéler. Il insinue tout d'abord que Dieu n'y était contraint par aucune nécessité, ni obligé par aucun devoir, mais il l'a fait très librement, parce que cela lui a plu, *placuisse*. Cette liberté absolue où Dieu était de faire ou de ne pas faire la révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament au genre humain, découle du caractère surnaturel de cette révélation ; car un don surnaturel n'est pas dû à la nature : c'est un bienfait qui dépend du bon plaisir de Dieu.

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 127 et 128.

Bien qu'elle soit l'effet d'une libre détermination de Dieu, cette révélation n'a pourtant pas été faite sans raison. Elle convenait à la *sagesse* de Dieu et à sa *bonté, sapientiæ et bonitati.* Elle convenait à la sagesse divine ; car cette révélation était nécessaire, d'une nécessité morale pour le bien naturel de l'homme et d'une nécessité absolue pour notre élévation à une fin surnaturelle : nous le verrons dans nos prochains articles. Cette révélation convenait à la *bonté* de Dieu ; car Dieu n'était pas tenu de la faire et il s'y est déterminé pour notre bien.

Nous dirons en quel sens il est vrai que la révélation nous était nécessaire et comment néanmoins Dieu n'était point tenu de nous la faire.

2° *Mode de la révélation.* C'est un autre mode que notre moyen naturel de connaître Dieu, *aliâ*, et c'est un mode surnaturel, *eâque supernaturali viâ.* Le surnaturel est ce qui dépasse les ressources naturelles, les droits et les exigences de toute nature créée ou possible.

Or la révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament avait ce caractère. D'abord cette révélation dépassait les ressources naturelles, les droits et les exigences de la nature humaine ; car elle manifestait la vérité aux hommes, par des moyens que nous ne possédons pas en vertu de notre nature et que nous ne trouvons pas dans la création. En effet, elle fut tantôt externe et tantôt interne, c'est-à-dire qu'elle fut faite, tantôt par des signes extérieurs, et tantôt sans signes extérieurs. Or, quand elle fut externe, les signes qui l'exprimaient furent produits par Dieu en dehors des lois de la nature et constituaient des miracles : telle fut l'apparition à Moïse dans le désert du buisson qui ne se consumait point. Quand cette révélation fut interne, elle fut manifesté par Dieu à ses prophètes inspirés, d'une façon mystérieuse qui ne rentrait point dans les lois psychologiques, suivant lesquelles la vérité se manifeste naturellement à nous. Ces prophètes avaient la certitude que Dieu leur parlait et leur demandait leur adhésion, et cette certitude mise par Dieu en leur âme ne s'appuyait sur aucune évidence naturelle, ni sur aucune preuve de raison. Qu'elles fussent externes ou internes, les révélations faites par Dieu dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dépassaient donc les ressources naturelles et les droits de toute nature créée ou possible. Elles apportaient en effet aux hommes une certitude fondée sur l'autorité même de Dieu et sur sa véracité infinie. Or une intelligence n'a d'autres ressources naturelles que ses propres lumières ; elle n'a droit d'arriver à la vérité que par ses propres lumières. Aucune intelligence créée, existante ou possible, n'a donc droit à connaître la vérité comme elle a été manifestée au genre humain dans l'Ancien et le Nouveau Testament. Nous connaissons en effet les vérités révélées dans l'Ancien et le Nouveau Testament non pas à la lumière, ni sur le témoignage d'une intelligence finie et créée, mais à la lumière et sur le témoignage de Dieu lui-même. Les révélations de l'Ancien et du Nouveau Testament ont donc été faites d'une manière absolument surnaturelle.

3° *Objet de la révélation.* C'est Dieu et les éternels décrets de sa volonté, *seipsum, æternaque voluntatis suæ decreta.* 1° C'est Dieu, ou l'être absolument nécessaire et qui ne pourrait ne pas être ; 2° Ce sont des choses contingentes, qui auraient pu ne pas être ; mais qui ont été, sont ou seront, parce que de toute éternité Dieu a voulu qu'elles soient : tel est le fait de notre création, celui de notre élévation à l'état surnaturel, celui de l'incarnation de Jésus-Christ, celui du jugement général et du bonheur éternel des saints.

4° *Sujet auquel la révélation s'adresse.* C'est le genre humain tout entier, *generi humano.* On distingue les révélations *privées* qui ne s'adressent et ne s'imposent qu'à quelques personnes, des révélations *publiques* qui s'adressent et s'imposent à une grande société ou au genre humain tout entier. Les révélations dont le concile parle sont des révélations publiques qui s'adressent à tout le genre humain et s'imposent à la foi de tous les hommes. Si on nous objectait que la révélation judaïque ne s'adressait qu'au peuple juif, nous répondrions qu'elle ne s'adressait peut-être qu'au peuple juif avant la venue du Messie, mais que depuis la venuede Jésus Christ elle s'impose à la foi de tous les hommes, attendu qu'elle a été promulguée pour tous les hommes en même temps que l'Evangile.

5° *Fait de la révélation dans l'Ancien Testament.* Le concile affirme ce fait en se servant du texte de saint Paul aux Hebreux (1) : Dieu a parlé aux hommes dans l'Ancien Testament *olim loquens patribus nostris.* Ce texte marque en même temps les caractères de ces anciennes révélations par comparaison avec ceux de la révélation du Nouveau Testament.

Les révélations de l'Ancien Testament ont été faites à plusieurs reprises, *multifariam* et par portions incomplètes, comme le grec le marque plus clairement, *polumerós.* Elles s'échelonnèrent en effet à travers des milliers d'années, apportant au genre humain, tantôt une vérité tantôt une autre. — Elles ont été faites de plusieurs manières, *multisque modis :* par des figures et des inspirations, par des visions, des apparitions d'anges et des songes. Dieu s'y manifestait au moyen de ses anges (Hebr. II, 2) sous des formes diverses : à Abraham sous la forme de voyageur, à Moïse dans le buisson ardent, à Isaïe sur un trône élevé au milieu des séraphins, à Jérémie sous la figure d'une verge qui veille et d'une chaudière bouillante, à Ezéchiel sur le char des chérubins, à Daniel sous l'aspect de l'ancien des jours entouré de millions de serviteurs, à Osée, à Joel, à Zacharie sous d'autres figures.—Les révélations de l'Ancien Testament ont été faites immédiatement aux prophètes, *in prophetis.* Aujourd'hui nous appelons communément prophètes ceux qui annoncent l'avenir ; l'Ecriture donne ce nom à tous ceux à qui Dieu fait des révélations ; pour saint Paul, il veut ici attirer notre attention sur ce point : que les voyants ou prophètes de l'Ancien Testament étaient tous de simples hommes.

J. M. A. Vacant,
Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

(1) Voir le lumineux commentaire que le savant P. Corluy a donné de ce texte dans *le Prêtre.*

ZOUAVIANA

ETAPE DE VINGT-CINQ ANS

1868-1893

Lettres de Rome, Souvenirs de voyages, Etudes, etc.

PAR

GUSTAVE A. DROLET,

ancien zouave pontifical,

commandeur de l'ordre militaire de Saint-Grégoire-le-Grand,

chevalier de la Légion d'honneur.

1 beau vol. in-12 de 460 pages, orné de magnifiques photogravures.

Prix : $1.00, par poste : $1.10.

Nous publions à la suite de cet ouvrage des extraits de divers journaux de la province de Québec.

La Presse, 17 *février*.

Telle est le titre d'un livre charmant qui vient de paraître *and which has come to stay.* L'auteur y a réuni des fantaisies littéraires de sa jeunesse, car au cours de ses nombreux voyages, il a rarement négligé de communiquer ses impressions aux journaux de Montréal, qui s'empressaient de les solliciter. Et comme la plus forte partie de ces lettres sont datées de Rome durant le séjour des Zouaves Canadiens dans la ville éternelle, il a eu la bonne fortune de tomber sur le joli nom de Zouaviana. Voila un volume qui arrive à point pour le vingt-cinquième anniversaire du départ de nos jeunes braves et qui sera loin de déparer la fête de dimanche prochain ; car, il n'y pas à dire, ce livre fourmille d'esprit et de bonne humeur. De la verve, du style, des renseignements à pleines lignes, de l'orthodoxie très pure, des gaîtés innocentes que la mère peut confier à sa fille, c'est *Zouaviana* en dix mots.

On prend ce livre avec l'indifférence ordinaire de l'acheteur qui acquiert le nouveau venu, tout simplement parce qu'il est nouveau. Mais du moment qu'on a goûté de celui-ci, c'est fini, il faut aller jusqu'au bout. J'oserai dire, par opposition d'effets, qu'il règne dans ces pages un abandon si charmant qu'on ne peut les abandonner. Votre temps est limité ; mille affaires vous appellent

ailleurs et vous faites la concession d'une autre page tout au plus, mais comme dans les *contes des Mille et une nuits*, c'est toujours dans le plus beau, et il faut en savoir la suite. C'est ainsi que vous vous laissez entraîner de chapitre en chapitre, jusqu'à ce que vous vous soyez aperçu que le temps a passé bien vite. Je ne vous garantis pas que vous ne le lirez pas une seconde fois avec le même plaisir. C'est un des griefs personnels que je nourris contre ce livre entraînant. Et même au premier abord, on ne se rend pas compte de tout ce qu'il contient. On voit bien que l'auteur ne pose pas, que c'est gai, que c'est bien dit, qu'il y a des informations nombreuses, et l'on croit très sincèrement que c'est tout. Mais c'est en le relisant que l'on savoure toute la finesse du causeur, que l'on y trouve des coups de pinceau exquis, dissimulés dans un coin, des perles qui ne s'étaient pas plus montrées à première vue que ces étoiles qu'il faut aller découvrir dans le fond du firmament. Le langage y est rapide, imagé, pétillant d'esprit. Il nous mène tambour battant à travers toutes espèces de décors saisissants. Et, chose à noter, ce genre alerte n'exclut nullement le fond sérieux et instructif.

L'auteur n'écrit pas seulement de sa plume, mais aussi de son cœur. Ce qu'il dit, il l'a vécu ; en sorte que la sincérité y règne d'un bout à l'autre. Le talent du laisser aller, du naturel aimable, est peut-être le plus rare en littérature. Zouaviana a été taillé en pleine bonhomie. Quoi de plus joli que cette simple anecdote sur le regretté Mgr Labelle, alors curé de Lacolle, pendant que M. Drolet y tenait garnison durant l'invasion fénienne !

Dans le genre descriptif, M. Drolet a peu d'égaux. Je voudrais pouvoir citer au long son récit de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Rome.

Dans un autre ordre d'idées, rien de touchant comme les pages qu'il dédie à Paquet, zouave canadien, revenu au Canada avec ses camarades, après la prise de Rome, mais attiré irrésistiblement de nouveau vers le Saint-Père.

Il y a peu d'événements importants concernant le Canada en Europe auxquels M. Drolet n'ait pas assisté, et son livre renferme sur ce point des renseignements précieux, qui auraient certainement été perdus sans lui. Prenez, par exemple, le couronnement du livre de M. Fréchette par l'Académie Française.

Le livre de M. Drolet contient une partie qui a trait à la haute politique. Je ne m'arroge pas le droit d'y toucher ; mais j'y trouve une page bien éloquente sur une des questions du jour, le Conseil Législatif.

Je ne prétends pas avoir analysé *Zouaviana*, j'ai voulu tout simplement attirer l'attention sur un bon livre. Je suis à me demander si l'auteur ne devrait pas en faire une seconde édition en deux volumes différents. L'un contiendrait des lettres de Rome et ses récits de voyage ; l'autre ses études politiques.

Le premier volume ferait si bonne figure dans la bibliothèque d'une femme de goût, dans les distributions de prix surtout, où l'on tâche maintenant de substituer des ouvrages utiles aux mille riens qui nous viennent d'outre-mer.

La partie matérielle de *Zouaviana* est superbe. C'est peut-être le plus bel ouvrage qui soit sorti des presses de monsieur Eusèbe Senécal. Le volume a 466 pages, et il contient quatre gravures bien faites : le portrait de Pie IX, le portrait de Léon XIII, le groupe des Zouaves Canadiens au camp d'Annibal et le groupe des officiers du régiment au camp d'Annibal.

M. Drolet signe : *Soldat dans les Lettres, sergent aux Zouaves Pontificaux.*

ARTHUR DANSEREAU.

Montréal, 16 février 1893.

L'Etendard, 17 *février* 1893.

Tel est le titre d'un ouvrage très intéressant que vient de publier M. G. A. Drolet, ancien sous officier aux zouaves pontificaux. Style vif, alerte, toujours élégant, heureuse variété des sujets, passant des plus joyeuses réminiscences du régiment aux plus graves questions sociales, commerciales ou politiques, jolies photogravures, impression de luxe, beau papier, tout contribue à faire de cet ouvrage un bijou.

Les zouaves et leurs nombreux amis voudront se procurer la satisfaction de lire ces pages toutes empreintes de la plus charmante humeur et de l'esprit du meilleur aloi.

Avec la permission de l'auteur nous en donnerons sous peu plusieurs extraits.

L'ouvrage est en vente chez MM. Cadieux & Derome, libraires, rue Notre-Dame.

L'ETENDARD.

La Minerve, 18 *février* 1893.

Notre collaborateur, Charles Durand signalait, il y a quelque temps, l'apparition prochaine d'un livre que M. Gustave Drolet, ancien zouave, devait publier sous le titre bien trouvé de *Zouaviana*.

Ce livre qui couvre près de 500 pages, vient de paraître, et a la plus coquette apparence possible, la forme et le fond se disputant à qui l'emportera. Ce n'est pas seulement un récit pittoresque, imagé, pris sur le vif du glorieux mouvement des zouaves, ainsi qu'on pouvait le croire, d'après le rapide aperçu esquissé par Charles Durand, quoique ce récit soit bien la pièce principale ; mais c'est tout un volume de mélanges, dans lequel l'auteur a rassemblé les meilleurs morceaux qu'il a publiés depuis quelques années dans les journaux ou les revues. Une vraie mosaïque romaine ! a dit avec raison Charles Durand. C'est ainsi qu'à côté des lettres de Rome et de Naples, d'un journal de voyage de Marseille à Smyrne, de piquants souvenirs militaires dans lesquels " les chiens du régiment " ont plus qu'une mention honorable, voire même tout un chapitre, l'on trouve bien des choses qui n'ont aucun rapport avec la zouaverie, et elles n'en sont pas moins intéressantes, sous les

titres les plus divers : *Nos Volontaires, le* 65e *bataillon, Messire Labelle et la colonisation, Auguste Achintre, Conseils à ma fille. Révision de la Constitution, Projet de réforme des impôts dans la province de Québec, Canada, France, Angleterre*, etc., etc. Il y en a pour tous les goûts, même pour ceux qui savourent les plus substantiels, et si l'on n'est pas toujours de l'avis de M. Drolet, l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'allure franche, sympathique et gauloise qui caractérise son style. Quand l'auteur dépose son sabre, l'on tombe sur plus d'un chapitre qui sent l'économiste, le patriote, l'homme pénétré des meilleures moyens à prendre pour améliorer la situation politique et économique d'un pays qui lui est cher.

L'ouvrage est illustré de quatre superbes gravures représentant Pie IX, Léon XIII, les Zouaves et les officiers canadiens au camp d'Annibal, le 16 août 1868. L'exécution typographique est irréprochable et fait le plus grand honneur à l'établissement de M. Senécal. Si l'on ajoute du papier de luxe l'on se trouve en présence d'un des plus jolis ouvrages qu'ait produits la littérature canadienne. Nous en conseillons la lecture. Elle intéressera et instruira.

LA MINERVE.

Le Monde, 18 *février* 1893.

J'ai voulu revenir sur les routes laissées,
Revivre une heure encore dans les heures passées...

M. Gustave Drolet n'aurait pu trouver pour son beau livre une épigraphe plus expressive, s'il n'eut eu déjà *Aime Dieu et va ton chemin*, qui est au zouave ce qu'était aux chevaliers d'un autre âge : *Dieu, mon Roy et ma Dame.*

Zouaviana,—quel joli titre !—c'est vingt-cinq ans de souvenirs ; c'est cinq cents pages émues, graves ou pinsonnantes ; c'est le groupement en un cadre, à la fois riche et gai, de compagnons d'armes disséminés un peu partout, d'événements qui attendaient leur historien.

J'ai un grand faible pour ceux qui n'écrivent pas comme les autres, qui ne reculent point devant un mot à créer, une locution inédite, une tournure hardie. J'abhore le décadentisme, mais je prends en pitié ceux que l'Académieet son code lexicologique gèlent.

Dès les premières pages de *Zouaviana*, je constate avec bonheur que M. Drolet est de la tribu des oseurs, qu'il énonce d'une façon gaie, alerte, pittoresque ce qui mijote dans une cervelle bien meublée. Tout son livre est écrit pour se faire lire sans fatigue, avec invite de passer sans halte d'un chapitre à l'autre.

J'y trouve, d'abord, un chapitre très égayant. Cela se passe en 1864. M. Drolet commande une compagnie de volontaires dont tout l'attirail guerrier consiste, individuellement, en une paire *de souliers de bœuf*, et qui a pour trompette, pour Bibi Tapin, rien moins que ce bon et regretté Mgr Labelle, alors curé de Lacolle. Ce chapitre est d'une gaîté vraiment zouavianesque.

Les Fragments d'un journal de zouave, les Lettres de Rome et autres chapitres consacrés aux événements du voyage et du séjour là-bas seront lus et relus par ceux-là mêmes qni *n'en étaient pas.* Les anecdotes fourmillent, l'esprit d'observation est vraiment remarquable.

Un chapitre est consacré aux zouaves-colons ; un autre aux traditionnels " chiens du régiment," et je retrouve la boutade de Toussenel : *Plus on apprend à connaître les Italiens, plus on apprend à estimer son chien* ; un troisième à l'œuvre de Mgr Labelle ; un quatrième à ce brillant météore qui s'appela Auguste Achintre, et ainsi de suite. C'est une longue procession de pièces d'un éclectisme et d'une originalité dignes d'être parrainés par les plus souples chroniqueurs fin-de-siècle.

Je regrette d'avoir reçu *Zouaviana* quelques heures seulement avant la publication de ce numéro. Il m'aurait plu de faire connaître les deux aspects si différents du genre de M. Drolet : l'un en publiant le chapitre désopilant : Comment Swatters perdit la grace, et l'autre en reproduisant en entier les Conseils a ma fille.

Je me console toutefois, car j'ai la certitude que *Zouaviana* sera tôt ou tard dans toutes les bibliothèques.

Qu'on prenne ma parole : ce livre n'est ni guindé, ni dogmatique, ni d'un intérêt limité aux zouaves. Il est de complexion qui plaira à tous. Les récits militaires du général Amber ne sont-ils pas lus autant dans les boudoirs qu'aux *mess ?* Les ouvrages de Loti ne captivent-ils pas — presque à l'excès — des gens qui ne connaissent de la mer que la complainte du *Petit Mousse ?*

Qui est plus blasé en lectures que le journaliste ? Et, pourtant, j'avoue que *Zouaviana*, dont je ne connais, ma foi, l'auteur que de nom, m'a absorbé, rafraichi, enthousiasmé, remis de l'abrutissement réel où me tenait l'imbroglio municipal.

Au premier regard, j'ai cru que *Zouaviana* avait eu pour éditeur Dentu ou Charpentier. Tout, depuis le couvert jusqu'à la disposition des matières, depuis le papier velouté jusqu'au choix des caractères, tout m'a fait songer à ces belles éditions qui nous viennent de Paris et coûtent si cher.

Je clos rapidement — Au sortir de la lecture de *Zouaviana*, de ces pages tantôt gaies, tantôt émotionnantes, je me redis pour la centième fois qu'elles sont profondément vraies ces paroles de Brunetières :

> L'histoire de notre vie ne se compose pas de la totalité des jours que nous avons vécus mais seulement des heures lumineuses ou tristes qu'ils contiennent.

Mistigris (*G. Voyer*).

L'Opinion Publique, le 24 *février* 1893

Comme les livres nouveaux sont rares parmi nous ! Et combien plus rares sont les livres nouveaux et intéressants ! Pour une fois, nous voilà servis à souhait : *Zouaviana* est un livre charmant, un

livre intelligent, si je puis m'exprimer ainsi, un livre où le cœur et l'esprit se plaisent et sur lequel l'œil se repose avec plaisir. Car l'auteur a eu le talent de confier son manuscrit à un imprimeur qui est un artiste et qui a fait de ce volume un objet d'art.

L'auteur, M. Gustave Drolet, est un des hommes les plus aimables et les plus estimés de Montréal. Gai causeur, très renseigné, ayant voyagé et lu beaucoup, comptant parmi ses amis personnels presque tout ce que notre belle province française a produit d'hommes en vue, M. Drolet, qui fait de la littérature comme un vétéran de la plume, qui fait du journalisme chaque fois que l'occasion lui fournit un sujet digne de son attention, qui suit religieusement les choses de son pays, ne pouvait mieux faire que de réunir en un volume des écrits de différentes époques et de les relier ensemble et compléter par des notes, des articles et des aperçus nouveaux sur des sujets assez vieux pour qu'on les évoque et assez vivants pour qu'on prenne toujours plaisir à y revenir.

M. Drolet débute par de gais souvenirs de jeunesse, racontés d'un style allègre et entraînant. Voici comment il décrit la joie chez les jeunes de mettre bas le costume civique et de le remplacer par l'uniforme :

" Échanger le rond de cuir et les manches de lustrine pour l'épée, les galons d'or, les couronnes et les étoiles ! C'est le rêve de tous les pékins. De même que les marins, au retour d'une longue et pénible croisière, s'empressent, en arrivant dans un port, de louer des chevaux de selle pous montrer aux *terriens* que ce n'est pas si malin, après tout, de monter à cheval ou d'en tomber, de même le gratte-papier saisit avec empressement toute occasion que lui offre l'Etat de revêtir un uniforme, puis de se pavaner d'un air conquérant devant ses collègues."

Viennent ensuite des récits de voyage et des *lettres romaines* au cours desquels les zouaves et les milliers de Canadiens qui les ont suivis à cette époque dans leurs diverses étapes retrouveront bien des faits oubliés et bien des anecdotes qui ne seront pas sans charmes pour eux.

Il faut lire *les chiens du regiment* pour passer un bon quart d'heure. Et si l'on a l'occasion de s'attarder dans ce livre captivant, avec quel plaisir ne parcourt-on pas le récit anecdotique de la campagne du Nord-Ouest en 1885, terminé par ce beau témoignage, si mérité, au 65e bataillon :

Pendant toute la campagne, le 65ème s'est montré esclave de la consigne, fidèle observateur de la loi : sans discuter les griefs des Métis, la justice ou l'injustice des réclamations des insurgés, nos *boys* se sont conduits en soldats sérieux, ne raisonnant jamais, ayant confiance dans leurs chefs et ne connaissant rien en dehors de la discipline militaire."

M. Drolet n'a pas oublié les disparus. Achintre a ses pages, dans ce volume, des pages émues où son portrait fidèle est tracé sous le coup de la perte récente d'un ami plus qu'ordinaire. Dunn n'est pas oublié non plus, et les fameuses paroles de Pie IX à notre éminent et regretté journaliste y sont en toutes lettres. Que d'au-

tres aussi, qu'il serait long de nommer ici, mais dont le souvenir est toujours le bienvenu dans nos mémoires !

En 1888, M. Drolet est retourné à Rome à l'occasion du jubilé de Léon XIII. Il raconte en détail l'offrande des décorés des ordres équestres pontificaux, dont M. Chapleau était un des présidents d'honneur, avec le duc de Norfolk et le général de Charette.

Y a-t-il dans l'histoire de l'armée française un nom de général plus sympathique aux Canadiens que celui du général Lamoricière ? Voici, à son sujet, une anecdote qu'il convient de rappeler :

Un soir brumeux et sombre, un étranger frappait à la porte du château de Prouzelfes. Ce voyageur mystérieux fut introduit en présence du maître de la maison et lui tint à peu près ce discours : " Général, je suis délégué vers vous par Notre Saint Père le Pape, pour faire appel à votre grand cœur de chrétien. Je suis chargé de vous exposer la situation critique du père commun des fidèles. La révolution et les loges maçonniques font rage pour dépouiller le Saint-Siège du domaine de l'Eglise, et nul mieux que vous, général, ne saurait enrayer ce mouvement et tenir tête à l'orage ; le voulez-vous ? "

L'illustre général de Lamoricière, se levant, tendit la main à Mgr de Mérode, l'ambassadeur du Saint-Père et lui dit ; " Monseigneur, quand le père a parlé, il ne reste au fils qu'une chose à faire, obéir. Voilà une cause pour laquelle j'aimerais bien à mourir. Quand faut-il partir ? " Il partit le lendemain.

Deux autographes se trouvent au bas de deux excellents portraits de deux papes, Pie IX et Léon XIII. Tous deux disent de très belles choses dans une très mauvaise écriture. Il ne faudrait pas, cependant, que nos collèges classiques prissent ceci comme un encouragement à cultiver la mauvaise calligraphie pour laquelle ils sont très haut cotés.

Je voudrais pouvoir continuer cet aperçu des sujets nombreux abordés par l'auteur. C'est à peine si j'ai parlé du quart du volume. Il vaut autant, d'ailleurs, ne pas gâter le plaisir que tous auront à lire ce beau livre dans les loisirs et le confort de leur *home*. Je voulais seulement le signaler au public comme un de ces livres qui ne doivent pas se trouver " dans toutes les bibliothèques " mais qui doivent se trouver sur la table de lecture de chacun.

Ce livre ouvre, à M. Drolet, toutes grandes les portes de la Société Royale du Canada, pour une prochaine admission.

L. H. Taché

L'Electeur. 28 *février* 1863.

Sous le titre de *Zouaviana*, M. Gustave Drolet vient de publier un beau et très intéressant livre. L'auteur et l'imprimeur ont droit à toutes les félicitations, car si le livre est bien écrit la partie typographique, de son côté, ne laisse rien à désirer. Un cadre luxueux ne dépare pas un tableau de maître.

Les chapitres étant placés dans l'ordre de date où ils ont été écrits, au lieu d'être classés suivant le genre des sujets qui y sont traités, de prime-abord ce livre semble être un peu fait à la diable. Mais après vous avoir attiré par ses allures un peu fantastiques, il

vous attache bientôt par son air de bonne compagnie. Il personnifie l'auteur, un exubérant, un peu bruyant même à l'occasion, mais d'une tenue toujours irréprochable.

Sa formidable barbiche grisonnante, sa carrure martiale appuyée d'un léger embonpoint bien pardonnable donne à M. Gustave Drolet la mine d'un colonel de cavalerie de race, pas Ramollo du tout. Mais, sous cette tête d'officier supérieur, bat le cœur d'un tout jeune sous-lieutenant d'infanterie légère.

Bienveillant pour tout le monde, loyal à ses amis, il a l'âme compatissante et la bourse toujours ouverte. Combien de fois, pendant mon séjour à Paris, n'ai-je pas eu occasion de faire appel à sa générosité, ainsi qu'à celle d'Alfred Thibaudeau, un autre excellent cœur, pour des compatriotes dans l'embarras ?

On était en 1864, les Féniens menaçaient d'envahir nos foyers.

Le voilà campé à Lacolle, à la tête de la 10e compagnie du 3e bataillon des forces volontaires, rêvant de mettre en pratique de savants mouvements de stratégie militaire qui devaient avoir comme conséquence inévitable l'anéantissement complet de l'armée fénienne. Cependant une chose essentielle manque à son bonheur. C'est un clairon qui lui permettrait de rallier en cas d'alerte, ou pour les besoins du service, ses hommes éparpillés un peu partout dans le village. Un jour ses vœux faillirent être exaucés, voici comment :

Pendant, dit-il, que je mijotais dans ma petite caboche, un plan dont la réalisation devait éclipser, même les fameux exploits du grand Iberville, on frappa à ma porte. Mon ordonnance introduisit M. le curé de Lacolle.

Messire Labelle, sans avoir les proportions immenses qu'il lui faut maintenant, pour loger convenablement son grand cœur d'apôtre, était cependant déjà un fort joli commencement de curé. Son esprit était toujours en travail ; les grandes comme les petites misères l'intéressaient.

Messire Labelle, que nous avions, en arrivant à Lacolle, bombardé aumonier des troupes de Sa Majesté, portait un intérêt paternel aux soldats de ma compagnie. Il venait me faire une proposition. Il n'y avait que lui pour avoir de ces idées-là.

Capitaine, me dit-il, je sais que vous n'avez pas de bugler, ni bugle, vous devez souffrir beaucoup, dans le service, de la privation de cet instrument aussi sonore que guerrier. Je passais jadis pour avoir un joli talent sur le cornet à piston dans la musique du collège de Ste-Thérèse, lorsque je faisais mes études dans cette maison.

Un ancien piston peut bien bugler, je suppose. Or, je pars pour Montréal, et si ça vous est agréable, je vais acheter un bugle, je rattrapperai mon embouchure d'autrefois, j'apprendrai vos sonneries, puis je marcherai en tête de votre compagnie et je vous sonnerai l'école des tirailleurs.

Je ne pouvais en croire mes oreilles, l'attendrissement me gagnait. J'étais véritablement ému de voir ce bon curé, venant ainsi naïvement, franchement, sans se douter des sourires que ne manquerait pas de soulever, sur son passage, un prêtre de sa corpulence sonnant du clairon à la tête d'une compagnie de soldats, venant ainsi, dis-je offrir ses bons services, pour nous tirer d'embarras. Je remerciai M. Labelle bien cordialement, et cherchai à le dissuader, mais il l'avait dans la tête, et il partit pour Montréal.

Un soir, j'étais occupé à écrire, lorsque j'entendis résonner une éclatante fanfare, qui faisait trembler les vitres de mon logement. Je me hâtai de sortir pour voir ce qui se passait. C'était monsieur le curé Labelle, assis dans sa voiture, arrêtée devant ma porte, au retour de la gare : il me donnait une sérénade ! Il avait

découvert à Montréal le plus immense clairon à clefs, en cuivre rouge, que j'ai jamais vu. C'était un instrument monumental qui devait dater d'avant la cession. Il fallait les vastes poumons et les fortes lèvres du curé, pour en tirer les sons éclatants qui avaient attiré, outre mon attention, tous les enfants et une partie des habitants du village.

A partir de ce jour, Messire Labelle pratiqua consciencieusement les diverses sonneries de l'infanterie légère, même les marches militaires. Un beau soir il m'informa triomphalement qu'avec encore quelques heures de pratique, il serait prêt à commencer son service.

Hélas ! trois fois hélas ! deux jours après, une malheureuse clef de sa trompette en se détraquant, entraina la perte totale de cet iustrument dont nous reverrons peut-être le modèle à la bouche des anges qui nous sonneront la retraite, au jugement dernier ; " Tuba mirum spargens sonum ! "

Dans les chapitres intitulés *Fragments d'un journal de voyage et Souvenirs de voyage*, particulièrement enlevés, il y a de fort jolies descriptions, et aussi......de bien bonnes blagues. Par exemple, la triste aventure qui est arrivé à l'auteur chez un figaro d'Andros, pendant le voyage qu'il faisait en Orient à la recherche d'une position sociale, est à lire.

Cet extrait d'une lettre de l'auteur à son ami, M. le juge de Montigny, a un certain cachet qui ferait croire que...l'histoire en question est née sur les bords de la Garonne plutôt que dans une station thermale de la Savoie.

Il donne parmi de très bons avis à sa fille Mademoiselle Juliette, l'excellent et très spirituel conseil qui suit :

Etudie les arts d'agréments, si tu le désires. Il te faut une bonne éducation ; mais ne ruine pas ta santé, pour sortir graduée comme les autres, si tu ne peux être diplômée qu'à ce prix. Etudie le dessin, si tu le veux, mais n'aie jamais que de bons dessins ; étudie la peinture, mais ne l'exerce jamais sur ton visage ; étudie la musique, mais ne lutte pas avec un exercice de piano pendant que ta mère est aux prises avec le poèle de cuisine.

On trouve des aperçus nouveaux dans le chapitre sur *la révision de la constitution* et *un projet de reforme*. Entre autres, dans le premier de ces deux chapitres, un projet prototype de Sénat et de Conseil législatif qui, s'il était mis à exécution, ferait de ces deux branches un peu surannées de notre système constitutionnel, des parangons de chambres hautes.

Dans Zouaviana, M. Gustave Drolet a abordé tous les genres et traité avec succès un peu tous les sujets. Pour son coup d'essai, il s'est révélé écrivain de haute marque. Il n'a plus le droit maintenant de signer " Soldat dans les lettres " comme il l'a fait au bas de la préface de son livre, car il a gagné ses épaulettes à la pointe de la plume.

Paul de Cazes.

L'année chrétienne ou considérations sur les principales fêtes du cycle liturgique, par Don Sarda y Salvany, traduit de l'Espagnol par M. l'abbé A. Thiveaud, ancien directeur de grand séminaire. 1 vol. in-12..88 cts

PARTIE LEGALE

Redacteur : ALBY

ACTES NOTARIÉS

A la demande de quelques notaires nous reproduisons la nouvelle loi concernant les actes notariés.

Sanctionnée le 27 février dernier cette loi sera en vigueur le soixantième jour après celui de sa sanction (1). En conséquence le 28 avril courant les notaires devront commencer à se servir de témoins pour les actes dans lesquels quelque partie ne pourra pas signer, soit par ignorance soit pour toute autre raison.

ACTE POUR AMENDER L'ARTICLE 1208 DU CODE CIVIL, RELATIVEMENT AUX ACTES NOTARIÉS

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. L'Article 1208 du Code Civil, tel que contenu dans l'article 5806 des Statuts Réfondus, est remplacé par le suivant :

" 1208. Un acte notarié reçu devant un Notaire est authentique s'il est signé par toutes les parties.

Si les parties ou l'une d'elles sont incapables de signer, il est nécessaire, pour que l'acte soit authentique, que le consentement donné à l'acte par chaque partie qui ne sait ou ne peut signer, soit reçu en la présence d'un témoin qui signe.

Les témoins peuvent être de l'un ou l'autre sexe, âgés d'au moins vingt et un ans,sains d'esprit, n'être pas intéressés dans l'acte, ni morts civilement, ni réputés infâmes en loi. Les aubains et les femmes sous puissance de mari (excepté celles des Notaires recevant l'acte) peuvent servir de témoins aux actes notariés.

Cet acte est sujet aux dispositions contenues dans l'article qui suit et à celles qui ont rapport aux testaments. Il ne s'applique pas aux cas mentionnés en l'article 2380, où un seul notaire suffit."

2. L'Article 3652 des Statuts Réfondus est abrogé.

3. L'Article 3645 des Statuts est abrogè et remplacé par le suivant.

" 3645. L'acte notarié doit énoncer le nom, la qualité officielle, le lieu d'affaires et la signature du notaire qui le reçoit ; les noms, la qualité et la demeure des parties avec désignation des procurations ou mandats produits ; la présence, le nom, la qualité officielle et le lieu d'affaires du notaire assistant ; la présence, les noms, la qualité et la demeure des témoins requis ; le lieu où l'acte est reçu, le numéro de la minute, la date de l'acte, la lecture de l'acte faite aux parties ; la signature du ou des Notaires et des témoins, et des parties, ou leurs déclarations qu'elles ne peuvent signer et la cause de cette incapacité."

LA SAISISSABILITÉ

DES PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

On lit dans le *Journal des Débats* :

" La 1e chambre du tribunal civil de la Seine vient de rendre " en cette matière une importante décision.

" Un sieur Fouquier, créancier de M. l'abbé Sisson d'une somme " de 7,000 fr., montant de condamnations prononcées à son profit " par jugement du tribunal de commerce de la Seine, avait formé " opposition, entre les mains de l'archevêque de Paris, sur la pen- " sion de 4,000 fr. que celui-ci sert à l'abbé Sisson.

" L'abbé Sisson demandait la nullité de cette opposition, tant à " raison du caractère d'insaisisabilité que des lois spéciales au-

(1) S. R. P. Q. Art. 5770, No 2.

" raient attaché aux pouvoirs ecclésiastiques, que de la nature " même de sa pension, qui lui aurait été servie à titre d'aliments.

" Mais le tribunal, sur les plaidoiries de Maîtres Davrillé des " Essards et Labée,a déclaré la saisie-arrêt valable par un jugement " dont voici les principaux attendus :

Attendu que la déclaration du roi, du 7 janvier 1779, qui consacre le principe de l'insaisissabilité des pensions servies par l'Etat ne saurait, ainsi que le prétend à tort l'abbé Sisson, s'appliquer aux pouvoirs ecclésiastiques ;

Qu'à cette époque, en effet, le clergé subvenait lui-même, au moyen de ses biens personnels, aux frais du culte et au traitement de ses ministres, sans aucune participation de l'Etat ;

Attendu que les pensions ecclésiastiques ont été créées et organisées par les décrets des 28 juin 1853, et 27 mars 1860 ;

Qu'aucun de ces textes ne reproduit le principe d'insaisissabilité proclamé pour les pensions civiles dans l'article 26 de la loi du 9 juin 1853, et qu'on ne saurait, à raison de ce silence, l'étendre, par voie d'analogie, aux pensions ecclésiastiques ;

Attendu, au surplus, que les décrets précités n'ont trait qu'aux seules pensions ecclésiastiques servies par l'Etat, et ne s'appliquent pas aux pensions allouées, comme dans l'espèce actuelle, conformément au décret du 13 thermidor an XIII, par l'autorité diocésaine, au moyen des ressources qui lui sont propres et qui sont alimentées par le produit de la location des chaises dans les églises du diocèse :

Que la pension servie à l'abbé Sisson est donc, à ce premier point de vue, cessible et saisissable........

" Le tribunal, toutefois, a réduit au quart les effets de l'opposi- " tion, en décidant que les trois autres parts, soit 3,000 fr., étaient " nécessaires à l'abbé Sisson pour subvenir à ses besoins."

Note éditoriale.—Dans notre droit, en vertu de l'article 628 du code de Procédure civile, tel qu'il est reproduit par l'article 5931 des Statuts Refondus de la Province de Québec, sont INSAISISSABLES :

....

3. *Le casuel et les honoraires dûs aux ecclésiastiques et ministres du culte, à raison de leurs services actuels et les revenus des titres cléricaux.*

LA DÉGRADATION CIVIQUE EN FRANCE

On lit dans la *Croix* du 25 mars :

" A propos de la dégradation de M. Baïhaut, bien des personnes " ont désiré savoir ce que c'était au juste que la dégradation civi- " que. Voici en quoi consiste cette peine :

1. Dans la destitution et l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois ou offices publics ;

2. Dans la privation du droit de vote, d'élection,d'éligibilité et, en général, de tous les droits civiques et politiques, et du droit de porter aucune décoration :

3. Dans l'incapacité d'être juré, expert, d'être employé comme témoin dans des actes et de déposer en justice autrement que pour y donner de simples renseignements ;

4, Dans l'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille et d'être tuteur, curateur, subrogé-tuteur ou conseil judiciaire, si ce n'est de ses propres enfants, et sur l'avis conforme de la famille ;

5. Dans la privation du droit de port d'armes, du droit de faire partie de la garde nationale, de servir dans les armées françaises, de tenir école ou d'enseigner, et d'être employé dans aucun établissement d'instruction à titre de professeur, maître ou surveillant.

LE REPOS DU DIMANCHE

Deux cents barbiers et coiffeurs ont passé devant le tribunal correctionnel de Francfort pour infraction au repos dominical. Tous ont été condamnés à deux marks d'amende, et un mark et vingt pfennings de frais. —*La Croix*.

VOITURES LE DIMANCHE

Les journaux publient la dépêche suivante :

Toronto, 30 *mars* 1893.—Une désagréable surprise vient d'être causée dans cette ville par une tentative, de la part des puritains, pour faire appliquer de nouveau, dans toute leur rigueur, les anciennes lois du dimanche.

Un cocher du nom de Charles Brown, au service d'un des loueurs de voitures les plus connus de Toronto, a été condamné par le juge de police Baxter à $2.00 d'amende, et à défaut de paiement, à dix jours de prison pour avoir conduit une femme en voiture, un de ces derniers dimanches, dans les rues de la ville. Cet incident a causé d'autant plus d'émotion qu'une foule de gens, à Toronto, ont l'habitude non seulement de se promener en voiture le dimanche, lorsque le temps est beau ; mais aussi de se faire conduire en voiture à l'église ou au temple.

L'ERMITE DE FRANCHARD

(*suite et fin*)

Fatigué d'être resté enfermé presque tout le jour, l'ermite s'était promené quelques instants dans son jardin. Il rentra, pria Dieu, et s'étendit sur son lit de fougère. Mais le sommeil ne vint pas. Il croyait toujours entendre la belle voix qu'il avait écoutée deux heures auparavant, et, cette voix, il la reconnaissait. Pauvre Sylvain ! il l'avait entendue jadis, alors qu'heureux fiancé de Diane de Malnove, il passait de longues heures à faire de la musique avec elle et sa mère, tantôt guidant leur barque sur les flots de l'Oise, tantôt assis à leurs pieds dans le grand salon du château de Malnove.

—Que m'importe cette voix ? se disait-il, quand même ce serait elle qui fut venue là, elle, qui m'a trahi, oublié, elle qui est depuis sept ans la femme d'un autre ?... Je n'y dois plus penser. Syrène perfide, elle a brisé toutes mes espérances, je ne lui dois que le mé pris, et je croyaisl' avoir oubliée. Et ce Neverly ! va-t-il encore revenir ranimer les souvenirs du passé. Je ne l'attendrai pas. Demain, je partirai : j'irai me cacher aux Camaldules, jusqu'à ce que la cour s'éloigne de Fontainebleau. Mais qui me delivrera de ce chant, de cette voix imaginaire ?

Il se leva, sortit et monta sur un rocher très élevé, espérant que le vent de la nuit rafraîchirait son front brûlant. De là l'ermite contempla les nuages sillonnés d'éclairs qui cachaient de plus en plus l'azur du ciel. Un grand silence régnait dans la forêt.

Tout à coup, dans la direction de Fontainebleau, frère Sylvain

aperçut une lueur, et une flamme qui s'élevait. Elle grandit rapidement, des gerbes d'étincelles jaillirent, et des cris lointains se firent entendre. Le feu était à la forêt. L'ermite redescendit à la hâte vers sa maison, prit une hache et courut dans la direction de l'incendie. Il n'y avait plus personne à Franchard, mais, à mesure qu'il avançait sur le chemin de Fontainebleau, il entendait des appels, des sonneries de cor, des coups de sifflets, des cris : au feu ! l'alarme était donnée et tous les gardes des environs couraient vers l'incendie.

A un carrefour l'ermite rencontra Hubert, qui se hâtait, traînant une petite pompe sur un chariot. L'ermite s'y attela avec lui, et Hubert s'écria :— Ces étourdis de pages auront jetée une torche dans le taillis. Si c'est à l'Epine, il y a une mare tout auprès, mais si c'est sur la hauteur, il faudra bien jouer de la hâche. Où est le feu ? cria-t-il à un homme à cheval qui accourait.

— A l'Epine, cria le garde, je vais chercher la pompe d'Hubert.

—La voici, en avant !

Ils couraient à perdre haleine. La lueur de l'incendie grandissait, et illuminait les profondeurs des bois. Les oiseaux de nuit jetaient des cris lugubres, les cerfs et les biches s'enfuyaient, franchissant rapidement les buisssons et passaient tout près des hommes sans paraître les voir, tant de frayeur affolait ces pauvres bêtes.

Bientôt, Hubert et l'ermite arrivèrent en présence du feu. Il couvrait déjà près d'un arpent de taillis, et plus de deux cents hommes accourus de Fontainebleau, abattaient des arbres et tâchaient d'isoler l'incendie. Une mare était auprès. Hubert se hâta de placer sa petite pompe, et réussit à lancer quelques jets d'eau, tandis que l'ermite, d'un bras vigoureux, abattait de jeunes bou leaux. Le tumulte était grand : il arrivait sans cesse des secours, mais la flamme allait encore plus vite que la hache, et les crépitements de l'incendie augmentaient.

Un juron effroyable échappa au brave Hubert ; —plus d'eau ! s'écria-t-il, et je n'ai pas de cognée ! encore une heure et tout ce quartier de forêt sera perdu. Et dire qu'il tonne si fort, et qu'il ne tombe pas une goutte d'eau ! Dites donc au bon Dieu de faire pleuvoir, Sylvain !

— Cela commence, dit l'ermite.

En effet, un effroyable coup de tonnerre retentit, et une pluie diluvienne tomba. Tout près de là était une grotte : Hubert y entraînait l'ermite en lui disant :—A quoi sert de nous mouiller ? quisque le ciel s'en mêle, laissons-le faire et regardons.

Les flammes luttèrent encore une demi-heure, mais la pluie triompha enfin de l'incendie, et aux premières lueurs du jour, quelques tourbillons de fumée marquaient seuls les places où le feu couvait encore. Mais il avait dévoré plus de deux arpents de la forêt, et de nombreux arbres abattus étendaient leurs rameaux flétris autour d'un grand espace couvert de cendres et de charbons à demi éteints.

Hubert était retourné chez lui ; quelques gardes erraient sur le lieu de l'incendie, armés de bêches, et recouvraient de terre les

endroits encore incandescents. — L'ermite, vaincu par la fatigue, s'était endormi dans la grotte.

Vers six heures, un cavalier parut à la lisière du bois. C'était Gaston de Neverly. Il venait, en curieux, demander des nouvelles, et constater les ravages du feu. Il interrogea les gardes présents, et leur annonça que le Roi ne tarderait pas à venir, et les récompenserait de leurs peines.

—Prévenez vos camarades, dit-il, pour sûr il y aura ce matin bonne distribution de pistoles ; peu s'en est fallu que le Roi ne vînt cette nuit ; il montait à cheval lorsque la pluie a commencé.

— Heureuse aventure ! dit le garde, jamais pluie ne tomba plus à propos. Mais quelle imprudence que celle de courir en forêt avec des torches ! Dieu veuille que l'accident de cette nuit serve de leçon ! Sa Majesté fera bien de nous gratifier, nous avons rudement travaillé tous, sans compter l'ermite, et les piqueurs du Roi.

— L'ermite était là ?

— Certainement, et il a coupé à lui seul plus de vingt arbres. Frère Sylvain a dû être bûcheron dans sa jeunesse, pour sûr, mais il était si fatigué qu'il n'est pas retourné chez lui. Il dort là, dans cette grotte.

— Gardez-moi mon cheval, je vous prie, dit Neverly en mettant un écu dans la main du garde, et emmenez-le là-bas, vers ce chêne. Je veux parler à frère Sylvain.

Il mit pied à terre, et, marchant sans bruit, s'avança vers la grotte.

* *
*

Couché sur un amas de feuilles sèches frère Sylvain dormait profondément. Son chapelet était enroulé autour de ses mains croisées sur sa poitrine, et sa tête aussi pâle et immobile que celle d'une statue.

Neverly s'assit sur une pierre, à côté de lui, et le contempla quelques instants. — Le voilà donc, se dit-il, cet Henri d'Aiguebelle, qui semblait destiné à parcourir une si brillante carrière ! Qui aurait prédit qu'un chagrin d'amour aurait fait de lui un misérable ermite, eût passé pour fol. Et le voilà cependant, revêtu d'un froc, mais il doit bien s'être repenti déjà de son extravagance, et je prétends le tirer de là lestement. Allons, frère Sylvain, réveillez-vous, debout ! debout !

Frère Sylvain ouvrit les yeux en tressaillant.

—Qui m'appelle ? dit-il.

—Ton compagnon d'autrefois, ton meilleur ami, toujours Gaston de Neverly ! Embrasse moi : n'essaie plus de te cacher. Je t'apporte de bonnes nouvelles, morbleu, et j'espère bien qu'elles te feront jeter le froc aux orties.

— Gaston, dit le frère, je suis heureux de vous revoir, mais si vous m'aimez, si vous ne voulez pas m'obliger à m'expatrier, ne dites à personne qui je suis, laissez-moi vivre en paix à l'ombre de ces bois. J'ai trop souffert dans le monde pour y rentrer jamais.

— Quelle folie ! Quoi, parce que ma belle cousine Diane a cédé aux ordres de ses parents, et pour terminer un grand procès, accom-

moder les affaires de sa famille, et devenir marquise de Chazelles, a oublié ses promesses d'enfant ? Mais sur cent jeunes filles, cent eussent fait comme elle. Il fallait l'oublier, essayer d'en aimer une ou deux autres.

— On n'aime qu'une fois comme je l'ai aimée, dit l'ermite.

— Et tu l'aimes encore ?

— Non, grâce à Dieu.

—L'as-tu entendu chanter, hier soir ?

—Tais-toi, Gaston : je croyais m'être trompé. C'était donc elle ?

—Oui, c'était Diane. Elle est veuve, elle est libre. Elle s'est repentie bien des fois de t'avoir trahi. Elle a été bien malheureuse avec Chazelles. Enfin, il a eu l'esprit de mourir, la laissant son héritière. Elle n'a pas d'enfants, elle est toujours aimable, et si tu veux, je te réponds d'elle. Une aventure comme la tienne est pour la charmer : toute la cour en parlerait, et Mlle de Scudéry en ferait un roman.

—Vous avez toujours été un peu fou, Gaston. Mais si je l'ai été aussi, je ne le suis plus. Ne me parlez plus de cette personne.

—Soit, mais contente un peu ma curiosité. Je te croyais en Pologne. Ta sœur le disait. Elle prend soin de tes biens, et t'attend toujours à Aiguebelle. N'y retourneras tu pas ?

—Jamais : j'ai trouvé mieux que le monde ne peut m'offrir. Mais tu ne me comprendrais pas. Adieu, je vais retourner à Franchard.

—J'y retournerai aussi, s'écria Gaston, et je te persécuterai jusqu'à ce que tu renonces à ta folie. Ecoute, si tu as fait des vœux, le Pape peut t'en relever. Il y aura bientôt une guerre, dit-on. Nous irons nous battre contre les Espagnols, le Roi te distinguera...

Frère Sylvain était sorti de la grotte, et sans écouter Gaston regardait les arbres abattus et noircis par le feu.

— Pauvres arbres ! dit-il, hier encore si beaux, si verdoyants ! Et c'est moi qui vous ai brisés pour empêcher les flammes de s'étendre plus loin, moi, qui vous aimais tant ! ô mon Dieu, à l'aspect de ces ruines passagères que le printemps relèvera si vite, je sens mon cœur se serrer douloureusement. Et j'irais chercher les champs de bataille, je rentrerais dans ce monde égoïste et perfide, où l'on fait litière des promesses les plus saintes, des affections les plus dévouées ! j'irais livrer aux risées des courtisans les douleurs de ma jeunesse, et les consolations incompréhensibles pour eux, que Dieu me donne dans ces déserts ? Ne l'espérez pas, Gaston : promettez-moi que vous ne nommerez à personne l'ermite de Franchard.

—Je te donne ma parole d'honneur ; mais à une condition : promets-moi de réfléchir à ce que je t'ai dit, et demain, si tu veux donner suite à mes projets, si tu me permets de parler de toi à Mme de Chazelles, viens ici à six heures du soir. J'y serai. Aimes-tu mieux que j'aille a l'ermitage ?

—Non, dit frère Sylvain : je préfère que vous veniez ici. Adieu.

Il partit, et Gaston, remontant à cheval, retourna au château de Fontainebleau.

Un peu avant l'heure du dîner du Roi, Gaston aperçut de loin, dans la cour des Fontaines, madame de Chazelles et sa suivante, qui s'amusaient à jeter du pain au carpes,

Il alla saluer la belle veuve, qui l'accueillit fort bien, et ce Gaston, qui était grand causeur, et ne pouvait garder le moindre secret, crut ne pas manquer à sa parole en racontant à madame de Chazelles l'histoire de l'ermite, avec la précaution de changer les noms. Il mit l'aventure sur le comte d'un ermite italien du quinzième siècle, et assura l'avoir lue dans un vieux bouquin dont la dernière page manquait.

—Je voudrais deviner la fin de l'histoire, dit-il, mais je n'ai pas assez d'esprit pour cela. Comment pensez-vous qu'elle ait fini, madame ?

— Mais je ne sais, en vérité. C'est bien un peu ridicule d'épouser un défroqué ; pourtant cet ermite est intéressant, et la dame avait fort à réparer envers lui, puisqu'elle lui avait fait tant de chagrin.

— Qu'auriez-vous fait à sa place, madame ?

— Moi ! oh, pour sûr, je l'aurais laissé dans son ermitage, mais je n'ai pas le cœur tendre, vous le savez, ajouta-t-elle en riant. C'est pour cela que Mademoiselle me trouve si fort à son gré. La voici qui vient. Adieu, mon cousin. Et elle traversa la cour des Fontaines d'un pas si leste et si gracieux que Neverly se dit : — sot que je suis ! je ferai bien mieux de parler pour moi que pour autrui. Mais je me suis trop avancé pour reculer. J'irai ce soir au rendez-vous.

* * *

C'était l'heure d'or ; les rayons du soleil déclinant perçaient l'épaisseur du feuillage, et la forêt, rafraichie par l'orage de la veille, était plus belle et plus parfumée que jamais. Neverly, en retard, pressait son cheval, et courait au galop sous les futaies sonores.

En arrivant à la grotte, il s'écria : personne ! un homme assis à terre, sous un buisson de génévrier, se leva. C'était Hubert.

—Vous cherchez frère Sylvain, monsieur, dit-il, il ne viendra pas. Il est parti en voyage, pour plusieurs mois, mais il m'a remis ceci pour vous.

Gaston prit la lettre, remercia Hubert, et lui donna une bonne étrenne. Au fond, il était charmé que l'ermite ne fut pas venu.

Il repartit au galop, s'arrêta dans une clairière, et, laissant son cheval broutiller le feuillage, lut la missive de frère Sylvain.

“ Lorsque vous lirez cette lettre, écrivait l'ermite, j'aurai quitté l'asile où j'ai trouvé une paix profonde, et des joies que je vous souhaite de connaître un jour. J'y reviendrai, lorsque le départ de la cour m'assurera de n'être plus troublé dans ma solitude. Je vous remercie de votre amitié, bien que les marques qu'il vous a plu de m'en donner n'aient pas été telles que je les eusse souhaitées. Je prierai pour vous et pour la personne dont vous m'avez parlé. S'il vous plaît de vous embarquer avec elle sur les flots changeants de la vie mondaine, que Dieu vous protège et vous conduise au port !

" J'y suis déjà : ma nef n'affrontera plus les tempêtes. La prière, l'étude, la contemplation des œuvres de Dieu, me rendent heureux dans la solitude. La forêt m'est devenue comme une patrie, et Dieu parle à mon cœur dans le silence des bois.

" Adieu donc ; ne vous souvenez plus de moi que comme on se souvient des morts qu'on a aimés et qui nous attendent dans un monde meilleur.

Frère Sylvain."

* * *

Quelques semaines après, le Roi, avant de quitter Fontainebleau, signa le contrat de mariage de Gaston de Neverly et de madame de Chazelles, au grand déplaisir de Mademoiselle, qui comptait sur eux pour en faire des ermites à sa façon. Ils firent assez bon ménage pendant cinq ou six mois, puis la légèreté de l'un et les caprices de l'autre amenèrent des brouilleries qui déplurent à Mademoiselle. Congédiés par cette princesse, monsieur et madame de Neverly s'en allèrent en province, et s'y ennuyèrent honnêtement jusqu'à la fin de leurs jours.

Quand à l'ermite, il revint à Franchard et n'en sortit plus. Comme son prédécesseur il vécut près d'un siècle, et sa robuste vieillesse ressemblait à celle des grands chênes de la forêt de Fontainebleau.

Personne après lui ne vint habiter son ermitage, et s'il s'est rencontré de nos jours un homme assez passionné de la forêt pour consacrer sa vie et sa fortune à en multiplier les sentiers, si les peintres et les poëtes en retracent à l'envie les beautés sévères ou charmantes, personne, comme le frère Sylvain, ne l'a plus assez aimée pour en faire sa demeure et son tombeau, personne n'a joui comme lui de la solitude de ces déserts et de ces mystérieuses harmonies qui résonnent doucement et toujours sous les ombrages de Fontainebleau. Le temps des ermites est passé.

Mme Julie Lavergne.

MARIE

SECOURS PERPETUEL DES HOMMES

D'APRÈS LES LIVRES SAINTS,

AVEC L'HISTOIRE DE L'IMAGE ET DU CULTE DE

NOTRE-DAME DU PERPETUEL SECOURS

Par le Père Henri Saintrain, Rédemptoriste

Deuxième édition revue avec le plus grand soin.

1 vol. in-12..63 cts

TABLE ANALYTIQUE

Introduction.

LIVRE PREMIER

PUISSANCE ET RICHESSE DE MARIE

Démontrées 1° par ses grandeurs, 2° par sa sainteté, 3° par sa qualité de Corédemptrice, 4° par trois faits de l'Évangile.

Marie étant de toute façon la plus élevée des créatures, en est nécessairement la plus puissante.

I. Marie, Fille, Epouse et Mère de Dieu. Par son Immaculée Conception, Marie est la Fille de Dieu d'une manière qui lui est propre ; par le mystère de l'Incarnation, elle est devenue Epouse et Mère de Dieu. Dieu se doit à lui-même de lui communiquer un pouvoir en rapport avec cette sublime dignité.

II. Marie, la grande affaire des siècles. Grandeur de Marie dans les siècles qui ont précédé sa naissance. 1. *Le Char de Triomphe*, ou Marie attendue et désirée du ciel, de la terre, et redoutée de l'enfer. 2. *L'Auréole*, ou Marie annoncée par les symboles et les figures. 3. *Le Cortège*, ou Marie préfigurée par les femmes les plus illustres de l'ancien Testament. — Ainsi associée au Messie dans les figures et les ombres de la Loi, Marie doit participer à sa puissance sous le règne de la Grâce.

III. Marie, Reine des saints. (I) Puissance de la sainteté. Sainteté de Marie.

IV. Marie, Reine des saints. (II). Continuation. Détail des vertus de Marie.

V. La Corédemptrice. (I) Marie dispose d'un grand pouvoir en notre faveur parce qu'elle a contribué à nous racheter comme Eve avait contribué à nous perdre. Elle a consenti au sacrifice de son Fils. Marie sur le Calvaire. *Femme, voilà votre fils.*

VI. La Corédemptrice. (II) De plus, elle a été Victime conjointement avec Jésus. Prophétie de Siméon.

VII. Le Canal des graces, Marie a mérité par ses douleurs d'être la distributrice des grâces de la Rédemption. Tableau de sa vie affligée.

VIII. Un Dieu pour débiteur. Richesses accordées à Marie, en retour des services rendus par elle aux trois personnes divines. La 13e station du Chemin de la croix.

IX. L'Illuminatrice (I). 1er Fait qui a révélé la puissance de Marie. L'incarnation du Verbe. *Je vous salue, ô Pleine de Grâce ! —Voici la servante du Seigneur.—Et le Verbe se fit chair.*

X. L'Illuminatrice (II). 2e Fait qui a révélé la puissance de Marie. Sa parole sanctifie le Précurseur et le sacre prophète.

XI. L'Illuminatrice (III). Suite du précédent.

XII. La nouvelle Eve. 3e Fait qui a révélé la puissance de Marie. Noces de Cana. L'incrédulité d'Eve avait amené le divorce entre Dieu et l'humanité ; la foi de Marie unit l'Eglise au divin Epoux.

LIVRE SECOND—BONTÉ DE MARIE

I. NOTRE MÈRE. La femme dans la famille humaine. La Mère. Marie est notre Mère, comme nouvelle Eve et comme Mère de Jésus-Christ. Témoignages de la Genèse et de l'Apocalypse.

II. NOTRE SŒUR. Parabole. Le regard compatissant de la Reine du ciel vers la terre. Son regard suppliant vers Jean.

III. NOTRE MÉDIATRICE. L'homme coupable a besoin d'un médiateur auprès de Dieu. Jésus unique Médiateur de justice. Mais nous l'offensons aussi, et nous avons besoin d'un autre médiateur auprès de lui. Ce sera une Femme. Caractère de la femme, puissance de ses larmes. Médiation de Marie, glorieuse à Dieu, utile à l'homme.

IV. LE CŒUR LE PLUS AIMANT. Education du Cœur Marie à Nazareth. Le réveil de l'Enfant Jésus.

V. LE CŒUR LE PLUS PROFOND. L'amour maternel. Dans cet amour, une nuance plus délicate. Affinité entre la douleur et la tendresse. Testament de Jésus.

VI. LE CŒUR LE PLUS LARGE. Marie à l'école de Jésus.

VII. LE CŒUR LE PLUS CONSTANT. Encore l'amour maternel. Marie pendant la passion de son Fils. Le jugement de Salomon.

LIVRE TROISIÈME

DES GRACES PRINCIPALES QUE NOUS DEVONS ATTENDRE DU PERPÉTUEL SECOURS DE MARIE

I. LA MÈRE DE NOTRE FOI. Importance de la foi dans la vie chrétienne. Dangers que court la foi à notre époque. Marie est notre Mère par la foi. Elle est la Mère de notre foi. Le *Magnificat*. Accomplissement. A ceux qui ne croient plus.

II. LA MÈRE DE LA SAINTE ESPÉRANCE. Marie nous rassure contre la crainte excessive. Elle est elle-même notre espérance.

III. LA MÈRE DU BEL AMOUR (I). Nécessité de l'amour de Dieu. Marie en a inauguré le règne sur la terre. Elle nous aide dans nos luttes avec l'amour-propre.

IV. LA MÈRE DU BEL AMOUR (II). Nécessité de l'amour envers Jésus, Dieu et Homme. Amabilité de Jésus contemplé entre les bras de sa Mère. Empressement de Marie à nous obtenir l'amour de Jésus.

V. LA MÈRE DE L'HOMME NOUVEAU. Beauté de la chasteté. Difficultés. C'est le domaine propre de Marie.

VI. LA MÈRE DES VIERGES. Beauté de la virginité. Marie est la Mère des vierges. Sa tendresse pour les âmes vierges. Saint Jean. Saint Luc. Saint Joseph.

VII. LA SULAMITE. Marie notre modèle et notre secours dans les sécheresses et les dégoûts. Perte de l'Enfant Jésus.

VIII. MARA. Marie, notre secours dans les peines d'esprit, les scrupules, les tentations et les angoisses de la vie intérieure. La prière du soir à Nazareth

IX. L'AMIE DES PAUVRES. La pauvreté. Les pauvres sont chers à Marie, parce qu'elle-même fut pauvre. Tableau de la pauvreté de Marie. La fuite en Egypte.

X. LA PATRONNE DE LA FAMILLE. Combien la famille est déchue de nos jours. Le remède doit venir de la femme. Marie, modèle et secours de la femme chrétienne. Devoirs de l'épouse étudiés en Marie. La maternité et ses devoirs. L'enfant. Importance de son éducation par la mère. Marie vient encore ici au secours de la mère.

XI. L'ESPÉRANCE DES MALADES. Nos maladies viennent du péché. Combien il est utile de recourir à Marie dans nos souffrances.

XII. LA GRANDE HEURE DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS. Combien l'heure de la mort est redoutable. Le grand signe de l'Apocalypse. Explication.

APPENDICE—PREMIÈRE SECTION

HISTOIRE DE L'IMAGE DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS ET DE SON CULTE.

DEUXIÉME SECTION

CHOIX D'EXEMPLES DE FAVEURS OBTENUES PAR L'INVOCATION DE NOTRE-DAME DU PERPÉTUEL SECOURS

I. Rome.—II. Italie.—III. Sicile.—IV. France.—V. Espagne.—VI. Autriche.—VII. Belgique.—VIII. Hollande.—IX. Westphalie.—X. Angleterre, Ecosse, Irlande.—XI. Amérique.

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

Lîvres de piété pour les ecclésiastiques

Exerce teipsum ad pietatem... pietas ad omnia utilis est promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ (I Tim. IV, 7, 8). Que cette exhortation et cet enseignement de saint Paul à son disciple Timothée nous remettent en mémoire tout ce que nous savons sur la nécessité de la piété, sur l'obligation qu'a le prêtre d'être pieux et sur la fidélité que nous devons à nos exercices de piété. Ces *justifications* qui ont été pour nous, pendant nos années, d'éducation cléricale, la source de la vie, un moyen de sanctification et d'affermissement dans le bien, nous n'irons pas les négliger, encore moins les abandonner, alors que nous sommes plus entourés de dangers, plus exposés à la dissipation, et plus obligés que jamais à nous sanctifier pour mieux sanctifier les autres, à nous unir plus étroitement à Dieu pour être les instruments plus dignes et plus puissants de son action sur les âmes.—Les exercices de piété forment cette chaîne qui doit nous établir et nous unir dans une union plus intimes avec Dieu. Tous les anneaux de cette chaîne sont indispensables ; il suffira sans doute de notre expérience personnelle pour nous en convaincre : n'avons nous pas constaté que la négligence qui commence par atteindre une seule de nos obligations, finit toujours par se généraliser ? C'est un puissant motif pour tout prêtre de ne rien négliger. Ce nous sera aussi une raison d'apporter le plus grand soin dans la désignation et l'appréciation des ouvrages qui doivent nous faciliter la persévérance dans la vie de prière.

Nos exercices de piété dans le monde ne seront pas autres que ceux du séminaire. Un saint évêque d'Amiens, Mgr de la Motte, avait coutume de dire que les meilleurs prêtres et les meilleurs religieux qu'il eut connus étaient ceux qui avaient conservé l'habitude de vivre en séminaristes et en novices. La Méditation, l'Examen particulier, la Visite au Saint-Sacrement, la Lecture spirituelle, tels sont, avec le Saint-Sacrifice de la Messe, le Saint-Office, et d'autres prières vocales, tels sont les exercices que les Saints-Pères et les Maîtres de la vie spirituelle imposent au prêtre comme moyen de sanctification et de persévérance. Les graves personnages du XVII^e^ siècle qui ont tant contribué au renouvellement du clergé par leurs prédications, par leurs écrits, par la fondation des Séminaires, ont tous proclamé la nécessité de chacun de ces exercices.

La division de cette première partie de notre catalogue où nous allons donner les livres de piété destinés aux Ecclésiastiques, est donc tout indiquée. Nous commençons par les Recueils de Méditations A la Sainte Messe, qui suit la Méditation, nous rattachons la Visite au Saint-Sacrement, qu'on a appelée la *Messe du soir*. Il sera ensuite question du saint office, ou plutôt des ouvrages qui nous aideront à le bien comprendre et à le bien réciter. La quatrième série sera consacrée à l'Examen particulier ; la cinquième, à la Lecture spirituelle. Mais nous réserverons, pour les deux séries suivantes, deux catégories d'ouvrages ; l'une, avec le titre *Directoire*, contiendra ceux qui, par des conseils et des instructions plus pratiques, doivent diriger le Prêtre dans sa vie publique ou sa vie privée ; la suivante comprendra, sous le titre *Direction*, ceux qui peuvent contribuer à former le *Directeur* des âmes. La huitième série renfermera les " Recueils de prières. " Dans la neuvième série, nous indiquerons les ouvrages qui se rattachent à cette grande dévotion des *Indulgences*, dévotion si précieuse et qui doit être si chère au Prêtre. Puis enfin, dans la dixième série, que nous intitulerons *Varia*, nous signalerons un certain nombre d'ouvrages qui, par la variété des matières qu'on y trouve, peuvent être utilisés pour plusieurs de nos exercices de piété.

Beuvelet, *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*, pour les dimanches, fêtes et autres jours de l'année, par M. Beuvelet. Nouvelle édition, par des prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. 3 vol. in-8 écu d'environ 550 p. chacun..............................$3.00

Branchereau. *Méditations à l'usage des élèves des grands séminaires et des prêtres,*

par L. Branchereau, supérieur du Grand, Séminaire d'Orléans. 4 vol. in-12 de 530 548, 492, 530 pages....................$4.00

Bronchain. *Méditations* pour tous les jours de l'année, composées d'après les écrits de saint Alphonse de Liguori, docteur de l'Eglise, à *l'usage des communautés religieuses, des ecclésiastiques, et de toutes les âmes qui tendent à la perfection* . par le P. L. Bronchain, de la Congrég. du T.-S. Rédempteur, 3 vol. in-12,..........................$2.00

Chaignon. *Nouveau cours de méditations sacerdotales*, ou le Prêtre sanctifié par la pratique de l'oraison, par le R. P. Chaignon, S. J. 12e édition, revue et augmentée. 5 vol. in-12..............................$4.00

Décrouille. *Méditations sacerdotales sur la messe de chaque jour*, par M. Décrouille, curé au diocèse d'Arras. 5 vol. in-12...$3.00

Hamon. *Méditations à l'usage du clergé et des fidèles pour tous les jours de l'année*; par M. Hamon, curé de Saint-Sulpice. 22e édition, revue, corrigée, augmentée, et enrichie d'une table analytique des matières. 3 vol. in-12...........................$2.25

Ponte (Ven. P. *Lud. de*, S. J.) *Meditationes* de præcipuis fidei nostræ mysteriis, de Hispanico in Latinum translatæ a Melchiore Trevinnio, S. J. De novo editæ cura Augustini Lehmkuhl, S. J. Cum duabus appendicibus. Cum approb. Revmi Archiep. Frib. et Super. Ordinis. Six vol. in-12. (CLXXIV et 2554 p.).............................$4.25

Le même. *Traduction française*, avec notes, par une société d'ecclésiastiques. 10e édition (1892), revue avec soin sur l'édition *princeps*. 4 vol. in-12.................$3.00

Heure (l') *du Matin*, ou Méditations sacerdotales, avec introduction par M. l'abbé Elie Méric, professeur à la Sorbonne. Un vol. in-8 de 480 p.........................$1.00

Exercices *spirituels de saint Ignace de Loyola*; annotés par le Révérend Père Roothaan, général de la Compagnie de Jésus, et traduits sur le texte espagnol, par le P. Pierre Jennesseaux de la même Compagnie, 12e édition, corrigée et augmentée de deux lettres de saint Ignace, et de l'opuscule du R.P. Roothaan sur la manière de méditer. In-12. $0.75

Debrosse et **Augry.** *Retraite spirituelle selon la méthode de saint Ignace*, à l'usage des ecclésiastiques, des religieux et des séculiers, par les P. P.R. Debrosse et H. Augry de la Compagnie de Jésus. 5e édition in-12. $0.75

Lohner. *Instruction pratique de théologie mystique*, ou méthode facile et usuelle pour faire les exercices spirituels de saint Ignace avec d'autres exercices pour quatre récollections de trois jours, ouvrage destiné particulièrement aux prêtres et à ceux qui se préparent au sacerdoce, par le R. P. Tobie Lohner, S. J. (Traduit pour la première fois par M. l'abbé Dufour). 2 vol. in-12, de 400-470 p. $1.50

Tanner. *L'école du prêtre*, par le R. P. Tanner, abbé de N.-D. des Ermites à Ensiedeln, suivie d'un examen à l'usage du clergé, par l'abbé Bénard. 3e édition, dédiée à S. E. le Cardinal Donnet, et recommandée au clergé de leurs diocèses par NN. SS. les archevêques d'Aix, de Bordeaux, de Rouen et de Toulouse, et les évêques d'Autun, de Dijon, de Montpellier, d'Orléans, de Poitiers, de Rodez, de Saint-Dié, etc. 2 vol. grand in-12, de 444-534 p......................$1.50

Valuy. *Manuel du prêtre en retraite*, contenant : 1o un Directoire pour la retraite ecclésiastique ; 2o un choix de méditations et de considérations pour une retraite particulière ; 3o une série d'exercices pour une retraite de chaque mois, par le R. P. Benoit Valuy, S. J. 11e édition. 1 vol. de 450 p.$0.50

Les vérités *éternelles*, méditations sur les fins dernières, à l'usage du clergé. In-12, 250 p $0.25

Bouchage. *Pratique des vertus*, méthode pour travailler à la perfection au moyen d'un exercice de vertu chaque jour, par le P. Fr. Bouchage de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur. 3 vol. grd in-8...........$3.75

Bourgoing. *Méditations sur les Vérités et Excellences de Jésus-Christ Notre-Seigneur*, recueillies de ses mystères, cachées en ses états et grandeurs, prêchées par lui sur la terre, et communiquées à ses Saints, par le R. P. Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire. 32e édition, revue avec soin, et enrichie de sommaires pour la préparation de la méditation par le R. P. Ingold. 4 vol. in-18.......................$2.68

Probation *sur l'humanité*, Ce petit volume in-18, de 300 pages, contient 30 méditations sur l'humilité, et expose, dans un style simple, sous les titres : Besoin d'être humble, Raisons d'être humble, Jésus humble, Guide de l'âme humble avec Marie humble, les réflexions et considérations les plus solides sur cette importante vertu................$0.33

Bacuez. *Manuel du séminariste en vacances*, ou sujets d'oraisons et d'examens particuliers pour les jeunes ecclésiastiques dans le monde, par M. l'abbé Bacuez, directeur au séminaire de Saint-Sulpice. 1 vol. in-32, nouvelle édition.......................$0.40

Si sainte Thérèse garantissait le ciel à ceux qui consacreraient avec persévérance un quart d'heure chaque jour à l'oraison mentale, l'expérience, non moins que l'autorité, nous obligent à voir dans la Méditation un moyen de sanctification sacerdotale, aussi efficace qu'indispensable. C'est le premier de nos principaux exercices de piété, dans l'ordre chronologique ; c'est aussi le plus important, par l'heureuse et nécessaire influence qu'il doit avoir sur tous les autres. Choisissons donc avec soin l'ouvrage qui nous fournira chaque matin le sujet de nos pieuses réflexions.

Les recueils de méditations sont de deux sortes : les uns sont complets, c'est-à-dire contiennent un cours complet de spiritualité, et renferment des méditations sur tous les devoirs de la vie chrétienne et ecclésiastique ; d'autres recueils nous offrent des sujets d'oraison pour des circonstances par-

ticulières, par exemple, pour des retraites, pour telle époque de l'année, ou sont consacrés à telle ou telle vertu, à telle ou telle obligation du chrétien ou du prêtre. Ces deux catégories peuvent, et même doivent être représentées dans toute bibliothèque ecclésiastique, et c'est pourquoi nous les distinguons et séparons dans l'énumération donnée plus haut.

Ces recueils de méditations se distinguent en second lieu par la méthode d'oraisons adoptée par l'auteur. Nombreuses sont les diverses méthodes de prière que les écrivains approuvés nous donnent. Mais si nous les examinons attentivement, nous dit le P Faber, dans son livre du *Progrès de l'âme*, nous verrons qu'elles peuvent se réduire à deux, que nous désignerons sous les noms de "Méthode de saint Ignace, et Méthode de saint Sulpice." Nous n'avons pas à décrire ici ces deux méthodes: c'est au titre *Lecture spirituelle*, que nous indiquerons les ouvrages à lire sur ce sujet. Contentons-nous de signaler ici, d'après le même auteur les avantages de chaque méthode. "Celle de saint Ignace s'adapte mieux aux habitués de l'esprit contemporain, elle convient à un plus grand nombre de personnes, elle peut s'enseigner comme un art; enfin presque tous les livres de méditations sont basés sur elle." La méthode de saint Sulpice "est fidèlement calquée sur les traditions des anciens Pères et des Saints du désert ; ensuite elle subvient aux besoins de ceux qui, d'un côté, ne peuvent suivre la méthode de saint Ignace, et, de l'autre, n'ont pas d'aptitude à ce qu'on appelle la prière affective ; enfin, elle convient mieux à ceux qui sont fréquemment interrompus dans le cours de leur méditation, en tant qu'elle est une œuvre complète à quelque endroit qu'on l'interrompe, tandis que toute la force de la méthode de saint Ignace réside dans la conclusion." On ne saurait, du reste, établir de comparaison entre ces deux systèmes, "parce que, dit le P. Faber, l'un et l'autre respirent également la sainteté, parce que l'un et l'autre ont produit des saints, et que l'usage de l'un ou de l'autre est une affaire de choix et de vocation."

Au point de vue du développement donné par les auteurs à leurs thèmes de méditation, nous distinguons aussi deux genres différents d'ouvrages : les uns nous présentent, comme matière à nos réflexions, sous deux ou trois points dans un style concis, un petit nombre de pensées fortes et suggestives, qui peuvent assurément nous occuper pendant toute la durée ordinaire de la méditation, mais qui imposent un travail personnel pour saisir et développer les vérités énoncées pour s'approprier les affections et résolutions simplement indiquées. Il est des auteurs au contraire, qui, par le développement qu'ils donnent au sujet de méditation, semblent dispenser de ce travail personnel : la vérité à considérer se trouve exposée, expliquée et prouvée longuement ; on présente toutes faites les formules des actes affectifs qui doivent suivre la considération ; les conclusions pratiques sont très détaillées ; on y trouve aussi les formules des prières qui accompagnent réflexions et affections. Il ne reste, si l'on veut mettre à profit le texte qui nous est fourni, qu'à faire siennes toutes ces formules. On a donné à cette sorte de méditations le nom de *Lecture méditée*. Il ne nous appartient pas de dire quel genre est préférable : chacun de nos lecteurs jugera que le travail de réflexion qu'imposera les premiers, est de la plus grande utilité ; mais tous les esprits n'en sont pas capables ; et ceux-là même qui en pourraient tirer un grand profit, feront bien de recourir quelquefois aux *Lectures méditées*, quand par exemple de trop vives préoccupations, ou une trop grande fatigue, ne leur permettraient pas une attention assez soutenue, une application assez intense.

Enfin nous aurons à distinguer les auteurs qui suivent l'*ordre logique*, de ceux qui suivent l'ordre *chronologique*. Ceux-ci assignent pour chaque époque liturgique, ou même pour chaque jour de l'année, un sujet de médiation en rapport avec les mystères ou fêtes de ce temps ou de ce jour ; ceux-là se conforment pour la suite de leurs méditations, à la suite logique des vérités qui doivent nous sanctifier en nous éloignant de plus en plus du péché et en nous unissant toujours plus étroitement à Dieu ; quelques-uns de ces derniers donnent aussi des méditations speciales pour les dimanches et principales fêtes de l'année. (*Extrait de l'Ami du Clergé.*)

Livres Endommagés

Barbier, (M. l'abbé).—COURS D'INSTRUCTIONS PASTORALES. 3 vol. in-8 $2.63 réduit à $1.00.

Barthe et Fabre, (les l'abbés).—CATÈCHISME DU CATECHISTE ou explications raisonnée de la doctrine chrétienne. 2 vol. in-12 $2.00 réduit à $0.75.

Berseaux, (M. l'abbé).—LIBERTÉ et LIBÉRALISME ou l'état chrétien. 1 vol. in-8 $1.25 réduit à $0.50.

Bonald (A.).—INSTITIONES THEOLOGICÆ ad usum seminariorum, 6 vol. in-12, $3.50 réduit à $1.00.

Bouix, (M. l'abbé).—TRACTATUS DE CONCILIO provinciali. 1 vol. in-8 $1.75 réduit à $0.50.

—TRACTATUS DE CAPITULIS. 1 vol. in-8 $1.75 réduit à $0.50.

—TRACTATUS DE JURE LITURGICO. 1 vol. in-8 $1.75 réduit à $0.50.

Couturier (R. P.), S. J.—HISTOIRE DE L'ANCIEN TESTAMENT rédigée pour l'instruction et l'édification des fidèles. 2 vol. in-8 $2.50 réduit à $1.00.

Capecelatro (le Cardinal).—EXPOSITION DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE. 2 vol. in-8 $2.00 réduit à $0.75.

Chevalier, (M. l'abbé).—CONFÉRENCES SUR LE SAINT EVANGILE. 1 vol grd in-8 $0.90 réduit à $0.25.

Craisson.—ELEMENTA JURIS CANONICI. 2 vol. in-12 $1.50 réduit à $0.75.

D'Aoste, (R. P.)—CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES prêchées dans un grand nombre de diocèses à propos des retraites pastorales. 2 vol. in-8 $3.00 réduit à $1.00.

De Rivières, (l'abbé).—MANUEL DE LA SCIENCE pratique du prêtre dans le ministére. 1 vol. in-8 $1.88 réduit à $0.75.

Desorges, (M. l'abbé).—THÉOLOGIA UNIVERSA DOGMATICA nempe et moralis auctoribus P. Thoma ex Charmes et Abbate Desorges. 7 vol. in-12 $5.25 réduit à $1.50.

—L'EGLISE ET LES SOCIÉTÉS MODERNES 1 vol. in-8 $1.00 réduit à $0.25.

Dubillard (R. P.).—PRÆLECTIONES THEOLOGIÆ dogmaticæ ad methodum scholasticam redactæ quas habet in seminario Bisuntino. 4 vol. in-8 $5.00 réduit à $1.50.

Falise, (M. l'abbé).— CÉRÉMONIAL ROMAIN et cours abrégé de liturgie pratique. 1 vol. in-8 $1.25 réduit à $0.50.

Gautrelet, (R.P.) S. J.—LA FRANC-MAÇONNERIE et la révolution. 1 fort vol. in-8 $1.88, réduit à $0.50.

—LE PRÊTRE ET L'AUTEL, méditations pour servir de préparation au saint sacrifice de la messe. 1 vol. in-12 $0.88 réduit à $0.25.

Ginther, (M. l'abbé). — LA MÈRE D'AMOUR ET DE DOULEUR donnée pour mére à tous les fidèles par Jésus-Christ mourant sur la croix. 2 vol. in-8 $2.50 réduit à $0.75.

Grosse, (M. l'abbé).—COURS DE R LIGION d'après l'ouvrage allemand du R. P. Wilmers, S. J. 6 vol. in-8, $10.00 réduit à $2.50.

Herblot.—SERMONS, 5ème édition, 3 vol. in-8 $4.00 réduit à $1.25.

Jouve, (M. l'abbé).—LA PIEUSE CONGANISTE ou instructions simples et pratiques à l'usage des associations en l'honneur de la trés sainte Vierge. 2 vol. in-12 $1.88 reduit à $0 90.

Laroche, (M. l'abbé).—Instructions sur les principales fêtes de Notre Seigneur et de la sainte Vierge. 1 vol. in-8 $0.75 réduit à $0.25.

Lavy (R. P.)—CONFÉRENCES sur la théologie de Saint Thomas d'Aquin. 2 vol. in-12 $1.75 réduit à $0.50.

Le Canu, (M. l'abbé).—CONFÉRENCES de dogme et de morale. 3 vol. in-8 $2.50 réduit à $1.00.

Lesserteur, (M. l'abbé). — SAINT THOMAS et la prédestination. 1 vol. in-8 $1.25 réduit à $0.50.

Le Vavasseur, (R. P.).—LES FONCTIONS PONTIFICALES selon le rit romain. 2 vol. in-12 $2.00 réduit à $0.75.

Libératore, (R.P.), S. J.—LE DROIT PUBLIC de l'église. 1 vol. in-8 $1.60 réduit à $0.75.

Lohner (R. P. Tobie), S. J.—MANUEL DU PRÉDICATUUR. 3 vol. in-12 $1.88 réduit à $0.50.

Luche, (M. l'abbé).- LE CATÉCHISME DE RODEZ expliqué en forme de prônes. 3 vol. in-8 $4.00 réduit à $1.50.

Marchand, (Jacques).—LA VERGE FLEURIE D'AARON, suivie des conférences ecclésiastiques et de la tiare sacrée. 1 vol. in-8 $1-50 réduit à $0.50.

—LE CANDÉLABRE MYSTIQUE orné de sept lampes ou traité des sept sacrements. 2 forts vol. in-8 $3 réduit à $1.

—LE JARDIN DES PASTEURS DES AMES. 4 forts vol. in-8 $6.00 réduit à $2.00.

—LE RATIONAL DES PRÉDICATEURS DE L'EVANGILE ou Homélies sur les évangiles de chaque dimanche et des principales fêtes de l'année. 4 forts vol. in-8 $6.00 réduit à $2.00.

Martin (M. l'abbé).—Béatitudes et sujets rares. 1 vol. grd in-8 $1.50 réduit à $0.50.

—SERMONS HISTORIQUES pour les dimanches et les fêtes. 1 vol. grand in-8 $1.50 réduit à $0.50.

Pluot, (M. l'abbé).— RETRAITE PASCALE. 1 vol. in-12 $0.88 réduit à $0.25.

Pierret, (M. l'abbé).—CONFÉRENCES adressées aux mères chrétiennes. Les devoirs et les vertus des épouses. 1 vol. in-12 $0.88 réduit à $0.30.

Piller, (R. P.).— LITURGIA ROMANA Manuale Rituum, etc, etc. 1 vol. in-8 $1.25, réduit à $0.50.

Regnaud, (M. l'abbé).—L'ENCHÉRIDION DU CATÉCHISTE. Avis, homélies, histoires, prières, etc, etc, pour la première communion. 1 vol. in-12 $1.00 réduit à $0.25.

Romain (Georges).—LA QUESTION PROTESTANTE jugée par le bon sens la bible et les faits, lettres à un protestant 1 vol. in-8 $1.50 réduit à $0.50.

Saintrain, (R.P.).—LE RÉDEMPTEUR sa préexistence, son avènement, ses enseignements, ses institutions, ses souffrances et ses gloires d'après les livres saints. 1 vol. in-8 $1.50 réduit à $0.50.

Sauvé (Mgr).—LE PAPE, son autorité suprême son magistère infaillible et le concile du Vatican. 1 vol. in-8 $1.88 réduit à $0.75.

Schouppe, (R. P.).—CURSUS SCRIPTURÆ Sacræ. 2 vol. in-8 $2 réduit à $1.

—COURS ABRÉGÉ DE RELIGION ou vérité et beauté de la religion chrétienne. 1 vol. in-12 $0.75 réduit à $0.38.

—EVANGILES DES DIMANCHES et des fêtes de toute l'année, explication du texte sous forme d'Homélies. 2 vol. in-12 $2.00 réduit à $0.75.

—EVANGILIA DE COMMUNI SANCTORUM, etc. 1 vol. in-8. (*légèrement mouillé*). $1.00 réduit à $0.25.

Sibillat, (M. l'abbé).—TRÉSOR HISTORIQUE de la publication, recueil spécial de nouveaux traits d'histoires, de paroles remarquables, de comparaison et d'allégories choisis avec le plus grand soin. 2 vol. in-12 $1.50 réduit à $0.50.

Thiébault (M.)—HOMÉLIES SUR LES EVANGILES des dimanches et des principales fêtes de l'année. 2 vol. in-8 $1.50 réduit à $0.75.

Tilloy (M. l'abbé).—COURS DE CONFÉRENCES religieuses. 2 vol. in-12 $2.00 réduit à $0.50.

Vallet, (M. l'abbé) S. S.—PRÆLECTIONES PHILOSOPHICÆ ad mentem S. Thomæ Aquinatis. 2 vol. in-12 $1.75 réduit à $0.7 5.

Ventura (R. P.).— BEAUTÉS DE LA FOI. 3 vol. in-8 $4.00 réduit à $1.50.

Virel, (M. l'abbé).—COURS D'INSTRUCTIONS paroissiales sur toutes les parties de la doctrine chrétienne et sermons détachés. 2 vol. in-12 $1.50 réduit à $0.50.

5 centins en plus par volume pour en payer le port.

N. B.—Les livres annoncés plus haut sont tous complets et très peu endommagés.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1er Mai, 1893, Numéro 5

BULLETIN

21 Avril, 1893.

*** On lit dans *La Croix* :

Les chrétiens qui s'enrôlent dans la ligue de l'*Ave Maria* veulent obtenir par la prière et selon leurs moyens par l'action :

L'indépendance du Pape ;

La suppression des lois scolaires qui enlèvent aux communes et aux familles le droit de choisir les maîtres des écoles :

La suppression des lois militaires qui, par impiété et sous de faux prétextes d'amour de la patrie, envoient le prêtre à la caserne ;

La liberté de l'Eglise dans son culte et la charité, notamment aux hôpitaux ;

L'élection de députés catholiques.

Une sage administration des deniers publics qui empêche les impôts et la runie.

De ces points seuls découleront la prospérité morale et matérielle du pays.

Les ligueurs n'ont aucune prière obligatoire, mais ils prient beaucoup.

Le premier article du programme de la ligue de l'*Ave Maria* est l'indépendance du Pape. Depuis quelques mois des Vœux pour l'indépendance du chef de l'église sont émis dans tous les congrès catholiques et cela dans tous les pays du monde. Même en Autriche, au sein de la Triple Alliance, dans toutes les classes de la société, même dans les cercles politiques, on se prononce hautement et sans restriction en faveur de cette indépendance si nécessaire pour que le Pape puisse remplir avec plus de facilité et d'efficacité sa mission dans le monde.

D'où viendront les secours qui délivreront le Pape de sa prison ? Quelle est la nation qui par ses antécédents est plus obligée que toutes les autres à faire cet acte de justice et de réparation ? C'est la France cette noble nation à qui la Papauté doit surtout l'établissement de son pouvoir temporel et son rétablissement lorsque les vicissitudes politiques ont obligé les papes à fuir la ville éternelle.

La ligue de l'*Ave Maria* comprend la mission providentielle de la France, et on dirait qu'en inscrivant l'indépendance du Pape en tête de son programme elle a eu des pressentiments prophétiques, Et qui sait si dans un avenir prochain ces pressentiments prophétiques ne deviendront pas la réalité, et si l'on ne verra pas les armées de France,———prenant encore une fois les chemins d'Italie———aller combattre pour le rétablissement du pouvoir temporel ?

***

*** Depuis l'abdication du roi Milan en faveur de son fils Alexandre premier, c'est-à-dire depuis le 6 mars 1889, la Servie était gouvernée par des régents. Alexandre ne devait commencer

à gouverner qu'à sa majorité fixée, par la loi du pays, à l'âge de 18 ans accomplis. Il n'atteindra cette majorité légale que le 14 aout 1894, car il est né le 14 août 1876 ! Nonobstant cette date reculée Alexandre vient de faire un coup d'état qui le place dès maintenant à la tête des affaires. A minuit le 14 avril, pendant un banquet, il a proclamée sa majorité, déclarant qu'il prenait possession du gouvernement, et il a fait arrêter les régents et leurs ministres. Ce coup d'état, préparé par les conseillers du roi, a été fait avec la connivence de l'armée.

Après le coup d'état le roi a renvoyé les ministres qui avaient été nommés par les régents, formé un nouveau cabinet ayant M. Dokitch a sa tête, dissous le parlement *skouptshina* et ordonné de nouvelles élections. Ces élections se feront le 30 avril.

Le pàys a accepté le nouvel ordre de choses et la paix n'a pas été troublée. Les régents ont été remis en liberté.

Alexandre est le fils de Milan et de la reine Nathalie. Les chicanes et le divorce de ces deux époux ont eu un retentissement scandaleux il y a quelques années. Ils se sont réconciliés il y a quelques semaines, et cette réconciliation a mis dans un grand embarras le synode schismatique qui avait prononcé le divorce.

Le roi a une liste civile de $1,200,000.00. Les finances de la Servie sont dans un bien triste état et sa dette publique est énorme. Elle entretient une armée de 30,000 hommes.

***

*** A la date du 23 mars le comte de Paris a adressé aux présidents des comités monarchiques de France une lettre dans laquelle il trace à ses partisans la ligne de conduite politique qu'ils doivent suivre dans les circonstances actuelles. Il flétrit les menées sectaires des gouvernants et les hontes du Panama, et il déplore l'état général des affaires de la République. Il dit que la monarchie seule peut donner à la France un gouvernement, *fort et stable, uniquement préoccupé du bien public, qui mettra un terme au trouble moral dont elle souffre, et la préservera des troubles matériels dont elle n'est peut-être pas à l'abri.*

Il ne fait aucune allusion à la lettre du pape, qui recommande la franche acceptation du régime établi en travaillant toutefois à réformer sa mauvaise législation, mais il recommande à ses partisans de tendre la main à tous les honnêtes gens qui veulent travailler dans les intérêts *de la défense sociale et de la liberté religieuse.*

Cette lettre se termine par les paroles suivantes, qui doivent trouver un écho dans le cœur de tous les vrais amis de la France, à quelque parti qu'ils appartiennent. " *Dieu ne permettra pas que la France cette nation si glorieuse et si fière, s'abandonne et s'oublie dans un irrémédiable affaissement.*"

L'été dernier, un autre prétendant au trône de France, don Carlos, de la branche des Bourbons d'Espagne, a aussi adressé un manifeste à ses partisans. Dans ce manifeste il déclare donner son adhésion à la politique du Souverain Pontife, sans renoncer toutefois expressément à ses droits.

Don Carlos, on le sait, se prétend l'héritier légitime du comte de Chambord, le chef de la maison de France ! Il compte un certain nombre de partisans parmis les royalistes français [1]

***

*** La législature de la Colombie Britannique a été prorogée le 12 avril et celle du Nouveau Brunswick a été prorogée le 15.

L'accord est loin d'être parfait dans la Colombie Britannique et elles est menacée de sécession.

L'ile de Vancouver formerait une province et la terre ferme en formerait une autre.

Au Nouveau Brunswick les finances sont en très mauvais état, et la dette publique augmente considérablement tous les ans.

***

*** Une nouvelle association agricole a été fondée en janvier dernier. Elle se nomme *Le syndicat des cultivateurs de la province de Québec.* Le but de cette société est de favoriser l'agriculture et de travailler à son amélioration et à ses progrès.

Elle sera, dit un journal, l'intermédiaire entre les cultivateurs et les marchands et fabricants de gros de tout outil ou produit agricole, les marchands de grains et graines de semence, d'engrais chimiques ; elle s'occupera de trouver des marchés pour les produits agricoles.

La première assemblée générale des membres a eu lieu à Québec le 12 avril. Cette assemblée a procédé à l'élection des officiers. Voici le résultat de cette élection :

Président honoraire, Son Eminence le cardinal Taschereau ; président actif, Sa Grandeur Mgr Bégin ; vice-président, M. Robert Ness, membre du Conseil d'agriculture ; secrétaire-trésorier, Dr J. A. Couture, D. M. V. ; directeurs, MM. J. C. Chapais, assist-commissaire de l'industrie-laitière de la Province, J. de L. Taché, R. Ness, L.J. A. Marsan, Jos Girard, M. P.P., Rév. M, Montminy. Dr Grignon, membres du conseil d'agriculture, O. E. Dallaire, conférencier agricole.

Le Conseil d'administration se compose de Sa Grandeur Mgr Bégin, MM. V. Châteauvert, M. P.P. président de la Chambre de Commerce, V.W. Larue N.P., N. Garneau, négociant, R. Audet, de la maison Thibaudeau & Frère, E. A. Barnard, secrétaire du Conseil d'agriculture, Dr J. A. Couture, secrétaire-général.

***

*** Sont élus :

1° Député fédéral de Middlesex-sud, Ontario. M. Robert Boston; libéral. Il remplace M. James Armstrong décédé le 26 janvier dernier. M. Armstrong appartenait aussi au parti libéral. La division électorale de Middlesex-sud a été établie par l'acte de redistribution de 1882. M. Armstrong l'a toujours représentée. En 1882 il était élu par 866 voix de majorité, en 1887 par 414 voix et an 1891 par 624 voix. Dans la dernière élection la majorité de M. Boston a été de 661 voix.

[1] Voir le PROPAGATEUR, No du 15 octobre 1892, page 481. Il y est question du manifeste d'un autre prétendant le prince Victor Napoléon.

2° Député fédéral de la division électorale de Vaudreuil, M. Henri Stanislas Harwood arpenteur et cultivateur. Il est libéral et il remplace le député conservateur M. Hugh McMillan dont l'élection a été annulée. La majorité de M. Harwood dépasse 200 voix. Son adversaire était M Chevrier, conservateur.

***

*** Sont décédés.

1° Madame Mackenzie, veuve de l'Hon Alexander Mackenzie ancien premier Ministre du Canada.

2° Madame Amédée Thierry, veuve du célèbre historien français.

3° Son Eminence le cardinal Achille Apolloni, cardinal-diacre. Il est né à Anagni le 13 mai 1823. Il a été créé cardinal dans le consistoire du 24 mai 1889.

4° Alfred Mame, le chef du célèbre établissement d'imprimerie et de librairie de Tours, en France. Il était âgé de 82 ans. Il y a dans ce pays une énorme quantité de livres publiés par la librairie Mame. Le seul nom de Mame était une recommandation et ses livres étaient mis sans crainte entre les mains de la jeunesse.

5° Le général d'Anthouard, doyen de l'armée française à l'âge de 96 ans. Il a combattu à Waterloo et il a fait les campagnes d'Espagne et d'Afrique.

6° Nelson Lucier, député canadien français de Nashua à l'assemblée législative du New Hampshire Etats Unis. Il n'était âgé que de 32 ans.

7° W. D. Ardagh, juge de la Cour de Comté, de Winnipeg, Manitoba. Il été frappé de mort subite dans la rue à Hoboken N. Y. Il venait de descendre du paquebot qui l'avait ramené d'Europe.

8° Sir George Prevost, à l'âge de 91 ans. Il était le fils unique du célèbre Sir George Prevost, cet homme juste qui fut gouverneur du Canada de 1811 à 1815.

9° Manuel Gonzalez, ancien président du Mexique de 1880 à 1884. Il était gouverneur de l'état de Guanajuato. En considération des services qu'il avait rendus en réprimant les mouvements séditieux dans le Nord-Ouest Mexicain, le congrès lui conféra le titre de " *Pacificateur de l'Occident* " Gonzalez avait 73 ans.

10° L'Hon. John Roche, conseiller législatif pour la division de Stadacona. M. Roche était commerçant de bois et âgé de 68 ans.

ALBY.

LE DIABLE AU XIXE SIECLE

Il se publie actuellement en France un livre du plus haut intérêt pour toutes les classes de la société mais particulièrement pour les classes dirigeantes. Ce livre est appelé à donner la clef de tous les grands évènements politiques de notre époque, de ces évènements imprévus, qui viennent a tout moment dérouter les calculs des puissants et des hommes d'Etat. Cet ouvrage à pour titre **Le Diable au XIXe siècle**; jamais titre na plus été approprié a un livre. C'est l'histoire de l'action de SATAN sur le monde actuel par le moyen des sociétés secrètes. Rien de semblable n'a encore été écrit jusqu'ici sur le rôle que joue la franc-maçonnerie, sous l'inspiration de Lucifer et de ses légions lancées contre l'église de Jésus-Christ.

Il est très probable que tous les chefs des loges maçonniques vont faire leur possible pour empêcher la circulation de ce livre et sa diffusion dans la société parce que les révélations qui y sont faites sont des coups de massue sur cette infernale association. Ce sera donc œuvre de bon catholique et de fils dévoué de l'église que de chercher à le faire connaître. Déjà à Montréal plus de cent personnes l'ont demandé. Les quelques exemplaires reçus chez *Cadieux et Derome* se sont vendus immédiatement. J'ai eu l'avantage de m'en procurer un et je déclare que jamais livre ne m'a plus intéressé.

L'auteur de l'ouvrage est le Dr Bataille de Paris. Cet homme placé dans des circonstances exceptionnelles a pu pénétrer jusqu'au fond des loges les plus ténébreuses et saisir les mystères de leurs arcanes.

Jeune médecin employé dans la marine française, il conçut un jour l'idée de se vouer à la mission extraordinaire de pénétrer dans les secrets des arrières loges maçonniques. Chose extrêmement difficile et dangereuse. Ayant fait part de ce projet à un religieux il n'en fut pas détourné. Dieu pour le bien de la religion semble l'avoir protégé miraculeusement. Après douze années de persévérance le Dr Bataille a mis la main sur tous les documents les plus authentiques du but poursuivi par la Franc-Maçonnerie et c'est ce but inavoué qu'il fait connaître dans son livre.

Ce livre écrit dans un style charmant est tout palpitant d'intérêt. Il nous décrit des scènes qui font frémir d'horreur. Le dernier mot des arrières loges c'est le culte de SATAN et la Franc-Maçonnerie est l'église de Lucifer préparant le règne de l'*Ante-Christ*.

G. DUGAS, prêtre.

LE DIABLE

AU XIXe SIECLE

OU LES MYSTERES DU SPIRITISME

MAGNÉTISME OCCULTE, CABALE MODERNE

MAGIE DE LA ROSE-CROIX

PALLADIUM R.·. N.*., THEURGIE OPTIMATE, PRATIQUES SATANIQUES, etc.,

RÉCITS D'UN TÉMOIN

Par le Docteur BATAILLE

Parait une livrasion chaque mois de 80 pages in-4, illustrées,

Six livraisons sont en vente, l'ouvrage en contiendra environ douze.

Prix pour chaque livraison . . . 25 centins

AVANT-PROPOS

Confidences d'un Occultiste

Médecin de la Compagnie des Messageries Maritimes, sur les paquebots de laquelle j'ai fait la plus grande partie de ma carrière et passé tout au moins ma vie entière d'âge mûr, je me trouvais en 1880 sur la ligne de Marseille au Japon.

Le lecteur connaît ces admirables œuvres de l'industrie maritime française, ces bateaux qui ne mesurent pas moins de 152 mètres de long sur 14 et même 15 mètres de large, et dans lesquels rien ne manque au point de vue du confort et de la sécurité des passagers. Ce sont de véritables hôtels flottants, de colossale dimension, possédant toutes les commodités des hôtels ordinaires de terre, et à bord desquels on se doute souvent à peine que l'on navigue en plein Océan, tant leur stabilité est grande et tant leurs mouvements sont doux.

Cette courte description permet de comprendre l'affluence vraiment extraordinaire des passagers de tous pays et de toute sorte qui s'y rencontrent, s'y coudoient, s'y connaissent aujourd'hui, aux hasards d'une traversée, ou s'y oublient demain dès le débarquement, au terme du voyage.

Soldats allant au Tonquin pour la conquête de la terre et des corps, missionnaires les précédant ou les suivant pour la conquête d'âmes à Dieu, fonctionnaires de toute sorte, gens de toute nationalité, tels sont les passagers irréguliers et intermittents de cette ligne, qui passent une fois et ne reviennent guère. Mais, par contre, il en est d'autres que l'on revoit périodiquement, que l'on retrouve toujours les mêmes, et avec lesquels à la longue une sorte d'intimité s'établit.

Ceux-ci, le maître-d'hôtel, qui les reçoit à leur arrivée à bord, les reconnaît et les salue d'un signe de tête respectueusement familier ; à peine installés, ils vont tout de suite rendre un bout de visite aux officiers qu'ils connaissent, au docteur plus particulièrement, que sa spécialité et la liberté dont il jouit mettent encore plus en rapport avec eux. De ce nombre, sont les gros acheteurs de bibelots d'Extrême-Orient, et surtout les graineurs, voyageurs et représentants des grandes maisons de soie, des grandes filatures d'Italie, qui, toutes les années, aux mêmes époques, montent au Japon acheter pour le compte de leurs maisons les graines ou œufs de vers à soie, ainsi nommées à cause de leur aspect, et qu'ils rapportent, soigneusement collées sur des cartons étagés les uns sur les autres, au moyen de supports qui les séparent dans les grandes caisses arrimées aussi avec le plus grand soin. Ces graineurs et leur chargement constituent une riche clientèle pour la Compagnie, dont ils sont en quelque sorte les habitués réguliers.

Une rapide énumération des escales par lesquelles le *Courrier de Chine* passe et auxquelles il s'arrête, et le lecteur aura toutes les données nécessaires pour comprendre l'important récit qui suivra.

Partant de Marseille, le paquebot s'arrête, ou du moins s'arrêtait à l'époque, à Naples, Port-Saïd, Suez, Aden, Pointe de-Galle ; là, il trouve une annexe qui prend ses marchandises et ses passagers à destination de Pondichéry, Madras et Calcutta ; puis, il continue sa traversée pour Singapore, passant près de l'archipel de Java, les Célèbes, les Moluques, pour s'arrêter à Saïgon et suivre pour Hong-Kong, Shang-Haï et par annexe encore de Hong-Kong à Yokohama.

Or donc, j'étais à ce moment le médecin de l'*Anadyr*, un des beaux specimens de la flotte de la Compagnie ; le paquebot rentrait de Chine en pleine mousson de Surouâ, c'est-à-dire en juin. Nous étions arrivés le matin à Pointe-de-Galle, au sud de l'île de Ceylan, cette admirable partie de l'Inde où la tradition orientale place le paradis terrestre, dont, par leur faute, pour avoir suivi la mauvaise inspiration du démon, nos premiers parents, Adam et Eve, furent chassés (1).

(1) En réalité, l'emplacement du Paradis terrestre est resté en discussion. La Genése (chap. II, v. 10-14), rapporte qu'il était arrosé par quatre fleuves : le Physon (Oyrus), le Géhon (A. axe), l'Euprate et le Tigre. La plupart des Orientaux le placent dans l'île de Ceylan, si merveilleuse comme nature, aujourd'hui encore un des plus beaux pays du globe. Quelques auteurs l'ont cherché dans la Palestine. Huet dit qu'il était situé dans la région où se joignent le Tigre et l'Euphrate, près du golphe Persique. Enfin, un grand nombre de théologiens pensent que son emplacemont se trouvait dans la région où naissent ces deux fleuves en Arménie, près du mont Ararat. — L'origine de la tradition orientale paraît être l'existence du fameux Pic d'Adam, haute montagne de l'île de Ceylan, pic qui a 2,262 mètres d'altitude, et où l'on voit, sur une pierre, au sommet, une trâce de pied gigantesque, que les Cynghalais ont de tout temps attribuée au premier homme. Il est bon d'ajouter que les Indiens disent, de leur côté, que cette trace provient de Bouddha, qui, après ses métamorphoses, s'envola de là pour aller au ciel. Quand aux rares chrétiens du pays, ils croient que cette empreînte a été laissée par saint Thomas. Le Pic Adam, très vénéré, se trouve ainsi être un lieu de pèlerinage pour trois religions.

Paresseusement étendu sur ma chaise longue, à l'arrière du paquebot, je songeais précisément à toutes ces curieuses phases de l'histoire de l'humanité primitive, avec ses catastrophes, ses événements étranges, surnaturels,— témoins peut-être, pensais-je, de la lutte entre l'archange, chef des milices de Dieu, et l'esprit du mal,— lorsque je vis s'approcher de moi le premier maître d'hôtel, sa casquette à la main, qui me dit :

— Docteur, les passagers de Galle montent à bord.

Je dirai, entre parenthèses, que, à toutes les escales, le docteur, sans en avoir l'air, inspecte un à un les nouveaux passagers, afin de signaler au commandant ceux qu'il reconnait à première vue trop malades pour supporter la traversée, de telle sorte que, d'accord avec l'agent, le commandant puisse s'opposer à leur embarquement.

Au moment même où le maître d'hôtel me parlait, et alors que j'allais me lever, je me sentis frapper par derrière, sur l'épaule, un petit coup familier.

Je me retournai, et comme je ne reconnaissais pas tout de suite l'homme, il s'en aperçut, et, avec une légère contraction de contrariété du sourcil, rapide, mais que je remarquai néanmoins, se nomma :

— Gaëtano Carbuccia.

Tout aussitôt, la mémoire me revint.

— Eh ! fis-je, excusez-moi, je vous en prie, mon cher monsieur Carbuccia ; mais je ne vous remettais pas...

— Ah ! c'est que j'ai, en effet, bien changé depuis la saison dernière, reprit-il.

Et sur sa figure passa instantanément comme le reflet d'une immense douleur profondément contenue.

— Mais non, mais non, fis-je avec cette bonhomie un peu vague et amicale du médecin qui cherche quand même à rassurer d'abord tout le monde.

En vérité, mon homme était, ma foi, horriblement changé ; et j'avoue que, s'il ne m'avait pas dit son nom, je ne l'eusse certainement pas reconnu. Je le regardais, silencieux, me rappelant maintenant ce gaillard grand et solide, cette manière d'hercule, aux traits vigoureux, aux yeux et à la chevelure noirs, avec son nez busqué d'un audacieux dessin et sa grande bouche, l'homme aux cravates rouges enfin et aux gilets bleus, aux pantalons à pied d'éléphant, aux monstrueuses breloques; le véritable Italien de corps et de costume que j'avais connu quelques voyages auparavant et qui m'avait donné, je me le rappelais bien à présent, tant de tintouin, au cours de la dernière traversée qu'il avait faite avec moi.

Tous les malheurs lui étaient arrivés, en effet, comme par un hasard inexplicable. Il avait eu, d'abord, une violente attaque de coliques néphrétiques ou coliques *de miserere*, qui l'avait tenu huit jours couché dans sa cabine, en proie à d'épouvantables douleurs ; puis, le jour même de sa première montée sur le pont, une poulie, chose qui n'arrive jamais, lui était tombée sur l'épaule, et il avait fallu vraiment sa force et sa résistance extraordinaire pour

qu'elle ne la lui eût pas brisée ; enfin, un soir, en descendant en curieux visiter la machine, il avait dégringolé tout de son long, dans la cage de fer, d'où on l'avait relevé avec je ne sais plus combien de contusions : c'était vraiment, on l'avouera, jouer de malheur. Et, pendant que rapidement devant moi défilaient ces souvenirs, je voyais, devant moi aussi, l'ancien hercule, maintenant amaigri, déjeté, blanchi, presque un vieillard, l'aspect mélancolique et douloureux, la voix blanche et tremblée, contrastant singulièrement avec l'ancien clairon qu'il possédait dans le larynx, avec lequel il riait si fort, sacrant et jurant à pleine voix, à s'en boucher les oreilles, et à s'enfuir d'épouvante et de scandale.

Quelques mois avaient suffi, et le joyeux drille était devenu un squelette. Que pouvait-il s'être passé, pour amener un tel changement ? j'en demeurais abasourdi...Et lui, dans ces rapides moments, me regardait aussi, me disant enfin :

— Ah ! mon bon docteur, vous n'êtes pas changé, vous ! et du plus loin que je vous ai aperçu, à plus de cent mètres du bord, je vous ai tout de suite reconnu. Cela m'a fait plaisir ; je vous dois tant de reconnaissance ; et qui sait ? c'est peut-être la Providence qui vous met encore une fois sur mon chemin !...

Il hésitait en disant ces dernières paroles, qui semblaient sortir péniblement et comme en un gros effort.

J'avoue que véritablement j'étais intrigué, et je ressentais en moi un sentiment que je m'explique moi-même difficilement, sentiment fait de commisération plus grande peut-être que d'habitude, et d'une curiosité qui s'allumait et me surprenait, moi en général assez indifférent et blasé par profession.

— Mais, au fait, lui dis-je, expliquez-moi donc comment il se fait que je vous trouve cette fois venant de Calcutta ? Vous n'appartenez donc plus à la grande compagnie de soie l'*Aratria ?*

Ce détail me revenait, en effet, tout à coup à la mémoire. Les graineurs de vers-à-soie n'ont aucune raison pour se détourner de leur route, transborder, et aller à Calcutta, où ils n'ont rien à faire.

— Ah ! me répondit-il en soupirant, tandis que son œil fixé sur le pont, mélancolique, semblait perdu dans ses réflexions ; ah ! vous ne savez donc pas, docteur ?...Ah ! que d'ennuis, que de chagrins depuis la saison dernière !...

Et, comme je paraissais étonné :

— Oui, continua-t-il, ce sont ces maudits Japonais, qui, malicieux comme des singes, ont eu l'idée de se passer d'abord de notre intermédiaire et même ensuite de celui de nos maisons. Depuis longtemps déjà, ils sont venus eux-mêmes offrir et vendre leurs marchandises, leurs graines, qu'ils apportaient, se faisant ainsi directement courtiers-graineurs, et cela, bien entendu, vous le comprenez, au détriment de votre serviteur et de ses collègues. Du coup, nous avons presque tous perdu nos situations acquises par vingt années de travail, et moi, dans cette affaire, j'ai été plus particulièrement touché. Ma compagnie m'avait conservé, bien entendu avec une grosse diminution d'appointements ; mais cela

allait encore, parce que, profitant des bonnes années j'avais su économiser et laisser dans la maison une centaine de mille francs, dont elle me servait un bon intérêt. Patatrac ! voilà que tout à coup mes Japonais se mettent à faire concurrence directe à nos patrons, à nos compagnies ; ils viennent établir, en Italie même, des maisons concurrentes, et assassinent le marché par des rabais extraordinaires... Là-dessus, c'était fatal, en deux saisons, faillite sur faillite ; les unes après les autres, les compagnies italiennes ferment leurs comptoirs, suspendent leurs paiements, et, du jour au lendemain, je me trouve pris dans la faillite de l'*Aratria*, qui laisse un passif énorme, cinquante à soixante millions...Ruiné, docteur ! ruiné du jour au lendemain, je le répète, et obligé, à quarante-cinq ans, de recommencer toute ma vie !

Et, en racontant, Carbuccia secouait la tête lamentablement, courbant les épaules, comme si un poids considérable eût pesé sur elles.

— Alors, continua-t-il, j'ai du me débrouiller comme j'ai pu, et je suis entré dans une maison de bibelots...Je voyage maintenant dans l'Inde pour y chercher les étoffes, les cuivres, en un mot, les différentes curiosités du pays...Mais cela ne va pas ; on ne découvre plus rien, tout est vieux, connu, archiconnu ; et j'ai grand' peur de trouver, en rentrant, ma nouvelle maison en liquidation aussi. Alors, ce sera encore une fois à recommencer...

A ce point de son récit, Carbuccia s'arrêta, hésitant ; il semblait qu'il avait encore quelque chose à dire, mais qu'il se demandait s'il ne devait point plutôt en rester là...

Je comprenais maintenant les changements physiques survenus chez Carbuccia. Cet homme, que je connaissais matériel avant tout, jouisseur, si on peut se servir de ce terme, s'était écroulé lorsque le côté matériel de la vie, l'argent, lui avait fait défaut ; n'ayant ni famille, ni femme, ni enfants, ni affection quelconque, il errait à présent comme une âme en peine, et voyait la misère peut-être, l'horrible misère, approcher pour saisir le vieillard. Et voilà, pensais-je, à quelle situation aboutit la vie, lorsque l'on oublie l'âme pour ne penser qu'au corps...J'avoue que j'étais, sinon ému, du moins saisi du spectacle de cet écroulement.

— Ah ! mon cher monsieur Carbuccia, lui dis-je, je vous plains bien sincèrement, et de tout mon cœur...

— Je le sais, docteur, interrompit-il ; et si je me suis laissé aller ainsi devant vous, c'est que vous me connaissez bien, c'est que vous m'avez si bien soigné, et que j'ai pour vous, croyez-le bien, une très grande estime et une très grande sympathie.

— Je comprends maintenant, repris-je, que vous avez un peu changé ; il y a en effet, de quoi bouleverser un homme ; perdre comme cela d'un coup et fortune et situation, c'est dur !...

— Ah ! interrompit-il encore une fois, mais à demi-voix, et en regardant tout autour de lui de peur que quelqu'un n'entendit... Ah !...s'il n'y avait que cela !...

— Mais qu'y a-t-il donc encore, monsieur Carbuccia ?

Vraiment, je ne comprenais plus.

Il fit un violent effort, releva la tête, passa sa main sur son front comme pour en chasser les idées noires qui l'obsédaient ; puis il balbutia :

—Non, je n'ai rien dit, je me suis trompé... Pardonnez-moi, docteur, je rêvais... D'ailleurs, fit-il plus lentement et comme repris de la pensée qui le hantait ; d'ailleurs, vous ne comprendriez pas !...

A ce moment, notre conversation fut interrompue ; des gens allaient et venaient sur le pont ; je quittai donc mon homme pour aller inspecter mes passagers, en lui disant :

— A ce soir, monsieur Carbuccia, à ce soir.

L'*Anudyr* devait précisement partir le soir même, tard, dès que l'on aurait fait le charbon. Un instant encore, je pensai à Carbuccia, en le regardant descendre, voûté, par l'échelle des premières. Puis, je repris, comme d'habitude, le cours de mes occupations.

L'embarquement du charbon, la nuit, à bord d'un paquebot, est un tableau curieux, mais sale et bruyant. Une poussière abominable et noire, qui pénètre, tant elle est fine, jusque dans les tiroirs des meubles, se répand dans toute l'atmosphère, pendant que le bruit du charbon qui tombe dans les soutes résonne sans discontinuer, faisant en quelque sorte vibrer tout entier le bateau en fer. Cela est parfois insupportable, insoutenable, surtout dans ces parages de l'Inde où il fait une chaleur humide constante et où la quantité d'électricité répandue dans l'air vous énerve déjà à votre insu. Il y a là de quoi rendre malade et surexciter les nerfs de bien des gens, pour peu qu'ils soient un peu prédisposés. Heureusement, cela ne dure que quelques heures. Quoi qu'il en soit, la nuit du charbon est une nuit perdue pour le sommeil.

La fin de la journée s'était écoulée monotone ; peu de passagers avaient paru au dîner du soir, et je n'avais plus revu mon Carbuccia. Vers les huit heures, les mahonnes, bateaux à charbons, avaient accosté le bord, et l'embarquement avait commencé. Moi, pour échapper autant que possible à la poussière, je me réfugiais en ces occasions sur la passerelle, qui est en général élevée au-dessus du pont, où l'on a plus d'air que sous les tentes de l'arrière, et où l'on a de plus le grand avantage d'être seul, et de pouvoir s'étendre à sa guise dans son fauteuil.

J'étais donc sur la passerelle ; il pouvait être environ onze heures, et je rêvais éveillé, essayant, au milieu du bruit affreux, de faire comme tous les soirs la récapitulation mentale des faits de ma journée. Justement, j'en arrivais à l'incident Carbuccia, lorsque mon infirmier parut en haut de l'échelle, me disant :

— Docteur, un passager vous demande ; il m'a dit de vous donner son nom, M. Carbuccia, que vous connaissez, prétend-il...

Je fis un haut-le-corps dans mon fauteuil ; la bizarrerie de la coïncidence me frappa. Décidément, pensai-je, ce Carbuccia me hante aujourd'hui d'une façon singulière.

— Bien, fis-je à l'infirmier, j'y vais.

On a beau faire et beau dire, il y a des choses qui doivent arriver. En vertu de quelle loi, de quelle volonté de la Providence ?

Cela est difficile à comprendre et à déterminer. Mais, vraiment, j'étais pour l'instant, à mille lieues de me douter de ce que j'allais apprendre et des conséquences qui allaient en résulter pour moi.

Je me levai et descendis sur le pont et de là dans la batterie, où mon infirmier m'attendait pour m'indiquer le numéro de la cabine occupée par le passager malade : le numéro 27-28. Je m'y rendis immédiatement.

Carbuccia était assis sur la couchette supérieure ; car les cabines de première classe contiennent deux couchettes seulement, superposées l'une sur l'autre. Il faisait dans la cabine une chaleur insupportable, le sabord étant fermé à cause de la poussière ; on embarquait justement le charbon de ce côté-là, et la roulée des morceaux contre la tête des manches de descente dans les soutes laissait entendre une musique enragée. Carbuccia se tenait la tête des deux mains.

— Ah ! béni soyez-vous, docteur ! s'écria-t-il du plus loin qu'il m'aperçut ; venez à mon secours, ma tête éclate, je suis horriblement énervé...

Et tout à coup il se mit à fondre en larmes.

— Voyons, voyons monsieur Carbuccia, fis-je ; vous savez bien que c'est le charbon, et puis l'électricité de l'air ; cela fait toujours cet effet là. Dans une heure, tout sera terminé, nous serons à la mer, on respirera.

Mais lui ne m'écoutait pas ; il pleurait de plus belle, répétant :

— Que je suis donc malheureux ! que je suis donc malheureux !

Décidément, il y avait chez mon Italien quelque chose de grave sous roche et autre chose encore que ce qu'il m'avait dit. Je me demandai rapidement :

— Dois-je comme médecin chercher à savoir, aller plus loin, provoquer des confidences ? ou faut-il simplement passer outre, ordonner un calmant quelconque, et ne plus m'occuper que du malade et non de l'homme ?...Baste, pensai-je, dans quelques jours, il débarquera, et qui sait si, étant donné l'état dans lequel il me paraît, je le reverrai jamais ?...

On eût dit qu'il devinait ce que je roulais dans ma tête ; car, brusquement, il sauta en bas de sa couchette, vint à moi, et, me serrant les mains dans les siennes que je sentis brûlantes :

— Docteur, docteur, balbutia-t-il, ne m'abandonnez pas !... Vous avez toujours été bon pour moi, je n'ai que vous à qui je puisse me confier dans la situation où je me trouve ; je vous dirai tout, mon cœur déborde, j'ai besoin de parler, de m'épancher, de dépeindre à quelqu'un toute l'horreur de ma situation...Voilà huit jours que je me consume à petit feu, que je me dévore ; je sens que, si je ne parle pas, je deviendrai fou...

Et il m'embrassait les mains, qu'il inondait de ses larmes.

— Voyons, voyons, monsieur Carbuccia, dis-je alors ; voyons, voyons, calmez-vous...Tenez, voulez-vous ? montez avec moi sur la passerelle ; nous y serons bien seuls, bien à notre aise ; le grand air dissipera votre mal de tête, et vous serez plus calme pour causer.

Certes, je commençais à être sérieusement intrigué ; je ne sais

quel instinct secret me poussait aussi à écouter cet homme et me disait que de cette conversation sortirait pour moi quelque chose d'inattendu et de grave importance.

Nous montâmes sur le pont et de là sur la passerelle, lui me suivant, la tête penchée, comme abîmé dans ses reflections. Arrivé là, je le priai de s'asseoir à côté de moi sur ma chaise longue, qui nous servait de canapé.

— Et maintenant, lui dis-je, que nous sommes seuls, monsieur Carbuccia, racontez-moi, librement, tout ce que vous voudrez ; cela vous soulagera, cela vous fera du bien ; d'ici là, le charbon sera terminé, et vous irez vous coucher bien tranquillement.

Il eut comme un frémissement, un frisson général de tout l'être ; puis, me regardant bien en face, il me dit à brûle-pour-point :

— Aurez-vous le courage, mon bon docteur, d'écouter jusqu'au bout un homme décidé à tout dire ?

— Ma foi, répondis-je en riant et croyant qu'il faisait simplement allusion à la longueur quelconque d'un récit de ses revers de fortune qu'il allait m'entreprendre, ma foi, oui...Vous n'en avez pourtant pas jusqu'à l'aube ?

— Peut-être bien, fit-il, et peut-être davantage.

— Bigre ! repliquai-je sans pouvoir retenir cette exclamation... Enfin, allez-y toujours.

Alors, après un nouveau frisson, une courte hésitation comme la dernière trace d'une lutte intérieure qui se livrait en lui :

— Docteur, fit-il en se levant tout à coup, docteur, je suis damné !...

Et, poussant un soupir prolongé, il chancela sur ses jambes, prêt à se trouver mal. J'eus juste le temps de le retenir. Encore une fois, ses larmes débordèrent, le suffoquant. Je le couchai sur la chaise longue, et il resta là un moment, étendu, comme sans connaissance, avec des sanglots contenus dans la gorge.

Moi, je le regardais, ne pensant même plus à la syncope ; j'étais littéralement abasourdi... Carbuccia, le sceptique, l'athée Carbuccia, racontant qu'il était damné, et se trouvant mal à cette idée et à cet aveu, voilà par exemple qui me surpassait !...Comment ! cet homme qui, il y a quelque temps à peine, ne croyait ni à Dieu ni à diable, avec lequel j'avais eu, sur des questions religieuses et de foi, des conversations dans lesquelles il s'était toujours moqué de moi et m'avait doucement raillé de ce qu'il appelait ma superstitieuse crédulité, cet homme se disait damné ?...Décidément, ou il était subitement devenu fou,—on a vu de ces exemples,—ou bien alors il s'était réellement passé en lui des choses extraordinaires. Le cas devenait intéressant pour le médecin, et je me promis de provoquer maintenant ses confidences et de tout savoir, pensant avoir affaire à un beau cas de suggestion et à une belle observation d'hallucination démoniaque à publier dans les journaux de médecine. Mais je n'eus pas à l'interroger. Presqu'aussitôt il revint à lui, calmé par cette dernière crise, les nerfs détendus, absolument décidé, cela se voyait dans son regard.

— Vous me croyez fou, n'est-ce pas, docteur ? articula-t-il très nettement.

Et, comme je ne répondais pas :

—Je l'étais, poursuivit-il, mais maintenant je ne le suis plus. Vous m'avez connu fou ; à présent, trop tard malheureusement pour moi, je suis sage, puisque je me rends compte de ma folie de jadis ; et, je vous en prie encore, écoutez-moi...Tenez, ajouta-t-il en me tendant son bras, vous pouvez prendre mon pouls, vous verrez si je suis calme.

Et il commença :

— Vous savez, mon bon docteur, quel métier je faisais ; nous nous sommes assez souvent vus, et je vous dois assez de reconnaissance pour ne rien vous cacher. Un jour, il y a de cela cinq ans, à bord de ce même *Anadyr* sur lequel nous sommes, un de mes collègues me dit :

"— Ah ça ! diable, Carbuccia, mais vous n'êtes donc pas maçon ?

"— Maçon, qu'est-ce que c'est que cela ?

"—Eh ! mon cher, maçon, franc maçon !

"— Ah ! non, par exemple !...Ce sont des farceurs, paraît-il, que tous ces gens-là, et je n'ai pas envie..."

Mon camarade m'interrompit :

"— Vous avez tort, Carbuccia, de parler comme cela des choses que vous ne connaissez pas. La maçonnerie est une institution des plus sérieuses et j'ajoute des plus indispensables pour ceux qui, comme vous, voyagent et ont besoin, dans tous les pays du monde, de trouver des amis, des clients, bref, de se créer des relations pour faire des affaires."

Il se mit alors à me raconter que, dans le monde entier, la franc maçonnerie avait des affiliés, que l'un des principes de cette société était de se porter secours, de s'entr'aider les uns les autres, et que rien, en définitive, n'était plus profitable que de se faire franc-maçon.

Je l'écoutais à peine, riant sous cape de le voir si enflammé pour cette société, et, au surplus, je refusai net de me laisser convaincre, lorsqu'il m'eût dit qu'il fallait, pour en faire partie, subir des épreuves, passer par diverses filières, mettre en un mot un temps infini pour arriver à des grades élevés.

Il eut beau revenir plusieurs fois à la charge, au cours de la traversée que nous fîmes ensemble ; je finis par l'envoyer promener.

Hélas ! pourquoi n'ai-je pas persisté dans cette bonne voie ?...

Mais, voilà qu'à Naples où je demeure, et où il me quitta, je fis, par le plus grand des hasards, connaissance d'un de mes voisins du 25 de la strada San-Biagio de Librae, un original, du nom de Giambattista Peisina, qui se disait et s'intitulait pompeusement, et faussement, je le croyais au moins à cette époque : Très illustre souverain, grand commandeur et grand-maître général, grand Hiérophante du Souverain Sanctuaire de l'antique et primitif rite oriental de Memphis et Misraïm...Excusez du peu !...

Et, comme je riais, moi, à l'énumération de cette charretée de titres :

—Je riais aussi en ce temps-là, dit gravement Carbuccia, aujourd'hui, je ne ris plus.

Et il reprit :

— Peisina, il faut le dire, ne jouissait pas d'une excellente réputation dans le quartier ; on ne savait pas au juste quels étaient ses moyens d'existence ; il montait chez lui du matin au soir une foule de gens dont la plupart avaient de bien vilaines figures ; mais, somme toute, on ne disait pas trop grand'chose sur son compte, comme si on en avait eu peur.

Au demeurant, Peisina, d'aspect austère et grave en apparence, était, dans le privé, un bon vivant, ne dédaignant pas la bouteille et ayant le mot pour rire ; il se gobergeait finement, mangeant bien et buvant sec, à la gloire du grand architecte de l'univers, disait-il, pour narguer les jésuites, mais en plus qu'eux, ajoutait-il, à sa santé.

Un jour, entre deux vins, je lui racontai, en manière de plaisanterie, la tentative d'embauchage dont j'avais été l'objet de la part de mon camarade. Alors, il devint sérieux aussitôt, reprenant mot pour mot l'antienne de l'autre, avec les mêmes termes, les mêmes phrases : on eût presque dit que tous deux récitaient une leçon apprise par cœur.

Seulement il ajouta :

"— Votre ami est un nigaud ; mais, à vous qui êtes un homme intelligent, on peut tout dire. Nous laissons,—et il appuyait sur le mot *nous*,—nous laissons dans les grades inférieurs et nous soumettons à des épreuves les gens dont nous doutons, qui ne paraissent pas mûrs pour la lumière ; mais vous, qui êtes mon très illustre, très recommandable et très génial ami, je vous le dis, sous le sceau du secret, si vous le désirez, je puis, moi, en qualité de très illustre souverain grand-maître (ici toute l'enfilée de titres qu'il débita sans reprendre haleine), je puis, moi, d'un seul coup, vous initier à un degré très avancé de nos sublimes et impénétrables mystères !...Voulez-vous la troisième classe et être trente-cinquième ? fit-il en passant la main dans sa barbe.

"— Ma foi, oui, fis-je sans même réfléchir ; ma foi, oui.

Cela m'avait en quelque sorte échappé. Il me prit au mot ajoutant :

"— Avez-vous les métaux ?

"— Plaît-il ? " fis-je.

Il reprit, scandant la phrase : "—Avez-vous les métaux ?

Et, comme je ne comprenais pas, il m'expliqua :

"— Cela vous coûtera deux cents francs...Vous comprenez ? fit-il, les frais de diplôme, le tronc de la veuve, la maçonnerie avant tout société de bienfaisance, centralisant l'argent pour des œuvres..." et autres phrases en baudruche, dont il avait plein la bouche.

"— Et pour deux cents francs, alors, je serai d'emblée, comment dites-vous ?...trente-cinquième ?...Je saurai tous les secrets ?...

"— Parfaitement, répliqua Peisina ; et vous aurez le titre de Grand Commandeur du Temple. "

Je ne savais pas au fond si je devais rire ou me fâcher. Mais qu'était-ce que l'argent à cette époque pour moi ?...Je me dis :

Qu'est-ce que tu risques après tout ? Deux cents francs, ce n'est pas trop cher vraiment, même si tu es mystifié...Séance tenante, nous nous rendîmes chez Peisina ; et là, dans une sorte de salon spécial, il m'apprit à marcher, à faire les gestes et à prononcer différents mots et différentes phrases, tous ces fameux secrets de jadis, aujourd'hui secrets de polichinelle ; et, en fin de compte, il me délivra un diplôme, signé de son plus beau parafe, ainsi que les insignes de mon grade.

En deux heures à peine, j'étais un Grand Commandeur des plus initiés.

Il est facile de voir par là que ce Giambattista Peisina était un malin, qui avait trouvé le moyen de se faire de bonnes petites rentes, grâce à ce commerce de diplômes maçonniques ; mais, il était réellement un des gros bonnets de l'association, et il avait vraiment le droit de conférer des grades, même sans les épreuves usuelles.

J'étais donc parfaitement initié ; le signor Peisina m'avait fait, à plusieurs reprises, répéter mots, gestes et marche, afin que je n'eusse pas l'air trop emprunté lorsque je voudrais m'en servir.

"— Et maintenant, ajouta-t-il, lorsque tout fut fini, moyennant un abonnement de quinze francs par an, que vous paierez en qualité de membre actif de l'Aréopage de Naples, je vous communiquerai régulièrement les mots d'ordre et de passe qui vous sont indispensables, et vous pourrez ainsi vous présenter partout comme membre de nos illustres loges, chapitres et conseils philosophiques. "

J'étais, je vous l'avoue, enchanté, et lui aussi, paraît-il.

Et me voilà allant dans les temples interdits aux profanes, fréquentant les frères ; et ma foi, j'ai vu chez eux des choses amusantes, cocasses mêmes ; j'y ai fait d'innombrables connaissances très distinguées, dont la plupart ont fini par m'emprunter de l'argent, qui, par parenthèse, ne m'a jamais été rendu. Quant à avoir fait des affaires grâce à la maçonnerie, ça, c'est une autre paire de manches !...

Mais voilà qu'un jour, je me le rappelle comme si c'était hier, un collègue, maçon d'une loge de Calcutta, mais qui avait été initié au rite de Memphis, à Withington, près de Manchester, en Angleterre, me témoigna son étonnement de ne pas me voir croître en grades et en sagesse maçonniques, suivant le jargon en usage, et de me retrouver toujours simple Grand Commandeur du Temple, lorsqu'il y a tant d'autres grades des plus intéressants à conquérir.

En deux mots, il réussit à piquer ma curiosité, et cela, avec des phrases apprises comme une leçon, je l'ai compris depuis lors, des phrases faisant partie, comme celles de mon autre camarade et de Peisina, d'un tout, d'une sorte de boniment, d'attrape-nigaud, soigneusement étudié et fait dans le but de faire des recrues et de stimuler les gens qui désirent s'initier davantage.

Quoi qu'il en soit, il réussit à me faire tomber dans son panneau, en me parlant de scéances extrêmement curieuses, auxquelles on peut assister dès que l'on passe dans la maçonnerie cabalistique ou maçonnerie occulte.

Le boniment est tellement bien fait, qu'il devient pour vous obsédant, qu'il hante votre cerveau. En fin de compte, je fus pris et me laissai attraper comme bien d'autres l'ont été avant moi, comme bien d'autres le seront encore après ; et me voilà aspirant à la connaissance de nouveaux secrets.

Du reste, je dois dire que mes nouveaux frères cabalistes ne m'ont pas laissé trop attendre. On m'a fait grâce des initiations aux 36e, 37e, 38e et 39e degrés, et je fus reçu d'emblée au quarantième grade, *Sublime Philosophe Hermétique*. Il est vrai que, bien que n'ayant subi que les épreuves de ce dernier grade, j'avais, par contre, subi toutes les épreuves à ma bourse ; et, comme me l'avait fait déjà pressentir Peisina, on m'avait fréquemment demandé si j'avais les métaux ?...et on s'était assuré que je les avais.

Dire que je donnais l'argent avec plaisir, serait exagérer. Les affaires alors allaient déjà mal, la roue de la mauvaise fortune commençait à tourner, les premières secousses de la catastrophe finale étaient pressenties par moi ; et comme à chaque grade nouveau il s'agissait d'assez fortes sommes pour frais de diplômes, de tronc des œuvres, etc., etc., vous voyez, docteur, que, si j'ai mal tourné, j'y ai mis le prix. Je protestais donc chaque fois dans mon for intérieur ; mais, que voulez-vous ? une fois engrené dans la machine, une fois le doigt pris, le corps y passe, et l'âme avec naturellement ; il semble que c'est comme au jeu, plus on perd, plus on s'acharne à la déveine, plus on s'enfonce ; quelque chose de maudit vous cloue à ce tapis vert, que l'on sait très bien être le linceuil de votre ruine, de votre désespoir et de votre infâmie...

Carbuccia m'avait fait cette première partie de son récit, tout d'une haleine, tout d'un trait, et sans fatigue apparente ; il avait, on eût dit, retrouvé pour un instant sa voix sonore et claire, qui m'arrivait en plein dans l'oreille au milieu du fracas assourdissant du charbon. J'étais vivement intéressé par ces détails vivants, qui dépeignaient si bien une société dont j'entendais souvent parler, dont je voyais les échantiltons de toute nature parmi mes passagers, aux obsessions de certains desquels j'avais été moi-même bien souvent en butte ; car on tenta maintes fois de m'embrigader.

Maintenant, Carbuccia, baissait la voix, parlant plus bas, de peur que le vent ne transportât ses paroles et qu'une autre oreille que la mienne pût les recueillir. Le bruit du charbon diminuait, d'ailleurs, d'intensité.

A ma demande et à mon invitation de se reposer un instant avant de continuer, il répondit que non, disant qu'il n'était pas fatigué le moins du monde, et précipitant au contraire son débit, comme s'il avait craint que nous fussions tout à coup dérangés par quelque importun, que quelque chose d'inattendu vînt l'arrêter, nous surprendre et l'empêcher d'aller jusqu'au bout.

Il s'était légèrement rapproché de moi ; et, malgré la nuit épaisse, je voyais sa silhouette se dessiner sur le blanc de la toile de la passerelle.

—A peine, continua-t-il, fus-je reçu Sublime Philosophe Hermétique, que de tous côtés on m'envoya des convocations avec

prière d'assister à des réunions de sociétés plus ou moins maçonniques ; c'est ainsi que je fis connaissance des Frères du Palladium Réformé Nouveau ou Société des Ré-Théurgistes Optimates, dont le directoire central est à Charleston, dans l'Amérique du Nord, sous la haute autorité du général Albert Pike.

Comme je manifestais mon étonnement de tous ces noms baroques :

— Oh ! ce n'est encore rien, me dit Carbuccia, et vous n'avez encore rien entendu. Dans le cours du voyage, nous aurons le temps de recauser de tout cela, et je vous mettrai au courant, je l'espère, si toutefois cela peut vous intéresser, et si vous vous sentez assez fort pour ne pas vous laisser tenter de connaître de près ces niaiseries, au bout desquelles on finit par arriver à une monstruosité.

— Pour cela, mon cher monsieur Carbuccia, que votre conscience se rassure !...Moi, je suis cuirassé contre ces sottises-là, et cela m'étonnerait fort si jamais vos frères me pinçaient dans leurs filets. Permettez-moi de vous le dire, d'ailleurs ; ils n'attrapent jamais que les naïfs, ceci dit sans vous fâcher.

— Vous croyez cela, mon cher docteur ?...Eh bien, détrompez-vous...

— C'est vrai, aux naïfs, il faut ajouter les coquins, ajoutai-je, mais je vous estime encore assez, monsieur Carbuccia, pour vous classer dans la première catégorie des victimes des sectes en question.

Carbuccia ne répliqua pas, courba la tête, et reprit son récit :

— Ces Ré-Théurgistes Optimates tiennent des réunions palladiques spirites ; ils se livrent à toutes les manœuvres défendues par l'Eglise et à une masse d'opérations occultes : tables tournantes et parlantes ; enfin, évocations.

Je souris légèrement à ce que je considérais comme une billevesée. Carbuccia s'en aperçut dans l'obscurité.

— Ne riez pas, docteur, dit-il ; cela est plus certain et malheureusement plus sérieux que vous ne le croyez et qu'on ne le croit. Il y a, à l'égard de tous ces maléfices, un scepticisme que je m'étonne de rencontrer, alors que cependant dans toute l'Europe, dans le monde entier, il ne se passe pas un jour, peut-être pas une heure, sans que quelque part quelqu'un ne maléficie, seul ou en compagnie de gens comme lui abandonnés de Dieu...Tenez, en ce moment, à l'heure où nous parlons...Mais écoutez la fin, et vous saurez tout...

Dans la première période de ma fréquentation des réunions palladiques spirites, j'assistai à de nombreuses évocations ; mais je m'aperçus vite, la supercherie était d'ailleurs grossière, que les apparitions de fantômes évoqués étaient produites par des projections assez habilement faites, mais pas assez pourtant pour que le truc échappât à l'œil de l'observateur.

Cependant, je ne dis rien, pensant que c'était la répétition de toutes les comédies qui m'avaient été précédemment données en spectacle dans les loges maçonniques ; il est bon de savoir, en effet, que les Ré-Théurgistes Optimates appartiennent presque tous

à la franc maçonnerie, dont les rituels ont servi de modèle à un grand nombre des leurs ; cette secte est une autre maçonnerie, plus occulte, plus perverse, plus criminelle que l'autre, et ayant surtout un caractère plus nettement diabolique.

Mais, voilà qu'un beau jour, le grand-maître d'une réunion palladique, à laquelle je m'étais fait inscrire, me dit, alors que nous étions en séance :

"— Frère Carbuccia, vous vous croyez peut-être des nôtres ? Vous vous imaginez avoir été réellement initié aux mystères de la cabale et de la magie ?...Eh bien ! non...Tout ce que vous avez vu jusqu'à présent n'était que de la fantasmagorie, de la simulation, des chimères, des apparences vaines et trompeuses...

"— Pardon, répondis-je, je m'en étais fort bien aperçu ; mais j'étais trop poli pour vous le dire.

"— Or ça, reprit le grand-maître, nous vous avons étudié avec soin, depuis que vous nous fréquentez, et nous comprenons que vous êtes un homme sur qui l'on peut compter...Nous allons donc aujourd'hui vous donner la véritable initiation des Mages. Vous êtes digne de pénétrer nos arcanes et de voir face à face la réalité... Vérifiez vous-même la salle maintenant ; aucun appareil n'est dissimulé, vous pouvez le constater. "

Et l'on me fit faire une visite minutieuse du local.

Alors, après toute une séance de spiritisme, en dernier lieu, on évoqua Voltaire et Luther. A un moment donné, dans le silence de l'obscurité, je vis très distinctement deux silhouettes, comme des ombres, comme des fantômes, apparaître, aller et venir dans la salle au milieu de nous, à peu de distance du sol, sans le toucher ; mais ces esprits ne répondirent pas aux questions que le grand-maître leur adressait et s'évanouirent, s'effaçant graduellement comme une vapeur légère, ainsi que, du reste, ils étaient apparus.

Je fus assez vivement impressionné, et, cependant, au fond, je doutais encore. Les trucs n'avaient-ils pas été mieux dissimulés que d'habitude ? Voilà ce que je me demandais...J'assistai ainsi à de nombreuses évocations du même genre, et toujours d'êtres humains trépassés.

Je finis, je dois le dire, par prendre l'habitude de ces coupables pratiques ; j'essayai de me bien pénétrer de toutes les cérémonies d'invocation, de toutes les formules, et puisque, pensai-je mes frères en théurgie ont le pouvoir d'évoquer des trépassés, de conjurer des sorts, je vais à mon tour me servir de ces moyens, pour essayer de rétablir ma fortune, devenir riche, être heureux.

Cependant, tout cela avait un peu ébranlé mes convictions d'athée, de libre-penseur, d'homme ne croyant à rien. S'il y a réellement quelque chose *après*, me disais-je, n'y aurait-il pas réellement aussi, comme l'affirment les catholiques, un enfer, et par conséquent un Dieu bon et miséricordieux, mais terrible aussi ? Alors ?...Mais quel est le roi du ciel et quel est le roi de l'enfer ?... Cela ne m'apparaissait pas bien clairement, à raison surtout des thèses étranges que j'avais entendu soutenir par les conférenciers de nos sociétés d'occultistes.

(*à suivre*)

LE MISSIONNAIRE
DE LA CAMPAGNE
COURS D'INSTRUCTIONS SIMPLES ET PRATIQUES

POUR LES MISSIONS, LES RETRAITES LES CONGRÉGATIONS L'ADORATION PERPÉTUELLE ET LA PREMIÈRE COMMUNION

Par L'ABBÉ JOUVE

Ancien missionnaire apostolique à Notre-Dame du Laus
Actuellement curé archiprêtre à Savines (Hautes-Alpes)

EDITION REVUE, CORRIGÉ ET AUGMENTÉE

4 volumes in-12. Prix : $3.50 réduit à.......................... $1.75

L'article qui suit est extrait de ce livre.

MARIE MERE DE DIEU

Qui creavit me requievit in tabernaculo meo.
Celui qui m'a créé a reposé dans ma demeure. (ECCLESIAST., XXIV, 12.)

Pourquoi ce concert unanime de tous les siècles et de tous les peuples pour honorer la sainte Vierge Marie ? Il est question d'elle dès le berceau du genre humain. Dieu console nos premiers parents en leur annonçant Marie dans cette femme qui devait un jour écraser la tête du serpent, c'est-à-dire vaincre le démon. Elle est annoncée par un grand nombre de figures de l'ancienne loi ; elle est prédite par les patriarches et les prophètes, et avant d'être honorée par les disciples de l'Evangile, par les chrétiens, elle reçoit des hommages même chez les païens qui élevaient un autel à la Vierge qui devait enfanter. Témoin l'église de Chartres où l'on voit une Vierge honorée par les Druides.

Dans tout l'univers catholique on l'honore d'un culte particulier. Partout on célèbre en son honneur des fêtes nombreuses, partout des églises et des autels lui sont dédiés. Encore une fois, pourquoi ce concert unanime de louanges en l'honneur de la Vierge Marie ? Pourquoi tant de prières lui sont-elles adressées ? Pourquoi a-t-on en elle tant de confiance ? Le voici, mes frères : Nous honorons Marie parce que Dieu lui-même l'a honorée le premier ; c'est lui qui l'a élevée au faîte des honneurs, au comble de la gloire en la choisissant pour être la mère de son divin Fils. C'est ce titre qui met la sainte Vierge au-dessus de toutes les créatures et qui lui assure le respect et les bénédictions de tout l'univers catholique ; disons mieux, du Ciel et de la terre. Car aucune créature n'a jamais pu dire au Sauveur du monde : Vous êtes mon Fils, et je vous aime comme tel ; et le Sauveur du monde n'a jamais pu dire à quelque autre qu'à la sainte Vierge : Vous êtes ma vraie Mère et par conséquent vous êtes toute à moi comme à votre Fils unique,

et je suis à vous comme à la seule créature à qui je dois ma naissance temporelle.—C'est de ce glorieux privilège de Marie que je veux vous entretenir aujourd'hui afin d'accroître votre respect, votre amour et votre confiance envers la mère de Dieu. Honorez-moi de votre bienveillante attention.

Le moment que Dieu avait marqué de toute éternité pour la réparation du genre humain étant arrivé, le Tout-Puissant, dit l'Évangile, envoya l'ange Gabriel vers la Vierge Marie, fiancée à un homme qui s'appelait Joseph, afin de lui annoncer que c'était dans son sein virginal que le Verbe Éternel devait s'incarner, et accomplir le grand mystère du salut, qui, depuis plus de quatre mille ans, était l'attente et l'espérance de toutes les nations. Le messager céleste étant entré dans la modeste habitation où elle était en prières, lui dit en s'inclinant respectueusement: *Je vous salue, le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Marie, à cet éloge inouï, ne sait plus ce que signifie un tel salut ; sa modestie se trouble, sa pudeur s'alarme. Ne craignez point, lui dit aussitôt l'envoyé du Ciel ; je viens vous annoncer que vous avez été choisie pour être la mère du Messie, du grand libérateur du genre humain.—Marie a fait vœu de virginité perpétuelle. Elle ne veut point manquer à sa promesse. Cette vertu lui est plus chère que le titre de mère de Dieu qu'elle va acquérir. Aussi, avant de donner son consentement elle veut avoir l'assurance que sa virginité ne souffrira aucune atteinte. *Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco ?* Rassurez-vous, répond le messager céleste, rassurez-vous, le Saint-Esprit descendra en vous, et la vertu du Très Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi celui qui naîtra de vous sera saint et il sera appelé le Fils de Dieu. C'est-à-dire : Vous concevrez par miracle, par un prodige inouï ; ce sera la toute puissance de Dieu qui vous rendra féconde ; vous serez à la fois mère et vierge sans tache, parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu.

Rassurée par les paroles de l'Ange, Marie s'humilie devant Dieu, devant l'Ange et devant les hommes. Elle prononce ces paroles qui font descendre le Verbe divin du ciel en terre, ces paroles qui assurent le salut du genre humain : *Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole* : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum.* Et au même instant le Verbe est fait chair : *et Verbum caro factum est.* Et il a habité parmi nous : *et habitavit in nobis.* Oui, au même instant l'adorable Trinité forma du très pur sang de Marie le corps de Jésus-Christ ; elle créa son âme qu'elle unit au corps du Fils de Dieu ; et le Fils de Dieu, afin de devenir notre Sauveur, unit ce corps et cette âme à sa personne divine, et au même instant Marie devint la mère de Jésus Christ, Mère de Dieu. Quelle gloire pour la sainte Vierge ! Quelle consolation pour nous d'avoir une protectrice si puissante !... Marie est mère de Dieu, donc celui que le ciel et la terre ne peuvent contenir demeure enfermé pendant neuf mois dans son chaste sein. Elle met au monde, elle enfante dans le temps celui qui existe de toute éternité : Le Fils de Dieu devient le Fils de Marie ; une pure

créature devient la mère de son Créateur. Celui qui commande aux vents et à la tempête, celui de qui dépend l'univers entier, qui fait trembler le ciel et la terre par sa seule présence vient se soumettre à Marie, il veut naître d'elle, il veut dépendre d'elle, il veut lui obéir.—Marie est devenue Mère de Dieu, elle le met au monde, elle le porte dans ses bras, le presse sur son sein, le nourrit de son lait et a le bonheur de vivre avec lui pendant trente-trois ans, de jouir ainsi de sa divine présence, et de recevoir dans ses entretiens familiers avec lui les communications les plus intimes.

L'Ange avait dit à Marie : Vous êtes bénie entre toutes les femmes ! Quelle est, en effet, celle qui peut lui être comparée ? Qui a été heureux autant qu'elle ? Il en est qui ont donné le jour à des hommes illustres, à des savants, à de profonds politiques, à des princes, à des rois, à des empereurs célèbres. Il en est qui ont donné le jour à des hommes qui ont fait trembler l'univers par leurs victoires et leurs conquêtes, ou bien qui ont laissé une mémoire digne d'éternelles bénédictions à cause des bienfaits dont ils ont comblé leurs semblables. Mais Marie les a toutes surpassées : *Multæ filiæ congregaverunt divitias, tu verò supergressa es universas.* Oui, Marie est au-dessus de toutes, parce qu'elle est mère de Dieu. Disons-lui donc avec l'Ange : Vous êtes bénie entre toutes les femmes. Disons-lui avec l'Eglise catholique : Vous êtes heureuse, Vierge Marie, parce que vous avez porté le Seigneur, le Créateur du monde, vous avez engendré Celui qui vous a créée et vous demeurerez toujours Vierge : *Beata es Virgo Maria, quæ Dominum portasti Creatorem mundi ; genuisti qui te fecit et in æternum permansisti. Virgo.* Oui vous seule, ô Marie, vous seule êtes mère de Dieu ; vous seule étant mère vous demeurez vierge avant, pendant et après votre enfantement. Le Tout-Puissant a opéré en vous de grandes choses, c'est pourquoi toutes les générations vous appelleront bienheureuse.—En effet, mes frères, Marie a toujours été honorée comme mère de Dieu. L'Évangile la nomme mère de Jésus-Chris. Sainte Élisabeth, mère de saint Jean-Baptiste l'appelle la mère de son Seigneur et de son Dieu.

Depuis les premiers temps du Christianisme on l'a invoquée sous ce titre. Au cinquième siècle, l'hérétique Nestorius refusait à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu, mais partout on crie à la nouveauté, à l'hérésie. De toute part éclatent des murmures. Un concile s'assemble. Deux cents évêques sont réunis dans une église dédiée à Marie. Ils délibèrent et consultent les divines Écritures ; ils interrogent la foi de ceux qui les ont précédés ; ils déposent que tout atteste que Marie est mère de Dieu ; l'héritique est donc condamné ; on le dépose de sa charge, on le prive de sa dignité épiscopale. Le peuple d'Éphèse où se tenait le Concile environne depuis le matin jusqu'au soir la basilique où les évêques sont assemblés ; il attend leur décision avec la plus grand anxiété, tant était grand le zèle qui l'animait pour la gloire de la mère de Dieu. Un évêque lui annonce la décision des Pères du Concile : Nestorius est condamné, Marie est maintenue dans son titre de mère de Dieu. Aussitôt la ville retentit d'applaudissements et de cantiques

d'allégresse et le peuple comble les évêques de bénédictions baise leurs mains et leurs vêtements, brûle des parfums sur leur passage, les conduit chez eux en triomphe, allume d'innombrables flambeaux pour attester la joie universelle ; en un mot le peuple d'Ephèse et les étrangers accourus de toutes les villes de l'Asie n'ont qu'une voix pour faire l'éloge de Marie et l'acclamer mère de Dieu.

Depuis lors mes frère, on n'a point cessé de donner ce titre à la sainte Vierge ; depuis lors on l'a constamment priée et invoquée comme mère de Dieu. Disons-lui donc tous les jours avec l'Église et avec les sentiments d'une filiale confiance : Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.

D'où vient, mes frères, que la sainte Vierge a été choisie de préférence à toutes les femmes pour devenir la mère de Dieu ? Qu'est-ce qui a pu attirer sur elle les regards du Fils de l'Éternel ? Laissons répondre saint Bernard : Marie a plu à Dieu par sa virginité ; elle a conçu par son humilité : *Virginitate placuit, humilitate concepit.* Telles sont les deux vertus qui ont mérité à la sainte Vierge de devenir mère de Dieu. Elle a été pure et chaste toujours. Elle se trouble à la vue d'un Ange ; elle ne consent à devenir mère de Dieu qu'à la condition de rester toujours vierge. Cet amour de Marie pour la pureté attire les regards de Dieu sur elle. C'est parce qu'elle est chaste que le Fils la prend pour sa mère et le Saint-Esprit pour son épouse.

Si nous voulons que Dieu soit aussi avec nous par sa grâce ; si nous désirons recevoir dignement Jésus-Christ dans la sainte Communion ; si nous prétendons régner un jour dans le Ciel, imitons la pureté de Marie. Et pour cela, évitons avec une attention extrême tout ce qui pourrait blesser cette belle vertu. Résistons promptement à toute pensée, à tout sentiment, à tout regard, à toute parole qui lui soit contraire. Mortifions sans cesse nos sens et nos passions. Défions-nous de nous-mêmes. Fuyons soigneusement toutes les occasions, tous les dangers où cette vertu céleste pourrait être exposée. Craignons souverainement la séduction du monde et de ses plaisirs. En un mot, respectons la sainteté de notre corps et de notre âme qui sont les temples du Saint-Esprit.

Avec la virginité, Marie possédait l'humilité, mais une humilité sans égale. A mesure que l'Ange l'exalte, elle ne veut être qne la servante du Seigneur. Efforçons-nous de l'imiter dans son humilité si profonde. Mais pour pratiquer comme elle une humilité véritable et sincère, ce n'est pas assez de reconnaître que nous n'avons rien, que nous ne somme rien de nous-mêmes, que tout ce que nos possédons vient de Dieu. Tout cela n'est encore que l'humilité de l'esprit. La véritable humilité est celle du cœur, qui consiste dans les effets. Voici donc en quoi, dans la pratique, nous devons imiter l'humilité de la sainte Vierge. Acceptons avec soumission les humiliations quand il plaira au Seigneur de nous en envoyer. Regardons-nous comme indignes de toute distinction et de toute préférence. Ne nous plaignons jamais quand on manquera

d'attention et d'égards envers nous. Fuyons les louanges et contentons-nous de les mériter, ne parlons de nous qu'avec réserve et modestie. Ne méprisons personne et parlons avantageusement de tous, parce qu'il y a dans chacun quelque chose de bon à louer. En pratiquant ainsi l'humilité et la pureté, nous mériterons d'être un jour associés à la gloire de Marie dans le Ciel. *Amen.*

L'Abbé Jouve.

PARTIE LEGALE

Redacteur : **ALBY**

LOTERIES, ETC.

Question.—Je suppose que les loteries sont permises. En vendant un billet de loterie ou de tirage au sort que vend-on ?

Quid si le billet est déjà sorti de l'urne et donne droit à un lot ?

Etudiant en droit.

Réponse.—Je réponds à votre question telle que rédigée, c'est-à-dire dans la supposition que les opérations de loteries sont légales. Si elles sont défendues il n'y a pas matière à contrat, car on ne peut pas vendre validement une chose prohibée.

En vendant un billet de loterie on vend simplement l'espérance que l'on a de gagner quelque chose au tirage. Cette vente est valide car on peut vendre des choses futures et même une simple *espérance* (1). Les auteurs donnent comme exemple d'une vente semblable la vente que l'on ferait d'un coup de filet. Cette vente comprend le poisson que l'on prendra dans ce coup de filet. Elle est valide même si on ne prend aucun poisson, car la simple espérance d'en prendre suffit pour donner l'existence au contrat.

De ce que je viens de dire, il suit que si vous vendez un billet de loterie dans l'ignorance où vous êtes que ce billet est déjà sorti de l'urne et a gagné un lot quelconque, cette vente est nulle. Vous n'avez voulu vendre et votre acheteur n'a voulu acheter que la chance à courir ou l'espérance d'avoir quelque chose, et non la réalisation déjà opérée. Dans ce cas il n'y a pas de véritable contrat intervenu entre vous et vous êtes simplement obligé de rembourser à votre acheteur le prix qu'il vous a payé.

Il y a deux ans une question semblable s'est présentée en France et elle a été jugée en faveur du vendeur.

Voici ce que publie à ce sujet un journal de Paris, *La Croix* :

LE GROS LOT

Le 29 juin 1891, quelques heures après le tirage des bons de l'Exposition, M. Saint-Omer vendait un de ses bons, le nº 491 197, ignorant qu'il venait de gagner le gros lot de 100,000 francs.

Le bon, dans ses pérégrinations, arriva dans les mains d'un Portugais, M. Moreira da Silva, qui en fit toucher le montant par son banquier.

Apprenant quelle chance il avait laissé échapper, M. Saint-Omer a fait assi-

(1) F. F. L. 8, § 1, *de contr empt.*

gner en restitution le banquier et les héritiers de M. da Silva, offrant de leur remettre soit le prix du bon qu'ils ont acquitté, soit un autre bon non amorti de l'Exposition.

La 1re Chambre du tribunal de la Seine a condamné le banquier, le père et la veuve de M. da Silva, à payer au demandeur conjointement et solidairement la somme de 100,000 francs qu'ils ont indûment touchée, avec les intérêts de droit.

A propos de la vente d'un coup de filet dont je parle plus haut, je vous citerai le passage suivant de Pothier, *Vente*, No 6, dans lequel cet auteur fait l'application des principes.

Des Milésiens se trouvant dans l'ile de Cos, avaient acheté de quelques pêcheurs leur coup de filet; ces pêcheurs pêchèrent un trépied d'or ; les acheteurs le prétendirent. On doit décider qu'ils étaient mal fondés ; les vendeurs et les acheteurs n'avaient entendu vendre ou acheter que le poisson qui serait pris : le trépied d'or auquel aucune des parties contractantes n'avait pensé, ne faisait donc pas partie du marché ; et c'est une bonne fortune dont les pêcheurs seuls doivent profiter.

SUBSTITUTION DE BIENS MEUBLES.

QUESTION.—Par son dernier testament fait sous l'empire de la coutume de Paris, Jerôme Vincent a légué la somme de vingt-deux mille piastres à son fils Bonaventure Vincent et il a substitué cette somme en faveur des enfants du légataire. Ce dernier devait faire *emploi* de la somme léguée et les intérêts devaient lui être payés sa vie durant. L'emploi a été fait. Jérôme Vincent est mort le 29 juillet 1866, trois jours avant la mise en vigueur du code civil. (1) Bonaventure Vincent est décédé il y a quelques semaines et il a laissé un testament par lequel il partage inégalement entre ses cinq enfants la somme substituée par son père.

Les appelés lésés par le testament du grevé peuvent-ils demander le partage égal ? En d'autres termes, les substitutions de biens mobiliers, antérieures au code civil, sont-elles valides ?

L. J. Notaire à X...

RÉPONSE.—Le code civil, article 931, déclare que les biens-meubles, corporels et incorporels, peuvent être l'objet des substitutions comme les immeubles. La différence qui existe, en matière de substitution, entre les deux catégories de biens, résulte de leur nature. Les immeubles restent toujours les mêmes et, ayant une assiette fixe, doivent être conservés en nature. Les meubles corporels au contraire, pouvant facilement disparaître, doivent, en général, (2) être vendus *publiquement* et leur prix doit être employé aux fins de la substitution. Il en est de même de l'argent et des créances, il doit aussi en être fait emploi aux fins de la substitution.

L'article 931 est présenté par les codificateurs comme droit ancien car, dans leur opinion, les substitutions de biens meubles étaient permises avant le code. Cette opinion est partagée par un grand nombre de jurisconsultes distingués. Le contraire vient cependant d'être jugé par la cour Supérieure à Montréal dans la cause de Stewart et al. vs. La Banque Molson, et dans la cause de Massue vs. Massue. (3) Dans la première cause, le juge Taschereau, et dans la seconde cause, le juge Mathieu, ont jugé :

(1) Le code Civil est entré en vigueur le 1er août 1866.

(2) Ils peuvent cependant être assujettis à une disposition différente.(C.C. art.931)

(3) Dans la première cause il s'agit de 640 parts ou actions de la banque Molson léguées par un père à son fils (avec substitution en faveur de ses enfants) e subséquemment aliénés par le légataire.

Dans la seconde cause il s'agit d'une grande fortune.

Que, avant la promulgation du code civil, les substitutions de biens mobiliers n'étaient pas permises.

La première de ces deux causes a été jugée le 6 octobre 1892 et et la seconde a été jugée le 6 avril 1893. Il y a appel dans ces deux causes, et il est probable, vu leur grande importance, qu'elles seront portées jusqu'au conseil privé.

Par ce qui précède vous voyez qu'il est impossible de répondre catégoriquement à votre question. Que vos clients acceptent sous protêt le montant porté au testament de leur père, et qu'ils se réservent le droit de réclamer plus tard le partage égal. Ils ont trente ans pour faire cette réclamatian. (C. C. art. 2242).

VENTE D'IMMEUBLES, DROITS

Dans la cause de Choquette, demandeur,

vs.

Lavergne, défendeur,

et

Le Procureur-Général, intervenant,

La cour supérieure à Montmagny, (PelletierJuge), a jugé :

Que le statut (1) de Québec de 1892, 55-56 Victoria, chapitre 17, est constitutionnel, et, qu'en conséquence, le gouvernement a droit de prélever un et demi pour cent sur le prix de vente des immeubles.

Cette action a été intentée par M. Choquette, député du comté de Montmagny, contre le régistrateur (2) du comté pour le contraindre d'enrégistrer un contrat de vente sans le payement préalable de la taxe de un et demi pour cent sur le prix porté au contrat. Le régistrateur a refusé de faire l'enregistrement et la cour l'a approuvé en renvoyant l'action.

TRIBUNAUX FRANÇAIS

LE DROIT D'ACCROISSEMENT (3)

Nous lisons dans la *Semaine du Fidèle* du Mans :

La congrégation des sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir vient d'obtenir gain de cause dans l'affaire du droit d'accroissement devant le tribunal de Vendôme. Par jugement rendu en date du 23 février, le tribunal a annulé les contraintes et déclaré que l'impôt ne pouvait être exigé que dans un paiement unique.

Cette décision, qui ne détruit pas l'impôt d'accroissement, apporte cependant une certaine atténuation dans l'application d'une loi fiscale destinée, comme on le sait, à ruiner les communautés religieuses.

En présence de cette décision nouvelle, le fisc consentira-t-il enfin à comprendre qu'il devrait bien mettre un terme à des exactions qui ne peuvent plus s'expliquer, si ce n'est par un odieux parti pris de persécution.—*L'Univers.*

(1) Intitulé : Loi relative aux droits sur les successions et les transports d'immeubles.

(2) Conservateur des hypothèques.

(3) Voyez le PROPAGATEUR vol. 3, No du 1er décembre 1892, page 579.

LE CATECHISTE
AU XIXE SIECLE

Par L'Auteur du Manuel Complet du Missionnaire

2 volumes in-8.......................... Prix : 50 cts au lieu de $1.00

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

INTRODUCTION. — DIRECTOIRE.

OUVERTURE DES CONFÉRENCES.

§ 1. Nécessité de connaitre et de remplir son devoir. — § 2. Plan des Conférences. — § 3. Les vérités fondamentales.

PREMIERE PARTIE.

Le CREDO *ou les vérités à croire.*

CHAPITRE I.

HARMONIE DE LA FOI ET DE LA RAISON.

Art. 1. La certitude. — Art. 2. La Foi. — Combien elle est raisonnable. — Sottise de ceux qui veulent savoir le pourquoi de tout. — Art. 3. La nécessité et le fait de la Révélation. — La religion naturelle de M. Jules Simon. Le dilemme. — Art. 4. L'Eglise, instituée pour être la gardienne infaillible du dépôt de révélation. — Art. 5. Avantage de la Foi. — Art. 6. Ce qu'il faut penser des impies. — Ils ne sont ni esprits forts ni penseurs libres. Ils sont les fléaux de l'humanité ; — des copistes de leurs devanciers. — L'orgueil et la déraison de ces misérables peints par Bossuet — APPENDICE, Le Rationalisme démasqué. — L'idole des rationalistes. — Les maux du Rationalisme. — Comment guérir les maux du Rationalisme. — Les Comités catholiques.

CHAPITRE II.

EXPLICATION ABRÉGÉE DU CREDO.

§ 1. Précis de l'Histoire de la Religion avant la venue de Jésus-Christ. — § 2. Ce que c'est que le *Credo*. — § 3. Explication sommaire du Symbole. — § 4. Explication du premier article du Symbole (qui regarde le Père). — § 5. Explication des articles du Symbole qui regardent Jésus-Christ, Fils de Dieu. — Second article. — Troisième article du Symbole. — Quatrième article. — Cinquième article — Sixième article. — Septième article. — § 6. Explication des articles du Symbole qui regardent le Saint-Esprit. — Huitieme article. — Neuvième article. — Dixième article. — Onzième article. — Douxième article.

CHAPITRE III.

DIEU ET SES PERFECTIONS.

Art. 1 Dieu premier être. — Art. 2. Dieu est un esprit. — Art. 3. Dieu est éternel. — Art. 4. Dieu est infiniment parfait. — Art. 5. Suite des perfections de Dieu — Art. 6 La nature divine ou la Divinité.

CHAPITRE IV. — DIEU CRÉATEUR.

CHAPITRE V.

LES ANGES.

Art. 1. Création des Anges. — Art. 2. Les bons et les mauvais Anges. — Art. 3. L'Ange Gardien et le Démon. — Art. 4. Nos devoirs envers notre Ange gardien.

CHAPITRE VI.

LES HOMMES,

Art. 1. *Création de l'Homme.* — 1° L'œuvre de six jours. — 2° Preuves de la Création par l'Ecriture Sainte. — 3° Preuves de la Création par la raison. Contemplation des merveilles de la Nature. — Art. 2. *Dieu est notre Conservateur.* — Art. 3. *Dieu est notre Souverain Maitre.* — Art. 4. *Dignité de l'Homme* — 1° Ce qu'il y a de plus grand dans l'Homme, c'est son âme.—

2° L'Homme est un être libre. — 3° L'Homme est supérieur au soleil, aux plantes, aux animaux.—4° L'Homme a des traits de ressemblance avec Dieu. — Art. 5. *Le but pour lequel l'Homme a été créé (ou Fin de l'Homme.* — 1° Pourquoi Dieu a créé l'Homme. — 2° Le véritable honneur. — Art. 6. *Les deux vies de l'Homme.* — Art. 7. *Les fins dernières.* — 1° Ce que c'est que les fins dernières. — 2° L'immortalité de l'âme et la mortalité du corps. — 3° Le jugement particulier et le jugement général. — 4° Le Ciel. — 5° L'Enfer. — 6° Le Purgatoire. — 7° La pensée du Ciel. — 8° Le vrai bonheur. — Abandon à la divine Providence. — 9° Les huit béatitudes.

CHAPITRE VII.

PÉCHÉ ORIGINEL. — PROMESSE D'UN SAUVEUR.

Art. 1. La grande famille humaine. — Art. 2. Le péché originel. — Art. 3. Grâce de préservation accordée à la sainte Vierge. — Art. 4. Promesse d'un Sauveur. — Art. 5. La vraie Religion. — Art. 6. Les séductions du Démon.— Art. 7. Les principaux mystères de la Religion.

CHAPITRE VIII.

MYSTÈRE DE LA SAINTE TRINITÉ

Art. 1. *Unité de Dieu.* — Art. 2. *Les trois personnes en Dieu.* — Art. 3. Sur le nom de chacune des personnes de la Sainte Trinité. — Art. 4. Nous devons croire fermement le mystère de la Sainte Trinité.

CHAPITRE IX.

MYSTÈRE DE L'INCARNATION.

Art. 1. *Jésus-Christ* est Dieu et *Fils unique de Dieu.* — Art. 2. Signification du nom de Jésus-Christ.—Art. 3. Jésus-Christ est *notre Maître.* — Art, 4. Comment Jésus-Christ *s'est incarné,* — Art. 5. Les deux natures et l'unité de personne en Jésus-Christ. — Art. 6. Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'a point de père. — Art. 7. *La Mère de Jésus.* — Culte qui lui est dû. — Art. 8. Foi au mystère de l'Incarnation. — Art. 9. Il est très avantageux de penser souvent au mystère de l'Incarnation.

CHAPITRE X.

VIE CACHÉE DE JÉSUS.

Art. 1. Annonciation (25 mars,)— Art. 2. Visitation, dans laquelle Jusus-Christ sanctifie son Précurseur (2 juillet). — Art. 3. La naissance de Jésus-Christ ou Noël (25 décembre). — Art 4. La Circoncision (1er janvier). — Art. 5. Adoration des Mages (Epiphanie, 6 janvier). — Art. 6. Présentation de Jésus au Temple (la Chandeleur, 2 février). — Art. 7. Fuite en Egypte. — Art. 8. Jésus à Nazareth. — Art. 9. Baptême et jeûne de Jésus-Christ.

CHAPITRE. XI.

VIE PUBLIQUE DE JÉSUS-CHRIST.

Art. 1. La Divinité de Jésus-Christ prouvée par ses miracles. — Art. 2. Les miracles des Apôtres sont aussi une preuve de la divinité de Jésus-Christ. — Art. 3. La Divinité de Jésus-Christ prouvée par le témoignage même de ceux qui avaient intérêt à nier ses miracles et les miracles des Apotres.

CHAPITRE XII.

MYSTÈRE DE LA RÉDEMPTION.

Art. 1. Ce que c'est que le mystère de la Rédemption.—Art. 2. Les mérites de Jésus-Christ. — Art. 3. L'œuvre de notre Rédemption est complète. — Art. 4. Malheur de ceux qui ne profitent pas des mérites de Jésus-Christ. — Art. 5. Détails sur les *souffrances* et la *mort de Jésus-Christ.* — Art. 6. L'*Ensevelissement* de Jésus-Christ. — Art. 7. Jésus dans les *Limbes.*

CHAPITRE XIII.

VIE GLORIEUSE DE JÉSUS-CHRIST.

Art 1. *Résurrection* de Jésus-Christ. — Art. 2. *Ascension* de Jésus-Christ au Ciel. — Art. 3. Jésus médiateur.

CHAPITRE XIV.

VIE EUCHARISTIQUE DE JÉSUS-CHRIST.

Art. 1 Ce que c'est que l'Eucharistie. — Art. 2. Naissance et immolation de Jésus eucharistique. — Art. 3. La manière dont Jésus-Christ est présent dans l'Hostie et dans le vin consacrés. — La Messe est aussi la représentation du sacrifice de la Croix. — Art. 4. Merveilleux bienfaits de Jésus dans la sainte Eucharistie,

CHAPITRE XV.

DERNIER AVÈNEMENT DE JÉSUS-CHRIST.

CHAPITRE XVI.

L'ACTION DU SAINT-ESPRIT.

Art. 1. La Pentecôte.— Art. 2. Action du Saint-Esprit dans les âmes. — Art.

3. L'Eglise. — § 1. Nécessité d'une autorité doctrinale. — § 2. Fondation de l'Eglise chargée d'enseigner la doctrine de Jésus-Christ. — § 3. Les membres de l'Eglise. — Contre les prêtres intrus. — § 4. Hors de l'Eglise, point de salut. — § 5. Comment un Chrétien peut s'assurer qu'il est dans l'Eglise de Jésus-Christ. — 1. L'Eglise de Jésus-Christ doit être *visible*. — 2. Elle est *une, sainte, catholique, apostolique*.— 3. Ces caractères se trouvent seulement dans l'Eglise dont le chef est le Pape, successeur de saint Pierre à Rome. — § 6. Infaillibilité de l'Eglise. — § 7. Infaillibilité personnelle du Pape. — § 8. Perpétuité de l'Eglise de Jésus.Christ. — § 9. Devoirs et droits des Catholiques. — § 10· Faits dénaturés par la mauvaise foi (Galilée, l'Inquisition, les Jésuites). — § 11. L'*Eglise devant l'Humanité*. — 1. L'Eglise et l'autorité. — 2. Les droits de l'Homme. — 3. La Souveraineté du peuple est un leurre. — 4. La vraie liberté. — 5. Ce qu'il faut penser de la liberté absolue de la presse. — 6. La tolérance religieuse. — 7. L'Egalité chimérique. — 8. L'Eglise et la civilisation. — 9. Le vrai progrès. — 10. Droits de l'Eglise sur l'instruction chrétienne de la jeunesse. — 11. Le pouvoir temporel des Papes. — 12. Le *Syllabus*. — 13. Plans de conférences sur l'Histoire Ecclésiastique. — Art. 4. *La Communion des Saints*. — Art. 5. *Suite de la Communion des Saints*. — Art. 6. Action du Saint-Esprit dans la *rémission des péchés la résurrection de la chair et* la *vie éternelle*,

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

SECOND VOLUME

DEUXIEME PARTIE.

Les commandements de Dieu et de l'Eglise ou les actes de vertus que Dieu demande de nous.

CHAPITRE I

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Art. 1. Actes humains.—Art. 2. La Conscience.—Art. 3. Les Lois.—§ 1. La loi divine. Révélation primitive.—§ 2. La loi humaine.—§ 3. Les commandements de Dieu.—§ 4. Les commandements de l'Eglise. Le fondement des préceptes divins. Le droit des gens. —§ 5. Le péché.

CHAPITRE II.

EXPOSITION ABRÉGÉE DES DEVOIRS ET DES PÉCHÉS OPPOSÉS AUX DEVOIRS.

Art. 1. *Devoirs envers Dieu*.—§ 1. Premier commandement de Dieu.—1° Adoration.—2° Foi.—3° Espérance.— 4° Charité. — § 2. Deuxième commandement de Dieu. — 1° Respect dû à Dieu. — 2° Respect dû à ce qui est consacré à Dieu. — § 3. 3e commandement de Dieu ; 1r et 2e commandement de l'Eglise.—§ 4. 3e et 4e commandement de l'Eglise.—Art. 2. *Devoirs envers les représentants de Dieu* (4e commandement de Dieu).—Art. 3. *Devoirs le prochain* (1r, 5e, 7e, 8e, et 10e commandement de Dieu).—Art. 4. *Devoirs envers soi-même* (1r, 5e, 6e, 9e et 10e commandement de Dieu ; 3e, 4e, 5e, et 6e de l'Eglise).—Art. 5. *Devoirs d'Etat*.—Devoirs réciproques des pères et mères.—Devoirs des parents envers leurs enfants.—Devoirs des maîtres.—Devoirs des supérieurs civils.—Devoirs d'un écolier. — *Notes explicatives*.—1° Sur les *devoirs envers Dieu*. Définitions. —L'Adoration.—Le culte des Saints.— Le blasphème. Le serment. Le serment des francs-maçons.—La loi du Dimanche.—2° Sur les *dévoirs envers les représentants de Dieu*. Le tutoiement.— 3° Sur les *devoirs envers le prochain*. Définitions.—Différentes manières de scandaliser.—Mensonge.—Vains soupçons, médisance, calomnie.—Vol.—4° Sur les *devoirs envers nous-mêmes*. Loi de l'Abstinence.—Fausses excuses. —Nécessité de fuir les occasions du péché.—5. Sur les *devoirs d'état*. Devoirs des parents.—Devoirs des maîtres et des serviteurs. Devoirs des supérieurs civils.—Le ministère pastoral.—Art 6. Les *Conseils*. Utilité des Ordres religieux.

CHAPITRE III.

LES VERTUS.

Art. 1. *Principes généraux*.—§ 1. Notion de la vertu.—§ 2. Vertus humaines, vertus chrétiennes.—Art. 2. *Vertus théologales*.—§ 1. Leur objet.—

§ 2. Considérations sur la foi.—§ 3 Considérations sur l'Espérance.—§ 4. Considérations sur la Charité envers Dieu. —§ 5. Considérations sur la charité envers le prochain.—Art. 3. *Vertus cardinales.* Définition et division.—La Prudence.—La Justice.—La Force.—La Tempérance.

CHAPITRE IV.

LES VICES.

Notions générales. —L'Orgueil.—L'Avarice.—La Luxure.—L'Envie.—La Gourmandise.—La Colère.—La Paresse.

CHAPITRE V.

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST.

Art. 1. *Obligation d'imiter Jésus-Christ.*—Art. 2. *Vertus dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple.*—1° Dans sa Naissance.—2° Dans sa Circoncision.—3° Dans sa Présentation au Temple.—4° Dans sa fuite en Egypte.—5° A Nazareth.—6° Au Temple de Jérusalem.—7° Dans son Baptême. 8° Dans sa retraite au désert.—9° Au Jardin des Olives.—10° Chez Caïphe. —11° Chez Hérode.—12° Devant Pilate.—13° Sur la route du Calvaire.—14° Sur la Croix.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

LA GRACE.

Art. 1. *Ce que c'est que la grâce de Dieu.*—Art. 2. La Grâce sanctifiante. § 1. *Nécessité et admirables effets de la Grâce sanctifiante.*—§ 2. Valeur d'un acte de vertu fait en état de Grâce.—§ 3. Accroissement, affaiblissement, perte de la grâce sanctifiante.—Art. 3. *Grâce auxiliaire* (ou *actuelle*).—§ 1. Nécessité de la Grâce auxiliaire.—§ 2. Moyens par lesquels Dieu nous donne la Grâce auxiliaire.—§ 3. De la Correspondance et de la résistance à la Grâce.

CHAPITRE II.

LES SACREMENTS.

Des Sacrements en général.—Le Baptême.—Le signe de la Croix.—La Confirmation.—Les dons du Saint-Esprit. Les sept inspirations contraires du Démon.—L'Eucharistie.—Ruses du Démon pour éloigner de la Communion fréquente. La Pénitence.—*Examen abrégé.—Contrition.—Confession.*—Ruses du Démon pour faire cacher les péchés.—*Satisfaction.* Indulgences.—Dialogues sur le sacrement de Pénitence. —L'Extrême-Onction.—L'Ordre. —Le Mariage.—Sur la vocation.

CHAPITRE III.

LA PRIÈRE.

§ 1. Ce que c'est que la prière.—§ 2. Nécessité de la prière.—§ 3. Que faut-il demander ?—§ 4. Comment faut-il prier ?—§ 5. La méditation.—§ 6. Explication du *Pater.*—§ 7. Explication de l'*Ave.*—§ 8. La *Sainte Messe.* Maeière d'y assister.—§ 9. Les œuvres de miséricorde.

CHAPITRE IV

LES PRINCIPALES FÊTES DE L'ANNÉE

CHAPITRE V

POINTS LES PLUS IMPORTANTS RENFERMÉS DANS LA TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE VI

PETIT CATÉCHISME HISTORIQUE

ARTICLES ADDITIONNELS.

I. *Devoirs des maîtres chrétiens surtout au XIXe siècle.* —§ 1. Nécessité de faire concorder avec l'instruction religieuse les autres parties de l'enseignement.—§ 2. La Conciliation. — II. *Additions aux preuves de la vraie Religion.*—Instruction des Juifs et des idolâtres.—Jésus-Christ a réalisé dans sa personne toutes les prophéties relatives au Messie.—Le courage des Martyrs.—Preuves sur lesquelles repose la divinité du Christianisme considérées dans leur ensemble.—Les Schismatiques.—Rien de nouveau dans l'enseignement dogmatique de l'Eglise. — La soumission due aux décisions de l'Eglise.—L'unité de l'Eglise.—Explication de la maxime Hors de l'Eglise, point de salut.— Fécondité de l'Eglise. — Triomphes de l'Eglise.—Prophéties de la très sainte vierge Marie.

III, *Dialogue sur la vie chrétienne.* —IV. *Dialogues familiers sur divers points de dogme et de morale.*—V. *Les Cantiques.*—VI. *Manière d'entendre la Messe,* d'après saint Liguori.—Le Rosaire des paroisses.—Exercice du Chemin de la Croix.—Les aspirations d'une âme chrétienne.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

Lîvres de piété pour les ecclésiastiques

BEUVELET donne sous le titre de *Méditations de la vie chrétienne*: les vérités de la *Vie purgative, celles de la Vie illuminative,* et en troisième lieu des méditations pour chacune des principales fêtes de l'année (mystères des saints). — Les *Méditations de la Vie ecclésiastique,* qui forment la seconde partie, ont pour objet : 1o l'excellence et la grandeur de l'état ecclésiastique, et les dispositions requises pour y entrer dignement (entr'autres la vocation et l'esprit ecclésiastique) ; 2o la tonsure, c'est-à-dire son mérite, ses cérémonies, les dispositions qu'elle exige et les obligations qu'elle impose : 3o le sacrement de l'Ordre, et, en particulier, les ordres mineurs ; 4o les ordres majeurs, et, en particulier, le sous-diaconat, dont on examine l'excellence, les fonctions et les obligations ; 5o le diaconat ; 6o la prêtrise (excellence, fonctions et vertus) : 7o " les moyens pour s'acquitter dignement de toutes les obligations d'un ecclésiastique et acquérir, conserver et accroître les vertus qui y sont nécessaires : " 8o les devoirs et obligation d'un curé. Beuvelet a ensuite, pour tous les dimanches de l'année, des méditations prises sur l'évangile du jour, et " spécialement dressées " pour les ecclésiastiques. Il termine par cinquante-et-une méditations qui comprennent *en abrégé* toutes les obligations de la vie chrétienne et ecclésiastique.

Nos lecteurs peuvent juger, par cette énumération, combien est complet le "Recueil" de Beuvelet. Nous voudrions pouvoir dire et faire accepter tout le bien que nous en pensons. Et d'abord, il a le mérite, à nos yeux, d'être en dehors de toute méthode d'oraison ; il laisse à l'esprit la plus grande liberté, et on peut lui appliquer l'une ou l'autre méthode. Ce qui nous rend aussi très recommandable cet ouvrage, c'est la brièveté de ses thèmes d'oraison, brièveté qui ne sent pas la pauvreté. Car les vérités que Beuvelet offre à nos réflexions sont très principales, très substantielles, très suggestives ; elles sont entourées d'explications, de considérations rationnelles, d'arguments d'autorité qui, présentés aussi avec clarté et concision, produisent dans l'âme lumière, chaleur et force. L'esprit n'a pas de peine à se nourrir de la doctrine ainsi exposées à s'en pénétrer, pour faire ensuite agir ces vérités sur la volonté, et nous amener à des conclusions pratiques et à des résolutious fortement assises et puissamment motivées. Nous avons parlé d'*arguments d'autorité* ; ce sont les textes d'Ecriture, ou des Pères, ou des Conciles, qui nombreux et bien choisis, encadrés dans le texte de l'auteur ou ajoutés à la suite, enrichissent singulièrement le thème de l'oraison, et lui donnent une onction qui pénètre toutes les facultés de notre âme,

Personne ne songera à faire un reproche à Beuvelet et à ses méditations d'être du dix-septième siècle ; c'est un titre de plus à notre respectueuse attention qu'il ait appartenu au grand siècle, qu'il ait fait partie de cette pléiade de saints prêtres comme les Vincent-de-Paul, les Olier, les Bérulle, les Condrien, les Bourdoise, etc., et qu'il ait contribué avec eux à promouvoir la sanctification du clergé séculier. Sur ce sujet, de la sainteté du prêtre, on n'a rien dit de plus persuasif, de plus fort, de plus complet que ce qu'ont écrit et prêché les Olier, les Tronson, etc. Nous trouvons dans leurs ouvrages des tournures de phrases vieillies, des expressions surannées ; nous reconnaissons que certains sujets de méditation de Beuvelet n'ont plus de raison d'être ; mais ces imperfections, légères et d'ailleurs très rares, ne doivent pas nous émouvoir et nous empêcher d'apprécier à leur juste valeur des écrits dont le fond est si solide et si riche. Du reste, les éditions récentes de Beuvelet ont subi quelques modifications nécessaires : celle des prêtres de Saint Dizier, que nous signalons de préférence à celle retouchée par M. Vernier, n'enlève rien au mérite de l'ouvrage. Et toutefois qu'on nous permette de préférer les éditions originales, qu'on trouve dans les librairies anciennes ; en cela nous partageons quelques peu le goût naïf et simple de ce bon parois-

sien qui déclarait un jour n'aimer point les livres modernes et leur préférer ceux où les *s* ressemblent aux *f*.

Les méditations de M. BRANCHEREAU forment un cours complet *à l'usage des élèves des grands séminaires et des prêtres*. Elles embrassent d'abord les vérités fondamentales, les vertus et les exercices qui remplissent la journée du prêtre. La 4e partie comprend les méditations pour les fêtes de Notre-Seigneur celles de la Sainte-Vierge et des saints; la 5e est spécialement réservée à la vocation ecclésiastique, au séminaire, aux ordinations, aux grandeurs et fonctions du sacerdoce. Ces cinq parties, qui forment quatre volumes in-12 de plus de 500 pages chacun, ne contiennent que 214 sujets de méditation; c'est dire que pour la longueur et les développements, ils ne laissent rien à désirer. Ils sont rédigés, nous dit l'auteur dans la préface, d'après la méthode " que donne M. Olier dans sa *Journée chrétienne*, et qu'expose en détail le *Manuel de piété* à l'usage des séminaires, et que l'on suit dans toutes les maisons dirigées par la Compagnie de Saint-Sulpice. " Il y a donc trois points distincts pour chaque méditation: l'adoration, les considérations, les affections et résolutions. C'est le second point qui occupe le plus de place, car si l'auteur reconnait que la méditation est à la fois un exercice de l'esprit et du cœur, et que les affections et autres actes de la volonté y ont une place nécessaire et qu'elles sont même le but indispensable de l'oraison, il exige que par des considérations approfondies sur le sujet proposé, " nous formions en nous cette conviction intime et forte qui est le fondement nécessaire des résolutions efficaces. " " Pénétré de cette pensée, ajoute M. Branchereau, nous nous sommes appliqué à donner à nos méditations le caractère doctrinal qui convient tout spécialement à des méditations ecclésiastiques. " La haute situation de l'auteur et l'expérience acquise dans le ministère qu'il exerce depuis tant d'années nous garantissent une doctrine exacte et sûre, des applications justes et pratiques. Nous ne dirons rien du style, qui sous la plume de M Branchereau, ne peut être que très correct et très élégant. Faisons remarquer en finissant les " sommaires pour la veille au soir; ils sont un résumé très concis, mais très méthodique et très complet de la méditation, et par suite ils seront aisément retenus et faciliteront singulièrement la *préparation moins éloignée* à l'oraison du lendemain.

Les trois volumes du P. BRONCHAIN ne sont pas destinés uniquement au clergé, ils sont adressés à toutes les âmes qui aspirent à la perfection.—L'auteur ne s'est pas proposé, pour la suite de ses méditations, un ordre logique; on en éprouve tout d'abord une impression défavorable; mais elle ne tarde pas à disparaître, à cause des qualités sérieuses de cet ouvrage et des avantages que présente l'ordre adopté.

Les sujets d'oraison donnés par le P. Bronchain sont, en effet, d'une rédaction parfaite; deux points pour chaque méditation; dans chaque point un exposé *clair* et *succinct* de la vérité ou du mystère que nous devons méditer, et une application faite à nous-même des leçons pratiques que contient cette vérité ou ce mystère, et enfin une invocation ou prière. Au commencement de chaque méditation, sous le titre *Préparation*, l'auteur indique brièvement les pensées qui seront l'objet de nos réflexions, et fait ressortir très utilement l'importance de cette méditation, en signalant le fruit qu'on en doit retirer. L'ordre *chronologique* suivi par le P. Bronchain, et la grande place qu'il donne au méditations sur les mystères du temps, permettra à ceux qui utiliseront ce recueil, de vivre davantage de la vie de l'Eglise, en entretenant en eux les sentiments correspondant à ces mystères. D'aileurs, ces méditations, avec celles qui sont assignées pour les fêtes de la Sainte-Vierge et des principaux saints, avec celles aussi que l'auteur appelle suplémentaires et qui ont pour objet les grandes vérités du salut, les vertus et les obligations du chrétien, embrassent très certainement toute la doctrine sur la spiritualité; quelques-unes se rapportent à certaines obligations spéciales au prêtre. Aussi, tout en avouant que ce cours de méditations peut être avantageusement utilisé par les fidèles, et devra leur être conseillé, nous croyons que les ecclésiastiques pourront également en faire leur profit; nous les leur recommandons, tant à cause de la brièveté de leur rédaction qu'à cause des fortes pensées qui y sont proposées. (*à suivre*)

LIVRES DE BIBLIOTHEQUES

A PRIX REDUITS

Volumes de 15 cts pour 5 cts

La grande comète de 1882.

La nature, la race, la santé, par F. A. Baillargé, ptre.

Une mine de pierre, par R. P. Z. Lacasse, O. M. I.

Le Détroit et la Baie d'Hodson, par G. F. Baillargé.

Mgr Bourget, çà et là, par Jean-Baptiste.

Valant 15 cts reduit 7 cts

Aller et retour par A. Mazure.

La Vierge de Walcourt, par G. du Jardinet.

De l'éducation des filles par A. Mazure. **20 cts réduit à 10 cts**

Volumes de 25 cts pour 12½ cts, deux pour 25 cts

Nos hommes forts, par A. N. Montpetit.

Si les canadiennes le voulaient par Laure Conan.

Vie de M. Pierre Ls Billaudèle,

Trois légendes de mon pays, par J. C. Taché.

La première canadienne du N.-Ouest, par l'abbé Dugas.

Soirées de l'ouvrier, par Hippolyte Violeau.

Cinquante proverbes, par E. de Margerie.

Les Sablons, par J. C. Taché.

Mgr Ignace Bourget, A. Leblond de Brumath.

Le héros de Chateauguay, par L O. David.

Nos grand'mères, par N. Bourassa

Les voyageurs canadiens, par Gaston P. Labat.

Vie de M. Dominique Granet.

Nouvelles Histoires par E. de Margerie.

Un mot sur le théâtre, par Un moraliste.

La Corée, par Paul Tournafond.

Volumes de 30 cts réduits à 15 cts

Henri Achard, par A. Berthe.

André le mineur, " "

La Mothe Friars par C. Guenot

Le maître de Hongrie, " "

Sigismer ou la marche des Francs par G. Guenot.

Le Kalifah des Bémi Salem. par G. Guenot.

Le baron de Moncowo, par G. Guenot.

Le roi de la mer, par G. Guenot.

Le grenadier de la garde, "

Roger d'Entragues, " "

Les abeilles d'or, " "

Warderick ou le servage au VIIIme siècle, par G. Guenot.

Le transfuge, " "

Le comte de Saint Yon " "

Le fédéré ou de Paris à la Nvelle Calédonie, par G. Guenot.

Nouveau Manuel, de civilité chrétienne, par Th. Ménard.

La légalité (dialogue par L. Veuillot

Cléricale, par Cl de Chandeneux.

La vengeance de Geneviève par Claire de Chandeneux.

Volumes à 38 cts réduit à 20 cts

Pied-léger, par G. D'Arvor

Vatandono, " "

Louise et Hélène, " "

Berthe, ou la fille du banquier par G. d'Arvor.

Amélie, ou Dieu fait bien toute chose, par G. D'Arvor.

Procrius, ou les martyrs d'Agen, par G. D'Arvor.

Pauvre Claude, " "

La dette de Roger, " "

Alfred de Kerjean, " "

Sarah, ou la suivante de la marquise, par Montfournier.

Calby, ou les massacres de Septembre, par F. A. de Boaça.

Mary et Mi-ka, par Michel Auvray.

Sœur Mirane " "

Les vacances de Madeleine par Michel Auvray.

Trésor héraldique, par A. de la Porte.

Les nébuleuses. par A. Guillemin.

La conversion d'un franc-maçon par L. Morrisson Lacombe

Conseil aux ouvriers, par Th. H. Barreau.

La question du travail, entre patrons et ouvriers. l'Abbé Loriot.

Le son, notions d'acoustique, par Guillemin.

Le robinson de Paris, par C. de Lalaing

De la charité, dans les conversations, par le R. P. Huguet.

Méthode de coupe et d'assemblage, par Mme G. Schéfer.

Le savoir faire et le savoir vivre, par Clarisse Juranville.

Volumes de 50 cts réduits à 25 cts

La ferme du muiceron, par Marie Rheil.

La conversion d'un maréchal de France, par J. Lémann.

Les échos de ma lyre, par A. Devoille.

Les ouvriers, par A Devoille.

Les mésaventures de Jean Paul Choppart, par Louis Desnoyers.

La légion étrangère, par le Capt. Blanc

Le saint de neige, par Etienne Marcel.

L'Empire du dragon souvenirs d'Asie, par Dr Karl May.

Le fils du chasseur d'ours, par Dr Karl May.

Nos petits camarades, par Marie Maréchal.

Les enfants d'aujourd'hui, par une mère de famille.

Néridah, par Wilfrid de Fonvielle.

Le véritable langage des fleurs, par Anais de Neuville.

Sous le grand hêtre, par Auguste Snieders.

Bonjours Philippe, par Auguste Snieders.

L'Hydraulique, par E. Marzy.

Les mémoires de Finette, par L. Hameau.

Les mémoires d'un passereau, par Tchéré.

Les jeudis de Germaine et de Marinette, par Marie Cassan.

La falaise de Mesnil-Val, par J. Chantrel.

Les deux clochers, par J. Chantrel.

La politique d'un villageois, par André Barbes.

La famille Kersanne, par Mme Louise Dorval.

Nouvelles et récits villageois, par Jean Lander.

La redoute du Capt. Emporte-pièce, par Gondry du Jardinet.

Le centenaire de 1789, par E. D'Argill.

La petite chouannerie, A D. Rio.

Geneviève, par M. A. Nettement.

L'Epave, " " "

Mes souvenirs, par Elizabeth de Bonnefond.

Firmin, M. de Marlés.

Joies et tristesses de la mer, par Faucher de St Maurice.

Vie de Melle Mance, par Adrien Leblond.

Volumes de 50 cts réduits à 25 cts—*SUITE*

Villemarie. Petites fleurs religieuses du vieux Montréal,

Vie de Madame Barat, par Alexandre Brunet.

Vie de monsieur Olier, par P. A. de Lanjuère.

La littérature au Canada en 1890, par F. A. Baillargé Ptre.

Entre nous, Causeries du Samedi par Léon Ledieu.

Petites fantaisies littéraires, par Georges Lemay.

Gustave, ou un héros canadien, par A. Thomas.

Voyage du R. P. Emmanuel Crespel, par Louis Crespel.

Vie de Mlle LeBer.

La santé pour tous, par Dr S. Lachapelle.

Justice aux canadiens-français, par Vte de Bouthillier Chavigny.

Noces d'or de la St-Jean-Baptiste, par P. Ph. Charette.

Cours de littérature par une religieuse Ursuline.

Education des jeunes filles par la Comtesse Drohojowska.

Les fruits d'or du pensionnat, par Félix Bonnal.

Traité élémentaire de botanique, par l'Abbé L. Provancher.

La famille et ses traditions, par Alex Brunet.

L'année scientifique, et industrielle, par Louis Figuier.

Volumes de 68 cts réduits à 30 cts

Suzanne, par Lia Cresseden.

Chêne et roseau, par V Vattier.

Le jonc d'or, par Louise de Lortal.

La cellule de Françoise, " "

Miss Adda, par Marie Pierre.

Alba la Japonaise, par Camille d'Arvor.

Madeleine Romain, par Marthe Lachèze.

Rimes cléricales. Histoires et légendes, par l'abbé L. Briault.

Le premier violon, Mme Anna Pinot.

Charmant, Melle Louise Mussat.

Cours de sens commun, par l'abbé P. D. Richaudeau.

Travaux manuels et économie domestique, par Mme Schéfer.

Les soirées du pensionnat, par Ernest Vial.

Dix-huit cents francs de rente, par Pierre du Château.

Les maurénal, par la Comtesse de la Rochère.

Berthe d'Altemart, par Marie Curo

Les soirées de la famille, par Ernest Vial.

Premiers récits d'un naturaliste, par J D'Arsac.

Les habitants de l'air, J. D'Arsac.

Ciel et terre (Promenades dans l'espace) par J. D'Arsac.

Le monde des poissons et des reptiles, par J. D'Arsac.

Le monde des mammifères, par J. D'Arsac.

Dans le Royaume aérien, par J. D'Arsac.

Bêtes soumises, bêtes guerrières, par J. D'Arsac.

Le livre d'or ou la science de l'homme, par J. D'Arsac.

Dans les entrailles de la terre. par J. D'Arsrac.

Les phenomènes de la vie végétale, par J. D'Arsac.

Mgr Provencher et les missions de la Rivière Rouge, par l'abbé Dugas.

Volumes de 75 cts réduits à 38 cts 2 pour 75 cts

La cassette du Baron du Faouédic, par Camille d'Arvor.

Le récit de Catherine, par Célanie Carissan.

La vie en plein air, par V Vattier.

Le brigand de la Cornouaille, par Louis Moreau.

Un oncle à héritage, par S Blandy

La dette de Zéena, par S Blandy

Paille èt Grain, par André Le Pas.

Volumes de 75 cts réduits à 38 cts 2 pour 75 cts

Les neveux de la chanoinesse, par Tony Lix.

Les savoyardes, par Charles Buet.

L'Héritier des Montveil, par Melle Guerrier du Haupt.

L'Institution Leroux, par Melle Guerrier du Haupt.

Un roman dans une cave, par Clair de Chandeneux.

Un souvenir de famille, par M. L'abbé Daix.

Vingt millions de rente, par V Vattier.

La jeunesse de Fanny Kemble, par Mme. Craven.

Les inconséquences de John Bull, par L Nemours Godré.

Variétés, éducation et morale, par Emmeline Raymond.

La béate, par Aimé Giron.

Yvonne Trois-Etoiles, par Comtesse Rostopchine.

De l'éducation chrétienne des filles, par M. L'Abbé de Clèves.

L'expiation de lady Culmore, par Berthe Neuliès.

Le darwinisme et l'origine de l'homme, par l'Abbé A. Lecomte.

A tire d'aile, (Poésies) par René des Chenais.

Nouveau-traité de la narration, 2 vols, par Alp, Fresse Montval.

Les anciens Canadiens, 2 vols, par P. A. de Gaspé.

Question d'histoire littéraire, par Abbé Victor Charland.

Nouvelle méthode de coupe, par Alice Guerre.

Petites pages d'histoire, par le Prince Henri de Valoie.

Jean Courtebarbe, par J Protche de Viville.

La statue grecque de Pibur, par Melle Alp Karr.

Mabel Stanhope, par Melle Alp Karr

Voyage à la Côte orienentale d'Afrique, par Mgr. Gaume.

La dernière des ravaudeuses, par Vte Henri du Mesnil.

Cæcilia. Une **héroine des Catacombes,** par L'Abbé Périgaud.

Les principes de 89, par F. Brettes.

Marthe de Lurtzen, par L.Théver.

Souvenirs d'une pensionnaire, par Mélanie Van Biervliet.

De l'éducation dans les Pensionnats, par Melanie Van Biervliet.

Le comte de Triazek; par Antonio Dupuy.

L'Oasis Juvenilia, par E. Meunier.

Mademoiselle Sous-Plio c èn Charps d'Héricault.

Roseline, par A. Frank

Roses et rubans, par Bne Martineau des Chesney.

Maître le tianec, par Marthe Lachèse.

En Egypte et en Palestine, par un pélerin Lyonnais.

Au dela du Rhin, par Lucien Vigneron.

Françoise de Souvigny, par Félix Clément.

Le Chateau de Byrogues, Paul Yorel.

Volumes de 88 cts réduits à 40 cts

Souvenirs des Zouaves pontificaux 1861 et 1862, par F. C. Chauff de Kerguenec.

Claude de France, par M. R. de Magnienville.

Explorations et missions dans l'Afrique Equatoriale, par Florentin Louot.

La morale de la richesse, par Antoine Rondelet.

Mon voyage au pays des chimères, par Antonin Rondelet.

Le Tonkin et la Cochinchine, par Eugène Veuillot.

Moïse et Darwin. L'homme de la Génèse comparé à l'homme singe, par Dr. Constantin James.

Les Jésuites dans l'Amérique du Nord, par F. Parkman.

La fin d'un monde, par E. Drumont.

Gouvernement d'une famille chrétienne, par l'abbé H. Chaumont.

Volumes de $1.00 réduits à 50 cts

Les familles et la société en France avant la révolution, par Chs, de Ribbe.

Souvenir d'une amie, 2 vols. Une religieuse Ursuline.

De l'Atlantique au Pacifique, par le Baron Etienne Huot.

Grammaire du Blason, par C. Simon.

Le cabinet de toilette, (Toile) par Baronne Staffe.

Curiosités Zoologiques (rel) par D. Sachot.

Jacques et Marie, par Nap. Bourassa.

La Baie d'Hudson, par J. B. Proulx Ptre.

Théorie pratique du billard, valant $1.25 par E. Graveleuse.

Famille et collège, par Henri Gras.

Incompris, par Miss Montgomery, valant $1.50.

Les Patriotes de 37-38, par L. O. David.

Histoire populaire de Montreal par A. Leblond Brumath.

Un pélerinage au pays de l'évangeline, par l'Abbé H.R. Casgrain.

Vingt années de missions, dans le N. O. par Mgr Alex. Taché.

Les victimes de la Mamertine, par Rv. A. J. O'Reilly.

Les poètes illustres, par Frédéric André.

Histoire populaire du Canada. par J. de Baudoncourt. Valant $1.25,

Les canadiens de l'Ouest, 2 vol. par Joseph Tassé. Valant $2.00 pour **$1.00**

Livres endommagés

Après le catéchisme, cours d'instructions religieuses, par l'auteur des paillettes d'or. In-18, 55 cts réduit à 25 cts.

Treize cantiques à saint Joseph publiés et mis en musique à 1, 2 et 3 voix avec accompagnement, par le R. P. Deleval. 40 cts réduit à 20 cts.

Traité canonique et pratique du Jubilé, par J. Loiseaux. 1 fort vol. in-12, $1.00 réduit à 25 cts.

L'ami du clergé, revue de toutes les questions ecclésiastiques. Tome sixième in-4, $2.00 réduit à $1.00.

Cours d'histoire ecclésiastique à l'usage des grands séminaires, par M. l'abbé Rivaux. 9me édition, 3 vol. in-8 reliés (absolument sans dommage) $5.00 réduit à $2.50.

Explication des quinze mystères du rosaire, par M. l'abbé Bletton. 3 vol. in-18, $1.00 réduit à 50 cts.

Retraite de huit jours pour se préparer à la profession religieuse. 1 vol. in-12, 40 cts réduit à 20 cts.

Examens particuliers sur divers sujets propres aux laïques qui veulent s'avancer dans la perfection, par M. Tronson. 1 vol. in-12, 30cts réduit 15c.

Bonald (A.).—INSTITUTIONES THEOLOGICÆ ad usum seminariorum, 6 vol. in-12, $3.50 réduit à $1.00.

Bouix, (M. l'abbé).—TRACTATUS DE CONCILIO provinciali. 1 vol. in-8 $1.75 réduit à $0.50.

Saintrain, (R.P.).—LE RÉDEMPTEUR sa préexistence, son avènement, ses enseignements, ses institutions, ses souffrances et ses gloires d'après les livres saints. 1 vol. in-8 $1.50 réd. à50.

Fleurs de la première communion, souvenirs et récits d'un catéchiste, par M. l'abbé Loth. 1 fort vol. in-12, $1.00 réduit à 50 cts.

Atlas des missions catholiques, vingt cartes teintes, avec texte explicatif, par le R. P. Werner S. J. In-4, $1.75 reduit à 75 cts.

Méthode élémentaire de plain-chant romain, par Edmond McMahon. In-18 20 cts réduit à 10.

Paillettes d'or (L'auteur des) Le petit livre des supérieures 40 cts réd. à 25. La science du ménage 20 cts réduit à 10. Le livre des gardes malades 40 cts réduit à 20. De la prière 25 cts réduit à 13.

SIECLE DE LOUIS XIV, par Voltaire, 75 cts. réduit á 25.

TRAITÉ ELEMENTAIRE de Cosmographie, par J. Pichot, $1.50 red. à 75.

NOUVELLE MYTHOLOGIE dédiée aux jeunes filles, par Mme Bourdon, 50 cts. réduit à 20.

a HIST. DE FRANCE, mise à la portée des enfants, par G. Bélèze, 45 cts. réduit à 10.

HIST. NATURELLE, mise à la portée de la jeunesse, par G. Bélèze, 45 cts. réduit à 10.

CAHIERS D'HIST. naturelle, par Milne Edwards, 40 cts. réduit à 15.

ELEMENTS, par Emile Bouant, 35 cts. réduit à 15.

COURS ELEMENTAIRE de géologie, par M. J. Gosselet, 75 cts. red. à 25.

LECONS PRIMAIRES, de sciences physiques et naturelles, par Ad. Focillon, 40 cts. réduit à 10.

HIST. SAINTE, avec gravures, par M l'Abbé Bernard cours élém. 25 cts. réduit à 10. Moyen 45 cts. réduit à 20. Supérieur, 50 cts. réduit à 20.

NOUVELLE HIST. SAINTE, à l'usage du jeune âge, 35 cts. réduit à 10.

HIST. DE l'EGLISE CATHOLIQUE par L. Jaunay, 70 cts. réduit á 20.

TRESOR SCIENTIFIQUE des écoles primaires, par Jules Conan, 45 cts. réduit à 20.

LE PETIT LIVRE du jeune français, par Arthur Loth, 40 cts. réd. à 15.

JOSEPH, RUTH, TOBIE, ainsi que Fables, par Henri Congnet, 75 cts. réduit à 25.

RESUMÉ DE L'HISTOIRE romaine par l'Abbé P. Mury, 50 cts. réduit à 15'

PETIT TRAITE DE cosmographie, par M. Desdouits, 30 cts. réduit à 10.

FABLES, choisies de Florian, par M. Desdouits, 10 cts. réduit à 5.

COURS DE LITTERATURE des classes d'humanités, par Abbé Jeanmaire, 75 cts. réduit à 25.

GEOGRAPHIE de la terre moins l'Europe, par L. Grégoire, 60 cts. réduit à 25.

ZOOLOGIE, par P. Maisonneuve, $1.50 réduit à 75.

3ème LIVRE DE LECTURE à l'usage des jeunes filles, par C Juranville 40 cts, réduit à 20.

COURS ELEM. de gymnastique scolaire, par Oscar Henrion, 20 cts. réd. à 5.

LECTURE INTUITIVES, avec leçons de choses, leçons de mots, par M. Georges et L. Froncet, 25 cts. réd. à 10.

150 LECTURES littéraires en prose et en vers, par P. C. Turgan, 35 cts. réduit à 10.

DE LA CONNAISSANCE de Dieu, par Bossuet, 45 cts. réduit a 15.

DE L'EXISTENCE, et des attributs de Dieu, par Fénélon, 45 cts. red. à 20.

NOUVEAU COURS d'histoire, par Abbé Courval, $1,00 réduit à 25.

GRAMMAIRE enfantine, par Claude Augé, 25 cts. réduit à 10.

2ème LIVRE de grammaire, par Claude Augé, 25 cts. réduit à 10.

3ème LIVRE de grammaire, par Claude Augé, 45 cts. réduit à 20.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE, ancienne classe de 6ème, par M. Girard, 50c. pour 15.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE de France, classe de 8ème, 7ème, par M. Girard, 50c. réduit à 15.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE de France, cours élémentaire, par M. Girard, 30c. réduit à 10.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE de France, cours moyen, par M. Girard, 60c. réduit à 20.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE de France, cours supérieur, par M. Girard, 90c. réduit à 25.

HISTOIRE SAINTE suivie d'un abrégé de l'Histoire ecclésiastique, par M. Victor Boreau, 60c. réduit à 20.

HISTOIREABRÉGÉE DE LA RELIGION,par M. Lhomond, 25c. réd. à 10.

ABRÉGÉE DE L'HISTOIRE STE, par le Dr J. Shuster, 20c. réduit à 5.

FABLES AMUSANTES, par M. Perrin, 20c. réduit à 10.

FABLES CHOISIES DE PHÈDRE, par C. Darras, 45c. réduit à 15.

PETIT TRESOR LITTERAIRE des enfants, par M. Georges, 15c. réd. à 5.

MASSILLON, petit carême 20cts.réduit à 10.
PETIT CARÊME de Massillon avec notes,par Abbé Drioux, 35cts. red. à 15.

MONADOLOGIE, par Leibnitz, 40 cts. réduit à 15.

MANUEL DE GEOMÉTRIE, par E. Catalan, 63 cts. réduit à 20.

MANUEL DE MECANIQUE, par E. Catalan, 38 cts. réduit 15.

ZOOLOGIE DES ECOLES, par Mme Pape Carpentier, 35 cts. réduit 15.

2ème LIVRE DE RECITATION, et de morale, par Mme Pape-Carpentier, 25 cts. réduit à 10.

COURS ELEMENTAIRE de Cosmographie, par J. F. A. Dumouchel, 30 cts. réduit à 10.

TRAITÉ de Géologie, par J. B. Legrain, 25 cts. réduit à 15.

TRAITÉ d'Astronomie, par Dr. Th. Olivier, 30 cts. réduit à 15.

TRAITÉ de Mécanique, par J. B. Legrain, 30 cts. réduit à 15.

EPITRES ET EVANGILES des dimanches et fêtes, 30 cts. réduit à 10.

EPITRES ET EVANGILES des dimanches et fêtes, Cart, 10 cts. réduit à 5.

COURS DE STYLE épistolaire, par l'Abbé A. J. Delbos, 50 cts. réd. à 20.

DICTÉES CURIEUSES,par Clarisse Juranville, 45 cts. réduit à 20.

DICTÉES AMUSANTES, par Clarisse Juranville, 45 cts. réduit à 20.
DICTÉES RÉCRÉATIVES, par Clarisse Juranville, 45 cts. réduit à 20.

KEEPSAKE DIDACTIQUE, par L. Célestin, 30 cts. réduit à 10.

GYMNASTIQUE intellectuelle, par P. Larousse, 30 cts. réduit à 10.

LES BOUTONS, par P. Larousse, 30 cts. réduit à 10.

LES BOUTONS, livre du maître, par P. Larousse, 50 cts. réduit à 20.

LES FLEURS ET LES FRUITS, par P. Larousse, 30 cts. réduit à 10.

RACINE, Critique idéale et catholique, 2 vol. par A. Charaux, $1.25 réduit à 50.

ELÉMENTS d'économie politique par P. Guillemenot, 63 cts. réduit à 20

LA LOGIQUE de Port-Royal, par A Fouillée, 75 cts. réduit à 25.

ELEMENTS DE PHILOSOPHIE, par M. Alph. Aulard, $1.13 réduit 50.

ORAISON FUNÈBRE de Louis de Bourbon, par Bossuet, 15 cts réduit 5.

LA CITOLÉGIE. Nouvelle méthode, de lecture, par H. A. Dupont, 15 cts. réduit à 5.

COURS ABRÉGÉ d'histoire Ancienne, par A. Drioux, 30 cts réduit à 10.

GUIDE DU CORRECTEUR, par A. Tassis, 30 cts réduit à 15.

NOUVEAU DICTIONNAIRE français, Chs. Baillargé, $1.00 réduit à 50.

DICT. DES VERBES, irréguliers et défectifs, pas F. A. Baillargé ptre, 25 cts réduit à 5.

VOL DES ARAIGNÉES. La cave des apiculteurs, par Mme C. Lavergne, 50 cts réduit à 20.

MANUEL DES ÉTUDES primaires, par Clerec & Heissat 60 cts réduit à 20.

MANUEL DES ÉTUDES primaires. Cours de géographie, par Clerec & Heissat, 25 cts réduit à 5.

XÉNOPHON. Entretiens mémorables de Socrate, par l'abbé Quentin, 60 cts réduit à 15.

QUINTI HORATII flacci, par H. T. 60 cts réduit à 20.

EXERCICES sur les difficultés de la langue anglaise, par C. Fleming, 75 cts réduit à 20.

THE YOUNG LADIES' reader, par M. J. Sadlier, 75 cts réduit à 25.

GAGE & Co's Canadian History, par J. L. Hughes, 20 cts réduit à 5.

GAGE & Co's HEALTH IN THE HOUSE, par Buckton, 60 cts réduit 15.

W. ANDERSONS commercial correspondence, 88 cts réduit à 25.

COURS D'HISTOIRE de France, par J d'Arsac, 2 vol. cartonnés, $2.00 réduit à $1.00.

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE française, par d'Arsac, $1.00 réd. à 50.

QUESTIONS DU BACCALAURÈAT Rhétorique et Philosophie, 2 vol. cartonnés $1.50 réduit à 75.

L'ART DU CONFISEUR Moderne, par Duval, $1.15 réduit a 90.

LA BONNE ET PARFAITE Cuisinière, par Croisette, 50 cts. réd. à 25.

NOUVEAU MANUEL DE LA Cuisinière, Bourgoise, 40 cts. réd.à 20.

LES RECETTES DE FAMILLE, par M. LePrieur, 50 cts. réduit à 25.

L'ART D'ACOMODER LES RESTES 35 cts. réduit à 20.

LE LIVRE DES SOUPES et des potages, 50 cts. réduit à 25.

MÊTHODE DE CULTIVER LES Melons Loisel, 35 cts. réduit à 15.

NOTIONS USUELLES DE Médecine Vétérinaire,par Samson, 35cts. rd. à 15.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES, par Lefourd, 35 cts. réduit à 15.

FIRST LESSONS in french, by Greene, 65 cts réduit à 20.

INTRODUCTION to English History, by Greene, 30 cts réduit à 10.

NOUVEL ATLAS de géographie, par Drioux & Leroy, $2.40 réduit à 50.

LE JEUNE AGE illustré. Journal pour les enfants, $2.50 réduit à $1.00.

CONTES & HISTOIRES pour les enfants, cartonné toile, $2.00 réduit 75.

LE PETIT DR. GALL, ou l'art de connaître les hommes par la Phrénologie, 35 cts. réduit à 20.

LA BOITE A ESPRIT, 15 cts. réduit à 5.

GUIDE DU PARFAIT JARDINIER par Hocquart, $1.00 réduit à 50c.

LE NOUVEAU PARIS, Guide de l'étranger, 35 cts. à 20.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE pour les salles d'Asile, par Mme Pape Carpentier, $1.50 réduit à 75c.

MANUEL DES SALLES D'ASILE par Mde Gatti de Gannond, 50 cts. réduit à 25.

CHANSONS A L'USAGE des Salles d'Asile, 20 cts. réduit à 10.

GYMAASTIQUE DES Delles, par L'Aisni, $1.00 réduit à 50.

L'ART DE LA DICTION, par l'Abbé Bourgain, 63 cts. réduit à 35.

ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE Politique,par Guilmeneaud, 63 cts. réd. à 35.

MÉCANIQUE ET COSMOGRAPHIE par Dufailly, relié $2.00 réduit à $1.00

Livres endommagés

Petit catéchisme liturgique à l'usage des maisons d'éducation. In-18 10 cts réduit à 5.

Prônes, sermons et Homélies d'après les prédicateurs bontemporains avec préface et traits historiques, par M. l'abbé Pluot. 1 vol. grd in-8, $1.50 rèduit à 50 cts.

Quelques règles canoniques sur la conduite spiritueile des religieuses. In-12, 25 cts réduit à 10.

Théologie dogmatique ou exposition des preuves et des dogmes de la religion catholiquo, par le Cardînal Gousset. 2 forts vol. in-8, $3.50 réd. à $2.00.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Mai, 1893, Numéro 6

BULLETIN

5 mai 1893.

*** Il est probable que la commission internationale d'arbitrage, chargée de régler la question des pêcheries de la mer de Behring, ne terminera pas ses travaux avant quelques semaines. Il faut espérer que cette délicate question sera réglée selon les règles de la justice et de l'équité. On peut même prévoir d'une manière certaine une solution satisfaisante si tous les arbitres sont animés des sentiments que leur président a exprimés en prenant possession de son siège. Voici les paroles que ce monsieur a prononcées dans cette occasion.

" *Puisse* la divine Providence de qui relèvent toutes les actions des hommes " nous donner la force et nous inspirer la sagesse nécessaires pour accomplir " notre difficile mission et pour *marquer ainsi une étape* vers la réalisation de " la parole pleine de consolation et d'espoir de Celui qui a dit : *Bienheureux les* " *pacifiques car la terre leur appartiendra.*

Dans les sphères officielles de France on n'est plus habitué à entendre ainsi prononcer le nom de Dieu. Aussi ces paroles si dignes, prononcées dans une circonstance officielle, par un français (1) ayant un caractère officiel, ont-elles excité la rage des sectaires. Le journal juif la *Lanterne* y trouve même une violation de la Constitution du pays et *un véritable abus de confiance.*

Les journaux catholiques de France, l'*Univers* entr'autres, ont fait bonne justice de ces inepties.

***

*** Des événements d'une extrême gravité ont eu lieu en Belgique. La *Constituante* chargée de réviser la constitution s'est prononcée contre le suffrage universel et elle a rejeté, par un vote de 115 contre 26 et 3 abstentions, une proposition en ce sens faite par M. Janson. Cette action de l'assemblée constituante a soulevé les masses déjà surexcitées. La grève générale a été décrétée par les meneurs socialistes et des émeutes terribles ont eu lieu en plusieurs endroits. Il y a eu des tués et un grand nombre de blessés. L'état de siège a été proclamé dans la capitale. Un moment on a craint une grande révolution et l'occupation militaire du pays par les armées de l'Allemagne. Dans cet état de choses le gouvernement a adopté le principe du suffrage universel avec pluralité de votes et il s'est rallié à la proposition faite en ce sens par M. Nyssens, professeur à la faculté de Louvain. Il a fait

(1) Le président de la commission est le baron de Courcel, ancien ambassadeur de France à Berlin.

de cette proposition une question de cabinet et la *Constituante* a enfin cédé. Par 119 voix contre 14 et 12 abstentions, elle a adopté la proposition de M. Nyssens, et le sénat a ratifié cette décision par un vote de 62 contre 1 et 14 abstentions. A la suite de ce vote le calme s'est rétabli. L'article de la constitution qui vient d'être révisé est l'article 47.

En vertu du changement adopté, ont droit de vote :

1° Tout citoyen âgé de 25 ans et résidant dans une commune depuis un an.

2° Tout citoyen âgé de 35 ans, marié ou veuf, et payant à l'état un impôt minimum de cinq francs.

3° Tout citoyen âgé de 25 ans et ayant des immeubles valant au moins 2000 francs ou possédant 100 francs de rente sur l'état.

4° Tout citoyen âgé de 25 ans, possédant une instruction supérieure et porteur d'un diplôme qui le constate.

Personne cependant ne peut disposer de plus de trois votes, et le vote est obligatoire.

L'adoption du suffrage *plural* fait triompher les meneurs socialistes. En le votant les chambres ont obéi à la force brutale ; et, avant longtemps, la force obtiendra encore plus, c'est-à-dire le suffrage uiversel pur et simple. Or le suffrage universel est une arme dangereuse lors qu'elle est mise dans les mains des masses ignorantes et fanatisées.

***

*** Le roi et la reine d'Italie ont célébré leurs noces d'argent il y a quelques jours. L'empereur d'Allemagne était présent. Il avait bien voulu donner cette marque d'amitié à son *bon ami* ou plutôt à sa bonne *dupe*, le roi d'Italie, par la g âce de la révolution et des sociétés secrètes.

L'enthousiasme n'était qu'officiel et n'a pas été même l'ombre de l'enthousiasme véritable qui existait lors des fêtes jubilaires du pape le *spolié de l'intrus* qui règne à Rome. Une chose digne de remarque c'est que d'un côté l'empereur d'Autriche se faisait représenter aux fêtes par l'archiduc Rénier, oncle du roi d'Italie et que, de l'autre côté, il réprimait toutes les manifestations des provinces (de langue italienne) de la monarchie autrichienne. C'est là une preuve palpable que la triple alliance n'est pas édifiée sur des bases bien solides.

Que Dieu veuille que cette alliance hybride s'écroule bientôt sous la réprobation universelle. Nous le souhaitons de toutes nos forces dans l'intérêt de la Papauté et dans l'intérêt de la France.

***

*** Dans les Communes d'Angleterre, la deuxième lecture du bill du *Home Rule* a été votée par une majorité de 43 voix (1).

Dans les débats qui ont précédé cette lecture, M. Russell (*qu'il ne faut pas confondre avec sir Charles Russell, procureur général dans le cabinet Gladstone,*) député de Tyrone sud, a renouvelé ses fanatiques attaques(1)contre la province française et catholique de Qué-

(1) 347 voix pour le bill et 304 contre.

(2) Voir le Propagateur du premier mars, page 3.

bec qu'il représente comme courbée sous le joug du clergé etc. M. Blake a pris notre défense et il nous a noblement vengés des imputations injurieuses du fougueux député. Il a parlé avec éloquence de notre tolérance et de notre générosité à l'égard de la minorité protestante de la province.

Les orangistes de l'Ulster ont tenu des assemblées séditieuses et ils ont menacé d'avoir recours aux armes, si le bill devient loi. Heureusement que les Communes ne se sont pas émues des menaces des énergumènes et qu'elles sont bien déterminées à passer outre et à rendre à l'Irlande catholique la justice qu'elle réclame depuis si longtemps.

Il ne faut pas croire que l'Ulster s'oppose en masse à l'adoption du *Home Rule*, car cette partie de l'Irlande compte un bon nombre de catholiques qui sympathisent avec leurs frères des autres provinces. Il y a même dans l'Ulster beaucoup de protestants qui désirent les changements politiques demandés par les catholiques, et ils ont télégraphié en ce sens à M. Gladstone.

Je termine cet article par ce portrait de l'Orangiste que fait un journal protestant irlandais de Lowell. Massachusetts, le "*Sunday Arena*".

" The orangeman is a *rara avis* ; an Irishman who hates Ireland ; a slave " who loves his chains and stripes ; a christian who despises the teaching of " Christ ; a patriot who clamors for bad laws for his country, and who glories " in the oppression of his fellow countrymen and the humiliation of his mother-" land."

Un journal prétend qu'il y a 80.000 orangistes dans toute l'Irlande. Sur ce nombre 60.000 résident dans l'Ulster.

***

*** La revue de la flotte internationale, à l'occasion des fêtes colombiennes, a eu lieu le 27 avril dans le port de New York. Elle a été faite par le président Cleveland en présence de foules immenses.

Il y avait là des vaisseaux de guerre de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Italie, du Brésil, de la Hollande et de la république Argentine. On remarquait surtout trois petits vaisseaux qui sont la reproduction exacte de la *Santa Maria* de la *Pinta* et de la *Nina*, les trois caravelles qu'avait Christophe Colomb dans son voyage de découverte. Ces caravelles doivent bientôt remonter le Saint-Laurent en route pour Chicago.

***

*** Le premier de mai le président Cleveland a ouvert solennellement l'exposition de Chicago. L'inauguration des bâtisses avait eu lieu le 21 octobre dernier.

Les terrains de l'exposition sont situés sur les bords du lac Michigan, à sept ou huit milles du centre de la ville. On dit qu'il y a 50.000 exposants et que, outre les Etats-Unis, il y a 50 nations et 37 colonies qui prennent part à cette exposition.

***

*** Dans le mois d'avril des tempêtes épouvantables se sont dé-

chaînées sur l'ouest américain, renversant tout sur leur passage.
Des villages entiers ont été détruits et les dommages à la propriété sont énormes. Ce qui est plus triste ce sont les nombreuses pertes de vies causées par ces ouragans. Quant au nombre des blessés, il est incalculable.

Par bonheur ces tempêtes ne se sont pas étendues ici, car nous aurions eu à déplorer des dommages pires que ceux que nous avons éprouvés l'été dernier.

***

*** Dans le cours d'avril des tentatives d'assassinat ont été faites contre son Eminence le Cardinal Vaszary, primat de Hongrie, contre le roi de Portugal et contre monsieur Gladstone. Heureusement que ces tentatives criminelles n'ont pas réussi. L'auteur de l'attentat contre le roi de Portugal st un fou. C'est aussi un fou, exalté par les discours incendiaires des adversaires du Home Rule, qui a tenté d'assassiner M. Gladstone. Quant à l'attentat contre le Cardinal Vaszary, il a été commis par un domestique congédié. Le secrétaire du Cardinal, M. l'abbé Kohl, a été gravement blessé.

***

*** La compagnie de publication du *Canada Revue* a intenté une action en dommages, au montant de $50,000.00, contre monseigneur Edouard Charles Fabre, archevêque catholique Romain de Montréal. Cette action a pour cause le mandement par lequel l'archevêque a condamné le *Canada Revue* et en a interdit la lecture dans son diocèse. Cette audacieuse tentative d'empêcher un évêque de remplir les devoirs de sa charge cause une grande indignation parmi les catholiques. Elle a de l'écho parmi les *mangeurs de prêtres.*

***

*** Le 1er mai, 20e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Fabre, les citoyens catholiques de Montréal se sont réunis en grand nombre dans la cathédrale et ont présenté à Sa Grandeur des adresses de félicitations. Ils ont protesté en même temps contre les poursuites scandaleuses du *Canada Revue*, et stigmatisé en termes énergiques son odieuse conduite. La magistrature, le ministère fédéral, le ministère provincial, le Sénat, les Communes le Conseil législatif, l'Assemblée législative, le conseil de ville, les professions libérales et toutes les autres clas-es de la société avaient des représentants dans cette importante assemblée.

Cette grande manifestation des citoyens de sa ville épiscopale, parmi lesquels on remarquait le premier ministre de la province et le maire de la cité, doit être une consolation pour le prélat dans les tribulations qui l'assiègent.

***

*** La question des aliénés qui a causé tant de trouble au gouvernement provincial, est définitivement réglée. Les révérendes sœurs Grises de Québec ont acheté l'Asile de Beauport et tout le

mobilier moyennant la somme de quatre cent vingt cinq mille piastres.

L'asile de Beauport était, parait-il, très bien tenu. Nous approuvons cependant ce changement de régime, car c'est un fait indéniable qu'il n'y a personne au monde comme une sœur de charité pour prendre soin des malheureux.

Les sœurs ont de suite fait avec le gouvernement un contrat par lequel elles s'engagent à prendre soin des aliénés moyennant le payement annuel de la somme de cent piastres par patient. Cet engagement est contracté pour dix ans.

Le gouvernement se réserve le contrôle médical de l'établissement.

***

*** La législature de la Nouvelle-Ecosse a été prorogée le 28 avril. Les principales mesures de la session sont le bill concernant les mines de charbon, et le bill d'incorporation du syndicat qui doit les exploiter.

***

*** Sont nommés :

1° Conseiller législatif pour la division de Stadacona, M. John Sharples, marchand de bois. Il remplace M. John Roche décédé dernièrement.

2° Payeur en chef pour le département des Canaux, M. Hugh McMillan, ancien député fédéral de Vaudreuil.

***

*** Sont décédés :

1° Son Eminence le cardinal Louis Giordani, archevêque de Ferrare. Il est né à Codifiume le 13 Octobre 1822. Il a été ordonné prêtre le 19 septembre 1846, sacré évêque le 6 mars 1871, nommé archevêque de Ferrare le 22 Juin 1877 et créé cardinal le 14 mars 1887. C'était un savant et un littérateur distingué.

2° Son Eminence le cardinal Louis Sepiacci. Il est né à Castiglione le 12 Septembre 1835 et il a été créé cardinal le 14 décembre 1891.

3° Mgr. Hugh Conway, évêque de Killala, Irlande.

4° Mgr. Félix Nicholas Joseph Midon, évêque d'Osaca, Japon. Il est né à Bonvillier, département de la Meurtre, France, le 7 mai 1840. Il a été ordonné prêtre le 21 mai 1864. Le 3 août 1870 il quitta le Séminaire des Missions étrangères pour les missions du Japon. En 1888 il fut nommé évêque titulaire de Césaropolis et vicaire apostolique du Japon central, et en 1891 il fut nommé évêque d'Osaca.

L'évêché d'Osaca est situé dans le centre du Japon. " Il s'étend," dit l'*Univers* " depuis le lac Biwa et les confins des provinces Tetchyden, Mino et Owari jusqu'aux plages occidentales de la grande île de Nippon, en y comprenant aussi l'île Chicorou et les autres adjacentes."

5° M. Charles Faider, jurisconsulte et ancien ministre de la justice en Belgique. Il était âgé de 82 ans.

6° L'hon. J. Ballance, premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Il était en même temps trésorier de la colonie et commissaire du commerce et des douanes.

7° L'amiral français, François Edmond Pâris, savant et marin distingué. Il était natif de Brest. En 1826, étant enseigne de vaisseau, il fit sur l'*Astrolabe* le voyage de circumnavigation avec le célèbre Dumont D'Urville. Il était membre de l'académie des sciences et l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages concernant la marine.

8° M. Esquirou de Parieu, membre de l'Institut, et ancien ministre de l'instruction publique en France. C'ést sous son ministère, sous la deuxième république, que fut votée, le 15 mars 1850, la loi de la liberté de l'enseignement secondaire à laquelle il a attaché son nom M. de Parieu est né le 13 avril 1815. Il était avocat. Il fut député à la Constituante chargée de préparer la Constitution, député à l'assemblée législative sous la deuxième république et sénateur sous la république actuelle. Ecrivain et économiste, il a publié plusieurs ouvrages de droit, d'histoire et d'économie politique.

9° M. Charles de Mazade, membre de l'académie française. Il avait remplacé le comte Franz de Champagny.

10° Le très honorable Edward Henry Stanley, comte de Derby, le frère aîné de notre Gouverneur général, lord Stanley de Preston. Il est né à Knowsley le 21 juillet 1826, et il a fait ses études au collège de la Trinité à Cambridge. Il a fait partie des diverses administrations de Lord Derby, son père, en qualité de sous-secrétaire des affaires étrangères, de secrétaire d'état pour l'Inde et de secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

En 1874 il eut le même portefeuille dans le cabinet Disraeli. En 1880 il abandonna le parti conservateur et en 1882 il fit partie du cabinet Gladstone comme secrétaire d'état pour les colonies. Lord Derby ne laisse pas d'enfants, et le gouverneur général du Canada succède à son titre et à son immense fortune. ALBY.

LE DIABLE

AU XIXe SIECLE

OU LES MYSTERES DU SPIRITISME

MAGNÉTISME OCCULTE, CABALE MODERNE

MAGIE DE LA ROSE-CROIX

PALLADIUM R.·. N.·., THEURGIE OPTIMATE, PRATIQUES SATANIQUES, etc.,

RÉCITS D'UN TÉMOIN

Par le Docteur BATAILLE

Parait une livraison chaque mois de 80 pages in-4, illustrées,

Six livraisons sont en vente, l'ouvrage en contiendra environ douze.

Prix pour chaque livraison . . . 25 centims

AVANT-PROPOS

Confidences d'un Occultiste

(*suite et fin*)

Mais n'anticipons pas. Je me borne à vous indiquer, mon cher docteur, quel était, dès ce moment, le trouble de ma conscience, et j'arrive au plus important, c'est-à-dire au fait inouï, épouvantable, dont depuis huit jours je suis absolument bouleversé.....

Ici, j'arrêtai mon Carbuccia.

—Vous allez, je le vois, lui dis-je, me raconter des faits graves, des choses qu'un chrétien ne doit pas entendre sans horreur, et si, comme je n'en doute pas, à voir la netteté de votre récit, sa simplicité, ainsi que la conviction qui en résulte, vous allez plus loin, si vous pénétrez, en un mot, dans le domaine des idées que la religion nous défend d'aborder témérairement, je ne puis plus vous écouter...C'est à un prêtre qu'il faut aller confesser cela, c'est à ses pieds qu'il faut aller vous jeter ; quant à moi, je n'ai ni qualité ni envie de recueillir des confidences sur de tels sujets...Je ne vous le cache pas, j'avais tout à l'heure grand désir de tout savoir ; mais maintenant, au fur et à mesure que vous avancez dans votre récit, je sens que je vais apprendre des choses qui me troublent déjà sans que je les connaisse ; ma conscience de chrétien se révolte, et je me demande si vous écouter seulement ne me rend pas votre complice jusqu'à un certain point...Car, enfin, ce n'est pas au médecin dans l'exercice de ses fonctions que vous racontez cela ; je ne suis donc, en aucune façon, tenu vis-à-vis de vous au secret professionnel, et je ne sais si je résisterai, moi, à l'envie de tout raconter à mon tour, de publier ce que vous me dites, de point en point et mot à mot, afin de faire connaître au monde entier

des faits peu connus et en grande partie ignorés, afin que la divulgation de ces exécrables pratiques mette en garde et contribue à sauver des âmes sur le seuil de ce précipice dans lequel vous êtes tombé, dans lequel, je le pressens, vous avez roulé jusqu'au fond...

— Oh ! dit alors Carbuccia, quelle merveilleuse idée vous avez là, docteur !...Oui, c'est cela, il faudra publier mon récit, il faudra raconter tout un jour, dévoiler, comme vous le dites, au monde entier, l'œuvre des maléfices. Je vous y aiderai de tout mon pouvoir, en vous mettant au courant de tout ce que j'ai vu, fait et observé. Et, à ce titre, vous devez, vous médecin, en l'absence de prêtre à bord, entendre et recevoir, non ma confession, mais mon aveu, ma déclaration sincère et solennelle...Cela peut vous paraître étrange, peut être, que je me livre ainsi à vous ; mais je vous connais, je vous estime, j'ai confiance absolue en vous , vous avez sauvé une fois déjà ma vie matérielle, sauvez ma vie spirituelle, écoutez-moi !...Le prêtre, j'en ai peur.. Oh ! non, s'empressa-t-il de se reprendre, voyant que je faisais un mouvement...Oh ! non, pas comme vous pensez, mais par timidité, par horreur de moi... Pensez, depuis ma première communion, qui fut, il est vrai, excellente, depuis mon enfance, par conséquent, j'ai perdu l'habitude du prêtre, et jamais je n'oserai raconter à cet homme, malgré le caractère sacré dont il est revêtu, peut-être même à cause de ce caractère, ce que je vous dis à vous avec confiance, avec soulagement...Je vous le répète, je vous connais, vous êtes pour moi comme un frère, un père, je n'ai ni honte, ni amour-propre avec vous...Enfin, si vous ne m'écoutez pas, jamais peut-être je ne dirai rien à personne ; ces secrets terribles mourront avec moi, et l'œuvre mauvaise, non dévoilée, continuera son ténébreux chemin..

Il parlait ainsi, me pressant, avec le ton d'un enfant qui supplie, d'un malheureux qui implore, et j'étais vraiment ému.

Au demeurant, ma décision fut vite prise ; son dernier argument m'ébranla.

— Eh bien, lui dis-je, si vous me promettez formellement d'achever votre retour à Dieu, de le légaliser en quelque sorte en allant vous confesser, si, en un mot, vous me promettez d'une façon expresse de faire votre paix définitive avec la religion chrétienne, alors je consens à vous écouter, et je verrai ensuite ce que j'aurai à faire.

— Je vous le jure, fit-il simplement.

— Parlez, lui répondis-je ; — et je fis un signe de croix.

— Lors de mon dernier voyage à Calcutta, j'allai, suivant mon habitude, voir mes frères les Ré-Théurgistes Optimates. Cette fois, je trouvai le grand-maître et ses acolytes en grand mouvement. On avait, paraît-il, reçu quelques jours auparavant, un nouveau rituel de cérémonies magiques, composé par Albert Pike ; il n'était question que de cela, je comprenais, à certaines phrases échappées au grand-maître et à certains préparatifs, qu'il allait y avoir une séance extraordinaire. Elle était seulement retardée par ce fait, que l'on n'avait pas à Calcutta, certaines choses, —que

l'on ne m'indiquait pas, — absolument indispensables pour le cérémonial.

Les choses en question ne se firent d'ailleurs pas attendre ; le frère Georges Shekleton, qu'on avait envoyé exprès les chercher en Chine, seul endroit du globe où l'on pût les trouver, devait arriver le lendemain par un paquebot de la *Peninsular and Oriental,* venant de Shang-Haï et Hong-Kong. Le paquebot attendu arriva, en effet, le lendemain.

Le grand-maître se rendit à bord à la rencontre du frère Shekleton, et tous deux nous arrivèrent, portant en grande pompe une petite caisse de bois blanc, contenant ce que Albert Pike avait déclaré indispensable pour la réussite de l'opération magique tant désirée.

La caisse fut ouverte devant nous tous, dans la salle de nos réunions ; elle contenait ...— et ici Carbuccia frissonna et sa voix s'altéra subitement, — elle contenait, continua-t-il, trois crânes de missionnaires, tout récemment morts victimes de la foi, dans la basse Chine.

"— Frères, nous dit le grand-maître, notre frère Shekleton a justement, et parfaitement accompli la mission d'honneur dont nous l'avions chargé... Il a vu là bas nos frères les adeptes de la maçonnerie cabalistique chinoise, et, grâce à eux, il a pu se procurer les trois crânes que vous voyez...Ce sont trois crânes de pères des missions du Kouang Si, que nos frères chinois ont eux-mêmes suppliciés, après leur avoir infligé des souffrances qui, si terribles qu'elles pussent être, étaient encore au-dessous de celles que méritaient ces infâmes propagateurs de la superstition romaine (1) Leurs crânes avaient été envoyés au Tao-Taï de la région, pour servir aux usages profanes que vous savez (2). Notre frère le Tao-Taï a bien voulu nous les céder, à la demande de notre respectable aréopage ; et voici son cachet, qui ne nous permet pas de suspecter leur authenticité. "

En prononçant ces mots d'une voix joyeuse, le grand-maître

(1) Il est à présumer qu'il s'agit là de quelque massacre de pères jésuites, les missionnaires les plus détestés par les mandarins. Ces massacres sont, du reste, fréquents ; mais ce qui est le plus honteux, c'est que les gouvernements européens les tolèrent et n'en demandent jamais réparation.

(2) Le Tao-Taï est un fonctionnaire de premier ordre, un gouverneur. Les usages profanes, auxquels il est fait allusion, sont immondes : après un massacre, les Chinois jettent dans un carrefour les têtes coupées des victimes, et la populace va uriner sur ces débris humains. Après le grand massacre qui eut lieu à Tien-Tsin, le 21 juin 1870, et dans lequel le consul de France, M. Fontanier, périt au milieu des missionnaires et des sœurs de charité, la tête du consul demeura très longtemps, sur une des principales places publiques de la ville, subissant ces ignobles outrages posthumes. Ces abominations sont de notoriété publique. Ce que tout le monde sait aussi en Chine, c'est que le Tao-Taï de Tien-Tsin qui a présidé au massacre de 1870 n'est autre que le marquis Tseng ; ainsi, non seulement l'assassinat du consul Fontanier n'a jamais été vengé, mais l'homme qui a approuvé, encouragé, couvert les massacreurs, l'homme qui a fait exposer la tête de la victime, comme il vient d'être dit, est devenu l'ambassadeur de la Chine auprès du gouvernement français, agréé par le gouvernement français !

nous montrait, en effet, un grand papier de riz, au dragon impérial *à cinq griffes*, que seuls peuvent employer les hauts fonctionnaires, et qui, trouvé dans la main d'un homme ordinaire, lui vaut son arrêt de mort immédiat...Il n'y avait donc pas à douter.

J'eus, poursuivit Carbuccia, toutes les peines du monde à ne pas réprimer un sentiment d'horreur. Mais j'étais trop engagé, je le compris alors. Il me sembla que, si je manifestais le désir de me retirer de la séance, j'étais perdu ; et il me fallut assister à une épouvantable scène, digne de vrais sauvages !

On disposa les trois têtes sur une table. Le maître des cérémonies nous fit ranger autour, en formant un triangle dont la pointe était à l'orient de la salle. Puis, le grand-maître, prenant un poignard, qui est le bijou suspendu au cordon du rite palladique, se détacha de la chaîne triangulaire des assistants, s'avança vers la table, et donna un coup de l'arme d'acier dans chacun des trois crânes en disant en anglais : " *Maudits soient Adonaï et son Christ ! Béni soit Lucifer !* "

Il nous fallut, bon gré, mal gré, l'imiter chacun à notre tour.

Après quoi, les trois crânes étant, comme vous le pensez, dans un état lamentable, les débris en furent jetés au sein d'un brazier, qui brûlait au pied du Baphomet, dominant l'orient (1).

On éteignit alors toutes les lumières, sauf une seule, qu'un chevalier grand-expert tenait devant le grand-maître, pour lui permettre de lire sur le rituel d'Albert Pike ; le grand-maître lut une formule d'évocation que je n'avais jamais entendue ; c'était un appel direct à Lucifer.

Je me demandais, très inquiet, ce qui allait arriver.

La salle, je l'avais remarqué, n'était pas disposée comme du temps des premières apparitions fantasmagoriques qu'on m'avait fait voir ; et je comprenais bien, mais trop tard, que les pseudo-apparitions par projections oxhydriques étaient pour familiariser les timides avec ces pratiques. Le sol n'était pas parqueté, mais dallé au ciment par carreaux alternativement blancs et noirs, comme un damier ; l'orient, surélevé de trois marches, plus quatre marches à l'autel du Baphomet, était construit en granit, en grosses pierres massives. J'insiste sur ces détails, pour vous montrer que j'ai vu, docteur, que j'allais assister à une apparition réelle, qu'aucune trappe n'existait nulle part, qu'aucune supercherie n'était possible.

Le grand-maître termina son évocation par des mots auxquels je n'ai rien compris, des mots qui doivent être hébreux ou de quelque langue inconnue ; mais j'incline pour l'hébreu. Au surplus, je n'eus pas le temps de réfléchir beaucoup sur ce point.

Il avait à peine terminé, et il venait, nous tous l'imitant selon l'usage, d'ouvrir les bras, les mains tendues comme pour souhaiter

(1) Plus loin, lorsque je raconterai les visites personnelles que j'ai faites au sein des sociétés d'occultistes, je décrirai, avec plus de détails que ceux donnés ici par Carbuccia, l'intérieur des temples secrets, vraiment sataniques, des Ré-Théurgistes Optimates ; je donnerai, en outre, toutes les explications nécessaires relatives au Baphomet et à tout le reste.

la bienvenue, qu'un vent violent souffla dans la salle, malgré que les portes restassent fermées. On entendit aussitôt un mugissement souterrain, effrayant ; le flambeau du grand-maître s'éteignit de lui-même, et nous demeurâmes dans la plus complète obscurité. Alors, ce fut un fracas épouvantable, dont il est impossible de se faire une idée. En outre, le sol tremblait par fortes secousses ; il semblait que la maison allait s'écrouler sur nos têtes. Je m'attendais à être enseveli vivant sous les décombres. Il n'en fut rien. Un formidable coup de tonnerre éclata, et la salle fut brillamment éclairée, plus vivement que s'il y avait eu des milliers et des milliers de bougies. Ce n'était pas une lumière semblable à celle produite par des lampes électriques ; c'était vraiment une lumière comme on n'en voit jamais, tenant le milieu entre le rouge et le blanc, ni rouge, ni blanche, bref une lumière indéfinissable.

Tous nos regards étaient tournés vers l'orient, où le trône du grand-maître était vide, le grand-maître se tenant auprès, à gauche, nous tournant le dos.

Tout à coup, cinq ou six secondes seulement après la brusque illumination de la salle, sans aucune transition, sans la moindre formation d'un fantôme d'abord indéfini et puis prenant corps peu à peu, tout à coup, c'est le seul cas où ce terme a vraiment lieu d'être employé, un être humain fut vu par nous tous, assis sur le trône du grand-maître. L'apparition avait été d'une instantanéité absolue.

Le grand-maître tomba à genoux, et nous fîmes comme lui.

Pour mon compte, je vous assure que j'avais mes yeux fixés à terre, et que je tremblais trop pour oser les lever vers l'orient.

Au bout de quelques instants, qui m'ont paru des siècles, j'entendis une voix qui nous disait :

"— Relevez-vous, mes enfants ; prenez place, et n'ayez aucune crainte. "

On obéit. Nous nous assîmes sur nos sièges, le grand-maître un fauteuil auprès du chevalier chancelier.

Je regardais alors l'esprit apparu. A toutes les précédentes évocations, auxquelles j'avais pris part, lorsque l'esprit évoqué avait bien voulu apparaître, c'était toujours un fantôme aux formes plus ou moins vaporeuses, un être fluidique, essentiellement impalpable. Cet esprit, au contraire, était bien un être comme vous et moi, en chair et en os, mais au corps véritablement rayonnant. Au théâtre, parfois, on accompagne d'un jet de lumière oxhydrique le principal personnage qui est en scène ; néanmoins, le truc est facile à apercevoir, attendu que la lumière, dirigée d'un point quelconque sur l'artiste, va en s'élargissant vers lui dans la forme d'un compas à peine ouvert ; la lumière tombe sur l'homme et l'éclaire. Loin de là, l'esprit qui venait de nous apparaître, était lui-même le centre de la lueur, le foyer lumineux éclairant la salle. Il n'y avait pas à douter ; nous étions bien en présence de Lucifer en personne.

Lorsqu'il se montre, est-il toujours comme je l'ai vu ?...Cela, je l'ignore...Ce jour là, il avait les traits d'un homme de trente-cinq

à trente huit ans ; de haute stature ; sans barbe ni moustache ; plutôt maigre que gras, mais nullement osseux ; la physionomie fine, distinguée ; je ne sais quelle mélancolie dans le regard ; un sourire nerveux plissant le coin de ses lèvres. Il était nu, d'une peau blanche légèrement rosée, merveilleusement découplé, comme une statue d'Apollon.

Il nous dit, en excellent anglais, d'une voix vibrante, dont je me sens encore remué au fond de l'âme :

"— Mes enfants, la lutte est rude contre mon éternel ennemi, mais ne vous laissez jamais envahir par le découragement ; le triomphe final est à nous...Je suis heureux de me sentir aimé dans cet asile où ne pénètrent que des humains dignes de moi ; et je vous aime bien, moi aussi...Je vous protégerai contre vos adversaires ; je vous donnerai la réussite dans toutes vos entreprises, et je vous réserve des joies immenses et sans fin pour le jour où vous aurez accompli votre tâche sur cette terre et où vous réunirez à moi...Mes élus, à moi, sont innombrables ; les étoiles qui scintillent au firmament, les astres que vous apercevez et ceux que vous ne voyez pas, sont moins nombreux que les phalanges qui m'entourent dans la gloire de mon domaine éternel...Travaillez, travaillez sans cesse à affranchir l'humanité de la superstition ; je bénis vos efforts ; n'oubliez jamais la récompense qui vous est promise...Surtout, ne redoutez pas la mort, qui sera, pour vous, l'entrée dans la félicité impérissable de mon empire...Enfin, multipliez vous en ce monde-ci, et aimez-moi toujours, comme je vous affectionne, ô mes enfants bien-aimés !..."

Après ces paroles, il se leva du trône, vint au grand-maître et le regarda bien fixement dans les yeux, puis aux autres dignitaires qui étaient à l'orient, s'arrêtant devant chacun à tour de rôle et le regardant de même. Nous étions muets. Il descendit ensuite les degrés de l'estrade. Instinctivement, nous allions nous lever ; mais, de la main, il nous fit signe de demeurer sur nos sièges. Il parcourut alors la salle ; chacun de nous fut l'objet d'un rapide examen de sa part.

Quand il fut devant moi, il plongea son regard dans le mien comme s'il cherchait à lire au plus profond de ma pensée. Il me sembla qu'il eut une sorte d'hésitation à mon égard. Il avait souri à mon voisin de gauche ; mais, en me regardant, moi, il contracta l'arcade sourcilière, resta pensif un instant, et je ne sais quel rictus bizarre tordit sa bouche ; j'aurais donné dix années de ma vie pour être à ce moment à mille lieues de Calcutta !...Si j'avais été debout, mes jambes ne m'auraient certainement pas supporté. Enfin, il passa à mon voisin de droite, et je me sentis soulagé.

Lorsqu'il eut fait le tour de toute l'assistance, il revint au milieu, nous embrassa tous d'un rapide coup d'œil circulaire, et se dirigea droit vers mon compagnon de gauche ; c'était lui qui avait rapporté de Shang-Haï les trois crânes de missionnaires.

Il s'approcha très près et lui dit :

"— Donne-moi tes mains. "

L'autre les lui tendit ; il les prit dans les siennes ; mon voisin

eut comme une secousse électrique ; il poussa un grand cri, qui n'avait rien d'humain ; et subitement, Lucifer disparut, la salle étant à l'instant même plongée dans l'obscurité.

Les frères servants rallumèrent les flambeaux. Nous vîmes alors que notre camarade qui avait touché l'apparition était immobile sur son siège, le dos calé contre le dossier, la tête rejetée en arrière, les yeux fixes, démesurement ouvert. On l'entoura, il était mort.

Le grand-maître prononça ces quelques mots d'une voix lente et solennelle :

"— Gloire immortelle à notre frère Shekleton ! c'est lui que notre Dieu tout-puissant a choisi ! "

Je n'entendis pas davantage ; mes forces m'abandonnèrent ; je m'évanouis. J'ignore comment s'est terminée la séance.

Quand je repris mes sens, j'étais dans une chambre où l'on m'avait transporté. Trois de mes compagnons me prodiguèrent leurs soins. Enfin, grâce aux sels, aux frictions, je revins complètement à moi ; je pus marcher, et je fis demander une voiture, un ticka garry, pour me reconduire à mon hôtel.

L'un des officiers du rite me dit en riant, lorsque je les quittai :

"— Au revoir, frère Carbuccia, au revoir ; mais, la prochaine fois, il faudra être moins impressionnable ! "

Carbuccia avait fini son récit ; maintenant il se taisait, et moi aussi. Pendant tout le temps qu'avait duré notre conversation, ou plutôt son monologue, nous avions tous deux oublié où nous étions, le bateau, même le bruit du charbon à présent terminé sans que nous nous en fussions aperçus ; et, dans le grand silence de la nuit des tropiques, la lune se levait, rouge à l'horizon, et au loin, à travers les solitudes, par-dessus les cimes des arbres, parvenaient jusqu'à nous, comme pour nous rattacher encore à la scène diabolique, les cris aigus, lamentables et prolongés, qui durent toute la nuit, poussés dans les campagnes par les Indiens, lesquels s'imaginent chasser ainsi des environs de leur demeure les esprits malfaisants.

Cependant, Carbuccia n'en pouvait plus ; il était à bout de forces, calmé tout de même et délivré comme d'une oppression, d'un cauchemar, par ces aveux. Moi-même, j'étais fortement impressionné ; il me semblait que l'air me frôlait et qu'un souffle me passait sur la figure. Encore une fois je me signai.

Puis, nous descendîmes ; Carbuccia me souhaita le bonsoir ; il titubait comme un homme ivre ; il tomba comme un plomb, tout habillé, sur sa couchette, et s'endormit instantanément. C'était la crise du sommeil, heureusement.

Quant à moi, rentré dans ma cabine, il me fut impossible de fermer l'œil.

Je passai et repassai dans ma tête ce que m'avait conté l'ex-graineur ; j'en pesais les idées, me rappelais la simplicité de son récit, sa tranquillité en me racontant. On n'imagine pas ces choses, pensai-je, quand on ne les a pas réellement vues. L'hallucination montre toujours des choses extraordinaires, montre des monstres,

des apparitions aux formes bizarres ou gigantesques, amplifie tout, exagère tout ; c'est ce qui la caractérise. Ici, au contraire, tout est simple ; et si ce n'était monstrueux en soi par le diabolisme du fait, s'il ne s'agissait pas du prince des ténèbres, on croirait avoir écouté la narration d'un incident très ordinaire de la vie.

En résumé, ce qui me frappait, moi habitué à entendre des sornettes, des choses étranges, biscornues, enfantées par des cerveaux malades des visionnaires, c'était cette absence même de mise en scène, dont les hallucinés sont coutumiers et entourent ce qu'ils croient avoir vu.

Il n'y avait pas à s'y méprendre ; du reste, on ne trompe pas un médecin. Cet homme avait réellement vu, avait réellement assisté à la scène qu'il venait de me raconter. La naïveté de son récit était pour moi la preuve la plus convaincante de sa véracité.

Quel intérêt, d'ailleurs, me demandais-je aussi, a-t-il à tromper quelqu'un qui en définitive ne lui est rien et ne peut lui servir à rien ?...Carbuccia est un homme fini, usé par les malheurs qu'il a subis ; il sait bien, il sent bien qu'il s'en va ; de cet excès de mal chez lui est né un grand bien ; maintenant il croit à Dieu et veut se réconcilier avec lui...Dans ses impénétrables desseins, qu'il faut toujours admirer, c'est précisément en tolérant les plus terribles agissements de l'esprit du mal, que Dieu a permis qu'une âme lui fût ramenée.

Et plus je réfléchissais, plus j'essayais de me démontrer que mon Italien était un halluciné, plus je me convainquais au contraire davantage que c'était un malheureux, un grand criminel, mais non un fou, plus quelque chose me disait, me criait, m'obsédait, me faisait comprendre que ce que je venais d'entendre n'était pas inventé.

J'en étais là de mes réflexions d'insomnie, lorsque tout à coup je sentis comme une commotion sur mon cerveau. Je me levai brusquement, assis sur ma couchette, la sueur froide au front ; l'idée venait de me surgir de m'assurer par moi-même de la vérité de tout cela, de descendre dans l'abîme, moi aussi, mais en me promettant bien toutefois de ne jamais me prêter personnellement à aucune pratique diabolique. Le rôle que je m'assignai fut celui de témoin, de simple témoin, faisant serment dans mon cœur de refuser mon concours à tout acte contraire à ma foi, s'il m'était demandé, et quels que soient les dangers que mon refus pourrait me faire courir.

Dès que cette idée m'eut saisi, elle ne m'abandonna plus.

“ Je serai, dis-je, l'explorateur, et non le complice du satanisme moderne. ”

Le reste du voyage, on le comprend, ne fut qu'une longue suite de conversations avec Carbuccia, à qui je fis répéter cent et cent fois les mêmes histoires, qu'après l'avoir quitté j'écrivais pour plus de sûreté. Je me fis aussi donner par lui de nombreux renseignements, principalement ceux qui étaient de nature à m'aider à pro éder à mon enquête.

A Naples, je fis la connaissance du signor Peisina, le grand

hiérophante italien du rite de Memphis. Informé comme je l'étais, il me fut facile de le convaincre que j'étais déjà au courant des pratiques cabalistiques ; aussi n'hésita-t-il point à m'octroyer, d'autant plus aisément, du reste, que je ne marchandai pas, un diplôme, avec les insignes, non pas du 35e grade oriental, mais bien du 90e. Je fus donc, moyennant cinq cents francs, créé *Souverain Grand Maître ad Vitam*, sans avoir d'épreuves à subir, et surtout sans avoir de serment à prêter au prétendu divin Grand Architecte, — ce qui était pour moi l'essentiel.

Grâce à ce diplôme et à ces insignes, grâce aussi à l'enseignement des signes de reconnaissance et des mots de passe, donné partie par Carbuccia, partie par Peisina, j'ai donc pu pénétrer dans les arrière-loges et de là dans des réunions d'occultistes, interdites même aux frans-maçons vulgaires ; et ce que je vais raconter, je l'ai, soit recueilli de la bouche de lucifériens qui n'avaient aucun motif de chercher à me tromper, soit vu moi-même, de mes yeux vu.

La fin de mon récit montrera que Carbuccia s'est définitivement réconcilié avec Dieu.

Docteur BATAILLE.

Paris, 29 septembre 1892, fête de saint Michel.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Fait de la Révélation.

6° *Fait de la révélation dans le Nouveau Testament.* A tous les points de vue que saint Paul vient de signaler, la révélation du Nouveau l'emporte sur celle de l'Ancien. Elle a été faite en une seule fois et d'une façon complète. Dieu s'y est manifesté d'une seule manière, non plus par de simples envoyés, mais en la personne de son propre Fils. Enfin cette révélation est venue éclairer d'une façon définitive non plus un seul peuple, mais tout le genre humain, *novissime, locutus est nobis in Filio.*

Nécessité de la Révélation au point de vue de la religion naturelle.

On doit, il est vrai, attribuer à cette divine révélation que les points qui, dans les choses divines, ne sont par eux-mêmes inaccessibles à la raison humaine, puissent aussi dans la condition présente du genre humain être connus de tous sans difficulté, avec une ferme certitude et à l'exclusion de toute erreur. Ce n'est pas pourtant pour cette raison que la révélation doit être déclarée absolument nécessaire (1).

I

“ Le second paragraphe du second chapitre traite de la nécessité

(1) Huic divinæ revelationi tribuendum quidem est, ut ea, quæ in rebus divinis humanæ rationi per se impervia non sunt, in præsenti quoque generis humani conditione ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore cognosci possint, Non hac tamen de causa revelatio absolute nécessaria discenda est. (*Constit. Dei Filius*, cap. 2.)

de la révélation, dit Mgr Gasser, dans le rapport qu'il présenta au nom de la Députation de la foi (2) sur cette partie de la Constitution *Dei Filius*... Il y est donc question de la nécessité de la révélation, et cela à deux points de vue : 1° relativement à notre connaissance naturelle de Dieu, et 2° relativement à l'ordre surnaturel. Pour ce qui regarde la nécessité de la révélation dans l'ordre naturel, le texte enseigne qu'elle n'est pas absolument nécessaire, comme le montre cette affirmation qui commence la seconde partie : *Ce n'est pas pourtant pour celle raison que la révélation doit être declarée absolument nécessaire.* Ainsi, tout en déclarant qu'elle n'est pas d'une nécessité absolue, on enseigne pourtant, que la révélation est d'une nécessité morale ou relative. En ce qui regarde la révélation qu'on appelle formelle (3) ou la révélation des suprasensibles, comme nous disons en allemand en distinguant le suprasensible du surnaturel, le texte enseigne donc qu'elle est d'une nécessité morale, c'est-à-dire d'une nécessité qui ne tient pas à l'objet, attendu que l'objet est ce qui dans les choses divines n'est pas inaccessible à la raison humaine ; cette nécessité tient donc au sujet, c'est-à-dire à l'homme dans la condition présente du genre humain. Il s'agit, en outre, non de la puissance même active de connaître Dieu, mais d'une connaissance actuelle de Dieu par notre entendement, et d'une connaissance de Dieu à laquelle tous arrivent sans difficulté, c'est-à-dire sans un long retard et sans de longues recherches, avec une ferme certitude, même pour ceux qui sont à peine capables de saisir les preuves fournies par la raison, enfin d'une connaissance sans mélange d'erreur. Pour arriver à cette connaissanc actuelle remplissant ces conditions par des moyens purement naturels, l'homme tel qu'il est présentement, rencontre tant et de si grands obstacles, que la révélation surnaturelle peut être regardée comme moralement nécessaire. "

Comme le concile n'a pas changé un seul mot au texte du projet dont nous venons d'entendre l'interprétation, nous avons dans le rapport de Mgr Gasser, le vrai sens de ce passage de notre constitution.

II

On peut donc distinguer dans ce passage les trois assertions suivantes :

Première assertion.—Les hommes qui ont reçu la révélation chrétienne connaissent *tous, facilement*, c'est-à-dire sans long retard et sans recherches pénibles, *avec une ferme certitude*, et *sans mélange d'erreurs*, les principales vérités relatives aux choses divines, qui ne sont pas inaccessibles à la raison.

Un amendement voulait qu'on marquât que ces vérités sont relatives à Dieu et à la loi naturelle ; mais le concile préféra garder

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 134 et 135.

(3) Les théologiens distinguent la révélation *formelle* qui nous manifeste surnaturellement des vérités dont la connaissance n'est pas au-dessus des forces naturelles de notre raison, et la révélation *matérielle* qui a pour objet des vérités qui dépassent la portée naturelle de notre intelligence.

la formule plus générale que la Députation de la foi avait adopté dans son projet (1).

Est-ce par un acte de foi, est-ce à la lumière de la raison que tous les fidèles ont cette connaissance facile, certaine et entièrement vraie de Dieu ? Notre texte ne le dit pas et cette question soulève des difficultés que nous examinerons en étudiant plus loin l'acte de foi.

Ce que le Concile affirme, c'est que la connaissance de Dieu qu'il vient de déclarer possible à la lumière de la raison, est possédée en fait dans des conditions exceptionnellement avantageuses par tous ceux qui ont reçu la révélation chrétienne.

Deuxième assertion. — C'est *à cette révélation qu'on doit attribuer* que tous les fidèles puissent avoir cette connaissance, *même dans la condition présente du genre humain.*

Ces vérités prises objectivement ne dépassent pas la lumière naturelle de la raison ; mais si les hommes, tels qu'ils sont présentement, n'avaient que cette lumière naturelle, ils ne pourraient connaître ces vérités comme ils les connaissent à l'aide de la révélation chrétienne. C'est donc à cette révélation qu'ils doivent de les connaître de cette manière.

Un amendement demanda qu'on exprimât que ce besoin de la révélation était la suite du péché originel ; un autre, qu'on ne fit pas allusion par le mot *quoque* aux divers états dans lequel le genre humain aurait pu se trouver. Ces amendements furent rejetés (2).

Troisième assertion.—Ce besoin que les hommes ont de la révélation ne la rend pas *absolument nécessaire* ; mais puisqu'elle est indispensable aux hommes, en un certain sens, elle est donc d'une *nécessité morale.*

Comme les créatures auraient pu ne pas exister, ce qui est nécessaire en elles et pour elles est nécessaire hypothétiquement en vue d'une fin. Une chose sans laquelle il nous serait absolument impossible d'arriver à une fin, nous est absolument nécessaire pour cette fin. C'est ainsi que la révélation chrétienne nous est absolument nécessaire pour notre fin surnaturelle.

Mais cette révélation est-elle de même absolument nécessaire pour que les hommes puissent tous parvenir à une connaissance facile, certaine et complètement vraie des vérités d'ordre naturel sur Dieu ? Le concile répond qu'il n'en est pas ainsi. Cette réponse est la conséquence de la première déclaration de notre second chapitre, savoir que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude à la lumière naturelle de la raison au moyen des créatures. Il résulte, en effet, de cette déclaration que pris en général, les hommes en possession de leur raison ne sont pas dans l'impossibilité absolue de connaître Dieu avec certitude, et que par conséquent cette connaissance est possible absolument parlant sans le secours de la révélation, ou en d'autres termes que ce secours n'est pas absolument nécessaire.

(1) *Acta Concilii Vaticani,* col. 122 et , amendement 19.
(2) *Acta Concilii Vaticani,* col. 122 et 136 ; amendements 20a 20b et 21.

Le Comité n'en regarde pas moins la révélation comme nécessaire pour la connaissance telle qu'il la décrit. En déclarant que la révélation n'est pas absolument nécessaire pour cette connaissance, il insinue, en effet, qu'elle est nécessaire non pas absolument, sans doute, mais d'une autre manière. Il l'insinue encore en enseignant comme une vérité qu'on doit admettre, *tribuenda*, que sans la révélation les hommes ne pourraient connaître tous facilement, certainement et sans mélange d'erreur les vérités religieuses d'ordre naturel.

Il convient pourtant de remarquer que le Concile n'a pas affirmé formellement que la révélation chrétienne fut moralement nécessaire pour cette connaisance des vérités naturelles. Nous verrons, en effet, en finissant, que si un secours était moralement nécessaire à l'homme pour cette connaissance, il n'était point nécessaire que ce secours fut la révélation chrétienne. Mais le rapporteur de la Députation de la Foi a traduit la pensée insinuée par les déclarations du Concile. Pour arriver à cette connaissance, a-t il dit (1), l'homme tel qu'il est présentement rencontre tant et de si grands obstacles qu'on peut dire que la révélation surnaturelle est moralement nécessaire.

Un amendement renouvelé à chaque lecture proposait des formules qui évitaient de dire que la révélation n'était d'une nécessité absolue que pour la fin surnaturelle et qui permettait, par conséquent, de penser que la révélation était absolument nécessaire pour que les hommes parviennent à l'usage de la raison ; que cependant si l'éducation est absolument nécessaire, la révélation a été absolument pour que le premier homme connût ce que nous savons de Dieu à la lumière de la raison. Mgr Gasser répondit, au nom de la Députation de la Foi, qu'on n'entendait point déterminer ce qui est ou non nécessaire à l'homme pour arriver à l'usage de la raison, mais seulement ce qui est nécessaire à l'homme usant de sa raison pour connaître la vérité sur Dieu.

L'auteur de l'amendement ajoutait qu'au sentiment des meilleurs apologistes, la révélation est absolument nécessaire pour savoir quel culte on doit rendre à Dieu, et par quel moyen les pécheurs peuvent obtenir leur pardon. Mgr Gasser lui fit observer que le concile ne déterminait pas si la solution de ces deux questions est oui ou non à la portée de la raison humaine, qu'il déclarait seulement que la révélation n'est pas absolument nécessaire pour manifester aux hommes les vérités qui ne dépassent pas notre portée naturelle (2).

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 136. Le procès-verbal de la 18e séance de la Députation de la Foi où notre paragraphe fut élaboré porte : " Tous les pères pensaient qu'il fallait garder le texte du second paragraphe, excepté un, qui demandait qu'on rédigeat la première période de manière à ne pas rejeter le sentiment qui regarde la révélation comme absolument nécessaire pour la connaissance des vérités de l'ordre naturel, prises dans leur ensemble, et un autre qui voulait qu'on déclarât formellement que la révélation est moralement nécessaire pour les vérités de l'ordre naturel. " *Ibid*, col. 1672.

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 122, 136, 225, 238, 239, amendement 18 et réserves 55 bis et 56.

PARTIE LEGALE

Redacteur : ALBY

BONNE FOI.

QUESTION.—Dans la prescription de quelle manière peut-on établir la bonne foi de celui qui l'invoque ?

Clerc notaire.

RÉPONSE.—Sauf les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la mauvaise foi apparaît d'une manière indéniable (1), la bonne foi est toujours présumée. C'est à celui qui prétend que quelqu'un était de mauvaise foi à faire la preuve de cette mauvaise foi.

La bonne foi est la croyance sincère et absolue que l'on a acquis la propriété d'une chose *justa opinio quæsiti dominii.* (Pothier, Pandectes, Livre 41, Titre 3, No 77.)

Pour que cette bonne foi ait lieu "il faut, dit Troplong, " 1° ignorer qu'un autre que celui qui vous transmet la chose en est propriétaire ; 2° être convaincu que celui qui vous la transmet avait droit et la capacité de l'aliéner ; 3° la recevoir par un contrat pur de fraude et de tout autre vice. ("Prescription, No 915.)

Dans notre droit canadien actuel il suffit pour la prescription que la bonne foi de l'acquéreur ait existé au moment de son acquisition. (C. C. Art. 2253.) Nous avons adopté la doctrine du droit romain et celle du code Napoléon (2).

Notre ancien droit français, au contraire, avait adopté les dispositions du droit canon qui exige que la bonne foi continue pendant tout le temps requis pour prescrire.

PRESCRIPTION

QUESTION.— Est-ce que le principe théologique, en vertu duquel la prescription d'un immeuble peut s'effectuer après dix années de possession, avec bon titre et de bonne foi, (le maitre du dit immeuble étant présent pendant tout le temps requis pour la prescription,) est reconnu par la jurisprudence de la Province de Québec.

votre J. F. C. St. Jos. de M.

RÉPONSE.—Voyez l'article *Bonne foi* qui précéde. Il contient la réponse à votre question. J'ajouterai cependant qu'il n'est pas nécessaire que le maître de l'immeuble réside dans la province pour que la prescription ait lieu. L'article 2232 du code civil dit que *la prescription court contre les absents comme contre les présents et par le même temps.* C'est aussi la disposition de l'article 2251 du même code.

Avant le code on ne pouvait prescrire contre les absents que par une possession de 20 ans. Si le maître avait été absent pendant une partie du temps il fallait doubler les années d'absence. Ainsi par exemple, si le maître avait été absent 5 ans on ne pouvait prescrire que par 15 ans. C'est ce qu'exprime le projet du code, art. 93 du titre de la prescription. "*Si le propriétaire a été successivement présent et absent, il faut pour compléter les dix ans compter deux années d'absence pour chaque année de présence qui manque.* "

(1) Il y a des circonstances de fait tellement indicatives de la mauvaise foi, que leur existence non contestée dispense de toute autre preuve celui qui l'articule. (Troplong, Prescription, No 929.)

(2) Art. 2269.

SUCCESSIONS. TAXES.

QUESTION. Qui doit payer la taxe due au gouvernement provincial dans le cas de legs particulier ? Est-ce l'héritier ou le légataire particulier ? *Notaire.*

RÉPONSE. Cette taxe doit être payée par le légataire particulier, car c'est à lui seul que le legs profite. La taxe est une charge de ce legs, *celui qui a l'émolument doit supporter la charge.* L'héritier, ou le légataire universel, ne doit payer la taxe que sur la balance d'actif net qui n'a pas été transmise par les legs particuliers. Ainsi si, déduction faite des dettes, la succession a une valeur de $10,000.00 et qu'il y ait des legs particuliers jusqu'à concurrence de $5,000,00, le légataire universel payera la taxe sur $5,000,00 et chaque légataire particulier la payera sur le montant de son legs.

Cette taxe n'est pas imposée uniformément. Elle varie de 1°/o à 8°/o suivant le degré de parenté qui existe entre le défunt et les héritiers ou légataires. Si le légataire est un étranger la taxe s'élève à 10°/o.

La question du payement de la taxe par le légataire particulier est controversée. Plusieurs prétendent que cette taxe doit être payée par l'héritier et que le légataire particulier doit avoir la délivrance de son legs en entier. Je ne trouve rien dans le Statut (1) qui puisse autoriser une semblable interprétation. Au contraire le texte me paraît clair et exempt d'ambiguité.

LA CONFESSION A DU BON

On lit dans un journal anticlérical de Bruxelles :

Un vol avait été commis, il y a quelques jours au préjudice de M. X., à Saint-Josse-ten Noode, et une enquête avait été ouverte. Avant-hier, un Père jésuite, à qui le coupable était allé confier ses fautes est venu rendre à M. X., les objets qui lui avaient été volés et que le malfaiteur avait remis au Père.

La police, prévenue, interrogea le jésuite, qui refusa de parler. Procès-verbal a été dressé à sa charge pour refus de témoigner.

Le prêtre, qui en invoquant le secret professionnel a fait son devoir de prêtre sera condamné à 100 francs d'amende. (*La Croix*).

VARIÉTÉ

L'Eglise et le droit pénal.

L'action de l'Eglise sur les différentes branches du droit, notamment sur *le droit criminel*, a été profonde.

Ordalies, épreuves par le feu, par l'eau, par le cadavre, etc., condamnées dès le VIIIe siècle, en dernier lieu au Concile de Latran, en 1215, et de Palencia, en 1322 ; *Combat judiciaire*, repoussé dès la mise en vigueur de cette pratique barbare, par l'éloquent archevêque de Vienne, saint Avit, par le troisième Concile de Valence, par les Papes Nicolas Ier et Alexandre II ; *torture*, énergiquement combattue par les Souverains Pontifes, comme elle l'avait été par saint Augustin; institition des *promoteurs d'officialités*, précurseurs du *ministère public*; *preuve testimoniale*, en usage dans les cours de chrétienté, bien avant que la loi régulière l'eût adoptée ; *droit d'appel*, organisé dans les tribunaux ecclésiastiques, alors qu'il était inconnu dans les autres juridiductions ; première notion des *circonstances atténuantes*, énoncée dans les décrétales d'Alexandre III ; beaucoup d'autres mesures salutaires sont dues à l'influence de la législation canonique.

A l'Eglise, revient l'honneur d'avoir imprimé à la pénalité le caractère qui lui appartient, en substituant l'idée de justice, d'expiation à toute pensée de vengeance, en rejetant par respect pour la dignité humaine, la flagellation publique, la marque, le carcan, le pilori, en demeurant fidèle à l'esprit du *droit de grâce*, introduit dans la société civile par Constantin, sous l'inspiration religieuse. *Avril* 93. (*Semaine religieuse de Toulouse.*)

(1) 55-56 Vict. Chap 18.

GUIDE DU PRETRE DANS SES PREDICATIONS

CHOIX ET DÉVELOPPEMENTS DES SUJETS

Par M. L'ABBÉ DOUBLET

Chanoine d'Arras, auteur de *Saint-Paul, Jésus-Christ, le Psaumes* étudiés en vue de la Prédication, *Conférences aux Dames du Mondes*, etc.

2 forts vol. in-8..Prix : $3.00

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.—Importance capitale du ministère de la Prédication.—Ses qualités. — Ses défauts ordinaires.—Conditions spéciales de la Prédication contemporaine.—Idée du présent ouvrage.

La Religion le tout de l'homme.—La Religion seule possède la solution de nos destinées.—La Religion est pour l'homme : la nécessité de sa condition ; l'assurance de son salut éternel : la satisfaction de ses besoins les plus impérieux.

La Religion comme nécessité pressante.— Notre société contemporaine est malade : son mal est profond, il serait désespéré sans la Religion.

Comment Dieu a constitué la société et comment Jésus-Christ l'a relevée de ses ruines.—Comment les vices contemporains la replongent dans une dégradation et une décadence nouvelles.—En dehors de la Religion rien ne peut la guérir. La Religion possède tous les éléments de vie et de progrès.

La Religion comme nécessité universelle.—La Religion, faite pour nous tous, nous oblige tous également.— Il est donc déraisonnable que, dans une même famille, les uns se croient obligés aux pratiques religieuees, les autres s'en prétendent affranchis.—Il est déraisonnable que, dans une même société, une classe y soit liée, une autre classe s'en déclare libérée.

Nos convictions religieuses.—Elles seules décident de la direction de toute notre vie. Leur *origine.* Nos vérités religieuses nous viennent directement de Dieu. Leur *nature.* Nos vérités religieuses sont sublimes. Nos vérités religieuses sont formidables. Nos vérités religieuses sont suaves. Leurs *conséquences.* Nos vérités religieuses demandent de nous : l'adoration : la protection : l'obéissance.

La foi étudiée dans sa nécessité.—La foi renferme la solution de toute la destinée éternelle de l'homme.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité de nature.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité de grandeur.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité d'expiation.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité d'épreuve.

La foi étudiée dans ses prérogatives.—Dans sa profondeur. Elle est reine et dominatrice dans tous les royaumes de la vérité.—Elle aide puissamment la raison dans la recherche des vérités naturelles.—Dans l'ordre surnaturel, elle seule a accès. Dans son universalité. La foi embrasse tous les temps.—La foi rassemble et confond toutes les intelligences.—La foi fonde le royaume universel des âmes. Dans son indestructibilité. La foi n'a été renversée par aucun adversaire.—La foi les a tous renversés. Dans sa fécondité. Toutes les merveilles chrétiennes jaillissent de la foi.

La divinité de Jésus-Christ.—Le fait.—Jésus-Christ est Dieu. Jésus-Christ est vivant comme Dieu. Jésus-Christ est puissant comme Dieu. Jésus-Christ est créateur comme Dieu. Jésus-Christ en tout se montre Dieu.—Jésus-Christ est Homme-Dieu. Jésus-Christ est venu racheter le monde coupable. Comme Rédempteur Jésus-Christ a voulu souffrir. Raisons profondes. Les corollaires.—La divinité de Jésus-Christ tranche la question des Religions.—La divinité de Jésus-Christ décide de la direction de toute la vie humaine.—La divinité de Jésus-Christ assure toute notre destinée future.

La réalité et les caractères du règne de Jésus-Christ.— La réalité. — Cette royauté ne peut pas ne pas exister, tant les titres de l'Homme-Dieu à la posséder sont nombreux et inviolables.—En fait cette royauté existe. Jésus-Christ est roi d'un vaste empire. Jésus-Christ commande. Jésus-Christ triomphe. Jésus-Christ gouverne. Jésus Christ est roi plein de munificence. Les caractè-

res.—Le règne de Jésus-Christ est un règne voilé.—C'est un règne fort et vigoureux.—C'est un règne plein de suavité et de douceur.

Les trois règnes de Jésus-Christ.—Nous pouvons distinguer trois phases différentes dans le règne de Jésus-Christ.—Ce fut un règne d'extraordinaire puissance, quand, aux jours de son Incarnation, il fit la conquête du monde.—C'est, depuis, un règne voilé, dissimulé sous un mystérieux silence et une apparente faiblesse. Règne de bienfaisance et de sanctification.—Ce sera, à la fin des temps, lors du second Avènement de Jésus-Christ, un règne de gloire.

La divine Passion.—L'idée la plus profonde et la plus vraie que nous puissions nous faire de la Passion de l'Homme-Dieu, c'est qu'elle fut le combat solennel, l'éclatante victoire de l'Homme Nouveau sur le péché, du Second Adam sur l'Enfer. Premier triomphe, à Gethsemani, quand l'Homme-Dieu pleurant le péché jusqu'au sang en efface la trace maudite et apaise la justice du Très-Haut. Second triomphe, dans Jérusalem, quand l'Homme-Dieu, en se livrant au péché, en recevant ses coups épouvantables, en découvre par là même la malice et en révèle au grand jour toute la laideur. Troisième triomphe, au Calvaire, quand l'Homme-Dieu réconciliant le ciel et la terre, Dieu à l'homme, consomme ainsi la grande œuvre de sa Rédemption.

Jésus-Christ vivant dans l'Eglise.—Jésus-Christ est comme revêtu d'un corps mystique qui est l'Eglise ; ou plutôt il pénètre ce corps, il l'anime, il le fait vivre de sa propre vie.—De là cette sublime définition de l'Eglise : C'est Jésus-Christ même vivant au milieu du monde. De là encore cette conséquence que la vie de l'Homme-Dieu sur la terre, aux jours de son Incarnation, sera réproduite par l'Eglise, durant le cours des siècles, dans ses grands traits. De là cette indestructible force dans une apparente faiblesse. —De là cette suite de bienfaits qui sont le salut du monde.

Dieu dans l'Ecole.—Importance immense d'une première éducation chrétienne.—Importance pour tous.—Importance plus grande encore pour la classe des pauvres et des travailleurs. —Les bienfaits qui découlent de l'Ecole chrétienne sont donc considérables. Grâce à l'Ecole chrétienne, la Famille, la Société, l'Eglise sont sauvegardées dans leurs droits et dans leur prospérité. L'Ecole chrétienne réclame toute l'énergie et exige les sacrifices des catholiques.

Les ennemis de Jésus-Christ.—Etrange mystère que l'Homme-Dieu Sauveur du monde ait des ennemis !—Néanmoins, quand on scrute ce mystère on en découvre la possibilité ; la convenance, le terme final.—Il fut naturel que, venant réformer une humanité perdue de vices, Jésus-Christ y trouvât de haineuses oppositions. — D'autre part, il convenait à Dieu comme à l'homme, comme à Jésus-Christ, comme à l'Eglise, que l'œuvre de la Rédemption rencontrât des adversaires.—Tout est provisoire dans la situation actuelle de l'Eglise ; tout y est coordonné en vue du triomphe final de Jésus-Christ sur ses ennemis.

La sanctification véritable.—Il y a une notion générale de la Sainteté ; il y a un fonds commun de Sainteté où doivent indistinctement puiser tous les élus de Dieu ; il y a des fondamentales conditions sans lesquelles la Sainteté, à aucun degré, ne peut plus exister. Premièrement pour être saint il faut imiter Dieu. Il est une imitation plus générale de Dieu. Il est une imitation de Dieu toute spécialisée en Jésus-Christ.— Deuxièmement il faut s'unir à Dieu. Dieu fait tout pour réaliser cette union. L'homme, pour elle, doit tout faire à son tour.—Troisièmement il faut se séparer des ennemis de Dieu. Sentiment et conduite des chrétiens à l'égard du monde.

Amour de Dieu.—Tout, au ciel et sur la terre, dans le temps et dans l'éternité se concentre et se consomme dans l'amour de Dieu. — Première question : puis-je aimer Dieu ?—Deuxième question : dois-je aimer Dieu ?—Troisième question : pourquoi n'aimé-je pas Dieu ?

Amour du prochain.—Dieu n'a pas livré aux caprices de notre nature déchue le trésor du cœur. de Dieu a légiféré sur l'amour que nous devons nous porter les uns aux autres.—Dieu nous oblige à l'amour du prochain comme à un amour de famille.—Dieu nous y oblige comme à un amour de fraternité.

—Dieu nous y oblige comme à un amour de commisération.—Dieu nous y oblige comme à un amour de conquête.

La famille dans son type éternel.—Dieu qui, à profusion, répand dans la nature les images de l'Adorable Trinité, n'en a nulle part tracé une aussi frappante ressemblance que dans la famille. La famille est sa parfaite image dans sa vie intime.—La famille est sa parfaite image dans ses œuvres au dehors.

La famille dans sa divine image sur la terre.—A Nazareth, l'Homme-Dieu refait la famille. La famille aura donc pour image sur la terre le divin intérieur de Nazareth.—Dieu dans la famille. Il en était le chef à Nazareth. Il en doit être le chef parmi nous.—Le devoir dans la famille. Comment on le comprenait à Nazareth. Comment le doit comprendre la famille chrétienne.—La souffrance dans la famille. Perfection des divines souffrances. Sanctification des nôtres.

Influence de la littérature contemporaine sur la famille.—Tout ce que comprend ce mot : littérature contemporaine.—Elle a déchristianisé la famille.—Elle a flétri et abaissé la famille. Elle en flétrit les membres. Elle y abaisse les idées.

Le mariage.—Le mariage dans son excellence. Excellence de son origine : de son type divin : de sa grâce sacramentelle : de sa mission.—Le mariage dans sa législation divine. Législation nécessaire. Législation réellement existante. —Le mariage dans ses imprescriptibles droits.

Les devoirs dans le mariage.—La fécondité dans le mariage.—L'union dans le mariage.—La Religion dans le mariage.

Préparation lointaine au mariage.—L'éducation première influe grandement sur la prospérité, la noblesse, la sainteté future du mariage.—Comment il faut être préparé quant à la vie en commun.—Comment il faut être préparé quant au lien à contracter.—Comment il faut être préparé quant au sacrement à recevoir. — Comment il faut être préparé quant à la mission à remplir.

La mère chrétienne et Jésus-Christ. — Admirables liens, rapports saisissants, entre la mère chrétienne et Jésus-Christ.—Mystérieuses similitudes entre la mère chrétienne et Jésus-Christ.—Admirables aptitudes de la mère chrétienne à comprendre et à goûter Jésus-Christ.—La mère chrétienne a besoin de Jésus-Christ. Jésus-Christ daigne avoir besoin de la mère chrétienne.

Les fléaux de la maternité chrétienne. — Trois formidables maux se sont abattus sur notre société contemporaine, trois maux qui dévastent la famille, trois maux qui exigent de la mère chrétienne la plus énergique réaction.—Le matérialisme contemporain a chassé Dieu.—Le sensualisme contemporain a chassé le devoir.—L'esprit révolutionnaire a chassé l'autorité.

Le divorce.—Le divorce devant l'autorité et les lois divines.—Le divorce dans ses honteuses origines, dans ses fauteurs, dans ses législateurs.— Le divorce dans ses suites désastreuses ; sur le mariage lui-même : sur les époux : sur l'enfant : sur la société.

La vie inutile.—Esquisse de la vie inutile.—Ce que doit être toute vie ici-bas.—En regard la honteuse trahison de la vie inutile. Flétrissure de la vie inutile.—Elle outrage Dieu dans son domaine souverain.—Elle outrage Dieu dans ses dons magnifiques.—Elle outrage Dieu dans sa conduite et ses exemples.

La vie frivole.—La vie frivole est un attentat contre nos divines grandeurs. —La vie frivole est un attentat contre les rigueurs nécessaires de la vie chrétienne.—La vie frivole est un attentat contre notre destinée présente et future.

L'inconduite par rapport à l'individu.—Elle accumule les ruines dans l'être divin qui est en l'homme.—Elle accumule les ruines dans l'être humain. —Elle tue les natures d'élite. En toutes indistinctement elle tarit les sources mêmes de la vie. Elle flétrit et altère toutes les puissances de l'âme et du corps.—Elle accumule les ruines dans l'être social. Par ce qu'elle enlève à la société. Par ce qu'elle introduit dans la société.

L'inconduite par rapport à la famille.—Grandeur de la famille. Dans l'ordre naturel. Dans l'ordre surnaturel et divin.—L'inconduite destructrice de la famille. L'inconduite y étouffe toute religion. L'inconduite y détruit le bonheur. L'inconduite y dissout l'union. L'inconduite y corrompt l'exemple.

L'inconduite y flétrit l'honneur. L'inconduite y épuise les ressources.

L'inconduite par rapport à la société.—L'inconduite détruit la prospérité matérielle d'une société. Ravages causés par l'inconduite des hautes classes. Ravages causés par l'inconduite dans les classes inférieures.—L'inconduite tue la religion dans une société. Un peuple qui veut vivre doit être un peuple religieux. Un peuple qui veut être religieux doit être un peuple vertueux.

Le soin des pauvres.—Le soin des pauvres œuvre éminente si nous considérons Dieu. Dieu dans ce qu'il à fait Lui-même pour les pauvres, Dieu dans ce qu'il exige que l'on fasse aux pauvres. —Œuvre éminente si nous considérons le pauvre. Le pauvre dans ses douleurs physiques. Le pauvre dans ses détresses morales.—Œuvre éminente si nous considérons la société. Question sociale effrayante. A cette question deux seules solutions. La solution révolutionnaire qui mène à l'abime. La solution catholique qui est le salut.

L'aumône catholique.—Le point de départ de l'aumône catholique. Idée d'une grande mission. Idée d'une grande noblesse.—La méthode de l'aumône catholique. Jugeons de ces trois manières de faire l'aumône : manière officielle : manière moderne : manière catholique.

Les divines harmonies de l'aumône.—Dieu, ayant dessein de sauver le riche par le pauvre et le pauvre par le riche, leur laissa à l'un envers l'autre de mutuels besoins.—Besoin mutuel d'honneur. Le riche est l'honneur du pauvre. Le pauvre l'honneur du riche. —Besoin mutuel de lumière. C'est le riche qui doit venir instruire le pauvre. C'est le pauvre dont la misère est la révélation nécessaire au riche.—Besoin mutuel de fortune. Que le pauvre est malheureux sans l'or du riche ! Que le riche est pauvre sans les biens que lui vaut l'aumône.

De *l'éducation du cœur.*—La bonne éducation à donner au cœur. Importance du cœur. Les deux maitres du cœur : Dieu : le monde. Déplorable éducation que le monde donne au cœur. Magnifique éducation que la Religion donne au cœur.—Puissance du cœur quand il a reçu la vraie éducation. Le cœur dans les grandes œuvres chrétiennes. Le cœur au sein de la famille.

L'oubli de Dieu.—L'oubli de Dieu : violation du plus sacré des devoirs.—L'oubli de Dieu : perte des plus hauts intérêts : intérêts du temps : intérêts de l'éternité.

Vie surnaturelle opposée au matérialisme contemporain.—Le naturalisme : mal désastreux : mal moderne. Erreur qui enfante toutes les autres et dévaste la destinée humaine.—Erreur qui nie le plus impérieux besoin de notre nature. Dieu nous a créés pour l'infini : le naturalisme en nous y arrachant nous mutile et nous ravage.—Erreur qui repousse la seule force vraiment efficace de notre vertu.—Erreur qui foule aux pieds les plus essentiels de nos devoirs. Le surnaturel peut seul assouvir nos aspirations, soutenir notre vertu, assurer notre destinée éternelle.

Le refus d'apercevoir Dieu.—De tous les outrages dont l'homme peut se rendre coupable envers la Majesté divine, le plus sanglant est peut-être celui du délaissement dédaigneux.—Or, c'est là l'outrage spécial à notre société contemporaine. Le grand mal de notre société. Elle refuse de voir Dieu. Elle s'obstine à repousser Dieu et ne le veut trouver nulle part Le grand devoir des catholiques. Ils doivent, par une réaction puissante, voir et adorer Dieu partous. Le voir dans sa création. Le voir dans les grands actes de sa justice. Le voir dans la continuité de ses bienfaits.

La science divine opposée à l'oubli de Dieu.—La science divine fait tout à la fois : la grandeur de l'homme : la force de l'homme ; la joie de l'homme. —La grandeur de l'homme. En dehors d'elle l'intelligence humaine est arrêtée par d'infranchissanles barrières.—La force de l'homme. En dehors d'elle la vertu de l'homme se brise à d'infranchissables écueils. —La joie de l'homme. En dehors d'elle le bonheur de l'homme est anéanti par d'iuvincibles calamités.

L'abstention des pratiques religieuses.—Un culte, des pratiques religieuses

sont exigés. De là la fausseté et le danger de cette prétendue religion idéale qui veut aller à Dieu sans dogmes ni culte précis.—Un seul culte, une religion unique sont les véritables.—Dieu les a marqués de tels signes qu'il est impossible de s'y méprendre.

Les obstacles à la pratique de la Religion.—Premier obstacle : une incrédulité décevante. De tout temps l'humanité déchue a tenté d'échapper à l'obligation que la véritable Religion impose. Les tentatives contemporaines. —Second obstacle : les passions. Nos passions, qui exigeraient contre leurs saillies les forces religieuses, sont, tout au contraire, ardentes à repousser la Religion.—Troisième obstacle : le tumulte des affaires et les mille distractions de la vie.

Les prérogatives de la religion.—Il y a pour nous dans la religion, tout à la fois : — une transcendante lumière. La où l'incrédule se voit arrêté devant d'insondables abîmes, nous poursuivons une route inondée de clartés.— Une invincible force. Indispensable nous est la force durant notre vie entière. Seule la religion peut nous en donner la plénitude.
Une ineffable joie. Les douleurs humaines nous assiègent de toutes parts. La Religion peut seule les adoucir

Divinité de l'Eglise catholique.— Qu'est-ce que l'Eglise ? L'Eglise est le corps mystique de Jésus-Christ. Elle est pour ainsi parler, Jésus-Christ continué, Jésus-Christ vivant et agissant au milieu du monde.—Elle est donc divine. La grande preuve de sa divinité est sa vie elle-même : vie surhumaine, vie inextinguible, vie victorieuse. Tout meurt sauf l'Eglise. Les corollaires de la divinité de l'Eglise catholique sont de la plus haute importance.

La Parole sainte.—L'efficacité merveilleuse de la Parole sainte, les effets puissants qu'elle ne manque pas de produire en nous quand nous l'écoutons convenablement.—Les obstacles que trop souvent nous lui opposons.—Les sacrifices qu'elle commande et auxquels nous devons généreusement souscrire.

Le Péché.—Il y a dans le péché une affreuse puissance de dévastation, et cette dévastation nous en suivons les traces au ciel, sur la terre, dans l'être humain tout entier, au Calvaire, dans le gouffre infernal.—Il y a dans le péché une affreuse malice. Le péché s'attaque à un Dieu. Le péché entreprend des attentats de toute sorte contre Dieu.—Il y a dans le péché un affreux état. Etat de disgrâce, de dépouillement, de damnation.

La chute d'une âme.—Une âme qui tombe n'est certes pas une âme qui se perd irrémédiablement : la conversion s'ouvre à elle et le pardon lui est promis. Mais il est des âmes qui se perdent pour toujours et c'est cette affreuse et éternelle chute dont il est ici question.—Comment se prépare et se consomme cette chute.—Ce qu'est cette chute. Quels en sont les caractères ? Dans quel état de perdition sans espoir précipite-t-elle le pécheur impénitent et obstiné à repousser la divine miséricorde.

La conscience.—Grandeur toute divine de la conscience. Par elle plus que par les autres parties de notre être spirituel, nous retenons la ressemblance de Dieu. Rôle immense de la conscience dans la vie de l'homme : dans la vie du chrétien.—Culture de conscience, culture générale, culture particulière.

La confession : sa pratique. — Les qualités d'une confession bien faite.— Elle doit être sereine. Quel mal produisent dans une âme les vaines terreurs de la confession.—Elle doit être pénétrante, et non légère ni superficielle : pénétrante dans la contrition qui la précède, l'aveu qui l'accompagne, la satisfaction et le changement qui la suivent.—Elle doit être attentive Importance des paroles d'un sage et habile directeur.— Elle doit être efficace.

La confession : son excellence. — Grandeur de la confession. Elle est divine. Voulue de Dieu : instituée par Dieu : victorieusement imposée et maintenue par Dieu.—Suavité de la confession. Elle est pour nous la source de tous les biens. Les biens de l'éternité. Les biens du temps.—Puissance de la confession. Une éclatante expérience la montre. Le raisonnement s'en rend compte.

L'Eucharistie suprême triomphe de Dieu—Triomphe de la force, de la bonté, de la gloire de Dieu.— De la

force. Dieu, dans l'Eucharistie triomphe de la nature, de l'homme, de lui-même.—De la bonté. L'Eucharistie nous donne le Dieu de l'Incarnation, le Dieu de la Rédemption, le Dieu de la Sanctification.—De la gloire. Sublime dessin de Dieu : déïfier ses créatures raisonnables. L'Eucharistie magnifique conronnement de cette grande œuvre de Dieu.

Le Saint-Sacrifice de la messe. — Ce que c'est que la Messe. La Messe est un Holocauste.—La Messe est l'Holocauste, le sacrifice d'un Homme-Dieu. La messe est le même sacrifice que celui de la Croix, offert sous un rite nouveau.

Quel grande et sublime chose est la Messe.—La Messe est la grande œuvre de Dieu, la consommation, sur la terre de toute son œuvre de l'Incarnation, de la Rédemption, de la Sanctification.—La messe doit être notre grande œuvre à nous-mêmes.

Le Saint-Viatique.—Le Saint-Viatique admirablement approprié à toutes les circonstances de la mort.—Dans la mort, détresse suprême : dans le Saint-Viatique suprême et universel bien. — Dans la mort, danger redoutable ; dans le Saint-Viatique, toute puissante assistance.— Dans la mort, œuvre de glorieux héroïsme : dans le Saint-Viaque, grâce d'elévation, d'énergie, de magnanimité.

La piété : excellence.—Excellence si nous considérons Dieu. Dieu en lui-même : *Deus caritas est.* Dieu dans toutes ses œuvres : toutes ont eu pour but de faire naître en nous la piété.—Excellence, si nous nous considérons nous-mêmes. La piété met le sceau à notre surnaturelle grandeur. La piété c'est la compagne riche, suave et féconde de notre vie tout entière. La piété est la seule consolatrice efficace de nos douleurs.

La piété : sa pratique.—Les illusions de certaines personnes pieuses par rapport à la piété.—Les déloyautés des âmes mondaines par rapport à la piété. La conduite droite, lumineuse, énergique des âmes sainteè par rapport à à la piété.

Le rôle de la prière.—Son rôle est de nous élever. Notre vocatiou de chrétien est sublime. Mais, d'autre part, nos sens, le monde, l'enfer conjurés ensemble, s'efforcent de nous exprimer. La prière seule aura la puissance de nous tenir élevés.—Le rôle de la prière est de nous fortilier. A côté de luttes incessantes, en face de détresses universelles, nous constatons en nous une lamentable impuissance, La priére nous est à elle seule toute assistance, toute protection.—Le rôle de la prière est de nous consoler, La douleur chez les mondains et sans allègement. La douleur chez ceux qui prient est rempli d'onction, de force, de lumière.

Sur les difficultés de la prière. — Il faut soigneusement distinguer les difficultés que subissent les âmes pieuses et celles que mérites les âmes tièdes et mondaines.—Pour les âmes pieuses, il y a tout à la fois dans ces difficultés : une dette de nature : un tout miséricordieux châtiment ; une fructueuse épreuve.—Qeant aux âmes tièdes et mondaines, leurs difficultés dans la prière sont un pronostic alarmant. C'est que leur foi s'éteint. C'est que leur vigueur chrétienne dépérit. C'est que leur tenue même n'a plus la dignité chrétienne voulue.

Le bienfait des retraites.—La retraite est le retour d'un ami. L'ami céleste. Jésus, que dans le cours du temps nous éloignons par notre dissipation, notre iudifférence, notre manque de foi, notre paresse.—La retraite, c'est la réparation d'une ruine. Ruine multiple que subit toute âme en ce monde et qu'il est essentiel de relever.—La retraite c'est la préparation de l'avenir. Peut-être l'avenir éternel. En tout cas l'avenir que Dieu nous réserve encore ici-bas.

La vie molle..—La vie efféminée, la vie de paresse, de bien-être et de plaisir ruine en nous le christianisme tout entier.—Impossible, avec cette vie, de nous élever à Dieu.—Impossible de nous donner à Dieu et d'accepter que Dieu se donne à nous.—Impossible de fournir la carrière de pénitence exigée de nous.—Impossible de nous astreindre aux règles de la prudence chrétienne et de fuir les dangers qui compromettent le salut.

La vie sensuelle.—Il y a, dans la vie sensuelle, un attentat contre Dieu et un attentat contre l'homme.—Un attentat contre Dieu. La vie des sens détruit dans le chrétien toute l'œuvre de la rédemption et de la glorification divines. Aussi Dieu se montre-t-il sans pitié contre cette vie grossière et impie. Un attentat contre l'homme. La vie des sens intercepte sa future destinée. La vie des sens intercepte sa fortune destinée. La vie des sens ravage sa vie présente.

La vie sérieuse. — C'est la seule agréée de Dieu. C'est la seule qui honore Dieu comme Créateur de notre être naturel et de notre être divin. Aussi Dieu, en Jésus-Christ, a-t-il promulgué cette vie et en a-t-il donné le modèle. La seule heureuse. La vie de dissipa- et de plaisirs devient fatalement une torture. La vie sérieuse au contraire renferme tous les éléments du bonheur. La seule féconde. Féconde : pour l'individu : la famille : la Société.

Les saints.—Dieu a créé les Saints pour Lui-même. Dieu a créé les Saints pour nous.—Dieu les a créés pour sa gloire. Les Saints la procurent ; les Saints la vengent des attaques de ses ennemis. Dieu les a créés pour son cœur. En regard de la grossière insensibilité de la foule contemplons les ardeurs des Saints.—Dieu a créé les Saints pour nous. Comme nos illuminateurs. Comme nos défenseurs. Comme nos excitateurs.

Le vrai catholique.—Méconnu du monde, le vrai catholique offre au regard impartial : une étonnante grandeur d'âme : une étonnante force de caractère : une étonnante sagesse.—Grandeur d'âme. Tout ce qui est borné, caduc, fugitif, il le répudie. — Tout ce qui est vaste, éternel, infini, il le recherche avec ardeur. — Force de caractere : Fils de l'Eglise, il obéit au traditions d'énergie qu'il tient de sa Mère. Energie : dans le devoir : dans la douleur : dans la résistance aux passions.—Sagesse : Sagesse à comprendre sa destinée. Sagesse à prendre les moyens d'y atteindre.

La femme chrétienne.—Odieusement tyranisée et avilie de la Société païenne la femme a été magnifiquement relevée et glorifiée par Jésus-Christ.—Glorifiée en Marie.—Glorifiée dans les Saintes femmes.—Glorifiée par le martyr.—Glorifiée par la vie religieuse.—Glorifiée au milieu du monde.—Glorifiée à tous les postes du dévouement. Glorifiée dans l'honneur et le respect universel.

Relevée et ennoblie, la femme reçut de Jésus-Christ et de l'Eglise les plus belles et les plus fecondes missions.—L'épouse. –La mère.—La maîtresse de maison.—La femme et les œuvres catholiques.

La vie religieuse.—La vie religieuse dans ses rapports avec Dieu.—Elle est un don. Don mutuel de l'âme à Dieu et de Dieu à l'âme. Dom plus complet: plus nécessaire : plus facile.—Elle est une transfiguration. Le religieux reproduit Jésus-Christ. Jésus-Christ : obéissant : pauvre : vierge.—Elle est une immolation. Immolation : du monde : de la nature : de la vie.—La vie religieuse dans ses rapports avec le monde. La vie religieuse a une mission sociale. Elle s'est appliquée aux plus fécondes œuvres. Elle est plus particulièrement vouée à l'éducation de la jeunesse. La vie religieuse dans ses rapports avec la famille. Iniques récriminations.—Réalité et vérité. La vie religieuse réserve pour la famille : un immuable amour : une assistance précieuse : une puissance unique de consolation.

La douleur.—En dehors des lumières chrétiennes, la douleur reste un obscur et effroyable problème.—La lumière chrétienne éclaire la douleur. Elle en montre l'origine, la nécessité, la bénétion. La douleur comme expiation. La douleur comme formation. La douleur comme future glorification.—La grâce chrétienne nous sauve des dangers de la douleur. Danger d'y demeurer inertes et stériles. Danger d'y délaisser tout sentiment de religion. Danger d'irritation, de désespoir, de blasphème.

Les Saintes Plaies.—Mot bien extraordinaire de saint Paul en face de l'homme-Dieu, livide et déchiré : "il convenait, dit-il, qu'il en fût ainsi !" Les Divines plaies par rapport à Dieu. Elles Lui sont une réparation de l'offense du péché. Réparation digne : de sa Majesté : de sa Justice : de sa Bonté : de sa Sagesse. Les Divines plaies par

rapport à l'homme. L'homme y trouve tout ce qui assure le salut. Il y trouve: le répentir : le frein : l'héroïsme. Les Divines plaies par rapport à l'Eglise. Par elles le plus grand des mystères est conservé ; la Passion continuée dans les pauvres, les malades, les meurtris. —Par elles les âmes saintes trouvent le courage de se vouer au plus repoussant de tous les ministères de la charité.

La force chrétienne.—Sa nécessité. Ses sources.—Sa nécessité. Nécessité de vocation. Nécessité d'éducation. Nécessité de préservation.—La force chrétienne a sa source en Dieu. La force chrétienne exige un constant exercice.

Les ennemis de Dieu.— Deux conduites de Dieu sur ses ennemis endurcis, obtinés, impénitents : Dieu fait servir leur perversité à ses desseins, mais après les avoir pleurés et suppliés avec une toute extraordinaire patience. —Les pécheurs endurcis servent à exalter l'éternité de Dieu : la puissance de Dieu : le futur triomphe de Dieu : au dernier jour.—Mais avant qu'ils deviennent ainsi les instruments de sa justice, De sa justice. Dieu les a longuement pleurés. Jésus-Christ pleure : l'âme qui s'éloigne : l'âme qui devient pécheresse : l'âme pécheresse qui devient audacieuse dans le mal : l'âme qui se fait opiniâtre et désespérée.

Douceur : son héroïque acquisition. —Les contrefaçons de la douceur, au lieu de mortifier la nature. La flattent et la servent ; mais la douceur chrétienne est chose haute, ardue, divine. La douceur chrétienne repose sur l'immolation de soi.
—La douceur chrétienne s'alimente à la grâce et à la lumière d'un Dieu " doux et humble. "—La douceur chrétienne ne se soutient que par de tout surnaturels motifs.

Douceur : sa royale domination.— Dieu qui se plaît à tirer des plus faibles choses ses plus vastes effets, a voulu attacher à la frêle et inoffensive douceur, la domination universelle. Dieu la fait reine sur la terre. Dieu la fait reine dans le ciel.—Sur la terre. Si la domination nous est toujours délicieuse, souvent nécessaire,nous n'avons jamais su la vraie manière de nous l'assurer. Dieu seul pouvait nous la révéler.—Au ciel. Tout y est accordé à l'" Agneau immolé ", à celui qui personnifie divinement la douceur. "Les doux" seront associés à cette toute puissance.

Du bon gouvernement de la langue. —Mystérieuse grandeur de la langue.— Grandeur dans ses missions.—Grandeur dans sa formidable puissance. Puissance de vie. Puissance de mort. Règles du gouvernement chrétien de la langue.—Ce qu'il faut dire.—Quand il le faut dire.—Comment il le faut dire.

Le Sacré-Cœur.—Ce que donne le Sacré-Cœur.
Ce qu'exige le Sacré-Cœur.—Ce qu'il donne. Don immense. Don méconnu. Don repoussé.— Ce qu'il exige. Ses exigences comme amour. Ses exigences comme Royauté. Ses exigences comme Sainteté.

Immaculée-Conception. — Proclamation de ce dogme. Substance de ce dogme.—Proclamation de ce dogme. Combien elle était légitime Combien elle fut opportune.—Substance de ce dogme. Marie exempte du péché originel a été: le Triomphe du Père : l'Amour du Fils le chef-d'œuvre du Saint-Esprit.

La Papauté.—La Papauté dans les merveilles de son histoire et de sa domination.—De son histoire. Sa naissance ; ses débuts : ses triomphes : ses apparentes défaites.—Sa domination. La plus irréalisée. La plus dénuée. La plus interminable. La Papauté dans ses bienfaits.—Bienfaits de l'unité.—Bienfaits de la vérité.—Bienfaits de la vertu.

La Résurrection de nos corps.—Les inébranlables fondements de ce dogme. —Il repose sur de formelles promesses. Il repose sur l'inébranlable fondement qui est Jésus-Christ.—Il repose sur les gages déjà donnés par Dieu à nos corps.—Il repose sur les œuvres de ces corps et la Justice divine.

Le Dimanche.—Le Dimanche consacré par de divins souvenirs et de sublimes prophéties.—Le Dimanche lié par d'étroites obligations.—Le Dimanche signalé par d'immenses bienfaits.

Idées et développements divers.—Le sommeil d'une âme. — Sommeil de sainteté.—Sommeil de fragilité.—Sommeil d'insensibilité. Le délai de la conversion. Combien il est ordinaire. Combien il est insensé. Combien il est dangereux. Le règne du péché dans le monde. A quelles effroyables et multiples dévastations l'on peut, par toute la terre, suivre les traces du monstre.— La malice intrinsèque du péché.—La fin dernière du péché.—Le Jugement.

L'ANNÉE CHRÉTIENNE

OU CONSIDÉRATIONS SUR LES

PRINCIPALES FETES DU CYCLE LITURGIQUE

Par DON SARDA Y SALVANY

Traduit de l'Espagnol par M. L'ABBÉ A. THIVEAUD

ancien directeur de grand séminaire

1 vol. in-12..Prix : 88 cts

En offrant au public l'*Année Chrétienne* de Dom Sarda, nous n'avons point la prétention de combler une lacune, de faire une œuvre nouvelle. Le nombre est grand, en effet, des ouvrages écrits sur le même sujet par le Père Croiset, le comte de Walsh, Dom Guéranger et cent autres.

Toutefois, le livre de Dom Sarda se distingue par un caractère particulier d'actualité qu'on chercherait vainement ailleurs et qui lui assure, nous osons l'espérer, en deça comme au delà des Pyrénées, un accueil favorable, un succès mérité.

Le dogme, il est vrai, ne change point, et la morale est immuable, comme le Dieu qui en est l'auteur ; " la vérité demeure éternellement ". Aussi bien le docte théologien et mystique espagnol s'est-il appliqué à réaliser l'adage antique : " *Non nova, sed nove* ". Il a dit d'une façon neuve des choses et des vérités anciennes. Il a approprié les enseignements de la foi aux besoins et aux exigences de notre époque. Et de plus, en même temps qu'il expose la doctrine catholique avec la netteté n'un théologien, la concision d'un philosophe et la verve d'un polémiste, il réfute d'une façon magistrale et victorieuse les objections les plus répandues.

Un simple coup d'œil jeté sur le sommaire de quelques chapitres suffirait à donner une idée du genre adopté par Dom Sarda, et à inspirer le désir de lire et de méditer son *Année Chrétienne*. Se propose-t-il de raconter l'origine des fêtes chrétiennes, de montrer leur efficacité comme cathéchisme d'instruction populaire ? Aussitôt son âme d'apôtre flétrit les efforts des sectaires qui travaillent à réduire le nombre de ces fêtes et de la franc-maçonnerie qui tend à les séculariser.

Parle-t-il de la fête des Chaines de saint Pierre ? A l'instant il se met en présence du drame éternel, de la lutte incessante de l'enfer contre l'Eglise. Et cette Église, toujours combattue, il la montre sans cesse victorieuse.

Si quelqu'un se levait pour mettre en doute l'opportunité d'une pareille publication, nous répondrions par la parole, partout et toujours vraie, de l'Esprit Saint : " Craignez Dieu et observez ses commandements ; car c'est là tout l'homme "

Quel moment, du reste, plus favorable pour affirmer la vérité catholique, que celui où l'on a osé écrire un livre intitul : " Comment finissent les dogmes " ? Les dogmes ne finissent point ; ils survivent à leurs insulteurs dont ils voient ou le répentir et le pardon ou l'endurcissement et la perte irréparable.

A ceux qui vivent dans l'oubli de Dieu et dans le mépris de sa loi, Dom Sarda semble dire : " Est-ce trop de fierté à un Dieu de ne confesser que ceux qui le confessent et de renier ceux qui le renient " ?

A ceux qui n'osent pas manifester au dehors les sentiments religieux qu'ils refoulent dans le sanctuaire secret de l'âme, il parait jeter ce défi plein d'une légitime indignation : " Est-ce que la pratique ostensible du christianisme exige un courage trop héroïque ? Est-ce que Dieu aurait préparé son ciel pour les timides et les lâches " ?

A ceux, enfin, qui craignent qu'il ne soit pas possible de rendre en même temps à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui est à Dieu, il fait cette intrépide réponse ; " L'accomplissement du devoir religieux peut-il faire ombrage aux puissances de la terre ? porter préjudice aux intérêts matériels " ? Poser ces questions, c'est les résoudre.

L'auteur de l'*Année Chrétienne* est de la famille de ceux qui croient et espèrent ; il est de la race des vaillants et des forts. Et, dans l'ardeur de son zèle, il brûle du désir d'affermir et d'étendre le règne de Dieu sur la terre.

Quiconque lira ces pages y trouvera une lumière, une grâce et une force ; une lumière pour son esprit, une grâce pour son cœur et une force pour sa volonté. Sa foi en sortira plus vive, son espérance plus inébranlable, sa charité plus généreuse. Il marchera d'un pas plus ferme dans la voie des divins commandements ; il trouvera le salut. A. THIVEAUD, *prêtre*.

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

I. MÉDITATIONS, *suite*

L'auteur a eu la bonne pensée de donner au commencement du 1er volume un résumé de la méthode d'oraison d'après saint Alphonse. A la fin de chaque volume, il fixe l'ordre du jour pour les retraites annuelle et mensuelle, et il indique les méditations qui pourraient servir chaque jour dans une retraite de 3, 5, 6, 10 et 15 jours. Enfin on a placé à la fin du 3° volume une table alphabétique qui permettra de de trouver facilement les méditations sur le sujet donné. L'ouvrage du même auteur, intitulé : *L'âme sanctifiée par la médition quotidienne*, et dont nous nous occuperons dans la 4e partie de notre catalogue, est le résumé de celui que nous venons d'analyser et d'apprécier.

Avec le P. CHAIGNON, nous revenons au genre *Lecture méditée*, et nous arrivons à la méthode de saint Ignace. Cette méthode se trouve exposée dans l'*Introduction* de l'ouvrage, d'après l'opuscule : *De ratione meditandi*, du R. P. Roothaan, général, de la Compagnie de Jésus. Les méditations du P. Chaignon sont, dans la 1re partie, le développement, et pour ainsi dire le commentaire des *Exercices spirituels* de saint Ignace, appropriés aux besoins et obligations du prêtre. En conséquence, cette première partie expose dans la 1re section les vérités relatives à la première semaine des *Exercices* : 1o sur la fin de l'homme et du prêtre, sur l'obligation de sainteté imposée au prêtre et les moyens généraux de sanctification (recueillement, exercices de piété, et particulièrement l'office divin, le saint sacrifice de la messe, la pensée de l'éternité) ; 2o sur le péché (sa gravité, spécialement dans le prêtre), ses causes (passion, orgueil, etc.), et sur le péché véniel et la tiédeur ; 3o sur les remèdes du péché (méditation des fins dernières, mort, jugement et enfer) ; 4o sur le retour à Dieu (dont l'enfant prodigue et saint Pierre nous donnent l'exemple). La seconde section de la première partie envisage la sanctification du prêtre dans ses progrès et sa consommation. et commente les vérités qui se rapportent au trois dernières semaines des *Exercices* de saint Ignace c'est-à-dire à la connaissance et imitation de Jésus-Christ. Après avoir expliqué deux dispositions nécessaires pour se mettre à la suite de Jésus, à savoir l'esprit de foi et l'esprit de sacrifice, et après avoir aussi prouvé l'obligation que nous avons d'imiter Notre-Seigneur, l'auteur étudie les vertus spéciales dont le Sauveur nous donne l'exemple 1° dans les mystères de son Incarnation et de sa vie cachée (humilité, chasteté, esprit de pauvreté, mortification, obéissance) ; 2° dans sa vie publique (ou vie apostolique : motifs et qualités du zèle sacerdotal, et vertus à pratiquer dans les différentes fonctions du ministère) ; 3° dans sa vie souffrante (patience au milieu des peines et des tribulations du ministère apostolique), 4° dans sa vie glorieuse (gage du bonheur réservé au saint prêtre, et modèle de la vie apostolique et de cette union avec Dieu qui est la consommation de la véritable sainteté).

La deuxième partie, qui occupe les 4e et 5e volumes, comprend les méditations qui se rapportent soit au Propre du temps, soit aux principales fêtes de la Sainte-Vierge et des saints, dans

les trois grandes divisions de l'année liturgique : Avent et Noël, Carême et temps pascal, temps de la Pentecôte.

Nos lecteurs constateront par cette analyse que le cadre du P. Chaigon est vaste et complet ; nous avons reconnu nous-même qu'il est bien rempli, par des méditations suffisamment nombreuses, ayant toujours pour sujet des vérités plus fondamentales et plus importantes, se succédant dans un ordre logique, facilitant l'enchaînement des idées et des résolutions, et vérifiant ainsi ce qui est dit au Ps. 83 : " Ascensiones in corde suo *disposuit*." Chaque sujet est traité avec le même esprit méthodique ; " mais avec un luxe de développements, dit un auteur, qui laisse trop peu d'initiative à l'esprit, ou, si l'on préfère, au travail personnel, il fait et dit presque tout. " Cet inconvénient, il est vrai, est plutôt un avantage pour ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas capables de ce travail personnel ; et il peut être atténué pour les autres en n'utilisant qu'un point d'une trop longue méditation.. Au reste la faveur dont les méditations du P. Chaignon jouissent auprès du clergé nous interdit d'insister trop longuement sur ce reproche. Nous pourrions de même signaler et régretter dans la rédaction de ces méditations le style et le genre du prédicateur : le P. Chagnon a trop prêché de retraites ecclésiastiques pour que ses méditations ne ressemblent pas un peu à des prédications, par la manière dont il expose la vérité et dont il formule et présente les exhortations qu'il adresse au cœur et à la volonté. Mais ici encore ceux qui acceptent d'être dispensés du travail des réflexions et affections personnelles demandent à être ainsi éclairés, à être ainsi exhortés ; et le P. Chaignon obtiendra ce double résultat, une vue claire de vérité et des sentiments sincères et efficaces, plus sûrement que M. Branchereau, qui est aussi très clair et très lumineux, mais qui est trop aride et manque d'onction.

A la fin de chaque volume du P. Chaignon se trouvent, avec la prière du matin en usage dans les séminaires de Saint-Sulpice, les prières qu'on a coutume de faire après l'oraison, et les *Directio intentionis ante missam* et *Gratiarum actio post missam*. Le 3e volume a de plus, 1° un appendice sur les retraites ecclésiastiques ; 2° un choix de sujets de méditations ou de considérations pour trois retraites de six jours ; 3° quelques réflexions sur la retraite du mois, avec la méthode donnée par le P. de Lehen, dans son livre : Voie de la paix intérieure. Ces additions seront bien accueillies par ceux de nos confrères qui donneront leur préférence au P. Chaignon.

Décrouille. Si l'on veut connaître ce que renferment les cinq volumes de M. Décrouille, il suffit de lire l'*Avis* qui est au commencement de l'ouvrage ; l'auteur nous y avertit qu'il nous donne : 1° une méditation (quelquefois deux) particulière sur chaque messe des dimanches et des féries de l'année ecclésiastique ; 2° une méditation, spéciale aussi pour la fête des saints qui ont une messe propre, et même pour la plupart des saints qui n'ont d'autre messe que celle du commun ; 3° une ou plusieurs méditations sur chaque messe du commun des saints (pour les fêtes des saints qui n'ont pas de méditation particulière) ; 4° deux méditations sur chaque messe votive concédée par Léon XIII pour les jours de la semaine. " Pour la disposition respective des dimanches et des fêtes de saints, on a suivi à peu près l'ordre adopté par Dom Guéranger dans son *Année liturgique.* " Les méditations qui y répondent remplissent les quatre premiers volumes, un pour chaque saison comme pour le bréviaire ; le cinquième volume renferme les méditationt sur le Commun des saints et sur les messes votives. Au commencement de chacun des temps liturgiques, l'auteur a placé une introduction qu'il sera très utile de lire our mieux comprendre les méditations et les faire plus fructueusement ; elle rappelle l'esprit de l'Eglise en la saison qui va s'ouvrir, et indique le travail spirituel que le prêtre doit particulièrement s'imposer pendant cette période. M. Décrouille a remarqué qu'à ce point de vue, l'Avent se rapportait à la voie *purgative*, et devait par conséquent provoquer des efforts pour la destruction du péché ; que les mystères célébrés par l'Eglise depuis Noël jusqu'à la Pentecôte nous faisaient entrer dans la voie *illuminative*, et nous invitaient et aidaient à reproduire en nous les vertus de Jésus-Christ ; tandis que le temps qui suit la Pentecôte appartenait

à la voie *unitive*. A la fin de chaque volume on trouve les prières liturgiques : *Præparatio ad missam* et *Gratiarum actio*.

L'auteur nous avertit dans la préface que la méthode de ses méditations est celle de saint Ignace. Pour chaque sujet, nous avons : 1° le Prélude (représentation et demande) ; 2° en second lieu, deux ou trois points, c'est-à-dire deux ou trois vérités distinctes, et pour chacune, *considération, application, affections* ; 3° à la fin les résolutions et deux recommandations, en rapport avec le sujet de l'oraison, pour la préparation à la sainte messe et pour l'action de grâces. Et tout cela est rédigé dans un style sobre et concis ; les pensées qui sont offertes à nos réflexions sont fortes et présentées d'une manière originale et saisissante. Mais ce qu'il y a de particulier et de nouveau dans ce cours de méditations, c'est le sujet, qui est emprunté à la messe de chaque jour, et l'auteur le développe par les paroles mêmes de la liturgie, et par quelques citations tirées du bréviaire, coordonnant ainsi, comme le lui a écrit Mgr l'évêque d'Arras, "les trois actes principaux de la vie sacerdotale : la méditation, la récitation du bréviaire et la sainte messe." Si la méditation est en général une nécessaire et excellente préparation à la célébration du saint sacrifice, que dire de la méditation faite avec M. Decrouïlle ? Les réflexions et les affections qui auront composé l'oraison, se présenteront de nouveau à l'esprit et au cœur, à mesure que les paroles méditées reviendront sur les lèvres du prêtre pendant la sainte messe, et l'attention, la ferveur sera ainsi entretenue, renouvelée et ravivée à chaque instant. Quel grand bien en résultera pour l'âme ! Et de même la récitation de l'office divin ramènera fréquemment notre esprit à la méditation et à la messe du matin, pour ranimer dans notre âme les mêmes bons sentiments et y entretenir les mêmes dispositions. Aussi de tous les prêtres que nous savons avoir pratiqué l'ouvrage qui nous occupe, il n'en est aucun qui n'en fasse l'éloge et ne s'applaudisse de le suivre. D'ailleurs, le succès, bien vite établi, de ces méditations, consacre les appréciations flatteuses de plusieurs membres éminents du clergé, et constitue à nos yeux la meilleure des recommandations.

Les méditations de M. Hamon sont trop répandues et trop connues pour qu'il soit nécessaire de leur consacrer un long article. Suivant très exactement les fêtes de la liturgie, elles offrent l'avantage, comme les précédentes, de provoquer les réflexions et les sentiments que l'Eglise elle-même s'efforce de nous suggérer et de nous inspirer aux différents temps de l'année. L'évangile du dimanche a toujours sa méditation ; et souvent la semaine entière est consacrée à le commenter ; d'autres fois, ce sont les mystères du Sauveur qui, suivant le propre du temps fournissent le sujet de l'oraison. Les principaux saints ont aussi leurs méditations, renvoyées à la fin de chaque volume. Comme son confrère M. Branchereau, M. Hamon s'adresse surtout à l'intelligence, lui proposant de bonnes et salutaires pensées, mais laissant à chacun toute la charge des affections personnelles ; on a pu, à cause de cela, reprocher à M. Hamon d'être trop aride et de manquer d'onction ; j'admettrais ce reproche si ces méditations étaient exclusivement à l'usage des fidèles, et j'y ajouterais même le regret d'une trop grande concision et brièveté. Car généralement les fidèles ont besoin d'être aidés et guidés par une exposition plus complète de la vérité, et par l'indication plus détaillée des affections et résolutions que préparent et exigent les considérations ; il est même à souhaiter que des exhortations, courtes mais pressantes, aident à la naissance et à la vivacité des sentiments et dispositions que les réflexions doivent produire dans la volonté. Mais on ne doit pas exiger tout cela dans les méditations destinées au clergé ; on est en droit de supposer qu'un ecclésiastique peut se contenter, comme thème d'oraison, de quelques fortes pensées, exposées nettement et brièvement. Il lui faudra sans doute un travail personnel plus considérable, soit pour rendre la vérité plus éclatante, soit pour la féconder et la faire agir sur la volonté ; mais c'est là un travail dont personne ne méconnaitra les avantages ; que chacun de nous souhaite d'en être capable et en goûte les heureux fruits. Si pour cette raison, les méditations de M. Hamon peuvent être profitables au clergé, elles ne sauraient lui suffire. En effet, l'auteur ne pouvait pas, dans un ouvrage à l'usage des fidèles, envisager directement toutes les obligations spéciales au prêtre, ni par conséquent les traiter avec assez d'ampleur et de détail.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1er Juin, 1893, Numéro 7

BULLETIN

22 Mai 1893.

*** Depuis longtemps les sectaires et les sociétés secrètes cherchent à implanter leurs funestes doctrines en Hongrie. Les catholiques sont en butte à leurs persécutions et on cherche même à leur imposer le mariage civil. Heureusement que l'épiscopat hongrois est à la hauteur de sa mission et qu'il la remplit avec le zèle et la vigilance du bon pasteur qui veille sur son troupeau. Les catholiques revendiquent leurs droits avec courage et fermeté. Ils n'ont heureusement recours qu'aux moyens constitutionnels, malgré les sourdes menées de leurs ennemis qui voudraient les pousser aux excès et aux violences.

Réunis dernièrement en assemblée plénière dans la ville de Komorn, ils ont passé à l'unanimité la résolution suivante qui indique l'esprit qui les anime dans les luttes qu'ils soutiennent.

L'assemblée catholique de Komorn exprime à l'unanimité son désir de voir maintenir, sur une base équitable, la paix entre l'Eglise et l'Etat. Comme fidèles de la Sainte Eglise, nous voulons donner à Dieu ce qui est à Dieu, et comme citoyens nous donnerons à l'Etat ce qui est à l'Etat, persuadés que nous sommes que si ce dernier se tient dans les attributions de sa sphère, il n'y aura jamais lutte entre les devoirs civils et les devoirs religieux.

***

*** Les élections municipales pour les 80 quartiers de Paris ont eu lieu les dimanches 16 et 23 avril. Ces élections se sont faites principalement sur la question de la réintégration des sœurs de charité dans les hôpitaux d'où elles ont été chassées par la laïcisation à outrance. Malheureusement il y a encore trop d'éléments malsains dans Paris et les mauvaises passions y ont encore trop d'empire. Les hommes de désordre l'ont encore emporté et pendant trois autres années ils vont régir à leur manière les affaires de la grande ville (1).

" Paris ", dit ironiquement l'*Univers*, était content de son conseil municipal! Il faut le croire, puisqu'il le maintient à l'Hôtel de Ville.

Paris se trouve honnêtement, sagement, habilement administré. Il veut que cela continue. Il sera satisfait. Le gaspillage des deniers publics, (2) la désorganisation des écoles, de l'assistance et des hôpitaux, la corruption et le désordre en tout genre vont s'accroître; les grands travaux nécessaires à l'embellissement et à l'assainissement de la capitale resteront inachevés.

(1) Le budget de Paris est de 700 millions de francs

(2) Les rapports officiels constatent qu'il y a cette année un déficit de sept millions de francs. (Note de la rédaction.)

La position est cependant moins mauvaise qu'elle ne l'était dans le dernier conseil ; elle s'est un peu améliorée. En effet les partisans de la réintégration seront au nombre de 18 et ils n'étaient que 14 dans le conseil précédent. Le nombre de voix données aux candidats catholiques et à leurs alliés dépasse 120,000, ce qui est une augmentation de plus de 80,000 car ils n'avaient réuni que 34,000 voix en 1890. Ce changement considérable va peut-être diminuer l'audace et l'arrogance des sectaires et leur apprendre qu'ils doivent mettre un terme à leurs vexations.

La majorité du conseil se compose de républicains opportunistes, de radicaux-socialistes, de possibilistes broussistes, de possibilistes allemanistes, de blanquistes et d'autres *istes ejusdem farinæ.* Parmi les 80 conseillers il y a dix journalistes, vingt quatre avocats, des médecins, des négociants, des ouvriers etc.

Dans une ville comme Paris dont la population atteint près de 3 millions d'habitants, il y a bien des misères humaines à soulager. Et, par une étrange aberration qui n'a pour cause que la haîne de la religion, on préfère les soins mercenaires aux soins de celles qui ont tout sacrifié, famille, joies, plaisirs, position, pour servir Dieu et le prochain. On préfère ce que le grand Napoléon appelait un *dévouement de location à la charité de vocation*, on préfère les infirmières qui soignent pour de l'argent, aux infirmières qui soignent pour l'amour de Dieu.

***

*** L'Allemagne est en pleine lutte électorale. Le bill de l'armée ayant été rejeté sur une division de 210 voix contre 162, l'empereur a immédiatement dissous le Reichstag et ordonné de nouvelles élections. Elles auront lieu le 15 juin. Le gouvernement veut vaincre coûte que coûte et il ne reculera devant aucuns moyens pour parvenir à son but. On craint même un coup d'état car l'empereur est surexcité et on sait que chez lui la passion l'emporte sur le jugement.

Les élections vont se faire presqu'uniquement sur la question de l'augmentation de l'armée. Les partisans du gouvernement poussent le cri d'alarme et font appel au chauvinisme des populations à qui ils persuadent que la France et la Russie se préparent à envahir l'Allemagne.

Les partis sont nombreux en Allemagne. Il y en a huit sur les rangs dans la présente lutte. Les socialistes paraissent être les plus forts. Si le parti catholique, *ou du centre*, ne se divise pas, il pourra probablement tenir la balance du pouvoir et obtenir bien des réformes.

***

*** Le congrès brésilien est en session depuis le 3 mai. Le président Peixotta dans son message, annonce l'entreprise prochaine de travaux publics qui devront avoir pour effet d'attirer les immigrants. Il constate que la situation financière de la république s'est améliorée et il exprime sa confiance dans le maintien de la paix.

A propos du Brésil, La *Croix* de Paris donne les renseignements qui suivent. Ils sont relatifs aux affaires religieuses de ce pays.

Les journaux du Brésil publient la bulle apostolique qui réorganise la hiérarchie ecclésiastique dans ce pays.

Léon XIII partage le Brésil en deux provinces : celle Nord, métropole Bahia ; celle du Sud, métropole Rio-de-Janeiro.

La province de Bahia comprendra les anciens diocèses de Belem, Para, Saint-Louis, Fortaleza, Olinda, Goyaz, et les nouveaux diocèses de Manaos et de Parahyba.

Celle de Rio comprendra les évêchés de Saint-Pierre-de-Rio-Grande, Saint-Paul, Marianha, Diamantina, Cuyaba, et deux nouveaux diocèses qui seront bientôt fondés.

Cet acte du grand Pape assurera la pacification religieuse dans ce pays, nous en avons le ferme espoir.

***

*** Le chapitre général des Oblats de Marie Immaculée, réuni à Paris, le 11 de ce mois, a élu supérieur de la congrégation le T. R. Père Jean-Baptiste Louis Soulier, en remplacement du T. R. Père Joseph Fabre, décédé il y a quelques mois. Le R. P. Soulier est né en 1826 dans le diocèse de Tulle, département de la Corrèze.

Membre de la congrégation des Oblats depuis quarante cinq ans, assistant-général depuis plusieurs années déjà, visiteur à différentes reprises de toutes les maisons de son Ordre répandu dans le monde entier, ce vénérable religieux connaît parfaitement les besoins et les ressources des diverses provinces. Une aussi longue expérience unie à une grande science et à une piété remarquable promettent donc une administration prudente, éclairée, féconde en œuvres.

La Semaine Religieuse de Montréal.

Note de la rédaction.— Le Supérieur général des Oblats est élu à vie. Le R. P. Soulier est le troisième supérieur général de l'ordre. Le premier supérieur a été Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, le fondateur.

***

*** Le 25 avril le diocèse de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, célébrait le centenaire de sa fondation. C'est le 25 avril 1793 que ce diocèse fut établi. La Louisiane faisait alors partie du diocèse de la Havane. Au commencement elle était sous la juridiction de l'évêque de Québec dont l'immense diocèse s'étendait de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. Le diocèse de la Nouvelle-Orléans, aujourd'hui siège d'un archevêché, est le deuxième diocèse qui a été établi aux Etats-Unis.

La fête a été splendide. Il y avait là un cardinal, 23 archevêques et évêques, des dignitaires d'ordres religieux, un grand nombre de prêtres et une grande foule de fidèles. Etaient aussi présents le lieutenant-gouverneur de la Louisiane, des sénateurs, des députés, le maire de la ville et presque tous les fonctionnaires civils et municipaux. Le diocèse de Montréal y était représenté par M. le chanoine Bruchési, et celui de St-Hyacinthe par le révérend père Hage, dominicain. Ce dernier a même prêché pendant la messe solen-

nelle qui a été chantée par Mgr. Jansens, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Au banquet qui suivit la cérémonie religieuse, son Eminence, le Cardinal Gibbons, répondant à la santé du "*Saint Père*," a parlé en termes enthousiastes des deux hommes les plus remarquables qui fixent aujourd'hui l'attention de l'univers entier, Léon XIII, le chef spirituel de 250 millions d'hommes, et Gladstone, le premier ministre du vaste empire sur lequel le soleil ne se couche jamais.

Le soir une grande assemblée catholique s'est tenue devant la cathédrale. Elle était présidée par le cardinal Gibbons et Mgr. Jansens. Des discours ont été prononcés par le sénateur White en anglais, et par le lieutenant-gouverneur Parlange en français. Ce dernier a parlé avec éloquence de nos missionnaires et de nos découvreurs qui furent les pionniers de la religion et de la civilisation sur le sol de la Louisiane.

***

*** L'élection d'un député pour représenter le district électoral de l'île de Vancouver, Colombie britannique, aux Communes du Canada a eu lieu le 2 mai. M. Andrew Haslan, maire de Nanaimo a été élu. Il est conservateur et partisan de la fédération impériale. M. Haslan remplace M. David William Gordon, décédé dernièrement. M. Gordon était aussi conservateur.

***

Sont décédés :

1° E. R. Johnson, shérif du district de St François. Il a été frappé de mort subite, comme son prédécesseur, M. Webb.

2° Le prince Georges Victor, souverain de la principauté de Waldeck, Allemagne. Cette principauté n'a qu'une superficie de 433 milles carrés et une population de 56,575 habitants.

3° Le comte de Schimmel-penninck van Nijenhins, ancien ministre des finances de Hollande. Il était âgé de 72 ans.

4° M. Jousset, maire de Pléchâtel, département d'Ille-et Vilaine, arrondissement de Redon, France. Il était maire de sa commune depuis 50 ans et conseiller municipal depuis 55 ans. Il est probablement le seul homme qui ait été maire d'un même endroit pendant un demi-siècle sans aucune interruption.

Le département d'Ille-et-Vilaine (partie de la Bretagne) est la patrie de Jacques-Cartier, de Duguay-Trouin, de Chateaubriand, de Lamenais et de plusieurs autres hommes célèbres.

5° Le célèbre chansonnier Gustave Nadaud. Il était âgé de 73 ans. Sa chanson du *Gendarme* est connue partout. Je l'ai entendue chanter en maints endroits, dans la Province de Québec.

Nadaud est mort en chrétien. Son ami, Mgr. Fabre, évêque de la Réunion, lui a administré les derniers sacrements.

6° M. l'abbé Shorderet, chanoine à Fribourg en Suisse. Il était

l'ami des pauvres et des délaissés. Plein de zèle pour la diffusion des bons principes, il a fondé dans son pays plusieurs journaux catholiques importants. Il a aussi fondé l'*œuvre de St-Paul* qui est une œuvre de propagation de la presse catholique.

A l'occasion du décès de cet homme de bien les français qui habitent Fribourg ont publié la note suivante reproduit par l'*Univers.*

Nous ne pouvons oublier que M. le chanoine Schorderet fut l'un des principaux et des plus actifs organisateurs des secours aux soldats français de l'armée de l'Est, pendant leur internement, en 1871. Non content de desservir, comme aumônier, l'ambulance de la Providence dont il s'était spécialement chargé, il ne cessa d'étendre sa sollicitude à tous nos malheureux internés. Son dévouement méritait un témoignage officiel de reconnaissance de la part des représentants de la France, et au nom de l'armée de l'Est il reçut une médaille avec diplôme. Bien des fois, plus tard, il a donné des témoignages de sympathie à notre Société, à nos compatriotes et à notre pays.

7° Son Eminence le Cardinal Thomas Zigliara, évêque de Frascati et préfet de la Congrégation des Etudes. Il était *dominicain.* Le Cardinal Zigliara est né à Bonifacio, en Corse, le 29 Octobre 1833 et il a été créé cardinal le 12 mai 1879. C'était un savant et il a été longtemps professeur de philosophie. Son manuel intitulé *Summa Philosophica* est suivi dans plusieurs collèges de la province.

8° Le Dr. Charles Alexandre Lesage, ancien député fédéral de Dorchester, Québec. Il est né en 1843. Il a fait ses études médicales à l'Université Laval.

Il était conservateur en politique.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Nécessité de la Révélation au point de vue de la religion naturelle.

III

Il nous reste à montrer que ces trois assertions du Concile sont vraies.

1° Est-il vrai qu'au moyen de la révélation chrétienne les hommes peuvent tous connaître facilement, avec une ferme certitude et sans aucun mélange d'erreur les principales vérités religieuses qui ne sont pas au-dessus de la portée de la raison ?

Oui ; c'est un fait d'expérience. Visitez le catéchisme de n'importe quelle paroisse catholique. Interrogez les enfants qui s'y préparent à leur première communion, vous en rencontrerez bien peu qui n'aient cette connaissance.

2° Est-il vrai que ce résultat ne serait pas obtenu sans la révélation chrétienne ? Oui encore et les théologiens l'établissent par deux preuves principales.

La première preuve est historique. Elle a été surtout développée par les apologistes du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, comme Lelaud. *Nouvelle démonstration évangélique* (Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. VII) et Dœlinger, *Paganisme et Judaïsme*. Elle consiste à montrer que les peuples payens se sont trompés grossièrement sur Dieu et la religion, et que les philosophes du plus grand génie ont été incapables d'instruire ces peuples d'une façon convaincante et pratique.

La seconde preuve est fondée sur l'étude de la nature humaine. Cette seconde preuve avait déjà été mise en lumière par saint Augustin, *de Utilitate credendi;* mais elle a été surtout développée par saint Thomas d'Aquin, qui nous apprend qu'il en avait trouvé en partie les éléments dans Aristote (*I, Cont. Gent.* ch. 4) et dans Maimonides (*de Veritate*, q. 14, a. 10). C'est la preuve de saint Thomas qui a inspiré le Concile du Vatican, comme le montrent les références du premier projet de notre Constitution (1) et la similitude des expressions adoptées par le Concile avec les termes dans lesquels le Docteur Angélique formule son argument, soit dans ses *Questions sur la Vérité* (q. 14, a. 10), soit dans sa *Somme contre les Gentils* (liv. I, c. 4) soit dans sa *Somme Théologique* (*2a. 2æ.* q. 2, a. 4).

Il y aurait trois inconvénients, dit le grand docteur, à ce qu'on cherchât à connaître sans autre secours que la raison les vérités qui lui sont accessibles.

Le premier inconvénient, c'est que peu d'hommes parviendraient ainsi à la connaissance de Dieu, soit faute d'une intelligence suffisante, soit faute de loisirs, soit faute de courage pour entreprendre et mener à bonne fin cette étude.

Le second inconvénient, c'est que le petit nombre de ceux qui pourraient arriver ainsi à cette connaissance, n'y parviendraient qu'après un long temps, soit à cause de la profondeur des vérités en question, soit à cause des connaissances nombreuses que cette recherche présuppose, soit à cause que les jeunes gens n'ont pas le calme et la sagesse qu'elle exige.

Le troisième inconvénient, c'est qu'il se mêlerait des erreurs à cette connaissance, de sorte qu'elle resterait douteuse pour beaucoup d'hommes. Il était donc nécessaire que nous fussions menés à cette connaissance par le chemin de la foi, de sorte que tous pussent facilement participer à la connaissance de Dieu, et cela sans être exposés au doute et à l'erreur, *ut sic omnes de facili* possent divinæ cognitionis participes esse et *absque dubitatione et errore* (I *Cont. Gent.* cap. 4).

On voit que le Concile du Vatican a reproduit presque textuellement la conclusion du Docteur angélique, conclusion si bien prouvée par les raisons que le grand docteur développe et que nous n'avons fait qu'indiquer.

3° Est-il vrai que pour les raisons qui viennent d'être rappelées la révélation est nécessaire, mais non d'une absolue nécessité ?

Quelle soit nécessaire, cela résulte de ce que pratiquement les

hommes ne peuvent sans elle connaître Dieu, suffisamment et facilement.

Mais cette nécessité n'est-elle pas absolue ? Non ; car cette connaissance ne dépasse pas la lumière naturelle de la raison, ainsi que nous l'avons vu ; elle n'est donc pas absolument impossible à

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 524.

un homme ; or ce qui n'est pas absolument impossible à un homme n'est pas non plus absolument impossible à d'autres hommes.

Il en résulte que cette nécessité de la révélation n'est pas une nécessité absolue. C'est donc une nécessité morale.

Seulement cette nécessité morale ne suffit-elle pas pour que la révélation soit due à la nation humaine, et par conséquent pour qu'elle ne soit pas surnaturelle mais naturelle ? le Père Ventura, attaché comme on le sait au traditionalisme, le prétendait (*La Tradition*, ch. VI, 44), cité par Zigliara, *Essai sur les principes du traditionalisme*, n. 97.

Le cardinal Zigliara (*ibid*) lui répondit que tous les hommes ont la puissance physique de connaître Dieu à l'aide de la raison, telle que nous la possédons dans notre état présent, que Dieu pouvait, par conséquent, nous laisser dans cet état, sans nous donner la révélation.

Mais nous préférons de beaucoup la solution que le cardinal Franzelin (*de divina Traditione*, p. III, cap. III, § IV) donne à cette question, conformément à la doctrine de Suarez et de Ripalda. Suivant lui les secours moralement nécessaires au genre humain pour connaître Dieu facilement et sans mélange d'erreur, devaient lui être donnés par la Providence divine, étant posée la création ; par conséquent ces secours auraient été naturels, si Dieu nous avait laissés dans l'état de nature ; mais du moment que Dieu nous a appelés à une fin surnaturelle et accordé pour l'atteindre le secours surnaturel de la révélation, ce secours surnaturel plus abondant remplace les secours naturels qui nous étaient moralement nécessaires et qui nous auraient été donnés par Dieu dans l'état de nature pure. Il n'était donc pas moralement nécessaire pour cette connaissance d'ordre naturel que Dieu nous donnât une révélation surnaturelle ; à plus forte raison n'était-il point nécessaire qu'il nous révélât tous les dogmes du christianisme. Mais il était moralement nécessaire que Dieu nous aidât par un secours. En fait ce secours a consisté dans la révélation chrétienne.

La révélation chrétienne nous est donc moralement indispensable même pour la connaissance parfaite des vérités naturelles sur Dieu. Néanmoins elle reste une lumière surnaturelle à laquelle nous n'avions pas droit.

J.-M.-A. VACANT,
Professeur au Grand Séminaire de Nancy.

MEDITATIONS SACERDOTALES

SUR LA MESSE DE CHAQUE JOUR

Par R. DECROUILLE,

Prêtre du diocèse d'Arras

5 vol. in-12...Prix : $3.00, reliés $4.25

INTRODUCTION GENÉRALE

Il nous paraît utile de placer en tête de ces méditations Sacerdotales quelques explications sur le Chemin de la Perfection et sur l'Oraison mentale, ou Méditation, qui est le meilleur secours pour y avancer sûrement. Ces explications feront comprendre le but que nous nous sommes proposé en composant ce Cours de Méditations, et la marche que nous y avons suivie. Elles aideront peut-être ceux qui les liront attentivement à retirer plus de fruit de leur méditation quotidienne.

I

LE CHEMIN DE LA PERFECTION

Ce n'est qu'au Ciel que nous aurons atteint ce terme de la Perfection vers lequel nous tendons: c'est là seulement que nous connaîtrons et aimerons Dieu parfaitement, que nous le verrons tel qu'il est et face à face ; là seulement tous les battements de notre cœur seront sans interruption dirigés vers Lui ; l'infirmité humaine ne nous permet pas ici-bas de toujours penser à Dieu, de toujours être mû vers Lui par l'amour.

Mais si, sur la terre, la perfection absolue désespère nécessairement nos efforts, nous pouvons y arriver à une perfection relative, et c'est sur le chemin qui y conduit que nous allons jeter un coup d'œil.

Voyons d'abord comment Dieu arme et approvisionne le Chrétien qui doit voyager dans le Chemin de la Perfection.

Il l'y introduit au jour de son Baptême. Dès ce jour-là, en même temps qu'il purifie son âme, Il l'enrichit de la Grâce sanctifiante ; et cette grâce n'est pas un simple ornement ; c'est une vie nouvelle surajoutée à la vie naturelle de l'âme, et qui constitue son être surnaturel.

Ce n'est pas tout : pour produire ses opérations, l'âme se sert des facultés que Dieu lui a données : de son intelligence, de sa mémoire, de sa volonté ; de même, pour que cet être surnaturel puisse agir, il lui faut comme des facultés particulières. Dieu ajoute donc à la Grâce sanctifiante les Vertus Théologales et Cardinales ; il les infuse dans l'âme en même temps que la Grâce, et elles y croissent avec elle.

De plus, pour que ces Vertus produisent des actes surnaturels,

Dieu agit Lui-même sur l'âme, par les touches ou impulsions de son Esprit,que l'on désigne sous le nom de Grâces actuelles. Il arrive alors que l'âme,divinement éclairée et excitée, quoique laissée libre, met les Vertus infuses en exercice et leur fait produire tantôt des actes surnaturels de Foi, ou d'Espérance, ou de Charité, qui se rapportent directement à Dieu ; tantôt des actes surnaturels de Prudence, de Force, de Tempérance ou de Justice, qui ont un rapport direct avec le prochain.

Dieu étend plus loin sa libéralité envers ce voyageur introduit dans le Chemin de la Perfection : sur sa route, il rencontrera, à certains jours, des obstacles plus grands ; à mesure qu'il avancera, son attitude devra être plus surhumaine, et ses actes dépasser de plus en plus la mesure ordinaire. A la Grâce et aux Vertus, Dieu ajoute les sept Dons du Saint-Esprit, qui sont autant d'énergies déposées dans l'âme pour l'aider à obéir promptement et facilement aux impulsions divines, surtout dans les circonstances où il faut davantage s'élever au-dessus de la nature. A l'aide de ces Dons, le chrétien pourra accomplir, non seulement des actions surnaturelles, mais des actes surnaturellement héroïques de vertu.

Il est donc armé et approvisionné par Dieu pour toutes les occurrences : quand il faudra faire une action bonne surnaturellement, mais non héroïque, il trouvera en son âme, avec la Grâce sanctifiante : 1o la Vertu théologale ou morale au moyen de laquelle doit être produit cet acte ; 2o la Grâce actuelle, ou motion du Saint-Esprit, qui doit éclairer et fortifier son âme et l'aider à mettre cette vertu en exercice. Quand il faudra accomplir une action surnaturelle et héroïque, il y trouvera : 1o le Don du Saint-Esprit *in habitu* qui inclinera les puissances de son âme à obéir aux motions divines ; 2o le Don du Saint-Esprit *in actu*, ou Grâce actuelle plus forte, qui l'éclairera et le poussera à accomplir facilement l'action dont il s'agit.

Ainsi revêtu de l'armure de Dieu, le voyageur engagé dans le Chemin de la Perfection ne doit pas tester immobile. Le Royaume des Cieux souffre violence, et ce sont ceux qui font de sérieux efforts qui y parviennent. La palme l'attend au bout de la carrière : " Courez donc, dit saint Paul, si vous voulez la cueillir ". Car il s'agit de devenir parfait comme Dieu même est parfait. Non pas sans doute, que nous puissions prétendre à devenir aussi parfaits que Lui ; mais nous devons nous appliquer à accomplir, avec son secours, tes mêmes opérations qui constituent la perfection de Dieu. Le père éternel qui se connaît, et, se connaissant, produit son Fils ; le Père et le Fils s'aiment d'un amour infini, et cet amour réciproque produit le Saint Esprit. Au chrétien voyageur d'avancer toujours dans la connaissance et dans l'amour de Dieu, et ainsi d'adhérer de plus en plus au Seigneur en devenant un même Esprit avec Lui.

Qu'on le comprenne donc : on n'a pas atteint la Perfection que Dieu attend de nous, quand on s'est maintenu dans l'état de grâce par l'observation dos préceptes et la conservation de cette Charité qui, nous faisant aimer Dieu par-dessus tout, nous inspira l'hor-

reur du péché mortel, destructeur de l'amité de Dieu. Ce n'est là que la Perfection *infime* et, pour ainsi dire. *initiale.* Il faut avancer, et s'efforcer d'arriver, d'abord à cette Perfection *moyenne*, qui nous fait fuir avec horreur les péchés véniels dont le propre est de refroidir l'amitié divine, et, ensuite, à cette Perfection *supérieure*, qui ne recule même pas devant l'observation des conseils, toutes les lois qu'ils sont des moyens pour nous avancer dans l'amour.

Car c'est un axiome reconnu unanimement par tous ies Mystiques, que, dans le Chemin de la Perfection, on ne peut, de parti pris, rester immobile : *In viâ Dei*, *non progredi*, *regredi est*, Celui qui n'avance pas recule.

Examinons maintenant les différentes étapes de ce chemin.

Il y en a trois, qu'on nomme ordinairement les trois *Voies* : la Voie *Purgative*, l'*Illuminative*, et l'*Unitive* ; ou encore, il y a, sur ce chemin, trois espèces de voyageurs : il y a les *Commençants*, les ***P**rogressants* et les *Parfaits.*

Inutile de remarquer que ce Chemin est tout intérieur, et qu'on y marche par l'accroissement de la vie surnaturelle.

Dans la première voie, ou celle des commençants, qui est comme la première étape dans le Chemin de la Perfection, l'âme exclut tout ce qui est incompatible avec la Charité ; elle s'éloigne de plus en plus du péché ; elle s'applique à arrêter les mouvements désordonnés de la concupiscence qui pourraient l'y ramener : *Deformata studet reformare.*

Dans la seconde, ou celle des progressants, on travaille à fortifier et à augmenter la Charité par la pratique des vertus dont Jésus nous offre le modèle, et pour la reproduction desquelles il nous donne la grâce particulière qu'il nous a acquise : *Reformata conformare.*

Dans la troisième, ou celle des parfaits, l'âme purifiée de ses fautes, maîtresse de ses passions, ornée des vertus chrétiennes, vit comme une étrangère au milieu des créatures, adhère à Dieu seul, s'unit à Lui par la Charité, confond sa volonté avec la volonté divine, s'abandonne à Dieu, son unique amour, dans l'adversité comme dans la prospérité : *Conformata transformare.*

Chacune de ces trois voies, ou de ces trois vies se distingue, non par le degré de charité de ceux qui s'efforcent d'y avancer, mais par le genre prédominant de leur travail. Ainsi, si l'on s'applique surtout à faire mourir la concupiscence et à détruire les racines du péché, on est dans la Voie purgative ; si l'on s'applique à reproduire les vertus du divin Modèle, à grandir avec Lui pour arriver à l'âge parfait du Christ, on est dans la Voie illuminative ; si, enfin, on s'applique à agir toujours par le motif de la Charité, à laisser l'Esprit de Jésus prendre la direction de tous les mouvements de l'âme, on est dans la Voie unitive.

L'Église veut que ses enfants croissent chaque jour dans la connaissance et dans l'amour de Dieu ; elle veut les conduire tous aussi près que possible de la Perfection sur la terre ; elle voudrait les voir commencer ici-bas la vie divine du Ciel. Dans ce but, elle les fait passer chaque année successivement par la Voie purgative

pendant l'Avent, par la Voie illuminative depuis Noël jusqu'à la Pentecôte, par lo Voie unitive au Temps après la Pentecôte.

Quand une année liturgique est terminée, l'Eglise recommence le Cycle, et remet tous ses enfants, même ceux qui l'ont suivie jusqu'à la Voie unitive, aux exercices de la Vie purgative, quand revient le Temps de l'Avent.

Mais c'es le vœu de l'Eglise que, pour continuer d'avancer dans le Chemin de la Perfection, les âmes qui ont vécu de la Vie unitive, au Temps après la Pentecôte, n'abandonnent pas complètement l'application à l'union divine pendant l'Avent. De même, depuis Noël jusqu'à la Pentecôte, on continue aussi quelques exercices de la Vie purgative, surtout pendant le Carême, où ils semblent même redevenir prédominants.

Avons-nous le droit de rester sourds à l'appel de notre Mère, et de ne pas faire tous nos efforts pour avancer, sous sa direction, dans le Chemin de la Perfection ? Non ; nous ne le pouvons ni comme chrétiens, ni comme prêtres.

Comme chrétiens, nous avons, dans notre Baptême. renoncé, non seulement au péché, mais au monde et à ses pompes, qui sont autant d'artifices dont le Démon se sert pour nous perdre ; nous avons promis de nous attacher à Jésus-Christ pour toujours ; ce n'est qu'en tendant à la Perfection que nous pourrons tenir nos promesses. Comment, en effet, sans efforts continuels vers la Perfection, pratiquer le renoncement ; vivre dans le monde comme si nous n'en étions pas ; brûler de Charité au point d'être disposés à tout laisser plutôt que de perdre l'amitié de Dieu ? Comment revêtir Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Comment surtout accomplir le précepte : *Estote perfecto, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est ?* (Matth., v. 48). Ne nous faisons pas d'illusion : le Baptême nous oblige à tout cela ; par conséquent, à avancer dans le Chemin de la Perfection.

Et puis, nous sommes prêtres ; et ce n'est pas seulement l'encens et le pain que le prêtre de Jésus-Christ offre à Dieu ; c'en serait pourtant déjà assez pour l'obliger à être saint ; il consacre et il offre le Corps et le Sang du Seigneur. Il y a même pour lui une perfection d'état qui est comme le point de départ d'où il doit s'élancer dans ce Chemin de la Perfection ; ce point de départ est plus élevé que celui des simples fidèles : *Ex hominibus assumptus* (Hebr. v, 1) ; il est même plus élevé que celui des simples religieux ; son état n'est pas le *status perfectionis acquirendæ* ; le prêtre, surtout s'il est pasteur des âmes, est dans un état de perfection déjà acquise : *Status perfectionis acquisitæ.* Voici ce que dit le Saint Concile de Trente de tous les clercs : *Nil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant ; levia etiam delicta, quæ in ipsis maxima forent, effugiant.* Et, si le point de départ est plus élevé pour nous que pour les simples fidèles et même que pour les religieux, n'est-il pas évident que nous n'avons pas le droit de rester stationnaires, ce qui nous exposerait à reculer : que nous devons nous appliquer à mettre en exercice les Vertus et les Dons que Dieu a déposés en nos âmes ? Le peuple fidèle n'a-t-il pas les yeux fixés

sur nous ? Est-ce sans raison que l'Evangile nous appelle le *Sel de la terre* et la *Lumière du monde ?* (Math., v, 13, 14.)

II

MOYENS D'AVANCER DANS LE CHEMIN DE LA PERFECTION

Nous voici munis par Dieu d'armes et de provisions pour marcher dans le Chemin de la Perfection ; Dieu et l'Eglise nous invitent à y avancer ; l'Eglise s'offre même à nous guider. Quels sont les secours offerts et recommandés par Dieu et par l'Eglise à notre faiblesse souvent défaillante ?

C'est d'abord la *sainte Communion* ; elle est le moyen divinement établi pour soutenir l'âme et la conduire à la Vie d'union.

Elle nous unit substantiellement, et même physiquement à Jésus-Christ, tant que les saintes espèces demeurent intègres en nous ; et, quand la présence sacramentelle a disparu, elle nous laisse unis encore intimement à Jésus en nous laissant sa vie et son Esprit : *In me manet et ego in illo* (Joan, vi, 57). Elle est aussi la nourriture de l'âme ; elle est le Lait eucharistique qui doit nous faire grandir ici-bas, et nous fortifier dans la marche vers la Patrie, où nous atteindrons enfin la plénitude parfaite de l'âge du Christ. C'est par elle surtout que Notre-Seigneur se fait la *Voie*, nous forçant, pour ainsi dire, à avancer de jour en jour, par Lui et avec Lui, vers Lui, qui est la reproduction splendide et humanisée de la Perfection du Père Céleste.

Or, la Communion devient le pain quotidien du prêtre à la Messe. Comment le prêtre n'avancerait il pas ? A moins pourtant que, sous l'empire de la routine, il ne discerne plus le Corps du Sauveur ; ou que, peu soucieux du progrès spirituel, il ne s'éprouve plus lui-même avant de le recevoir...

La communion est donc destinée à nous conduire aux sommets de la Vie unitive. Les demandes que l'Eglise met, presque chaque jour, sur les lèvres du célébrant à la Postcommunion, l'attestent clairement.

Puis, nous avons l'*Office divin.*

Le monde, au milieu duquel nous sommes forcés de nous trouver chaque jour, nous présente fatalement les attraits séducteurs de la bagatelle qui passe ; il tend à fasciner toutes nos facultés en les tenant toujours occupées de lui. Si nous n'y prenons garde, notre âme se dissipe ; elle ouvre ses avenues à l'esprit du monde, et éprouve chaque jour un nouveau déchet de vie surnaturelle. L'Office divin vient arrêter cette dissipation, et fermer les portes à l'invasion de cet esprit destructeur de la Perfection ; sept fois par jour, il oblige le prêtre à ouvrir ses lèvres pour dire à Dieu les louanges de l'Eglise militante ; il remet sous les yeux de cet ambassadeur des fidèles les sentiments de Notre-Seigneur, tels que l'Esprit de Dieu les a révélés dans la sainte Ecriture ; il les lui fait exprimer comme s'ils étaient les siens ; ou bien si c'est la fête d'un Saint, il lui raconte sa vie et l'excite à en prendre les sentiments ; et ainsi, versant au prêtre chaque jour l'Esprit qui se fait

le soutien et le guide du voyageur dans le Chemin de la Perfection, il l'aide merveilleusement à y faire des progrès : *Illic iter quo ostendam illi salutare Dei* (Ps. XLIX, 23).

Dans l'intention de l'Eglise, l'Office divin est donc le complément de la communion eucharistique qui nous a, dès le matin, infusé les inclinations, le caractère, la vie divine de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Enfin, nous avons l'*Oraison*, que saint Augustin appelait l'Echelle qui conduit à Dieu : *Deitatis scala*. (Serm. 22 ad fr. erem.) Car l'Oraison joue un grand rôle dans notre vie spiritulle.

C'est elle qui nourrit notre âme et l'empêche de défaillir. Notre âme ; en effet, vit du Verbe, de la Parole de Dieu : *In omni verbo quod procedit de ore Dei* (Math., 4). Or, ce Verbe, pour devenir nourriture de l'âme, doit être retenu par la mémoire, retourné en tous sens et comme broyé par l'intelligence ; et les sucs nutritifs doivent en être extraits par la volonté : c'est précisément l'œuvre de la Méditation ou Oraison Mentale.

C'est par l'Oraison que la Charité se réchauffe et s'allume : *Concaluit cor meum intra me, et in meditatione meâ exardescet ignis* (Ps. XXXVIII, 4). Quel est ce feu apporté par Notre-Seigneur à la terre, qu'il veut voir brûler dans toutes les âmes, et qui est attisé par la Méditation ? C'est bien la Charité, cette Charité qui consume toutes les âmes soucieuses de leur perfection.

N'est-ce pas aussi dans l'Oraison que nous apercevons ces lumières que Dieu projette en notre âme ; que nous sentons ces touches par lesquelles Il veut la mouvoir ; que nous apprenons à correspondre à ces grâces actuelles destinées à mettre en mouvement les Vertus et les Dons, et à nous faire produire cette série d'actes surnaturels qui constituent l'avancement dans le Chemin tout intérieur de la Perfection ?

La Messe, l'Office divin et la Méditation : voilà donc les trois principaux ressorts de notre vie spirituelle.

Il nous reste à examiner maintenant si ce n'est pas le vœu de l'Eglise et l'intérêt du prêtre qu'ils se soutiennent et se fortifient mutuellement.

III

LA MESSE, LE BRÉVIAIRE ET LA MÉDITATION EXERCENT L'UN SUR L'AUTRE UNE INFLUENCE RÉCIPROQUE

D'abord, dans la vie ordinaire du prêtre, ces trois actes se touchent, se succédant presque immédiatement; ils occupent les premières heures de la journée, et semblent compléter mutuellement leur action surnaturelle.

Plus habituellement, la Méditation précède la sainte Messe : c'est à la première heure de la journée, quand l'esprit n'est pas encore préoccupé des embarras quotidiens de la vie, que l'âme peut le mieux se rendre compte du progrès qu'elle a fait ou du déchet qu'elle a subi ; alors elle peut déployer plus de force à attiser le feu de la Charité : *Mane oratio mea prœveniet te* (Ps. LXXXVII,

14). *Cor suum tradet ad vigilandum diluculo, ad Dominum qui fecit illum, et in conspectu Altissimi deprecabitur* (Eccli., xxxix, 1). La Méditation, faite ainsi le matin, imprime à nos pensées une direction qu'elles devront s'efforcer de conserver pendant la journée tout entière ; elle nous montre la ligne de conduite que notre volonté devra suivre ; elle fait jaillir de notre cœur la prière qui doit attirer les grâces efficaces destinées à soutenir nos résolutions ; elle nous indique de quel côté devront, à toutes les heures du jour se tourner les aspirations de notre être surnaturel.

Puis, vient la Sainte Messe qui, si elle suit immédiatement la Méditation, doit en être le couronnement et le véritable complément, en apportant à l'âme la Source des grâces et le Foyer de la Charité ; la Sainte Messe, où l'Eglise nous présente, dans l'Introït, l'Epitre et l'Evangile, de fortes lectures dont elle désire inculquer les leçons dans nos âmes ; dans les Collectes, Secrètes et Postcommunions, des formules de prières où elle demande avec nous et pour nous des grâces en rapport avec les idées dominantes de ces lectures.

Or, qu'arrive-t-il trop souvent ? Les maximes de la Vie chrétienne rappelées par l'Eglise dans les lectures de la Sainte Messe, se trouvant en dehors du cours où nos pensées ont été lancées par la Méditation, l'Introït, l'Epître et l'Evangile sont lus sans attention et sans profit ; et les belles prières, qui sollicitent les grâces par lesquelles nous pourrons mettre ces maximes en pratique, sont récitées sans dévotion et sans ferveur.

Voici la fête d'un Saint : de saint François d'Assise, par exemple. Vous avez fait votre Méditation, sans vous occuper de la fête que célèbre l'Eglise, sur l'amour du prochain, je suppose. Avec quelle dévotion et avec quel désir d'être exaucé allez-vous réciter cette demande de la Collecte : *Tribue nobis terrena despicere, et cœlestium donorum semper participatione gaudere ?* Quel intérêt prendrez-vous aux lectures de l'Epître et de l'Evangile qui exaltent la *nouvelle créature de Jésus-Christ*, et rabaissent comme il convient les grandeurs humaines ?

La sainte Messe est terminée, vous faites votre Action de grâces ; puis, vous prenez votre Bréviaire, pour réciter vos petites Heures. Trois fois, à Tierce, à Sexte et à None, vous redites la Collecte de la Messe ; au capitule de chaque petite Heure, presque tous les jours, vous redites les paroles de l'Epître. Quel rapport ces formules liturgiques ont-elles avec les demandes que vous avez faites le matin à la Méditation ? Quelle sera, par suite, votre ferveur en les récitant ?...

Ou bien, si vous vous laissez pénétrer par les pensées que la sainte Liturgie vous rappelle, et si vous sollicitez ardemment les grâces demandées par l'Eglise dans les Oraisons de la Messe et du Bréviaire, que deviennent les pensées de la Méditation, et les affections, en rapport avec ces pensées, qui devaient imprimer la direction à votre vie surnaturelle pendant la journée tout entière ?......

Je sais bien qu'on peut revenir au « bouquet spirituel » et aux résolutions de la Méditations après la Sainte Messe et l'Office

divin ; mais ce retour peut paraître difficile et peu de prêtres affirmeront qu'ils l'opèrent.

Il y a déjà plus de trente ans que, dans sa Préface générale, qui sert d'introduction à son admirable *Année Liturgique*, Dom Guéranger se plaignait de voir la prière liturgique trop peu comprise et trop délaissée : " Assez longtemps, disait-il, on a cherché l'esprit de prière et la prière elle-même dans des méthodes, dans des livres qui renferment, il est vrai, des pensées louables, pieuses même, mais des pensées humaines ; cette nourriture est vide, car elle n'initie pas à la prière de l'Eglise ; elle isole au lieu d'unir." Ce reproche que le grand liturgiste adressait aux fidèles qui se livrent à des dévotions particulières pendant la célébration du Saint-Sacrifice, ne retombe-t-il pas, en partie du moins, sur les prêtres qui ne s'intéressent pas aux demandes quotidiennes de l'Eglise, et ne cherchent même à comprendre ni ses lectures, ni ses formules de prière ? Il écrivait encore : " La prière de l'Eglise et la plus agréable à l'oreille et au cœur de Dieu, et, partant, la plus puissante. Heureux donc celui qui prie avec l'Eglise, qui associe ses vœux particuliers à ceux de cette Epouse, chérie de l'Epoux et toujours exaucée ! " N'invitait-il pas, par là-même, tous les prêtres à choisir pour sujets de leurs méditations les principales vérités contenues dans les lectures liturgiques de la Sainte Messe, et à demander, dans l'Oraison mentale qui la précède ou la suit, ce que l'Eglise demande à Dieu ce jour-là ?

Dans son *Année Liturgique*, Dom Guéranger a révélé les trésors de science et de piété qui se trouvent dans les formules liturgiques de l'Eglise. A combien de prêtres et de fidèles, il a communiqué l'amour de la prière faite en union avec l'Epouse du Christ ! Mais Dom Guéranger n'a cru devoir expliquer que la Liturgie des Dimanches et des principales fêtes, et ses incomparables commentaires forment un Livre de Lectures spirituelles, et non un Cours de Méditations.

Encouragé par des prêtres pieux, nous avons eu la hardiesse d'essayer d'être utile à nos frères dans le sacerdoce en leur offrant un Cours complet de Méditations Sacerdotales sur le Propre de la Messe de chaque jour. Le sujet de la méditation y est toujours choisi de manière à être rappelé à la Messe et au Bréviaire, et à devenir, comme nécessairement, la pensée dominante de la journée ; les affections qui y sont suggérées seront forcément répétées tout le long du jour, alors qu'on récitera soit à la Messe, soit au Bréviaire, les Oraisons de l'Office ; le souvenir et la pratique des résolutions seront assurés par les grâces que l'Eglise aura demandées avec nous à la Messe, et que nous continuerons à demander à l'Action de grâces et pendant la récitation des Petites Heures. Le fruit de la Méditation sera, croyons-nous, bien moins exposé à être perdu : *Funiculus triplex difficile rumpitur* (Eccle., IV, 12).

Et, en ce qui concerne la célébration de la Sainte Messe, l'Introït, l'Épitre, le Graduel, l'Évangile, l'Offertoire, la Communion, rappelant les principales pensées de la Méditation, seront lus avec plus d'attention et de piété ; les Collectes, Secrètes et Postcommu-

nions, demandant des grâces qui doivent assurer nos résolutions, seront récitées avec plus de dévotion; la Messe sera célébrée avec plus de profit pour le prêtre, et peut-être même avec plus d'édification pour les fidèles.

Pour ce qui est la récitation de l'Office divin, nous serons, pour ainsi dire, forcés de lire attentivement les Leçons des Nocturnes, puisque nous y trouverons la vie du Saint et l'explication de l'Évangile, qui formeront le sujet de notre Méditation du lendemain ; chaque fois que nous réciterons la Collecte, nous solliciterons la grâce que notre méditation nous a fait concevoir le désir d'obtenir ; et le psaume cxviii des petites Heures, dons nous donnons à la fin de chaque volume une explication générale, strophe par strophe, paraîtra merveilleusement adapté à notre sujet d'oraison, et ne sera plus récité avec la routine que tant de prêtres déplorent sans savoir comment s'en corriger. L'âme goûte alors dans la joie la réalisation de cet oracle de la Sagesse, concernant la parole de Dieu : *Non habet amaritudinem conversatio ejus, nec tædium convictus illius, sed lætitiam et gaudium.* (Sap. viii, 16).

“ Que l'âme, s'écrie Dom Guéranger, que l'âme, épouse du Christ, prévenue des désirs de l'Oraison... approche et boive cette eau limpide qui *jaillit jusqu'à la vie éternelle*, car cette eau émane des *fontaines même du Sauveur*, et l'Esprit de Dieu la féconde de sa vertu, afin qu'elle soit douce et nourrissante au *Cerf altéré !* ”

IV

QUELQUES EXPLICATIONS SUR LA MÉTHODE D'ORAISON QUE NOUS AVONS ADOPTÉE

Sans avoir la prétention de nous ériger en juge sur la valeur respective des deux grandes méthodes d'oraison : celle de saint Ignace et celle de saint Sulpice, nous nous sommes arrêté à la première, parce qu'elle nous a paru convenir à un plus grand nombre d'âmes, et se prêter plus facilement aux opérations de nos différentes facultés.

Conformément à la Méthode de saint Ignace, nous plaçons donc ordinairement deux *Préludes* avant le corps de la Méditation. Dans le premier prélude, nommé aussi : *Composition de lieu*, on s'efforce de voir une scène de la vie du Sauveur, ou du Saint du jour, qui mette bien en relief la vertu sur laquelle on veut méditer ; ou bien, on se met par la pensée, au milieu de leurs auditeurs pour recueillir leurs paroles. Dans le second, on demande une grâce spéciale en rapport avec les fruits que l'on veut retirer de la méditation. Tout ce préambule ne doit pas, pour l'ordinaire, durer plus de trois ou quatre minutes.

Puis vient le *Corps de la Méditation.* Il se compose de trois parties : les Considérations, les Applications, les Affections.

Dans les *Considérations*, on expose plus longuement que dans le premier Prélude l'enseignement tombé des lèvres du Sauveur, ou proposé par l'Eglise ; ou bien, l'on rappelle avec plus de développements les traits de la vie du Saint, où se manifeste mieux la vertu sur laquelle on médite.

Dans les *Applications*, l'âme réfléchit sur les vérités exposées dans les Considérations, jusqu'à ce qu'elle en ait acquis une conviction vive qui puisse influer sur la conduite ; puis, elle recherche si elle a, dans le passé, conformé sa vie à ces vérités, et quels moyens elle pourra prendre pour mieux faire à l'avenir.

Dans les *Affections*, qui constituent, à parler proprement, l'*Oraison Mentale*, l'âme se tourne tout-à-fait vers Dieu pour le remercier de l'avoir tant de fois pressée de pratiquer la vertu sur laquelle elle médite ; pour lui demander pardon d'être si souvent restée sourde à son appel ; pour le supplier de vouloir bien lui continuer ses grâces à l'avenir. Si c'est la fête d'un Saint, elle a recours à son intercession pour obtenir plus sûrement la faveur qu'elle implore. C'est ici la partie la plus importante de la Méditation : ici l'âme entre en relation intime avec Dieu. Il peut être permis à certaines personnes de passer légèrement sur les Considérations et même sur les Applications, quand elles connaissent déjà et apprécient l'importance de la vérité sur laquelle elles méditent; on ne doit jamais passer légèrement sur les Affections. C'est dans cette partie de la Méditation que l'âme témoigne à Dieu tous ses sentiments de reconnaissance ou de confusion, d'amour ou de crainte; qu'elle lui présente ses demandes en toute sincérité et en toute confiance.

Nous ne faisons, en général, dans chaque méditation, qu'indiquer brièvement les différentes Affections auxquelles l'âme peut se livrer. Chacun devra s'efforcer de les développer avec son cœur.

Enfin, pour terminer chaque point, ou du moins pour terminer la Méditation, il faut prendre des *Résolutions*.

Une méditation sans résolutions est ordinairement une méditation sans fruit. Rien n'empêche d'en prendre d'autres que celles qui sont indiquées dans ce livre; l'essentiel et qu'elles soient : 1° *pratiques ;* c'est-à-dire capables d'améliorer notre vie; 2° *particulières;* c'est-à-dire portant sur un cas déterminé qui pourra se présenter pendant la journée, ou, du moins, sur un moyen précis de pratiquer la vertu sur laquelle on vient de méditer.

Pour conclure la Méditation, on recueille les Résolutions que l'on a prises à la fin de chaque point; on en fait comme un faisceau que l'on présente, dans un *Colloque*, à Notre-Seigneur, à la Sainte-Vierge, ou au Saint dont on va lire la Messe; on leur témoigne l'impuissance où l'on est d'y être fidèle sans une grâce tout-à-fait spéciale, et on la leur demande.

Mais qu'il soit toujours bien entendu que l'Oraison est un don de l'Esprit-Saint; que, dans cette science, Il est le premier, sinon le seul véritable maître : *Unctio ejus docet nos de omnibus.* (I Joann. II, 27). C'est donc à Lui plus qu'aux explications des méthodes qu'il faut recourir pour y faire des progrès. C'est Lui, d'ailleurs, qui agit sur nos facultés pour nous aider à bien faire Oraison ; sur notre mémoire pour nous rappeler les faits ou les vérités contenues dans les Considérations ; sur notre intelligence pour nous faciliter les Applications ; et surtout sur notre cœur et notre volonté pour en faire jaillir les Affections et nous suggérer les Résolutions qu'il faut prendre. C'est donc par la prière à l'Esprit

Saint, au commencement de chaque Méditation, par la dévotion habituelle à cet incomparable Maître de la vie spirituelle que nous ferons des progrès dans cet art si difficile de l'Oraison, et partant, dans ce Chemin de la Perfection où notre qualité de Chrétiens et de Prêtres nous oblige à avancer chaque jour.

Après chaque Méditation, nous avons indiqué une pensée pieuse destinée à relier l'Oraison à la Messe, et qui occupera utilement l'esprit du prêtre jusqu'au moment de la célébration du Saint-Sacrifice ; de même, après chaque méditation, nous avons donné un texte ou une idée qui aidera à faire de l'Action de grâces la continuation de l'Oraison du matin, et à solliciter de nouveau les secours nécessaires pour tenir les Résolutions. Nous avons placé, à la fin de chaque volume, un Tableau qui donne le sens général de chacune des 22 strophes qui composent le Psaume 118 des petites Heures. A la fin du dernier volume, nous reproduisons le Psaume 118 tout entier, en accompagnant chaque verset d'une pensée capable d'exciter la piété de celui qui récite le Saint Bréviaire. On pourra trouver chaque jour un rapport admirable entre les pensées principales de la Méditation et le sens d'un ou de plusieurs des versets et même des strophes de ce Psaume. Les Petites Heures seront mieux récitées et nous aideront aussi à tenir nos Résolutions. La Méditation s'emparera ainsi des premières heures de la journée, et laissera dans notre âme une impression profonde que nos occupations ultérieures feront plus difficilement disparaître.

V

QUELQUES MOTS SUR NOTRE MANIÈRE DE TRAITER LES SUJETS DE MÉDITATIONS

En choisissant pour thèmes de nos Méditations les paroles de la Liturgie de chaque jour, nous n'avons pu suivre un ordre logique dans la suite des sujets que nous traitons : il fallait, surtout aux jours des Fêtes des Saints, choisir le sujet qui se rapportait le mieux à la vertu dominante du Saint et aux paroles de la Sainte Liturgie.

On trouvera aussi, de temps en temps, des divisions que la Logique voudrait plus nettes ou plus naturelles. Mais qu'on veuille bien se rappeler que nous devions prendre, non seulement nos sujets de Méditations, mais les divisions de ces sujets, dans les paroles de la Sainte Messe et surtout de l'Epître et de l'Evangile ; et que nous ne pouvions consulter uniquement les exigences de la Logique, pour les divisions non plus que pour le choix des sujets.

Parfois aussi, si nous n'avions été arrêté par les exigences d'un texte qu'il fallait commenter de manière à en relier le sens à celui du texte qui précédait ou qui suivait, la doctrine aurait été plus clairement exprimée ; mais nous pensons que le lecteur trouvera, dans la parole même de Dieu ou de la Sainte Liturgie, dont nous avons tenu à respecter le sens, une lumière et une onction qui compenseront surabondamment la clarté d'exposition que nous aurions voulue quelquefois plus complète.

Les sujets de Méditations ont été exposés aussi brièvement et aussi succinctement que possible. Dans les Applications et les Affections, nous ne faisons même quelquefois qu'indiquer d'un mot l'exercice pieux auquel le lecteur doit se livrer. Nous avons craint de donner lieu à l'abus qu'engendrent trop souvent les longues méditations ; elles deviennent, pour beaucoup, de simples lectures spirituelles, en ce qu'elles ne laissent presque rien à l'initiative de celui qui médite. Nous indiquons le travail auquel doit se livrer le lecteur, avec le concours de l'Esprit de prière ; mais nous ne faisons pas ce travail pour lui. Pour peu qu'il s'applique à faire les exercices que nous indiquons à chaque méditation, il trouvera facilement à occuper son esprit et son cœur pendant une demi-heure.

IV

LES PRINCIPALES SOURCES OU NOUS AVONS PUISÉ

Comme la nature de cet ouvrage nous imposait l'obligation périlleuse de toucher à une foule de questions de dogme, de morale et surtout de spiritualité, nous ne nous sommes permis de rien avancer de nous-même, et nous nous sommes efforcé de n'énoncer que des maximes approuvées par les Maîtres de la Vie spirituelle. Nous avons surtout consulté : *l'Année Liturgique* de Dom Guéranger, qui nous a fourni le plan général de cet ouvrage, et nous a indiqué l'esprit de l'Eglise aux Dimanches et aux principales fêtes ; l'*Année chrétienne* du P Croiset, si estimée au siècle dernier ; la *Theologia Mystica* de Schram ; les *Notes on doctrinal and spiritual subjects* du P. Faber ; la *Triplex Expositio* du P. Bernardin de Picquigny ; le traité de *la Vie et des Vertus chrétiennes* de Mgr Gay ; et surtout *Cornelius à Lapide* et *Saint Thomas*. Puissions-nous avoir bien saisi et clairement exposé la doctrine de ces grands maîtres !

Nous demandons au Père des lumières, auteur de tout don parfait, qu'Il daigne bénir ces pages écrites sous son œil et pour sa gloire. Puissent nos modestes efforts, fécondés par la grâce divine, aider les prêtres à vivre de la vie de l'Eglise, à progresser dans le Chemin de la Perfection, et à y faire avancer les âmes soumises à leur conduite !

PARTIE LEGALE

Redacteur : ALBY

MARIAGE DE MINEUR — AUTORISATION

QUESTION.—L'autorisation donnée par le juge, sur avis du conseil de famille, à un tuteur de consentir au mariage de son pupille peut-elle être générale ou faut-il absolument qu'elle soit spéciale ?

Un tuteur

RÉPONSE.—Il faut une autorisation spéciale de consentir au mariage du pupille avec une personne déterminée. La simple autorisation générale de consentir au mariage du pupille est nulle.

Il ne faut pas laisser le tuteur libre de consentir à un mariage qui pourrait être déshonorant.

La personne que le mineur veut épouser doit être nommée afin que le conseil de famille puisse agir avec connaissance de cause. C'est aussi avec parfaite connaissance de cause que le juge doit agir.

On m'a dit que cette question s'est présentée dans le district de Richelieu il y a longtemps. Un avis de conseil de famille portait que les parents, ayant prêté serment, pris communication de la déclaration du tuteur, et mûrement délibéré, ont été *unanimement d'avis que le dit A. B. tuteur soit autorisé à consentir au mariage du dit C. D. son pupille.*

La déclaration préalable du tuteur mentionnait aussi simplement que le mineur désirait contracter mariage sans nommer la jeune fille.

La requête pour homologation de cet étrange avis fut renvoyée par le juge T. J. J. Loranger.

AGENTS D'IMMEUBLES.

Décision importante en leur faveur.

Le 31 décembre dernier, la Cour Supérieure à Montréal. (Jetté, juge).

Re

Gareau

vs

Champagne

A JUGÉ : *Que les agents d'immeubles, chargés de vendre des propriétés ont droit à leur commission s'ils trouvent un acquéreur dans le délai fixé par la convention, quoique le propriétaire ait vendu lui-même avant l'expiration de ce délai.*

Les faits de la cause sont ceux-ci.

Le nommé Champagne avait chargé l'agent d'immeubles R Gareau de vendre pour lui une certaine propriété située dans la

cité de Montréal. Gareau trouva un acquéreur avant l'expiration du délai fixé, mais, dans l'intervalle, la propriété avait été vendue par le propriétaire lui-même. Gareau intenta alors contre Champagne, une action par laquelle il réclamait le montant de sa *commission* de même que s'il eût fait la transaction pour son mandant et il eut gain de cause.

Cette décision est conforme aux règles qui régissent le mandat salarié.

Une décision, dans un cas qui a beaucoup d'analogie avec le cas rapporté plus haut, a été rendue dernièrement, par la Cour Supérieure à Montréal (Ouimet juge) en faveur de Cradock Simpson, agent d'immeubles, contre le nommé Hood.

EFFETS DE LA SÉPARATION DE CORPS.

On lit dans l'Electeur du 16 Mai.

La France vient d'être dotée d'une loi adoptée le 6 février dernier qui modifie entièrement la situation de la femme mariée en cas de séparation de corps.

La grande innovation est celle-ci : la femme séparée de corps reprend le plein exercice de sa capacité civile ; elle n'a plus besoin de recourir à l'autorisation de son mari en aucun cas, ni même à celle de la justice. Elle a désormais un domicile légal autre que celui de son mari, et elle peut se faire autoriser à ne plus porter le nom de son mari et faire interdire à celui-ci de joindre son nom au sien.

Note de la rédaction.—Dans la province de Québec, la femme séparée de corps a le droit de se choisir un domicile autre que celui de son mari (C. C. Art. 207). Elle ne jouit cependant pas de la plénitude de ses droits civils comme les filles et les veuves majeures, car elle n'a sur ses biens qu'un pouvoir d'administration. S'il s'agit de l'aliénation de ses immeubles, elle a besoin de l'autorisation de son mari. Si le mari refuse l'autorisation demandée, il faut celle du juge (S. R. P. Q. art. 5788 (1).)

La femme séparée de corps continue à porter le nom de son mari, et les tribunaux n'ont pas le pouvoir de l'autoriser à ne plus le porter.

INJURES——DROIT D'ACTION.

Cour Supérieure, Montréal.

Pagnuelo, juge.

Payeur *vs.* Brien.

Jugé : Que tout citoyen a un droit d'action pour injures faites à sa femme ou à ses enfants.

(1) Cet art. 5788 est le nouvel art. 210 du code civil.

TRIBUNAUX FRANÇAIS

LE DROIT D'ACCROISSEMENT (1)

Le tribunal de Vendôme, par jugement du 23 février, donne gain de cause aux Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir, dans une affaire de droit d'accroissement. Il a annulé les contraintes et déclaré que l'impôt ne pouvait être exigé que dans un payement unique.

Nous espérons que les tribunaux auront bientôt le courage d'envoyer aux galères les voleurs des biens des pauvres et des religieux.

La Croix

CAFÉ FALSIFIÉ

Un industriel de Dijon a été condamné à 50 francs d'amende pour avoir vendu du café de gland doux composé qui ne contenait aucun élément de gland, et avoir donné à cette matière la forme de véritables grains de café, en reproduisant même la rainure caractéristique qui, même après torréfaction, reste d'une couleur différente de celle du grain, par suite de l'enrobage d'une solution de gomme.

La Croix

QUESTION ECCLÉSIASTIQUE DE DROIT

Le 31 janvier, la cour de cassation a rendu l'arrêt suivant dans une affaire d'école au profit de la mense épiscopale de Grenoble :

La cour, ouï M. le conseiller Faure-Biguet, en son rapport ; MM. Sabatier et Lesage, avocats, en leurs observations respectives, et M. l'avocat général Desjardins en ses conclusions ; après en avoir délibéré en chambre du conseil ;

Vu le moyen unique du pourvoi,

Vu l'art. 900 du code civil,

Attendu que la loi, sans définir les attributions des évêchés ou menses épis copales, s'est bornée à placer ces établissements ecclésiastiques sous la tutelle et le contrôle du gouvernement qui les habilite, lorsqu'il y a lieu, à recevoir les libéralités sous les clauses et conditions dont il juge convenable d'autoriser l'acceptation ; que, sans doute, et malgré l'autorisation administrative, les tribunaux civils peuvent connaître de tous les vices dont la donation ou le legs serait entaché ; —qu'ils le peuvent, notamment, dans le cas où la cause de la libéralité serait illicite, mais qu'on ne saurait considérer comme telle, ainsi que l'arrêt attaqué le fait, une condition qui n'est contraire à aucune loi ;

Attendu que, dans l'espèce, un décret du 9 juin 1847 a autorisé l'évêque de Grenoble à accepter pour lui et pour ses successeurs le legs à lui fait par la demoiselle Garnier, à charge de pourvoir à l'entretien de diverses écoles primaires dans les termes précisés par le testament ; que la cour d'appel a décidé néanmoins que la condition susdite était illicite, par le seul motif que son sujet serait en dehors des attributions de la mense et excéderait sa capacité ;— que, par voie de conséquence, elle a déclaré que le legs était nul ; —qu'en statuant ainsi, l'arrêt attaqué afaussement appliqué et, par suite, violé l'art. 900 ci-dessus visé ;

Par ces motifs, casse..., renvoie devant la cour d'appel de Chambéry.

L'Univers

(1) Voyez le No du 1er décembre 1892, page 579 du vol. 3.

PREPARATION AU GRAND JOUR

Ou instructions simples et pratiques pour la Première Communion

Formant la matière de trois Retraites

Par l'Abbé JOUVE

Chanoine titulaire de la cathédrale de Gap, ancien archiprêtre de Savines

1 vol. in-12. ....Prix 88 cts.

Un grand nombre de prêtres, connaissant la simplicité du style de mon *Missionnaire de la campagne*, et de mes autres ouvrages, m'ont vivement engagé à composer dans le même genre un cours d'instructions variées, propres à préparer les enfants à la plus importante action de la vie : *la première communion.*

Désireux de leur être agréable, et aussi par affection pour les enfants que Jésus m'a appris à aimer, j'ai écrit ce petit ouvrage en m'accommodant à leur langage simple et familier.

Tout ce qu'on y trouvera de bon, on devra l'attribuer aux nombreux auteurs dont je me suis inspiré ; pour moi, je n'ai d'autre mérite que celui d'avoir coopéré à préparer l'âme de ces petits anges de la terre pour en faire le tabernacle digne du grand Dieu qui va les visiter et habiter en eux.

L'expérience le prouve que rien n'est plus difficile que de captiver l'attention des enfants pendant une demi-heure. C'est pourquoi, pour les obliger à suivre les instructions, je me suis efforcé de les rendre accessibles à leur intelligence en les émaillant de comparaisons et de traits historiques qui ne manqueront ni d'intérêt, ni de charme.

Ce nouveau livre renferme trois retraites complètes de quatre jours. Dans leur ensemble, elles contiennent tout ce qu'il y a de plus propre à éclairer l'esprit et à toucher le cœur des enfants pour les aider à faire saintement leur première communion et leur apprendre à en conserver les fruits.

On trouvera pour chaque jour de la retraite des avis, une méditation, deux instructions, une lecture, un examen détaillé sur les commandements de Dieu, de l'Eglise, les péchés capitaux et les devoirs d'état.

Le prédicateur pourra suivre intégralement celle des retraites qu'il lui plaira, ou faire un choix parmi les sujets traités dans le volume.

Voici l'horaire ou l'ordre des exercices de chaque jour de la retraite :

Premier jour : On en fera l'ouverture le mercredi matin par la prière, l'instruction et la sainte Messe, vers les 9 heures. — Les jours suivants on fera la prière et la méditation avant la messe qui se dira vers les 7 heures.—A 9 heures, instruction, et le reste comme au premier jour.—A 11 heures, examen de conscience.— A deux heures de l'après-midi, chapelet et lecture de piété.—A quatre heures, sermon et avis.—On suivra le même ordre les jours suivants.

Dimanche matin.—Allocution après l'évangile sur la première communion.— Allocution après la sainte communion.—*Dimanche soir, à vêpres* : Renouvellement des promesses du baptême ; Consécration à la sainte Vierge et avis aux parents.

Lundi matin.—Messe et allocution sur la persévérance.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Dans une retraite quelconque et surtout dans une retraite prêchée à des enfants, il est utile et même nécessaire de donner des avis pratiques avant ou après chaque réunion. Plusieurs des jeunes auditeurs, incapables de suivre les raisonnements d'une instruction, comprennent et retiennent parfaitement les avis.

L'expérience prouve aux prédicateurs d'exercices spirituels, tels que : retraites, missions, jubilés, que leurs instructions ne produisent que des fruits médiocres, si l'on ne les fait pas suivre des avis pratiques.

Nous allons essayer de donner quelques modèles pour servir à ceux qui sont chargés de préparer les enfants à l'action sublime de leur première communion. Le prédicateur pourra les modifier ou les remplacer selon les besoins de son auditoire.

LA DERNIERE SONATE

A NOEL LAVERGNE

....
Comincio egli allor si dolcemente.
Che la dolcezza ancor dentro mi suona.
DANTE, *Purg.*, canto II.

I

PARIS.—1716.

C'était la première nuit que le pauvre petit musicien passait à Paris. Il ne connaissait encore de la grande ville que le bruyant et malpropre faubourg Saint Jacques, et la figure bourrue d'Hénoch, l'hôtelier, qui, le voyant arriver à pied, portant pour tout bagage un petit paquet de hardes et un méchant violon, lui avait fait servir un maigre souper et donné pour logis la plus étroite de ses mansardes. Le jeune voyageur lui était cependant recommandé ; mais, ce soir-là, Hénoch était de fort mauvaise humeur. Un de ses locataires, parti sans payer son écot, avait, de plus, dérobé quelques pièces de linge, et l'arrivée d'un riche chaland eût seule pu dérider le front soucieux du vieil hôtelier.

Le pauvre enfant comptait sur une meilleure réception. Son parrain le ménétrier lui avait dit : " Quand mon compère Hénoch aura lu ma lettre, il te traitera comme un neveu. " Et le résultat de cette lecture avait été si différent de ce qu'il espérait, que Louis ne pouvait s'empêcher de penser : " S'il en est de même des lettres que je dois remettre à M. le curé de Saint-Eustache et au grand violoniste du roi, je pourrai bientôt reprendre le chemin de mon village. "

Au village, hélas ! personne ne l'attendait. Ses parents étaient morts, et son parrain et son curé, bien disposés pour lui, mais hors d'état d'assurer son avenir, lui avaient dit : " Va chercher fortune à Paris. Ta belle voix et ton violon peuvent te mener loin. M. le curé de Saint-Eustache t'accordera peut-être une place d'enfant de chœur, et si le célèbre musicien André Lebert veut bien te donner des leçons par charité, tu deviendras riche comme lui. "

Le bon curé lui donna des lettres de recommandation pour ces personnages, qu'il ne connaissait que de réputation ; le parrain composa laborieusement une épître pour son ami Hénoch, hôtelier, rue Saint-Jacques, et, muni de ces trois missives, d'un léger bagage et d'une bourse plus légère encore, Louis franchit à pied, comme il put, les vingt lieues qui le séparaient de Paris.

Bien souvent, au village, l'orphelin s'était cru seul ; mais combien cette solitude était peuplée en comparaison de celle où il se trouvait maintenant ! A Viry, il n'avait pas de parents, mais de nombreux amis : toutes les maisons lui étaient ouvertes, et son petit violon les réjouissait.—Tout cela était passé : une nouvelle vie allait commencer pour Louis, et s'annonçait triste et difficile

Aussi, malgré la fatigue du voyage, il avait beau se retourner sur son grabat, fermer les yeux, dire son chapelet : le sommeil ne venait pas. La chaleur était étouffante dans la mansarde. De guerre lasse, l'enfant remit ses vêtements, et alla s'asseoir sur le bord de la fenêtre.

De ce poste élevé il dominait de vastes jardins, éclairés par la pâle lueur des étoiles. Les bruits de la grande ville s'amortissaient peu à peu, les lumières s'éteignaient aux fenêtres, et bientôt, de toutes celles que Louis pouvait apercevoir, une seule resta éclairée. Elle s'ouvrait sur un balcon, au premier étage d'une petite maison séparée de celle d'Hénoch par un jardin.

Machinalement, les yeux de Louis se fixèrent sur cette croisée ouverte. Un homme était accoudé au balcon. Il rentra, et, quelques instants après, les sons d'un violon s'échappèrent de la pièce éclairée.

La perfection de l'instrument et l'habileté de celui qui en jouait, rendaient cette musique si belle, que Louis n'osait respirer.— Après une introduction savante, le violon joua une mélodie simple et gracieuse, puis il se tut. Louis attendit longtemps, espérant qu'il jouerait encore. Le violon garda le silence, et, presque sans y penser, l'enfant se mit à chanter, et redit, comme un écho fidèle, l'air qu'il venait d'entendre pour la première fois.

Le violoniste, dès qu'il l'entendit, parut sur le balcon, resta immobile tant que Louis chanta, et, dès qu'il eut fini, s'écria : " Qui chante ainsi ? répondez moi ! " Et il dit cela d'une voix si émue, que l'enfant eut peur, et ne répondit rien.

" Ce monsieur a sans doute pensé que je me moquais de lui ! " se dit-il ; et, effarouché comme un oiseau, le pauvre garçon quitta la fenêtre, se recoucha, et finit par s'endormir.

Le lendemain, il se leva de bonne heure et descendit. Mais, avant d'être au bas de l'escalier, il entendit la voix grondeuse d'Hénoch qui répondait à quelqu'un :

" Non, monsieur, c'est une erreur. Personne chez moi ne se permettrait de troubler le repos des voisins. "

" Mais, monsieur, " disait une autre voix, " les voisins ne se plaignent pas. Mon maitre voudrait simplement savoir quelle est la jeune fille qui a chanté cette nuit chez vous. "

" Il n'y a pas de jeune fille ici, " reprit l'irascible Hénoch. " Pour qui me prenez-vous ? Je loge des étudiants ; ma maison est honnête, et je n'ai que des servantes d'un âge respectable : Dorothée a plus de cinquante ans, et Gothon, soixante-quinze. Passé dix heures, je ferme ma porte, et personne ne chante ici. "

" Pourtant, monsieur, mon maître est sûr que la belle voix qu'il a entendue cette nuit partait d'une de vos mansardes. "

" Votre maitre a rêvé : laissez-moi la paix. "

Louis s'était approché timidement des deux interlocuteurs, et, encouragé par l'honnête et bienveillante physionomie du vieux domestique qui parlait à l'hôte, il essaya de placer son mot dans la conversation.

" C'est moi qui ai chanté, " dit-il ; " mais je ne le ferai plus, si cela ennuie les voisins. "

" Là ! " s'écria Hénoch, " ne voilà-t-il pas un beau début ! A peine ce galopin a-t-il passé quelques heures chez moi, et il va m'attirer des désagréments. "

" Vous n'en aurez aucun, monsieur Hénoch, " dit le vieux domestique : " mon maître a été charmé de la jolie voix de votre petit locataire ; il désire le voir et le faire chanter chez lui. Veuillez me suivre, mon petit ami. Vous n'aurez point à vous en repentir. "

Il emmena l'enfant, et, cinq minutes minutes après, Louis était introduit dans le salon du violoniste.

Celui-ci paraissait âgé d'environ soixante ans. Il était de taille moyenne, mince et nerveux ; son visage était noble, sa voix sympathique. A l'entendre, à voir l'élégance et la vivacité de ses mouvements, on lui eût donné quarante ans ; mais ses traits amaigris et fatigués révélaient son âge.

" Voici le chanteur de la nuit dernière, " dit le vieux domestique en introduisant Louis et se retirant discrètement.

Louis, tout déconcerté, se tenait debout, son chapeau à la main.

Le musicien jettant sa plume et repoussant son fauteuil, s'avança vivement vers lui, le regarda un instant et lui dit :

" Est-ce toi qui as chanté ?

" Oui, monsieur. "

" Bien vrai ? J'aurais gagé que c'était une femme. Chante encore, chante tout de suite. "

" Que voulez-vous que je chante ? " dit Louis.

" Ce que tu voudras. Qu'as-tu chanté cette nuit ? "

" L'air que jouait le violon. Il était si beau ! Oh ! si seulement j'entendais les trois premières notes, tout me reviendrait à la mémoire ! "

Le musicien saisit son violon : à peine eut-il commencé l'air, que, Louis le continuant, il se mit à l'accompagner doucement, et, quand il eut fini, s'écria : " Qui es-tu ? que veux-tu, mon petit ? Tout ce que je puis donner, je le donnerais pour te garder avec moi. Réponds moi : qui es-tu ? "

Louis, en peu de mots, raconta son histoire. Quand il en vint à parler de ses lettres de recommandation, le musicien voulut les voir, et fit un cri de surprise et de joie. " Celle-ci, " dit-il à Louis, " est arrivée à son adresse : je suis André Lebert, ancien premier violon du roi.—Quant à la lettre qui est destinée à M. le curé de Saint-Eustache, ne la porte pas. Tu as mieux à faire que d'entrer à la maîtrise. Reste avec moi : je te ferai instruire ; je t'apprendrai tout ce que je sais, je ne te laisserai manquer de rien. Mais tu ne chanteras que pour moi seul, entends-tu ? Acceptes-tu ces conditions ? "

" Oui, monsieur, " dit Louis résolument.

" Hé bien ! c'est entendu. Ton curé m'écrit que tu es un excellent enfant. Reste tel, et, avec l'aide de Dieu, je ferai de toi un grand musicien. "

Six mois après, Louis écrivait au curé de son village :

Paris, 15 octobre 1716.

" Monsieur le curé,

" Grâce à votre recommandation, je suis le plus heureux enfant du monde : M. Lebert m'a non seulement pris pour élève, mais il me traite en fils. Il m'a donné une jolie chambre près de la sienne, je suis habillé comme un gentilhomme, j'ai des maîtres de toute sorte, et j'étudie avec beaucoup de soin pour faire plaisir au bon M. Lebert ; mais les leçons que j'aime le mieux, sont celles qu'il me donne. Quel musicien, monsieur le curé ! Non, rien ne peut vous exprimer le bonheur que j'éprouve à l'entendre. Quant à lui, sa plus grande joie est de me faire chanter, le soir, quand nous sommes seuls. Il s'assied à l'autre bout du salon, tire un médaillon de son sein, et le regarde pendant que je chante. Souvent il pleure en m'écoutant, mais il dit que cela lui fait plaisir. Quand j'ai fini, il m'embrasse sur le front et me fait signe d'aller me coucher.

"Trois fois par semaine, quelques amateurs de musique viennent chez nous jouer des morceaux d'ensemble. Bientôt, j'espère, je pourrai y faire ma partie. Le reste du temps nous vivons très solitaires, mais je ne m'ennuie jamais. Le jardin et la volière pleine d'oiseaux rares, que j'ai demandé à soigner pour aider le vieux Jean-Baptiste, suffisent à occuper mes récréations.

"Je n'ai point oublié vos bons conseils, monsieur le curé. Du reste, je n'ai qu'à imiter mon cher maître pour vivre en bon chrétien. Nous allons tous les jours à la messe chez nos voisines les dames carmélites, et M. Lebert ne permet pas aux personnes qu'il reçoit le moindre mot contre la religion.

" C'est à vous, monsieur le curé, que je dois tout mon bonheur : aussi, croyez-le bien, je suis et serai toujours, avec tout le respect et la reconnaissance imaginables,

" Votre très dévoué serviteur,

" Louis Deschamps. "

II

1717. — VERSAILLES.

Une année se passa ainsi. M. Lebert s'attachait de plus en plus à son jeune élève, dont le caractère aimable et les rapides progrès faisaient sa joie et son orgueil. La fête de Louis approchait ; il lui dit :

" Que veux-tu que je te donne pour ta fête, petit ? "

" Je suis si comblé de vos bontés, monsieur, que je ne devrais rien souhaiter, et pourtant..."

" Parle donc, " dit son maître.

" Hé bien ! j'ai grand désir de voir Versailles avec vous, cher maître. "

" Je n'y suis pas retourné depuis la mort du roi Louis XIV, " dit Lebert ; " mais je reverrai le parc avec plaisir. Nous irons ensemble, mon enfant. " (*à suivre*)

A UNE SUPERIEURE RELIGIEUSE

AU SUJET

D'UN RECENT DECRET PONTIFICAL

SECONDE EDITION

Revue et augmentée par l'auteur

LETTRE

Du R. P. SECONDO FRANCO de la Cie de Jésus

Seule traduction française avec autorisation de l'Auteur

Par l'Abbé A.-E Gautier

Du clergé de Bordeaux. Docteur en droit canonique

1 vol. in-12. ....Prix 40 cts.

Ma Révérende Mère.

Votre Révérence m'écrit que le Décret du Souverain Pontife promulgué dernièrement par l'intermédiaire de l'Eminentissime Cardinal, Préfet de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers vous a jetées, vous et quelques-unes de vos Religieuses, dans une sorte de trouble. Cependant, animées du plus grand désir de vous conformer pleinement à la volonté du Vicaire de Jésus-Christ, vous voudriez beaucoup que je vous donnâsse quelqu'explication à ce sujet.

En vérité, le Décret est si clair qu'il suffit de le prendre à la lettre pour en tirer le sens vrai. Il est si péremptoire qu'il n'exige autre chose pour être observé pleinement que cette docilité absolue qui est due aux actes du Saint-Siège Apostolique, et les services qu'il doit rendre sont si grands, que, pour le recevoir à bras ouverts, il suffit de le bien entendre.

Néanmoins, l'importance des questions en elles-mêmes et le désir si légitime que vous m'exprimez me persuadent facilement que je ne puis vous refuser cette satisfaction. Ce n'est pourtant pas un traité sur cette matière que j'écrirai ; je n'en aurais pas le temps et je n'en ai nullement l'intention. Aussi bien, ne crois-je pas cela nécessaire. Je me formerai à vous indiquer en peu de mots ce que le Vicaire de J.-C. a décrété, et par suite ce qu'il y a à faire. Je m'acquitterai d'autant plus volontiers de cette tâche que cet opuscule, j'en ai la confiance, pourra être de quelqu'utilité à d'autres Communautés religieuses placées dans les mêmes conditions que la vôtre. Je ferai en sorte d'être bref et clair ; et après avoir exposé ce que renferme le Décret, je le mettrai en lumière par l'autorité des graves théologiens qui ont traité cette question. J'exposerai enfin quelques-unes des raisons qui en démontrent la sagesse. Sans doute ces deux choses ne sont nullement nécessaires puisque l'autorité du Siège Apostolique qui l'intime doit tenir lieu de toute raison ; mais elles auront pour heureux résultat de procurer un plus grand contentement et allègement à qui doit obéir.

S. F. *s. j.*

Très Révérende Mère.

Afin de procéder avec ordre dans cet écrit, voici ce que je ferai. Je reproduirai d'abord le Décret tel qu'il est émané de la S. Congégation des Evêques et Réguliers, avec la traduction littérale en regard. Ensuite le reprenant partie par partie, j'en exposerai le sens obvie qui doit suffire pour sa mise en pratique exacte.

Enfin, des dispositions prises, je tirerai quelques raisons qui aideront à rendre la volonté plus prompte grâce à la satisfaction qu'elles ne peuvent manquer de causer à l'esprit.

Que le doux Cœur de Jésus me serve de guide à moi en écrivant et à votre Révérence en pesant ce que contiendra ce petit écrit.

S. F. *s. j.*

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

I. MÉDITATIONS, *suite*

Les méditations du vénérable P. Louis DU PONT, ont, à beaucoup de titres, le droit d'être mentionnées et recommandées dans l'*Ami du clergé.* L'auteur se distingua à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e] dans la Compagnie de Jésus par son profond savoir et sa haute sainteté. Les grâces extraordinaires que Dieu lui accorda et les grands fruits qu'il produisit dans les âmes par ses entretiens et par sa direction suffiraient à nous convaincre que ses *Méditations* ont dû perpétuer et généraliser son heureuse et salutaire influence. Dès 1611, elles étaient traduites de l'espagnol en latin; et plusieurs éditions latines se sont succédées depuis: la dernière, que nous a donnée le P. Lehmkuhl, a été revisée avec soin et pour le texte même et pour les citations de la sainte Ecriture et des Pères. De bonne heure aussi, il y eut des traductions françaises de ces "très excellentes méditations." La première qui est de 1610, et qui servit pour une édition imprimée en 1628, était très imparfaite; elle renfermait beaucoup d'expressions qui seraient inintelligibles pour nous. Mais celle de 1682 s'est conservée et n'a eu besoin que de quelques retouches pour être présentée au public dans cette dixième édition que nous indiquons à nos lecteurs. Le temps a donc confirmé le mérite des méditations du vénérable du Pont, au lieu de les ensevelir dans l'oubli avec tant d'autres ouvrages. Il nous faut néanmoins les faire connaître davantage pour les faire mieux apprécier.

Les six parties qui composent ce recueil sont ordonnées à la vie *purgative*, à la vie *illuminative*, et à la vie *unitive*. — La première partie, après une *préface* sur la pureté de cœur qui est la fin des méditations de la vie purgative, donne tout d'abord la méditation fondamentale *sur la fin de l'homme ;* puis viennent les méditations sur le péché en général et sur les fins dernières; celles qui suivent visent à une entière mortification des vices et des passions déréglées, et ont pour objet: 1° les sept péchés capitaux, les dix commandements de Dieu, les cinq sens extérieurs, et les puissances intérieures de l'âme: 2° l'examen de conscience, le sacrement de Pénitence, la sainte Communion; 3° les peines du purgatoire.—Les deuxième, troisième et quatrième parties comprennent les méditations de la vie illuminative. Elles ont pour but l'imitation de Notre-Seigneur, et pour objet les mystères de notre Sauveur dans son Incarnation et sa vie cachée, dans sa vie publique, dans sa passion et sa mort. — La vie glorieuse de Jésus-Christ, et un fondement dans la connaissance plus approfondie de la Divinité, des trois personnes divines, des perfections de Dieu et de ses bienfaits soit naturels soit surnaturels: aussi tel est l'objet des méditations de la cinquième et de la sixième parties. — L'œuvre du Père du Pont est donc complète. On a dit, avec raison, que c'étaient les exercices de saint Ignace étendus et expliqués.

C'est aussi la méthode de saint Ignace qu'on a suivie dans la rédaction de ces méditations (on la trouvera exposée et développée dans la *Préface*, qui est un vrai traité de l'oraison mentale, comprenant 56 pages in-12 d'un texte très serré),—Les vérités proposées avec toute la force et la richesse qu'on peut attendre d'un savant théologien, et les applications très détaillées qu'indique l'auteur prouvent de sa part une longue expérience dans la conduite des âmes.—Nous avons été d'abord surpris et effrayés de la longueur des développements que le P. du Pont a donnés à ses méditations: certaines comportent cinq, six points, ou remplissent cinq, six pages: quelques-unes vont jusqu'à neuf points, ou neuf pages. Mais le traducteur nous a répondu (et nous avons admis ses réponses): 1° *qu'un discours n'est jamais trop long, qui n'a rien que de très utile*; 2° que rien

n'oblige à parcourir tous ces points : si dans un seul, on trouve assez de matière pour s'entretenir avec Dieu, qu'on s'y arrête ; du reste chaque point, par les considérations toutes différentes qu'il contient, est une méditation complète, 3° qu'une méditation un peu ample et raisonnée offre un avantage considérable pour une infinité de personnes, qui peu capables au commencement de faire d'elles-mêmes les réflexions nécessaires, peuvent, en lisant lentement et en s'appropriant les pensées et affections de l'auteur, s'accoutumer à méditer, et faire à la fin toutes seules, avec les lumières du Saint-Esprit, ce qu'elles ne faisaient d'abord qu'avec le secours d'un livre. —D'ailleurs nous lisons dans la préface que cet ouvrage a été composé non seulement pour l'oraison, mais aussi pour la lecture spirituelle, " une des plus nobles et des plus utiles exercices de piété, " et qu'on pourra également l'utiliser pour des exhortations et des conférences. C'est vraiment une mine féconde et inépuisable à exploiter.

Ce qu'on devra surtout chercher, ce qu'on trouvera avec joie et profit dans les méditations du P. du Pont, c'est une explication fort nette et très complète, d'après le sens le plus universellement reçu et approuvé des saints Pères, des quatre Evangiles et de la plus grande partie des actes des apôtres. Etudier et considérer, dans la méditation, avec un guide aussi éclairé et aussi pieux que notre vénérable auteur, c'est assurément le moyen de se procurer les plus vives lumières sur la vie et la doctrine de Notre-Seigneur et de goûter et d'accepter avec amour ses enseignements et ses exemples. C'est à ce point de vue que cet ouvrage se recommande tout spécialement à nos confrères.

Nous n'exprimerons, en finissant, que deux regrets. Nous demanderons aux éditeurs pourquoi ils n'ont pas emprunté à l'édition française de 1628 et reproduit dans leur nouvelle édition la " Table des Méditations sur les Evangiles des dimamches et fêtes de toute l'année selon l'usage de l'Eglise romaine ? " Pourquoi aussi, en faveur du clergé, n'ont-ils pas donné en latin les citations de la sainte Ecriture et des Pères, soit en les insérant dans le texte, soit en les renvoyant au bas de la page ? Ils auraient pu mettre à l'édition si correcte et si vantée du P. Lehmkuhl.

Les abonnés de l'*Ami du clergé* connaissent déjà le recueil de méditations intitulé l'Heure du matin : il leur a été signalé plusieurs fois à la 3e ou 4e page de la couverture de notre chère Revue ; et plusieurs de nos confrères se sont sans doute procuré cet ouvrage qu'on leur recommandait " d'une manière toute particulière " et qu'on leur disait " de réelle valeur, et capable de faire grand bien " Nous voudrions justifier cet éloge et faire apprécier ce livre comme il le mérite. — Disons d'abord que l'auteur nous semble avoir parfaitement satisfait à un *desideratum*, et qu'il nous a donné, ce qu'on ne trouve guère, un ouvrage " renfermant des trésors inappréciables sur le sacerdoce, son excellence, ses vertus et ses devoirs, en forme de Méditations *courtes, simples, substantielles* et *pratiques*, et par suite à faire réfléchir et à faire prier. " —Pour nous procurer une haute idée du sacerdoce, l'auteur nour fait méditer sur les appels de Dieu, sur la cléricature, sur les ordres mineurs et majeurs, et surtout sur la prêtrise et la fin qu'elle nous impose, et les pouvoirs qu'elle nous confère : c'est nous remettre devant les yeux le nombre et la grandeur des grâces reçues, les engagements contractés et les motifs de les remplir. — Après avoir considéré dans la méditation, c'est-à-dire sous le regard de Dieu et l'influence de sa grâce, on peut envisager avec courage et confiance les *devoirs* du prêtre, qui fond l'objet du *second livre*. Ces devoirs, c'est premièrement la sainteté, la sainteté pour le bon exemple, la sainteté par l'exemption du péché mortel, et par la lutte contre le péché véniel ; c'est ensuite, dans le détail, la science qu'il faut acquérir par l'étude ; c'est le zèle des âmes, zèle sans tiédeur ; c'est la prédication, l'administration des sacrements de Pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême-Onction ; il y a aussi pour le prêtre des devoirs spéciaux envers les pauvres et envers les enfants. Ces devoirs, l'auteur nous en fait considérer l'importance, la nécessité et les différents moyens de les accomplir totalement et efficacement : il consacre de trois à sept méditations à chacune de ces obligations ; et ces méditations, nous le répétons, sont courtes, simples, substantielles, elles sont aussi prati-

ques, et d'une manière particulièrement intéressante. Le choix des vérités qu'il rappelle, et des conseils qu'il donne et des applications qu'il fait, est inspiré par le sentiment des besoins de notre époque : il signale les dangers et les exigences créés par les temps difficiles où nous vivons ; il indique les moyens auxquels il faut recourir pour triompher des obstacles qui entravent maintenant le ministère du prêtre.— C'est avec le même mérite d'opportunité qu'ont été rédigées les méditations du *troisième livre*, sur les vertus du prêtre, chasteté, humilité, bonté, charité envers le prochain et particulièrement envers les confrères, mortification ; telles sont les vertus que notre auteur nous propose d'étudier et de méditer, comme étant celles qui nous rendront le plus conformes à Jésus et le plus capables de travailler efficacement au salut des âmes. Un chapitre est consacré à la nécessité et aux moyens de combattre la passion dominante : quatre méditations ont pour objet " la vie cachée en Dieu avec Jésus-Christ ; " et enfin les deux dernières méditations nous disent d'une façon délicieuse ce que doit être la chambre du prêtre : une *solitude*, un *temple*, un *ciel*, et ce qu'il faut faire pour qu'il en soit ainsi. — Que dirons-nous du *quatrième livre* ? Qu'il nous a fait le plus grand bien, et que nous avons éprouvé une grande joie à revoir, dans l'oraison, tout ce qui nous avait été enseigné et ce que nous avions lu sur le *règlement*, et sur l'importance et la nécessité de nos différents *exercices de piété*, et sur le moyen de les bien faire. Aucun n'a été oublié : oraison, sainte messe, office divin, lecture spirituelle. visite au Saint-Sacrement, chapelet, examen de conscience, confession ; et rien de plus solide et de plus sage et de plus opportun que les enseignements et conseils qui nous sont donnés sur cette matière si importante. D'aillaurs, ici comme dans les autres parties de l'ouvrage, les textes de l'Ecriture et des Pères et et les exemples des Saints sont invoqués dans une large mesure, et communiquent aux méditations de l'*Heure du matin* une lumière qui convainc l'esprit et une onction qui pénètre la volonté. Dans le dernier chapitre, notre auteur nous entretient et de la retraite annuelle et de la retraite du mois : dans un appendice, il donne le Directoire de la retraite mensuelle ; et il termine son ouvrage par douze méditations sur les grandes vérités de la religion, c'est-à-dire sur les fins dernières. Ce sont ces méditations qui doivent surtout servir pour les retraites : et il est bon d'y recourir en d'autres temps : " Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. "

Avec l'*Heure du matin*, finit la catégorie des *Recueils complets* de méditation. Nous avons signalé ceux qui nous semblaient dignes de l'être ; nous les avons analysés et appréciés assez longuement. Il nous a paru que nous devions nous étendre ainsi pour faire connaître suffisamment le contenu et le genre de l'ouvrage : c'est ce que nous aimons nous-même trouver dans un compte-rendu ; c'est ainsi que nous comprenons un article bibliographique. Que si quelques-uns de nos lecteurs désirent plus que des renseignements qui leur permettent de faire eux-mêmes leur choix, s'ils nous demandent d'indiquer nos préférences, de choisir pour eux, voici ce que nous croyons pouvoir ajouter.

Nous ne condamnons pas absolument, au sujet de l'auteur qui nous fournit nos thèmes de méditation, la variété et le changement : car nous n'osons pas affirmer qu'il y a un auteur assez complet pour satisfaire à tous les besoins, à toutes les exigences des différents sujets et des différentes situations ; ou que cet auteur devra plaire toujours, et qu'il n'y aura pas quelquefois un véritable profit à quitter, définitivement ou momentanément, un ouvrage pour un autre. Mais nous recommandons instamment à nos confrères, et surtout aux plus jeunes, de s'attacher d'une manière toute particulière à un Recueil très complet qu'ils auront choisi conforme a leur trempe d'esprit et à leur caractère, auquel ils demanderont habituellement leur sujet d'oraison en suivant l'ordre de l'auteur, et qu'ils ne délaisseront que provisoirement pour faire face à certains besoins du moment, pour méditer par exemple, d'après un ouvrage spécial, sur telle et telle vertu, telle ou telle obligation. — Ces recueils très complets qui comprennent à la fois et une série de méditations, dans un ordre logique, sur toutes les vérités de la spiritualité chrétienne et ecclésiastique, et des méditations pour les principales

fêtes de l'année et sur les principaux saints, sont au nombre de trois : Beuvelet, Branchereau, Chaignon. Et nous inclinons à croire que ces trois auteurs se partagent la faveur des Grands-Séminaires en France.

Si donc nos jeunes confrères ont constaté que l'auteur suivi dans leur Grand-Séminaire les a puissamment aidés à faire de bonnes méditations, qu'ils lui demeurent fidèles : il continuera à être pour eux une mine d'autant plus facile à exploiter qu'ils la connaîtront mieux et qu'ils seront plus familiarisés avec les pensées et les procédés de l'auteur. Si on gagne beaucoup à relire plusieurs fois un bon livre, parce qu'une lecture subséquente nous montre toujours une nouvelle vérité, un nouveau point de vue, une nouvelle conséquence qui nous avait échappé jusque-là, à plus forte raison cela est-il vrai de la méditation qui nous fait scruter, avec toutes les ressources de la nature et avec les secours de la grâce, un texte ordinairement riche déjà par lui-même, et enrichi de plus par les citations de la sainte Ecritudre, des Pères, des Saints, des Conciles. — Si au contraire, cher lecteur, l'ouvrage qui vous a fourni pendant quatre ou cinq années le thème de vos méditations vous a paru trop court, trop doctrinal et pas assez onctueux, profitez de votre expérience. Laissez Beuvelet pour Branchereau ou Chaignon : ceux-ci, nous l'avons dit, sont plus développés, celui-là est très concis et exige un travail personnel, très profitable assurément, mais difficile à certains esprits. Si vous croyez avoir besoins de ces longs développements que donnent Branchereau et Chaignon à leurs sujets de méditations, choisissez l'un ou l'autre : si Branchereau pendant vos années de séminaire vous a paru trop sec, trop aride, prenez Chaignon, qui comme nous l'avons vu, développe aussi longtemps les actes de la volonté que les réflexions de l'intelligence. Mais si d'autre part vous vous êtes reconnu assez de facilité pour ce travail de réflexions et d'affections personnelles, conservez ou essayez Beuvelet. Nous vous souhaitons qu'il reste ou qu'il devienne le manuel ordinaire de vos méditations.

Nous avons dit : manuel *ordinaire* ; car, encore une fois, nous admettrons facilement qu'il peut être très avantageux pour l'âme (comme pour le corps) de changer de régime, et de prendre quelquefois une nourriture autrement préparée, c'est-à-dire des enseignements présentés d'une manière différente, nouvelle, et qui pour cela même sera plus saisissante. Pour cette raison, nous vous engageons à échanger pour un temps Beuvelet pour l'*Heure du matin* : ces deux ouvrages appartiennent du reste à la même catégorie, celle des méditations courtes et substantielles, et ce dernier offre des avantages spéciaux, mentionnés plus haut, qui le rendent digne d'être, l'espace d'une année, le suppléant intérimaire de Beuvelet. — D'après ce que nous avons dit des Méditations sacerdotales de Décrouille, elles ne font pas double emploi avec celles de Beuvelet, de Branchereau, ou de Chaignon : elles peuvent nous aider beaucoup à nous renouveler dans la ferveur de notre première messe ; elles sont du reste suffisamment riches de bonnes pensées et de bonnes applications ; elles ne sont ni trop longues ni trop brèves : autant de raisons pour qu'elles aussi se substituent dans une certaine mesure, pour un certain temps, au manuel *ordinaire*. — Le V. Père du Pont est complet, très riche, trés fort et très méthodique en ce qui regarde les vérités de la triple vie, purgative, illuminative et unitive : mais il n'a rien de spécial pour la liturgie, les fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints, et c'est pour cela que nous ne l'avons pas rangé parmi les Recueils *très complets* : mais il sera, si l'on veut, le très utile complément soit de Décrouille, soit de Hamon, soit de Bronchain, ceux-ci étant, pour ainsi dire, *liturgiques*, et nous donnant tout le nécessaire sur le propre du temps et le propre des saints. Mais, de plus, le Père du Pont, dans les 2e, 3e, 4e, 5e, parties de son ouvrage, nous offre sur les Mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur sa vie cachée, sa vie publique, sa vie souffrante et sa vie glorieuse en un mot sur tout l'Evangile, une série de méditations qu'on ne trouvera peut-être pas ailleurs, aussi solides, aussi complète ; et à ce titre l'ouvrage du P. du Pont me paraît mériter la même faveur que Décrouïlle et l'*Heure du matin*, celle de pouvoir remplacer pour un temps l'auteur choisi pour manuel ordinaire.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Juin, 1893, Numéro 8

BULLETIN

8 juin 1893.

*** Nous publions les deux dépêches suivantes adressées à la *Croix.* Elles sont relatives au Congrès Eucharistique de Jérusalem L'une parle de l'entrée du légat à Jérusalem, et l'autre annonce la fin des travaux du Congrès. Nous pourrons probablement donner des détails dans le prochain numéro.

Jérusalem, 14 mai, 4 h soir

L'entrée du Légat a été splendide : elle s'est effectuée selon le pontifical, à cheval et sous un dais. Elle dépasse immensément en beauté, la réception mémorable de l'empereur d'Autriche en 1863. Quelques prélats dissidents saluent en dehors de la ville le cardinal qui porte ses ornements pontificaux, Le consul français et tout le personnel du consulat en grande tenue représentent le protectorat. Les délégués des consulats de toutes les puissances sont présents. Les autorités et l'armée turque, avec deux généraux, les officiers de la marine française, font escorte avec la population entière.

Le patriarche reçoit le légat à la porte de Jérusalem, avec cinquante évêques, tout son clergé, les communautés, et des pèlerins de toutes les nations.

De toutes parts s'élèvent des acclamations enthousiastes : " Vive Léon XIII ! Vive le Légat ! " On se rend en procession solennelle au Saint Sépulcre, où l'on chante le Te Deum

L'impression est immense. Grande journée pour l'Eglise et pour la France. Ordre parfait.

V. de P. Bailly.

Jérusalem, 21 mai 5 h. soir

Le Congrès a été couronné admirablement samedi par un magnifique discours du cardinal légat et par les acclamations liturgiques aux prélats chantées par les religieeux de l'Assomption. Ensuite a eu lieu une splendide procession du Saint- Sacrement à Saint-Etienne. A minuit, chant des matines de la Pentecôte, sous la grande tente, au mont Sion, près du Cénacle. Messes innombrables. Jubilation universelle.

Bailly

***

*** Les élections générales de l'empire d'Allemagne ont lieu le 15 de ce mois. Encore quelques jours et nous saurons si le militarisme l'a emporté et si ce fléau va continuer à appauvrir le pays par les charges écrasantes dont il est la cause. L'agitation est considérable et chaque parti fait des efforts inouis pour le triomphe de ses idées. Les socialistes notamment déploient une activité extraordinaire et ils espèrent augmenter considérablement le nombre de leurs députés. Ils étaient 37 dans le dernier Reichstag et ils prédisent qu'ils seront 75 après les nouvelles élections.

Si les apparences ne sont pas trompeuses, le gouvernement sera défait. Les divers états de l'empire se défient de la Prusse et de son hégémonie. (1) La prééminence qu'ils lui ont donnée au lendemain de la guerre franco prussienne,—— dans l'enthousiasme irréfléchi de la victoire, —— leur inspire des craintes sérieuses. Il est probable, disent les dépêches, que plusieurs d'entre eux profiteront de la circonstance pour secouer le joug de fer qui se fait sentir plus pesant de jour en jour.

Le spectre de la France, prête à envahir les provinces annexées n'inspire plus les mêmes terreurs. Les populations commencent à s'apercevoir que cette invasion est plus problématique que jamais et que cette nouvelle est une pure invention de la Prusse et de son souverain.

Ainsi tout fait présager une défaite pour le gouvernement et un affront pour Guillaume.

Nous avons hâte de voir si le CENTRE (2) va se diviser et, par conséquent, annihiler son influence, ou si, fier de son glorieux passé, il va rester uni comme aux jours de Windthorst. Dans ce cas il pourra combattre efficacement les mesures tyranniques, et obtenir le redressement des torts et le rappel des loi persécutrices.

***

*** Aux dernières élections du barreau de la province de Québec ont été élus :

1o Bâtonnier général, l'honorable Thomas Chase Casgrain, avocat de Québec, et procureur-général dans le ministère Taillon.

2o Secrétaire général, M. W. C. Languedoc, C. R. avocat à Québec.

***

*** En Italie la chambre des députés, à une majorité de 5 voix, a rejeté le budget de la justice. La mesure ministérielle a réuni 133 votes et 138 votes l'ont repoussée.

Le ministère a alors donné sa démission que le roi a refusé d'accepter. Après bien des pourparlers et une grande hésitation l'ex-premier ministre Giolitti a enfin consenti à former une nouvelle administration.

Elle est composé comme suit :

Président du conseil et ministre de l'intérieur, Giovanni Giolitti. — Ministre des affaires étrangères, Benedetto Brin. — Finances, Sénateur Gagliardo. — Justice et affaires ecclésiastiques, Sénateur Canonico. — Guerre, Général Luigi Pelloux. — Marine, Amiral Racchia. — Commerce, industrie et agriculture, Pietro Lacava. — Instruction publique, Ferdinando Martini. — Travaux publics, Francesco Genala. — Postes et télégraphes, Camillo Finocchiaro-Aprile. — Trésorier, Bernardino Grimaldi. —

(1) La victoire du gouvernement sera le triomphe de la Prusse, et sa défaite sera l'amoindrissement de son influence.

A l'exception des vieilles provinces prussiennes, des provinces rhénanes et de la Saxe, tous les états ont voté contre la loi militaire dans le dernier Reichstag. La députation de la Bavière n'a donné qu'un vote pour la loi et 34 contre.

(2) Dans le manifeste qu'il a publié, il se déclare contre la loi militaire.

*** La législature de la province d'Ontario a été prorogée samedi, le 27 mai. Elle siègait depuis le 4 avril. La principale mesure de la session est une loi concernant le commerce des liqueurs fortes. En vertu de cette loi la question de la prohibition de ce commerce sera soumise à un plébiscite. Pourront voter dans cette circonstance les gens ayant droit de vote aux élections parlementaires et les veuves et filles ayant droit de vote aux élections municipales. La votation se fera en janvier prochain.

Le gouvernement doit faire décider, le plutôt possible, si une législature provinciale a le droit *constitutionnel* de prohiber le commerce des boissons enivrantes.

***

*** La société Royale du Canada, réunion de savants, d'historiens et de littérateurs, a eu son assemblée annuelle à Ottawa à la fin de mai. Les officiers suivants ont été élus pour former le bureau central de direction :

1° Président, le Dr George Dawson ; 2° Vice-président, M. J M. Lemoine ; 3° Secrétaire-général, M. J. G. Bourinot ; 4° Trésorier, M. le professeur Selwyn.

La section française a nommé :

1° Président, M. le sénateur Joseph Tassé, rédacteur en chef de la *Minerve* ; 2° Vice-président, M. l'abbé Verrault, principal de l'école normale Jacques-Cartier, à Montréal ; 3° Secrétaire, M. J. E. Roy, notaire à Lévis. M. Roy est aussi membre de la chambre des notaires et secrétaire de la commission de législation de cette chambre.

Mgr Obrien, archevêque catholique d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, le Dr N. E. Dionne, journaliste et bibliothécaire de la législature de Québec, et le Dr S. E. Dawson, imprimeur de la Reine, ont été nommés membres de la société.

***

*** Sont nommés :

1° Gouverneur-Général du Canada, Lord Aberdeen. Cette nomination, qui avait été erronément annoncée dans le cours de l'hiver dernier (1), est enfin confirmée officiellement. Lord Aberdeen a siégé comme conservateur à la chambre des Lords, mais il a adopté plus tard le parti libéral.

Le gouverneur actuel, lord Derby, ci-devant baron Stanley de Preston, a été nommé en 1888.

2° Commandant des forces du Canada, le major général Alexander Montgomery Moore. Il remplace Sir John Ross. Le nouveau commandant est entré dans l'armée en 1850 avec le grade de second lieutenant. Il a été promu au grade de major général en 1884.

(1) Voir Vol. 3, No. 24, page 739.

3° Juge de la Cour de comté de l'Ouest du Manitoba, M. T. D. Cumberland, avocat de Winnipeg. Il remplace le juge Walker. Ce dernier remplace à Winnipeg le juge Ardagh décédé dernièrement.

4° Conseil de la Reine, M. George Duval, rapporteur officiel de la Cour Suprême du Canada.

5° Recorder de la ville de Longueuil, Alexandre Jodoin, avocat. M. Jodoin est né à Longueuil. Il a fait ses études classiques au séminaire de Québec, et ses études légales à l'Université Laval à Montréal. M. Jodoin est un ancien journaliste. En collaboration avec monsieur Joseph Louis Vincent, percepteur du revenu intérieur, il a écrit une histoire de sa ville natale.

***

*** Sont décédés :

1° Mgr François de Salles Albert Leuillieux,— archevêque de Chambéry, Savoie. Il est né à St Omer, département du Pas-de-Calais, le 17 décembre 1823. Il a fait ses études classiques à St Omer et à Arras et ses études théologiques au séminaire Saint Sulpice. Mgr. Sibour, archevêque de Paris, l'ordonna prêtre le 23 décembre 1848. Il fut nommé évêque de Carcassonne en 1873, étant alors curé de St Nicolas de Boulogne sur Mer, et il fut sacré par Mgr. de la Tour d'Auvergne. Il devint archevêque de Chambéry en 1881.

2° Mgr. Jean Natalis François Gonindard, archevêque de Rennes, département d'Ile-et-Vilaine, France. Il est mort subitement dans la cour de la gare de Rennes. Il venait de donner la confirmation dans les environs de sa ville épiscopale. Il n'était archevêque de Rennes que depuis le 5 mars dernier, ayant remplacé le cardinal Place dont il était coadjuteur, avec future succession, depuis le 17 mai, 1887. Il est mort le 17 mai, juste six ans depuis sa nomination comme coadjuteur.

Mgr. Gonindard est né à Perreux, département de la Loire le 31 décembre 1837.

Il fit ses études au petit Séminaire de Montbrison et il fut ordonné prêtre en 1861 et nommé évêque de Verdun le 31 décembre 1884. Voici ce que dit la " *Croix* " de cet homme distingué :

" Orateur, écrivain, administrateur paternel, doué d'une inépuisable charité, il était l'homme de tous et surtout l'homme des petits et des humbles. Personne mieux que lui ne savait aller au peuple"

3° M. Seismit-Doda, ancien ministre des finances d'Italie. Il faisait partie du ministère Crispi en 1890. Il en fut expulsé par ce que, dans un banquet, il n'avait pas protesté contre certaines manifestations irrédentistes.

4° A Londres Mgr (Lord) Petre, prélat de la maison du pape. Il faisait partie de la chambre des Lords.

Il était, dit *La Croix*, le seul prêtre qui, depuis la prétendue Réforme, siégeât au Parlement. Il a créé en Angleterre de nombreuses institutions d'enseignement et de bienfaisance.

5° M. François Xavier Valade, notaire et ancien inspecteur d'écoles. M. Valade est né à Terrebonne le 8 octobre 1803. Comme beaucoup d'autres hommes distingués il fut instituteur dans sa jeunesse. Nommé plus tard inspecteur d'écoles il en a rempli les fonctions pendant plus de 40 ans.

6° M. D. Corey rédacteur du "Bedford Times."

7° Mr Charles François Gauthier, à l'âge de 114 ans et 10 mois. Il était l'homme le plus âgé du Canada. En 1837 il a combattu à St Charles du Richelieu. Il est mort dans cette paroisse il y a quelques jours.

8° M. E. S. Darche, conservateur des hypothèques (régistrateur) du comté de Wolfe.

9° A St Boniface, Manitoba, Reine Lagimodière à l'âge de 95 ans. Elle est la première personne de race blanche qui soit née au Manitoba.

10 François-Xavier Archambault, avocat et conseil de la Reine. Il est né à St Vincent de Paul en 1842 et il a étudié au séminaire de Ste-Thérèse. Il a été admis au barreau en 1863.

M. Archambault a représenté le comté de Vaudreuil dans l'assemblée législative de Québec.

ALBY.

Histoire du Bréviaire romain, par PIERRE BATIFFOL, du clergé de Paris, docteur ès lettres. Paris, 1893, in-12 de XIV-356 p. —Prix : 88 cts.

Par "Breviarium" on entend la rédaction concise, restreinte, unifiée, d'éléments nombreux puisés à diverses sources. Ecrire l'*Histoire du Bréviaire romain,* ou du bréviaire de l'office canonique romain, suppose donc la connaissance préalable des principes constitutifs de cet office, tant dans leur formation évolutionnelle que dans le détail précis de leurs parties. C'est ce qui nous vaut tout d'abord dans l'ouvrage de M. l'abbé Batiffol un exposé aussi intéressant que savant de la genèse des heures canoniques. Marchant sur les traces des cardinaux Bona et Tommasi, des Thomassin, des Mabillon et des Duchesne, l'auteur reconstitue sous nos yeux, avec une sûreté de touche et une lucidité prestigieuses, les antiques réunions chrétiennes où nos pères dans la foi louaient ensemble le Seigneur "in hymnis et canticis." Aux vigiles dominicales nées de la grande vigile pascale, s'ajoutèrent, sous de pieuses influences, dès le second siècle, les anniversaires des martyrs. Les prières des premiers ascètes, perdant ensuite leur caractère privé, ne tardèrent pas à développer encore le cycle quotidien de la prière publique, et l'on eut ainsi : "Vêpres, nocturne, laudes, tierce, sexte et none" par l'adjonction de leurs oraisons diurnes à l'office primitif de la vigile. L'origine des deux autres heures, prime et complies, se retrouve dans les usages des maisons monastiques. Telle est la part respective de l'ancienne Eglise et du monachisme dans la constitution de l'office.

Le clergé de chaque titre presbytéral romain célébrait quotidiennement les vigiles et suffisait à ce devoir et aux besoins quasi paroissiaux qu'il avait à satisfaire ; des monastères basilicaux furent postérieurement fondés dans le but de le suppléer dans la psalmodie. L'érection de ces monastères d'un genre spécial fut d'abord réservée aux églises situées hors les murs et ne remonte guère qu'au VIIe siècle pour les basiliques *intra muros*. Par eux s'accomplit une lente mais considérable révolution liturgique, résultant de la juxtaposition des heures monastiques à l'office traditionnel des clercs. Leur action fut immense, et la " scola " de Saint-Pierre, en conséquence de l'admiration attachée à la perfection de ses chants, non moins qu'en raison des privilèges résultant de la dévotion universelle envers l'Apôtre, devint comme la source autorisée de l'office ecclésiastique.—Nous n'avons pas craint d'entrer, à la suite de M. Batiffol, dans quelques détails, car il importait de bien faire ressortir la formation de cet office romain que les moines anglo-saxons répandirent dans toutes leurs missions et que les rois carolingiens favorisèrent exclusivement. L'auteur en fait plus loin une minutieuse analyse : *Office commun du temps*, éléments et distribution de la psalmodie, leçons, répons ; *Fêtes du temps* et stations ; *Offices des saints*, fêtes majeures et fêtes mineures (avec les transformations significatives du férial), et calendrier sanctoral romain. C'était là un ensemble admirable, où Rome "avait mis le meilleur de sa littérature et de son histoire ; la marque de sa piété directe et simple ; de son esthétique restée sensible aux compositions sobres, larges et harmonieuses, de sa langue brève, claire, concrète, biblique de lexique, hiéronymienne de tour, rythmique de nombre...enfin et surtout de sa cantilène...

Jusque vers la fin du XIIe siècle, l'office romain, tel qu'il existait à Rome à l'époque de Charlemagne, ne subit pas de notable modification. M. Batiffol en fournit la preuve au moyen d'une argumentation assez subtile, dans les détails de laquelle nous ne pouvons entrer ici, mais dont les conclusions sont de la plus grande vraisemblance. Peu à peu un office moderne s'est constitué pourtant, transformation ultramontaine de l'office romain du VIIIe siècle, et, pour en faciliter la récitation, on conçut l'idée d'un volume portatif qui réunirait les divers extraits tirés des nombreux livres contenant les parties de la prière ecclésiastique. Ce fut Innocent III qui entreprit au XIIIe siècle cette utile compilation ; les Mineurs s'en servirent depuis Grégoire IX et, la popularisant de plus en plus contribuèrent par leur exemple, sous Nicolas III, à la faire adopter de la curie romaine elle-même. Il faudrait maintenant relever avec l'auteur les fades tentatives des humanistes, désireux de donner au style rude et massif de cette première œuvre quelque chose de la langue précieuse qu'ils affectionnaient, constater les retours en arrière, les corrections historiques, les modifications liturgiques amenées par l'introduction de nouveaux offices de saints, étudier la tentative hardie de Quinonez, les bréviaires gallicans, les travaux de la Congrégation de réforme instituée par Benoit XIV ; le même intérêt puissant se maintient ou plutôt s'accentue à chaque page. Nous ne ferons pas à M. Batiffol le reproche de ne pas avoir conclu : il se défend, sans doute, d'avoir fait autre chose qu'une œuvre d'archéologue ou d'historien littéraire ; mais sa réserve voulue, sa prudence bien compréhensible dans d'aussi délicates questions, ne l'ont pas empêché de témoigner une estime significative pour les vieux éléments romains conservés dans le bréviaire du concile de Trente et de laisser entrevoir, avec une transparence suffisante, ses appréciations personnelles sur divers points et en particulier sur la quasi-disparition des offices de férie. G. Péries.

LES MAUVAIS JOURNAUX

Je crois, ami lecteur, que si Satan avait dû s'incarner d'une façon digne de sa perversité et de sa haine pour Dieu et pour le genre humain, il se serait incarné dans un mauvais journal. En parcourant par l'imagination tout le mal que l'enfer a vomi sur la face de la terre depuis le péché d'Adam jusqu'aux blasphèmes du temps présent, je ne rencontre rien de si diaboliquement corrupteur qu'un journal impie. Ainsi doivent également l'avoir compris les ennemis de notre foi et de la félicité de l'homme, puisqu'ils se sont mis dès la première heure à inonder le monde de ce funeste poison. Ce genre abonde, et de même que ceux-là ne sont pas les seuls voleurs qui vont en prison, puisqu'il en est beaucoup qui s'en vont triomphants à travers les rues et les places publiques, ainsi n'est pas seulement votre ennemi, et l'ennemi de votre foi, le journal prohibé par l'Eglise, mais vous en tenez chaque jour un grand nombre entre vos mains, qui méritent votre exécration. Je vais donc vous parler des mauvais journaux en général.

Le journal se réduit à quatre pages environ de papier, bien ou mal écrites, plus ou moins bien imprimées, qui pénètrent chaque matin au foyer, dans l'atelier ou dans le magasin de trois, quatre ou cinq mille fils du peuple. Le journal est donc un hôte que vous admettez tous les jours dans votre maison, pour vivre avec lui depuis le matin jusqu'au soir, et avec lequel votre femme, vos fils et vos subordonnés, conversent familièrement. C'est un inconnu auquel vous ouvrez chaque jour votre porte, afin que, une fois entré, il dit ce qu'il lui plaira, il enseigne ce qui convient ou ne convient pas, il instruise ou démoralise, sans que personne l'en empêche. Cet inconnu peut raconter aujourd'hui à votre fille une anecdote (scandaleuse) qui ravira à son cœur l'innocence, et lui fera monter au front la rougeur de la honte. Il peut apprendre à votre fils

à mépriser Dieu, à ridiculiser le prêtre et à secouer le joug des saints devoirs de la famille. Il répésentera parfois à votre subordonné, comme une chose nécessaire, l'émancipation de l'ouvrier et l'extermination des tyrans qui, comme vous, ont le tort impardonnable d'être plus riche, ou plus industrieux que lui. Il prêchera enfin, ce qui tournera à son profit en vers ou en prose, dans les articles légers ou graves, dans un conte, dans une histoire et même dans les annonces, car le diable est si habile qu'il va jusqu'à savoir tirer partie de tout. Et vous vous reposerez en paix, persuadé que vous avez procuré aux vôtres une éducation excellente, que l'on récite le Rosaire dans votre maison, que l'on va à la messe les jours d'obligation, et que l'on observe tous les préceptes du décalogue. Et vous ne soupçonnerez pas d'où vient à votre fils cette fièvre d'insubordination, ou ce langage inconvenant qui a choqué votre oreille, et à votre fille cette désinvolture et cette légèreté d'allures qui la rendent si différente de sa mère ? Malepeste de ceux qui ont la vue courte ! Vous examinerez avec diligence quels sont les compagnons de jeux de votre enfant, ou bien la société que fréquente votre fille et vous ne prenez pas garde à ces quatre pages de papier qui s'introduisent cauteleusement sous votre porte, et peuvent être la véritable cause de tous vos chagrins ! Un mauvais journal offre tous ces dangers : Mais comment, me direz-vous, un tel mal peut-il en venir à paraître insignifiant ? C'est bien simple. Avez-vous entendu parler du proverbe qui dit que la goutte d'eau creuse la pierre ? Eh bien, le mauvais journal est aussi une goutte ; mais une goutte de poison corrosif, capable de faire une brèche dans les cœurs les mieux trempés, surtout s'ils ne sont pas prévenus contre lui ; c'est une goutte, mais une goutte qui tombe continuellement chaque jour, à chaque instant. Mesurez ses effets, sachant que la constance dans le bien comme dans le mal opère toujours des prodiges. Et si le journal, pour mauvais qu'il soit, sait se présenter avec les attraits et les grâces d'une belle littérature, il est alors la goutte de venin sucrée qu'avaleront non seulement avec facilité, mais même avec délices, tous ceux qui dans le monde, ont l'habitude de ne se laisser guider par d'autre critère que celui du goût sensible, et ils sont innombrables !

On est saisi d'épouvante en pensant avec quelle légèreté s'ouvrent les portes d'une maison honnête à cet ennemi domestique, silencieux, auteur de la plupart des désastres moraux que nous déplorons dans la société et dans la famille. On est justement irrité par l'indifférence glaciale avec laquelle des pères trop faibles voient dans les mains de leurs enfants, ou dans l'atelier de leurs subordonnés, ces pages empoisonnées, dans lesquelles on enseigne le mépris de tout ce qui est respectable, depuis la suprême autorité de Dieu jusqu'à celle de ses plus humbles délégués sur la terre ! Et quelle que soit l'observation qui soit faite à ce sujet on répond avec la plus grande tranquillité, et parfois avec un bruyant éclat de rire : “ Oh ! c'est un journal ! ” Qui va faire cas des journaux ? Ne soyez pas intolérant ! ”

Vous êtes, ami lecteur, un de ces hommes à courte vue à qui j'ai entendu tenir ce langage. Vous avez journellement ouvert la porte de votre maison à quelqu'une ou à quelques-unes de ces feuilles mensongères, propres à empoisonner le cœur de vos enfants, de ces enfants que vous auriez pourtant voulu conserver si purs et innocents. Et non seulement vous leur avez ouvert la porte, mais de plus, vous les avez payés pour qu'ils vinssent exercer parmi les vôtres, leur criminel office de corrupteurs. Malheureux !

" Mais, m'objecterez-vous, en anathématisant les mauvais journaux, vous paraissez lancer votre excommunication majeure contre tous les journaux indistinctement. Cette espèce de productions abonde, avez-vous dit ; comment donc puis-je distinguer celui qui est bon de celui qui est mauvais ? A quel signe peut-on discerner ce genre de contrebande ? Cette question ou ces questions, ami lecteur, arrivent fort à propos. Prenez un peu patience, et je vais vous dire à ce sujet, dans cette entretien, des choses curieuses. Vous y verrez une peinture exacte et caractéristique des mauvais journaux contre lesquels vous devez vous tenir en garde, comme contre le démon lui-même qui vous vient avec eux sous les dehors de ce papier.

II

Je viens de vous promettre quelques signes qui vous aideront à distinguer facilement les bons journaux des mauvais. C'est là une tâche importante et d'une nécessité urgente, au temps où nous vivons, mais en même temps, une tâche ennuyeuse jusqu'à un certain point, dégoûtante et pénible, selon le point de vue sous lequel on la considère. Je vois plus de quatre lecteurs, faire un geste négatif, assombrir leur front, et se plaindre qu'au journaliste (car je le sais, bien qu'indigne), se constitue l'accusateur de quelques-uns de ses collègues, en les dénonçont à l'opinon publique comme suspects, et en excitant contre eux l'indignation des gens honnêtes.

L'inspectation est terrible, et, à elle seule, elle suffirait pour me faire déposer à l'instant la plume comme si elle brûlait mes doigts, si je n'étais très persuadé que la honteuse qualification de délateur ne m'atteint, ni directement, ni indirectement.

Elle ne m'atteint pas, puisque je ne désignerai pas les personues, je ne nommerai même pas les journaux. Si, par malheur quelqu'un se trouve compris parmi ceux que je réprouverai comme détestables, qu'il demeure constaté que ce n'est pas sur moi que doit en retomber la faute. Il dépend d'eux de ne pas tomber sous la censure de ceux qui, comme moi, réprouvent franchement ce qui mérite d'être réprouvé.

Les mauvais journaux se divisent en deux classes : ceux qui sont effrontément mauvais, et ceux qui le sont hypocritement. La première classe est peu nombreuse, et pour bien des motifs, elle est la moins redoutable. La seconde est nombreuse, et, a divers points de vue, est la plus funeste.

J'appelle journaux imprudemment mauvais ceux qui, ouver-

tement et sans déguisement, manifestent leur plan, leur intention de combattre la religion et la morale. Ces journaux d'ordinaire nient l'existence de Dieu, s'attaquent au Christ et à l'Église ; en religion, ils sont habituellement athées ; en morale, sensualistes, en politique, démagogues ; en économie, apôtres du socialisme. La haine de Dieu et de la société est ordinairement le mobile secret qui inspirent leurs articles, qui distille le poison ; l'obscénité et le scandale sont le plus souvent la pâture qu'ils servent à leurs lecteurs. On ne sait pas au juste s'ils corrompent les mœurs pour déroger les intelligences, ou au contraire, s'ils pervertissent les intelligences en vue de corrompre les mœurs : Ainsi voit-on marcher ensemble l'erreur et l'immoralité.

Cette catégorie n'inspire pas de sympathie ; sa perversité inspire de la répugnance, même aux plus impies. Ceux qui entreprennent de combattre la Religion et la Morale avec de telles armes se montrent de vrais apprentis dans le métier ; ordinairement ce sont de jeunes hommes inexpérimentés, ou des vieillards que la fureur aveugle, au point de leur faire ignorer les notions les plus vulgaires de la stratégie. Ils ont coutume de paraître seulement aux époques des bouleversements publics ; ils n'écrivent pas pour engager une discussion, pour fournir matière à une lecture calme et reposée, mais pour produire présentement une impression profonde, ou pour exhaler une colère longtemps comprimée. On les connaît même à leur titre, l'équivoque n'est pas possible. Leur existence est ordinairement courte, après avoir épuisé le dictionnaire des insultes et des imprudences honteuses, ils s'en vont comme les serpents, dans l'antre d'où ils sont sortis, sans laisser après eux aucun vestige de leur passage.

Qui n'a pas eu la douleur de rencontrer quelqu'un ou quelques-uns de ces journaux, dans ces dernières années ? Qui ne les a pas lus avec un véritable frémissement d'indignation, comme si le poison que distillent leurs colonnes devait donner la mort par son seul contact ? Toutefois on voit circuler parmi nous de tels monstres de perversité, qui s'introduisent de préférence dans l'atelier du pauvre, parcequ'ils savent qu'il y a là une victime moins en garde contre eux, et qu'ils remporteront par conséquent plus sûrement la victoire.

Déchirez, déchirez, fils du peuple, la page impie qui vous dit ce que jamais dans votre vie vous ne voudriez faire entendre à vos fils ou à votre femme ! Déchirez l'infâme papier qui s'efforce de vous rendre heureux en vous prêchant la haine comme l'unique sentiment digne de votre cœur ! J'ai promené mon regard avec horreur sur ces productions infernales, et je n'ai pas pu trouver d'autre parole pour résumer ces abominables doctrines que celle-ci : c'est la prédication de la haine. Abhorrer Dieu, parce qu'il met un frein à ma cruelle envie ; abhorrer l'Eglise, parce qu'elle me parle de Dieu ; abhorrer l'autorité, parce qu'elle m'oblige à obéir à la loi ; abhorrer les riches, parce que je n'ai pas su ou je n'ai pas pu me ranger parmi eux ; abhorrer en un mot tout ce qui surpasse d'une ligne l'humble niveau de mes sentiments abjects. Et tout

cela, sous prétexte de dignité, d'émancipation sociale et de je ne sais combien d'autres choses ! Et par là, on prétend élever le peuple, l'éclairer, l'ennoblir, le délivrer, l'émanciper ! Faux apôtres ! Regardez votre œuvre ! Voyez les peuples modernes sans Dieu et sans loi, s'entre déchirant eux-mêmes les entrailles, dans l'aveugle délire du désespoir provoqué par tant d'années de lectures subversives ! Et le bélier qui a réussi à ébranler jusque dans ses fondements l'édifice du pouvoir, c'est, n'en doutez pas, en premier lieu, le journalisme.

Mais le journalisme impudent n'est pas le seul qui mérite d'être aussi justement flétri ; en raison de son grand degré de perversité, le journalisme hypocrite encourt une réprobation encore plus grande.

III

Le journal mauvais par excellence est le journal hypocrite Cette catégorie abonde ; signe évident que l'ennemi a connu depuis longtemps, que c'est là l'arme la plus puissante dont il puisse se servir contre la vérité. Le journal impie est rejeté avec dédain ou indignation par l'homme que les passions ou les erreurs n'ont pas encore entièrement corrompu ; d'où il résulte qu'en règle générale, le journal ouvertement mauvais réussit à peine à porter atteinte à la morale et aux saines croyances.

Il n'en est pas ainsi du journal hypocrite. C'est un piège continuellement tendu contre les gens de bien ; ce sont des embûches perfides, cachées à l'ombre de phrases modérées, et qui sait ? peut-être même empreintes de dévotion et de componction. C'est une arme chargée avec une poudre sourde qui frappe et tue sans bruit, sans que la victime ait pu se mettre en garde ; et ce qui est pis encore, fréquemment, sans que la victime s'aperçoive du préjudice dont elle a souffert. L'effet du journal hypocrite est lent à la mode de certains poisons qui débilitent insensiblement, et donnent au préjudice qu'ils causent, toutes les apparences d'une infirmité naturelle. Le malheureux qui, de bonne foi, absorbe journellement la potion funeste que lui administre cauteleusement, de son bureau de rédaction, un ennemi sagace, sent s'affaiblir insensiblement ses croyances ; la ferveur des anciens jours lui paraît une exagération fémimine ; les généreux élans de l'âme chrétienne lui semblent des traits de grossière intolérance. Le malheureux ne réussit pas à voir la main criminelle qui vient éteindre dans son cœur tout le feu des convictions qui sont le meilleur héritage des aïeux, afin de mettre à la place une certaine condescendance, (ce mot est aujourd'hui fort à la mode), envers *ou opinions*, un certain juste milieu, comme un critère excellent dans toutes les polémiques ; certains égards pour les droits de la libre-pensée, qui ne s'accordent pas très bien avec la charité évangélique qui commande, il est vrai, d'aimer ses adversaires, mais aussi d'abhorrer cordialement leurs pernicieuses erreurs, de détester et de combattre ces erreurs sans trève aucune

La société actuelle empoisonnée par l'influence des journaux

hypocrites, leur doit, amis lecteurs, sa décadence morale, son manque de convictions sincères, sa profonde indifférence pour tout ce qui n'est pas question d'intérêts matériels. Ah! Plût au ciel que tous les journaux hostiles à la vérité imprimassent chaque jour en tête de tous leurs numéros le mot satanique : "Guerre à Dieu!" que quelques-uns seulement ont eu la loyauté de prononcer! Que d'esprits, aujourd'hui traitreusement séduits, déchireraient avec horreur l'article impie qu'ils dévorent sans scrupule! Pourquoi nos ennemis n'ont-ils pas pour le mal la loyauté que nous avons pour le bien.

Pourquoi ? — Voulez-vous le savoir, ami lecteur ? — Je vous l'ai démontré clairement tout à l'heure : parce que le diable, qui est très actif, quoique très vieux, est meilleur stratégiste que cent et plus de Moltke.

— Je suis un homme de progrès, direz-vous, de progrès sur toute la ligne, et je ne m'en cache pas ; et avec votre avertissement vous me placez dans une situation fort embarrassante. Si l'ennemi s'en va ainsi, se glissant partout avec cette activité et cette astuce, il en résultera que nous, les fils du peuple, devront user toujours d'une grande circonspection, et ne pourrons jamais nous défendre d'un sentiment de légitime défiance, lorsqu'il s'agira de tendre la main à un journal qui ne portera pas l'estampille de l'autorité ecclésiastique. Les temps sont bien choisis pour la censure et le contrôle! Les journaux s'écrivent à la vapeur; c'est à la vapeur qu'on me les vend, on me les donne sur les places publiques ou les promenades; je les lis de même à la vapeur, sans avoir le temps de prendre de sérieux renseignements. Et puis, si le poison y est si délayé, et y a un goût si suave, qui pourra bien m'en préserver, car je n'ai ni un palais très sensible, ni un odorat très fin?

—Vous voulez décidément, lecteur naïf, quelques règles pratiques pour discerner, dans la mesure du possible, les ennemis des amis, dans ce champ de bataille de la presse quotidienne? A la grâce de Dieu, je vais donc être franc, et comme dit la chanson : " A qui Dieu se donne, que saint Pierre le bénisse ".

IV

Qui est capable de faire la description du journal hypocrite? Qui pourra se rappeler, pour en présenter la liste, les mille et un masques, déguisements ou travestissements, que l'on emploie chaque jour pour séduire les imprudents et obtenir parmi eux un certain crédit d'honneur, une certaine réputation catholique, qui permette à ce journal de s'introduire comme un ami, là où précisément il désire exercer, sur une plus grande échelle, sa funeste influence? Qui pourra énumérer les ferventes protestations de religon à toute épreuve, de soumission à l'Église, de respect à son chef, qui constituent parfois le masque de ses sinistres intentions? Je vais vous décrire, lecteur très désireux d'être renseigné, deux types de cette famille infernale. Vous verrez réunis en eux les traits et signes distinctifs qui caractérisent tous les autres.

Comme dans toutes les branches de l'industrie humaine, il y a les journaux obscènes et les journaux habiles. Le journal hypocrite-obcène se reconnaît à une lieue ; à chaque pas qu'il fait, il soulève, par une inadvertance, un coin quelconque de son masque et découvre ce qu'il en est au fond.

Le journal hypocrite habile est plus réservé ; rarement il se laisse surprendre ; il faut prendre bien des précautions, l'observer longtemps et avec grande attention, en s'appliquant à l'étudier dans tous ses détails, pour parvenir à le connaître à travers son déguisement.

Voyez le journal hypocrite, obcène ! Il annonce en tête de son numéro les Quarante-Heures, la cour de Marie, et les saints du Calendrier. Il a sa section d'annonces religieuses, et il insère fréquemment les descriptions des exercices du culte les plus extraordinaires. C'est là le vernis, le masque, la robe de moine qui le couvre. Voulez-vous voir le visage véritable, et les petites cornes de Satan qui se cache sous le noir capuchon ? Lisez la petite gazette, les correspondances, les articles de fond, toujours à la recherche d'anecdotes capables de nuire à la réputation d'un ministre des autels, lisez ces éloges continuels pour toute disposition légale tendant à diminuer la légitime influence de l'Eglise sur la société ; dans tout conflit entre l'Eglise et la Révolution, ce journal approuvera toujours la Révolution et blâmera les excès (c'est le mot qu'il emploie), de l'Église. Avocat infatigable du mariage civil, que l'Église a condamné ; champion décidé de l'inique *désamortisation* qui tend à avilir l'œuvre de Dieu ; ennemi furieux des Ordres religieux, qui sont la prunelle des yeux du catholicisme, il n'y a pas de fausse nouvelle qu'il n'invente, de scandale qu'il ne publie, de calomnie qu'il n'accueille contre eux dans ses colonnes impudentes. Un de ces journaux diffama un jour dans une correspondance deux illustres communautés de Paris. Si ce qui était dit, dans cette page immonde, de femmes illustres et d'hommes distingués, avait été dit de la mère, de l'épouse, des filles du journaliste, celui-ci aurait déclaré un duel à mort à l'auteur d'une si grossière vilenie. Mais comme l'insulteur est un journaliste, et comme ceux qui sont outragés portent l'habit religieux, celui qui écrivit cette noire calomnie, parcourait tranquillement et sans vergogne les rues, comme le faisaient les autres hommes honnêtes. Au nom de la morale universelle ou révolutionnaire, au nom de la décence publique, au nom du droit de chacun à sa réputation, je le dis aujourd'hui à haute voix, pour que tous m'entendent et pour enlever l'illusion à beaucoup de lecteurs crédules, les Quarante-Heures, le saint du jour, la visite de la cour et les annonces religieuses d'un journal qui se conduit ainsi, ne sont qu'un masque honteux dissimulant mal la haine la plus féroce contre le catholicisme.

S'il en était autrement, qu'on me le dise franchement et loyalement, pourrait-on être catholique et épier, guetter, saisir à toute heure toutes les occasions de vilipender le catholicisme et de lui aire une guerre à mort ? Peut-on être catholique et provoquer

tout le jour à l'assaut de l'Eglise de Dieu ? Peut-on être catholique et vivre journellement à côté de ses ennemis dans cette lutte cruelle qu'elle soutient en ce moment d'un bout à l'autre de l'Europe? Peut on être catholique et tourner en ridicule la convocation du Saint-Concile avant sa réunion, se railler de sa suprême autorité, une fois qu'il est réuni, et déclarer une guerre sans merci à ses décisions, lorsqu'elles sont promulguées ? Peut-on être catholique dans ces conditions ? La chose est possible; mais ce catholicisme n'est pas le nôtre, ce n'est pas celui du Pape, ce n'est pas celui de Jésus-Christ.

L'inhabilité de quelques-uns de nos confrères sur ce point particulier dépasse presque les limites du croyable. Dans la semaine sainte, pour se conformer au sentiment qui domine en ces jours de religion, ils entonnent des chants plaintifs sur la mort du Sauveur, et consacrent des articles lugubres à sa sainte Passion, dans ces mêmes colonnes où, quelques jours auparavant, ils ont outragé l'église fondée au prix du sang très précieux répandu par ce même Sauveur dans cette même Passion. Satan prépare ses armes à la vue d'une telle piété et d'une ferveur si extraordinaire. Je désire rappeler ici un souvenir qui convient à mon sujet comme un cierge à un autel. Lorsque Satan, dans les vies des Pères du désert, se transformait en austère solitaire, pour séduire ces insignes pénitents, il le faisait avec accompagnement de mille prodiges merveilleux ; il priait avec eux, et même parfois, il mêlait sa voix à leur mystique psalmodie. Mais rarement ces hommes de sainte mémoire se laissaient tromper. Ils prononçaient le nom de Jésus; et à cette puissante invocation, Satan perdait le calme, et s'en allait la queue entre les jambes, remplissant la solitude de ses terribles rugissements. Nous avons, nous catholiques, de l'heure actuelle, nous avons une parole puissante pour arracher le masque de Satan, quand il se présente à nous sous le dehors du journaliste catholique. Jetons-lui à la face le mot *pape*. Cette sainte parole lui brûle la peau, comme l'eau bénite. Vous le verrez entrer en fureur, perdre à l'instant contenance, s'échapper en blasphèmes révolutionnaires. Vous avez alors atteint votre but; vous avez découvert, comme dit la chanson, " que sous la bure il y a le moine ". Vous avez déjoué le plan d'un hypocrite honteusement déguisé.

Voilà le journaliste qui se déguise avec habileté.

V

Je vous ai fait connaître les pièges et les coquineries du journaliste hypocritement mauvais; combien de fois aurez-vous eu l'occasion de voir en actes les observations que j'ai faites à ce sujet ?

Ce n'est plus de lui que je vais parler maintenant.

Laissons en paix, après en avoir tracé un portrait convenable, les journaux hypocritement mauvais. Je veux m'occuper du journal hypocrite habile. Il est difficile d'en faire le portrait, bien qu'on lui applique cent fois l'appareil photographique. Il change si facilement et si fréquemment, il prend des attitudes si variées,

qu'on ne sait par où le saisir. Il faut le prendre à l'improviste, et cela réussit très rarement, parce qu'il est habile. Aussi peut-on le reproduire difficilement d'une façon exacte ; il suffira de pouvoir saisir quelqu'un de ses traits les plus saillants, dont on se servira comme d'un signalement qui permettra de le reconnaître. — En premier lieu, le masque du journal hypocrite habile est ordinairement la modération. Voyez ; il est modéré, réservé et poli, jusque dans la défense de sa foi, que les ennemis attaquent avec frénésie et fureur. Dans l'assaut d'une forteresse attaquée, il ne se placerait pas du côté des assiégeants ; non jamais ; il se bornerait à recommander le calme, la modération et la réserve aux combattants. Chez les premiers, il ne blâmerait pas la cruauté de l'attaque ; ne sont-ils pas dans le droit et la légalité ? Mais chez les asségés, il taxera la vigueur de la défense d'exécrable folie. Peu de temps avant la dernière révolution, une revue voyait le jour en Espagne. Elle était magistralement pensée et magistralement écrite. Des aigles, au regard très sûr, virent en elle, à travers ses habiletés, la haine la plus profonde contre le catholicisme. Ils ne se trompèrent pas. Lorsque la Révolution éclata, les auteurs de ces articles prudents, furent ceux qui arrachèrent les premières larmes à l'Église d'Espagne. Ils étaient hypocrites habiles. En second lieu, le type que je signale à la honte et à la réprobation, a ordinairement une parole douce ou aigre, qui donne la clef de toutes ses opérations et le secret de tous ses exercices d'équilibre. Cette parole douce, aimable, accommodante, est la grande parole du jour, la grande parole du siècle, la parole qui résume tout le système philosophique de certaines gens. Cette parole n'est pas un nom, ni un verbe ; c'est une simple conjonction qu'aucun grammairien réactionnaire n'aurait cru devoir être appelée, avec le temps, à jouer un rôle si important. Cette parole magique c'est le *mais*.

Un *mais*, servi à propos et avec habileté, est un admirable condiment avec lequel on se tire de toutes les difficultés et qui contente tout le monde. Avec lui, on peut non pas comme Janus, avoir seulement deux faces, mais en avoir cent ; ce que la mythologie n'avait jamais imaginé. Avec un bon *mais*, on unit des choses en apparence perpétuellement irréconciliables, telles que l'esprit catholique et l'esprit révolutionnaire ; l'amour de l'Église et l'enthousiasme pour ses oppresseurs, etc. ! On peut dire comme on le faisait, il n'y a pas longtemps : le pape est dans son droit de convoquer le Concile, mais il ne connaît pas que les temps ne sont pas à cela. La conduite de Victor-Emmanuel est une indignité ; *mais* le *non possumus* du Pape est un entêtement. L'Église a été la grande civilisatrice du monde, *mais* ; dans le siècle actuel, elle ne devrait pas s'opposer au courant des idées. L'unité catholique est un grand bien, *mais* nous ne voulons pas pour cela l'intolérance. Qui n'a pas lu ces phrases ou d'autres semblables ? qui ne connaît un ou plusieurs de ces journaux *sages*, qui s'érigent en aimables entremetteurs entre l'Église et Satan, en faisant la leçon à l'une et à l'autre, et en se lamentant d'une façon mélodramatique de ce que, par suite du mépris que l'on fait de

leurs sages conseils, il en résulte un préjudice pour la foi, qu'ils défendraient indubitablement mieux que ceux-là même qui ont mission de la défendre ? Qu'est-ce qu'un catholicisme avec des *mais*, sinon un catholicisme mutilé ? Et qu'est-ce qu'un catholicisme mutilé, sinon un catholicisme faux ? Maudit *mais*, grand récéleur de trahisons et d'apostasies !

En troisième lieu, le journal hypocrite habile a coutume d'avoir grande horreur de s'appeler simplement catholique. Il ne lui importe pas qu'on l'appelle catholique ; à la condition qu'on ajoute quelque qualificatif qui diminue ou tempère la force et la crudité de cette parole. Ainsi en va-t-il avec ceux qui jamais ne se laissent appeler simplement catholiques, mais catholiques libéraux, catholiques éclairés ? etc. Notez-le bien. Ils se sont donc fixés dans cette singularité, qui n'en est pas moins un fait très important. Quelle peut être la cause de cette persistance opiniâtre à s'approprier un nom distinct de celui des autres catholiques ? Comme je pourrais m'étendre sur cette particularité ! Qu'il demeure constant seulement qu'il n'y a qu'un catholicisme. Celui qui, en dehors de cette devise qui dit tout, veut se distinguer en religion, à la faveur d'une autre devise, se rendra nécessairement suspect à ses frères. Il donne le droit de douter s'il tient la même foi que tous les autres, celui qui refuse de s'appeler simplement du même nom qu'eux.

C'est une grande désolation de voir souvent se présenter à nous, enveloppés, dans ce groupe odieux, non seulement les hypocrites, mais encore leurs victimes ; non seulement les séducteurs, mais ceux qu'ils ont séduits.

En effet, il arrive fréquemment qu'avec la meilleure bonne foi, plusieurs dont il est impossible de suspecter la droiture des intentions, font cause commune avec les hypocrites habiles. Instruments inconscients d'une vaste conspiration antichrétienne, ils font preuve, à certains moments, d'un véritable amour pour la sainte cause que nous défendons, et ils se battent en braves pour elle. N'est-il pas, par là même, plus étonnant de les voir séparés en d'autres circonstances du courant vraiment catholique, et misérablement mêlés à la foule de ses ennemis ? N'est-ce pas l'histoire de quelques hommes célèbres dont on ne sait pas, d'une façon préçise, si les services qu'ils ont rendus à l'Eglise catholique l'emportent sur la joie qu'ils ont procurée à ses ennemis ? La bonne foi pourra excuser leurs âmes devant le tribunal terrible de Dieu, mais elle n'aura pas été moins dangereuse pour les âmes de leurs proches que la fureur des ennemis les plus décriés. Gardez-vous des uns et des autres, ô mon peuple ! les traits que je vous ai cités vous aideront à ne pas tomber dans le piège. Souvenez-vous, à toute heure, pour votre profit et pour celui de vos fils, que le journal impie, qu'il appartienne au groupe des imprudents, ou à celui des hypocrites habiles ou honteux, est toujours votre pire ennemi. C'est l'arme privilégiée de Satan dans le siècle présent ; c'est le grand conducteur de toute l'électricité infernale qui agite le monde à l'heure présente. Que les journaux impies disparaissent, et le mal aura perdu en un instant, ses apôtres les plus

intrépides ; la société civile, ses plus puissants agitateurs, et la famille chrétienne, le bélier qui sans cesse la sape, et finira par la détruire. Tel est le motif pour lequel j'ai consacré les paragraphes qui précèdent à cette importante matière.

cueillies dans le parterre de l'Ecriture sainte et de la Patrologie, une série d'aperçus surprenants par leur nouveauté et leur profondeur. La prière est sublime dans son origine, son mouvement, son essence. La prière est Dieu. L'âme qui prie est divine ou le devient. " Haute comme Dieu, profonde comme le cœur, la prière doit être large comme le monde et longue comme l'éternité. " Elle est la force de l'homme et la faiblesse de Dieu. Elle est le trésor et le salut de la famille. Elle est la vigueur des nations : " La pensée de la patrie qui se gouverne est dans les parlements, le sang de la patrie qui bouillonne est sous les étincelants uniformes, le cœur de la patrie qui bat est dans la poitrine du peuple, le rêve de la patrie qui aspire aux gloires sans mesure s'envole sur l'âme des poètes, mais l'âme de la patrie qui scelle avec Dieu l'alliance contre laquelle ne peuvent rien les conjurations ennemies, est sur les lèvres de ceux qui prient, dans les yeux qui regardent en haut... " La prière de l'Église est la prière idéale et parfaite : " Si l'âme du Ressuscité s'émeut aux vibrations venues des lointains rivages de ce monde, s'il prête encore l'oreille à l'hosanna de la foule en délire, quelle voix plus aimante, plus aimée et plus pure que celle de l'Église, peut atteindre plus directement et remuer plus profondément son cœur ? " Telles sont les idées que parcourt successivement le brillant auteur, avec cette magie de style que le grand public connait déjà. A ce dernier point de vue nous ne pouvons que citer l'appréciation d'un critique délicat, qui écrivait tout récemment, à propos des *Sublimités de la prière,* " ... le grand écrivain a traité son sujet comme il méritait de l'être, c'est-à-dire d'une manière sublime. Certains chapitres respirent ce quelque chose de céleste qui ne se rencontre que dans les livres des saints, notamment dans l'*Imitation de Jésus-Christ.* Le début de l'ouvrage présente un phénomène très remarquable que je ne saurais comment qualifier dans son genre. J'appellerai cela du wagnérisme littéraire, Ceux qui liront verront si mon expression est juste ; mais s'ils s'y connaissent, ils seront sûrement ravis de la mystérieuse poésie que renferment ces pages... "

L'abbé E. EVESQUE.

NOTRE TEMPS

SES QUALITÉS ET SES TRAVERS

D'APRÈS

LES FABLES DE LA FONTAINE

Par Mgr Gilly, Evêque de Nimes

1 vol. in-8. ....Prix $1.00

CONSEIL TENU PAR LES RATS

A qui croirait que notre temps excelle par le nombre de gens avides de donner des conseils ou par le nombre des assemblées délibérantes

Qui pour néant se sont ainsi tenus,

il convient de rappeler la Fable du "Conseil tenu par les rats". Elle est pleine de naturel et de vérité; elle s'applique à une foule de situations de notre âge :

Ne faut-il que délibérer?
La cour en conseillers foisonne,
Est-il besoin d'exécuter?
L'on ne rencontre plus personne.

Que de Rodillards se sauvent, parce qu'après avoir convenu qu'il leur faut attacher le grelot:

L'un dit, je n'y vais point, je ne suis pas si sot.
L'autre, je ne saurais. Si bien que, sans rien faire,
On se quitta !

Chaque jour voit se former de nouveaux conseils. Je ne parle pas de ceux qui veillent aux intérêts de la commune ou du département; moins encore des conseils d'arrondissement dont la plupart (août 1892) viennent de se déclarer inutiles. Je parle de ces comités, de ces congrès, de ces assemblées si nombreuses, dont il est question, sans cesse, dans les journaux, qui se forment, se réunissent, se tiennent pour discuter de graves intérêts, et qui n'aboutissent jamais à rien.

Un grand nombre de ces conseils — comprenons les tous sous ce nom générique — se composent de gens qui sont tous d'accord entre eux. Ils s'y rendent, la plupart du temps, pour "placer un discours", qu'ils ne peuvent prononcer ailleurs. On les applaudit;

on imprime leurs harangues, en plusieurs colonnes de journaux, de revues ou de brochures, autant de "tombereaux de lieux communs", comme disait, si je ne me trompe, Louis Veuillot, à propos des six discours que l'on "déchargea" sur une tombe devenue célèbre, malgré cela. Que de temps, de mots et d'encre perdus !

" Les assemblées délibérantes ne font jamais rien, disait un homme d'esprit; ou, si elles font quelque chose, elles le font mal." Ce jugement paraît sévère; c'est pourtant celui du bon La Fontaine :

J'ai maints chapitres vus
Qui pour néant se sont ainsi tenus.
Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines,
Voire chapitres de chanoines;

Même quand on peut dire d'eux ce qu'il a dit du conseil tenu par les rats, dans lequel règna un touchant accord :

Chacun fut de l'avis de monsieur le Doyen.

Mais il y a des donneurs de conseils bien plus redoutables et bien plus dangereux que ceux qui siègent dans les assemblées: ce sont les journalistes On se fait aujourd'hui journaliste, à quelques honorables exceptions près, quand on ne sait plus que devenir, souvent quand on s'est vu condamner à l'inactivité pour incapacité notoire. Puis, une fois assis dans cette chaire immense, qui a la puissance de porter la pensée et la parole jusqu'aux extrémités d'un département, d'une région ou même d'un pays, on oublie qu'on ne sait rien et l'on se persuade que l'on sait toute chose. Que de science ne faudrait-il pas, à un vrai journaliste, pour remplir conscienciusement son devoir !

Il parle religion, politique, science, morale, affaires, industrie, que sais-je encore ? Le journal touche à tout et n'hésite sur rien. Et pour avoir une compétence aussi universelle, à quelles études, nombreuses et compliquées ne devrait-on pas s'appliquer ! Quand on songe à l'influence que le journal exerce sur l'opinion publique, on est effrayé de la responsabilité que contracte celui qui le rédige. Y pensent-ils seulement ? La plupart font un métier, un métier qui leur rapporte, et rien de plus.

Le peuple dit : "Telle chose est imprimée; donc elle est vraie." Combien sont rares les sages qui osent avancer que "le papier porte tout ce qu'on lui confie", la vérité ainsi que le mensonge ! Et ceux-ci même deviennent à la longue les esclaves intellectuels du journal qu'ils lisent. Vous vous apercevez qu'un homme, même un homme d'esprit, a changé d'opinion sur tel ou tel objet; tâchez de savoir s'il n'a pas changé de journal. C'est presque toujours ainsi. Il est si commode de n'avoir pas à penser soi-même et de se faire, sans effort de réflexion, une manière de voir ! on la trouve toute faite dans le journal; pourquoi ne l'y prendrait-on pas ? A

quoi bon s'informer d'où elle vient, quelle est la valeur intellectuelle et morale de celui qui pense pour nous? A-t-il pensé seulement? Souvent le temps lui a manqué. Un événement se produit; le journaliste doit le juger sur l'heure.

Il faut avoir, dans sa situation, de l'esprit et du bon sens, chaque jour, à chaque instant du jour: "Leur plume les a poussés, écrivait, à ce propos, un penseur; je sais ce que je dis: leur plume les a poussés dans ce sens, elle aurait pu les pousser dans un autre." Et vous vous faites les esclaves de l'homme que sa plume pousse ainsi! Et cet homme, qui sait quelle est sa puissance, prend allègrement la responsabilité de devenir votre maître, quand lui-même ne sait pas le premier mot de la science qu'il vous explique! Avouez que ce sont là, de part et d'autre, deux grandes aberrations.

On est excessif, en France; on se jette résolument du côté d'où peuvent venir l'influence et l'argent, et l'on va jusqu'au bout. On s'est montré excessif dans l'industrie, et on a abandonné les champs pour entrer dans une carrière où l'on espérait gagner davantage. On a trop produit dans ce sens, et c'est de là qu'est venue la crise industrielle qui nous travaille. On s'est aperçu que la culture de la vigne donnait de beaux résultats; on a transformé la culture de départements et de régions entières: dans quelques années,—cela commence déjà, — le vin sera à vil prix et produira un intérêt à peine rémunérateur. Il en a été de même du journalisme. Chaque ministre, chaque conseiller général a voulu avoir son journal; bonne affaire pour les plumitifs déclassés de troisième ou quatrième ordre; mauvaise affaire pour le peuple, qui se trouve livré à la merci des gens incompétents et, parfois, peut-être, à des trafiquants de prose d'une honnêteté douteuse.

La France n'est pas plus mûre pour les excès du journalisme qu'elle ne l'est hélas! pour les institutions, fondées sur la liberté, qu'elle a prétendu se donner, ou, pour mieux dire, qu'elle a reçues, toutes faites, de quelques-uns de ses fils, plus audacieux que prévoyants, en des jours malheureux. Ils n'ont pas compris que ces institutions devraient être préparées, de longue main, par des progrès constants et tranquilles, accomplis lentement dans le sens de la liberté. En Angleterre, le journalisme n'a ni la même influence ni le même crédit. Les journaux que l'on y publie ne trouvent pas, chez le peuple, la même créance. Ils sont plus longs, plus volumineux, moins passionnés, moins empreints surtout d'intérêt personnel. Malgré cela, le peuple anglais les lit peu, et surtout ne leur permet pas de former son jugement. On peut même dire que le petit peuple ne lit presque pas le journal et que, au lieu d'en faire, comme en France, sa préoccupation quotidienne et principale, s'il le lit quelquefois, c'est sans y attacher l'importance que nous lui donnons. Ici, l'ouvrier, avant d'aller à l'atelier, a lu son journal. Il le repasse dans son esprit, dont le travail matériel et souvent mécanique est loin d'absorber les forces intellectuelles. Il s'en nourrit par la méditation au moins autant que pour la lecture. Il le discute avec ceux qui travaillent près de lui; il devient le propagateur des idées des journalistes, et

tandis que ces idées n'ont souvent fait que traverser, sans y prendre de consistance, l'esprit de celui qui les a revêtues de sa prose, l'ouvrier leur donne, dans sa pensée, une profondeur qui se creuse par l'élaboration à laquelle ils les soumet.

Le journaliste devient ainsi véritablement le maître de la France. Le chef de l'État, les ministres, les membres de nos grandes assemblées parlementaires et légiférantes, reçoivent de lui la plupart de leurs inspirations. On compte avec la puissance du journal, comme on compterait avec la force la plus respectable et la plus digne d'être obéie. C'est le journal qui prépare les projets de loi et les grandes résolutions. C'est lui qui encombre l'esprit de tous d'idées qui sont loin de répondre toujours à la vérité et à la justice.

Quelqu'un a dit, pour marquer à sa manière la puissance du journaliste que "si saint Paul revenait en ce monde, il se ferait journaliste." Je ne partage pas cette manière de voir. Je crois que si saint Paul revenait en ce monde, il recommencerait son œuvre d'apostolat telle qu'il la fit. Il faut poser, à la base des esprits, des notions substantielles concernant le vrai, le beau et le bien. Quand ils les possèderont, ils seront à même de juger ce qui n'a que les couleurs de ces perfections, et de résister à l'influence — je devrais dire : au joug — que l'on fait peser sur eux, chaque jour, sans autorité. Il en est des longs journaux, comme des longs romans : leur lecture engage à la lecture des mauvais ; et qui ne sait que les mauvais conseils ont, sur la plupart des gens, plus d'influence que les bons ?

Il y a encore beaucoup d'autres conseillers contre lesquels l'homme qui veut rester maître de lui-même, doit se tenir en garde. Une foule énorme de gens, qui n'ont pas su se conduire eux-mêmes, prennent à tâche de conduire les autres. Il n'y a pas de conseillers plus abondants et plus insinuants que les hommes et les femmes à qui l'on pourrait légitimement reprocher de graves fautes de conduite. Ils ont, eux aussi, des chaires ; ils en élèvent au sein de toutes les sociétés qu'ils fréquentent, de tous les groupes qui se forment près d'eux. Un paresseux est toujours très éloquent, et encore plus persuasif, auprès des simples surtout, qui sont incontestablement les plus nombreux, quand il exalte les avantages de tel ou tel perfectionnement. A l'entendre, le travail n'a jamais été compris avant lui ; les procédés du travail sont très défectueux ; ceux qu'il indique sont infiniment meilleurs ; ils suppriment une bonne partie de la peine attachée au travail. Voyez-le à l'œuvre, avant d'accepter, sur la foi de son discours, les conseils qu'il vous donne. Cherchez les résultats qu'il obtient, avant de vous engager dans la voie qu'il prétend vous ouvrir. Vous trouverez, à la longue, les instincts de paresse qui le dévorent, et qui l'empêchent de rien produire. Il en est de même de tous les autres vices de ces ambitieux conseillers, que l'on trouve partout et que l'on entend partout. Celui-là seul est capable de leur résister qui porte en soi des lumières suffisantes, et une tranquilité d'esprit capable de ne point se laisser tromper par d'audacieux et vides discours, par d'astucieux et de perfides conseils.

PARTIE LEGALE

Redacteur : ALBY

ALIMENTS.—BELLE-FILLE.

QUESTION.—Le mari de ma sœur est mort, il y a quelque temps, et cette dernière est restée dans l'indigence. Il n'y a pas d'enfants du mariage. Ma sœur peut-elle réclamer des aliments de son beau-père qui est très riche ?

Valère M........

RÉPONSE.—Quoique le beau-père de votre sœur jouisse d'une grande fortune et quoique votre sœur soit dans le besoin, elle n'a malheureusement aucun droit aux aliments. Si elle avait des enfants de son mariage, son beau-père (aïeul de ces enfants) serait obligé de lui fournir les aliments qu'elle réclame, mais cette obligation n'existe pas dans le cas actuel.

En vertu des articles 167 et 168 du code civil les gendres et belles-filles (*brus*) doivent des aliments à leur beau-père et à leur belle-mère, et réciproquement, les beaux-pères et les belles-mères doivent également des aliments à leurs gendres et belles-filles. Mais l'obligation imposée par ces articles cesse lorsque l'époux qui produisait l'affinité et les enfants de son union avec l'autre époux sont décédés. Ainsi dans le cas de votre sœur il n'y a pas d'enfants du mariage, et son mari, — c'est-à-dire celui qui produisait l'affinité avec le beau-père, — est décédé. Le beau-père est donc déchargé de l'obligation dont il serait tenu si son fils vivait encore.

AFFAIRES MUNICIPALES

DISTRICT DE BEDFORD.—COUR SUPERIEURE.

La Corporation du Canton de Shefford, *demanderesse.*

vs.

Thomas Slack, *défendeur.*

Présent M. le juge Lynch,

Conseils municipaux.—*Cautions.—Surveillance.*

JUGÉ : Que les cautions d'un secrétaire-trésorier de municipalité ne sont pas responsables des déficits dans les comptes du secrétaire si le conseil n'a pas exercé sur lui une surveillance suffisante.

Les faits de la cause sont rapportés dans l'article suivant publié par divers journaux.

UNE DÉCISION IMPORTANTE PAR M. LE JUGE LYNCH.

LA CAUTION N'EST PAS OBLIGÉE DE COMBLER LE DÉFICIT.

M. le juge Lynch vient de rendre une décision importante qui intéresse d'une manière particulière les municipalités de la province de Québec.

En 1885 Edyard Slack fut nommé secrétaire-trésorier de la municipalité du canton de Shefford et donna comme ses cautions Thomas Slack qui hypothéqua ses propriétés pour deux mille piastres à cette fin, En 1889, le secretaire-trésorier dans les comptes duquel l'on trouva un déficit de cinq mille piastres, fut démis de ses fonctions et logé en prison et son frère fut par la suite poursuivi par la corporation de Shefford comme caution. Il se défendit et plaida défaut de surveillance et négligence de la part du conseil municipal vis-à-vis son secrétaire, et la cour lui a donné raison en déboutant l'action contre lui. Il fut prouvé que l'audition des comptes du trésorier était négligemment faite chaque année par des auditeurs non assermentés qui ne prenaient pas la peine de vérifier si la balance en mains était véritablement en la possession du trésorier, que de plus de fortes sommes qui auraient dû être placées à intérêt quelque part étaient laissées entre les mains du trésorier sans contrôle aucun. Ce jugement est une leçon pour les conseils municipaux dont ils devront profiter.

CAUSE CÉLÈBRE

La compagnie de publication du *Canada-Revue*, *demanderesse.*

vs

Mgr Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal, *défendeur.*

Par cette action la compagnie demanderesse réclame du défendeur des dommages au montant de $50,000.00.

Elle prétend que la lettre-circulaire que le défendeur a adressée à son clergé, et par laquelle il interdit la lecture du *Canada Revue*, lui a causé des dommages jusqu'à concurrence du montant réclamé.

Voici le plaidoyer en réponse à l'action de la demanderesse, que les avocats de Mgr Fabre ont produit en cour supérieure, lundi, le 5 juin courant.

Le défendeur, pour réponse à cette action, dit :

Que toutes les allégations de la déclaration qui ne sont pas conformes à ce qui sera ci-après expressément admis, sont fausses et mal fondées.

Qu'il est spécialement faux que le défendeur ait fait publier par des journaux de la cité de Montréal le texte de la lettre-circulaire reproduite dans la déclaration.

Que le défendeur, en adressant la dite lettre-circulaire du 11 novembre 1892 au clergé de son diocèse, a agi dans l'exercice légitime de ses fonctions et de ses pouvoirs comme archevêque catholique romain et premier pasteur du diocèse.

Que la dite lettre-circulaire a été adressée au clergé catholique romain du diocèse et a été lue et publiée à la réunion des fidèles soumis à la juridiction du défendeur, d'après les ordres de ce dernier dont le devoir est de protéger ses diocésains contre la lecture de livres et publications périodiques qu'il juge contenir des doctrines ou avoir des tendances contraires aux enseignements et à la discipline de l'Eglise catholique romaine et qu'en cette matière sa juridiction est exclusive et indépendante des tribunaux civils.

Que la dite circulaire a été publiée dans des circonstances qui en font une communication privilégiée.

Que les matières contenues et mentionnées dans la dite circulaire étaient du domaine purement religieux et ecclésiastique ; que le défendeur s'est acquitté du devoir ci-dessus sans malice et avec la modération que lui permettaient les circonstances et l'intérêt de son diocèse.

Que si la demanderesse a subi des dommages, à raison de la dite lettre-circulaire, ce que le défendeur nie, ce dernier n'en est nullement responsable.

Qu'en conséquence, l'action de la demanderesse est mal fondée.

Pourquoi le défendeur conclut au renvoi de la présente action avec dépens distraits aux soussignés.

LE SYNDICAT OU LA MORT!

La Cour d'appel de Chambéry vient de rendre un arrêt important.

Il s'agissait de savoir si un ouvrier avait le droit d'obtenir des dommages-intérêts d'un syndicat ouvrier, pour le préjudice que lui avait causé ce syndicat en le faisant renvoyer par son patron, sous menace d'une grève générale, en lui fermant l'entrée des autres usines où travaillent des ouvriers syndiqués.

Le tribunal de Bourgoin et après lui la Cour de Grenoble déboutèrent le plaignant, en admettant que le syndicat (syndicat des ouvriers imprimeurs sur étoffes de Jallieu, à Bourgoin) n'avait fait qu'user légalement du droit de coalition.

Cet arrêt fut cassé par la Cour de cassation, qui renvoya l'affaire devant la Cour de Chambéry. Celle-ci a alloué à l'ouvrier 2000 francs d'indemnité en réparation du préjudice à lui causé par le syndicat.

Autrefois on disait : la liberté ou la mort !—*La Croix.*

LA DERNIERE SONATE

A NOEL LAVERGNE

(*suite et fin.*)

Le 25 août, de grand matin, par le plus beau temps du monde, le maître et l'élève partirent dans un carrosse de louage. Ils passèrent toute la journée à visiter Trianon, le parc et les appartements royaux. Louis XV habitait alors Vincennes. M. Lebert fut rencontré et salué par un grand nombre de personnes de la cour du feu roi, et plusieurs d'entre elles l'invitèrent à dîner ; mais il sut éluder toutes ces politesses, et dîna et soupa à l'hôtel des *Armes de France.* Après souper, il dit à Louis :

" Si tu n'es pas trop fatigué, nous allons retourner sur la terrasse du château. On ne connaît pas Versailles, si l'on n'a pas vu le coucher du soleil du haut de l'escalier de marbre. C'est l'accompagnement obligé, le final de cette grande symphonie que Le Nôtre a écrite avec des pierrres, des eaux, des arbres et des fleurs, à la louange du grand Roi."

Ils allèrent s'asseoir au centre du large escalier qui fait face au parterre de Latone et au tapis vert. Le parc était presque désert.

Les préparatifs du feu d'artifice que l'on devait tirer pour la fête du roi et les parades de la foire Saint-Louis avaient attiré sur la place d'armes tous les désœuvrés de Versailles, et quelques groupes de promeneurs animaient seuls la solitude des jardins.

Au delà du grand canal, brillant comme une nappe d'or fondu entre les sombres forteresses de verdure qui ombragent ses bords, la plaine de Gallie se confondait avec un léger rideau de nuages simulant des collines. Le soleil s'abaissait avec rapidité, inondant de pourpre les nuées amoncelées par un faible vent d'ouest ; et, à mesure qu'il descendait vers l'horizon, les vitres du palais s'illuminaient de reflets éblouissants.

" Que c'est beau ! " dit Louis à voix basse, comme s'il eût craint de troubler le majestueux silence du parc.

" Oui, " dit le maître, " mais ce serait bien plus beau encore si nous avions de la musique. Vois, Louis, cet immense parterre. Les rampes, les charmilles et les futaies qui l'entourent, en font une admirable salle de concert. La voix d'un enfant y retentit comme dans une église. Tiens, va te cacher derrière cet oranger, et chante-moi l'*Agnus Dei* de la messe royale de Dumont. Si quelqu'un s'approche, tu te tairas. "

Louis obéit. Sa voix s'éleva si fraîche et si pure, qu'elle semblait à son maître plus belle que jamais.

Les promeneurs s'arrêtèrent comme pétrifiés. Dès qu'il eut fini, Louis se glissa le long des charmilles et rejoignit M. Lebert sans avoir été remarqué. Celui-ci lui tendit la main.

" Merci, mon enfant ! " lui dit-il. " O Louis, tu ne peux pas savoir ce que tu viens de réveiller en moi ! C'est ici, à cette place même, que j'entendis pour la dernière fois une voix angélique... Oui, " continua-t-il comme se parlant à lui-même, " c'est là que je la vis pour la dernière fois, belle et blanche comme une de ces statues de marbre. Elle chantait les yeux levés au ciel. En la regardant, en l'écoutant, je comprenais, je goûtais les joies du paradis. Mais son père me dit tout bas en pleurant : " Cette voix-là n'est pas faite pour le monde ! "

Le visage du musicien exprimait une telle douleur tandis qu'il parlait ainsi, que Louis en fut alarmé, et s'efforça de le distraire.

" Cher maître, " dit-il, " écoutez donc ces personnes qui viennent de s'asseoir près de nous. "

" Quelle merveilleuse voix a cette jeune fille ! " disait un homme élégamment vêtu. " L'avez-vous vue, madame la comtesse ? "

" Non, " répondit une dame, " mais mon fils la cherche, et finira bien par la dépister. Qui peut-elle être pour oser ainsi chanter dans le parc ? Ce n'est pas assurément une fille des rues. Sa voix, sa prononciation, ont une pureté, une distinction parfaites."

" Je gage que c'est un garçon, " dit un troisième interlocuteur. Une jeune fille ne prononcerait pas si bien le latin. Ce doit être un enfant de chœur. "

" Une voix comme celle-là serait célèbre si on l'avait une fois entendue en public, " reprit la dame.

Ils continuèrent à se livrer à différentes conjectures ; et, voyant son maître sourire, Louis dit :

" Permettez-moi d'aller me cacher dans le bosquet, près de la statue de l'Aurore. Bien fin qui m'y trouvera ! Je vais les intriguer comme il faut. "

" Va ! " dit Lebert.

Louis s'élança dans le bosquet avec toute la vivacité de son âge, et attendit quelques instants. La lune se levait, et montrait la moitié de son disque au dessus du château, semblable à une reine qui paraît au balcon de son palais.

Louis, enivré d'éloges, enthousiasmé par la beauté du spectacle qu'il avait sous les yeux, chanta un grand air de l'opéra d'*Atys*, et sa voix retentit avec un éclat merveilleux. A peine l'air fut-il terminé, que des applaudissements et des acclamations s'élevèrent. Les promeneurs s'étaient peu à peu groupés, et un rassemblement de plus de deux cents personnes lui barrait le chemin. Au lieu de sortir du bosquet, il s'y enfonça, fit un grand détour, escalada la charmille, et revint essoufflé près de son maître, tandis que ses admirateurs fouillaient le bosquet en tout sens pour découvrir le chanteur disparu.

" Allons-nous-en, " fit brusquement Lebert. Tout le long du chemin ils entendirent parler du chanteur.

" C'est un prodige, " disait-on ; " cet enfant gagnera ce qu'il voudra au théâtre. "

" A Dieu ne plaise ! " reprit une dame, " il vaudrait bien mieux pour lui chanter à la chapelle du roi. "

" Coûte que coûte, " disait un autre personnage, " je le découvrirai, et je lui ferai de telles offres qu'il n'y saura résister, fût-il gentilhomme. "

Louis s'amusait de ces propos ; mais son maître en paraissait peiné et impatienté, et pressait de plus en plus le pas. Une jolie petite fille courut après eux, et dit à Louis en lui donnant une rose :

"Vous avez bien chanté, monsieur Louis : voilà pour votre peine.'

" Vous me connaissez, mademoiselle ? " dit Louis surpris.

" Certainement, " dit la fillette. " Je suis la petite fille du maître de l'hôtel des *Armes de France* , je me promène avec papa, et je vous ai bien vu jouer à cache-cache pour faire endêver les curieux. "

" Puisqu'il en est ainsi, " dit Lebert, " nous retournerons coucher à Paris. "

Il fit atteler, paya son écot, et monta en voiture, suivi de Louis stupéfait.

A peine le carrosse eut-il franchi l'avenue, que Louis s'aperçut que son maître pleurait.

" Qu'avez-vous, monsieur ? " lui dit-il : " aurais-je eu le malheur de vous affliger ? "

" Ingrat ! " dit Lebert, " tu m'avais promis que tu ne chanterais jamais que pour moi. "

" C'est vrai, " répondit Louis ; " mais ce soir vous m'avez dit

de chanter une première fois, et, la seconde, vous m'en avez donné la permission. Ce sera la dernière, si vous le voulez. Tous les applaudissements du monde ne pourraient me consoler de vous avoir déplu un seul instant. "

" Tu parles ainsi, " dit le pauvre Lebert, " mais tu me quitteras."

" Jamais ! " s'écria Louis, " jamais sur mon honneur ! Vous êtes un père pour moi : je vous dois tout. Je n'ai que ma voix pour vous témoigner ma reconnaissance. Imposez-lui un silence éternel, si vous voulez ; mais ne doutez pas de mon affection, de mon respect pour vous. "

" O Louis ! " dit le musicien, " ne me quitte pas ! Tu chantes comme celle qui m'a abandonné ! "

Et, pressant sur sa poitrine la tête du jeune garçon, il la couvrit de baisers et de larmes.

Louis ne lui fit pas de questions : il respecta son secret, et plusieurs années s'écoulèrent sans que le maître et l'élève fissent aucune allusion à ce qui s'était passé ce soir-là.

III

1727. — LE CARMEL.

Louis était devenu un grand et beau jeune homme, que son talent de violoniste rendait déjà célèbre. Il aurait été bien heureux, s'il n'eût vu la santé de son maître décliner de jour en jour. Le pauvre André Lebert ne quittait plus son fauteuil. Il exigeait que son élève allât quelquefois dans le monde ; mais Louis n'y trouvait aucun plaisir depuis que son père adoptif ne l'accompagnait plus.

Une nuit, il rentrait tard, étant allé, sur l'ordre formel de Lebert, à un concert chez la princesse de Conti. Il trouva le vieux Jean qui l'attendait :

" Monsieur n'est pas bien, " lui dit le fidèle serviteur. " Il vous a demandé deux fois. "

Louis entra vite. Il vit Lebert assis dans son grand fauteuil, le visage empourpré par la fièvre.

" Mon enfant, " dit Lebert, " je crois que je ne tarderai pas à aller entendre la musique des anges. Je veux te dire quelque chose.— Mais, d'abord, donne-moi mon violon. Ecoute bien ce que je vais te jouer. Tu auras à le répéter bientôt, et je veux savoir si tu le comprends. "

" Mon père, " dit Louis, " vous êtes trop fatigué. Permettez que je vous aide à vous mettre au lit. Demain je vous écouterai. Vous savez que je n'ai pas de plus grand bonheur. "

" Ecoute-moi tout de suite, je le veux ! Donne-moi mon violon. Pas celui-là ! mon violon de Crémone. "

Louis n'ôsa résister. Le musicien se leva, et joua une sonate que jamais Louis n'avait entendue. Celui-ci oublia l'heure avancée, sa fatigue, les douloureuses inquiétudes que lui donnait l'état de son maître : il oublia tout en écoutant cette musique d'une idéale beauté. La sonate finie, Lebert le toucha légèrement de son archet, et lui dit :

"As-tu compris ? Traduis-moi cette sonate. Que raconte-t-elle ?"
"D'abord," dit Louis, "c'est le chant de l'espérance, la joie de la jeunesse, l'élan de l'enthousiasme ; —puis vient un adieu, encore mêlé d'espoir ; — une tempête, un long exil ; —Puis un retour, joyeux d'abord, mais suivi d'un coup de foudre ; — et enfin, les déchirants regrets du bonheur perdu."
"Tu as compris ; est-ce beau ?"
"Oui," dit Louis, "c'est admirablement beau, mais il y manque quelque chose."
"Quoi ? dis-le vite."
"Il y manque la prière, le *fiat* du chrétien, qui, de son cœur brisé, doit faire un holocauste à Dieu, et dire : Que son nom soit béni !"
"Oh !" s'écria Lebert, "je ne puis, je ne puis !"
Et il s'évanouit.
A partir de cette nuit, le déclin fut rapide. Un jour il appela Louis, lui remit un manuscrit, et lui fit signe de prendre le violon de Crémone et d'en jouer. Le jeune homme obéit, non sans étonnement, car jamais son maître n'avait permis à personne de toucher à ce violon. Le manuscrit contenait la sonate. Louis la déchiffra rapidement des yeux, et joua avec tout son talent.
"C'est bien," murmura le vieux musicien, "très bien. Prometsmoi d'exécuter toutes mes dernières volontés, toutes, entends-le-bien !"
"Sur mon salut," dit Louis, "je vous le promets."
La nuit suivante, le malade s'endormit, bercé comme un enfant par les chants de Louis. Un peu avant de se laisser aller au sommeil, il lui dit :
"Mon ami, tu n'as plus *sa* voix ! — Oh ! que j'ai souffert en entendant se briser une à une les cordes de cette lyre que tu portais en toi ! — J'aime ta voix d'homme pourtant : elle est belle et mélodieuse. — Mais, au ciel, j'entendrai l'autre !"
Il ferma les yeux, et s'endormit. Heureux de le voir si calme, Louis laissa retomber le rideau et s'assit à quelques pas du lit. Quand le jour parut, il regarda son maître, et vit qu'il était mort.
La douleur de Louis fut profonde. Agenouillé près de son bien-aimé maître, il cherchait encore, plusieurs heures après sa mort, à réchauffer ses mains glacées. Jean, tout en larmes, vint le supplier à voix basse de passer dans la pièce voisine.
"Maître Amelot veut absolument vous parler," dit-il. Allez, monsieur Louis. Je veillerai près de mon pauvre maître."
Louis se releva, et marcha en chancelant jusque dans le salon, où l'attendait Me. Amelot, le notaire, ami du défunt, et que Louis connaissait bien, car le brave homme était grand mélomane et venait souvent faire sa partie de violoncelle chez Lebert.
"Monsieur Louis," dit-il "asseyez-vous. Vous êtes pâle comme un mort. Je viens pour vous faire lire le testament."
"Rien ne presse, monsieur," répondit Louis : "mon cher et vénérable maître vient à peine d'expirer. Dans quelques jours nous penserons à cela."

“ Monsieur Louis, ” dit le notaire, “ vous êtes légataire universel : je connais le testament. Mais il contient certaines clauses qui doivent être exécutées aujourd’hui même. Elles sont bizarres, je dois vous l’avouer ; mais votre devoir est de les accomplir. Mon respectable ami Lebert avait quelque chose d’exalté, de singulier ......Enfin, vous le savez, tous les grands musiciens sont un peu fous. — Je vous demande bien pardon de m’exprimer ainsi. ”

“ Je vous pardonne d’autant plus aisément, monsieur, ” dit Louis en souriant faiblement, “ que vous êtes bon musicien vous-même. Je ferai, du reste, ce que vous me direz. ”

“ J’ai amené des témoins, ” dit le notaire : “ Nous allons tout de suite ouvrir le testament. ”

Après les dispositions qui assuraient à Louis la fortune entière du musicien, léguaient au fidèle Jean une rente viagère, et spécifiaient différents legs pieux et charitables, André Lebert avait ajouté ces mots :

“ Je prie mon fils adoptif Louis, et, au besoin, je lui ordonne, d’aller, le jour même de ma mort, au parloir des religieuses carmélites de la rue Saint-Jacques, et d’y demander la mère Angélique de Sainte-Cécile. Dès qu’il sera en sa présence, il lui jouera, sur mon violon de Crémone, ma dernière sonate, celle qu’il connaît seul, et, quand il aura fini, il me recommandera aux prières de la révérende mère.

“Si Louis ne veut pas ou ne peut pas remplir cette condition, j’ordonne que mon violon de Crémone et tous mes manuscrits soient brûlés dans les vingt-quatre heures qui suivront ma mort.

“ Si Louis m’obéit, tous ces objets lui appartiendront, et la bénédiction de son vieux maître y demeurera attachée. ”

“ Assurément, ” dit Louis, “ quand même je ne serais pas menacé de perdre une partie si précieuse, la plus précieuse même, à mes yeux, de l’héritage, j’obéirais, par respect pour mon cher maître. — Mais, que va penser cette religieuse ? Je ne la connais pas. Jamais M. Lebert ne m’a parlé d’elle. ”

“ Peu importe ! ” dit le notaire. “ A deux heures je viendrai vous chercher pour aller au Carmel. D’ici là je ferai demander une audience à madame la supérieure. ”

En attendant l’heure, Louis et Jean s’occupèrent à ensevelir le mort. Pour la première fois Louis vit de près le médaillon fermé que M. Lebert portait toujours sur lui. Il n’osa l’ouvrir ; mais Jean, moins scrupuleux, fit jouer le ressort, et lui dit :

“ Regardez cette figure d’ange. ”

Louis y jetta un coup d’œil, et fut tenté de garder ce portrait.

“ Jean, ” dit-il, “ M. Lebert vous a-t-il quelquefois parlé de ce médaillon ? ”

“ Oui, ” dit le vieillard, “ il m’a dit, il n’y a pas huit jours, qu’il voulait l’emporter dans la tombe. ”

“ Nous lui obéirons, ” dit Louis. Il referma le médaillon, et se mit en prières.

A deux heures, le ponctuel notaire arriva. Louis prit le violon, le manuscrit, s'enveloppa d'un manteau, et suivit son guide. — Son cœur était douloureusement oppressé, et il ne se sentait pas disposé à causer ; mais le bon M. Amelot était bavard.

" Croiriez vous, " dit-il, " que ces nonnes m'ont fait des difficultés à n'en pas finir ? Madame la supérieure prétendait que c'était contraire à la règle de faire de la musique profane dans les parloirs,—que la mère Angélique de Sainte-Cécile tenait à la règle plus qu'à l'air qu'elle respire, et ceci, et cela. — Il a fallu que je montre le testament à cette béguine, que j'insiste, assurant que ce serait vous ruiner que de vous priver de la possession de ces manuscrits, de ce violon,...que sais-je ? — Enfin, j'ai pleuré misère pour vous, mon cher ami. C'était le seul moyen d'obtenir grâce. J'ai réussi : ces dames vont venir. "

" Et cette mère Angélique, qui est-elle ? " demanda Louis.

" C'est la fille de défunt Dumont, maître de chapelle du roi Louis XIV. Dumont était un peu parent de notre ami Lebert, et lui avait promis sa fille en mariage ; mais Lebert fit un voyage à Rome, et, au retour, à la suite d'un naufrage, fut pris par les corsaires d'Alger. Il resta deux ans captif, sans pouvoir donner de ses nouvelles, et on le crut mort. Racheté par les pères de la Merci, il revint en France, mais y trouva bien du changement. Dumont et sa femme étaient morts, et leur fille s'était faite carmélite. Lebert faillit en mourir de douleur. Son aventure fit du bruit. Ses amis de Rome et le roi lui même demandèrent au Pape d'annuler les vœux de la jeune fille, et le Saint-Père le voulait bien ; mais elle refusa, disant qu'elle s'était donnée à Dieu de son plein gré, tandis que ses anciennes promesses à son fiancé lui avaient été arrachées par les instances de ses parents. Elle ne voulait jamais le revoir, et lui envoya seulement quelques souvenirs de famille : des instruments de musique, je crois, et des portraits. Elle fut généralement blâmée de tant de dureté, et, pendant quelques jours, on ne parla que d'elle et de son malheureux fiancé à la ville et à la cour. Puis on l'oublia. Je croyais que mon ami l'avait oubliée aussi depuis longtemps. Son testament m'a détrompé. — On vient, je crois."

En effet, une porte venait de s'ouvrir, et deux ombres apparurent derrière le rideau noir de la grille du parloir.

" Voici la mère Angélique de Sainte-Cécile, " dit la supérieure : " vous pouvez commencer, monsieur le musicien. "

Louis préluda d'une main tremblante ; puis il joua toute la sonate, sans que le plus léger bruit vint l'interrompre. Maître Amelot, la tête dans ses mains, écoutait, immobile comme les religieuses. Louis avait fini. Il étendait le bras pour poser son archet, quand, à sa profonde surprise, il sentit frémir les cordes du violon. Une prière, la plus suppliante, la plus plaintive que l'on pût imaginer, fût chantée par l'instrument, qui semblait palpiter dans la main de Louis épouvanté ; —puis tout rentra dans le silence.

Une des ombres s'approcha du rideau, s'appuya fortement contre la grille comme pour ne pas tomber, et dit d'une voix si douce et si tremblante, qu'elle semblait venir d'un autre monde :

" Ame qui m'as tant aimée et qui fut jalouse de Dieu ! je sais ce que tu souffres pour m'avoir préférée à lui. — Je te promets de faire et de souffrir pour ta délivrance ce qu'une carmélite peut faire et souffrir en ce monde. Bientôt, j'espère, nous nous reverrons en paradis. "

Les religieuses disparurent, et le notaire ramena chez lui le pauvre Louis, tremblant de tous ses membres, et qui délira toute la nuit.

Le temps adoucit son effroi et sa douleur. Il voyagea pendant plusieurs années, et obtint de brillants succès. — Dans toutes les grandes villes de l'Europe, il donna des concerts et fut souvent admis en présence des souverains ; mais jamais il ne manquait d'aller dans les couvents où l'on voulait bien le recevoir, jouer la dernière sonate de son maître et demander des prières pour lui. Le violon de Crémone ne le quittait jamais, mais il n'osait s'en servir que pour jouer la sonate. Chaque fois il espérait entendre encore les mystérieux accents qui l'avaient si fort effrayé chez les carmélites. — Toujours déçu dans son attente, il finit par croire qu'il s'était laissé aller à une allusion.

Un soir, — c'était le 21 novembre, veille de Sainte-Cécile, — Louis était seul dans sa chambre, à Vienne, et copiait un manuscrit de son maître. Le violon de Crémone était suspendu à quelques pas de lui. Il l'entendit chanter, d'abord la prière, puis une hymne triomphale, dont les notes montèrent, en s'affaiblissant peu à peu, jusqu'aux dernières limites des sons élevés. — Puis un craquement se fit entendre : l'âme du violon venait de se briser.

Quinze jours après, Louis reçut une lettre de son vieil ami le notaire, qui lui apprenait la mort de la mère Angélique.

" La bonne religieuse. " écrivait-il, " a parlé de vous à ses derniers moments ; elle a prié la supérieure de vous transmettre ses paroles. — Celle-ci me les a transcrites textuellement : " Dites " à M. Louis que l'âme de son maître est enfin délivrée et entrera " avec la mienne dans les chœurs célestes, ce soir ! "

C'est le 21 novembre, vigile de la fête de sainte Cécile, que la mère Angélique est morte. On l'a trouvée revêtue d'un cilice en mailles de fer, et ses compagnes disent que c'est une sainte, etc.

Louis revint en France et se fixa à Versailles, où il épousa la fille de l'hôte des *Armes de France.* Il ne voulut jamais permettre que l'on essayât de réparer le violon de Crémone. Fidèles à ses ordres, ses arrière-petits-enfants conservent encore l'instrument brisé et le souvenir de sa merveilleuse histoire.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1 Juillet, 1893, Numéro 9

BULLETIN

8 juin 1893.

⁂ La question des écoles catholiques aux Etats-Unis n'est pas encore définitivement réglée ; on sait que, relativement à ces écoles, il y a de graves divergences d'opinions parmi les évêques de ce pays. Les uns approuvent chaleureusement le plan de Mgr Ireland, archevêque de St Paul ; d'autres y sont fortement opposés. On dit qu'entre ces deux opinions extrêmes il y en a une autre qui tient le *juste milieu*, et qu'elle a pour principal partisan son Eminence le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. J'ignore qu'elle est cette opinion ainsi qualifiée *juste milieu.*

Les bruits les plus contradictoires circulent depuis plusieurs semaines et le télégraphe nous envoie tous les jours des nouvelles à sensation.

Enfin les dernières dépêches annoncent que des lettres ont été reçues de Rome et que ces lettres, signées par N. S. P. le Pape, (1) règlent la question controversée. Elles sont dit-on, entre les mains du cardinal et elles seront publiées bientôt. Quelqu'elles soient, chacun aura le devoir de s'y soumettre, et elles feront disparaître le malaise et l'anxiété qui existent.

⁂

⁂ Il y a quelques jours les journaux ont publiée une lettre extrêmement importante écrite par Mgr Alexandre Taché, archevêque de St Boniface. Cette lettre, qui porte la date du 20 avril 1893 n'a été livrée à la publicité que le 14 juin. Elle traite au long la question des écoles du Manitoba. C'est un éloquent plaidoyer en faveur des droits des catholiques, droits si odieusement foulés aux pieds par une majorité fanatqiue.

Dans cette lettre Mgr Taché prouve péremptoirement.

1° Que les catholiques de la province du Manitoba ont le droit *absolu* d'avoir leurs écoles séparées. Les usages et coutumes du pays et la loi écrite, antérieure à la législation tyrannique du cabinet Greenway, sont en leur faveur. Ce sont cette loi et ces coutumes et usages qui ont été méconnus par le conseil privé d'Angleterre dans le jugement qu'il a rendu l'année dernière. (1)

(1) Il y a quelques mois tous les évêques des Etats-Unis ont reçu de N. S. P. le Pape une lettre par laquelle il ordonne à chacun d'eux de lui faire connaitre quelle est, *en conscience*, son opinion personnelle sur la questions des écoles.

(1) Re Barrett vs. La ville de Winnipeg.

2° Que les écoles publiques actuelles du Manitoba ne sont que la continuation des écoles publiques protestantes établies antérieurement. Ainsi on oblige les catholiques de contribuer au soutien d'écoles où l'on donne une instruction religieuse diamétralement opposée à l'enseignement de leur église.

Chaque fois que Mgr Taché a revendiqué les droits des catholiques du Manitoba, il a été en butte aux insultes et aux attaques des fanatiques. On l'a accusé avec rage d'être un traître et de manquer de loyauté à la couronne britannique. Voici la noble réponse qu'il fait à ses accusateurs à la fin de sa lettre.

Je suis chrétien!

Par suite, je porte mes aspirations plus haut que la terre, à laquelle mon âme abandonnera bientôt ma dépouille mortelle. En désirant le Ciel, ma vraie patrie, ma foi se fortifie en la Sainte Eglise de Jésus-Christ, comme la voie qui y mène.

Je donne donc mon allégeance à cette Sainte Eglise, acceptant ses enseignements, qui veulent que j'aime Dieu avant tout et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu. Ces enseignements qui me disent de faire du bien à ceux qui me font du mal et de faire aux autres comme je voudrais que l'on me fît à moi-même.

Je suis catholique!

Mon allégeance à l'Eglise dans l'ordre spirituel me trace aussi mes devoirs dans l'ordre civil ou politique. Le soleil du Canada a éclairé mon berceau, j'espère qu'il luira sur ma tombe, mes ancêtres sont nés au Canada depuis six générations. Le Canada est ma patrie. Je n'en ai jamais eu et n'en veut pas avoir d'autre

Je suis canadien!

Manitoba et le Nord-Ouest ont ma vie, mon travail et mon affection depuis près d'un demi-siècle, et ils l'auront jusqu'à mon dernier soupir. Je suis né et j'ai vécu dans les possessions britanniques. Mon allégeance est donc à la couronne d'Angleterre, et ma conscience et mon cœur repoussent tout ce qui serait contraire à mes obligations.

Je suis sujet anglais!

Je suis heureux de vivre sous la protection du glorieux drapeau qui symbolise l'empire. Est-ce être traître à cet allégeance de désirer que la douce brise de la liberté fasse flotter ce noble étendard du côté de mes coréligionnaires comme du côté de mes autres compatriotes, pour que tous, eux comme nous, et nous comme eux, jouissions de la protection et de l'impartialité que nous avons droit d'attendre en retour de notre allégeance,

(Sig.) ALEX.
Arch. de St-Boniface,
O. M. I.

St Boniface, 20 avril 1893.

***

*** Le parti libéral du Canada a tenu une grande convention à Ottawa les 20 et 21 juin. Cette convention avait été convoquée par le chef du parti, M. Laurier. Il y avait des délégués de toutes les parties de la Puissance. Etaient aussi présents les premiers ministres d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'ile du Prince-Edouard, ainsi que M. Marchand, le chef de l'opposition dans la législature de Québec. Cette convention a passé des résolutions concernant plusieurs des grandes questions

politiques du jour. Elle s'est prononcée notamment en faveur de changements radicaux dans le tarif et en faveur de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Les journaux libéraux disent que cette convention a eu un immense succès et qu'elle aura pour principal résultat la chute prochaine du gouvernement Thompson.

***

*** L'année dernière, 400e anniversaire de la découverte de notre continent, le gouvernement espagnol a fait construire trois petits navires en souvenir des navires qui portaient Christophe Colomb vers les rivages d'Amérique. Ces caravelles, construites sur le modèle des caravelles de Colomb (1) et portant le même nom, la *Santa Maria*, la *Pinta* et la *Nina*, figurèrent à la place d'honneur dans les fêtes d'octobre en Espagne. Des navires de guerre de plusieurs nations leur firent escorte à leur sortie du port de Palos et dans toutes les manifestations qui suivirent.

Ces caravelles ont figuré à New-York dans la grande revue navale du 27 avril dernier et elles sont actuellement en route pour l'exposition colombienne de Chicago. En remontant le St-Laurent elles ont été l'occasion de belles fêtes et leurs équipages ont été l'objet de manifestations amicales et sympathiques, notamment à Québec et à Montréal. Dans les ports de ces deux villes elles ont été reçues au bruit du canon et des sifflets des bateaux à vapeur et aux acclamations enthousiastes d'une immense foule de citoyens.

A la clôture de l'exposition le gouvernement américain prendra possession de ces caravelles, le gouvernement espagnol lui en ayant fait don.

***

*** Le couvent de Villa Maria, l'un des plus vastes et des plus beaux établissements religieux de l'Amérique, est devenue la proie des flammes le 8 juin. Ce couvent était situé sur le versant ouest de la montagne de Montréal, dans la municipalité de Notre Dame de Grâces, à quelques milles de la ville. Il appartenait à la Congrégation de Notre Dame de Montréal et, depuis 1880, il était devenu le principal établissement [*Maison Mère*] de cette florissante et célèbre communauté. Il contenait aussi le Noviciat. La chapelle de Notre Dame du Rosaire n'a pas été épargnée. Elle faisait partie de l'établissement et elle était une des plus belles du Canada. Elle était plus vaste que beaucoup de nos églises de campagne.

Les pertes causées par cet incendie dépassent un million de piastres et le montant des assurances ne s'élève qu'à cent mille piastres.

On a réussi à sauver Monkland, l'ancienne résidence des gouverneurs du Canada, et les bâtisses voisines qui servaient de pensionnat.

(1) Elles en sont même la reproduction parfaitement exacte.

Les flammes ont respecté les restes de la vénérable Marguerite Bourgeois (1), la fondatrice de la communauté. Il en est de même de la croix de bois plantée sur sa tombe. Cette préservation inouïe doit être une grande consolation pour les religieuses dans l'épouvantable malheur qui les frappe.

La Sœur Bourgeois est née à Troyes, en Champagne, en 1620, et elle est morte à Montréal en 1700. Elle fut d'abord enterrée dans la vieille église de la Place d'Armes, transportée plus tard au couvent actuel de la rue St Jean-Baptiste et enfin à Villa Maria. Cette dernière translation a eu lieu il y a quelques années.

La maison-mère qui vient de brûler est la troisième que le feu détruit depuis la fondation de la communauté. Le premier incendie a eu lieu en 1683 et le deuxième en 1768. Deux religieuses périrent dans l'incendie de 1683, et un courageux pompier, Alexandre Dufour, a trouvé la mort dans l'incendie du 8 juin. Les sœurs se sont généreusement chargées de l'éducation de ses enfants.

Après chaque incendie, les sœurs ont pu reconstruire leur couvent. La première fois, elles n'avaient que quarante sous lorsqu'elles ont commencé à bâtir (1). Espérons que cette fois encore elles pourront relever leur établissement de ses ruines.

Dans cet incendie désastreux les sœurs ont fait d'autres pertes qui sont malheureusement irréparables. Les écrits de leur fondatrice, les annales de la communauté, leurs archives et un grand nombre de documents précieux sont détruits.

***

*** Deux jours après l'incendie de Villa Maria, c'est-à-dire le 10 juin l'église et le presbytère de la Longue Pointe sont aussi devenus la proie des flammes.

L'intérieur de l'église était fait sur le modèle de l'intérieur de la Sainte Chapelle de Paris.

C'est dans un ancien presbytère de la Longue Pointe, sur le site même du presbytère incendié, que commencèrent en 1765, les classes de cette institution qui est devenue le célèbre collège de Montréal.

L'église de la Longue Pointe, " dit *La Presse* ", a été construite en 1726. C'était un des plus anciens monuments religieux du pays. Le chemin de la croix était unique dans son genre et le plus beau du Canada. Cette église a été construite par quelques-uns des premiers navigateurs qui ont remonté le cours du Saint-Laurent. Pendant un siècle, elle a salué l'arrivée des voyageurs qui venus de Québec en canot, ne manquaient jamais d'aller s'agenouiller au pied de l'autel, remercier Dieu d'avoir échappé aux dangers qu'offrait la traversée du lac St-Pierre.

Nos marins éprouveront un serrement de cœur en voyant un amas de ruines à l'endroit où s'élevait cette église, qu'ils considéraient comme la leur.

(1) On sait que le procès de béatification de cette femme illustre est commencé à Rome.

(1) Voici ce qu'écrit à ce sujet la sœur Juchereau :
" Elles étaient si pleines de confiance en Dieu qu'elles commencèrent à bâtir
" n'ayant que 40 sols. Leur espérance ne fut pas trompée, car avec si peu de
" fonds, la Providence leur aida si bien qu'elles ont élevé une des plus florissantes
" Communautés du Canada, dont la bonne odeur se répand dans tout le pays."

Outre son magnifique chemin de croix, l'église incendiée possédait trois tableaux de maîtres. Ils représentaient la Sainte Vierge, St-Joseph et St François d'Assise, le patron de la paroisse

***

*** Le révérend père P. D. Lajoie, supérieur général des Clercs de St-Viateur, est actuellement au milieu de nous. Il vient en Amérique pour visiter les maisons de son ordre. Il réside actuellement à Vourles dans le voisinage de Lyon, France.

C'est à Vourles que se trouve le principal établissement de l'ordre. Le père Lajoie est canadien. Il a été autrefois curé de Joliette et supérieur des Clercs de St-Viateur du Canada.

C'est la première fois, je crois, qu'un ordre religieux européen choisit un canadien comme supérieur général.

***

*** La Saint-Jean-Baptiste a été célébrée à Montréal avec beaucoup d'éclat. Outre les fêtes du parc Sohmer, nous avons eu un banquet et un concert-promenade dans les salles du monument national, l'inauguration solennelle de ce monument, des illuminations magnifiques, et une grande procession des sociétés nationales. La partie religieuse de ces fêtes a été une messe solennelle célébrée à l'église Notre-Dame.

Beaucoup de Canadiens des Etats-Unis poussés par le patriotisme, sont venus pour assister à ces fêtes de la nationalité à laquelle ils se font gloire d'appartenir. Il y avait aussi d'autres membres de la grande famille française, des français de la vieille France, étonnés et charmés de retrouver au fond de l'Amérique du Nord la religion, les usages et la langue de leur patrie.

Un grand congrès des sociétés canadiennes françaises a été tenu dans la grande salle du monument national. On y a discuté plusieurs des grandes questions qui intéressent la race française, notamment l'émigration, les écoles séparées, la langue française et l'union des sociétés nationales d'Amérique.

Il a été impossible de faire coïncider cette fête avec la célébration du 250e anniversaire de la fondation de Montréal, car le monument de Maisonneuve, son fondateur, n'est pas encore terminé.

C'est le 18 mai 1892 que tombait ce 250e anniversaire mais sa célébration a été renvoyée à cette année, en juin, et, vu les circonstances, elle est malheureusement encore renvoyée à plus tard.

ALBY.

LE DIABLE AU XIX^E SIECLE

OU LES MYSTERES DU SPIRITISME

MAGNÉTISME OCCULTE, CABALE MODERNE, FRANC-MAÇONNERIE LUCIFÉRIENNE, ANARCHIE

ET NIHILISME, PALLADIUM R∴ N∴, MAGIE DES ROSE-CROIX,

PRATIQUES SATANIQUES, ETC., ETC.

RECITS D'UN TEMOIN PAR LE DOCTEUR BATAILLE

EN COURS DE PUBLICATION DEPUIS LE 1er DÉCEMBRE 1892, ÉDITION ILLUSTRÉ DE DESSINS INÉDITS

Chaque mois : Un fascicule de 10 *livraisons*(80 *pages*, 8 *gravures*)25*cts*.

L'ouvrage entier aura de 10 à 12 fascicules

Voilà, certainement, un ouvrage tout à fait exceptionnel, et à la publication duquel il était difficile de s'attendre

Il y a longtemps que ceux de nos Evêques qui se sont occupés spécialement de la question maçonnique, disent, et avec eux tous les théologiens : " Il existe, à coup sûr, une direction unique de la franc-maçonnerie, et c'est avec raison que la voix infaillible de Rome dénonce l'organisation des différents rites de cette secte dans une seule main, sous l'inspiration directe de Satan ". Mais où réside ce directeur suprême ? Quelles preuves matérielles pourrait-on fournir de l'intervention de l'archange déchu dans les crimes sociaux perpétrés et accomplis par la franc-maçonnerie ?

A ces questions, nulle réponse ne semblait devoir être faite de longtemps. Les auteurs qui combattent la secte n'avaient signalé jusqu'à présent que des indices vagues ; et pourtant, tous les catholiques sentaient que, malgré la divergence apparente des rites, on était en présence d'une unité d'action et d'une organisation émanant du prince des démons, se manifestant en personne à ses élus, leur dictant ses volontés, leur traçant le plan d'attaque contre l'Eglise.

Il est facile de comprendre, en effet, que les sectaires qui ont roulé jusqu'au fond de l'abîme, qui se sont liés irrévocablement à l'esprit des ténèbres, en parfaite connaissance de cause, qui ont, pour dire le mot, donné sciemment leur âme au diable, ne sont guère destinés à un retour au bien, et ce n'est pas d'eux qu'on peut attendre la production de la vérité. Aucun des francs-maçons convertis, dont les ouvrages ont apporté des documents déjà précieux, en ces dernières années, n'était tombé dans le satanisme pratiquant, dans le commerce avec les mauvais esprits. Plusieurs indiquaient l'existence d'une certaine maçonnerie luciférienne, dite palladique, se greffant sur tous les rites et les dirigeant : mais c'était tout. Paul Rosen, Adolphe Ricoux et deux ou trois autres anti-maçonniques affirmaient, mais sans donner de détails, que le centre de la franc-maçonnerie universelle est à Charleston, com-

mandant à quatre directoires, situés à Naples, Calcutta Boston et Montevideo, lesquels groupent les forces des suprêmes conseils et grands orients des cinq parties du monde. De son côté, Léo Taxil publiait naguère, à propos des sœurs maçonnes, deux rituels palladiques, soulevant un coin du voile du satanisme pratiquant, dans la secte excommuniée par Léon XIII. Enfin, le courageux et érudit évêque de Port-Louis. Mgr Meurin, qui s'est livré à des recherches minutieuses sur la franc-maçonnerie, écrivait tout récemment ces lignes : " La franc-maçonnerie est *une* sur tout le globe, sous des formes innombrables, mais sous la direction suprême du Souverain Pontife de Charleston ; c'est là une vérité absolue. Charleston est la Rome provisoire de la synagogue de Satan. Le grand maître du suprême conseil de Charleston est son pape, le Vicaire du Lucifer sur la terre, aspirant à résider un jour dans la véritable Rome. Le grand collège des Maçons Emérites est son sacré collège de cardinaux ; les souverains commandeurs des suprêmes conseils ou des grands orients dans le monde sont ses patriarches, archevêques et évêques : les vénérables des loges, ses curés ; les maçons sont ses fidèles ; les loges, ses églises et ses chapelles. Les tenues des loges sont le culte plus ou moins luciférien ; les réunions solsticiales, les grandes fêtes du culte ; et enfin le Palladium est le tabernacle, ou plutôt l'arche d'alliance entre Jéhovah Lucifer et son peuple élu maçonnique " Puis, parlant du sanctuaire de Charleston où l'idole du Baphomet, ou Palladium, est sous la garde de francs maçons choisis, Mgr Meurin ajoutait : " *Nous ne doutons pas que satan se fait voir et communique personnellement avec son premier remplaçant et ses adjoints, leur faisant savoir tout ce qu'il voudra commander aux enfants de la veuve.* " Enfin, l'évêque de Port-Louis citait deux exemples absolument authentiques d'apparitions de Lucifer aux chefs de la franc-maçonnerie, à une époque peu éloignée.

Au monent même où Mgr Meurin écrivait ces lignes, avant même que son volume fut mis sous presse, un médecin de la Compagne des Messageries maritimes, M. le docteur Battaille, se présentait chez les directeurs d'une maison d'édition catholique et disait :

Depuis onze ans, j'ai étudié de pres la franc-maçonnerie jusqu'en ses plus hauts grades ; j'ai tout vu, je connais tout. Un hasard providentiel m'a mis sur la trace du satanisme, qui constitue la véritable direction de cette secte. Après avoir confié mon projet à un prêtre, je me suis procuré le moyen de pénétrer, non seulement dans les loges, mais même dans les plus secrètes arrière-loges. J'ai connu personnellement Albert Pike, le souverain-pontife de la maçonnerie universelle ; je fais partie de son aréopage palladique même, le *Lotus de Charleston.* Je connais personnellement Adriano Lemmi, le grand-maître de la franc-maçonnerie italienne et le grand chef d'action politique de la secte. Je connais le banquier juif de Berlin, banquier des arrière-loges et de la Triple-Alliance. Les portes des quatre directoires suprêmes du globe m'ont été ouvertes pendant onze ans. J'ai pénétré partout. Albert

Pike n'a même conféré le grade palladique de Hiérarque, qui donne le droit d'ordonner une vengeance, un meurtre, au profit de la franc-maçonnerie. Je vous apporte un ouvrage unique, un manuscrit tel que jamais auteur n'en a écrit le pareil, un livre de révélations qui confondra pour toujours, en la démasquant, la malice des sectaires francs maçons et lucifériens; car moi, je metterai les noms en toutes lettres... Voulez-vous publier cet ouvrage ? Voulez-vous me permettre de dévoiler les complots les plus odieux qui ont été ourdis ? car on a même comploté l'assassinat de Léon XIII... Je ne suis pas un franc-maçon expulsé des loges, animé par la rancune et ayant des tendances à exagérer... Non, je suis entré dans la secte par ruse, avec le dessein bien arrêté de faire une enquête pour la faire connaître, une fois terminée ; j'ai été servi par un concours heureux de circonstances que je qualifie de providentielles. Je n'ai jamais failli à ma foi de chrétien ; et ma vie a déjà été en danger, lorsque les chefs du palladisme, un jour que je me suis opposé à un assassinat, ont commencé à me suspecter ; si je suis vivant, ce n'est point par leur faute... J'ai vu de près le satanisme maçonnique, j'ai été le témoin de ses pratiques abominables. Je puis attester que la direction même de la secte est entre les mains d'hommes communiquant personnellement avec Lucifer. Je ne recevrai aucun démenti ; car je citerai les noms propres, les lieux, les dates, les circonstances, avec les détails les plus caractéristiques et les plus précis.

Les éditeurs, après avoir pris conseil, ont accepté.

Tel est l'ouvrage dont la publication a commencé depuis le 1er décembre 1892 ; et l'on peut dire que les premiers fascicules parus ont valu à l'auteur et aux éditeurs une véritable avalanche de lettres de chaleureuses félicitations. " Courages ! écrit-on de toutes parts ;continuez, ne vous laissez pas intimider; le service que vous rendez à l'Eglise est inappréciable ; jamais pareil ouvrage n'avait été publié : c'est vous qui écraserez la franc-maçonnerie !" Toute la correspondance qui pleut chez l'auteur et chez les éditeurs est dans ce ton.

Le fait est que de semblables révélations ne pouvaient pas être soupçonnées.

L'auteur raconte simplement les faits, en les flétrissant au passage par quelques mots bien sentis. C'est un véritable kaléidoscope du satanisme maçonnique qui se déroule rapidement sous les yeux du lecteur. Le docteur Bataille dédaigne le spiritisme des salons, passe-temps déjà dangereux, mais banal en somme ; les tables tournantes sont des balivernes anprès des manifestations directes des démons dans les arrière-loges.

Il raconte comment sa curiosité a été éveillée. Un de ses passagers, à bord du Courrier de Chine, sollicite ses soins, en juin 1880 ; cet homme est en proie à une obsession ; le docteur lui a déjà sauvé la vie ; n'y tenant plus, il avoue au médecin, dans une crise de sanglots, qu'il s'est laissé entraîner aux manœuvres occultes de la secte maçonnique, et qu'il a vu Satan face à face il y a huit jours, dans une assemblée du Palladium. Le prince des

démons, dont chaque apparition coute la vie à l'un des assistants, a choisi son voisin; lui, Carbuccia (c'est son nom) qui ignorait cette condition de la réussite de l'évocation, est encore sous le coup de la plus vive terreur à la pensée qu il aurait pu être la victime préférée. Le docteur réconforte Carbuccia, le soigne, et obtient d'autres aveux. Dès lors, une idée le hante : pénétrer dans la maçonnerie, afin de tout voir, pour tout démasquer. Et il se voue à cette mission courageuse.

Il a appris de son confident l'existence d'un haut dignitaire de la secte (le docteur Bataille donne son nom et son addresse), qui fait commerce de diplômes maçonniques et confère les plus hauts grades, moyennant une somme de cinq cents francs. Il achète donc à prix d'argent son droit d'entrée, pénétrant du premier coup dans les arrières-loges, après une étude approfondie des rituels à laquelle il se livre pour ne pas être pris au dépourvu.

Ici, se place l'épisode très touchant, relatif à la communication que le docteur Bataille fait de son projet à M. l'Abbé Laugier, aumônier de l'hôpital où il a d'abord été interne et qui est resté son directeur de conscience. Le bon vieux prêtre tremble pour le jeune docteur ; mais il n'ose le contrecarrer, tant sa décision est bien prise. Ils vont ensemble en pèlerinage à l'un des sanctuaires les plus vénérés du midi, et le docteur s'embarque pour cette excursion dans le satanisme moderne, emportant une médaille bénie et indulgenciée de Saint Benoit.

La première scène de palladisme à laquelle le docteur assiste est horrible. En sa double qualité de frere et de médecin, il est accaparé par des lucifériens qui ont besoin de ses services ; on le conduit auprès d'une femme sur le point de mourir ; on le consulte pour savoir si elle est irrémédiablement perdue ; il répond oui, car la femme agonisait, et il s'apprêtait à l'assister, quoique inutilement, jusqu'au dernier soupir. Mais alors, ces fanatiques brûlent cette malheureuse, sans attendre sa mort, pour le motif qu'elle s'était vouée à l'esprit du feu. Force est au docteur de contempler ce spectacle épouvantable, sous peine de se trahir.

Dans cet ouvrage sans précédent les épisodes sont multipliés. Le docteur Bataille, narrant sa première enquête, en éclaireur dans l'occultisme, montre le Temple Mac-Benac où la pourriture humaine est érigée en principe; c'est l'atrocité dans le palladisme ; Belzébuth est évoqué, et les pratiques auxquelles on a recours pour faire apparaître l'esprit font frémir, à la seule lecture.

Le docteur Bataille se rend ensuite au directoire suprême de Calcutta, qui régit toutes les loges et arrière-loges d'Asie et d'Océanie. C'est là qu'il est affilié au Palladium, à la suite d'une épreuve qui n'a rien de commun avec les comédies grotesques des loges européennes. Il se lie avec Walder, l'ex-pasteur protestant, dont la fille est bien connue à Paris dans le monde occultiste, et qui est lui-même un des lieutenants d'Albert Pike.

Admis régulièrement aux mystères lucifériens, il assiste à l'un des phénomènes les plus étonnants du satanisme indien : un fakir se momifiant devant une nombreuse assistance et enterré pour

être ressuscité au bout de trois ans; le docteur expose que ce phénomène, appelé scientifiquement l'*abiose*, a déjà été constaté, mais sans pouvoir être expliqué. Tandis que ses confrères en font un cas d'hypnotisme et de catalepsie, notre docteur y voit l'action satanique. La description du phénomène est par lui tout à fait détaillée. Il constate aussi une disparition instantanée de *dévasdase* (vestale luciférienne). Il assiste à une messe en l'honneur de Lucifer, où la parodie de la liturgie catholique est vraiment monstrueuse ; il n'y a pas de perversité humaine qui ait pu imaginer semblables abominations ! du reste, la présence du démon se manisfeste au cours de la cérémonie d'une façon indiscutable.

Dans ce compte rendu nous passons forcément bien des épisodes, pourtant fort intéressants. Signalons néanmoins le sabbat palladique indien dans la plaine de Dappah. Cette plaine, située sur les rives du Gange, est le charnier ou sont jetés les cadavres de parias. Les lucifériens, anglais et hindous, forment la chaîne magique, en se mêlant aux cadavres, et c'est là une scène à donner le cauchemar.

Epouvanté par ces infamies, le docteur est sur le point de renoncer à son enquête ; il persiste, toutefois; car, s'il se retirait, il ne pourrait pas prendre copie des documents qui l'intéressent et qu'il veut mettre au jour. Il profite donc de son séjour à Calcutta pour se faire communiquer les pièces les plus importantes des archives du directoire maçonnique.

De Calcutta, l'auteur passe à Singapore. Ici, il nous fait assister à une initiation de Maîtresse Templière, grade essentiellement satanique : et la récipiendaire n'est autre que la sœur de Miss Mary. Cette scène se passe dans un temple protestant presbytérien, transformé, dès la nuit venue, en sanctuaire des sectateurs de Lucifer. A ce prospos. l'auteur indique les signes auxquels se reconnait la présence du prince des ténèbres dans une assemblée de ses élus, et alors qu'il demeure invisible.

Enfin, le docteur Bataille nous emmène à Shang-Hai, montre la secte chinoise qui est reliée à la franc-maçonnerie, toujours par le palladisme ; et ce chapitre-là est un des plus curieux. On voit comment toutes ces sectes se tiennent : on touche du doigt l'unité de direction, émanant du suprême conseil de Charleston ; on constate les phénomênes du spiritisme luciférien, que l'auteur va nous montrer ensuite reproduits exactement dans les arrière-loges d'Europe et d'Amérique.

Tout ce qui vient d'être résumé ici donne la premiére partie de l'ouvrage, laquelle est intitulée : *En éclaireur dans l'occultisme.*

Et cela est raconté dans un style simple. à la portée de tout le monde. En outre, l'ouvrage est écrit on ne peut plus honnêtement, malgré les difficultés du sujet. Le docteur Bataille possède, au plus haut degré, l'art infiniment délicat de ne se faire comprendre, dans certains cas, que des personnes d'âge mur, sans éveiller aucunement des curiosités malsaines; il respecte ses lecteurs, tout en les éclairant : son livre peut être oublié sans danger sur la table autour de laquelle se réunit la famille : sa lecture ne provoquera,

chez les jeunes gens, aucune de ces questions, auxquelles un père chrétien est toujours embarrassé de répondre.

Tout en offrant l'agrément d'une histoire de voyage, cette première partie donne d'innombrables aperçus sur la maçonnerie européenne et ses principaux chefs secrets.

Sauf à y revenir avec grands détails dans les chapitres suivants, le docteur nous montre, comme occultistes, des personnages fort connus en France : ce sont Floquet, Emmanuel Arago, Clovis Hugues, les Walder, Yves Guyot, Jules Lermina. Parmi les étrangers qu'il cite et avec qui, il a été en relations figurent des noms dont la notoriété est venue jusque chez nous : le député radical Bovio. Adriano Lemmi, le docteur Riboli, medécin de Garibaldi, Crispi lui-même, Louis Ruchonnet, le vice-président actuel de la République Suisse.

L'auteur n'a pas été seulement témoin occulaire : il a recueilli, en outre, des documents et des témoignages sur les faits du passé ; c'est ainsi, par exemple, que, dans son chapitre intitulé *Preuves des apparitions de Satan*, il fait assister le lecteur, d'après un récit très circonstancié du docteur Riboli, à la préparation de l'envahissement sacrilège de Rome et des états pontificaux en 1870. Dans un conciliabule, auquel Crispi prend part avec d'autres chefs franc-maçons occultistes, le général Cadorna, prêtre apostat, consacre un morceau de pain et le jete dans un brasier: l'assistance dit, après le colonel Cucchi : " Que par ce symbole, Lucifer reçoive notre hommage ! " Et aussitôt le prince des démons paraît et encourage ses adeptes dans leur projet. " Le moment est venu. " dit-il. Et l'auteur raconte les intrigues secrètes qui ont suivi ce conciliabule, les nombreuses entrevues de Cucchi avec Bismarck. Cadorna mis à la tête des troupes de l'usurpateur piémontais et pénétrant dans la Ville-Sainte par la brèche de la Porta Pia. Tous les dessous lucifériens d'un crime historique sont ainsi dévoilés.

Dans la seconde partie de son ouvrage, le docteur Bataille divulguera l'organisation supérieure de la franc-maçonnerie, le fonctionnement des directoires, des missions secrètes, la diplomatie luciférienne. Il présentera au lecteur le pape de la secte ; il montrera le lieu maudit où Satan confère régulièrement avec son Vicaire, selon l'expression de Mgr Meurin.

Puis, viendront les chapitres consacrés : au laboratoire cabalistique de Gibraltar ou se fabriquent les poisons maçonniques ; au grand-maître Lemmi. en conspiration permanente contre le Vatican ; au magnétisme occulte des arrière-loges ; à la nécromancie contemporaine ; à la grande-maîtresse Sophie Walder, cette aventurière dont le role n'a pu être expliqué par aucun des auteurs qui ont eu à parler d'elle, cette créature étrange dont les franc-maçons lucifériens font une sorte de déesse, qui a la haute main sur toutes les loges palladiques de France, Belgique et Suisse, cette personnalité énigmatique que certaines dames de la haute société parisienne, se vouant au spiritisme, reçoivent chez elles, et que le docteur Bataille accuse, entre autres choses, d'être le trait-d'union secret entre la franc-maçonnerie et les anarchistes, à qui elle a maintes

fois fait passer des fonds de propagande, fournis par le trop fameux Cornélius Herz, autre franc-maçon et lucifèrien aussi.

En un mot, le docteur Bataille fera la lumière la plus complète, en homme qui a vu de près ces monstrueuses infamies. Il dira aussi dans quelles conditions tragiques son enquête a été close et comment il a été préservé de la vengeance des sectaires dont il brave la fureur, et qui, maintenant, démasqués, n'auront plus qu'à se renfermer dans le mutisme des coupables endurcis pris sur le fait.

On voit, par ce rapide aperçu, quel intérêt puissant s'attache à l'œuvre du docteur Bataille, œuvre vécue, s'il en fût une, œuvre d'une utilité sur laquelle il serait superflu d'insister, et qui restera comme le plus' formidable requisitoire qui ait jamais été formulé contre l'infernale franc-maçonnerie.

L'ouvrage formera, en tout de cent à cent-vingt livraisons; soit un grand volume in-octavo jésus d'environ mille pages, publié par fascicules mensuels de 10 livraisons à 25 *cts.* Nous faisons conaître (en tête de cette notice) le mode d'abonnement. A la fin de la publication, les abonnés recevront une belle couverture coloriée ; ainsi que les feuilles de frontispice, pour le brochage du volume.

Les souscriptions sont reçues chez Cadieux et Derome.

LE TRIOMPHE DE LOURDES

PAR * * *

Cinquième édition 12 volume in-12. Prix.................. 88 cts

La Librairie Victor-Havard, à Paris, publie un livre anonyme, le *Triomphe de Lourdes*, qui a fait grand bruit, même avant son apparition.

Les uns prétendent qu'il est écrit par un religieux illustre ; les autres, au contraire, qu'il est d'un personnage connu, converti pendant le pèlerinage national. Ce qui ferait admettre cette dernière version, c'est que le livre dont nous recevons aujourd'hui les premières épreuves, renferme les documents les plus extraordinaires sur les manœuvres employées par la franc-maçonnerie pour détruire l'œuvre de Lourdes, et les détails les plus minutieux sur le voyage et les pensées intimes de M. Zola.

Parlant de la Grotte, l'auteur s'exprime ainsi :

Et une fois qu'on l'aura vue cette Grotte, joliment enguirlandée de lierre, illuminée de cierges vacillants au souffle de la brise de Gave, on voudra y revenir.

Allons à la Grotte !

Telle est la phrase que le pèlerin et le touriste répètent, pendant leur séjour à Lourdes.

Il y a dans cette niche visitée par la Vierge, un mystérieux aimant qui attire les âmes.

On pleure, en quittant Lourdes, comme on pleure en quittant sa patrie ; et, si l'on pouvait voir une âme, on verrait que la Grotte en est tapissée.

Et pendant l'hiver, quand elle est solitaire, elles doivent voltiger sur les ailes du souvenir et chanter, comme les anges au-dessus de la crèche du Sauveur, le *Gloria in excelcis* de leur reconnaissance et de leur amour.

L'ouvrage fourmille d'anecdotes sur Bernadette et Mgr Peyramale.

En voici une bien inédite. On sait qu'après avoir ordonné la fermeture de la Grotte, l'Empereur revint sur sa première décision.

L'auteur va nous donner le motif de ce changement :

Les Evangiles nous racontent que, pendant le procès de Jésus, la femme de Ponce-Pilate, qui avait eu un songe, envoya un esclave à son mari pour le supplier de ne pas livrer le Juste à la mort de la croix. L'impératrice Eugénie avait eu plus qu'un songe, au sujet de l'arbitraire exercé à Lourdes par l'autorité impériale. Une nuit, le petit prince impérial fut pris de suffocations qui ressemblaient, à s'y méprendre, aux râles affreux du croup. Avant d'appeler le médecin, l'Impératrice courut réveiller une de ses demoiselles d'honneur, qui nous a certifié le fait, pour lui demander une herbe de la Grotte envoyée par l'abbé Peyramale, avec qui elle était en correspondance suivie.

La dame d'honueur, qui était alors demoiselle d'honneur, dit à l'Impératrice : " Il faut faire un vœu, si le prince guérit subitement, vous devrez obtenir de l'Empereur l'ordre de faire ouvrir la Grotte de Lourdes. "

L'Impératrice promit.

Le mal avait subitement empiré. Le médecin du palais, mandé en toute hâte, conseilla de réveiller l'Empereur.

L'Impératrice approcha l'herbe de la Grotte de Lourdes des lèvres du petit malade, et se mit à genoux au pied de son lit. Quand elle se releva, le prince était sauvé.

L'Empereur n'apprit l'évènement que le lendemain par l'abbé Laisne, aumônier des Tuileries. Avant même d'avoir vu l'Impératrice, il avait fait télégraphier au préfet de Tarbes d'ouvrir la Grotte de Lourdes et de ne plus *tracasser* Bernadette.

On sait que Bernadette répondait avec un à-propos charmant :

" Tu étais peut-être malade le jour où tu as vu la Sainte Vierge, lui demanda le commissaire de police après la première apparition ? " " Oh ! monsieur, répondit la petite voyante, ce n'est pas avec mon asthme que je vois la *dame*, c'est avec mes deux yeux. "

Le docteur Voisin ayant prétendu que Bernadette était enfermée comme folle à Nevers, l'évêque du diocèse autorisa un voyageur illustre à se rendre compte par lui-même de la fausseté de cette nouvelle.

" Il allait se retirer, persuadé non seulement que Bernadette n'était pas folle, mais qu'elle était douée d'un rare bon sens, quand il lui prit la fantaisie d'adresser une dernière question.

Le médecin se souvenant que l'on avait écrit que Bernadette était mise au secret dans son couvent, lui dit : " Ma sœur, on affirme dans le monde que l'on vous cache ici bien des choses. "

" Oui, monsieur, répondit Bernadette, ici on me cache mes défauts. "

L'abbé Peyramale n'avait pas moins d'esprit.

Un jour un savant astronome voulait l'embarrasser au sujet de l'existence du paradis.

— Mais enfin, où le placez-vous votre ciel, demandait le grand homme d'un air narquois ?

— Ce n'est pas l'espace qui manque, mon bon ami. Vous reconnaissez que les planètes sont habitées, n'est-ce pas ?

— Certainement.

— Par qui ?

— Nous l'ignorons.

— Alors je suis plus savant que vous. Je suis certain que le ciel existe. Peut-être dans une de ces planètes. Quant aux habitants, je les connais moi, ce sont les humbles et non les orgueilleux qui, ne connaissant rien de la création, voudraient tout connaître du Créateur.

Ils me représentent un muet se faisant professeur de langues étrangères.

L'auteur nous apprend que Léon XIII a une dévotion particulière à Notre-Dame de Lourdes.

Aussi pouvait-il répondre à un prélat qui lui exprimait son mécontentement en le voyant s'obstiner à ne pas couvrir de sa haute approbation un autre pèlerinage : " Si Notre-Dame de X...me ferme les portes du ciel, Notre-Dame de Lourdes me les ouvrira bien grandes. "

L'écrivain, après avoir analysé les grand miracles de 1892 et réfuté les arguments de la libre pensée, nous fait assister aux moindres détails de la transformation de M. Zola,

Un auteur célèbre est parti pour Lourdes avec *l'idée bien arrêtée* de faire sombrer dans son encrier la petite nacelle qui portait les superstitions de quelques catholiques.

Cet auteur, M. Zola, nouveau saint Paul, a été renversé sur le chemin de Lourdes, et aussitôt le question des miracles a changé de phase.

Le sourire a fait place à la discussion. Comme nous sommes surtout en France, des moutons de Panurge, la phrase de l'auteur de *Pot-Bouille* est devenue la phrase du jour. " Oui, il est certain qu'il se passe à Lourdes des choses extraordinaires. "

Dans les questions religieuses, il n'y a qu'un pas de l'extraordinaire au surnaturel.

Le hasard a voulu que j'allasse m'établir à Lourdes cet été et j'ai pu y suivre pas à pas les diverses phases, je ne dirai pas encore de la conversion de M. Zola, mais de sa transformation.

En apparence le mot est le même, mais en réalité il ne se ressemble pas. On peut être transformé et ne pas se convertir. La conversion tient à des questions de milieu et même d'intérêt. C'est ainsi que la reine d'Angleterre est transformée au point de vue catholique et ne peut pas, par raison d'Etat, être convertie officiellement.

Il en est de même pour M. Zola. Nous espérons le prouver avec impartialité.

Et l'auteur le prouve dans un ouvrage remarquable qui ne manquera pas de susciter les polémiques de la presse anti-religieuse.

Jusqu'à ce jour, on nous avait raconté dans un style émouvant l'histoire des apparitions de Lourdes, mais jamais une thèse scientifique et théologique n'avait été dressée sur la possibilité et la réalité des miracles.

Cette lacune vient d'être comblée par l'auteur du *Triomphe de Lourdes*, le livre si remarquable que publie la librairie Victor-Harvard.

La magistrale préface qui ouvre le livre porte comme titre : *Nos deux patries.* Ce sont bien les plus purs accents d'un patriotisme ardent unis aux plus nobles élans d'une foi religieuse intelligemment comprise qui se détachent de ces pages dues à la plume d'un maître de la chair chrétienne.

L'auteur du *Triomphe de Lourdes* se montre à son tour un poète délicieux dans les descriptions de ses riants paysages, dans l'émouvante évocation des grandioses cérémonies et dans les pages vivantes consacrées à l'évocation des deux grandes figures de Lourdes : celles de Bernadette et du bon abbé Peyramale.

L'auteur n'esquive pas la discussion, et c'est avec l'abondance et l'éloquence des preuves qu'il fait bonne justice des arguments de Jean-Jacques Rousseau et de Renan contre les miracles en général, et des prétentions de la libre pensée contemporaine représentée par M. Zola, contre les miracles de Lourdes en particulier.

Ce livre est bien nommé. Il est véritablement : *Le Triomphe de Lourdes.*

L'ABBE COMBALOT

MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE

L'ACTION CATHOLIQUE DE 1820 A 1870

PAR

Mgr RICARD

PRÊLAT DE LA MAISON DE SA SAINTETÉ, VICAIRE

GÉNÉRAL HONORAIRE D'AIX

Avec un Portrait de l'Abbé Combalot

ET UNE PREFACE

DE Mgr DE CABRIÈRES, ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

ET DES LETTRES APPROBATIVES

de NN.SS. les Archevêques de Marseilles, Aix, Chambéry, Grenoble, Avignon, Valence, Coutances, Cap et Séez

NOUVELLE EDITION

3e MILLE

1 fort volume in-12. Prix. $1,00

LETTRE-PRÉFACE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Le 4 septembre 1891,
à Cabrières, par Bezonce (Gard)

Monseigneur,

Je viens de lire, avec le plus vif intérêt, votre nouveau travail, consacré à retracer la noble et féconde carrière de M. l'abbé Combalot, ainsi que les diverses phases de l'*Action catholique de* 1820 *à* 1870.

Vous avez vraiment le don de rendre votre récit vivant ; et, grâce à cet attrait, augmenté encore par l'importance des souvenirs que vous rappelez, il n'est pas facile de se détacher de vos livres, une fois qu'on les a commencés. Celui-ci me paraît meilleur encore que ses frères ainés. Il est plus riche de documents, il est dès lors d'une exactitude historique encore plus irréprochable ; enfin, votre héros, sans être l'égal du P. Lacordaire, de M. de Montalembert, du malheureux Lamenais, me paraît supérieur à Mgr de Salinis

et à l'abbé Rohrbacher. Il a des pages d'une éloquence saisissante, de véritables traits de génie, et surtout des accents de foi et de piété qui émeuvent délicieusement le cœur, autant qu'ils charment l'esprit.

Comme vous me le faisiez prévoir, en m'envoyant votre volume, je me suis retrouvé là tout à fait en pays de connaissance. De 1851 à 1859, pendant que je tenais, — bien imparfaitement, hélas ! — au collège libre de l'Assomption, la place du R. P. d'Alzon, obligé de prendre quelque repos, j'ai vu souvent et longtemps " le Père Combalot ", comme nous aimions à l'appeler. J'ai admiré son zèle, son goût pour les fortes études théologiques, sa piété ardente et naïve, sa dévotion filiale envers la Très-Sainte Vierge, son amour de l'Église, son obéissance envers le Pape ! J'ai entendu aussi quelques-unes de ses apostrophes violentes contre les ennemis de Dieu. Il m'a parlé, avec une admiration touchante, de cette œuvre de l'Assomption, suscitée par lui, et dont les événements l'avaient séparé, sans l'en détacher. Je savais aussi combien il avait aimé la famille d'Alzon et les beaux ombrages de Lavagnac, sous lesquels vous le représentez, étudiant ou préparant ses sermons. Même, j'étais allé le revoir à l'Évêché de Montpellier, ne pouvant soupçonner alors les destinées qui m'appelleraient, un jour, à succéder à Mgr Thibaut. Je vous remercie d'avoir rapporté plusieurs paroles et plusieurs faits, qui font grand honneur à mon prédécesseur. Que Mgr Thibault eût été plus heureux, avec sa riche nature, sa foi sincère et ses nombreuses qualités, si M. Combalot eut eté toujours son commensal et son confident !

Peut-être voudriez vous, Monseigneur, que je signale moi-même à vos lecteurs les rapprochements qu'il y aurait à faire entre notre époque et celle où s'est épanouie la vie si apostolique et si méritoire de M. Combalot ? Mais pourquoi ne pas leur laisser le plaisir de les faire eux-mêmes ? Et qui sait d'ailleurs si mes appréciations, mes opinions, mes conclusions seraient celles qui conviendraient au plus grand nombre de ceux à qui votre livre peut être utile ? On parle aujourd'hui du besoin que l'on a d'hommes nouveaux; et je serai bientôt, si je n'y suis déjà, parmi les hommes anciens. Mes idées sont plus vieilles que moi, et je leur demeure fidèle par conviction plus encore que par honneur.

Que les catholiques militants prennent donc en mains votre livre : ils y trouveront à s'instruire et à s'édifier. Ils verront quels sacrifices on doit faire à ses croyances, et combien il importe d'unir à la vertu la dignité et la fermeté du caractère. Ils verront aussi que toutes les époques ont leurs difficultés et leurs tristesses, et qu'il faut savoir gré aux hommes, après qu'ils se sont trompés, d'avoir eu le courage de le reconnaître.

Votre livre, Monseigneur, est donc un livre utile, par lui-même et par les réflexions dont il jettera la semence.

Agréez, s'il vous plaît, mes respectueux et dévoués hommages.

† Fr. Marie-Anatole DE CABRIÈRES,

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

LETTRE DE Mgr GOUTHE-SOULARD

ARCHEVÊQUE D'AIX, ARLES ET EMBRUN.

Aix, le 25 octobre 1891.

Cher seigneur et digne ami,

Malgré mes nombreuses occupations de ces jours-ci, j'ai continué la lecture de votre *Vie de l'abbé Combalot.*

J'en étais à son emprisonnement à Sainte-Pélagie, quand j'ai reçu la citation à comparaître le 24 novembre devant la Cour d'Appel de Paris, siégeant correctionnellement. Un ami qui était présent s'écria : *Ah! si cette page était prophétique!...*

Vous êtes un vrai charmeur. Quand on a pris vos livres, on ne veut plus les quitter ; la dernière page arrive trop tôt. On les retient, parce qu'on les lit avec plaisir. Les récits s'enchaînent sans effort et sans peine, et vont droit leur chemin.

Vous montrez M. Combalot tel qu'il est : grand talent, vaillant courage, prédicateur infatigable, noble cœur et, pardessus tout, prêtre dévoué à Dieu, à l'Église et à son pays. *vous le faites connaître.*

Le clergé vous en sera reconnaissant, et vous le témoignera en le lisant et surtout en l'imitant.

Recevez, bien cher Seigneur et ami dévoué, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux en N.-S.

† XAVIER, *Archevêque d'Aix.*

LETTRE DE Mgr FAVA

ÉVÊQUE DE GRENOBLE.

Evin-Malmaison, le 15 septembre 1891.

Cher seigneur et ami,

Je viens d'achever la lecture de votre ouvrage : *La Vie de l'abbé Combalot.* Il arrive à son heure, et nul mieux que votre héros ne saurait servir de guide aux catholiques militants de nos jours.

La France se meurt, ainsi que l'Europe tout entière, faute de principes chrétiens, par cette raison que notre société, devenue rationaliste avec le *Libre-Examen* protestant, répudie l'Église Catholique, seule capable d'enseigner avec autorité le christianisme. Or. l'abbé Combalot est le grand apôtre de Jésus-Christ dans les temps modernes. Jésus, Marie, le Pape, l'Église, ces quatres noms jaillissaient de ses lèvres et de son cœur brûlant d'amour, avec des accents vainqueurs. D'autres, sans doute, brillèrent plus que lui : comme orateurs, personne ne fut apôtre comme lui : il était, comme Étienne, rempli de l'esprit de Dieu.

Comme vous le dites, cher Seigneur, il était né au pays des Alpes, où planent les aigles dont il respirait l'air, de parents chrétiens, en un foyer embaumé de foi et d'amour de Dieu, où quatorze enfants composèrent la couronne du père et de la mère. Amené par une de ses tantes à Saint-Antoine, il y grandit à l'ombre de la basilique abbatiale, merveille du Dauphiné, de sorte que sa jeune âme s'éveilla au sein de tous les spectacles qui pouvaient la former et la grandir. Il garda toute sa vie quelque chose de l'âpreté de ces solitudes et de ces monts où s'écoulèrent ses premières années. Du petit séminaire de la Côte-Saint-André, il passa au grand séminaire de Grenoble, y devint prêtre et professeur. Il en sortit pour entrer au noviciat des Jésuites, qui ont discipliné ce tempérament de feu sans en éteindre la flamme. Sa vocation n'était point là : comme un condor, avez-vous dit parfaitement, il lui fallait les tempêtes. Il portait en lui, corps et âme, tout ce qu'il fallait pour les affronter hardiment, et sa voix puissante dominait les foules.

L'abbé Combalot avait déjà subi à distance l'influence de Lamennais, alors qu'il professait au séminaire : il se rendit à la Chesnaie.

Cher Seigneur, vous avez montré votre héros fasciné un instant par cet homme, dont Frayssinous disait : "Il possède un genre d'éloquence qui réveillerait un mort." Mais il sut l'abandonner, quand il aperçut l'erreur. Là cependant, il s'était lié avec l'élite des esprits d'alors.

En 1828, l'abbé Combalot prêche le carême à la cathédrale de Grenoble. "Ce fut un long triomphe de parole, d'affluence et de retours à Dieu. Il n'avait que trente et un ans..." En 1830, il paraissait dans la chaire des Tuileries, portant la parole devant Charles X, avec la sainte indépendance d'un prêtre de Jésus-Christ. Il parcourait la France, parlant en tous lieux, avec la foi et la charité d'un envoyé de Dieu, multipliant sous ses pas plus encore les conversions que les ovations. Le gouvernement de Louis Philippe eut peur de sa grande parole et le fit surveiller, ainsi que ses nombreux amis dont était Louis Veuillot. C'est assez dire que l'abbé Combalot se montrait franchement ultramontain.

Tous les détails que vous donnez ensuite, cher Seigneur, sur les rapports de l'abbé avec Mgr Affre, sont du plus haut intérêt. Votre chapitre VIe, intitulé : *Le Missionnaire*, révèle à tous le secret des triomphes oratoires de l'apôtre et les conversions que Dieu opéra par lui ; votre chapitre VIIe dit la bonté paternelle de Grégoire XVI à son égard, dans un voyage à Rome, dont le récit est rempli de détails fort instructifs ; votre chapitre VIIIe, intitulé : *Contre le monopole universitaire*, décrit le combat fameux qu'il soutint avec Montalembert pour la liberté d'enseignement. Là se trouve ce mot terrible tombé de la bouche de Louis-Philippe, disant à l'abbé Combalot : "Vous avec raison, monsieur, l'Université nous conduit à l'anthropophagie." Il faut lire ces pages brûlantes, pour savoir à quelle hauteur s'élevait dans l'héroïsme l'apôtre de Jésus-Christ et le prêtre sauveur des âmes. Cela sent la poudre, et il fallut, dites-vous, que Montalembert et Louis Veuillot modérassent les coups du terrible combattant. N'importe ! un mémoire qu'il

publia lui attira un procès, et lui valut 4,000 francs d'amende et quinze jours de prison ; mais aussi un double triomphe de parole : celui de M. Henry de Riancey et le sien propre. Qui voudra contempler l'Aigle des Alpes enchaîné à Sainte-Pélagie n'aura qu'à lire votre chapitre x^e^. Le xi^e^, *la fin d'un règne*, vient naturellement après les persécutions suscitées à l'Eglise, à ses ministres. C'est dans les pages du xii^e^ que l'abbé Combalot sonne la marche en avant et fait appel à l'épiscopat français contre le socialisme et en faveur d'une vraie liberté d'enseignement.

" Ces appels, dites-vous, partaient d'un cœur dévoré du zèle de la maison de Dieu." C'était le même sentiment qui lui dictait ces mots : "Le clergé catholique a reçu de N.-S. Jésus-Christ le " pouvoir d'intervenir dans les affaires séculières, dans les choses " de la politique, et il ne peut ni ne doit demeurer étranger aux " erreurs, aux systèmes et aux passions qui divisent et troublent " le monde social et politique." Mgr Pie n'acceptait pas que "les prêtres dussent s'éloigner du théâtre où se joue, pour le malheur des nations, la terrible tragédie de leurs destinées." L'abbé Combalot reprend cette idée et la fait sienne, en la revêtant de sa forme imagée. " Je dis à mon tour, écrit-il, que les nations mo- " dernes ont à choisir entre le catholicisme et l'état sauvage." Il faut lire ces pages vibrantes de foi et d'amour : amour de Dieu, amour de la patrie. Cependant l'ardeur du combat entraîne si loin le grand lutteur, que Louis Veuillot lui-même crut devoir l'avertir, Il s'arrêta, mais en écrivit au Pape.

Toutes ces choses, cher Seigneur, sont dites avec la clarté et la sûreté que l'on exige de l'histoire sage et sans faiblesse pour un héros.

Votre chapitre xiv^e^ : *Sous l'Empire*, est fort instructif aussi. Le xv^e^ dit son immense amour par Marie. Le xvi^e^, *Pro Deo et Ecclesia* nous montre Napoléon III irrité des sermons de Combalot et Mgr Darboy interdisant à l'apôtre les prédications à Paris... Pie IX l'encourage. Votre chapitre xviii^e^ montre votre infatigable héros prêchant le carême à Rome, sur les désirs du Souverain Pontife, pendant le Concile. *La fin de l'Empire* est le titre et le sujet du xviii^e^ chapitre. Viennent ensuite la *Rentrée à Paris* et *La fin de l'apôtre.*

Nous avons lu, cher Seigneur, votre livre tout entier, avec intérêt, grande édification, parfois avec ravissement. Il nous a révélé l'apôtre des temps modernes, nouveau Brydaine ; et tous ceux qui vous liront se plairont, je pense comme moi, à vous remercier de votre savant et consciencieux labeur.

Vous avez dit, quand il l'a fallu, les ardeurs excessives de votre cher abbé Combalot, que vous aimez à juste titre et que savez faire aimer. Il le mérite, parce que lui-même a su s'oublier pour Dieu et pour les âmes.

Merci donc et tout Vôtre en N.-S.

† Amand-Joseph, *Évêque de Grenoble.*

DE LA RICHESSE

DANS LES

SOCIETES CHRETIENNES

Par M. Charles Périn

Correspondant de l'Institut de France

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

3 vol. in-12. ....Prix $2.63

L'article qui suit est extrait de ce livre.

I. De toutes les passions de notre temps, la passion des richesses est peut-être la plus impérieuse et la plus générale. En elle se résument tous les mauvais instincts, toutes les aspirations désordonnées et coupables qui, depuis un siècle, inquiètent, ébranlent, abaissent nos sociétés. Des causes politiques et des causes sociales ont concouru à lui donner naissance et l'ont sans cesse entretenue et développée. Tandis qu'un sentiment démocratique mal entendu travaillait à effacer toutes les grandeurs, au milieu du nivellement général, une seule supériorité résistait à tous les efforts, à raison de son caractère matériel et essentiellement positif, la supériorité des richesses. Impuissant à détrôner la richesse, l'orgueil démocratique prétend s'y élever, et de là cette âpre poursuite de la fortune à laquelle se livrent les vanités aristocratiques, toujours vivantes même au sein de la démocratie la plus exclusive. Chacun aujourd'hui veut être riche, parce que la richesse est la seule distinction incontestée et la seule influence toujours obéie dans nos sociétés égalitaires.

Mais, outre cette raison politique, il y a des raisons plus profondes, lesquelles tiennent à la maladie qui travaille les âmes depuis un siècle.

L'homme s'est séparé de Dieu. Rejetant toute autre loi que la loi de sa raison, proclamant la souveraineté de la nature, c'est-à-dire sa souveraineté à lui-même qui est le roi de la nature, il a, par une conséquence inévitable, abjuré tout principe de sacrifice et pris pour règle la légitimité de toutes ses convoitises. Déchu de la vie spirituelle, dans laquelle l'union avec Dieu complait ses aspirations les plus hautes, force lui a été de chercher dans le monde des sens une satisfaction à ses instincts innés de grandeur et de progrès. Mais, en mettant sa grandeur dans l'ordre matériel il abdiquait, avec la dignité de sa destinée, le principe même de sa souveraineté. Alors qu'il croyait être à lui-même son seul maître, il n'était plus qu'un esclave, et le naturalisme, au lieu de l'affranchissement qu'il lui promettait, ne lui avait donné que la plus abjecte des servitudes : la servitude des appétits de la matière.

II. Ce n'est pas la première fois que la passion des richesses apparaît dans le monde avec le caractère d'un fait général et d'un péril sérieux. D'ordinaire, aux périodes de grande énergie morale et de grande expansion intellectuelle succèdent des périodes d'amollissement et de corruption, dans lesquelles les richesses, fruits des conquêtes accomplies dans l'ordre moral, font oublier à l'homme les véritables conditions de son perfectionnement, et le précipitent vers la décadence, par l'effet même de ses progrès et par l'abus qu'il fait des forces dont ses progrès l'ont pourvu. Les sociétés modernes ont eu plus d'une fois à lutter contre des difficultés de ce genre et, grâce à la vigueur du principe chrétien, elles les ont surmontées. La passion des richesses a de nos jours des caractères plus graves : elle se présente avec la force d'un principe et d'une doctrine. N'a-t-on pas tenté de faire de la passion du bien-être le mobile dernier de l'activité humaine, et ne s'est-il pas trouvé des écrivains pour fonder sur ce principe la théorie du progrès, et pour en déduire tout le système des relations sociales ? La richesse a parmi nous ses sectateurs, souvent fanatiques ; elle a même ses adorateurs, lesquels ont formulé les règles de son culte et tracé le plan de ses temples. Qu'est-ce que le phalanstère, sinon le sanctuaire où doit être pratiquée la religion du bien-être, avec ses dernières et rigoureuses conséquences ?

En s'emparant des cœurs, la passion des richesses en bannit toute énergie et toute générosité ; elle les rend indifférents à tous les grands intérêts de l'humanité; l'utile prend la place du noble et du juste ; les bassesses, les déloyautés, les iniquités, sont froidement acceptées, pourvu qu'elles conduisent au succès. On ne se sent plus la force de prendre parti pour le droit contre la spoliation, et s'il faut, pour la défense du droit, risquer quelque chose de son repos, de son bien-être, on le laissera tranquillement immoler. Non seulement, on ne sait plus se sacrifier pour la justice, mais on ne sait plus même s'indigner contre ceux qui la violent ; elles sont rares aujourd'hui, ces âmes fortement trempées dans la vertu chez lesquelles l'amour passionné de la vérité et de la justice suscite de généreuses protestations contre l'abaissement et la lâcheté de la foule.

Les idées s'avilisent avec les sentiments ; l'idéal fait place au réalisme ; tout, dans la politique comme dans les lettres, comme dans les arts, offre le caractère de la spéculation. La société, prise en masse, n'a plus qu'une pensée et qu'une affection : le repos dans le bien-être.

Une modération étudiée et pleine d'orgueil est un des traits caractéristiques des sociétés livrées à ce culte de la richesse. On affecte de voir en toutes choses le sérieux et le solide, et l'on fait profession de tout soumettre aux calculs d'une rigoureuse sagesse. On se montre très fier de ce prétendu triomphe de la raison, toujours maîtresse d'elle-même et attentive à écarter de la vie tout ce qui peut en troubler la quiétude. On ne voit pas que cette réserve et ce soin de garder en tout une froide mesure ne sont autre chose que mollesse et impuissance. C'est bien là "cette

sollicitude du siècle et cette tromperie des richesses qui étouffent la sagesse " et qui conduisent, par le chemin des faciles prospérités, à la plus profonde et à la plus incurable nullité.

Dans une société qui fait du bien être sa principale affaire, toute sollicitude sérieuse pour l'avenir disparaît, en même temps que tout respect véritable pour le passé. Qu'importe au matérialiste ce qui n'est plus ou ce qui n'est pas encore ? Peut-il avoir d'autre préoccupation que les jouissances du moment présent, les seules dont il soit assuré et les seules qui le touchent ? La tradition n'est pour lui que le souvenir importun de principes et de mœurs qui le condamnent ; l'avenir, qu'un fantôme, propre seulement à altérer la sérénité de ses joies égoïstes. De là le radicalisme et de là aussi l'individualisme, ces maladies mortelles du corps social, qui ne sont en réalité que les symptômes divers d'un même mal : l'oubli des choses de l'âme pour les choses des sens.

III. Quand les hommes vievront ainsi dédaigneux du passé et insouciants de l'avenir, ils vivront aussi, dans le présent, dédaigneux et insouciants les uns des autres. Chacun chez soi, chacun pour soi, telle sera la règle de leurs mœurs. Et, avec de telles mœurs, on les verra flotter dans un malaise et une mobilité perpétuels, impuissants à rien édifier et à rien faire durer, parce que la solidarité et l'association sont les lois de l'existence et du progrès de l'humanité, et que ce n'est qu'en nous appuyant les uns les autres, par l'affection mutuelle et le sacrifice réciproque, qu'il nous est donné d'élever et d'affermir notre vie. Tout reposera sur le tien et le mien ; la stricte justice sera seule invoquée pour régler les rapports des hommes. La charité, qui implique le sacrifice et l'humilité, sera déclarée superflue et repoussée comme incompatible avec la dignité humaine. La sécheresse orgueilleuse et l'indifférence hautaine formeront le caractère dominant des relations sociales. Mais alors que seront devenues la liberté, l'égalité, la fraternité, qu'invoquent sans cesse les docteurs du matérialisme ? Elles auront péri sous le niveau du communisme, ou bien elles resteront écrasées sous la plus dure et la plus insolente de toutes les dominations, sous la domination des enrichis.

Et la richesse, cette idole à laquelle on aura sacrifié tous les vrais biens et toutes les hautes aspirations de la vie humaine, que deviendra-t-elle ? Elle ira s'amoindrissant et se consumant au milieu de l'impuissance universelle. Comment, en effet, pourrait-croître et se conserver, dans un monde où toutes les lois naturelles de l'activité humaine seraient méconnues ? Si elle résiste, ce ne sera que pour un temps, dans les mains de quelques privilégiés, assez forts pour asseoir leur prospérité sur l'exploitation des masses et sur la misère universelle.

Ces prévisions et ces appréhensions s'imposent irrésistiblement aujourd'hui à tout homme qui réfléchit. Le problème apparait chaque jour plus nettement dans les faits, et il est impossible, si peu qu'on étende ses regards au delà du moment présent, de ne pas comprendre la nécessité de lui donner une solution.

PARTIE LEGALE

Redactèur : ALBY

JURISPRUDENCE

Cour Supérieure, Montréal.
R de Chirée,
Demandeur
vs.
M. A. Hayes,
Défendeur
(Mathieu, juge.)

Bail — Annulation — Dommages.

JUGÉ. — Que, si au temps fixé par le bail, le locateur ne met pas le locataire en possession des lieux loués, ce retard est une cause d'annulation du bail et donne lieu à des dommages en faveur du locataire.

Faits — Par le bail d'une maison en construction, le défendeur s'était obligé envers le demandeur à terminer les travaux et à livrer cette maison le premier de mai. Elle devait alors être prête pour occupation. Les travaux n'étant pas alors terminés, le demandeur intenta une action en résiliation du bail et il réclama des dommages qui furent fixés par la cour à la somme de trente huit piastres. (1)

CAUSE CÉLÈBRE (2)

La compagnie de publication du *Canada-Revue, demanderesse.*

vs

Mgr Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal, *défendeur.*

Dans cette cause la demanderesse a fait deux motions en réponse au plaidoyer du défendeur

Par la première motion, elle demande des déclarations plus explicites. Par la seconde motion, elle demande que le défendeur soit forcé d'adopter un seul moyen de défense, les deux moyens qu'il invoque étant incompatibles.

Ces deux motions ont été rejetées par le jugement suivant (Gill, juge) en date du 16 juin.

1ère motion—Attendu que la motion de la demanderesse est à l'effet de forcer le défendeur à déclarer plus explicitement quelles sont les circonstances qu'il invoque dans son plaidoyer comme lui ayant permis d'agir comme il l'a fait :

(1) Il y a quelques jours, *Re* La Compagnie Générale des Bazars, *vs* La succession F. X. Beaudry. Dans une action en dommages, fondée sur le retard apporté à la mise en possession des magasins loués, le Juge Doherty a accordé à la demanderesse des dommages au montant de $1493.00 La demanderesse réclamait simplement des dommages et non l'annulation de son bail.

(2) Voir le dernier numéro, page 256.

Considérant qu'en lisant le dit plaidoyer en rapport avec la déclaration, il est clair que ces circonstances ne peuvent être que celles auxquelles réfère la circulaire incriminée, reproduite en entier dans la déclaration, et que cette allégation du plaidoyer indique suffisamment à la demanderesse quels peuvent être les faits que le défendeur offrira en preuve au soutien de sa défense ;

Rejette la dite motion avec dépens.

2ème motion — Attendu que la motion de la demanderesse est à l'effet de forcer le défendeur à opter entre deux moyens de défense contenus dans un même plaidoyer, parce que ces dits moyens seraient incompatibles.

Attendu que ces dits moyens prétendus incompatibles seraient dans l'allégation du défendeur que le fait qu'on lui reproche comme dommageable à la demanderesse n'est que l'accomplissement de son devoir comme évêque, qu'il a agi en cela avec modération et sans malice, et qu'en matière de discipline l'église catholique ne relève pas des tribunaux civils.

Considérant que ces énoncés auxquels se réduisent les allégations visées par la motion n'ont rien d'incompatible entre eux comme moyens de défense. Rejette la dite motion avec dépens.

ERREUR JUDICIAIRE

Les journaux publient l'article suivant à la date du 19 juin.

CONDAMNÉ

POUR LE MEURTRE D'UN HOMME VIVANT

Une dépêche de Galveston (Texas) annonce qu'il vient de se produire une erreur judiciaire sans précédent dans cet Etat et qui embarrasse, parait-il, beaucoup la justice.

Après un procès qui causa une certaine sensation dans la région, un individu du nom de Peter Meggs, convaincu, sur de simples présomptions, devant la cour du comté de Grimes, à Anderson, d'avoir assassiné un nommé Michael Ferry qui avait mystérieusement disparu,fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, et envoyé au pénitencier de l'Etat, à Huntsville, pour y subir sa peine. Pendant ce temps, Ferry se livrait à toutes sortes de méfaits dans une autre partie de l'Etat, et, finalement, s'étant fait condamner à quelques années de travaux, il a été envoyé dans le même pénitencier où était Meggs, son prétendu assassin.

Meggs et Ferry se sont reconnus aussitôt. Mais ce dernier ne pouvant témoigner en justice à cause de sa condamnation, Meggs n'a pas encore pu se faire libérer, bien qu'aucun doute ne soit possible sur l'identité de Ferry. Le cas ne s'étant jamais présenté au Texas, les magistrats de cet Etat ne savent que faire. L'affaire cependant a été portée par des avocats de Galveston devant le gouverneur de l'Etat, M. Hogg, qui, pour réparer l'erreur judiciaire dont Meggs a été la victime, le graciera probablement dans le plus bref délai possible.

LE COUCHER DU SOLEIL

A MES ENFANTS FRÉDÉRIC ET ROSE CHOCHOD-LAVERGNE

C'était en novembre 1709, pendant cette désastreuse campagne de Flandre où Lille dût capituler, malgré l'héroïque défense du maréchal de Boufflers. Les rigueurs de l'hiver commençaient à se faire sentir, et menaçaient de nouveaux malheurs la France épuisée par la triple guerre qu'elle soutenait en Espagne, en Italie et en Flandre. La misère était grande dans tout le royaume, et de nouvelles infortunes venaient chaque jour accabler Louis XIV. — Il les subissait avec une admirable fermeté, et rien n'était plus grand que ce vieux monarque contre lequel toute l'Europe se liguait, et qui restait inébranlable au milieu de cette tempête furieuse où sombraient sa gloire et son bonheur passé.

Une seule personne, peut-être, connaissait les douleurs intimes du Roi : Madame de Maintenon seule osait lui en parler quelquefois. — Avec cette amie profondément dévouée, avec cette épouse au cœur viril, Louis XIV redevenait homme, et se départait de cette impassible majesté qui semblait faire de lui un être supérieur à l'humanité.

Mais cette confiance était chèrement achetée ; et si Madame de Maintenon eût laissé voir ce qu'elle éprouvait elle-même, si elle eût cessé un instant de commander impérieusement à son propre cœur et de cacher ses souffrances physiques et morales, Louis XIV ne l'eût plus jugée digne de lui servir d'appui.

Aussi la contrainte où elle vivait était-elle la plus grande et la plus pénible du monde, et ne trouvait-elle de repos et de soulagement qu'à Saint-Cyr. Là, au milieu des enfants et des jeunes filles, entourée des dames de Saint-Louis, qu'elle se plaisait à diriger, cette reine sans couronne aurait pu oublier parfois les malheurs de la France, sans l'appréhension continuelle où elle était d'apprendre la mort de quelque gentilhomme, père ou frère d'une demoiselle de Saint Cyr. Et il ne se passait pas de semaine où elle n'eût la mission d'annoncer de funestes nouvelles et d'essuyer les larmes de quelques pauvres jeunes filles.

Ce jour-là, 25 novembre 1709, elle avait dû apprendre aux demoiselles d'Aubig y la mort de leur père tué au siège de Lille ; et les trois pauvres orphelines, dont l'aînée n'avait pas seize ans, pleuraient l'une dans ses bras, les autres à ses genoux, quand Mme de Glapion entra et remit à Madame de Maintenon un billet du Roi.

"J'ai changé de résolution pour ma journée," écrivait Louis XIV : "Je n'irai point à Saint-Germain. Après la chasse, je me rendrai à la porte de Saint-Cyr du côté du parc, et j'y ferai traîner mon grand carrosse. Nous nous promènerons ensemble dans le parc, et nous n'irons point à Trianon. "

Mme de Glapion, en donnant le billet à Madame de Maintenon, lui dit :

— Le piqueur qui a apporté la lettre de Sa Majesté, Madame, m'a priée de vous dire qu'il aurait dû vous la remettre il y a une heure, mais son cheval s'est déferré en chemin. Il m'a avertie que le carrosse du Roi sera à la grille dans dix minutes.

Madame de Maintenon mit à la hâte une mante fourrée sur sa robe de damas feuille morte, se lava les yeux, et appliqua un peu de rouge sur ses joues pâles.

— Voit-on que j'ai pleuré ? dit-elle à la petite d'Aubigny.

— Oh ! non, Madame, dit l'enfant, vous êtes bien belle encore. Le Roi sait-il que mon papa est mort ?

— Hélas ! oui, ma mignonne. Il aura soin de vous et de vos sœurs. Ayez bon courage, mes pauvres enfants. Pleurez, c'est votre droit. Pour moi, je dois toujours sourire ; et pourtant, Dieu le sait, j'ai la mort dans l'âme.

Elle prit ses gants, son manchon, et, suivie de quelques dames, elle traversa la cour Verte et les jardins aussi rapidement que le lui permettaient ses soixante-quatorze ans.

Le Roi et sa suite arrivèrent en même temps qu'elle à la grille du jardin, du côté de Gallie. — Louis XIV descendit de cheval, et salua Madame de Maintenon avec cette politesse majestueuse qui donnait un prix sans égal à ses moindres gracieusetés. Son grand carrosse était près de là, attelé de six chevaux blancs.

— Vous plairait-il marcher un peu, Madame ? dit-il : le temps est admirable. Si vous le voulez bien, le carrosse ira nous attendre à la grille royale.

— Assurément, dit Madame de Maintenon, cela me fera grand plaisir.

Et, d'un signe congédiant sa suite, le Roi offrit la main à Madame de Maintenon et s'achemina dans la direction de la grille royale, suivi à vingt pas par un officier aux gardes, M. de Fontenay, dont la consigne était de ne pas perdre le Roi de vue.

Madame de Maintenon se mit à parler de la beauté de la soirée, d'un nouveau chant que l'on étudiait à Saint-Cyr, et de quelques autres choses indifférentes ; mais le Roi paraissait préoccupé, et plus *inamusable* que jamais. Il ne répondait que par monosyllabes, et, malgré tout son esprit, Madame de Maintenon ne savait plus que dire. Elle s'efforçait de marcher d'un pas égal à celui du Roi, mais la tâche était difficile : Louis XIV, doué d'une activité peu commune, marchait comme un jeune homme, et son pas agile et ferme eût lassé de plus solides piétons que Madame de Maintenon, chaussée d'ailleurs de mules de velours à semelles fort minces. Préoccupé, le Roi pressait de plus en plus le pas.

— Est-il vrai, Madame, que ce matin, sur la route de Saint-Cyr, on a jeté dans votre carrosse le cadavre d'un enfant mort de faim ?

— Non, Sire : il n'était qu'évanoui. De prompts secours l'on ranimé. C'est une heureuse aventure pour lui, car je le garderait et je le ferai bien élever.

Mais le souvenir de l'horrible impression qu'elle avait ressentie

le matin en voyant tomber dans son carrossse le petit malheureux qui semblait mort, fit tressaillir et chanceler Madame de Maintenon. Elle pâlit sous son rouge et faillit s'évanouir.

Qu'avez-vous ? dit le Roi. Je vous ai fait marcher trop vite, n'est-ce-pas ? Asseyez-vous là.

Et, la soutenant, il la fit asseoir sur les marches d'une croix de pierre qui s'élevait au détour du chemin et que l'on appelait la croix de Gallie.

— Voulez-vous que j'appelle quelqu'un ? dit le Roi inquiet.

Madame de Maintenon lui fit signe que non, et, tirant de sa poche un flacon, elle le respira, s'essuya le front, et reprit peu à peu son calme apparent.

— Ce n'est rien, dit-elle ; mais Votre Majesté a des jambes de quinze ans, et j'ai perdu les miennes. Marchons : il fait trop froid pour s'arrêter longtemps.

— Non, reposez-vous encore un peu. Je ne suis pas pressé.

Et il s'assit près d'elle au pied de la croix.

Le soleil, près de se coucher, était environné de nuages, et un silence profond régnait dans la campagne. — On entendit des voix qui s'approchaient, et bientôt un groupe de trois personnes qui venait de la ferme de Gallie, et que la haie avait cachée jusque-là, parut devant le Roi. Les trois nouveaux venus le reconnurent, et s'arrêtèrent, fort intimidés, n'osant ni avancer ni reculer.

L'un d'eux était un grand jeune homme, portant l'uniforme du régiment d'Artois, et dont la tête était entouré d'un bandeau ; les autres, deux belles filles, dont l'une ressemblait parfaitement au jeune soldat.

— Approchez, enfants, dit le Roi. Est-ce que je vous fais peur ? Où allez-vous ?

— A cette croix que voilà, Sire, dit le jeune homme. C'est ici que je dois dire adieu à ma sœur et à Rose. Nos parents leur ont permis de m'y accompagner. Puis j'irai de là à Saint-Cyr, où mon capitaine m'attend, et demain matin nous partirons pour rejoindre notre régiment, qui est en Espagne.

— Vous étiez en congé ? vous avez été blessé ?

— Oui, Sire, à la bataille d'Oudenarde, le 11 juillet. Je suis venu me guérir chez mes parents, et mon congé est fini.

— Est-il bien guéri ? — demanda le Roi à la sœur du soldat.

— Oh ! non, Sire ! dit-elle : sa blessure est à peine fermée, et, s'il était comme bien d'autres, il demanderait une prolongation de congé. Mais Denys veut aller se battre, et mon père qui est ancien militaire, dit tout comme lui.

— Il a raison, dit le Roi. Tenez, mon brave, voilà pour vos frais de campagne.

Et il lui donna quelques louis.

— Sire, dit Madame de Maintenon, ce pauvre enfant n'est pas en état de partir. N'y a-t-il pas eu assez de jeunes gens moissonnés ? — Hélas donnez-moi celui ci ! Je vois dans les yeux de Rose qu'elle n'en serait point fâchée.

— Comme il vous plaira, Madame. Je ferai donner à Denys un congé définitif pour l'amour de vous.

— Hé bien ? s'écria Madame de Maintenon, vous ne répondez pas, Denys ?

— Madame, dit le jeune homme, ma sœur se trompe. Je suis guéri, je puis me battre. La France est vaincue en ce moment : il lui faut des soldats.

— Il y en a bien d'autres ! s'écria la sœur en pleurant : songe à Rose, ta promise ! N'as-tu pas déjà donné ton sang ?

Et, l'enlaçant de ses bras, elle semblait vouloir l'enchaîner à jamais.

Le pauvre Denys hésitait :

— Rose, dit-il, que feriez-vous à ma place ?

— Je partirais ! dit la jeune fille.

Et son visage devint blanc comme du marbre.

— Adieu, Rose ! priez pour moi. Adieu, et merci, Madame ! — Adieu, Sire ! C'est pour la France ! Vive le Roi !

Il partit à grands pas, et, tant qu'on put l'apercevoir, il ne se retourna point.

Les deux jeunes filles se prirent la main et s'en allèrent en pleurant.

Louis XIV regarda Madame de Maintenon et lui dit :

— Voici une étrange fille, et qui n'aime guère son fiancé, je pense.

— Sire, vous vous trompez. Les seules véritables affections, sont celles qui ne sacrifient jamais le devoir et l'honneur. Heureux qui est aimé ainsi.

A peine ces mots lui eurent-ils échappé, qu'elle se troubla, craignant d'avoir offensé le Roi. Mais Louis XIV ne semblait pas l'avoir entendue. Les yeux fixés sur l'occident, il regardait les nuages qui s'avançaient en masses énormes et semblaient accourir à l'envi pour anéantir la mourante splendeur du soleil couchant.

— Ainsi finit mon régne, dit Louis XIV, ainsi s'obscurcit l'éclat de ma puissance, et les infortunes accablent le déclin de ma vie. Que deviendra le royaume de France, que j'avais espéré rendre si puissant et si glorieux ?

— Sire, dit Madame de Maintenon, après les ténèbres reviendra la lumière : vous reverrez de meilleurs jours, et l'astre de la France resplendira de nouveau.

Les nuages cachèrent tout à fait le soleil ; et, levant les yeux plus haut, le Roi regarda l'azur profond du ciel. Un petit nuage égaré s'y dessinait avec la netteté d'une camée. Sa forme se précisa peu à peu, et il prit l'aspect d'une tête couronnée.

Les yeux de Madame de Maintenon suivirent la direction de ceux du Roi, et un cri involontaire lui échappa. Dans ce profil aérien elle avait reconnu, comme lui, les traits de la défunte Reine, Marie-Thérèse d'Autriche.

De grosses larmes coulaient sur le visage de Louis XIV.

— Sire, dit Madame de Maintenon, la Reine est au ciel.—Soyez aussi bon chrétien que vous êtes grand Roi.

— O mon Dieu ! dit le Roi, vous seul savez combien de pleurs

je lui fis répandre ! — Ayez pitié de la France, que j'ai perdue par mes péchés ; ne frappez que moi, épargnez mon peuple. Et vous, douce Reine, qui avez su souffrir et mourir en silence, Marie-Thérèse, priez pour moi !

Un coup de vent divisa les nuages, dont les flocons légers se dispersèrent dans l'espace.

Le Roi, raffermissant sa voix, appela Fontenay.

— Monsieur de Fontenaye, dit-il, veuillez faire avancer le carrosse.

Et, quelques minutes après, Louis XIV et Madame de Maintenon rentraient au château de Versailles.

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

Après les cours complets de Méditations, nous avons annoncé les recueils qui ne nous offrent des sujets d'oraison que pour des circonstances spéciales, ou sur une obligation ou une vertu déterminée : nous avons donné la première place à ceux qui nous doivent servir pour des retraites. Il est vrai que les auteurs des recueils complets ont indiqué, dans des plans de retraite, quelles méditations on pourrait choisir pour ces jours de grand recueillement. Mais il est bon de s'aider de livres spéciaux, de ceux surtout où l'on trouve toutes les indications nécessaires, les avis et les conseils sur la manière de bien faire une retraite en même temps que la matière des différents exercices qui la doivent composer.

Nous signalons en premier lieu les EXERCICES SPIRITUELS de saint Ignace. Saint François de Sales a dit de ce livre, " qu'il a fait plus de conversions qu'il ne contient de lettres. " En faut-il davantage pour le faire apprécier, et pour donner une estime singulière du texte même du saint auteur ? L'Esprit de Dieu qui guide les saints dans leurs écrits comme dans leurs actions, attache à leurs enseignements une efficacité spéciale et leur donne d'éclairer et d'émouvoir plus vivement les âmes, et de les convertir. C'est bien le texte des *Exercices spirituels*, que le P. Jennesseaux nous présente, traduit sur le texte espagnol : les annotations du R. P. Roothaan ainsi que son opuscule sur sa manière de méditer aideront à comprendre et à utiliser les conseils et les enseignements de saint Ignace.

Disons quelque chose du livre même de ce grand saint. Il commence par des " observations importantes pour l'intelligence parfaite des exercices spirituels, et très utiles tant pour celui qui les dirige que pour celui qui les fait. " Elles nous font connaître ce qu'on entend par *exercices spirituels*, combien de parties ils comprennent, quelles dispositions on doit y apporter, quels obstacles peuvent se rencontrer, et comment on doit les surmonter.

Les exercices se divisent en quatre parties, dont chacune est affectée à une semaine particulière.

Le commencement et en même temps le fondement de tous les exercices, est la méditation sur la fin de l'homme. De cette fin qui consiste à aimer Dieu en ce monde pour le posséder en

l'autre, résulte la nécessité de détruire en nous le péché et d'en concevoir une grande horreur par la considération de sa grièveté et des châtiments dont Dieu l'a puni ; ce qui est l'objet des autres méditations de la première semaine. Mais il est encore d'autres moyens et d'autres pratiques qu'il faut employer dans le même but, pendant le cours des exercices, et qu'il est bon d'indiquer dès le début : ce sont entr'autres, l'examen particulier, l'examen général de conscience, la confession générale, et la communion. Saint Ignace donne sur ces différents actes quelques explications et conseils : puis, avant de passer à la seconde semaine, il ajoute une série d'avis très utiles sur la manière de se comporter dans le cours de la journée, surtout au point de vue du recueillement et de la pénitence.

Il ne suffit pas de détruire en nous le péché, pour atteindre notre fin, il nous faut aussi suivre Jésus-Christ et pratiquer les vertus qu'il nous a enseignées par son exemple et par sa doctrine : c'est en cela que consiste le règne de Jésus-Christ, sur lequel saint Ignace nous fait méditer au début de la seconde semaine ; par suite les autres méditations de cette seconde semaine ; et même celles de la troisième, auront pour objet les mystères de la vie du Sauveur.

Cette imitation de Jésus-Christ est une obligation commune à tous les chrétiens ; mais Dieu appelle en outre chacun de nous à un genre de vie particulier qu'il importe de connaître et de choisir sous la lumière et l'inspiration de la divine bonté. Saint Ignace nous prépare à cette élection par la méditation sur les deux étendards, et par celle des trois différentes classes dans lesquelles il paraît qu'on peut répartir tous les hommes. Sous quel étendard et dans quelle classe voudrons-nous nous ranger ?

Il faudra aussi, avant de commencer " la matière des élections, " considérer les trois degrés de l'humilité et de la conformité à la volonté de Dieu, et bien se convaincre qu'on ne se doit déterminer dans son choix que par le pur motif d'arriver plus sûrement à sa fin.

Après être parfaitement entré dans ces dispositions, l'on devra prendre une connaissance exacte des choses entre lesquelles il faut choisir et des trois temps propres à faire un bon choix.

Saint Ignace, ayant posé et expliqué tous ces préliminaires, donne deux méthodes pour faire une bonne et sage élection ; et il conclut la seconde semaine en indiquant à ceux qui ont déjà embrassé irrévocablement un état, comment ils doivent néanmoins à l'aide des mêmes exercices opérer une réforme dans leur vie.

Ce sont les derniers jours de la vie du Sauveur, depuis la cène jusqu'à sa mort, qui sont l'objet des méditations de la *troisième* semaine : rien de plus propre à nous déterminer aux efforts que nécessite l'acquisition des vertus, rien de plus capable de nous détacher complètement et de nous faire mourir à nous-même. C'est à cette semaine que le saint auteur trace en détail les règles de la tempérance, cette vertu étant très utile et même indispensable au complet renoncement, à la parfaite abnégation.

La vue, la méditation de la gloire que Jésus s'est acquise par ses souffrances et sa mort, devra nous remplir d'une sainte joie, nous détacher de plus en plus des créatures pour nous attacher aux espérances que nous confirme Jésus résuscité, et notre âme sera ainsi plus disposée à entrer dans une amitié parfaite et une parfaite

tribution des aumônes, fait quelques remarques importantes sur les scrupules que le démon jette dans une âme, et indique les règles qu'il faut observer pour être toujours d'accord avec l'Eglise catholique.

Tel est ce livre des Exercices spirituels : ce qu'en a dit saint François de Sales, et l'estime en laquelle l'Eglise l'a toujours eu, nous obligeait à le faire connaître tel qu'il est sorti des mains de son saint auteur. Nous trouverons dans les ouvrages que nous allons examiner le même fond de vérités et de conseils, avec quelques développements en plus, avec des indications plus nombreuses et présentées dans un ordre plus méthodique ; mais ils n'auront sans doute jamais droit à l'éloge que le saint évêque de Genève a fait du travail du saint fondateur de la Compagnie de Jésus.

union avec Dieu, qui est la vraie sainteté et le but de notre vie ici-bas. Les mystères de la vie glorieuse du Sauveur et l'amour de Dieu, voilà donc l'objet des méditations de la *quatrième* semaine.

La plupart de ces méditations sur les mystères de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ ont été renvoyées à la fin des exercices spirituels.

Saint Ignace, sur la fin de son ouvrage, explique trois manières de prier, et donne deux séries de règles pour "discerner les mouvements divers qu'excitent dans nos âmes les différents esprits, afin de nous mettre en état de suivre les uns et de rejeter les autres," l'une de ces séries convenant plus particulièrement à la première semaine, l'autre se rapportant surtout à la seconde semaine. Il trace ensuite les règles à suivre dans la dis-

---

Introduction à la vie spirituelle, par des exercices disposés pour la méditation et la lecture, selon la méthode de S Ignace, pas le R. P. Jacques Masénius de la compagnie de Jésus. Ouvrage traduit pour la première fois du latin en français, par l'Abbé Z.-C Jourdain, aumonier du Bon-pasteur d'Amiens. 1 fort vol. in-12.. $1.00

Ce n'est pas à nous, cher lecteur, à vous parler des choses de la vie spirituelle. C'est à notre auteur ; lisez-le et vous verrez qu'il s'en acquitte en véritable Maître. Ce qui nous revient à nous, c'est de vous faire connaître l'auteur que nous vous présentons et de vous dire pourquoi nous avons édité ce livre tel que nous vous l'offrons. En lisant l'*Introduction pratique de théologie mystique* du P Lohner, grand auteur ascétique de la Compagnie de Jésus, notre attention fut attirée par ces mots, qu'il a mis à la fin de sa dernière *Récollection* : " Si, dit-il, les six méditations que nous avons données ici, n'ont pas d'attrait pour vous, il sera bon d'en choisir six autres appropriées au même dessein, soit dans Abelly (Sacerdos christianus), soit dans les *Exercices* du P. Jacques Masénius.....Des *Exercices* de Masénius vous pourrez prendre, etc. "

Cette manière de parler indique des livres bien connus et estimés. Nous connaissions le *Sacerdos christianus* d'Abelly, mais le livre du P. Masénius était inconnu en France. Nous l'avons cherché et, quand nous l'avons eu, nous avons constaté qu'il répondait à un excellent dessein, à un véritable besoin, et qu'il serait de toute utilité aux personnes qui désirent pratiquer le saint exercice de la méditation. Vous en jugerez.

Jacques Masen (Masénius) naquit en 1606, à Dalhem, diocèse de Liège. Il entra dans la Société de Jésus en 1629. Après avoir professé pendant quatorze ans les belles-lettres au collège de Cologne, il remplit plusieurs charges dans la Compagnie et mourut à Cologne, en 1686, dans les plus grands sentiments de piété.

C'était un travailleur infatigable. Quand on connaît l'ordre qui préside aux études dans la Société de Jésus, on peut se faire une idée de l'étendue des connaissances qu'il dut acquérir pendant cinquante-sept ans qu'il y vécut. Il fut un brillant littérateur, un remarquable controversiste et un grand ascétique.

Nous n'établirons pas ici la liste assez longue des ouvrages qu'il composa. Mais il vous sera sans doute agréable, cher lecteur, que nous vous disions quelques mots de celui dont nous vous donnons la traduction.

Ce livre parut pour la première fois en 1651, avec le titre : *Dux viæ per exercitia spiritualia communia omnibus, et propria ecclesiasticis.* L'ouvrage fut immédiatement reconnu de très grande valeur et réimprimé souvent, en tout ou en partie. Le P. Mansénius perfectionna cette œuvre, et nous la voyons publiée en 1666, avec le titre de *Dux viœ ad vitam puram, piam, perfectam, per exercitia spiritualia meditationi simul et lectioni accommodatus : juxta normam sacrorum Exercitiorum D. Ignatii de Loyola formatus.*

L'ouvrage ainsi amélioré eut de nombreuses éditions. Il est divisé en quatre parties : La première renferme les *Prolégomènes*, qui forment un excellent petit traité de la méditation. La deuxième comprend le développement des *Exercices* de S. Ignace en trente-trois méditations dans lesquelles on trouve *tout au long* les considérations, les affections, les colloques et les résolutions, le tout assez étendu pour que chacun des points puisse servir à lui seul pour une méditation. En sorte que le tout formerait bien cent méditations ; et, comme presque toutes ces méditations sont de celles qu'on doit répéter souvent, notre livre vous fournira des méditations pour une grande partie de l'année. Les affections et les colloques, quoique découlant des considérations, pourraient au besoin servir de méditations, car c'est un travail admirable où l'âme s'épanche devant Dieu dans les plus nobles sentiments, en empruntant les paroles de l'Ecriture et des Pères. L'auteur a mis en marge des pages, des sommaires indiquant la suite des idées, pour les personnes qui, se suffisant elles-mêmes, n'ont pas besoin de recourir aux développements. Dans notre traduction, nous avons mis ces sommaires en petits caractères en tête des points, des affections et des colloques, et en les faisant concorder avec les développements au moyen de chiffres romains bien visibles.

Dans toute cette partie du livre, on trouve en note la traduction du texte des *Exercices* de S. Ignace correspondant à la méditation développée. Le méditant qui se suffit à lui-même pour les développements, a là encore un sujet excellent.

La troisième partie de l'ouvrage est un *traité de l'élection*, ou choix d'un état de vie, en six chapitres.

La quatrième partie comprend huit méditations spéciales aux ecclésiastiques.

Les citations de l'Écriture et des Pères sont bien choisies et abondantes dans tous le cours de l'ouvrage. La traduction de ces citations fait partie du texte courant et l'original latin a été mis en note au bas des pages.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Juillet, 1893, Numéro 10

BULLETIN

6 juillet 1893.

*** J'ai déjà parlé (1) du congrès eucharistique de Jérusalem qui a eu un succès dépassant toutes les espérances. Je reproduis à ce sujet la fin d'une correspondance de la *Croix*. Plus tard je tâcherai de reproduire les paroles *officielles* du Cardinal légat (2).

La conclusion qu'on rencontre sur toutes les lèvres est celle-ci : Le Congrès eucharistique a dépassé toutes les espérances. C'est un immense événement ; il ne peut manquer d'avoir ultérieurement des conséquences très importantes pour les relations religieuses de l'Occident et de l'Orient. Il a beaucoup appris aux Latins par les Eglises orientales, et il a donné à celles-ci une dilatation et un élan singulier. Il est, au point de vue de l'union et du retour possible des orthodoxes, une semence, une préparation précieuse. On a compté jusqu'à trente prêtres des Eglises orthodoxes assistant aux réunions du Congrès.

La province de Québec avait ses représentants au Congrès. Malheureusement leurs rapports, moins un, n'ont pas été lus, car, pour obtenir ce privilège il fallait les transmettre, pour examen, quelque temps d'avance, ce qui n'a pas été fait. L'inobservation de cette formalité a privé le congrès de plusieurs rapports précieux écrits par des littérateurs distingués.

Le seul rapport canadien qui a été lu, ayant été soumis d'avance au comité, est celui de M. le docteur Jacques, délégué de l'Adoration nocturne de Montréal. Ce rapport a fait une telle impression sur le congrès qu'aussitôt après sa lecture, le président Mgr Doutreloux, évêque de Liège, s'est levé pour manifester son admiration et féliciter l'auteur.

Le rapport de M. Jacques a eu les honneurs de la reproduction dans le *Moniteur de Rome*. Ce journal écrit ce qui suit en tête du rapport.

" Il y a quelques jours, le *Moniteur de Rome* annonçait que le " rapport le plus intéressant qui ait été lu au Congrès Eucharisti- " que, *par un laique*, était celui de M. le docteur Jacques, délégué " de l'Adoration nocturne de Montréal (Canada,) Ayant pu nous " procurer ce rapport, nous sommes heureux de le reproduire " *in-extenso*, assurés qu'il sera goûté de nos lecteurs. "

(1) No 8, page 233.

(2) Son rapport à N. S. P. le Pape n'est pas encore publié.

De ce rapport je ne ferai, faute d'espace, que l'extrait suivant.

« Montréal possède un grand nombre de communautés religieuses d'hommes et de femmes, dont les différents membres vont dans toute l'Amérique porter la bonne semence dont la Providence les a chargés. Cette magnifique cité renferme en outre une foule de confréries et autres associations pieuses, qui toutes ensemble, contribuent, chacune à leur manière, à l'aider à remplir sa mission providentielle : la propagation de la foi en Amérique. C'est la Rome du Canada, la Jérusalem des Terres Nouvelles, et je le répète la ville eucharistique par excellence de l'Amérique.

***

*** La question des écoles catholiques aux Etats-Unis est définitivement réglée. La lettre encyclique de Notre Saint Père le Pape à l'épiscopat de ce pays vient d'être publiée. Cette lettre tranche la question dans le sens des décrets du troisième Concile de Baltimore. En conséquence les écoles catholiques devront être multipliées autant qu'il sera possible.

Après avoir fait allusion aux discussions antérieures et aux divergences d'opinions qui existaient, le Souverain Pontife termine par la décision suivante.

Toutefois, afin qu'il n'existe plus à l'avenir, dans une affaire d'une aussi grave importance, aucun sujet de doute et aucune divergence d'opinions, comme Nous l'avons déjà déclaré dans notre lettre du 23 mai de l'année dernière, adressée à Nos Vénérables Frères l'Archevêque et les Evêques de la province ecclésiastique de New-York, ainsi de nouveau Nous déclarons, autant qu'il en est besoin, que l'on doit fidèlement observer les décrets que, conformément aux directions du Saint-Siège, les Conciles de Baltimore ont formulés touchant les écoles paroissiales, ainsi que tout ce qui a été prescrit touchant la même question par les Pontifes romains, soit directement, soit par les Sacrées Congrégations.

***

A midi aujourd'hui, le canon de l'île Ste Hélène annonçait à la ville de Montréal le mariage de l'héritier de la couronne d'Angleterre avec la princesse Victoria Mary de Teck. Cet heureux évènement cause une joie immense dans tout l'empire britannique, en Angleterre plus particulièrement.

Les anglais se réjouissent avec raison de ce que l'héritier de leur roi ait choisi sa femme dans leur pays au lieu d'aller la demander à l'étranger.

La princesse May (c'est le nom qu'on lui donne généralement) était digne par ses vertus et ses qualités, par ses grâces et sa beauté, d'attirer les regards du futur souverain d'Angleterre. L'immense popularité dont elle jouit la suivra plus tard sur le trône dont elle sera le plus bel ornement.

Comme les choses ont changé depuis un an et combien d'évènements imprévus sont arrivés !

L'année dernière le peuple anglais saluait avec enthousiasme les fiançailles de la princesse avec le fils aîné du prince de Galles, l'infortuné duc de Clarence mort quelques jours avant la date fixée pour son mariage, (1) et cette année il acclame encore plus

(1) Le mariage était fixée au 27 février 1892 et le duc de Clarence est mort le 14 janvier.

chaleureusement le mariage de la même princesse avec le frère de son premier fiancé.

Le duc d'York (prince Georges de Galles, est le second fils du prince de Galles, et, advenant le décès de ce dernier et celui de la reine Victoria, il sera roi du royaume uni de la grande Bretagne et d'Irlande et empereur des Indes.

Il est âgé de 28 ans, étant né le 3 juin 1865. Il est marin et il sert dans la marine anglaise depuis très longtemps. La princesse May est âgée de 26 ans (1). Elle est née et elle a été élevée en Angleterre. Son père est le duc François Paul Louis Alexandre de Teck et sa mère est la princesse Mary Adelaïde de Cambridge.

Le mariage a eu lieu dans la chapelle royale du palais de St-James. C'est dans cette même chapelle qu'eut lieu le mariage de la reine Victoria avec le prince Albert de Cobourg.

Les citoyens du vaste empire britannique font aujourd'hui des vœux pour le bonheur de leurs futurs souverains. Puissent ces vœux se réaliser !

***

*** Une dépêche de Berlin en date de 3 juillet donne le résultat suivant comme étant celui des dernières élections dans l'empire d'Allemagne.

Division

1	Cléricaux	82
2	Démocrates socialistes	45
3	Conservateurs	77
4	Conservateurs libres (ou parti de l'empire)	25
5	Libéraux nationaux	52
6	Guelfes	8
7	Alsaciens	12
8	Anti-Sémites	17
9	Radicaux Richtéristes	23
10	Radicaux unionistes	12
11	Polonais	19
12	Cléricaux indépendants	11
13	Ligue des paysans bavarois	2
14	Démocrates de l'Allemagne du sud	11
15	Danois	1
		397

On voit par cette division qu'il y a une énorme différence entre les groupes parlementaires allemands, et nos propres groupes parlementaires qui, généralement, se réduisent à deux, le parti ministériel (conservateur ou libéral) et le parti de l'opposition.

Il faut que les hommes politiques connaissent bien la tactique parlementaire pour pouvoir réunir en deux masses compactes ces diverses fractions dont chacune poursuit un but parfaitement défini et dont les opinions sont diamétralement opposées.

(1) Elle est né le 26 mai 1867.

Les élections qui viennent d'avoir lieu étaient les neuvièmes élections générales de l'empire allemand. Les socialistes ont gagné plusieurs sièges et les votes donnés en leur faveur ont augmenté considérablement même dans les circonscriptions où ils ont été battus. La plaie du socialisme s'étend d'une manière tellement alarmante qu'un journal demande si *dans un laps de temps assez rapproché l'Allemagne presque toute entière ne sera pas socialiste.*

***

*** Le Congrès des Etats-Unis est convoqué pour le 7 août prochain. Il siègera pour la première fois depuis que M. Cleveland a pris possession du siège présidentiel.

Voici la dépêche qui annonce cette nouvelle.

Washington, 1 Juillet 1893. — Le président Cleveland a lancé une proclamation pour convoquer le congrès le 7 août prochain.

Le motif de cette convocation hâtive est la situation financière inquiétante créée aux Etats-Unis par la loi Sherman, laquelle est destinée à empêcher le monnoyage libre de l'argent ou tout au moins de le limiter.

***

*** Un grand désastre maritime vient d'avoir lieu dans la Méditerranée, aux environs de Tripoli. Le vaisseau de guerre anglais *Victoria* a sombré dans une collision avec le *Camperdown*, autre vaisseau de guerre anglais commandé par le contre amiral Albert H. Markham.

L'accident est arrivé dans une manœuvre qui n'a pas été exécutée assez promptement. Le vice-amiral Markham va être traduit devant une ceur martiale.

Près de 420 hommes ont péri. Parmi eux se trouve le vice-amiral Sir George Tryon, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée. Ce brave officier est resté au poste d'honneur jusqu'à la fin et il est mort victime du devoir.

Ce terrible naufrage a jeté la consternation en Angleterre et a plongé un grand nombre de familles dans le deuil. Tous sympathisent avec elles dans le malheur qui les frappe.

M. Gladstone, dans la chambre des Communes, et le comte Spencer, dans la chambre des Lords, se sont faits l'écho du sentiment général et ont déploré, en termes émus, la fin prématurée des braves marins morts au service du pays. Le vice-amiral Sir George Tryon K. C. B. était âgé de 60 ans. Il a servi dans la guerre de Crimée en 1854 et dans la guerre d'Abyssinie en 1868. Il a été nommé au commandement de l'escadre de la Méditerranée en 1891.

Les annales maritimes d'Angleterre mentionnent plusieurs autres naufrages de vaisseaux de guerre, entre autres celui du *Royal George* en 1782 et celui du cuirassé le *Captain* en 1870. Le premier naufrage eut lieu près de Portsmouth Angleterre. L'équipage entier périt dans ce naufrage. Le *Royal George* portait 108 canons et il était commandé par le contre amiral Kempenfeldt.

Le naufrage du *Captain* eut lieu dans la baie de Biscaye le 6 septembre 1870. L'équipage se composait de plus de 500 hommes qui, sauf 18, périrent tous.

Alby.

TROISIEME SERIE : 9 *volumes in*-8,

La prière et les sacrements

I. La prière; L'Oraison dominicale. — II. La grâce; Les sacrements en général; Le Baptême; La Confirmation. — III. La Pénitence; La vertu de pénitence; le Sacrement de Pénitence. — IV. L'Eucharistie; instructions sur le dogme de la présence réelle; La Communion; la fréquente Communion; La Communion pascale. — V. L'Eucharistie (suite); Le saint sacrifice de la messe; Instructions sur les cérémonies de la messe; La première communion. — VI. L'Eucharistie (2e suite); Nouvelles études sur l'Eucharistie; Les œuvres eucharistiques. — VII. L'Eucharistie (3e suite); Les œuvres eucharistiques (suite); Bibliothèque eucharistique; Sujets divers sur l'Eucharistie; Modèles d'adoration. — VIII. L'Extrême-Onction; L'Ordre; Le célibat ecclésiastique. — IX. Le Mariage; Appendice sur l'Eucharistie.

QUATRIEME SERIE : 13 *volumes in*-8,

Les fêtes de Notre-Seigneur. — Les fêtes de la Sainte Vierge. — Les Panégyriques des Saints

I. Le mystère de l'Incarnation; La naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou Noël. — II. La fête de la Circoncision; Instructions sur le jour de l'an; Instructions sur le saint nom de Jésus; La fête de l'Epiphanie; La fuite en Egypte. — III. L'enfance et la vie cachée de Jésus-Christ; La fête de la Transfiguration; La fête de Pâques; La fête de l'Ascension; La fête du Saint-Sacrement. — IV. Les visites au Saint-Sacrement; L'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement; La fête du Sacré-cœur de Jésus; La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. — V. Pratiques en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus; La fête du précieux sang; L'invention de la sainte Croix; L'exaltation de la sainte Croix; La fête de la dedicace; Les cloches; La langue de l'Eglise; La musique de l'Eglise; Les églises ou les temples de la religion catholique; Les églises de Rome; Les principales églises de France. — VI. Les fêtes de la Sainte Vierge; Du culte de la Sainte Vierge. — VII. Les fêtes de l'Immaculée Conception; La fête de le Nativité de la Sainte-Vierge; La fête du saint nom de Marie; La fête de la Présentation de la Sainte Vierge et de l'Incarnation du Fils de Dieu; La fête de la Visitation de la Sainte Vierge et de la Présentation de Jésus-Christ au temple. — VIII. Suite de la Purification de la Sainte Vierge; La fête de la Compassion de la Sainte Vierge; L'Assomption de la Sainte Vierge; Fête du très saint et immaculé Cœur de Marie; Notre-Dame du Sacré-Cœur. — IX. Dévotions, prières et pratiques diverses en l'honneur de la très Sainte Vierge. — X. Les Panégyriques des Saints; Depuis le 2 Janvier jusqu'au 19 Mars; La fête de Saint-Joseph. — XI. Suite de la dévotion à Saint Joseph; Panégyrique des Saints (suite); Depuis le 2 Avril jusqu'au 29 Juin inclusivement. — XII. Les Panégyriques des Saints (suite); Du 7 juillet au 28 août. — XIII. Panégyrique du purgatoire; Appendice sur la fête du Saint-Sacrement; L'Office du Saint-Sacrement; Appendice sur la dévotion à la Sainte Vierge.

CINQUIEME SERIE : 12 *volumes in*-8,

Homélies et Prônes sur les Épitres et les Évangiles des Dimanches de l'Année

I. Le temps de l'Avent; Instructions sur l'Epitre et sur l'Evangile de chaque Dimanche. — II. Le temps de Noël; id. — III. Le temps de la Septuagésime; id. — IV. Le temps de Carême; id. — V. Le temps de Carême (suite); id. — VI. Le temps de la Passion et de la semaine sainte. — VII. Le temps de Pâques; id. — VIII, IX, X, XI et XII. Le temps de la Pentecôte; Instructions sur l'Epître et sur l'Evangile de chaque Dimanche.

SIXIEME SERIE : *7 volumes in-8,*

Sujets Divers

I. Instructions sur les principaux événements et sur les principaux personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament; *Première partie* : 22 homélies sur l'Ancien Testament; *Seconde partie*: Vérités des faits évangéliques; Considérations sur la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Instruction sur chacune des circonstances de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — II. Le nouveau Testament (suite); Considérations sur chacune des circonstances de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ (suite); Instructions sur la Passion; Sermon sur la montagne; Les Béatitudes de l'Evangile; Les Paraboles de l'Evangile; Les Femmes de l'Evangile. — III. Les ordres religieux et les congrégations religieuses; *Première partie* : Apologie de la vie religieuse; *Deuxième partie :* Instructions sur la vie religieuse; *Troisième partie :* Instructions pour les cérémonies de vêture et de profession religieuse. — IV. Instructions pour les différents âges, les différents sexes et les différents états. — V. Sujets de circonstance. — VI. Idem. — VII. Questions sur l'Eglise ou ayant rapport à l'Eglise.

72e et dernier vol., table générale, table analyt. et table alph. des auteurs.

Voilà des thèmes sur lesquels l'antiquité aussi bien que le moyen âge et les temps modernes ont produit quantité de volumes, sans se mettre d'accord, et que cependant Jésus-Christ, notre divin Maître, a résumés en ces simples préceptes; *Aime Dieu par-dessus tout; aime ton prochain comme toi-même; fais même du bien à tes ennemis. Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.*

Ce que Jésus-Christ a défini en si peu de mots, d'une manière si claire et si précise, le chanoine Henry l'a commenté en soixante-douze volumes qui constituent la *Bibliothèque sacrée*, ou *Magnificences de la religion.* Ce que les prophètes, les philosophes et les docteurs de tous les temps nous ont légué de mieux est en quelque sorte condensé dans cet collection qui vient on ne peut plus à propos au moment où le chef-d'œuvre de la création, c'est-à-dire l'homme, que Dieu avait créé à son image, tend à un abaissement moral sous le couvert du prétendu progrès scientifique et du bien-être physique; comme si la véritable science n'était pas l'affirmation de ce que nos demi-savants nient, comme si la véritable perfection de l'homme n'était pas le mépris de ce que les hommes sans foi considèrent comme l'idéal du bonheur et la fin de l'homme; les jouissances matérielles et le matérialisme qui le ravale au niveau de la brute. Il est vrai que l'homme tout à fait matérialiste et sans aucune idée religieuse n'est qu'une discordance dans l'harmonie universelle, une sorte de monstruosité ne pouvant produire souche, heureusement, comme tous ces phénomènes contre nature qui se produisent de temps à autre, par une cause en dehors des lois ordinaires.

En effet, nier l'existence de Dieu c'est se classer dans une de ces monstruosités à laquelle il manque certaines facultés de la raison qui distingue justement l'homme des autres êtres de la création.

L'histoire et les exemples de tous les jours nous prouvent que es individus et les Etats sans religion sont esclaves de leurs

passions et ressemblent à un navire en pleine mer, sans boussole et sans gouvernail, livré aux caprices du hasard, pour leur propre malheur et celui de la société dont ils deviennent le fléau.

Il est permis à un aveugle de douter de la lumière et de la variété des couleurs, comme il est permis à un sourd de douter de l'harmonie et de la mélodie des sons; mais il n'est pas permis à l'homme de nier l'existence de Dieu, sans reconnaître qu'il lui manque le souffle divin dont le Créateur l'a doué, quand il l'a destiné à dominer sur la terre et à l'y représenter par la raison. Il nierait en effet sa propre existence ainsi que celle de l'univers entier.

Reconnaître Dieu, c'est reconnaître une religion avec son culte, ses dogmes, sa morale, ses miracles et son chef. En effet, on doit à Dieu les hommages de souverain Maître.

Notre propre existence et tout ce que nous voyons est pour nous, mortels, mystère et l'effet d'un miracle; Dieu, par conséquent, que nous ne voyons que dans ses œuvres, est encore un plus grand mystère sans que nous puissions nier raisonnablement son existence.

Aucune communauté sociale ne pouvant se gouverner sans chef, il est donc indispensable que nous ayons notre chef spirituel qui nous instruise dans notre religion et nos devoirs. Nous, catholiques, nous reconnaissons comme chef Jésus Christ, notre divin Maître, qui nous a laissé pour le représenter saint Pierre et ses successeurs, les papes.

Pour suivre le droit chemin dans toutes les conditions de la vie nous n'avons qu'à nous conformer aux préceptes de Notre-Seigneur. Eh bien! celui qui veut s'instruire et s'édifier sur tous les grands problèmes religieux et sociaux n'a qu'à choisir le sujet qui l'intéresse, dans les soixante-douze volumes de la *Bibliothèque sacrée* ou *les Magnificences de la religion.*

Savants comme ignorants, croyants et incroyants y trouveront de quoi s'édifier, ainsi que la solution de leurs préoccupations sur toutes les questions religieuses, morales et sociales.

La première série, de quinze volumes, traite du Symbole et du dogme. La deuxième, de quinze volumes également, traite de la morale ou des commandements de Dieu ou de l'Eglise. La troisième, de neuf volumes, traite de la prière et des sacrements. La quatrième, de treize volumes, traite des fêtes de Notre-Seigneur, des fêtes de la sainte Vierge, des panégyriques des saints. La cinquième de douze volumes, contient des homélies sur les Epitres et les Evangiles des dimanches de toute l'année. La sixième, sept volumes, donne des sujets divers.

Presque chaque volume de chaque série a son existence propre se rapportant au titre indiqué en tête du volume, et fournit aux prêtres les matériaux de toutes les solutions religieuses dans l'exercice de leur ministère, pour tout le cycle de l'année liturgique, et aux conférenciers les matériaux pour les sujets qui les préoccupent.

LE DISCERNEMENT
DES ESPRITS
POUR LE BON REGLEMENT DE SES PROPRES ACTIONS ET DE CELLES D'AUTRUI

OUVRAGE SPÉCIALEMENT UTILE AUX DIRECTEURS DES AMES

Par le P. J. B. SCARAMELLI,

de la compagnie de Jésus

Traduit pour la première fois de l'italien en français

Par Mr A. BRASSEVIN

chanoine de la cathédrale de Marseille.

1 volume in-12..Prix : $0.75.

---

1. La voie que nous suivons dans le pèlerinage de notre vie, dit le Sage, semble quelquefois droite, et cependant elle est mauvaise. Il semble qu'elle conduit à la vie éternelle, mais elle aboutit à la mort et à la perdition : *Il est une voie qui paraît droite à l'homme, et ses issues conduisent à la mort.* Ce qu'il ajoute dans les chapitres suivants doit nous faire craindre encore davantage au sujet de nos actions : *Toute voie de l'homme lui paraît droite; mais le seigneur pèse les cœurs.* Cornelius à Lapide dit que ces paroles : *Toute voie de l'homme*, doivent s'entendre de l'homme de bien qui, examinant soigneusement ses actes, n'y découvre rien de mal ; mais Dieu qui, avec un regard très limpide, pénètre le fond de nos cœurs, ne les reconnaît pas bons, à cause de quelque affection dépravée ou de quelque mauvaise intention dont il les voit entachés.

2. C'est pourquoi l'Apôtre nous répète tant d'examiner toutes nos œuvres et de chercher exactement si le principe d'où elles tirent leur origine est bon ou mauvais, afin que les trouvant bonnes à la lumière d'un juste dicernement, nous nous y attachions, ou que nous les rejetions si nous y apercevons quelque apparence de mal : *Eprouvez tout ; retenez ce qui est bon. Abstenez-vous de toute apparence de mal.* Si ce discernement manque, dit S. Bernard, toute vertu perd son lustre et se change en un vice abominable ; parce que la discrétion est la vertu qui modère les affections, règle les bonnes mœurs, dirige toutes les vertus et leur donne à toutes la règle, le mode, la dignité, la fermeté. Il est donc nécessaire, comme le déclare le même saint, que celui qui parcourt la voie de la perfection chrétienne ait toujours en main le flambeau lumineux d'un sage discernement, s'il veut, sans trébucher à chaque pas, acquérir les vertus dont la discrétion est la mère.

3. Tout cela s'accorde très bien avec la décision donnée par le premier père des moines, S. Antoine, décision adoptée par tous les pères d'Egypte. S'étant réunis en conférence pour examiner celle des vertus qui méritait la première place,et ayant donné chacun des avis différents les uns des autres et même contradictoires, le saint abbé se leva et conclut qu'entre toutes les vertus la discrétion doit avoir la prééminence, parce qu'elle est la mère, la gardienne et la

régulatrice de toutes les autres. C'est elle qui conduit en toute sécurité les âmes à Dieu, les fait monter aux sommets les plus élevés de la perfection. Si elle manque, il arrive que plusieurs ,malgré des efforts incessants, ne parviennent jamais à cette hauteur.

4. Je ne puis donc rien faire de plus utile pour celui à qui mon petit livre parviendra, que de lui présenter un corps de règles capables de lui faire discerner la qualité de son esprit; je veux dire de lui faire connaître quel est le guide de ses pensées et de ses affections, si c'est le démon, l'amour-propre, ou Dieu. En effet, ou il sera un homme spirituel: dans ce cas, il pourra, au moyen du discernement, se précautionner contre les tromperies et régler toutes ses actions de façon qu'il parcoure avec rapidité et en toute sécurité la voie de la perfection conformément à la doctrine des saints. Ou bien il sera un homme du monde : en ce cas, s'il ne veut pas dévier du droit sentier qui conduit à la vie éternelle, il lui sera d'un puissant intérêt, comme le dit S. Laurent Justinien, de connaître les ruses dont se sert le démon pour le tromper intérieurement.

5. Mais je crois que ce livre s'adresse plus aux directeurs des âmes qu'aux autres personnes ; parce que si le discernement des esprits est utile à tous, il est nécessaire aux directeurs spirituels, en raison même de leur office. S. Bernard dit que la vertu de discrétion n'est le partage que du petit nombre. C'est pour cela que nous devons soumettre notre propre esprit au jugement de nos pères spirituels, leur obéir, et ne faire ni plus ni moins que ce qu'ils nous imposent, suppléant ainsi à la discrétion qui nous manque par celle qui doit se trouver chez eux. Ajoutez à cela que celui qui possède cette rare vertu ne doit pas s'en prévaloir pour diriger son propre esprit ; mais il doit se soumettre à la discrétion de son directeur privé, tant parce que personne n'est bon juge dans sa propre cause, que parce que Dieu, dans sa providence actuelle, veut que l'homme ne se dirige pas par lui-même, mais soit dirigé par un autre que lui. Etant donc admis que c'est particulièrement aux directeurs des âmes que compète le véritable discernement des esprits, c'est à eux que s'adresse tout spécialement le présent ouvrage.

LA RELIGION DE COMBAT

PAR

L'ABBÉ JOSEPH LÉMANN

1 fort volume in-8..Prix : $1.88

L'article qui suit est extrait de ce livre.

I

Une apologie du catholicisme sous une forme un peu belliqueuse ne déplaira pas au public. Les temps la réclament.

Religion de prière, de pardon, de paix, de fraternité, le catholicisme est aussi la religion du combat.

Ce nom n'est pas une nouveauté. L'Église sur terre n'est-elle pas appelée *militante ?* Elle est le camp militaire du Dieu des armées. Elle combat les erreurs, les vices, l'orgueil, la barbarie. Elle ordonne à tous ses enfants de faire comme elle ; de transporter dans leur for intérieur, d'abord, la lutte contre leurs passions ; puis de l'aider, en tous lieux, dans sa douloureuse mais superbe lutte. Léon XIII le rappelait hier, en généralissime du Roi du Ciel :

L'Eglise, société parfaite, très supérieure à toute autre société, a reçu de son Auteur le mandat de combattre pour le salut du genre humain, comme une armée rangée en bataille...

A sa garde ont été confiés l'honneur de Dieu et le salut des hommes...

Les chrétiens sont nés pour le combat

La Religion de combat n'est donc pas une chose nouvelle ; mais la mettre en relief sous cet aspect serait une manière nouvelle de présenter l'apologie de la Religion. *Non nova, sed novè.*

Nous l'avons essayé.

Ce relief à donner à la grande combattante nous a semblé trouver son encouragement dans une leçon venue du ciel en des temps qui rappellent les nôtres.

La persécution allait s'ouvrir contre les chrétiens, pour durer trois siècles. Le diacre Étienne avait été cité devant le Sanhédrin. Les membres de ce Grand Conseil avaient écouté avec rage, et en grinçant des dents, le plus beau résumé qui ait jamais été fait du peuple d'Israël comme préparateur du Christ. A la péroraison, Étienne, rempli du Saint-Esprit, s'écria : *Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu !* Ses auditeurs endurcis le lapidèrent.

Mais le saint diacre avait eu le temps de contempler et d'annoncer à l'Église de Dieu ce spectacle, à jamais fortifiant pour elle : le Fils de l'homme, naguère méprisé et condamné, désormais environné de la puissance divine, dans la majesté de Dieu, et debout ! " Il était debout, dit saint Grégoire le Grand, parce que se tenir debout est l'attitude qui convient à un combattant et à celui qui porte secours. "

Voilà quelle fut (et elle demeure !) l'attitude du Christ, dans le péril de son Église.

Voilà quelle est présentement, en union avec son Chef invisible l'attitude de l'Église, dans le péril de la civilisation et de la société. La civilisation et la société sont menacées, et l'Église est debout ! Debout doivent être également tous les enfants de l'Église ! En célébrant cette attitude sous la belle dénomination des *enfants de lumière*, l'apologie rendra donc service. La Religion des enfants de lumière est, avec eux, à genoux pour prier, assise pour enseigner, et debout pour combattre !

II

Quel est donc l'adversaire ?

A la faveur, soit de la dissimulation dont il s'est enveloppé, soit de la peur qu'il inspire, son nom, jusqu'à ce jour, n'a pas été authentiquement formulé ; ou bien on ne l'a prononcé qu'à voix basse. Mais l'heure est venue de le jeter dans le public et d'adjurer tous les échos restés fidèles de le répéter :

L'Apostasie !

" Cette dénomination est bien vague, bien abstraite, " affecteront de dire, pour donner le change, l'impiété, la légèreté et l'indifférence ; et elles ajouteront cette interrogatoire maligne : " Par l'apostasie, entendez-vous la Republique en France ? "

Nous répondons clairement :

Toutes les formes de gouvernement sont bonnes. Léon XIII vous l'a dit. Mais l'apostasie peut les dénaturer toutes. *République catholique*, *République apostate*, le choix est à faire. Elle est catholique à l'Equateur, très respectueuse pour le catholicisme aux Etats-Unis, mais elle est en France ce que nous voudrions qu'elle ne fût pas. Il y a quelques années, l'illustre député du Finistère, Monseigneur Freppel, adressait à la majorité hostile du Parlement ce vif et patriotique reproche : *Vous pouvez faire apostasier la République, vous ne ferez pas apostasier la France !*

L'adversaire n'est donc nullement la forme de gouvernement, mais bien l'apostasie qui déflore, dénature et envenime la forme de gouvernement.

De ce monstre-là, ô douce Religion catholique, n'attends ni trêve ni merci.

Le croirait-on ? on a, un jour, réussi à persuader Caïphe :

Le rusé et cruel Président se trouvait encore à la tête du Grand Conseil qui allait juger les apôtres coupables d'avoir enseigné au nom de Jésus et d'avoir miraculeusement guéri des malades. On délibérait de les faire mourir. Mais un docteur de la Loi, Gamaliel, qui faisait partie du Grand Conseil, se leva et dit : " Voici mon avis. Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens là et laissez-les ; car si leur entreprise vient des hommes, elle se détruira ; mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, *et vous seriez en danger de combattre contre Dieu même.*"

Caïphe présidait, il fut donc persuadé comme les autres.

Ce qu'on a obtenu de Caïphe, qu'on renonce à l'obtenir des Con-

seils maçonniques et de leurs présidents, qui savent que la mort du catholicisme a été décidée et qui ont reçu l'ordre d'y coopérer Tous les Gamaliels seraient impuissants !

Oui, certes, on serait tenté de leur dire, en renouvelant, sous une autre forme, l'avis du pacifique et bienveillant docteur de la Loi :

" Laissez, au moins, aux catholiques le droit commun ; la réclamation est bien modeste ! Si leur vieux christianisme, qui vous déplaît tant, n'est plus utile à la société, il se détruira de lui-même ; sinon, gardez-vous de le détruire, car vous mettriez en danger la société humaine. "

Ils n'écouteraient pas ! Ils laisseraient plutôt s'effondrer la société.

On ne peut pas leur dire, non plus, comme fit Gamaliel: *Vous seriez en danger de combattre contre Dieu même...*

C'est ce qu'ils font, ce qu'ils veulent : combattre contre Dieu ! On voit par là combien l'effroyable Caïphe est distancé.

Il ne reste donc qu'une ressource : combattre soi même.

Et qu'on comprenne jusqu'à quel point la Religion est contrainte de se montrer combattante. Que veut dire le mot Religion ? Il signifie *lien* : le lien qui unit l'homme à Dieu. Or, c'est ce lien qu'on veut couper, briser, mettre en pièces partout. Déjà il est brisé dans les administrations, dans les écoles, dans les hôpitaux, à l'armée, dans les prétoires de la justice : plus de Dieu, plus de lien, plus de religion...

Et la Religion n'aurait pas le droit de se hérisser comme la poule à qui l'on arrache ses petits en cherchant, de plus, à lui casser les ailes ?

" Halte là ! dit-elle, je suis la Religion de combat ! "

III

Son intervention est d'autant plus secourable qu'elle est l'unique combattante, pour conjurer le péril social.

Quelle est, en effet l'attitude de la religion protestante, de la religion juive, et des autres sociétés religieuses ? Le silence, la peur et, par certains endroits, la connivence. Il y a de belles âmes, de nobles cœurs, parmi les protestants et les israélites qui déplorent la guerre acharnée faite aux catholiques ; mais le vice radical du protestantisme et du judaïsme condamme ces religions à l'impuissance, à l'inertie, en face du péril. D'autre part, le complot les dédaigne. Moleste-t-on les rabbins, les ministres protestants ? A-t on fermé une seule synagogue, un seul temple ? Toutes les rigueurs sont réservées, recherchées, savamment échelonnées, pour la religion catholique, parce qu'on sent bien qu'elle seule possède ce qu'il faut pour organiser la résistance.

Et c'est vrai !

Elle seule versera dans les veines des peuples de l'Europe le remède qui convient à leur constitution si profondément atteinte;

Elle seule amenera les courages, en disant comme disait autrefois au prophète qu'il envoyait : *J'ai rendu ton visage plus ferme que*

leur visage, et ton front plus dur que leur front. Je t'ai donné un front de pierre et de diamant. Ne crains pas, et n'aie point peur devant eux.

Elle seule rendra la France capable d'étonner et de déconcerter l'apostasie par une vigueur de résistance qui rappellera un des miracles les plus admirés du IVe siècle.

La vierge Lucie, dont le nom signifie *fille de la lumière* illustre par sa naissance et sa piété, avait été denoncée comme chrétienne au préfet de Syracuse. Celui-ci, l'ayant appelée devant son tribunal, essaya par des promesses et des menaces, mais inutilement, de lui faire adorer les idoles. Elle répondait avec une foi vive et une merveilleuse présence d'esprit. Le préfet fit ce cruel jeu de mots : *La langue se taira quand le fouet parlera* ! Et pour l'affliger plus amèrement, il ordonna qu'on la conduisit d'abord dans un lieu infâme. La vierge reprit : *Si je suis déshonorée malgré moi, cette violence que j'aurai soufferte doublera le prix et le mérite de ma virginité.* Les exécuteurs et les gardes voulurent l'entraîner ; mais alors, quoi qu'on fît, il ne fut pas possible de la mouvoir et de l'arracher du lieu où elle se trouvait, Dieu le permettant ainsi. *Colonne immobile étiez-vous , ô Lucie, épouse du Christ, alleluia !*

Ainsi chante l'Église, au jour de sa fête.

O France, toi aussi, comme la noble chrétienne des premiers siècles, tu es d'illustre origine et *fille de lumière* ; et voici qu'on t'a saisie comme elle, pour te précipiter aux pieds des idoles, et te déshonorer ! Mais le miracle de résistance qui transforme en colonne immobile est devenu familier dans l'Église. La religion catholique apprend à se raidir contre les obstacles et les difficultés qui menacent la foi. O France, noble France, tu tiendras ferme, tu te raidiras contre l'apostasie. Tu te raidis déjà : *Vous ne ferez pas apostasier la France !*

Puisse ce livre qui a demandé son souffle à la vérité, à la charité et à la justice, obtenir cette précieuse récompense de contribuer, en France et ailleurs, à l'organisation des volontés et des forces catholiques !

Et s'il avait la bonne fortune de s'égarer dans des mains peu favorables à la Religton, puisse-t-il suggérer à son lecteur une résolution semblable à celle qu'exprimait ainsi un membre de la Convention : *Je suis las de la portion de tyrannie que je suis contraint d'exercer.*

CORPS ET AME

ESSAIS SUR LA PHILOSOPHIE DE S. THOMAS

Par M. J. GARDAIR

Profeseur libre de philosophie
à la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne.

1 vol. in-12......... .... Prix 88 cts.

Notre siècle, sur son déclin, semble de plus en plus oublier ce qui fait la noblesse et la supériorité caractéristiques de la nature humaine, je veux dire l'intelligence qui s'élève au dessus du temps et de l'espace dans le domaine de l'absolu, et la volonté, inclinée au bien, mais libre de choisir tel bien à son gré.

Raison et liberté sont encore sur toutes les lèvres, mais il n'est pas besoin d'être très perspicace pour voir que de jour en jour deviennent moins nombreux les esprits convaincus de la réalité de ces facultés maîtresses.

Nous avons fait du chemin depuis cent ans sur la pente du doute et de la négation. La lutte n'est pas seulement entre le surnaturel et la libre nature; c'est la dignité même de l'homme naturel qui est en péril

Quel est le mot qui tourne les têtes et imprime les opinions dirigeantes ? N'est ce pas : *évolution* ?

Ne prétend-on pas savoir que de l'indétermination et du devenir évolue l'univers, avec ses perpétuels mouvements et son progrès illimité ?

L'atome primordial, le cristal aux formes géometriques, la plante presque animal, l'animal presque humain, l'homme encore animal, voilà des étapes de cette évolution qui transforme ce qui n'est pas en ce qui est, ce qui est moins en ce qui est plus ; et cette transformation qui fait de l'être avec du néant, a définitivement détrôné, dit-on, la création trop miraculeuse qu'on attribuait jadis à un Etre premier, absolument Être.

Que faut-il penser de ce mouvement qui emporte l'esprit contemporain ? N'est-ce qu'un entrainement dans l'obscur, une chute dans l'inintelligible ?

Malgré tout nous estimons qu'un peu de vérité se cache sous ces ténèbres, mais que le grand tort de notre époque est de trop vouloir faire du nouveau, de s'obstiner à mal connaître la tradition lumineuse qui a fait passer les vérités philosophiques depuis l'antiquité jusqu'aux âges chrétiens, en les dégageant de plus en plus de l'ombre qui les enveloppait.

Évolution n'est point, à notre avis, un mot vide qu'il faille bannir du langage métaphysique. C'est un terme qui a besoin d'explication.

Au risque de paraître suranné, nous osons dire que c'est en remontant au treizième siècle, en plein moyen âge, que nous avons trouvé l'évolution expliquée dans un système de philosophie reli-

gieuse, où vivent harmonieusement unies les plus profondes conceptions de la philosophie grecque et les plus hautes inspirations du christianisme.

Ce système, c'est celui de saint Thomas, disciple de Platon par saint Augustin, et d'Aristote par Albert-le-Grand, disciple avant tout du Christ, Homme-Dieu, Personne unique, où le théologien et le philosophe contemplent à la fois les perfections infinies de l'Essence divine et les étonnantes puissances de la nature humaine.

Nous avons le vif désir de faire goûter aux âmes sincères de notre temps ce que nous avons saisi de substantiel dans cette philosophie. Nous voudrions surtout amener à saint Thomas de nouveaux disciples, qui eussent le courage de le consulter lui-même directement dans les ouvrages qu'il a laissés, de vivre intimement avec lui pour se former à son école. Quel maître ! Quelle loyauté à écouter les objections, à les rechercher même ! Quelle netteté et quelle force dans l'exposition de sa doctrine ! Quelle sûreté dans la réplique ! Et par dessus tout, quelle hauteur de vues, quelle largeur d'esprit, quel amour simple et naïf de la vérité !

Ce volume d'essais ne donnera qu'un aperçu de l'enseignement de saint Thomas. Mais nous souhaitons qu'il en fasse désirer, commencer même l'étude personnelle et approfondie : comme après avoir vu l'architecture extérieure d'une cathédrale, on pénètre à l'intérieur, on jette un regard d'ensemble sur les beautés des nefs, des chapelles, des piliers et des voûtes, on s'efforce d'atteindre à l'idéal qu'a voulu traduire en pierre le génie de l'artiste ; puis on sort recueilli, renvoyant à d'autres visites, à d'autres méditations, l'examen plus attentif des détails, la considération plus contemplative de l'idée.

Si ce livre est de quelque utilité à ses lecteurs, qu'ils en soient reconnaissants à saint Thomas lui-même : c'est vraiment à lui qu'ils le doivent.

J. Gardair.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

NOTES

La cour des magistrats de Montréal a cessé d'exister. Le gouvernement provincial l'a aboli par un *arrêté en Conseil* en date du 23 juin. Une loi de la dernière session de Québec autorise le gouvernement à agir ainsi. Cette cour de magistrats avait été établie par le gouvernement Mercier et elle avait juridiction dans les causes dont le montant n'excédait pas cinquante piastres. Toutes ces causes seront désormais jugées par la cour de circuit.

Dans les lieux où il existe une cour *des Commissaires*, cette cour a juridiction dans les causes dont le montant n'excède pas vingt cinq piastres si toutefois la demande est *d'une nature purement personnelle et mobilière résultant d'un contrat ou quasi-contrat.* (1)

Le nouveau code criminel est en vigueur depuis le commencement du mois de juillet. Ce code modifie les anciennes lois criminelles ainsi que la procédure. Il est vivement critiqué par le juge Taschereau, de la cour Suprême.

Les loteries sont prohibées, et les infractions aux dispositions qui les concernent sont punies très sévèrement.

On lit dans l'*Univers* du 8 Janvier 1893.

Quand on voudra faire de sérieuses réformes dans nos lois, et ne pas s'en tenir seulement aux formules plus ou moins vides, il sera bon de repasser la série des jugements rendus en vertu de nos codes. C'est dans leur application aux faits qu'on peut mieux reconnaître les défauts des lois. Que d'injustes sentences légalement rendues! Que de violations de droits au nom des lois! Que d'abus sanctionnés, de torts causés, d'injustices consacrées par la raison de légalité! Les circonstances de jugements révèlent souvent mieux que des critiques théoriques le vice de la loi.

Que l'on examine par exemple, notre législation pénale du vol : à première vue elle paraîtra n'offrir rien que de rationnel et de juste; volontiers, on la proclamerait parfaite. Et c'est assurément l'idée qu'en ont eue ses auteurs. Et pourtant que d'excès d'un coté, que de lacunes de l'autre! Que de petits larcins rigoureusement châtiés et de grands vols laissés impunis! Le fait est qu'en vertu de notre loi pénale, les plus grands détourneurs du bien d'autrui, entrepreneurs de Panama et autres affaires du même genre, accapareurs de métaux, spéculateurs de Bourse, ont toute chance d'éviter la police correctionnelle, et que de pauvres meurt-de-faim sont impitoyablement punis pour les plus menus méfaits.

Hier encore, d'après le *Petit Journal*, la chambre des appels correctionnels de Paris confirmait une condamnation à *dix mois de prison* prononcée par le tribunal correctionnel de Pontoise contre un vieillard de soixante-dix ans, qui avait dérobé dans un champ, *trois carottes et un chou.* Son cas était celui de beau-

(1) Code de Procédure civile art 1188.

coup de malheureux comme lui. Epuisé par la faim, ne pouvant avoir recours à personne, il avait pris de quoi se faire une soupe, et la soupe mangée, il était venu honnêtement se constituer prisonnier.

Dix mois de prison pour trois carottes et un chou, c'est beaucoup, lorsqu'il y a tant d'impunité pour les vols en grand ! Mieux eût valu pour le pauvre vieux pouvoir prendre dans la caisse complaisante du Panama, que dans le champ du paysan intraitable.

Est-ce juste, ce jugement ? La loi qui oblige à condamner un voleur de ce genre est-elle équitable ? Il a dû en coûter aux juges de Pontoise et de Paris, qui sont hommes, d'appliquer à un de leurs semblables, à un malheureux vieillard, qui avait l'excuse de l'inanition, une loi aussi rigoureuse, y eût-il même des antécédents à la charge de l'inculpé. Notre code pénal a toute la dureté pharisaïque de la lettre. C'est le défaut général de notre législation, d'être une loi écrite, absolue dans les termes, ne laissant rien à l'équité au juste arbitaire. C'est l'inconvénient de toute loi codifiée, qui n'a point pour correctif le pouvoir d'interprétation du juge.

Ce défaut est grave, surtout en matière pénale. La conscience, la nature protestent contre l'application d'une loi qui punit de dix mois de prison un vieillard, fût-il récidiviste, pour avoir dérobé quelques légumes nécessaires à sa vie. La loi est mal faite, la loi est injuste. Nos fiers Lycurgues napoléoniens ont prétendu se passer de l'Église dans leur œuvre législative ; ils ont voulu faire une loi à eux, une loi laïque. S'ils avaient consulté la théologie, la nature même, ils eussent introduit tout au moins dans leur législation du vol l'exception de la faim. Au regard de la loi religieuse, plus raisonnable, plus humaine que la loi civile, il n'y a point de vol dans le cas d'extrême nécessité. Un malheureux a le droit de prendre un pain, quelques légumes, pour s'empêcher de mourir de faim, C'est le bon sens, c'est la nature, c'est la justice.

Dans une civilisation comme la nôtre, il est honteux, abominable, que des êtres humains soient exposés à mourir de faim. Il est plus indigne encore d'une société civilisée qu'un fait de nécessité comme celui qui vient d'être jugé à Pontoise et à Paris soit si barbarement puni sous le nom de vol. Voilà une réforme urgente à introduire dans le code pénal. Pour être rendue équitable, humaine, surtout en un temps où, malgré l'assistance publique, tant de pauvres gens sont exposés à mourir de faim, notre loi sur le vol devra être mise au plus tôt en rapport avec la loi religieuse et la loi naturelle. Il faut permettre aux juges d'êtres hommes.

ARTHUR LOTH.

Note de la rédaction. — Les inconséquences du code pénal de la France, signalées dans l'article précédent, existent dans notre législation pénale. Dans bien des cas les peines ne sont pas proportionnées aux offences. On punira avec une extrême sévérité, des infractions légères, et on infligera une légère punition à des offenses graves. Le pauvre affamé qui a pris quelques comestibles à la devanture de l'épicier ira passer quelques mois en prison ; et l'escroc en habit fin qui vous a escamoté des milliers de piastres en sera quitte pour une légère amende.

Ainsi le veut la loi. On en a eu un exemple frappant, il y a quelques mois, dans la célèbre cause Sheppard.

s'emparer de la volonté pour la tourner tout entière au bien. Leur lecture n'a jamais fait un sage, dans la sévère acception du mot. Qui a changé de vie, qui est revenu à Dieu après une lecture de Platon ou de Cicéron ? Aucun de ces livres, en effet, n'enseigne à l'homme à désapprendre sa volonté pour apprendre celle de Dieu. C'est là toute la religion, car c'est là tout l'homme.

"Saint-Augustin, dit un de nos vieux prédicateurs, a été si humble de cœur que, pour se rendre vil et méprisable, il a fait sa confession générale publiquement, en plein théâtre, à tous les peuples qui estoient lors et qui seront jusques à la fin des siècles." Mais cette confession d'un homme est aussi la confession de tous les siècles. Dans ce portrait sincère qu'il trace de lui-même, nous nous reconnaissons tous ; nous reconnaissons l'homme pécheur et déchu. Comme nous il a péché, comme nous il s'est trompé, ce docteur de l'Église, ce Père, ce maître de tous les prédicateurs de l'Evangile, comme l'appelle Bossuet ; il a passé par l'hérésie et par le doute : il a même désespéré de trouver la Vérité. Ses erreurs autorisaient ses égarements ; il ne ménageait ni son âme, ni son intelligence, ni sa vie dans l'intempérance de ses passions. Lui, qui devait si humblement plier sa tête au joug léger du Christ, il goûtait toute la liberté des rebelles ; il était l'un de ces fugitifs de l'éternelle Providence qui s'égarent dans toutes les illusions de l'amour-propre et de la vaine sagesse. Et cependant ses jours s'écoulaient, ses pensées se dissipaient en tourmentant son cœur ; et dans ces neuf années de folies, d'erreurs et d'incertitudes, remettant à chaque lendemain pour vivre en Dieu, ne remettant jamais pour mourir en lui-même, il ne savait à laquelle de ces deux volontés, aux prises dans son âme, il finirait par appartenir. Mais la grâce veille et n'épargne rien pour gagner ce pécheur prédestiné à la défendre. Fidèle à son élu, dès le berceau, les ailes étendues sur lui, elle plane et sur son enfance et sur sa jeunesse ; elle le suit en tous lieux, l'attirant partout, de Carthage à Rome, de Rome à Milan ; elle verse l'amertume sur ses joies les plus douces, pour l'amener à des joies exemptes d'amertume ; elle le presse par les afflictions de l'âme, par les angoisses de l'esprit, par les récits de Simplicianus, par l'éloquence et la sainteté d'Ambroise, par les larmes de Monique, " ce sang du cœur", qui marquait la place d'où tant de maternelles prières montaient sans cesse à Dieu. Justice aimable, elle n'appuie la main sur ses mortelles blessures que pour raviver en lui les blessures de l'amour divin ; elle le précipite enfin dans cette salutaire agonie où il meurt à sa propre mort, pour ressusciter à cette voix du ciel ; *Prends, lis ! prends, lis !* Et le voilà tout changé, il ne se reconnaît plus. Tout ce que soudain il est de Bien lui laisse à peine concevoir ce que, tout à l'heure encore, il était de Mal. Quelle liberté nouvelle que ce joug du Christ ! Quelles délices que cette absence des vaines délices ! Et son premier cri de délivrance est un cri d'amour, ce cri d'une âme qui respire déjà l'air du ciel : Que je vous ai aimée tard, beauté si ancienne, beauté si nouvelle ! que je vous ai aimée tard ! Malheur au temps passé loin de votre amour ! Et après avoir tracé l'immor-

tel tableau de ces derniers combats terminés par sa conversion et son baptême ; quand, pour achever son détachement de toute affection terrestre, le Seigneur lui a retiré cette sainte mère qui n'aplus rien à faire ici-bas, puisqu'elle a enfanté de nouveau, enfanté à la vie éternelle " ce fils de tant de larmes " ; lui, dans le sublime apaisement de toute son âme, examine devant Dieu ce qu'il est et ce que la miséricorde divine a fait de lui. Et ici, qui n'admirerait, avec une sorte de surprise, l'originalité profonde de ses pensées et de son langage ? " Soit, dit l'ancien traducteur, que portant cette veuë, que la nature et l'Esprit saint avoient rendue si claire et si penetrante, jusques dans les replis les plus cachez de son âme pour y découvrir les moindres défauts et les moindres foiblesses qui pouvoient y estre restées, et qu'examinant sa nouvelle vie avec une severité de censeur, après avoir condamné sa vie ancienne avec une rigueur du juge, il dépeigne en luy-mesme sans y penser l'un des plus excellents modelles de la vertu et de la perfection chrétienne, en faisant voir combien ces trois sources empoisonnées de tous les péchez des hommes, le désir de la volupté, la curiosité de sçavoir, et l'amour de la grandeur et de la gloire, estoient taries dans son cœur ; soit enfin que pour nous apprendre ce qui pouvoit occuper cette grande ame que nulle créature n'occupoit plus, il nous fasse part de ses chastes et innocentes délices, comme il les nomme luy-mesme, c'est-à-dire de cette heureuse familiarité qu'il avoit avec Dieu dans ses Ecritures, en travaillant à y découvrir les tresors ineffables qui y sont cachez, et se nourrissant avec une sainte avidité de cette manne céleste, il imprime de cette sorte cet esprit d'amour et de charité qui est l'ame de la loy nouvelle, qui semble que ce soit l'amour mesme qui nous parle par sa bouche, et qui enseigne à tous les hommes quel est le bonheur d'aimer Celuy qu'on ne sçauroit ne point aimer sans se rendre misérable en cela mesme qu'on ne l'aime point."

Mais plus ce livre est admirable, plus il est difficile d'un reproduire la beauté, l'élan, l'originalité.

" Une traduction sincère et animée de cet ouvrage était un livre qui nous manquait, " a dit M. Villemain, en parlant de la version dont nous offrons aujourd'hui la réimpression au public. Depuis le temps où l'éloquent écrivain s'exprimait ainsi, cet ouvrage a obtenu plusieurs éditions, et chacune d'elles a été pour l'auteur l'occasion de soumettre son travail à une révision sévère. Il a pensé qu'on lui saurait quelque gré d'ajouter aux *Confessions* la vie du grand évêque d'Hippone, écrite par son disciple et son ami, saint Possidius. Ce monument précieux n'avait jamais été traduit. Le saint évêque de Calame ne possède plus peut-être le sens de la belle latinité, mais il écrit avecune simplicité rare et toute chrétienne. Humblement désintéressé, il ne songe qu'à transmettre à la postérité et à l'Eglise le souvenir de l'homme incomparable avec lequel il a vécu quarante ans, qu'il a aimé et admiré, qu'il a vu mourir. Ce vénérable récit, réuni aux *Confessions*, sera, sans doute, au jugement d'un grand nombre de lecteurs, la plus vraie et la plus touchante de toutes les Histoires de saint Augustin.

L'ESPRIT DE S. FRANCOIS DE SALES

A L'USAGE

des personnes pieuses vivant dans le monde.

PAR

L'ABBÉ CL.-IGN. BUSSON

Vicaire général et honoraire de Montauban

Quatrième Édition Revue.

1 vol. in-18. ....Prix $0.88

L'article qui suit est extrait de ce livre.

DES TENTATIONS

Ce n'est pas après les gens de la maison que les chiens aboient, c'est après les étrangers. De même, le démon se met peu en peine de solliciter au mal ceux qui sont à lui ; c'est aux autres qu'il s'adresse. Quand il presse, quand il tourmente une âme, on peut être sûr, généralement parlant, qu'elle lui est étrangère, qu'elle est son ennemie. Plus la tentation est violente, plus elle dénote de vertu dans la personne attaquée. Le tentateur ne dirige de puissants efforts que contre les plus capables d'opposer une forte résistance.

Si nous savions faire un bon usage des tentations, disait le Bienheureux, nous les souhaiterions en quelque sorte, nous les provoquerions presque, plutôt que de les redouter : mais, parce que de tristes chutes nous ont fait connaître à la fois notre faiblesse et notre lâcheté, nous avons bien raison de dire : *Et ne nous induisez pas en tentation.*

Si, au moins, à la défiance de nous-mêmes, défiance malheureusement trop justifiée, nous joignions une grande confiance en Dieu, plus fort pour nous faire triompher de la tentation que nous ne sommes faibles pour y succomber, notre courage irait grandissant à mesure que diminueraient nos appréhensions. Nous dirions avec le Prophète : *C'est par vous, Seigneur, que nous serons délivrés de la tentation ; par vous que nous surmonterons tous les obstacles du salut.* Avec vous, *nous marcherons sans crainte sur l'aspic, sur le basilic, nous foulerons aux pieds le lion et le dragon.*

Comme les grandes tentations nous font connaître la grandeur de notre courage et celle de notre fidélité à Dieu, elles nous apprennent de même à manier les armes spirituelles de notre milice, comme dit saint Paul, contre les attaques de nos ennemis invisibles. C'est alors que notre âme, couverte du bouclier de la grâce, leur paraît terrible comme une armée rangée en bataille. C'est alors que nous faisons de plus grands progrès dans la vertu.

Il y a des personnes qui croient tout perdu parce qu'elle ont des pensées de blasphème, d'impiété. Elles s'imaginent alors qu'elles n'ont plus ni religion ni foi. Cependant, tant que ces pensées déplaisent, elles ne peuvent nuire. Ce sont des vents impétueux dont les secousses affermissent l'arbre, au lieu de l'ébranler. Il faut en dire autant des tentations d'impureté et de toutes les autres, quelles qu'elles soient. La maxime est générale. *Parce que vous étiez agréable à Dieu,* dit l'ange à Tobie, *il a été nécessaire que vous fussiez éprouvé par la tentation.*

UN AIDE DANS LA DOULEUR

PAR

L'auteur des **Avis Spirituels**

SEPTIEME EDITION

1 vol. in-18. Prix...85 cts.

L'article qui suit est extrait de ce livre.

Payer un a-compte quotidien sur nos dettes envers la justice divine.

Depuis votre baptême, toute privation de la grâce a été volontaire de votre part. Il est donc utile pour le bien de votre âme, que Dieu vous plonge dans le bain salutaire de la pénitence, et vous y jette *tête baissée.*

Pensez moins à vos épreuves et un peu plus à vos dettes envers Dieu ! Les saints, pressés de s'acquitter complétement en ce monde, s'estimaient heureux de pouvoir, par leurs souffrances, présenter chaque jour un *à-compte* à la justice divine : " Mon Père, disait un Lazariste à l'illustre Vincent de Paul, vos maux sont vraiment par trop pénibles ! " — " Comment, répondit le Saint, appelez-vous *pénibles* les souffrances voulues de Dieu, qui aident un pauvre pécheur à expier ses péchés ? " — Vos souffrances viennent donc très à propos ; car vous n'avez, je suppose, pas moins de dettes envers Dieu que saint Vincent de Paul ? Ne feriez-vous pas mieux, au lieu de vous plaindre, de dire avec le prophète : " Mon Dieu, n'entrez pas en jugement avec moi, ne vous souvenez pas des péchés de ma jeunesse. " — Que ne mérite pas sur la terre un seul péché mortel, quand Dieu juge qu'un éternel enfer lui est dû ?

Recevez humblement le triste salaire de vos péchés ; et le soir déposez vos peines et vos souffrances du jour entre les mains de votre Ange gardien, comme un *à-compte* sur vos dettes. Après avoir tant offensé Dieu, inclinez-vous sous sa main qui vous punit justement. Saint Paul de la Croix (fondateur des Passionnistes) disait à propos de notre insouciance à tirer profit de nos souffrances : " Quand même, je pourrais me soustraire aux coups de la justice divine, je ne le ferais pas par soumission à la volonté de Dieu. D'ailleurs mes peines me sont très-utiles pour racheter le passé. "

Dites comme saint Augustin satisfait d'effacer ses péchés : " Seigneur, coupez, brûlez, en ce monde, mais épargnez-moi dans l'autre ! — Oui, Seigneur, vous ne me traitez pas comme le méritent mes péchés, voilà pourquoi je veux souffrir patiemment et endurer tout ce qui m'arrivera de fâcheux. " — Bienheureux serez-vous d'envisager ainsi vos souffrances, et d'en tirer plus d'espoir de votre salut !

L'AURORE

AU GÉNÉRAL ET A Mme DESAINT DE MARTHILLE

Tout le plaisir des jours est en leurs matinées.

MALHERBE

Le premier jour de mars 1764, un joyeux soleil éclairait le parc de Versailles : les premèires violettes, soulevant les feuilles sèches et l'herbe renaissante, répandaient déjà leurs parfums, et semblaient vouloir regarder le ciel bleu et guetter l'arrivée du printemps.

Un petit groupe de promeneurs, composé de quatre personnes, descendait la belle allée verte qui mène du bassin de Neptune à la grille de Trianon. C'était une famille allemande de l'aspect le plus patriarcal. Le père et la mère se donnaient le bras et avaient tous deux de belles et honnêtes figures. Leurs deux enfants couraient devant, alertes et gais comme des oiseaux. La fillette, âgée de treize ans, était charmante sous son petit capuchon de velours bleu bordé de cygne ; mais son frère, de quatre ans plus jeune, paraissait encore plus joli et plus éveillé qu'elle. Ils jouaient, couraient, babillaient : c'était à qui montrerait le plus de grâce et de gentillesse.

— Léopold, dit la mère, êtes-vous sûr que c'est bien à neuf heures que meinherr Heinrich nous a donné rendez-vous à la grille du petit Trianon ?

— Oui, ma chère femme. Nous sommes d'une demi-heure en retard ; mais, Dieu merci, Heinrich est Allemand : il nous attendra. Si c'était un de ces étourdis de Français, toujours pressés et impatients, il aurait déjà quitté la place.

— Je vois là-bas Heinrich, mon ami Heinrich ! s'écria le petit garçon.

Il se mit à courir et alla se jetter dans les bras d'un personnage qui venait d'apparaître au bout de l'allée.

— Vous voilà donc enfin, Wolfgang Mozart ! dit le bon gros Heinrich, homme d'une cinquantaine d'années, vêtu de la livrée royale, et qui était valet de chambre de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe. Savez-vous, mon enfant, que je commençais à bien m'ennuyer ? Qui vous a donc retardé ainsi ?

— Ce sont les gens de notre auberge, dit le petit Mozart : ils se couchent si tard, qu'on ne peut les faire lever, et maman n'a point voulu permettre que nous partions avant d'avoir déjeuné, Marie-Anna et moi. Quant à papa et maman, ils jeûnent, à cause du carême. C'est plus vite fait.

— A la bonne heure ! mais c'est que je voudrais bien vous faire visiter les serres avant le moment où le Roi y vient.

— Oh ! le Roi m'a tellement caressé hier, que, bien sûr, il serait enchanté de me revoir. Sais-tu bien, mon ami Heinrich, que la Reine m'a embrassé ? Elle a donné à Nanerl des boucles d'oreilles en perles fines. Et, vois donc ma nouvelle montre ! Elle sonne. C'est Mme de Tessé qui m'en a fait présent, en récompense des sonates que je lui ai dédiées.

— Meinherr Heinrich, dit Nanerl, qui avait rejoint son frère, voyez donc la bague que Madame Victoire m'a donnée hier !

Mais, Mozart et sa femme arrivant, les enfants se retirèrent discrètement, et laissèrent leurs parents causer avec Heinrich.

— Eh bien ! dit celui-ci après les premiers compliments, il paraît que vos succès vont toujours croissant. Il n'est bruit à la cour que du talent de vos enfants. Cela me fait bien plaisir ; et puis, voyez-vous, ce qui me charme surtout, c'est de voir ces chers petits si bons, si sages et si naïfs. Toute cette gloire ne les étourdit pas. Ils restent aussi simples que je les ai connus à Salzbourg.

— C'est la vérité, dit Léopold Mozart, et j'en rends grâces au bon Dieu. Il y là quelque chose d'aussi surprenant que leur talent précoce. En rentrant le soir chez nous, comblé de cadeaux, de louanges et d'applaudissements, savez-vous ce que fait Woferl ? Après la prière, il nous baise la main à sa mère et à moi, il embrasse sa sœur ; tous deux nous demandent notre bénédiction, puis ils chantent une petite mélodie que Woferl a composée à l'âge de quatre ans, et il s'endort, disant qu'il ne veut rêver qu'au bon Dieu, à la musique et à nous trois.

— Cher enfant ! dit le bon Heinrich tout attendri, que Dieu le conserve ainsi ! Hélas ! il doit voir à Paris et à la cour bien des choses qui pourraient lui enlever cette fleur d'innocence et de piété. Je le regardais de loin le soir où il joua du clavecin devant le Roi, et son visage et celui de sa sœur différaient tellement de ceux qui les entouraient, que je croyais voir deux anges parmi une troupe de comédiens.

— Vous dites vrai, meinherr Heinrich, dit Mme Mozart. Quels masques on voit dans ce pays-ci ! C'est leur faire trop d'honneur que de les appeler des visages. Hommes et femmes sont peints comme des poupées de Nuremberg, et leurs yeux faux, leurs sourires compassés, leurs mouvements mécaniques, font mal à voir. Il n'y a que la Reine et la Dauphine qui aient des figures chrétiennes. Mais aussi c'est qu'elles parlent allemand !

— Vous pourriez bien, Madame, y ajouter Mesdames de France : ce sont de saintes princesses.

— Je n'en doute pas, reprit Mme Mozart ; mais elles sont si réservées, si fières, si timides, qu'elles me glacent. Madame Louise semble plus aimable que ses sœurs ; mais elle se tient au rang de petite cadette, toujours cachée derrière Madame Adélaïde. Oh ! que c'était plus joli à la cour de Vienne, l'année dernière ! imaginez-vous, Heinrich, que l'impératrice prenait Woferl sur ses genoux. Il l'embrassait comme s'il eût été son fils, et, le croiriez-vous ? il lui demanda un beau matin une des archiduchesses en mariage ?

— Oh ! voilà qui est trop fort ! s'écria Heinrich en riant.

— C'est exact, dit Léopold Mozart. L'emepreur avait fait signe à Wolfgang de se mettre au clavecin. Il y courut ; mais glissant sur le parquet, il tomba tout de son long. Une des archiduchesses, enfant de sept ans comme lui, s'élança pour l'aider à se relever, et lui demanda s'il ne s'était pas fait mal, d'un air si gracieux, qu'il s'écria : " Vous êtes bien aimable, Madame ! je veux vous épouser ! " Et il fit le jour même sa demande à l'impératrice. Vous devinez aisément combien cette équippée divertit la famille impériale !

En causant ainsi, l'on était arrivé près des serres de Trianon, et Heinrich dit à ses amis :

— Vous ferez bien d'ôter vos pardessus, car il fait très chaud dans les serres. Songez que les fraises et les ananas y mûrissent l'hiver !

Ils entrèrent, et furent éblouis par la beauté des serres royales. Elles n'étaient pas si grandes que celles que M. Rohault de Fleury a construites de nos jours au jardin des Plantes, et où s'abritent encore quelques débris précieux des collections royales ; mais elles étaient élégamment disposées, remplies de fleurs éblouissantes, et les raisins et les cerises y mûrissaient ensemble, mêlés aux caféiers chargés de fruit. Des oiseaux du Bengale et de l'Amérique, enfermés dans des volières dorées, retrouvant la température et et les parfums de leurs pays, chantaient tous ensemble, et merveilleusement.

Léopold Mozart, sa femme et sa fille se mirent à regarder les fleurs ; mais le petit Mozart resta près des oiseaux, et ne voulut regarder qu'eux. Ces ramages inconnus, ce concerto du Paradis terrestre, comme il l'appelait, le charmaient tellement, qu'il était encore immobile à la même place, lorsque sa sœur, une demi-heure après, accourut tout essoufflée du bout de la serre, qui était fort longue, et lui dit :

— Viens vite, Woferl ! le Roi est là-bas, et il te demande.

— Tais toi, dit Mozart, écoute !

Un petit bengali, plus familier que les autres, s'était approché de lui et chantait. Il chantait si bien, que Nanerl, oubliant que le Roi l'attendait, resta près de son frère, attentive et charmée.

Louis XV, en effet, venait d'entrer dans la serre par la porte opposée à celle dont Heinrich s'était fait donner la clef. Il était accompagné de Claude Richard son jardinier favori, du vieux duc de Richelieu, fardé, musqué, pincé comme une vieille coquette, et de trois ou quatre courtisans.

Le Roi parut un peu surpris en apercevant la famille Mozart ; mais, reprenant tout de suite un air affable, il parla à Léopold et lui demanda où était son fils. Nanerl partit pour aller chercher Wolfgang, et Claude Richard, un pue ennuyé de voir l'attention du Roi se détourner de ses fleurs, se hâta de lui dire :

— Il y a du nouveau à Trianon, Sire : un de ces arbustes de la Caroline que mon fils Antoine rapporta d'Espagne l'année dernière, vient de fleurir pour la première fois. Si Votre Majesté daigne venir de ce côté, elle le verra.

Le Roi s'avança dans la direction que lui désignait Richard, et se trouva bientôt près d'un assez joli arbuste, à feuilles ovales, à bois odoriférant, couvert de fleurs ressemblant à de petites anémones d'un rouge obscur, et qui répandait un parfum singulier.

Louis XV en fit compliment à Richard.

—C'est une conquête, dit-il, une fiche de consolation pour les colonies que j'ai perdues l'an dernier, quand Choiseul m'a fait signer le traité de Paris. C'est dommage, mon vieux Richard, que tu ne sois pas mon premier ministre. —Mais bast ! après moi le déluge ! ajouta-t-il *a parte*. — Comment appelles-tu cet arbuste ?

— M. de Jussieu l'appelle *calycanthus floridus*, Sire ; mais il faudrait donner à cette fleur un nom français, et j'espère que Votre Majesté voudra bien en être le parrain.

— Je suis peu inventif, Richard. On pourrait l'appeler l'arbre aux anémones ; mais c'est long, et ce nom ne caractérise pas le parfum de cette fleur. Elle sent la pomme, la fraise, l'ananas. Ne semble-telle pas digne de couronner Pomone et de porter son nom ? Qu'en dites vous, Monsieur de Richelieu ?

— Oh ! Sire, s'écria le duc en minaudant, Pomone est furieusement vieille ! La belle dame qui en portait le costume au dernier bal de la cour, mérite bien mieux que cette antique déesse de donner son nom à une jolie fleur. Je propose de nommer celle-ci Pompadoura.

— Charmant ! délicieux ! adorable ! s'écrièrent en chœur les courtisans.

Claude Richard seul ne dit rien, et fit semblant d'être fort occupé à relever un pot de fleurs que le duc de Richelieu venait de renverser en pirouettant.

— Allons ! dit le Roi, c'est adopté.

Il cueillit une petite branche fleurie, la mit à sa boutonnière, et continua à visiter la serre.

Léopold Mozart, sa femme et Heinrich se tenaient à distance respectueuse.

— Mais enfin, dit le Roi, où est donc le petit musicien ?

— Le voilà, près des oiseaux, Sire.

— Chut ! je veux le surprendre.

Et, d'un signe arrêtant sa suite, Louis XV s'avança sur la pointe du pied, et, se glissant derrière un massif de camélias, il écouta la conversation des deux enfants.

Le petit bengali ne chantait plus.

— Recommence donc, petit oiseau ! bis ! bis ! — lui disait en vain Nanerl de sa douce voix.

— Il est fatigué, ma sœur. Voudrais-tu qu'il chantât jusqu'à en mourir ? C'est bon pour les hommes, ces folies-là. Quelle jolie sonatine il m'a dictée ! Je veux l'écrire. Prête-moi ton crayon d'or, Nanerl.

— Le voici, mais je n'ai pas de tablettes.

— C'est bien dommage ; mais je me souviendrai. O Nanerl ! si le Roi voulait bien me donner ce petit oiseau, que je serai content !

— Cela ne te servirait de rien, Woferl. M. Richard disait tout

à l'heure à maman que les bengalis ne pouvaient vivre qu'en serre chaude. Tu ne voudrais pas causer la mort de ce joli petit oiseau ?

— Oh ! non ! Après tout, les rossignols de Salzbourg le valent bien : ils sont libres et heureux. Et toi, Nanerl, as-tu composé quelque chose ?

— Oui, mon frère. Il y a là-bas une rose jaune panachée de rouge, qui m'a inspiré un bien joli menuet. Je te le jouerai en en rentrant à la maison.

— Vous n'aurez pas besoin d'aller si loin, dit le Roi en se montrant tout coup : venez avec moi dans le salon de musique, mes petits amis : je veux avoir l'étrenne du menuet de la Rose et de la sonate du Bengali.

Et, prenant les enfants par la main, le Roi rejoignit sa suite et emmena toute la compagnie au salon de musique.

C'était cet élégant pavillon octogone qui fait perspective au château du petit Trianon, et dont quatre façades prolongées en avant forment quatre petits salons, qui communiquent avec la pièce principale et s'ouvrent aussi par de grandes portes vitrées sur les quatre perrons qui les relient. Ce pavillon, couronné de balustres et de statues, était alors tout nouvellement construit, et le pavé en marbre de compartiment, les boiseries sculptées, les hautes glaces et le plafond peint à fresque que nous voyons à présent rongés par le temps et l'humidité, brillaient alors de tout leur éclat. Au moment d'entrer, on entendit dans l'intérieur du pavillon les sons d'un clavecin.

— Oh ! dit le petit Mozart, il y a dans ce beau petit château un musicien aussi matinal que nous. Serait-ce la Reine ?

Ils entrèrent, suivant le Roi. Une dame encore jolie, très-fardée, habillée tout en dentelle et tafietas lilas, avec des nœuds de ruban vert d'eau et une parure de perles, était assise au clavecin. Elle se leva, fit une profonde révérence, et le Roi la salua d'un air assez familier. En deux mots il lui conta la conversation des deux enfants, et dit à la petite fille de jouer son menuet. Sans hésiter le moins du monde, Marie-Anna improvisa un menuet charmant. On l'applaudit fort, et la belle dame lui donna une bonbonnière de vermeil remplie de pralines.

— Au tour du petit Mozart ! dit le Roi.

Mozart se percha sur le tabouret. Il etait petit pour son âge, et son petit doigt avait bien du mal à arriver à toucher l'octave ; mais son jeu délicat, agile et expressif, n'en était que plus merveilleux.

— Je vais jouer le Bengali, dit-il.

Et, sans faire ni contorsions ni grimaces, aussi tranquille et simple qu'un petit oiseau qui chante seul au fond des bois, Mozart préluda en sol mineur et joua une petite sonate si mélodieuse, que ses auditeurs ravis n'osaient respirer.

Quand il s'arrêta, tous s'écrièrent : Déjà ! et Louis XV, ôtant une bague de son doigt, la donna à Mme Mozart en lui disant :

— Votre fils est un prodige, Madame.

— Vraiment ! dit la belle dame, je n'avais pas l'idée d'une telle facilité d'improvisation. Mais, mon petit, les fleurs ne vous inspirent elles pas ? De même que votre sœur a fait le menuet de la Rose, ne pourriez-vous en composer un sur cette fleur-ci ?

Elle montrait la branche de pompadoura que le Roi venait de lui donner.

Mozart ouvrait de grands yeux, ne comprenant pas très bien. Son père lui traduisit ce qu'avait dit la marquise. Mozart regarda la fleur d'un air un peu dédaigneux.

— D'après une belle fleur, dit-il, je pourrais composer ; mais celle-ci n'est ni belle ni jolie.

— Elle a son parfum, dit Nanerl.

Mozart prit la fleur, la sentit un instant, puis s'écria dans son mauvais français :

— Oh ! la vilaine fleur ! D'abord elle a un parfum de fraise, puis d'ananas, puis de melon ; mais, au bout d'une minute, et si peu qu'on y touche, elle exhale une odeur de pomme gâtée. Fi ! je n'en veux plus.

Et il jeta la fleur sur une table en faisant une grimace significative. La marquise s'était détournée, et paraissait tout occupée à feuilleter un cahier de musique.

— Woferl, dit tout bas Léopold, joue un air de chasse.

Mozart obéit, et, la fanfare finie, ils prirent congé du Roi. Celui-ci embrassa les enfants, et Mozart, naïvement, s'avança vers la marquise pour l'embrasser aussi ; mais elle se recula d'un air hautain.

Tout en reprenant le chemin de Versailles, le petit maëstro dit à son père :

— Le roi Louis XV est presque aussi aimable que notre empereur ; mais qui est donc cette belle madame si fière ? L'impératrice Marie-Thèrèse m'embrassait, la reine de France aussi, et celle-là se trouve trop grande dame pour les imiter. Qui donc a-t-elle épousé ?

Léopold Mozart eut recours à sa tabatière, et Nanerl le tira d'embarras en disant à son frère :

— C'est une sotte, et voilà tout. N'y pense plus Woferl. Viens m'aider à cueillir des violettes pour maman. Vois, le gazon en est tout bleu.

Le soir de ce même jour, la famille Mozart, après avoir fait de la musique chez Mme de Tessé pendant toute l'après-midi, venait de finir la collation du soir à l'auberge de *la Croix blanche*, rue de la Paroisse. Il était nuit heures passées, et Mme Mozart parlait déjà d'envoyer les enfants se coucher, lorsque le bon Heinrich entra.

— Vite ! vite ! s'écria-t-il : il faut venir tout de suiet au château. Par extraordinaire, Mgr le Dauphin, ainsi que Mme la Dauphine, ont pu se dispenser d'aller au jeu de la Reine, et ils passent la soirée chez eux avec leurs enfants. On joue aux petits jeux, et M. le comte de Provence, ayant gagné une *discrétion* à Mme la Dauphine, exige qu'on lui fasse entendre ce soir même le petit

Mozart, sur l'orgue, à la chapelle. Venez vite ! vous serez content. Chez notre bonne princesse vous pourrez vous croire encore à Vienne.

Ils se hâtèrent de descendre, prirent place dans des chaises à porteurs dont Heinrich s'était précautionné, et quelques minutes après ils arrivaient chez le Dauphin, dont l'appartement était situé au rez-de-chaussée, sous celui de la Reine, et donnait sur le parterre du Midi. C'était là qu'avait habité jadis le grand Dauphin, père du duc de Bourgogne et de Philippe V roi d'Espagne, et dont toute la vie, de même que celle du fils de Louis XV, fut résumée par ces mots : fils de roi, père de roi, jamais roi.

Louis de France et sa femme, l'aimable, savante et pieuse Marie-Josèphe de Saxe, vivaient dans la plus douce union. Tout occupés de leurs enfants, charitables, bienveillants, passionnés pour l'étude et la musique, ils donnaient à la cour l'exemple des plus aimables vertus. Mais les courtisans se moquaient d'eux, et n'avaient pour ces princes qu'un respect apparent, imposé par la crainte du Roi. Plus d'une fois, quand les croisées entr'ouvertes de l'appartement de la Dauphine laissaient s'échapper dans le parc les sons de son clavecin accompagnant sa belle voix et celle du Dauphin, qui chantaient des motets de Dumont ou de Palestrina, les désœuvrés errant sur les terrasses du palais haussèrent les épaules en se disant : Entendez-vous ces sacristains ?

Au moment où la famille Mozart fut introduite, la Dauphine tenait sur ses genoux l'aînée de ses filles, Madame Clotilde, future reine de Sardaigne, alors âgée de quatre ans. Madame Elisabeth, plus petite encore, était déjà couchée.

Marie-Josèphe de Saxe, sans être belle, plaisait par l'expression intelligente et douce de son visage et ses manières aussi dignes que gracieuses. Le Dauphin, grand, bien fait, et ressemblant au Roi, ne sentait pas encore les atteintes de la maladie qui devait l'enlever l'année suivante ; et pourtant sa belle figure était déjà empreinte de cette tristesse prophétique, ombre avant-courrière qui s'étend presque toujours sur les fronts à qui sera refusée la couronne des cheveux blancs.

Assis près de la Dauphine, il jouait avec ses trois fils, beaux enfants, âgés alors de dix, neuf et sept ans, et qui tous trois devaient règner sur la France : le doux et pacifique duc de Berry, qui fut Louis XVI ; le studieux et spirituel comte de Provence, et l'étourdi comte d'Artois, dont les malicieuses espiègleries étaient déjà célèbres à la cour.

En voyant entrer le petit Mozart et sa sœur, les jeunes princes jetèrent un cri de joie, et le comte d'Artois proposa immédiatement une partie de colin-maillard. La Dauphine s'y opposa.

— Mes enfants, dit-elle, vous devez vous retirer à neuf heures ; il en est bientôt huit et demie : nous aurons à peine le temps d'aller à la chapelle et d'entendre Mozart.

— O maman Dauphine ! s'écria le comte d'Artois, vous seriez une princesse parfaite, si vous ne saviez pas toujours l'heure qu'il est. Vous êtes vraiment trop ponctuelle et trop sévère.

— Fi, mon frère ! dit le duc de Berry : est-ce ainsi que l'on parle à maman Dauphine ?

Mais la Dauphine ne les écoutait pas. Tandis que le Dauphin accueillait Léopold Mozart et sa femme, elle faisait babiller les enfants en allemand, et les accents de sa langue maternelle réjouissaient la bonne princesse.

— Allons à la chapelle, dit le Dauphin en se levant. Je suis au supplice lorsque j'entends faire de la musique au milieu du bruit des conversations. Je vais enfin jouir de Mozart dans un silence et un lieu dignes de son talent.

Il donna ses ordres, et, offrant la main à la Dauphine, le prince sortit du salon, précédé par deux valets portant des flambeaux, et suivi par Mme de Marsan qui donnait la main à Madame Clotilde, les trois jeunes prince, le duc de la Vanguyon leur gouverneur, la famille Mozart, et le bon Heinrich qui fermait les portes. Le prince et la princesse traversèrent un dédale de galeries, de vestibules et d'escaliers, et arrivèrent enfin sur les tribunes de la chapelle royale.

Heinrich alluma les torchères de la tribune de l'orgue. Tout le reste de l'édifice était à peine éclairé par la lune naissante ; et les élégants pilastres, les splendides peintures, toute la décoration aussi riche qu'harmonieuse de la plus belle chapelle qui existe, se perdaient dans les ombres de la nuit.

Les valets allèrent chercher deux fauteuils à la tribune du Roi, et les apportèrent près de l'orgue. Mme de Mackau, le duc de la Vauguyon et les jeunes princes prirent les pliants. Léopold Mozart, s'approchant de l'orgue, fit une exclamation. Le clavier était fermé : impossible de l'ouvrir !

— Quel ennui ! dit la Dauphine. Il faut aller demander la clef à l'organiste. Où demeure-t il ?

— Aux Menus-Plaisirs, dit Heinrich. J'y vais courir.

— Attendez ! s'écria le duc de Berry : il y a un autre moyen.

Et, tirant de sa poche un petit tournevis dont il se servait avec une remarquable adresse, le jeune prince, en cinq minutes, démonta la serrure dorée et ouvrit l'orgue.

— Voilà un étrange talent, et que je ne vous connaissais pas, Berry, dit la Dauphine. Un fils de France qui crochète les serrures !

— *Distinguo,* maman, s'écria le comte de Provence : Berry l'a dévissée, et non point crochetée. C'est bien différent ! Grâce à lui, nous entendrons Mozart.

— Que faut-il jouer, Altesses ? demanda Wolfgang en s'asseyant à l'orgue, tandis que son père essayait le soufflet.

— Un air à danser ! dit le comte d'Artois : je n'aime que ceux-là, moi !

— Y pensez-vous ? à l'église ! s'écria la Dauphine. Je vais vous envoyer coucher, Artois, si vous dites un mot de plus. *Meine liebe* Wolfgang, ajouta-t-elle en s'adressant à Mozart, improvisez une belle prière à la sainte Vierge.

— Je veux bien, dit Mozart, mais à une conditon : c'est que l'on tiendra devant moi l'*Angelus* que voici !

Et il désignait Mme Clotilde. Mme de Marsan s'approcha, et tint près de l'orgue la petite princesse vêtue de blanc, et dont l'angélique sourire, les yeux d'azur et la blonde chevelure ravissaient tous les regards. Mozart, les yeux fixés sur elle, joua une mélodie d'une douceur et d'une grâce infinies. Le Dauphin pleurait en l'écoutant, les petits princes eux-mêmes ne bougeaient pas, et ce ne fut que lorsque la dernière vibration de l'orgue se fut évanouie, que l'incorrigible comte d'Artois s'écria :

— C'est charmant ! mais je voudrais quelque chose de plus gai. Allons, Mozart, regarde-moi, et fais une chanson qui me ressemble.

Mozart se pencha vers sa sœur et lui dit tout bas :

— J'ai envie de leur jouer : *Dodo, l'enfant do.* Je tombe de sommeil et de fatigue. Donnez-moi donc une idée, Nanerl.

— Rappelle-toi, lui dit sa sœur, nos soirées de Vienne, et la belle petite archiduchesse que tu voulais épouser.

— J'y suis ! s'écria Mozart.

Et, se tournant vers les princes, il leur dit :

— Ecoutez bien, Altesses royales ! je vais vous jouer une petite sonate qui s'appelle

Marie-Antoinette d'Autriche !

Et ce fut ce soir-là que Louis XVI enfant entendit prononcer pour la première fois le nom de celle qui devait partager son trône et son martyre.

Tant il est vrai que, dans l'histoire comme en la saison d'été, une fraîche et paisible aurore commence souvent un jour qui doit finir dans la tempête et d'horribles ténèbres !

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1er Aout, 1893, Numéro 11

BULLETIN

24 juillet 1893.

*** Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, est mort le 17 juillet courant après une maladie de quelques jours. Jusqu'au dernier moment il a rempli avec zèle les devoirs de sa charge pastorale.

Cette mort est une lourde perte pour le diocèse qu'il a si bien administré, c'est aussi une grande perte pour l'église du Canada dont il était l'un des plus dignes pasteurs.

Patriote ardent, Mgr Racine a été un apôtre dévoué de la colonisation. On lui doit en partie l'établissement d'un grand nombre des nôtres dans les Cantons de l'est. Il a combattu avec ardeur et énergie l'émigration qui cause à notre province des maux incalculables et la prive des services d'un nombre énorme de dignes citoyens,

Mgr Racine était âgé de 71 ans et quelques mois. Il est né à St-Ambroise de la Jeune Lorette le 22 janvier 1822. Il a fait ses études classiques et théologiques au séminaire de Québec, et il a été ordonné prêtre le 12 septembre 1844. Il a été successivement vicaire à la Malbaie et curé de Stanfold, de St Joseph de la Beauce et de l'église St Jean Baptiste à Québec. Lors de la création du diocèse de Sherbrooke il fut choisi comme son premier évêque et il fut sacré le 18 octobre 1874.

Mgr Antoine Racine était le frère du premier évêque de Chicoutimi, Mgr Dominique Racine, décédé il y a quelques années.

***

*** Le gouverneur général, lord Derby, a définitivement laissé le Canada. Il est parti de Québec, la semaine dernière, par le paquebot Sardinian de la ligne Allan. Son remplaçant, lord Aberdeen, ne viendra ici qu'en septembre. En attendant son arrivée, le commandant des forces, le lieutenant général Montgomery-Moore, agira en qualité d'administrateur. Il a prêté serment comme tel.

Lord Derby appartient au parti conservateur anglais dont le chef actuel est lord Salisbury, ex-premier ministre. Lord Aberdeen est un libéral *home ruler* et M. Gladstone est son chef et son ami particulier.

Lord Derby était estimé et respecté. Il a rempli ses fonctions avec dignité et impartialité. Il en sera de même de lord Aberdeen si on en juge par ses antécédents. Lorsqu'il était vice-roi d'Irlande sa popularité était immense et les Irlandais le regrettent encore.

***

*** Enfin, grâce au vote polonais, l'empereur Guillaume l'a emporté. Le projet de loi consacrant l'augmentation de l'armée est devenu loi. Une majorité de 16, l'a décidé ainsi (1). Cette majorité s'est prononcée en faveur d'une mesure qui fera peser de bien lourdes charges sur la nation allemande déjà si criblée de taxes et si appauvrie malgré les milliards arrachés à la France. Le règne du militarisme va continuer et la paix de l'Europe est menacée.

Dans cette circonstance solennelle le centre a suivi son ancienne politique et il a voté en masse contre le gouvernement.

Voici la division qui a eu lieu lors de la seconde lecture du bill. La majorité du gouvernement a été alors de 11 voix.

Pour le bill :

Polonais	18
Radicaux unionistes	13
Anti-sémites	10
Libéraux-nationaux	52
Conservateurs-libres	27
Conservateurs	68
Cléricaux	2
Indépendants	8
Total	198

Contre le bill :

Cléricaux	91
Démocrates socialistes	43
Alsaciens	8
Radicaux Richtéristes	22
Démocrates allemands du sud	10
Guelfes	4
Indépendants	9
Total	187

Aveuglés par leur haine contre la Russie (2) et oublieux de ce qu'ils doivent à la France, les Polonais ont voté comme un seul homme pour ce bill néfaste qui, personne n'en doute, est dirigé contre ces deux puissances.

(1) Les dépêches de Berlin se contredisent. Suivant quelques uns la mojorité est de 16 voix et, suivant les autres, elle n'est que de 10.

(2) Dans le dernier Reichstag, à la séance du 6 mai 1893, les députés Polonais avait déjà déclaré qu'ils voteraient le bill en haine de la Russie.

*** Depuis quelques semaines on a célébré dans la province plusieurs cinquantenaires et autres anniversaires remarquables, je citerai notamment.

1o A Québec, le 16 mai, les noces d'or sacerdotales de Mgr Cyprien Tanguay, l'auteur du Dictionnaire généalogique des familles canadiennes. Cette œuvre de bénédictin n'est pas encore terminée.

Mgr Tanguay est âgé de 74 ans. Deux de ses confrères de classe ont servi la messe du cinquantenaire. Ce sont M. Lacasse, professeur à l'école normale Laval, et M. Fournier, ancien employé de la corporation de Québec.

2o A Québec, le cinquantenaire de professorat de messieurs François-Xavier Toussaint et Napoléon Lacasse, professeurs à l'école normale Laval. Ces vétérans de l'enseignement ont été l'objet de démonstrations très sympathiques.

3o Le deuxième centenaire de la fondation de l'Hopital Général de Québec. Ce deux centième anniversaire a été célébré par un triduum solennel les 16, 17 et 18 mai.

L'Hopital-Général a été fondé par monseigneur de St-Valier, deuxième évêque de Québec, avec le concours des sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec. Les premières religieuses qui quittèrent l'Hôtel-Dieu pour la nouvelle institution furent les religieuses de chœur Louise Soumande, M. Marguerite Bourdon, et Geneviève Gosselin, et la sœur converse Magdeleine Bacon. La communauté fut installée dans le couvent de Notre-Dame des Anges. (1)

Les Récollets avaient vendu ce couvent à Mgr de St Valier,

L'Hôpital Général prend soin des vieillards infirmes.

4o A Montréal, le cinquantenaire de la fondation de la communauté des sœurs de La Providence. A l'occasion de ce cinquantenaire il y a eu, les 5, 6 et 7 juin, un triduum dans la nouvelle maison-mère de la rue Ste Catherine, paroisse de St Vincent de Paul de Montréal.

Mgr l'archevêque de Montréal, trois évêques, les supérieurs de plusieurs établissements religieux et un grand nombre de prêtres et de laïques ont assisté à ce triduum.

La communauté des sœurs de la Providence a été fondée par madame veuve Jean-Bte Gamelin, née Emélie Tavernier. Elle a été érigée canoniquement par Mgr Bourget en 1844. Elle comptait alors les sept religieuses suivantes, Emélie Tavernier, supérieure, Agathe Seney, Justine Michon, Madeleine Durand, Marguerite Thibodeau, Victoire Larocque et Emélie Caron.

L'humble ordre fondé par la mère Gamelin est devenu une florissante communauté. Elle possède l'Hospice St Jean de Dieu, à la Longue Pointe, le splendide établissement des sourdes-muettes,

(1) Jusqu'en 1701 la communauté fut sous la dépendance de l'Hôtel-Dieu. C'est alors que la séparation devint définitive.

sur la rue St Denis, et un grand nombre de missions dont quelques unes au Chili et aux Etats-Unis.

Les sœurs de la Providence s'occupent de toutes sortes d'œuvres de charité et même d'enseignement.

5o Le soixantième anniversaire de la fondation du collège de l'Assomption, et les noces d'or sacerdotales de son supérieur, M. l'abbé F. Dorval.

M. Dorval est supérieur du collège de l'Assomption depuis 27 ans. (1) Il est aussi curé de la paroisse du même nom. Il est né dans cette paroisse et il a été l'un des premiers élèves du collège. Il est aussi le premier prêtre qui y ait reçu l'ordination. Le collège de l'Assomption a été fondé par un ancien curé de la paroisse, M. l'abbé François Labelle, et pár deux laïques, le docteur Jean Baptiste Meilleur, le premier surintendant de l'éducation dans la province de Québec, et le docteur Charles Cazeneuve. La *Semaine Religieuse* de Montréal, rédigée par M. le chanoine Alfred Archambeault, un enfant de l'Assomption et un ancien élève de son collège, dit que : *la part revenant à chacun des fondateurs dans cette création peut être résumée en quelques mots. M. le docteur Meilleur apporta l'idée. M. le curé Labelle, les moyens, M. le docteur Cazeneuve les conseils. De cette association de dévouement est sorti le collège de l'Assomption.*

Les fêtes du soixantième anniversaire ont duré trois jours, les 13, 14 et 15 juin. Elles ont été très belles et plus de 800 anciens élèves y ont pris part. Mgr l'archevêque de Montréal était présent et il a nommé M. l'abbé Dorval chanoine honoraire.

Dans les diverses réunions qui eurent lieu pendant ces fêtes, bien des discours ont été prononcés, et les orateurs ont été unanimes à se prononcer en faveur des fortes études classiques qui, dit l'un d'eux (2), *forment les caractères et font les hommes.*

ALBY.

(1) Il vient de donner sa démission.
(2) M. Laurier, le chef de l'opposition libérale au Parlement d'Ottawa.

ORIGINE DE L'EGLISE

LA VIE DE N.-S. JESUS-CHRIST

Par L'ABBÉ C. FOUARD

SEPTIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE

2 vol. in-12...Prix : $2.00

L'article qui suit est extrait de ce livre.

Cette vie de Jésus est un acte de foi. Notre dessein n'est pas d'y poursuivre la controverse qui depuis le commencement du siècle partage les ésprits ; nous ne voulons que faire mieux connaître et aimer le Sauveur. L'heure est propice ; car les Évangiles, contredits sur mille points, ont triomphé de la critique. L'attaque, comme la défense, paraît épuisée. Que reste t-il, sinon d'user des témoignages inspirés, d'en tirer le récit des actes de Jésus, et par là de montrer que celui dont on annonçait la mort est vivant et la vie même ? A la vérité, nombre d'auteurs ayant déjà suivi cette voie, refaire après eux une Vie du Sauveur peut sembler superflu, Notre excuse est dans la sublimité du sujet, qu'aucune étude n'embrassera entièrement, car la divinité du Christ est l'objet d'éternelles contemplations, et, à chaque âge, son humanité paraissant sous une nouvelle face veut une différente peinture. De là les histoires qui, tour à tour, ont tracé son image, et dont il suffira de rappeler le propre caractère pour faire entendre ce qu'elles laissent à accomplir.

Les Évangiles, exposés par les pasteurs, suffirent à la foi des premiers chrétiens. Les jours mortels du Seigneur, les lieux et les temps de ses prodiges étaient encore trop vivants dans les esprits pour qu'on en ramenât le souvenir. C'est en mourant pour lui que ces générations héroïques annonçaient Jésus. Toutefois l'erreur s'efforçait déjà de défigurer le divin Maître, et les évangiles apocryphes montrent jusqu'où elle avait dessein de le ravaler. Pour dissiper ces rêveries, il n'y avait qu'à leur opposer les témoins des actes du Christ. C'est à quoi se réduisirent Tatien de Syrie au deuxième siècle, Ammonius au troisième, Eusèbe de Césarée au quatrième. Disposant dans l'ordre des temps les récits évangéliques, ils en firent une harmonie.

Quelques Pères suivirent cet exemple, mais la plupart d'entre eux s'appliquèrent plutôt à interpréter la doctrine du Sauveur, et ce fut seulement au moyen âge qu'on commença à composer des Vies de Jésus. Même en ce temps-là les historiens méditent plus qu'ils ne racontent ; qu'on lise la Chaîne d'or de saint Thomas, les pieuses Élévations attribuées au docteur Séraphique, les pages austères de Ludolphe de Chartreux ; il semble que ces hommes, pour qui le corps n'est plus rien, n'aperçoivent le Seigneur que dans la lumière du Thabor. Giotto a peint sur les murailles d'As-

sise ce Christ transfiguré, et nous l'y voyons tel que le moyen âge l'adorait, laissant percer à travers ses membres les rayons de la divinité, la tête couronnée de gloire sous les fouets des bourreaux comme dans le triomphe de la Résurrection. C'est là l'image qui convenait aux siècles de foi et de charité, plus occupés d'imiter ce modèle que de le mettre dans tout son jour.

Dans les âges suivants, la Vie de Jésus prit une forme plus doctrinale. Jansénius de Gand, Salméron, Tillemont, Calmet, enrichirent leurs commentaires de trésors d'érudition ; malheureusement ils n'ont pas fondu leurs recherches dans un récit qui rendît au naturel la vie du Sauveur. Le P. de Ligny mit à profit les travaux de ses devanciers ; comme eux toutefois, négligeant les règles de l'art, il se contenta de disposer par ordre chronologique les textes de l'Évangile, et d'y insérer les gloses nécessaires pour rattacher les citations. Même après lui, il reste à écrire une histoire de Jésus-Christ

Mais tandis que ces interprètes ramassaient dans leurs ouvrages la tradition de dix-huit siècles, la Réforme, après avoir renversé en Allemagne la foi de nos pères, commençait à ébranler son propre fondement. Les livres saints, longtemps respectés, se virent à leur tour assaillis par l'erreur ; authenticité, véracité, inspiration, tout fut mis en doute. Strauss en vint à faire de Jésus un personnage fabuleux, Baur à regarder l'Évangile comme une légende reposant sur un fond historique, mais imaginaire dans ses prodiges. Une entreprise si hasardée sur d'antiques croyances n'était pas pour séduire le génie français, amoureux de la clarté ; il fallut l'art et l'imagination de M. Renan pour donner quelque lustre à ces inventions.

Le succès ne dura guère. L'Angleterre, toujours grave dans sa science, traitait de roman l'œuvre qui nous étonnait. L'Allemagne souriait de nous voir prendre pour le dernier mot de l'exégèse des théories réfutées chez elle. Aujourd'hui que reste-t-il de ce scandale ? Nulle doctrine, nulle école nouvelle ; un nom de plus à joindre aux Celse, aux Marcion, à tous ceux qui depuis dix-huit siècles attaquent la divinité de Jésus. Comme tant d'autres, ce dernier assaut a été vain et la fiction s'est évanouie, mais pour faire place à des théories plus redoutables parce qu'elles sont plus spécieuses.

Dédaignant la tradition qui les eût éclairés, des interprètes téméraires ont voulu reconnaître dans les Évangiles des enseignements apostoliques grossis de nouveaux textes au cours des années. A leur sens, ces livres saints ne sont donc pas une histoire faite d'original, mais une compilation successive de récits ; et rien de plus ingénieux, mais aussi de plus arbitraire que les hypothèses variées à l'infini pour discerner les premiers linéaments de l'ouvrage que nous avons entre les mains. On voit où visent ces novateurs : refusant aux Évangiles une date assurée, ils en ruinent par là l'autorité ; car quelle créance accorder à des mémoires confus sortis de mille mains et dans les temps les plus divers ? Ce point accordé, c'en était fait de toute certitude sur la vie de Jésus.

Aussi, tout ce qui portait un cœur chrétien s'est-il levé pour défendre la parole sainte. Des prodiges d'érudition ont été accomplis, et l'Église protestante, d'où le mal est parti, n'a pas été la dernière à la conjurer. Au nom du libre examen lui-même, la vérité demeure du côté de la tradition, nos Évangiles sont bien l'œuvre de ceux qui ont vu le Maître ou entendu ses apôtres. Écrits au souffle de Dieu, indépendants l'un de l'autre, ils présentent un éclat de vérité que rien ne peut obscurcir.

On nous pardonnera de ne point reproduire ici les preuves qui mettent hors de doute l'authenticité et la véracité de ces témoignages : un volume n'y suffirait pas. Le plus sage est de renvoyer aux apologistes, qui les ont victorieusement défendus, et de poursuivre le dessein que nous avons indiqué plus haut : tirer de l'Évangile une histoire de Jésus et rapprocher les quatre témoins sacrés, afin de montrer comment leurs récits, divers de forme, d'intention, d'origine, s'expliquent et se confirment. Pour atteindre ce but, voici quels guides nous suivrons :

Le premier et le plus sûr de tous est l'Évangile. Nous le possédons dans la langue même qu'employèrent les historiens sacrés, et il faut le lire sous cette forme originale pour en sentir tout le charme ; mais il convient aussi de ne pas négliger les versions qui ont été composées dès les premiers jours, car en même temps qu'elles éclairent le sens du texte, elles permettent de décider entre les variantes. Nul ignore, en effet, qu'il ne reste plus de manuscrits grecs des trois premiers siècles, et qu'ainsi les plus anciens exemplaires ne sont que des copies faites trois cents ans après le temps où vivaient les évangelistes. Durant cette longue transmission, les leçons diverses se sont multipliées ; or, pour assurer la vraie, aucune autorité ne vaut les traductions écrites par les disciples des apôtres, car elles reflètent les Évangiles grecs tels qu'ils étaient à l'origine de l'Église.

Sur cette question il importe également de consulter les premiers Pères, leur prédication n'étant qu'un commentaire de la Bonne Nouvelle, reproduit l'Évangile presqu'en entier, et par suite, nous retrouvons, dans leurs homélies, autant de textes antérieurs à ceux que nous possédons. Mais c'est principalement pour l'explication de la parole sainte qu'ils demeureront toujours nos maîtres. Nulle recherche, nulle science, si profonde soit-elle, ne nous rendra ce qu'ils avaient alors : le monde tel que Jésus l'avait connu, le même aspect des lieux et des choses, et surtout l'entretien des fidèles qui, ayant vécu près des apôtres, pouvaient rapporter leurs instructions. Ces circonstances réunies donnent à l'autorité des Pères un tel éclat, que les théologiens protestants eux-mêmes en ont été frappés. Ils l'avouent : " S'écarter d'un sentiment commun parmi eux, c'est une folie et une absurdité, c'est lutter contre l'élan invincible d'un torrent. " Nous employons à dessein les expressions de Waterland et de Bull : dictées par le libre examen, elles ne sont pas moins rigoureuses que les règles du concile de Trente.

Nous veillerons donc à suivre exactement la tradition en inter-

prétant les paroles du Sauveur, qui sont le fondement inébranlable du dogme chrétien. Nulle place ici pour les nouveautés, car la vérité est immuable. Mais il ne suffit pas, dans une Vie du Christ, d'exposer la doctrine évangélique ; il faut décrire les lieux où s'écoulèrent les jours du Sauveur, demander à l'histoire contemporaine quelles pensées occupaient les esprits, quels hommes entouraient Jésus. Sur tous ces points les Évangiles sont sobres de détails ; écrits pour des lecteurs qui avaient sous les yeux la vie de l'Orient, ils font constamment allusion à des coutumes différentes des nôtres, et supposent familières des mœurs auxquelles nous sommes plus ou moins étrangers. C'est ce monde évanoui qu'il convient de ranimer, pour que l'Évangile soit compris comme il le fut au temps de son apparition.

Or il semble que tout soit mûr pour cette restauration du passé. Jamais l'Orient ne fut mieux connu ; les paraphrases araméennes, les traditions contenues dans le Talmud et les écrivains juifs ont été longuement étudiées ; l'Égypte et l'Assyrie, qui laissèrent en Judée de si profonds vestiges, révèlent enfin le secret de leurs institutions ; en un mot, la science des antiquités hébraïques est devenue aussi complète et aussi lumineuse que l'archéologie de la Grèce et de Rome. En même temps, de savants travaux de chronologie, appuyés sur les calculs astronomiques, fixent les dates, les mois et les jours. Qui ne voit les facilités que procurent de si vastes études ? Nous ne pouvons donner ici le long détail des auteurs auxquels nous sommes redevable. Une liste de ceux que nous avons étudiés se trouve en tête de ce volume et montre que nous avons beaucoup emprunté à l'Allemagne et à l'Angleterre. Toutefois, quelle que fût notre estime pour nos devanciers, nous avons été fidèles à remonter aux sources et à ne rien accepter que sur de graves témoignages.

Un précieux avantage est venu se joindre à tant d'autres et nous à permis de faire mieux connaître les lieux où vécut le Sauveur. Entourés d'amis qui nous prêtaient un concours aussi intelligent qu'affectueux, nous avons parcouru la terre sainte “ de Dan à Bersabée, ” de Gaza à Tyr et au Liban, suivant le Maître pas à pas, aux collines témoins de sa naissance, dans le pays de mort où il fut tenté, sur les rives du lac qu'il aima. Partout nous avons retrouvé le monde vu par Jésus : les cités, les portes se fermant dès que l'unique flambeau s'allume pour éclairer la maison ; les troupes de chiens parcourant les rues désertes et léchant les plaies du mendiant étendu au seuil du riche ; les noces avec leur pompe, la salle du festin, les convives couchés sur la pourpre et le fin lin ; les deuils bruyants menés au son de flûtes et des lamentations ; à l'entrée des villes, les aveugles répétant une plainte monotone, les lépreux montrant leur plaies avec des cris déchirants ; au désert de Jéricho, le sentier courant sur les collines sauvages, et le Bédouin, aux yeux creusés par la faim, épiant aujourd'hui comme alors le voyageur qui tombera sous ses coups. Ces scènes sont toutes dans l'Évangile indiquées d'un mot, d'un trait : vues à la lumière de l'Orient, elles recouvrent leur premier éclat.

Il nous reste à dire quelles règles nous avons suivies pour établir l'enchaînement du récit. Saint Luc en donne l'ordre pour l'enfance de Jésus ; saint Jean, pour les débuts du ministère, et ce dernier va parfois jusqu'à marquer les jours et les heures. Malheureusement son témoignage fait défaut pour toute la vie publique, ou du moins ne fournit que des incidents choisis avec le dessein manifeste de mettre en relief la divinité du Sauveur. C'est dans les synoptiques qu'il faut découvrir la suite des faits. Or nulle recherche n'est plus délicate ; car les Évangiles, comme l'indique leur nom, sont une Bonne Nouvelle, une prédication, où les apôtres s'appliquent non à donner un récit complet et des dates précises, mais à montrer Jésus tel qu'ils l'adorent : saint Matthieu comme le Messie Roi, saint Marc comme le Fils de Dieu, saint Luc comme le Sauveur du monde. Chacun d'eux, occupé de l'objet qu'il a en vue, ne raconte que ce qui revient plus particulièrement à son dessein.

Saint Matthieu sacrifie même résolument la chronologie pour rapprocher des prodiges accomplis en diverses circonstances, des paraboles que le Christ ne proposa sans doute pas au même temps. Le but de l'Évangéliste, en assemblant les discours, les miracles, les paraboles du Sauveur, est de ramasser ces rayons de lumière épars dans la vie de Jésus et de les rendre ainsi plus glorieux.

Saint Marc et saint Luc n'ont pas négligé à ce point la succession des faits, ce dernier même marque en termes exprès qu'il a dessein de s'y conformer. " Comme plusieurs, dit-il en son prologue, ont entrepris de composer le récit des choses qui sont crues parmi nous, selon que nous les ont transmises ceux qui, dès le commencement, les ont vues eux-mêmes et ont été les ministres de la parole, j'ai eu moi-même aussi la pensée, après avoir suivi exactement toutes ces choses depuis leur origine, de vous les raconter par ordre, très excellent Théophile, afin que vous reconnaissiez la vérité de ce qui a été enseigné. " Ces paroles indiquent clairement que saint Luc veut laisser à Théophile non seulement un témoignage authentique de la prédication des apôtres, mais une œuvre qui s'accorde avec les règles de l'histoire. Aussi, pour lui assurer une entière créance, rappelle-t-il qu'il a étudié soigneusement les faits, qu'il les expose depuis l'origine, avec exactitude, et dans l'ordre où ils se sont accomplis. C'est donc lui qui sera notre guide pour disposer les événements racontés par les trois synoptiques, et nous le suivrons avec d'autant plus de confiance que son récit s'ajuste ordinairement avec celui de saint Marc.

Nous savons trop quelles difficultés présente cette discussion des temps pour prétendre imposer l'arrangement que nous avons adopté dans la Vie du Seigneur. L'important était de marquer aux événements principaux une date certaine, car, qu'il faille mettre quelques semaines plus tôt ou plus tard tel miracle, telle parole du Maître, cette diversité touche peu la suite de son histoire Pour les moindres faits, dont l'ordre demeure sujet de contestation nous avons dû nous réduire au parti le plus vraisemblable, indiquant dans les notes et l'Appendice les raisons qui appuient notre sentiment.

Quelque soin que des amis dévoués aient pris de corriger ce travail, plus d'une erreur, sans doute, nous est échappée, et l'œuvre demeure indigne du sujet. Nous ne trouvons d'assurance que dans notre fidélité à la tradition, dont la voix, plus éloquente de siècle en siècle, est sans rivale pour commenter les actes du Sauveur. Plaise à Dieu qu'en passant sur nos lèvres, elle n'ait rien perdu de sa force ! Que sa vertu touche les cœurs et y ranime la foi en Jésus ! Plus que jamais l'aide de ce Maître divin est nécessaire, car les dernières années du siècle deviennent menaçantes. Un secret ébranlement alarme les plus fermes ; la licence apparaît dans les esprits, la division dans la société ; le Christ n'est plus là pour consoler les misérables, et ceux-ci, ployés sous le joug, le secouent avec colère ; riches et puissants invoquent un sauveur. De sauveur, il n'y en a d'autre que Jésus. A lui est attaché ce que le monde, ce que notre patrie garde encore d'espérance. Affaiblie, partagée, pressée de toute part, elle se relèvera le jour où ses enfants unis au Christ n'auront qu'un cœur et qu'une âme. Puissent nos humbles efforts n'être pas inutiles à une régénération que tous les vœux appellent ! C'est l'unique fin de ce livre et la seule gloire que nous lui souhaitions.

Mgr BAUNARD

RECTEUR DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

LE COMBAT DE LA FOI

ETUDES BIOGRAPHIQUES ET APOLOGÉTIQUES

LE DOUTE ET SES VICTIMES

DANS LE SIECLE PRESENT

8e édition augmentée. In-1.................................Prix : 95 cts

Mgr Baunard en racontant les œuvres, la vie et la mort des plus illustres victimes du doute, ce mal de notre époque, s'est proposé d'offrir une série de récits intéressants ou instructifs ; il a voulu que la peinture de ces déplorables égarements pût devenir un avertissement salutaire pour ceux qui sont sur la pente fatale du doute. Il fait comparaître *Jouffroy, Maine de Biran, Santa Rosa, Georges Farcy, Victor Cousin, Scherer, lord Byron, Schiller, Léopardi, Alfred de Musset, Hégésippe Moreau*, etc. Ces vies intimes, retracer avec une sincérité et une émotion qui gagnent le lecteur, sont précédées d'une brillante introduction, où sont exposés avec un rare talent d'analyse la nature du doute, ses causes et ses effets. *Voir l'autre partie à la page* 840)

LES ORIGINES DE L'ÉGLISE

SAINT PIERRE

ET

LES PREMIÈRES ANNÉES DU CHRISTIANISME

Par L'ABBÉ C. FOUARD

PROFESSEUR HONORAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE ROUEN

TROISIEME EDITION, REVUE ET CORRIGEE

1 vol. in-12..Prix: **$1.00**

L'article qui suit est extrait de ce livre.

Le titre de ce livre n'est pas celui que nous lui destinions. Dans notre premier dessein, le nom de S. Paul eût dominé sur tout le récit des origines chrétiennes; nous voulions témoigner par là que le grand apôtre avait eu, dans cette constitution, une telle prépondérance, que l'histoire de l'Eglise naissante était aussi la sienne. Mais a mesure qu'avançait l'ouvrage, une autre figure, se substituant à celle que nous nous efforcions de crayonner, se formait, pour ainsi dire, des traits même de la première. La place destinée à l'apôtre des gentils, le chef des Douze était venu l'occuper.

Pierre, en effet, tient le principal rôle durant ce premier âge de l'Église; il dirige le collège apostolique, il agit, décide, organise. Ministre de l'Esprit divin, il va où le pousse le souffle d'en haut, souvent aveugle, parfois résistant d'instinct comme sur la terrasse de Joppé, mais enfin cédant à l'ordre du Maître et se rendant à la grâce. Par Pierre, quinze ans environ après la Pentecôte, Jésus a constitué l'Église dans ses parties essentielles. Le corps possède tous ses organes, qui ne feront désormais que se développer: l'Evangile prêché par les apôtres; la hiérarchie fondée; les diacres, le sacerdoce établis dans les diverses communautés; l'épiscopat distinct à Jérusalem, à Rome même; la fraction du pain, autour de laquelle se concentrera toute la liturgie; les sacrements, le baptême, la confirmation, l'ordre; enfin l'Église détachée de la Synagogue. Le principal de l'œuvre nous apparaît achevé avant que Paul ne commence. Loin de primer alors, Saul de Tarse n'est qu'un simple laïque, méditant les révélations du Seigneur; s'il parle devant les synagogues de Damas et de Jérusalem, c'est par occasion seulement et en subalterne. Il demeure dans cette situation inférieure, les sept ou huit années qui suivent sa conversion (de 37 à 45), jusqu'au jour où les anciens d'Antioche, lui imposant les mains, le livrent à la grâce. Pierre est donc tout dès la naissance du christianisme, et son nom devait être mis en tête d'une étude sur les Origines de l'Église.

Les Actes sont notre principale source pour l'histoire des premières années. Toutefois nous ne sommes pas réduits à ce seul document, car sur plusieurs faits, dont le texte sacré ne touche qu'un mot, les Talmudistes, Josèphe, Philon, les historiens de la

Grèce et de Rome ajoutent à l'esquisse de S. Luc mainte circonstance et de précieux détails; nous y aurons souvent recours.

En ce qui concerne proprement le prince des apôtres il faut convenir qu'après sa miraculeuse délivrance de la prison de Jérusalem, son ministère est peu connu. S. Luc le montre présent au concile de Jérusalem, S. Paul raconte la discussion qu'il eut avec lui à Antioche: là se bornent les témoignages inspirés. Tout incertaines que sont les traditions sur lesquelles s'appuie la suite de son histoire, nous n'avons pas laissé de les recueillir, parce que, au milieu de renseignements moins assurés, deux traits nous semblent dignes de foi: l'un, que S. Pierre fit de Rome le siège principal de son apostolat, l'autre, qu'il parut en cette ville dès le règne de Claude.

Sur ce dernier point, la critique moderne est dédaigneuse à l'excès. Ce prompt voyage de l'apôtre, mentionné par Eusèbe et S. Jérôme, devient pour certains auteurs " un malheureux système qui ne peut plus avoir un seul défenseur raisonnable ". A ces décisions dogmatiques, il nous sera permis d'opposer les vingt-cinq années de pontificat de S. Pierre inscrites dès la fin du IIe siècle sur les catalogues pontificaux de l'Église romaine, le souvenir d'une double venue de l'apôtre à Rome, conservé en même temps par la liturgie et les monuments archéologiques, tout un ensemble de traditions dont nos adversaires ne peuvent expliquer l'origine, et qui appuient la chronologie adoptée par les historiens du IVe et du Ve siècle. Rejeter ces raisons parce que, prise séparément, elles ne suffisent pas à lever tous les doutes, c'est fausser les règles de la critique. De simples indices, des témoignages vagues ou mêlés d'erreurs, mais visant tous au même point, peuvent, lorsqu'on les rapproche, s'éclairer, s'épurer, se fortifier l'un l'autre; dispersés, ce n'étaient que des lueurs, en faisceau ils jettent de vraies clartés. L'essentiel était de ne point attribuer à une induction, si autorisée qu'elle paraisse, la même certitude qu'aux événements attestés par des contemporains: nous n'avons pas failli à ce devoir.

Quelque opinion que l'on tienne sur le commencement du pontificat romain, les traditions alléguées plus haut indiquent au moins que Pierre eut deux centres principaux d'action: Jérusalem avant la dispersion des apôtres, Rome dans les années qui suivirent. Cette conclusion, que nulle critique modérée ne rejettera, nous a permis de ne pas laisser le ministère de l'apôtre brusquement interrompu par son emprisonnement, mais de montrer où l'Esprit de Dieu tourna les regards de Pierre et quel monde nouveau s'ouvrit alors devant lui. Nous nous sommes restreint à ces vues générales, renvoyant en leur temps les rares incidents de son apostolat qui sont connus, et dont le détail est intimement mêlé à la vie de S. Paul.

L'Église de Jérusalem sous les apôtres, l'établissement dans Rome du siège de Pierre, tel est donc le double sujet qui partage ce livre. Dans la dernière moitié du volume, la nécessité d'exposer impartialement l'état religieux et moral de l'empire romain, que nos contemporains défigurent, nous a contraint de faire œuvre

d'apologiste plutôt que d'historien. Notre tâche était plus aisée pour la première partie, S. Luc ayant laissé de l'Église à Jérusalem un tableau dont les traits et le coloris restent vivants. Les rationalistes, à la vérité, prétendent n'y voir qu'un assemblage de morceaux sans valeur historique ; mais il suffira d'étudier l'origine et la composition de l'œuvre, pour comprendre que leur défiance est le résultat de préventions, non la conséquence d'un examen sérieux.

L'auteur des Actes rappelle en commençant qu'il a donné "un premier discours de tout ce que Jésus a fait et enseigné". Nul doute que l'ouvrage ainsi désigné ne soit notre troisième Évangile, car les deux livres, dédiés également à Théophile, gardent une telle conformité de style et de pensées, que les critiques les plus méfiants n'hésitent point à y reconnaître la même main. L'écrivain des Actes ne se déclare pas seulement évangéliste ; au cours de son récit, il se range parmi les compagnons de S. Paul, et en usant constamment du mot "nous" à partir du xvie chapitre, il se donne pour témoin des faits. Quant à son nom, s'il n'est pas écrit dans les Actes, nous le connaissons d'après les traditions, et le titre donné au troisième Évangile par tous les manuscrits. Ce nom est *Lucanus* ou *Lucas*, et il désigne le personnage chrétien dont les lettres de S. Paul louent par trois fois le dévouement. "Luc, le médecin, notre très cher frère." (Coloss., iv, 14.) "Luc est seul avec moi." (II Tim., iv, 11.) "Epaphras... vous salue avec Marc, Aristarque, Démas et Luc, qui sont mes aides et mes compagnons." (Philem., 23, 24.) Nos adversaires eux-mêmes reconnaissent la légitimité de ces déductions ; pour eux comme pour nous "l'auteur du troisième Evangile et des Actes est bien réellement Luc, disciple de Paul".

L'histoire possède donc sur les origines de l'Eglise le témoignage d'un contemporain, homme grave, instruit, mêlé aux faits qu'il raconte, aux personnes dont il cite les paroles et les actes Nous ne pouvions souhaiter à notre foi de fondement plus solide ; aussi rien n'est omis pour l'ébranler, et ruiner du même coup l'autorité du récit. On s'efforce surtout de retarder le plus possible l'année où le livre fut écrit : ingrat labeur, car, aux yeux de tout homme non prévenu, les Actes portent équivalemment leur date. Après avoir conduit à Rome S. Paul captif, ils terminent par ces mots : "Paul ensuite demeura deux ans entiers dans un logis qu'il avait loué, où il recevait tous ceux qui le venaient voir, prêchant le royaume de Dieu, et enseignant ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ avec toute liberté, sans que personne l'en empêchât." Les deux années que l'apôtre passa ainsi, presque libre, sous la surveillance d'un soldat romain, vont de 62 à 64. Ce fut alors que S. Luc acheva d'écrire les Actes ; on ne s'expliquerait pas autrement qu'il n'eût rien dit des événements qui suivirent, en particulier de la mort de l'apôtre, survenue quatre années plus tard,

Rien ne montre mieux la force de cet argument que les pitoyables raisons alléguées pour expliquer d'autre manière le brusque dénouement des actes. Les uns imaginent que, Théophile habitant

Rome, il devenait superflu de lui raconter ce qui se passa ensuite dans cette ville et sous ses yeux. Pour certains exégètes, le récit finit à l'arrivée de l'apôtre dans la capitale du monde, parce qu'à ce moment se trouve accomplie la prédiction que l'Evangile serait prêché " jusqu'aux extrémités de la terre ", ou encore cette parole du Seigneur : " Paul, ayez bon courage, car de même que vous avez rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome." Les plus avisés renoncent à de telles puérilités. Ayant posé que toute prophétie est impossible, et trouvant la ruine de Jérusalem annoncée dans l'Évangile de S. Luc, ils en concluent que ce livre n'a paru qu'après l'an 70, et les Actes au plus tôt vers 72. Mais là encore l'historien se trouve trop près des événements pour qu'il soit facile d'ôter toute valeur à son témoignage, comme on se le propose en réalité. Force est donc de reculer la composition des Actes jusqu'en 80, afin de mettre un demi-siècle entre les premières années de l'Église et le moment où S. Luc écrivait : au gré de nos critiques, la formation d'une légende ne demande que ce laps de temps. Les seuls arguments apportés pour appuyer le choix de cette date sont des raisons de convenance : l'esprit du livre répondant au règne des Flaviens, le calme de ces jours se reflétant dans un récit doux, placide, indulgent à tous. On nous permettra de n'attacher qu'une médiocre importance, à ces rapprochements : des raisons de convenance, qui ne le sait ? il n'est rien que ne puisse tirer un esprit inventif.

Les attaques de nos adversaires ne portent pas également sur toutes les parties du livre ; ils ont surtout en vue les Actes de Pierre (du chapitre I au chapitre XII inclusivement) qu'ils rejettent, tandis qu'ils gardent ceux de Paul, l'ouvrage leur paraissant plus croyable à mesure qu'il s'approche de la fin. Pour justifier une distinction si arbitraire, on prétend que S. Luc connaissait mal la Palestine et le monde juif ; qu'il en parle sans exactitude, par ouï-dire, mêlant l'histoire aux légendes, dans une confusion inextricable. C'est oublier que l'écrivain, accompagnant Paul lors de son dernier voyage à Jérusalem, demeura près de lui à Césarée, durant les deux années de captivité que l'apôtre y passa, et que là, selon toute apparence, il recueillit les faits contenus dans les douze premiers chapitres des Actes. Quelque jeunesse qu'on prête en ce temps à S. Luc, il n'est pas, comme on l'insinue, d'une autre génération que les fondateurs du christianisme, car il a vu à Jérusalem Jacques le " frère du Seigneur ", à Césarée le diacre Philippe, à Rome S. Pierre. Ce qu'il n'a pas eu sous les yeux, son maître, Paul, le sait d'original. Lui-même d'ailleurs a pu tout apprendre des acteurs qui ont joué le principal rôle dans les scènes qu'il raconte. Pierre lui a révélé les commencements de l'Église de Jérusalem, ses prédications aux Juifs, la conversion de Corneille. " Reçu à Césarée dans la demeure de Philippe l'évangéliste, l'un des sept...demeurant plusieurs jours près de lui, l'auteur des Actes a entendu de sa bouche le récit des missions de Samarie, le baptême de l'eunuque éthiopien. De S. Paul, il tient le reste des événe-

ments qui remplissent la première partie de son livre : le jugement et le martyre d'Étienne auxquels Saul avait pris part, la conversion de l'apôtre que ce dernier racontait souvent. Si, puisant à de telles sources, Luc n'a pu démêler la vérité des fables qui la troublent, c'est à désespérer de toute certitude.

Il est vrai qu'on soupçonne l'auteur d'accommoder l'histoire à ses vues, d'en faire œuvre de parti. D'après cette supposition l'Église était alors partagée en deux factions : d'un côté Pierre et les judaïsants obstinés aux pratiques légales, de l'autre les sectateurs de Paul ardents à secouer le joug. Luc s'efforçait de concilier ses frères, de leur persuader que, sous d'apparentes discordes, ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme : tout incident qui ne revient point à ce dessein est par lui supprimé ou défiguré. La suite de notre récit montrera ce que pèsent ces rêveries, mais dès maintenant il est facile d'opposer que l'auteur des Actes, loin de cacher les dissensions de l'Eglise, en relève au contraire des traits nombreux. C'est lui qui nous expose le mieux ces divisions, qui en marque l'origine et les développements.

Dès les premiers chapitres, les causes du partage se découvrent dans l'attachement des chrétiens de Jérusalem au mosaïsme. Tous, étant Israélites, continuent à regarder l'observation de la Loi comme une condition essentielle du salut. Vainement Etienne leur fait entendre le cri d'affranchissement ; vainement Pierre lui-même proclame, au nom de Dieu, que gentils et juifs ont les mêmes droits au royaume des cieux, l'aversion pour les incirconcis n'en demeure pas moins au fond des cœurs. L'esprit dominant dans l'Église de Jérusalem est non seulement de conserver l'extérieur de la religion d'Israël, mais d'y assujettir les nouveaux fidèles. Les Actes en donnent preuve sur preuve : les chrétiens de la cité sainte surveillant Antioche et les conversions de païens qui s'y multiplient; plus tard, quelques fanatiques d'entre eux venant en cette ville, " y troublant tout par leurs discours, renversant les âmes, " au point que Paul et Barnabé sont contraints " de s'élever fortement à l'encontre ", et finissent par obtenir du collège apostolique la condamnation de la doctrine : sans circoncision point de salut. Désavoués par les chefs de l'Église, les judaïsants gardent du moins pour eux ce qu'ils ne peuvent imposer à leurs frères de la gentilité. " Ils se multiplient par milliers et restent tous zélés pour la Loi, " dit l'évêque de Jérusalem parlant de son troupeau : on le voit, sauf quelques pratiques nouvelles et la foi en Jésus, tout y demeurait juif d'aspect et de sentiments. Aussi, quand vers 59 Paul vint dans la cité sainte, S. Jacques le conjura-t il de ménager les scrupules des fidèles. Entouré de ses prêtres, il l'avertit qu'on l'accusait " de renoncer à Moïse, de combattre la circoncision et les coutumes reçues ", et il obtint que l'apôtre des gentils se purifierait solennellement dans le temple. S. Luc marque, par ces derniers traits, à quel point fut portée la division entre les zélateurs de Jérusalem et le commun des chrétiens ; mais ce n'est pas chez les apôtres qu'apparait le partage ; s'élevant au-dessus des discussions, ils n'interviennent que pour tout concilier, tout finir.

Telle est dans les Actes la peinture de ces différends. Pour aller plus loin, et nous montrer l'Église entière, troupeau comme pasteurs, divisée en factions ennemies, il faut dénaturer les faits, abuser de quelques mots de S. Paul, qu'explique l'ardeur de la controverse ; il faut oublier qu'au fort de ces débats, l'apôtre, loin de rompre avec Jérusalem, quête en tous lieux pour cette même Église ; il faut enfin ne voir en S. Luc qu'un de ces esprits prévenus qui défigurent les faits sans scrupule, pour les adapter à leurs théories. Certes, il aurait pu prendre l'histoire de ce biais, atténuer les dissensions de l'Église, ou bien les colorer adroitement à nos yeux : rien de tel en ses récits, nous le voyons. Tout au contraire, la simplicité avec laquelle il annonce son dessein d'être précis devient une garantie de bonne foi, car faire montre d'exactitude quand on raconte aux contemporains des faits importants et publics, c'est éveiller leur attention, et appeler une critique plus sévère. S. Luc, décidé à tromper et assez fin pour y réussir, n'eût pas commis cette imprudence. Le temps d'ailleurs était-il aux artifices de langage, où nous excellons aujourd'hui ? Dans tout le Nouveau Testament, Paul, Jacques, Jude, Jean parlent sans détours ni déguisement; il en va de même pour S. Luc : le ton des Actes décèle une âme sincère, honnête plus qu'habile.

Nos adversaires sentent si bien l'impossibilité de refuser ainsi toute créance au texte sacré, qu'ils y font les deux parts indiquées plus haut, et qu'ils consentent même à voir dans les derniers chapitres " les seules pages vraiment historiques que nous ayons sur les origines chrétiennes ". L'unique motif de cette distinction, bien qu'on ne l'avoue guère, c'est que les miracles abondent au début du livre, et que la critique moderne les rejette en principe. Mais une telle prévention n'ébranle pas seulement les premiers chapitres, elle ruine l'ouvrage entier, car le récit des missions de S. Paul n'est pas moins rempli de prodiges. Les Epitres mêmes de l'apôtre, qu'on oppose à la narration de Luc comme des documents supérieurs et d'une sincérité incontestable, que deviennent-elles avec cette règle de critique ? S. Paul y parle, aux Galates, de ses révélations ; aux Romains, des miracles qu'il a opérés en tous pays depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie ; aux Corinthiens, des signes divins qui éclatent journellement dans chaque chrétienté, prophéties, guérisons, dons des langues. Aussi bien que l'auteur des Actes, l'apôtre voyait des merveilles dans l'Église naissante. Si cettte foi ne l'a pas empêché, on nous le concède, de parler en historien, quelle raison de refuser au disciple ce que l'on accorde au maître ?

S. Paul d'ailleurs a pris soin d'autoriser l'œuvre de son évangéliste. Au temps où ce dernier achevait les Actes, l'apôtre écrivait sa lettre à Philémon ; il y nomme Luc comme travaillant près de lui, sous ses yeux. Il a donc lu le récit des origines chrétiennes et l'a approuvé. A sa suite, toute la tradition l'a reçu comme l'expression de la vérité, comme la parole même de l'apôtre des gentils. " Ce que Paul nous fait connaître sur les douze, dit S. Irénée, et ce que Luc en atteste, s'accorde de tout point, et n'est pour ainsi dire que le même témoignage. "

Il serait facile de prolonger cette démonstration; mais les raisons qui précèdent suffisent à qui les embrasse d'ensemble, d'un regard non prévenu, en simplicité et droiture d'âme. Qu'elles ne touchent point certains esprits, attachés aux seules vues de détail, ardents à soulever la poussière afin de tout obscurcir, nous n'en serons pas étonnés. Dans le domaine de l'histoire il y a des préjugés qui aveuglent à l'égal des passions. " Obscuratum est insipiens cor eorum, " dit l'apôtre. A ces hommes plus préoccupés de nier le surnaturel que de discuter l'authenticité des Actes, nous nous contenterons de rappeler la parole du seul témoin qu'ils veuillent entendre sur nos origines, le seul qui à leurs yeux ait autorité. Paul a prévu qu'on abuserait de sa prédication, comme le font nos "douteurs de miracles," qu'on la transformerait en une semence de mort. Avec une compassion généreuse, il a demandé merci pour ces ouvriers d'erreur; mais en même temps il leur a prédit la victoire de la foi qu'ils attaquent vainement: " Grâces soient rendues au Dieu qui nous fait triompher en Jésus-Christ, et qui répand par nous en tous lieux la connaissance de son nom comme un parfun,... parfum de mort pour les uns, de vie pour les autres... Car nous ne sommes pas comme plusieurs qui corrompent la parole de Dieu : nous la prêchons en toute sincérité de la part de Dieu, devant Dieu, dans le Christ."

LES ORIGINES DE L'ÉGLISE

SAINT PAUL

SES MISSIONS

Par L'ABBÉ C. FOUARD

1 fort vol. in-8..Prix : $1.88

L'article qui suit est extrait de ce livre.

Nous avons recueilli dans notre précédent volume ce que l'on connaît des premières années du christianisme (de l'an 30 à 45). L'Église s'y est montrée à nous naissant, se développant sous la main des apôtres, de Pierre surtout, leur chef et leur guide. Mais le bref récit des Actes, et les traditions, rares ou incertaines sur ces origines, ne nous ont fourni qu'une peinture indécise en bien des points. L'âge suivant (45 à 62) se présente dans un jour autrement vif. La narration de saint Luc, à partir du XIIIe chapitre des Actes, cesse d'être le mémorial de Pierre pour devenir celui de Paul; le premier s'efface du récit inspiré pour laisser la haute main à son frère d'apostolat dans la lutte contre le judaïsme.

Les péripéties de ce combat formant presque exclusivement le sujet du présent ouvrage, S. Paul y paraîtra seul, dominant, dirigeant l'œuvre dont il est spécialement chargé. A dessein, nous avons dégagé ainsi les missions de l'apôtre de tout détail étranger, parce que la partie des Actes où elles sont racontées et les lettres de S. Paul qui s'y rattachent ont la rare fortune d'être tenues pour authentiques par les critiques les plus outrés, C'est donc en pleine lumière de l'histoire que se dérouleront les événements décrits dans ce volume. On verra, d'après ces témoignages irrécusables, ce qu'étaient, une vingtaine d'années après la mort de Jésus, la foi à ce divin Sauveur, sa doctrine, son Eglise, tout le christianisme.

La seule réserve que nos adversaires opposent à la vérité des faits racontés par saint Luc touche les miracles, estimés par eux inacceptables. Nous avons dit dans notre préface de *Saint Pierre* ce que nous pensons de ce rejet arbitraire : nous n'y reviendrons pas. Quant aux six lettres écrites par l'apôtre durant ces dix-sept années quatre d'entre elles, les Epîtres aux Corinthiens, aux Galates, aux Romains, sont hors de conteste : les deux autres, adressées à l'église de Thessalonique, ne prêtent qu'à des objections si futiles que s'y arrêter est superflu, de l'aveu même des rationalistes. On en trouvera le détail et la facile réfutation dans tous les traités d'exégèse.

L'authenticité de ces Epitres, mise hors de doute, est de conséquence pour notre récit, car si la suite des faits n'y apparaît pas comme les Actes, mieux qu'en ceux-ci le caractère de Paul s'y découvre au vif. Nous puiserons donc beaucoup dans les lettres de l'apôtre, sans les citer intégralement toutefois, certains passages ne pouvant êtres compris qu'à l'aide de commentaires qui ralentiraient l'histoire. Pour parer à de telles omissions, et mettre nos lecteurs en mesure d'y suppléer eux-mêmes, nous leur indiquerons ici quelques causes des obscurités qu'ils rencontreront en ces écrits.

La principale vient du génie même de l'apôtre, surabondant de fécondité, d'une fougue qui ne souffrait ni délai ni entraves. Sa pensée, aussi prompte que puissante, embrassait à la fois toutes les faces de la vérité, sans se borner à la principale. L'effort, pour exprimer l'idée dans cette plénitude, enfantait la phrase telle que nous la trouvons dans les Epitres, coupée, chargée d'incidentes qui ont le même relief que le trait capital, de développements qui déroutent et font oublier le point de départ. Appliquer à de telles œuvres nos règles d'analyse, y chercher un ordre méthodique, un juste équilibre des parties, est un soin aussi laborieux qu'inutile. L'unique moyen de les bien entendre est de les prendre pour ce qu'elles sont, la parole d'un homme de l'Orient recueillie telle qu'il l'improvisait. S. Paul, en effet, n'écrivait pas lui même ; il dictait ses Epitres, et se contentait d'ajouter à la fin quelques mots : "Je vous salue ici de ma propre main, moi, Paul. C'est là mon seing dans toutes mes lettres , j'écris ainsi : la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. *Amen !*"

La lettre achevée, l'apôtre la relisait, sans regard aux fautes de style, aux phrases enchevêtrées ou brusquement rompues. Loin d'être choqué d'incessantes répétitions, il se plaisait à voir le même mot ramener et inculquer sa pensée maîtresse ; il relisait comme il dictait, trop plein du fond pour songer à la forme. Quelques notes jetées en marge paraissent les seules corrections à imaginer : ce sont elles peut-être qui, insérées dans le texte, en forment les parenthèses, encombrent, obscurcissent même certains passages.

Il convient d'ajouter que saint Paul, hébreu de race et d'éducation, s'adressait, non point à nous, hommes d'Occident, raisonneurs et logiques, mais à Israel, à ses prosélytes, tous plus ou moins habitués aux arguties de la Synagogue. Or, pour le Juif, aucune vérité ne vaut, toute fondée en raison qu'elle paraisse, si le témoignage de l'Ecriture ne la confirme. De là, dans les lettres de saint Paul, le recours fréquent à l'Ancien Testement, des citations longuement commentées. Le langage de l'apôtre, dégagé de ces augumentations judaïques, devient autrement fort et saisissant. Nous l'avons ainsi allégé toutes les fois que les discussions de l'Ecriture embarrassaient la marche de la pensée, non certes pour dispenser nos lecteurs de méditer en son entier la parole apostolique. L'analyse qui restera sous leurs yeux ne va qu'à les guider dans le texte sacré et à leur permettre de se l'approprier.

Ce travail personnel est nécessaire à qui veut connaître saint Paul; mais, une fois accompli, pour toujours il attache à lui, à ses lettres, si pénible parfois qu'en soit la lecture. L'esprit ne les abandonne, fatigué de la contention qu'elles imposent, que pour y revenir bientôt, et plus on les approfondit, plus l'attrait devient irrésistible, parce que, en nulle œuvre, l'auteur ne se révèle davantage. Il s'y montre dans les contrastes de son génie, ardent, fougueux, mais en même temps plein de tact, de présence d'esprit, de prudente réserve; mêlant à une force d'âme indomptable des abattements douloureux; d'une droiture inflexible, avisé toutefois, habile aux allusions couvertes, aux précautions oratoires. Tous ces mouvements de l'âme apparaissent dans les pages inspirées, et sous les formes les plus diverses : fine ironie, menaces, tendres supplications, larmes, cris déchirants. Seuls, la parole de Jésus dans l'Évangile, et dans l'Ancien Testament, les Psaumes d'Israël, émeuvent à ce point.

Nous n'avions pas à craindre, là où le cœur de Paul palpite, de fatiguer le lecteur. Nous avons cité, et d'autant plus au large, que les Actes ne donnent pas une idée complète du caractère de l'apôtre. On imaginerait en lui, à lire le seul récit de saint Luc, une nature puissante, énergique, capable de rompre et de dompter, mais sans grâce ni tendresse; les Epitres achèvent l'ébauche et nous montrent mêlées à cette force de volonté les qualités de cœur et d'âme qui rendent aimable. C'est par là que saint Paul se distingue des hommes qui, comme lui, ont mené le monde. L'orgueil et l'égoïsme sont habituels à ces dominateurs, leur personnalité écrasant ou absorbant tout. De tels génies peuvent subjuguer pour un temps, forcer l'obéissance, l'admiration; ils ne se font point aimer. Les Epîtres de saint Paul nous le montreront d'une grandeur toute autre : l'égal des plus puissants par l'esprit, la vigueur de l'action, la maîtrise des âmes; mais en même temps homme comme nous, aussi attachant par l'infirmité que par les générosités de sa nature. Avec la même loyauté qu'il nous découvrira les élans de son cœur, sa charité embrassant le monde et se donnant à tous, il ne cachera rien de ses misères, des disgrâces physiques qui mêlent à sa fierté native une touchante humilité. C'est par lui que nous connaîtrons l'état constant de maladie qui rendait son âme compatissante, prompte aux larmes, à toutes les émotions; l'effroi qui le saisissait aux heures critiques; "l'aiguillon de la chair, l'ange de Satan qui le souffletait."

Au spectacle de passions si diverses, si contraires parfois en une même vie, comment méconnaître que la singularité de cette grandeur ne vient point de la seule nature? La grâce y a sa part. C'est Jésus qui a fait Paul doux et humble de cœur, qui lui a dévoilé dans l'amour chrétien l'accomplissement de toute justice; c'est Jésus qui a transformé en "homme parfait dans le Christ" le Juif fanatique de Damas. L'apôtre l'a déclaré lui-même aux Galates dans un mot qui résume le présent ouvrage et en explique les apparentes contrariétés : "Je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi."

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

CONTRAINTE PAR CORPS — CESSION DE BIENS.

Re

CHARTRAND ET CAMPEAU.

C. S. Montréal. Taschereau, *juge*.

JUGÉE : Que la contrainte par corps doit cesser lorsque le débiteur fait une *cession de biens* pour le bénéfice de ses créanciers, et, qu'en conséquence, ce débiteur doit être mis en liberté.

Voici quelques uns des considérants de ce jugement tels que je les trouve rapportés par les journaux.

Considérant que pour les motifs énumérés dans le préambule de l'acte 12 Vict., chap. 42, la détention perpétuelle d'un débiteur n'est plus possible et qu'elle serait cependant infligée au défendeur dans l'espèce si, ayant cédé tous ses biens et étant sans aucune ressource actuelle ni moyen d'acquérir d'autres biens, il devait rester en prison jusqu'à l'accomplissement d'une condition rendue pour lui impossible, savoir le paiement d'un jugement considérable.

Considérant que la contrainte par corps des débiteurs, en matière civile, dès son origine en France, 1566, par l'ordonnance connue sous le titre d'Ordonnance de Moulins, devait cesser à la cession et abandonnement de leurs biens ; que l'ordonnance de 1666 en restreignant l'usage des contraintes par corps à certains cas déterminés, n'en a modifié ni l'exercice ni la cessation par la cession des biens et abandonnement du débiteur.

UNE DÉCISION IMPORTANTE

Dans une cause de Temperton vs. Russell et autres, la Cour d'Appel d'Angleterre, composée de lord Esher et des juges Lopes et Smith, vient de rendre une décision très importante sur une question qui, si elle se présente souvent en pratique, n'a pas encore, que nous sachions, été portée devant les tribunaux. Elle a décidé que le *boycottage* rendait ceux qui s'en rendent coupables passibles de dommages envers ceux contre lesquels il est pratiqué.

Une certaine association ouvrière, dans le genre de la société des journaliers de bord, avait établi certains règlements pour les travaux de construction de bâtisses. Myers et Temperton, entre-

preneurs, refusèrent de se conformer à ces règlements. Là-dessus, l'association décida de les *boycotter*, c'est-à-dire d'empêcher le public de faire des affaires avec eux, en menaçant ceux qui en feraient, ou ceux qui traiteraient avec des personnes faisant affaires avec eux, de les priver d'ouvriers. Temperton, le demandeur dans la cause, était un des fournisseurs de matériaux de Myers et Temperton. La société voulut l'empêcher de traiter avec Myers et Temperton. Comme il ne voulait pas se soumettre à ses ordres, elle le *boycotta* à son tour, et essaya d'induire des gens qui avaient avec lui un contrat pour lui fournir des matériaux, de rompre ce contrat. Ces personnes, craignant d'être elles-mêmes *boycottées*, refusèrent de fournir ces matériaux. Là-dessus, Temperton, au lieu de poursuivre ses fournisseurs en exécution de leur contrat, poursuivit en dommages les membres du comité de l'association qui avaient ordonné de le *boycotter*.

La cause vint devant la Cour du Banc de la Reine, présidée par le juge Collins Ce juge donna instruction au jury que si le demandeur avait prouvé à leur satisfaction qu'il avait souffert des dommages à raison du *boycot* prononcé contre lui, ils devaient rendre un verdict en sa faveur. Les jurés rapportèrent un verdict pour cinquante livres de dommages. Russel et ses compagnons portèrent la cause en appel, se plaignant de l'instruction donnée par le juge Collins. Mais la Cour d'Appel confirma à l'unanimité la décision du juge Collins.

L'Electeur, 20 *Mai* 1893.

LE DROIT NATUREL CONTRE LE DROIT ECRIT

Le droit naturel vient de l'emporter sur le droit écrit, c'est-à-dire sur un article organique prussien de 1803.

Une veuve Ludwig, catholique romaine, avait de son mariage avec un protestant, une fille, que le père s'était engagé à faire élever dans la religion catholique.

Après le décès du père, la Communauté protestante de Trèves réclama la garde de l'enfant et obtint la déchéance des droits de tutelle de la femme Ludwig.

Aussitôt, la mère, d'accord avec l'abbé Stœck, aumônier des hospices de Trèves, plaça sa fille dans une institution catholique du Luxembourg.

Le pasteur protestant Mayer porta plainte contre l'abbé Stœck et la femme Ludwig, les accusant d'avoir enlevé l'enfant d'un protestant. Le ministère public requit contre l'abbé Stœck 9 mois de prison, et contre la mère de l'enfant 6 mois.

Heureusement, le droit naturel prévalut chez les juges de Trèves, car l'abbé et la mère furent acquittés hier jeudi.

La Croix.

P. DE CROUSAZ-CRÉTET

L'EGLISE ET L'ETAT

OU LES DEUX PUISSANCES AU XVIII[e] SIÈCLE

(1715-1789)

1 vol. in-12.. Prix : 88 cts

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.

Chapitre premier. POLITIQUE RELIGIEUSE DU RÉGENT (1715-1723) — Réveil du jansénisme à la fin du règne de Louis XIV. — Le vieux roi veut en finir avec la secte. — Sa mort. — Politique nouvelle du Régent. — Vains essais de pacification religieuse. — Appel des quatre évêques. — Le 3 octobre 1718, le cardinal de Noailles publie son appel longtemps tenu secret. — Ses démêlés avec le Régent. — *Le Corps de doctrine.* — Déclaration royale du 4 août 1720. — Son double échec devant le Parlement et devant le Grand Conseil. — Finalement enregistrée au Grand Conseil en lit de justice et au Parlement. — Mort du Régent.

Chapitre II. LA DIRECTION DES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES AUX MAINS DE FLEURY (1723-1729). — Avènement du duc de Bourbon au pouvoir. — Fleury se réserve la direction des affaires ecclésiastiques. — Intrigues du cardinal de Noailles. — Ses négociations secrètes avec Rome. — Les *évêques pacifiques.* — Fleury et le duc de Bourbon cherchent mutuellement à se supplanter. — Fausse retraite du premier à Issy. — Exil du duc de Bourbon. — Le concile d'Embrun (1727). — Protestation des avocats. — Protestation de douze évêques. — Derniers actes du cardinal de Noailles. — Sa mort. — M. de Vintimille lui succède. — Heureux effets de son administration.

Chapitre III. LES DÉCLARATIONS ROYALES DU 24 MARS 1730 ET DU 18 AOUT 1732 (1730-1732). — Déclaration du 24 mars 1730. — L'affaire du curé de Saint-Barthélemi. — Le mémoire des avocats. — Arrêt du Conseil du 10 mars 1731 sur l'étendue des deux puissances. — La commission des *arpenteurs spirituels.* — Arrêt du Parlement du 7 septembre 1731 sur l'autorité des rois. — Le mandement de l'archevêque de Paris du 27 avril 1732. — Le Parlement suspend ses fonctions, puis les reprend par ordre du roi. — Le procureur général reçu appelant comme d'abus du mandement de l'archevêque. — Arrêt cassé. — Magistrats exilés. — Déclaration du 18 août 1732 enregistrée dans un lit de justice du 3 septembre 1732. — Magistrats exilés. — Chambre des vacations. — Réconciliations.

Chapitre IV. L'ÉDIT SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE MAIN-MORTE. — L'IMPOSITION AU VINGTIÈME DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES (1733-1750). — Politique religieuse de Fleury. — Prudence et modération. — Les ennemis du cardinal. — Sa mort. — Situation du pouvoir royal. — L'assemblée du clergé de 1750 — Nouvelle législation sur les biens ecclésiastiques. — Projet d'imposer au vingtième les biens ecclésiastiques — Politique financière de M. de Machault. — Résistance du clergé.

Chapitre V. LES BILLETS DE CONFESSION ET LES REFUS DE SACREMENTS (1750-1756). — Affaire du sieur Coffin. — Affaire du sieur Lemere. — Affaire du curé de Saint-Jean-de-Grève. — Affaire de la sœur Perpétue. — Etat de l'opinion sur les questions religieuses. — Les partis à la cour. — Ce que pense Louis XV. — Lettres-patentes portant évocation au Conseil des affaires du schisme. — Le Parlement refuse de les enregistrer. — Les grandes remontrances. — Le roi refuse de les recevoir. — Exil du Parlement. — Transfert de la Grand'Chambre à Pontoise. — Négociations entre le gouvernement et la magistrature. — Retour du Parlement à Paris. — Déclaration royale. — Triomphe complet du Parlement. — Sévérités à l'égard du clergé. — Présages de difficultés nouvelles avec le Parlement. — Le roi cherche à s'entendre avec le clergé. — L'assemblée du clergé de 1755 défère au Saint-Siège la question des billets de confession. — Longues négociations avec le pape Benoît XIV, conduites par le comte de Stainville. — Accord entre le pape et le roi. — Lettre encyclique du 16 octobre 1756. — Adhésion générale du clergé. — Mau-

vaise humeur du Parlement. — L'union des classes. — Lit de justice du 13 décembre 1756. — Démission des Enquêtes et des Requêtes.

Chapitre VI. LE MINISTÈRE DE BERNIS (1757-1758) — Attentat des Damiens. — Renvoi de M. de Machault et du comte d'Argenson. — Bernis entre au conseil. — Sa politique. — Sa disgrâce.

Chapitre VII. LA DESTRUCTION DE L'ORDRE DES JÉSUITES EN FRANCE (1759-1764). — Hostilité contre les jésuites. — Condamnation de la Société dans l'affaire du P. La Valette. — Dénonciation de l'abbé Chauvelin. — Arrêt ordonnant aux jésuites de produire leurs constitutions. — Louis XV se les fait remettre. — Commission nommée par le roi pour les examiner. — Déclaration royale interdisant au Parlement de statuer sur l'Institut avant le délai d'un an. — Arrêt de la Cour recevant le procureur général appelant comme d'abus sur les constitutions, et enregistrement de la déclaration royale. — Dispositions du ministère à l'égard des jésuites. — Sympathie que leur témoigne la famille royale. — Le roi les abandonne. — Déclaration de l'épiscopat en leur faveur. — Le P. de la Croix, provincial de France, souscrit la déclaration réclamée par la commission royale en faveur des libertés de l'Eglise gallicane. — Sentiment de la cour de Rome. — Echec du projet de la commission royale par suite du refus du Père général de nommer un vicaire général pour la France. — Arrêt du 7 août 1762 disant qu'il y a abus dans l'Institut des Jésuites et leur ordonnant de se séparer. — Eloquent mandement de Christophe de Beaumont pour leur justification. — Exil de l'archevêque. — Suppression de l'ordre dans tout le royaume (novembre 1764).

Chapitre VIII. LES ACTES DU CLERGÉ (1765-1766). — L'assemblée du clergé de 1765. — Les *Actes du clergé.* — Ils sont supprimés par arrêt du Parlement du 4 septembre 1765. — Arrêt du Conseil sur les droits des deux puissances. — Mémoire de l'assemblée du clergé de 1766 au sujet dudit arrêt. — Attitude générale de l'épiscopat conforme aux principes exposés dans les *Actes du clergé.* — Heureux effets du Concordat de 1516 sur les rapports des deux puissances. — Vote d'un don gratuit de douze millions au roi par l'assemblée de 1766. — Mode d'acquittement.

Chapitre IX. LA DISGRACE DE CHOISEUL ET LE PARTI RELIGIEUX (1765-1774). — Mort de madame de Pompadour. — Réprimande adressée par le roi au Parlement de Paris, le 3 mars 1766. — Intrigues contre Choiseul. — Disgrâce de ce dernier. — Avènement au pouvoir de Maupeou, du duc d'Aiguillon et de l'abbé Terray, soutenus par madame du Barry. — Exil du Parlement. — Son remplacement par le Grand Conseil. — Satisfaction du parti religieux. — Mesures de clémence à l'égard du clergé. — Mort de Louis XV. — Changement de ministère à l'avènement de Louis XVI. — Rappel du Parlement.

Chapitre X. LA RÉFORME DES ORDRES RELIGIEUX (1765-1784). — La réforme des ordres religieux décidée dans l'assemblée générale du clergé de 1765. — Relâchement général de la discipline monastique. — La *commende,* source principale du mal. — Commission nommée pour la réforme des abus. — L'édit de 1768. — Son application par les commissaires royaux. — Réclamation de la Cour de Rome. — Résultat des travaux de la commission.

Chapitre XI. LA LUTTE DE L'ÉGLISE CONTRE L'INCRÉDULITÉ. — CONCOURS DE L'ÉTAT (1775-1785). — Décadence de la prédication chrétienne. — Les assemblées du clergé de 1760 à 1785 et la publication des livres impies. — Encouragement donné aux œuvres de polémique religieuse. — La censure de la Sorbonne. — La censure de l'Etat. — Mesures préventives et mesures répressives dirigées contre la propagation des mauvais livres. — Projet de loi sur la librairie soumis au roi par l'assemblée du clergé de 1785. — Opinion de Malesherbes sur la liberté de la presse.

Chapitre XII. L'ÉDIT DE 1787 SUR L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS (1787-1788). — Etat civil des protestants. — Résumé historique de la question. — Projet préparé sur l'ordre de Louis XV par Gilbert des Voisins sur la situation à faire aux protestants dans le royaume. — L'édit de novembre 1787. — Modifications apportées par le Parlement. — Remontrances du clergé dans son assemblée de 1788.

CONCLUSION.

APPENDICE I. — La feuille des bénéfices.

APPENDICE II. — Des charges et des revenus du clergé.

APPENDICE III. — De la situation des ordres monastiques.

GAUTHIER DE LA CALPRENEDE

A JOSEPH LAVERGNE

Sur le printemps de ma jeunesse folle,
Je ressemblois l'hirondelle qui vole
Puis ça, puis là : l'âge me conduisoit
Sans peur ni soin où le cœur me disoit.
(CLÉMENT MAROT.)

I

EN QUERCY.

Le 1er juin 1623, l'aube commençait à paraître et blanchissait le faîte des tourelles du petit château de la Calprenède. Les oiseaux s'éveillaient et voletaient déjà au-dessus du vieux manoir silencieux, dont tous les habitants paraissaient encore endormis. L'un d'eux cependant, le plus jeune de tous, Gauthier de Costes de la Calprenède, après une nuit d'insomnie, était déjà descendu à l'écurie et sellait son petit cheval noir, qui venait de manger un picotin d'avoine.

Dès qu'il eut fini, Gauthier prit son cheval par la bride, le fit sortir doucement de l'écurie, ouvrit sans bruit la porte du château, et franchit à pied le pont-levis, dont les chaînes rouillées et enguirlandées de lierre et de clématites témoignaient qu'il ne s'était pas relevé depuis bien des années. Une fois arrivé de l'autre côté du fossé, Gauthier examina avec soin les harnais de son cheval, vérifia le contenu de sa bourse légère et de son petit portemanteau, assura bien le ceinturon qui soutenait son épée ; puis, sautant en selle avec autant de grâce et de vivacité qu'on devait l'attendre de ses dix-sept ans et de son humeur gasconne, il regarda encore une fois le manoir paternel, lui dit gaiment au revoir, et, piquant des deux, partit au grand galop.

On était alors en pleine fenaison : le jeune cavalier ne tarda pas à renconter un groupe de paysans, le râteau et la fourche sur l'épaule, et qui allaient commencer leur journée de travail. Ils le saluèrent tous, et il ralentit le pas de son cheval pour marcher quelques instants avec eux. Le plus jeune de la troupe lui demanda en patois : " Sans indiscrétion, monsieur Gauthier, où allez-vous de si bon matin, et si brave ?"

" Je vais à Paris, " répondit-il d'un air triomphant.

" A Paris ! miséricorde ! " s'écrièrent tous les faneurs. " Mais vous reviendrez bientôt ? "

" J'espère que non, " dit Gauthier. " Je vais à la cour. Je ne veux pas passer ma vie à la campagne, comme mon grand-père et mon frère. J'irai à la guerre, je voyagerai. "

" Et vous partez tout seul, sans domestique ? " dit un garçon de quinze ans, nommé Colin Dordac.

" Pas un de nos gens n'a voulu me suivre. " dit Gauthier. " Dailleurs, ils sont trop vieux. "

" Voulez-vous m'emmener avec vous ? " dit Colin Dordac. " Je

ne vous demanderai que le vêtement et la nourriture. Je voudrais voir du pays, moi aussi."

" Cela m'irait, " dit Gauthier ; " mais je ne puis te donner un Cheval, et tu ne peux me suivre à pied. "

" Qu'à cela ne tienne !" dit Colin, " Attendez-moi seulement deux petites heures, et j'aurai un cheval et mes habits du dimanche. "

" Et la permission de ton père ? y penses-tu seulement, tête de bique ? " dit un vieux paysan.

" Oh ! " dit Colin, " depuis que j'ai une belle-mère et une séquelle de petits frères, je suis de trop à la maison. Mon père me donnera la clef des champs et un de nos bidets sans se faire prier, j'en réponds.

" Mais, " dit Gauthier, " je ne me soucie pas de t'attendre sur le chemin, et encore moins de retourner au château. Je me suis quasi enfui, pour épargner l'émotion des adieux. Mes grand-parents ont consenti hier à mon départ ; mais, s'ils allaient se raviser, j'en serais fort marri. Donc, j'irai t'attendre à Montdragon, chez ma tante. Si à midi tu n'y es pas arrivé, je pars tout seul : tant pis pour toi ! "

" C'est entendu " dit Colin Dordac.

Et, saluant les faneurs, qui lui souhaitèrent un bon voyage, Gauthier de la Calprenède reprit le galop, et disparut bientôt dans un nuage de poussière, qui doraient les premiers rayons du soleil levant.

Le château de la tante de Gauthier était situé sur une colline, et, tout petit et peu important qu'il fût, dominait toute la vallée, grâce à son piédestal de roches abruptes. Sibylle de la Calprenède, comtesse de Montdragon, ne l'avait pas quitté un seul jour depuis son veuvage. Ses deux fils faisaient leurs études au collège des jésuites, à Cahors, et madame de Montdragon vivait fort retirée, uniquement occupée à surveiller la culture de ses terres et à réparer les brèches faites à la fortune de ses enfants du temps que M. Montdragon avait suivi le roi Henri IV dans toutes ses guerres. Le château de Montdragon eût été un fort triste séjour, sans la présence d'Alix de Castelflour, parente éloignée et pupille de la châtelaine. C'était une enfant de quinze ans, belle comme le jour, et si gaie, si active, qu'à elle seule elle animait tout le vieux manoir. Quelqu'un était malade, elle accourait à son chevet, le soignait, l'égayait, lui persuadait qu'il allait être guéri. Madame de Montdargon grondait-elle, Alix excusait les coupables, tout en donnant toujours raison à sa tante, et les grondait elle-même de si gentille façon, que les fâcheries étaient vite finies. Personne ne chantait, ne dansait mieux qu'elle, et, en même temps, aux lessives, aux confitures, aux soins du fruitier, à la surveillance de la basse-cour, de la cuisine et des travaux d'aiguille, elle était si habile, qu'elle en remontrait aux plus entendues. Madame de Montdragon, toute fière d'avoir formé cette jeune merveille, ne se pouvait passer d'elle, et le bruit courait qu'elle la destinait à son fils aîné, Bérenger de Montdragon, qui promettait d'être le plus beau cavalier du Quercy. Mais il était encore au collège, et la châtelaine n'avait jamais dit à personne un mot qui autorisât ces suppositions.

“ Où est ma tante ? ” demanda Gauthier au domestique, à qui il donna la bride de son cheval en mettant pied à terre au seuil du château.

“ Madame est sur la terrasse, occupée avec les femmes de lessive, ” dit le valet. “ Mademoiselle Alix y est aussi. Faut-il les appeler ? ”

“ Non, ” dit Gauthier : “ Je préfère aller les surprendre. ”

Et, traversant la cour du château, il gagna une poterne qui donnait accès à la grande terrasse entourée d'un parapet crénelé, et d'où l'on découvrait une vue admirable. Cette terrasse était plantée de quatre rangées de vieux érables, à demi morts de vieillesse. Le vent qui régnait toute l'année à cette hauteur ne leur avait pas permis de grandir. Aux troncs noueux de ces arbres trapus étaient liées des cordes de crin, sur lesquelles la châtelaine de Montdragon, sa pupille et quelques femmes de service étendaient en ce moment le linge de la maison. Le soleil et le vent séchaient si vite draps et nappes, que les premières pièces étendues étaient bonnes à plier avant que toutes les cordes fussent achevées de garnir. Et, comme il arrive toujours en temps de lessive, le ciel se couvrait et menaçait d'un orage. Aussi, dès qu'Alix aperçut Gauthier, elle s'écria : “ Quel bonheur ! voici un aide qui nous vient ! — Vite, cousin Gauthier, venez ça : il y a de l'ouvrage pour vous céans. ”

“ Vous permettrez d'abord que je présente mes respects à ma tante,, belle cousine ! ” dit Gauthier en la saluant.

“ Allez, ” dit Alix, “ mais faites vite, ou je vous déclare un chevalier fainéant et discourtois. ”

Gauthier se hâta de chercher sa tante entre les flottantes barrières de linge étendu ; mais madame de Montdragon, qui tenait fort au décorum et ne voulait pas recevoir le jeune gentilhomme en bonnet de nuit. s'était éclipsée. Elle reparut bientôt, ayant mis ses coiffes de veuve et fort grondé les valets d'avoir laissé entrer, sans l'annoncer, M. de la Calprenède. Celui-ci, s'avançant vers elle en faisant de grandes révérences, lui baisa la main, s'informa de l'état de sa santé et lui dit que, partant pour Paris, il n'avait pas voulu quitter le pays sans venir lui faire ses adieux.

Ce n'était pas tout à fait vrai : sans la proposition de Colin, il est probale que Gauthier ne se fût pas détourné de son chemin pour aller voir la châtelaine de Montdragon, qu'il n'aimait guère ; mais il était Gascon, et, après tout, ce petit conte ne laissait pas d'être galant.

“ Vous allez à Paris ! ” s'écria la châtelaine : “ hélas ! mon pauvre enfant quelle mouche vous pique ? Quel vertige vous prend ? Que n'entrez-vous plutôt au séminaire ? Que ne restez-vous à planter des choux ? ” Et ceci, et cela : la bonne dame commença une litanie de reproches, de questions, d'exclamations, plus embarrassantes les unes que les autres. Ce qu'entendant, Alix, s'approchant à pas légers, guetta le premier point d'orgue de cette musique, et s'écria : “ Chère tante, le ciel se couvre de plus en plus, et nous avons encore bien du linge à plier. Ordonnez, je vous prie, à M. de la Calprenède de nous aider, ou il y aura du dégât. ”

“ Y pensez-vous, mademoiselle ? ” dit madame de Mondragon. “ Ce n’est point affaire à un cavalier. Appelez les valets. ”

“ Non pas, ” dit Alix : “ ils ont les mains trop rudes, et déchireraient nos collets et nos manchettes; il me faut les mains d’un gentilhomme, et, fut-il Hercule en personne, j’entends qu’il s’estime très heureux de nous aider. ”

“ J’en serai le plus content et le plus honoré du monde, belle cousine, ” dit Gauthier. “ Ordonnez : je ferai tout ce qu’il vous plaira, jusqu’à tourner le fuseau à vos pieds. ”

“ Oh ! je n’en demande pas tant, ” dit Alix ; “ mais aidez-moi à plier ceci. ”

Ils se mirent à l’œuvre, et plièrent et rentrèrent en une demi-heure une quantité fabuleuse de linge. Les servantes, effrayées par le tonnerre qui commençait à gronder, se hâtaient, tout en faisant de grands signes de croix à chaque éclair. Enfin la besogne fut terminée heureusement, et toute la lessive mise en sûreté, au moment où la pluie, commençant à tomber en larges gouttes, obligea toute la compagnie à rentrer au château.

Le couvert fut mis alors. Gauthier, dont le jeune appétit était aiguisé par sa course matinale, vit avec plaisir les apprêts d’un simple et abondant repas, dont la basse-cour, le saloir et le verger firent tous les frais. Tandis qu’il attaquait vigoureusement un énorme jambon, et que madame de Montdragon découpait des poulets nouveaux et des pigeons à la crapaudine, on entendit dans la cour le pas d’un cheval. Alix, courant à la fenêtre, s’écria : “ Voici un pauvre cavalier bien trempé ! l’eau ruisselle de ses habits comme d’un arrosoir. ”

“ C’est mon petit Colin Dordac, ” s’écria Gauthier, qui s’était levé aussi de table : “ il est fidèle au rendez-vous, malgré l’orage. Cela promet. Seriez-vous assez bonne, ma tante, pour ordonner à vos gens de faire sècher et restaurer ce pauvre garçon ? ”

“ Assurément, beau neveu, ” dit la châtelaine. “ Alix, veillez à cela, mon enfant. Dites à Léonard de lui donner des habits et de faire sécher les siens. ”

Alix se rendit à la cuisine, et Gauthier dit à sa tante qu’il emmenait Colin à Paris. Ce fut un nouveau thème à lamentations. “ Y pensez-vous ? ôter de la charrue cette honnête paysan ! et pour en faire quoi ? un fainéant, un laquais, un faquin ! O jeunesse imprudente ! ô jeunesse insensée ! ”

Pendant ce temps la pluie redoublait. On vint avertir madame de Montdragon que le toit d’une des tourelles était percé, et que l’eau du ciel tombait dans l’escalier. Elle y courut voir, laissant Alix et Gauthier achever de dîner tête à tête. Ils causèrent alors fort gaiement, et charmé de l’esprit de la jeune fille, qu’il n’avait jusqu’alors regardée que comme une enfant, Gauthier s’appliqua à faire valoir le sien. Ils se dirent les plus jolies choses du monde, en tout bien tout honneur, et ils riaient ensemble comme de vieux amis, lorsque madame de Montdragon rentra dans la salle, et modéra leur gaieté par son air sérieux. L’orage se prolongeant, elle décida que M. de la Calprenède ne pouvait songer à se remettre

en route que le lendemain matin, et lui proposa quelques moyens d'occuper son temps agréablement jusqu'au souper.

" Nous avons trop à faire, ma nièce et moi, pour vous tenir compagnie," lui dit-elle, " mais vous trouverez dans la salle d'armes et la bibliothèque de quoi vous divertir. "

Elle introduisit Gauthier dans la première de ces pièces, lui remit la clef de l'autre, et se retira en lui disant que la cloche l'avertirait quand le souper serait servi.

Gauthier eût préféré causer ou faire de la musique avec Alix; mais, n'ayant pas ce qu'il souhaitait, en garçon d'esprit il s'accommoda de ce qu'il avait, et, après avoir rapidement passé en revue les armures rouillées, les pertuisanes, les hallebardes, les arquebuses, les mousquets, les boucliers, enfin toutes les ferrailles offensives et défensives appendues aux murs de la salle d'armes, il entra dans la bibliothèque et se mit à examiner les volumes poudreux qu'elle contenait.

Bientôt il en découvrit un, contemporain de Froissard, et qui lui parut digne d'être examiné avec soin. C'était un manuscrit orné de miniatures, et contenant des histoires si merveilleuses, qu'il en oublia ses projets, son voyage, l'orage, la belle Alix, et lui-même. — Et, assis dans un grand fauteuil du temps de saint Louis, à peine éclairé par le jour qu'assombrissaient la tempête et les vitraux coloriés, Gauthier de la Calprenède, captif d'un vieux romancier, passa six heures immobile et charmé dans la bibliothèque du château de Montdragon.

La cloche du souper ramena Gauthier à la réalité. Il se hâta de descendre et d'aller demander à un valet une brosse et de l'eau pour se débarrasser de la poussière des in-folio qu'il avait remués; puis, lissant son ombre de moustache, et prenant son feutre et ses gants à la main, il se dirigea vers la grande salle, où le souper était servi. Les deux châtelaines y entrèrent bientôt, accompagnées d'un vieux prêtre qui faisait les fonctions de chapelain à Montdragon, et qui venait de rentrer après avoir passé la journée à visiter les malades du voisinage. L'abbé dit le *Benedicite;* on prit place à la table, qu'Alix avait ornée des fleurs cueillies sous la pluie, et le souper fut fort gai. — L'abbé avait jadis suivi le défunt seigneur de Montdragon à la cour de Henri IV. Il raconta mille choses intéressantes sur le règne de ce bon roi, si cher aux Gascons, et finalement il offrit à Gauthier une lettre de recommandation pour le marquis de Besnac, gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, et dont l'appui pouvait être fort utile au jeune homme. Il fut convenu que l'abbé écrirait cette lettre le soir même, et que Gauthier partirait le lendemain, aussitôt après la messe de six heures et le déjeuner.

Le souper fini, les valets desservirent la table, la couvrirent d'un tapis, y posèrent une lampe à trois becs, un in-folio et un sablier, et se retirèrent. On vit alors entrer deux respectables duègnes, dont l'une avait été nourrice de M. de Montdragon, l'autre de sa femme. Chacune d'elles, armée d'une quenouille, s'assit sur un escabeau, un peu en arrière du fauteuil de madame de Montdragon.

à suivre

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

Lîvres de piété pour les ecclésiastiques

I. MÉDITATIONS, *suite*

LA RETRAITE SPIRITUELLE rédigée selon la méthode de saint Ignace par les PP. Debrosse et Aubry, comprend, sur feuilles détachées et numérotées, tous les différents exercices d'une retraite ; méditations, lectures, considérations, et examens. Les méditations, au nombre de 39, sont distribuées par semaine dans l'ordre indiqué par saint Ignace. Il y a des considérations pour les ecclésiastiques, il y en a d'autres pour les séculiers : de même, outre les examens pour les ecclésiastiques, il y en a destinées aux religieux, sur l'esprit de leur état. Les ecclésiastiques qui peuvent avoir à diriger, dans les exercices d'une retraite, des confrères ou des laïcs, ou ceux qui font quelquefois leur retraite en particulier, pourront très avantageusement prendre cet ouvrage pour guide : ce n'est pas le texte de saint Ignace, mais c'est bien la même méthode, les mêmes enseignements et les mêmes conseils pratiques : les méditations, qui comprennent moins de quatre pages, sont très substantielles.

Le P. Tobie LOHNER est surtout connu par sa *Bibliotheca manualis concionatoria* : c'est le plus considérable de ses ouvrages. Il en a publié aussi un grand nombre d'autres, qui, sous le titre d'*Instructio practica*, traitent des différentes fonctions et obligations du prêtre : le huitième, celui que nous signalons à nos confrères, est consacré aux retraites sacerdotales. — La première partie contient un traité didactique sur les exercices spirituels en général, et en particulier sur les exercices de saint Ignace. Pour en déterminer la nature, l'auteur en étudie successivement les causes *finale*, *matérielle* (sujet des exercices), *formelle* (différents éléments de ces exercices), et *efficiente*. Il montre ensuite l'excellence des exercices d'après leurs attributs intrinsèques (et surtout d'après les douze fruits qu'on en doit tirer), et par les témoignages extrinsèques ; et il indique quelques moyens utiles pour faire les exercices avec fruit. — La seconde partie renferme des modèles pratiques d'exercices pour les retraites sacerdotales. La première retraite, de huit jours, est composée d'après la " stricte méthode tracée par saint Ignace. " Et en effet, c'est le texte de saint Ignace qui est présenté à nos réflexions, avec les développements de Lohner ; les méditations sont empruntées pour deux jours à chacune des semaines des " Exercices spirituels, " et embrassent les trois vies : purgative, illuminative et unitive. Pour chaque jour l'auteur indique le but de la journée, et le *texte du jour* : il donne aussi le sujet de la considération, les lectures à faire, les notes à prendre, et les règles de discernement des esprits.

Pour la seconde retraite sacerdotale, également de huit jours, l'auteur adopte une marche nouvelle et dirige, comme il nous en avertit lui-même, toutes les méditations et toutes les considérations vers l'estime et la perfection de l'état sacerdotal. Ce n'est plus le texte de saint Ignace, mais c'est l'ordre de ses méditations, et le P. Lohner sait proposer à nos réflexions des pensées fortes, présentées avec concision et clarté, et enrichies de nombreux textes de l'Ecriture et des Pères. Il n'assigne point d'autre livre de lecture que l'Imitation, laissant au directeur de la retraite le soin d'en choisir d'autres en rapport avec les dispositions des personnes ; mais il conseille d'ajouter à son ouvrage de pure doctrine, un ouvrage historique, par exemple la biographie de quelque saint prêtre, " pour que le retraitant, s'y regardant comme dans un miroir, comprenne mieux à quelle distance il s'est tenu d'un tel modèle, et s'anime à se réformer pour s'en rapprocher davantage "

La troisième retraite sacerdotale de huit jours est formée de méditations sur les paraboles. Notre-Seigneur a fait un fréquent et continuel usage des paraboles : " *Et sine parabolis non*

loquebatur eis. " Pourquoi préféra-t-il ce mode d'instruction à tous les autres ? se demande l'auteur, et il répond : C'est, disent les interprètes de l'Écriture, que dans la parabole, le vice ou la vertu dont il s'agit étant mis sur le compte d'un autre que nous, nous portons un jugement plus désintéressé, plus sincère sur les torts ou les mérites des personnages mis en action, et faisant ensuite un retour sur nous-mêmes, nous apprécions mieux l'état heureux ou funeste de notre vie et nous sommes plus vivement excités à le conserver ou à le haïr. " C'est par une parabole que le prophète Nathan amena le roi David à reconnaître l'énormité de sa faute, et à dire *Peccavi.*—Cette retraite sur les paraboles offre aussi l'avantage de la variété. — De plus " les prêtres qui ont souvent à commenter dans leurs sermons les paraboles évangéliques, s'en acquitteront beaucoup mieux s'ils ont commencé par en faire le sujet de leur méditation, et si, dans cet exercice, ils ont allumé déjà le feu de leur zèle et le désir ardent du salut des âmes. "

Du reste, l'auteur ne donne, pour cette retraite, que les méditations, sans revenir sur les autres exercices, pour lesquels il faudra par conséquent consulter les indications données dans les retraites précédentes. Les paraboles méditées ont été distribuées dans l'ordre exigé par le plan habituel des exercices spirituels, les deux premiers jours étant consacrés aux paraboles qui nous rappellent la fin de l'homme et la nécessité de nous purifier de tout péché, tandis que les quatre jours suivants on nous propose les paraboles se rapportant à l'imitation de Jésus-Christ par la pratique des vertus, pour les derniers jours être réservés à celles qui ont quelque rapport avec la Rédemption, la gloire du ciel et l'amour de Dieu. —Telles sont les trois retraites de huit jours que P. Lohner a disposées pour les ecclésiastiques. Nous estimons qu'elles peuvent faire le plus grand bien à ceux qui les utiliseront, et nous pensons que nos confrères pourront les utiliser non seulement pendant les jours d'une retraite, mais encore dans le cours de l'année : ces méditations de retraite sont capables de renouveler notre bonne volonté et notre ferveur, et il est bon d'y recourir fréquemment, celles surtout que nous savons nous avoir fait une forte et salutaire impression.

Dans cette recommandation, nous n'excluons pas, bien au contraire, la seconde catégorie des retraites du P. Lohner, c'est-à-dire les modèles pratiques de méditations pour une retraite sacerdotale de trois jours. Ces retraites, au nombre de quatre, visent chacune un but spécial. La première est " à l'usage de ceux qui désirent examiner leur vocation au sacerdoce et faire choix devant Dieu d'un état de vie. " La seconde est " pour ceux qui veulent se préparer saintement à célébrer leur première messe ; mais elle embrasse les autres principales fonctions et obligations du prêtre, et peut être utile à tous. " La troisième retraite est " pour ceux qui, après avoir travaillé pendant quelque temps au salut des âmes, désirent se recueillir un peu. " La quatrième, " pour le prêtre qui désire faire une sérieuse pénitence, " étudie la chute et la pénitence de saint Pierre. Pour chacune de ces retraites, l'auteur ne donne que deux méditations pour chaque jour, afin, dit-il, de laisser plus de temps à la réflexion sur le choix à faire, ou à l'examen de conscience : il indique en outre la matière de cet examen, les lectures à faire ; en un mot, il règle l'emploi du temps pour le reste de la journée.

Cette variété de plans de retraite, et le grand nombre de méditations qu'elle entraîne, comme aussi l'étude très complète sur les exercices spirituels qui remplit la moitié du premier volume, engageront peut-être nos confrères à introduire cet ouvrage dans leur bibliothèque : nous ne les en dissuaderons pas.

L'École du prêtre de Tanner est une retraite de huit jours, à quatre méditations, ou plutôt quatre instructions par jour, qui embrasse toutes les vertus et tous les devoirs de l'état ecclésiastique. Après une introduction sur la nécessité et les conditions d'une bonne retraite, l'auteur étudie la vocation au sacerdoce, c'est-à-dire la fin que Jésus-Christ s'est proposée en instituant le sacerdoce, et la préparation au sacerdoce, au point de vue de la pureté d'intention, de la science, de la sainteté. Au deuxième jour, il considère le prêtre dans ses fonctions : à l'autel, en chaire, dans l'instruction de la jeunesse, au confes-

sionnal. Au troisième jour, il nous montre le prêtre dans sa vie publique, visitant les malades, affermissant les âmes faibles dans la foi, cherchant la paix dans la paroisse, et travaillant à extirper tout germe de corruption et à répandre les principes qui puissent fortifier la foi, l'obéissance, la moralité. Le quatrième jour est consacré à la vie privée, c'est-à-dire à la prière prescrite au prêtre, à l'économie qui lui est permise, au costume convenable, à l'édification qu'un prêtre doit donner. Il signale dans le cinquième jour les dangers auxquels est expose le prêtre dans l'oisiveté, dans les sociétés, dans ses liaisons, dans sa propre maison. Le sixième jour envisage l'énormité du péché dans le prêtre, le scandale, l'endurcissement d'un mauvais prêtre, et la leçon que renferme l'exemple de Judas. Au septième jour, c'est le prêtre dans la reddition de ses comptes : le prêtre à l'article de la mort, devant son juge, en enfer, et devant l'opinion publique. Au huitième jour, c'est, comme conclusion de la retraite, le bonheur d'un bon prêtre, le bon ou le mauvais résultat d'une retraite.

Ces instructions, très détaillées et très complètes, sont en même temps très pressantes par la manière dont la vérité est présentée, et par les nombreuses citations de la sainte Ecriture et des Pères. On devine dans l'auteur un homme plein de zèle et d'expérience, qui connait le cœur humain et en découvre hardiment les plaies pour indiquer le remède à appliquer. — Il est très utile, quelquefois même nécessaire que le prêtre dans une retraite soit commune, soit particulière, revoie en détail quelles sont ses obligations, et, par suite, quelles peuvent être ses fautes. Généralement le prédicateur d'une retraite ecclésiastique ne peut, dans le temps qu'on lui donne, envisager toutes les vérités : il ne suffira pas à éclairer chacun des retraitants sur les points qui réclameraient de sa part une attention spéciale. Les réflexions pendant les temps libres et l'examen de conscience ne doivent pas se restreindre aux sujets traités pour tous : mais pour ces réflexions et cet examen, qui répondent à nos besoins personnels, nous avons besoin d'un guide ; et ce guide est quelquefois nécessaire pour nous faire connaître ces besoins personnels. *L'école du Prêtre* peut être ce guide. — Il le sera surtout pour les retraites faites en particulier ; il remplacera le prédicateur. Si la matière de ces deux volumes du P. Tanner ne peut pas être épuisée pendant le temps qui est ordinairement consacré chaque année à la retraite, qui nous empêchera de prolonger notre retraite en utilisant pour nos lectures spirituelles ou nos méditations le *Le Prêtre sanctifié dans la retraite ?* (c'est le sous-titre de l'ouvrage que nous apprécions).

Le traducteur a adapté aux mœurs françaises ce livre composé pour le clergé allemand. Peut-être n'a-t-il pas réussi complètement à lui donner une forme irréprochable : il eut mieux valu, pour éviter des phrases un peu obscures, renoncer à une traduction trop littérale. Nous pouvons présenter, comme une large compensation de cet inconvénient, l'*Examen à l'usage du Clergé* ajouté par M. l'abbé Bénard, et où il envisage successivement et dans le détail les devoirs généraux du prêtre soit envers Dieu, soit envers soi-même, soit envers le prochain, et les devoirs d'un pasteur dans le ministère paroissial : c'est un appendice nécessaire d'un guide de retraite ; il peut du reste être utilisé en temps ordinaire, et, à ce titre, il sera mentionné et apprécié plus tard.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Aout, 1893, Numéro 12

BULLETIN

8 Août 1893

*** Les dépêches de Paris annoncent que les élections générales pour la Chambre des députés de France auront lieu le 20 août. Ces élections sont d'une immense importance car la lutte va se faire sur un terrain nouveau. Acceptant les conseils du Pape et suivant l'exemple des cardinaux et de l'épiscopat tout entier, la grande majorité des catholiques de France, conservateurs, royalistes, impérialistes et autres, ont accepté la république et ils vont combattre les sectaires sur leur propre terrain.

D'un côté seront les hommes d'ordre, ceux qui veulent le règne de la justice et d'une sage liberté, les hommes qui veulent réformer les lois d'éducation, protéger la religion et rendre à la France la place qu'elle doit occuper dans le monde.

De l'autre côté seront les laïcisateurs, les socialistes, les radicaux, les francs-maçons, les sectaires de toutes nuances et tous les hommes de désordre, ceux qui veulent déchristianiser la France et y faire règner l'impiété.

Le prochain scrutin nous dira dans quelques jours si le beau pays de France veut, pendant cinq autres années, être encore à la merci de ceux qui lui ont fait tant de mal et qui veulent, par leurs excès et leur tyrannie, lui faire oublier ses traditions.

Ces élections nous intéressent à un haut degré, nous, les français d'Amérique, et nous faisons des vœux ardents pour le triomphe des hommes d'ordre qui veulent régénérer notre mère-patrie. Puissent-ils chasser du pouvoir ceux qui en abusent tant au détriment du pays.

En parlant de ces élections le journal *La Croix* publie le petit article qui suit :

CE QUE NOUS DEMANDONS.

Nous demandons qu'aux prochaines élections tous les Français laissent de côté les querelles de partis, les vieilles rancunes, pour revenir aux sentiments de justice, et pour ne songer qu'aux intérêts matériels, moraux et religieux du pays.

Les franes-maçons ne seront pas contents.

A la porte les francs-maçons ! voilà assez longtemps qu'ils pêchent en eau trouble et qu'ils exploitent le pays.

Monsieur Odelin qui se présente dans le huitième arrondissement de Paris, (quartier de l'Europe Madeleine) a publié une profession de foi électorale qui indique parfaitement la voie que doivent suivre les électeurs qui veulent sincèrement le salut de leur patrie. M. Odelin est l'un de ces hommes d'ordre qui com-

battent constamment pour le triomphe des saines idées. Au conseil municipal de Paris il a été l'un des plus ardents champions de la réintégration des sœurs dans les hôpitaux. Malheureusement les dernières élections municipales lui ont été défavorables. Puisse-t-il être plus heureux dans les prochaines élections parlementaires.

J'extrais ce qui suit de sa profession de foi aux électeurs du VIIIe arrondissement :

La solution du problème électoral qui se pose aujourd'hui relève simplement de l'honneur et de la probité nationale.

Il s'agit de savoir si vous voulez ;

Conserver un régime qui n'a fonctionné jusqu'ici que pour protéger le vol, favoriser les tripotages et encourager les concussions ;

Ou substituer des citoyens désintéressés à les représentants qui n'utilisent leur mandat que pour la satisfaction de leurs appétits.

Il importe de décider :

Si la République issue de la volonté nationale restera la chose personnelle de sectaires qui l'exploitent et la déshonorent ;

Ou si la revision de la Constitution mettra le gouvernement dans l'obligation de respecter enfin les droits immuables de la famille et de la religion, qui sont la sauvegarde des intérêts sacrés de la patrie.

Il est necessaire ;

De n'accorder confiance qu'à des mandataires jaloux de leur dignité et dont l'unique ambition sera de combattre les abus ou les excès d'une politique arbitraire et démoralisatrice, franc-maçonnique et anti-nationale.

Il faut :

Que chaque élu soit un défenseur invincible des vieilles traditions qui ont fait de notre chère France le plus noble pays du droit, de l'honneur et de la liberté.

C'est dans cet ordre d'idées que, cédant à de nombreuses sollicitations, je soumettrai ma candidature, lors des élections, à l'approbation de vos suffrages.

J. Odelin, *ancien conseiller municipal.*

***

*** La guerre qui était imminente entre la France et Siam n'aura pas lieu. Siam a reconnu les justes réclamations de son adversaire et y a fait droit.

Le sang ne coulera pas et la cause de la civilisation a fait un pas de plus.

L'Angleterre a eu le bon esprit cette fois, de ne pas intervenir et de ne pas envenimer, par une intervention intempestive, une chicane qui aurait pu avoir les plus fatals résultats.

Ce denouement ne peut manquer d'accroître le prestige de la France et d'augmenter son influence dans l'extrême Orient.

Le royaume de Siam, que ses démêlés avec la France vient de faire sortir de l'obscurité est situé dans l'Asie Méridionale, au sud du Tonkin et à l'ouest de l'Annam. Il a une population d'à peu près 7,000,000 d'habitants. Le boudhisme est la principale religion et la polygamie y est pratiquée.

***

*** Hier, le 7 août, a eu lieu à Washington l'ouverture de la session extraordinaire du congrès des Etats-Unis. La question de l'abrogation ou au moins de la modification de la loi *Sherman* concernant l'argent (*Sherman silver law*), est la cause principale de cette convocation du Congrès en session extraordinaire. C'est la

douzième fois, depuis l'établissement de la constitution fédérale des Etats-Unis, que le congrès est ainsi convoqué.

M. Charles F. Crisp, de la Georgie, a été élu président ou orateur de la Chambre des représentants. Il a eu 214 voix et son principal concurrent, M. Reed, en a eu 122.

M. Crisp est avocat et il est âgé de 48 ans. Il est né à Sheffield, en Angleterre, pendant un voyage que ses parents y firent. Il fut élevé aux Etats-Unis et il a fait ses études à Savannah et à Macon. Pendant la guerre de sécession il a fait partie de l'armée confédérée. En mai 1864 les fédéraux le firent prisonnier et ils l'internèrent dans le fort Delaware où il demeura plus d'un an (1).

Les temps sont bien changés depuis la guerre de secession puisque le proscrit d'alors est devenu le président d'un des corps législatifs du pays.

***

*** Aux fêtes de juin dernier à Montréal le congrès national a adopté un projet de *fédération* des sociétés nationales. Cette nouvelle association porte le titre de

Alliance St Jean-Baptiste des sociétés nationales canadiennes-françaises du Canada

Le deuxième article du projet fait connaître le but de l'Alliance, le voici :

II. But.—Le but de l'*Alliancé* est :

1o. De maintenir intactes nos institutions, notre langue et nos lois ;

2o. De réunir, sous ses drapeaux, tous les Canadiens-Français d'origine, le jour de la fête nationale ;

3o. D'obtenir pour la race française sa juste part d'influence en Amérique ;

4o. De veiller aux intérêts de nos nationaux réunis en une organisation puissante ;

5o. D'aider les groupes canadiens des Etats-Unis et du Canada à créer des missions, des écoles françaises, des sociétés nationales et de secours ;

6o. De faciliter le rapatriement de nos compatriotes émigrés, en les dirigeant dans les centres de colonisation les plus favorables, et en leur trouvant de l'emploi dans nos villes manufacturières ;

7o. De créer au siège de l'association une bibliothèque nationale ;

8o. D'élever des statues aux hommes distingués qui ont illustré notre histoire.

***

*** Le 26 Juillet la paroisse de Varennes a célébré le deux centième anniversaire de son établissement. Pour cette célébration les Varennois ont devancé la date de l'établissement qui, d'après les régistres aurait eu réellement lieu en décembre.

La date du 26 juillet a été ainsi choisie parce que c'est le jour de la fête de Ste-Anne la patronne de la paroisse.

A cette même date l'année dernière, la paroisse célébrait, avec des pompes magnifiques, le cinquantenaire du couronnement du tableau miraculeux de sa patronne (2).

La fête de l'année dernière a été très belle. Les préparatifs, pour

(1) J'emprunte ces détails au "*Salem News*" publié à Salem, Massachusetts.
(2) Voir le Propagateur du premier août 1892.

la fête de cette année étaient considérables, malheureusement la pluie qui tombait par torrents les a rendus inutiles. Les cérémonies qui ont eu lieu à l'église ont été très imposantes, mais il a été impossible de faire la grande procession projetée.

A cause de la pluie une grande partie des fêtes religieuses a été retranchée du programme. Elle a aussi nui considérablement aux fêtes civiles. Le soir, cependant, la population s'est réunie près du du fleuve, en face de l'hôtel, et des orateurs, enfants de Varennes pour la pluspart ont rappelé avec enthousiasme le souvenir des ancêtres et redit le passé glorieux de la paroisse.

Ces célébrations de centenaires et autres anniversaires d'évènements remarquables, ravivent les sentiments religieux et patriotiques. Ils font penser à ceux qui ont vécu aux lieux qui nous sont chers, à ceux qui dorment leur dernier sommeil à l'ombre de la croix du cimetière. Il nous rappellent les vertus de ceux qui nous ont précédés et ils nous font prendre la résolution de marcher sur leurs traces et de ne pas dégénérer.

ALBY

(Voir la suite à la page 399)

DAVID

ROI, PSALMISTE, PROPHETE

AVEC UNE

INTRODUCTION SUR LA NOUVELLE CRITIQUE

Par Son Em. le CARDINAL MEIGNAN

ARCHEVEQUE DE TOURS

1 fort vol. in-8..Prix : $1.88

Cette étude sur la personne de David, ses œuvres et ses psaumes demeurait, comme plusieurs autres études bibliques qui ne seront probablement jamais publiées, dans les cartons de notre cabinet de travail. Une publication récente, d'un caractère agressif contre nos traditions et absolument calomnieuse contre David, la fait sortir de son obscurité.

Si imparfaite qu'elle soit, elle nous a semblé répondre pour une part à des attaques qui seraient sans portée à une époque moins ignorante des titres de l'histoire sacrée à l'autorité et au respect. Dans les conditions et les dispositions d'esprit de nos contemporains, elle nous paraît avoir quelque utilité et même satisfaire à un besoin de l'apologétique chrétienne.

A la méthode hypothétique de M. Renan qui, dans son *Histoire du peuple d'Israël*, ouvrage d'apparence scientifique, a permis à l'écrivain de créer plus d'un roman correspondant à l'état d'une âme sceptique amie du paradoxe et de l'impiété, nous substituons la méthode historique.

Nous avons, dans un volume précédent, établi l'autorité du premier et du second livres des *Rois*, appelés *Livres de Samuel.* Nous avons démontré que ces livres, dus à l'inspiration du Saint-Esprit, avaient été composés d'après les archives royales, les mémoriaux, les annales de la maison de David et de Salomon, d'après les contemporains, à la manière, si l'on veut, des mémoires de Xénophon. Maintenant, sur ces bases solides, avec les documents officiels, nous élevons un monument d'une inébranlable fermeté, nous racontons la vie de David telle qu'elle a été : nous rassemblons comme en faisceau les rayons épars de cette vie, et nous en éclairons la figure du berger comme celle du capitaine, celle du poète chanteur comme celle du roi créateur et organisateur, celle du grand prince comme celle du grand prophète. Nous montrons le roi de Juda, après des épreuves inouïes, triomphant de ses ennemis, asseyant son trône dans une capitale fondée par lui, élevant un palais imposant, rétablissant et perfectionnant le culte mosaïque, préparant les matériaux du temple le plus illustre du vieux monde, organisant une armée, une cour et enfin un système presque complet d'institutions politiques, étonnant pour ces époques reculées, dix siècles avant Jésus-Christ, presque au temps des Grecs d'Homère.

Nous dégageons de tous ces événements et des tableaux dans lesquels ils s'encadrent, l'élément messianique. Nous montrons en David la figure du Christ méconnu, persécuté, fondateur de l'Eglise, auteur de la hiérarchie catholique, roi spirituel de tous les siècles et de toutes les nations.

Toutes les prophéties futures ont un point de départ dans les psaumes de David, quand elles ne s'y trouvent pas en germe ou formellement. C'est le plus riche et le plus abondant des prophètes.

Nous nous proposons, nous aussi, d'éclairer un problème que la critique négative aborde sans le résoudre et que nos contemporains posent en ces termes : comment et pourquoi le christianisme est-il sorti du judaïsme ? comment le monothéisme juif est-il devenu la religion de l'Évangile et l'un des grands facteurs moraux de la civilisation ?

Nous n'avons pu, dans ces volumes, épuiser l'élément messianique. Nous n'avons guère fait que montrer où le chrétien doit le chercher. Nous avons voulu l'initier aux études solitaires qui ont été la consolation de notre vie. Nous n'avons ici qu'un faible mérite ; nos guides ont été nos pères dans la foi, les apôtres, les Pères de l'Eglise, et tous les commentateurs chrétiens. Nous n'avons point craint d'aller chercher jusque chez les protestants allemands ce qu'ils ont conservé de l'antique tradition catholique, chez les Hengstenberg, les Delitsch, et chez ceux qui comme M. Bohl ont rédigé de précieux résumés, Nous n'avons fait qu'ajouter à leurs pensées et à leurs paroles ce qui, dans la phase que nous traversons, peut le faire comprendre et rendre leurs travaux plus utiles. Dans l'immense et inépuisable trésor du Père de famille, il y a, comme nous l'apprend Jésus-Christ, ce que l'on peut toujours appeler l'Ancien et le Nouveau, *nova et vetera*, des choses anciennes par le fond, nouvelles par les considérations et la forme ; c'est pour cela que nous avons exposé la vie et les œuvres de David à plus d'un égard autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici : *non nova*, *sed nove*. C'est pour cela qu'aux témoignages des commentateurs les plus anciens, nous avons ajouté ceux des plus récents.

Puisse le Seigneur bénir, au déclin de notre vie, ce fruit tardif, mûri par la réflexion et les études ! Qu'il soit une nourriture pour le lecteur sincère et avide de vérité ; qu'il soit, avec les volumes qui l'ont précédé, une œuvre de quelque poids dans la balance où sont pesées les œuvres, de manière à incliner en notre faveur les jugements définitifs de Dieu, qui ne peuvent plus tarder beaucoup pour nous.

SALOMON

SON REGNE — SES ECRITS

PAR

SON ÉM. LE CARDINAL MEIGNAN

ARCHEVÊQUE DE TOURS

1 fort vol. in-8... Prix : $1.88.

Nous allons raconter les actes et interpréter les écrits d'un grand roi et d'un grand sage.

Sur un théâtre plus étroit, Salomon fut en Orient, au point de vue du renom, dix siècles avant Jésus-Christ, ce qu'eût été Charlemagne pour l'Europe, si Charlemagne avait tenu une plume comme il tenait une épée.

Salomon fut un glorieux monarque doublé d'un savant, d'un philosophe, d'un poète.

Son histoire révèle l'idéal du *Sage* au sens antique du mot.

Le mot *Sagesse*, presque synonyme autrefois du mot science, quoique d'une signification plus étendue, renfermait l'idée de la plus haute perfection morale à laquelle l'humanité peut s'élever par les œuvres de l'intelligence, du courage et de la vertu, à la fois dans le domaine religieux et dans la sphère profane.

Le règne de Salomon nous révèle une civilisation déjà avancée, quand l'Europe tout entière était encore horriblement barbare. L'état politique de la Palestine à cette époque a, pour l'historien, l'intérêt que lui offrirait l'histoire de Mycènes, de Phthie, d'Ithaque et de Troie, au temps d'Agamemnon, d'Achille et d'Ulysse, si des documents authentiques, dépouillés des fables et de la mythologie d'Homère, étaient, par une fortune qu'on ne peut attendre, livrés à la lumière. Ce serait un tableau curieux de mœurs à peu près inconnues, barbares encore, et, nous n'en pouvons douter, bien au-dessous de l'état social d'Israël. Il serait digne d'un homme sérieux de se rendre compte des différences de civilisation, à une même époque, de peuples également intelligents. Ce que nous savons de la Syrie et de sa religion la place bien au dessous d'Israël au point de vue des mœurs. De son côté l'Égypte était livrée à des multiples et puériles superstitions.

Mais pourquoi Israël était il si supérieur à tous égards aux royaumes qui l'entouraient comme une ceinture ? La raison du phénomene gît dans une intervention divine manifestée principalement dans la loi du Sinaï. La Providence avait aussi ménagé à Israël un berceau et une école de civilisation dans le grand royaume égyptien, moyen dont Dieu se servit pour avancer le peuple choisi dans les arts et dans les principes de la vie civile et profane. A ceux qui n'ont point étudié la Bible (et qui l'étudie aujourd'hui ?) nous ferons toucher du doigt le fait de la supériorité d'Israël, si nous avons réussi à l'exposer suivant nos désirs. Dieu s'y montrera comme à découvert.

Parallèlement à l'étude du règne de Salomon, nous étudions ses écrits.

Pour faire juger de l'importance et de l'intérêt de ce qui nous reste, à l'état fragmentaire, des écrits salomoniens, il suffit de citer leurs titres et d'en dire la signification.

Le *Kohéleth* est la considération de l'homme selon la nature ; son titre explicatif serait pour nous :

L'HOMME ET LA NATURE

Les *Proverbes*, qui contiennent les révélations de la Sagesse personnifiée, considérée comme hypostase divine, auraient pour titre explicatif :

L'HOMME ET LA RÉVÉLATION DE LA SAGESSE DIVINE

Enfin le *Cantique des cantiques* s'appellerait :

CHANT DE L'AMOUR RÉCIPROQUE DE DIEU
ET DE LA CRÉATURE HUMAINE

Salomon, quand il était puissant et glorieux, quand les peuples et les monarques prêtaient une attention curieuse et interessée à ses paroles et à ses écrits, Salomon, inspiré de Dieu, a peint avec les lumières de l'expérience :

1° L'humanité ignorante, faible et misérable par nature, et livrée à ses propres forces ;

2° L'humanité éclairée et consolée par les révélations et avec les secours de la Sagesse divine ;

3° L'humanité vivifiée et transformée par l'amour divin.

Au point de vue où nous nous plaçons pour considérer l'histoire, Salomon fut un grand prophète de l'Évangile, et, dans l'Ancien Testament, une illustre figure du Messie.

Notre but a été, au moyen de l'étude et des recherches, de dégager la vérité religieuse diluée parfois dans les expositions confuses de ses meilleurs amis, ou défigurée par ceux qui la méconnaissent systématiquement.

En ce temps d'ébranlement des croyances, il importe que tout chrétien, chacun suivant son intelligence, son instruction et ses besoins, se rende compte à lui-même de la raison de sa foi et soit en état de la défendre et de la justifier, ne serait-ce qu'à ses propres yeux, quand on l'attaque.

Quelle est la raison du christianisme ? Voilà la redoutable question du jour. Les uns, pour y répondre, invoquent justement les bienfaits, les services, les progrès dus à l'Évangile dans le passé et tout ce que le monde peut attendre encore de son inépuisable fécondité. Les autres mettent en lumière la vie merveilleuse, la mort et la résurrection du Christ ; d'autres enfin, l'excellence de sa doctrine.

Quant à nous, nous cherchons dans l'Ancien Testament ce qui a principalement préparé, annoncé, figuré et prophétisé Jésus et son règne dans le monde et dans l'histoire. Dieu seul peut agir de la sorte sur tous les points de l'espace et du temps.

Nous suivons pas à pas cette divine préparation dans la Bible, et, chemin faisant, nous montrons à ceux de nos contemporains qui seraient émus par les systèmes d'apparence scientifique qu'on nous oppose, combien fermes et solides sont les fondements sur lesquels repose la doctrine qui affirme l'origine divine du christianisme.

Ce travail a occupé la principale partie de nos heures de solitude. Il a soutenu notre foi et enchanté notre vie. Notre ambition a été d'associer nos frères à nos études consolantes et fortifiantes. La Bible a d'incomparables attraits. L'archéologie, l'esthétique, la philosophie, le vrai comme le beau, s'y donnent la main, comme le chœur des Grâces au panthéon de la Grèce.

Nous avons déjà parcouru une longue route. Après avoir interrogé les échos des vieux âges, depuis l'Éden jusqu'à Moïse, depuis Moïse jusqu'au temps de Samuel, nous avons rencontré David, son règne qu'Israël n'oubliera jamais, et ses Psaumes, ces hymnes immortels de consolation et d'espérance.

Aujourd'hui nous voudrions apprécier à leur valeur les actes et les écrits de Salomon. Nous rapprochons, par deux publications qui se succèdent à peu d'intervalle, les deux grands astres, ou, pour nous servir des termes génésiaques, les deux grands luminaires du ciel israélite : David et Salomon. Salomon achève et couronne l'œuvre de David, comme David a préparé l'œuvre de Salomon.

Cette étude perdra beaucoup de son intérêt pour les lecteurs qui seraient étrangers aux préparations messianiques antérieures à David et à Salomon, et qui ne nous auraient pas suivi dans nos études de la Bible depuis l'Éden jusqu'à David. Puissent-ils avoir le courage d'y entrer résolument ! Sans cela ils ne comprendront pas les origines messianiques remontant au berceau de l'humanité déchue. Ils ressembleront à un géographe connaissant le Nil des grandes cataractes, mais ignorant ses sources.

Deux grands objets résument la présente étude de Salomon : son règne et ses écrits. Dans l'exposition des actes, l'historien reconnaîtra un grand roi ; les théologiens, une grande figure et un grand prophète du Christ. Dans l'exposition des écrits, on admirera un profond et étonnant moraliste, et le plus grand, le plus sobre et le plus chaste des poètes de l'Orient.

L'Ecclésiaste fait désirer tout ce que les Proverbes annoncent, figurent et prédisent, à savoir, le règne du Messie-Sagesse. Le Cantique des cantiques est l'épithalame de l'union de cette Sagesse avec le monde humain.

Nous donnerons à l'Ecclésiaste toute l'attention que comporte l'abus qu'on en a fait. On sera édifié sur la valeur des rapprochements du Kohéleth avec les écrits de Schopenhauer, de Hartmann, de Spencer, et de tous les pessimistes et nihilistes.

Le livre que nous publions vient à son heure. Le scepticisme et les doctrines nihilistes laissent échapper leurs désespoirs, comme d'âcres senteurs, au sein d'une société qui se sent mourir. On a prétendu que l'Ecclésiaste a le premier jeté dans le monde la note

de la désespérance, et que Salomon est l'un des pères du nihilisme. Nous verrons ce qu'il en est.

Les chrétiens de nos jours connaissent très peu de Salomon. Ils savent qu'il a construit un temple superbe à Jérusalem ; qu'il a été un roi magnifique. Ils ont sans doute entendu parler de sa sagesse, se révélant dans le fameux jugement des deux femmes qui se prétendaient mères du même enfant. Aujourd'hui, quand il arrive qu on parle de Salomon, c'est trop souvent pour rappeler un exemple mémorable de l'amour du luxe et des femmes.

Ce qui occupe le plus est précisément ce qui est le moins digne de l'histoire. Les fautes de Salomon se trouvent toutes renfermées dans les dernières années de sa vie, au moment où sa mission divine était finie. Salomon avait alors fait et accompli son œuvre ; il avait élevé la gloire de son peuple de manière à figurer, pendant plus de trente ans, la gloire éternelle de l'Église ; Il avait écrit tous les livres qui se rattachent à l'œuvre messianique, y compris l'Ecclésiaste, livre inspiré par Dieu, et non par les cruelles expériences du luxe et des plaisirs.

Pour nous, les fautes de Salomon sont un hors-d'œuvre. Nous aurions pu clore sa vie au moment où sa mission de prophète du Christ était terminée. Nous ne l'avons pas fait, dans le seul but de ne pas omettre un fait qui, dans l'ordre de la Providence, est un solennel avertissement et une leçon que Dieu, dans la sainte Bible a voulu donner au monde pour toute la suite des temps : à savoir, que l'homme, quels que soient ses antécédents, ses vertus, ses mérites, son état et son âge, ne doit jamais un seul instant oublier la pratique de deux indispensables vertus gardiennes de toutes les autres : la défiance de soi-même et la vigilance.

LE ROYAUME MESSIANIQUE

L'histoire nous montre qu'à toutes les époques l'humanité, mal à l'aise dans les conditions ingrates où elle se meut, regarde au delà du présent et aspire à un bonheur idéal qu'elle attend toujours. Plus la conscience prend possession d'elle-même, plus l'homme se convainc, sa vie fût-elle en apparence agréable et facile, qu'il est enchaîné sur la terre, assujetti à des besoins, à des infirmités, à des craintes, à des ennuis contre lesquels sa destinée est de réagir sans fin ni trêve. Il aspire à l'affranchissement de ses misères, il ne se sent pas heureux et veut le devenir ; il rêve un idéal.

C'est le même sentiment de besoins non satisfaits qui pousse les nations à rechercher sans cesse les moyens d'accroître leur puissance, d'élever leur gloire, d'améliorer leurs institutions, en un mot, de réaliser l'idéal qui répond le mieux à leurs désirs du moment. Car cet idéal varie dans son objet. La politique nous en offre le témoignage. Notre siècle a vu flotter les esprits entre les institutions monarchiques, dictatoriales et démocratiques.

Les prophètes de Jéhovah, organes et guides souverains d'un peuple singulier, obéissaient à des inspirations plus hautes que celles des autres nations. Non seulement leur idéal ne varie pas, mais il apparaît incomparablement plus noble et plus élevé : c'est le règne de Dieu sur l'humanité régénérée, le règne messianique.

La Bible nous montre en effet les prophètes incessamment occupés, au milieu des péripéties de leur propre sort et du sort de leur pays, à préparer la réalisation d'une félicité qu'ils ont appelée le règne de Jéhovah, le règne de Dieu. L'honneur des Voyants d'Israël est de l'avoir annoncée, prédite et définie dans une lumière croissante, en même temps qu'ils travaillaient, sans se rebuter jamais, à son avènement.

Il convient, au début de ce livre, d'exposer, d'après les saintes Écritures, ce qu'il faut entendre par le règne messianique, thème ordinaire, terme dernier des prophéties, et de se faire une idée nette des divers aspects sous lesquels la Bible le considère. Elle nous représente la règne de Dieu à trois états : à savoir, dans sa préparation, dans son commencement et dans sa consommation. Les prophètes ont préparé le règne de Dieu ; le Sauveur Jésus, par son œuvre rédemptrice, l'a inauguré sur la terre. Il en réalisera la consommation dans les hauteurs paradisiaques.

Ce volume est consacré presque exclusivement à raconter la préparation du règne de Dieu dans l'Ancien Testament. Cependant, à travers les voiles des prophéties, nous pourrons l'entrevoir dans ses commencements ici-bas, et dans sa consommation au ciel. L'ère prophétique n'est guère qu'un long et progressif acheminement vers le christianisme. La foi au Dieu unique s'affermit de plus en plus ; l'espérance de la réalisation des promesses messianiques se fait plus vive ; la vertu de religion tend à se dégager d'un vain formalisme et descend de plus en plus dans la conscience. Les voies au règne du Dieu esprit et vérité se dessinent et se rectifient. Nous allons cheminer au sein des ombres de l'ancienne loi ; mais des éclaircies magnifiques nous laisseront apercevoir, avec l'avènement du règne initial du Messie sur la terre, le règne du Christ couronné et triomphant au milieu de ses élus.

Nous justifierons cette conception du règne de Dieu par les considérations suivantes.

I

Le royaume de Dieu à l'état de préparation et de promesse en Israël offre le caractère d'une séculaire incubation. L'Évangile est l'œuvre de Dieu, et, sans doute, son auteur eût pu le révéler soudain dans toute sa beauté communicative et triomphante ; mais la Providence prépare ordinairement de loin ses œuvres. Leur préparation régulière et progressive, leur durée dans le temps et leur extension dans l'espace, malgré tout ce que l'homme a pu leur opposer, est le signe incommunicable de leur divine origine. La création d'un soleil, d'une planète, la transformation de la nébuleuse devenant astre, suppose, disent les astronomes, une élaboration qui a duré des siècles nombreux. Il en a été ainsi du règne de Dieu fondé par le Christ. Le peuple juif fut chargé pendant plus de quatorze siècles de conserver, avec le monothéisme, le dépôt des révélations faites aux patriarches et à Moïse. Ces révélations, successivement accrues par celles des prophéties, étaient comme le noyau d'un astre qui devait un jour être l'Évangile. La théodicée patriarcale et mosaïque est devenue la théodicée chrétienne. La croyance en un Dieu unique et parfait, sur laquelle Jésus et les apôtres devaient édifier leur enseignement, avait été miraculeusement sauvée en Judée. On sait combien le monothéisme coûta de combats et de peines aux prophètes, qui pendant plus de quatre cents ans luttèrent pour sa cause au milieu d'Israël. Jésus et les apôtres n'eurent qu'à reprendre l'œuvre dogmatique commencée et à lui donner son couronnement.

On peut dire la même chose de la morale juive : le Décalogue avait dès longtemps été publié en Israël quand Jésus y ajouta les huit béatitudes. Le culte de l'Église n'est que la réalité vivante substituée à la figure morte. Le tabernacle, le temple, les sacrifices sanglants, les pains de proposition, les parfums, etc. etc., ont figuré nos temples, nos sacrifices eucharistiques et nos rites sacrés Si l'on compare dans leurs grandes lignes les institutions chrétiennes aux institutions mosaïques, on en saisit aisément les

rapports. La grande hiérarchie catholique ressemble au sacerdoce d'Aaron et à la hiérarchie lévitique. La nation juive constituée en théocratie avait été façonnée par Dieu pour figurer l'Église et travailler efficacement à la préparation de son règne : *Notre nation*, avait dit Moïse, sera un royaume sacerdotal, et vous serez un peuple voué au Très-Haut. Tel fut en effet le peuple juif par destination et vocation, quelles qu'aient été ses inconstances et ses infidélités. L'œuvre que les prophètes accomplirent en Israël est-elle autre chose qu'une longue préparation du règne de Dieu ? Rappeler Israël à sa vocation et à sa destinée, placer sans cesse devant les yeux d'un peuple léger et séduit par des visées ambitieuses, l'idéal du règne de Dieu, peindre par des traits de plus en plus arrêtés et avec des couleurs de plus en plus saisissantes l'avènement d'un Messie. d'un roi, d'un David sauveur d'Israël et de tous les peuples : telle fut la mission des prophètes. Ils étaient les hérauts et les porteurs de l'idée messianique au milieu d'une théocratie qui, pendant des siècles, inconsciemment peut être, fit de longs et vains efforts pour échapper à ses destinées privilégiées et consommer son suicide.

Enfin, de même que nous avons vu, dans le précédent volume, les prophètes préparer le règne de Dieu en débarrassant les esprits des idées polythéistes qui les emcombraient et en leur substitnant l'idée d'un Dieu unique, ainsi les verrons-nous, dans le présent ouvrage, affermir dans les âmes la foi au Messie. Ils esquisseront ses traits, et ils ne cesseront de publier les bénédictions de son règne régénérateur. Par là ils disposeront les cœurs à accepter un jour les vérités chrétiennes, les vertus qu'elles commandent et les joies qu'elles procurent. Pendant que les grandes nations prenaient contact, se pénétraient, s'identifiaient par la conquête ; pendant qu'elles préparaient l'unité romaine, si favorable à la diffusion de l'Évangile, les prophètes disposaient les esprits à recevoir la bonne nouvelle du règne de Dieu, que les apôtres devaient annoncer.

Il faut dire que les paroles des prophètes eurent, surtout au commencement, un caractère assez vague, qui donnaient facilité aux Israélites d'y mêler de bonne foi leurs rêves humains. Ils se représentèrent pendant des siècles le règne de Dieu sous la fausse image d'un règne temporel. Après les Machabées, surtout lorsque les Romains eurent pris pied dans la Palestine, ils détournèrent le sens spirituel et moral des saintes Écritures, et plus que jamais ils s'attachèrent à l'idée d'un libérateur suscité par Dieu sans doute, d'un Messie issu de la famille de David, mais ayant surtout pour mission de chasser l'étranger et de rétablir un royaume temporel. Plus les temps devenaient difficiles et le joug païen intolérable, plus les Juifs s'attachaient à leurs rêves terrestres. Ils ne pensaient guère à une restauration morale et se préoccupaient beaucoup d'une restauration politique.

La grande majorité des Juifs, pleine de haine contre les oppresseurs, caressait l'espoir d'une revanche et d'une vengeance. Le Messie se mettrait à leur tête, chasserait les Romains, pousserait

au loin ses conquêtes. Alors il ramènerait les Juifs dispersés au milieu du royaume de David, très glorieux et très puissant. Ce royaume devait durer éternellement, et ceux qui en feraient partie devaient jouir d'un bonheur terrestre inaltérable. Beaucoup pensaient que le titre d'enfant d'Abraham et l'attachement aux formes rituelles de la religion étaient une condition suffisante pour être admis dans ce royaume.

Ils étaient en minorité les Israélites pieux attendant un Messie qui purifierait les mœurs, réconcilierait le peuple avec Dieu, l'affranchirait du péché et étendrait au loin le culte et l'adoration de Jéhovah. Mais les uns et les autres s'entendaient en ceci qu'ils espéraient le Messie, le salut d'Israël. On avait même essayé de déterminer les signes précurseurs de sa venue : Elie descendrait du ciel; Jérémie ou Moïse sortirait du tombeau pour lui préparer la voie.

Il était réservé au Christ et aux apôtres de détruire cette fausse conception du règne de Dieu.

II

L'Église fondée par Jésus Christ est ici-bas le royaume de Dieu à l'état initial.

A l'arrivée du Messie s'ouvre une ère nouvelle. Jean-Baptiste marquait la limite entre les temps anciens et les temps nouveaux ; jusqu'à lui s'étendent la loi et les prophètes, c'est-à-dire la prépa. ration du règne de Dieu. Non seulement par ses paroles, mais aussi par ses œuvres, Jésus-Christ fait comprendre que les temps messianiques sont arrivés : " Si je chasse les démons par l'esprit de Dieu, c'est donc, dit-il aux pharisiens incrédules, que son règne est arrivé. " Il a déjà répondu par le même argument aux questions de Jean, prisonnier d'Hérode. A ceux qui attendaient des signes autres que les miracles de Jésus, ses œuvres et sa prédication, il déclare que le royaume de Dieu est d'un ordre spirituel, ayant pour fin la conquête des âmes ; qu'il ne viendra pas avec les signes extérieurs que les Juifs attendent, de sorte qu'on puisse dire : Il est ici, il est là ; " car voici, le royaume de Dieu est au milieu de vous. "

Le royaume messianique, avec son caractère de régénération spirituelle et intérieure, se montre à chaque page de nos Evangiles. La première parole de Jésus est un appel à l'amendement, à la conversion. Son but est d'exercer une action morale sur les hommes. Ce but apparaît surtout dans le sermon de la montagne, cette grande charte de son royaume. Quand le Christ refuse de servir d'arbitre entre deux frères, dans une question de partage, il donne à entendre que sa venue ne peut rien avoir de commun avec des intérêts tout mondains. L'enseignement de Jésus, particulièrement les nombreux passages qui opposent l'Evangile à la loi, ceux qui établissent la différence radicale entre sa doctrine et celle des pharisiens, prouvent péremptoirement que rien n'était plus loin de la pensée du Sauveur que l'établissement d'un royaume tel que le rêvaient ses contemporains.

Le second caractère distinctif du royaume fondé par Jésus est l'universalité. Il doit embrasser l'humanité entière, sans acception de peuples et de races. Par le fait même que ce royaume est un royaume tout spirituel, les distinctions nationales devaient disparaître : "Il en viendra d'Orient et d'Occident, dit Jésus, qui prendront place à la table du royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob." Quand le Fils de l'homme viendra pour le jugement, dit-il ailleurs, il trouvera des brebis fidèles dans toutes les nations : "Quiconque fait la volonté de mon Père céleste est mon père, et ma sœur, et ma mère." Son Evangile doit être prêché dans le monde entier ; il en donne l'ordre formel à ses disciples avant de les quitter. Il annonce aux Juifs que le royaume de Dieu s'étendra au delà des limites de leur pays ; qu'ils n'auront d'autre privilège que celui d'avoir reçu les premiers la bonne nouvelle ; d'ailleurs, ils s'en sont montrés si peu dignes, que ce royaume leur sera enlevé et sera donné à d'autres nations mieux disposées à le recevoir. Si le Christ a recommandé un jour aux apôtres de s'occuper uniquement des brebis perdues d'Israël, sa parole n'avait qu'une portée temporaire : il fallait avant tout commencer par ceux que l'éducation religieuse rendait plus aptes à comprendre l'accomplissement des prophéties.

Le développement du royaume spirituel et universel du Messie ne sera pas subit. Jésus le compare à celui d'un grain de blé ou d'un grain de sénevé. L'action de l'Évangile dans le monde sera comme celle du levain, qui, déposé dans la pâte, la fait fermenter tout entière.

Le royaume de Dieu commence et se développe dans chacun individuellement. Quiconque a reçu dans son cœur la bonne nouvelle, commence dès lors à établir le royaume en lui même. Les progrès du royaume sont liés à la conversion des cœurs. S'établira-t-il jamais complètement dans chaque individu et chez tous les membres de la famille humaine ? Il est certain qu'en plaçant sur nos lèvres cette prière qui sera celle de tous les siècles : "Que votre règne arrive," Jésus nous laisse entendre que la réalisation parfaite du royaume sera une espérance, un désir, non un fait ici-bas. Tous ceux qui entrent dans la salle du festin ne sont pas revêtus de l'habit de fête. Il y aura de l'ivraie mêlee au bon grain jusqu'au temps de la moisson. Cependant tous les hommes n'en sont pas moins appelés à faire partie du royaume.

La nature toute spirituelle du royaume de Dieu, son universalité, montrent combien ce royaume, quant à sa discipline, doit différer de celui qu'attendaient les Juifs Le baptême est la seule prescription rituelle imposée par Jésus à ceux qui veulent faire partie du royaume : "En vérité, dit-il à Nicodème, personne ne peut voir le royaume s'il ne naît de nouveau. Si un homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu."

Les autres conditions sont de l'ordre purement moral. La première parole de Jésus est un appel à l'amendement : *metanoeite*. A l'amour égoïste des biens terrestres, il faut substituer l'amour

de Dieu : aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa pensée, c'est là le plus grand commandement. L'amour de Dieu implique nécessairement l'amour du prochain, car on ne peut aimer Dieu sans aimer tous ceux qu'il a faits à son image. Le prochain, pour le Juif, n'était que le Juif; aux yeux de Jésus et de ses disciples, c'est tout homme et particulièrement les malheureux. Cet amour suppose l'absence de toute haine, de toute animosité et de toute égoïsme. Il consiste dans un pardon sans restriction, et en toute occasion, des offenses reçues. Le cœur de l'homme doit être large et indulgent comme le cœur de Dieu : "Et vous, soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait." Les œuvres de charité, de solidarité, sont le trait caractéristique de l'Évangile.

Un autre commandement est la pratique de l'humilité. Cette vertu est propre au disciple de Jésus. Elle présuppose la conscience de notre misère morale et l'absence de toute prétention à un mérite personnel exclusif de la grâce. Jésus attache à l'humilité une importance capitale, Il déclare formellement à ses disciples, encore enclins au fol orgneil, que ce vice leur fermera inévitablement les portes du royaume. Ceux qu'on accable d'opprobres et qui se méprisent eux-mêmes, les publicains et les prostituées, y entreront plus facilement qus les pharisiens, si sûrs de leur vertu.

L'amour de Dieu implique encore et nécessairement le détachement des biens de la terre ; les intérêts de ce monde éloignent aisément l'homme de Dieu et lui peuvent fermer l'entrée du royaume. Celui qui veut suivre Jésus doit sulbalterniser ces biens ; il doit avoir un esprit d'abnégation à toute épreuve, être capable des plus grands sacrifices, avoir le courage, suivant l'expression énergique du Maître, de se couper la main ou le pied, de s'arracher un œil, de quitter les douceurs de la vie de famille ; en un mot, il doit savoir subordonner les affections les plus légitimes à cette perle de grand prix, à ce trésor incomparable, au bien suprême : le royaume de Dieu.

La conversion, l'amour de Dieu, le mépris des richesses supposent la foi et en sont les fruits. La foi est la condition générale d'entrée dans le royaume de Dieu. Jésus ne dit pas seulement : "Amendez vous ;" il ajoute : "Et croyez." Cette foi se manifeste par une confiance illimitée, d'abord en Dieu, et par suite en Jésus. son envoyé, et en sa puissance infinie. Elle communique à l'homme cette force morale qui le rend capable de renverser tous les obstacles et, comme dit l'Évangile, de transporter les montagnes. Elle l'affranchit de toute peur, même au milieu des éléments en fureur menaçant de l'engloutir.

La conversion, l'amour, la foi établissent entre le Père céleste, Jésus et les hommes, un lien intime, une communion étroite, indépendante de tout lien extérieur, s'élevant au dessus de toutes les barrières. La communion des saints est le lien qui unit tous les fidèles de l'Église, tous ceux qui sont entrés dans le royaume de Dieu. A ceux qui font partie de ce royaume, les biens suprêmes tombent en partage : le pardon des péchés, le salut, la vie divine, la paix ici-bas et les joies de la vie future.

Tel est le royaume de Dieu initial, progressif, toujours imparfait sur la terre. Le royaume à l'état de perfection, c'est le ciel.

III

Le royaume de Dieu est unique, mais, d'après les prophètes, il doit être considéré à deux états. Chez Jésus et les prophètes, c'est le même royaume, évoluant vers une perfection toujours plus grande, vers une lumière de plus en plus éclatante: *de claritate in claritatem.*

Dans l'Évangile, les deux états apparaissent manifestement; mais ce sont des états d'un même royaume. Jésus appelle indifféremment royaume de Dieu l'Église militante et l'Eglise triomphante.

Le Nouveau Testament abonde en traits de toute sorte relatifs au règne de Dieu considéré à l'état initial sur la terre; mais il n'en est pas ainsi du règne final dans sa complète réalisation. Les théologiens, et en particulier saint Thomas, ont admirablement développé les conséquences des rares données que la révélation nous fournit sur l'état paradisiaque. Nous nous contentons de renvoyer le lecteur aux enseignements des Docteurs, en particulier à ceux de saint Thomas, aux commentaires de l'Apocalypse et des visions de saint Paul. Rappelons seulement deux textes, l'un de saint Paul et l'autre de l'Apocalypse. "Toutes choses seront assujetties au Christ, qui se sera lui-même assujetti à Dieu le Père, afin que Dieu soit tout en tous." Alors, dit l'apôtre saint Jean dans l'Apocalypse, le mal sera enchaîné, Satan sera jeté dans l'abîme. Ce sera un ciel nouveau et une terre nouvelle; il n'y aura plus ni pleurs, ni cris, ni affliction: le premier état sera passé Tout sera accompli par le Verbe, l'Alpha et l'Oméga le commencement et la fin.

Montrer, en évoquant le témoignage des prophètes depuis Salomon, la préparation du règne messianique dans l'ancienne loi, sa période initiale réalisée par Jésus, et enfin sa consommation dans les triomphes paradisiaques, tel est le but de cet ouvrage.

L'histoire du règne de Dieu embrasse l'histoire universelle de la religion sur la terre. Les prophètes l'ont esquissée; Dieu leur a fait entrevoir, dans des visions sublimes, toute la suite des destinées humaines. Si nous réussissons à bien exposer les prophéties messianiques depuis Salomon jusqu'à Daniel, nous aurons mis en lumière les jalons divins qui tracent les voies d'épreuve et de salut par où l'humanité monte de la terre au ciel.

Lecteurs noblement curieux, avides de progrès et de vérité, voulez-vous mettre fin au scepticisme douloureux qui énerve aujourd'hui les meilleurs esprits, suivez le conseil de Jésus; dans la sincérité de votre cœur inquiet et malade, priez et dites: "Seigneur, faites que je voie." Et comme autrefois le Maître vous répondra: *Scrutamini Scripturas.*

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

PROMESSE DE MARIAGE

Une cause bien singulière, vu les circonstances, est actuellement pendante devant les tribunaux de l'état de New-York. C'est une action en dommages pour violation de promesse de mariage, *breach of promise*, intentée par une femme nommée Ella Keegan contre le millionnaire Russell Sage.

La demanderesse, désirant sans doute se faire des rentes pour ses vieux jours, réclame la bagatelle de cent mille piastres, (100.000.00). Elle veut rogner les millions de son ancien amoureux. Ce qui rend cette affaire plus intéressante c'est que l'offense dont se plaint la demoiselle Keegan est très ancienne. Elle date de 25 ans. Comme on le voit la demanderesse a pris son temps.

Les lois ne fixent pas de prescription spéciale pour des cas de cette nature, et les avocats de la demanderesse prétendent que la cause doit être jugée par les dispositions concernant la prescription la plus longue.

J'ignore quelle est la plus longue prescription des actions personnelles dans l'état de New-York. Dans la province de Québec elle est de 30 ans. Ainsi, si la doctrine des avocats de la demanderesse était admise dans nos tribunaux, les actions en dommages pour violation de promesses de mariage ne seraient préscrites que par 30 ans.

PENSION

Question. — J'arrive de C...... où j'ai logé à l'hôtel X moyennant deux piastres par jour. J'ai pris une chambre à neuf heures du soir mardi et j'ai quitté l'hôtel vendredi avant midi. Malgré toutes mes protestations, le commis m'a fait payer six piastres, prix de trois jours de pension. Je ne lui offrais que cinq piastres pour la pension de deux jours et demi.

Avait-il le droit d'exiger six piastres ? En matière de pension aux hôtels une fraction de jour doit-elle compter pour le jour entier ?

Un marchand

Réponse. — Vous étiez parfaitement dans votre droit en offrant ce que vous avez offert Le commis vous a extorqué une piastre. Il n'avait droit de charger que deux jours et demi.

En matière de pension aux hôtels une fraction de jour ne doit réellement compter que pour une fraction et non pour un jour entier. On paye ce qu'on a eu et pas plus. Il ne s'agit pas dans votre cas de la prescription qui se compte par jours et non par heures. Dans ce cas le jour commencé compte pour un jour entier.

Par ce qui précède vous voyez que vous avez le droit d'exiger que l'hôtelier vous rembourse une piastre, surcharge exigée de vous par son commis.

PANAMA

Question. — Quelles sont les raisons légales pour lesquelles la cour de Cassation de France a annulé le jugement prononcé, le 9 février dernier, par la cour d'Appel de Paris contre de Lesseps et autres, *Re les fraudes de Panama ?* Avocat

Réponse. — La principale raison pour laquelle la cour suprême a cassé cet arrêt est la prescription. L'offense dont on accusait Charles de Lesseps et autres avait été commise depuis plus de trois

ans et la prescription de trois ans couvre les délits de cette nature.

Il est vrai que des procédures avaient été prises contre les accusés avant l'expiration des trois ans, c'est-à-dire le 11 Juin 1891; mais la cour de Cassation a décidé que ces procédures n'avaient pas eu l'effet d'interrompre la prescription. Ces procédures étaient nulles parce qu'elles ne pouvaient pas s'appliquer au cas en question. Pour interrompre la prescription il aurait fallu avoir recours à la procédure spéciale indiquée par le code d'Instruction criminelle, c'est-à-dire à la *citation directe* devant la cour d'Appel. Au lieu de cette citation directe le procureur général avait adressé au premier président de la cour d'Appel un *réquisitoire tendant à informer sur les délits imputés aux accusés* et, sur ce réquisitoire, un conseiller de la cour avait, en vertu d'une délégation spéciale, procédé à l'instruction de la cause.

Voici la fin de l'arrêt de la cour de Cassation.

La Cour...

Attendu..

Qu'il y a lieu dès lors de reconnaitre que le requis d'informer du 11 juin 1891 et l'instruction qui l'a suivi manquent de base légale et ne constituent que des actes nuls n'ayant pu avoir pour effet d'interrompre la prescription.

Que cet effet interruptif ne saurait d'ailleurs résulter de la citation du 21 novembre, plus de trois ans s'étant écoulés à cette date depuis l'époque où auraient été commis les délits imputés.

D'où suit qu'en se fondant sur le réquisitoire prémentionné du 11 juin 1891 pour repousser l'exception de prescription soulevée devant elle par les demandeurs, la cour d'appel a formellement violé les dispositions des lois visées par le pourvoi;

Par ces motifs,

Casse et annule l'arrêt de la cour de Paris, 1re chambre, en date du 9 février 1893;

Et, attendu la prescription acquise, dit qu'il n'y a lieu de prononcer un renvoi;

Ordonne la mise en liberté des demandeurs, s'ils ne sont retenus pour autre cause.

Ainsi s'est terminée cette affaire qui a eu un immense retentissement dans toutes les parties du monde. De Lesseps et autres condamnés n'étaient pas les principaux coupables.

Ils n'étaient que les instruments dont on s'est servi pour corrompre une partie de la députation.

La partie du jugement relative à la procédure illégale adoptée par le procureur général, et sanctionnée par la cour d'Appel de Paris, (1) suggère à *l'Univers* les paroles suivantes qui sont très justes.

Mais ce qui ressort le plus clairement de l'affaire, c'est le blâme infligé par la cour suprême aux premiers juges et surtout au parquet général. Et ce n'est que justice. Il est impossible en effet au procureur général de sortir du dilemme suivant : ou bien ce haut magistrat a ordonné des poursuites sachant qu'elles ne pourraient aboutir et qu'elles étaient illégales, et alors il a manqué à son devoir de magistrat ; ou bien il a agi de bonne foi, en croyant que la procédure qu'il commençait était la seule qui devait aboutir, et alors c'est sa science juridique qui se trouve en défaut.

(1) Me Périvier, qui présidait au procès, est le même qui a condamné Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, pour prétendus outrages faits à Mr Fallières alors ministre des Cultes.

LES CAUSERIES DU DOCTEUR

Par le Dr DEROUET

1 vol. in-12.. Prix : 75 cts.

L'article qui suit est extrait de ce livre.

UN GRAND ENNEMI

Il est là, assis devant une table, l'œil morne, l'air stupide. Il regarde autour de lui et semble ne rien voir.

Si vous lui parlez, il peut à peine vous répondre ; il ne comprend pas, il n'articule que difficilement les mots.

Ses mains tremblent, il est sans force, il éprouve des fourmillements dans les jambes, et s'il veut marcher, sa marche est vacillante.

Mais voici qu'on lui apporte un verre dans lequel brille la liqueur qu'il aime : son œil se ranime, il boit, il boit encore, et toutes ses facultés s'exaltent. Les mots sortent plus facilement de sa bouche, il se réveille de son état d'hébétude et d'insensibilité, c'est une résurrection.

Il boit encore.

Alors tout change à ses yeux, voilà que les personnes qui l'entourent prennent pour lui des formes nouvelles ; il ne voit plus que des visages menaçants, des animaux prêts à le dévorer.

Il fuit, ou bien il s'anime, il s'irrite, il fond sur l'ennemi imaginaire, et d'épouvantables malheurs peuvent survenir.

Et, quand cette folie est passée, quand l'action du poison est calmée, l'infortuné retombe dans son engourdissement, il est plus triste, plus sombre ; il est honteux de lui-même, il ne sent plus la vie que comme un insupportable fardeau, il se désespère.

Il voudrait renoncer à la liqueur perfide et il ne le peut pas, et il s'enfonce de plus en plus dans l'abîme,

Ou il n'essaie d'en sortir que par un acte de désespoir qui jette l'épouvante autour de lui.

Voilà le résultat de l'absinthe ;

Voilà l'un des plus grands ennemis du jour.

Chose incompréhensible !

Nous sommes fiers de notre raison, et nous nous livrons à des habitudes qui l'altèrent, qui l'obscurcissent, qui la tuent.

Nous voulons être libres, nous estimons que la liberté est le plus grand des biens, et nous permettons à une liqueur d'être notre tyran, et nous en devenons les esclaves, tellement les esclaves, que nous allons à l'abrutissement, à la mort, sans nous résoudre à secouer et à briser la chaîne.

On demande la liberté à bien des combinaisons, on se bat pour elle, et on la perd volontairement devant un verre de liqueur.

Tels sont les contrastes que présente cet être qui est si grand de sa nature, et qui devient si misérable quand il se laisse aller à la pente de ses passions. Disons-le, si ce n'est pour nos lecteurs, au moins pour ceux à qui ils peuvent rendre le service de les prévenir du danger, l'absinthe est un triple poison.

D'abord parce que l'alcool, qui en forme la base, est un poison quand il est pur, un poison encore quand il est pris en excès ;

Ensuite, parce que la plante qu'on fait infuser dans l'alcool, et qui fournit la liqueur d'absinthe, est aussi par elle-même un poison;

Enfin, parce que cette liqueur est très souvent sophistiquée et rendue plus dangereuse encore.

Mais ce que l'absinthe a de plus dangereux, c'est la tyrannie qu'elle exerce. D'abord on n'en boit qu'un ou deux petits verres par jour, et l'on a soin d'étendre d'eau la liqueur.

Au bout d'un certain temps, l'excitation agréable qu'elle produit ne peut plus s'obtenir qu'en diminuant la quantité d'eau ; on la prend donc de plus en plus forte ; on finit par la prendre pure.

Déjà l'on est esclave.

Les membranes muqueuses qui tapissent la bouche et le gosier deviennent insensibles ; il faut augmenter la dose pour réveiller leur sensibilité, et l'on arrive ainsi à trois, à quatre, à six, à huit verres par jour.

Alors l'appétit se perd, les aliments excitent le dégoût, il faut faire effort pour les ingérer, on ne mange presque plus.

Et l'on ne boit que davantage.

C'est un premier avertissement sérieux ; les forces diminuent, les membres tremblent, le sommeil est agité, la parole devient embarrassée.

Le malade consulte le médecin ou se raisonne lui-même ; l'abstinence des spiritueux, une nourriture succulente viennent à bout des premiers symptômes.

Mais le mal n'a pas plutôt diminué, et en même temps la frayeur, que l'habitude reprend son empire : on s'accorde un petit verre, puis deux, puis trois, tout en se promettant de n'aller pas plus loin, de revenir en arrière, non pas aujourd'hui, mais demain, mais bientôt

Demain n'arrive jamais, et le mal reparaît plus fort, plus effrayant. Ce ne sont plus les mains seulement qui tremblent, ce sont les jambes qui refusent leur service, c'est le tronc qui est atteint, c'est la tête qui se perd ; la stupeur, l'hébétude, les hallucinations terrifiantes, l'affaiblissement intellectuel apparaissent en même temps.

Deuxième avertissement.

Le médecin vient de nouveau, il parle avec plus d'autorité : il menace, et s'il est assez heureux pour obtenir du malade qu'il renonce à sa funeste habitude, il peut encore le sauver.

Mais combien peu l'écoutent ! un sur dix, peut-être.

L'esclave continue donc de traîner sa chaîne, après avoir fait quelques efforts pour la secouer. Il reprend ses habitudes, il cède à l'absinthe.

Dès lors tout est désespéré.

Ce sont des vertiges, des hallucinations, des troubles de la vue, des envies de vomir ; c'est l'amaigrissement.

L'estomac ne peut plus remplir ses fonctions, le foie s'altère, tout le corps tombe en ruine.

C'est un tremblement général, ce sont des accès de fureur ou une prostration complète de force ;

C'est l'idiotisme, la démence, et enfin la mort.

Quand on boit le premier verre d'absinthe, c'est le premier pas qu'on fait vers ce but.

On peut, sans doute, s'arrêter en chemin, on peut ne pas aller jusqu'à la tyrannique habitude ;

Mais qu'on n'oublie pas que l'absinthe, même prise à dose modérée, n'est jamais exempte de danger, qu'elle amène au bout d'un temps plus ou moins long des désordres dans l'économie, et particulièrement dans les fonctions digestives, qu'elle est telle qu'un savant médecin a dit :

L'absinthe, à dose même très modérée et de bonne qualité, doit être bannie de la consommation.

Si l'on dressait l'état des victimes de l'absinthe, on ferait une effrayante statistique :

Que de belles intelligences éteintes !

Que d'hommes morts avant l'âge !

Que de crimes commis !

Que de misères !

Les Chinois ont l'opium, nous avons l'absinthe. Vraiment nous n'avons pas le droit de nous moquer des Chinois.

L'HYPNOTISME

ETUDE SCIENTIFIQUE ET RELIGIEUSE

Par l'abbé P. G. MOREAU

VICAIRE GÉNÉRAL DE LANGRES

OUVRAGE HONORÉ DE LETTRES

DE NN. SS. S. G. L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX
S. G. L'ÉVÊQUE DE LANGRES
S. G. L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS, NOYON ET SENLIS
S. G. L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS ET TOULON, ETC., ETC.

1 fort vol. in-12.. Prix : 95 cts.

L'HYPNOTISME est à l'ordre du jour.

On en parle dans les Académies et dans les salons. Pas une revue, pas un journal qui n'y consacre quelques pages. Depuis longtemps déjà, il a sa littérature.

Pas une ville où les hypnotiseurs ne fassent des conférences. C'est presqu'une épidémie dont les gouvernements se sont émus.

Pas une fête où on n'invite un hypnotiseur en renom.

Si l'on écoutait M. le professeur Liégeois, bientôt l'hypnotisme ferait la loi au Palais, comme il essaie de la faire à la Faculté de médecine ; et nous serions à la veille d'une véritable révolution dans la morale sociale. Aujourd'hui, il faut encore un magnétiseur, un suggestionniste. Demain, peut-être, un autre M. Liégeois publiera que l'action du monde extérieur sur les sens frappe le cerveau, de telle manière, que l'individualité disparaît pour faire place à la passivité absolue.

Enfin l'hypnotisme a été, l'an dernier, officiellement introduit dans la chaire chrétienne. Pour nous, prêtres, c'est un signe que l'heure a sonné de ne plus nous désintéresser dans cette question. Déjà, en effet, nous pouvons dire de l'hypnotisme ce qu'écrivait en 1853, du magnétisme animal, Mgr Guibert, alors évêque de Viviers : " Tant que ces opérations n'ont présenté que le caractère d'un exercice purement récréatif, ou que la curiosité n'y a cherché que les effets d'un fluide répandu dans la nature, notre sollicitude ne s'est point alarmée...Aujourd'hui il est de notre devoir de donner des avertissements..., de prémunir les fidèles contre les pièges du père du mensonge, de veiller à la pureté de la foi et à l'honneur du nom chrétien..." Aussi, aucun de nous n'a-t-il été surpris de voir S. E. le cardinal Richard honorer de sa présence la dernière conférence du R. P. Le Moyne à Saint-Merry, dont il bénissait ainsi et encourageait les efforts : " Vous emploierez tous les efforts de votre zèle sacerdotal, avait d'ailleurs écrit son vénérable prédécesseur dans le *Mandement* que je rappelais, et avant tout l'autorité de votre exemple, pour éloigner de ces damnables pratiques tous ceux de vos paroissiens qui seraient assez imprudents pour s'y livrer. " Quand l'exemple part d'aussi haut, c'est, je le répète, une obligation pour chacun de nous de faire entrer l'hypnotisme dans le programme de ses études théologiques, sous

peine de rester étranger au mouvement scientifique et religieux de son époque, et de compromettre sa mission auprès des âmes.

A peine né, en effet, l'hypnotisme s'est posé en adversaire du dogme chrétien. Aussi, je ne m'explique pas comment M. le docteur Bérillon s'est cru autorisé à affirmer, qu'en raison de leur libéralisme, les évêques de France avaient témoigné une grande sympathie " aux procédés thérapeutiques de l'hypnotisme, " et surtout que " la cour de Rome...*avait déclaré*, *dans ces derniers temps*, que la réalité des phénomènes de l'hypnotisme était tout ce qu'il y a de plus incontestable et de mieux prouvé...que *l'usage de l'hypnotisme était permis*..." Il est vraiment regrettable que M. Berillon ait négligé de nous indiquer où il avait découvert d'aussi intéressants documents. Pour ma part, j'aurais été curieux de les mettre en regard d'autres documents signés : Bérillon, Paul Bert, Régnard, Bourneville, Luys, Richet..., où ces écrivains ne semblent noter leurs *observations* que pour saper plus sûrement par sa base l'édifice chrétien, où ils affectent non seulement le plus grand mépris de toute croyance religieuse ; mais ne savent même pas dissimuler leur joie à la pensée que leurs découvertes enterreront à jamais le miracle.

Ce n'est pas nous, en effet, qui avons poussé l'hypnotisme sur le terrain théologique, mais les hypnotiseurs, qui comptent s'en servir comme d'une nouvelle arme de guerre contre la foi catholique. Pas un, depuis le plus obscur jusqu'au plus illustre, qui ne nie hautement toute révélation, toute action d'une puissance et d'une nature supérieures, et qui ne prétende expliquer les faits miraculeux de l'Evangile par la grande hystérie et la suggestion. Donato n'est pas le seul à s'écrier : " Jésus fut le plus prodigieux des magnétiseurs...Jésus guérissait les infirmes en les magnétisant.

" Dans les temps les plus reculés, a écrit le docteur Bottey, Jésus-Christ, les apôtres, les prêtres opéraient des guérisons par l'imposition des mains ; de même les pythonisses, les magiciens, etc..." Le docteur Bernheim, remarque M. le chanoine Lelong, qui, dans une première édition de son opuscule sur la *Suggestion*, semblait exempt de toute hostilité envers le surnaturel, dans sa seconde édition, attaque directement les miracles de Lourdes.

Avant de faire connaître à ses lecteurs les résultats de son *Étude historique*, *critique et expérimentale*, observe M. l'abbé Méric, le docteur Gibier déclare qu'il est l'adversaire implacable du merveilleux et du surnaturel ; il a des paroles amères, violentes, injustes contre le christianisme et la foi religieuse ; il ouvre son *Avant propos* par cette déclaration, écrite en lettres majuscules, pour frapper vivement l'attention de ses lecteurs : Nous sommes l'ennemi du merveilleux et du mysticisme, et n'admettons pas qu'il puisse se produire rien en dehors des lois de la nature.

M. Paul Copin, collaborateur de la *Revue de l'hypnotisme*, et son collègue, qui signe sous le pseudonyme de Skepto, sont animés d'une telle haine que, à propos de l'hypnotisme, ils exhument toutes les objections, anciennes et nouvelles, contre le catholicisme.

" L'histoire nous rapporte, s'est écrié, au *Congrès des magnéti-*

seurs, M Guyonnet du Péral, que le Christ fut forcé de s'y reprendre à deux fois pour faire une cure laborieuse ; " et, gravement, il le classe dans la catégorie des " volontistes, mystiques et spirites!"

Tous, à la suite de Strauss, de M. Renan, de Karle Hase, assimilent les résurrections attribuées à N.-S. à de simples réveils de personnes en léthargie. Ils expliquent le changement de l'eau en vin aux noces de Cana par la suggestion ; les guérisons, par le magnétisme animal ; Notre-Seigneur opérant à la façon des magnétiseurs par l'imposition des mains, ou en touchant l'organe souffrant. La guérison de la femme affligée d'une perte de sang présente à leurs yeux toutes les allures et toutes les modalités des guérisons magnétiques modernes. En vain M. Bérillon cherche-t.il à s'abriter derrière MM. Guermonprez et Desplats, professeurs à la Faculté catholique de Lille, qui " ont apporté, dit-il, d'importantes contributions à l'étude de l'hypnotisme et de la suggestion ; " lui et ses collègues font partie de ce groupe dont la devise est celle de Voltaire : " Ecrasons l'infâme ! " Pour eux, l'infâme c'est le surnaturel.

Malheureusement, un certain nombre de chrétiens, par suite de l'ignorance et de la fascination qu'exercent toutes les nouveautés embellies par la réclame, jouent avec l'hypnotisme, sans en soupçonner les danger. Chez d'autres, au contraire, d'une conscience délicate et qui veulent suivre à la lettre ce conseil de saint Paul : " Evitez toute curiosité malsaine, et prenez garde de vous laisser séduire, " se manifeste une vive et légitime anxiété. Ils veulent être éclairés. Ils nous interrogent. Or, comment leur répondrons-nous, si nous n'avons nous-mêmes sur cette question que " des divagations, " comme me le disait, il y a quelques mois, un curé de Paris ?

C'est à remplacer ces divagations par des données scientifiques, que travaillent déjà NN. SS. les Evêques. C'est pour entraîner leurs prêtres vers l'étude de ces sciences nouvelles que S. E. le cardinal-archevêque de Paris avait autorisé le R. P. Le Moyne à traiter l'hypnotisme en chaire ; que NN. SS. les archevêques et évêques de Paris, Reims, Lyon, Evreux, Oran, ont introduit cette question dans le programme des conférences diocésaines de l'année 1890 et de l'année 1891. " Il n'y a, me disait, au mois de juillet dernier, un savant prélat, il n'y a plus que deux choses qui m'intéressent dans la lecture des revues et des journaux : en politique, la question sociale ; en psychologie, l'hypnotisme. "—" ......Je lirai avec le plus grand plaisir votre travail sur *l'hypnotisme*, m'écrivait, à la date du 15 novembre dernier, un de nos plus savants évêques, question à l'ordre du jour, et qui, comme vous le dites, vaut la peine d'être traitée sérieusement. "

Malheureusement, les travaux dus à des plumes ecclésiastiques sont trop peu nombreux ; plusieurs même ne sont que des simples brochures, écrites dans un excellent esprit, mais à la hâte, ou sous un horizon trop restreint. C'est pourquoi, plusieurs ont estimé qu'à côté du *Mandement* de Mgr Sancha Hervas, évêque de Madrid-Alcala, des études de MM. Granclaude, Ribet, Méric, Lelong, Cla-

verie, Trotin, Léon Guillemet, Elie Blanc ; des RR. PP. Matignon, de Bonniot, Franco, Le Moyne, Touroude, il y avait place pour une nouvelle *Etude scientifique et religieuse* sur l'hypnotisme.

Les travaux des hypnotiseurs se comptent déjà par centaines, et chaque jour voit éclore " une contribution nouvelle à l'étude de l'hypnotisme. " Il faut que nous les suivions pas à pas, et que, sans nous laisser rebuter par l'aridité ou l'étrangeté du sujet, nous tenions au courant de leurs découvertes ceux de nos confrères qui n'ont ni le temps, ni la facilité de recourir aux sources.

Je m'efforce d'exposer, aussi nettement que le sujet me le permet, les théories des magnétiseurs, hypnotiseurs, suggestionnistes. Je note leurs observations les plus *franches*. Je les fais parler le plus possible. J'évite d'introduire dans cette exposition mes appréciations personnelles, ou certaines données métaphysiques douteuses et obscures, dont je trouve qu'on n'a déjà que trop abusé, et qui ne sont, la plupart du temps, que des trompe-l'œil.

Une étude religieuse termine cette étude scientifique ; chaque expérience nouvelle étant pour nos adversaires l'occasion d'épigrammes blessantes à l'adresse des croyants. Je dédaigne l'impertinence, mais je relève l'objection. Que faut-il penser de leurs théories sur les guérisons miraculeuses, sur les cas de possession, sur l'extase, sur les stigmates......? Ces phénomènes ne sont-ils, comme ils le prétendent, que des effets nerveux amplifiés ? Est-il permis d'hypnotiser ? de se laisser hypnotiser ? Peut-on ne voir dans les phénomènes hypnotiques que le jeu normal des forces humaines agrandi par le sommeil nerveux ; ou l'action du démon est-elle nécessaire pour expliquer certains phénomènes ?

C'est aux sources que j'ai puisé. Je me suis vite aperçu qu'en hypnotisme, comme en toute espèce de questions, les auteurs se copiaient, sans le dire. En hypnotisme, cette supercherie est une véritable duperie. Il en résulte que le même fait, raconté cent fois par cent copistes différents, laisse croire aux lecteurs qu'il y a cent faits en faveur d'une expérience, alors que le rôle est toujours tenu par la même demoiselle Rosa, Esther, ou Elisa. C'est une répétition de la fable :

...Le nombre d'œufs, grâce à la renommée,
De bouche en bouche allait croissant ;
Avant la fin de la journée,
Ils se montaient à plus d'un cent.

J'ai donc écarté les copistes pour ne m'attacher qu'aux maîtres ou à leurs disciples autorisés.

C'est ainsi que pour l'Ecole de la Salpêtrière, et l'Ecole de Nancy, j'ai étudié les ouvrages de MM. Gilles de la Tourette et Bottey. C'est dans le Dr Bernheim que j'ai étudié la suggestion ; dans le Dr Ochorowicz, la suggestion mentale ; dans le Dr Azam, ce qui regarde l'état second ; dans les docteurs Bourru, Burot, Luys, l'action des médicaments à distance ; dans le Dr Baréty, la force neurique rayonnante ; dans le Dr Régnard, les différentes sortes de sommeil, et ainsi de suite. Autant que possible, je cite le passage du livre auquel j'emprunte chaque observation. Si je com-

mettais un oubli, je prie les auteurs de ne pas m'accuser de plagiat. Mon oubli serait involontaire.

Lucrèce exprime par une belle image le lien qui rattache les générations passées aux générations à venir. Il nous montre les coureurs antiques s'élançant dans la carrière et tenant dans leurs mains un flambeau ; puis, lorsqu'ils arrivent épuisés au terme de la course, ils remettent à d'autres, qui le portent plus loin, le flambeau qu'ils laissent échapper d'une main défaillante.

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Pour nous prêtres, ce flambeau c'est le dépot du dogme catholique tel que le Saint-Siège l'enseigne et l'explique ; tel que notre Evêque nous l'a confié au jour de notre sacerdoce. Puissé-je avoir continué l'œuvre à laquelle mes aînés ont donné leur part d'efforts et de dévouement ! C'est toute mon ambition.

En la fête de saint Jean l'Evangéliste, 27 décembre 1890.

P. G. Moreau, *vic. gén. hon.*

que protestant, il met en regard des principes du droit catholique les déviations et les divergences du protestantisme, afin de montrer comment on a essayé, de nos jours surtout, d'imposer à l'Eglise catholique les principes du droit ecclésiastique protestant.

En résumé, le docteur Véring a surtout voulu faire un livre qui réponde aux nécessités pratiques du temps présent.

Patrologie, par le docteur ALZOG, professeur de théologie à l'Université de Fribourg. Un fort volume in-8. Prix : $1.88

C'est l'histoire de la littérature chrétienne divisée en quatre périodes. La première comprend l'origine de la littérature chrétienne ou le temps des apôtres ; la seconde, le progrès et le perfectionnement de cette littérature apologétique ; la troisième, l'apogée de la littérature patriotique, depuis le premier Concile œcuménique de Nicée jusqu'à la mort du pape Léon le Grand (325-461) ; la quatrième, la décadence de la litterature des Pères dans l'empire romain jusqu'à la restauration sous une forme nouvelle de la littérature chrètienne chez les peuples romains et les peuples germains.

Pour chaque auteur le docteur ALZOG donne une courte notice biographique, la liste de ses ecrits avec leur argument leur analyse, leur critique, etc.

Théologie morale, par le docteur J. EV. PRUNER, supérieur du séminaire d'Eichstœtt 2 forts volumes. Prix : $3.75

" Nous avons fait en sorte que notre travail, tout en restant dans les limites d'un simple manuel, fût suffisamment complet et pratique pour répondre aux nécessités journalières des prêtres employés dans le saint ministère. Mais en nous efforçant de remplir cette double tâche, nous nous sommes abstenu d'élucider en détail les parties qui rentrent dans la théologie pastorale et le droit canon ; nous ne les avons abordées qu'autant qu'il le fallait pour illuminer certaines questions de morale qui auraient pu, sans cela, être envisagées d'une manière inexacte ou défectueuse. "

L'auteur divise son livre comme suit :

I. Des actes humains considérés en eux-mêmes et dans leur dépendance à l'égard de Dieu : 1° le libre arbitre ; 2° moralité des actes humains ; 3° la conscience ; 4° de la loi ; 5° caractère surnaturel et méritoire des actes humains.

II. Des vertus et des péchés.

III. Des devoirs. Cette troisième partie est naturellement la plus développée, et forme, en etendue, les trois quarts de l'ouvrage : elle suit, pas à pas, les dix commandements de Dieu.

Théologie fondamentale ou Apologétique, par le docteur HETTINGER, professeur à l'Université de Wurzburg. Tome Ie. Un beau vol. in-8 de 599 p. Prix : $1 88

Dans une introduction de soixante pages, le doct. professeur expose : 1° la *Notion* de la THÉOLOGIE ; sa *tâche*, sa *méthode*, sa *division* : 2° La *Notion* de l'APOLOGÉTIQUE, sa *méthode*, sa *division*, son *histoire*. On y trouve cités, avec leurs noms et les titres de leurs ouvrages, tous les auteurs qui, depuis le premier siècle de l'Eglise jusqu'à nos jours, ont traité du sujet ou en ont touché.

L'ouvrage forme trois grandes divisions, sous ces titres :

1° Examen de l'idée de la Religion et de la Révélation considérée en elle-même :

—Livre Ier. 2° Idée de la Révélation apportée au monde par Jésus-Christ :—Livre IIe. 3° Idée des Religions et des révélations fausses qui se sont produites avant et après Jésus-Christ :

Nous lisons dans les ETUDES RELIGIEUSES DES PÈRES JÉSUITES (n°de septembre 89) l'admirable appréciation suivante de *l'Histoire de l'Eglise* du Cardinal Hergenrœther, nous citons :

Les trois premiers volumes de cette remarquable *Histoire de l'Eglise* ont paru pendant la suppression des Etudes ; ils n'ont pas été moins bien accueillis en France qu'en Allemagne, où l'ouvrage tout entier est parvenu rapidement à sa troisième édition. Le tome IV, publié récemment, comprend la fin de la 5e période de Grégoire VII à Boniface VIII, avec le commencement de la période suivante, qui nous mène jusqu'aux premières années du siècle (1517). On y trouve, après un premier chapitre sur l'épiscopat et les ordres religieux, l'histoire des croisades

et leurs résultats; des détails pleins d'érudition sur les nombreuses sectes écloses au moyen âge ; un tableau fidèle de la vie scientifique de saint Thomas et de saint Bonaventure ; un résumé impartial du procès des Templiers, enfin un exposé lumineux de la triste période du grand schisme d'Occident.

Dans ces pages où la sagesse des jugements marche de pair avec la sûreté des informations, le savant archiviste du Vatican se propose de mettre en lumière la vie intérieure de l'Eglise et le mouvement des idees dans la société chrétienne. Toutes les questions controversées sont élucidées avec une haute impartialité: après chaque paragraphe, l'éminent historien indique les sources principales et les travaux les plus remarquables, en y ajoutant parfois une appréciation critique. On ne saurait indiquer à ceux qui étudient l'histoire ecclésiastique un ouvrage plus rempli de renseignements précis et d'une doctrine plus sûre ; le public français sera reconnaissant à M. l'abbé Belet d'en avoir entrepris la traduction.

Voici maintenant l'appréciation du *Polybiblion* sur le tome IVe:

Histoire de l'Église, par S. Em. le cardinal Hergenrœther. T. IV. Paris.

Le tome quatrième de l'*Histoire de l'Eglise* du cardinal Hergenrœther, traduite par M. l'abbé Belet, comprend les temps écoulés depuis Grégoire VII jusqu'au commencement du seizième siècle. Il est divisé en deux périodes : l'une de Grégoire VII à Boniface VIII, où " tout ce qui s'est fait de grand à cette époque, dans la science et dans la vie religieuse, porte la vive empreinte du christianisme"; l'autre de Boniface VIII à Léon X, époque qui montre l'affaiblissement de l'autorité pontificale, les progrès d'un pouvoir temporel, d'une société civile qui, en prenant conscience de sa force, la retourne contre l'Eglise, le déchaînement du génie révolutionnaire, partant la décadence des travaux scientifiques et le caractère plus général de l'hérésie qui pénètre plus avant dans les esprits.

Je l'ai déjà dit : ce qui caractérise *l'Histoire de l'Eglise* du cardinal Hergenrœther, c'est qu'on y trouve moins le récit des faits, dont les principaux seuls sont indiqués que l'indication des grands mouvements dans la politique, les idées et les institutions qui se développent: là on rencontre des résumés substantiels, des notions précises, des jugements toujours marqués au coin de l'esprit le plus droit. L'auteur ne s'égare pas dans les thèses plus que hasardées ; il sait condamner, tout en l'expliquant, le népotisme d'un Sixte IV et la vie irrégulière, scandaleuse, d'un Alexandre VI.

L'appréciation du savant Préfet des Archives du Vatican vient donner raison à ceux qui, contre de téméraires assertions, défendaient, au sujet de ce pape, l'honneur même des études historiques. Les reproches que des journalistes adressaient alors à ceux qui combattaient des réhabilitations impossibles à accepter dans l'état actuel des connaissances, oseront-ils se produire contre un cardinal mis par Sa Sainteté Léon XIII, après la publication des ouvrages qui ont fait sa renommée, à la tête de ses Archives ? (*Polybiblion.*)

N. B — Une remise de 50 pour cent sera faite sur tous les ouvrages de la Bibliothèque théologique.

GAUTHIER DE LA CALPRENEDE

I EN QUERCY. (*suite*)

Alix prit dans un bahut sculpté la tapisserie et les pelotons de laine de sa tante, et les lui donna ; puis elle s'assit à ses pieds, sur un petit pliant, et se mit à faire un grand filet destiné à préserver des oiseaux certaine treille de raisin muscat, orgueil du château de Montdragon. Quant au chapelain, il ouvrit le livre et lut d'une voix fort monotone la vie du saint du jour. Gauthier, assis un peu à l'écart, regardait le groupe que formaient les hôtes du vieux château, et les rêveries que lui suggérait ce tableau l'empêchaient d'écouter la lecture du chapelain. Il lui semblait voir les trois Parques tenant en main le fil de sa vie ; et, quand madame de Montdragon posait sa tapisserie représentant un semis de gros œillets sur fond noir, et, prenant les ciseaux pendus à sa ceinture, coupait une aiguillée de laine, il l'eût volontiers priée de n'en rien faire. Puis, regardant Alix, resplendissante de jeunesse et de beauté, et entourée de ces graves personnages vêtus de noir, il se représentait Proserpine, alors qu'enlevée aux prairies de la Sicile, elle se vit transportée dans le sombre royaume.— Mais là s'arrêtaient les allusions mythologiques, le chapelain ni lui-même ne pouvant en aucune façon représenter Pluton.

La lecture finie, une des duègnes se leva, et alla appeler les valets et les servantes, qui venaient de finir leur besogne et leur souper. Ils entrèrent, au nombre d'une quinzaine. Le chapelain dit la prière au salon, la pluie ne permettant pas d'aller à la chapelle, et madame de Montdragon, après avoir donné l'eau bénite à tous ses serviteurs, les envoya se coucher, en leur recommandant bien de prendre garde au feu et d'éteindre les chandelles, non pas en soufflant, mais avec les éteignoirs, de crainte des étincelles.

Quand ils furent tous partis, le chapelain dit qu'il allait se retirer dans sa chambre pour écrire à M. de Besnac, et madame de Montdragon, retournant le sablier, qui venait de se vider, déclara qu'on veillerait une heure en l'attendant, mais pas une minute de plus. " Je suis sûre qu'il est fort tard, " dit-elle. " Que c'est donc ennuyeux de ne pas savoir l'heure qu'il est ! Depuis que l'horloger a emporté la pendule, tout est détraqué ici. Avez-vous une montre beau neveu ? "

" Hélas ! non, ma tante, " dit Gauthier. " Ce sera la première emplette que je ferai à Paris. "

En ce temps-là, du reste, les montres étaient fort rares, et le comble de l'élégance consistait à en porter deux à la fois.

" Savez-vous jouer aux échecs ? " dit la châtelaine à Gauthier.

" Fort mal, ma tante. Je n'ai absolument qu'un talent de société : c'est de conter des histoires. Si vous le permettez, je vous en dirai une, que j'ai lue tantôt dans votre bibliothèque. "

" Quel plaisir ! " s'écria Alix. " Est-ce une histoire vraie ? "

" Certainement, " dit Gauthier ; " elle s'est passée ici même, il y a plus de trois cents ans, s'il faut en croire le chroniqueur. Vous devez la connaître, madame : c'est celle d'Érambert de Montdragon, qui fut à la croisade. "

" J'en ai entendu parler jadis, " dit madame de Montdragon ; "mais je m'en souviens à peine, et je l'entendrai volontiers. "

Alors, approchant son siège de la table, Gauthier commença son récit selon les règles de l'art, en disant tout d'abord : Il était une fois... puis, donnant l'essor à son imagination gasconne, il broda si bien l'histoire du croisé, que le naïf chroniqueur qui l'avait autrefois écrite ne l'eût pas reconnue. — Les deux fileuses, plus d'une fois, cessèrent de filer; l'aiguille tomba des doigts de la châtelaine, et la navette s'arrêta dans les blanches mains d'Alix, tandis que ses yeux fixés sur Gauthier, et son jeune et candide visage reflétaient toutes les péripéties du roman. Animé par le succès, le jeune homme ne tarissait pas : les grands coups d'épée, les catastrophes et les merveilles allaient se multipliant, lorsque, d'un furtif regard, Alix vit le sablier prêt à marquer l'heure fatale du coucher. Vite elle interrompit le narrateur :

" Vous allez vous fatiguer, mon cousin," lui dit-elle : "permettez que je vous offre à boire. "

Et, tirant prestement du buffet un flacon et un verre, elle versa au conteur une rasade de vin de paille, et, tout en lui tendant le verre de la main gauche, de la main droite, et sans faire semblant de rien, retourna le sablier. Elle savait fort bien que M. l'abbé était long à écrire, et elle voulait entendre la fin du conte. N'en eussiez-vous pas fait autant à sa place ?

Il finit, ce conte, comme toutes choses finissent, et, au moment où il finissait, l'abbé rentrait dans la grande salle, sa missive à la main, et les derniers grains de sable tombaient. La compagnie se sépara, et chacun alla rêver, l'abbé à ses vieux souvenirs de voyage, la châtelaine à sa lessive sauvée de l'orage, les deux vielles fileuses à leur quenouille restée inachevée, Alix au héros du conte, et Gauthier de la Calprenède à la belle Alix aux yeux noirs.

—

La pluie tomba presque toute la nuit. Dès que le jour parut, madame de Montdragon, qui était toujours la première levée, s'habilla plus vite, fit sa prière plus courte qu'elle n'était accoutumée, et se rendit dans la chambre de sa pupile. Au lieu d'avoir à la gronder comme d'habitude pour l'éveiller, elle la trouva debout et se coiffant devant un petit miroir, vêtue seulement d'une robe légère, et ses petits pieds nus dans ses pantoufles.

" J'ai à vous parler, Alix, " dit madame de Montdragon. " Recouchez-vous, ma fille : car, vêtue ainsi, vous courez fortune de vous enrhumer. "

Alix, étonnée de l'air solennel de sa tante, obéit, et lui demanda comment elle avait dormi.

" Je n'ai point fermé l'œil de la nuit, " dit madame de Montdragon, " et c'est vous qui en êtes cause, mademoiselle. "

" A Dieu ne plaise ! chère tante, " s'écria la jeune fille : " si j'ai eu le malheur de vous donner de l'ennui, c'est bien à mon insu. "

" Je n'en doute pas, mon enfant, " dit madame de Montdragon en lui tendant la main.

Alix baisa cette main et la garda dans les siennes.

“ Alix,” reprit la tante, “ vous êtes avec moi depuis tantôt douze ans sur le pied d’une fille, et vous devez me rendre cette justice qu’j’ai toujours agi envers vous très maternellement. ”

“ Oh ! certes oui. ” dit Alix, “ et j’en serai reconnaissante toute ma vie. ”

“ Vous avez quinze ans, ” reprit madame de Montdragon : “ vous n’êtes plus une enfant. D’ici à peu d’années il faudra vous établir. Avec le bien que vous avez, et, j’ose le dire, étant la fille le mieux apprise de tout le Quercy, vous pouvez espérer un bon mariage Sans vouloir vous forcer en rien, j’ai préparé pour vous une alliance des plus sortables. Si vous la refusez, vous trouverez aisément l’équivalent ; mais il ne faut pas qu’une romanesque fantaisie se jette à la traverse de mes projets et gâte votre avenir. et que vous alliez favoriser les rêveriés d’un petit cadet qui n’a que la cape et l’épée.”

Alix ouvrait de grands yeux.

“ Je ne sais ce que vous voulez dire, ma tante, ” dit-elle. “ Je ne connais pas ce M. Cadet. ”

“ Cadet n’est point son nom, mais bien sa qualité,” dit madame de Montdragon. “ En un mot, mademoiselle, je vous défends d’encourager les impertinentes espérances que j’ai lues hier soir dans les yeux de Gauthier de la Calprenède ; et, afin que l’occasion manque à ce papillon de continuer à se brûler à la chandelle, vous resterez au lit jusqu’après son départ, et vous passerez pour malade. Je vous défends de regarder par la fenêtre. Tout ceci, mon enfant, est pour votre plus grand bien. ”

“ J’en suis assurée, ma tante, ” dit Alix, “ et je vous obéirai de point en point. Mais, vrai, je ne pensais pas que M de la Calprenède fût amoureux de moi.”

“ Je n’ai pas dit cela ! ” s’écria madame de Mondragon. “ Gardez-vous d’employer de pareils termes, mademoiselle ! ils ne conviennent pas à une fille de qualité. — Allons, rendormez-vous, fillette, et soyez sage ! ”

Elle l’embrassa au front, borda ses couvertures comme on fait aux enfants, tira les rideaux, et s’en alla chez elle, après avoir soigneusement refermé la porte.

Alix pleura un peu, sans savoir pourquoi ; puis elle prit son chapelet, se recommanda à Notre-Dame de Roc-Amadour, et, ses quinze ans aidant, se rendormit si bien, que sa tante eut toutes les peines du monde à l’éveiller à neuf heures et demie.

La chapelle du château de Montdragon était située à l’extrémité de la terrasse, et sa petite cloche, placée dans un campanile rustique, avertit les habitants du château que la messe allait commencer. Ils arrivèrent tous, et Gauthier comme les autres. Il pria de son mieux, mais il eut de grandes distractions, et regarda souvent du côté de la porte, espérant toujours voir arriver la dame de ses pensées. — Elle ne parut pas. Le chapelain et madame de Montdragon lui tinrent seuls compagnie à déjeuner, et la châtelaine, en lui versant le coup de l’étrier, lui remit une petite bourse en peau d’Espagne, qui contenait quatre louis.— (*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1er Septembre, 1893, Numéro 13

BULLETIN

22 Août 1893.

⁂ Un souverain païen, le Schah de Perse, a adressé la lettre suivante au Souverain Pontife à l'occasion de son jubilé épiscopal.

A Sa Sainteté le Pape très respecté et très honoré, que Dieu lui accorde son aide !

En raison des liens d'amitié qui nous unissent à Votre Sainteté et du sincère attachement que nous avons pour Votre Auguste Personne, attachement que nous sommes heureux de manifester en toutes circonstances, nous profitons de l'occasion du jubilé de Votre Sainteté pour lui présenter nos félicitations au moment où tous les grands dignitaires spirituels et les grandes puissances amies lui offrent leurs hommages.

Cette lettre, gage de notre amitié sincère, portera à Votre Sainteté les vœux que nous formons de tout cœur pour la longue durée de sa vie et de son gouvernement spirituel, qui est une cause de bonheur pour toutes les nations.

Le pontificat de Votre Sainteté est une bénédiction de Dieu pour Votre Auguste Personne, et nous espérons qu'elle durera longtemps. Que Votre Sainteté soit assurée de notre sincère amitié.

Nous demandons à Votre Sainteté de ne point nous oublier dans Ses prières qui sont toujours exaucées par Dieu et de Le supplier en même temps de resserrer les liens d'amitié qui nous unissent.

Nous saisissons cette heureuse occasion pour renouveler à Votre Sainteté les assurances de notre très haut respect.

Ecrit au Palais Royal à Téhéran, mois de Chawal 1310.

Quarante-septième année de notre règne

Celui qui place sa confiance en Dieu miséricordieux.

NACER ED DINE CHAH KADJAR.

⁂

⁂ Aux élections générales qui ont eu lieu il y a quelques semaines, en Bavière, les cléricaux et les libéraux ont remporté presque toutes les circonscriptions électorales. Les deux partis sont à peu près d'égale force. Voici la composition du *Langtag* bavarois.

Conservateurs	3
Cléricaux	73
Union des paysans	7
Libéraux	68
Démocrates	1
Socialistes	5
Douteux	2

La Bavière est l'un des états de l'Allemagne où le particularisme est le plus intense. C'est dans cet état que l'hégémonie prussienne rencontre le plus d'obstacles.

*** Les élections générales pour la chambre des députés ont eu lieu avant-hier en France.

Le scrutin a été singulièrement favorable aux républicains *dits* modérés, mais il est encore impossible de faire une classification correcte des députés car il y a ballottage dans un nombre considérable de circonscriptions. Le second tour de scrutin n'aura lieu que le 3 septembre.

Les journaux de France nous feront connaître quel est le nombre des républicains *modérés* qui se sont loyalement engagés à modifier les lois militaire et scolaire et à faire disparaître leurs dispositions persécutrices et impies. Si la majorité n'a pas pris cet engagement solennel, la persécution va continuer, car le ministère actuel, malgré son titre de *modéré*, ne vaut guère mieux que ses prédécesseurs immédiats.

Le premier ministre, M. Dupuy et tous ceux de ses collègues qui faisaient partie de la chambre des députés ont été réélus à de fortes majorités. Une foule d'anciens députés ont été défaits. Parmi eux se trouvent malheureusement le comte Albert De Mun, l'illustre chef des catholiques, M. Delahaye l'un des principaux adversaires des Panamistes, M. Jacques Piou, l'un des chefs conservateurs et plusieurs autres hommes importants. M. Drumont, le célèbre anti sémite et rédacteur de la *Libre Parole* a été aussi défait.

Messieurs Floquet, ancien ministre et ancien président de la chambre des députés, de Cassagnac, rédacteur de *l'Autorité* et chef bonapartiste, Clémenceau, chef des radicaux, que l'on accuse à tort ou à raison d'être vendu à l'Angleterre, Goblet, ancien ministre, socialiste-radical, et Andrieux, ancien préfet de police, ont réuni le plus grand nombre de votes dans leurs circonscriptions respectives, mais ils doivent courir les risques du ballottage car ils n'ont pas eu la majorite absolue.

Parmi les élus, se trouve le fameux Wilson, le gendre de l'ex-président Jules Grévy. Il est l'un des héros du scandale de la vente des décorations de la *Légion d'Honneur*. Il a été élu à une forte majorité, dans la circonscription de Loches, département d'Indre-et-Loire. Cet énergumène dit dans son manifeste électoral qu'il fera tout en son pouvoir pour rendre encore plus dures les lois militaire et scolaire.

Les hontes de Panama ont eu peu d'influence sur les élections, ce qui ne fait pas beaucoup d'honneur au corps électoral.

***

*** Une infâme loi qui existe en France oblige les ecclésiastiques au service militaire. Elle les arrache au service des autels et aux études théologiques pour les envoyer à la caserne pendant un certain temps les exposant à la licence et à la corruption des mœurs. Dernièrement un certain nombre de jeunes prêtres, de diacres et de sous-diacres du diocèse de Séez étaient appelés sous les drapeaux pour une période de 28 jours. A cette occasion, leur évêque leur a écrit une lettre dans laquelle il s'élève avec force contre cette loi inique et revendique les droits sacrés de l'Eglise.

Voici un extrait de cette lettre.

Pourquoi faut-il qu'une loi aussi néfaste nous soit imposée ? Nous devons la subir, mais nous nous réservons le droit incontestable qu'aucune puissance humaine, qu'elle soit impériale, royale ou républicaine, ne saurait nous ravir le droit d'y contredire hautement, comme nous en avons l'impérieux devoir. Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. Ce cri tombé, il y a dix-neuf cents ans, des lèvres de nos maîtres dans la foi, tout meurtris encore sous les coups de leurs bourreaux, nous le redirons jusqu'à notre dernier soupir. Mais ayons confiance ; rien n'est éternel ici-bas ; un jour viendra, nous en avons la ferme et inébranlable conviction, où la France, redevenue franchement catholique, rougira d'avoir ainsi opprimé ses enfants les plus fidèles. Elle reprendra alors, au souvenir de son glorieux passé, sa marche triomphale à travers le monde, portant dans les plis de son noble drapeau, le droit, la justice et la liberté.

Si nous voulons être témoins de ce grand spectacle, que nous appelons de tous nos vœux, sachons nous en rendre dignes par une constance invincible dans la lutte. Si Dieu ne nous a pas commandé de vaincre, il nous a ordonné de combattre sans trêve et sans défaillance. La victoire est assurée à celui qui combattra jusqu'à la fin.

Voici un exemple des tracasseries et des persécutions auxquelles sont exposés les ecclésiastiques à la caserne.

Deux séminaristes soldats, du 59e régiment de ligne pour avoir servi la messe en uniforme ont été condamnés par leur colonel à 15 jours de salle de police. Les autorités militaires supérieures n'ont pas désapprouvé cette inique condamnation.

D'autres soldats traînent leur costume dans les mauvais lieux ; revêtus de cet uniforme des défenseurs de la patrie ils tiendront une conduite indigne et scandaleuse, et on les laissera libres. Mais s'ils ont le courage d'aller à l'église et d'accomplir leurs devoirs de religion ils seront coupables et exposés à toute la rigueur des peines disciplinaires.

Les catholiques de France se laisseront-ils ainsi persécuter pendant longtemps encore ? Un jour viendra, il faut l'espérer, où il chasseront ignominieusement les misérables qui les foulent aux pieds.

***

*** *On lit dans la* VÉRITÉ : " *DANGEREUX COURANT* "

Nous sommes heureux de pouvoir invoquer le témoignage de l'honorable juge Jetté à l'appui de la thèse que nous soutenons, depuis longtemps, au sujet de la langue anglaise. Parlant devant le congrès national, il s'est exprimé comme suit :

" La langue française est pour nous un héritage et un dépôt sacré ; aucun sacrifice, de quelque nature que ce soit, avantage matériel ou autre, ne doit donc nous coûter pour la conserver. Et j'insiste sur ce point, car il s'établit aujourd'hui un dangereux courant d'opinion, contre lequel personne ne semble disposé à réagir et qui peut cependant nous conduire à des conséquences désastreuses. Dans ce siècle matériel et égoïste, il suffit que l'on dise que telle ou telle idée est pratique pour que bien des gens l'acceptent sans prendre la peine de l'examiner. Or, il me semble que l'on insiste trop aujourd'hui sur l'absolue nécessité de faire apprendre l'anglais à nos enfants. Non pas que je sois d'avis qu'ils ne doivent pas l'apprendre, au contraire. Mais je constate qu'à force d'entendre crier cette nécessité sur tous les tons, ceux qui ne savent pas garder la mesure, et il y en a beaucoup, en sont venus à se persuader qu'il faut enseigner l'anglais avant le français, et il y a même des couvents où des religieuses fran-

çaises et canadiennes enseignent le cathéchisme en anglais aux jeunes filles canadiennes-françaises ! "

Nous ne connaissons rien au sujet des couvents dont parle M. le juge Jetté ; et nous serions enchantés d'avoir la certitude que sur ce point il a exagéré le mal. Mais l'ensemble de ses observations n'est que trop vrai : il existe parmi nous un dangereux courant, un engouement ridicule et antipatriotique pour l'anglais ; et nous répétons que le moment est mal choisi pour pousser nos compatriotes sur cette pente où déjà ils s'engagent avec imprudence.

***

*** Une terrible crise financière et industrielle sévit actuellement aux Etats-Unis. Les faillites sont nombreuses, le numéraire est très rare et beaucoup de manufactures sont obligées de suspendre leurs travaux. Ce triste état de choses fait un mal incalculable à nos compatriotes émigrés. Ils sont presque tous employés dans l'industrie et malheureusement un grand nombre n'ont que leur travail quotidien pour vivre. L'avenir qui se prépare est bien sombre et si le chômage dure longtemps la misère sera grande l'hiver prochain.

Le congrès est en session depuis le 7 de ce mois, mais il n'a encore pris aucun moyen efficace de faire cesser la crise et de rétablir la confiance.

Cette crise va avoir nécessairement l'effet d'arrêter l'émigration et un grand nombre de nos compatriotes vont même revenir au pays pour y demeurer définitivement. Qu'ils soient les bienvenus et qu'ils puissent trouver ici le bien-être qui leur manque là-bas.

***

*** La question de la mer de Behring et de la chasse aux phoques est réglée. Le tribunal d'arbitrage réuni à Paris pour le règlement de cette question a prononcé son jugement le 15 aout.

Les points de droit sont décidés en faveur de l'Angleterre. Quant aux résultats pratiques de cette décision ils sont appréciés diversement. Il semble cependant que la décision favorise singulièrement les Etats-Unis qui sont propriétaires des iles Pribiloff où se fait principalement la chasse.

La mer de Behring est déclarée *mer ouverte* contre la prétention des Etats-Unis qui voudraient la faire déclarer mer fermée. *mare clausum*, et sous leur juridiction exclusive. Les règlements faits par le tribunal prohibent la chasse dans une zone de 60 milles géographiques des côtes des îles ainsi que l'emploi de certains engins de chasse, tels que les armes à feu, etc...... La chasse est aussi interdite pendant les mois de mai, juin et juillet, non seulement dans la mer de Behring mais aussi dans une partie de l'Océan Pacifique,

Ces décisions et prohibitions sont considérées par nos chasseurs de phoques comme l'équivalent d'une prohibition absolue de la chasse.

ALBY.

HISTOIRES ET LEGENDES

Par CORALY PIRMEZ

Ouvrage Posthume

1 vol. in-8..Prix : $1.00

L'article qui suit est extrait de ce livre.

SAINT ETIENNE

PREMIER DIACRE DE LA SAINTE EGLISE

I

Etienne était tout jeune encore lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ donna sa vie pour le salut du monde.

Il n'était pas à Jérusalem quand le Fils de Dieu, condamné par les Juifs, monta au Calvaire, mais il y arriva peu après.

C'était un Israélite de vie irréprochable. Il était, dit-on, Grec de naissance, ou du moins ses parents étaient originaires de la Grèce ; on ignore quelle profession ils exerçaient. Leur fils était intelligent : ils l'envoyèrent étudier les Saintes Ecritures, avec Paul son cousin, chez Gamaliel, docteur de la loi.

Gamaliel, quoique de la secte des pharisiens, était un vieillard digne de tout respect

Ce fut en entendant les prédications de Pierre, chef des apôtres, qu'Etienne devint chrétien.

Paul, qui alors portait le nom de Saul, ne se convertit que plus tard.

A une beauté majestueuse et une vie des plus pures, Etienne joignait la douceur et la charité parfaite ; aussi, s'était-il attiré l'estime et l'admiration des fidèles.

En l'an 33 de l'ère chrétienne, l'Eglise commençait à s'établir.

Les convertis étaient presque tous des Juifs ; on les divisait en deux nationalités :

" Il y avait des Juifs nés en Judée : c'étaient des Hébreux,

" Et les Juifs nés hors la Palestine étaient désignés sous le nom de Grecs.

Une querelle s'éleva parmi ces gens.

Les derniers prétendaient qu'on ne partageait pas avec justice les biens, mis en commun, par les chrétiens.

—Aux festins de charité, les Grecs avaient les dernières places, disaient-ils, et " leurs veuves étaient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnait chaque jour."

Les apôtres, voyant que ces divisions jetaient le trouble dans l'Eglise naissante, assemblèrent les disciples.

—Comment voulez-vous, leur dirent-ils, que nous accomplissions les ordres de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si vous ne vous entendez pas ?

" Il n'est pas juste que nous quittions la parole de Dieu pour avoir soin des tables. Choisissez donc sept hommes d'entre vous,

d'une probité reconnue, pleins de l'Esprit Saint et de sagesse, à qui nous commettions ce ministère, et, pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et à la dispensation de la parole.

" Ce discours plut à toute l'assemblée."

Et elle procéda à l'élection des sept disciples.

Etienne recueillit l'unanimité des suffrages.

" L'assemblée présenta les élus aux apôtres, qui, après avoir fait des prières, leur imposèrent les mains."

Le diacre avait toutes les qualités requises pour prendre soin des tables.

Cet emploi pourrait être comparé à nos bureaux de bienfaisance, pour lesquels il serait bien à désirer que les membres fussent aussi choisis avec soin.

Etienne était un vrai chrétien, un imitateur du Christ, son Maître, ce qui veut dire un homme juste, droit probe, charitable et bon. Il était aussi doué d'un jugement sûr.

—Le diacre découvrira combien on est injuste envers nous ! disaient les uns.

—Il verra que vous vous plaignez à tort ! répondaient les autres.

Quelques paroles d'Etienne apaisaient les orages menaçants, qui ne tardaient pas à se changer en ondées de charité.

Ayant une connaissance profonde des Saintes Ecritures, il avait soin, en distribuant les aumônes, d'enseigner les ignorants, de reprendre ceux qui enfreignaient la loi et de consoler les affligés.

Le peuple disait qu'on avait fait un choix des plus judicieux en la personne d'Etienne.

Les querelles ne se renouvelaient plus : une ère de paix s'annonçait.

Tout en remplissant son humble charge, le diacre dispensait avec zèle la parole de Dieu ; il s'appuyait sur les prophètes et démontrait que Jésus-Christ est le Messie, le désiré des nations, attendu par les siècles.

Les Juifs avaient un plaisir extrême à entendre ses discours.

D'ordinaire, il parlait sur la place publique de Jérusalem. Les Israélites s'y rendaient en foule.

" Mais ils ne pouvaient résister à la sagesse qui était en lui et à l'esprit de Dieu, qui parlait par sa bouche."

En masse, ils passaient au christianisme, et, parmi eux, des docteurs de la loi.

" Ce qui est plus surprenant, c'est qu'Etienne, tout jeune qu'il était, faisait des miracles extraordinaires et inouis, que le texte sacré appelle : Prodigia et signa magna."

L'éloquence du diacre excita la jalousie de plusieurs Israélites. Parmi eux hélas ! se trouvait Saul. Ces jeunes gens commirent un horrible forfait.

Quel mobile les fit agir ? Dieu le sait !

Toujours est il que, sous l'empire soit de l'envie, soit d'un faux zèle, ces Juifs cherchèrent querelle au diacre et " ils se mirent à disputer contre lui et à chercher de le confondre."

Mais le Saint-Esprit était avec lui. Il renversa les arguments perfides.

Les Israélites, complètement réfutés, se vengèrent en disant qu'Etienne persiflait la loi de Moïse.

—Le diacre ose avancer, ajoutaient-ils, que le temps des prophètes est passé.

" Alors ils apostèrent des gens pour dire qu'ils lui avaient entendu profèrer des paroles de blasphème contre Moïse et contre Dieu."

Ces rumeurs firent un grand bruit.

" Et ainsi ils émurent le peuple, les sénateurs et les docteurs de la loi.

" Et, se jetant sur Etienne, ils l'enlevérent et l'entrainèrent au conseil."

Des témoins subornés vinrent déposer qu'il était un blasphémateur.

" Car nous lui avons entendu dire que ce Jésus de Nazareth détruira ce lieu-ci et changera les ordonnances que Moïse nous à laissées."

Pendant que ces faux témoins parlaient, le grand-prêtre, président du Sanhédrin (on croit que c'était encore Caïphe, bien âgé alors) se mit à toiser avec dédain le diacre...... et le juge inique trembla de tous ses membres en voyant Etienne couronné d'une auréole aussi lumineuse que le soleil.

" Tous ceux qui étaient assis dans le conseil, ayant les yeux sur lui, lui virent son visage comme le visage d'un ange."

Mais pas un de ces cœurs endurcis ne se convertit.

Caïphe, cherchant à dominer son agitation, s'écria :

—Eh bien ! n'entends-tu pas les dépositions des témoins ? réponds !

Etienne abaissa ses beaux yeux sur le pontife et parla.

Mais ce ne fut pas pour réfuter les calomnies, il les dédaigna ; ce fut pour publier, devant l'illustre assemblée, la gloire de son Sauveur et Maître, dont il expliqua, avec une sublime éloquence, la doctrine céleste.

Puis soudain, saisi d'indignation contre l'endurcissement des Juifs, le diacre dit :

" Têtes dures, hommes incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit et vous êtes tels que vos pères ont été. Qui est le prophète que vos pères n'aient pas persécuté ? Ils ont tué ceux qui prédisaient l'avènement du Juste que vous venez de trahir et dont vous êtes les meurtriers,

" Vous qui avez reçu la loi par le ministère des anges et qui ne l'avez point gardée !

" A ces paroles, ils entrèrent dans une rage qui leur déchirait le cœur et ils grinçaient les dents contre lui.

" Mais Etienne, étant rempli du Saint-Esprit et levant les yeux au ciel, vit la gloire de Dieu et Jésus qui était debout à la droite de Dieu, et il dit :

" Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu."

Cette affirmation du diacre mit le comble à la frénésie des Juifs.

" Alors jetant de grands cris et se bouchant les oreilles, ils se jetèrent tous ensemble sur lui.

" Et, l'ayant entraîné hors de la ville, ils le lapidèrent, et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul."

Ils se baissaient pour ramasser des pierres, ces témoins, qui s'étaient assimilé le démon lorsqu'ils avaient ouvert la bouche pour faire de faux témoignages, et c'est eux qui lancèrent la première pierre contre le juste du Seigneur

" Ainsi ils lapidaient Etienne, qui priait et qui disait : Seigneur Jésus, recevez mon esprit !

' S'étant mis ensuite à genoux, il s'écria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez point ce péché !

" Après cette parole, il s'endormit au Seigneur. Or, Saul avait consenti à la mort d'Etienne."

On était au 26 décembre de l'an 33.

II

Par ordre du Sanhédrin, le corps du premier diacre resta un jour et une nuit exposé dans la Vallée des Blasphémateurs, près de la porte Aquilonaire.

Les Juifs auraient voulu qu'il fût dévoré par les bêtes, mais le pieux docteur Gamaliel, qui aimait Etienne comme son fils, fit enlever la sainte dépouille, et nul ne sut où on la transporta. C'eût été une grande consolation pour les chrétiens d'honorer les restes du martyr de la foi ; mais, malgré leurs recherches, ils ne les trouvèrent pas.

La tradition disait que le deuxième soir après la lapidation, Gamaliel était descendu, accompagné de deux officiers, dans la Vallée des Blasphémateurs ; qu'à eux trois ils avaient déposé le corps d'Etienne sur un char jonché de fleurs odoriférantes, puis transporté au loin......

Nul ne savait en quel lieu.

Et plusieurs siècles avaient passé.

Il était réservé à l'Eglise la consolation de retrouver les ossements de son serviteur à une époque où elle traverserait une rude épreuve : celle de l'hérésie de Pélage sur la grâce.

Ce temps vint en 415 : c'était pendant les assises du Concile de Diospolis, l'ancienne Lidda de l'Ecriture.

Non loin de Lidda se trouve le bourg de Caphargamala, dont l'église était desservie par Lucien.

Afin de préserver le lieu saint de l'attaque des voleurs, ce prêtre logeait dans le baptistère.

" Or, la nuit du vendredi 3 décembre 415, Lucien sommeillait à peine ; il lui apparut un vieillard de haute stature, d'une beauté merveilleuse. Sa barbe, blanche comme la neige, flottait sur un vêtement soyeux, parsemé de croix d'or ; à la main, il tenait une verge d'un métal brillant.

Il appela le prêtre par trois fois.

— Que me voulez-vous ? questionna Lucien, se signant, et qui êtes-vous ?

—Je suis Gamaliel, répondit l'apparition. J'instruisis saint Paul dans la loi.

Ici près repose saint Etienne, que les Juifs lapidèrent à Jérusalem, dans la Vallée des Blasphémateurs. Son corps y resta exposé un jour et une nuit, mais les oiseaux de proie n'y touchèrent pas. Par mon ordre, on l'enleva nuitamment et il fut transporté à ma maison des champs.

Pendant quarante jours, je célébrai ses funérailles, puis je plaçai le corps saint dans mon tombeau.

En ce lieu se trouve aussi, mais dans un autre sarcopbage, Nicodème, l'ami du Seigneur. Les Juifs l'ayant chassé de leur ville, j'eus ainsi occasion de lui donner asile pendant sa vie et après sa mort.

Va ! dis à Jean, évêque de Jérusalem, d'ouvrir les sarcophages, afin que plusieurs obtiennent miséricorde du Seigneur !......

Ayant parlé, le vieillard disparut.

Lucien n'osa confier cette vision à personne, car il craignait que ce ne fût un rêve.

—Peut-être, se dit-il, ai-je eu la fièvre ?

Il pria, jeuna, fit d'abondantes aumônes et supplia le Saint-Esprit de l'éclairer.

Le vendredi suivant, le prêtre s'éveilla en sursaut.

Le vieillard, vêtu de blanc, était devant lui.

Il portait trois corbeilles : deux étaient d'or, la troisième d'argent.

—Obéis ! dit-il, interpellant Lucien et lui désignant, d'un regard sévères les corbeilles.

—Que voulez-vous me faire comprendre ? fit timidement le prêtre.

L'apparition répondit :

—La corbeille d'or aux roses rouges signifie que parmi les ossements dont tu feras l'invention se trouvent ceux d'Etienne, premier diacre de la Sainte Eglise, mon élève, qui donna sa vie pour le Christ.

La corbeille d'or aux roses blanches symbolise Nicodème ; il repose près d'Etienne.

La corbeille d'argent, remplie des lis dont tu admires la blancheur, représente mon fils Abibas, pieux et doux enfant, qui, à l'âge de vingt ans, sortit de ce monde sans avoir souillé son âme.

Cherche ces restes sacrés : Dieu le veut !

Lucien se leva.

Avec grande ferveur, il célébra le Saint Sacrifice de la messe et jeûna toute la semaine.

Une troisième fois, un vendredi, pendant la nuit, il revit le vieillard : son visage reflétait une morne tristesse.

Le prêtre lui dit que, craignant d'être le jouet d'une hallucination, il n'oserait se permettre de proposer à l'évêque Jean la recherche des reliques.

—De la part du Seigneur, je t'ordonne d'annoncer à l'évêque de Jérusalem que la terrible sècheresse dont souffre la terre cessera dès que le corps du martyr de la foi aura été mis au jour.

Obéis !... Obéis ! répéta plus sévèrement encore l'apparition.

Lucien, saisi de crainte, promit de ne plus différer. Il partit pour Jérusalem.

Loin de prendre la narration du prêtre pour le délire d'une imagination malade, " l'évêque Jean et son clergé versèrent des larmes de joie " à la pensée qu'il leur serait donné de vénérer les restes du premier diacre.

Au bourg de Caphargamala, proche de l'église, il y avait un monceau de pierres. Les anciens du pays savaient, des plus anciens encore, que parmi ces pierres quelques-unes avaient servi à lapider Etienne.

On fit des fouilles sous le tas.

" Vint à passer un moine nommé Migèce,"

—Cessez de déblayer, dit-il, car cet endroit, aux temps reculés, servait uniquement à déposer les corps au moment des funérailles.

—Mon Frère, questionna l'évêque Jean, comment savez-vous qu'il n'y a rien sous ces pierres ?

—Cette nuit, répondit modestement Migèce, le docteur Gamaliel m'apparut et m'enjoignit de dire à Jean, évêque de Jérusalem et au prêtre Lucien d'aller à Débatalia faire l'invention du corps d'Etienne qui s'y trouve enseveli.

Lucien, plusieurs membres du clergé et le peuple ne tardèrent pas à se rendre à Débatalia.

"En effet, lorsqu'on eut creusé la terre, on découvrit trois coffres avec une pierre, sur laquelle étaient gravés, en gros caractères, les noms suivants : Chéliel, Nasuam, Gamaliel, Abibas.

" Les deux premiers sont syriaques, ils reviennent à ceux d'Etienne ou de *Couronné* et de Nicodème ou *Victoire du peuple*.

" Lucien informa aussitôt l'évêque Jean de ce qui venait d'arriver. Il était en ce moment au Concile de Diospolis et partit sur-le-champ avec les évêques de Sébaste et de Jéricho.

" Le sarcophage d'Etienne fut ouvert. A l'instant, la terre trembla et un parfum céleste s'éleva des ossements.

" Soixante-treize malades, qui se trouvaient parmi la foule, furent guéris instantanément."

L'enthousiasme fut à son comble : le peupe, se formant en cortège, au chant de psaumes, transporta le corps saint à Jérusalem, en l'église de Sion.

Et, selon la promesse faite à Lucien par le docteur Gamaliel, la nuit d'un vendredi, une pluie abondante arrosa la terre et lui rendit la fertilité dont elle était privée depuis longtemps.

Cet épisode de l'invention des reliques insignes de saint Etienne a été rapporté par le prêtre Lucien lui-même.

On le lit dans les œuvres de saint Augustin.

III

Le grand évêque d'Hippone reçut, en l'an 425, une partie des ossements du premier diacre. Il les exposa, à la vénération du peuple, dans une châsse splendide.

Augustin fut témoin de soixante miracles opérés par l'interces sion du martyr.

Nous en citerons quelques uns :

Un jeune homme vint à mourir. Irénée, son père, plongé dans le désespoir, allait le porter au champ du repos, quand soudain il fut inspiré de verser sur la tête du défunt l'huile qui brûlait à l'autel du saint : le mort ressuscita.

Mais le miracle le plus retentissant est celui dont fut favorisée une des familles les plus en vue de Césarée,

Un père, dit saint Augustin, avait mal élevé ses enfants, au nombre de dix : sept garçons et trois filles. Les exemples les plus détestables avaient été mis sous leurs yeux. La mère ne valait guère mieux que son mari, et jamais elle n'engageait ses enfants à, assister aux offices, ni aux instructlons religieuses.

Le père mourut.

Les enfants se mirent à s'amuser, puis à dépenser avec prodigalité, puis à mal se conduire, et la veuve les maudit.

Aussitôt, ils furent saisis d'un tremblement dans tous les memcres, tremblement qui les défigurait affreusement.

On les regardait avec épouvante.

Pour les uns, ces malheureux étaient des objets de pitié, pour les autres, des sujets de moquerie.

Il erraient en tous lieux.

Deux de ces infortunés—Paul et Palladie—vinrent à Hippone, en 425.

Le matin du jour de Pâques, Paul, versant d'abondantes larmes, s'en fut prier devant la châsse de saint Etienne : il se releva guéri et courut se jeter aux pieds d'Augustin.

L'évêque le bénit et l'embrassa. Alors, montant en chaire, il fit part à son peuple du miracle qui venait de s'opérer.

Il parla aux parents de l'exemple qu'ils doivent à leurs enfants, aux enfants du respect qu'ils doivent à leurs parents, et présentant le jeune homme aux fidèles, Augustin dit :

—Voici Paul. guéri par l'intercession du glorieux martyr, et voilà Palladie, qui subit encore la malédiction de sa mère.

La jeune fille, en proie à d'horribles convulsions, était prosternée sur le parvis du temple et écoutait en pleurant les émouvantes paroles de l'évêque.

Soudain, elle se lève et s'écrie :

—Gloire à Dieu au plus haut des cieux !

Elle aussi proclamait sa guérison.

Le sermon, ainsi interrompu, est venu jusqu'à nous et plusieurs autres encore que le grand Augustin a prononcés devant ses ouailles pour faire connaître les miracles nombreux opérés par l'intercession du premier diacre de l'Eglise.

Etienne, pendant sa vie, jouissait de la faveur du peuple. Il en jouit encore après sa mort : les sculpteurs, fondeurs, potiers et tailleurs de pierres l'ont choisi pour patron.

C'est le vœu de l'Eglise que la piété envers saint Etienne, premier martyr, soit ranimée parmi les chrétiens.

LE PARADIS TERRESTRE

ET LA RACE NEGRE

DEVANT LA SCIENCE

Par l'abbé DESSAILLY

1 vol. in-12.. Prix : 90 cts.

Nous présentons au public un livre dont le titre indique la prétention où nous sommes de donner une solution scientifique et définitive à la double question de l'emplacement du Paradis terrestre et de l'origine de la race nègre. De ces deux solutions, la plus importante n'est pas la première, mais plutôt la seconde, qui intéresse à la fois l'histoire, la véracité de la Bible et celle de la tradition classique.

Il y a, dans le chapitre II de la Genèse, une indication qui a dérouté les interprètes catholiques et les savants contemporains ; c'est que l'un des fleuves paradisiaques arrosait l'Ethiopie, que Moïse appelle la Koussie. Cette indication, si déconcertante au premier abord, est justement la preuve éclatante de la sûreté et de l'antiquité de la science historique et géographique de l'écrivain sacré.

Les mouvements géologiques quotidiens du Globe n'ont pas notablement changé sa configuration ; les contrées géographiques sont à peu près aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a des milliers d'années, mais les sociétés qui les ont habitées ont subi mille changements. Des peuples nouveaux se sont mêlés aux peuples anciens, les ont dominés, leur ont succédé, pour constituer des nations nouvelles ; avec les peuples, les langues ont succédé aux langues, les noms géographiques, à travers les âges, se sont altérés, ont même disparu, pour faire place à des noms plus récents ; avec la langue se sont transformés les sons, les appellations, les lois, les mœurs, la civilisation. L'histoire, qui retient toutes ces choses du passé, n'est que le récit de la perpétuelle mutabilité des hommes et des choses. Son rôle, gardant le souvenir de ce qui n'est plus, est à la fois d'en faire un perpétuel présent.

Parmi ces souvenirs qu'elle avait d'abord fixés, les uns, mal gardés, se sont évanouis, les autres, par le concours de diverses circonstances, sont mis de côté et ne produisent plus leurs précieux témoignages. De nos jours, l'hostilité religieuse, qui est au fond de toutes les thèses scientifiques modernes, prend soin d'écarter certains vieux souvenirs. En même temps qu'elle s'appuie sur les traditions les plus invraisemblables et les moins autorisées, elle

rejette les traditions vraiment historiques, qui la gênent ; elle voudrait donner le change, en ne se réclamant alors que des sciences naturelles. Inspirés par elle, les savants ; à leur suite et inconscients, des écrivains catholiques mêmes, des prêtres passent, sans paraître la connaître, devant la tradition biblique et historique qui rattache la race nègre à la race noachique, et ils abandonnent, comme chose indifférente, la discussion de cette origine aux divagations d'une anthropologie incertaine et incohérente.

Nous avons la prétention de ne pas subir cet entraînement, de replacer la question sur son véritable terrain, qui est celui de la tradition historique, d'éclairer et de fortifier celle-ci de toutes les lumières des sciences naturelles. Interrogées dans ce qu'elles ont de certain, elles sont unanimes à confirmer le récit mosaïque, interprété par la tradition universelle de l'antiquité. Elles font voir que Moïse n'était plus compris, à cause de l'ancienneté même de son affirmation. La science émet donc une prétention insoutenable, de vouloir se substituer à la Bible et à l'histoire. Si elle les éclaire aujourd'hui sur le point particulier que nous traitons, si elle les remplacerait au besoin, hier elle était muette ; hier, il y a dix ans, nous n'aurions pu écrire tout ce que nous écrivons dans cet ouvrage ; la science ne nous en aurait pas fourni les éléments. En niant la tradition, sous le vaniteux prétexte qu'elle n'est pas une affirmation scientifique, elle envahissait un domaine qui n'est pas le sien ; annexe de l'histoire, elle voulait l'étouffer sous l'étreinte de ses négations tapageuses. Aujourd'hui elle est forcée de se rendre à merci. La linguistique, l'anthropologie ont reconstitué les anciennes races de l'Asie antérieure ; elles nous y font voir cette fameuse Kouschie, que Moïse avait signalée il y a bientôt quatre mille ans, qui était proche du Paradis terrestre, dont la notoriété était telle à l'époque où il écrivait, qu'il en donne le parcours, comme le signe distinctif d'un des fleuves de la région paradisiaque. Quel nouveau triomphe pour Moïse, pour la tradition catholique et historique ! Quelle nouvelle humiliation pour la science, qui veut créer la vérité, au lieu de se contenter de son rôle déjà si beau de la confirmer par des preuves nouvelles et d'en être l'auxiliaire.

Quant au Paradis terrestre, cet ouvrage n'est pas le seul où nous ayons essayé d'en déterminer l'emplacement. Le savant abbé Moigno, dans ses *Splendeurs de la Foi*, avait cru devoir se décider pour Jérusalem. L'idée mystique, des rapprochements religieux plus ou moins spécieux avaient dirigé sa pensée et sa plume plus que les recherches scientifiques. Quand nous composâmes en commun l'ouvrage : *Les livres saints et la science*, nous lui déclarâmes, qu'à nos yeux, cette opinion était insoutenable ; il consentit à nous laisser produire celle que nous défendons encore ici. Obligé de nous borner, nous ne lui donnâmes alors pour appui que la conformité des lieux avec ceux décrits par Moïse. En 1889, parut, dans le journal l'*Univers*, un article, qui concluait, en vertu de révolutions géologiques supposées, à la possibilité de reconstituer en Arménie les différents détails de la géographie du récit géné-

siaque. Cette thèse nous parut sans fondement ; elle nous amena à publier dans la *Revue du monde catholique*, une étude sur le Paradis terrestre, où nous développions les preuves que nous n'avions pu produire dans l'ouvrage : *Les livres saints et la science.*

Nos articles furent critiqués. On nous objecta que notre emplacement du Paradis était sous l'eau, à l'époque d'Adam. On nous reprocha d'avoir passé légèrement sur l'opinion du monde savant et du monde instruit, qui considère le *Pamir* comme le berceau adamique et noachique du genre humain. Nous nous reprochâmes à nous-même de n'avoir traité qu'indirectement la question nègre, qui exigeait à la fois que nous donnions une commune origine aux négritos de l''Asie et aux nègres de l'Afrique, et que nous identifiions cette double race nègre avec la race Couschite, pour les rattacher, par ce lien, à la grande famille noachique.

C'est pour compléter toutes ces lacunes que nous avons entrepris cette publication. Cette fois, sommes-nous irréfutables et sommes-nous complets ?

Complets, nous le sommes. Nous avons traité avec un développement suffisant tous les points qui se rattachent à la communauté d'origine des deux grands rameaux nègres et à leur identité avec les Couschites de la Bible et de l'histoire.

Sommes-nous irréfutables ? nous le croyons également. Nous ne disons pas que le progrès des sciences n'apportera pas de nouveaux matériaux, qui viendront, non pas éclairer davantage, mais corroborer notre démonstration.

Que des missions scientifiques, comme celles de M. Dieulafoy en Susiane, se multiplient dans l'Asie antérieure et jusque dans les Indes, les études ethnographiques auxquelles nous nous sommes livré, ne feront que se développer, et entourer d'une nouvelle évidence l'existence primitive des Négritos dans ces vastes régions. Les études iranniennes, à leur tour, sortiront de l'ère des probabilités pour entrer dans le domaine de la certitude. Ce seront de nouvelles lumières, mais qui ne sont pas nécessaires à nos conclusions pour les rendre certaines. La certitude, elles l'ont dès aujourd'hui, nous croyons du moins qu'ainsi en jugeront les esprits impartiaux qui nous feront l'honneur de nous lire.

Enfin on trouvera peut-être que notre ouvrage manque d'unité, puisque nous juxtaposons deux points qui paraissent si différents. Ils sont au contraire intimement unis ; on ne peut s'occuper de l'un sans traiter l'autre. Comment retrouver le *Gehon*, si l'on n'a pas recours à son signe distinctif, qui est de baigner l'Ethiopie ? Où donc était située cette Ethiopie, telle est la question qui surgit de suite, qui arrête fatalement, pendant de nombreux chapitres, la solution cherchée. L'absence apparente d'unité est inévitable dans ce sujet ; les deux questions sont connexes. Enchevêtrées dans le récit mosaïque, nous avons dû subir l'enchevêtrement dans le commentaire de ce récit. La thèse du Paradis terrestre y perd peut-être un peu de son intérêt, à cause de l'interruption que sa marche éprouve, mais nous la résumons au chapitre XXVII et elle reprend, par ce résumé, toute sa force de démonstration.

En lisant ces pages si vivantes, si vibrantes, on se sent fortifié, on comprend l'utilité de la lutte, on voit clairement la possibilité de vaincre, on rougit du peu qui chez nous a été fait jusqu'à ce jour, on voudrait sur l'heure engager la bataille.

Il y a là presque un danger, car, avec la *furia francese* qui varie dans ses formes, mais qui reste toujours un des traits saillants de notre caractère, beaucoup de nos jeunes prêtres pourraient se croire, du jour au lendemain, en mesure d'affronter la presse, les réunions publiques, la tribune, et se jeter en avant à la baïonnette, contre des ennemis trop fortement retranchés pour qu'on puisse les culbuter du premier coup.

Quand nous avons dévoré en quelques heures le beau volume de M. Kannengieser, n'oublions pas que la lutte qu'il raconte a duré vingt ans; n'oublions pas que c'est par des efforts constants, prolongés, par une discipline rigoureuse, par une persistance obstinée, que nos voisins ont réussi ; n'oublions pas surtout qu'à beaucoup d'égards ils se trouvaient dans des conditions plus favorables que nous.

On ne pouvait pas sérieusement les combattre en les représentant comme des adversaires du gouvernement établi. Bismarck l'a essayé sans doute, car les ennemis de l'Église ne reculent jamais devant la calomnie ; mais, au fond, le pays comprenait que les catholiques n'avaient aucun grief contre la constitution impériale, et qu'on peut *combattre avec la dernière énergie les mauvaises lois d'un gouvernement sans vouloir pour cela le renverser.*

Chez nous, pendant longtemps, cette vérité a été moins claire, et dès que nous attaquions une mauvaise loi, on nous dénonçait comme des ennemis irréconciliables de la République Il a fallu l'intervention du Souverain Pontife pour rétablir la vérité sur ce point. Assurément, les républicains continueront, même après l'encyclique, à soutenir que nous rêvons le renversement de la Constitution, chaque fois que nous revendiquerons un de nos droits ; mais on les croira de moins en moins, car le peuple sait que le Pape ne ment pas : il sait que sa parole est une loi pour les catholiques ; peu à peu on s'accoutumera à nous voir combattre les lois mauvaises, sans en conclure que nous travaillons à détruire le gouvernement établi.

Mais les catholiques allemands avaient sur nous un autre avantage bien plus capital encore : c'est l'influence que le clergé avait conservée sur le peuple.

M. l'abbé Kannengieser a su mettre en relief les causes de cette influence; elle tient au rôle social considérable qu'a su assumer le prêtre allemand dans la communauté catholique, aux relations constantes, intimes, qu'il entretient avec chaque membre de cette petite société qu'on appelle la paroisse, à l'intelligence qu'il consacre à découvrir toutes les causes des souffrances populaires, au dévouement qu'il déploie pour les guérir.

Malheureusement la situation de notre clergé est bien différente de celle-là. Soyons justes, il faut l'en plaindre plutôt que l'en blâmer. Chez nous, depuis cent ans, on a répété à satiété que le

prêtre *doit se confiner dans l'église ;* les catholiques eux-mêmes se sont faits les échos *de ce sot préjugé ;* dans les séminaires on l'a propagé sans s'en douter, en recommandant à tout propos et *par dessus tout la prudence.*

A force d'attendre qu'on vint à lui, le prêtre s'est peu à peu accoutumé à l'isolement ; il a perdu l'habitude d'être le confident des familles, l'ami des enfants, le protecteur des faibles, le conseil, le soutien, la providence de tous ses paroissiens ; il a fini même par être supplanté dans le grenier du pauvre et au chevet des malades par la sœur de charité, qui y est mieux accueillie. Relégué dans son église, il lui a semblé qu'il avait surtout pour mission de l'entretenir, de l'orner, de l'embellir, espérant ainsi y attirer ceux qui n'y venaient pas, et à mesure qu'il l'ornait plus, on la désertait davantage, car sur ce terrain du luxe extérieur il est vaincu d'avance. A la longue, la foule s'est habituée à considérer le curé comme principalement chargé d'organiser des chants, des morceaux oratoires, des effets d'orgue, de lumière et de fleurs, pour embellir le cérémonial dont les familles qui se respectent aiment à entourer les naissances, les mariages et les morts ; comme si le clergé paroissial était surtout une administration des pompes religieuses.

Il s'agit aujourd'hui de revenir à la vérité. Il est temps que le prêtre sorte de la sacristie pour remplir son rôle, pour être l'âme de la paroisse, le père de toutes les âmes que Dieu lui a confiées. Voilà l'effort le plus difficile, mais le plus nécessaire, car une armée n'est solide que quand les soldats connaissent leurs chefs et ont confiance en eux. Le succès arrivera beaucoup plus vite qu'on ne croit, si on a le courage de rompre la glace, car le peuple n'a aucun motif réel de se défier du prêtre ; il sait aujourd'ui que le prêtre est un enfant du peuple, qu'il est pauvre, qu'il est persécuté ; quand il le verra dévoué du matin au soir au soulagement de tous ceux qui souffrent, à la formation morale des enfants, des jeunes gens, à la bonne harmonie des familles, les préjugés qui restent encore s'évanouiront promptement.

Persuadons-nous bien d'ailleurs que, dans les efforts qu'ils ont faits pendant vingt ans, les catholiques allemands n'ont pas toujours réussi du premier comp et qu'il a dû se produire plus d'un faux pas.

Sans doute, il pourra arriver qu'un jeune prêtre, tout enthousiasmé du livre de M. Kannengieser, se jette un peu imprudemment au plus fort de la mêlée. A l'heure où l'audace est nécessaire il se trouve toujours des téméraires. Quelques maladresses seront commises, et avec notre nervosité habituelle, nous serons disposés à crier bien haut que tout est compromis. Promettons-nous d'avance de ne pas céder à ces impressions exagérées, de rester calme en présence de quelques échecs, et surtout de ne pas tirer sur nos blessés. On n'apprend pas à nager sans faire quelques plongeons ; tendons la corde à ceux qui se lanceront trop vite, au lieu de nous exclamer sur leur imprudence et de les laisser au fond.

L'heure est venue d'agir: le mérite de l'ouvrage de M. Kannengieser est de nous tracer l'exemple d'un clergé et d'un peuple qui ont peu parlé et beaucoup agi. Imitons-les, avec la résolution de ne nous décourager jamais, avec la conviction qu'on ne réussit qu'en mettant la persévérance au service de la foi.

HENRY BOISSARD, *ancien procureur général.*

Le Réveil d'un Peuple! Quel titre plein de promesses! et le livre les tient toutes.

Dans un premier volume: *Catholiques allemands*, M. l'Abbé Kannengieser avait raconté l'histoire du Kulturkampf, animant tous les cœurs généreux par cette pensée si naturelle: Pourquoi ne saurions-nous pas faire ce que les catholiques d'Allemagne ont si bien fait?

Aujourd'hui, M. l'abbé Kannengieser répond victorieusement aux découragés qui, pour excuser leur inaction, répètent à tous propos! Si les Allemands ont réussi, c'est que leur situation était bien différente de la nôtre.

Différente, je le veux bien; on ne trouve jamais deux situations identiques dans l'histoire. Mais était-elle meilleure? Il suffit de lire le nouveau volume de M. l'abbé Kannengieser pour se convaincre qu'il y a cinquante ans, sous l'influence délétère du *joséphisme*, nos voisins étaient tombés plus bas que nous.

Voyez plutôt, dans le premier chapitre, le tableau lamentable de ce que peut devenir une nation catholique quand, se faisant fort de la faiblesse du clergé, le pouvoir civil envahit le domaine religieux.

Sous le gouvernement de l'*empereur sacristain*, comme l'appelait plaisamment Frédéric II, le prêtre avait été ravalé au rôle de simple gendarme, et la religion n'apparaissait plus que comme une forme de la police impériale. Non seulement l'empereur s'arrogeait le droit de nommer les prêtres comme les instituteurs, mais il prétendait diriger lui-même leur formation dans les séminaires, il révisait de sa main les bréviaires et les lettres pastorales, il fermait les couvents qu'il jugeait inutiles, il réglait les fêtes religieuses et fixait le nombre des cierges qu'on aurait le droit d'allumer aux messes de mort.

"Sa bonté", s'écrie M. l'abbé Kannengieser, "s'étendait à toute la nature, même aux curés"! Avec quelle sollicitude il s'enquérait de ce qu'ils pensaient et de ce qu'ils faisaient! "Surtout pas "de théologie, mes amis, et pas de dévotion! Prêchez la morale "et le progrès". Et Dieu sait comme ils obéissaient ponctuellement! Ne les avait on pas façonnés à la soumission dans les séminaires généraux? Ils laissaient le dogme bien tranquille.

"Leur prédication était essentiellement pratique. En entrant dans une église, on pouvait entendre le curé commencer à peu près en ces termes: "Mes chers auditeurs, la dernière fois, je vous "ai expliqué quels soins il fallait donner à la culture des bette- "raves. Nous parlerons aujourd'hui des engrais. Le fumier,

" messieurs... " etc; et ces homélies d'un nouveau genre étaient débitées gravement devant un auditoire endormi. Les prêtres qui prêchaient de la sorte étaient bien notés et bien cotés. Les gros bénéfices étaient pour eux, et leur intelligence des bonnes fumures les conduisait rapidement à l'épiscopat.

" Ce que la foi du peuple était devenue dans de pareilles conditions, on le devine aisément. L'indifférence en matière de religion fut le premier fruit de ce système affadissant".

De l'indifférence religieuse au relâchement des mœurs il n'y a qu'un pas. Il fut bientôt franchi. Le peuple, qu'on n'exhortait plus à la prière, employait ses loisirs autrement; la dépravation gagna partout du terrain, et le spectacle qu'avait offert l'Allemagne au temps de la Réforme menaça de se renouveler à la fin du siècle dernier.

Quand Napoléon Ier, recueillant avec joie les traditions de l'empereur d'Allemagne, voulut appliquer à son profit les doctrines joséphistes, il prit pour agent le fameux Dalberg, son flatteur et son ami. Il le fit archichancelier, primat d'Allemagne, métropolitain de Mayence, Trèves et Cologne, grand-Duc de Francfort, il le combla d'honneurs et de dignités pour mieux le tenir dans sa main.

Les évêques qui, après lui, se partagèrent les débris de sa puissance, n'eurent pas d'abord le courage de réagir. Sous cette direction avilissante le clergé se laissa aller au plus honteux débraillement. Le bréviaire était relégué au grenier ; des pétitions, signées par de nombreux curés, demandaient l'autorisation du mariage pour les prêtres, et, en attendant qu'il fût permis, ils le pratiquaient.

Et qu'on ne dise pas que le mal n'avait pas pénétré dans les masses populaires. Quand un archevêque héroïque eut enfin le courage de réagir, les choses en étaient venues à ce point que, dans certains centres, les catholiques avaient pris l'habitude de déjeûner avant la communion et qu'il fallut faire une circulaire pour recommander aux prêtres des villes de se mettre au confessionnal une fois par semaine, aux prêtres des villages de le faire une fois par mois.

Le saint archevêque qui trouva dans son cœur la force d'entreprendre l'œuvre de résurrection nécessaire et de faire sortir Lazare du tombeau fut Mgr Vicari. En 1842, à l'âge de 70 ans, il fut appelé à l'archevêché de Fribourg. Prêtre savant, pieux, humble, zélé, charitable, nature droite et inflexible, dont aucune promesse et aucune menace ne pouvaient ébranler les convictions, il ne se demanda pas si le mal était réparable, il ne se demanda pas s'il lui resterait assez de vie pour le réparer, il ne se demanda pas qui marcherait avec lui : il entra sans bruit, mais résolument, dans la voie que lui traçait sa grande âme, choisissant, selon son expression, *le chemin de la croix ;* il entraîna bientôt à sa suite les nobles cœurs, toujours épars au milieu des ruines d'un peuple en décadence, et c'est lui qui a inauguré l'admirable réveil des catholiques allemands.

Refusant de se soumettre aux ordonnances qui avaient attribué

au pouvoir civil la nomination des prêtres, il choisit ses curés sans l'assentiment du ministre, il correspond avec eux par des envoyés secrets que la gendarmerie poursuivait comme des malfaiteurs ; ses écrits furent lus en chaire par des prêtres qu'on jettait en prison ; mais, comme il arrive toujours, " cette persécution violente secoua fortement le peuple catholique, un saint enthousiasme courut à travers le pays. Les églises se remplirent de fidèles, là même où la foi n'avait encore que de faibles racines. Du fond de leur prison, les curés exercèrent une action plus puissante sur le peuple qu'autrefois dans leurs presbytères, et quatre semaines d'incarcération étaient aussi efficaces que cinq années de sermons. Le gouvernement, qui croyait dompter l'archevêque, devenait ainsi, sans le vouloir, son meilleur agent. "

Le ministère badois allait céder, quand la Prusse envoya Bismark à son secours : Mgr Vicari, âgé de 81 ans, fut arrêté et incarcéré avec de nombreux prêtres. Mais, sous la pression de l'indignation publique, le gouvernement fut obligé d'abandonner peu à peu les droits qu'il s'était injustement arrogés, et, quand Mgr Vicari mourut, un autre évêque pouvait dire de lui : " Il a " lutté et vaincu pour tout l'épiscopat. Si toutes les chaînes de " l'Église ne sont pas brisées, on sait du moins que ce sont des " chaînes. L'Église ne se laissera plus mettre la tunique de l'esclave."

Voilà le point de départ du réveil d'un peuple. Au milieu de l'affaissement universel, un seul homme a suffi pour faire renaître peu à peu dans les cœurs catholiques le sentiment de leur dignité et de leur force. A partir de ce moment, chacun a fait son devoir. Les évêques, même les plus timides, n'ont plus osé reculer quand la lutte était engagée. A leurs côtés, on a vu surgir des laïques incomparables : Malinckrodt et Windthorst. Le clergé a compris la nécessité de reprendre son rôle et de ressaisir la direction de la jeunesse, qui ne lui échappe pas quand il est décidé à tous les sacrifices pour la conserver. Les ordres religieux, jésuites en tête, ont inondé l'Allemagne d'écrits populaires, où la vérité était restituée sur tous les points. Le grand Janssen a révolutionné l'histoire en établissant, preuves en main, que les siècles catholiques, calomniés à plaisir et traités de barbares, sont ceux où la société a été la plus riche, la plus féconde et la plus heureuse.

Entraîné par de tels chefs, le peuple catholique s'est serré autour d'eux avec enthousiasme, avec amour, et dans cette Allemagne où il est en minorité, il a su prendre une importance si incontestée qu'il est aujourd'hui l'espoir de ceux-là mêmes qui, sans être catholiques, ne veulent pas voir la nation allemande s'engloutir dans les abîmes du socialisme.

Voilà l'admirable tableau que M. l'abbé Kannengieser a développé sous le titre de *Réveil d'un Peuple.* Ai-je besoin de dire que ce volume n'est pas seulement nécessaire aux découragés, mais que nous devons le mettre aux mains de tous les catholiques pour développer en eux la confiance et l'ardeur, ces belles vertus des jeunes qu'il faut aujourd'hui communiquer aux anciens.

Mais ce livre a encore un autre mérite : il doit ouvrir les yeux

ceux qui ne savent voir qu'une des faces de la volonté du Souverain Pontife Léon XIII.

Comme son aîné, *Catholiques Allemands*, le *Rèveil d'un Peuple* n'est, d'un bout à l'autre, qu'un appel éloquent à la lutte contre les oppresseurs de l'Église et, dans sa préface, résumant en quelques mots sa pensée, M. l'abbé Kannengieser la formule ainsi : Depuis la dernière Encyclique et la lettre du cardinal Rampolla, le clergé et les catholiques français peuvent hardiment prendre en main les intérêts de la religion. On n'a plus le droit de leur fermer la bouche en leur disant : Vous êtes les ennemis de la " République. " Le Pape *a préparé le terrain de la lutte* par des déclarations qui excluent toute équivoque, et il a *proclamé la nécessité de la lutte*, en s'élevant énergiquement contre les lois anticatholiques qui pèsent sur la France. Les catholiques français n'ont donc qu'à se mettre à l'œuvre. "

Or, Léon XIII avait lu *Catholiques Allemands*, et il avait chargé son secrétaire, Mgr Tarozzi, d'en féliciter l'auteur. Après avoir lu le *Rèveil d'un Peuple*, il a voulu le féliciter lui-même, par un bref que les journaux ont publié.

Il est donc impossible de le contester, la volonté du Saint-Père est bien celle que M. l'abbé Kannengieser avait formulée dans sa préface ; la lettre pontificale adressée à Mgr l'évèque d'Orléans en est la confirmation, et si le Souverain Pontife nous recommande de laisser de côté les discussions politiques qui pourraient épuiser nos forces au détriment du pays, il veut que, à l'exemple de nos voisins d'Allemagne, nous consacrions toute notre activité, toute notre énergie à combattre ceux qui ont comploté d'opprimer, d'asservir et de détruire en France la religion de nos pères.

Henry Boissard.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

RENTE VIAGERE.—SAISIE.

Question. — Suivant une donation entrevifs Jacques P...... a donné une terre à son fils à la charge par ce dernier de lui payer une rente annuelle et viagère de deux cent vingt piastres. Jacques P...... me doit la somme de quatre vingt cinq piastres. Si j'obtiens un jugement contre lui croyez-vous que je pourrai faire saisir sa rente entre les mains de son fils ? On me dit qu'une rente semblable est insaisissable.

F. X. G.

Réponse. — Si vous obtenez jugement contre votre débiteur vous pourrez certainement faire saisir la rente qui lui est due par son fils. Une semblable rente viagère n'est pas insaisissable. S'il en était autrement les débiteurs malhonnêtes auraient un bon moyen de se débarrasser de leurs créanciers. Ça serait simplement

de donner leurs biens à quelqu'un à la charge par le donataire de leur payer une pension viagère.

Ceux qui vous disent le contraire ne saisissent pas la différence radicale qui existe entre une rente qui nous est donnée et une rente que nous achetons ou que nous acquérons à tout autre titre onéreux. On ne peut pas rendre insaisissable une rente qu'on acquiert ainsi. " *La rente viagère, dit l'article* 1911 *du code civil,* " *ne peut être stipulée insaisissable que lorsqu'elle est constituée à* " *titre gratuit,* " (1) c'est à-dire qu'une rente viagère ne peut être stipulée insaisissable que lorsqu'elle nous est donnée ou léguée. Ainsi si, au lieu d'un contrat de bienfaisance, le contrat qui intervient entre le crédi-rentier et le débi-rentier est un contrat *intéressé de part et d'autre,* la rente est saisissable comme tous les autres biens que la loi n'exempte pas spécialement de saisie.

LOI CRIMINELLE

L'Hon. Elzéar Taschereau, juge de la cour suprême, vient de publier une troisième édition de son ouvrage *Criminal Law of Canada.* Le code criminel passé pendant la session de 1892, (55-56 Vict. Cap. 29) revisé à la session de 1893(56 Vic. chap 32)et en vigueur depuis le premier juillet contient beaucoup de dispositions nouvelles. Ces changements dans la législation ont nécessité une nouvelle édition de l'ouvrage.

Cette édition, dit l'*Electeur*, est aussi enrichie, partout où l'auteur l'a jugé nécessaire pour l'intelligence des changements et des raisons qui les ont motivés, des passages correspondants du rapport du commissaire impérial sur le projet de codification de 1879 sur lequel a été calqué le dernier code canadien.

Toutes les formules d'indictements ont été revues et adaptées aux nouveaux dispositifs de la loi, et les précédentes jurisprudences d'Angleterre et des différentes provinces ont été compilées jusqu'à une date récente.—L'*Electeur.*

Tous ceux qui s'occupent de droit criminel trouvent cet ouvrage indispensable. C'est un guide sûr pour ne pas s'égarer dans le dédale de notre législation criminelle.

LOI GEARY

Question. — Qu'est-ce que la loi Geary ? *Campagnard.*

Réponse. — C'est une loi passée par le dernier congrès des Etats-Unis. Elle porte le nom de son auteur M. Geary, député de la Californie. Cette loi pourvoit à l'enregistrement des Chinois qui résident aux Etats-Unis, et elle décrète leur expulsion s'ils ne se font pas ainsi enregistrer dans le délai fixé.

La constitutionnalité de cette loi ayant été mise en doute, elle a été référée à la Cour Suprême des Etats-Unis, et celle-ci l'a déclarée constitutionnelle.

'Le délai ainsi fixé par la loi Geary expirait le 5 mai et il parait qu'un nombre très restreint de Chinois se sont présentés pour l'enregistrement requis. Le président n'a encore pris aucune mesure pour faire exécuter la loi.

(1) L'article 558 du Code de Procédure civile déclare même insaisissables : " *Les sommes et pensions données à titre d'aliments, encore que le donateur ou testateur ne les ait pas déclarées insaisissables.*"

CAPIAS

Question.—Je réside depuis plusieurs années dans le Rhode-Island et j'y ai contracté des dettes envers une personne qui réside actuellement à Montreal. Si je vais me promener dans la province de Québec, y a-t-il danger, lorsque je la quitterai pour revenir, que mon créancier puisse me faire arrêter pour dettes?

Charles M......

Réponse.—Vous pouvez venir ici sans crainte d'être arrêté. Le *capias ad respondendum*, ou bref d'arrestation d'un débiteur qui est sur le point de quitter *immédiatement* le Canada (1) ne peut pas être accordé pour une dette qui a été contractée hors de ses limites (2). La cour de Révision à Montréal l'a jugé ainsi il y a quelques semaines dans la cause de Rocheleau et Bessette. Dans cette cause il s'agissait d'une dette contractée aux Etats-Unis. La cour de Révision a cassé et annulé le capias accordé par la cour Supérieure.

Votre question est d'ailleurs réglée par l'article 806 du Code de Procédure Civile. Cet article déclare que le bref de *capias ne peut non plus émaner pour une dette créée hors de la province du Canada, ni pour une dette moindre que quarante piastres.*

LES ERREURS JUDICIAIRES

Réparations dues aux victimes.

Voilà que c'est de la Belgique que viennent les exemples à suivre en matière de réparation à accorder aux victimes d'erreurs judiciaires.

La cour d'Appel de Gand a rendu, en effet, un arrêt condamnant l'Etat belge à payer six mille francs de dommages-intérêts à un M. Beatse, injustement condamné par le tribunal correctionnel d'Audenarde.

C'est en 1885 qu'une peine de trois mois d'emprisonnement pour diffamation a été prononcée contre M. Beatse, qui avait accusé un employé des postes de ne pas lui avoir payé un mandat de poste dont celui-ci affirmait avoir effectué le payement.

M. Beatse purgea ses trois mois de prison.

Quelque temps après, l'employé des postes sur la plainte duquel il avait été condamné fut condamné lui-même pour vol et faux. On revisa le procès Beatse, car on acquit la preuve que l'employé des postes avait apposé la signature de Beatse sur le fameux mandat et s'en était approprié le montant.

Pour faux témoignage et vol, l'employé des postes fut condamné à six ans de prison.

Quoique complètement réhabilité au point de vue moral, M. Beatse estima, fort justement du reste, que l'Etat belge lui devait une réparation pécuniaire pour l'erreur judiciaire commise. En conséquence il intenta une action en dommages-intérêts contre l'Etat. Celui-ci vient d'être condamné par la cour d'appel de Gand à six milles francs de dommages-intérêts envers M. Beatse.—*La Presse.*

LES CHEMINS DE FER EN FRANCE

Le tribunal de la Seine, France, a rendu, le 16 février dernier, un jugement qui intéresse tous les voyageurs, trop souvent victimes des retards dans l'arrivée des trains.

Une Compagnie de chemin de fer, dit ce jugement, est responsable du préjudice causé à un voyageur par l'arrivée d'un train après l'heure réglementaire, alors qu'elle ne peut justifier que le retard ait pour cause un cas de force majeure.

En conséquence, elle peut être tenue de rembourser à ce voyageur le prix d'une voiture de place qu'il a été obligé de prendre pour ne point manquer un rendez-vous d'affaires pris par lui à heure fixe.—*La Presse.*

(1) Code de procédure civile art. 797 et s.

(2) Il s'agit de l'ancienne province du Canada comprenant les provinces ctuelles d'Ontario et de Québec.

GAUTHIER DE LA CALPRENEDE

I EN QUERCY. (*suite*)

" Voici, " lui dit-elle, " une petite provision de voyage qui ne saurait vous embarrasser. Adieu, beau neveu ! conduisez-vous toujours en bon chrétien et en honnête homme, et que Dieu vous garde ! "

" Amen ! belle tante ! " répondit le jeune homme. " Je vous remercie ; foi de gentilhomme, je vous promets de suivre vos bons avis. Si vous entendez parler de moi, ce sera à l'honneur de nos maisons. "

Elle l'embrassa, le chapelain lui serra la main, et, montant à cheval, Gauthier s'éloigna, suivi de Colin Dordac.

Il se retourna plus d'une fois pour regarder si quelque jeune visage, quelque voile blanc agité par une main amie, n'apparaîtrait pas à une fenêtre du château. Il ne vit rien du tout. Arrivé au dernier point d'où l'on pouvait apercevoir encore les sveltes tourelles de Montdragon, il descendit de cheval, s'assit au pied d'un chêne, et, tirant ses tablettes, écrivit un madrigal peignant son désespoir. Il le trouva si bien tourné, qu'il souhaita l'envoyer à la belle Alix.

Et, comme si une fée eût entendu son souhait, il vit passer une petite paysanne chargée de cerises et qui se dirigeait vers le château.

" Allez-vous àMontdragon, ma belle ? " lui dit-il.

Elle était si laide, que le compliment la charma.

" J'y vais tout de ce pas, " dit-elle. " On fait les confitures aujourd'hui, et mademoiselle Alix m'a promis que j'y travaillerais ."

" Ecoutez, " dit Gauthier, " si vous pouvez remettre ce petit papier à mademoiselle Alix, je vous rapporterai de Paris un beau casaquin rouge, et, en attendant, je vous donne ceci. " C'était une pièce de douze sous toute neuve. La pastourelle, émerveillée, promit tout ce qu'il voulut, et mit le madrigal dans son corset. Puis elle partit, et Gauthier la regarda s'éloigner. Quand il ne la vit plus, il remonta à cheval et se remit en route, en poussant des soupirs capables de faire tourner des moulins à vent. Colin Dordac respecta son silence et sa mélancolie pendant un gros quart d'heure ; puis il hasarda une petite chanson. Il avait la voix clairette d'une jeune fille. Gauthier, au second couplet, entonna la basse, et ils chantèrent tant et si bien jusqu'à la dinée, que les bonnes gens, en les voyant passer, s'écriaient : " Voici de joyeux gaillards ! Que Dieu les bénisse ! "

Quant à la rustique messagère, elle fit une assez méchante rencontre. De petits galopins, qui allaient à l'école par le chemin des buissons, voulurent lui voler des cerises ; elle se défendit comme un diable, cria, leur jeta des pierres, courut à toutes jambes, et le précieux papier tomba de son corset. Elle se baissa pour le ramasser, mais le vent l'emporta en trois bonds il vola dans la rivière, et les flots rapides de la Dordogne l'emportèrent où vont toutes les rivières et tous les madrigaux du monde, au fleuve d'oubli.

--

AU LOUVRE.

Plus ne suis ce que j'ai été,
Plus ne suis ce que je voudrais être,
Mon beau printemps et mon été
On fait le saut par la fenêtre.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

(CLEMENT MAROT.)

Le 28 juin 1624, le roi Louis XIII avait posé la première pierre des constructions projetées au Louvre. et qui devaient remplacer le château féodal de Philippe-Auguste, récemment démoli, et se relier aux façades construites par Pierre Lescot. La journée était très chaude, et le roi, fatigué, avait désiré se reposer après le dîner, tandis que le cardinal de Richelieu, enfermé avec l'architecte Jacques Lemercier, discutait les dispositions définitives de ses plans. Louis XIII s'était endormi dans la chambre de la reine, située au centre de l'aile construite du temps de Catherine de Médécis, et dont les croisées dominaient le jardin appelé plus tard jardin de l'Infante. Restée seule avec le roi, Anne d'Autriche avait essayé aussi de dormir assise sur un fauteuil ; mais, le sommeil ne venant pas, elle rêvait tristement. La froideur du roi pour elle, les tracasseries et l'ombrageuse surveillance du cardinal, et l'ennui, cet hôte obstiné des palais, assombrissaient le front de cette reine si enviée, si bonne et si jeune. Elle avait alors vingt-trois ans, et sa blonde et majestueuse beauté était dans tout son éclat,

La tête inclinée sur sa belle main, elle écoutait. A travers les volets intérieurs aux trois quarts fermés et les fenêtres entr'ouvertes, un murmure lointain, celui de la grande ville, moins bruyante alors qu'à présent, lui arrivait, adouci par la distance. Pour échapper à ses tristes pensées, la reine chercha des yeux un livre. N'en voyant aucun dans sa chambre, et n'osant appeler, de crainte d'éveiller le roi, elle se leva doucement, s'avança vers la porte restée ouverte, écarta la portière fleurdelisée, et passa dans le salon où se tenaient les femmes qui la servaient. A son grand étonnement, la reine le trouva désert. La porte de la première antichambre était fermée. Anne d'Autriche s'en approcha, et entendit un bruit d'éclats de rire contenus, mais tellement joyeux et nombreux qu'elle en demeura surprise, " Qui peut rire ainsi au Louvre ? " se demanda t-elle. Et, entr'ouvrant doucement la porte, elle regarda dans l'antichambre. La compagnie qui s'y trouvait rassemblée était si occupée, qu'elle n'entendit pas le bruit de la porte. Cette compagnie se composait de toutes les dames de la cour, filles d'honneur et femmes de chambre de service ce jour-là au Louvre, ainsi que des gentilshommes et pages du roi. Les femmes avaient des pliants, les hommes étaient sur des coussins à leurs pieds, et

tous écoutaient avec la plus grande attention un très jeune homme à la physionomie vive et spirituelle et à l'accent gascon, qui, assis sur le bras d'un fauteuil, leur débitait un conte des plus comiques, à en juger par la gaieté de l'auditoire.

Anne d'Autriche, ne voulant pas jouer le rôle d'écouteuse aux portes, referma doucement, puis rouvrant, cette fois avec bruit, appela : " Madame de Vernon ! "

Celle-ci accourut toute confuse, et s'excusa d'avoir quitté son poste. " Mais, " dit-elle, " si Votre Majesté avait entendu ce petit la Calprenède raconter une histoire, elle nous pardonnerait aisément. C'est bien le plus divertissant conteur qui soit au monde, et leplus honnête. Jamais rien dans ses récits n'offense la religion et l'honneur, et il a une verve ! une imagination ! enfin,c'est une merveille ! "

" Est-il gentilhomme ? " demanda la reine.

" Oh ! oui, madame, et de bonne noblesse. Il est de la suite de M. de Besnac ; c'est un cadet de Gascogne, peu accommodé des biens de fortune, mais qui a tant d'esprit que rien plus. "

" Je souhaiterais l'entendre, " dit la reine ; mais peut-être l'intimiderais-je ? "

" Je ne crois pas, " dit madame de Vernon : " il est Gascon, et il a l'aplomb et la hardiesse de vingt pages, sans être effronté pour cela. C'est presque un enfant : il n'a que dix-huit ans. "

" Vous me l'amèrerez demain, " dit la reine, " dès que le cardinal sera au conseil et le roi parti pour Versailles, et il me dira un conte en présence de vous toutes. "

" Cela le rendra bienheureux et bien fier, " dit madame de Vernon, et je me fais une fête de lui transmettre les ordres de Votre Majesté. "

Et ainsi fut fait. Gauthier débuta par un coup de maître : il raconta à la reine une histoire espagnole glanée dans le *Romancero* du Cid ; il fit rire, pleurer, puis sourire encore Sa Majesté, et, le soir même, elle parla de lui au roi. Louis XIII prit goût également aux récits du jeune homme, et bientôt Gauthier devint un personnage très envié à la cour, et très aimé en même temps, car il avait le meilleur caractère du monde. La reine le pensionna ; le roi le fit gentilhomme de sa chambre, et il mena une vie fort heureuse, racontant de courtes histoires, écrivant de longs romans, qui se vendaient fort cher, versifiant à tort et à travers, suivant le roi à la guerre, choyé, chéri des dames, qu'il n'offensa jamais, et gouvernant si habilement sa barque sur les flots agités de la cour, que les plus vieux courtisans admiraient son adresse et vantaient son esprit.

Et la belle Alix ? l'avait il oubliée ? — Oh ! non ! Plus d'une fois il décrivit ses grâces naïves, et en dota les héroïnes de ses contes. Chaque année il se disait : Je ferai un voyage en Quercy. Puis il suivait la cour, et les jours s'enchaînaient aux jours, l'enlaçant de liens de fleurs, légers en apparence, mais infrangibles en réalité, et le temps, pour lui, fuyait d'un vol plus invisible que pour tout autre, parce que Gauthier ne s'ennuyait jamais. C'était un vrai ro-

mancier, comme La Fontaine fut plus tard un vrai fablier ; il n'était point de ces auteurs qui se disent : Je vais habiller d'un conte telle théorie, telle morale, tel paradoxe qui me plaît, et le faire ainsi agréer du lecteur. Non : le vrai romancier conte pour conter et désennuyer le genre humain, ce vieil enfant exilé. Et son art est pour lui-même une source intarissable de jouissances. Est-il seul, il voyage dans le monde idéal ; est-il en compagnie, mêlé au train ordinaire des choses, les livres, les hommes, les respects de la nature, les merveilles des arts, le beau, le laid, tout, jusqu'à l'ennuyeux, devient, à travers le prisme de son imagination, matériaux à mettre en œuvre pour élever ses frêles édifices, les illuminer de fantastiques lueurs, les peupler, et créer ces types idéals dont le souvenir se gravera dans la mémoire des hommes et survivra souventes fois à celui de l'auteur. En effet, il y a presque de l'érudition aujourd'hui à nommer Gauthier de la Calprenède, quoique ses récits aient charmé l'élite de la société française du grand siècle ; mais partout, en France, même parmi des gens qui savent à peine que Louis XIV a existé, vous entendrez dire : *fier comme Artaban;* et de tant de coups d'épée, de tant de coups de plume que donna le gentilhomue romancier, il est resté cela. — De beaucoup d'écrivains de nos jours, hélas ! restera-t-il autant ?

Oui, mais la belle Alix ? — y pensait-il ? — Sans doute ; mais rappelez-vous qu'en ce temps-là on écrivait bien peu de lettres, faute de courriers. Songez que cinquante ans plus tard, et lorsque Louis XIV eut fait améliorer le service des postes, madame de Sévigné ne pouvait recevoir de nouvelles de sa fille que tous les huit jours, et que ces nouvelles étaient vieilles de sept ; songez... Enfin, la vérité, vraisemblable ou non, est que Gauthier n'en reçut que deux fois du château de la Calprenède. Ces deux missives, venues à de longs intervalles, lui annonçaient la mort de son grand-père et de sa grand'mère. Il avait perdu ses parents étant tout petit ; son frère aîné hérita du domaine, et se garda bien d'y rappeler Gauthier, de crainte d'avoir à lui donner sa légitime. Cet aîné avait épousé une demoiselle fort harpagonne, et vivait chichement en son petit castel. Gauthier, qui gagnait en une année plus que les terres de la Calprenède ne rapportaient en dix ans, n'avait cure de cela.

Mais voici qu'un beau jour maître Roch Pontac, notaire à Cahors, manda à Gauthier de la Calprenède que son frère aîné venait de mourir, veuf et sans enfants, le laissant héritier de tous ses biens. — Les amis de Gauthier lui conseillèrent d'aller recueillir l'héritage paternel, et il se décida à demander un congé à la reine régente. Le nouveau roi, Louis XIV, âgé alors de cinq ans, était auprès d'elle lorsque Gauthier présenta sa requête à Sa Majesté. Il eut beaucoup de peine à consentir au départ de son ami la Calprenède, et lui fit promettre de revenir bientôt lui conter des histoires de guerre. Le petit duc d'Anjou y ajouta la recommandation de rapporter beaucoup de raisins muscats ; et Gauthier, ayant pris congé de la famille royale et du cardinal Mazarin, partit dans un équipage autrement élégant que celui qu'il avait eu pour venir à Paris vingt ans auparavant.

Gauthier était encore jeune, et surtout pensait l'être, de sorte qu'il voyageait à cheval, suivi du fidèle Colin Dordac devenu son écuyer, et de quatre valets bien montés, conduisant deux chevaux de rechange et deux mulets chargés de bagages. — Il faisait grand'chère partout, s'arrêtant dans les meilleures hôtelleries ou les châteaux, et sa renommée, le précédant, lui valait un excellent accueil. Festoyé ainsi, et ne se pressant pas, il mit près d'un mois à gagner le Quercy.

Arrivé à Florac, il fut retenu à l'auberge plus tard qu'il ne pensait par un orage assez violent, et se décida à y passer la nuit. Après souper, il monta dans la chambre qu'on avait préparée, pour lui, et le premier objet qui frappa ses regards fut un sablier. Cette vue, l'heure du crépuscule, le bruit de la pluie qui tombait, lui rappelèrent la soirée passée jadis au château de Montdragon. Il en rêva toute la nuit, et, le lendemain, il résolut de laisser ses gens se reposer à Florac, et d'aller seul revoir Montdragon avant de continuer sa route. Il donna ses ordres en conséquence, fit seller son beau genet d'Espagne, et, bien habillé, bien dispos, par une jolie matinée d'octobre, il suivit le chemin bordé de châtaigniers séculaires qui mène de Florac à Montdragon en côtoyant les bords pittoresques de la Dorgogne. Les vignes, vendangées depuis quinze jours, étaient encore parées de leur feuillage teint de pourpre et d'or, le soleil achevait d'effacer les traces de la rosée, et d'innombrables fils de la Vierge flottant dans l'air annonçaient un beau jour.

Après avoir chevauché une heure sans rencontrer personne, Gauthier vit enfin apparaître au-dessus des arbres les girouettes armoriées de Montdragon, et entra dans le petit village situé au pied du rocher que dominait le château. A la vue de ce beau cavalier au manteau brodé, au feutre élégant orné d'une longue plume blanche, les enfants qui jouaient dans la rue et sur le seuil des maisons jetèrent des cris d'admiration, et plus d'une ménagère mit la tête aux fenêtres. Le village ne parut à Gauthier ni plus propre ni moins gai qu'autrefois. Les mêmes masures, aux toits de tuiles nuancées ou de chaume envahi par les joubarbes et les violiers, étalaient au soleil guenilles, cages d'oiseaux chanteurs, grappes d'épis de maïs suspendus aux poutrelles, vieilles fileuses assises sur les marches, groupes d'enfants bruns et alertes comme des chevreaux. Les mêmes mufliers à fleurs pourprées fleurissaient sur les contreforts de granit de l'église romane, et de grands tournesols semblaient regarder les passants par-dessus les petits murs de pierres sèches qui entouraient les jardins. Et, comme jadis, la petite auberge ornée d'une branche de sapin enrubannée témoignait que de temps à autre, quelques voyageurs s'arrêtaient dans ces lieux champêtres.

La vue de l'auberge suggéra à Gauthier l'idée de se rendre à pied au château, afin d'y arriver tout à fait à l'improviste, sans être annoncé par le bruit des fers de son cheval sur le chemin rocheux. Il mit donc à l'auberge son beau coursier, le recommanda

à l'hôte, et, sans plus tarder, la botte levée et le chapeau sur l'oreille, gravit gaillardement la montée du château.

Il en trouva la porte grande ouverte. Le vieux portier, assis sur un banc de pierre, se chauffait au soleil en éclatant des noix, qu'il jetait à mesure dans une grande corbeille.

" Voici une belle matinée, mon brave, " lui dit Gauthier. " Vos maîtres sont-ils au logis ? "

" Nos messieurs chassent, " dit le portier, " et madame et mademoiselle Alix sont sur la terrasse, occupées avec les femmes de lessive, "

La seconde partie de cette réponse reportait si bien Gauthier de vingt ans en arrière, qu'il se frappa le front et se dit : " Ai-je rêvé ? "

Le portier continua ; " Monsieur veut-il que je fasse appeler ces dames ? "

" Non point, " dit Gauthier : " j'aime mieux les surprendre. Je suis leur parent, Gauthier de la Carprenède. "

" Pas possible ! " s'écria le portier en ôtant ses besicles, les essuyant et les remettant pour mieux voir,. Mais Gauthier était déjà loin, et, traversant la cour, il ouvrit la poterne et arriva sur la terrasse.

La lessive d'octobre y était étendue ; et, comme jadis, toutes les habitantes du château de Montdragon s'occupaient activement à plier le linge à mesure qu'il séchait. — Parmi elles les yeux de Gauthier reconnurent bien vite la taille svelte et la brune chevelure d'Alix, et il se dirigea de son côté. Elle était penchée sur une corbeille où elle empilait des serviettes. Elle se releva grandie, fortifiée, plus belle que jamais· — Etonnée de voir un étranger à trois pas d'elle, Alix rougit, et Gauthier s'écria : " Ma belle cousine, vous ne me reconnaissez donc pas ? "

" Hélas ! monsieur. " dit-elle, " je ne vous ai jamais vu. "

" Comment ! " dit Gauthier, " vous avez déjà oublié le conteur et ce soir si charmant, cette veillée délicieuse où, retournant le sablier, vous jouâtes aussi bon tour à madame votre tante ? "

" Je ne me souviens de rien de semblable, " dit la belle fille en se reculant à mesure que Gauthier s'avançait.

" Ah ! " dit-il, " je croyais n'être pas changé ; et il faut que je le sois furieusement, puisque vous avez peur de moi. Ma chère Alix, vous n'avez point vieilli, vous : le temps n'a su que vous embellir, et sa faux près de vous n'a moissonné les fleurs que pour en fixer l'éclat charmant sur votre visage ; mais enfin, je suis votre cousin, votre serviteur, et je vous suppplie... "

Il mit un genou en terre avec toute la grâce d'un courtisan accompli. " Décidément, c'est un fol ' " se dit la belle Alix ; et s'enfuyant, elle courut vers le château en criant : " Maman ! maman ! "

Une belle matrone, vêtue d'une robe violette et la tête couverte d'une coiffe de dentelle, apparut alors entre les draps blancs, et, voyant Gauthier, qui, tout confus, époussetait avec sa houssine la poussière de son haut-de-chausses, elle lui dit fort sérieusement :

" Monsieur, qu'elle est cette méchante plaisanterie ? qu'êtes-vous venu dire à ma fille ? "

" Votre fille, madame ? " dit Gauthier. " Votre fille ? Mais... Dieu me pardonne ! — C'est vous, mademoiselle Alix ! "

" Dites madame de Montdragon, monsieur ! " dit Alix. " Mais... Dieu me pardonne ! c'est M. de la Calprenède ! Hélas ! mon cousin, que vous avez grossi ! "

" Vous êtes mariée ! " fit Gauthier prenant l'air tragique.

" Hé ! sans doute, " dit la bonne dame, " et cela depuis dix-huit ans Vous avez pris ma fille pour moi. Quelle enfance, mon cousin ! vous oubliez que vingt ans se sont passés ?... "

" Ma foi ! " dit Gauthier, " le temps ne m'a pas duré ! "

" Ni à moi non plus, " dit Alix ; " mais j'ai quatre enfants, et cela fait compter les années. Les frères d'Alix sont à la chasse avec leur père et leur oncle. Ecoutez ! j'entends la fanfare du cor qui m'annonce qu'ils ont tué un chevreuil ! — Ils vont rentrer ; nous dînerons en famille, et ma bonne vieille belle-mère sera toute réjouie de vous revoir. Le bruit de vos succès est arrivé jusqu'ici : nous avons lu vos romans, et je les trouve bien jolis, quoique un peu longs. Etes-vous marié ? "

" Non, madame, " dit Gauthier, " et c'est votre faute. Pourquoi n'avez-vous pas répondu à mon madrigal ? "

" Quel madrigal ? " dit Alix. " Je n'en reçus onques de personne. "

" Pourtant, " dit Gauthier; " je l'avais remis à une petite fille qui vous apportait des cerises. "

" Ah oui ! la Margotton, " dit Alix : " elle me vint conter en pleurnichant qu'un joli cavalier lui avait remis pour moi un chiffon de papier, mais que le vent l'avait emporté dans la rivière. "

" Perfide Dordogne ! " s'écria Gauthier, " tu me le paieras !... J'en jure par le Styx, jamais, au grand jamais, je ne chanterai tes ondes traîtresses ! — Mais, ma toujours belle cousine, écoutez ! Je suis riche, célèbre, encore fort présentable ; je viens d'hériter du château de mes pères. J'ai quelque idée de perpétuer leur nom, de quitter la cour. Me permettez-vous d'essayer de plaire à votre charmante fille ? — Je reprendrai ainsi mon roman où je le laissai il y a vingt ans : ce serait bien joli."

" En effet, " dit en souriant madame de Montdragon, " mais ces choses-là n'arrivent que dans les romans. Elles ne s' ajustent pas ainsi dans la vie ordinaire. "

" Et pourquoi pas ? " dit Gauthier, " suis-je laid? suis-je vieux ? "

" Non pas, mon cher cousin : vous êtes un aimable cavalier. mais Alix est fiancée. "

" *Chimène, qui l'eût dit?* " s'écaia Gauthier : " fiancée est-ce tout de bon ? est-elle contente ? "

" La plus contente du monde, " dit madame de Montdragon : " elle aime son fiancé romanesquement ! "

" Hé bien ! " dit Gauthier en soupirant, " je serai son témoin, avec votre permission, belle cousine, et, de toute mon aventure, je ferai un conte qui divertira Sa Majesté la reine ! " (*à suivre.*)

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

PREMIERE PARTIE

Livres de piété pour les ecclésiastiques

I· MÉDITATIONS, *suite*

Le titre de l'ouvrage du P Valuy nous en a déjà fait connaître le contenu et pressentir les avantages. Les avis et conseils que l'auteur donne dans son DIRECTOIRE POUR LA RETRAITE ECCLÉSIASTIQUE sont extrêmement précieux ; précieux aussi les enseignements qu'il empreunte aux saints, surtout à saint Ignace, sur l'emploi du temps, les lectures à faire, les prières à réciter, et sur la manière de s'examiner, le discernement des esprits, le confesseur des prêtres, l'esprit catholique, toutes choses qu'on n'invente pas, qu'il est nécessaire de savoir, et que le prédicateur n'a pas le temps de dire. Si l'on avait soin de choisir et de consulter son directeur dès le début, on en recevrait d'utiles conseils sur la manière de bien faire *sa* retraite ; mais le plus souvent on ne cherche qu'un confesseur, on se dirige soi-même et le confesseur à qui l'on s'adresse, surtout si c'est le prédicateur, n'aura pas le loisir de vous voir assez souvent et assez longtemps pour sonder votre âme, en diagnostiquer sûrement la maladie, et vous indiquer le remède à prendre et le régime à suivre. Le P. Valuy vous sera un très sage directeur ; nous vous engageons vivement à le consulter.

Le Directoire de la Retraite ecclésiastique générale devra servir aussi pour une retraite particulière ; mais pour celle-ci, le *Manuel* du P. Valuy contient de plus les trois *méditations* et les *considérations* pour chacun des six jours, et la matière de l'*Examen particulier* pendant la retraite. Il nous semble que les sujets de ces méditations et considérations sont bien choisis et de nature à atteindre le but de la retraite, à savoir, le renouvellement de la ferveur dans le service de Dieu et du zèle pour le salut des âmes , les pensées qui font l'objet de ces réflexions et lectures sont également bien choisies et présentées avec concision et d'une manière incisive, avec les textes de l'Ecriture à l'appui des enseignements et des exhortations.

Après avoir indiqué des choix de sujets, pris dans la première et deuxième partie, pour une retraite de huit jours et une retraite de qnatre jours, le P. Valuy donne, dans la troisième partie, les exercices pour la retraite du mois, qui est assurément l'un des moyens les plus indispensables et les plus efficaces pour persévérer dans les bonnes dispositions et résolutions de la retraite annuelle. Il présente d'abord des avis pratiques sur la manière de bien faire la retraite du mois ; il assigne ensuite pour chaque mois de l'année, à commencer par le mois d'octobre, trois méditations et deux considérations ; ce sont, à quelques exceptions près, des sujets nouveaux, traités d'une façon sobre et pratique, qui font repasser pendant l'année les grandes vérités du salut et les principales obligations et vertus du prêtre. La journée devra se terminer par l'exercice de la préparation à la mort, que l'on trouvera à la fin de la première partie du manuel· L'ouvrage du P: Valuy contient donc tout ce qui se rapporte à la retraite ecclésiastique ; il est véritablement un manuel de retraite très utile, sinon indispensable, à nos confrères.

L'ouvrage que nous annonçons sous le titre VÉRITÉS ÉTERNELLES, *méditations sur les fins dernières*, est encore une retraite de huit jours disposée d'après les exercices de saint Ignage. Les méditations qui la composent, au nombre de trois par jour, ont donc pour objet la fin de l'homme, le péché qui nous éloigne de cette fin, et les mystères de la vie cachée, publique, souffrante et glorieuse de Jésus-Christ, pour aboutir à l'amour de Dieu qui est le dernier but de l'homme ici-bas. Il y a de plus, pour la fin du cinquième jour et le commencement du sixième, trois méditations, dites intermédiaires, sur les deux drapeaux, les trois classes d'hommes et le troisième dégré de l'humilité ou l'amour du mépris. Ces méditations sont suffisamment longues, comprenant deux points et dévoloppant pour chaque point les réflexions à faire et les sentiments qui doivent en résulter. A la fin du livre se trouvent les règles à suivre dans la recherche

des imperfections de son âme, et une méthode d'xamen sur le désir d'arriver à une sainteté conforme à son état; viennent ensuite huit examens à faire pendant les huit jours de retraite. L'examen du premier jour est consacré à la demande : Quel est l'état de mon âme? et considère les différents dégrès de la pureté du cœur. Pendant les cinq jours suivants, il est question de la mortification des sentiments mauvais, et en particulier du désir de l'estime et de la considération, de la colère, du zèle désordonné; on indique alors les signes ou effets de chacun de ces sentiments à mortifier, et on trace ensuite les divers actes ou les différents degrès de mortification à l'égard de ces sentiments. Les deux derniers examens nous font connaître les dégrès de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Cette analyse très détaillée des fautes à éviter, des vertus à pratiquer, est aussi avantageuse, aussi nécessaire que l'examen; et elle complète très heureusement l'ouvrage que le P. Pergmayr offre au clergé, aux communautés réligieuses et aux fidèles qui veulent mener dans le monde une vie parfaite.

Un charitable confrère nous a fait l'amabiltté de nous signaler une lacune parmi les indications que nous avons données sur les Recueils de méditations pour retraite; et il nous a remis, pour que nous l'examinions, l'ouvrage d'un éminent religieux de la Congrégation du très saint Rédempteur. Nous nous sommes empressés de le remercier, et nous serons toujours très reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui voudront faire profiter leurs confrères de leur propre expérience, en nous indiquant les différents ouvrages qu'ils auront eux-mêmes partiqués et dont ils auront reconnu le mérite. Ce-qu'on nous a recommandé, et que nous voulons recommander à notre tour après l'avoir étudié sérieusement, est intitulé : De la conversion quotidienne, d'après saint Alphonse de Liguori. Retraite. C'est un volume in-12 de 200 pages, imprimé par l'Œuvre de Saint-Paul; mais nous craignons qu'il ne soit pas dans le commerce, puisque l'auteur nous avertit que son opuscule est destiné, non au public, mais aux retraitants. Ce nous est un motif de plus de l'analyser et de le faire connaître plus complètement.

Dans une préparation *indispensable* à la retraite, le Père A. D. nous donne les premières notions sur la conversion quotidienne: c'est le renouvellement quotidien de ce que saint Alphonse appelle " la résolution de se donner tout à Dieu. " On poursuit par là deux biens également importants et nécessaires; la charité qui sanctifie et la persévérance qui sauve. Mais le résultat prochain et immédiat est un composé d'actes intérieurs, sanctifiant l'âme et venant en temps opportun sanctifier la conduite. Or dans la retraite qui est de dix jours, on choisit pour chaque jour un de ces actes qu'il faut produire de la manière la plus parfaite, et dont il faut pour ainsi dire informer l'âme, et c'est à cela que tendent tous les exercices de la retraite: *l'instruction*, pour mieux faire comprendre l'acte; l'*oraison*, pour s'y exercer et s'y exciter ; l'*examen*, pour voir les moyens d'y comformer la conduite, en la réformant. Nous allons voir, par une analyse plus détaillée du premier jour, comment ces différents éléments de la la retraite se suivent et s'enchaînent.

L'auteur nous signale d'abord chaque fois quel est le sujet du jour, quel est le but spécial à atteindre, quel doit être le résultat de nos efforts. Pour le premier jour, il s'agit de se faire une idée plus complète de la conversion quotidienne, pour concevoir un *désir* plus vif de l'entreprendre et d'obtenir les deux biens tout divins auxquels elle vise.

Aussi l'*instruction* du premier jour, au § I, est-elle consacrée à nous expliquer chacun de ces biens, la charite et la persévérance, et à faire ressortir l'excellence et la nécessité de l'un et de l'autre; elle nous indique ensuite les deux moyens de se procurer ces deux biens. Ces deux moyens, qui doivent être l'objet immédiat de la conversion quotidienne, sont la *prière* et l'*acte*: " la prière, parce que les deux biens à obtenir sont essentiellement et perpétuellement dons de Dieu; l'acte, parce que la charité, qui est en même temps la persévérance active, est une vertu essentiellement vivante, " qui se développe, se fortifie, s'enracine dans l'âme par la répétition de l'acte de charité sous ses différentes formes.

à suivre

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Septembre, 1893, Numéro 14

BULLETIN

11 Septembre 1893.

*** Le général Dodds est parti le 10 août pour retourner au Dahomey. Il avait des instructions secrètes contenues dans des enveloppes cachetées qu'il ne devait ouvrir qu'après son départ. Comme on le sait la pacification du Dahomey n'est pas encore complète, Béhanzin est toujours menaçant et la conquête ne sera définitive que lorsque ce tyran aura fait sa soumission.

Cette campagne du Dahomey qui a coûté tant d'argent à la France et qui a vu couler tant de sang généreux, aurait pu être évitée si on avait voulu suivre les conseils du vice-amiral de Cuverville en 1890. Faute d'avoir alors suivi ces conseils on a été obligé de tout recommencer, l'année dernière, dans des conditions extrêmément défavorables.

Des dépêches de Paris, en date du 4 Septembre, annoncent que le général Dodds n'entrera de nouveau en campagne qu'après avoir reçu des renforts de France,

***

*** Un grave événement, qui aurait pu avoir des conséquences funestes et causer une guerre européenne, est arrivé le 17 août dernier à Aigues-Mortes, dans le département du Var, en France. Des Français et des Italiens, travaillant ensemble dans les marais salants d'Aigues Mortes, se sont pris de querelle et les Français ont massacré un certain nombre de leurs adversaires. On ne sait pas positivement quels ont été les agresseurs, chaque parti accusant l'autre.

La nouvelle de ce triste événement s'est répandue immédiatement dans toute l'Europe et elle y a causé un malaise inexprimable. En Italie elle a été accueillie par des cris de rage et de vengeance et par des appels forcenés à la guerre. Des manifestations anti-françaises ont eu lieu en beaucoup d'endroits, notamment à Gênes, à Catane et à Rome où la populace a essayé de détruire le séminaire français. Des foules immenses parcouraient les rues en proférant des menaces de mort contre les français et en acclamant l'Allemagne. C'est la reconnaissance de l'Italie et c'est ainsi qu'elle récompense la France pour tout ce qu'elle a fait pour elle. Les dommages causés aux propriétés françaises en plusieurs endroits sont considérables.

Les notes diplomatiques se sont succédées sans interruption, des excuses mutuelles ont été faites par les deux gouvernements de France et d'Italie, des réparations ont été promises et finalement l'accord a eu lieu : grâce à Dieu la guerre a été évitée encore une fois.

Un fait indéniable ressort de ces événements et des divers événements qui se sont succédés depuis le commencement de la triple alliance. C'est l'antipathie des deux races l'une contre l'autre. De la part de l'Italie cette antipathie est le résultat d'une grossière ingratitude, et, de la part de la France, elle est le résultat du dégoût que lui inspire cette même ingratitude.

***

*** La question du *Home-Rule* vient d'être décidée en Angleterre. Malheureusement ce n'est pas dans le sens de la justice et de la liberté. Les deux chambres du Parlement ont agi en sens contraire. L'une a voulu accorder à l'Irlande l'autonomie qu'elle demande depuis longtemps. L'autre a voulu perpétuer le règne du despotisme. Cet antagonisme entre les deux chambres pourrait bien en définitive être fatale à la chambre haute.

Dans la séance du premier Septembre le bill du *Home-Rule* a été adopté par la chambre des Communes à une majorité de 34 voix. La division a été comme suit :

Pour le bill	301
Contre le bill	267
Majorité pour le bill	34

Dans son dernier discours sur la question Mr. Gladstone a prononcé les paroles suivantes que ses partisans ont acclamées et qui il faut l'espérer, auront bientôt leur réalisation :

" Nous avons foi dans la liberté nationale, foi dans son efficacité comme instrument d'éducation nationale. Nous croyons que l'expérience s'étendra sur tout le vaste champ et sera un encouragement dans notre travail sur chaque point. Finalement, nous sommes assurés que l'adoption de ce projet, après plus de 80 jours de débat, constituera la mesure la plus importante de toutes celles qui ont été proposées et qu'un triomphe certain et prochain attend "

Le 8 Septembre la Chambre des Lords a rejeté le bill à l'énorme majorité de 378 voix sur 460 votants. Le bill n'a ainsi obtenu que 41 voix.

La majorité obtenue par les tories est la plus forte majorité qui ait jamais été obtenue dans la Chambre haute. Le vote a été pris à la suite d'un discours véhément de lord Salisbury l'ex-premier ministre.

" Il a, " dit une dépêche, fait une charge à fond de train contre le " home rule " qu'il qualifia d'atrocité. Il termina en disant à ses collègues de rester fidèles à leurs ancêtres qui ont combattu pour l'union de l'empire et de rejeter a mesure de M. Gladstone. Il dit que l'Angleterre n'acceptera jamais une révotion du genre de celle que M. Gladstone veut lui imposer.

Vingt deux évêques protestants, qualifiés *lords spirituels* du royaume-uni, présents à la séance, ont voté contre le bill.

***

*** Les élections supplémentaires pour la chambre des députés ont eu lieu en France le 3 septembre. Si les calculs transmis par le télégraphe sont corrects, le gouvernement actuel peut compter sur une majorité de 82 voix. Cette majorité, ajoutent les dépêches, sera réduite à une cinquantaine de voix lorsque les conservateurs ralliés voteront avec les radicaux.

Les élections ont été fatales aux royalistes dont le nombre est diminué considérablement, et aux boulangistes qui sont presqu'anéantis.

Les radicaux socialistes ont gagné plusieurs sièges et leur chef, M. Goblet, est élu. Sa majorité est de 1100 voix.

Parmi les principaux conservateurs à qui les suffrages populaires ont été favorables se trouvent Mgr d'Hulst et M. Baudry d'Asson.

Messieurs Paul de Cassagnac, Clémenceau et Floquet ont été défaits. Les bons patriotes et les amis de la France se réjouissent sincèrement de la défaite de Clémenceau qui est l'adversaire de l'alliance avec la Russie.

Sous l'empire de la constitution qui nous régit, une chambre qui vient d'être élue posséde immédiatement tous ses pouvoirs et elle peut être aussi immédiatement convoquée en session. Il n'en est pas de même en France où il peut y avoir co-existence de deux chambres. C'est ce qui a lieu actuellement. Ainsi la chambre qui vient d'être élue n'entrera en fonctions que le 14 octobre prochain et les pouvoirs de la chambre à qui elle succéde ne se termineront que ce jour-là. En conséquence s'il était nécessaire de convoquer les chambres avant le 14 octobre, c'est la dernière chambre des députés qui devrait être convoquée. Dans ce cas elle ne pourrait siéger que jusqu'au 14 octobre, car c'est ce jour-là qu'elle cessera d'avoir une existence légale.

***

*** Le 28 août dernier la chambre des représentants des Etats-Unis a voté l'abrogation de la loi Sherman concernant l'argent. Une majorité de 132 voix s'est prononcée pour cette abrogation pure et simple. Le vote a été de 241 voix contre 109. Le bill est actuellement devant le sénat qui semble être presqu'également divisé sur la question.

***

*** Une ligne de navires de commerce vient d'être établie entre le Canada et la France. Ces navires voyageront entre Rouen et Montréal en été,et entre Rouen et Halifax en hiver. Ils feront escale aux iles St Pierre et Miquelon, Le premier paquebot de cette

ligne est arrivé à Montréal hier. Il inaugure cette nouvelle ligne qui, il faut l'espérer, aura un meilleur sort que ses aînées.

C'est avec joie que nous annonçons la bonne nouvellede l'établissement d'une ligne de navigation destinée à rendre plus faciles les communications entre la France et le Canada et à activer le commerce entre les deux pays. Ce commerce sera certainement considérable lorsque le traité négocié l'hiver dernier aura été ratifié par le parlement fédéral et par les chambres françaises.

*** Les chefs politiques s'agitent en prévision des prochaines élections fédérales. Mr Laurier, le chef de l'opposition, s'est mis en campagne après la grande convention libérale d'Ottawa. Il a visité la province de Québec où il a tenu plusieurs grandes assemblées. Ses partisans se croient certains du succès aux prochaines élections et ses journaux annoncent qu'un grand nombre de conservateurs adoptent la politique libérale. Mr Laurier visite actuellement la province d'Ontario.

De son côté le premier ministre, Mr Thompson, vient aussi de commencer une semblable campagne. Il va visiter Ontario et Québec et s'efforcer de détruire le prestige de Mr Laurier.

Les deux partis fourbissent leurs armes pour les prochaines batailles électorales qui seront probablement plus sérieuses que par le passé.

C'est la première fois, depuis l'établissement de la confédération, que deux catholiques sont en même temps l'un premier ministre du Canada, et l'autre chef de l'opposition fédérale.

***

*** Du 22 au 25 août inclusivement les canadiens-français des Etats-Unis ont tenu une grande convention à Chicago. C'est la dix-huitième du genre. La première a eu lieu en 1865 à New-York, l'avant dernière, la dix-septième s'est tenue à Nashua, New-Hampshire, en 1888 et la prochaine se tiendra à Fall River, Massachusetts, en 1896.

Nos compatriotes des Etats-Unis attachent une grande importance à ces conventions dans lesquelles ils discutent les grandes questions religieuses et nationales qui les intéressent.

Les principales résolutions qui ont été votées par la convention concernent l'organisation paroissiale la naturalisation, la conservation de la langue française et les écoles paroissiales en faveur desquelles M. l'abbé Charles Boucher a prononcé un discours qui a créé une immense sensation. Monsieur Boucher était autrefois curé de St. Hilaire, dans la province de Québec, et il est actuellement curé du Fond du Lac, dans l'état du Wisconsin.

ALBY.

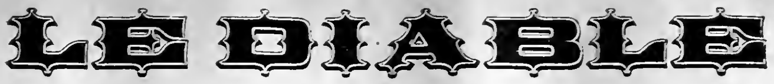

LE DIABLE

AU

XIXe SIECLE

LES MYSTERES DU SPIRITISME DEVOILES

LA FRANC-MACONNERIE LUCIFERIENNE

Récits d'un Témoin, par le Dr Bataille

Cette publication **illustrée** parait chaque mois, sous forme de fascicule comprenant **dix livraisons.** Prix de chaque **FASCICULE** de 10 livraisons, **25 cts.** 9 sont déjà en vente. Il y en aura **12** en tout.

Chaque fascicule comporte, en outre, un **BULLETIN MENSUEL, publié sous la direction du docteur Bataille,** avec le concours de collaborateurs. Ce bulletin a pour but de tenir les abonnés au courant de l'actualité, en ce qui concerne les intrigues et manœuvres de la secte maçonnique et des autres sociétés secrètes.

Les communications sont reçues à la Rédaction du BULLETIN MENSUEL, 13 rue de l'Abbaye, à Paris,

BULLETIN MENSUEL

No du 5 Aout 1893

SOMMAIRE DU 9e FASCICULE :

BULLETIN MENSUEL. — Une innovation utile. — Lettre de Rome. — Manœuvre maladroite. — Le cas du général Cadorna. — Petite correspondance.

LIVRAISONS 81 A 90.—*L'Hystérie et les hystériques* (suite) : Prédispositiion atavique ; premiers symptômes du jeune âge ; crise ; manifestations de la jeunesse ; entrée en jeu du système nerveux cérébro-spinal ; manifestations de l'âge mûr ; contractures ; imitation de maladies ; hémianesthésie ; phénomènes cérébraux ; catalepsie ; somnambulisme. — L'hypnotisme (hystérie provoquée) et la suggestion ; le contrôle des faits d'hypnotisme par un savant ecclésiastique. — Les formes frustes de l'hystérie. — La grande hystérie hors d'Europe : au Dahomey ; en Turquie ; aux Indes ; crise hystérique de plus d'un million d'hommes. — Opposition entre l'hystérie et la possession. — La folie. — *L'Obsession* : L'enseignement de l'Eglise en matière d'obsession et de possession ; le rituel des exorcistes. — Les tentations ; l'obsession honteuse ; l'obsession par le doute. — L'obsession persécutrice : cas du vénérable curé d'Ars. — Les sœurs maçonnes indépendantes : Juliette Lamber, Diana Vaughan. — L'obsession protectrice : cas exceptionnel de la sœur Vaughan ; Asmodée et la prétendue queue du lion de saint Marc ; une luciférienne qui refuse de poignarder une hostie ; Sophie Walder et Bordone ; curieux conflit entre le triangle *Saint-Jacques* et le triangle *les Onze Sept ;* Diana Vaughan protégée par le diable.

GRAVURES. — La procession sanglante de Djagghernath.—Le curé d'Ars obsédé par le grappin. — Asmodée offrant son talisman aux palladistes de Louisville. — Mésaventure diabolique survenue à Bordone. — Le paysan de Saint-Mandé obsédé par une apparition

sans bras.—La sorcière de Dampierre et la Poule noire. — La mort de Faust (légende). — Le soldat de Fontainebleau (légende). — Portraits de Juliette Lamber et de Diana Vaughan.—La salle de police du fort de Vincennes (légende).

UNE INNOVATION UTILE

Nous sommes certains d'êtres agréables à nos lecteurs en adjoignant, à partir d'aujourd'hui, à la publication de M. le docteur Bataille, un *Bulletin Mensuel* gratuit pour tous nos abonnés, ainsi que pour les acheteurs au fascicule.

Grâce à ce bulletin, nos lecteurs fidèles seront tenus au courant de l'actualité, sans que nous puissions, pour cela, porter ombrage aux excellentes feuilles périodiques (journaux et revues), qui, poursuivant le même but que nous, s'attachent à démasquer, à combattre les sectes plus ou moins occultes.

Nous profitons de cette circonstance pour remercier les nombreux écrivains de la presse catholique, qui ont bien voulu annoncer cette publication d'abord, et qui, constatant chaque jour les services qu'elle rend à la bonne cause, engagent l'auteur à poursuivre son œuvre courageuse, sans se laisser intimider par les attaques de diverses natures de ceux que ces révélations atteignent ou gênent.

Par l'innovation d'aujourd'hui, l'ouvrage du docteur Bataille reçoit un un complément presque indispensable. En effet, les questions soulevées par l'auteur du *Diable au XIXe siècle* amènent constamment, entre un grand nombre de ses lecteurs et lui, des échanges de vues du plus haut intérêt, et il serait regrettable de laisser se perdre dans une correspondance privée certaines communications, souvent documentées, ou apportant la dénonciation de faits qui viennent à l'appui de ceux relatés par le docteur et les confirment avec toute l'autorité de nouveaux témoignages.

C'est ainsi qu'au moyen de ce bulletin mensuel plusieurs de nos abonnés, à qui nous avons communiqué notre projet, se grouperont autour d'un homme qui, avec la conscience du devoir accompli, n'a pas hésité à aller au fond des derniers repaires de la franc-maçonnerie, pour mieux connaître ses complots antisociaux et son culte luciférien, pour surprendre les secrets de sa direction internationale et les dévoiler.

Déjà, l'émotion est vive dans ce monde ténébreux. Nous tenons de bonne source que les révélations jusqu'à présent faites, si elles irritent l'immense majorité des sectaires, donnent, par contre, à réfléchir à quelques-uns. Que ceux qui ont des tendances à revenir au bien écoutent la voix de leur conscience ; qu'ils n'hésitent plus, leur dirons-nous ; qu'ils entrent dans la voie que le docteur Bataille leur montre ; et qu'ils sachent, enfin, que les colonnes de ce bulletin leur seront grandes ouvertes, pour travailler avec nous, en combattant le bon combat, éclairer à leur tour les malheureux encore abusés, et préparer le triomphe final de l'Eglise de Dieu. LES EDITEURS.

LETTRE DE ROME

Ainsi qu'il vient d'être dit par mes révélations sur la haute maçonnerie surexcitent des colères dans le camp satanique, mais encore elles ont déjà eu un excellent résultat ; celui de créer un premier mouvement de défection qui complètera bientôt le désarroi de la secte.

Dans le nombre des francs-maçons, mêmes des grades supérieurs et des initiés sans l'anneau, il en est à qui le joug pèse lourdement et qui, au fond, ne demanderaient pas mieux que de la rejeter. Malheureusement, la plupart d'entre eux hésitent longtemps avant de prendre cette résolution salutaire, non pas qu'ils se refusent à comprendre qu'un serment au prétendu grand architecte ne saurait lier, mais parce qu'ils sont arrêtés par diverses considérations d'ordre matériel.

Au fond du cœur, je fais des vœux pour qu'ils se décident à surmonter ces misérables obstacles ; ils ne soupçonnent pas évidemment, le bonheur qu'ils éprouveront en retrouvant la paix de l'âme dans une réconciliation complète avec l'Eglise. Néanmoins lorsque le

cas se présente d'un de ces hésitants, voulant bien correspondre avec moi, il est bien entendu que je lui garderai le secret absolu de nos relations, tout en l'engageant à faire un pas de plus et rompre publiquement sa chaîne au plus tôt. Voici un cas de ce genre. Un des maçons haut-grades, bien en mesure de savoir ce qui se passe au sein du Souverain Directoire Exécutif de Rome, m'a fait parvenir la lettre qu'on va lire et m'en promet d'autres. Je connais personnellement mon correspondant, qui, sur une carte jointe à sa lettre, a inscrit *trois dates* supprimant pour moi tout doute sur son identité. Je sais donc, de la façon la plus certaine, à qui j'ai affaire, et je me porte, auprès de mes lecteurs, garant de la sûreté des renseignements émanant de cette source ; le secrétaire de Lemmi lui-même ne pourrait pas m'en fournir de plus exacts ni de plus sûrs.

Ces communications, — si elles se continuent, selon la promesse de mon correspondant, — paraîtront, dans le *Bulletin Mensuel*, sous la signature " *Antibaph* ". Dr B.

" Rome, 12 juillet 1893.

" Ami,

" Les trois dates que j'écris à part, sous ce même pli, te rappelleront que je puis te donner ce titre, et malgré qu'une énorme distance sépare, non peut-être nos deux manières de voir sur beaucoup de points, mais la liberté d'action et l'impossibilité où je me trouve (pour assez longtemps encore) d'imiter ton exemple, tu ne te formaliseras pas, j'en suis sûr, et tu comprendras, en rassemblant tes souvenirs, que même ce que tu fais à cette heure ne saurait briser notre amitié réciproque. Pour être ignorée de Lemmi, elle n'en est pas moins un de ces liens en dehors et au-dessus de cette fraternité des loges, fausse fraternité, tu le sais.

" Du reste, je te le répète, je voudrais te suivre, oh oui !... Mais le puis-je ? Je t'en fais juge, maintenant que tu as deviné qui je suis. Tu sais ce qui m'oblige à ne me confier qu'à toi. Prie pour moi, toi qui n'est pas entré là-dedans cédant à un aveuglement stupide ou à une folle haine, comme la plupart de nous, et surtout plains-moi.

" Je t'écris, parce qu'il me semble que je puis t'être utile ; tu as des droits à ce que je te seconde, principalement pour t'aider à te préserver de leur rage furieuse. Personne, de notre temps, n'a eu le don de les exaspérer autant que toi. Garde-toi bien de venir en Italie ; ton compte serait vite réglé.

" En France, tu es plus en sureté, du moins matériellement, mais ils sont en train de machiner des intrigues pour te perdre dans l'esprit public ; ils emploieront contre toi la calomnie, à défaut de poignard ou de poison. Prends tes mesures et tiens-toi sans cesse sur tes gardes.

"Ton défaut est d'être téméraire. Tu as pu passer au millieu d'eux sans que ton but fut soupçonné ; c'est là vraiment un tour de force que tu as accompli. Mais, à présent, les rôles sont renversés, c'est toi qui es devenu l'objectif, et, si tu ne te méfies pas suffisamment, ils t'atteindront, par quelque invention odieuse, et cela sur le terrain même où tu t'es placé. Tu n'ignores pas qu'ils en ont, de ceux qui passent pour être de ton parti et qui paraissent le servir, et qui secrètement sont acquis au Souv ∴ Dir ∴ Ex ∴ Tu ne te défieras donc jamais trop.

" Tu as bien fait de signaler l'organisation des agents juifs : c'est une bonne précaution de ta part. Seulement il est impossible que tu les connaisses tous, et, en outre, ces agents pourront toujours lancer contre toi des non-juifs avec qui ils sont de connivence.

" Nous reparlerons tout à l'heure des mesures qui viennent d'être prises pour atténuer, et, s'il se peut, pour neutraliser même totalement l'effet de tes révélations, dont ils ont été d'abord stupéfiés et dont ils sont maintenant au paroxysme de la colère ; car ils voient bien que tu gardes contre eux en réserve des atouts sérieux, et au surplus ils supposent que tu as conservé des rapports, même parmi les affiliés aux triangles. Je t'avouerai que cela, je le crois, moi aussi. Tu as dit, par-ci par-là, certaines choses dont la connaissance ne peut t'être rigoureusement personnelle : on pointe ici tout ce que tu écris, et Lemmi affirme que tu es tenu au courant par quelqu'un d'Allemagne, par quelqu'un de France, par quelqu'un des Indes (probablement de Calcutta, dit-il), et par quelqu'un d'Amérique, nord ou sud ; mais il n'a pu réussir encore à découvrir personne. Qu'il se trompe ou non dans son appréciation, tu auras maintenant à ton aide quelqu'un d'Italie.

“ Pour te prouver que je ne cherche pas à te tromper et que je ne vise aucunement à m'immiscer dans ta confiance pour faire le jeu de Lemmi, je te donne immédiatement le mot actuel de trimestre des triangles (valable pour juin, juillet, août). C'est : *Kissovo-Zagora.* Contrôle par tes autres relations palladiques : tu verras que c'est l'exacte vérité. Si tu le publies, il sera aussitôt changé ; mais je t'enverrai illico, si tu le désires, le mot de remplacement.

“ Voici encore un autre renseignement, et celui-ci d'une grave importance. Le public profane lui-même pourra le contrôler ; il suffira, en effet, de porter à la tribune du Parlement italien le fait inouï que je vais te révéler.

“ Tous les journaux parlent en ce moment de Lemmi, à propos du siège du Grand Orient d'Italie, qui du palais Poli, vient d'être transféré au palais Borghèse. Puisque tu as connu Ettore Ferrari, tu sais que la préméditation de ce coup-là n'est pas de fraîche date. On raconte déjà l'incident des latrines installées dans la chapelle du premier étage. On publie le subterfuge à l'aide duquel le souverain chef d'action politique a pu se faire louer, par la caisse d'épargne de Milan, le palais construit par le Pape Paul V· Mais sais-tu qui vient de remplir la caisse de la maçonnerie italienne, afin de lui permettre de se mettre en frais ? Sais-tu comment le tour a été joué ?

“ Je vais te le dire.

“ Un cadeau de *six cent mille francs* a été fait à Lemmi par le gouvernement. Bien entendu, l'opération a été masquée, et cela sous prétexte de gratification à Lemmi, non comme grand - maître italien, mais comme commissionnnaire des tabacs. Pourqui cette gratification ? Le motif allégué est celui-ci : “ Pour récompenser le commissionnaire des “ tabacs, qui a fourni à l'Etat une quantité de tabacs “ américains supérieure à celle établie. ” La qualité serait également meilleure que celle fixée par les traités. Tout cela, c'est *une affreuse blague,* comme disent les Parisiens. L'excédant de la livraison n'est pas en rapport avec la gratification accordée ; la qualité n'est nullement supérieure. Mais le plus fort, c'est que Lemmi en forçant la quantité demandée, n'avait reçu *aucun ordre, aucune commande,* et que Grimaldi, le ministre des finances a agi *motu proprio,* Cela est donc un vol pur et simple, commis au préjudice de la nation.

“ Je te le répète. Bernardino Grimaldi a délivré en secret le mandat de 600,000 francs à Lemmi. — Mais, demanderont tes lecteurs, si tu publies ma lettre, le président du conseil des ministres, Giolitti, ignore donc cette formidable escroquerie ?—Non, mon cher. Et le roi, que dit-il ?—Le roi approuve.

“ Si tes lecteurs doutent, donne-leur la clef du mystère ; apprends-leur que Grimaldi est 33e, que Gioletti est 33e, et que Umberto lui-même est 33e *Tous les trois, comme maçons doivent obéissance à Lemmi.*

“ Voilà comment, dans notre pauvre pays, le gouvernement subventionne en cachette le Suprême Conseil et le Souverain Directoire Exécutif, sous le couvert de la commission des tabacs ; voilà comment la caisse du Grand Orient vient de se remplir, aux dépens des contribuables, au moment même où la nation est dans une extrême misère !

“ Tu peux publier ce fait. S'ils osent le démentir dans leurs journaux, qu'un catholique ou qu'un indépendant demande des comptes à Grimaldi. Il faudra bien, alors, qu'ils avouent.

“ Je passe à ce qui t'intéresse personnellement.

“ Dans ce que tu as déjà publié, il y a deux choses qui les agacent au suprême degré :

“ 1° Tu as déclaré que tu pourras encore aller, selon ton bon plaisir et sans qu'ils s'en doutent, dans les triangles ;

“ 2° Tu as laissé entendre que tu parleras de l'affaire du 1er juin 1884.

“ Sur le premier point, ils ne savent que penser au juste. Les uns supposent que tu t'es fait donner par mesure de précaution, sous un ou deux faux noms, des initiations nouvelles avant ton aventure de New-York, et ils se cassent la tête pour deviner qui a pu te délivrer ces diplômes supplémentaires dont tu peux encore te servir contre eux. Les autres disent que tu as inventé l'histoire de cette manœuvre habile, pour les lancer sur des fausses pistes, et que la réalité est que tu as à toi des palladistes, entrés à ta suite, de qui tu pourras tirer sans danger des renseignements, tant qu'ils ne se laisseront pas découvrir.

" Quoiqu'il en soit, le Souv ∴ Dir ∴ Ex ∴ a arrêté les mesures suivantes :

" Toutes les initiations palladiques, faites depuis 1880 inclusivement, sont relevées par ordre de Lemmi ; chaque triangle initiateur devra s'enquérir au sujet de tout initié à partir de cette époque, en répondant aux questions : mort ? démissionnaire ? resté membre actif du triangle ? ou bien passé à quel autre triangle ?

" Ils se sont procuré, — je ne sais où, par exemple, —ton portrait et l'ont fait reproduire en carte-album à profusion ; de sorte que ta photographie est envoyée maintenant à tous les triangles du globe.

" Par surcroit, Lemmi a ordonné de centraliser *chez lui* la correspondance triangulaire de tous les inspecteurs et inspectrices palladistes circulant en Europe, sauf de rares excestions. Toute lettre de chef à chef, pouvant servir de base à un rapport d'inspection, doit têre adressée à Lemmi sous double enveloppe, l'extérieure à son nom, l'intérieure au nom du destinataire ; la lettre est donc parcourue par les secrétaires du Souv ∴ Dir ∴ et transmise ensuite à destination. C'est dans un accès de colère que Lemmi a décrété cette mesure ; beaucoup protestent déjà et la qualifient de vexatoire, sans compter qu'elle fait perdre du temps.

" Tu peux te vanter de les avoir mis sens dessous. Charleston, avisé, dit que Lemmi a outre-passé ses droits et que c'est un coup d'Etat au sein du Palladisme.Lemmi tient bon; les Américains parlent de lui retirer la direction exécutive et de le réduire aux pouvoirs de grand-maitre d'Italie. Lemmi, qui travaille plus que jamais à absorber à son profit les pouvoirs qu'avait Pike (mal remplacé par le pseudo-neveu de Gallatin Mackey), propose la convocation d'un " *Concile Palladiste* pour régler ce différend, qui vient, tu ne l'ignores pas, à la suite de beaucoup d'autres Bref, le gâchis commence.

" En ce qui concerne l'affaire du 1er juin 1884, ils perdent complètement la tête, et cela tourne au haut comique.

" Lemmi avait donné, d'abord, à ses agents l'ordre de nier l'existence même du Palladisme ; puis, considérant que les triangles ne sont pas niables et que deux documents importants on récemment disparu des archives centrales (inutile d'ajouter qu'il prétend que c'est la preuve que tu as des complices), il s'est ravisé et a modifié ses instructions premières. A présent, l'ordre est de répandre le bruit que le Palladium est une société américaine uniquement spirite et n'ayant aucun rapport avec la Maçonnerie.

" Enfin, tous les survivants de l'affaire du 1er juin 1884 ont été invités, — du moins ceux qui ne sont pas connus du public comme hommes politiques, — à faire les morts, et, au besoin, à changer de résidence et disparaître provisoirement.

" D'autre part, ordre est donné aux agents de les faire passer pour décédés, d'aller jusqu'à nier qu'ils aient jamais existé, de répandre le bruit que tu es fou ; que sais-je ? C'est un des secrétaires de Lemmi qui envoie les lettres, censément en réponse à des demandes de renseignement, afin qu'on puisse les montrer. Il n'y a pas longtemps, la Grande-Tignasse (comme tu l'appelais) dictait une de ces missives., où précisément il faisait écrire qu'au Grand Orient on ne connaissait personne de son nom ; tu juges s'il riait de bon cœur en dictant la lettre.

" Je suis convaincu qu'au fond un bon nombre t'applaudissent ; car tu sais que, somme toute, le maudit juif du Souv ∴ Dir ∴ de Rome est exécré.

" Je t'écrirai encore. — Bon courage ; je suis de cœur avec toi.

"ANTIBAPH."

MANŒUVRE MALADROITE

Le juivaillon de Rome ne s'est pas borné aux manœuvres qu'Antibaph me signale ; il a cherché aussi à me faire donner de faux renseignements, espérant me les voir accueillir sans contrôle ; ce qui lui aurait permis, si j'étais tombé dans le panneau, de me déclarer trompeur ; car il lui aurait été facile de démontrer l'imposture, une fois que je l'eusse eu endossée sottement.

Lemmi a donc, — le lecteur le sait, — des agents un peu partout. L'un d'entre eux, sans doute en cours de pérégrination, a profite de son passage

à une plage à la mode, pour m'envoyer l'épître qu'on va lire et que j'ai reçue chez mes éditeurs, au commencement du mois dernier :

" Le Tréport, 5 juillet 1893.

" Monsieur le docteur Bataille,

" Je lis avec un grand intérêt votre publication, ayant appartenu comme vous à des sociétés occulistes. J'ai fait cinq ans de Palladium, et je crois même vous avoir rencontré à Constantinople, chez le fr ∴ Constantin Spendoni, kadosch et palladiste, adjoint de l'agent principal de la Compagnie Russe de navigation à vapeur. C'était, s'il m'en souvient bien, à la fin de février ou au commencement de mars 1883.

" Vous souvenez-vous de la séance de l'impasse Dandria, rue Tépé-Bac (*sic*), en face le palais de Hollande, à Péra ? Vous souvenez-vous du pacha chez qui le fr ∴ Haroutyoun Mériem-Kouly, directeur de l'Agence générale ottomane, et le fr ∴ conseiller Diéron Youssouffian conduisirent les ff ∴ visiteurs étrangers, le lendemain de la séance ?

" Nous y trouvâmes le fr ∴ Mirza Mohsin-Khan, qui nous proposa de prendre un bain de mer, bien qu'on fut en plein hiver, et qui se vanta de nous faire trouver l'eau suffisamment chaude. Nous étions une quinzaine de palladistes. Ce qui me fait croire que vous étiez de la partie, c'est que vous donnez, dans votre liste des inspecteurs généraux de Constantinople, les noms de Spendoni, de Mirza Mohsin-Khan et du conseiller Youssouffian ; d'autre part, je me rappelle fort bien qu'il y avait parmi nous un jeune docteur de la marine française. C'était sans doute vous.

" Au bord de la mer, à l'endroit même qui baigne la villa de Mériem-Kouly. le fr ∴ Mirza Mohsin-Khan se mit en tenue de bain. Il fit l'évocation de *Suclagus,* qui se montra bientôt sous la forme d'une langouste ordinaire. Mohsin-Khan prononça encore d'autres paroles cabalistiques, embrassa sept fois la langouste sur la queue, en disant chaque fois le nom mystique, dont on ne prononce en cette circonstance que les première et dernière syllabes, et aussitôt la mer sa mit à bouillonner légèrement sur le bord du rivage. Puis, Mohsin.—Khan remit la langouste à la mer, lui fit un profond salut pendant qu'elle se retirait, et se mit ensuite à l'eau. L'eau était chaude comme en été ; nous le constatâmes en y plongeant nos mains, tandis que notre fr ∴ prenait ses ébats dans le Bosphore.

" Je vous rappelle ce fait-là quoique certainement vous ne devez pas l'avoir oublié. Mais, si vous devez en parler dans votre intéressante publication, je vous prie très instamment de ne pas y faire figurer mon nom parmi les assistants à l'évocation de Suclagus. En effet, je me suis retiré du Palladisme depuis assez longtemps, et je ne m'occupe plus de toutes ces étranges choses...

" Agréez, mon ex-t ∴ c ∴ f ∴ et par les n ∴ m ∴ d ∴ n ∴ s ∴ c ∴, l'expression de mon admiration.

" W. ROHRER. "

J'ai supprimé de l'épître une profession de foi protestante, qui n'a aucun intérêt ici et une invitation à me méfier de Lemmi, malice qui laisse un peu trop percer le bout de l'oreille ; l'écrivain l'appelle " Adriano " tout court. D'autre part, la formule au dessus de la signature s'emploie entre membres des hauts grades *en état d'activité,* mais elle est au moins surprenante sous la plume d'un ex-frère écrivatn à un autre ex-frère !...

En relisant avec attention cette lettre, on en distingue aisément le but. L'écrivain tendait à m'amener à couvrir de mon pavillon cette histoire stupide. Certes, j'ai vu, dans le Palladisme et ailleurs, des faits bien autrement extraordinaires ; aussi, supposait-on que j'allais accepter celui-ci les yeux fermés, et le reproduire, en m'attribuant le rôle de témoin ; les détails étaient si bien circonstanciés !... Malheureusement pour l'inventeur de la combinaison, je ne rapporte dans mon ouvrage que ce que j'ai vu personnellement et ce qui m'a été certifié, pendant ou après ma fréquentation des triangles, par des personnes que je connais bien et qui n'ont eu ou n'ont aucun intérêt à me mentir.

Or, je ne connais pas ce Rohrer, et, même si j'étais homme à prendre sous mon bonnet les révélations de faits ignorés de moi et transmises à moi par un inconnu (ce qui serait de ma part un acte de tromperie envers mes lecteurs), je ne serais du moins pas assez bête pour ne pas vérifier avant tout l'authenticité des faits eux-mêmes.

Dans le cas présent, je n'ai même pas en besoin d'alller aux renseignements, tellement la manœuvre est maladroite.

La seule chose vraie dans ce qui précède, c'est que je me trouvais à Constantinople vers l'époque indiquée. Par qui Röhrer le sait-il?... Ne serait-ce point par Lemmi qui m'y avait chargé alors d'une inspection? Cela est plus que probable, et ce souvenir a suffi pour me monter en Rohrer un des agents du directoire romain.

Mais ce n'est pas tout. Dans la liste des inspecteurs généraux de la haute, maçonnerie (ne pas confondre avec les 33e du Rite Ecossais), liste que j'ai publiée aux pages 370 à 378 de mon ouvrage, d'après un tableau officiel et authentique dressé par Albert Pike, il y a effectivement, aux relations spéciales de Turquie, les trois noms que cite Bohrer; c'est là qu'ils ont été pris pour m inspirer confiance. A deux de ces noms, l'agent de Lemmi a ajouté, pour mieux détourner mes soupçons, si j'en avais sur lui, les professions civiles des personnages dont il s'agit; il les donne très exactes, et je ne les avais pas fait figurer à la suite des noms. Spendoni est bien chef-adjoint à la Compagnie Russe de navigation à vapeur; Youssou ffian est bien conseiller (je complète à mon tour: conseiller à la cour d'appel) Röhrer met en jeu, enfin, un personnage qui n'est pas dans la liste de Pike, mais qui existe: c'est Meriem-Kouly, directeur de l'Agence générale ottamane; situation profane très exacte encore. On voit que le coup, au premier abord, n'etait pas trop mal combiné, pour m'amener à me dire, si j'étais un emballé ou un superficiel, désireux d'accumuler quand même dans mon œuvre des faits surnaturels quelconques: " Je n'ai pas été témoin de l'évocation dont parle Röhrer ;mais je sais que ces personnages existent et appartiennent à la secte maçonnique; Röhrer me confond avec quelqu'autre medecin de marine; racontons donc l'histoire de la langouste, comme si j'avais été présent à l'évocation de Suclegus. "

Oui, mais voilà! l'agent Röhrer n'a pas eté assez bien stylé. Le lecteur sait: 1° que tous les inspecteurs généraux de la haute-maçonnerie ne sont pas palladistes; 2° que, sauf d'infiniment rares exceptions, il faut, pour entrer au Palladium, si l'on est recruté dans la maçonnerie ordinaire, être au moins kadosch ou d'un grade équivalent: le Palladisme recrute même des spirites non-maçons, mais c'est un cas tout à fait exceptionnel.

Eh bien, parmi les quatre personnages mis en scène par Röhrer, deux seulement sont palladistes: Spendoni et Mohsin-Khan. Or, la liste que j'ai copiée sur le document de Pike constitue le tableau du 1er *mars* 1891, (voir page 366), et l'agent de Lemmi parle d'un fait censément arrivé en février-mars 1883. Et veuillez bien constater combien il est facile à votre serviteur de prendre Röhrer la main dans le sac. En 1883, Spendoni, à moins que je ne m'abuse étrangement, n'habitait pas Constantinople; en tout cas, il n'y a guère que trois ans, quatre ans au plus, qu'il est kadosch et palladiste, Mohsin-Khan, le héros de l'aventure, est un ancien ambassadeur de Perse près la Sublime Porte, et je le connais personnellement; il était si peu palladiste en 1883 qu'il a reçu les hauts grades de la maçonnerie ordinaire en 1889 seulement, et cela à Paris où il vint à l'occasion de l'Exposition; j'ai un ami *très intime* qui assistait à la séance où le 33e degré lui fut conféré, rue Cadet, salle du Grand Collège des Rites, le 15 juillet; je suis précis, moi aussi! Quant à Youssouffian et à Mériem-Kouly, ils sont encore simples rose-croix et pas palladistes du tout.

Autres erreurs, qui prouvent, jusqu'à l'évidence, que Röhrer n'a même jamais mis les pieds à Constantinople:

1° Il n'y a pas de langoustes dans le Bosphore.

2° Il a mal retenu les indications qui lui ont été fournies, sans doute verbalement, par un de ses chefs hiérarchiques; la rue qu'il cite s'appelle *Tépé-Bachi*, et non *Tépé Bac.*

3° Il a confondu le local de la loge androgyne, que préside Haroutyoun Mériem-Kouly, avec le local du principal triangle palladique de Constantinople, *le Lotus de Turquie.* Son erreur provient de ce que la loge androgyne et le triangle sont tous deux situés à Péra; mais un vrai palladiste, ayant été en séjour ou seulement par hasard à Constantinople, n'aurait pas commis une erreur semblable. A l'impasse Dandria, il n'y a pas de triangles; par contre, c'est là que la loge androgyne

le Temple Ser (ou Temple de l'Amour) tient ses séances. Quant au triangle *le Lotus de Turquie*, il a bien son local à Pera et à proximité de la rue Tépé-Bachi, mais dans le passage Hazzopoulo, et non dans l'impasse Dandria, là, dans le passage Hazzopoulo, une salle dite " Salle Adam " est louée à tour de rôle à la loge *l'Etoile du Bosphore*, dont Spendoni est actuellement le vénérable, et au triangle *le Lotus de Turquie*, dont le même Spendoni est actuellement le trésorier.

Röhrer constatera donc qu'en fait de fréquentations palladistes je suis à même de lui donner des leçons, et, quand Lemmi voudra me blouser en me faisant envoyer une lettre plus ou moins suggestive, je lui conseille de choisir pour me l'écrire un agent un peu plus malin.

Dr.B.

LE CAS DU GÉNÉRAL CADORNA

Un vénérable ecclésiastique, de mes amis, m'envoie un numéro de la *Semaine Religieuse de Cambrai*, contenant un article tout à fait hostile à ma publication. J'avoue que j'ai été péniblement surpris de cette note discordante, au milieu du concert de félicitations et d'encouragements qui se manifeste d'une façon générale autour de mon œuvre. Je ne compte pas, bien entendu, les attaques des journalistes francs-maçons qu'ils appartiennent à la secte d'une façon avérée ou sans être publiquement connus comme tels ; ceux qui sont des sectaires déguisés seront démasqués par moi au moment utile.

Mais ici je me trouve en présence d'un prêtre, dont je respecte profondément le caractère sacré, et que je plains de s'être laissé circonvenir par quelqu'un ayant intérêt à affaiblir la portée de mes révélations.

De cet article de la *Semaine Religieuse de Cambrai* je reproduis d'abord les lignes les plus graves :

" Cet ouvrage (*le Diable au XIXe siècle*) n'est pas un travail historique, mais un roman. Il était facile de le construire avec quelques livres de voyage, quelques notions sur la franc-maçonnerie, de l'imagination et de l'audace. "

Voilà une affirmation du rédacteur cambraisien, qui constitue une véritable attaque. D'après lui, je n'ai même pas effectué les voyages que je raconte; j'ai audacieusement imaginé mon récit, m'inspirant des volumes publiés par des voyageurs ; et ce que je sais et imprime sur la franc-maçonnerie, je l'ai appris, n'est-ce pas ? non dans les loges et arrière-loges, mais dans les ouvrages de divulgation précédement parus. Disons le mot : je suis un imposteur. — Et partant de ce raisonnement, le rédacteur cambrésien, afin de justifier sa défiance envers moi qui combats pour la cause catholique, accueille sans hésiter, et comme un témoignage loyal, sincère et désintéressé, une dénégation du général Cardorna, au sujet d'une scène que j'ai relatée d'après un récit du docteur Riboli.

Je m'en voudrais de priver mes lecteurs du passage de l'article de Cambrai, où le rédacteur m'oppose la parole du cher et très estimé F∴ Cadorna. Voici le morceau, sans retrancher une virgule :

" Un démenti à l'une de ces scènes vient d'être donné par le général Cadorna. Le soi-disant docteur Bataille rapporte une horrible profanation maçonnique qui aurait eu lieu en 1870, à Milan. Il raconte que quinze notables francs-maçons Italiens, entre autres MM. Crispi, Riboli, Cucchi et le général Cadorna, s'étaient réunis dans le but d'adopter un plan de campagne pour enlever Rome au Pape A un moment donné, dit le docteur Bataille, le général Cadorna aurait jeté au feu la Sainte-Hostie. Aussitôt le pavé se serait entr'ouvert, et Lucifer en personne serait apparu au milieu des flammes pour exciter les francs-maçons " à tirer le dernier " coup de canon " Un mois après, Cadorna entrait à Rome par la fameuse brèche de *Porta Pia*. "

Immédiatement après ce résumé qui défigure notablement le récit de Riboli à Cresponi (voir dans mon ouvrage les pages 171 à 173), le rédacteur cambrésien asse la plume à Cadorna. Lisez bien, lecteurs catholiques :

" Tout ce récit, quant à ce qui me " concerne, est *absolument faux*, dit le " général. Je n'ai pas été à Milan en " 1870 ; je n'ai jamais connu le docteur " Riboli, chef de la maçonnerie ; je ne " suis et n'ai jamais été membre d'au-

" cune société secrète; *Un abîme de* " *croyance et d'honnêteté me sépare de* " *la franc-maçonnerie.* "

Mon correspondant ecclésiastique, en me transmettant l'article, me dit, d'autre part : " Le rédacteur de la *Semaine* de Cambrai me paraît avoir agi bien à la légère en accueillant si favorablement le démenti plus que suspect d'un pareil homme. Veuillez, je vous en prie, mon cher docteur, citer à votre tour les lignes qui sont consacrées à l'infâme Cadorna dans l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé Rohrbacher, continué par l'abbé Guillaume, professeur au grand séminaire de Verdun (tome XII, page 484, 2e colonne. Je vous recopie ces lignes textuellement. "

L'article de la *Semaine* cambraisienne m'ayant été, d'autre part, signalé par plusieurs abonnés, voici donc la citation dont il s'agit :

" La capitulation (de Rome) était signée ; les défenseurs quittèrent leurs postes, et aussitôt commença le règne de la populace venue du dehors à la suite des vainqueurs. Les prisons furent ouvertes aux plus grands scélérats ; les prêtres et les religieux n'osèrent plus se montrer dans les rues ; il y eut des scènes de pillage ; l'incendie se joignit au meurtre ; des zouaves (pontificaux) furent traîtreusement assassinés ; le palais même du Vatican fut sur le point d'être envahi, *et le général en chef des Italiens* (j'ajoute : c'est-à-dire l'homme qui avait commis le sacrilège de violer la Ville Sainte, l'homme qui présidait à tous ces crimes), *Cadorna, prêtre défroqué, chanoine de Milan avant* 1848 *profita de cette occasion pour établir ses troupes sur la place Saint-Pierre.*

" Au désordre matériel succéda le désordre administratif ; tout fut annexé, confisqué : les musées, les archives, les bibliothèques, les collèges. Il n'y eut plus de liberté que pour les journaux immondes. On s'empara du Quirinal, propriété du Saint-Siège. Puis, au dehors, on essaya de faire croire que Pie IX, prisonnier au Vatican, voulait transiger avec ses geôliers. '

Tels sont les exploits du général Cadorna, et c'est à la parole de cet homme que la *Semaine* de Cambrai accorde sa confiance !

La place me faisant défaut, je répondrai au reste de l'article dans le prochain numéro du *Bulletin Mensuel.* Mais, dès à présent, Lemmi, Riboli, Sophia, les gens de Charleston, ainsi que Cornélius Herz et le sublime Pessina lui-même, sauront où placer leurs démentis ; ils auraient bien tort de se gêner.

Dr. B.

PETITE CORRESPONDANCE

Comme je reçois régulièrement près de 30 à 50 lettres par jour, il m'est impossible de répondre à tous. Je prie donc mes correspondants de me faire crédit jusqu'au prochain numéro. Ce bulletin me servira à répondre aux questions d'intérêt général Je rappelle que je reçois le lundi matin de 9 h. à 11 h., chez mes éditeurs, et que, contrairement aux assertions de la *Semaine* de Cambrai, je me fais connaître des personnes qui ne sont pas mues uniquement par une vulgaire curiosité. Les palladistes même peuvent venir ; chez nous, on n'assassine pas.

Ce qui suit est pris de *L'AMI DU CLERGE* No 34 du 24 aout dernier

Nous voici toujours avec le *Diable au* XIXe *siècle.* Répétons que nous ne l'avons pas encore lu, et que nous sommes bien décidés à ne le lire qu'après l'apparition de la dernière livraison. En tout cas, on peut dire que le livre fait pas mal de tapage. Nous avons cité dernièrement une appréciation, qui n'était pas très favorable, de la *Semaine religieuse* de Cambrai. Cette reproduction nous a valu les deux lettres suivantes que nous insérons bien volontiers.

Voici la première :

Je lis très attentivement le *Diable au* XIXe *siècle.* J'ai 63 ans, c'est vous dire gue je ne me laisse pas emporter par la fougue de la jeunesse : et quand

aux faits qui sortent de l'ordinaire, je suis tout à fait sur mes gardes et passablement sceptique. Or ce que rapporte le Dr Bataille concorde exactement avec les récits que m'ont fait des hommes savants, graves, et profondément catholiques.

Ce que M. le docteur raconte de la Chine n'est que la reproduction, augmentée de faits nouveaux, du récit d'un vénérable P. Jesuite de S. Clement de Metz, le P. B., qui pendant plus de 40 ans a habité la Chine comme missionnaire. Le récit inséré dans l'ouvrage ne dit même pas les horreurs dont le P. a été témoin ou les tortures par lesquelles il a passé. Relativement au sabbat nocturne de Calcutta et à la ronde avec les cadavres, le fait m'a été raconté il y a une quinzaine d années par M. l'abbé P..., missionnaire de la société de Marie, qui a vécu 22 ans aux Indes. Si on imprimait tout ce qu'il a vu, il serait traité de visionnaire et d'halluciné.

Les faits arrivés à Paris lorsque le fameux médium Hume était dans sa plus grande vogue, m'ont été rapportés par un homme fort instruit et très clairvoyant, qui pendant de longues années s'était livré aux pratiques au spiritisme, M. C. de S..., très proche parent d'un des membres les plus distingués de l'Institut de France et dont la mère était dame d'honneur de l'Impératrice. Ce Monsieur qui avait assisté à toutes les séances m'en a parlé à peu près dans les mêmes termes que le Dr Bataille, sauf qu'il a été plus explicite et est entré dans des détails que l'ouvrage ne donne pas. Mais cette fois, comme on dit vulgairement, le diable marcha dans sa bride et obtint un résultat tout autre que celui qu'il attendait. Car M. C. de S. se convertit et resta jusqu'à sa mort un fervent chrétien.

Les deux missionnaires, dont je vous ai parlé m'ont souvent dit que dans les pays idolâtres le pouvoir du diable est immense et c'est par ses prestiges qu'il maintient ces malheureux sous son joug.

J'ai cru devoir vous donner ces détails dont vous ferez ce que bon vous semblera : mais je crois que la publication de ce livre dans le moment présent servira à démasquer beaucoup de pratiques franc-maçonnes et à discréditer cette abominable institution.

P. S. — Le démenti donné par Cadorna, prêtre défroqué, ex-chanoine de Milan, ne compte pas ; il est inscrit dans la franc-maçonnerie sous un nom de guerre : il aurait logé ses troupes et sa cavalerie dans la basilique de saint Pierre s'il avait pu. Le Dr Bataille n'est pas un nom de guerre, deux de mes élèves le connaissent, c'est un fervent catholique.

Voici la seconde :

Encore le *Diable au* XIXe *siècle !*

Qu'avait donc besoin la *Semaine religieuse* de Cambrai de parler comme elle l'a fait sur ce livre ? C'est un coup droit porté à la franc-maçonnerie. Cela suffit. Pourquoi des catholiques affaiblissent-ils ce coup ? Que le récit soit réel ou romanesque, qu'est-ce que cela fait ? La blessure pourrait être mortelle, ce n'est pas à nous à la cicatriser. Les francs-maçons ne disent rien ou presque rien. C'est pourtant leur affaire, et non la nôtre.

Donc la *Semaine* susdite a manœuvré d'une façon déplorable, en ne gardant point un silence prudent, qui vaut son poids d'or en pareille occasion. — Que les enfants de lumière sont bien réellement moins rusés, moins adroits, moins fins que les enfants des ténèbres !

J'espère qu l'*Ami* donnera en son temps, et s'il le juge à propos, la vraie note.

Comme on le voit, nos correspondants tiennent *mordicus*. Ajoutons qu'un troisième, dans une lettre assez touchante, nous affirme que l'ouvrage du Dr Bataille lui a fait, *spirituellement* un très grand bien et l'a rendu meilleur prêtre.

JESUS FRAPPANT A LA PORTE D'UNE AME

Entre tant de tableaux ravissants que la sainte Ecriture nous présente, s'il y en a un qui, charmant nos esprits, soit de nature à toucher profondément nos cœurs, c'est bien celui où l'auteur de l'Apocalypse nous montre Notre-Seigneur lui-même debout et humble devant une âme en lui disant : " Voici que je me tiens à la porte et que je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre sa maison, j'entrerai chez lui et je souperai avec lui, et lui avec moi."

Or, cette proposition si discrète et à la fois si pressante que Jésus fait de lui-même à la créature libre, c'est le préambule régulier de la justification surnaturelle ; et le fond et la substance de cette justification, c'est l'entrée et le séjour de Jésus dans cette créature. Quand il entre, la vie entre, et l'âme naît à Dieu : prenant séjour en nous, il s'y unit à nous et devient, comme l'écrit saint Paul, " notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption."

Comment vient-il ? Par mille moyens et sous mille formes : tout lui est bon. Il est la parole infinie, toute-puissante, éternelle. Il a pour s'exprimer des mondes de ressources, et il n'y a rien dans la Création qui ne lui puisse servir à cette fin. Il y a les signes qui le traduisent authentiquement et l'écoulent officiellement dans les âmes ; ce sont les sacrements. C'est même la sainte prédication. Mais aussi il y a les signes qui avertissent de sa présence et préparent son avènement, Ils sont indéfinis et innombrables : c'est une aurore, c'est un couchant, c'est une nuit étoilée, ou bien un jour d'orage ; c'est une page d'un livre, un mot entendu par hasard et tombé d'une lèvre ignorante ou insouciante ; c'est une joie intérieure, d'autres fois un ennui très lourd, et je ne sais quel dégoût du monde et de la vie ; c'est un sol fuyant sous les pieds, une main amie qui se retire ou qui se glace, une ruine ou une séparation, une maladie ou un trépas. Voilà ce qui parait ; mais le vrai fond de tout cela, c'est Jésus qui, se tient debout et qui frappe à la porte." Il ne réside point encore, dit le saint Concile de Trente ; pour proche qu'il soit, il est dehors ; mais il agit déjà, il remue, il presse, il insiste...... Qui dira combien de temps certaines âmes forcent Jésus à se tenir à leur porte ?.........

HONNETE AVANT TOUT

PAR

M. J. RIBET

Chanoine honoraire, ancien professeur de théologie et de droit canon

1 vol. in-12..Prix : $0.75

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos.

Chapitre I. *Les équivoques et les falsifications.*—I. Honnêteté et politesse.—II. L'honnêteté mondaine.—III. L'honnêteté et la religion.—IV. L'honnêteté et l'honneur.—V. La fin et les moyens.

Chapitre II.—*La vraie et complète honnêteté.*—I. La source de l'honnêteté—II. L'honnêteté devant Dieu.—III. L'honnêteté devant les hommes.

Chapitre III.—*Les injures faites à l'honnêteté.*—I. Le mensonge.—II. La trahison domestique.—III. Le sang. — VI. Le scandale. — V. Le vol. — VI. La diffamation.—VII. Le masque de la religion. — VIII. L'abus du pouvoir. — IX. La libre-pensée. —X. Pot-Bouille.—XI. Les inconséquences.

Chapitre IV. *Les violateurs de l'honnêteté.*—I. Le prêtre.—II. Le juge.—III. Le maître d'école.—IV. Le médecin.—V. L'avocat —VI. Le soldat.—VII. Le comptable public.—VIII. Le commerçant.—IX. L'ouvrier.—X. Le paysan.—XI. Le pauvre.—XII. Le riche.—XIII. Le Juif.—XIV. Le franc-maçon.—XV. Le journaliste.—XVI. L'électeur.—XVII. Conservateurs, radicaux, opportunistes.—XVIII. L'historien.—XIX. Le savant.

Chapitre V. *Les mobiles du mal.*—I. Le plaisir.—II. L'ambition.—III. L'intérêt.—IV. La peur.—V. La haine.

Chapitre VI. *Les charmes de l'honnêteté.* — Epilogue.

O tempora ! O mores !

Chaque époque, chaque génération, chaque vie a sa question qui la tourmente.

Question qu'il faut résoudre, à laquelle il faut une réponse.

C'est un mal à guérir, un progrès à réaliser, une aspiration à satisfaire, une chimère qui tente, une hallucination qui fascine.

* * *

Quelle est, en cette fin de siècle, notre question ?

Si l'on prête l'oreille, les échos lui renvoient des clameurs intenses, des plaintes divergentes et confuses, des regrets, des protestations, mais surtout des menaces, des rêves gigantesques, des apothéoses bruyantes, de grandioses promesses.

Ce n'est plus un problème solitaire : la caractéristique de notre temps est de tout mettre en problème. Le radicalisme est dominant. Le passé n'est plus rien ; l'avenir sera tout ; le présent se fait de ces désaccords et de ces répudiations, de ces ruines et de ces espérances. Tout est à reprendre par la base.

On est ainsi ramené à la question primordiale dont la solution tient en suspens toutes les autres : à la loi morale qui préside à la vie individuelle et sociale.

Là est la question urgente, brûlante, inéluctable.
Quand celle-ci sera réglée, on pourra aborder les autres.
Jusque là, on n'aboutira à rien.

* *
*

D'autres nécessités y ramènent encore.

Dans les alarmes qu'inspirent tant de divisions, les sages cherchent un point ferme où le rapprochement et l'entente soient possibles.

Quel sera ce sol béni, qui donnera la paix et la sécurité, où tout homme de bonne volonté pourra hardiment poser ses pieds et tendre autour de soi une main confiante ?

Sera-ce l'Intérêt ? — Qui ne le sait ? il se fait trop souvent au profit des habiles et avec les larmes de la multitude.

La politique ? — Elle est la source la plus féconde de nos divisions et de nos discordes.

La Science ? —C'est l'apanage du petit nombre ; et la famille humaine est convoquée à notre rendez-vous.

La religion, comme le mot l'indique, est le lien qui rattache l'homme à Dieu, et tend à le rapprocher de ses semblables. Hélas ! la religion manque à tant de gens, aujourd'hui surtout, que vouloir en faire le point précis de la concentration, sans passer préalablement par un autre, serait une utopie.

Le seul terrain où la convocation soit pratique est celui de l'HONNÊTETÉ. Il offre cet avantage incomparable que tout le monde veut en être, ceux-là mêmes qui y sont le moins. Cet appel, personne ne peut ouvertement le décliner sans se mettre au ban de la société humaine.

Vous entendrez des gens masquer leurs défaillances et leurs turpitudes sous des euphémismes ; vous dire par exemple : " Je suis trop bon, trop indulgent, trop facile ; je ne suis ni méticuleux, ni bigot." Vous n'en trouverez pas qui vous disent : " Je suis malhonnête. "

* *
*

Il ne faut pas cependant se bercer d'illusions. Si son étiquette est en honneur, l'honnêteté n'en subit pas moins en réalité des réserves et des outrages.

On entend les dévots gémir le long des chemins et se redire : " La foi s'en va ! " et les mécréants crier sur les toits - " La foi est morte ! " Ils ont raison : la foi baisse dans la foule ; et, dans une multitude, elle est éteinte.

Mais, si la foi religieuse manque à notre temps, l'honnêteté lui manque davantage encore, et c'est bien l'heure de pousser ce cri : " L'honnêteté se meurt, l'honnêteté est morte ! "

Ils sont nombreux ceux qui se croient chrétiens, et ne le sont qu'à demi ; mais ils ne se comptent plus ceux qui se disent honnêtes, et ne le sont pas. On se méprend sur les devoirs et les conséquences pratiques de la religion ; mais l'illusion à l'endroit de l'honnêteté naturelle est encore plus commune et plus funeste.

Cette ruine est la dernière que l'on s'avoue à soi-même, et que l'on confesse avec reepntir. Des hommes, des femmes racontent

simplement de honteuses faiblesses ; et, quand on les rappelle au sentiment de l'honnêteté, on les voit se redresser et répondre : "Je suis un honnête homme—je suis une honnête femme."

Evidemment, chacun a sa manière d'entendre l'honnêteté.

Et pourtant, il n'y a qu'une honnêteté, la vraie, la même pour tous.

* *
*

Malgré tout, c'est là qu'il faut en venir pour rallier, pour rapprocher, pour unir. Tout ce que l'on tentera hors de là sera peine perdue.

Cette honnêteté sincère, essentielle, identique, il importe donc de la mettre en lumière, de préciser sa notion et ses exigences ; de la voir en acte aux différents degrés de l'échelle sociale pour reconnaître la part qui lui est faite et les outrages qu'elle subit ; de discuter les mobiles qui poussent à l'enfreindre, et ceux qui la maintiennent et la relèvent.

Cette œuvre utile, l'amour de l'honnêteté et l'espoir de la servir nous ont porté à l'entreprendre.

* *
*

HONNÊTE AVANT TOUT.

A la base de tout, comme préambule uniforme et indispensable de tout, l'honnêteté, la probité, la bonne foi.

Honnête, avant même d'être religieux et chrétien ;

Honnête, avant d'être pieux et dévot ;

Honnête, avant d'être prêtre ou évêque ;

Honnête, avant d'être juge éducateur, médecin, soldat, commerçant, ouvrier, riche ou pauvre, n'importe quoi ;

Honnête, avant d'être monarchiste, républicain, autoritaire ou libéral ;

Honnête, avant et par-dessus toute croyance, toute opinion, tout état, toute pratique, tout idéal, toute ambition ;

Honnête, de la vraie honnêteté ;

Honnête, en religion, en politique, dans la vie privée et dans la vie publique ;

Honnête, devant Dieu ;

Honnête, envers le prochain ;

Honnête, avec ses amis et avec ses adversaires ;

Honnête, dans ses fonctions et sa profession ;

Honnête, au foyer ;

Honnête, dans la parole et dans les actes ; dans l'action et dans l'abstention ;

Honnête, en tout, partout et toujours :

HONNÊTE AVANT TOUT ET PAR-DESSUS TOUT.

Tel est le sujet de ce livre.

* *
*

Nous voulions d'abord l'intituler : L'HONNÊTE HOMME. Cet énoncé eût semblé exclure les femmes ; et nous avons trop besoin de leur concours pour paraître les éliminer.

L'Honnêteté, voilà le vrai titre de ce livre, comme il en est le sujet. Notre dessein, en effet, est de peindre l'honnêteté, la réelle et véritable honnêteté ; l'honnêteté de l'âme et de la conscience ; celle qui, par les actes, fait le tissu de la vie.

Mais ce titre, métaphysiquement juste, ne rend pas l'indignation qui couve, en nos temps, au fond des âmes loyales ; il est trop froid pour exprimer nos douleurs et flétrir les oppressions hypocrites ; il ne traduit que faiblement ce besoin de pacification qui est la grande nécessité de l'heure présente ; cet appel à l'union par le seul amour du bien, qui retentit dans nos querelles, et qui, entendu, réalisé, peut seul nous rendre l'ordre, la sécurité et la paix. Il faut, à cette heure, un loyal rendez-vous où soient convoqués tous les hommes consciencieux, droits, sincères ; un signe de ralliement qui domine les divergences d'opinions et permette de se reconnaître dans la mêlée de nos discordes.

* *
*

Honnête avant tout !

Tel est le cri qu'il faut pousser pour rallier les vieux amis et les adversaires de bonne foi contre les irréconciliables fauteurs de la corruption et de la honte.

Etes-vous honnêtes ? Voulez vous être honnêtes ?—Qui que vous soyez, d'où que vous veniez, vous êtes des nôtres et nous sommes avec vous : nous marcherons ensemble, la main dans la main. Et, si la diversité des intérêts et des aspirations venait à nous diviser, nous resterions encore unis sur ce terrain de l'estime réciproque et de l'honneur.

Mais êtes-vous de ceux qui foulent aux pieds la probité, qui font passer la fortune, l'ambition, la haine avant l'honneur ; auriez-vous eté jusqu'ici dans nos rangs, arrière désormais ! Nous ne voulons plus de vous : l'honnêteté avant tout !

* *
*

Croyants, c'est principalement à vous que cet appel s'adresse, c'est vous surtout que nous convions à notre loyal rendez vous.

La foi sincère suppose l'honnêteté, et elle doit avoir pour premier effet de rendre plus honnête. Le monde se désintéresse de votre religion, mais il compte sur votre probité, il l'attend, il l'exige. En trompant son attente, vous lui rendriez la Religion plus odieuse.

Sans honnêteté, vous n'auriez de la religion que le masque ; et, quelle que soit la bonne foi, l'honnêteté sans la religion est préférable à la religion sans l'honnêteté.

* *
*

On parle d'organiser un parti catholique.

Premières victimes de la malhonnêteté publique et gouvernementale, on comprend que les catholiques se groupent et s'entendent pour la résistance.

Peut-être y a-t-il quelque chose de plus pressant : constituer le parti des honnêtes gens, avec cette devise et ce cri de ralliement :

Honnête avant tout !

LES SCIENCES MODERNES

EN REGARD DE LA

GENÈSE DE MOÏSE

PAR

J.-G. VAN ZEEBROEK

Prêtre du Diocèse de Malines

1 fort vol. grd in-8..Prix : $1.88

TABLE ALPHABÉTHIQUE

RELATIVE AUX

GENEALOGIES BIBLIQUES

ET AUX

MATIERES SPECIALEMENT DEVELOPPÉES

Abel. Son offrande.— Sa famille.

Abraham. Table généalogique des Tharéchites.—Sa vocation et son départ de Ur Chasdim.—Départ de Charan (Haran).

Accad ou **Achad**, ville, pays, peuple.

Adam. Sa formation et création au sixième jour.—Dieu le place au jardin d'Éden.—La chute et ses suites.

Aram. Cinquième fils biblique de Sem, fut le père des Araméens. — Ses quatre fils.

Arârât biblique. Sa signification.—*Montes* ou *montana Arârât* (Gen., chap. VIII, v. 4), dénominations primitives du versant méridional de la chaîne du Taurus, s'étendant de l'est à l'ouest, depuis le nord de l'Hindoustan jusque dans la petite Caramanie, en Asie-Mineure.

Arc-en-ciel, assigné en mémoire du pacte divin. Réponse aux objections.

Arche (L') s'arrête sur un mont du massif de l'Arârât.

Archéologie (L') moderne.

Arpachsad est-il le troisième fils de Sem ?

Avardi (Aradium de la Vulgate).

Assur, fils de Sem.—Il a laissé plusieurs traces irrécusables de son séjour en Assyrie. (*note*).

Assyriologie, et *passim* dans les annotations sur le chapitre X de la Genèse.

Babel, Genèse, chapitre XI, verset 1-9.—Une discorde y vient mettre fin aux constructions.—Il n'y est aucunement question d'une confusion de langage ou idiome. (Voir au mot *Genèse*).

Babylone et **Ninive** ou **Babilonie** et **Assyrie**.

Caïn. Son offrande ; comparée à celle de son frère Abel.—Sa lignée biblique.

Cainites, leurs itinéraires et leur dispersion en Afrique et, de là, à Madagascar et dans l'Australie, la Malaisie et la Polynésie (race noire), — en Asie (race jaune),—en Amérique (race roug).—Conclusion.

Chalach (Chale Vulg., assyr. : Kalach,) ville.

Chaldée (La) a été habitée par Assur, fils de Sem, bien avant l'ébranlement des Chamites et des Sémites aux jours de Phaleg, (*note*), nons donnons un bref aperçu sur la Chaldée antique.

Chalneh ou **Chalanne**, ville.

Cham.—Tableau de ses descendants —Notions ethnographiques et orographiques sur la plupart d'entre eux.

Chamathi (Vulg. : Amathæus).

Chaos (Gen., chap. Ier, v. 2).—Eléments d'exégèse.

Chaphtorim ou **Crétois**.

Chenahan, petit-fils de Noé. — Sa lignée.—Elle se disperse. — Frontières des Chananéens.

Cheth (Vulg.: **Heth** et **Hetæi**, fils de Chenahan, Hatti des Assyriens, Khétas des Egyptiens.

Chivvi (Hévéens), de la lignée de Chenahan.

Chronologie biblique (La) t e

principaux monuments littéraires de l'antiquité.

Chus, fils de Cham.—Sa lignée.—Son fils Nimrod (Nemrod).

Chute (La) de notre premier père.

Création (La), Genèse I. Elements d'exégèse : *a*) des anciens Pères, *b*) leur confirmation par nos modernes physiciens et astronomes.

Création (La) de l'homme au sixième jour.

Déluge mosaique. Il fut non universel et quant au globe, avec ses faunes et ses flores déjà localisées, et quant à l'espèce humaine diversifiée déjà en races distinctes.—Le texte sacré assigne deux agents au cataclysme causes naturelles, il est vrai, mais providentielles, *a*) des actions volcaniques prolongées durant plusieurs mois, provoquant de longues séries de soulèvements et d'affaissements ; *b*) une pluie torrentielle de quarante fois vingt-quatre heures.— La première cause n'est pas limitée à quarante jours... Elle a toutefois immensément contribué à fournir des eaux au fléau aérien.

Dieu, souvent dans les saintes Pages assimilé à l'homme.—Nulle contradiction entre Genèse IV, et VIII. Ces dernières pages prouvent que le cataclysme diluvien ne fut ni un acte de simple vengeance, ni, au premier chef, un châtiment.

Dispersion (La) générale des Noachides au temps de Phaleg. Considérations préliminaires. Texte biblique et son commentaire.Aux jours de Phaleg, le langage des trois grandes souches issues de Noé est déjà diversifié (*note*) Fruit des études de plusieurs savants linguistes. Conclusion.—La dispersion générale du chapitre X est bien nettement distincte chez Moïse de la dispersion partielle et accidentelle du chapitre XI.

Elohiste et Jéhoviste, une question soulevée par quelques rationalistes.

Epigraphie égyptienne ou Egyptologie brièvement entrevue.

Filiæ hominum, Genèse VI. Nulle part le texte sacré ne désigne par ces mots des filles caïnites. Moïse écrit simplement cette phrase : " Et viderunt filii Dei filias hominum, quod pulchræ ipsæ." Filii Dei, filias hominum, expriment une corrélation et une antithèse certaines : quoi de plus naturel que de voir les filles des hommes dans celles de la multitude que Moïse vient de mentionner au verset 1 ? Caïn et sa race ont été formellement congédiés au chapitre VI ; au chapitre VI, verset 1, il ne peut être question que des filles non issues de la lignée directe de patriarches, mais de ces fils et filles, en un mot, dont le chapitre VI, verset 1, nous apprend la multitude, d'après le tableau du chapitre V.

Filii Dei, Genèse VI, sont indiqués exclusivement par le texte sacré, comme les vrais coupables de la corruption qui provoqua le fléau diluvien.

Genèse. Les chapitres X et XI étudiés au point de vue de la question de Babel.

Géologie (Notions élémentaires de) nécessaires pour l'intelligence tant du récit mosaïque de la création et de l'hexaméron que de leur concordance avec les sciences modernes. Introduction : *Tableau* suivi de 37 pages.

Helam (Vulg. : Ælam), fils de Sem. Les Elamites ne sont pas les Perses.

Hexaméron mosaique, Genèse I.—Genre et durée des jours hexamériques.—Leur concordance avec les ères géologiques.

Histoire (l') du peuple élu commence avec le chapitre V. de la Genèse.

Horreur de l'homicide inculquée aux fils de Noé dès leur sortie de l'arche.

Humanité (L') primitive pendant le déluge.

Japhet, Tableau de ses descendants,—Notions ethnographiques et orographiques sur la plupart d'entre eux.

Jactan (Hébr : **Jochtan**), — Premier etablissement des Jectanides, selon l'Ecriture et la science.

Lemech, caïnite bigame.

Lemech, père de Noé.—Sa prophétie à la naissance de ce dernier.

Linguæ, Genèse X. La différenciation des langues ou idiomes et leur développement respectif, parmi les Noachides, ont précédé de plusieurs siècles l'événement de Babel (*note*).

Malédiction de Chenahan par Noé—Refutation des attaques de l'incrédulité à ce sujet.

Memphites en Egypte.

Mitzraim ou **Egyptiens.**

Moise, pourquoi au chapitre X interrompt-il tout à coup la ligne généalogique d'Héber par Phaleg pour aborder la ligne collatérale par Jochtan ?

Nemrod ou **Nimrod**, fils de **Chus**

naugure son regne pas la prise de quatre villes situées dans le Sennaar.— Ren jusqu'ici n'autorise à croire que ce personnage eut conquis Ninive et Assyrie.

Ninive, capitale de l'Assyrie. Elle fut bâtie par Assur, fils de Sem.

Noach (Noé), Etymologie de ce nom. Sa destinée predite par son père Lamech. Il reçoit l'ordre de construire l'arche du salut.—Son entrée dans l'arche. — Atterrissement de l'arche — Sortie de l'Arche. — Sacrifice offert par Noé.—Jéhovah rassure Noé et les siens contre la crainte d'un déluge ultérieur.—Il bénit Noé et sa famille et les autorise à se nourrir désormais de la chair des animaux.—Il leur inspire l'horreur de verser le sang humain —L'arc-en-ciel servira désormais à rappeler aux hommes qu'un nouveau déluge n'aura pas lieu.—Noach, agriculteur.—Malédiction de Chenaham. —Mort de Noé.

Non - universalité du déluge (Objections contre la) : *A.* Celle tiree du Livre de la Sagesse, chapitre X, verset 4 ; *propter quem*...—*B.* Celle tirée du texte de saint Pierre, Epitre I, chapitre *III*, versets 20-21......

Dans l'école de la *non-universalité* comme dans celle du déluge restreint, et sans distinctions illogiques, il n'est pas besoin d'une chute d'eau universelle circonscrivant simultanément le globe tout entier pour déverser sur lui 4597 millions de kilomètres cubes d'eau —L'inondation diluvienne est obtenue sans recourir aux espaces interplanétaires, non indiqués, exclus même par le texte sacré, Genèse VII, et suivantes, tandis que son évacuation a lieu très naturellement, et au temps fixé par le texte.—L'arche atterrit dans le pays montueux d'Arârât,—nom primitif de tout le versant méridional de l'Asie depuis l'Inde jusqu'en Asie-Mineure.

Paradis terrestre (Le). La description de Moïse distingue la contrée de *Heden* (l'Eden) du *Gan* (Jardin ou Paradis proprement dit). —Le Gan, dans son circuit à peu près entier est entouré, d'un fleuve qui recoit directement du pays d'Eden les eaux de quatre autres fleuves.—L'Auteur sacré donne les noms de ces derniers, tout en indiquant celles des contrées qu'ils baignaient dans leur parcours et que le Déluge n'ait pas englouties. Le gigantesque fossé formé par le fleuve ne laissait au Gan qu'un seul accès : du côté de l'Orient.

Pelistim (Vulg. : **Philstiîm**, les Philistins).

Phaleg (Hébr : **Petegh**). Examin d'une innovation qui, à l'occasion de ce nom, cherche à s'introduire dans l'exégèse, (*notes* 1-2).— Sa filiation interrompue au chapitre X et poursuivie au chapitre XI.—Lui et sa jeune famille ne participent pas à la dispersion génerale et s'attardent dans l'Inde.— Ils quittent cette contrée environ cinq siècles après pour rejoindre leurs ainés en Chaldée (*note* 1).— Ils y sont, avec les Jectanides, les constructeurs de Babel dispersés de toutes parts.

Pherâth (Vulg : **Euphrates**), fleuve le plus occidental parmi ceux qui alimentaient le grand fleuve paradisiaque. Il limite la Chaldée au nord et nord-est, en la séparant de la Babylonie.

Pischon (Vulg. : **Phison**) : c'est le Gange, d'après saint Jérôme et les anciens, et le fleuve le plus oriental dont les eaux, grossies de celles de l'Indus, du Tigre et de l'Euphrate, se réunissaient dans l'Eden, aux confins du Paradis ou *Gan*.—Voir encore, pour l'identification de l'Indus avec le Ghichon (Vulg. : Gehon) biblique.

Rédempteur (Un) promis.

Resen, la plus antique capitale de l'Assyrie.

Restes humains de l'époque diluvienne ou glaciaire.

Roches synonyme de **terrains** en géologie, voir *Tableau*.—Elles se divisent en roches ou *terrains de sédiment* et en roches éruptives ou *terrains d'éruption*.—*Filons métalifères*, leur âge, classification, variété.—*Métamorphismes*, régional, périphérique, de contact.

Ruines de la tour de Babel.

Saisons sur le sphéroïde terrestre. Elles n'existaient pas à ses débuts, mais sont résultées des modifications de la surface de la terre et de l'atmosphère qui l'enveloppe.—Voir le *Tableau* et l'introduction géologique *passim* aux diverses ères, périodes et époques.

Sem (Héb. Schem) Ses descendants par *Jochtan*, par *Phaleg*, par *Tharé*.

Serpens ad Chavvah (Vulg. : **Hevam**), Genèse, III.—Mulier ad serpentem —Dominus utrique : mulieri, ad serpentem sensu valde diverso.

Sidon, fils de Chenahan.

Soulèvements géologiques. Effets anciens de l'activité interne.—Disloca-

tions et montagnes. — Structure des montagnes de soulèvement.—Causes et circonstances des soulèvements.—Leur valeur chronologique relative. — Ancienneté des reliefs généraux.—Les accidents nouveaux se subordonnent aux anciens.

Terrain erratique du Nord et **Glaciers polaires**. Drift.

Terrains sédimentaires, **Terrains** éruptifs, voir **Roches** avec ses épithètes

Terre (La) selon la Géologie.—Son écorce solide.—Chaleur et fluidité du noyau. — *Composition* de l'écorce terrestre.—Sa *structure*, sa forme et ses reliefs.—Coup d'œil sur les éléments de la *Géogénie* : Causes externes.—Causes internes.—Induction.

Tharé. Nations diverses issues du père d'Abraham, en outre du peuple messianique.

Tufs, cavernes et brèches.—Tufs calcaires.

Ur Chasdim, patrie d'Abraham.

Vocation d'Abraham.

Voies ou courants volcaniques.

FIN DE LA TABLE ALPHABETIQUE

Il y a une question sociale.

Pour caractériser la situation dont elle est issue, il suffit de rassembler quelques passages de l'encyclique *Rerum Novarum* :

" La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part la toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer vers elle toutes les sources, faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. D'autre part, la faiblesse dans l'indigence : une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre.

" Les hommes des classes inférieures sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

" Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection ; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrenée.

" Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité.

" A tout cela, il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires."

Voilà le mal défini par Léon XIII.

Quel remède l'Eglise y prétend-elle apporter ? Quel bien y prétend-elle substituer ? Tel est l'objet de cette étude.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

MARIAGE CIVIL.

La lettre doctrinale de S. S. Léon XIII aux évêques de la province de Venise nous fait faire un retour sur nous mêmes. Ce régime du mariage civil, de nouveau condamné par le Pape, et avec une force et une autorité qui semblent s'inspirer des circonstances nouvelles, ce régime, dont la sollicitude du chef de l'Eglise voudrait préserver l'Italie, c'est le nôtre. Tout ce que le Pape dit du projet de loi italien tendant à établir l'antériorité de l'acte civil sur le mariage religieux, s'applique à notre législation. Ses censures et ses réprobations nous frappent.

Que le mariage civil existe aujourd'hui en France avec le divorce, c'est là une des conséquences de la laïcisation : mais on pourrait s'étonner que le mariage civil du Code Napoléon n'ait pas été abrogé, sous le gouvernement de la Restauration, en même temps que le divorce. Comment n'a-t-on pas profité, à cette époque, de la revision du titre du Code sur le mariage pour en effacer l'institution du mariage civil lui-même ? Il faut bien reconnaître que, sous l'influence des doctrines gallicanes encore existantes, les idées n'étaient pas tournées vers cette réforme. Du reste, le mariage civil, tel qu'il est organisé dans le Code Napoléon, est moins, comme on pourrait le croire, un fruit de la Révolution que du gallicanisme.

Ce que Léon XIII réprouve et condamne dans le nouveau projet de loi italien sur le mariage, c'est l'obligation, imposée désormais aux sujets catholiques du royaume, de faire précéder la célébration du mariage religieux de l'accomplissement du rite civil. Le mariage civil existait déjà en Italie. L'innovation grave et véritablement attentatoire à la dignité du sacrement, comme à la liberté des consciences catholiques, c'est l'antériorité du rite civil sur le mariage religieux exigée par la nouvelle loi.

Elle existe chez nous, mais pas aussi anciennement que le mariage civil, et cette aggravation, que la loi va imposer aujourd'hui à l'Italie, à l'instar de la France, et contre laquelle le Pape proteste si énergiquement, ce n'est pas à la Révolution que nous la devons.

La sécularisation du mariage est une conséquence logique de la doctrine gallicane sur l'indépendance de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise. Cette doctrine a reçu d'abord son application en Autriche, où le gallicanisme s'appelait le joséphisme. Le mariage civil vient de là. Là Révolution française l'a adopté, mais sans lui donner le caractère odieux et sacrilège qu'il a pris dans la législation subséquente.

D'après la Constitution de 1791, " la loi ne considère le mariage que comme contrat civil " ; et la loi du 20 25 septembre 1792 en règle la célébration devant l'officier de l'état civil. La législation revolutionnaire ne s'occupe pas du mariage religieux ; au moins elle ne l'interdit ni ne le réglemente. C'était le régime de la liberté. Se mariait religieusement qui voulait, avant ou après la com-

parution devant l'officier de l'état civil. Et comme le mariage civil n'était imposé à personne, il ne l'était pas non plus aux catholiques qui voulait faire bénir leur union par le prêtre.

Comment la législation révolutionnaire, fausse en principe, mais libérale en fait, n'est-elle pas restée celle des codes napoléoniens ? Il faut le dire, c'est par la faute de l'autorité ecclésiastique parisienne, imbue alors des idées gallicanes.

Il y avait bien quelques inconvénients, sous l'empire de la loi de 1792 (qui subsista jusqu'à la promulgation du code de 1804), à ce dualisme d'une loi civile qui ignorait le mariage religieux, et d'un sacrement qui n'avait point de sanction legale. La faculté de se marier religieusement, en dehors de la loi civile, pouvait servir de moyen de séduction, faciliter, sous le couvert des sentiments religieux, des unions volages qui, après leur rupture, avaient l'inconvénient de laisser subsister le lien religieux sans les effets du mariage civil. Mais ce qui touchait surtout les théologiens gallicans d'alors, c'est que, habitués à séparer le contrat du sacrement, d'après les théories erronées de l'époque, ils ne pouvaient accepter un état de choses, où ils voyaient le sacrement sans contrat.

Aujourd'hui, après les hauts enseignements de Pie VI (1), de Pie VIII, de Grégoire XVI, de Pie IX, (2) de Léon XIII, la doctrine du mariage catholique est clairement et definitivement établie. Les théories gallicanes l'avaient entièrement faussée.

D'accord avec les théologiens des XVIIe et XVIIIe siècles, les juristes de cette époque, Pothier en tête, enseignaient que le mariage était à la fois un contrat civil et un sacrement, et partant que l'Etat avait le droit de légiférer sur le mariage, en tant que contrat, de l'organiser comme il le jugeait à propos, d'en fixer les conditions et les formalités, et même d'établir des empêchements dirimants.

C'était le principe du mariage civil. De la théorie des Launoy et des Pothier à l'article 7 de la Constitution de 1792, il n'y avait qu'un pas. L'Assemblée constituante n'eut qu'à séparer de fait le contrat du sacrement, jusque là restés unis en pratique, pour créer le mariage civil du droit moderne.

Si, à ce moment là, le clergé lui-même avait mieux su que, dans le mariage, le contrat et le sacrement ne font qu'un, et que entre chrétiens le mariage n'est que le contrat élevé à la dignité de sacrement, on eût accepté la législation révolutionnaire, même avec ses inconvénients, plutôt que de réclamer comme une amélioration le régime des Articles organiques et du Code pénal.

Ce fut l'Officialité diocesaine de Paris qui demanda en 1802, à la suite du Concordat, que la loi obligeât desormais les époux à se présenter d'abord devant l'officier civil, pour y contracter union légale avant la célébration du mariage religieux. En conséquence de cette démarche, fut edicté l'article 54 de la loi du 18 germinal

(1) Voir la bulle *Auctorem fidei* du 28 août 1794. (Note Réd.)
(2) Voir Lettre au roi de Sardaigne du 19 Septembre 1852, le Syllabus et l'Encyclique *Quanta Cura*. (Note Red.)

an X (Articles organiques), qui porte que les ministres du culte catholique " ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront en bonne et due forme avoir contracté mariage devant l'officier civil ".

C'est la législation matrimoniale adoptée par le Code civil et sanctionnée par le Code pénal de 1810.

Ainsi a passé dans la loi française l'obligation de faire précéder le mariage religieux de la célébration par l'officier de l'état civil.

On doit donc au gallicanisme l'institution du mariage civil, avec cette aggravation ultérieure de la loi qui exige, sous une sanction pénale, la priorité de l'acte civil.

C'est un fruit des erreurs doctrinales du XVIIe siècle, dont nous portons encore la peine. Il est facile, en suivant le cours des idées de remonter au premier des Quatre Articles de 1682, pire encore que le second, pour y trouver le principe de la sécularisation des sociétés modernes. Car si le pouvoir temporel ne relève en rien du spirituel, si l'Etat est indépendant de l'Eglise, il s'ensuit que le pouvoir temporel ou l'Etat a le droit de s'organiser comme il lui plaît, d'avoir ses lois propres, un mariage, une école, une armés à lui, sans nul souci des lois et de l'organisation ecclésiastique. Et c'est la conclusion que deux siècles d'absolutisme royal et révolutionnaire en ont tirée. Tout le génie et toute l'éloquence du monde ne sauraient atténuer la responsabilité à jamais encourue devant l'Eglise par les auteurs de cette triste Déclaration de 1682, qui acheve la désorganisation de la société chrétienne.

Nous n'avons pas cessé, en France, malgré le concile du Vatican, de souffrir de cette doctrine anticatholique de l'indépendance de l'Etat, principe de la sécularisation de la société moderne ; car le vieux gallicanisme d'Etat revit avec le libéralisme moderne, qui accepte la laicisation du mariage et de l'école, la suppression de l'immunité ecclésiastique à l'armée, le régime du droit commun pour l'Eglise, aussi bien qu'avec le radicalisme révolutionnaire qui l'impose. ARTHUR LOTH.

Note de la rédaction.— Pothier, l'un des plus grands jurisconsultes des temps modernes, l'homme juste et probe par excellence, était malheureusement imbu d'idées fausses concernant la puissance civile et les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Son traité du " *Contrat de Mariage* " fourmille d'erreurs doctrinales d'autant plus dangereuses qu'elles sont développées par un homme de génie. Ces erreurs ont été condamnées par l'Eglise. Le révérend père A. Braun, jésuite, décédé à Montréal il y a quelques années, en a fait une réfutation magistrale dans ses " *Instructions dogmatiques sur le mariage chrétien* " publiées en 1866.

ECOLE DE NOTARIAT DE PARIS

Par une délibération en date du 22 juin 1893, la Chambre des notaires de Paris a conclu à la la fondation de deux prix :

Le premier de 1000 francs, et le second de 500 francs, qui seront décernés à titre de *prix d'excellence* aux deux jeunes gens de l'École de notariat de Paris qui obtiendront le plus grand nombre de points dans le concours de fin d'année s'appliquant à toutes les matières de l'enseignement. — *La Croix de Paris.*

GAUTHIER DE LA CALPRENEDE

(*suite*)

III

LES ANDESLY.

> Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages ;
> Mon esprit seulement, exempt de sa rigueur,
> A de quoi témoigner en ses derniers ouvrages
> Sa première vigueur.
>
> (MALHERBE.)

Vingt ans passèrent encore, et madame Alix de Montdragon, assise sur la terrasse de son château, berçait son arrièrepetit-fils. Son mari, le comte de Montdragon, se chauffait au soleil près d'elle, et un grand lévrier était couché à leurs pieds. Le reste de la famille était dispersé dans le château et les bois qui l'entourent, en attendant que la cloche rappelât autour de la table patriarcale enfants et petits-enfants.

" Il y a bien longtemps, ce me semble, que nous n'avons eu de nouvelles de notre cousin la Calprenède, n'est-ce pas, madame ? " dit le comte.

" C'est vrai, " dit Alix : " pas depuis l'envoi du deuxième tome de *Pharamond*, que nous lûmes aux veillées de cet hiver. Il compose sans doute quelqne nouveau roman. "

" Je lui écrirai un de ces quatre matins, " dit M. de Montdragon ; je voudrais savoir ce qu'il fait, ce cher la Calprenède. "

Ce qu'il faisait ? hélas ! il se faisait vieux ; et, quoique toujours de belle humeur et d'allure pimpante, il était souventes fois tenté d'appliquer aux réunions, aux fêtes de la cour et de la ville, la critique que les nouvelles générations faisaient de ses romans, qu'elles trouvaient longs et ennuyeux. La noblesse commençait à ne plus habiter les châteaux ; un roi jeune, guerrier, passionné pour la gloire et pour les plaisirs, entraînait dans le tourbillon de la cour l'élite de la nation, et les fêtes des châteaux de Saint-Germain et de Fontainebleau offraient aux yeux de cette jeunesse des spectacles autrement animés, galants et ingénieux, que n'en avaient présenté à l'imagination des contemporains ce Louis XIII les interminables récits de la Calprenède. — Madame de Sévigné se cachait de son fils pour relire les romans qui avaient charmé ses jeunes années, et leur auteur, lassé du monde ennuyé de n'avoir ni intérieur, ni famille, se repentait d'avoir laissé passer le temps où il eût été raisonnable de se marier, et regrettait de n'avoir mis au monde que des enfants de papier.

Un jour de printemps, il revenait du faubourg Saint-Germain au Louvre, où il logeait, et, s'arrêtant sur le Pont-Royal, il s'amusa, comme un badaud, à regarder le bateau de Rouen qui partait. C'était le coche d'eau. Il était surchargé de voyageurs plus bruyants,plus affairés les uns que les autres. Lorsque le patron donna l'ordre du départ, et qu'à grands renforts de rames et de jurons le

bateau eut pris le milieu du fleuve et se mit à le descendre lentement, un jeune mousquetaire, qui se trouvait à côté de Gauthier et qui avait fait force signaux d'adieu aux navigateurs, s'écria en soupirant : " Qu'ils sont heureux ! dans deux jours ils verront le château Gaillard et la maison du père Poussin. "

" C'est donc bien joli, le château Gaillard, mon brave ? " lui demanda Gauthier.

" Ah ! monsieur, c'est le plus bel endroit du monde : c'est aux Andelys, mon pays. Un vieux château qui domine une jolie petite ville baignée par la Seine, et de beaux arbres, des prés si verts, des... "

" Et la maison du père Poussin ? " dit Gauthier.

" Ah ! monsieur ! vous aviez donc entendu ? " reprit le mousquetaire en rougissant comme une fille.

" Hé ! oui, mon enfant, " dit Gauthier. " Ce n'est pas ma faute si vous rêvez tout haut en regardant le coche. Mais qu'a-t-elle donc de si charmant, la maison du père Poussin ? "

" Hélas ! monsieur, c'est une vieille maison, pas belle du tout, qui baigne ses murs dans la petite rivière du Gembon, dont l'embouchure est aux Andelys. J'étais reçu dans cette maison autrefois, j'y étais heureux comme un roi. — La reverrai-je ? "

" Pourquoi pas ? " dit Gauthier. " Vous irez à la guerre, vous gagnerez vos galons, et le père Poussin vous donnera sa fille ! "

" Mais, monsieur, je ne vous ai pas dit que le père Poussin eût une fille ! "

" Mais, mon brave, est-ce donc pour la cheminée de son logis que vous soupirez ? "

Une fanfare de trompettes se fit entendre. Le repos était fini, et le jeune mousquetaire rejoignit à la hâte ses camarades qui paradaient sur la berge des Tuileries.

Rentré chez lui, Gauthier dit à son vieux Colin Dordac de ne recevoir personne, et qu'il allait travailler ; — et, fouillant dans le pêle-mêle de bouquins, de manuscrits, d'engins de chasse, de pêche et d'armes de guerre qu'il appelait sa bibliothèque, il finit par trouver ce qu'il cherchait, l'*Histoire générale de la Normandie*, livre publié en 1631, par M. Gabriel Dumoulin, curé de Manneval, et dédié au duc de Longueville. — Madame de Longueville en avait donné à Gauthier un bel exemplaire doré sur tranche ; mais il ne l'avait jamais lu en entier, se contentant d'admirer et d'apprendre par cœur les vers de Georges de Scudéri placés au commencement, et bien faits pour charmer un romancier. Cette ode finissait ainsi :

Le prince qui veut toujours vivre,
Ne doit employer son thrésor
Qu'à chercher une plume d'or
Qui le peigne bien dans un livre,
La bonne prose et les beaux vers
Le montrent à tout l'univers,
Qui ne le voit qu'avec merveille ;
Et mille ans après son cercueil
Les siècles savent par l'oreille
Ce que le sien apprit de l'œil.

Cette fois, Gauthier chercha dans le volume tout ce qui se rapportait au château Gaillard. Les sombres légendes de la forteresse de Richard Cœur de lion le charmèrent tellement, qu'il résolut d'écrire un roman sur ce sujet; et, afin de l'écrire à tête reposée, il forma le projet d'aller passer un mois ou deux aux Andelys. L'âge n'avait point alangui sa vivacité gasconne, ni celle de Colin. Le surlendemain, ayant tout arrangé en son logis, et sans prendre congé de personne, la Calprenède, n'étant point de quartier près du roi, prit la clef des champs. Et, munis d'argent et d'un léger bagage, le romancier et son valet s'embarquèrent dans le coche d'eau, et voyagèrent vers les Andelys, par le plus beau temps du monde.

La navigation fut heureuse sans compter la première couchée à Mantes-la-Jolie, on ne s'arrêta que soixante-sept fois; il n'y eut pas plus de sept ou huit querelles, et trois maladroits, qui se laissèrent choir dans la Seine, furent repêchés sans avaries graves. Enfin, le coche se vint amarrer pour une nuit au port des Andelys.

Les feux du soleil couchant doraient les ruines et laissaient déjà dans l'ombre du crépuscule les maisons du Petit-Andely. Les lampes s'allumaient et la flamme brillait dans les foyers, tandis que les habitants rentraient chez eux pour souper. Gauthier de la Calprenède se fit conduire à l'hôtellerie de la Chaine d'or, et, après avoir recommandé à son valet de ne point dire qui il était et de l'appeler M. Gauthier tout court, il choisit la meilleure chambre, soupa de bon appétit d'une friture d'excellents goujons et d'un petit poulet à la reine, arrosé de cidre mousseux, et, fatigué du mouvement du bateau, s'en alla coucher tout prosaïquement, sans donner audience au clair de lune, qui commençait à illuminer les tours et les murailles croulantes du château Gaillard

L'aurore éveilla Gauthier en égayant de ses reflets roses les murs blanchis à la chaux de sa chambre d'auberge, et le concert des coqs et des hirondelles qui saluaient le jour l'avertit qu'il n'était plus au Louvre. Colin ronflait comme un tonnerre dans le cabinet voisin. Son maître, le laissant dormir, s'habilla sans bruit et sortit, pressé de voir le pays. — Rien de joli comme une petite ville qui s'éveille. Les portes et les croisées s'ouvrent; les grand'mères sortent les premières, enveloppées de leurs mantes, et se rendent à l'église, où sonne la première messe. Les hommes vont au travail, le feu du forgeron s'allume, et les jeunes mères affairées habillent les petits enfants et garnissent les paniers des écoliers. Sur la place arrivent les marchandes, tirant, poussant ou conduisant ânes, brouettes ou chariots, chargés de légumes, de volailles et de fruits. Les menagères se hâtent d'y aller aussi, et leur caquet, leurs bruyantes allées et venues animent les rues si paisibles une demi-heure aupparavant. — Gauthier, qui depuis quarante ans suivait la cour, avait perdu le souvenir de ces tranquilles habitudes, de ces aspects de la vie provinciale. Il en fut charmé. Tout en se promenant, il remarqua une petite maison du quinzième siècle fort pittoresque, dont les murailles baignaient dans la rivière, et qui lui parut ressembler à celle que le jeune mousquetaire lui

avait décrite. Il s'approcha d'une servante qui lavait du linge, agenouillée dans un demi-baquet au bord de l'eau, et lui demanda à qui appartenait cette maison.

" C'est la maison au père Poussin, monsieur, " lui fut-il répondu.

" Ah ! fort bien ! Et ce père Poussin, quel est-il ? "

" C'est un ancien hôtellier de Rouen, monsieur. Il y tenait une auberge rue de la Grosse-Horloge ; il a fait fortune et s'est retiré ici avec sa femme et ses filles. "

" Combien en a-t-il ? "

" Trois, monsieur : les deux aînées sont mariées à de riches fermiers des environs de Gaudebec, et la troisième est encore à la maison. "

" Serait-ce cette jolie brune qui arrose les œillets de sa fenêtre ? "

" Tout justement, monsieur, c'est Annette Poussin. "

" Je vous remercie, mon enfant. Tenez, voilà pour acheter un nœud de ruban. "

Et il lui donna une pièce de 24 sols toute neuve :

" Grand merci, mon bon monsieur ! " fit la servante en devenant rouge de plaisir. Elle empocha sa pièce, et se remit à savonner gaiement, en se disant : " Ce monsieur-là, bien sûr, pense à demander Anette en mariage pour son fils. Il a l'air bien honnête... " Et, ayant vite terminé sa besogne, l'alerte Normande chargea sur son épaule son paquet de linge mouillé, et s'en alla l'étendre à la maison. Puis elle se hâta, non pas d'acheter du ruban, comme l'eût fait une fille du Midi, mais bien d'aller glisser sa pièce blanche dans la petite tirelire où elle mettait ses économies.

Gauthier retourna à l'auberge, et la trouva encombrée de marchands de grains qui venaient d'amener leurs sacs d'échantillons au marché, et traitaient leurs affaires le verre en main, à la façon normande. Le bruit qu'ils faisaient s'entendait si bien dans la chambre de Gauthier qu'il se dit : " Jamais je ne pourrai travailler ici, il me faudra chercher un autre gîte. " Aussitôt après déjeuner il mit Colin en campagne pour cela, et l'intelligent serviteur vint bientôt lui annoncer qu'il avait trouvé son affaire.

" C'est une belle grande chambre au levant, " lui dit-il. " bien meublée, avec une vue charmante sur la rivière, dans une maison fort propre, et chez de bonnes gens, hôtelliers retirés, qui feront une excellente cuisine à monsieur. Cidre compris, cela coûtera un écu par jour à monsieur, le blanchissage en sus, et avec la jouissance d'un petit bateau pour aller pêcher à la ligne, si cela amuse monsieur. "

" Et l'hôte s'appelle Poussin n'est-ce pas ? " dit Gauthier.

" Tout justement, monsieur. Il est si gros qu'il peut à peine se remuer, mais sa femme et sa fille sont lestes et actives. Monsieur veut-il y venir voir ? "

" Allons, " dit Gauthier.

(*à suivre*)

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

PREMIERE PARTIE

Livres de piété pour les eccésiastiques

I MÉDITATION (*suite*)

Le § II, sous le titre *acte* et *prière*, nous fait connaître l'acte de chaque jour, nous en explique l'objet, les éléments, les caractères ; c'est nous dire en même temps ce que nous devons demander spécialement ce jour-là dans la prière. Pour le premier jour, cet acte est un vrai et bon désir et du terme et de la voie, c'est-à-dire de l'amour et de la persévérance, et de la conversion quotidienne qui y conduit.

Viennent ensuite les *oraisons*. Il y a chaque jour trois oraisons ; une première sur les mystères divins ; une seconde sur les vérités éternelles ; une troisième sur la loi de persévérance et d'amour. Le plus souvent ces oraisons se subdivisent en deux ou trois points ; et chaque point se compose de la considération, et de l'acte et prière ; la considération place sous les yeux du retraitant une vérité importante qui doit le préparer et l'exciter à l'acte prévu pour le jour, après quoi le retraitant pourra s'exercer à produire cet acte en même temps qu'il priera longuement et sérieusement pour demander à Dieu que cet acte soit parfait. Ainsi la première oraison du premier jour envisage successivement l'être de Dieu, la charité de Dieu et Dieu créateur par charité ; de ces considerations naissent spontanément et le regret de vivre presque en athée sans penser à Dieu et sans répondre à sa charite, et le désir de penser plus souvent à Lui, de le goûter, d'aspirer à Lui et de l'aimer.

La seconde oraison nous fait considérer l'avenir éternel de l'homme et le temps qui doit préparer l'éternité ; elle nous conduit ainsi au désir et au vouloir de ce qui peut, en nous procurant l'amour et la persévérance, nous assurer une éternité bienheureuse, c'est-à-dire au desir et au vouloir de la conversion quotidienne. C'est encore à la conversion quotidienne que se rapporteront plus directement le dernier acte et la dernière prière de chaque jour, et on en devinera facilement la raison. A la fin du premier jour, on est ramené au désir et au vouloir de cette si importante opération par la considération des deux grandes lois imposées par le Créateur à l'homme sa créature : *la loi de l'amour*, qui nous oblige à renoncer à nous *comme fin*, pour nous attacher à Dieu et placer le dernier terme de notre joie dans son bonheur ; et *la loi de la prière*, qui nous attache à Dieu *comme principe* et source de tout bien.

Nos lecteurs peuvent déjà s'apercevoir que cette retraite du Père A. D. ne manque ni d'orginalite ni de logique. Nous pouvons en dire autant de chacun des exercices. Par les pensées fortes qu'ils renferment et la manière dont elles sont présentées, ils accusent chez l'auteur un esprit puissant, très familiarisé avec les grandes vérités qui sanctifient le prêtre. Bien qu'exposées d'une façon très concise et pour ainsi dire sommaire, ces vérités produisent facilement dans l'âme une lumière saisissante et convaincante. Remarquons aussi quelle place importante la prière occupe dans les oraisons Saint Alphonse de Liguori et ses enfants insistent beaucoup sur ce point ; et il nous serait très avantageux de les avoir pour guides pour que nous aussi nous contractions l'habitude de faire dans nos méditations une plus large part à la prière.

Nous allons maintenant, pour compléter notre compte-rendu, indiquer la suite des *actes* de chaque jour. Le premier jour, nous l'avons vu, a du produire un vif désir du salut, et par conséquent de l'amour et de la persévérance, et par suite de la conversion quotidienne qui renouvelle chaque jour la résolution de prier et la résolution de s'exercer à la charité. Il faut donc savoir quelle est cette prière qui nous obtiendra la charité et la persévérance. Le second jour nous fera connaître les conditions et les sentiments de la prière parfaite et la nécessité de

s'yexercer. Le troisième jour nous montrera qu'une des éléments indispensables de la prière parfaite est le *recours perpétuel à Marie ;* là nous trouvons un traité succinct mais complet sur la dévotion parfaite à la Sainte-Vierge. Au quatrième jour le retraitant commence à s'occuper de l'acte de charité et à s'y exercer ; et tout d'abord il se consacre à l'acte essentiel de cette vertu Le jour suivant il envisagera cette même charité en tant qu'elle nous fait haïr le péché, et nous procure la vraie *pénitence,* et nous conduit à une bonne *confession.* Ensuite l'âme décidée par la vraie charité à combattre le mal de Dieu et à chercher son bien, s'attache à sa sainte volonte (c'est l'acte du sixième jour), et en particulier à ce que Dieu veut par dessus toutes choses de tous les chrétiens, c'est-à-dire à *l'amitié de Jésus-Christ.*Cet amitie exige le *dévouement à son œuvre,* qui est la rédemption et le salut des hommes ; l'objet de l'instruction et des oraisons du du septième jour. Elle exige aussi la *participation à l'esprit de Jésus-Christ et à son amour pour la croix ;* c'est le sujet du huitième jour. Le troisième caractère de la vraie amitié de Jésus-Christ, c'est *l'abandon à sa divine providence* qui fait l'objet des réflexions du neuvième jour. Enfin au dixième et dernier jour de la retraite, on s'occupe de la vraie oraison, en même temps que la grâce qui est le fruit principal de l'oraison, et qui avec l'oraison devra assurer la conversion quotidienne et par suite la persévérance dans la charité.

On devine facilement combien ces différents actes préparés sérieusement par des méditations très variées et très substantielles seront utiles à l'âme, et comme elle sortira de la retraite transformée et véritablement renouvelée.

Nous ne dirons rien de l'examen de chaque jour ; nous voulons signaler, à nos lecteurs une autre retraite du même auteur, qui moins longue et spécialement rédigée pour les ecclésiastiques, sera mieux accueillie et leur sera aussi très profitable.

Ce petit travail du Père A. D. est intitule : LA RÉSOLUTION ET L'ORAISON DU PRÊTRE, UNE SEMAINE DE RÉFLEXION. Le prêtre qui veut être saint, doit se *résoudre* à la pratique de sept principales vertus : *esprit de régularité, haine du péché, amour de Dieu, amitié de Jésus-Christ, esprit de prière, poursuite de la persévérance, emploi des méthodes charitables dans l'exercice du ministère.*

Chacune de ces vertus se trouve être, à son jour, le sujet d'une instruction courte et substantielle qui en montre l'importance et la nécessité, et le thème d'une oraison où l'on médite les vérités qui doivent nous déterminer, nous *résoudre* à la pratique de la vertu où l'on fait des prières qui se rapportent à elle pour terminer par des conclusions pratiques qui réalisent dans la conduite la résolution prise dans l'oraison Ce genre d'oraison que l'auteur appelle le *laboratoire de la résolution d'âme,* il nous en donne un modèle chaque jour ; mais de plus chaque jour il consacre une page ou deux à nous exposer la nature et les différentes parties et conditions d'une bonne méditation ; c'est un traité très court, mais clair et complet de l'oraison. Nous en avons fait notre profit ainsi que des instructions et méditations qui l'accompagnent ; nous connaissons des confrères qui en ont fait aussi profiter les âmes qu'ils dirigent ; nous engageons vivement nos lecteurs à faire une semaine de réflexion, avec cette brochure pour guide

Nous arrêtons là l'examen des recueils de méditations pour retraites. Nous avons commencé par les *Exercices spirituels* de saint Ignace et continué par les ouvrages qui en sont comme les *dérivés.* Parmi ceux-ci, on aura remarqué la Retraite spirituelle des PP. Debrosse et Augry comme le plus commode ponr ceux qui dirigent des retraitants ; l'ouvrage du P. Lohner aura été jugé comme le plus riche et le plus complet ; celui du P. Pergmayr est le plus économique. L'ouvrage du P. Tanner forme une catégorie à part, dont le principal avantage est de présenter tout l'ensemble des vertus et obligations du prêtre. Nous avons chaleureusement recommandé le *Manuel de retraite* du P. Valuy. Enfin nous avons ajouté à notre liste deux retraites dues à un grand prédicateur de retraites ecclésiastiques ; nous pensons donc avoir achevé notre tâche sur ce point et donné à nos lecteurs la facilité du choix.

(*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1er Octobre, 1893, Numéro 15

BULLETIN

24 Septembre 1893.

*** Les lecteurs savent depuis longtemps, par la voie des journaux, que les mauvaises doctrines se propagent en Hongrie d'une manière effrayante. Les sectaires emploient même la persécution pour parvenir à leur but qui est de déchristianiser le royaume de Saint Etienne. En cela ils imitent servilement les agissements de leurs congénères des autre pays, notamment ceux de France. Mais heureusement que le pasteur universel veille sur son troupeau et qu'il est toujours prêt à repousser les attaques des bêtes féroces. Au commencement de ce mois il a adressé aux évêques de Hongrie une encyclique dans laquelle il leur trace la ligne de conduite qu'ils doivent suivre dans ces jours de périls, que traverse leur pays. Nous reproduisons le résumé de cette encyclique tel qu'il a été télégraphié à la *Croix* de Paris par son correspondant à Rome :

Le Pape commence par rappeler les fastes glorieux de la nation hongroise, mais il se plaint des lois en vigueur contre l'Eglise et trace aux catholiques hongrois leur ligne de conduite.

Sa Sainteté relève les dangers des mariages mixtes et démontre la nécessité d'élire des députés catholiques aux Parlements, de combattre par les livres et les journaux, de soigner l'éducation de la jeunesse, surtout celle des séminaires, de surveiller la discipline du clergé, qui ne doit pas trop s'occuper des affaires civiles et politiques, d'administrer sagement les biens des Eglises, de faire refleurir les confréries laïques, auxiliaires du clergé.

Le Pape termine en exhortant les évêques à continuer de se réunir en des congrès annuels, pour délibérer sur tout ce qui peut être utile à la défense et et aux intérêts de la religion.

***

*** Depuis la révolution qui a renversé dom Pedro, le Brésil n'a jamais joui d'une paix complète. Presque tous les points importants ne cet immense territoire ont eu leurs troubles et le gouvernement a été continuellement occupé a réprimer des soulèvements partiels. Ces jours-ci, encore, le télégraphe nous a apporté la nouvelle d'un soulèvement très grave et du bombardement de Rio de Janeiro la Capitale. Le président actuel Peixoto court le risque d'être déposé car les troupes dont il dispose ne sont pas bien nombreuses et la flotte presqu'entière est contre lui. La révolution recrute de nombreux adhérents chaque jour et menace de renverser le gouver-

nement. La république fondée par la franc-maçonnerie joue réellement de malheur. Sous dom Pedro le pays était tranquille et prospère ; mais il en est autrement aujourd'hui, et les troubles constants auxquels il est en proie entravent ses progrès d'une manière funeste.

***

*** Le gouvernement autrichien sévit en Bohême. Il a même proclamé l'état de siège à Prague, la capitale, et il a suspendu, à cette occasion les articles 12 et 13 de la loi constitutionnelle. Il a de plus fait arrêter 60 membres du parti des *Jeunes Tchèques* (1). Ce parti demandait jadis que l'on accordât à la Bohême un gouvernement semblable à celui de la Hongrie, et que l'empereur d'Autriche se fit couronner roi de Bohême comme il est couronné roi de Hongrie. Mais il parait que l'agitation est actuellement antidynastique.

Les agissements du parti Jeune Tchèque sont un danger continuel pour l'empire et ils pourraient inspirer assez de crainte pour paralyser l'action de l'Autriche dans le cas d'un conflit entre la Triplice et la France.

La haîne de l'Allemagne règne en Bohême et le gouvernement en redoute avec raison les effets.

***

*** Notre nouveau gouverneur général, lord Aberdeen, est arrivé à Québec dimanche le 17 septembre. Il a fait la traversée à bord du paquebot Sardinian, de la ligne Allan.

Dans la salle du conseil législatif, lundi, le gouverneur a prêté le serment d'office. C'est le juge Strong, juge en chef de la cour suprême, qui lui a fait prêter ce serment qui est le premier acte officiel d'un gouverneur.

La cérémonie de la prestation du serment a été solennelle et très imposante. Parmi les personnages présents à cette cérémonie on remarquait son Eminence le cardinal Taschereau, le lieutenant gouverneur Chapleau, le premier ministre du Canada sir John Thompson et plusieurs membres de son cabinet, le premier ministre de la province de Québec, M. Taillon et plusieurs de ses collègues, l'orateur de l'assemblée législative, le maire de Québec et plusieurs autres dignitaires ecclésiastiques et civils.

***

*** Une élection pour la législature locale a eu lieu le 8 août dans le comté de Brandon, Manitoba. Les deux candidats étaient un M. Adams, partisan du gouvernement Greenway, et M. W. A. Macdonald, le chef de l'opposition conservatrice. M. Adams a été élu avec une majorité de 30 voix. La victoire de M. Adams réduit l'opposition à 13 membres.

(1) Les Tchèques sont les Slaves de la Bohême.

*** Sont décédés (1).

1°. M. John Lovell, imprimeur, à l'âge de 82 ans et 11 mois. M. Lovell est né à Bardon, comté de Cork, Irlande, le 4 août 1810, et il est mort à Montréal le 1er juillet 1893. Il est l'un des plus célèbres imprimeurs du Canada et il est l'un de ceux qui ont le plus contribué aux progrès de l'imprimerie dans le pays. Il a publié un grand nombre de journaux, de livres d'écoles et d'autres ouvrages importants. Les premiers almanachs d'adresses publiés ici ont été imprimés par cet homme entreprenant. Depuis très longtemps il publiait annuellement l'Almanach d'adresses de Montréal, (Montréal Directory), un modèle de ce genre de publications.

2°. M. Joseph Guillaume Barthe, ancien député et ancien journaliste. Il était âgé de 77 ans. M. Barthe était libéral et il a été membre de l'assemblée législative de la province du Canada avant la confédération. Il a été rédacteur de plusieurs journaux et il a publié des *Souvenirs* et un livre qui a eu un grand retentissement dans la province de Québec. Ce livre était intitulé " *Le Canada reconquis par la France* ". C'était en 1854 ou 1855, à l'époque de nos terribles luttes de partis. L'un des plus célèbres journalistes du temps, M. Alfred Rambau, rédacteur en chef de la PATRIE, journal conservateur fit une critique acerbe de cet ouvrage. Cette critique écrite dans un style entraînant eut une vogue immense. Elle était intitulée " *Le Canada vengé des platitudes d'un fanfaron ou M. Barthe " et son livre.*" Les haines politiques étaient alors poussées au paroxisme et la passion eut peut-être une trop large part dans la critique du livre.

3°. L'hon. Donald Montgomery, sénateur, à l'âge de 85 ans et quelques mois. Il naquit à Princetown, ile du Prince-Edouard, le 19 janvier 1808. Pendant 55 ans de vie publique, il fut successivement député du comté de Prince à l'assemblée provinciale, conseiller législatif et sénateur. Il fut orateur de l'assemblée législative pendant quatre ans, et orateur du conseil législatif de 1862 à 1874. Il fut nommé sénateur en 1873 lorsque l'île du Prince Edouard fut admise dans la Confédération. M. Montgomery était conservateur en politique.

4°. L'hon. C. S. Patterson, juge de la cour Suprême du Canada, à l'âge de 70 ans. Il était juge de la cour Suprême depuis cinq ans, et antérieurement il avait été juge de la cour d'Appel d'Ontario pendant quatorze ans.

5°. L'hon. Isidore Thibaudeau, marchand et ancien ministre provincial. Il naquit au Cap Santé, comté de Portneuf, le 30 sep-

(1) Quelques uns des décès datent de plusieurs mois. Il m'a été impossible, faute d'espace, d'en parler plus tôt. Je le fais à la demande de quelques lecteurs. Je parlerai dans les prochains numéros des personnages importants décédés à l'étranger depuis quelques mois.

tembre 1819. Il était encore très jeune lorsqu'il embrassa la carrière commerciale dans laquelle il s'est distingué. Il y amassa une grande fortune. M. Thibaudeau a représenté Québec centre dans l'ancienne assemblée législative de la province du Canada, et il a été membre de l'administration Macdonald-Dorion de mai 1863 à mars 1864. Lors de la Confédération en 1867 il fut nommé conseiller législatif pour la division de Kennebec. Il fut, au conseil, le chef de l'opposition libérale. Il donna sa démission en 1874 et il fut élu par acclamation député de Québec-Est aux Communes. En 1877 le chef actuel de l'opposition fédérale, M. Laurier, ayant été défait dans Drummond et Arthabaska, M. Thibaudeau donna sa démission et M. Laurier fut élu à sa place. Après sa démission M. Thibaudeau s'occupa uniquement de ses affaires commerciales.

6°, Sir Alexander Tilloch Galt, G. C. M. G., ancien ministre, à l'âge de 76 ans. Il naquit à Chelsea, Londres, Angleterre, le 6 septembre 1817. Il était le fils de M. John Galt, littérateur anglais et le fondateur de la ville de Guelp, Ontario. M. Galt a longtemps représenté la ville de Sherbrooke dans l'assemblée législative de la province du Canada sous l'union et aux communes du Canada après la Confédération. Il a été ministre des Finances du Canada-Uni et ministre des Finances de la Puissance C'est lui qui fit adopter ici le système décimal en matière de finance. En 1849 il vota contre le célèbre bill d'*indemnité* pour les pertes résultant de l'insurrection de 1837 et il signa le fameux manifeste annexioniste. On sait que c'est à cause du bill d'indemnité que la populace furieuse fit brûler les bâtisses du parlement à Montréal et attaqua Lord Elgin, le plus sympathique de nos gouverneurs anglais. M. Galt a fait partie de la commission chargée de régler la question des pêcheries et il a été haut commissaire canadien à Londres, charge occupée actuellement par Sir Charles Tupper. Il a aussi assisté, en qualité de délégué, aux diverses conférences relatives à l'union des provinces, à Charlottetown, île du Prince-Edouard, en 1864, à Québec la même année, et à Londres en 1867. En 1869 il fut créé par sa Majesté Chevalier Grand-Croix de l'ordre de St-Michel et St-George, G. C. M. G..

7° L'hon. Samuel Locke, ancien conseiller législatif de la Nouvelle-Ecosse, M. Elie Mailloux, régistrateur du comté de Témiscouata et ancien député local de ce comté, M. Dennis Murray, juge de police à Québec, et M. O'Brien magistrat stipendiaire de la rive Nord.

ALBY.

OUVRAGES

DU

R. P. LOUIS DE GRENADE

EXTRAITS METHODIQUES DE SES ŒUVRES

Par un Père de la Compagnie de Jésus

LA SCIENCE DES SAINTS

OU COURS DE LECTURES SPIRITUELLES

6 vol. in-12...Prix : $3.75

LE MYSTERE DE LA REDEMPTION

ET LES FRUITS DE L'ARBRE DE LA CROIX,

suivis de considérations sur la passion de N.-S. Jésus-Christ

1 vol. in-12...Prix : $0.63

LA VERTU, SES PRIVILEGES

1 vol. in-12........ ....Prix : $0.63

LE DEVOUEMENT A DIEU

OU NATURE ET EFFETS DE LA VRAIE DÉVOTION

1 vol. in-12... .....Prix : $0.63

LA RELIGION CHRETIENNE

SES EXCELLENCES

1 vol. in-12...Prix : S0.63

LE SERVICE DE DIEU,

SES MOTIFS ET SA PRATIQUE

1 vol. in-12...Prix : $0.63

LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHIST

MÉDITÉE

1 vol. in-12.. ....Prix : $0.63

N. B.—Une remise de 50 pour cent sera faite sur ces ouvrages

VIE DU REVEREND PERE LOUIS DE GRENADE

De l'ordre de saint Dominique

Les nombreux livres de piété publiés par le Père Louis de Grenade, ont rendu depuis tantôt quatre siècles, son nom célèbre, et la sainteté de sa vie est encore plus digne d'admiration que la science et le merveilleux talent qui caractérisent ses œuvres.

Ce moine illustre naquit à Grenade, en 1504, sous le pontificat de Jules II, et sous le règne de Ferdinand V, roi d'Espagne. Ses parents étaient pauvres, mais de vieille race chrétienne ; c'est-à-dire, qu'ils descendaient d'une vraie souche espagnole, dont la filiation n'avait été entachée d'aucune alliance avec les Maures, ces infidèles, que l'Espagne exécrait, mais dont elle n'était pas encore entièrement purgée.

Louis n'avait que cinq ans lorsque son père mourut. Sa pieuse mère en était réduite à vivre d'aumônes. Comme elle habitait avec son fils dans le voisinage du couvent des Pères dominicains de Sainte-Croix, elle sollicita et obtint de blanchir les robes des religieux. Les bons Pères prirent sous leur protection la pauvre veuve et son enfant, et pourvurent à leurs plus pressants besoins. Dieu voulut que Louis de Grenade fût ainsi attaché, dès son jeune âge, par les liens de la reconnaissance à l'ordre même qu'il devait illustrer par la suite.

Un de ses biographes raconte que, bien que Louis fût très-doux de caractère, il eut, un jour, une dispute avec plusieurs de ses camarades dans les fossés de la citadelle. A la vivacité des paroles succéda bientôt la vivacité des actes, et une scène de pugilat sérieux s'engagea sous les yeux mêmes du comte de Tendilla, gouverneur de la forteresse, qui justement se promenait sur le rempart. Le comte s'empressa d'envoyer quelques hommes de la garnison pour séparer les jeunes combattants, qui n'y allaient pas de main morte et pouvaient se blesser d'une façon grave. Or Louis, qui n'avait pas été l'agresseur, pria les soldats de le conduire près du comte, auquel il expliqua la cause de la bataille, se justifiant avec tant d'esprit et une dignité enfantine si gracieuse, que le gouverneur le prit à l'instant même en grande affection. Il s'informa de sa famille, connut l'état d'indigence de sa mère, et décida qu'à partir de ce jour il demeurerait chez lui et serait le compagnon d'études de ses propres enfants.

Dès le lendemain, Louis accompagna donc les fils du comte de Tendilla au collège. Tout d'abord il donna la preuve de dispositions extraordinaires. Sa mémoire était si prodigieuse, qu'ayant assisté pendant le carême, avec toute la famille du gouverneur, aux sermons d'un éloquent dominicain de Sainte-Croix, il répétait chaque soir, au retour à la citadelle, le discours qu'il venait d'entendre. Louis n'omettait aucun passage. Il reproduisait jusqu'au ton du prédicateur, imitait ses gestes et accentuait ses effets oratoires avec une fidélité si parfaite, que le comte invita plusieurs personnes de sa connaissance à venir l'entendre. La compagnie n'en revenait point et restait comme en extase. Chacun s'accordait à dire qu'un enfant si richement doué, et qui se distinguait, d'ail-

leurs, par une piété tout à fait exemplaire, deviendrait une des gloires de l'Eglise ; car Louis manifestait, dès cette époque, une vocation décidée pour l'état religieux. Le comte de Tendilla pourvut généreusement à l'entretien du jeune homme, lui fit achever ses études et paya tous ses maîtres.

A l'âge de dix-sept ans, Louis entra comme novice au couvent des Pères dominicains, dont les supérieurs le connaissaient de longue date. On savait que les qualités nécessaires à un bon religieux s'unissaient en lui à une rare intelligence. Humble, modeste, apportant toute l'exactitude possible à l'accomplissement de ses devoirs, suivant avec une docilité parfaite les conseils qu'il recevait de son Maître des novices, il n'eut pas un seul instant de défaillance, observa chaque point de la règle avec une fidélité scrupuleuse et servit de modèle à tout le noviciat. Pendant les soixante-huit années qu'il vécut dans l'ordre, il conserva la ferveur de ce premier temps de séjour au cloître, et le même attachement à la discipline monastique.

Il avait donné trop de preuves de la solidité de sa vertu pour que les supérieurs jugeassent convenable de retarder sa profession.

Notre jeune novice fut donc admis à prononcer ses vœux, et il s'acquitta de ce grand acte de sa vie avec une joie, avec un zèle enthousiaste et une ferveur de piété qui édifièrent profondément l'assistance.

On le reçut aussitôt dans la classe de philosophie. Ses progrès furent rapides et soutenus. En six mois, il dépassa tous ses condisciples et fut proclamé l'élève le plus instruit de la province.

Une école de théologie très-florissante était ouverte à Valladolid ; on résolut d'y envoyer le jeune religieux. Cette détermination l'affligea beaucoup, sans qu'il en témoigna rien, par respect pour la vertu d'obéissance. Il songeait à sa pauvre mère qui allait rester à Grenade dans un état voisin de la détresse. Pendant toute la durée de son noviciat et de son cours de philosophie, jamais il n'avait manqué de diviser en deux portions, avec l'assentiment de ses supérieurs, la nourriture qu'on lui servait au réfectoire. L'une de ces portions était pour sa mère. Ce qu'il conservait pour lui-même ne suffisait assurément pas à satisfaire l'appétit d'un jeune homme de son âge ; mais peu lui importait de souffrir de la faim, quand il trouvait une occasion de se mortifier, d'offrir un sacrifice à Dieu et de pratiquer deux vertus à la fois, la piété filiale et l'abstinence.

Au moment de quitter Sainte-Croix, il tremblait donc de laisser la pauvre veuve exposée à la misère, lorsqu'il apprit tout à coup que le comte de Tendilla se chargeait de veiller sur elle. Ses craintes furent ainsi pleinement dissipées à l'heure du départ.

La tendresse de Louis de Grenade pour sa mère ne se démentit jamais tant que celle-ci vécut. Il lui rendait de fréquentes visites, et son état d'indigence n'éveillait pas en lui la moindre susceptibilité d'amour-propre. Un jour qu'il prêchait devant toute la noblesse de Grenade, à laquelle était venue se joindre une affluence de riches bourgeois, il aperçut avant de commencer son

discours, sa mère qui venait pour l'entendre, et qu'on rebutait au fond de l'église à cause de la pauvreté de ses vêtements et de son air misérable.

" Je vous en prie, dit le prédicateur, en la désignant à l'assistance, laissez passer cette pauvre femme. C'est ma mère. "

On se rangea tout aussitôt, et l'on vit les plus grandes dames se disputer l'honneur de placer l'humble veuve auprès d'elles, en lui témoignant toutes sortes d'égards et en l'estimant heureuse d'avoir un pareil fils.

A Valladolid, Louis de Grenade continua de déployer dans ses études théologiques autant de sagacité que de pénétration. Rien ne lui faisait obstacle ; il surmontait de prime-abord les difficultés les plus sérieuses et en donnait la solution avec un tact surprenant, avec une netteté remarquable. Il s'attacha de préférence à la théologie mystique, sans négliger les autres parties du cours. Dieu, qui le destinait à être plus tard le docteur de cette science, lui donna non seulement un vif désir de s'y appliquer, mais encore de grandes lumières pour en pénétrer les secrets mystérieux et les profondeurs sublimes.

Toujours prudent et modéré dans sa conduite, il savait faire du temps un partage égal entre l'étude et l'oraison, veillait sans cesse aux impressions de son âme et comprimait la révolte des sens par un rude et continuel exercice de la discipline, qu'il s'administrait quelquefois pendant des heures entières, accomplissant sur son propre corps un sacrifice sanglant pour se rendre plus conforme à Jésus crucifié. Il avait choisi la dernière chambre du dortoir, la plus secrète et la plus reculée, afin d'être complétement libre de se livrer à ses macérations corporelles. Le saint religieux pensait n'être vu et entendu que de Dieu seul.

Toutefois il fut découvert, au moment où il s'y attendait le moins, par des personnes qui passaient de nuit près du couvent. C'étaient deux gentilshommes de la ville, deux jeunes libertins, qui se dirigeaient à la faveur des ténèbres vers une maison de débauche. Il pouvait être onze heures du soir, la rue était déserte et silencieuse. Entendant des soupirs et des cris étouffés, les jeunes gens s'approchèrent de la fenêtre de Louis de Grenade, collèrent l'oreille aux volets fermés et distinguèrent les coups de fouet dont le religieux macérait sa chair. Comparant l'héroïsme de cette pénitence, chez un homme innocent et pur sans aucun doute, à la satisfaction brutale qu'ils allaient donner à leurs passions, ils furent saisis d'une profonde horreur d'eux-mêmes et fondirent en larmes. Pas n'est besoin d'ajouter qu'ils renoncèrent à leur criminelle démarche.

Le lendemain, ayant reconnu l'endroit où ils s'étaient arrêtés la veille, et demandant le nom du religieux qui avait sa cellule dans cette partie du couvent, ils se firent introduire chez lui, se précipitèrent à ses pieds avec des sanglots et le supplièrent d'être leur interprète auprès de la miséricorde divine pour leur obtenir le pardon de leur coupable conduite.

Après avoir terminé ses études théologiques, le Père Louis

revint à Grenade au monastère de Sainte-Croix, où il reçut les ordres sacrés et célébra sa première messe.

Se sentant appelé d'une manière irrésistible à la prédication et demandant à Dieu la grâce de pouvoir se consacrer au salut des âmes, il obtint l'agrément de ses supérieurs pour monter dans la chaire chrétienne, et attira toute la ville dans l'église où il prêchait. Les conversions qu'il opéra furent innombrables. Il se révélait au peuple de Grenade comme un saint et comme un apôtre, car il n'enseignait rien qu'il ne pratiquât lui même ; il était tout à la fois riche de science et de bons exemples.

Les écrivains du temps comparent l'illustre religieux au ver à soie, qui, après s'être alimenté de feuilles succulentes, parvient à une grosseur considérable et tire de sa propre substance les biens dont il enrichit l'homme. De même Louis de Grenade, après s'être nourri de la lecture de livres sacrés et après avoir absorbé, pour ainsi dire, les œuvres des Pères de l'Eglise, tirait comme de lui-même une science toute divine, la répandait avec abondance dans l'âme de ses auditeurs, et les comblait de richesses spirituelles qu'il avait puisées dans le trésor de l'Ecriture sainte. Il avait toutes les qualités d'un grand prédicateur, une voix claire et métallique, un accent net, ferme, intelligible, une onction précieuse, une force oratoire triomphante et un talent particulier pour se mettre du premier coup au niveau de son auditoire. Pendant près de quarante années, il remplit les églises d'Espagne de son éloquence évangélique, prêchant dans les plus humbles chapelles comme dans les cathédrales les plus splendides, ne descendant de la chaire que pour entrer au confessionnal et y absoudre les pécheurs touchés par sa parole, amenés à lui par la grâce, et qui tombaient à ses genoux en pleurant de repentir.

Après ses quatre premières années de prédication, le Père Louis fut rappelé par ses supérieurs. On trouva qu'il avait besoin de repos, et on l'envoya dans la province de Cordoue rétablir le couvent de *Scala Cœli*, qui tombait en ruines de toute manière, physiquement et moralement ; non que les religieux qui l'habitaient fussent indignes de la sainteté de leur état, mais parce que le fondateur de ce monastère ne l'avait doté que de ressources très-insuffisantes, et que, d'autre part, un bruit faussement accrédité en déclarait le séjour insalubre et enlevait à ceux qui l'habitaient la confiance et le courrge.

Situé sur une colline, le couvent présentait au contraire des conditions hygiéniques très-favorables. Notre digne religieux détrompa ceux qui avaient cru à la fausse rumeur, fit réparer les cellules et les cloîtres, trouva dans la bienveillance et la charité des habitants de Cordoue des moyens plus que suffisants pour améliorer la situation temporelle, et sut enfin s'acquitter d'une manière aussi complète que satisfaisante de la mission que ses supérieurs lui avaient confiée.

Ce fut au milieu de ces soins et de ces travaux, réclamés pour la gloire et la tranquillité de son ordre que Louis de Grenade écrivit ses premiers livres.

Dès le principe, et bien avant que le monastère fut relevé de son délabrement, *Scala Cœli* devint pour ce digne fils de saint Dominique une demeure pleine de charme, une chère et paisible retraite, où il s'enfermait avec joie, sans se préoccuper des innombrables incommodités qu'elle présentait de toutes parts, ou plutôt se faisant un mérite de ce qu'il avait à y souffrir. Cet ange terrestre avait trouvé là véritablement *l'échelle qui conduisait à Dieu.* Il sut profiter du recueillement et de la paix qu'il trouva dans cette solitude pour composer ses magnifiques traités de l'*Oraison* et de la *Méditation*, ceux du *Jeûne* et de l'*Aumône.* On goûta tellement ces ouvrages et ils furent si répandus tout d'abord, que les Mahométans eux-mêmes en choisirent des extraits pour les traduire dans leur langue. A Cordoue, un Maure esclave, du nom d'Hameiesi, touché de la grâce, à cette lecture, demanda la baptême et se fit chrétien.

Le travail assidu qu'exigeait la composition de ses œuvres n'empêchait pas le docte religieux de répondre au désir des habitants de Cordoue, qui venaient le supplier presque chaque semaine de leur annoncer la parole sainte. Alors Louis de Grenade descendait de sa colline, et la foule remplissait aussitôt l'église où il devait se faire entendre.

Un jour de vendredi saint, prenant un missel, il l'ouvre solennellement en chaire, se borne à lire ces mots : *Passio Domini nostri, Jesu-Christi*, et ferme le volume en disant :

“ Est-ce que chacun de nous ne doit pas avoir la Passion de Jésus-Christ gravée au fond de son cœur ? A quoi nous servirait un livre, puisque nous pouvons tous, moi le premier, en reproduire de mémoire les douloureux détails ? Ecoutez donc, ô mes frères, et déplorons ensemble l'infamie du péché de l'homme, qui a cloué le Sauveur du monde à la Croix ! ”

Là-dessus il se met à paraphraser les épisodes du drame de la Passion, depuis le jardin des Oliviers jusqu'au Calvaire, avec une onction si pénétrante, que des sanglots, des gémissements, des cris d'angoisse et de repentir éclatent dans l'auditoire. Impossible à Louis de Grenade d'achever sa péroraison. Cette crise de douleur est communicative et va toujours croissant. Il est obligé de descendre, pleurant lui-même, et remerciant Dieu, qui vient de permettre à sa faible parole d'émouvoir aussi profondément les âmes.

On retira le célèbre prédicateur du couvent de *Scala Cœli* pour l'envoyer fonder une autre maison de son ordre à Badajoz, ville d'Andalousie, où la corruption des mœurs était extrême. Depuis longtemps, le peu de chrétiens fidèles que cette ville comptait encore appelaient à grands cris les religieux de l'ordre de Saint-Dominique. On savait le résultats obtenus par leurs prédications, et on réclamait leur concours, plus nécessaire là que partout ailleurs, et qui pouvait seul délivrer une autre Babylone de l'empire de Satan.

A peine Louis de Grenade fut-il installé à Badajoz qu'il y ouvrit des conférences régulièrement. L'église était presque vide à son

premier sermon ; mais on accourut pour entendre les autres, et la semence de la parole sainte, jetée dans ces cœurs égarés, y fructifia au centuple et rendit une pleine moisson de conversions eclatantes.

Ce fut à Badajoz que le Père Louis composa *Le Guide des Pécheurs*, livre énergique et saisissant, auquel un nombre incalculable de malheureux chrétiens, engagés sur la route de l'enfer, ont dû leur retour à Dieu.

La renommée de Louis de Grenade s'étendait alors d'un bout de l'Espagne à l'autre, et dans tout le Portugal. Ses supérieurs étaient assiégés de requêtes et de supplications. Partout on demandait le saint prédicateur, partout on voulait l'entendre. Il fallut céder à l'influence puissante de don Henri, infant de Portugal et prince de l'Eglise, qui l'emporta sur tous les autres réclamants et obtint que le célèbre religieux viendrait habiter sa ville métropolitaine

Don Henri avait voulu se consacrer, dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique. Il était archevêque d'Ebora, cardinal au titre des quatre couronnes, et donnait l'exemple des vertus les plus austères. Chaque jour le digne prélat célébrait le sacrifice de la messe et distribuait à son peuple le pain sacré pour mieux connaître les brebis confiées à sa garde et à sa vigilance. Il visitait les malades et leur portait le saint Viatique, entendait les confessions, baptisait les enfants, versait d'abondantes aumônes entre les mains des pauvres, et déployait, en un mot, dans tous les actes de sa vie le caractère de la plus haute sainteté.

Sachant que le Révérend Père venait d'arriver à Ebora, le cardinal voulut se rendre au couvent où il était descendu. Il alla droit à sa cellule ; puis, s'agenouillant devant l'humble moine, il le pria de vouloir bien entendre sa confession.

" Que Votre Altesse daigne agréer mes excuses, répondit Louis de Grenade. Etranger au diocèse, je pourrais mal justifier la confiance dont elle veut bien m'honorer. J'ignore s'il y a quelque part des crimes ou des scandales publics que je devrais lui faire connaître, afin qu'elle puisse y porter remède. "

Le cardinal admira la sagesse du saint religieux. Tout en donnant les marques d'une humilité parfaite, le Père Louis montrait par ce discours combien les devoirs du confesseur d'un prince sont plus étendus et plus graves que ne peuvent l'être ceux des prêtres appelés à diriger les pénitents ordinaires.

Pendant le séjour de Louis de Grenade en Portugal, le royaume entier put ressentir l'heureuse influence de ses écrits, de ses prédications et des vertus dont il était le constant modèle. Les nouveaux religieux, avec lesquels il demeurait au couvent d'Ebora, furent les premiers à reconnaître son rare mérite et ses qualités éminentes. Le temps réglé pour des nouvelles élections monastiques arrivait. Tous les suffrages se réunirent sur la tête de Louis de Grenade et il fut nommé Provincial. Il s'acquitta de ces fonctions avec une douceur inaltérable et une prudence consommée. On était étonné de voir comment il trouvait moyen de suffire à

tout, sans négliger ses mortifications ordinaires et ses laborieuses études. Il avait des expédients prodigieux pour ne pas discontinuer sa tâche, dans les circonstances mêmes où le travail semble impossible à tout autre. Ainsi, par exemple, lorsqu'il se mettait en route pour aller visiter les maisons placées sous sa surveillance, il montait une mule à l'amble pacifique, et prenait soin de faire ajuster à l'arçon de la selle une espèce de pupitre, où il posait ses livres, et qui lui donnait même la facilité d'écrire. Notre infatigable religieux parvenait ainsi à utiliser jusqu'à la dernière minute de son temps pendant le trajet d'un monastère à l'autre.

Ce fut dans ces excursions qu'il traduisit du latin en langue espagnole l'*Echelle spirituelle* de saint Jean Climaque. Il dédia l'œuvre à la reine Catherine, veuve de Jean III, roi de Portugal, et frère du cardinal Henri. Cette princesse, plus recommandable encore par sa piété sincère que par l'éclat de sa naissance et l'élévation de son rang, avait conçu pour le Père Louis l'estime la plus vive et ne manquait jamais de prendre conseil de sa sagesse, lorsque la régence du Royaume, dont elle était chargée, nécessitait quelque importante détermination. Trouvant qu'un homme de ce mérite n'était point à sa place, elle lui offrit le siège archiépiscopal de Brague, alors vacant. Mais le saint religieux déclina l'honneur que la reine-régente voulait lui faire et la pria de jeter les yeux sur une autre personne que lui. Affligée de ce refus, Catherine lui dit avec un ton solennel, où perçait le mécontentement et où l'on sentait que la majesté royale donnait un ordre :

— Père Louis, je vous charge de l'archevêché de Brague. Acceptez-le pour vous-même, ou trouvez un homme capable de l'occuper dignement. Quant à moi, je délivre de ce soin ma conscience et j'engage la vôtre sans réserve. Sous trois jours il me faut votre réponse, ne l'oubliez pas, mon Père.

Elle le congédia par un geste et par un regard, dont la sécheresse et la sévérité ne lui étaient pas habituelles. Ces trois jours furent terribles et pleins d'angoisse pour Louis de Grenade. Il les passa dans une oraison fervente, dormant et mangeant à peine, et priant Dieu avec larmes de lui manifester sa volonté et de lui révéler le choix qu'il avait à faire. Les vœux du saint homme furent exaucés. A la fin du troisième jour, il retourna chez la reine, qui lui dit :

— J'aime à croire que toutes vos réflexions sont faites, mon Père, et que vous acceptez ?

— Madame, répondit Louis de Grenade, permettez-moi de répéter à votre Majesté, que je me sens indigne de remplir une charge aussi éminente. J'ai recommandé cette affaire à Notre-Seigneur : il m'a secrètement inspiré que, si le choix s'arrêtait sur don Barthélemi des Martyrs, la conscience de votre Majesté, comme la mienne, serait en sécurité sur ce point.

— Hélas ! Père Louis, vous poussez trop loin la vertu ! repartit Catherine. Je cède, puisque vous tenez si ferme, et je vois bien que vous sacrifiez à votre mérite devant Dieu, la bonne volonté que je vous témoigne. Vous me désolez véritablement, mon Père ; mais le chagrin que vous causez à la Régente redouble l'admiration

et le respect de la chrétienne. Allez, et prévenez le vénérable don Barthélemy des Martyrs qu'il est archevêque de Brague.

Ce fut ainsi que l'humble religieux se dégagea du rude fardeau que les dignités ecclésiastiques lui eussent imposé.

Dieu permit qu'il restât dans sa première vocation et continuât de travailler d'une autre manière à la gloire de l'Eglise en écrivant tous ces beaux et bons livres, qu'il nous a transmis, et qui sont d'un secours inestimable pour toutes les personnes qui veulent marcher dans les voies de la perfection chrétienne.

Outre les ouvrages que nous avons mentionnés précédemment, Louis de Grenade écrivit, en latin, quatre tomes de sermons pour l'année entière, — deux volumes de *Sermons des Saints*, — un recueil de sentences diverses touchant l'oraison, la méditation et la contemplation, — et un *Traité de la pénitence*, divisé en deux parties. Trois autres volumes, portant le titre général de *Recueil de philosophie morale*, contiennent la morale de Sénèque, de Plutarque, et les sentences de plusieurs autres philosophes célèbres. Il publia aussi un traité de *Rhétorique ecclésiastique* ou *Méthode pour prêcher*, dont l'illustre professeur, Valentinien Nunez, disait : " Cette *Méthode* mériterait d'être écrite en lettres d'or. " Nous devons encore au Père Louis de Grenade le recueil intitulé *Sylva locorum communium ;* — le *Mémorial de la vie chrétienne*, en espagnol, composé de sept traités différents, et les *Additions* à ce *Mémorial ;* — le *Catéchisme ou Introduction au symbole de la foi*, en quatre parties, auxquelles il jugea convenable d'ajouter plus tard un appendice, désigné comme cinquième partie, mais qui n'est que l'analyse et l'abrégé lumineux des quatre autres ; — et la traduction du livre de *Thomas à Kempis*, appelé le *Mépris du monde*, et si répandu aujourd'hui sous le titre de l'*Imitation de Jésus-Christ.*

N'oublions pas de dire qu'à la fin de son *Catéchisme*, œuvre de doctrine universellement appréciée et d'une richesse de science très-grande, se trouve un sermon sur cette parole de saint Paul : *Quis infirmatur, et ego non infirmor ? Quis scandalizatur, et ego non uror ?* Ce fut la dernière œuvre imprimée du Père Louis de Grenade. Il en corrigea le texte sur épreuve deux jours seulement avant de rendre son âme à Dieu.

Deux opuscules ont été publiés sous son nom après sa mort : l'un traite de l'*Incarnation*, l'autre des *Scrupules.*

Tous ces ouvrages donnent la preuve de la fécondité de ce rare esprit. Il a travaillé à la vigne du Seigneur en ouvrier persévérant et infatigable. Trois siècles ont rendu plein hommage à son érudition, à sa capacité merveilleuse pour ouvrir les voies du salut et pénétrer les secrets de la vie mystique.

Un bref du souverain pontife Grégoire XIII, adressé au Père Louis, le 21 juillet 1582, parle avec infiniment d'éloges des ouvrages du savant religieux, le félicite de ses ferventes et nombreuses prédications, et ajoute que ses sermons comme ses écrits " lui mériteront de grandes couronnes dans le ciel, parce qu'ayant ainsi travaillé avec un éclatant succès à retirer les pécheurs de leurs désordres et à les faire sortir des ténèbres de l'ignorance, il

ne les a pas moins favorisés que s'il avait obtenu de Dieu le don de rendre la vue aux aveugles et la vie aux morts. "

Le pape Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, voulut récompenser Louis de Grenade, en l'élevant à la dignité de cardinal. Mais le saint homme, pour éviter le coup dont son humilité allait être atteinte, se hâta de répondre à Sa Sainteté qu'il avait quatre-vingts ans, qu'il était infirme, qu'il ne pouvait plus quitter la chambre, et qu'enfin son grand âge et son état de maladie le rendaient absolument incapable de travailler d'une manière efficace à servir l'Eglise.

Aux témoignages d'estime des souverains pontifes, vinrent se joindre les félicitations unanimes des rois d'Espagne et de Portugal, des cardinaux, des prélats de l'Europe entière, et surtout celles de saint Charles Borromée, cardinal-archevêque de Milan, qui honorait d'une correspondance intime et d'une amitié toute particulière l'auteur de tant de précieux livres, bien qu'il ne l'eût jamais vu, et qu'il n'était pas probable que l'occasion se présentât pour l'un ou pour l'autre de se rencontrer en ce monde.

Le Père Louis lui dédia le troisième tome de ses *Sermons*, " à seule fin, dit-il dans la préface, de reconnaître les vertus de ce saint archevêque et cardinal et de les publier hautement. "

Ces marques d'estime qu'il recevait des personnages les plus illustres de son époque, cette unanimité de la louange et du respect ne parvinrent pas à inspirer à Louis de Grenade l'ombre d'un sentiment d'orgueil. Il ne s'appropriait rien de toutes les qualités de l'âme et de toutes les facultés de l'intelligence que Dieu avait mises en lui, et il s'appliquait, au contraire, à s'abaisser autant que possible aux yeux des hommes. Pressé par un religieux de revêtir une robe moins usée et moins rapéciée que celle qu'il portait :

" Ah ! mon frère, s'écria-t-il, je suis mieux habillé que je ne le mérite ! Tout enfant, je n'avais que des haillons, et j'allais ainsi par la ville, déguenillé, pieds nus, suivant ma pauvre mère, qui demandait l'aumône à la porte du couvent de Grenade. Je tenais à la main un petit pot, dans lequel on nous versait un peu de potage et quelques autres restes, et nous étions trop heureux d'être nourris de la sorte. "

Voilà comment parlait de lui-même un homme qu'on jugeait digne des plus hautes prélatures, et à qui les souverains pontifes offraient la pourpre.

Nous en sommes restés, dans la vie du saint religieux, à l'époque où il venait de refuser l'archevêché de Bragne. Ayant achevé la période fixée pour l'exercice de la charge de provincial, il fut envoyé à Lisbonne, où il ne s'occupa plus que de prédication et reprit son travail d'écrivain, dont il n'argua jamais pour se dispenser de l'observance de la règle. Sans égard à son âge, déjà fort avancé, il assistait aux offices comme les autres religieux, se levait à l'heure des matines, et ne se remettait plus au lit, restant jusqu'au lever du soleil en méditation ou en prière. Toutes ses journées se passaient à l'étude, à la composition de ses livres ou à la

pratique de l'oraison. Il regardait la solitude comme la plus sûre dépositaire et la meilleure gardienne de l'innocence ; néanmoins il ne se plaignait pas et ne manifestait aucun mécontentement, si on venait l'arracher à quelque travail sérieux pour entendre des confessions à la chapelle ou pour aller visiter les malades. Quand on l'appelait au dehors, il ne consacrait à l'affaire qu'il devait traiter que le temps rigoureusement voulu pour la conduire à bon terme, et rentrait aussitôt dans sa chère cellule, meublée d'une table en bois de sapin, de deux chaises, d'un misérable grabat, de deux grands crucifix attachés aux murs, et de quelques images en papier représentant Notre-Seigneur, la sainte Vierge, ou les saints pour lesquels il avait une dévotion spéciale.

Durant une maladie qui vint assaillir Louis de Grenade au couvent de Lisbonne, le cardinal Albert, apprenant qu'il se trouvait dénué de tout, fit porter dans sa cellule un bon matelas, de chaudes couvertures et six chemises de toile de Hollande ; mais le saint religieux n'eut rien de plus pressé que d'envoyer à l'infirmerie chemises, couvertures et matelas, pour ne pas être privé des bénédictions que promet Jésus-Christ à ceux qui conservent pour son amour l'esprit de renoncement et de pauvreté.

On disait du Père Louis de Grenade qu'il était si modeste et si recueilli, dans le travail comme dans l'oraison, qu'il n'avait jamais eu l'idée de voir de quelle couleur était le plafond de sa cellule.

Bien qu'il ménageât beaucoup le temps nécessaire à ses travaux, et malgré son goût pour la composition et l'étude, il s'était imposé de faire chaque jour au moins trois heures d'oraison, tantôt à genoux, tantôt prosterné la face contre terre, ou les bras étendus en croix. Après l'oraison, il ne manquait pas de se donner la discipline, à l'exemple de saint Dominique, son modèle et son maître.

Il ne pouvait comprendre qu'on récitât l'office divin négligemment ou avec indifférence. Un jour, il adressa des paroles de reproche à l'un de ses compagnons, qui s'était laissé surprendre par le sommeil au milieu des psalmodies de matines.

“ Mon frère, lui dit-il, restons éveillés et attentifs, quand nous parlons à Dieu ! ”

Qu'il fût bien portant ou qu'il fût malade, il ne manqua pas de dire la messe un seul jour pendant toute la durée de sa vie sacerdotale.

“ Célébrer pieusement la sainte messe aujourd'hui, disait-il, est la meilleure préparation à la messe de demain. ”

Louis de Grenade manifestait les sentiments de la plus haute estime à l'égard des personnes vertueuses, et qui s'appliquent à le devenir de plus en plus. Il étudiait avec un soin tout particulier leurs efforts continuels pour réprimer les penchants de la nature mauvaise, pour vaincre leurs défauts de caractère et pour triompher des obstacles qui les arrêtaient sur le chemin du ciel. Il écrivait ses observations, enregistrait chaque détail, prenait note des bonnes œuvres, des sacrifices, de tous les faits édifiants qui se passaient sous ses yeux, non par curiosité pure et simple, ou seulement pour s'édifier lui-même ; il avait son but. Ces documents

devaient servir à la rédaction d'un dernier ouvraga, intitulé : *Vies des illustres et saints personnages de mon siècle.* Dans le nombre est la vie de don Barthélemy des Martyrs, qui avait accepté l'archevêché de Brague uniquement pour faire acte d'obéissance ; car le Père Louis, alors son supérieur, l'y avait plus qu'exhorté, il lui en avait fait un devoir.

Si notre digne et savant religieux s'appliqua à étudier la sagesse de conduite, le courage, la lutte persévérante et le progrès des vrais fidèles dans la voie de la sanctification, afin de publier ensuite leurs actes de vertu, il eut aussi l'occasion de reconnaître les fraudes et la malice insigne d'une personne qui vint se mettre sous sa direction,en lui témoignant le plus vif désir d'avancer dans la vie mystique, et dont les desseins réels et remplis d'iniquité ne pouvaient être soupçonnés par le charitable directeur. Avec l'aide de Dieu et de son bon ange, il finit par découvrir l'hypocrisie odieuse et les intentions perverses de cette fausse pénitente.

Il versa des larmes sur l'égarement monstrueux où la jetait l'enfer, et s'imposa des mortifications inouïes pour expier le crime de cette âme dissimulée et perfide. On croit même que ce fut ce déplorable incident qui lui inspira, sur le texte de saint Paul, le docte sermon imprimé, comme nous l'avons dit ci-dessus, à la fin de son *Catéchisme.* Sa pensée, en le publiant, fut d'encourager les âmes à la pratique des vertus solides, et de leur apprendre à ne pas fléchir en voyant les mauvais exemples et l'égarement des malheureux qui préfèrent la vie des sens à celle de l'esprit, se perdent de gaîté de cœur et roulent jusqu'au fond de l'abîme.

Louis de Grenade consacra l'Avent tout entier de l'année 1588 aux retouches de ce sermon, dont l'étendue est considérable. Il supportait en même temps avec une angélique patience les dernières crises d'une maladie cruelle, qui l'affligeait depuis deux ans. Malgré le travail et malgré la souffrance, il voulut pratiquer le jeûne de l'Avent avec la même exactitude et la même austérité qu'il mettait à l'accomplir dans un âge plus vigoureux. Aussitôt, la maladie s'accrut et le saint vieillard fut saisi d'une fièvre violente, qui le réduisit bientôt à l'extrémité. Chacun put comprendre que la mort avançait à grands pas. Le religieux chargé d'assister ce cher malade, songeant à la perte que l'Eglise allait faire, sanglottait près de lui ; car le célèbre prédicateur n'était pas seulement admiré de tous : une mansuétude et une bonté sans égale, dont il donnait à chacun des marques constantes, lui avaient aussi gagné les cœurs, et on lui portait dans le couvent l'affection la plus vive et la plus profonde.

— Allons, mon ami, ne vous désolez pas, dit Louis de Grenade à son gardien. Voyez donc, est ce que je pleure, moi ? Réjouissez-vous plutôt, puisque je vais abandonner ce triste monde, ce lieu de dur pèlerinage et de calamité, pour aller dans la patrie céleste, avec Notre-Seigneur, la sainte Vierge, les Anges et les Saints. Séchez vos larmes, mon bon frère, car je me trouve heureux. Je compte bien que Dieu va me recevoir en paradis, où je prierai pour vous.

Son mal ne lui causait aucun trouble d'esprit ; il en supportait les terribles atteintes avec le calme d'un martyr. A chaque instant, on le voyait lever les yeux au ciel ; il se livrait à d'ardentes aspirations pour être dégagé des liens qui l'attachaient encore à la terre et pour aller jouir de la souveraine félicité promise à ceux qui consacrent leurs jours à aimer et à servir Dieu.

Dans la soirée du 31 décembre, les médecins, voyant les forces du malade décroître de plus en plus, prévinrent les supérieurs qu'il était temps de lui administrer le saint Viatique.

On annonça donc au Père Louis que sa fin approchait. Il eut un élan d'allégresse sublime, joignit les mains et s'écria d'une voix que l'ardeur de son amour rendait forte et vibrante :

" Enfin, j'irai dans la maison du Seigneur ! Heureux ceux qui sont admis à y faire séjour et à le bénir pendant les siècles des siècles ! "

Il se confessa pour la dernière fois et reçut le corps sacré de Jésus-Christ, avec des sentiments de respect, d'humilité, de ferveur et de joie radieuse, dont tous les assistants furent pénétrés d'admiration au milieu de leur douleur même. Agenouillés près de son lit, les religieux poussaient des gémissements et fondaient en larmes. Le maître des novices se leva, et, se penchant au chevet du moribond :

— Vous sentez-vous la force, mon Révérend Père, lui demanda-t-il, d'adresser quelques paroles à nos jeunes frères, qui aspirent à être un jour de dignes fils de saint Dominique, comme vous l'avez été vous-même ?

— Si je n'ai pas la force, Dieu me la donnera, répondit Louis de Grenade.

On fit approcher les novices. Il leur adressa une allocution tout embrasée de l'amour divin, les exhorta vivement à conserver une grande pureté de conscience, à deployer une activité soutenue dans le service de Dieu, et à travailler avec courage pour la gloire et l'agrandissement de l'ordre qu'ils allaient embrasser. Le saint homme parlait sans fatigue apparente. Son zèle lui faisait oublier toutes ses souffrances. Il termina par ces touchantes paroles :

" Soyez attentifs à vos devoirs et fidèles à la règle, mes chers enfants. Remplissez avec une exactitude scrupuleuse les obligations que nous imposent nos vœux. Ne perdez jamais de vue la couronne qui récompensera vos efforts et votre persévérance. Songez combien la vie est courte, en comparaison de l'éternité bienheureuse, où Dieu vous fera la grâce, je l'espère, de me rejoindre tous."

Priant ensuite qu'on le laissât seul, il rassembla toutes les puissances de son âme pour s'unir à son Sauveur, qu'il venait de recevoir, et resta près de quarante minutes plongé dans une muette et sainte extase, avant goût des délices du ciel, où il allait entrer. Lorsqu'il eut reçu l'extrême-onction, il demanda qu'on lui fît de la lecture de la Passion de Notre - Seigneur Jésus-Christ, selon saint Jean. Il l'entendit d'un bout à l'autre, tenant un cierge allumé dans sa main déjà refroidie par l'approche de la mort, et protestant que " la clarté de ce cierge était l'image

de la foi lumineuse qu'il avait eu le bonheur d'avoir dès l'enfance, et qu'il avait encore en ce moment où Dieu le rappelait de ce monde. "

Vers neuf heures du soir, l'agonie commença, et les religieux entonnèrent le psaume de la délivrance. Ce fut au milieu de ce cantique sacré que l'âme du grand serviteur de Dieu quitta son corps pour aller recevoir la récompense des innombrables et pieux travaux, qu'il avait accomplis pour la gloire du divin Maître et pour le triomphe de l'Eglise.

Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

On peut dire de Louis de Grenade qu'il a été comme un arbre admirable, planté dans une terre féconde, et qui, malgré les tempêtes qui nous bouleversent ici-bas et le vent désastreux des passions qui souffle sans cesse, a donné toutes ses fleurs et porté tous ses fruits.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

SÉPULTURE

QUESTION. — Dans la province de Québec les tribunaux civils peuvent-ils contraindre un curé à enterrer dans la partie consacrée d'un cimetière un paroissien mort en revolte ouverte contre l'église?

Un canadien des Etats-Unis

Nouvelle-Orléans 7 août 1893.

REPONSE. — Non. Ils n'ont pas ce droit.

La célèbre cause Guibord qui a eu tant de retentissement, il y a une vingtaine d'années,est encore présente à la mémoire de tous. Joseph Guibord, membre de l'Institut Canadien, institution condamnée par l'évêque de Montréal, étant décédé sans s'être reconcilié avec l'église, ses amis essayèrent inutilement d'obtenir pour lui les honneurs de la sépulture chrétienne. Sur l'ordre de l'administrateur du diocèse le curé de Notre-Dame de Montréal refusa de l'enterrer dans la partie consacrée du cimetière catholique de la Côte des Neiges. La veuve Guibord soutenue par l'Institut Canadien, poursuivit la Fabrique de N. D. de Montréal pour la contraindre d'enterrer le corps en terre sainte. Elle eût gain de cause devant la cour Supérieure à Montréal, mais elle perdit en Révision et en Appel. Les juge de ces deux cours furent unanimes à juger que les peines canoniques portées par l'église contre ses enfants rebelles devaient avoir leur effet *civilement*, que ses sentences devaient être exécutées et que les tribunaux civils n'avaient pas le droit de les réviser.

Le Conseil Privé, devant qui la cause fut portée renversa la décision de la cour d'Appel et ordonna *iniquement* que Guibord fût enterré dans la partie consacrée du cimetière. Ce qui fut fait au

grand scandale de la population catholique. Il y eut à l'occasion de l'enterrement, un grand déploiement de forces militaires, mais l'ordre ne fut pas troublé grâce aux autorités ecclésiastiques.

Un cas identique à celui de Guibord ne peut plus se présenter, et le Conseil Privé d'Angleterre ne pourra plus violer les canons de l'Eglise. Une loi passée par la Législature provinciale a réglé définitivement la question. Voici cette loi qui est devenue l'article 5786 des Statuts Refondus de la Province de Québec et l'article 66*a* du code civil.

5786 Il appartient à l'autorité ecclésiastique catholique romaine seule de désigner dans le cimetière la place où chaque personne décédée de cette croyance doit être inhumée ; et si cette personne décédée ne peut être inhumée d'après les lois canoniques, selon la décision de l'Ordinaire, dans la terre consacrée par les prières liturgiques de cette religion, elle reçoit la sépulture civile dans un terrain réservé à cet effet et attenant au cimetière.

VIOLATION DE PROPRIETE IMMOBILIÈIRE

QUESTION Quelles sont les peines auxquelles sont exposés ceux qui passent sur le terrain d'autrui sans permission ?

Cultivateur.

RÉPONSE. Excepté dans l'exercice de quelque devoir imposé par la loi, personne ne doit passer sur le terrain d'autrui sans la permission du propriétaire ou de son représentant à peine d'une amende d'une à six piastres. (S. R. P. Q. Art. 5551, No 1,) Cette amende est imposée, même à celui qui ne fait aucun dommage en passant ainsi illégalement sur le terrain d'autrui.

Le violateur peut même être arrêté sans mandat, par le propriétaire du terrain, par son représentant ou par son serviteur. Ces personnes ont le droit de le conduire de suite devant le juge de paix pour le faire condamner à l'amende. (Id. No 3.)

La disposition de cet article ne s'applique pas aux chemins de simple tolérance, même s'ils ne sont pas *chemins municipaux*. Jusqu'à avis contraire, le propriétaire est censé donner la permission d'y passer.

Dans la Province d'Ontario ceux qui passent sur le terrain d'autrui sans permission sont aussi passibles d'amende. Ils peuvent même, comme dans la Province de Québec, être *légalement* arrêtés par le propriétaire, ou par ses représentants, et être conduits devant le juge de paix pour condamnation.

Voici la disposition de la loi relative a l'amende. Elle est extraite de la première section du chapitre 101 des statuts révisés (1) de la Province d'Ontario.

" Any person who unlawfully enters into * * or in any way trespasses upon any land or premises whatsoever, being wholly enclosed, and being the property of another person, shall be liable to a penalty of not less than $1, nor more than $10 for any such offence, irrespective of any damage having or not having been occasioned thereby, and such penalty may be recovered with costs in every case of conviction before any one Justice of the Peace. "

(1) Révision de 1887.

ANIMAL—USUFRUIT

QUESTION. J'avais l'usufruit, pendant trois ans, d'un cheval de grande valeur. Ce cheval a été tué dans un accident *inévitable.* Le propriétaire en réclame la valeur, soit six cents piastres, et il menace de me poursuivre pour ce montant. A-t-il ce droit ? *Dr Philippe G.*

RÉPONSE. Le propriétaire n'a aucun droit contre vous. La perte du cheval doit retomber entièrement sur lui, car la chose périt pour le propriétaire. Vous n'êtes pas responsable des accidents inévitables. Vous êtes cependant obligé d'en faire la preuve.

" *Si l'usufruit,* " *dit l'article* 477 *du code civil,* " *n'est établi que sur un animal qui vient à périr sans la faute de l'usufruitier, celui-ci n'est pas tenu d'en rendre un autre, ni d'en payer l'estimation.*

UNE VIEILLE LOI RESSUSCITÉE

L'EMBÊTEMENT D'AVANCER A UN MILITAIRE.

Il y a environ une couple d'années, les hommes de la réserve militaire britannique obtinrent la permission de venir résider au Canada. Plusieurs en profitèrent et vinrent s'établir au Canada Dans les localités où ils se fixèrent, les marchands leur ouvrirent un large crédit.

En cour d'Halifax récemment, un nommé Thomas Hyles était poursuivi pour une dette de trente piastres. Le défendeur n'a pas contesté le compte, mais a plaidé qu'il était exempt de payer toute dette parce qu'il appartient à l'armée. La loi militaire anglaise dit en effet que pour ne pas priver la Couronne des services de ses soldats, il a été trouvé nécessaire de statuer qu'ils ne pourront être arrêtés ou poursuivis pour une dette de moins de trente livres.

Il y a probalement des centaines de militaires de la réserve disséminés par tout le Canada: et la grande majorité ne sont pas connus comme tels.

Le résultat de ce procès intéresse tout le monde, surtout les marchands, dans les villes et villages où il y a de ces personnes d'établies. *L'Electeur.*

CONFESSION

Un juge anglais, sir Frederick Jeune, vient de décider que les ministres de l'Evangile ne peuvent plus invoquer le secret de la confession pour refuser de faire connaître au tribunal qui les interroge ce qui s'est passé entre eux et leurs pénitents. Sir Frederick appartient à cette fraction de l'église anglicane qu'on appelle *Low Church*, fraction opposée à la confession que les ministres du *High Church*, ou fraction ritualiste, cherchent à introduire. A la suite de la décision du juge, et pour échapper à la prison dont il était menacé, le ministre ritualiste mis en cause a fait connaître ce que lui avait révélé son *pénitent !* Avant de faire pareille révélation, un prêtre catholique passerait le reste de ses jours en prison, ou irait à la mort, comme saint Jean Nepomucène. C'est la différence entre le vrai pasteur et le faux. *La Vérité* (*de Québec*) 19 août 1893.

Note de la rédaction. Ce jugement viole la liberté de conscience. Il est aussi inique que ridicule.

DE LA LIBERTE DE PENSEE OU DE CONSCIENCE

Le mot conscience se prend en deux sens : il signifie ou la *connaissance intérieure des actes de notre âme*, ou le *jugement pratique par lequel nous nous disons qu'il faut faire ou ne pas faire telle chose.*

Entendue au premier sens, la conscience n'est pas toujours *libre*, car nous connaissons nécessairement plusieurs au moins de nos actes intérieurs, volontaires ou involontaires ; entendu au second sens, la conscience ou jugement pratique peut être un jugement nécessité par la perception claire et évidente de la vérité ; mais ce jugement, si nécessité qu'il soit, n'est pas soumis à la force matérielle, qui, à elle seule, ne peut imposer la vérité à l'intelligence.

La conscience ne saurait être libre ou indépendante des lois ontologiques de la vérité. L'adhésion au vrai connu est un droit ; l'adhésion à l'erreur ne saurait constituer un droit véritable, car cette adhésion répugne a la tendance naturelle de l'intelligence, destinée à connaître la vérité.

On ne saurait donc prétendre raisonnablement que l'homme ait le droit ou la faculté morale de penser ou de juger, comme il lui plaît, sans égard aux lois obligatoires pour sa conscience, conscience certainement liée par des règles auxquelles, sans doute, l'homme peut physiquement se soustraire en vertu de son libre arbitre, mais qu'il ne peut moralement transgresser, sans manquer à son devoir, sans aller contre l'ordre établi de Dieu. Par conséquent, la liberté ou l'indépendance de la *conscience* à l'égard de toute loi est une chimère, qui ne saurait être réclamée par aucun homme ou proclamée par aucun législateur.

Les lois qui lient la conscience humaine sont de diverses sortes ; il suffit de rappeler ici que toute loi juste, émanant d'une autorité qui a droit de nous commander, lie notre conscience suivant l'intention expresse ou implicite du législateur.

Il est bien vrai que l'homme a, de par son libre arbitre tel qu'il existe dans l'ordre actuel, le pouvoir naturel d'adhérer à l'erreur ou de rejeter la vérité. Mais ce pouvoir n'est pas une faculté morale, inviolable, imprescriptible ; ce n'est pas un droit.

Si on entend par liberté de pensée ou de conscience le droit de ne rendre compte qu'à Dieu seul de ce que nous pensons intérieurement, il est bien certain qu'aucune autorité civile n'a le droit de demander compte à ses sujets de leurs actes purement intérieurs.

Quant à l'Eglise, c'est en vertu de sa mission divine et spirituelle, qu'elle a le droit (au tribunal de la pénitence) de demander compte à ses enfants de leurs actes intérieurs en tout ce qui regarde le salut et la perfection chrétienne.

Les théologiens discutent entre eux, pour savoir si l'Eglise a le droit de commander des actes purement intérieurs. Toujours est-il qu'il faut reconnaître le droit (qu'elle exerce au besoin) de commander en son *for extérieur* une adhésion *interne* à ses enseignements ou à ses décisions.

Si par liberté de pensée ou de conscience on entend le droit d'adhérer à telle ou telle opinion suffisamment probable, licite ou libre, ce droit n'est pas contesté : ce qui revient à dire que la conscience humaine est libre dans ses jugements pratiques, quand aucune loi ne restreint sa liberté native de penser ; mais quand une loi véritable lui prescrit tel ou tel jugement pratique, elle doit obéir à cette loi.

Et, comme la loi n'est manifestée à l'homme que par sa conscience, il est tenu de suivre ce que lui dicte sa conscience quand elle est *vraie et droite*, et même quand elle est *invinciblement erronnée*, parce qu'alors il agit *prudemment* par suite de sa persuasion *invincible*. Si donc, par suite d'une conscience invinciblement erronée, un homme croit que tel acte est bon est mauvais ou réciproquement, il n'a pas le droit de poser l'acte bon qu'il juge mauvais ; et il peut ou doit poser l'acte mauvais qu'il juge bon, sans avoir toutefois le *droit* ou la faculté morale de le poser, puisque la morale réprouve cet acte. Il suit de là que si la conscience invinciblement erronée peut imposer le *devoir* de *mal faire*, quand l'homme croit bien agir, elle ne saurait lui donner le *droit* de mal faire, parce que le droit au mal répugne dans les termes, et que le droit a pour fondement nécessaire la vérité objective, tandis que le *devoir* peut naître d'une erreur subjective, et qu'il ne répugne pas qu'un homme ait le devoir de faire une action mauvaise qu'il croit invinciblement être bonne et obligatoire pour lui, d'autant que, s'il s'abstenait de la faire, il croirait agir mal, et par là même il violerait la loi divine qui lui commande de ne jamais rien faire contre le *dictamen* de sa conscience. Ainsi, être persuadé, par suite d'une ignorance invincible, que tel mensonge est prescrit par Dieu, et ne pas faire ce mensonge, c'est croire désobéir à Dieu et par suite encourir sa disgrâce ; mais il ne suit pas de là que l'homme qui se trouve en ce cas ait le *droit* de mentir et exerce un *droit* en mentant ; son erreur lui crée un devoir *per accidens*, mais elle ne saurait être le fondement d'un droit.

Le mot *liberté de conscience* est un mot à double sens : c'est-à-dire qu'on peut distinguer deux sortes de libertés de conscience, celle qui est légitime et celle qui ne l'est pas.

La liberté légitime de conscience consiste dans le droit que l'homme a de ne pas être contraint par la force ou la violence à embrasser la vérité et à consentir au bien contrairement à sa conviction intime et à sa volonté.

“ L'intelligence de l'homme, dit le professeur G. Prisco, est

appelée par son intime essence à la connaissance du vrai, comme la volonté à la possession du bien ; mais la première ne peut adhérer au vrai sans le connaître, comme la seconde ne peut embrasser le bien sans son libre consentement......; or aucune force ou autorité créée ne saurait *contraindre* l'intelligence et la volonté d'autrui à adhérer à une doctrine, fût-elle vraie ; et l'usage qu'on ferait de le force pour obtenir ce résultat serait *une véritable absurdité.* Et en effet l'intelligence se convainc à l'aide de preuves, et la volonté s'incline vers la vérité qui subjugue l'esprit......; la force est toujours un moyen incompétent et disproportionné pour l'obtention de ces deux effets... Le droit de la vraie liberté de conscience est le droit de la supériorité des forces morales de l'esprit sur la force brutale, et par suite ce droit est naturel et inviolable, comme est naturelle et inviolable la dignité de ces mêmes forces

" Non seulement l'Etat, mais l'Eglise catholique elle-même ne peut violer ce droit, en contraignant par la force d'adhérer à une doctrine vraie. Dans la foi catholique, c'est vraiment l'infaillible témoignage de Dieu qui est le principe objectif de l'obligation de notre assentiment ; mais notre raison individuelle, sous l'influence de la lumière de la grâce, doit connaître ce témoignage infaillible, et c'est nous-mêmes qui devons donner notre assentiment, c'est nous-mêmes qui devons être certains de ce témoignage. Croire, dit saint Thomas, est un acte volontaire, et la volonté ne consent que quand l'intelligence est éclairée. De même qu'une vérité ne peut être objet de notre science proprement dite, si elle n'est évidente à notre raison, ainsi il ne suffit pas, pour croire une vérité, qu'elle soit affirmée par une autorité infaillible, il faut que nous connaissions cette autorité infaillible. La différence consiste seulement en ce que, dans la science, le *motif objectif* de notre assentiment est l'évidence même de la vérité, et le *motif subjectif* est la raison individuelle qui perçoit cette évidence, tandis que, dans la foi, le *motif objectif* de notre assentiment est la révélation ou l'autorité de Dieu, et le *motif subjectif* est notre raison elle-même qui, par l'évidence des preuves, connaît ce même témoignage infaillible et la règle de la foi dont cette règle détermine l'objet. Et c'est pourquoi, si l'homme n'a pas cette connaissance, ou s'il en a une opposée, il est contraire à la nature même de la foi de le contraindre par la force à croire. Aussi l'apostolat par l'épée, qui a été l'apostolat du Coran, n'a jamais été celui de l'Evangile. "

La *liberté de conscience*, telle que la proclament aujourd'hui les incrédules et les libéraux non catholiques, n'est point la liberté dont je viens de parler, (c'est-à-dire le droit de n'être pas contraint par la force à adhérer à une doctrine, si vraie qu'elle soit), parce qu'ils savent bien que la liberté des actes intérieurs ne peut être ni violentée ni punie par aucune autorité visible, pas même par l'Eglise en son *for extérieur* ; ce qu'ils entendent par liberté de conscience, c'est le droit de *penser* et de *juger*, non pas conformément à la *vérité objective*, mais comme il leur plaît, en sorte qu'à leurs yeux la liberté de conscience n'est autre chose que l'*indépendance* ou l'*autonomie* de la pensée humaine. L'homme, disent-ils,

ne relève que de lui-même dans ses actes, et par conséquent dans ses pensées, comme dans ses paroles : *Labia nostra a nobis sunt ; quis noster Dominus est ?*

Ceux qui vont jusque-là et qui prétendent que la pensée humaine est indépendante de toute règle, de toute loi, sont des libres-penseurs radicaux ; partisans de la liberté de conscience *absolue, illimitée*, ils veulent que la pensée et la conscience soient libres, sous prétexte que la raison humaine est sa propre loi à elle-même.

D'autres vont moins loin et se contentent d'entendre par liberté de conscience l'exemption de toute loi autre que la loi naturelle qui est perçue par la raison ; ce sont les partisans de la liberté de conscience *limitée*, *relative*, lesquels soutiennent que la conscience humaine ne saurait être liée par aucune loi émanant d'une autorité extrinsèque à la raison.

Je parlerai successivement de ces deux libertés, à la suite de l'auteur italien que je viens de citer et dont je viens de reproduire les pensées, sinon toujours les paroles.

I

De la liberté absolue de conscience.

Le droit à cette liberté ne saurait exister.

1° Si la liberté de pensée ou de conscience était absolue ou illimitée, il s'en suivrait que la raison humaine serait indépendante dans sa pensée et dans ses jugements, et par suite dans son existence, suivant l'axiome que l'opération est une suite de l'être, *operari sequitur esse* : ce qui répugne absolument, car la raison humaine est la faculté d'un esprit créé qui, parce qu'il est créé, ne peut être sa propre loi. Point de milieu ici : ou il faut nier que la raison humaine soit *créée*, *limitée*, ou il faut dire qu'elle ne peut pas être la règle radicale et première de ses opérations.

2° Le vrai est réellement distinct de la raison humaine ; car le vrai étant tout ce qui peut être connu, ne peut être renfermé dans une raison finie. Donc la *règle* de la raison est réellement distincte de cette faculté. Et c'est pourquoi la pensée de l'homme est vraie, si elle est conforme à la vérité des choses qu'il pense. La vérité des choses présuppose la vérité des idées divines qui en sont l'exemplaire et la règle, de sorte que les objets créés, comme le remarque saint Thomas, sont placés entre l'intelligence divine qui en est la règle souveraine, et l'intelligence humaine dont ces mêmes objets sont la règle secondaire. Seule, la raison divine est sa règle à elle-même, parce qu'elle est la vérité absolue et la loi suprême de tout être et de toute vraie connaissance.

3° Si la raison humaine était essentiellement sa propre loi, si la vérité et le bien moral constituaient son essence, cette raison serait infaillible ; tandis qu'au contraire elle est sujette essentiellement à l'erreur, par là même qu'elle est finie. Donc la raison humaine ne peut être la règle suprême de ses opérations.

4° Le droit commence avec la vérité et la moralité, et finit là où finissent ces nobles objets. Or, comme la raison humaine peut se tromper, et par là même détourner la volonté du bien, le droit illimité à la liberté de pensée et de conscience serait le droit à a vérité et à l'erreur, à la moralité et à l'immoralité.

5° Pour soutenir un pareil droit, on pourrait faire ces trois suppositions : ou il n'existe aucune loi qui dirige la pensée et la conscience ; ou cette loi s'identifie avec la pensée et la conscience ; ou, si elle s'en distingue, l'homme a le droit de ne pas s'y conformer. La première supposition est la négation de l'ordre moral ; la seconde confond l'homme avec Dieu ; la troisième est la négation de l'autonomie et du caractère absolu de la loi morale : ce sont là tout autant d'erreurs évidentes.

6° Le droit illimité à la liberté de conscience présuppose que la raison et la liberté sont affranchies des lois du vrai et du juste. Un droit aussi monstrueux serait en lutte perpétuelle avec la nature humaine, qui dépend essentiellement des règles de la vérité et de la justice, et qui ne peut tendre, en dehors de ces lois, au développement légitime de sa vie raisonnable et morale.

7° S'il était permis à chacun de penser ce qu'il veut, il devrait lui être permis de penser qu'il peut licitement conformer ses actes à ses pensées, c'est-à-dire faire tout ce qu'il veut. La liberté d'*agir à sa guise* c'est la conséquence logique de la liberté de *penser à sa guise*. Or, cette conséquence entraînerait toute espèce de désordres. Donc, il est faux que la *pensée soit libre*, comme le voudraient les *libres-penseurs* qui surtout aspirent à être *libres diseurs* et *libres-faiseurs*. L'homme est tenu de *bien penser* afin de *bien dire* et de *bien agir* : tel est l'ordre voulu par la raison, la justice et la vérité, par Dieu lui-même.

Mais, disent plusieurs, nous ne sommes point partisans d'une liberté de conscience indépendante des règles du vrai et du juste ; nous prétendons seulement que c'est à la *seule* raison humaine qu'il appartient de reconnaître ces règles et de les apprécier, et que tout homme a le droit d'être respecté dans ses convictions. En un mot, nous repoussons la liberté *absolue* de conscience, et nous admettons seulement la liberté *relative* de conscience, c'est-à-dire le droit de n'avoir que notre raison pour règle de nos jugements pratiques en matière morale et religieuse, sans que nous ayons à tenir compte de l'autorité du Christ et de l'Eglise.

C'est cette liberté relative de conscience que je vais essayer de réfuter, en empruntant encore au docte G. Prisco ses arguments.

II

La liberté relative de conscience.

Dès lors qu'il est certain, comme la raison le démontre, que le Christ est Dieu et que l'Eglise catholique est expressément chargée par lui d'enseigner aux hommes la vraie religion et la vraie morale obligatoires, il en résulte que l'homme a le devoir d'embrasser la religion catholique et de subordonner, en matière de foi et de mœurs, ses jugements pratiques ou sa conscience à l'enseignement de l'Eglise. Donc aucun homme n'a le *droit* de penser autrement que l'Eglise en religion et en morale.

Qui dit droit, dit une *faculté morale* ayant son principe en Dieu, un pouvoir raisonnable et fondé sur la vérité qui est la conformité de la connaissance avec la réalité des choses ; d'où il suit que tout ce qui ne s'accorde pas avec l'ordre réel établi par Dieu ne

peut être un droit véritable, par cela même qu'il est appuyé sur l'erreur.

Or, Dieu n'a pas créé deux ordres *parallèles* ou *séparés*, l'ordre de la raison et l'ordre de la foi, l'ordre de la nature et celui de la grâce : mais, dans sa suprême sagesse, il a voulu qu'il existât une cohésion nécessaire entre ces deux ordres et par là même il a subordonné la raison à la foi, la nature à la grâce.

Un droit donc qui se fonderait sur la raison, contrairement à la foi, ou sur la nature en opposition avec la grâce, ne saurait être un vrai droit, d'autant que la foi ne détruit pas la raison, mais la perfectionne, comme la grâce suppose la nature et en est l'ornement et la perfection.

Que si un conflit surgit entre les droits de la raison et ceux de la foi, ce conflit doit se trancher par l'application de ce principe général : " *Si deux droits différents en eux-mêmes ou dans leur exercice viennent à se heurter, le droit véritable est celui qui résulte d'un ordre supérieur.* " D'où il suit que, comme le droit de posséder doit céder au droit de vivre, le droit de vivre à l'honnêteté morale, les droits de l'ordre naturel doivent céder aux droits de l'ordre surnaturel.

Par conséquent, si l'Eglise, infaillible dans *la foi et les mœurs*, enseigne une vérité dogmatique ou morale, la raison humaine n'est point en droit de la repousser sous ce prétexte que cette vérité contredit ses lumières ; car la raison peut se tromper, tandis que l'Eglise ne se trompe pas, et Dieu veut que la raison se soumette à la foi.

Prétendrait-on que la dépendance de la raison à l'égard de l'autorité de l'Eglise est la négation même de la raison ?

Cette objection est facile à résoudre. Car, dirai-je à ses auteurs, vous admettez que la conscience raisonnable doit avoir pour règle le vrai et l'honnête. Or, quelle est la règle suprême et indéfectible du vrai et de l'honnête, si ce n'est l'éternelle raison de Dieu même, distincte certainement de la raison humaine ? Or, c'est Dieu lui-même qui a établi l'Eglise comme l'interprète infaillible de la vérité religieuse et morale : donc la conscience humaine est d'autant plus libre qu'elle se laissera guider par l'enseignement infaillible de l'Eglise que Dieu assiste d'une manière spéciale et surnaturelle, en l'éclairant de lumières supérieures à celles de la raison.

Quiconque donc reconnaît l'existence divine de l'Eglise ne peut raisonnablement admettre que la conscience humaine ait le droit de ne pas se conformer à ses renseignements.

Aux enseignements de l'Eglise, oui, dira-t-on ; mais aux enseignements de l'Etat, c'est autre chose ; la conscience humaine ne relève en rien de l'état, et en est pleinement indépendante.

Je réponds : 1° la conscience humaine doit être soumise à toute *loi civile* ou *politique*, conforme à l'honnêteté et à la justice, cette loi émanât-elle d'un souverain qui ne serait pas chrétien ou catholique ; 2° la conscience humaine, dans ses jugements pratiques relatifs à la vérité religieuse et morale, ne relève pas de l'Etat,

incompétent par lui-même pour statuer avec une autorité infaillible en matière de foi et de mœurs ; 3° mais si l'Etat est uni à l'Eglise, suivant l'ordre voulu de Dieu, il peut alors, sous l'autorité et au nom de l'Eglise, imposer à la conscience humaine des obligations que de lui-même il ne saurait imposer. Et en cela, l'Etat remplit un noble rôle, car il aide Eglise dans sa mission sanctificatrice, et agit du même coup pour le salut des hommes et pour la gloire de Dieu.

C'est surtout en faveur de la *liberté de conscience* vis-à-vis de l'Etat que les libéraux (catholiques ou non) ont rompu plus d'une fois des lances, depuis un siècle environ.

Est-ce que l'Etat, a-t-on dit, peut forcer de croire, peut violenter la liberté de l'âme ? Non. Sans aucun doute, l'homme a la faculté de choisir l'erreur ou la vérité dans son *for intérieur*, faculté qui n'est pas un droit ; j'ajoute que Dieu seul, ou son représentant au tribunal de la pénitence, peut juger et punir les actes intérieurs. Mais si le choix fait intérieurement se traduit en un acte *extérieur*, justement prohibé par la loi civile, il tombe en cette qualité dans la juridiction de l'Etat qui, sans doute, n'a pas à se préoccuper des actes *intérieurs* de l'homme, mais de ses actes *extérieurs* en ce qui touche le bien social. Or, comme le bien social est intimement lié au bien religieux et que tout acte hostile à la vraie religion a des contrecoups funestes dans la société civile, surtout si elle a le bonheur de jouir de l'unité de foi, il suit de là que l'Etat a le droit de s'opposer à la manifestation et à la propagande des erreurs religieuses, signalées par l'Eglise, à l'autorité de laquelle, d'après l'autorité de Dieu, l'Etat doit être soumis.

Mais l'Etat, dira-t-on, n'est pas juge de la vérité.

D'accord ; mais il ne suit pas de là qu'il n'ait point le droit de réprimer les outrages publics faits à la vérité en laquelle il croit fermement sur la parole de Dieu, enseignée par l'Eglise. Il est vrai que, sous l'empire de nécessités graves, lorque l'unité de foi n'existera plus dans un pays, et que l'erreur aura conquis un tel empire qu'il ne soit plus possible de rétablir complètement le règne de la vérité, l'Etat pourra user de tolérance, et laisser à l'erreur une liberté exigée par les circonstances spéciales, liberté basée sur un autre titre que celui sur lequel s'appuie la liberté de la vérité.

En résumé, si on entend par *conscience libre* une conscience irresponsable et sans loi, il n'y a plus de conscience.

Si on veut dire que la conscience est elle-même la loi dans sa source première et radicale, il n'y a plus de loi.

Si on affirme seulement que la conscience est libre à l'égard des lois positives, soit divines soit humaines, comme ces lois sont obligatoires, de par le droit naturel, et que leur transgression est une désobéissance à Dieu même, on en revient à nier la conscience en la voulant libre.

C'est au nom de la *vraie* liberté de conscience que l'Eglise accomplit sa mission libératrice ; et c'est au nom de la *fausse* liberté de conscience que la philosophie incrédule poursuit son œuvre d'oppression et de ruine.

HELIOTROPHE

OU

CONFORMITE DE LA VOLONTE HUMAINE

A LA VOLONTÉ DIVINE

PAR

Le R. P. DREXÉMIUS

de la compagnie de Jésus

1 vol. in-12..Prix : $0.30

Nous n'avons pas à faire l'éloge du livre bien connu dont nous offrons aux fidèles une nouvelle traduction. Qu'on nous permette seulement quelques réflexions préliminaires. Les meilleurs philosophes, admettant la liberté de nos actes, ont estimé sage et heureux l'homme assez maître de lui-même pour commander à ses mouvements désordonnés, assez fort contre les événements extérieurs pour les voir sans trouble ni abattement. —

Toutes nos peines, toutes nos misères viennent, en effet, de ce que notre volonté subit l'empire des passions ou resiste vainement aux accidents de la vie. Nous sommes ou esclaves de nous-mêmes ou victimes de ce qui nous entoure ; nos passions nous font porter des chaînes, les revers nous abreuvent d'amertume.—

Or, la force d'âme par laquelle nous triomphons de tels ennemis, constitue la philosophie purement humaine. Le chrétien va plus loin et sa soumission est plus facile, plus parfaite, en ce qu'elle découle principalement de l'amour divin.

Au lieu de chercher toute sa puissance dans son caractère et de ne voir dans les malheurs que des tributs nécessaires à payer, il reconnaît que de lui-même il est plein de fragilité ; puis s'élevant d'autant plus haut qu'il est parti de plus bas, il aperçoit le Dieu infiniment sage qui a disposé toutes choses en notre faveur, il sent la main providentielle qui dirige tout ; sa raison, il la conforme à la raison suprême dont ses lumières ne sont qu'un reflet ; sa volonté, il la règle sur la volonté éternelle qui ne fait rien d'injuste ou d'inutile. Dès lors, c'est un fils docile aux conseils et aux ordres de son père, c'est un soldat qui se repose sur son général des dispositions du combat et qui se contente de garder le poste où il a été placé. Dès lors les plaintes et les murmures s'évanouissent et la paix s'établit dans le cœur. Tandis que les autres s'étonnent, s'indignent, se désespèrent, pour lui rien n'arrive au hasard ou à contretemps. Dieu a tout prévu, tout voulu, tout permis. Il ne lui reste qu'à obéir et à voir des moyens là où la plupart découvrent des obstacles.— Non-seulement il soumet sa volonté à celle de Dieu ; mais la sienne n'en diffère plus, et c'est la charité unie à la foi qui opère cette douce conformité.

Il fait mieux que de suivre les ordres de Dieu, il les devance par l'ardeur de ses désirs ; il n'accepte pas les épreuves comme un mal nécessaire ; il n'appelle plus rien du nom de mal, excepté le péché, parce qu'il ne considère en tout que Dieu lui-même et son divin Fils dont la grâce ne l'abandonnera jamais.

Ce n'est pas seulement le bonheur même temporel que l'homme soumis à la volonté divine puise dans ses principes ; il y trouve de plus la perfection qui fait les saints. Si votre volonté s'attache à suivre celle de Dieu, l'ombre seule du péché vous apparaîtra comme un essai de révolte et d'ingratitude ; la volonté constante de faire ce qu'il veut vous détournera des actions coupables et, le souverain Seigneur vous conduisant comme par la main, vous marcherez dans ses voies de justice et de sainteté.— Quel est le point de départ de la sanctification ? la conformité à la volonté divine. Quelle est la plus haute sainteté ? la plus parfaite conformité à la volonté divine. *Hæc est voluntas Dei sanctificatio vestra.* La plénitude de la loi c'est la charité ; le principal effet de la charité c'est d'identifier la volonté humaine à celle de Dieu.—

Si donc quelqu'un désire contribuer au bonheur de ses semblables, leur enseigner véritablement l'art d'être heureux, qu'il leur prêche la volonté suprême de Dieu : si quelqu'un désire sauver et sanctifier les hommes, qu'il leur persuade de prendre cette volonté pour guide de la leur. Le *Fiat voluntas tua* du *Pater,* voilà le grand mot qui dit tout ; c'est le cri de paix qui sortit de la bouche de tous les héros chrétiens ; la devise de tous les justes depuis le saint homme Job jusqu'à saint François de Sales. Ce que Dieu veut comme il le veut, parce qu'il le veut et autant qu'il le veut : faites cela et vous vivrez. *Hoc fac et vives.*

GAUTHIER DE LA CALPRENEDE

(*Suite et Fin.*)

" Et l'hôte s'appelle Poussin, n'est-ce pas ? " dit Gauthier.

" Tout justement, monsieur. Il est si gros qu'il peut à peine se remuer, mais sa femme et sa fille sont lestes et actives Monsieur veut-il y venir voir ? "

" Allons, " dit Gauthier.

Et le soir même il fut installé chez Pierre Poussin, arrière-cousin de Nicolas Poussin, qui était alors à Rome, au déclin de sa vie, mais dans toute la force et la maturité de son talent. Un de ses premiers dessins, soigneusement encadré, ornait la chambre dont Gauthier prit possession. Il en fit compliment à son hôte, ce qui les mit au mieux ensemble. De belle armoires de chêne sculpté, un de ces lits que l'on appelait des cousinières, et où l'on pouvait coucher six, un grand fauteuil et des escabeaux rangés autour d'une table massive, meublaient cette grande chambre Aux poutres du plafond tremblaient les reflets moirés de l'eau vive et ensoleillée. Dans la grande cheminée, entre les chenets historiés, un bouquet de roses tenait la place du feu absent, et, par la croisée grande ouverte, entraient l'odeur des foins et le souffle de la brise d'été. — C'était un lieu à souhait pour écrire un roman : aussi Gauthier se mit-il tout de suite en besogne. Il déballa sa jolie écritoire de voyage, don de la bonne reine Anne d'Autriche, tailla une plume de cygne (les plumes d'oie sont pour les greffiers), et, prenant dans sa valise un beau cahier de papier d'Angoulême, à marque fleurdelisée, il écrivit de sa plus belle écriture :

RICHARD CŒUR DE LION

ROMAN

par M. Gauthier de Costes de la Calprenède,

gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi.

TOME PREMIER.

Premier Chapitre.

Et il commença son récit avec une facilité, une verve qui l'étonnaient lui-même. Les mots lui venaient clairs et pressés comme les flots dont il entendait le doux murmure. En deux jours il écrivit quarante pages, sans ratures, et Colin avait toutes les peines du monde à le décider à se déranger pour diner. Gauthier était au comble du bonheur. C'est si amusant d'écrire un roman !

Mais, voulant décrire le paysage que Richard Cœur de lion apercevait du haut du château Gaillard, Gauthier y monta. Funeste promenade ! — En parcourant les ruines, il oublia qu'il n'avait plus quinze ans, et voulut franchir d'un saut quelques marches rompues de l'escalier du donjon. Le pied lui manqua : il tomba fort rudement, se blessa au genou et se foula le poignet droit. Appuyé sur Colin, qui, par bonheur, l'avait accompagné, il revint copin-copant chez le père Poussin. La bonne femme et sa fille se hâtèrent de préparer des emplâtres, tandis que le père Poussin allait quérir dans sa cave une bouteille de vin vieux pour

réconforter son hôte, et que Colin courait chercher le chirurgien barbier du village.

Tant de soins réunis n'empêchèrent pas le pauvre blessé d'être condammé à l'immobilité. Il se serait aisément consolé de rester la jambe étendue, mais ne pouvoir écrire était un supplice pour lui. Son roman, si bien ajusté dans sa tête, si prêt à être fixé sur le papier, le tourmentait jour et nuit.

" Ah ! mon pauvre Colin, " dit-il un matin à son domestique, " que je regrette donc de ne pas t'avoir fait apprendre à écrire ! "

" Et pourquoi cela, monsieur ? " dit Colin.

" Je te dicterais, mon enfant, et je ne m'ennuirais plus. "

" Bon ! " dit Colin, " si vous voulez dicter à quelqu'un, monsieur, j'ai votre fait. Annette, la fille au père Poussin, écrit comme un maître d'école, et très vite, et sans faire de pâtés d'encre. Elle m'a écrit hier soir une lettre que je vais envoyer à mon camarade Bastien, et vous allez voir comme c'est moulé ! "

Il alla chercher la lettre. Gauthier, charmé de l'écriture proprette et régulière de la jeune fille, envoya dire au père Poussin de venir lui parler. Il le pria de permettre à Annette de lui servir de secrétaire, ajoutant qu'il la paierait bien de ses peines. Le Normand réfléchit, se gratta l'oreille, et demanda ce que M Gauthier ferait écrire à la petite.

" Rien que de très honnête, mon ami, " dit Gauthier. " D'ailleurs, sa mère restera près d'elle tout le temps, si vous avez la moindre appréhension. "

" J'aime mieux ça, " dit Poussin. " Voyez-vous, monsieur ? vous m'avez l'air d'un brave homme, et vous êtes plus vieux que moi ; mais vingt-deux sûretés valent mieux qu'une, et, sauf votre respect, les filles, dame ! c'est de fâcheuses bêtes à garder. Je vas dire ça à ma femme. "

Une heure après, la bonne femme, avec son tricot, et Annette, bien installée à la table de Gauthier et la plume à la main, tenaient compagnie au blessé. Il se mit à dicter la quarante et unième page de son roman. Annette écrivait très vite et semblait tout attention. La mère Poussin prêtait l'oreille, et, malgré tous ses efforts, ne comprenait pas fort bien de quoi il s'agissait. Le mot *croisés*, qui se rencontrait souvent dans le récit, l'intriguait fort. Elle se hasarda, dans un moment où Gauthier reprenait haleine, à lui demander :

" Mais enfin, monsieur, qu'est-ce donc que le roi Richard voulait faire de tant de fenêtres ?

Gauthier lui donna les explications nécessaires, et la bonne créature, n'entendant plus rien qui l'intriguât, ne tarda pas à s'endormir. Annette écrivait toujours ; mais voilà qu'en arrivant à un certain dialogue où Blondel, le ménestrel favori de Richard Cœur de lion, disait adieu à sa belle en partant pour la croisade, le petit cœur d'Annette se gonfla, de grosses larmes tombèrent sur son papier, et, tout d'un coup, jetant son tablier sur sa tête, elle éclata en sanglots. Sa mère dormait si bien, qu'elle ne l'entendit pas, et Gauthier, charmé de l'effet que produisait son œuvre, dit à la jeune fille :

" Là ! là ! ma petite, essuyez vos yeux. C'est un conte, et je vous promets de marier ces amoureux-là à la fin du troisième volume. Mais n'est-ce pas que ce pauvre Blondel est bien intéressant ? "

" Blondel ? ah ! " dit Annette, " ça m'est bien égal, Blondel ; mais, monsieur, ça me fait penser à Georget. Je me fiche pas mal des autres gars, voyez vous ! "

Pour un romancier, le coup était rude ; mais Gauthier avait bon cœur, et les larmes de la pauvre fille le touchèrent.

" Ma petite Annette, " lui dit-il, " Georget n'est-il point mousquetaire ? "

" Hélas ! oui, " dit elle. " Mon père l'a si bien embarré quand il vint me demander en mariage, que, de désespoir, il s'est engagé ! Et l'on veut que j'en épouse un autre, et je n'en veux point, tredame ! et je refuserais un roi, monsieur, et je l'attendrai cinq ans, dix ans, s'il le faut, et maman ? " cria-t-elle en secouant sa grosse mère.

Celle-ci, s'éveillant, tout étonnée n'y comprit rien d'abord, puis finit par dire à Gauthier :

" Annette a raison, monsieur. Georget est un brave garçon, il a un état, et, tout pauvre qu'il est, je lui aurais donné ma fille. Mais mon mari, qui est bon ménager, et qui a la tète près du bonnet, a rabroué Georget, et ce garçon a fait la sottise de s'engager. Pourvu qu'il ne se fasse pas casser la tête à l'armée de la guerre, ou qu'il ne devienne pas mauvais sujet en garnison ! Ah ! c'est une chienne de loterie que l'état militaire ! ma pauvre Annette ! "

Et la bonne femme se mit à pleurer aussi. Colin accourut au bruit.

" Cadédis ! s'écria-t-il, " quelle musique ! Est-ce ainsi qu'on distrait un malade ? La peste soit des pleureuses ! "

La mère et la fille s'en allèrent, et Gauthier s'écria :

" Décidément, mon roman a du guignon. — Si du moins je pouvais ajuster le dénouement de celui d'Annette ! "

Il y réfléchit toute la nuit, et ne dormit point, ayant la fièvre. Le lendemain matin, il envoya chercher le tabellion des Andelys, maître Ouen Coureauville, et resta enfermé avec lui plus d'une heure. Colin Dordac resta tout ce temps-là l'oreille collee contre la porte : car, en fidèle valet, et par attachement pour son maître. il tenait à être au courant de ses affaires. Mais il n'entendit que des mots sans suite, le notaire et son client ayant parle fort bas. Quand le notaire fut parti, Colin essaya de faire causer son maître, mais inutilement. Gauthier se sentait très souffrant. Il envoya chercher le curé, et se trouva mieux. La bonne femme Poussin assurait qu'il serait bientôt guéri, grâce à un onguent dont elle connaissait le secret. Par malheur, le notaire ayant un peu jasé et Colin Dordac beaucoup, le bruit se répandit que l'illustre romancier Gauthier de la Calprenède était malade au Petit-Andely. Toute la noblesse du pays y accourut pour le voir et lui faire ses offres de service. C'était à qui l'emmènerait dans son château. Il se laissa séduire aux instances de madame la baronne de Tatillonville, précieuse des plus charmantes, qui habitait au Grand-Andely une fort belle

maison, située près de l'église de Sainte-Clotilde. Elle vint chercher Gauthier en belle litière tendue de damas jonquille, et attelée de mules blanches qui avaient des pompons de rubans aux oreilles.

Porté sur les bras des laquais de la baronne, le pauvre éclopé descendit l'escalier du père Poussin, escorté par ses hôtes, fort chagrins de son départ.

" Monsieur Gauthier, " lui disait le père Poussin croyez-moi, buvez de bon piot, mangez ferme, et envoyez les médecins se faire lanlaire. C'est en agissant ainsi que j'ai réussi à n'être jamais malade. "

" Monsieur Gauthier, " disait la bonne femme, voici un pot de " mon onguent. Mettez en soir et matin sur votre genou, tenez vous les pieds chauds et la tête fraîche, mangez ce qui vous plaira, et ne vous faites pas de bile. Ça se guérira tout seul. "

" Monsieur Gauthier, " disait Annette en pleurant, je dirai mon " chapelet pour vous tous les jours, foi d'honnête fille ! et, quand vous voudrez, j'irai écrire tout ce qui vous passera par la tête. Ayez soin de boire de cette eau. Je l'ai été chercher pour vous à la fontaine de Sainte-Clotilde. Vous serez guéri dimanche. "

Gauthier remercia ses hôtes et promit de suivre tous leurs conseils. C'était bien son intention, mais il avait compté sans le zèle de madame de Tatillonville, — sans son médecin, hélas ! — Ce docteur trop modeste, jugeant le cas grave, appela en consultation deux confrères de Rouen, et, à eux trois, ils traitèrent le patient selon toutes les règles de l'art et comme on devait soigner un homme de sa qualité. Il fut en conséquence si bien saigné, purgé, ressaigné et repurgé, qu'en moins de huit jours, le pauvre la Calprenède s'en alla de vie à trépas, fort doucement, du reste, car il avait la conscience en repos, et les saignées ne lui avaient pas laissé la force de souffrir. Il mourut après un long sommeil, rêvant à son roman de *Richard Cœur de lion.*

Le tabellion des Andelys communiqua le testament de Gauthier de la Calprenède à qui de droit, et l'on y vit qu'il laissait tous ses biens du Quercy à sa cousine Alix de Castelfour, comtesse de Montdragon, à la charge d'acquitter quelques legs pieux et de fonder une messe à perpétuité à Notre-Dame de Roc Amadour. Il donna la propriété de ses romans à son libraire Sommaville, ses meubles et deux cents écus de rente à Colin Dordac, et une somme de trois mille livres tournois à Annette Poussin, fille de son hôte, à la condition qu'elle épouserait Georget, et qu'ils appelleraient leur première fille Cassandre, et leur premier garçon Richard, en souvenir du premier et du dernier roman de leur ami la Calprenède

Et ce fut ainsi que Gauthier de la Calprenède mourut au Grand-Andely, dans l'été de 1563, entre un chapitre qu'il avait commencé et un joli dénouement qu'il ne vit point, mais qui fit bénir sa mémoire pendant de longues années au Petit-Andely, sur ce gracieux rivage où la maison du père Poussin mirait dans la rivière, il y a peu d'années encore, sa petite tourelle et ses balcons ajourés.

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Octobre, 1893, Numéro 16

BULLETIN

6 Octobre 1893.

*** Les journaux publient la dernière Lettre Encyclique que N. S. P. le Pape vient d'adresser à l'épiscopat de l'univers entier. Cette encyclique est en date du 8 septembre dernier, elle concerne le Rosaire de Marie pour lequel le pape a une dévotion particulière.

Dans cette encyclique le pape attribue à la protection spéciale de la Sainte Vierge le succès de son jubilé épiscopal, il l'en remercie en la *comblant de louanges* et il encourage instamment la dévotion au Rosaire.

Il déplore les maux innombrables qui affligent la société humaine, et il indique la dévotion au Rosaire comme un remède efficace à ces maux. *Trois maux surtout lui semblent les plus funestes à l'avantage commun.* Ces maux sont : *le dégoût d'une vie modeste et active, l'horreur de la souffrance, l'oubli des biens éternels que nous espérons.* A ces maux il indique comme remède la méditation des mystères du Rosaire. Les mystères *joyeux* sont l'opposé du dégout de la vie modeste ; les mystères *douloureux* sont destinés à combattre l'horreur de la souffrance, et les mystères *glorieux* nous ramènent à la croyance de la vie future et de la récompense éternelle de nos bonnes œuvres.

Le pape, en parlant du *dégoût d'une vie modeste et active* fait des réflexions d'une extrême justesse. C'est à ce dégoût qu'il attribue la négligence des devoirs et des vertus domestiques, les aspirations chimériques à l'égalité des fortunes, le dépeuplement des campagnes au profit des cités, et *l'absence d'équilibre entre les diverses classes de la société.*

***

*** La nouvelle chambre des députés en France, dont les pouvoirs commenceront le 14 octobre, compte deux prêtres au nombre de ses membres, Mgr d'Hulst et l'abbé Lemire. Mgr d'Hulst est député de la 3e circonscription de Brest, département du Finistère. Il était déjà député, ayant été élu après la mort de Mgr Freppel, cet illustre fils de l'Alsace dont l'église de France déplore encore si vivement la perte. M. l'abbé Lemire représente une circonscription du département du Nord. Quatre autres prêtres se sont présentés aux dernières élections. Ce sont : l'abbé Garnier, à Paris ; l'abbé Diharassary, dans le département des Basses-Pyrénées, l'abbé Rambaud, dans le Lot-et-Garonne, et l'abbé Patureau dans le Finistère. Ces quatre prêtres, quoique battus par les candidats radicaux et socialistes, ont obtenu plus que le tiers des votes dans leurs circonscription respectives. A Paris, notamment, l'abbé

Garnier a obtenu 4385 voix dans un quartier qui est, dit un journal, *le plus anticlérical de Paris et de la France.* Antérieurement un prêtre ne pouvait pas passer dans ce quartier sans être grossièrement insulté. Ce résultat indique d'une manière évidente un revirement considérable d'opinion dans le sens des saines idées politiques et sociales.

***

*** La visite de l'empereur Guillaume à Metz, à l'anniversaire des néfastes évènements de Sédan, et les manœuvres militaires allemandes dans les champs d'Alsace-Lorraine, sont considérées comme une audacieuse provocation à la France. Cette dernière heureusement n'a pas relevé le gant, car une lutte terrible serait venue ensanglanter l'Europe.

La réception faite à l'empereur a été pompeuse, mais l'enthousiasme a manqué. Les habitants, restés français de *cœur*, se sont montrés froids et réservés. Avec le poète ils semblaient jeter à la face de l'empereur ce refrain patriotique :

> Vous avez pris l'Alsace et la Lorraine,
> Mais malgré vous, nous resterons Français,
> Vous avez pu germaniser la plaine,
> Mais notre cœur vous ne l'aurez jamais.

L'attitude de la population a fait une vive impression sur Guillaume et il s'est plaint amèrement que la germanisation de la Lorraine va trop lentement. Ce qui ne l'a pas empêché dans un de ses nombreux discours, de proclamer avec emphase que les Lorrains sont Allemands et qu'ils resteront Allemands *avec l'aide de Dieu et de l'épée Allemande.* Ces paroles ont du retentir douloureusement aux oreilles des patriotes lorrains qui sont restés français malgré 23 ans de domination teutonne. Espérons que ces bravades et ces vantardises auront un terme, et qu'un jour viendra où avec *l'aide de Dieu et de l'épée française,*les Lorrains *restés français de cœur,* verront de nouveau le drapeau tricolore flotter sur les remparts de Metz. L'œuvre de la germanisation sera alors réduite au néant !

***

*** Le successeur de Mgr Racine au siège épiscopal de Sherbrooke vient d'être nommé. C'est M. le chanoine Paul Stanislas Larocque, curé de la cathédrale de Saint Hyacinthe que le pape a choisi pour cette haute dignité. Puisse le nouvel évêque marcher sur les traces de son prédécesseur et continuer ses traditions! Mgr. Larocque estle troisième prêtre de ce nom qui est appelé à faire partie de l'épiscopat canadien. Les deux autres ont éte Mgr Joseph Larocque et Mgr Charles Larocque. Ils ont été tous deux évêques de saint Hyacinthe, et, par une singulière coincidence, le nouvel évêque est le curé de la cathédrale du même diocèse. Trois de ses prédécesseurs dans la cure de la cathédrale sont aussi actuellement évêques ; ce sont Mgr Moreau, évêque actuel de Saint-Hyacinthe, Mgr Gravel, évêque de Nicolet, et Mgr Decelles, coadjuteur de Mgr Moreau. M. Larocque est né à Sainte-Marie de Monnoir, comté de Rouville, le 28 octobre 1846. Il a fait ses études classiques

et théologiques au séminaire de Sainte Thérèse et au séminaire de Saint-Hyacinthe.

Mgr Bourget l'a ordonné prêtre à Montréal le 9 mai 1860. Avant d'être curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe il a été missionnaire à Key West, en Floride, pendant 10 ans, et il a étudié la théologie à Rome pendant quelques années. Il est revenu de Rome avec le titre de docteur en Théologie et en Droit canon.

***

*** M. le chanoine A. Xiste Bernard a été nommé vicaire-général du diocèse de St-Hyacinthe. Il remplace monsieur l'abbé Gravel, qui vient d'accepter la cure de Belœil. M. Bernard est né à Belœil. Il a fait ses études au collège de Montréal et il a été ordonné prêtre le 1er novembre 1871.

***

*** Le gouverneur-général, lord Aberdeen, de retour d'Ottawa, où il a été prendre possession de sa résidence, a fait une visite officielle à Montréal. Il a été reçu avec enthousiasme par toutes les classes de la population. Les Irlandais, entre autres, lui ont souhaité une bienvenue d'autant plus cordiale qu'il a gagné toutes leurs sympathies lorsqu'il administrait les affaires d'Irlande. On sait en effet, que lord Aberdeen jouissait en Irlande, lorsqu'il en était vice-roi, d'une popularité extraordinaire et que les Irlandais le regrettent encore.

A la réception de l'Hôtel-de-Ville, le maire Desjardins a lu une adresse très sympathique, et, en répondant à cette adresse, le gouverneur a dit des paroles qui ont créé une grande sensation. Il s'est en effet prononcé fortement en faveur de la *dualité de langues* et, joignant l'exemple au précepte, il a parlé en français et en anglais. Cette manière d'agir a dû indigner énormement les fanatiques qui voudraient nous forcer à parler uniquement en anglais dans ce pays colonisé par la France.

Faisant allusion au privilège qui nous a été garanti d'employer la langue française comme l'une des langues officielles, le gouverneur a ajouté que " *toute l'histoire et l'expérience entière de l'huma-* " *nité sont là pour proclamer à son de trompe que toute tentative,* " *toute intention, si honnête qu'elle soit, d'entraver ou d'abolir ces* " *sortes de privilèges, aboutissent inévitablement à des fins tout oppo-* " *sées à celles qu'on avait en vue.*"

***

*** Le 5 septembre un grand congrès des catholiques des Etats-Unis à été ouvert à Chicago. Tous les diocèses et les vicariats apostoliques du pays y étaient représentés. On évalue à 5000 le nombre des personnes présentes à la première séance. Mgr. Feehan, archevêque de Chicago a souhaité la bienvenue aux visiteurs, et son Eminence, le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, a fait le discours d'ouverture. Ce congrès a duré plusieurs jours au milieu du plus grand enthousiasme. On y a traité plusieurs questions importantes, notamment la question sociale, celle de l'éduca-

tion catholique, et celle de l'indépendance du Saint-Siège. Parmi les principales résolutions votées à l'unanimité par le congrès se trouve la suivante qui est relative aux écoles :

" Nous devons continuer à employer tous nos efforts pour augmenter et affermir nos écoles paroissiales catholiques et nos collèges catholiques."

***

*** Parmi les conventions de toutes sortes, tenues à Chicago pendant l'exposition, il y en a une d'un caractère étrange et dont l'histoire n'offre pas de précédents. C'est le *congrès des religions.* Outre les catholiques, il y avait là des juifs et des schismatiques, des protestants de toutes les sectes et de toutes les nuances, et des payens de toutes les catégories. Il y avait même des gens qui ne croient à rien et qui veulent élever leur négation à la hauteur d'un culte. Cette religion *de négation* s'appelle l'*Idéalisme* et elle vient *de la nuageuse* Allemagne.

L'erreur sous toutes ses formes coudoyait l'unique religion véritable dans cette Babel d'un nouveau genre.

Ce congrès a été la cause de beaucoup d'enthousiasme pour les uns et il a été l'objet de vives critiques de la part d'un grand nombre. La religion catholique a eu la préséance dans les séances C'est le cardinal Gibbons qui a fait les prières d'ouverture, il siégeait à la droite du président.

***

*** Ont été nommés :

1° Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, le sénateur John Boyd. Il remplace Sir Léonard Tilley dont le terme d'office est expiré. M. Boyd est dans le commerce. Il est né à Mangherafelt, comte de Derry Irlande, le 28 septembre 1826. Il a toujours été partisan de la confédération. Il a été nommé sénateur en 1879.

2° Chevalier commandeur de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Grégoire, K. C. M. G. l'honorable Charles Hibbert Tupper, ministre de la Marine et des Pêcheries. Cette distinction lui a été accordée en récompense de ses services comme agent de l'Angleterre dans l'arbitrage de la mer de Behring. Le nouveau chevalier est le fils de Sir Charles Tupper, Haut Commissaire du Canada à Londres. Il est né à Amherst, Nouvelle-Écosse, le 3 août 1855. Il a fait ses études dans les universités de McGill et de Harvard et il a été reçu avocat en 1878. Il est député de Pictou aux Communes depuis 1882 et ministre de la Marine et des Pêcheries depuis le 31 mai 1888.

3° Juge de la cour suprême du Canada, l'honorable George E. King, juge de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick. Il remplace le juge Patterson décédé dans le cours de l'été. M. King est né à Saint-Jean N. B., en 1839, et il a été reçu avocat en 1865. Il a été député à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick et il a été premier ministre de cette province. Le 10 décembre 1880, M. King a été nommé juge de la cour Suprême du Nouveau-Brunswick, charge qu'il a occupée jusqu'à sa nomination à la cour Suprême fédérale.

4° Juge de la cour suprême du Nouveau-Brunswick, l'honorable P. A. Landry, ci-devant juge de la cour de comté. Il remplace le juge King. Le juge Landry est acadien et il est le premier catholique qui monte sur le banc de la Cour Suprême de sa province. Il a été député à la législature provincial , ministre des Travaux Publics dans le cabinet Fraser en 1878, et Secrétaire-Provincial dans le cabinet Hannington en 1882, Il a été aussi député fédéral de Kent.

5° Juge de la cour de comté, Nouveau-Brunswick, M. W. W. Wells, avocat de Dorchester. Il remplace le juge Landry. ALBY.

LA RELIGION DE COMBAT

Par l'abbé Joseph Lemann

1 fort vol. in-8..Prix : $1.88

MAITRES ÉCLAIRÉS ET GUIDES SURS

I. Le savant rationaliste et le savant incrédule ne méritent pas ces qualifications d'honneur : " Maîtres éclairés, guides sûrs." Triste et orgueilleux état de leur raison, ou la froide raison. Résultats des ténèbres : science incomplète souvent dangereuse ; froid du cœur ; morale équivoque. — II. Ceux à qui conviennent ces qualifications, dans la cité de lumière : l'évêque, le pasteur, le docteur, le savant chrétien. Magnifique épanouissement des sciences humaines, subordonnées, par eux, à la Vérité éternelle. — III. L'heure présente est aux génies malfaisants : la fable des Harpies devenue une réalité. — IV. Obligation pour les bienfaisants génies de ne rien céder en tout ce qui concerne l'enseignement.

I

" C'est une loi, que l'intelligence humaine, et même toute intelligence créée, doit se former par un enseignement reçu avec respect d'une intelligence supérieure. Nul n'est à lui-même son principe et son initiation : il faut que le feu de la vérité, vivant dans un ancêtre spirituel, touche l'âme qui s'ignore et y allume l'incendie qui ne s'apaisera que dans la dernière leçon de l'Éternité. Jusque là, l'intelligence sera comme endormie, ou si elle s'éveille par l'action sourde de sa nature, elle n'aura que des lueurs, des pressentiments, tout au plus de lentes et imparfaites coordinations. Dieu a été le premier maître du genre humain ; formé sous lui, l'homme a transmis à sa postérité le dépôt de la parole et de la science, et ce dépôt mystérieux, sans cesse accru par le travail des générations, arrive à chacun de nous dans un enseignement qui les résume et élève en quelques jours notre esprit à la hauteur où l'esprit humain est lui-même parvenu. Là commence en nous le règne de notre personnalité : enfants de la lumière, héritiers des âges, il nous est permis d'ajouter à la tradition, sans la détruire, le sable d'or que nos pieds découvriront en foulant les rivages inexplorés du vrai."

Avec quelle élévation de pensées et quelle magnificence de style, cette citation n'établit-elle pas que l'homme, enfant de lumière, est un être enseigné. Il a besoin, toute sa vie, de maîtres et de guides. Mais c'est à la jeunesse surtout qu'il faut de bons guides, pour la direction de ses études, de sa conscience, de ses mœurs.

Cherchons-les.

Un savant rationaliste ou incrédule mérite-t-il ces appellations

d'honneur, " Maître éclairé, guide sûr," et, avec elles, la confiance des familles ?

Difficilement.

Qu'on veuille bien peser les motifs de cette défiance, mêlée de compassion.

Chez le rationaliste et l'incrédule, la raison dit superbement : je veux être *seule*, je n'ai nul besoin du secours de la foi, je me suffis à moi-même.

Elle dit encore : je suis la *froide* raison.

Ainsi parlent le rationaliste et l'incrédule. Raison solitaire, raison froide !

Mais ainsi, également, a parlé l'orgueil, lorsqu'il naquit avec Lucifer. Quelles ont été,en effet, les pensées de Lucifer ? L'Écriture les rapporte : *Je me placerai au-dessus des nuées les plus élévées... je m'asseoirai dans les flancs de l'Acquilon.* C'est le propre de l'orgueil de rechercher une place à part, une place solitaire où il ne soit pas confondu avec tout le monde ; voilà pourquoi Lucifer disait: je me placerai au-dessus des nuées les plus élevées. Et c'est aussi le propre de l'orgueil d'être froid, égoïste, de n'être pas aimant : je m'asseoirai dans les flancs de l'Aquilon.

Hélas ! n'est-ce pas exactement la même conduite que tient l'orgueilleuse raison chez le rationaliste et l'incrédule ? Elle dit, cette orgueilleuse raison : je veux être seule, à part de la foi ; je n'ai nul besoin d'elle, je suis la raison solitaire... Elle ajoute : ce mysticisme, cette chaleur qui accompagne la foi, ne serait propre qu'à me troubler, qu'à faire dévier mon jugement : je suis la froide raison !

Eh bien, à quels résultats aboutira cette raison solitaire et froide ? A des résultats de ténèbres. Les voici :

Le premier résultat est une science *incomplète* et très souvent *dangereuse.*

Oui, le rationaliste peut être un savant, un très grand savant, dans les sciences positives, en géométrie, en physique, en histoire, en médecine ; mais savoir beaucoup, et ne pas savoir ce qu'il importe le plus de savoir, Jésus-Christ, le salut, n'est-ce pas une science incomplète ? N'est ce pas, hélas ! le travail de la taupe ? Comme elle, on remue la terre, et l'on ne connaît pas le ciel !

Et non seulement science incomplète, mais, très souvent, dangereuse. Newton, le grand savant, disait avec humilité : " Je ne sais ce que le monde pensera de mes travaux ; mais pour moi il me semble que je n'ai été autre chose qu'un enfant jouant sur le bord de la mer, et trouvant tantôt un caillou un peu plus poli, tantôt une coquille un peu plus brillante, tandis que le grand océan de la Vérité s'étendait inexploré devant moi " Ainsi parlait Newton après ses sublimes découvertes ; Newton croyait en Dieu, et devant l'océan de la Vérité, il s'abaissait, s'anéantissait, se comparant à un enfant jouant sur la rive avec des coquillages ! Mais l'orgueilleuse raison du savant rationaliste n'a pas cette timidité. Elle ne fait pas difficulté de s'aventurer, seule, avec ses propres forces, sur l'océan de l'Infini, et comme l'Ecriture a dit

que *celui qui veut sonder la Majesté sera accablé de sa gloire*, l'orgueilleuse raison solitaire vient misérablement échouer sur les écueils du panthéisme, du fatalisme, du positivisme.

Voilà pour l'intelligence du rationaliste, et que se passe-t-il dans son cœur.

La raison ayant dit : je suis la froide raison, *le froid du cœur* lui a répondu.

Il n'est que trop vrai, le froid du cœur envahit souvent l'homme qui a dédaigné la foi des simples, la foi chrétienne. *Je m'établirai dans les flancs de l'Aquilon*, disait Lucifer ; l'Aquilon glacial se fait sentir autour du cœur qui, pour planer plus haut, s'est séparé des simples.

Doit-on inférer de là que le rationaliste, que l'incrédule ne savent pas aimer ? Évidemment, ce serait de l'exagération. Mais leur amour est gêné, refroidi, par la froide raison ; c'est un amour qui n'a pas toute sa force, semblable à un soleil d'hiver ! La foi étant *une croyance par amour*, quand on n'a pas la foi, on a moins d'amour. Est-ce donc si surprenant ? N'est-ce pas de l'égoïsme que de ne point tenir compte de Jésus-Christ qui nous a tant aimés en mourant pour chacun de nous ? Aussi ce refus de lui donner son adhésion fait-il contracter au cœur un rétrécissement secret, qui gêne tout. Le rationaliste admet bien qu'il y a un Dieu, il peut prononcer son nom, mais ce nom n'a point d'ailes ; il peut dire : Dieu est ; mais c'est un Dieu glacé qui ne sait pas les chemins du cœur, être abstrait et solitaire, qui habite l'inaccessible région de l'infini, et devant lequel l'homme passe sans avoir l'idée d'une prière ni la puissance d'une larme, lui qui prie et qui pleure si naturellement ! Considérez, par exemple, un père longtemps rationaliste ou incrédule, en face de son enfant qui va faire sa première communion : quel contraste plein de compassion touchante ! Quelle ferveur, quel amour débordant dans ce petit cœur bien simple ! Quelles émotions refoulées, quels rayons brisés dans l'âme de ce pauvre père ! Pauvre rationaliste, pauvre incrédule, oh ! de grâce, rendez-vous ! Quittez l'Aquilon, croyez avec votre enfant, et accordez à votre cœur la jouissance d'aimer de toutes ses forces, jusqu'au fond, parce que votre raison aura été jusqu'au bout... jusqu'à la foi !

Mais qu'est-ce qui paralyse le plus d'élan de son cœur ? C'est l'obligation de la foi pratique. La plupart du temps, l'homme ne croit pas, parce qu'il ne veut pas pratiquer. Rationaliste dans l'intelligence, il s'appelle néanmoins honnête homme dans la pratique. Eh bien, dit-il vrai ? Dans sa conduite y a-t-il, du moins beauté morale ? Là, est-il fils de lumière ?

Hélas ! non ; et le troisième résultat de ténèbres qu'il faut constater en lui, c'est une *morale équivoque.*

Le Père Lacordaire disait :

“ Qui de nous n'a connu de belles natures à qui la foi seule manquait ? En les voyant, l'amour naissait de lui-même, et une joie du cœur nous révélait la présence et le charme du bien. Mais si la confiance nous a fait descendre plus avant dans le mystère

de ces créatures choisies, avec quel douloureux respect y avons-nous touché des blessures d'autant plus sensibles qu'elles étaient plus secrètes."

Que ces paroles sont justes ! Le prêtre sait bien qu'à côté d'une belle intelligence il n'y a pas toujours une belle conduite !

Mais d'où vient que le rationaliste ne saurait être dans sa conduite le parfait honnête homme, un juste, un fils de lumière ? D'où vient celà ?

Un aveu plein d'humilité touchante l'explique admirablement. Désabusé des orgueilleuses et chimériques illusions du rationalisme, Maine de Biran écrivait à la fin de sa vie, en parlant de Jésus-Christ et de lui-même : " *Il faut toujours être deux! Malheur a celui qui est seul, il est malheureux et dégradé ; et quoiqu'il en impose au dehors, il ne s'en imposera pas à lui-même.*" Maine de Biran avait raison : pour être honnête, il faut être deux, Jésus-Christ et soi ; la grâce divine et l'effort humain ! Car l'effort humain, seul, n'aboutit qu'à des faiblesses. L'honnête homme solitaire, qui suit un sentier en dehors de la foi pratique et des sacrements, pourra en imposer aux autres, il ne s'en imposera pas à lui-même. En lui, il y aura des actes bons, je l'accorde ; mais une vie totalement bonne, jusqu'au bout, sans défaillance jusqu'à la fin, celle d'un parfait honnête homme, au dedans comme au dehors, je le nie. Il n'est aucune honnêteté naturelle qui n'ait eu à rougir par quelque endroit, aucune qui ne tremblerait devant ce mot terrible d'un homme célèbre : *S'il fallait choisir d'être connu tout entier, il n'y a pas d'homme qui ne préférât d'être ignoré tout entier.* Oui, demandez à un rationaliste ce qu'il préférerait, s'il avait à choisir entre être connu tout entier ou être ignoré tout entier, à coup sûr il préférerait les ténèbres.

Elles lui conviennent !

Le savant chrétien qui revient du saint Tribunal de la pénitence et de la sainte Table, s'il a eu des défaillances, s'est, du moins, retrempé dans la lumière.

Tout cela fait que la science, chez le rationaliste et chez l'incrédule, inspire des tristesses, des défiances, des alarmes. Cette terrible sentence, véritable épée de Damoclès, demeure suspendue au-dessus de tous les talents superbes et solitaires : *Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer !*

II

Nous avons éliminé. Déployons maintenant la liste des vrais maîtres et des guides sûrs.

C'est l'Eglise catholique qui dresse cette liste, avec équité et largeur. N'est-ce pas elle, en effet, qui a été établie la demeure de la sagesse, de la vertu et de la science ? L'Esprit de Dieu plaçait, dix-huit siècles avant Jésus-Christ, cette interrogation sur les lèvres d'un prince-pasteur de l'Arabie, en vue des générations à venir :

La sagesse, où se trouve-t-elle ? et quel est le lieu de l'intelligence ?

L'abîme dit : Elle n'est point en moi ; et la mer : Elle n'est point avec moi.

Elle ne se donne point pour l'or le plus pur, et elle ne s'achète point au poids de l'argent.

On ne la mettra point en comparaison avec les marchandises des Indes, dont les couleurs sont les plus vives, ni avec la sardoine la plus précieuse, ni avec le saphir.

Ce qu'il y a de plus grand et de plus élevé ne sera pas seulement nommé auprès d'elle ; mais la sagesse a une secrète origine d'où elle se tire.

D'où vient donc la sagesse ? et où l'intelligence se trouve-t elle ?

L'interrogation, posée il y a trente-six siècles, n'est pas restée une énigme. La sagesse, partie du sein de Dieu avec le Verbe, réside aujourd'hui dans l'Eglise catholique, et l'intelligence se trouve aussi auprès d'elle.

Académies des savants, comptoirs des Indes, or des Hébreux, ce n'est pas vous qui procurez la sagesse, ni la vertu et la vraie science qui en émanent : c'est l'Eglise catholique.

A elle donc il appartient de présenter au monde la liste des maîtres éclairés et des guides sûrs.

La variété en est magnifique.

On peut, toutefois, les distribuer en quatre catégories d'honneur, subordonnées par la hiérarchie.

Le premier maître éclairé et guide sûr est l'*Evêque*.

Le nom d'évêque, d'après son étymologie venue du grec, signifie : voir sur, voir de haut. L'évêque voit de haut, pour éclairer et pour guider.

Chaque évêque est dans son diocèse, la *colonne et l'appui de la vérité.*

Quel spectacle que celui d'un évêque revêtu de ses insignes, assis sur son trône pontifical, entouré de son clergé et de ses fidèles ! C'est vraiment la vision de la force et de la durée, le lien du présent, du passé et de l'avenir, la colonne au centre du peuple chrétien !

O évêques, que vous êtes vénérables ! Un rayon de l'immutabilité divine est répandu sur vos visages, et un autre rayon de la fécondité divine descend dans vos bénédictions !

Après l'évêque, le deuxième maître éclairé et guide sûr prend le doux nom de *pasteur* ; on le nomme aussi *curé*, appellation non moins douce, provenant du mot latin *curare*, avoir soin.

Homme simple et modeste, content de peu, vivant au milieu des peuples sans richesses ni puissance, et cependant avec une autorité constante, respectée, remarquable par sa simplicité même : tel est le pasteur, homme de chaque jour. Un bon pasteur : que de lumières et que de sureté viennent de lui !

" Assis, non plus sur les collines éternelles, mais sur les hauteurs abaissées de notre terre, Jésus étendait au loin son regard. Il pénétrait le ciel pour y lire les mystères de la justice et de l'amour, les secrets de l'avenir, et les moments de Dieu ! Puis, le ramenant sur ses brebis, il les interrogeait, il les avertissait ;

parfois même il les menaçait ; ô douces menaces de l'amour !..... Le plus souvent, il leur inspirait la sécurité, l'espérance et la joie.

“ Douces brebis, vivez en paix, le cœur du Bon Pasteur vous protège ; goûtez la vie, il vous donne ; que l'amour vous fasse croître, qu'il vous multiplie sur la terre comme l'innombrable armée des étoiles qui brillent au-dessus de vos têtes, et que le regard du Seigneur dirige à travers les immenses plaines des cieux.”

Cette délicieuse description a été faite du Bon Pasteur par excellence, du Fils de Dieu descendu sur la terre : il est permis de l'étendre à tout fidèle pasteur des âmes qui continue, dans le poste que l'Eglise lui a confié, les fonctions de Jésus-Christ.

Au troisième rang, apparait le *docteur*.

Qui établira et montrera l'accord harmonieux de ces trois sublimes puissances : la raison, la foi, la science ? Qui dissipera les doutes, cruels tourments des esprits les plus soumis et les mieux cultivés ? Qui dirigera la marche du juste dans ces âpres sentiers où l'âme, quoique pleine de bonheur, éprouve bien cruellement parfois les angoisses de l'exil ? N'est-ce pas le docteur de la vérité.

Le docteur ! l'homme de la doctrine ! l'homme qui sait les voies de la sagesse et la poursuit à travers des espaces, où l'aigle même n'atteint pas, dans la sublimité des cieux, pour la rapporter ensuite aux esprits plus faibles, plus timides, aux humbles et aux petits : quel vol royal, et quelle belle mission d'explorateur au nom de la charité ! Aussi, le prophète Daniel faisant une description sommaire, rapide, très rapide de la vie future, s'arrête cependant devant les docteurs, les montre du doigt, et dit : *Ceux qui en auront instruit un grand nombre dans la justice brilleront comme des étoiles dans des éternités sans fin.*

La même plume délicate qui a célébré le pasteur décrit ainsi le rôle du docteur :

“ La terre a ses sources qui lui donnent leurs eaux ; le firmament du ciel a ses astres qui versent sur le monde leur lumière ; les nuées, qui entourent notre globe, portent dans l'air et répandent ensuite sur la terre la rosée et la vie. Pourquoi les âmes n'auraient-elles point aussi des sources, où elles iront puiser les eaux de la divine sagesse ; des astres qui répandront sur elles leurs pures clartés ; des nuées bienfaisantes, dont l'influence leur rendra la fraîcheur et la vie ?

“ O âmes, n'enviez à la terre ni les sources qui l'abreuvent, ni les astres qui l'éclairent, ni la rosée qui la féconde : Dieu, dans ses miséricordes, ne vous a-t-il pas donné les docteurs de la vérité ? ”

Entre tous ces docteurs, il suffit d'un nommer un : saint Thomas d'Aquin !

“ Simple comme l'aigle, vaste comme lui, on ne le perd jamais de vue dans son vol, si élevé qu'il soit, et ses serres puissantes écartant tous les nuages, il demeure immobile dans la lumière et et comme se transformant en sa substance.”

L'évêque a la garde de la vérité ; le pasteur en exerce la culture paisible ; le docteur en poursuit l'exploration. Reste une dernière

fonction, plus modeste, mais non moins importante, celle du *savant chrétien.* Son domaine est la science humaine : histoire, géographie, médecine, mathématique, jurisprudence, mécanique, industrie. Savant, parceque qu'il sait beaucoup en matière de science ; chrétien, parce qu'il soumet sa science à la vérité éternelle.

Si les vrais savants s'honorent de relever de la religion chrétienne, de son côté, la religion s'applaudit de ce qu'ils font partie de son chandelier d'honneur et en rehaussent l'éclat. Car le christianisme ne permet pas seulement la science,il la recommande Il ne craint pas d'ouvrir trop larges les portes du savoir. Il fait luire la science, comme Dieu fait luire le soleil sur les bons comme sur les mauvais, laissant toute responsabilité à ceux qui usent mal de la lumière et ne songeant pas à l'éteindre.

De là vient la probité de la science chrétienne :

Elle est scrupuleuse ; elle ne se paye ni de faits hasardés, ni de conséquences prématurées ;

Elle est humble, et ne croit pas que ce soit trop de toute une vie pour acheter une vérité si petite qu'elle soit :

Elle est patiente enfin, parce qu'elle se confie. " Nous descendont, le microscope à la main, dans les derniers détails de la physiologie végétale ; nous nous penchons sur les creusets de nos laboratoires, nous reconstruisons péniblement des inscriptions effacées et des langues en ruines. Il ne nous est pas donné de voir le terme de ces recherches arides : mais nous savons que d'autres y trouverons des conclusions glorieuses pour la Providence. Nous ne sommes qu'au commencement, et le chemin est long ; mais nous savons que Dieu est au bout. Quand nos pères posaient la première pierre de leurs basiliques, quand ils commençaient Notre-Dame de Paris, de Chartres ou de Reims, ils n'ignoraient point qu'ils ne jouiraient pas de leur ouvrage. Mais, si longtemps que pût durer la construction, ils savaient que leur foi durerait encore plus. Ils avaient confiance en la postérité catholique. Ils descendaient dans la poussière et dans la boue pour y asseoir les premières fondations, attendant que d'autres générations vinssent en élever les assises, jusqu'à ce qu'après cinq cents ans la croix triomphante en couronnât le clocher

" C'est la conduite de l'Eglise : et jamais elle n'a caché l'estime qu'elle faisait de la science. "

Aussi, comme toutes les sciences ont profité de cette estime, de cette sollicitude et de cette largeur de la religion ! Chaque science a pu s'associer au langage de joie que le Livre de Dieu fait tenir à la Sagesse : *J'ai étendu mes branches comme le térébinthe, et mes branches sont des branches d'honneur et de grâce.* Chaque science a étendu ses branches d'honneur. Auprès de chaque groupe de sciences, brillent les savants chrétiens qui font remonter vers Dieu le rayon de leur propre célébrité :

Auprès des belles-lettres, brillent des célébrités littéraires qui disent : " Il y a dans le nom de Dieu quelque chose de superbe, qui sert à donner au style une certaine emphase merveilleuse, en sorte que *l'écrivain le plus religieux est presque toujours le plus*

éloquent. Sans religion on peut avoir de l'esprit ; mais il est difficile d'avoir du génie.

Auprès de la médecine, brillent des célébrités médicales, qui disent, à propos de tel malade arraché au trépas : *Je l'ai traité, Dieu l'a guéri.*

Auprès des sciences naturelles brillent des industriels célèbres qui disent : " La nature n'est pas une prison. Elle est bien plutôt *une toile entre deux ouvriers, un père et un fils, assis au même travail* : un voile sublime, transparent, tendu entre deux esprits, l'esprit créateur et l'esprit humain.

Auprès de la géométrie, du calcul, de la physique, brillent des mathématiciens célèbres qui disent : " Tout cela est vrai, mais tout cela ne saurait remplir le cœur de l'homme, ni suffire à la conduite de la société. GLOIRE A DIEU ET PAIX AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ : *les mathématiques n'atteindront jamais à la sublimité de cette formule.*"

Voila les savants chrétiens, vrais maîtres et guides sûrs : ils marchent, à bon droit, dans la phanlange lumineuse de l'enseignement, à la suite de l'évêque du pasteur, du docteur.

III

Lorsque Virgile chantait l'approche d'un âge d'or sous le sceptre d'un Enfant extraordinaire qui descendrait des cieux, si un Prophète lui eût annoncé que sa vision poétique se réaliserait, que des Nations aristocratiques et fières deviendraient, sous la direction de ce merveilleux Enfant, les premières du monde par le savoir et par les armes, qu'elles seraient de race latine, mais qu'un temps viendrait où, une grande révolution interrompant et retournant toutes choses, on en arriverait, chez ces Nations, à proscrire de l'enseignement le nom sacré de la Divinité, que la langue latine, à cause de ses affinités avec la Divinité, serait elle-même suspecte, et qu'une multitude d'esprits médiocres, athées, sensuels, se feraient les satellites de cette abominable entreprise dans les écoles : assurément, le chantre d'Ausonie eût été stupéfait, révolté, épouvanté de cette métamorphose ; je me demande si son doigt vengeur n'eût pas indiqué, au III^e Livre de son immortelle *Énéide*, l'épisode des Harpies qui caractérise bien la dégoûtante entreprise apostate.

Il est utile de la rappeler :

Dans un enfoncement du rivage, nous avions (*Enée et ses compagnons*) éleve des lits de gazon, et nous savourions des mets délicieux. Tout à coup, du haut des montagnes, les Harpies fondent d'un vol effroyable, battant des ailes avec un grand bruit, ENLÈVENT nos viandes, et SALISSENT tout de leur contact immonde ; à leurs cris sinistres se mêle une odeur fétide. Nous nous retirons alors dans une gorge profonde, sous l'abri d'un rocher que des arbres enveloppaient d'une ombre impenétrable; et là nous dressons une seconde fois les tables, et rallumons le feu sur les autels. Une seconde fois la troupe bruyante, sortie de ses repaires secrets et fondant sur nous d'un point opposé du ciel, voltige autour de notre butin en secouant ses pieds crochus, et souille les mets de son haleine infecte. J'ordonne alors à mes compagnons de prendre leurs armes

et de faire la guerre à cette cruelle engeance. Ils exécutent mes ordres, et disposent leurs épées et leurs boucliers, qu'ils tiennent cachés sous l'herbe. Aussitôt que les Harpies, descendues des hauteurs, ont fait retentir le rivage sinueux du bruit de leurs ailes, Misène, monté sur une éminence, donne le signal avec la trompette : mes compagnons s'élancent, et, dans ce combat nouveau pour eux, essaient de blesser ces impurs oiseaux de la mer. Mais leurs plumes résistent à toute atteinte, et leurs flancs restent invulnérables : elles s'enfuient d'un vol rapide au plus haut des airs, NOUS LAISSANT UNE PROIE A DEMI RONGÉE ET SOUILLÉE DE LEURS TRACES DÉGOUTANTES.

Fable de jadis, tu es devenue, en nos temps, poignante réalité ! Semblables aux Harpies, mais plus redoutables, les idées et les bandes de la Révolutiou n'ont-elle pas tout envahi et tout souillé ? Elles *enlèvent*, et elle *salissent*. L'école, en particulier, se ressent de leur passage immonde !

L'heure est aux génies malfaisants : ils ne sont ni maîtres, ni guides, mais Harpies !...... *nous laissons* (dans l'âme des enfants) *une proie à demi rongée et souillée de leurs traces dégoutantes !*

IV

Quelles obligations résultent de cet état de choses pour les vrais maîtres et les guides sûrs ? L'obligation, d'abord, d'élever encore plus haut le flambeau de la vérité éternelle, et de rendre plus actives, plus fructueuses et plus éclatantes leurs recherches de la science.

Bienfaisants génies, ils ne doivent pas se démettre. Ils ne doivent également tolérer ni souillure ni enlèvement. Bref, ils ont le droit de parler un fier langage et qu'ils le parlent. ce langage :

Jésus-Christ, le seul vrai maître, s'est adjoint des suppléants, et c'est nous ! Pour pouvoir porter en tous lieux l'enseignement du salut, nous nous sommes pliés à toutes les conditions. Nous avons fendu du bois et défriché le sol avec les pauvres bucherons, et nous avons pris nos grades dans les écoles et les universités. Chargés de la science du ciel, nous nous sommes assis au milieu des sciences de la terre, et il est arrivé qu'au contact de la science du ciel, celles de la terre ont pris un essor qu'elles n'avaient jamais connu. Elles se sont rattachées au Christ, cemme les rayons se rattachent à l'astre de la lumière. Salomon avait laissé, sur la science, cette inscription mélancolique : *elle est une vanité* ; nous l'avons remplacée par celle-ci : *elle est le contrefort de la Vérité.*

Tels ont été nos services.

Or, voici maintenant qu'on voudrait nous mettre hors la science, comme on nous met hors la loi ; nous ne pouvons pas accepter cette proscription.

Nous ne pouvons pas : parce que, en vertu du droit divin, nous devons enseigner, et parce que, en vertu du droit de propriété, les sciences relèvent de nous, avant de relever de qui que ce soit.

Quelle sera donc notre attitude en face de n'importe quelle tentative de persécution ?

Nous parlerons nous enseignerons

Nous enseignerons qu'il faut adorer Jésus-Christ.

Nous enseignerons qu'il faut sauver son âme, et obtenir à tout prix la vie éternelle.

Nous enseignerons qu'il faut aimer la science, et que toutes les sciences sont belles.

Nous enseignerons l'histoire, la physique, les mathématiques, la philosophie, toutes les sciences.

Nous enseignerons que quiconque est savant, religieux et honnête, est digne et libre d'être professeur.

Voilà ce que nous enseignerons.

Et si l'impiété, si l'Etat, devenu impie, hérisse de difficultés notre participation à ses grades, nous tâcherons, par beaucoup de science et de modestie, de forcer ses respects et de ravir son admiration ; si, rompant en visière, il nous déclare inhabiles et incapables, eh bien, nous nous passerons de ses diplômes;

Si on nous dispute l'emplacement de nos écoles, si on nous en limite le terrain, nous dirons aux montagnes le mot du Christ : *Otez-vous de là*, afin que nous puissions bâtir ; et les montagnes obéiront, moins dures que l'endurcissement de l'impiété, moins dures que la jalousie de la fausse science !

Si, enfin, on pousse les rigueurs jusqu'à nous interdire d'enseigner par des menaces de prison, d'exil ou de mort, nous nous rappelerons que notre Maître, après avoir exposé sa céleste doctrine, *s'est exposé*, pour elle, sur la croix : à notre tour, chargés de continuer l'exposition de sa doctrine, nous nous exposerons pareillement, pour elle, à tous les périls.

L'ACCORD

DE

LA SCIENCE

ET DE LA FOI

Par le P. Michel MIR S. J.

TRADUIT DE L'ESPAGNOL

Par le P. Ch. HOUZE, S. J.

1 vol. in-12.. Prix : 75 cts.

INTRODUCTION.

SOMMAIRE. —L'unité dans la variété, loi du monde physique, moral, et intellectuel. Elle a son principe en Dieu. — L'harmonie de l'univers, connue du premier homme, détruite par son péché. — Vains efforts des philosophes païens pour comprendre cette harmonie. Jésus-Christ seul montre le principe de l'unité dans l'ordre intellectuel. — Doutes que l'orgueil humain soulève, malgré la révélation, contre cette harmonie. De là sont venus les conflits entre la science et la foi. — Importance actuelle de cette question ; manière de la traiter. — Solution d'une difficulté.

Dieu, qui joint en lui-même, d'une manière ineffable, le nombre et la distinction avec l'unité de son indivisible essence, a voulu graver dans toutes les créatures une empreinte de ses infinies perfections. L'unité dans la variété, telle est la loi qui régit tous les êtres. Cette loi résume les autres lois de l'univers ; elle brille avec une incomparable splendeur dans toute la création ; elle s'étend à l'ordre physique, comme à l'ordre scientifique ou intellectuel.

Plus nous étudions les forces de la nature matérielle, plus nous découvrons entre elles de rapprochements. La lumière, la chaleur, l'attraction, l'électricité, le magnétisme, et les autres agents qui opèrent dans la matière, présentent de prodigieuses analogies ; ils se remplacen mutuellement et se transforment les uns dans les autres, malgré toute la diversité des aliérations qu'ils produisent dans les corps, ils portent les marques d'une commune origine ; ils semblent n'être que les effets d'une même cause et les suites d'un principe unique. Entre ces forces et celles qui aiment les êtres organiques, il existe de surprenantes affinités ; et les êtres organisés, comparés entre eux, soit dans leur ensemble, soit dans leurs parties, suivent à leur tour une gradation insensible : ils sont tous assujettis à un plan unique d'organisation ; et quand on les étudie, on y trouve sans cesse la variété sous un aspect et la ressemblance sous un autre.

Enfin, au sommet de cette glorieuse échelle, vient l'homme, en qui se rassemblent et s'harmonisent substantiellement la vie végétative, la vie sensitive et la vie intellectuelle. Par sa rassemblance avec les esprits ou les intelligences séparées, et par son élan irrésistible vers Dieu il forme le trait d'union du monde inférieur ou matériel et du monde supérieur ou spirituel ; il rattache le monde visible à l'invisible, le temps à l'éternité.

Dans les lois physiques, dont l'action sur les corps nous est connue par les effets sensibles, nous entrevoyons une ombre de celles qui régissent les créatures raisonnables. Le monde physique et le monde moral se répondent et se complètent à merveille ; dans les principes de l'un nous voyons symbolisés les principes de l'autre ; la science de ce qui *est* nous élève à la science de ce qui *doit être* ; et, tous en conviennent, les lois qui gouvernent l'homme constituent le fondement de celles qui dirigent la société. Car la société n'est que l'ensemble des individus tendant à une même fin par des moyens communs et sous la direction d'une autorité suprême. Ainsi tout se trouve enchaîné dans l'univers ; tout se rapporte aux mêmes principes, tout converge vers un même centre.

Mais c'est dans le monde scientifique ou intellectuel que resplendit surtout la variété combinée avec une admirable unité.

Aussi bien que les muses, les sciences sont sœurs ; dans leurs traits apparaissent les marques d'une commune origine ; et dans leurs instincts se révèlent les mêmes tendances ou la même destination. Unies dans une fraternelle étreinte, elles se prêtent un mutuel secours ; elles marchent de pair ; l'une ne peut avancer d'un pas sans que les autres ne se mettent en mouvement ; aucune ne rétrograde sans que les autres ne s'en ressentent, ne se troublent et ne se confondent. Entre elles il ne peut y avoir de divorce ou d'inimitié ; elle marchent ensemble à la conquête de l'univers, et ensemble elles lui arrachent les secrets les plus précieux. De là vient que nous ne pouvons nous appliquer à l'étude d'aucune d'entre elles sans le secours des autres ; et plus nous pénétrons dans la recherche des éléments qui les composent, des lois qui les gouvernent et des principes généraux qui en sont la règle, plus nous découvrons d'unité, de simplicité et d'harmonie dans ces éléments et ces principes. Nous finissons par les voir se confondre et s'identtfier, de même qu'en géométrie les figures inscrites ou circonscrites tendent à se confondre avec la courbe limite.

La raison de cette merveilleuse unité des sciences, c'est la nature même de la connaissance scientifique. La science n'est que la manifestation et la reproduction dans le monde intellectuel, des êtres qui composent l'univers ; c'est l'ordre des choses transporté dans l'ordre des idées ; c'est dans le miroir de notre intelligence, le fidèle reflet des objets que nous étudions, des forces qui animent ces objets, et des lois auxquelles obéissent ces forces. Or, dans le monde, tout est enchaînement, tout est harmonie : toutes les parties de l'univers, sorties au même moment des mains de Dieu, tendent, chacune à sa manière, au but suprême et universel de la Providence ; toutes, sous une même loi, se rassemblent dans une parfaite unité ; toutes contribuent à la réalisation du plan divin, plan unique, essentiellement constant dans sa substance, mais varié de mille manières dans ses détails. Ce plan est l'œuvre de la Sagesse infinie qui exista de toute éternité, avant que surgissent du néant le ciel de la terre, les abîmes de la mer, les monts et les près ; qui fut avec Dieu dans la formation des cieux, quand il mesurait la surface du monde, quand il établissait l'air au-dessus de la terre

et au-dessous d'elle les sources de l'abîme ; quand il donnait à la mer ses lois, afin que les flots ne franchissent point leurs limites. Ce plan est l'œuvre du Dieu qui mesura les eaux dans le creux de sa main et de ses doigts pesa les cieux; qui donna des lois à la pluie et traça leur route à l'éclair et au tonnerre; qui comtemple tout ce qui se fait sous le ciel. La majesté de ce Dieu resplendit jusqu'aux extrémités du monde; les cieux racontent sa gloire, et proclament l'incomparable sagesse de toutes ses œuvres. Or cette unité et cet accord qui brillent dans la nature, doivent briller aussi dans la science et dans la pensée qui reflètent la nature. Le principe de l'unité dans la création est l'essence divine, cause efficiente, exemplaire et finale de toutes choses, source de tous les êtres et raison de leur existense, soleil qui éclaire et vivifie tout, lumière éternelle et indéfectible, dont les rayons se réfléchissent sur le brin d'herbe qui se courbe au souffle du zéphyr comme sur les globes immenses des astres qui roulent dans l'espace. De même, les sciences doivent trouver leur unité, leur perfection et leur harmonie dans cette essence souveraine. Les idées de l'homme, pour être exactes et vraies, s'accordent et, pour ainsi dire, vibrent à l'unisson avec les idées de Dieu ; la science humaine est l'image de la science divine, et la vérité qui reluit dans notre entendement n'est qu'une ombre, une participation de cette vérité surnaturelle, mère de toutes les vérités ,lumière de toutes les intelligences, source et principe de toute connaissance. C'est dans cette vérité divine que l'unité resplendit avec une ineffable perfection. Communiquée aux créatures et refléchie par elle dans nos intelligences, cette divine unité doit nous faire saisir la liaison de toutes les sciences, et nous montrer le point où s'achèvent et se complètent toutes les connaissances de l'homme. D'où il suit que plus les sciences humaines s'approchent de ce point, plus elles s'approchent de leur unité ; plus elles s'en éloignent, plus elles s'écartent entre elles, tout comme les rayons d'un cercle sont plus ou moins écartés les uns des autres suivant qu'ils s'éloignent plus ou moins du centre. Là est l'unité suprême, absolue, transcendante de la science ; le point où se rencontrent et se perfectionnent toutes les connaissances scientifiques, le centre où se rejoignent et s'harmonisent la sagesse divine et la sagesse humaine, la science et la foi. la raison et la révélation, le dogme et la pensée véritablement libre.

Cette unité des connaissances scientifiques se montra dans toute sa sublimité au premier homme, quand son intelligence s'ouvrit aux vérités que Dieu, dans son adorable providence, daigna lui manifester. Son regard, que rien ne troublait, embrassa la grandeur des pensées divines qui allaient se réaliser dans l'univers ; il découvrit les mystères de la nature et ceux de la grâce, les analogies entre le monde matériel et le monde spirituel, les beautés de la création, la perfection de ses lois et la convenance de toutes ses parties. Eclairée par la lumière divine, la nature se réfléchissait dans l'intelligence avec toute sa splendeur et tous ses charmes, avec la simplicité de son plan et l'harmonie de ses relations. Le concert de la nature, écho dans le temps de cette harmonie inneffable qui

résonna de toute éternité dans la profondeur des pensées divines, était à son tour la répétition affaiblie d'une autre harmonie plus belle, plus intime, plus profonde, que l'homme entendait résonner en son cœur. Entre ses idées et ses affections, entre sa raison et ses instincts, il y avait un accord admirable. Ses pensées étaient pures, ses affections bien réglées ; ses désirs parfaitement conformes à la loi que la main divine avait gravée dans son esprit. Dieu occupait son cœur ; et de ce centre divin jaillissait une source vive de béatitude sans mélange, qui, s'élevant jusqu'à la vie éternelle, retombait sur son âme et l'inondait tout entière de célestes délices.

Bientôt la prévarication de l'homme vint le priver de ces ineffables jouissances. Son orgueil, troublent d'un souffle funeste la flamme que Dieu avait allumée en son âme fit tomber sur son entendement les ténèbres les plus épaisses, et mit sa volonté dans une position fausse, irrégulière et contradictoire. Un penchant pervers et diabolique altéra toutes ses facultés, corrompit toutes ses passions. Les relations de la créature avec la Créateur furent bouleversées ; le mal envahit le monde ; la division et la haine commencèrent à régner dans ces régions où ne devait fleurir que l'unité, l'harmonie et l'amour.

Pendant que les descendants du premier homme perdaient peu à peu le souvenir des enseignements divins, les idées fondamentales de la science allèrent également en s'obscurcissant et en s'altérant : les domaines du savoir se peuplèrent de monstres et de ruines ; les principes scientifiques cessèrent d'être les parties vivantes d'un grand tout ; ce ne furent plus que des accidents de l'intelligence, des unités disparates non réductibles en nombre ou en système, des étincelles ou des jets de lumière, sans rapport à un foyer ou à un centre commun : leurs lueurs éclairaient un moment l'esprit, mais ne lui permettaient pas de voir dans toute sa splandeur le plan de la création Par la prévarication du premier homme, la science, ayant cessé d'adorer Dieu, avait perdu son unité et, avec elle, son principe de vie.

Cependant l'intelligence humaine, guidée par un divin instinct, cherchait avec une ardente curiosité la loi de l'unité qui préside à la création. Plongée dens les ténèbres, elle croyait voir les magnificences de la nature et celles de la science, qui la reflète dans la sphère de la pensée ; cet harmonieux concert, soupçonné plutôt que scientifiquement connu, était chanté par les poètes, exalté par les philosophes et célébré par tous ceux qui pouvaient apprécier les beautés de l'univers. Ainsi Phérécyde, interprète de la science et des traditions des Phéniciens, représente l'univers comme dessiné sur une toile magnifique, tissue de concert par Jupiter et par l'Harmonie, mère de toutes choses. Pythagore, partant de l'idée qu'en tout ce que nous voyons brille une régularité mathématique, soutient que l'unité est l'élément primordial des êtres visibles et invisibles ; que tout l'univers est une musique divinement composee, le résultat de l'accord très parfait des nombres et des proportions. Et Platon, plein de ses grandes idées sur la Divinité, affirme que Dieu, le grand Architecte du monde, le *grand Géomètre*,

comme il le nomme, consacre son activité infinie à *faire de la géométrie* dans l'univers. C'est ainsi que l'antiquité poétique figurait le sublime enchaînement des êtres, leur mutuelle correspondance et l'unité qui les anime, devinant par une prodigieuse intuition la source de cette unité, la Sagesse éternelle, qui forma tous les rouages de l'univers, qui est le principe de l'être comme de la connaissance, qui règne dans le monde matériel par son activité infinie, et dans le monde moral par la sainteté, la providence et la justice.

Mais ce principe souverain d'unité et de vie, si beau même dans le demi-jour sous lequel il se présentait à l'imagination des anciens, nous apparut dans toute sa splendeur et sa magnificence depuis l'avènement de celui en qui se trouvaient renfermés tous les trésors de la science de Dieu, et qui vint en ce monde pour rendre témoignage à la vérité. Il éleva de nouveau la science à la sphère surnaturelle d'où elle était descendue par la chute de l'homme. Il fut la chaîne d'or, qui, unissant le ciel avec la terre, rattacha toutes choses, visibles et invisibles. Grâce à son enseignement céleste, l'idée de Dieu s'éclaicit et se perfectionna dans l'entendement humain ; l'homme connut avec une pleine assurance la fin de la créature raisonnable et la fin subordonnée du monde ; toutes les vérités scientifiques, religieuses et morales se rapprochèrent et s'embrassèrent dans ce Verbe éternel, qui, après avoir parlé aux hommes par le spectacle de la nature, par la voix des prophètes et par les merveilles accomplies en faveur du peuple élu, voulut leur parler lui-même, immédiatement et directement, et asseoir sur le fondement de son indestructible vérité l'édifice de la science et celui de la félicité du genre humain. Le Verbe de Dieu fait homme, la sagesse incréée et subsistante, conçue de toute éternité dans le sein de l'essence divine, vint en ce monde fonder le règne de la vérité ; il vint prouver que la vérité n'est point un vain mot, une abstraction froide et sans vie, mais une réalité glorieuse, qui existe dans le Verbe et par le Verbe, une lumière qui éclaire et vivifie tout ; une parole entendue et respectée par tous ceux qui appartiennent au royaume de la véritable sagesse. Non content du témoignage passager de son enseignement, il établit une autorité visible, permanente et inexpugnable ; et lui donna le pouvoir d'expliquer la vérité qu'il avait enseignée lui-même, et de la propager dans le monde entier jusqu'à la consommation des siècles.

Mais cette auguste autorité, les enseignements qu'elle propose et la lumière qu'elle répand dans l'intelligence, bien que suffisant à ramener l'homme des sentiers détournés de ses erreurs à la voie royale de la véritable sagesse, ne l'illuminent pas de manière à l'accabler sous l'éclat de l'évidence. Leurs clartés sont douteuses, variables et insconstantes Nous marchons dans la foi, dit saint Paul, et non dans la claire vue ; nous ne connaissons qu'en partie, nous ne prophétisons qu'en partie ; maintenant nous voyons comme par un miroir et dans l'obscurité, en attendant le jour où la vérité nous sera révelée dans toute sa perfection et sa plénitude, où nous le verrons intuitivement face à face, comme nous nous voyons et comme nous nous connaissons nous mêmes. Ainsi la splendeur in-

trinsèque de la doctrine révélée, la grâce et les bienfaits de la rédemption, ne nous enlèvent pas la triste liberté d'errer, et moins encore l'orgueil du cœur qui, après avoir causé le premier égarement de notre intelligence, et la première perversion de notre volonté, continue à se mêler à toutes nos erreurs, et à influer sur toutes nos fautes et sur tous nos dérèglements.

Mystère profond du cœnr humain ! D'une part, il se sent poussé vers Dieu, son principe et sa fin nécessaire ; et de l'autre il s'en éloigne, comme s'il voyait en Dieu un ennemi. Il travaille et se tourmente pour savoir, il confesse que rien n'est plus beau que la vérité, qu'elle vaut bien tous les trésors du monde, qu'à sa recherdhe l'homme doit traverser les mers, voyager dans les régions lointaines, s'exposer à tous les périls ; et quand cette vérité s'offre à lui dans son éclantante beauté, il en détourne les yeux, il la dédaigne même et l'abhorre, surtout quand elle lui vient du foyer de toute lumière, de toute connaissance et de toute sagesse. Il délaisse le Maître de la vérité, il ferme l'oreille à ses divins enseignements, et il s'attache à des sophistes sans pudeur, manipulateurs d'idées et misérables histrions de la science. Il brûle de connaître les objets qui par leur dignité et leur élévation pourraient apaiser sa soif de savoir; et il sent un ennui, un dégoût et une fatigue insurmontables dans la contemplation de ces sublimes objets, tandis qu'il se livre avec toute l'ardeur de son âme à l'étude d'une infinité de bagatelles sans importance et sans valeur pour lui. Il rougit de ne pas savoir une frivolité, et il n'a point honte d'ignorer les grandeurs divines, les lois éternelles du monde et les merveilles de la création. Il trouve son agrément et son plaisir suprême à mettre des difficultés dans les choses mêmes dont l'évidence saute aux yeux. Il se complait à s'engager dans le labyrinthe de ses propres erreurs, à amonceler des nuages qui lui cachent le soleil de la vérité, et à éteindre de sa propre main la lumière dont la sereine clareté vient réjouir son cœur. Arrivé au comble de l'orgueil, il croit trouver désordre et confusion de l'intelligence souveraine, contradiction et répugnance dans la vérité infinie, qu'elle se révèle à lui dans le spectacle de la nature, ou que, dans son amour, elle condescende à lui parler par elle-même. Tel est l'homme ; telles sont ses misères et ses faiblesses : telle est l'origine de ses erreurs, de ses contradictions incroyables, et de ce qui, dans ces derniers temps, à pris le nom de *Conflits* entre la science et la foi.

Nous disons conflits ; car telle est la forme générale donnée par la raison humaine aux doutes ou aux difficultés qu'elle pourrait élever contre la raison divine. Dans un de ses ouvrages, Frédéric Schlegel affirme que l'histoire est " une lutte perpétuelle des nations et des individus contre les puissances invisibles. " A proprement parler, dit Gœthe, il n'y a qu'un sujet dans l'histoire, et ce sujet principal, auquel se subordonnent les autres, c'est la lutte entre l'incrédulité et la foi. " Ce que Gœthe dit du genre humain est aussi l'histoire de chaque homme en particulier ; car, pour peu que nous examinions ce qui se passe à l'intérieur de nos âmes, les mobiles de nos actions, et les mystères de notre cœur, nous

verrons aux prises à toute heure, au fond de nos consciences, l'élément naturel et l'élément surnaturel, Dieu et l'homme, l'orgueil humain et la miséricorde divine.

Ce n'est pas le moment de retracer cette lutte, les formes et les aspects divers qu'elle a pris dans le cours des siècles. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, dit l'éternelle Sagesse : les hommes ont toujours été ce qu'ils sont ; toujours ils furent poussés par les mêmes intérêts, agités par les mêmes passions ; et par conséquent, pour connaître le caractère, les causes et les effets des combats de la raison humaine contre l'éternelle vérité, il suffit d'ouvrir les yeux et de contempler ce qui se passe actuellement autour de nous. Aujourd'hui, la question des conflits entre la science et la foi s'agite de toutes parts avec véhémence. Dans les académies, dans les cercles scientifiques et littéraires, dans les chaires, dans les livres, dans les revues et les feuilles périodiques, jusque dans le sein de la famille, où ne devrait point arriver, ce semble, le bruit de pareils débats ; partout, à toute heure, se dresse le redoutable problème : comme le sphinx de la fable, il exige une réponse péremptoire. Les tempêtes soulevées par ces questions, les divisions qu'elles engendrent, les oppositions qu'elles excitent, l'orgueil et les vains triomphes des uns et les défaillances des autres, faut il les rapporter ? Qui ne se rappelle avec douleur certaines discussions où quelqu'un de ces orateurs à la parole facile et enthousiaste, si communs dans des pays placés comme le nôtre sous les feux d'un soleil méridional, se lançait à travers les questions les plus difficiles et les plus transcendantes ; et, des sommets de son éloquence, jetait à ses auditeurs des paroles empoisonnées qui bouleversaient leurs intelligences et égaraient leurs cœurs ? Qui oubliera jamais la fascination et l'espèce de commotion électrique qui parcourait l'auditoire, lorsque l'orateur, en parlant des relations entre la raison et la foi, de leurs luttes et de leur antagonisme, irréconciliable d'après lui, invoquait le nom sacré de la *science*, ses œuvres et ses glorieuses conquêtes ? Combien d'hommes perdirent la foi chrétienne, séduits par l'enchantement de cette parole ! Pour combien ce nom fut-il le petit nuage apparu à l'horizon de leur intelligence, et grossissant peu à peu, jusqu'à leur dérober complètement le soleil de la vérité, pour les plonger dans les ténèbres du doute et dans l'abîme de mille contradictions et de mille absurdités !

Oui, le nom de la *science* a toujours exercé sur le cœur de l'homme une influence mystérieuse et terrible ; il semble conserver quelque chose du charme diabolique avec lequel il dut vibrer sur les lèvres de celui qui le premier le prononça dans le monde, de celui qui fut homicide dès le principe, de l'ennemi du genre humain, de son perpétuel tentateur. Si d'une part ce nom élève notre cœur, de l'autre il lui inspire je ne sais quelle vague terreur et quel pressentiment de funestes périls : on dirait qu'il ravive en nous le souvenir d'une catastrophe épouvantable arrivée dans le monde par l'influence de cette parole. Une voix secrète nous dit que s'il n'y a rien de plus noble et de plus sublime que

la science, il n'y a rien aussi de plus périlleux. De là vient que, si les uns l'exaltent, préconisent ses droits et célèbrent ses conquêtes, les autres la tiennent pour suspecte : c'est qu'ils voient continuellement son beau nom sur les lèvres des sophistes, des hérétiques, des faux frères, des hypocrites, des séducteurs, de tous ceux qui font la guerre à Dieu, à l'Eglise et à la vérité, en mettant dans ce nom tout le secret de leurs triomphes.

Au point où les choses en sont venues parmi nous, il paraît nécessaire d'examiner le fondement de ces futiles espérances et de ces vaines frayeurs. Ce fondement, nous le trouvons dans l'éternelle question des relations entre la science et la foi, et de leurs prétendus *conflits*. Il serait très long d'examiner à part chacun de ces conflits, et d'ailleurs des hommes de grand talent se sont victorieusement acquittés de cette tache. Aussi jugeons-nous plus convenable de scruter le fond même de la controverse générale. Nous considérerons les éléments de la science et de la foi, et nous les comparerons entre eux pour voir les rapports de conformité ou de divergence qui peuvent résulter de ce parallèle. Par là nous comptons éclaircir davantage l'objet sur lequel roule la discussion, et rendre plus facile et plus intelligible la solution de chacun des conflits ou des difficultés que l'on peut produire contre la thèse générale.

Mais avant d'entrer en plein dans l'étude que nous nous sommes proposée, nous voulons prévenir une objection. A voir le tour que prennent les idées exposées jusqu'ici, on pourrait trouver que la discussion va se perdre dans les hauteurs de la théoloaie. Prétend on nous en faire un reproche? ce serait bien à tort. La question des relations entre la science et la foi est essentiellement théologique, et par conséquent il faut la résoudre par la théologie. En suivant une autre méthode, on rebaisserait un si noble objet, et de plus on ne ferait que l'effleurer et laisser les difficultés sans solution. Nous l'espérons cependant, en nous élevant à ces hauteurs, non seulement nous ne perdrons pas de vue le point à débattre ; mais, dégagé des ombres qui pourraient l'offusquer, il s'offrira à nos yeux dans toute sa splendeur native. Dieu est lumière. L'éclat de ses perfections rajaillit sur toutes ses œuvres, et porte en nos idées ordre et clarté. Ce qui n'est pas illuminé par cette lumière est condamné à demeurer dans dans les ombres de la mort ; ce que n'éclaire pas la science de Dieu, la vaine science des hommes ne l'éclairera assurément point. C'est ce qu'ont reconnu même les plus grands ennemis de cette science souveraine, réduits à confesser qu'au fond de toute controverse il y a une question de théologie. C'est à nos yeux une vérité très évidente. Elle a pour principe ces profondes paroles de saint Paul, que nous avons cru pouvoir mettre en tête de notre essai, et qui sont l'expression de tout le savoir divin et humain, la solution de toutes les énigmes, la clef de tous les mystères du temps et de l'éternité : *Omnia in ipso constant.* Toutes choses se réunissent, s'enchaînent et subsistent en Jésus-Christ.

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

SUSPENSION D'UN NOTAIRE — ACTES DEROGATOIRES

La Gazette officielle de Québec, du 23 Septembre 1893, public l'avis public suivant.

CHAMBRE DES NOTAIRES, SECRÉTARIAT DE QUÉBEC

Avis public est par le présent donné par moi, soussigné, Jean-Baptiste Délâge, l'un des secrétaires de la Chambre des Notaires, que par ordonnance de la dite chambre, en date du cinq septembre courant, Joseph Arthur Tremblay, notaire résidant aux Eboulements, dans le district de Saguenay, a été suspendu pour dix ans pour s'être rendu coupable d'actions dérogatoires à l'honneur de la profession. Cette suspension prendra effet le quatorze octobre prochain, et se terminera le quatre septembre mil neuf cent trois, ces deux jours inclus.

En foi de quoi j'ai signé le présent à Québec, ce dix-neuvième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-treize. Jean-Baptiste DÉLAGE, Sec. C. N.

NOTE DE LA REDACTION

Joseph Arthur Tremblay, notaire, était accusé d'avoir dans l'exercice de sa profession, fait des actes dérogatoires à l'honneur professionnel. Il fut traduit devant la commission de discipline de la chambre des Notaires pour y être jugé, mais il prit un bref de *prohibition* demandant que défense fût faite à la commission de procéder. La cour Supérieure (1) à Québec (Casault juge) accorda le bref pour les raisons suivantes ; savoir :

1° *Parceque les actes reprochés à Tremblay constituaient des félonies.*

2° *Parceque les félonies ne peuvent être jugées que par les tribunaux ayant juridiction criminelle.*

3° *Parceque la chambre des Notaires et sa commission de discipline n'avaient droit de prendre connaissance des actes reprochés à Tremblay qu'après une condamnation définitive prononcée par le tribunal criminel.*

Le jugement de la cour Supérieure fut renversé par la cour d'Appel, cette dernière cour jugeant que la commission de discipline avait droit de prendre connaissance des accusations portées contre Tremblay et de procéder jusqu'à jugement final. Cette dernière décision fut confirmée par la cour Suprême le 6 Octobre 1892.

Après le jugement de la cour Suprême, la commission de discipline continua l'instruction de la cause et elle rendit jugement contre Tremblay. Ce jugement fut rendu en vertu des articles 3918 et 3919 des Statuts Refondus de la Province de Québec. En vertu de l'article 3938 des mêmes Statuts, le président a prononcé ce jugement à la séance de la chambre des notaires du 5 septembre dernier.

OLEOMARGARINE

QUESTION. — La fabrication et la vente de l'oléomargarine sont-elles permises par la loi ? *Un marchand de provisions.*

(1) Voir le PROPAGATEUR du 1er Octobre 1891, page 470.

RÉPONSE — Toutes deux sont expressément défendues et des peines sévères sont imposées aux contrevenants. Ces peines consistent dans une amende de deux cents piastres à quatre cents piastres, et à défaut de payement, dans un emprisonnement de trois à douze mois.

Voici, à ce sujet, la disposition du chapitre 100 des Statuts Révisés du Canada.

1. *Nulle Oléomargarine, butterine ou autre matière substituée au Beurre, fabriquée avec toute substance animale autre que le lait, ne sera fabriquée en Canada ou n'y sera vendue ; et quiconque enfreindra les dispositions du présent acte en quelque manière que ce soit encourra une amende de deux cents piastres à quatre cents piastres, et à défaut de paiement sera passible d'emprisonnement pendant douze mois au plus et trois mois au moins.*

En France, les falsificateurs sont aussi punis très sévèrement. On lit à ce sujet dans la *Croix* de Paris :

LA FRAUDE DU BEURRE

Un marchand de beurre de Caen, M. Levigoureux falsifiait, à l'aide de la margarine, les beurres qu'il vendait et exportait.

Enfin, il fut pris ; et le tribunal de police correctionnelle de Cherbourg vient de le condamner à trois mois de prison, à 2000 francs d'amende, aux frais du procès, à la publication, à ses frais, du jugement dans une trentaine de journaux de la région, à l'affichage de ce jugement en certains endroits désignés.

C'est sévère, mais c'est bien fait.

Les falsifications ruinaient la principale branche de commerce de la Normandie et de la Bretagne en dépréciant ainsi un produit de choix.

Dans l'état de Georgie (Etats-Unis) la loi permet la vente de l'oléomargarine, mais elle impose au vendeur plusieur obligations à l'avantage de l'acheteur,

J'emprunte à la *Presse*, du 19 septembre dernier, l'article suivant relatif à ce commerce.

Une loi acceptée par la Législature de Georgie défend la vente de l'oléomargarine dans les limites de cet Etat, à moins que chaque paquet de produit ne porte une étiquette indiquant sa nature ; de plus le marchand doit faire remarquer à l'acheteur que c'est de l'oléomargarine qu'il lui vend. Dans les hôtels, restaurants, auberges, où l'on se sert de ce produit, une pancarte doit être placée bien en vue dans la salle à manger et dans les chambres, portant ces mots : " Cette maison se sert d'oléomargarine." Les mêmes mots doivent se trouver sur les menus.

EMPRISONNEMENT POUR DETTES (1)

Re CHARTRAND ET CAMPEAU

Cour de Révision, Montréal septembre 1893.

Dans cette cause, la cour de Révision a confirmé le jugement de la cour Supérieure (Taschereau juge) rendu en chambre en juillet dernier. Ce jugement, faisant application des articles 792 et 793 du Code de Procédure Civile, avait ordonné l'élargissement

(1) Voir le No du 1er aout dernier, page 356.

de Campeau détenu en prison pour dette et pour mépris de cour La raison de cet élargissement était la cession de biens faite par Campeau pour le bénéfice de ses créanciers.

L'emprisonnement pour dettes ne peut pas durer perpétuellement sous l'empire de notre législation.

ABSOLUTION OBLIGATOIRE

La *Semaine Religieuse* de Quimper, France, publie l'article suivant. Il est relatif à des élections municipales annulées par un *Conseil de Préfecture* sous prétexte que l'absolution avait été refusée à des électeurs à cause de leur vote en faveur des candidats libres-penseurs.

Nous nous abstenons de traiter les questions purement politiques ; mais aussi nous regardons comme un devoir de protester, en le signalant, contre tout empiètement sur le terrain religieux.

On se souvient que le Conseil de Préfecture du Finistère avait annulé les élections municipales de Pluguffan, pour ce motif : que l'absolution avait été refusée à certains candidats et à plusieurs électeurs. C'est avec une douloureuse surprise que nous avons vu la plus haute justice administrative de France, le Conseil d'Etat, approuver, en confirmant sa décision, l'évidente usurpation de pouvoir commise par le Conseil de Préfecture.

Certains journaux, à cette occasion, se félicitent qu'on " n'admette pas *en faveur* du clergé le *secret professionnel* "... Si nous pouvions croire à leur bonne foi, nous ferions observer à ces journaux que dans le cas présent, on tourne justement *contre* le prêtre *le secret sacramentel,* absolument inviolable, qui lui ferme la bouche. " Accusé ", il n'a aucun moyen de défense : il ne peut dire, ni indiquer, ni faire entendre s'il a, ou non, refusé l'absolution et pour quels motifs. Or ces motifs peuvent être tout autres que le fait d'avoir déposé dans l'urne électorale un bulletin au nom de tel candidat.

L'absolution doit être refusée à quiconque commet un péché grave et refuse de s'amender. C'est un principe incontestable, et aucun tribunal humain ne peut s'instituer juge du prêtre en cette délicate matière.

Nous plaignons sincèrement les chrétiens qui, en se prêtant en cette circonstance, au rôle d'accusateurs, ont commis un grave manque de respect au sacrement de Pénitence. Puissent-ils se souvenir qu'ils en répondront, à leur tour devant un juge dont les arrêts seront vraiment sans appel !

L R.

PIERRE LEVIEIL

A LA MÉMOIRE DE MELCHOIR DU LAC, COMTE D'AURE ET DE MONTVERT.

I

L'ABBAYE.

> Et ... je ne vos oncques retourner mes yez vers Joinville, pour ce que li cueurs ne me attendrissit dou biau chastel que je lessoie...

Sur les rives de la Fontanelle, petite rivière qui se jette dans la Seine à une lieu de Caudebec, s'élevait, avant la Révolution, la royale abbaye fondée au septième siècle par saint Wandrille, parent de Clovis III. Détruite une première fois par les Normands, incendiée en 1250, elle s'était relevée de ses ruines, lorsqu en 1631 la tour de l'église s'écroula, écrasant sous ses débris la nef et le chœur. Les religieux bénédictins consacrèrent dès lors la meilleure partie de leurs revenus à réparer ce désastre ; mais près d'un siècle s'écoula avant que les travaux de réédification fussent terminés, et, en 1727, à l'époque où commence ce récit, le vénérable abbé de Saint-Wandrille, dom Gérard de Malaunay, venait à peine de poser la dernière pierre d'une belle terrasse qu'il avait fait construire devant l'église rebâtie.

C'était par une belle journée de mars, à l'heure où, selon la règle, les bénédictins, quittant leurs études, se livrent au travail manuel. Ce jour-là ils étaient tous transformés en jardiniers, et plantaient sur la nouvelle terrasse des rangées d'ifs et des bordures de buis. Le bon abbé, tout cassé de vieillesse, appuyé au bras d'un jeune novice, surveillait les travaux de ses moines.

" Frère Saturnin, " dit-il à l'un d'eux qui portait la robe de frère convers, " pensez vous que le gazon que vous allez semer sera vert à la fête de notre saint patriarche ? "

" J'y compte, mon révérend père, " dit Saturnin la " belle saison est si belle cette année ! d'ailleurs, nous arroserons. Il faut que la terrasse soit toute parée pour la fête de saint Benoît. "

" C'est bien, mon fils; mais aurons-nous des fleurs ? "

" La serre est déja comme un paradis, " reprit avec orgueil le frère jardinier : " jamais je n'ai si bien réussi, et j'aurai des roses aussi belles que celles que le bon saint François d'Assise vit éclore sur les buissons d'épine de Subiaco. — Mais, mon père, avant toute chose, pour que la fête soit belle, il nous faut notre abbé bien en point et en état d'officier : et si vous restez nu-tête au soleil de mars, vous attraperez la fièvre ou quelque mauvais rhume. "

" Vous parlez sagemment, mon bon frère, " dit dom Gérard. Et, quittant la terrasse, il alla s'asseoir sur un petit banc de pierre, placé sous une charmille qui commençait à se feuiller, et d'où l'on découvrait une partie de la vallée de Fontanelle. Quelques petites

maisons blanches, à toitures de tuiles rouges, égayaient la verdure printanière des prairies, où paissaient de nombreux troupeaux. On voyait courir et bondir les agneaux âgés de quelques jours seulement, des fils de la Vierge flottaient dans l'air imprégné du parfum de violettes, et le chant du pinson saluait l'arrivée du printemps. Sur la pâle azur du ciel de Normandie se dessinaient l'église neuve et les constructions gothiques de l'abbaye, et, dans le cloître aux arceaux magnifiques, on entendait retentir les cris des hirondelles affairées, qui déjà rebâtissaient leurs nids.

Dom Gérard fit asseoir à ses pieds son jeune compagnon, et lui dit en étendant la main vers la vallée :

" Que cette campagne est belle, mon fils ! Voilà la soixantième fois que je lui vois reprendre sa parure du printemps soixante fois que les cloches de Pâques m'annoncent ici la résurrection du divin Jésus ! Comme le premier jour, je jouis de ces fêtes de l'Eglise, de ces fêtes du printemps, et, chaque année, je comprends encore mieux quelle grâce le bon Dieu m'a faite en me donnant la vocation religieuse. Vivre pour lui seul, contempler ses œuvres, chanter ses louanges, ramener à lui les âmes, étudier sa parole, est-il rien au monde de plus souhaitable ? — J'étais venu ici comptant faire pénitence, persuadé que j'aurais à souffrir, à lutter ! Et le bon Dieu, agréant ma bonne volonté, m'a si bien aidé, que je n'ai pas cessé de dire depuis soixante années : " Seigneur ! que votre joug est doux, votre fardeau léger ! "

Les mains modestement croisées, les yeux fixés sur le visage du vénérable vieillard, le jeune novice l'écoutait avec une respectueuse attention. Il n'avait pas vingt ans. Sa figure, parfaitement belle, mâle et expressive, eût pu servir de modèle à un peintre pour représenter l'ange de Tobie. Il s'appelait Pierre Levieil. Fils d'un peintre verrier originaire de Rouen, mais établi à Paris depuis longtemps, Pierre avait fait de brillantes études au collège Sainte-Barbe. Venu à dix-sept ans au noviciat de Saint-Wandrille, il promettait d'être un digne successeur des savants écrivains que l'ordre de Saint-Benoît a fournis à l'Eglise. En ce temps-là, les vocations devenaient rares ; l'esprit chrétien allait tous les jours s'affaiblissant en France : aussi l'arrivée du fils de Guillaume Levieil avait-elle été pour dom Gérard une grande joie, et, voyant s'affermir chaque jour, depuis deux ans, les excellentes dispositions du jeune novice, il avait été décidé au chapitre de le recevoir profès le jour de la fête de saint Benoît. Les parents de Pierre ne s'opposaient point à son dessein. C'était leur aîné. Ils avaient dix autres enfants, et trouvaient tout simple d'offrir à Dieu les prémices de leur famille, le plus beau fleuron de leur couronne patriarcale.

" Mon fils, " dit l'abbé après un moment de silence, " vos parents viendront-ils à la cérémonie de votre profession ? "

" Mon père, " dit le novice, " je n'ose espérer y voir ma bonne mère, ses dix enfants l'occupent trop pour cela ; mais mon père viendra avec mon frère Jean, et peut-être l'aînée de mes sœurs, ma chère Luce, qui doit entrer au premier monastère de la Visitation dès qu'elle aura dix-huit ans. Ce sera son premier et

son dernier voyage, car ma sœur n'a jamais quitté sa paroisse. A cause d'elle, mon père logera à l'hôtellerie. "

" Fort bien, " dit l'abbé. " Je recommanderai à l'hôte d'avoir bien soin d'eux, et je veux voir cette petite sœur au parloir. Ce doit être une sainte enfant. "

" C'est un ange, mon père. C'est elle qui gouverne les petits à la maison. Ma bonne mère, en l'offrant à Dieu, donnera son bras droit et toute sa consolation ; mais elle a un cœur à la hauteur du sacrifice. "

" Que nous veut frère Ansegise ? " dit l'abbé Gérard.

Le frère portier s'approchait, une lettre à la main.

" Voici ce que notre messager vient d'apporter de Duclair, " dit-il en s'inclinant.

L'abbé prit la lettre, et le frère s'éloigna.

" Je n'ai pas mes lunettes, " dit l'abbé. " Pour qui est cette lettre, frère Pierre ? "

" Pour moi, " dit le novice en jetant les yeux sur l'adresse : " c'est l'écriture de ma sœur. "

" Lisez à haute voix, mon fils. Cette lettre annonce sans doute l'arrivée de vos parents. "

" Elle est de ma mère, " dit Pierre, et il lut :

" Paris, 3 mars 1727.

MON CHER FILS,

" Votre père est souffrant et ne pourra se rendre à l'invitation du révérendissime abbé de Saint-Wandrille. Jean et Luce me sont trop nécessaires à la maison pour que je vous les envoie. Ayez donc patience et contentez-vous, au jour de votre profession, d'avoir autour de vous la nouvelle famille que le bon Dieu vous donne. Nous communierons tous ce jour-là à votre intention. Présentez nos respectueuses excuses au révérendissime abbé. Ne songez qu'à bien vous préparer : Dieu prendra soin de nous. Souvenez-vous, mon fils, qu'une fois la main mise à la charrue, il ne faut pas regarder en arrière. Vos frères et sœurs vous envoient tous leurs compliments et tendresses. Ils sont en bonne santé, de même que moi. — Que Dieu soit loué de toute chose !

" Votre mère,
" HENRIETTE-ANNE FAVIER, femme LEVIEL. "

" Vous avez une sainte mère, mon fils, " dit l'abbé. Nous prierons pour la prompte guérison de votre père. "

" Il y a une autre feuille, mon père, " reprit Pierre : " une lettre de ma sœur Luce, "

" Lisez la, mon enfant. "

" Mon bon frère, " écrivait Luce, " j'ai demandé permission à mon confesseur de vous écrire sans montrer ma lettre à maman, et je me hâte d'ajouter quelques lignes à la lettre qu'elle m'a dit d'envoyer à la poste. Il est temps que vous sachiez la vérité. Notre

bon père n'est pas seulement souffrant, il est très malade, et sans espoir de guérison, au dire de certains médecins que notre docteur a voulu consulter. Il ne partage pas leur avis ; mais, enfin, l'état du malade est bien inquiétant. Un tremblement continuel et une fièvre intermittente, qui le mine depuis un an, le rendent incapable de travailler. Jean et André font ce qu'ils peuvent à l'atelier, mais ce sont des enfants. Maman est tout occupée de soigner mon père, et nos ouvriers sont devenus si impies et si grossiers, qu'elle n'ose plus leur parler. Ils font à peu près ce qu'ils veulent, et la maison est dans un désordre épouvantable. Je prie Dieu de vous inspirer ce qu'il convient de faire en telle occurrence, le prenant à témoin que je vous dis l'exacte vérité. Notre bonne mère vous l'a cachée, parce qu'elle croirait offenser Dieu en vous détournant de votre vocation. Moi-même, j'ai longtemps hésité, longtemps réfléchi ; mais je crois que notre devoir à tous deux est de rester dans le monde, de soutenir la maison qui s'écroule, et de n'entrer en religion que lorsque l'avenir de nos frères et sœurs et la sécurité de la vieillesse de nos parents seront assurés. Je vous attends, mon frère. Puissent les anges de Dieu hâter et protéger vos pas !

" Votre sœur et servante,

" Marie-luce Levieil. "

La voix du pauvre Pierre avait tremblé plusieurs fois en lisant cette lettre. Il était pâle, et, sans prononcer une parole, du regard il interrogea l'abbé. Dom Gérard lui tendit les bras ; Pierre s'y jeta, et tous deux pleurèrent en silence. Puis le jeune novice, se mettant à genoux, courba la tête, attendant les ordres de l'abbé.

" Pierre, mon cher fils, " dit le vieillard, " votre sœur vous indique votre devoir. Il faut partir : c'est la volonté de Dieu. Allez, mon enfant. La lune se lèvera de bonne heure ce soir : en marchant toute la nuit, vous pouvez arriver à Rouen avant le départ du coche de Paris. Adieu, mon cher enfant ! "

" Ne me dites pas adieu, mon père ! " s'écria Pierre : " je n'aurais pas la force de m'en aller. Bientôt, j'espère, je reviendrai. "

" Dieu le veuille ! mon enfant, " dit dom Gérard. " Mais il faudra vous hâter si vous voulez me retrouver encore à l'abbaye et non point couché sous les dalles de la crypte. Partez, mon fils ! allez, comme le divin Maître, travailler dans l'atelier, allez à Nazareth. Hélas ! c'est peut-être aussi en Egypte que je vous envoie. Cependant, j'ai confiance que vous ne perdrez pas votre vocation. "

" Mes vœux sont écrits là, " dit Pierre en croisant ses mains sur sa poitrine, " et j'espère qu'ils le sont aussi dans le ciel. Bénissez-moi, mon père. "

Au coucher du soleil, sur la route de Rouen, les rares voyageurs qui se hâtaient d'arriver au gîte, virent passer, ce soir-là, un beau jeune homme, vêtu en laïque, mais dont l'allure calme et les yeux

baissés décelaient l'état religieux. Il portait pour tout bagage un bréviaire et un très petit paquet attaché au bout d'un bâton de pèlerin. Arrivé au sommet d'une colline d'où, en se retournant, il eût pu apercevoir le clocher de Saint-Wandrille, il s'arrêta au pied d'une croix de pierre qui marquait la limite des terres de l'abbaye, et se mit à genoux. Il pria quelques instants, et, en se relevant ,il murmura ces mots : *Ubi crux, ibi patria !* Il se remettait en marche d'un pas ferme, lorsque le vent lui apporta le son lointain d'une cloche. L'*Angelus* du soir sonnait à l'abbaye. Pierre resta immobile : il lui semblait que cette cloche l'avait frappé au cœur. Il essaya de réciter la prière angélique, mais les larmes l'en empêchèrent.

Et, sans tourner la tête, il partit en pleurant.

II

LA MAISON PATERNELLE

> O foyer domestique des peuples chrétiens ! maison parternelle, où, dès nos premiers ans, nous avons respiré avec la lumière l'amour de toutes les saintes choses, nous avons beau vieillir, nous revenons à vous avec un cœur toujours jeune, et, n'était l'éternité qui nous appelle en nous éloignant de vous, nous ne nous consolerions pas de voir chaque jour votre ombre s'allonger et votre soleil pâlir !
>
> (Le P. Lacordaire, *Conférences de N.-D. de Paris*, année 1845, page 355.)

Au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, rue des Fossés-Saint-Victor, tout auprès du collège des Ecossais, Guillaume Levieil habitait une petite maison entre cour et jardin, contre laquelle s'adossait une sorte de remise qui lui servait d'atelier et où il avait construit un four.

Pierre avait conservé un gracieux souvenir de la maison paternelle. C'était fête au logis quand on l'y voyait arriver les jours de congé. Petits frères et petites sœurs, bien endimanchés, accouraient au-devant de lui ; sa mère préparait chaque fois quelque modeste régal, et son père, l'interrogeant sur ses succès d'écolier, lui montrait les travaux exécutés depuis la dernière sortie. En ce temps-là, Guillaume Lévieil travaillait beaucoup, et gagnait largement ce qui était nécessaire à sa nombreuse famille. La mode, cependant, n'était plus aux vitraux : partout on les faisait enlever et remplacer par des vitreries élégantes mais incolores, et Guillaume Levieil avait dû transformer son atelier de peinture en manufacture de vitrerie. De là, nécessairement, était venu un plus grand nombre d'ouvriers, et non plus de ceux qui, ayant étudié le dessin et la peinture, s'élevaient au-dessus des hommes du commun. Afin de soustraire pendant plusieurs heures chaque jour Jean et André au contact de ces vulgaires compagnons, Guillaume les envoyait dessiner dans l'atelier de François Jouvenet, leur parent, et chez Varin, fondeur et ciseleur du Roi. Guillaume espérait que ses fils, plus heureux que lui, verraient le bel art de la

peinture sur un serre reprendre faveur ; mais, depuis qu'en 1709 Levieil avait été chargé par Mansard de terminer les travaux de la chapelle du château de Versailles et ceux du dôme des Invalides, vitraux sans sujets, ornés seulement de bordures et de chiffres, Levieil n'avait eu occasion de peindre qu'un grand Christ pour l'église des Célestins, d'après un carton de Jean Jouvenet, parrain de son fils, et deux ou trois autres verrières de peu d'importance. La décadence de son art l'attristait, et, tout en se rappelant avec orgueil que depuis deux cents ans les Levieil étaient peintres verriers, il se demandait quelquefois s'il avait bien fait de donner cet état à ses deux fils, au lieu de diriger leurs etudes vers la peinture de genre, qui enrichissait alors Boucher, Lancret, Watteau et bien d'autres.

Lorsque Pierre Levieil arriva à la maison de son père, il fut étonné de voir la porte de la rue entr'ouverte. L'herbe croissait dans la cour, deux ou trois vitres manquaient aux fenêtres, et l'on entendait chanter dans l'atelier une chanson des rues, accompagnée par le bruit d'une conversation animée. Pierre traversa la cour sans que les ouvriers fissent attention à lui. Le dos tourné aux fenêtres, ils s'amusaient autour du four ouvert et froid. Au seuil de la maison un chien était couché ; il se leva en grondant.

“ Tout beau, Castor ! ” lui dit Pierre.

Castor le flaira, le reconnut, et se mit à sauter en aboyant de joie. A ses cris, une petite fille avança sa tête blonde sur la rampe massive de l'escalier, puis elle s'enfuit, et Pierre monta. La porte de la chambre de son père était ouverte : il entendit sa voix et celle de sa mère.

“ Femme, ” disait Guillaume, “ va vite, vite, dire que l'on éteigne le feu. Le four chauffe trop : je le sens d'ici, je vois les étincelles jaillir de la cheminée. Mes verres seront gondolés, perdus ! Cours, appelle Pierre, Jean, ma chère femme, je t'en prie ! ”

“ Mon ami, ” disait Anne Levieil, “ le four est éteint depuis longtemps, je t'assure. Calme-toi, ne te découvre pas ainsi ! ”

Mais le malade s'élançant hors de son lit, elle se mit à appeler au secours ; et Pierre, accourant, saisit son père à bras-le-corps, le recoucha, et le pria de se tenir tranquille. A sa voix, Guillaume jeta un cri :

“ C'est Pierre ! ” dit-il, “ c'est mon fils ! Mère, regarde-le ! Je te disais bien qu'il était là ! ”

Et la pauvre mère, se jetant au cou de son fils, lui dit :

“ Ah ! mon enfant ! c'est le bon Dieu qui t'envoie ! ”

Au même instant Luce entrait, attirée par le bruit. Elle ne fut pas surprise de voir son frère ; mais lui, en la regardant, frémit de douleur. Cette Luce, qu'il avait laissée si belle deux ans auparavant, n'était plus qu'une ombre. Ses grands yeux noirs seuls etaient restés beaux ; mais ses joues pâlies, ses cheveux ternes et son triste sourire annonçaient que bientôt s'achèverait sa vie. Sur les pas de leur sœur accouraient les enfants. Le malade se souleva sur son coude, et, les comptant des yeux, s'écria :

(*à suivre.*)

MOIS DES MORTS

LE DOGME DU PURGAROIRE
ILL·STR PAR DES FAITS ET DES REVELATIONS PARTICULIERES
Par le R. P. Shouppe
de la compagnie de Jésus
1 vol. in-12 .... 75 cts

MOIS CONSOLATEUR des AMES
OU MÉDITATIONS, PRIÈRES, EXEMPLES ET PRATIQUES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE
Par le P. Huguet
In-18 .... 38 cts

NOUVEAU MOIS DES AMES DU PURGATOIRE
Par le R. R. Gay, S. M.
In-18 .... 38 cts

LE MOIS DES AMES DU PURGATOIRE
Par Francisco Vitali
In-18 .... 25 cts

MOIS DES AMES DU PURGATOIRE
OU
MEDITATIONS PRATIQUES POUR CHAQUE JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE
Par M. l'abbé Berlioux
6ème édition in-18 .... 35 cts

LE MOIS DES TRÉPASSÉS
traduit du breton
Par M. l'abbé Kerné
In-18 avec exemples .... 20 cts

PETIT MOIS DES AMES DU PURGATOIRE
Par l'auteur des *Paillettes d'Or*
In-32, 5 cts, 40 cts la doz., $3 le cent.

NEUVAINE POUR LE SOULAGEMENT DES AMES du PURGATOIRE
Par un missionnaire du Sacré-Cœur
In-32, 5 cts, 25 cts la doz., $1.50 le cent.

LA DOUCE ET SAINTE MORT
Par le R. P. Crasset
1 fort vol. in-18 .... 63 cts

LE CIMETIERE ET LE PURGATOIRE
considérations pour
L'OCTAVE ET LE MOIS DES MORTS
suivies de prières et de pratiques de piété
Par **M. P. Andrieux,** missionnaire
1 vol. in-12 .... 38 cts

LE PARADIS CATHOLIQUE
Par L'abbé Lohan
3 ème édition 1 vol. in-12 .... 60 cts

LE CIEL OU LE BONHEUR DES SAINTS
DANS LE PARADIS
Par M. l'abbé J. Marc
3ème édition 1 vol. in-12 .... 75 cts

LE CIEL CITE DES BIENHEUREUX
Par le R. P. Drexelius
de la Compagnie de Jésus
1 fort vol. in-12 .... 75 cts

L'ENFER OU LES SUPPLICES DES REPROUVES
Par le R. P. Drexelius
1 fort vol. in-12 .... 75 cts

CONSIDERATION SUR L'ETERNITE
Par le R. P. Drexelius
1 vol. in-12 .... 50 cts

LES AUXILIATRICES DU PURGATOIRE
Par le R. P. Blot
5ème édition 1 vol. in-12 .... 63 cts

LA MORT CHRÉTIENNE
ou moyens de s'assurer
LA GRACE D'UNE BONNE MORT
Par le R. P. Bellecius
De la compagnie de Jésus
In-12 .... 63 cts

PENSEES EDIFIANTES SUR LA MORT
Par le R. P. Libercier
1 vol. fort in-18 .... 75 cts

LA SCIENCE DE BIEN MOURIR
OU MANUEL DE LA BONNE MORT
Par le R. P. Lefebvre
De la compagnie de Jésus
7ème édition 1 fort vol. in-18..... 63 cts

CONSOLATIONS
Par le R. P. Lefebvre, s. J.
1 vol. in-12 .... 75 cts

A CEUX QUI PLEURENT CONSOLATIONS DU PURGATOIRE
d'après
LES DOCTEURS DE L'EGLISE ET LES REVELATION DES SAINTS
Par le R. P. Faure, S. M.
4ème édition. 1 fort vol. in-18.... 50 cts

AU CIEL ON SE RECONNAIT
Par le R, P. Blot
34ème édition. In-12 .... 25 cts

LE LENDEMAIN DE LA VIE
Par M. l'abbé Henri Bolo
In 12 .... 63 cts

LES DERNIERES ETAPES DE LA VIE CHRETIENNE
Par M. l'abbé Henri Bolo
In-12 .... 63 cts

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 1er Novembre, 1893, Numéro 17

L'AMI DU CLERGÉ

—:o:—

Cette revue française dont nous sommes encore actuellement les agents en Canada, contient, dans sa livraison du 28 Septembre, un avis intitulé : " A nos amis et abonnés du Canada " que nous ne pouvons laisser passer sans protestation. " Nous avions cru devoir nous servir, dit l'administration de la revue, d'une librairie intermédiaire pour les abonnements à l'*Ami du Clergé* et l'achat des volumes et livraisons de la collection de cette Revue. Ce moyen ne nous a pas réussi ; nous ne pouvons continuer à subir plus longtemps les pertes qu'il a entraînées pour nous. "

Ces lignes injustes et offensantes à notre égard demandent une explication. Avant nous, une autre maison de librairie de cette ville avait l'agence de l'*Ami du Clergé*. Elle y a trouvé si peu de bénéfices et tant d'ennuis, qu'elle a dû y renoncer. C'est alors que l'administration de cette revue nous a instamment sollicités de nous en charger. Nous ne nous sommes rendus à ce désir que pour obliger d'excellents clients, et dans le désir de répandre une bonne publication. A cet effet, nous avons conclu avec M. le chanoine Denis, de Langres, des arrangements auxquels, pour notre part, nous sommes restés scrupuleusement fidèles. Nous nous sommes efforcés, dans la mesure de nos forces et de notre influence, de recruter des abonnés ; et nous pouvons nous rendre ce témoignage qu'en moins de deux ans, nous avons doublé la circulation de la Revue en ce pays.

Nous avons fidèlement envoyé en France les sommes provenant des abonnements, chaque fois que l'importance des recouvrements justifiait un envoi d'argent, et nous avons même, assez souvent, envoyé ainsi des abonnements qui ne nous avaient pas encore été payés. Malgré tout cela, nous recevions constamment des demandes d'argent, en des termes qui n'étaient pas toujours courtois ni même convenables, et nos observations à ce sujet ne paraissaient rencontrer que méfiance et incrédulité. A ces ennuis déjà intolérables, il fallait en ajouter bien d'autres :

Il arrivait que des abonnés envoyaient directement en France l'argent de leur abonnement; or, jamais l'administration ne daignait nous en aviser, et nous ne l'apprenions que par les abonnés eux-mêmes, lorsque nous leur envoyions un avis de se mettre en règle.

L'*Ami du Clergé* s'engage à remplacer gratuitement à ses abonnés les numéros qui peuvent s'égarer à la poste. Nous transmettions les réclamations de ceux à qui manquaient ainsi des numéros. On les remplaçait, mais on avait soin de nous les porter en compte.

Las de tous ces ennuis, et reconnaissant que loin d'être pour nous une source de profits, si minimes qu'ils fussent, l'agence en question ne nous occasionnait que des pertes, nous avons, à la date du 29 juin dernier, donné avis à M. le chanoine Denis que nous cesserions d'être ses agents en Canada à partir du 31 Décembre prochain.

L'administration de l'*Ami du Clergé* devait nécessairement porter ce changement à la connaissance de ses abonnés canadiens ; mais rien ne la justifie d'avoir joint à son avertissement des observations de nature à nous nuire dans l'esprit de nos clients. C'est un trait de malice toute gratuite et imméritée contre laquelle nous protestons énergiquement.

Nous souhaitons à cette revue française un grand succès parmi nous, dans ses relations directes avec notre clergé ; mais si elle veut obtenir ce résultat désirable, nous lui conseillons d'apporter plus d'exactitude dans son administration et plus de délicatesse dans ses procédés.

BULLETIN

23 Octobre 1893.

*** La France donne actuellement des fêtes splendides aux marins russes. Ces fêtes sont le digne pendant des fêtes données par la Russie aux marins français en 1891. En effet en cette année là une escadre française, sous les ordres de l'amiral Gervais, se rendit à Cronstadt et y resta quelques jours.

C'était au commencement de l'entente entre les deux nations. La réception fut cordiale et enthousiaste à l'extrême. Jamais témoignages d'amitié et de sympathie ne furent prodigués comme en cette occasion, et ces sentiments furent partagés par le peuple russe tout entier.

Aujourd'hui l'alliance entre les deux pays paraît consommée et une escadre russe, commandée par l'amiral Avellan, vient à son tour dans les eaux françaises remettre la visite de Cronstadt Elle est à Toulon où la réception a eu lieu avec une splendeur inouïe et un enthousiasme indescriptible.

L'amiral et une cinquantaine d'officiers de l'escadre sont actuellement à Paris où la réception a été encore plus grandiose qu'à Toulon. Partout le long de la route de Toulon à Paris, les populations se sont transportées aux gares pour acclamer les marins russes. La France entière est dans la joie. Outre les sympathies qui existent entre les deux races, l'intérêt commun les réunit pour résister aux empiètements de la triple alliance et détruire son œuvre néfaste.

A Toulon les marins russes ont été reçus officiellement par l'amiral Rieunier, ministre de la Marine.

A Paris ils ont été présentés, par l'embassadeur de Russie, au président Carnot qui, comme chef de l'état, représentait la nation entière.

Puisse cette alliance entre les deux grandes nations être féconde en résultats bienfaisants.

Un journal italien favorable à la France, le *Secolo*, de Milan, a publié, à la date du 3 octobre, un article d'une grande importance. Il est relatif aux fêtes actuelles.

" Il est impossible, dit-il, de comprendre la signification des invectives pleines de colère, des sarcasmes, des interprétations sinistres auxquels donne lieu l'envoi d'une escadre russe à Toulon, pour rendre la visite faite par la flotte française à Cronstadt en automne 1891.

" Déplorable ou non, l'alliance franco-russe est une nécessité inéluctable pour les deux Etats; aucun des deux n'abandonne les principes qui sont la base de son gouvernement; mais, attaques dans leur existence, ils se défendent tous les deux.

" Séparez la Russie de la France, et l'Allemagne, dans trois mois, lancera la Triple alliance sur les Vosges, et notre Roland-le-Furieux, le général Pelloux, stimulera encore, par son impatience, la lenteur des gens du Nord.

" Séparez la France de la Russie, et l'Autriche se précipitera sur le Danube, en traînant derrière elle les bataillons alpins du général Pelloux et la lourde cavalerie de Guillaume II.

L'amiral Avellan, qui commande l'escadre russe, est né en 1838. Sa famille est d'origine française; elle s'est établie en Russie sous le règne de Catherine II.

Toulon, où l'escadre se trouve actuellement est situé dans le département du Var. C'est un port militaire Sa population est de 80,000 habitants. Sa rade et ses arsenaux font sa renommée. On fait remonter la fondation de cette ville aux Romains dans le 4è siècle de notre ère.

***

*** Les élections générales pour la seconde chambre du parlement de la Suède ont eu lieu dernièrement. Ces élections se sont faites principalement sur les questions de la protection commerciale et du libre-échange. L'électorat s'est prononcé en faveur du libre échange.

La nouvelle chambre se compose de 85 protectionnistes et de 145 libre-échangistes.

***

*** Un nouveau cabinet vient d'être formé au Pérou. En voici la composition.

M. Jiménès, premier ministre et ministre des affaires étrangères.
M. Gaston, ministre de l'Intérieur.
M. Figuera, ministre de la Justice.
M. Gonzalès, ministre des Finances.
M. Somocurtio, ministre de la guerre.

***

*** Le 19 octobre M. l'abbé Louis Ignace Guyon, vicaire forain et curé de Saint Eustache, comté des Deux Montagnes, a célébré son cinquantième anniversaire de prêtrise. Le village de Saint Eustache était élégamment décoré pour cette circonstance solennelle. Les cérémonies qui ont eu lieu à l'église ont été magnifiques. Deux archevêques, deux évêques, un grand nombre de prêtres et une grande foule de citoyens y assistaient. M. le chanoine Bruchési a été l'orateur du jour. Après les cérémonies religieuses un grand banquet a été donné dans la salle du collège.

M. Guyon est né à Verchères le 11 juillet 1816. Il a fait ses études classiques et théologiques au collége de Saint Hyacinthe et il a été ordonné prêtre le 22 Octobre 1843. Il a été successivement vicaire à Sorel et à Saint Gabriel de Brandon, et curé de Sainte Mélanie, de Saint Ambroise de Kildare, de Sainte Elizabeth et enfin de Saint Eustache. Il est curé de cette paroisse depuis 33 ans et il est vicaire forain depuis 12 ans.

Saint Eustache est célèbre par la bataille qui eut lieu en 1837 entre les patriotes et les troupes anglaises. Les patriotes retranchés dans l'église y soutinrent un siège en règle, mais l'incendie, qui

la consuma en grande partie, les força de l'abandonner. Le Dr. Chénier, chef des patriotes, fut tué dans le cimetière.

***

*** Sont décédés en France dans le cours des derniers mois.

1o. Michel Peter, célèbre médecin. Il était en dernier lieu professeur de clinique. Il est né en 1824 et il a d'abord été typographe. On lui doit plusieurs ouvrages sur la médecine. Il était l'adversaire de Pasteur, et dans la lutte qu'il soutint contre ce dernier sur la grande question des microbes il eut beaucoup de partisans nommés les *pétéristes*. Les disciples de Pasteur s'appelaient les *pastoristes*.

En apprenant la mort du Dr Peter, Pasteur s'est transporté à sa résidence et il a demandé à madame Peter de l'introduire dans la chambre mortuaire afin d'y prier pour le repos de l'âme de son rival. Cette conduite de l'illustre savant a excité l'admiration générale.

2o. Le docteur Blanche, célèbre médecin aliéniste. Il était âgé de 73 ans. Il a été directeur à Passy, d'une maison de santé fondée par son père. La mort de Blanche a été le digne couronnement d'une vie qu'il a passée en faisant le bien.

3o. Le docteur Jean-Marie Charcot. Il est né à Paris en 1825 et il obtint le titre de docteur en 1853. Il s'est spécialement occupé des maladies nerveuses et d'hypnotisme. Il a, dit un journal, " élucidé un grand nombre de questions relatives aux maladies " du foie, des reins, de la moelle épinière. En appliquant à l'homme " les découvertes des vivisecteurs sur le cerveau des animaux, M. " Charcot enrichit la physiologie cérébrale du chapitre des *locali-" sations.*" Malheureusement Charcot était impie et matérialiste. Il se moquait des miracles et il a souvent employé ses talents et sa science à soutenir des doctrines anti-religieuses. D'après lui, dit la gazette de France, " *l'âme est une invention des religions qui " avaient besoin d'un domaine surnaturel. La matière organisée " devient la matière sensitive, puis la matière agissante, et enfin la " matière pensante. La science ne peut rien en dehors de cette thèse.*

" *Et c'est en partant de ce principe, en voulant prouver que tous les " miracles ne sont que le résultat de faits physiologiques et scientifiques " que M. Charcot a poursuivi ses recherches sur l'hypnose et sur la " suggestion.*"

Le Dr Charcot a publié plusieurs ouvrages de médecine et un grand nombre d'articles, d'études, de mémoires sur le ramollissement du cerveau, le rhumatisme, les maladies chroniques etc. Ses leçons cliniques ont été traduites dans toutes les langues de l'Europe.

Quoiqu'il soit mort sans avoir eu le temps de se reconnaître, Charcot a eu des funérailles religieuses. Cela est dû, sans aucun doute, à certaines circonstances particulières ignorées du public.

4o. L. Larombière, jurisconsulte distingué. Il était âgé de 80

ans. M. Larombière est entré dans la magistrature en 1841 et il a été président à la cour *impériale* de Limoges, premier président à la cour de Paris, président de chambre à la cour de Cassation etc. On lui doit un *Traité des Obligations* en 5 volumes. C'est un ouvrage d'un grand mérite.

5o. A Paris le 6 Juillet, à l'âge de 43 ans, Guy de Maupassant célèbre romancier, de l'école naturaliste. Il était fou depuis plusieurs années. Maupassant était un des maîtres dans l'art d'écrire et *son beau style*, dit un journal, *était clair*, *sobre*, *harmonieux et fort.* Malheureusement il a mal employé les talents dont Dieu l'avait doué. Ses deux meilleurs ouvrages sont *Notre Cœur* et *Une Vie.*

6o. Madame Anaïs Ségalas, femme de lettres, à l'âge de 87 ans. Elle a écrit beaucoup d'ouvrages. Ce sont surtout des romans pour jeunes filles.

7o. Mario Uchard, auteur dramatique et romancier- Sa femme était une actrice dont il fut séparé judiciairement peu de temps après son mariage. On prétend qee quelques-unes de ses pièces de théâtre étaient la peinture de ses déboires matrimoniaux.

8o. Mgr Arthur Xavier Ducellier, archevêque de Bésançon. Il est né à Soliers, département du Calvados le 1er septembre 1832, et il a été ordonné prêtre le 11 Octobre 1857. Il fut sacré évêque de Bayonne le 24 septembre 1878 et nommé archevêque de Bésançon le 16 avril 1887. Sa juridiction s'étendait sur 874 paroisses. Cet homme éminent avait une règle de conduite qu'il a toujours scrupuleusement observée ; *s'était de se guider d'après les principes et de ne jamais faire d'arbitraire.*

9o. Mgr Pierre Soubiranne, archevêque de Césarée et ancien évêque de Belley. Il avait 63 ans.

10. M. le chanoine Pomian, un des témoins des apparitions de Lourdes. Il avait été le confesseur de Bernadette et l'avait préparé à sa première communion. (*La Croix*)

11o. Mgr Lacarrière, ancien évêque de la Basse-Terre à la Guadeloupe. Depuis 30 ans il habitait la paroisse de Trioulou, département du Cantal. Possesseur d'une grande fortune il était généreux et charitable et ses bonnes œuvres sont nombreuses.

12o. Mr l'abbé Wathelet, aumônier de la colonne du général Dodds avec qui il a fait la campagne du Dahomey. " Il emporte " avec lui, dit *La Croix*, les regrets de nos vaillants soldats du " Dahomey qui étaient unanimes à rendre hommage à son héroï- " que dévouement et à son zèle sacerdotal. "

13o. Le général Marie François Joseph de Miribel, chef d'état major général de l'armée française et l'un des premiers stratégistes du monde. Sa mort est une perte immense pour la France dont il était l'espoir. Il avait réorganisé son armée et préparé des

plans de mobilisation que les militaires proclament des chefs d'œuvre.

La France entière avait mis sa confiance en lui. Elle espérait qu'il serait à son poste au jour de la *revanche* nationale et qu'il conduirait ses soldats à la victoire.

De Miribel était un homme de génie, un brave et pardessus tout un chrétien convaincu et pratiquant. Il s'est distingué sur les champs de bataille de Crimée, d'Italie, du Mexique et de France. Il a versé son sang en plusieurs circonstances. Il a gagné tous ses grades et il a amplement mérité les honneurs qui lui ont été rendus.

Le général est né à Montbonnot, département de l'Isère, le 14 septembre 1831, et il est mort le 12 septembre 1893. Comme je l'ai dit plus haut, il a fait les campagnes de Crimée, d'Italie et du Mexique. Il a été grièvement blessé à la bataille de Magenta et décoré sur le champ de bataille. Il a reçu une balle à la tête à l'assaut de Puébla, au Mexique. Il fut nommé lieutenant en 1855, capitaine en 1859, lieutenant colonel en 1870, colonel en 1871, général de brigade en 1875, général de division en 1880, commandant du 6e corps d'armée le 21 octobre 1888, et enfin en 1890, chef d'état major général de l'armée, charge qui venait d'être créée. Il fut aussi deux fois chef d'état major général des ministres de la guerre, le général de Rochebouet et le général Campenon. Les radicaux qui connaissaient les convictions religieuses et les idées conservatrices de Miribel reprochèrent vivement à Gambetta de lui avoir confié des fonctions importantes et ils l'accusèrent même d'avoir des tendances cléricales.

On a fait au général des funérailles magnifiques dans la cathé-de Grenoble, et l'évêque Mgr Fava a prononcé son oraison funèbre. Il a admirablement parlé de ce héros catholique *sans peur et sans reproche* qui, dans ces jours de lâches apostasies, n'a jamais reculé dans la manifestation publique de ses croyances. Dans le cours de son sermon, l'orateur a fait le tableau de l'état politique de l'Europe et notamment de celui de la France lors de la dernière guerre et il a déploré la *guerre de Crimée*, où la France a combattu une nation amie, la Russie, la *guerre d'Italie* où elle a combattu une nation catholique, l'Autriche, *l'unité de l'Italie*, qui est l'exécution du plan des sectaires, et enfin *l'abandon du Saint-Siège.*

*** La *Gazette Officielle* de Québec a publié la proclamation du lieutenant gouverneur convoquant la Législature pour le 9 Novembre.

ALBY.

LE MAL SOCIAL

SES CAUSES—SES REMÈDES

MÉLANGES ET CONTROVERSES SUR LES
PRINCIPALES QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES DU TEMPS PRÉSENT

Par Don Sarday Salvany

3 vol. in-12...Prix : $1.38

•:o:•

L'IGNORANCE

I

Quel sera, ami lecteur, le pire de nos maux, au milieu de tous ceux qui nous affligent depuis longtemps ? Sera-ce cette opposition systématique que les puissances de la terre s'efforcent de faire à l'Eglise de Dieu, en se liguant partout avec ses ennemis ? Sera-ce la corruption des mœurs qui menace de faire de nous un peuple d'insensés et de brutes, au point que c'est à peine si l'on trouve un enfant innocent, un jeune homme sensé, un vieillard judicieux.

Sera-ce cette universelle lâcheté dans la pratique du bien, ce stupide *qu'en dira-t-on*, qui fait que les bons s'allient aux méchants, uniquement par crainte de baisser dans leur opinion ? Le déchaînement de la presse ? La licence sceptique de l'enseignement ? L'horrible pouvoir des sociétés secrètes ?

Ah ! il y a un mal au-dessus de ces maux, une calamité pire que ces calamités, un ennemi plus funeste que tous ces ennemis.

Je le dirai, tout bas, bien bas, à nos amis, pour que nos ennemis ne l'entendent pas ; je le dirai. la rougeur et la honte au front, et le cœur brisé. Ce mal, c'est notre ignorance, notre ignorance grossière et coupable des choses de la religion.

Qu'un militaire ne connaisse pas les choses de la guerre, qu'un médecin ignore la médecine, un avocat la législation, j'en suis moins étonné que de voir un catholique ne sachant presque rien du catholicisme. Et pourquoi le cacher ? En Espagne, un grand nombre de catholiques se trouve dans cette situation.

Et notez que je ne me préoccupe point en ce moment de ces malheureux qui conservent de notre sainte religion uniquement le caractère indélébile du Baptême, vivant pour tout le reste libres-penseurs consommés ou au moins en indifférents absolus. Je me borne à parler ici de ceux qui n'ont pas renié leur foi, de ceux qui aiment les pratiques chrétiennes, de ceux qui se permettraient de donner à leurs enfants une éducation rigoureusement catholique, de ceux qui vont à la messe tous les jours de dimanches et de fêtes d'obligation, et accomplissent ponctuellement les autres préceptes de l'Eglise. Je parle, en un mot, de la portion choisie, du *petit troupeau* (pusillus grex) à qui on peut et on doit, en toutes justice et vérité, donner le titre honorifique de peuple fidèle. Or, j'affirme que ceux-là même n'ont pas communément le degré

d'instruction religieuse indispensable à notre époque, pas mèmes souvent celui qui fut nécessaire à tout chrétien à une époque quelconque.

J'ai été déterminé à traiter ce sujet, auquel je consacrerai quelques paragraphes, par une petite lettre d'un de nos amis de province, personnage à qui je suppose d'excellentes intentions, mais qui m'est absolument inconnu, et qui, en se plaignant de cette ignorance générale, me cite deux faits récents qui donneraient envie de rire s'ils donnaient moins sujet de pleurer. Je ne citerai pas les détails ; il s'agit en substauce de bons catholiques de la classe lettrée qui n'exigeaient rien moins de leur pasteur que la réitération du sacrement de Baptême, afin qu'on pût employer comme marraine une dame, fort mécontente et affligé de ce qu'on n'avait pas pensé à elle au moment du premier Baptême. Une autre famille aisée demandait à un bon prêtre qu'il célébrât la messe dans son oratoire particulier, ne voyant pas l'inconvenance provenant ici de ce que ce prêtre avait déjà déjeûné. On nous a cité les noms, les dates et les localités en cause dans ces deux cas.

Eh bien ! si, dans des questions si simples et si ordinaires, il y a une telle ignorance, que sera-ce dans les questions les plus élevées et les moins connues ? Déjà, dans une autre occasion, nous disions à ce sujet : Interrogez un grand nombres d'hommes très versés dans les lettres, ayant même leurs grades académiques, sur le mystère de l'Immaculée-Conception de Marie, mystère le plus populaire en Espagne, et, sur cent, vous en trouverez plus de quatre-ving dix qui vous répondront en confondant ce mystère avec celui de la Virginité perpétuelle de la Mère de Dieu. Je parle par expérience. Que sera-ce donc si nous interrogeons sur les mystères les plus profonds ? Les réponses matérielles du catéchisme elles-mêmes s'oublient peu de temps après qu'on a quitté l'école. On ne fait rien pour les rappeler pendant toute la jeunesse, et lorsque, dans la maturité de l'âge, on entend les enfants et les petits-enfants les réciter, elles semblent à plusieurs une lettre absolument inconnue ou pour le moins oubliée. Hommes du monde, en êtes vous là, oui ou non ?

Et cependant il est certain qu'il y a une partie de la religion tellement essentielle que si on ne la connît pas, on ne peut obtenir son salut éternel. Il est certain également qu'il y en a une autre partie qui, bien qu'elle ne soit pas indispensable au salut, ne saurait être ignorée, parce qu'il est prescrit de la connaître. Et il n'est pas moins certain que la plupart des questions que l'on traite aujourd'hui en public, et qui se traitent dans les journaux, les parlements, les clubs et les soirées intimens, sont des questions religieuses. Il est déplorable et honteux pour un catholique d'écouter sans mot dire les attaques dirigées contre sa foi, pour la triste raison que le malheureux ne sait pas défendre cette foi, qui est pourtant la sienne. Dites-moi, lecteurs impartiaux, ne vous étes-vous pas trouvés plus d'une fois dans cette pénible situation ?

Je vais donc, dans ces quelques pages, faire appel à votre bon sens, afin que vous donniez à votre instruction religieuse person-

nelle et à celle des membres de votre famille l'importance qu'elle mérite réellement à notre époque. Vous le voyez, je n'ai pas hésité à appeler cette ignorance le pire de nos maux.

Celui qui maintenant trouverait cette expression exagérée, la trouvera peut être faible en achevant la lecture de ces paragraphes. Aussi bien me proposè-je de montrer la gravité de ce mal, le profit qu'en retire l'enfer, les mille calamités publiques et privées dont il est la cause ou l'occasion, et surtout la souveraine félicité avec laquelle on pourrait y porter remède, si les catholiques le voulaient. Personne n'ignore le soin que nous mettons à rendre nos écrits toujours très pratiques et opportuns. Le sujet que nous abordons en ce moment aura même plus que les autres ces qualités. Dieu veuille accorder à nos humbles réflexions l'efficacité et la fécondité de sa divine impulsion !

II

Pourquoi appelons-nous l'ignorance religieuse le pire de nos maux ? — Coup d'œil sur l'état présent du peuple espagnol. (1)

Pour comprendre jusqu'à quel point est exacte cette expression appliquée à l'ignorance générale en matière de religion, que nous déplorons à notre époque, il suffira de considérer ce qu'est la religion et ce qu'est l'homme sans son précieux secours.

La religion est à la fois lumière pour l'entendemet, force pour la volonté, consolation pour le cœur. Lumière pour l'entendement, parce qu'elle enseigne ce que doit savoir l'homme touchant son origine divine, sa fin suprême et les moyens de l'obtenir. Force pour la volonté, parce qu'elle l'aide puissamment à agrir d'une façon conforme à ces moyens ; elle la stimule, si elle s'affaiblit ; elle la réveille, si elle s'endort ; elle la relève, si elle se laisse choir ; elle la soutient, si elle défaille. Enfin consolation pour le cœur, parce que, comme il y a inévitablement dans ce chemin des difficultés à vaincre et des ennemis à combattre, tout combat et toute victoire supposent la souffrance, la persécution, l'angoisse mortelle, et par là même aussi la nécessité de la consolation.

D'où il suit que la religion procure à l'homme la satisfaction des besoins les plus impérieux de son esprit : le besoin de savoir, le besoin d'agir, le besoin d'être consolé.

Or, supposez un homme qui, par sa faute ou par la faute d'autrui se trouve privé de ces trois éléments de vie morale, et voyez s'il peut se rencontrer dans la création un être plus tristement misérable.

" D'où viens-tu " ? lui demande à chaque instant sa conscience, qui est un questionneur très importun et très ennuyeux " Eh ! que sais-je d'où je viens " ? Telle est l'unique réponse que peut donner le malheureux qui se trouve privé de la seule lumière qui puisse

1 Ceci peut s'entendre de tous les peuples à l'heure actuelle. Le lecteur en fera lui-même l'observation,

l'éclairer dans une affaire si difficile et si ardue. " Où vas tu " ? poursuit l'implacable questionneur. " Eh ! que sais-je où je vais " ? Il semble que je vais sans tarder où vont tous les autres hommes : au cimetière. " Et après " ? Horrible parole Voilà le doute, voilà les terribles pressentiments enveloppés parfois dans une négation impie et blasphématoire que les lèvres s'efforcent de prononcer, mais que le cœur s'obstine à ne pas vouloir admettre. En conséquence, à toute heure revient ce terrible : " si c'était vrai " ! qui tourmente sans cesse, sans cesse aiguillonne, au milieu des affaires, au sein des plaisirs, dans les enivrements du pouvoir ! Ah ! n'être pas sûr de la fin dernière ! Et tout cela, pour ne pas vouloir le demander à qui le sait, à la Religion ?

Et si l'esprit est privé de cette lumière, il est clair qu'il ne peut pas y avoir beaucoup de force dans la volonté, ni de consolation dans le cœur. Nous travaillons tous pour ce que nous connaissons, bien que notre travail ne soit pas toujours en rapport avec cette fin. Mais si, alors même que nous connaissons le bien, nous omettons parfois de le pratiquer, comment le pratiquera celui qui l'ignore absolument ? C'est ici l'expérience qui répond.

Croyez vous qu'on proférerait des blasphèmes si horribles contre Dieu, qu'on outragerait à chaque instant et d'une façon si révoltante son nom béni, si on avait de la divinité la haute idée qu'en a l'homme qui a une connaissance ordinaire et suffisante de la religion ? Croyez-vous que la parole obcène n'expireraient pas sur les lèvres de celui qui comprendrait la gravité de la profanation dont il se rend coupable ? Nous ne nous sommes pas fait une idée assez défavorable du pauvre cœur humain, pour le croire à ce degré cyniquement pervers. Non, il est impossible que celui qui outrage ainsi son Dieu, sache qu'il est son Créateur, son Père, son Sauveur, la Providence qui veille constamment sur lui, le Juge inexorable qui réserve à ses infidélités au châtiment éternel. Ils ne savent pas ce qu'ils font, pouvons-nous dire, en répétant l'excuse invoquée par le Sauveur en faveur de ses bourreaux. Ils ne savent pas ce qu'ils font. Mais, dites-moi : le fait de cette ignorance n'est-il pas déjà un grand crime ?

Appliquez cette réflexion à tant et tant d'autres circontances dans lesquelles la religion a à pleurer sur les excès et les extravagances de ses enfants. Si vous voyez, par exemple, le prêtre raillé par les multitudes, pensez-vous que ces malheureux ont du ministre du Seigneur l'idée qu'ils devraient en avoir ? Si le temple catholique a été l'objet de profanations que ne lui auraient point fait subir des Turcs et des Juifs, ne devinez-vous pas que cela vient de ce qu'ils n'ont pas de la maison du Seigneur et de son caractère sacré l'idée élevée qu'en a donné la religion ? Ceux qui s'accommodent si facilement des unions condamnées par Dieu et injustement colorées du titre de mariages civils, agiraient-ils ainsi à la légère, s'ils comprenaient la gravité du concubinage public ?

Les révolutions de notre siècle, ces monstrueux attentats publics qui bouleversent et détruisent l'Europe moderne, et qui, lui promettant chaque jour de la régénérer, la conduisent de nouveau à

la barbarie antique, n'auraient pas été possibles à leur origine et ne le seraient pas aujourd'hui dans leurs conséquences, si elles n'avaient pas eu partout pour auxiliaire désastreux l'ignorance religieuse. C'est à ce prix seulement qu'il a été facile de faire perdre à notre bon peuple son caractère primitif de docilité et de noble grandeur; c'est ainsi qu'on a pu en faire le jouet de l'ambition insensée des uns et des tentatives désastreuses des autres; c'est ainsi encore que des maximes et des systèmes auxquels nos aïeux n'auraient répondu que par un sourire de compassion ou de mépris ont pu trouver des prosélytes au cœur de l'Europe et en plein christianisme.

Voici à ce propos une réflexion qui jettera une vive lumière sur le sujet que nous traitons. Il s'est produit, dans notre dernière révolution religieuse, un fait qui, à première vue, paraît incompréhensible.

Nous étions auparavant un peuple catholique; l'unité religieuse, non seulement était consignée dans nos lois, mais en réalité elle était observée par notre bon peuple. Il ne venait à la pensée de personne qu'il fût possible de se marier, ni d'enregistrer la naissance des enfants, ni de donner la sépulture à la dépouille mortelle de ses parents autrement qu'en suivant l'usage traditionnel et catholique suivi par l'église. Les plus avancés n'étaient pas encore sortis de cette sphère catholique que l'on croyait éternellement invariable en Espagne. L'Espagne est catholique, disait-on, et nul n'admettait de discussion sur ce point. Or, que s'est-il passé? La Révolution éclate; nous ne ne dirons pas un seul mot ici sur le côté politique de la Révolution. La Révolution religieuse éclate et, du coup, nous nous trouvons transplantés, dévinez où, bagatelle? dans l'athéisme le plus éhonté; bien plus, nous livrons la guerre à Dieu, en nous plaçant aussitôt beaucoup plus en avant dans l'impiété que nulle autre nation d'Europe. Et qu'on le remarque, cela n'a pas été seulement le délire d'un petit nombre d'hommes; non. Des personnages malheureusement très célèbres ont dû leur néfaste célébrité à ces bravades athées, ils ont été en peu de temps les chefs d'une armée nombreuse, et ils ont remporté des triomphes électoraux, grâce à la *guerre contre Dieu* franchement inscrite dans leur programme; et cela s'est passé dans la catholique Espagne, dans cette Espagne qui, deux ans auparavant, ne connaissait et ne reconnaissait, en fait et en droit, d'autre religion que la religion catholique, apostolique et romaine. Quel mystère incompréhensible! Notre patrie sera donc toujours le pays des phénomènes et des anomalies extraordinaires! Tout doit-il donc se passer chez nous autrement qu'ailleurs? Comment avons-nous fait tant de chemin en si peu de temps? Comment arrivons-nous à cette abîme d'impiété sans passer par des étapes et des degrés successifs?

En étudiant un peu ce fait, nous trouvons une explication assez satisfaisante, sans exclure toutefois les causes, dans notre état dignorance religieuse. La révolution de 1868 a surpris notre bon peuple dans la pratique de sa foi, pratique vivante en quelques endroits, il est vrai, mais morte et à l'état de routine, en au plus grand

nombre de lieux. On entendait la mease, on célébrait la fête du patron, on assistait aux processions, on recevait les sacrements indispensables ; mais comme chez plusieurs cela n'était pas appuyé sur une conviction robuste mais sur une coutume héréditaire, et n'était pratiqué que d'une façon inconsciente, il a suffi de la voix fougueuse, enthousiaste, d'un agitateur, pour le faire disparaître dans une ruine lamentable. Supposez que le peuple espagnol, à côté de la pratique de sa foi, eût pu, grâce à son instruction religieuse, raisonner cette foi, qu'il eût compris le sens de ces fêtes, la signification de ces cérémonies, la valeur de ces sacrements, oh ! les déclamations de quelques insensés plus ou moins éloquents ne l'auraient pas fait chanceler dans sa vieille croyance. La municipalité d'une cité immortelle n'aurait pas commis l'énormité d'inviter l'imposteur protestant à s'associer aux fêtes de la Vierge du Pilier ; elle aurait su que les Protestants n'admettent pas le culte de la Sainte Vierge ; tels autres n'auraient pas demandé à un curé catholique de bénir avec le rituel et le goupillon la distribution socialiste de biens particuliers. Ailleurs on n'aurait pas promené en procession, pendant la Semaine Sainte, la Mère des Douleurs coiffée d'un bonnet phrygien, brodé pour elle par un dévot fédéré, sans intention peut être de l'outrager, mais au contraire dans la pensée d'accomplir un acte de piété singulière.

Qui contestera que ce qu'il y a de plus extraordinaire, au milieu de cette série d'horreurs et de bouffonneries, c'est l'ignorance extrême de notre peuple ? Il a fait preuve de perversité et de beaucoup de malice ; mais on ne saurait expliquer par cette perversité toute seule, des folies semblables et un tel progrès dans le mal. L'aveuglement y a contribué plus que tout le reste ; cet aveuglement provient principalement de notre épouvantable ignorance. L'ignorance a été ici l'auxiliaire de la fausse sience de son œuvre de démolition. C'est l'ignorance qui a aplani toutes les voies à la corruption. C'est à la faveur de cette ignorance que nous avons été sur le point de laisser périr au milieu des ruines de nos temples les plus précieux souvenirs de notre foi.

Cette ignorance est plus grande dans les grands centres de lumière intellectuelle que dans les montagnes et les vallées écartées, elle échappe à ceux qui ne regardent que le vernis extérieur des choses ; mais ceux là la palpent avec douleur et tristesse qui, par leur ministère, se voient obligés d'enfoncer la main dans les plaies de cette société corrompue. C'est au point que nous croyons fermement que nos douleurs actuelles disparaîtraient presque entièrement si l'on obtenait que tous les enfants de notre Espagne possédassent au moins les notions les plus indispensables de la Religion.

(*à suivre*)

LE DOGME DU PURGATOIRE

ILLUSTRE PAR DES FAITS ET DES REVELATIONS PARTICULIERES

Par le Père F.-X. SCHOUPPE, de la compagnie de Jésus

1 fort volume in-12 ....Prix : 75 cts

Le dogme du purgatoire est trop oublié de la plupart des fidèles ; l'Eglise souffrante, où ils ont tant de frères à secourir, où ils doivent prévoir qu'ils passeront bientôt eux-mêmes, semble leur être étrangère.

Cet oubli, vraiment déplorable, faisait gémir saint François de Sales. " Hélas ! disait ce pieux docteur de l'Eglise, nous ne nous " souvenons pas assez de nos chers trépassés : leur mémoire " semble périr avec le son des cloches."

La cause principale en est dans l'ignorance et le manque de foi : nous avons au sujet du purgatoire des notions trop vagues, une foi trop faible.

Il nous faut donc considérer de plus près cette vie d'outre-tombe, cet état intermédiaire des âmes justes, non dignes encore d'entrer dans la Jérusalem céleste, afin de nous faire des notions plus distinctes et de raviver notre foi.

C'est le but de cet ouvrage ; on s'y propose, non de prouver l'existence du purgatoire à des esprit sceptiques ; mais de le faire mieux connaître aux pieux fidèles, qui croient d'une foi divine ce dogme révélé de Dieu. C'est à eux proprement que ce livre s'adresse, pour leur donner du purgatoire une idée moins confuse, je dirais volontiers une idée plus actuelle qu'on n'en a communément en répandant sur cette grande vérité de la foi le plus de jour possible.

A cet effet nous possédons trois sources de lumière bien distinctes. Premièrement, la doctrine dogmatique de l'Eglise ; ensuite la doctrine explicative des docteurs de l'Eglise ; en troisième lieu,les révélations des Saints et les apparitions, qui viennent confirmer l'enseignement des docteurs.

1° La doctrine dogmatique de l'Eglise au sujet du purgatoire, comprend deux articles que nous indiquerons plus bas. Ces deux articles sont de foi, et doivent être crus par tout catholique.

2° La doctrine des docteurs et explications sur plusieurs questions relatives au purgatoire, ne s'imposent pas comme des articles de foi ; on peut ne pas les admettre sans cesser d'être catholique. Toutefois il serait imprudent, téméraire même de s'en écarter ; et c'est l'esprit de l'Eglise de suivre les opinions les plus communément enseignées par le docteurs.

3° Les révélations des saints, appelées aussi révélations *particulières*, n'appartiennent pas au dépôt de la foi, confié par Jésus-Christ à son Eglise ; ce sont des faits historiques basés sur le témoignage humain. Il est permis de les croire et la piété y trouve un aliment salutaire. On peut aussi ne pas les croire sans pécher

contre la foi ; mais s'ils sont constatés, on ne les peut rejeter sans offenser la raison ; parce que la saine raison commande à tout homme de donner son assentiment à la vérité, quand elle est suffisamment démontrée.

Pour éclaircir davantage cette matière, expliquons d'abord la nature des révélations dont nous parlons.

Les révélations particulières sont de deux sortes : les unes consistent dans des visions, les autres dans des apparitions. On les appelle *particulières*, parce que, à la différence de celles qui se trouvent dans la sainte Ecriture, elles ne font point partie de la doctrine révélée pour tous les hommes, et que l'Eglise ne les propose pas à croire comme des dogmes de la foi.

Les *visions* proprement dites sont des lumières subjectives, que Dieu répand dans l'intelligence d'une créature pour lui découvrir ses mystères. Telles sont les visions des prophètes, celles de saint Paul, celles de sainte Brigitte et de beaucoup d'autres saints. Les visions ont lieu d'ordinaire dans l'état d'extase : elles consistent dans certains spectacles mystérieux, qui se présentent aux yeux de l'âme, et qui ne doivent pas se prendre toujours à la lettre. Souvent ce sont des figures, des images symboliques, qui représentent d'une manière proportionnée à notre intelligence des choses purement spirituelles, dont le langage ordinaire ne saurait donner une idée.

Les *apparitions* sont, au moins souvent, des phénomènes objectifs, qui ont un objet réel, extérieur. Telle fut l'apparition de Moïse et d'Elie sur le Thabor, celle de Samuël évoqué par la Pythonisse d'Endor, celle de l'ange Raphaël à Tobie, celle de beaucoup d'autres anges ; enfin telles sont les apparitions des âmes du purgatoire.

Que les esprits des morts apparaissent quelquefois aux vivants, c'est un fait qu'on ne saurait nier. L'Evangile ne le suppose-t-il pas clairement ! Quand Jésus ressuscité apparait la première fois à ses disciples réunis, ceux-ci *crurent voir un esprit*. Le Sauveur, loin de dire que les esprits n'apparaissent pas, leur parle ainsi : *Pourquoi êtes-vous troublés, et pourquoi ces pensées s'élèvent-elles dans vos cœurs ? Voyez mes mains et mes pieds, c'est moi-même, touchez et voyez, car un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ai.* Luc, XXIV. 37 suiv.

Les apparitions des âmes qui sont au purgatoire, ont lieu fréquemment. On les trouve en grand nombre dans les Vies des saints, elles arrivent même parfois aux fidèles ordinaires. Nous avons recueilli et nous présentons au lecteur ceux de ces faits qui paraissent les plus propres à l'instruire ou à l'édifier.

Mais, nous demandera-t-on, tous ces faits sont-ils historiquement certains ? — Nous avons choisi les plus avérés. Si quelque lecteur en trouve dans le nombre que lui semblent ne pouvoir soutenir la rigueur de la critique, il peut ne pas les admettre.

Toutefois, pour ne pas donner dans une sévérité excessive et voisine de l'incrédulité, il est bon de remarquer que, parlant en général, les apparitions des âmes ont lieu, et ne sauraient être révoquées en doute, qu'elles arrivent même fréquemment.

" Ces sortes d'apparitions, dit l'abbé Ribet ne sont pas rares. Dieu les permet pour le soulagement des âmes. qui viennent exciter notre compassion, et aussi pour nous faire entendre à nous-mêmes combien sont terribles les rigueurs de sa justice contre les fautes que nous réputons légères.

" Saint Grégoire dans ses Dialogues rapporte plusieurs exemples, dont on peut, il est vrai, constester la peine authenticité ; mais qui, dans la bouche du saint Docteur, prouvent du moins qu'il croyait à la possibilité et à l'existence de ces faits. D'autres auteurs en grand nombre, non moins recommandables que saint Grégoire par la sainteté et la science, rapportent des faits anologues.

" Au reste, ces sortes de récits surabondent dans l'histoire des saints: pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les tables des *Acta Sanctorum.* Toujours l'Eglise souffrante a imploré les suffrages de l'Eglise de la terre ; et ce commerce, empreint de tristesse, mais aussi plein d'instruction, est pour l'une une source intarissable de soulagement, et pour l'autre une excitation puissante à la sainteté.

" La vision du purgatoire a été accordée à plusieurs saintes âmes. Sainte Catherine de Rici descendait en esprit au purgatoire toutes les nuits des dimanches : sainte Lidvine pénétrait pendant ses ravissements dans ce lieu d'expiation, et, conduite par son ange gardien, y visitait les âmes dans leurs tourments. Un ange conduit également la B. Osanne de Mantoue à travers ces sombres abîmes. La B Véronique de Binasco, sainte Françoise de Rome et bien d'autres, reçoivent des visions tout à fait semblables, avec les mêmes impressions de terreur.

" Plus souvent ce sont les âmes souffrantes elles-mêmes qui s'adressent aux vivants et réclament leur intercession. Plusieurs apparu et ainsi à la B. Marguerite-Marie Alacoque, à une foule d'autres saints personnages. Les âmes des défunts imploraient fré quemment la pitié de Denys le Chartreux. On demandait un jour à ce grand serviteur de Dieu combien de fois ces pauvres âmes lui apparaissaient ? " Oh ! cent et cent fois ", répondit-il

" Sainte Catherine de Sienne, pour épargner à son père les peines du purgatoire, s'était offerte à la justice divine pour souffrir à sa place durant la vie. Dieu l'exauça, lui infligea de vives douleurs d'entrailles jusqu'à la mort, et admit dans la gloire l'âme de son père. En retour, cette âme bienheureuse apparaissait fréquemment à sa fille, pour la remercier et lui faire les révélations les plus utiles.

" Les âmes du purgatoire, lorsqu'elles apparaissent aux vivants, se présentent toujours dans une attitude qui excite la compassion, tantôt sous les traits qu'elles avaient de leur vivant ou à leur mort, avec un visage triste, des regards suppliants, en habits de deuil, avec l'expression d'une douleur extrême ; tantôt comme une clarté, une nuée, une ombre, une figure fantastique quelconque, accompagnée d'un signe ou d'une parole qui les fait reconnaître. D'autres fois, elles accusent leur présence par des gémissements, des san-

glots, des soupirs, une respiration haletante, des accents plaintifs. Souvent elles apparaissent environnées de flammes. Quand elles parlent, c'est pour manifester leurs souffrances, pour déplorer leurs fautes passées, pour demander des suffrages, ou même pour adresser des reproches à ceux qui devraient les secourir "

" Une autre sorte de révélation, ajoute le même auteur, se fait par des coups invisibles que reçoivent les vivants, par des frappements à la porte, des bruits de chînes des bruits de voix. Ces faits sont trop multipliés pour qu'on puisse les révoquer en doute : la seule difficulté est d'établir leur rapport avec le monde de l'expiation. Mais quand ces manifestations coïncident avec la mort de personnes chéries, et qu'elles cessent après qu'on a offert à Dieu des prières et des réparations, n'est-il pas raisonnable d'y voir des signes par lesquels ces âmes avertissent de leur détresse ?

" Aux divers indices que nous venons de signaler, on reconnaîtra les pauvres âmes du purgatoire. Mais il est un cas où l'apparition devrait être tenue pour suspecte : c'est lorsqu'un pécheur scandaleux, surpris inopinément par la mort, vient implorer les prières des vivants pour être délivré du purgatoire. Le démon est intéressé à faire croire que l'on peut vivre dans les plus grands désordres jusqu à la mort, et échapper cependant à l'enfer. Toutefois, même dans ces rencontres, il n'est pas défendu de penser que l'âme qui apparaît s'est repentie, et qu'elle est dans les flammes de l'expiation temporaire, ni, conséquemment de prier pour elle ; mais il convient d'observer la plus grande réserve sur ces sortes de visions et sur la créance qu'on leur donne. "

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer, suffisent pour justifier aux yeux du lecteur la citation des faits qu'il trouvera dans le cours de cet ouvrage.

Ajoutons que le chrétien doit se garder d'être trop incrédule dans les faits surnaturels, qui se rattachent aux dogmes de sa foi. Saint Paul nous dit que *la charité croit tout*, c'est-à-dire, comme expliquent les interprètes, tout ce que l'on peut croire prudemment, et dont la croyance ne saurait être nuisible. S'il est vrai que la prudence réprouve une crédulité aveugle et superstitieuse, il est vrai aussi qu'on doit éviter un autre excès, celui que le Sauveur reproche à l'Apôtre saint Thomas : *Vous croyez*, lui dit-il, *parce que vous avez vu et touché ;* il fallait croire au témoignage de vos frères. En exigeant davantage vous avez été incrédule : c'est une faute, que doivent eviter tous mes disciples : *Bienheureux ceux qui croient sans avoir vu. Ne soyez pas incrédule mais crogant.* (Joan. xx, 27.)

Le théologien qui démontre les dogmes de la foi, doit être sévère dans le choix de ses preuves ; l'historien aussi doit procéder avec une critique rigoureuse dans la relation des faits ; mais, l'écrivain ascétique, quand il cite des exemples et des faits pour écalrcir les vérités et édifier les fidèles, n'est pas tenu à cette stricte rigueur. Les personnages les plus autorisés dans l'Eglise, tels que saint Grégoire, saint Bernard, saint François de Sales, saint Alphonse de Ligouri, Bellarmin, et bien d'autres, aussi distingués par leur

lumières que par leur piété, n'ont pas connu, en écrivant leurs excellents ouvrages, les exigences rigoureuses de notre époque, exigences qui ne constituent nullement un progrès.

En effet, si l'esprit de nos pères dans la foi était plus simple, quelle est la cause qui a fait disparaître parmi nous cette ancienne simplicité ? N'est-ce pas le rationalisme protestant, qui de nos jours se déteint sur beaucoup de catholiques ? N'est-ce pas cet esprit raisonneur et critique sorti de la réforme luthérienne, propagé par le philosophisme français, qui leur fait envisager les choses de Dieu d'une manière tout humaine, qui les rend froids et étrangers à l'esprit de Dieu ? Le vénérable abbé Louis de Blois, parlant des *Révélations de sainte Gertrude*, dit que " ce livre renferme des „ trésors. Les hommes orgueilleux et charnels, ajoute-t-il, qui „ n'entendent rien à l'esprit de Dieu, traitent de rêveries les écrits „ de la vierge sainte Gertrude, de sainte Mechtilde, sainte Hilde- „ garde et autres ; c'est qu'ils ignorent avec quelle familiarité Dieu „ se communique aux âmes humbles, simples et aimantes ; et „ comment, dans ces communications intimes, il se plaît à illumi- „ ner ces âmes des pures lumières de la vérité sans aucune ombre „ d'erreur. "

Ces paroles de Louis de Blois sont graves. Nous n'avons pas voulu encourir les reproches de ce grand maître de la vie spirituelle ; et tout en évitant une crédulité blâmable, nous avons recueilli avec une certaine liberté les faits qui nous ont paru à la fois les plus avérés et les plus instructifs. Puissent-ils accroître dans ceux qui les liront, la dévotion envers les défunts ! Puissent-ils imprimer profondément dans les âmes la sainte et salutaire pensée du purgatoire !

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

LOUAGE.

Question — Un propriétaire a-t-il, avant l'expiration d'un bail, droit d'expulser son locataire pour venir habiter lui-même la maison louée ? Voici les faits. J'ai loué une maison pour 4 ans, je l'occupe depuis 18 mois. Ces jours-ci le propriétaire m'a fait signifier un congé disant qu'il veut occuper la maison lui-même.

Un Marchand

Réponse. — Votre propriétaire ne peut vous expulser pour venir habiter lui-même la maison qu'il vous a louée, que s'il s'est expressément reservé ce droit par le bail. Dans le cas contraire il n'a aucun droit de vous troubler. L'article 1662 du Code Civil dit que " *le locataire ne peut mettre fin au bail dans le but d'occuper lui-même les lieux loués à moins que ce droit n'ait été expressément stipulé.*

JURISPRUDENCE

Question de procédure (*C. P. C. Art.* 243.)

Re

La Compagnie de publication du " *Canada-Revue* "

Vs

Monseigneur E. C. Fabre, archevêque de Montréal

Le 5 Juin le défendeur inscrivit sa cause pour enquête et audition finale et il en donna avis à la demanderesse. Le 21 Septembre la demanderesse inscrivit la cause à son tour pour enquête seulement. Elle prétendait que l'inscription du défendeur était nulle vu le jugement renvoyant son plaidoyer pour cause de forclusion.

Le défendeur présenta alors une motion pour faire rayer l'inscription prise par la demanderesse et cette motion fut accordée par le juge Loranger le 5 Octobre.

Voici son jugement.

" Considérant qu'aux termes de l'art. 243, C. P. C. toute partie en cause peut déclarer, soit par la déclaration, soit par toute autre pièce de procédure, soit par un avis à la partie adverse, qu'elle entend que la cause soit inscrite en même temps pour enquête et pour audition finale, immédiatement après l'enquête et, dans ce cas, la cause ne peut être inscrite autrement ;

" Considérant que le Défendeur a, le 5 juin dernier, fait son option pour ce dernier mode d'inscription et en a donné avis à la demanderesse ;

" Considérant que cette option pouvait être faite en tout temps, après la comparution du défendeur, avant la production et indépendamment de la défense

et que toute inscription subséquente faite sans le consentement du défendeur est nulle et doit être traitée comme telle.

" Considérant que l'inscription de la demanderesse pour enquête, le 21 septembre 1893, en dépit de l'option exercée le 5 juin dernier, par le défendeur, est contraire à la disposition de l'article 243 ci-dessus cité et doit être considérée comme non avenue.

" Maintient la motion du défendeur et rejette la dite inscription, avec dépens.

LE DROIT DE GRACE

Question Constitutionnelle

La question de savoir à qui appartient le droit de faire grâce lorsqu'il s'agit d'offenses punissables en vertu des lois des provinces, a été vivement controversée depuis l'établissement de la Confédération. Le ministre de la justice prétend que ce droit appartient au Gouverneur Général du Canada de la même manière que s'il s'agit d'offenses punissables en vertu des lois fédérales. Les tribunaux de la Province d'Ontario ont jugé le contraire et la question est actuellement soumise au jugement de la Cour Suprême. Les journaux publient à ce sujet la dépêche suivante datée d'Ottawa le 19 Octobre.

LE DROIT DE GRACE

Appartient-il au gouverneur-général ou aux provinces ?

En cour Suprême, hier, tous les juges, à l'exception du juge Sedgewick, étaient sur le banc. La cause du procureur-général du Dominion *vs* le procureur-général de la province d'Ontario est venue en cour, étant la première des causes de la province d'Ontario. Cette cause est inscrite au dossier sous le nom de " Droit de grâce " Il s'agit de décider si le droit de grâce pour les offenses commises sous les statuts provinciaux doit appartenir au gouverneur-général en conseil ou au lieutenant-gouverneur en conseil. M. Mowat prétend que ce droit est de la juridiction de la province ; le procureur-général du Dominion veut que le droit de grâce soit du ressort du gouverneur en conseil. La cour en chancellerie a déjà donné gain de cause à la province d'Ontario. C'est de ce jugement que le Dominion en appela, en cour d'Appel, qui renvoya la cause.

PUNITION DES CRIMES

Question.--Quelles sont les peines dont sont passibles les coupables en vertu des lois criminelles du Canada ?

M. C.

Réponse. — Les voici telles qu'elles sont énumérées dans l'article 6 du " Code Criminel de 1892, " 55-56 Victoria, chapitre 29. Je reproduis cet article.

6 Quiconque commet une infraction au présent acte est passible, ainsi qu'il est ci-après prévu, de l'une ou plusieurs des punitions suivantes : —

(*a.*) La mort ;
(*b.*) L'emprisonnement ;
(*c.*) Le fouet ;
(*d.*) L'amende ;
(*e.*) Fournir caution de sa bonne conduite future ;
(*f.*) S'il remplit quelque charge sous la Couronne, d'en être destitué ;
(*g.*) De perdre toute pension ou allocation de retraite ;
(*h.*) D'être frappé d'incapacité à remplir aucune charge, de siéger au parlement, et d'exercer aucun droit d'électeur ;
(*i.*) De payer les frais et dépens ;
(*j.*) D'indemniser toute personne qui aura éprouvé quelque perte de propriété par suite de son infraction ;

INVENTION

QUESTION.—Ai-je le droit de faire, pour mon usage personnel, une machine pour laquelle quelqu'un a obtenu un brevet d'invention ?

Un ouvrier.

RÉPONSE.—Non. La loi me paraît très-claire à ce sujet. Voici ce que dit la 29è section de l'*Acte concernant les brevets d'invention*, S. R. C. Chap. 61.

"Quiconque, sans avoir eu le consentement par écrit du breveté, exécutera, " confectionnera ou mettra en pratique une chose pour laquelle un brevet d'in- " vention aura été pris sous l'empire du présent acte ou d'un acte antérieur,...

....

" sera, pour cet acte, passible, de la part du breveté ou de ses représentants " légaux, d'une action en dommages-intérêts.

....

Le contraire semble avoir été jugé en France si j'en juge par l'article suivant que je trouve dans la *Croix*, de Paris.

REPONSE UTILE A PLUSIEURS

On peut construire, pour un usage personnel, un objet breveté

Le tout est de ne pas se tromper sur ce qui est à l'usage personnel.
Si l'objet sert exclusivement à la personne ou à la famille, pour sa propre existence, pour ses besoins, l'usage est personnel.
Mais si la personne ou la famille tout en faisant usage de l'objet breveté, pour ses besoins personnels en tire profit commercial ou profit de toute autre nature hormis celui domestique, alors l'usage est insdustriel.

LE DISCERMENT DES ESPRITS

POUR LE BON REGNEMENT DE SES PROPRES ACTIONS

ET DE CELLES D'AUTRUI

Ouvrages spécialement utile aux Directeurs des âmes

Par le R. P. J.-Bte SCARAMELLI, de la Cie de Jesus

Traduit de l'italien en français

Par M. A. BRASSEVIN, Chanoine de la Cathédrale de Marseille

1 volume in-12..Prix : 75 cts

Le nom seul de l'auteur de ce livre nous dispense de toute autre recommandation. Le discernement dont il est question dans cet ouvrage n'est pas cette septième grâce, gratuitement donnée, comprise dans l'énumération de l'Apôtre, au verset 10 du chapitre XII de la 1re épitre aux Corinthiens. Le P. Scraramelli ne consacre qu'un chapitre de son livre à ce don qui n'est fait qu'à un nombre de personnes bien restreint, si on le compare au nombre de ceux qui par devoir d'état sont obligés de discerner les esprits. Il s'agit ici d'un discernement commun à tous, que l'on peut acquérir par le travail et l'industrie, et qui consiste dans un jugement droit formé sur l'esprit des autres en se conformant aux règles et aux préceptes que nous fournissent les Saintes Ecritures, la Sainte Eglise, les SS. Pères, les Docteurs, l'expérience des Saints et les lumières de notre propre sagesse. C'est la pratique la recommandation de l'apôtre S. Jean : *Ne croyez point à tout esprit mais éprouvez les esprits, s'ils sont de Dieu* (*I Joan.*, IV, 1), et de celle de S. Paul : *Eprouvez tout : retenez ce qui est bon. Abstenez-vous de toute apparence de mal* (*I Thess.*, V, 21, 22).

Ce livre convient donc à tous ceux qui veulent sincèrement vivre selon l'esprit de Dieu. Mais, comme tous doivent soumettre leur propre discernement à celui des directeurs spirituels, c'est à ceux-ci qu'il s'adresse tout particulièrement : " Nous le voudrions voir " consulté par les directeurs des âmes, à qui incombe la tâche dif- " ficile et périlleuse du discernement des esprits, dit la revue : *Le* " *T. S. Sacrement* (février 1893), aucun guide ne leur donnera plus " de lumière et n'écartera plus de cause d'erreur."

Un savant professeur de grand séminaire nous a écrit ; " C'est " un des meilleurs ouvrages de direction spirituelle qui aient ja- " mais été faits... Je me ferai un devoir de le faire connaître et de " le recommander à nos jeunes prêtres avant leur entrée dans le " ministère."

Le P. Scaramelli considère le sujet du discernement des esprits comme tellement important que dans son *Directoire ascétique* (1er traité, Chap. IX et XI, il déclare qu'il ne doit en parler qu'en y consacrant un volume tout entier.

TABLES DES MATIERES CONTENUES DANS LE VOLUME

LE DISCERNEMENT DES ESPRITS

INTRODUCTION. De la voie que nous suivons dans notre vie.—Nous devons examiner toutes nos œuvres et chercher si le principe d'où elles tirent leur origine est bon ou mauvais. Importance et nécessité du discernement. Avis de S. Antoine sur ce sujet.—Le présent ouvrage contient un corps de règles ca

pables de faire connaître quel est le guide de nos pensées et de nos affections, si c'est le démon, l'amour-propre, ou Dieu.—Ce livre est utile à tous, mais surtout aux directeurs spirituels.

Chapitre Ier. Ce qu'on entend par *esprits* et combien on en compte de sortes.—§ I. L'Ecriture sainte, les Pères, les Docteurs et les Saints nous fournissent des règles pour reconnaître les esprits qui viennent de Dieu et ceux qui n'en viennent pas.—§ II. Ce qu'il faut entendre par *esprits*.—§ III. D'après S. Barnard, six sortes d'esprits peuvent donner à l'homme une impulsion dans ses opérations. Ce que sont ces six esprits. Ils peuvent se réduire à trois : l'esprit divin, l'esprit diabolique, et l'esprit humain.

Chapitre II. Comment se forment en nous l'esprit divin, l'esprit diabolique, et l'esprit humain.—§ I. Comment l'esprit de Dieu opère en nous. § II. Comment le démon nous infiltre son esprit diabolique.—§ III. Comment notre nature corrompue par le péché originel produit en nous l'esprit humain.—§ IV. Il n'est pas facile de discerner si les mouvements intérieurs de notre esprit proviennent de la nature humaine, ou du démon, de la chair, du monde conjurés pour nous perdre. Conjectures que l'on peut faire à ce sujet.

Chapitre III. Du disernement des esprits en tant que grâce gratuitement donnee,—§ I. Deux sortes de discernements des esprits. En quoi consiste le discernement infus.—§ II. Explication de la définition du discernement infus.—§ III. Le jugement du discernement infus est-il certain et infaillible ?—§ IV La manière avec laquelle une personne discrète discerne ses propres mouvements est différente de celle qu'elle emploie pour discerner l'esprit des autres. § V. A qui la grâce du discernement infus est-elle concédée ?

Chapitre IV. Du discernement des esprits en tant que vertu acquise par le travail et l'industrie, et combien les directeurs des âmes sont obligés de l'acquérir.—§ I. Tous doivent acquérir cette sorte de discernement.—§ II. Le directeur des âmes doit l'acquérir à tout prix.

Chapitre V. Des moyens par lesquels le directeur des âmes peut acquerir le discernement des esprits.—§ I. *Premier moyen* : Demander instamment à Dieu la lumière du discernement.—§ II. *Second moyen* : S'appliquer à connaître les règles qui aident à discerner l'esprit vrai du faux, par l'étude de l'Ecriture sainte, des Pères, des Docteurs et des enseignements de la vie des Saints.—§ III. *Troisième moyen* : L'expérience.—§ IV. *Quatrième moyen* : Le directeur doit proceder avec humilité dans la conduite des âmes.—§ V. *Cinquième moyen* : Le directeur ne doit pas trop s'affectionner à ses pénitents. Pour le même motif, on ne doit jamais prendre une âme sous sa direction pour l'avantage temporel qu'on en pourrait retirer. § VI. *Sixième moyen* : Le directeur doit avoir un esprit cultivé, mais non sophistique. En outre il ne doit pas juger sur des raisons terrestres, mais sur des raisons divines.—§ VII. *Septième moyen* : Il faut examiner attentivement et bien peser les choses avant de porter un jugement.—§ VIII. *Huitième moyen* : Savoir quels sont les caractères du bon esprit et quels sont ceux du mauvais.—

Chapitre VI. Marques de l'esprit divin relativement aux mouvements ou actes de notre intelligence.—§ I. Avertissement.—II. *Première marque* : l'esprit divin enseigne toujours la vérité et ne peut en aucun cas suggérer l'erreur. Conséquence.—§ III. *Seconde marque* : L'esprit de Dieu ne suggère jamais à notre esprit des choses inutiles.—§ IV. *Troisième marque* : Le Saint-Esprit apporte toujours de la lumière à nos âmes.—§ V. *Quatrième marque* : L'esprit divin apporte la docilité à l'intelligence.—§ VI. *Cinquième marque :* L'esprit divin rend l'entendement discret.—§ VII. *Sixième marque* : L'esprit divin répand dans notre esprit des pensées d'humilité.

Chapitre VII. Marques de l'esprit diabolique relativement aux mouvements ou actes de notre intelligence.—§ I. Ces marques sont les contraires de celles de l'esprit divin.—§ II. *Première marque* : L'esprit diabolique est un esprit d'erreur.—§ III. *Seconde marque*: L'esprit diabolique suggère des choses inutiles, légères et inconvenantes.—§ IV. *Troisième marque* : L'esprit diabolique apporte à notre âme des ténèbres ou de fausses lumières.—§ V. *Quatrième marque* : L'esprit diabolique est obstiné.—§ VI. *Cinquième marque* : L'esprit diabolique est indiscret et pousse aux excès. Il n'observe pas le temps opportun, le lieu convenable et ne considère pas la condition des per-

sonnes.—§ VII. *Sixième marque* : L'esprit du démon mêle toujours à nos actes des pensées de vanité et d'orgueil, même dans les actes vertueux et saints.

CHAPITRE VIII. Marques de l'esprit divin dans les mouvements ou actes de la volonté.—§ I. Importance de ce sujet —§ II. *Première marque* : La paix.—§ III. *Seconde marque* : L'humilité non affectée, mais sincère.—§ IV. *Troisième marque* : Une ferme confiance en Dieu appuyée sur une sainte crainte de soi-même.—§ V. *Quatrième marque* : Une volonté flexible.—§ VI. *Cinquième marque* : La pureté d'intention dans les œuvres.—§ VII. *Sixième marque* : La patience dans les souffrances du corps, dans les choses qui touchent à l'honneur, et encore dans les choses qui nous affligent.—§ VIII. *Septième marque* : La mortification intérieure volontaire.—§ IX. *Huitième marque* : La sincérité, la véracité et la simplicité.—§ X *Neuvième marque* : La liberté d'esprit.—§ XI. *Dixième marque* : Le désir d'imiter le Christ.—§ XII. *Onzième marque* : Une charité douce, obligeante désintéressée.

CHAPITRE IX. Marques de l'esprit diabolique dans les mouvements ou actes de la volonté.—§ I. Les caractères de l'esprit diabolique sont tout à fait les contraires de ceux de l'esprit divin.—§ II. *Première marque* : L'inquiétude, le trouble, la confusion.—§ III. *Seconde marque* : Un orgueil manifeste ou une fausse humilité.—§ IV. *Troisième marque* : Le désespoir, ou la défiance, ou la vaine sécurité.—§ V. *Quatrième marque* : L'obstination de la volonté à ne pas se rendre à l'obéissance due aux supérieurs.—§ VI. *Cinquième marque* : La mauvaise intention dans les œuvres. § VII. *Sixième marque* : L'impatience dans les peines.—§ VIII. *Septième marque* : Le soulèvement des passions.—§ IX. *Huitième marque* : La duplicité, la feinte, la dissimulation.—§ X. *Neuvième marque* : Un attachement très opposé à la liberté de l'esprit.—§ XI. *Dixième marque* : L'éloignement de Jésus-Christ et l'indifférence pour l'imitation des exemples qu'il nous a donnés —§ XII. *Onzième marque* : La fausse charité et le faux zèle.—XIII. Avis pratiques au directeur.

CHAPITRE X. Des esprits douteux et incertains.—§ I. Préambule.—§ II. L'esprit qui, après avoir fait choix d'un état, doit être tenu pour suspect.—§ III. Un esprit porté à des choses insolites, singulières et étrangères à son état. est fortement douteux.—§ IV. Un esprit qui, dans la pratique de la vertu, aspire aux choses extraordinaires, est souvent douteux.—§ V. L'esprit des grandes pénitences extérieures peut être douteux.—§ VI. Un esprit de consolations spirituelles sensibles est douteux.—§ VII. L'esprit de consolations et de délectations spirituelles qui se continue perpétuellement, sans jamais être interrompu, est beaucoup plus suspect.—§ VIII. Les larmes aussi sont suspectes, parce qu'elles peuvent jaillir de trois sources différentes.—§ IX. L'esprit de révélation est toujours suspect. —Les stigmates et autres signes prodigieux sur le corps doivent être considérés comme très douteux.

CHAPITRE XI. Des diverses manières par lesquelles l'esprit du Seigneur opère dans les âmes.—§ I, Dieu opère diversement dans les âmes.—§ II. Quelquefois, l'esprit de Dieu nous meut vers le bien en général, mais il ne nous montre pas en particulier le bien que nous devons accomplir.—§ III. D'autres fois l'esprit de Dieu excite en nous un désir dont il ne demande pas effectivement l'exécution, ou dont il demande seulement une partie de l'exécution. —§ IV. L'esprit de Dieu procède avec calme à l'égard des âmes bonnes. Il agit durement avec des âmes coupables et opiniâtres L'esprit du démon est au contraire turbulent et fier avec les âmes justes, mais il est tout condescendance pour les pécheurs.—§ V. L'esprit de Dieu s'insinue de diverses manières dans les âmes pieuses.—§ VI. C'est le propre de l'esprit de Dieu seulement d'entrer dans les âmes et de les changer toutes en son amour par ses deux attraits, sans qu'aucune cause ait précédé de tels changements, c'est-à-dire sans qu'il y ait eu dans l'imagination, ou dans l'intelligence, ou dans la volonté, quelque opération capable de provoquer ce pieux embrassement.—§ VII. L'esprit de Dieu se cache parfois à l'âme et la laisse aride et dans les ténèbres pour son plus grand bien.

CHAPITRE XII. Des divers artifices par lesquels le démon trompe les âmes. —§ I. Le démon tourne autour de la forteresse de notre âme, observant le côté le plus faible, la partie la moins bien gardée pour y donner l'assaut. Habileté des démons dans leurs machi-

nations contre nos âmes.—§ II. Après nous avoir tentés, les démons se retirent et nous laissent en paix, mais avec la fin perverse de nous assaillir à l'improviste et plus fortement quand nous serons négligents et distraits. — § III. Quand le démon voit qu'il ne peut subjuguer les âmes ni par l'art, ni par la fraude, il les fait s'exposer à des occasions qui ont une fin bonne mais indiscrète.—§ IV. Le démon ne réussissant pas en tentant les personnes dévotes en choses graves, a soin qu'elles ne tiennent pas compte des petites choses, qu'elles les dédaignent et les transgressent facilement.—§ V. Le démon a recours à toutes sortes de méchantes ruses pour retirer les personnes spirituelles du service divin.—§ VI. Trois choses à indiquer aux pénitents pour qu'ils ne tombent pas dans les pièges d'un ennemi aussi trompeur.

Chapitre XIII Des illusions par lesquelles le démon trompe les âmes inconsidérées, et d'abord des illusions qui leur arrivent dans l'oraison.—§ I. Différence entre les ruses et les illusions. Du soin que nous devons avoir de ne pas nous laisser illusionner par l'esprit de la chair.—§ II. Le démon fait paraître le faux pour le vrai. Ses fausses représentations.—§ III. Diverses autres manières par lesquelles les démons trompent les personnes spirituelles.—§ IV. Règles pour distinguer les faveurs de Dieu des illusions du démon,—§ V. Moyens par lesquels l'homme spirituel peut se préserver des illusions dans ses oraisons.

Chapitre XIV. Des illusions diaboliques qui se produisent dans l'exercice des vertus et dans l'abandon aux vices. —§ I. Le démon dissimule l'iniquité sous l'apparence de la vertu, et il donne au vice l'apparence de la vertu.—§ II. Le nombre des illusions par lesquelles notre ennemi s'efforce de corrompre nos actions est incalculable. On en signale quelques-unes qui serviront à faire connaître les autres et à nous rendre circonspects pour les écarter.—§ III. Nos ennemis s'efforcent de nous éloigner du bien sous prétexte de mal. Remède à employer pour nous garantir de toutes ces fourberies.

Chapitre XV. Courte explication des marques de l'esprit humain. — § I Ce que c'est que l'esprit humain.—§ II Cet esprit prend souvent les dehors de la vertu et nous fait paraître à nos yeux et aux yeux des autres tout différents de ce que nous sommes.— § III. Le directeur qui ne veut pas errer dans le jugement qu'il porte sur les vertus de son pénitent doit observer avec attention quelle est sa fin dans la pratique, et si le motif qui le pousse à l'exercice des vertus et l'accompagne dans le cours de ses opérations, est surnaturel.—§ IV. L'esprit humain se mêle aussi aux actions de personnes très pieuses qui ont l'habitude de régler tous leurs actes avec grande perfection.—§ V. Direction qu'on doit donner à l'esprit humain

Avis au directeur des âmes.

APPENDICE

QUELQUES RÈGLES DE S. IGNACE

I.—Pour discerner les esprits.
Pour mieux discerner les esprits.
II.—Pour la distribution des aumônes.
III. —Pour aider à reconnaître les scrupules.
IV.—Pour vivre toujours en union parfaite avec la véritable Eglise,

DEUX CHAPITRES DE S. JEAN DE LA CROIX

I.—On explique pourquoi Dieu a coutume de communiquer aux âmes les biens spirituels par l'intermédiaire des sens.

II.—Des dommages que la conduite imprudente de certains directeurs peut occasionner à l'endroit des visions.

LES CLEFS DU PARADIS OU LA CONFESSION BIEN FAITE

D'APRÈS S. ALPHONSE de LIGUORI, DOCTEUR de L'EGLISE, et QUELQUES AUTRES AUTEURS

PAR LE P. SAINT-OMER, RÉDEMPTORISTE

Nouvelle édition. 1 volume in-18 ....Prix : 15 cts

L'Eglise catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut, est la société de tous les fidèles réunis par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission à notre saint père le Pape. Elle se compose de justes et de pécheurs, d'après Notre-Seigneur lui-même qui compare son Eglise à une aire où la paille est mêlée au bon grain, à un filet qui prend des poissons bons et mauvais, à dix vierges dont les unes sont sages et les autres sont folles, à une noce qui rassemble ceux qui ont l'habit nuptial et ceux qui ne l'ont pas en attendant la séparation qui se fera au jour du jugement. Ainsi, quelque grand pécheur que soit un catholique, il appartient au corps de l'Eglise, à moins qu'il ne s'en retranche lui-même par l'infidélité et l'apostasie, ou qu'il n'en soit retranché par l'excommunication ; mais, hélas ! il ressemble à une branche morte qui, tenant encore à l'arbre, n'a plus de part à la sève qui se communique de la racine aux branches vivantes. Il y a cependant une différence considérable et qui laisse une ressource bien consolante aux plus grands criminels : c'est qu'une branche morte ne peut plus revivre, au lieu qu'un membre de l'Eglise, mort par le péché, peut recouvrer l'esprit de la grâce et recevoir de nouveau les influences de la vie divine que Jésus-Christ répand dans les justes comme le chef dans ses membres. C'est là une vérité sur laquelle repose toute la rédemption, vérité que nous devons croire et qui se trouve formulée dans cet article du Crédo : *Je crois la rémission des péchés.* O quel bonheur d'être enfant de l'Eglise, puisque dans l'Eglise, et dans l'Eglise catholique seule, se trouve la véritable rémission des péchés par un sacrement spécial appelé sacrement de pénitence ! Nous te saluons avec bonheur. ô sacrement mille fois béni dans lequel Dieu étale toutes les richesses de ses miséricordes ! Le péché nous avait fait fils de mort et de perdition ; mais tu nous fais redevenir enfants de vie et de résurrection. Par toi, la malédiction fait place à la bénédiction ; par toi, les larmes de deuil se changent en larmes de joie, et les épines du remords se trouvent converties en flèches d'amour. Sans toi, que la mort est amère ! mais, sous ton égide, elle est douce et pleine d'espérance. Prodige inouï de la divine clémence ! quelques paroles sacramentelles deviennent la clef d'or qui nous ouvre les portes du ciel, le verrou qui ferme l'abime éternel ouvert sous nos pieds, le marteau qui brise les fers de notre esclavage, l'éponge qui efface avec le sang du Rédempteur la longue série de nos iniquités. Pauvres pécheurs, qui attendez, pleins d'angoisses, l'heure des supplices sans fin, loin de vous le sombre désespoir. Votre salut est entre vos mains. Adressez-vous, humbles et repentants, à ces hommes auxquels le Dieu que vous avez offensé a dit : *Je vous donnerai* LES CLEFS DU ROYAUME DES CIEUX. *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.*

Le sacrement de pénitence est si nécessaire au salut, que tout chrétien devrait le connaître à fond. Et cependant, chose déplorable et bien triste à dire, l'ignorance en ce point est des plus grandes. Si du moins les conséquences n'en étaient pas éternelles !... Que d'âmes, hélas ! gémissent maintenant en enfer et goûteraient les délices des anges dans le ciel, si elles avaient voulu mieux s'instruire de cet admirable moyen de pardon. Touché de ce grand péril des âmes, nous nous sommes proposé de livrer au public cet opuscule, où les points les plus importants de la confession seront traités d'une manière simple et populaire. Nous avons puisé nos matériaux à bonne source, principalement dans les Œuvres de St Alphonse de Liguori ; et nous nous sommes efforcé de suivre l'esprit et la doctrine de ce saint Docteur partout où nous n'avons pas reproduit le texte même de ces écrits.

Nous divisons ce traité en trois parties, savoir : la confession, le confesseur, le pénitent. — Dans la première partie, il sera parlé de la divinité, de la nécessité, des effets et des bienfaits de la confession. — Dans la seconde, nous nous bornerons à montrer au pénitent qu'il doit voir dans le confesseur le véritable représentant de Jésus-Christ, et partout, le considérer comme père, comme médecin, comme docteur et comme juge. — Dans la troisième, nous traiterons des dispositions du pénitent, lesquelles sont la contrition, l'aveu des péchés et la satisfaction.

Puissent N.-S. Jésus-Christ, dont la clémence infinie éclate d'une manière si frappante dans ce sacrement de miséricorde, et sa divine Mère l'Immaculée Vierge Marie, le perpétuel secours des misérables et le refuge des pécheurs, bénir ce modeste travail entrepris uniquement pour le salut des âmes rachetées à si grand prix sur le Calvaire !

LES ENSEIGNEMENTS DU CHEMIN DE LA CROIX

METHODES POUR PARCOURIR AVEC FRUIT LES STATIONS DE LA VOIE DOULOUREUSE

Par le Père L. Bronchain, rédemptoriste

Cinquième édition revue avec soin et augmentée. 1 fort vol. in-18.......... 38 cts

La dévotion au Chemin de la Croix est un puissant moyen de sanctification. Le Sauveur nous y instruit non seulement par des paroles, mais encore par l'exemple des vertus les plus difficiles, des vertus pratiquées dans la souffrance. Il nous y instruit : nous trouvons en effet dans le Chemin de la Croix une image frappante de notre vie. Nous avançons tous vers un calvaire plus ou moins éloigné ; à notre première station on nous condamne à mort ; à notre dernière, on nous met au sépulcre. Entre ces deux termes, que d'épreuves, de luttes, de souffrance, et aussi, hélas ! combien de chutes ! ce sont les stations intermédiaires de notre voyage. Celles du Sauveur nous apprennent comment nous devons nous conduire dans les nôtres, c'est-à-dire, comment nous devons vaincre dans nos combats, avec quel courage nous devons supporter nos douleurs et nous relever de nos fautes. Et cet enseignement est d'autant plus efficace qu'il est plus persuasif. Quoi de plus entraînant que les exemples d'un Dieu ? Quoi de plus émouvant que ses souffrances ? Son silence nous parle, sa patience nous confond, ses plaies nous attendrissent, sa charité nous enflamme et nous ravit Plus nous contemplons ce Dieu Rédempteur, dans les tourments de sa passion, plus les austères maximes de l'Evangile nous paraissent praticables et faciles.

Persuadés de ces vérités, les saints qui connurent la dévotion au Chemin de la Croix s'y affectionnèrent avec zèle. Saint Léonard de Port-Maurice, non content de la pratiquer lui-même, la propagea de tout son pouvoir. Saint Alphonse Marie de Liguori la recommandait instamment, et, jusque dans la plus extrême vieillesse, il parcourut chaque jour les stations de la voie douloureuse. Les souverains Pontifes accordèrent à cette dévotion toutes les indulgences attachées à la visite des Lieux saints.

Pour faciliter l'exercice du Chemin de la Croix et le rendre en même temps plus profitable aux âmes, nous leur offrons ce modeste recueil divisé en *trois Séries*, correspondant aux trois voies de la perfection. Les fidèles qui travaillent *à se purifier* de leurs péchés et de leurs inclinations vicieuses, trouveront dans la Série première des sujets correspondant à leurs besoins. Ceux qui s'efforcent par la considération *des vertus* d'avancer dans les voies de la sainteté, se serviront utilement des méthodes de la seconde Série Enfin, les âmes qui aspirent à l'*union divine* rencontreront dans la Série troisième, des échelons spirituels pour s'élever graduellement vers les perfections de Dieu.

Le mode de considérations adopté dans ces méthodes n'est pas contraire aux conditions requises pour gagner les indulgences, puisque l'exposé et la prière qui suit font toujours allusion au sujet particulier de chaque station. Il sera bon toutefois de bien saisir l'objet du mystère, avant de passer à l'application que nous en faisons.

Peut-être trouvera-t-on cette *application* fort arbitraire, par cela seul qu'elle est très variée. Mais si l'on considère que la passion du Rédempteur contient et les remèdes à nos maux et les moyens de sanctification pour nos âmes, on restera convaincu que ce mode d'application, tout en favorisant la piété, ne blesse nullement la vérité du mystère.

Le Sauveur en effet, dans les souffrances de sa passion, s'est fait *le médecin, le maître et l'époux de nos âmes.* Comme médecin, il nous donne des remèdes contre le péché ; comme maître, il nous enseigne les vertus à pratiquer; comme époux, il nous attire à lui pour nous communiquer ses biens ineffables

Les trois Séries de methodes que nous donnons dans ce recueil correspendent à ces trois grandes qualités du Rédempteur souffrant. *Jésus, médecin spirituel,* nous donne des remèdes contre le *péché mortel* et le *péché véniel* ; il nous prémunit contre la crainte de la *mort,* du *jugement* de l'*enfer,* du *purgatoire,* en nous rendant la vie de *la grâce* et en nous fournissant les moyens de la conserver, durant les jours de *notre pèlerinage ici bas.* Il nous aide enfin dans angoisses de notre *dernière maladie* et nous mérite les meilleures *dispositions pour mourir saintement.*

Jésus, miatre par excellence à l'école de la sainteté, nous enseigne pendant sa passion, par sa conduite dans les tourments, toutes les vertus que nous devons pratiquer pour être parfaits : l'*humilité,* l'*oraison,* la *confiance,* l'*obéissance,* la *chasteté,* la *patience,* la *charité,* la vie de *Dieu en nous,* les vertus *religieuses* et *sacerdotales.*

Enfin, le *Rédempteur, époux des âmes fidèles*, fait monter graduellement jusqu'à son sacré Cœur celles qu'il destine à l'union la plus parfaite avec sa Divinité Il leur inspire à cette fin, avec la pratique des vertus, certaines dévotions fondamentales qui nourrissent leur piété, enflamment leur ardeur, les font aspirer et même les conduisent peu à peu à l'union divine. Telles sont les dévotions à la bienheureuse Vierge *Marie, mère de douleur, Dispensatrice des grâces, Modèle de toutes les vertus*. Tels sont encore et surtout les rapports que nous entretenons avec l'Humanité sacrée du Sauveur, dans *son Enfance, sa Passion, l'Eucharistie, son divin Cœur*, centre de tout bien, foyer de l'amour céleste. Après le Cœur adorable de Jésus, il ne reste plus que le *Ciel* et la *Vision* de Dieu, plénitude de toutes les perfections, et notre éternelle béatitude.

Tel est le plan de ce modeste recueil, que nous offrons à la piété des fidèles. Comme on nous a fait remarquer que certains exercices étaient trop longs, nous les avons abrégés presque tous, sans toutefois nuire au fond des idées. Le tout soit à la plus grande gloire de Dieu et pour la sanctification des âmes !

PIERRE LEVIEIL

A LA MÉMOIRE DE MELCHOIR DU LAC, COMTE D'AURE ET DE MONTVERT.

(*suite*)

" Où sont Jean et André ? "

" Ils sont allés prendre leur leçon chez le cousin Jouvenet, " dit la mère.

" Qu'ils viennent ! qu'ils viennent ! " reprit le pauvre fiévreux : " je veux leur parler avant de mourir. "

A ces mots, la mère et les enfants éclatèrent en sanglots.

Le médecin arrivait. C'était un vieil ami de la famille, toujours de bonne humeur, et qui ne pouvait souffrir que l'on attristât les malades. Il avait entendu les paroles de Guillaume.

" Ta, ta,ta, ta ! " s'écria-t-il. " Quelle sottise dites-vous là, maître Levieil ? Vous serez guéri dimanche, ou je veux être pendu. Allons, couvrez-vous, voyons ce pouls... Il n'est plus qu'à quatre-vingt-deux : l'accès finit. Vous allez prendre un bouillon, que diable ! et vous dormirez après. Emmenez cette marmaille, madame Levieil. Je vous croyais raisonnable. Est-ce qu'on encombre d'enfants la chambre d'un malade ? Allons, essuyez vos yeux. Je m'invite à dîner chez vous dimanche. Votre mari sera gaillard, et vous nous ferez des crêpes. Vive la joie ! Quel est ce beau garçon ?... "

" C'est Pierre, " dit la mère : " il est revenu à la maison pour soigner son père. "

" Il a bien fait, " dit le docteur. " Allez quérir un peu de bouillon, madame. Notre malade s'en va en javelle à présent que la fièvre est tombée. "

En reconduisant le médecin, Pierre lui demanda ce qu'il pensait de l'état du malade.

" Espérez-vous le guérir ? " lui dit-il.

" Mon ami, " dit le docteur, " vous savez notre divise et le salut que nous adressons aux malades : *Curavi, Deus salvet*. Je t'ai soigné,

que Dieu te guérisse. Je fais de mon mieux. Votre père est artiste. Chez cette sorte de malades, l'imagination est bien puissante. S'il croit guérir, il guérira. Nous autres médecins, nous sommes marchands d'espoir, et, souvent, nous vendons plus de cette marchandise que nous n'en possédons. Qu'importe, d'ailleurs ? En tout cas, vous avez bien fait de revenir, car la pauvre maman n'en pouvait plus. A demain, mon ami ! Courage et confiance ! "

Et le bon docteur, enfourchant sa mule, repartit lestement.

Guillaume Levieil vecut encore quatre ans, mais sans recouvrer la santé. Il resta affigé d'un tremblement nerveux qui l'empêchait de peindre. Il employa ces dernières années à enseigner à ses fils les secrets de son art. Jean devint assez habile peintre. André s'occupait de la partie matérielle, de la vitrerie. Pierre, s'appliquant à la chimie, apprit de son père à fabriquer les émaux et en inventa plusieurs. Mais ce qui sauva de la ruine la maison du peintre verrier, ce fut l'ordre parfait qu'y établit Pierre Levieil. Il chassa les ouvriers récalcitrants, et fit observer le silence et la plus exacte discipline à l'atelier. Bientôt la petite maison de la rue des Fossés devint aussi calme et bien ordonnée qu'un monastère; et, lorsque Guillaume Levieil mourut, en 1731, il avait dit plus d'une fois à son fils aîné : Grâce à toi, Pierre, je m'en irai tranquille. Encore un peu de temps, et ton frère Jean sera en état de gouverner la famille et l'atelier, et tu pourras retourner à l'abbaye. "

Les derniers jours de Guillaume Leviel furent calmes. Ne pouvant plus marcher, il se fit porter par ses fils dans l'atelier, et leur expliqua une nouvelle façon d'ajuster les briques du four, qu'il avait imaginée pendant ses insomnies. Afin de se faire mieux comprendre, il y fit allumer du feu en sa présence. Un rayon de soleil entrait joyeusement dans l'atelier, et faisait paraître les flammes d'un rouge obscur.

" Feu terrestre, lumière céleste ! " dit le peintre mourant, " vous qui m'aidiez à faire resplendir dans le temple de Dieu les légendes et la gloire des saints, bientôt je ne vous verrai plus ! — Mon âme ira se purifier dans un feu dont celui-ci n'est que l'ombre. — O mes enfants, priez, priez pour moi, afin que, bientôt délivré des flammes du purgatoire, j'aille jouir de la lumière éternelle ! — J'ai aimé la beauté de la maison du Seigneur : j'espère qu'il m'admettra dans son paradis. — Dites à sœur Luce de beaucoup prier pour moi ! "

Hélas ! il ne savait pas que, depuis près d'un mois, sœur Luce était morte, — passagère colombe qui semblait n'être entré dans le cloître que pour mieux assurer son essor vers le ciel — Son père mourut sans savoir qu'elle l'avait précédé, sans avoir connu cette croix si douloureuse que portait en silence la pauvre mère : survivre à son enfant !

Quatre ans après, Anne Levieil mourut aussi, et cette perte fut encore plus sensible à Pierre que celle de son père. Il aimait sa mère comme seuls savent aimer les cœurs consacrés à Dieu. Dans ceux là, la mère a la première place après celle du divin Maître,

et cette place ne lui est jamais enlevé. — Anne Levieil n'était âgée que de quarante-huit ans, et ses enfants espéraient la conserver encore bien longtemps. Elle même eût souhaité vivre. Elle disait quelquefois à Pierre: " Ayez patience, mon fils (c'était son mot favori), ayez patience : bientôt nous marierons Jean, et vous retournerez au monastère. Mes filles se tiendront sages près de moi, et vous n'aurez plus souci d'elles. " Une violente pleurésie enleva cette bonne mère en trois jours. Elle recommanda à ses enfants d'obéir à leur frère aîné comme au bon Dieu, et mourut en disant: " Je vais rejoindre votre père. Ayez patience, enfants. C'est si court, la vie ! "

Pierre plaça ses sœurs les plus jeunes à l'Abbaye-aux-Rois, chez les religieuses bernardines, pour qui il travaillait. Babet et Louise y prirent le voile. Jeannette mourut jeune, ainsi que ses frères Jacques et Marc. Henriette se maria. Jean et André épousèrent, bientôt après, de bonnes ménagères. La plus jeune sœur de Pierre, Rosette, sa filleule, resta avec lui. C'était la plus aimable fille qu'on pût voir. Sa belle humeur égayait la maison, et, seule, elle savait faire sourire son frère aîné. Intelligente, adroite, elle dessinait mieux que ses frères, et semblait avoir hérité du talent de son aïeule, Catherine Jouvenet, si célèbre à Rouen à la fin du dix-septième siècle, et qui avait tenu une école de peinture. — André n'eut que des filles; mais le fils de Jean, le petit Louis, était si beau, si bien doué, que Pierre l'appelait l'ange de l'atelier. Toute cette famille d'artistes vivait dans la plus cordiale union, sous la domination incontestée du frère aîné, remplaçant tout à la fois le père et la mère. Attentif et régulier en toute chose comme un vrai bénédictin, il se faisait rendre chaque jour un compte exact des travaux. Ses frères, peu lettrés et d'une intelligence médiocre, n'auraient pu traiter convenablement avec les clients, et leurs femmes étaient de celles dont toute la capacité

se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.

Le travail abondait chez Levieil, et, voyant chaque jour ses bénéfices augmenter, il s'était plu à se former une belle bibliothèque. Son affaiblité, son instruction aussi variée que sérieuse, l'exacte probité et le soin qu'il mettait à l'exécution des travaux qui lui étaient demandés, lui attiraient l'estime et l'amitié de tous ses clients. Les plus savants ecclésiastiques se plaisaient à se reunir chez lui ; et, a mesure que l'âge mûr arrivait pour Pierre Levieil, sa réputation croissante et l'aisance qui régnait dans sa maison, le rendaient un objet d'envie. Il se délassait de ses travaux par quelques compositions littéraires qu'il lisait le soir à ses amis, et paraissait heureux; mais, au fond, la nostalgie du cloître ne le quitta jamais.. Ni labeurs ni succès ne lui firent oublier la vie studieuse et cachée qu'il eût souhaité passer à Saint-Wandrille ; et, lorsqu'il entendait sonner les cloches de l'abbaye de Saint-Victor, voisine de sa demeure, il se rappelait celles qui l'avaient fait pleurer en tintant l'*Angelus*, le soir de son départ, le soir de ses adieux, Et les années s'écoulaient, sans fermer la blessure du cœur de l'exilé. (*à suivre*)

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

L'*Ami du Clergé*, a déjà fait connaître les Méditations du P. Bourgoing. Il a loué et l'auteur et l'œuvre. L'auteur " appartenait, dit-il, à cette forte génération de l'Oratoire naissant, qui, fondé par le cardinal de Bérulle, s'honora de l'amitié de saints personnages comme saint Vincent de Paul et M. Olier, qui contribua pour une si grande part à l'établissement des séminaires et donna à l'Eglise tant de saints prêtres et de talents sérieux, jusqu'au moment où l'hérésie janséniste vint s'infiltrer dans son sein et stériliser son action pour le bien." Au surplus, que ceux qui veulent connaître davantage et mieux apprécier le P. Bourgoing, lisent son oraison funèbre prononcée par Bossuet en 1662 : ils concevront de lui une haute estime, et seront tout disposés à accueillir les éloges que l'*Ami* décerne à ses Méditations. Ce ne sont pas de ces méditations " qui sentent beaucoup plus la déclamation que la méditation, "—" qui dispensent de la réflexion et suppriment le travail de l'âme, c'est-à-dire ne se laissent pas méditer ; " elles ne ressemblent en rien non plus à ces " méditations à l'eau de rose, où tout est faveur, affections langoureuses, tendresses qui ne sont bonnes qu'à énerver et à fondre toutes les énergies du cœur... etc ; "—" ce sont au contraire des méditations toutes pleines de lumière et de grâce, " comme dit Bossuet ; elle nous présentent des considérations très substantielles qui, par des efforts de réflexions personnelles, nous conduisent à des résultats sérieux, c'est-à-dire à des sentiments ou affections bien fondés et à des résolutions appuyées sur des bases solides. C'est la plus haute et la plus profonde théologie, l'exégèse la plus riche, qui nous y fournissent le thème de nos réflexions, ou nous placent sous les yeux les sublimes vérités de notre foi, sous un jour qui sera nouveau pour beaucoup et dans une lumière qui sera saisissante pour tous. Le P. Bourgoing indique lui-même très souvent ces élans du cœur qui doivent jaillir de la considération. Les méditations que nous a donnees le savant et pieux Oratorien, il les a plutôt *faites* que composées : et c'est lui que nous entendons nous dire simplement, *ex abundantia cordis*, les lumières que l'oraison lui a procurées sur les *Vérités et excellences de Jésus-Christ*, et les sentiments que la grâce a fait naître dans son cœur. Quel charme et surtout quels avantages dans la méditation de ces vérités que nous avons étudiées au séminaire, et que nous étudions encore, mais plus avec l'intelligence qu'avec le cœur, pour connaître plus que pour aimer, pour savoir et non pour goûter la vérité ! Ce n'est que dans l'oraison, au pied du crucifix, et sous l'action de Dieu, que les saints ont trouvé la science qui les a faits saints, et qui aussi, les a rendus si aptes à faire des saints.

Nous ne doutons pas que le P. Bourgoing ne puisse contribuer beaucoup par ses méditations à nous procurer cette science des saints, et à faire de nous des apôtres pleins de zèle et de charité qui sauront communiquer aux âmes le feu allumé dans nos cœurs par l'oraison. Félicitons-nous donc de cette nouvelle édition d'un ouvrage si riche et si utille.

En tête de l'édition de 1636, se trouvait une préface contenant vingt-quatre directions ou avis pour l'oraison : elle a été publiée à part, récemment ; nous aurons plus tard l'occasion d'en parler plus longuement. Les trois volumes, appréciés déjà dans l'*Ami du Clergé*, ne sont que la première partie du grand travail du P. Bourgoing.

Cette première partie comprend tous les mystères de Jésus-Christ ; de l'Incarnation, de la Nativité, de l'Enfauce et de la Vie cachée, et ceux de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension, de l'avènement du Saint-Esprit, de la Sainte-Trinité, et du très auguste sacrement de l'autel.

La deuxième partie, publiée depuis, " contient des méditations sur chaque verset des litanies de Jésus et de la sainte Vierge," pour le temps qui s'écoule depuis l'octave du Saint-Sacrement jusqu'à l'Avent. On ne tardera pas longtemps, espérons-le, à nous livrer la troisième et quatrième partie. Les méditations de la troisième partie commentent les plus importantes vérités prêchées par Notre-Seigneur Jésus-Christ et contenues dans les Evangiles des dimanches de l'année et des féries du Carême.

La quatrième partie contient " les vérités et excellences de Jésus-Christ Notre-Seigneur *communiquées à ses saints,* " c'est-à-dire le méditations pour les fêtes de la sainte Vierge et des principaux saints, et leurs octaves. Elle renferme de plus huit méditations pour une fête spéciale à la Congrégation des prêtres de l'oratoire, la solennité de Jesus-Christ Notre-Seigneur, et huit autres sur le mystère de la Transfiguration.

Nous aimons à croire que les éditeurs n'oublieront pas non plus les *Retraites* du P. Bourgoing. Nous en comptons quatre publiées en 1654 : l'une pour les Ecclesiastiques, la seconde pour les Communautés religieuses, la troisième sur les grandeurs et perfections divines pour les âmes avancées, la quatrième " propre à ceux qui se désirent convertir sérieusement à Dieu." Elles sont toutes de dix jours, à deux exercices ou méditations par jour : elles sont comme les autres ouvrages du P. Bourgoing, marquées au coin de la science et de la piété, et offrent par conséquent aux retraitants et aux directeurs de retraites tous les matériaux et toutes les ressources désirables.

La 32e édition des Méditations du P. Bourgoing, revue par le P. Ingold, a été enrichie de *sommaires* pour la préparation de la méditation, et l'on a rendu plus apparentes que dans l'édition de 1636 les differentes parties de chaque méditation ; le style a été un peu rajeuni. Mais nous préférons encore le format, l'exécution typographique et tout l'ensemble de la première édition ; le format surtout de la nouvelle édition ne nous parait pas digne d'un ouvrage aussi important, et nous oserons dire au libraire-éditeur que ses in-18 sont cotés à trop haut prix et qu'il eut eu plus d'acheteurs à 2 francs ou 2 fr. 50. Cette observation, que nous plaçons ici sans rien retirer de ce qui a été dit sur le mérite de l'ouvrage, nous avons trop souvent l'occasion et la tentation de la faire ; les bons livres, et surtout les très bons livres, devraient coûter moins cher et être davantage à la portée des petites bourses ; le bénéfice réalisé sur chaque exemplaire serait moins considerable, mais cette diminution serait largement compensée par une vente plus abondante, plus facile et plus rapide. N'est-ce pas ici le cas de diro que *filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis... sunt ?*

En lisant et admirant les méditations du P. Bourgoing sur les sept dernières paroles de Jésus en croix, il nous est revenu à la pensée qu'un autre oratorien, le P. Charles Perraud, mort en janvier 1892, avait aussi publié des *Méditations sur les sept paroles de N.-S. Jésus-Christ en Croix.* Cet ouvrage qui a eté comme le testament du P. Perraud, est le résumé des sermons prêchés par lui sur la passion de Jésus-Christ, le jour du vendredi saint. Nous y trouvons, sur ce grand et si utile sujet, sur ces enseignements solennels d'un Dieu mourant pour nous, les vérités les plus consolantes, les exhortations les plus touchantes. Ah ! nous en avons besoin, de ces consolations divines, dans les différentes épreuves de la vie, dans les inquiétudes de conscience, dans la douleur d'une séparation causée par la mort, dans les angoisses du délaissement. Quelle souffrance éprouve le pasteur zélé, qui voit ses efforts inutiles et les âmes se perdre !... C'est Jésus qui nous fortifiera et nous consolera du haut de la croix, par le pardon qu'il accorde au bon larron, par l'exemple qu'il nous donne de la générosité dans le sacrifice, et par les grâces qu'il nous a méritées en acceptant volontairement et en offrant à son père une passion si douloureuse et une mort si ignominieuse. Ces leçons et ces consolations du divin Maître, le P Charles Perraud les fait valoir dans un style élégant et clair, et avec des accents émus et émouvants. C'est Monseigneur l'évêque d'Autun qui a présenté les Méditations au public, dons une introduction digne de l'évêque académicien. Il a dû nous donner, dans la cinquième édition de l'ouvrage, un *épilogue* sur la mort édifiante de l'auteur. (Ajoutez à cela une préface, la messe des malades empruntée à la *Journée des malades* de l'abbé Perreyve, et quelques autres pièces liturgiques, vous aurez un in-18 de 276 pages, qu'il faudra payer 3 frs. Il nous semble inutile, après ces quelques observations, de recommander ce livre à nos lecteurs ; c'est vraiment un livre *à lire.* Tandis que les Méditations du P. Bourgoing sont *à méditer* ; par les fortes pensées qu'elles présentent à nos réflexions, elles nous donneront, elles aussi, de puissantes leçons et des émotions salutaires, sans que les imperfections ou plutôt la simplicité et la naïveté du style diminuent en rien leur mérite et leur efficacité. (*à suivre*)

LE PROPAGATEUR

Volume IV, 15 Novembre, 1893, Numéro 18

BULLETIN

10 Novembre 1893.

*** L'escadre russe a quitté le port de Toulon le 29 Octobre. Le 27, le tzar a adressé au président Carnot, qui se trouvait alors à Toulon, la dépêche suivante qui est considérée comme l'annonce officielle de l'alliance franco-russe. (1)

" Au moment où l'escadre russe va quitter la France, je désire tout particulièrement vous dire combien je suis touché et reconnaissant de la chaleureuse et splendide réception dont mes marins ont été l'objet de tous les côtés pendant leur séjour sur le sol français. C'est la preuve de la profonde sympathie qui, une fois de plus s'est manifestée avec tant d'éloquence et qui ajoutera un nouveau lien à ceux unissant déjà ces deux peuples ; elle contribuera, je l'espère, à consolider la paix générale, qui est le but de leurs efforts et de leurs vœux les plus constants; " ALEXANDRE.

Les paroles prononcées par M. Carnot au grand banquet de Toulon, "*Je bois à l'amitié des deux grandes nations et par elles à la*" *paix du monde,* " donnent beaucoup de poids à l'opinion exprimée plus haut.

***

*** La présence d'une escadre anglaise dans les eaux italiennes ne paraît pas avoir ému l'univers outre mesure. Cet événement dont on parlait tant d'avance est passé presque inaperçu, éclipsé qu'il a été par la splendeur des fêtes données en France aux marins de la Russie.

Le récit de ces fêtes et les diverses significations qui leur ont été données ont absorbé l'attention générale et rempli les colonnes des journaux pendant des semaines. Les journaux de la *triple alliance* eux-mêmes se sont presque exclusivement occupés de la visite russe et n'ont donné qu'une attention secondaire à la visite anglaise. Quoiqu'on en ait dit la visite de l'escadre anglaise à Tarente n'a pas eu la signification qu'on a voulu lui donner en certains lieux. Les ennemis de la France ont annoncé avec une joie mal déguisée que cette visite signifiait l'adjonction de l'Angleterre à la triple alliance, mais ils ont compté sans la politique traditionnelle de l'Angleterre qui est est de *croquer les marrons que les autres retirent du feu.*

(1) Depêche de Paris au Hérald de New-Yo

***

*** Les Canadiens-Français de l'état du Connecticut ont tenu à Bridgeport, en octobre dernier, leur VIIIe convention. Il y avait de nombreux délégués des centres canadiens et de leurs diverses associations. La convention s'est prononcée en faveur de l'union intime des Canadiens entre eux, des clubs de naturalisation, des sociétés de tempérance, des congrès nationaux et de la presse nationale. La principale résolution concerne l'éducation. La voici intégralement :

Comme tout dépend de l'éducation reçue au foyer domestique, il est à souhaiter que les parents s'appliquent à donner à leurs enfants une solide instruction religieuse et une saine éducation morale ; c'est un devoir pour les parents qui tiennent à la conservation de notre langue, de la parler eux-mêmes et de la faire parler au foyer domestique ; enfin tous doivent aider de leur influence morale et de leurs ressources matérielles, l'établissement et le maintien des écoles paroissiales qui continuent et complètent l'éducation domestique.

Honneur à nos compatriotes qui, sur la terre étrangère, portent haut et ferme le drapeau de notre nationalité et conservent religieusement les traditions de leur race.

***

*** Un lugubre événement est venu jeter un voile de deuil sur les derniers jours de l'exposition universelle. M. Carter Henry Harrison, maire de Chicago, a été assassiné samedi le 28 octobre par un misérable nommé Prendergast. La nouvelle de cet assassinat a été connne aussitôt dans la grande ville et elle y a cause une immense indignation. Le maire Harrison était très populaire surtout parmi nos compatriotes. Sa mort cause d'universels regrets.

Carter H. Harrison est né le 25 février 1825. Il a été élu plusieurs fois représentant au congrès de Washington et 5 fois maire de Chicago. Quoique démocrate, il a battu ses adversaires républicains dans une ville républicaine. Dans la dernière contestation pour la mairie il a eu une majorité de 20,000 voix.

***

*** Son Eminence le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, et Mgr de Goesbriand, évêque de Burlington, ont célébré, dans le mois d'octobre, le premier son vingt-cinquième anniversaire d'épiscopat et le deuxième le quarantième anniversaire de son élévation à cette haute dignité.

Au jubilé du cardinal Gibbons étaient présents, Mgr Satolli, le délégué apostolique, treize archevêque parmi lesquels on distinguait Mgr Redwood, archevêque de Wellington, Nouvelle-Zélande, une trentaine d'évêques et un grand nombre de prêtres. Une messe solennelle a été célébrée par le cardinal. Mgr Corrigan, archevêque de New-York, a prêché à la messe et Mgr Ireland, archevêque de Saint Paul, a prêché anx vêpres.

Le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, Angleterre,

était représenté par Mgr Nugent, évêque de Liverpool, et le cardinal Logue, primat d'Irlande, était représenté par le R. P. Ring.

Mgr James Gibbons est né à Baltimore le 23 juillet 1834 ; il a été ordonné prêtre en 1861 et nommé vicaire-apostolique de la Caroline du Nord en 1868. Il a été aussi évêque de Richmond et coadjuteur de Mgr Bayley, archevêque de Baltimore à qui il a succédé. Il a été créé cardinal en 1886.

Mgr de Gœsbriand est le plus vieil évêque d'Amérique. Il a été sacré à New-York en 1853 par le nonce Mgr Bedini.

Le diocèse de Burlington comprend tout l'état du Vermont. Il y a 50,000 catholiques dans ce diocèse. Mgr Michaud, co-adjuteur de Mgr de Gœsbriand, est un Canadien français né aux Etats-Unis. Il a été nommé évêque l'année dernière.

***

*** La célébration d'un 70è anniversaire de mariage est un événement d'une rareté extraordinaire. Cet événement vient d'avoir lieu à St Cuthbert, diocèse de Montréal. Les deux époux sont M. et madame Pierre Coulombe.

Un événement probablement unique depuis les temps patriarcaux est la célébration d'un centenaire de mariage. En effet à Zsombolyl, en Hongrie, les époux Jean Szathmary viennent de célébrer le centième anniversaire de leur mariage. Il est officiellement constaté par des actes notariés et par d'autres documents que le mariage a réellement eu lieu en 1763. Les deux époux étaient des vieillards lorsque les anciens de leur village, qui les ont parfaitement connus, étaient encore enfants.

***

*** Sont nommés :

1° Lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, M. Charles Herbert Mackintosh, député fédéral de la cité d'Ottawa. M. Mackintosh est un ancien journaliste. Il remplace M. Joseph Royal qui est aussi un ancien journaliste.

La dernière session de la législature des territoires du Nord-Ouest a été courte et peu importante. Elles a été prorogée vers la fin de septembre. Cette session a été témoin d'une procedure très-rare dans nos assemblées législatives, c'est celle de l'expulsion d'un député. Ce député est M. Daniel Campbell, représentant de Whitewood. La raison de cette expulsion est la fuite de M. Campbell aux Etats-Unis, évitant ainsi l'action de la justice Il était accusé de détournement de fonds et de faux.

2° Sénateur pour l'Ile du Prince-Edouard, M. Donald Ferguson, ancien ministre dans le cabinet Sullivan. Il remplace le sénateur Montgomery, décédé dernièrement.

3° Juge de comté pour le comté de Middlesex, Ontario, M. Edward Elliott, avocat, de Perth.

4° Régistrateurs, messieurs Oscar Lamoureux, pour le comté de Wolf, Louis Vincent Dumais, pour le comté de Kamouraska ; Joseph Martel, avocat, et J Antonio Beaudoin, notaire, pour le comté de Joliette.

***

*** Sont décédés (1) à l'étranger dans le cours des quatre ou cinq derniers mois :

1° Mgr Charles-Joseph de Héfélé, célèbre théologien allemand. Il était âgé de 84 ans. Il avait été nommé évêque de Rottenbourg en 1849. Au concile du Vatican il vota contre la définition du dogme de l'infaillibilité pontificale sous le prétexte que cette définition n'était pas opportune. Mais à la proclamation du dogme il se soumit humblement. De Héfélé fut un des plus ardents adversaires de la secte des " *Vieux catholiques* " et il contribua puissamment à arrêter les progrès de leurs funestes doctrines. Son principal ouvrage est une " *Histoire des Conciles* " en neuf volumes.

2° Mgr Emmanuel Gomez y Salazar, archevêque de Burgos, Espagne. Il est né à Aria, archidiocèse de Burgos, le 11 juin 1824 Il a été successivement évêque de Siguenza en 1875, évêque de Malaga en 1879 et enfin archevêque de Burgos en 1886.

3° Mgr Reynolds, archevêque d'Adélaïde en Australie. Il était âgé de 58 ans. Il fut nommé évêque d'Adélaïde en 1873, quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1877, ce siège épiscopal fut élevé au rang de siège métropolitain et Mgr Reynolds en fut nommé le premier archevêque.

4° Mgr François Sabbia, évêque de Créma, Italie. Il est né à Créma le 3 Octobre 1814, et il a été nommé évêque de cette ville en 1871. Mgr Sabbia a beaucoup favorisé les études théologiques.

5° Le révérend Père Nicholas Mauron, supérieur général de la Congrégation des Rédemptoristes. Cette congrégation a pour fondateur le célèbre théologien, Saint Alphonse de Liguori. Le père Mauron est né à Saint-Sylvestre, près de Fribourg, en Suisse le 7 janvier 1818. Religieux profès le 18 octobre 1837, il fut ordonné prêtre dans le mois de mars 1841 et élu général de son ordre le 2 mai 1855. D'après les constitutions de l'ordre le nouveau général doit être élu dans les six mois qui suivent la sépulture d'un général défunt. En conséquence le successeur du père Mauron devra être choisi avant la fin de janvier prochain. Le Père Mauron est mort le 13 juillet.

6° Mgr Ordonez, archevêque de Quito, Equateur. Il était possesseur d'une grande fortune qu'il a employée toute entière en bonnes œuvres. Il était archevêque de Quito depuis 14 ans.

7° Mgr Simon, évêque de Domitiopolis et vicaire apostolique

(1) Voir la note au bas de la page 483, No du 1er Octobre.

de la Birmanie Septentrionale. Il est né le 2 mars 1855, dans le diocèse de Luçon, en France, et il a été nommé évêque en 1888.

8° Mgr Reynaudi, capucin. Il a été vicaire apostolique de Philippopoli, en Bulgarie. Pendant la guerre de 1877-78 il a rendu d'immenses services et la population reconnaissante lui a fait des obsèques magnifiques. Pendant qu'il exerçait le ministère, il s'est occupé principalement de la mission des Bulgares latins.

9° Mgr Cliffort, évêque de Clifton. Il était, dit *La Croix* de Paris, *un des plus savants et des plus distingués prélats d'Angleterre.*

10° Mgr L. S. Macmahon, évêque de Hartford, Connecticut: Il est né au Nouveau-Brunswick en 1835. Il a fait ses études classiques à Worcester, à Montréal et à Baltimore, et ses études théologiques à Aix, France, et à Rome, où il a été ordonné prêtre en 1860. Il fut nommé évêque de Hartford en 1879.

11° Le général G. W. Morgan, l'un des vétérans de la guerre du Mexique. Il était le seul général survivant de cette époque. Il a été représentant au congrès de Washington et ministre des Etats-Unis au Portugal pendant l'administration du président Pierce. Il a aussi servi pendant la guerre de sécession. Il était démocrate.

12° Hamilton Fish, homme d'état américain. Il est né à New-York le 3 août 1808. Il a été reçu avocat en 1830 et il a été membre de la Chambre des représentants, gouverneur de l'état de New-York et sénateur. En mars 1869 le président Grant le nomma secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. Il conserva cette charge pendant toute la durée des deux présidences de Grant.

13° M. Ruchonnet, conseiller fedéral et ancien président de la république Suisse. Il était extrêmement populaire et son influence était immense. Il a puissamment contribué à la pacification religieuse de la Suisse et à la cessation de la persécution. Les catholiques n'oublieront jamais les services qu'il leur a rendus. En Ruchonnet la Suisse perd un grand citoyen, un brillant orateur et un éminent jurisconsulte.

14° Le feldzeugmestre baron Bauer, ministre de la guerre de l'empire d'Autriche. Il est né en 1825. Il s'est distingué à la bataille de Custozza. Le baron était très populaire et très estimé.

15° Le duc Ernest II de Saxe-Cobourg et Gotha. Il était le frère du prince Albert, mari de la reine Victoria. Il est né à Cobourg le 21 juin 1818 et il succéda à son père en 1844. Son successeur sur le trône ducal de Saxe-Cobourg-Gotha est son neveu le prince Alfred, duc d'Edimbourg, second fils de la reine d'Angleterre.

***

*** Sont décédés dernièrement :

1° Le maréchal Marie Edme Patrice Maurice de MacMahon, duc de Magenta, ancien gouverneur de l'Algérie et ancien prési-

dent de la république française. Il s'est couvert de gloire dans la campagne de Crimée où il s'est emparé du fort de Malakof ce qui a beaucoup contribué à la chute de Sébastopol, et dans la campagne d'Italie où il s'est particulièrement distingué à la bataille de Magenta. C'est à ses habiles manœuvres que la victoire est principalement due. L'empereur Napoléon III l'a créé maréchal de France et duc de Magenta sur le champ de bataille. Il a aussi combattu en Belgique et il était au siège d'Anvers. Il fit la campagne de 1870, fut blessé à Sédan, et conduit prisonnier en Allemagne. A son retour en France il prit le commandement de l'armée de Paris et vainquit la Commune. La plus grande partie de la vie militaire de MacMahon a été passée en Algérie où il s'est fait une immense réputation. Il y fit ses premières armes et il y gagna, à 22 ans, la Croix de la Legion d'honneur. MacMahon était un catholique pratiquant et il était d'une excessive probité. Elu président de la république le 24 mai 1873 il donna sa démission le 30 janvier 1879. Il descendit du pouvoir moins riche qu'auparavant car ses largesses et ses bonnes œuvres ont toujours absorbé son traitement et une partie considérable de sa fortune personnelle. Les obsèques de l'illustre guerrier, dont la France pleure la perte, ont eu lieu aux frais de l'état et elles ont été d'une splendeur inouie. La religion y a eu la principale part. Une foule immense encombrait les rues et 40,000 soldats faisaient partie du cortège. Le corps du grand homme repose maintenant aux Invalides au milieu de tant de héros dont ils sont la dernière demeure. MacMahon est né au château de Sully, département de Saône et Loire, le 13 juin 1808. Il descendait d'une famille irlandaise réfugiée en France à la chute des Stuarts.

2° Charles Gounod, l'illustre compositeur français. Il est né à Paris le 17 juin 1818 et il est mort le 18 octobre 1893. Ses principales œuvres profanes sont *Faust, Roméo et Juliette et Polyeucte.* Il a aussi composé beaucoup d'œuvres de musique religieuse. Gounot, dit l'Univers, *était le plus illustre représentant de l'art français.*
Les obsèques du grand compositeur ont eu lieu à la Madeleine, aux frais de l'état.

3° Sir John Joseph Caldwell Abbott, avocat, sénateur, ancien maire de Montréal et ancien premier ministre du Canada. Il est né à Saint André d'Argenteuil le 12 mars 1821 et il est mort à Montréal le 30 octobre 1893. Sir John a fait ses études à Saint André et à l'Université McGill à Montréal. Il a été reçu avocat en octobre 1847 et nommé Conseil de La Reine en 1862. Il a représenté le comté d'Argenteuil dans l'assemblée législative du Canada avant la confédération. Il a aussi représenté la même division aux Communes, et il a été nommé sénateur en mai 1887. En 1862 il fit partie. comme solliciteur général, de l'administration Sandfield — Macdonald — Sicotte. En 1891, au décès de Sir John A Macdonald, il devint premier ministre du Canada, poste qu'il occupa jusqu'au mois de novembre 1892. En mai 1892 il fut crée par Sa Majesté chevalier commandeur de l'ordre de Saint Michel et Saint

Georges. En 1887 et 1888 il fut maire de Montréal. Sir John est l'auteur de l'Acte de Faillite de 1864, loi qui fut abrogée il y a quelques années. En 1849 il signa le fameux manifeste annexioniste, mais plus tard il commanda les volontaires d'Argenteuil envoyés à la frontière, avec d'autres troupes, pour repousser l'invasion fénienne.

4° Le révérend père Edouard Sorin, supérieur général de la congrégation de Sainte Croix. Il est le fondateur de la florissante université de Notre Dame, Indiana. Pendant plus de cinquante ans il a consacré son énergie et son travail à la consolidation de l'œuvre immense qu'il avait entreprise et sa mort est une perte bien douloureuse, non seulement pour la communauté dont il était le supérieur depuis bien longtemps mais aussi pour la cause de l'éducation aux Etats-Unis. Le père Sorin est né à Laval, France, en 1814, et il habite l'Amérique depuis 1841. Les obsèques du père Sorin ont eu lieu le 3 novembre dans la splendide église du Sacré-Cœur, université de Notre-Dame. Le service a été chanté par Mgr Rademacher, le nouvel évêque de Fort Wayne, et Mgr Elder, archevêque de Cincinnati, a fait l'oraison funèbre. Une foule immense de citoyens assistait aux obsèques. Le PROPAGATEUR était représenté par M. Derome, son directeur. Le successeur du Père Sorin comme supérieur général de la congrégation de Sainte Croix, est le révérend père Français, actuellement supérieur du collège de Sainte-Croix à Neuilly, France. Il est âgé de 45 ans.

***

*** *Nouvelles politiques.*—Le parlement anglais est en session depuis le 2 novembre. L'ouverture de la session a eu lieu ce jour-là avec les formalités ordinaires. Il n'y a cependant pas eu de discours du trône.

***

*** La session extraordinaire du congrès des Etats-Unis, commencée en août, s'est terminée le 3 novembre. Le congrès a adopté le bill (Silver repeal bill) abrogeant la clause de la loi Sherman qui obligeait le gouvernement à acheter de temps à autre une certaine quantité d'onces d'argent. L'abrogation a été votée à une majorité de 11 voix au sénat et à une majorité de 97 voix à la chambre des repré sentants.

***

*** La troisième session de la huitième législature de Québec s'est ouverte hier après midi. Le discours du trône fait allusion au départ du dernier gouverneur, le comte de Derby, et à son remplacement par le comte d'Aberdeen ; à l'agriculture et à l'encouragement qui doit lui être donné ; aux transactions relatives à l'asile de Beauport ; aux taxes et à la situation financière de la province ; à la refonte du code de Procédure civile et à la codification des lois concernant les manufactures, etc.

ALBY.

LE MAL SOCIAL

SES CAUSES—SES REMÈDES

MÉLANGES ET CONTROVERSES SUR LES

PRINCIPALES QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES DU TEMPS PRÉSENT

Par Don Sarday Salvany

3 vol. in-12..Prix : $1.38

•◂:o:▸•

L'IGNORANCE

(*suite*)

III

Déplorables effets de cette calamité. Faciles triomphes des incrédules.

Parmi les maux nombreux qu'a produits parmi nous l'ignorance religieuse, un des plus sensibles et des plus considérables est l'importance que l'impiété a prise à sa faveur. Si l'impiété s'en va, de nos jours, se targuant ainsi de sa civilisation et de ses lumières, avec des rodomontades et des fanfaronades, avec la prétention de monopoliser à son profit les noms pompeux de philosophie, et de science, elle le doit à l'ignorance du peuple catholique touchant les vérités de la religion. Notre médiocrité donne souvent des airs de géants à ces pauvres pigmées ; notre insuffisance sert de piédestal à leur prétendue science.

Voyez-les au casino et au café, en promenade et en voyage, disserter à leur aise sur le catholicisme et le protestantisme, sur les prêtres et sur le Pape, sur les dogmes et les mystères, décidant sententieusement, donnant leur appréciation sans réserve ni mesure, rabaissant ou insultant selon l'humeur du moment ou le caractère de la question. Leur *science* s'en va, comme un navire orgueilleux, vent en poupe et à toute voile, sans rencontrer d'écueils et sans se détourner de sa voie.

Qui est capable de se mesurer avec cet athlète vigoureux ? Qui osera lutter avec cet orateur célèbre ? Qui ? Personne, par malheur. Ce sera beaucoup si on ne sourit pas gracieusement, en signe, sinon d'applaudissement, au moins de condescendance affectée. Et pourtant, il y a là quatre, six, peut-être douze catholique très sincères, qui vont à l'église et parfois fréquentent les sacrements. Ils vont peut-être jusqu'à sentir dans l'intime de leur âme une douleur intense en entendant attaquer et vilipender leurs plus chères croyances. Et néanmoins, il se taisent et dissimulent, ils se montrent complaisants. Y a-t-il là une lâcheté ? Il peut y avoir du respect humain ; mais, disons-le franchement, il y a surtout de l'ignorance. On en a des preuves. On attaque ici l'existence de Dieu, et cet opulent négociant n'est pas en état de

développer la preuve la plus simple de cette vérité fondamentale. On a insulté la divinité de Jésus-Christ, et cet autre, qui est avocat distingué, ne peut pas alléguer les raisons, même purement historiques, qui établissent le caractère divin du Sauveur, parce qu'il les ignore. On a attaqué la Papauté, et cet autre, médecin d'ailleurs très instruit, n'a allégué aucune des nombreuses preuves qu'il aurait pu produire sur son origine et ses bienfaits. Et le déclamateur impie est resté vainqueur et triomphant, par la raison que, dans le pays des aveugles, le borgne est roi ; et non seulement lui, mais plusieurs peut-être de ceux qui l'ont entendu, auront acquis la persuasion bien ferme que le catholicisme est une chose de pure routine et de bonne foi, qu'on le croit parce qu'on le croit, et rien de plus, sans avoir de preuves qui l'appuient et le recommandent, et sans avoir de réponses à opposer à nos adversaires, lorsqu'en réalité, il est le système scientifique le plus vaste, le plus complet et le plus philosophique qui ait jamais pu occuper l'intelligence humaine. Et l'on regardera comme une chose déjà jugée et hors de discussion que, pour être philosophe, il est nécessaire d'etre incrédule ; qu'aucun point de nos croyances ne peut résister à l'examen sérieux de la raison ; que tout dans la religion n'est que sottise et imaginations de vieilles femmes, et rien de plus. Et tout cela, parce que le savant impie n'a pas trouvé à son heure quelqu'un qui lui ait fermé la bouche avec une des mille raisons fortes et décisives qui abondent dans nos auteurs de controverse populaire.

Vous avez été témoin de quelqu'un de ces cas, n'est-il pas vrai ? Eh bien, figurez-vous qu'il en va de même partout et toujours. Il n'est pas possible d'entrer dans un hôtel, un restaurant ou une simple auberge de charretier, de voyager en diligence ou en chemin de fer, sans qu'à l'instant surgisse la question religieuse, attendu que les malheureux impies, sans doute en raison du dépit qu'elle leur cause et parce qu'ils sont les ennemis de l'Eglise, aiment à parler d'elle à tout instant. Or, si nous accordons que, de toutes parts la religion paraît vaincue, admettrons-nous son manque de prestige et la vanité orgueilleuse de ces infortunés roseaux creux qui se croient invincibles par cela seul qu'ils n'ont jamais trouvé rien qui leur résistât ?

Et pourtant, il est si facile de fermer la bouche à ces malheureux ! Un simple éclaircissement qu'on leur demande sur un de ces mots qu'ils prononcent souvent sans en connaître la signification, une seule preuve qu'on leur demande des principes qu'ils émettent d'une façon sentencieuse ; une seule observation, une seule objection suffisent pour couper les ailes *à* ces aigles superbes. Un seul livre de Mgr de Ségur, que nous connaîtrions à fond, ses *Réponses* par exemple, pourrait malgré sa simplicité, faire triompher la cause de la Religion dans ces combats d'escarmouche où l'on s'en tient ordinairement au côté superficiel des questions.

Les voyageurs d'une diligence mangeaient dans une hôtellerie. L'un d'eux portait la parole, faisant parade d'impiété, et débitait

des torrents d'éloquence et de science pour prouver l'absurdité de nos mystères. Sa thèse favorite était celle de tant d'autres imbus des mêmes idées : ' Moi, messieurs, je ne crois que ce que je comprends ". Et il appuyait son langage de tant de raisons extraordinaires et de railleries, et il l'assaisonnait de gestes si vifs, si énergiques et si naturels, que l'auditoire paraissait non seulement convaincu, mais ravi d'admiration. Ses arguments lui semblaient irréfutables, puisque nul ne les refutait. On mangeait, en ce moment, une grosse et belle omelette, et un des voyageurs, qui avait seul attiré l'attention par son silence et par sa modestie qui lui avait fait prendre la dernière place, prend l'omelette dans ses mains, et la levant devant les convives, il adresse au savant incrédule cette question aussi spirituelle que plaisante : " Pardon, monsieur, pourriez-vous me dire pourquoi le feu qui amollit et fond le plomb et le fer, durcit les œufs, comme cette omelette vous en fournit la preuve " ? L'assistance resta muette en présence d'une semblable question ; et le savant ainsi interpellé répondit simplement qu'il ne le savait pas. " Eh bien, répliqua le voyageur intrépide, il y a donc un mystère que vous ne comprenez pas. Par conséquent, si les doctrines que vous nous prêchiez tout à l'heure sont certaines, nous ne pouvons croire aux omelettes, puisque l'homme ne doit pas croire ce qu'il ne comprend pas. Il me semble cependant que vous la mangerez bel et bien, quoique vous ne la compreniez pas ".

Le fanfaron d'impiété demeura confus et passa par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, et au milieu des applaudissements et des éclats de rire de l'assemblée, il fut dérouté et la question fut terminée. Une simple omelette avait suggéré à un vaillant catholique une comparaison victorieuse et avait été le canon Krupp destiné à renverser tout cet échafaudage de raisons spécieuses invoquées par le malheureux impie. Assurément, dans l'avenir, il y regarda à deux fois avant d'attaquer la foi devant des inconnus, par peur qu'une autre omelette ne vint renverser ses arguments.

Une instruction moyenne et ordinaire en matière de religion, une lecture régulière des œuvres les plus populaires écrites pour la défense de la foi, nous mettraient facilement tous en état de lutter avec des avantages incalculables contre nos ennemis.

IV

Si notre peuple a toujours été aussi arriéré qu'aujourd'hui en matière religieuse. Origine de l'ignorance présente.

Nous avons sommairement indiqué la gravité du mal qui nous afflige. Cherchons-en maintenant l'origine ; attendu que, lorsqu'on connaît le principe de ce genre de maladies, on ne tarde pas à en trouver le remède.

Avons-nous été, en Espagne, toujours aussi ignorants en ce qui concerne notre foi ? Pour quiconque connaît tant soit peu notre

histoire, il est facile de répondre catégoriquement : non. Bien au contraire, il n'y avait pas un peuple qui l'emportât sur nous en instruction religieuse. Oui, notre peuple était plus instruit autrefois qu'aujourd'hui. Les panégyristes de notre siècle me demanderont de leur donner des preuves de cette vérité. La chose n'est pas difficile.

J'ouvre les monuments de notre littérature populaire, et je les trouve toujours imprégnés d'esprit religieux et d'idées religieuses, à tel point qu'on peut les comprendre, même avec la connaissance la plus vulgaire de la religion. Notre *chansonnier* sacré est un trésor, à ce point de vue. Pendant de longs siècles, les chansons du peuple espagnol ont été presque toujours théologiques. On a composé alors sur l'Immaculée-Conception de Marie, sur la Naissance de Notre-Seigneur, sur le mystère de l'Eucharistie, sur la Passion, sur la vie des principaux Saints, des couplets, des romances, des sonnets, des gloses et des cantiques sacrés que l'on peut étudier dans chacune de nos riches collections. Et tous ces écrits se font remarquer non seulement par la grâce de la forme littéraire, mais beaucoup plus encore par la profondeur des idées théologiques, la connaissance nette et précise et leur exposition exacte et complète de la foi.

Si la littérature populaire est toujours, comme l'a dit un critique, la meilleure photographie du peuple, le peuple espagnol s'est montré, pendant quelques siècles, comme un peuple de docteurs. — Mais, me direz-vous, ces compositions ne furent pas écrites par le peuple, mais par des fils du peuple, hommes d'étude et qu'il ne faut pas confondre avec la masse commune. Les meilleurs poètes, comme Lope de Véga, Gongora et Caldéron, se consacrèrent à ces travaux. — Fort bien, mes amis, mais, alors même qu'on vous accorderait que ces œuvres n'ont pas été écrites par le peuple, vous ne pourrez pas nier qu'au moins elles ont été écrites pour lui ; ce qui suffit à prouver mon assertion. De pareilles compositions n'auraient jamais réussi à devenir populaires, si elles n'avaient été parfaitement comprises ; et jamais elles n'auraient été comprises, si le peuple, à qui elles étaient destinées, n'avait possédé en matière religieuse une somme de connaissances qui le rendit capable de les comprendre.

Et que dirons-nous de notre théâtre ? Pour qui furent composés ces drames exclusivement théologiques, genre de littérature favorite de notre nation, sous le nom de *décrets sacrementels*, pièces dramatiques, à personnages allégoriques ? Madrid les représentait sur une de ses plus grandes places ; mais le peuple madrilène était spectateur, et la bourgade la plus oubliée tenait à les représenter aux jours de ses principales fêtes. Le peuple qui les applaudissait avec enthousiasme était assurément assez instruit pour en pénétrer le sens et en saisir les difficultés, Dans le cas contraire, les poètes auraient réservé leurs œuvres exclusivement aux Académies. Or, ces œuvres, qui étaient alors généralement au niveau de l'intelligence de notre peuple, exigent aujourd'hui une application suffisante de la part des personnes lettrées, et ce n'est qu'avec des

connaissances théologiques au-dessus de la moyenne qu'on arrive à pénétrer le sens profond de leurs allégories et de leurs personnifications. Quel peuple devait donc être alors le nôtre, qui se faisait simplement un jeu de ce qui réclame aujourd'hui de nous des études soutenues !

Que personne ne rougisse donc de le confesser ; nos aïeux, sur qui nous l'emportons en des choses qui ne sont pas toujours bonnes, l'emportaient sur nous en science religieuse ; et grâce à l'éducation sérieusement chrétienne qui se donnait à la maison ; grâce à l'instruction que répandait partout, le propagandiste le plus populaire de tous, c'est-à-dire le frère ; grâce à la splendeur de notre culte, qui n'est, en grande partie, que l'exposition plastique et figurée du dogme, le pauvre paysan, l'humble artisan, possédaient, alors, sur la religion et ses mystères, une connaissance telle qu'elle ferait aujourd'hui montrer la rougeur au front à plus de quatre personnages lettrés.

Que les temps sont changés ! Pour quel étrange motif le progrès de l'instruction profane a-t-il coïncidé avec cette lamentable diminution de la science sacrée ? Pourquoi, aujourd'hui qu'il y a incontestablement beaucoup plus de fils du peuple qui lisent, y en a-t-il beaucoup moins qui soient instruits ? Pourquoi, par un singulier contraste, les grands centres de lumière, où l'on trouve plus facilement le moyen de s'instruire, sont-ils les plus atteints par cette lèpre de l'ignorance ?

C'est là un problème qu'on ne pourrait complètement résoudre sans entrer dans de longues considérations sur le changement social et politique qu'a subi notre patrie dans le siècle présent, considérations dont il n'y a pas lieu de faire ici l'énumération. Nous pouvons cependant en aborder quelques unes sans inconvénient.

1° *L'influence amoindrie de l'Eglise.* — Toute la sollicitude des hommes d'Etat, depuis déjà de longues années, s'exerce à mettre des entraves et des obstacles à cette influence salutaire. La législation a eu constamment pour but d'exclure le clergé de toutes les institutions. Dans l'instruction publique et dans les œuvres de bienfaisance, c'est à peine si on lui a accordé une position secondaire et humiliante. Séculariser, telle a été l'éternelle manie de nos législateurs, sans se douter qu'au bout de cette sécularisation il y avait l'athéisme. Et cette prévention contre l'Eglise et les prêtres est devenue plus active et plus pratique par le moyen des lois de *désamortisation*, qui, réduisant le clergé à l'indigence, l'ont privé des éléments humains indispensables pour soutenir ses fondations des siècles précédents. De plus, une vaste conspiration, dont nous connaissons tous l'origine et le point de départ, a eu à son service mille plumes, mille langues, pour attaquer le clergé, le dénigrer, le calomnier, l'avilir aux yeux de la multitude, en montrant ce corps si méritant, comme l'épouvantail du siècle comme le type de l'immoralité et de la réaction.

C'est ainsi qu'on a réussi à rendre suspect, auprès de la multitude naïve et crédule, l'enseignement clérical ; à discréditer devant les masses la parole du prêtre. C'est à cette condition seulement

qu'il a été possible de soustraire à la bienfaisante influence de l'Eglise une partie de notre peuple

3° *La disparition des Ordres religieux.*— Le couvent était en Espagne l'université du peuple : et une biographie détaillée de la majeure partie des fils du peuple qui se sont illustrés nous dirait que presque tous ont dû à un moine leurs premiers pas dans la carrière où ils ont brillé. L'instruction catéchistique leur était spécialement recommandée, et dans les missions, l'éloquence du moine était toujours très populaire. Le clergé séculier suffit à peine aujourd'hui à la simple administration paroissiale, et la catéchistique populaire, distribuée alors à peu près exclusivement par les religieux, est généralement négligée.

Ces éducateurs du peuple manquent, ainsi que les pauvres capucins qui évangélisaient nos bourgades et nos cités, rappelant à toute heure, aux pauvres et aux riches, les mêmes vérités toujours anciennes et toujours nouvelles sur Dieu, l'âme, le ciel, l'enfer, etc., vérités dures, mais salutaires, qui pourront offenser certaines oreilles délicates, mais sans lesquelles il n'y a pas d'ordre possible en cette vie, ni de salut possible en l'autre. Tout cela manque grandement aujourd'hui ; c'était ce qui parlait au cœur de notre peuple, ce qui le touchait, lui inspirait de généreuses résolutions, le rendait bon et droit, le guidait en toutes les circonstances de la vie, éclairait ses incertitudes, et lui était plus utile que toute la science et toute la philosophie dont veulent l'endoctriner aujourd'hui ses faux régénérateurs.

3° *L'abus des lectures frivoles.*—Jamais la lecture n'a été plus inutile. Plût à Dieu qu'elle ne fût pas souvent très nuisible ! Mais, alors même qu'elle ne serait qu'inutile, il est certain que c'est à elle qu'il faut attribuer en grande partie le peu de goût qu'on prend aux ouvrages religieux, dans lesquels notre bon peuple pourrait puiser l'instruction qui lui manque. Il est déplorable de voir l'artisan passer les heures de loisir que lui laisse son travail, à la lecture d'un mauvais journal, qui lui parle chaque jour de questions politiques embrouillées auquelles il ne comprendra jamais rien, ou de cabales de parti qu'il nous serait plus utile à tous d'ignorer complètement. Il est triste de voir l'humble ouvrière dévorer avec une anxiété fièvreuse un roman obscène qui remplira son imagination de tableaux irréalisables et son cœur de désirs coupables ou d'émotions malsaines. Et en attendant, on ne jette pas même les yeux sur cette *Année chrétienne* qui faisait autrefois les délices de la famille ; on ne lit pas l'histoire émouvante de la Passion, on ne se souvient plus des enseignements du catéchisme. Les lectures actuelles font des politiciens et des femmes sentimentales ; les lectures d'autrefois formaient des croyants honnêtes et des mères de famille capable de communiquer à leurs enfants, non seulement la vie du corps, mais aussi la foi qui fait vivre l'âme.

(à suivre.)

L'HEURE DU MATIN

OU

MEDITATIONS SACERDOTALES

Avec une Introduction par M. l'abbé Élie MÉRIC

Professeur à la Sorbonne

1 vol. in-8..Prix : $1.00

I

L'auteur de l'Imitation, rappelant la pensée profonde et religieuse d'un philosophe païen, nous dit : " Toutes les fois que j'ai été parmi les hommes, j'en suis revenu moins homme."

Le prêtre n'est pas appelé sans doute à vivre dans la solitude, étranger à la terre, et protégé par de hautes murailles contre les périls et les séductions du monde ; il ne peut pas fermer l'oreille à ses bruits, les yeux à ses spectacles, le cœur à ses souffrances ignorées ou visibles, et passer inconnu, ici-bas, dans la contemplation sereine des vérités éternelles : toute autre est sa mission. Il doit vivre au milieu des dangers, des séductions, des infirmités douloureuses de la terre ; il doit se mêler aux hommes, pour essuyer leurs larmes, fortifier leur courage, défendre leur âme et ramener à Dieu les créatures qui ne devraient jamais se détacher de Lui.

Que de fois dans cet apostolat périlleux, il est exposé à sentir diminuer en lui-même sa dignité d'homme, de chrétien, de prêtre, à perdre quelque chose de l'austère et tranquille gravité de son caractère à prendre les mœurs, les habitudes d'esprit, de langage du monde qu'il devrait transformer par sa parole surnaturelle et par l'exemple de sa vie ! Malheur au prêtre, s'il n'est pas homme d'oraison, s'il ne sait pas échapper à la fascination redoutable et à l'etreinte du monde, pour se retremper dans la méditation qui lui rappelle ses infirmités, ses devoirs et sa destinée !

Il perd dans un commerce trop familier avec le monde la pureté et l'intégrité nécessaire de sa foi. Depuis un siècle, l'impiété s'efforce avec une persévérance tenace d'éteindre la foi dans les âmes et de convaincre l'Eglise d'erreur. Des livres, des revues, des brochures, des journaux répandent autour de nous le sophisme, la haine et les mensonges; la littérature, la poësie, les arts, le théâtre prêtent souvent à ces sophismes le charme trompeur d'une beauté séductrice ; la science avec l'inflexible rigueur d'une démonstration qui semble infaillible et qui flatte la vanité, prête aux mensonges un redoutable prestige ; l'air est saturé de négations et de contradictions violentes, passionnées qui descendent des chaires célèbres où elles ont un éclat retentissant, au foyer domestique, dans la rue, partout ; nous respirons cet air, nous en subissons l'influence pénétrante ; il faut nous défendre contre ces ténèbres et maintenir dans sa pureté rigoureuse la foi que nous sommes appelés à répandre dans le monde.

Menacé dans sa foi, le prêtre est encore obligé de défendre sa conscience contre les complaisances faciles et les silences coupables en présence des violations de la loi morale et du déchaînement des passions toujours frémissantes, révoltées. Hélas ! les consciences

sont troublées comme les esprits, la notion du bien et du mal s'est obscurcie dans les âmes sans énergie, sans ailes pour s'élever d'un élan sur les hauteurs où l'on rencontre Dieu. Que d'excuses, et quelles excuses à la lâcheté, aux passions, à des fautes qui auraient excité, autrefois, une reprobation violente, et provoqué une légitime et sainte indignation ! L'horreur du sacrifice volontaire, de la souffrance jusqu'à l'agonie, jusqu'au sang, écarte aujourd'hui les âmes de la voie étroite arrosée autrefois des larmes brûlantes d'illustres pénitents et du sang des martyrs ; la terre n'entend plus de sanglots, elle ne voit plus couler du sang. L'amour effréné de la jouissance a préparé les consciences à des défaillances honteuses, à des violations du décalogue que le monde accepte sans répugnance, à des fautes qui ne réveillent plus de remords dans les consciences oblitérées. Sous l'empire des mêmes excitations des convoitises et des passions rebelles, la justice a été violée dans les conventions particulières et dans les conventions internationales, ceux-ci cherchant la fortune au prix de toutes les infamies, ceux-là écrasant les faibles au nom de la force ; et personne parmi tous ces coupables ne rougit, ne gémit, ne pleure de ces iniquités éclatantes, parce que les consciences faussées jusqu'à la racine ont inventé une morale nouvelle au service des instincts qui ont usurpé la place de la raison.

Jeté dans ce milieu profondément troublé, perdu dans ces ténèbres et dans ces clameurs, le prêtre est exposé à oublier les délicatesses primitives de sa conscience et à devenir par ses complaisances le complice involontaire des violations de la loi de Dieu. Lui, qui devait se lever en face des puissants de la terre, comme autrefois Jean-Baptiste en face d'Hérode et de dire bien haut à tous les grands coupables : *Non licet*; lui qui devait braver la mort et livrer son corps au bourreau pour donner son âme à Dieu, il perd la claire vue des principes éternels de la morale et des exigences imprescriptibles des commandements de Dieu et de l'Eglise ; il préfère aux revendications nécessaires sa paix, son bien être, sa vie facile et endormie ; il se tait devant les injustices et les violations de la loi et n'éprouve plus, comme autrefois les prophètes, une douleur poignante, une sainte horreur à la vue de la violence triomphante et du mal impuni ; il explique les fautes et les justifie, il interprête la morale au gré de sa faiblesse, il attribue à des principes immuables une valeur éphémère et contingente ; il oublie la justice de Dieu plus inflexible que la justice des hommes ; il s'expose à ne plus sentir la pointe acérée du remords dans les ténèbres de ses illusions coupables, il descendra même jusqu'à la paix effrayante d'une sécurité qui le mène aux abîmes d'où l'on ne revient pas.

Il est encore exposé à sortir de l'ordre surnaturel et à considérer toute chose au point de vue incomplet de la raison. Que trouve-t-il, en effet, dans ce monde où s'écoule sa vie ? Des esprits qui veulent, à tout prix, s'affranchir de la croyance au surnaturel et organiser leur existence en dehors de Dieu. Quelle implacable guerre au surnaturel ! Quelle effrayante tentative de retour au paganisme et

à des jouissances glorifiées ! L'incrédulité contemporaine ne voit Dieu nulle part, ni dans l'ordre naturel, ni dans l'ordre surnaturel ; elle réprouve les idées sacrées de grâce, de vision béatifique, de révélation, de miracle, d'intervention surnaturelle ; elle rejette, avec la même légèreté hautaine et dédaigneuse, l'idée de Dieu, la foi à la Providence, l'idée même de la dépendance du fini à l'égard de l'Infini. A ses yeux la raison contient la mesure et l'explication de tout.

Sans doute le prêtre ne descend pas à ces négations rationalistes que la foi réprouve et que la vraie science condamne ; mais, sous l'influence du naturalisme qui déborde, et qui nous entraîne dans une direction pervertie, il s'expose à penser, à agir, à vivre d'une vie humaine, philosophique, naturelle ; il ne s'appuie plus assez sur Dieu, il s'appuie trop sur lui-même, sur un roseau battu par les vents ; il oublie que nous vivons, sans y penser, au sein du monde invisible, comme l'aveugle de naissance vit ici-bas au sein des réalités matérielles ; il oublie que notre âme reçoit à des heures bénies, des impressions pénétrantes et mystérieuses des réalités invisibles ; il diminue à l'excès dans ses explications l'intervention du miracle ; la part des démons, des anges, des saints, de Dieu dans la vie des peuples et dans la vie des individus ; il est tenté d'attribuer trop souvent aux causes humaines ou au jeu des forces naturelles des effets qui relèvent de la sagesse et de la puissance de Dieu.

C'est alors que la routine paralyse sa vie sacerdotale et en tarit la fécondité. Semblable à l'idole dont parle le Prophète il a des yeux et ne voit pas, des oreilles et n'entend pas, une bouche et ne parle pas, des pieds et n'avance pas. S'il administre les sacrements, s'il sacrifie à l'autel, il le fait avec la rapidité insouciante de l'habitude, sans attention, sans conscience, sans gravité Les grands spectacles du monde invisible passent inaperçus devant ses yeux distraits. Savez-vous pourquoi cinquante mille prêtres qui disposent dans l'Eglise de France, d'une tribune, et du corps et du sang de Jésus Christ font si peu de chose, ou ne font rien, quand ils pourraient renouveler la face de la terre ? C'est que la routine paralyse leur ministère et rend stérile l'accomplissement des nobles et saintes fonctions qui leur sont confiées. Ce prêtre oublie qu'il est au centre de l'univers, qu'il est le point d'arrivée et le point de départ de toute chose dans ce monde qu'il domine de sa majesté, quand il tient dans ses mains le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ ; il oublie que de ses lèvres tombe la prière qui réjouit le ciel, soulage le Purgatoire, relève console et fortifie les âmes qui portent ici-bas le poids du jour et de la chaleur dans l'incertitude douloureuse d'un combat dont l'éternité est l'enjeu.

Et c'est ainsi que passant au milieu des hommes il justifie la parole du philosophe païen rappelée par l'auteur de l'Imitation : " Toutes les fois que j'ai été parmi les hommes, j'en suis revenu moins homme."

II

Comment pourrons-nous échapper à l'étreinte des choses terrestres ? Avons-nous un moyen de résister à la fascination des apparences trompeuses de ce monde ? Pourrons-nous être des hommes de l'éternité au milieu des choses du temps ?

Oui, nous le pourrons par l'oraison.

Le prêtre qui médite conserve la pureté de sa foi et la rend féconde. Il écarte par un acte ferme et décisif de la volonté les pensées, les souvenirs, les impressions qui pourraient le préoccuper et le troubler : conversations frivoles, soucis d'affaires temporelles, vains fantômes de l'imagination, révoltes intérieures et troublantes de ses propres pensées ; il fait cesser ce bruyant tumulte, il réalise en lui-même le grand silence des vérités éternelles, il contemple avec amour, l'immuable objet de sa foi toujours vivante, les réalités qui prennent une forme saisissante en passant dans le champ de l'imagination ; Dieu, la création, l'incarnation, la rédemption, l'Eglise la vision béatifique, l'éternel châtiment. Il ne discute pas, il ne fait pas de vains raisonnements et ne cherche pas des théories nouvelles qui flatteraient son orgueil ; il voit par les yeux de la foi, avec une invincible certitude, le monde des âmes et le monde divin qui le pénètre de tout part. Tout son être en est ému à la surface et dans ses profondeurs. Dieu bénit l'humble et persévérant effort de son attention fixée aux choses éternelles ; Il fait descendre dans l'âme attentive et silencieuse du prêtre la grâce qui dissipe les doutes, anéantit les objections, raffermit la foi en la rétablissant dans sa pureté primitive ; ce prêtre croit avec conviction, il croit et répand autour de lui la chaleur lumineuse de sa foi ; il croit et il est prêt à braver sans defaillance pusillanime, des ennemis qui sont forts par notre faiblesse et arrogants par nos lâchetés.

Le prêtre retrouve aussi dans l'oraison les légitimes délicatesses de sa conscience, qui lui permettent de conserver une inflexible rigueur dans l'affirmation des principes qui soutiennent l'ordre moral et qui sont la lumière des âmes dont la responsabilité lui est confiée. Au pied de son crucifix, dans le silence de l'oraison, il voit le mal, il en mesure avec stupeur, les effets, les conséquences, l'étendue. Il voit dans une saisissante clarté la créature se servir de l'être, de la vie, de ses facultés qu'elle reçoit à chaque instant de la Cause universelle et créatrice pour offenser cette Cause et lui opposer une criminelle résistance ; il voit l'incomparable majesté de Dieu qui est outragé, le prix infini du sang rédempteur foulé aux pieds, le retentissement lointain et prolongé du mal dans la vie du pécheur, et dans la vie de ceux qui en sont aujourd'hui les témoins scandalisés et demain peut-être les complices volontaires ; il voit et il sent avec une douleur poignante l'éternel supplice attaché à la mort du pécheur impénitent. Comment serait-il faible en présence du mal ? Comment pourrait-il laisser dans l'ombre par une lâcheté complaisante, ou trahir par des interprétations erronées, ces principes de morale, ces commandements de Dieu et de l'Eglise dont la violation est suivie de si effroyables ravages ? Comment pourrait-il trembler devant les puissants du jour, devant les riches, les savants, les princes de la terre quand il sait qu'il va bientôt comparaître, accompagné des victimes de sa tolérance coupable et de son silence sacrilège, aux pieds du Juge dont il a scruté la justice redoutable dans son orai-

son? Non, il ne tremblera pas, il ne faiblira pas; quand il médite à genoux ces vérités salutaires et redoutables, Dieu agit secrètement sur toutes les puissances de son âme. Il réveille sa conscience, Il lui inspire de saintes et pacifiques indignations contre le mal et une immense pitié pour les âmes qu'il veut sauver.

Ce prêtre qui médite ainsi ne craindra plus de vivre d'une vie humaine, naturelle, il n'éprouvera pas la défiance coupable du surnaturel qui tarit dans les âmes les sources de la vie divine. Tous les matins, dès la première heure de sa journée de travail et de peine, il se tient en présence de Dieu. Il voit aux lumières de l'oraison, que tout ici-bas, dans la vie des individus et dans la vie des peuples est ordonné pour les élus du Seigneur : *omnia propter electos*. Il sent cette action surnaturelle de Dieu dans la vie des saints, dans la vie de l'Eglise, dans les grands événements de ce monde, dans l'enchaînement miséricordieux des faits qui remplissent sa propre vie. Il sait que Dieu impose librement à toute créature une fin surnaturelle, que l'histoire du christianisme s'ouvre par des faits éclatants et surnaturels, comment s'étonnerait-il des faits surnaturels qui manifestent l'action de Dieu ? Que cette action se cache dans le mystère de la sanctification des âmes ou qu'elle se manifeste avec éclat par des prodiges, elle ne peut jamais le surprendre. Il vit par la pensée, la prière, l'amour, l'espérance dans ce monde surnaturel qui va bientôt se révéler à lui, sans mélange de ténèbres. L'oraison lui apprend que les puissances mauvaises ne sont pas enchaînées au fond de l'abîme, que les bons et les mauvais anges exercent leur action diverse dans le monde, ou pour la perte, ou pour le salut des âmes, et que toute prière de la créature, dans ses épreuves physiques, intellectuelles et morales, est un appel puissant à l'intervention de Dieu et une affirmation de la vérité de cette intervention.

Cette vie d'oraison protège aussi le prêtre contre les dangers redoutables et l'insouciance coupable de la routine. Avant d'agir, il s'arrête, se recueille et médite sur ses devoirs et ses fonctions, sur la grandeur de son ministère et la fécondité des sacrements qu'il administre ; il a réfléchi sur le prix du sacrifice avant de monter à l'autel, sur la puissance de la parole apostolique avant de gravir les degrés de la chaire, sur la grandeur du Juge dont il est le délégué avant d'entrer au confessionnal, sur la fécondité de la prière et l'immense péril des âmes avant d'ouvrir son bréviaire, sur les responsabilités dont il sent le poids avant de diriger les consciences. Il sort de l'oraison comme autrefois Moïse descendit du Sinaï, le front couronné de gloire et le cœur dévoré de zèle pour le peuple qui lui est confié.

III

Que Dieu nous donne enfin des hommes d'oraison, des prêtres qui sachent s'emparer vivement de leur attention, la détourner des rêveries dangereuses, des préoccupations terrestres, des désirs ambitieux, des soucis même légitimes de la vie et la retenir silencieuse et recueillie dans la méditation des choses divines !

Que Dieu nous donne des prêtres d'une foi vive et agissante, d'une conscience droite et incorruptible, d'une piété rayonnante de surnaturelles clartés, des prêtres dont la vie autorise et confirme avec éclat l'enseignement et qui remplissent tous les devoirs de leur apostolat avec un zèle, une sincérité, une conviction qui commande le respect et domine tous les cœurs !

Ces hommes bénis de Dieu trouveront dans l'oraison les consolations que le monde leur refuse. La vie est rude, les chemins sont rocailleux, nous les arrosons quelquefois de nos sueurs, de nos larmes, de notre sang, réalisant ainsi la parole du Prophète : *Euntes ibant et flebant mittentes semina sua.* Nous rencontrons l'indifférence, le dédain, l'ingratitude, la haine, la calomnie, et nous sommes tentés de laisser monter à nos lèvres les murmures qui remplissent notre âme désolée. Il y a des épreuves, des dégoûts, des douleurs que Dieu seul peut consoler !

Que de pauvres presbytères de campagne, remplis de ces douleurs cachées, silencieuses poignantes ! Soyez un homme d'oraison, fuyez le monde, appelez Dieu, conversez avec lui, et regardez au delà de la tombe ! L'oraison rendra à votre âme la paix et l'espérance. Si nos douleurs nous semblent trop amères, c'est que nous oublions de les révéler à Celui qui peut les consoler.

Je sais bien qu'il y a des heures troublées où l'âme prend l'oraison en dégoût ; elle s'agite alors dans la sécheresse et l'invincible ennui ; les scènes et les souvenirs qui passent devant elle n'éveillent plus aucune impression dans notre âme abattue, le cœur semble cesser de battre, les yeux n'ont plus de larmes ; l'épreuve ou la tentation se présente sous des formes diverses, elle obsède notre esprit, elle détourne notre attention des hautes régions remplies de la majesté de Dieu, elle la tient inexorablement attachée à l'objet, à la créature, au souvenir qui nous tourmente. Mais c'est la tempête qui passe avec ses ténèbres, ses grands bruits, ses éclairs, ses déchirements, ses désolations profondes. Attendez quelques heures, quelques jours, restez debout, Dieu viendra à nous avec la paix, et l'oraison vous arrachera de ce monde éphémère pour vous rendre au monde qui ne finira jamais.

Parmi ceux qui liront ce livre substantiel, écrit avec foi, doctrine et piété, il se trouvera, je le sais, des vétérans du sacerdoce qui ont traversé l'étroit défilé de grandes épreuves, qui goûtent enfin aujourd'hui, comme nous, les longues heures sereines du soir de la vie, le grand silence de l'âme établie dans la paix résignée des derniers jours, et qui cherchent à oublier le monde fuyant et éphémère pour interroger le rivage nouveau vers lequel nous marchons, rivage qui n'est plus bien éloigné. Ceux-là vont refaire avec ce pieux auteur les chemins parcourus, méditer sur leur vocation, leurs ordinations, leurs devoirs, et se préparer par ce premier jugement à l'infaillible jugement qui approche.

Que cet examen les rende meilleurs, qu'il réveille leur zèle, et que Notre-Seigneur daigne entretenir dans leur âme, toujours jeune malgré la maison branlante du corps, les immortelles espérances chrétiennes et l'invincible confiance dans la miséricorde infinie de Dieu ! ELIE MÉRIC, *Professeur a la Sorbonne.*

PARTIE LEGALE

Rédacteur : ALBY

PIKE RIVER

(*De la Vérité.*)

Les journaux publient le " plaidoyer " ou réponse de Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, à l'action que lui intente le nommé Julien Campbell, de Pike River, par le ministère de MM. Mercier, Gouin et Lemieux. Cette action demande aux tribunaux civils l'annulation de l'ordonnance épiscopale du 29 septembre 1892 érigeant end esserte religieuse l'endroit appelé Pike River. Dans sa réponse Mgr Moreau décline la juridiction des tribunaux civils, attendu qu'il s'agit d'une ordonnance purement canonique et disciplinaire qui ne peut leser *en rien* les droits civils du demandeur. La construction de la nouvelle église se fait par souscriptions volontaires.

Il ne s'agit pas, en effet, de l'érection d'une *paroisse* régulière, mais d'une simple desserte religieuse. L'ordonnance règle uniquement " les rapports des catholiques romains entre eux et envers leurs supérieurs ecclésiastiques. " Elle ne peut être cassée que par une autorité religieuse supérieure à celle de l'évêque.

Le demandeur et les autres dissidents se sont d'abord adressés à Rome, reconnaissant par là que c'était une cause religieuse et non pas civile. N'ayant pu faire annuler l'ordonnance épiscopale par la seule autorité compétente, ils demandent aujourd'hui l'intervention des tribunaux laïques dans une cause qui est manifestement en dehors de la juridiction de l'Etat, même en ce pays où on accorde tant au pouvoir civil dans les questions de nature mixte,

Si l'évêque, sujet au contrôle du Chef de l'Eglise, ne peut pas régler les rapports des catholiques " entre eux et envers leurs supérieurs eccelésiastiques " sans que l'Etat ait ledroit d'y intervenir ; si l'évêque ne peut pas ériger des églises, où bon lui semble, pour la commodité des fidèles, surtout lorsque les travaux se font au moyen de souscriptions volontaires ; s'il ne peut pas donner juridiction spirituelle à tel prêtre sur telle partie de son troupeau ; si l'évêque n'a pas le droit de faire de tels règlements disciplinaires sans avoir à en rendre compte à d'autres qu'à son supérieur hiérarchique, le Pape ; si l'Etat, par ses tribunaux, peut casser de tels règlements disciplinaires, même après qu'ils ont reçu la sanction du Chef des catholiques, alors l'Eglise n'est pas libre en ce pays.

Non seulement elle n'est pas libre ; non seulement elle ne jouit pas d'une autonomie égale à celle de l'Etat, mais elle est dans une position d'infériorité humiliante.

La moindre association civile, reconnue par l'Etat, est parfaitement libre de se gouverner, de diriger les membres, en tout ce qui regarde sa fin, d'après ses propres règlements disciplinaires. Les tribunaux civils ne songeraient pas à in-

tervenir si ces règlements ne s'appliquaient qu'aux membres de l'association et ne leur imposaient que des obligations se rapportant strictement au but de l'association.

Et l'Eglise catholique, la société la plus parfaite qui existe sur la terre; l'Eglise catholique, divinement instituée, supérieure à l'Etat par son origine et sa fin ; l'Eglise catholique, dont la liberté en ce pays est garantie par un traité solennel, n'aurait pas le droit de se gouverner, de diriger ses membres comme elle l'entend !

C'est là l'absurde et criminelle prétention de ceux qui font intervenir les tribunaux civils pour faire casser des ordonnances épiscopales, sanctionnées par Rome.

Et qu'on le remarque bien, dans le cas actuel, ce n'est pas même une question *mixte*. On a beau chercher, on ne trouve pas le moindre *droit civil* qui soit en cause. C'est une ordonnance de pure discipline ecclésiastique que l'ancien premier ministre et ses associés demandent aux juges laïques de dirimer.

Il nous semble que ce procès de Pike River est encore plus scandaleux que la trop fameuse affaire Guibord. Dans cette dernière cause, on s'appuyait, au moins, sur un semblant de droit civil. Aujourd'hui, si nous saisissons bien l'état de la question, on invite des juges laïques à envahir le sanctuaire sans l'ombre d'un prétexte, sans qu'il y ait même l'apparence d'un droit civil à sauvegarder.

Les catholiques de ce pays, et même d'ailleurs, suivront avec un pénible intérêt les diverses phases de ce nouveau scandale.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Nos tribunaux civils ont déjà déclaré leur incompétence à juger les questions purement ecclésiastiques. La cour d'Appel a même jugé dans l'affaire de la paroisse de Saint-Blaise (1) :

1° *Que les tribunaux n'ont aucune juridiction relativement à l'érection des paroisses.*

2° *Que l'érection canonique d'une paroisse est du ressort exclusif des autorités ecclésiastiques.*

3° *Que l'érection civile, étant un simple acte administratif, est du ressort exclusif du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.*

La même cour a aussi confirmé, le 21 mai 1886, le jugement rendu le 5 décembre 1884 par la cour de circuit à Sainte-Julienne, (2) *Re* l'abbé J. Ouimet *vs* J. Cadot. La cour de Circuit avait jugé :

Que dans l'érection de paroisses canoniques, l'évêque diocésain n'est soumis qu'à ses supérieurs ecclésiastiques, et que les tribunaux civils n'ont aucun contrôle, soit quant au fond, soit quand à la forme des décrets.

(1) Voir le PROPAGATEUR, vol. 3, page 762. Voyez aussi le même volume, page 374 et le Vol. 2, page 279.

(2) Voir le Propagateur, Vol. 2, page 177.

Monseigneur l'évêque de Saint-Hyacinthe a déjà été poursuivi relativement à son ordonnance du 29 septembre 1892, par laquelle il établissait la desserte de Pike-River. L'action demandant l'annulation de ce décret avait été intentée dans le district de Bedford où *Pike River* est situé, les demandeurs prétendant qu'ils s'ajissait d'une action mixte. Mais la cour Supérieure de ce district (Lynch, juge), a maintenu *l'exception déclinatoire* des défendeurs et jugé.

Que l'action par laquelle on demande l'annulation d'une ordonnance épiscopale, est une action purement personnelle et qu'elle doit, en conséquence, être intentée devant le tribunal du domicile de l'évêque.

Le 26 mai dernier la cour d'Appel a confirmé le jugement de la cour Supérieure de Bedford. Quelques jours plus tard elle a refusé aux demandeurs la permission d'appeler de sa décision à la cour Suprême, et cette dernière cour a aussi renvoyé, avec frais, une requête par laquelle on demandait la même permission.

L'action dont il est parlé dans l'article de la *Vérité* a été intentée devant la cour Supérieure du district de Saint-Hyacinthe. Outre l'annulation de l'ordonnance de l'évêque, le demandeur, par son action, demande des dommages intérêts au montant de vingt mille piastres. (1).

(1) Note. — Dans l'affaire de la paroisse de Saint Blaise le Conseil Privé a permis l'appel. La cause est actuellement pendante devant ce tribunal.

INTRODUCTION

A LA

VIE SPIRITUELLE

PAR DES EXERCICES

DISPOSÉS POUR LA MÉDITATION ET LA LECTURE

SELON LA MÉTHODE DE SAINT IGNACE

Par le P. J. MASENIUS, de la Cie de Jesus

OUVRAGE TRADUIT DU LATIN EN FRANCAIS

Par l'abbé JOURDAIN, Aumônier du Bon-Pasteur d'Amiens

1 fort volume in-12, de xii-290 pages, renfermant la matière de trois volumes ordinaires. Prix : $1.25

Beaucoup d'auteurs se sont appliqués à développer les *Exercices* de S. Ignace, de manière à faire un cours de méditations pouvant servir pour un temps bien plus long que celui d'une retraite.

De tous ces auteurs le P. Masénius est celui qui nous paraît avoir le mieux réussi. Son livre contient en abrégé toute la perfection de la vie chrétienne. Il convient aux ecclésiastiques, aux religieux et à toutes les personnes qui veulent sérieusement pratiquer le saint exercice de la méditation. Il peut même servir de lecture spirituelle pendant toute une année.

Un caractère tout particulier de ce livre, c'est qu'il contient tout au long les développements des considérations, des affections, des colloques et des résolutions. En sorte qu'il apprend à méditer par l'exemple à ceux qui ne savent pas bien le faire, et qu'il est une aide pour ceux qui sont éprouvés par la sécheresse, ou qui, pour une raison ou pour une autre, sont momentanénent peu disposés à méditer,

Des *sommaires* précèdent chaque développement, et le texte des *Exercices* traduit accompagne chaque point de méditation. En sorte que ceux qui se suffiraient à eux-mèmes pour les développements, ont l'un ou l'autre de ces résumés comme sujet.

Les citations de l'Ecriture et des Pères abondent dans tout le cours de l'ouvrage. La traduction de ces citatons fait partie du texte courant et le texte latin en est reproduit en note.

Il n'y a pas de vie spirituelle sans la pratique de la méditation. S. Ignace disait qu'un quart d'heure de méditation bien employé chaque jour suffirait pour mener à la vie parfaite. Qu'on prenne pour manuel de méditations le livre du P, Masénius et l'on verra

qu'il est facile d'observer la récommandation du saint, et même d'y consacrer plus de temps quand les devoirs d'état le permettent.

La revue : *Le Très Saint Sacrement* (n° de décembre 1892) rend compte de cet ouvrage en ces termes :

" Après l'*Ærarium divini amoris*, dont nous faisions il y a quel-
" ques mois un éloge bien mérité, M. Walzer réédite aujourd'hui
" un ouvrage non moins important, dû à la plume d'un Jésuite
" belge, le P. Jacques Masen, et paru pour la première fois en 1651.
" Même à côté des traités sans nombre qu'ont inspirés les *Exerci-*
" *ces spirituels* de saint Ignace, celui-ci possède incontestablement
" sa valeur propre et son cachet particulier. Les sujets de médita-
" tion y sont exposés avec une profondeur, une abondance et une
" force de conviction bien difficile à surpasser. Préparations,
" réflexions, affections, résolutions s'y succèdent avec cet enchaî-
" nement suivi, cette logique rigoureuse qui forcent les résistan-
" ces de l'âme et l'inclinent comme malgré elle sous l'empire de
" la vérité. L'ouvrage est précédé d'une introduction magistrale
" contenant toute la théorie de l'oraison, et il est complété par une
" suite de sujets spécialement destinés aux prêtres. Il est étonnant
" qu'un pareil livre ait pu demeurer jusqu'ici à peu près inconnu
" en France. M. l'abbé Jourdain et son intelligent éditeur, en
" offrant à notre génération ce trésor sauvé de l'oubli, ont fait
" œuvre excellente et dont toutes les âmes pieuses leur sauront
" gré. "

TABLE DES MATIÈRES

N. B. — Nous indiquons les considérations par les titres mêmes que leur a donnés l'auteur. Chaque considération, excepté pour les *Méditations ecclésiastiques*, est suivie des *affections* qui s'y rapportent. Des recueils d'invocations et d'aspirations, ainsi que divers avertissements spirituels, sont répandus dans le cours de l'ouvrage, suivant que les sujets le demandent.

PRÉFACE. But, disposition, utilité de cet ouvrage.

PROLÉGOMÈNES.

De la méditation. — Instruction préliminaire. — CHAPITRE Ier. De la préparation requise pour la méditation. — II. Du commencement de la méditation. — III. Du rôle de l'intelligence de la méditation. — IV. Des affections pieuses. — V. De la manière de produire ces affections. — VI Des colloques. — VII. De la récollection et des résolutions. — VIII. De la méditation par l'application des sens. — IX. De la prière unie à la méditation. — X. De la répétition des méditations.

De la lecture spirituelle. — Des deux examens de conscience. — De la confession générale.

EXERCICES SPIRITUELS

VOIE PURGATIVE

DU PRINCIPE OU FONDEMENT DE LA VIE SPIRITUELLE.

I. — *De la fin de l'homme.* — 1° Considérez qui vous a fait homme et d'où Dieu vous a tiré. — 2° Considérez quelle créature Dieu a faite de vous. — 3° Considérez pour quel motif et pour quelle fin Dieu vous a fait tel que vous êtes.

II. — *Des créatures relativement à la fin de l'homme.* — 1° Considérez avec quel soin et quelle libéralité Dieu a mis à la disposition de l'homme tout ce qui peut lui être utile pour atteindre la fin glorieuse qu'il lui a marquée. — 2° Considérez que les créatures conduisent l'homme pour ainsi dire par la

main à la connaissance de Dieu et à la soumission à sa volonté. — 3° Considérez que Dieu laisse des défauts aux créatures pour que l'homme n'y attache par son cœur.

III. — *Comment il faut user des créatures.* — 1° Considerez que si les creatures sont faites pour votre usage, ce n'est pas cependant pour en user selon vos caprices ou vos inclinations naturelles. — 2° Considérez que pour bien user des créatures pour votre salut, selon l'ordre et la volonté de Dieu, il est nécessaire de vivre comme le demande votre état et d'en remplir les obligations. — 3° Considérez qu'il est aisé de se tromper sur les moyens à prendre pour arriver à sa fin; aisé d'abuser de sa liberté; aisé enfin de glisser sur la pente du vice.

IV. — *Les voies à suivre pour atteindre notre fin* — 1o Considerez l'erreur déplorable de la plupart des hommes qui préfèrent le brillant à l'utile. — 2° Considerez que les biens et les maux d'ici-bas n'ont pas tous la même origine. — 3° Considerez que pour arriver à votre fin, vous devez user les moyens de salut que vous avez choisis ou acceptés de la main de Dieu.

DES PÉCHÉS ET DE LA PÉNITENCE.

I. — *Du péché puni dans les anges, dans Adam et dans les autres hommes* — 1° Considerez que Dieu a créé les anges à son image. — 2° Considérez les desastreux effets, du péché du premier homme. — 2° Considérez la multitude de ceux que Dieu châtie et condamne aux flammes éternelles à cause de leurs propres péches.

II, — *Gravité du péché mortel* — 1° Considérez la multitude de vos péchés et leur gravité. — 2° Considérez maintenant la personne du pêcheur. — 3° Considerez celui que vous avez offensé.

III. — *Des dommages et des châtiments qu'entraine le péché mortel.* — 1° Considerez la grandeur des biens dont le péché vous prive et des maux qu'il vous cause. — 2° Considérez les terribles châtiments que vos péchés vous attirent. — 3° Considérez que l'expiation du péché a demandé les souffrances et la mort du Fils de Dieu fait homme.

IV· — *Du péché véniel et sa gravité* — 1° Considérez les péchés véniels que vous avez commis jusqu'à ce jour. — 2° Considérez les graves et nombreux dommages que le péché véniel cause à l'âme. — 3° Considérez les châtiments redoutables du péché véniel.

DE LA CONSIDÉRATION DES FINS DERNIÈRES DE L'HOMME.

I. — *De la mort.* — 1° Considérez ce qu'est votre vie sur la terre. — 2° Considérez quelles seront les dispositions de votre âme quand il faudra mourir. — 3° Considérez la mort précieuse des justes.

II. — *Du jugement particulier et du jugement général.* — 1° Considérez que Dieu vous jugera aussitôt après votre mort. — 2° Considérez qu'un jugement public suivra le premier jugement. — 3° Considérez la différence entre le jugement des bons et celui des méchants.

III — *De l'enfer.* — 1° Considérez les souffrances corporelles des damnés dans l'enfer. — 2° Considérez la grandeur des supplices de l'âme des damnés. — 3° Considérez les autres souffrances de l'enfer.

IV, — *Du nombre des élus et du chemin étroit qui conduit au Ciel.* — 1° Considérez le petit nombre des élus. — 2° Considérez que vous n'êtes pas assuré de votre salut. — 3° Considérez la conduite de Dieu dans la distribution de ses grâces.

VOIE ILLUMINATIVE

I. — *Contemplation du règne de Jésus-Christ.* — 1° Considerez Jésus-Christ vous rappelant au combat. — 2° Considérez la fin que Jésus-Christ se propose. — 3° Considerez que les motifs d'écouter Jesus-Christ, de le suivre et de l'imiter, sont graves et nombreux.

II. — *De l'incarnation de Jésus-Christ.* — 1° Considérez combien est admirable l'œuvre de l'Incarnation. — 2° Considérez comment s'est accompli le mystère de l'Incarnation. — 3° Considérez la fin que Dieu s'est proposée dans l'œuvre etonnante de l'Incarnation, et au profit de qui elle fut principalement accomplie.

III. — *De la nativité de Notre-*

Seigneur Jésus-Christ. — 1° Considérez le mystères de la nativité du Sauveur. — 2° Considérez quels exemples de vertus Jésus-Christ vous donne à sa naissance. — 3° Considérez le mélange des biens et des maux ici-bas.

IV. — *De l'enfance du Sauveur.* — 1° Considérez quels exemples Jésus-Christ a proposés à l'imitation de la jeunesse. — 2° Considérez Jésus-Christ dans le temple de Jérusalem. — 3° Considérez Jésus-Christ croissant en sagesse, en âge et en grâce.

AVANCEMENT DANS LA VOIE ILLUMINATIVE.

I. — *Les deux étendards.* — 1° Considérez les efforts du démon pour vous perdre. — 2° Considérez comment le Fils de Dieu s'est manifesté à nous sur la terre. — 3° Considérez les dispositions du chrétiens à l'égard des biens de ce monde.

II. — *Préparation de Jésus-Christ à la prédication : son baptême, son jeûne sa tentation.* 1° — Considérez Jésus-Christ se préparant au ministère de la prédication. - 2° Considérez Jésus-Christ vous donnant l'exemple de la mortification et de la prière. — 3° Considérez Jésus-Christ tenté par le démon.

III. — *De la vocation des apôtres et du résumé de la doctrine chrétienne donné sur la montagne.* — 1° Considérez combien Dieu fut admirable dans la vocation des apôtres. — 2° Considérez quels enseignements le Fils de Dieu vous donne sur la montagne. — 3° Considérez comment Jésus instruit ses disciples et le peuple de leurs devoirs envers Dieu, et du soin qu'il faut apporter aux choses du ciel.

IV. — *De la confirmation des principaux points de la doctrine chrétienne par des miracles.* — 1° Considérez comment Jésus-Christ confirme sa doctrine par ses miracles· — 2° Considérez Jésus-Christ nous excitant à l'espérance. — 3° Considérez la gloire du Fils de Dieu sur le Thabor.

DE LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

I· — *De l'Eucharistie instituée comme mémorial de la passion de Jésus-Christ.* — 1° Considérez Jésus lavant les pieds à ses disciples. — 2° Considérez l'excellence de l'Eucharistie et les trésors qu'elle contient. — 3° Considérez que Jésus-Christ est pour nous l'arbre de vie.

II. — *Des mystères accomplis au Jardin des Oliviers et du commencement de la passion de Notre-Seigneur.* — 1° Considérez Jésus agonisant au Jardin des Olives. — 2° Considérez Jésus priant son Père au Jardin des Olives. — 3° Considérez Jésus livré à ses ennemis parle traitre Judas.

III. — *Jésus-Christ traîné de tribunal en tribunal et condamné.* — 1° Considérez qui a souffert chez Anne et Caïphe, ce qu'il a souffert, et par qui. — 2° Considérez Jésus conduit devant les tribunaux de Pilate et d'Hérode. — 3° Considérez Jésus condamné à mort et portant sa croix malgré son innocence.

IV. — *Du crucifiement et de la mort de Jésus-Christ.* — 1° Considérez Jésus pardonnant au bon larron et lui promettant le Paradis. — 2° Considérez Jésus confiant sa Mère à Jean. — 3° Considérez les prodiges qui accompagnent la mort de Jésus-Christ.

VOIE UNITIVE.

I. — *De la résurrection de Jésus-Christ et de ses apparitions.* — 1° Considérez Jésus triomphant de la mort par sa résurrection. — 2° Considérez les causes de la résurrection de Jésus-Christ — 3° Considérez comment Jésus-Christ est réssuscité.

II. — *De l'apparition de Jésus-Christ aux disciples d'Emmaus.* — 1° Considérez Jésus-Christ apparaissant aux deux disciples d'Emmaus et les instruisant. — 2° Considérez combien il fut utile aux disciples de s'entretenir pieusement de Jésus-Christ· — 3° Considérez l'heureuse issue de la rencontre du Sauveur avec les pélerins d'Emmaus.

III. — *De la première apparition de Jésus-Christ aux apôtres rassemblés·* — 1° Considérez Jésus donnant la paix à ses disciples. — 2° Considérez la nécessité de la paix de Dieu.

IV. — *De l'apparition dont Thomas fut favorisé en présence des autres apôtres.* — 1° Considérez Jésus faisant

toucher ses plaies à Thomas. — 2° Considérez les fruits que procure à Thomas la présence de Jésus. — 3° Considérez comment Jésus vint dans le cenacle une seconde fois à cause de Thomas.

VOIE UNITIVE. (suite.)

L'AMOUR DE DIEU.

I. — *De l'amour de Dieu et des brebis confiées à Pierre parce qu'il aimait.* — 1° Considérez combien Jésus récompense l'amour de Pierre en lui confiant son Eglise, et ce que Dieu fait pour obtenir notre amour. — 2° Considéez comment les créatures vous aident à connaître notre Créateur et ses perfections infinies. — 3° Considérez que tout ici bas, même les épreuves, doit servir à votre salut.

II. — *De l'amour parfait et de l'honneur souverain qui sont dus à Dieu.* — 1° Considérez que Dieu vous a tout donné et que vous ne pouvez rien sans lui. — 2° Considérez que toutes les œuvres de Dieu et tous ses dons ont lui-même et sa gloire pour fin suprême. — 3° Considérez que l'amour de Dieu pour vous est la cause de tous ses dons et réclame un amour semblable de votre part.

III. — *De la conformité de la volonté de l'homme avec la volonté de Dieu, procédant de l'amour, selon l'instruction donnée par Jésus-Christ à Pierre.* — 1° Considérez que l'homme est obligé de conformer sa volonté à la volonté divine.—2° Considérez que l'homme le plus grand intérêt à soumettre sa volonté à la volonté de Dieu. — 3° Considérez comment il faut réduire en pratique la soumission de votre volonté à celle de Dieu.

IV. — *De l'ascension de N-S. Jésus-Christ.* — 1° Considérez Jésus-Christ confiant à ses apôtres la mission de travailler au salut de tous les hommes. — 2° Considérez la persévérance de l'amour de Jésus-Christ pour vous. — 3° Considérez Jésus montant au ciel pour vous y préparer une place.

Méditation préparatoire à la confession. De l'enfant prodigue reçu par son père. — 1° Considérez la conduite de l'enfant prodigue et celle que vous avez tenue. — 2° Considérez le prodigue revenant humblement vers son père et la réception qui lui est faite. — 3° Considérez la miséricorde avec laquelle Dieu reçoit le pêcheur repentant. — Moyens à employer pour éviter le péché.

TRAITÉ DE L'ÉLECTION.

Du choix d'un état de vie et des moyens d'y vivre de manière à sauver son âme.

CHAPITRE I. Objet de l'élection. De ceux qui doivent faire cet acte. De ceux qui doivent la diriger. Du discernement des esprits. Des trois temps favorables à l'élection. — II. Quelques vérités utiles à connaître pour faire choix d'un état de vie. — III. Règles à suivre pour faire ce choix. — IV. Méditation sur la gravité du sujet, la voie qu'on doit préférer, et les maux qui découlent d'une élection faite avec légèreté et précipitation. — V. Quelques mots sur la nature, les caractères distinctifs, les avantages et les inconvénients des divers états de vie, à l'usage de ceux qui délibèrent sur la carrière à embrasser. — VI. Moyens de remédier à l'erreur commise dans l'élection. — Comment il faut corriger les erreurs dans la foi.

MÉDITATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Avertissement. — *Première méditation.* De la fin et de la dignité du sacerdoce. — 1° Considérez la fin et la dignité de l'état ecclésiastique. — 2° Considérez la fin et la dignité du sacerdoce en particulier. — 3° Considérez qu'il faut étudier sa vocation et y conformer ses mœurs.

Deuxième méditation. Du soin que les écclésiastiques doivent mettre à éviter le péché. — 1° Considérez qu'il n'appartient qu'aux saints de toucher les choses saintes. — 2° Considérez qu'il faut être saint pour travailler utilement au salut du prochain. — 3° Considérez que vous n'avez quitté le monde et pris rang parmi les clercs que pour servir Dieu en travaillant à votre salut et à celui des autres.

Troisième méditation. Du redoutable jugement que Dieu réserve aux mauvais prêtres; — 1° Considérez le compte rigoureux que vous aurez à rendre au tribunal de Dieu. — 2° Considérez la crainte que l'état ecclésiastique a inspirée aux saints. — 3° Consi-

dérez la nécessité absolue de la continence pour les clercs et de la fidélité aux devoirs de leur ministère.

Quatrième méditation. De la sainteté exige des ministres de l'Église, en vertu même des rites de l'Ordination. — 1° Considérez que Jesus-Christ est pour le prêtre un modèle dont chaque degré dans les saints ordres doit rapprocher. — 2° Considérez les obligations qu'imposent le sous-diaconat et le diaconat. — 3° Considérez la sainteté qu'exige le sacerdoce.

Cinquième méditation De la science et de la vertu des ministres de l'Église. — 1° Considérez la nécessité de la science et de l'étude des choses saintes pour les ecclésiastiques; — 2° Considérez qu'une vie mortifiée vous est nécessaire pour le bon exemple. — 3° Considérez que vous devez l'exemple de differentes vertus.

Sixième méditation. De l'obéissance, de la chasteté, de la pauvreté des ministres de l'Église. — 1° Considérez l'obligation où vous êtes de suivre Jésus-Christ crucifié. — 2° Considérez avec quelle vigilance un ecclésiastique doit garder la sainte chasteté. — 3° Considérez que les ecclésiastiques doivent pratiquer la pauvreté.

Septième méditation. De la charité, du zèle et de la patience des ministres de Dieu. — 1° Considérez que Dieu exige de ses ministres une rare perfection reposant, en premier lieu, sur la charité. — 2° Considérez que la perfection ecclésiastique n'existe pas sans le zèle. — 3° Considérez que quiconque veut servir Dieu doit préparer son âme à l'épreuve.

Huitième méditation. De la perfection et de la vie d'union avec Dieu nécessaire anx prêtres. — 1° Considérez la sainteté que requiert en vous l'oblation du saint sacrifice. — 2° Considérez que Dieu n'attend pas moins de ses ministres que les rois de la terre de leurs courtisans. — 3° Considérez la nécessité et les moyens de persévérer.

PIERRE LEVIEIL

A LA MÉMOIRE DE MELCHIOR DU LAC, COMTE D'AURE ET DE MONTVERT.

(*suite*)

III

ROSETTE.

Icy chanter, là pleurer je la vy ;
Icy sourire, et là je fus ravy
De ses discours. . . . . . .
(RONSARD.)

Lorsque les marguilliers de Saint-Etienne du Mon voulurent faire restaurer les belles petites verrières qui décoraient le cloître attenant à leur église, ils s'adressèrent aux frères Levieil. Pierre, dans son *Histoire de la peinture sur verre*, se plaît à raconter combien l'un de ces bons marguilliers le fatiguait par sa surveillance soupçonneuse et ses critiques déplacées. Enfin ce travail de restauration s'acheva ; et, le jour où l'on posait le dernier vitrail, Pierre, en attendant que ses frères eussent fini leur besogne, se promenait en disant son chapelet dans le petit cimetière qu'entourait le cloître. Une pierre tombale, fort simple, mais d'un dessin élégant, et qui était adossée au pilier voisin de la verrière qui représentait Elie faisant descendre sur l'autel le feu du ciel, attira son attention. La mousse couvrait cette pierre, exposée au nord, et empêchait d'en lire l'inscription. Pierre se baissa, et, prenant une ardoise tombée dans le gazon, enleva la mousse, et lut ces mots :

EVSTACHE LESVEVR, IN PACE

I MAY MYCLV

" C'est donc là que repose le Raphaël français ! " se dit Pierre Levieil. " A peine un siècle s'est-il écoulé, et sa tombe est oubliée ! A quoi sert le génie ? Q'est-ce que la gloire ? "

Un jeune homme, d'une aimable figure, mais pauvrement vêtu, s'était approché. Il salua respectueusement Pierre Levieil, et lui dit :

" Monsieur, j'ai une grâce à vous demander, et c'est ici même, sur la tombe de Lesueur, que j'espère l'obtenir. Je voudrais entrer chez vous comme apprenti. Je l'ai demandé à M. Jean. mais il m'a répondu qu'il avait plus d'ouvriers qu'il n'en peut occuper.

" Mon frère à raison, " dit Pierre. " D'ailleurs, vous êtes déjà bien grand garçon pour apprendre un état. Qu'avez-vous fait jusqu'à présent ? "

" J'ai fait mes études, monsieur, " dit le jeune homme. " J'ai de bons certificats de mes maîtres, les jésuites de Rouen. J'ai perdu mes parents. J'aurais voulu me placer comme précepteur, et je suis venu à Paris pour cela ; mais je ne trouve pas de place, mes res-

sources s'épuisent, et je voudrais apprendre à gagner ma vie. Je sais dessiner, monsieur. Je m'appelle Eustache Moreau ; je suis arrière-petit-fils d'Eustache Lesueur."

" Venez à la maison, mon ami, " dit Pierre en lui tendant la main. " Venez : à Dieu ne plaise que nous refusions d'accueillir un descendant de Lesueur !"

Renseignements pris, tout confirma le premier mouvement de Pierre Levieil. Eustache Moreau, admis dans l'atelier des peintres verriers, gagna bientôt ses vingt-quatre sols par jour. Jean et André le prirent en affection, et Pierre entrevoyait en lui l'étoffe d'un véritable artiste ; mais les occasions d'exercer son talent naissant manquaient. À peine, de loin en loin, une figure, un sujet, étaient-ils demandés aux derniers peintres verriers. Quelques armoiries, quelques arabesques, c'était tout ce que la mode admettait, et la permission de remplacer les meneaux de pierre par des armatures et des bandes de verre blanc, au lieu de supprimer entièrement les vitraux historiés, était tout ce que les instances de Pierre Levieil pouvaient obtenir des marguilliers et des curés de Paris.

Un jour du mois de février 1744, Pierre Levieil venait de faire sa tournée matinale à l'atelier, et il remontait à son appartement, situé au deuxième étage de la maison, sur le jardin, lorsqu'en passant devant la porte entr'ouverte de sa sœur Rose, il sentit le parfum des violettes. Il entra, croyant trouver Rosette chez elle. Là petite chambre était vide, et, comme toujours, proprette et rangée à merveille. Sur la cheminée était posée une statuette de la sainte Vierge, et, entre les bras un petit Jésus qu'elle portait, Pierre vit un joli bouquet de violettes, lié d'un ruban vert. Ce n'étaient pas des violettes de jardin, pour sûr : il était encore couvert de neige ; c'étaient de belles violettes venues sous châssis, et telles qu'on n'en trouvait alors que chez les bouquetières du quai aux Fleurs. — Pierre prit le bouquet, le cacha dans sa manche, et monta chez lui.

Rosette y était : selon sa coutume, elle époussetait les livres de son frère, aussitôt que le domestique avait fini de balayer et de frotter le parquet de la bibliothèque.—Rose avait déjà vu son frère le matin, à la prière. Elle lui sourit et lui dit :

" Déjà de retour de l'atelier, mon frère ? Vous n'avez donc grondé personne ce matin ? "

" Non, ma fille, " dit Pierre ; " mais cela viendra peut-être. Asseyez-vous là, petite."

Il s'assit dans son grand fauteuil et regarda sa sœur, sans lui laisser voir le bouquet qu'il tenait ; mais leur parfum décelait les violettes, et un vif incarnat monta aux joues de Rosette. Elle craignait Pierre autant qu'elle l'aimait. Chez lui, Pierre portait une grande houppelande de serge noire, qui lui rappelait sa coule de bénédictin. Les soucis et le chagrin avaient déjà sillonné son front de quelques rides, et une calvitie précoce achevait de lui donner l'apparence d'un religieux des plus imposants. Rosette, vêtue très simplement d'une robe bouffante de camelot brun et d'un fichu de linon blanc comme la neige, portait, selon l'usage

du temps, ses cheveux crêpés et poudrés, bien relevés sur le front, et retenus par un ruban vert. Elle se tenait droite devant son frère, les yeux baissés, et roulant entre ses doigts déliés un coin de son petit tablier de taffetas noir.

" Rose, " lui dit son frère en lui remontrant le bouquet, " d'où viennent ces violettes ? "

" C'est M. Eustache Moreau qui me les a offertes ce matin. " dit Rosette; je n'ai pas osé les lui refuser. C'était la première fois qu'il me parlait, mon frère ! "

" Et que vous a-t-il dit ? "

" Il m'a priée d'accepter ces fleurs pour mon anniversaire. Il avait entendu dire à Louis que j'ai vingt ans aujourd'hui. "

" Et c'est tout ? " reprit Pierre.

" Absolument tout, mon frère, "

" Et que lui avez-vous répondu ? "

" Rien, mon frère. C'était dans l'escalier. J'ai fait la révérence, toute surprise, et il m'a saluée, et s'est sauvé à l'atelier. "

" Vous avez eu tort d'accepter ces fleurs sans m'en demander la permission, " dit Pierre : " une jeune fille qui n'a plus sa mère doit être plus retenue que toute autre. Que rien de semblable ne vous arrive plus, Rosette, ou je vous remettrai au couvent. "

" Je vous en prie, mon bon frère, " dit Rose, " ne soyez pas fâché contre moi. "

Et elle se mit à pleurer à chaudes larmes.

Pierre, se sentant mollir, se leva et fit le tour de la chambre ; puis, revenant vers sa sœur, il posa sa main sur la tête de Rosette et lui dit:

" Je ne suis point fâché, ma petite Rose. Mais, dites-moi, pourquoi aviez-vous mis ce bouquet entre les bras de l'Enfant Jésus ? "

Jamais Rose ne put dire pourquoi : elle pleurait trop. Ce que voyant son frère, il l'embrassa au front et lui dit:

" Allez prier Dieu, ma fillette. Nous réfléchirons à cela.

Rose sortit, son mouchoir sur les yeux, et, aussitôt que Pierre l'eut entendue refermer la porte de sa chambre, il sonna son valet.

" Allez dire à M. Eustache Moreau que je le prie de venir me parler, " dit-il au domestique.

Puis Pierre Leveil entra dans son cabinet, laissant le bouquet de violettes sur la table de la bibliothèque.

Eustache eut grand'peur quand le valet vint lui dire que M. Levieil voulait lui parler. Tout tremblant, il rajusta ses habits, prit son chapeau et ses gants à la main, et monta lentement l'escalier. Il y rencontra le petit Louis, que sa mère venait de mettre en pénitence, et qui essayait de pleurer, assis sur une marche.

" Qu'as tu, Louis ? " lui demanda Eustache, qui était son grand ami.

" Maman veut que j'aille demander un crayon à l'oncle Pierre, " dit Louis, " et moi je n'ose pas, et je ne veux pas. "

" Il faut obéir, " dit Eustache. " Viens avec moi. "

Ils se prirent la main et montèrent. La porte était ouverte. En entrant dans la bibliothèque, Eustache vit le bouquet et devint pâle. Louis s'élança et prit les fleurs :

" Oh ! les belles violettes ! C'est pour moi, n'est-ce pas, mon oncle ? " cria-t-il.

Pierre Levieil entra ; et, tandis que Louis s'amusait à défaire le bouquet, le frère aîné de Rosette eut avec Eustache Moreau une conversation qui se termina ainsi :

" Je vous donne deux mois, " dit Pierre. " Si dans deux mois, à pareil jour, vous m'apportez un vitrail coupé, dessiné, peint, cuit et mis en plomb par vous, et que cet ouvrage soit beau et solide à défier toute expertise et toute critique raisonnable, je vous permettrai de demander à ma sœur si elle veut bien de vous pour mari. Mon père était aussi jeune et aussi pauvre que vous quand il obtint la main de la fille de son patron, mais il avait du talent. Votre manque de fortune ne sera pas un obstacle, quand vous m'aurez prouvé que vous pouvez gagner honorablement votre vie. Ne dites à personne un seul mot de nos conventions. Vous travaillerez chez vous, et ne viendrez à l'atelier que juste pour terminer votre chef-d'œuvre. "

Il lui tendit la main. Eustache le remercia avec effusion, et partit si léger qu'il lui semblait avoir des ailes.

Au bout de trois semaines, Eustache Moreau reparut à l'atelier. Sur l'ordre de Pierre, on lui donna du verre, des émaux, et la clef d'une petite chambre située au-dessus de l'atelier, et où il travailla seul. Deux fois le four fut mis à sa disposition, et, enfin, le jour même où les deux mois finissaient, le 9 avril, il se présenta chez Pierre Levieil, portant un panneau de vitrail recouvert d'un morceau de serge verte. Louis le guettait au passage.

" Qu'apportes tu à mon oncle ? " lui dit-il. " Est-ce joli ? Tu ferais bien mieux de donner cela à ma tante Rose, qui a pleuré ce matin sans vouloir me dire pourquoi. "

" Tais toi, Louis, " dit Eustache, " et viens avec moi. "

Ils montèrent. Un châssis tout préparé était placé devant l'une des fenêtres, d'où l'on découvrait un vaste horizon. Eustache plaça son panneau avec soin et attendit. Pierre Levieil ne tarda pas à entrer. Il répondit par une silencieuse inclination de tête au salut respectueux du jeune homme, et s'approcha du châssis. Sans oser parler, Eustache dévoila le vitrail. Pierre Levieil jeta un cri. C'était un vrai chef-d'œuvre, c'était une vue de l'abbaye de Saint-Wandrille.

Et, deux mois après, Rose Levieil épousait à Saint-Etienne du Mont le petit-fils d'Eustache Lesueur.

(à suivre.)